11715 - 19205

ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

WACE.

36e ANNÉE. — 1907

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

ment, une façon nouvelle d'envisager les rapports des mss. entre eux. Quelques années plus tard, M. Constans reprit la question. Acceptant une partie des conclusions d'Éd. Mall, et faisant usage de deux mss. nouveaux (dont l'un, celui d'Épinal, est à peu près sans valeur), il refit son classement et réduisit le texte à douze strophes. Ce travail, qui, au premier aspect, lorsqu'il fut présenté à la *Romania*, nous avait inspiré de la défiance, parut dans le t. VIII de la *Zeitschr. f. rom. Philologie* [1]. Cette fois encore il rencontra une forte opposition de la part d'Ed. Mall qui, dans un autre fascicule du même recueil, montra que le classement proposé n'avait aucune base solide [2]. Mais celui qu'il proposa à son tour (et qui, sauf intercalation des deux nouveaux mss., ne différait guère de celui qu'il avait proposé antérieurement) est loin d'être assuré. En réalité aucun classement n'est possible pour un poème où l'ordre des strophes n'est pas fixé par le sens, dont certaines copies peuvent avoir été écrites de mémoire, et où, par suite, des interpolations, inspirées par des poèmes analogues, ont pu être introduites [3].

En 1895, un érudit américain, M. Keidel, publia un travail étendu sur le même sujet. Renonçant, avec raison, à établir un texte composite à l'aide des divers manuscrits, il imprima tant bien que mal (et plutôt mal que bien [4]) toutes les copies connues de l'*Évangile des femmes*. Deux de ces copies, celle de Bâle(*G*) [5] et celle du Musée Condé (*H*) [6], n'avaient pas été utilisées par ses devanciers. Quant aux mss. que M. Keidel désigne

1. Cf. *Romania*, XIII, 629-30.

2. Cf. *Romania*, XIV, 159.

3. Ainsi, il y a dans le ms. *C* (B. N. fr. 1593) une strophe (la septième), qui ne se trouve dans aucune des autres copies, et dont voici le texte :

> Femme convoite avoir plus que miel ne fait ourse ;
> Tant vous amera femme com arez rien en bourse,
> Et quant elle savra qu'elle sera escousse,
> Aussi la pouez prendre com un lievre a la course.

Le premier vers est identique au second d'une strophe du *Chastie-Musart* (*Romania*, XV, 606), et la strophe tout entière du ms. *C* peut avoir été faite pour utiliser ce vers.

4. Cf. *Romania*, XXV, 136, note.

5. Publiée en 1890 dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIV, 172.

6. Je l'avais indiquée à M. Keidel ; voir *Romania*, XXIII, 613.

par les lettres *KLMN*, ils n'ont aucun intérêt, car *KLM* sont des copies faites pour Sainte-Palaye d'après les mss. de la Bibliothèque nationale (*BCF*), et quant à *N*, c'est une strophe isolée (dans un ms. de Clermont-Ferrand) qui n'appartient pas à l'*Évangile des femmes*. M. Keidel a proposé à son tour (p. 31) un classement des mss. qui ne diffère pas notablement de celui de Mall, et qui n'est pas mieux assuré.

Les deux textes nouveaux que je vais faire connaître diffèrent très sensiblement puisque l'un n'a que 16 strophes tandis que l'autre en a 24; ils s'écartent considérablement l'un et l'autre des textes publiés jusqu'à présent. Ils ont quelques points communs : les cinq premières strophes se présentent de part et d'autre dans le même ordre; ils contiennent l'un et l'autre une strophe (la douzième dans le texte le plus court et la neuvième dans le texte le plus long) qui ne se trouve ailleurs que dans le ms. *F* (B. N. fr. 25545). Ces deux nouvelles copies sont conservées dans les mss. B. N. latin 8654 B et fr. 24436. Je désigne la première par α et la seconde par β :

α. — Ms. des premières années du XIVe siècle qui renferme divers traités latins et notamment un formulaire de lettres composé en Normandie. On y trouve aussi des textes français : d'abord, au fol. 30 v°, notre texte de l'*Évangile des femmes*, puis, aux ff. 31-33[1], un recueil de recettes médicales; enfin, au fol. 83, le codicille de Jean de Meung (*Dex aet l'ame des trespassez*)[2].

β. — Ms. écrit à diverses époques du XIVe et du XVe siècle. Description détaillée dans le catalogue imprimé (1902)[3]. Notre pièce, dont l'écriture est du XVe siècle, occupe la plus grande partie du fol. 154.

Je ne recommencerai pas, à l'occasion de ces deux nouveaux textes les vaines tentatives de classement auxquelles se sont livrés

1. Il y a une interversion de feuillets. Le recueil commence au fol. 33 et se continue au fol. 31.

2. M. Nætebus (*Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, p. 96) en signale 19 copies, mais la liste est très incomplète.

3. Il y a diverses erreurs et plus d'une lacune dans cette description. Mais ce n'est pas ici le lieu de les relever.

successivement M. Constans, M. Ed. Mall et M. Keidel. Je laisse ce soin à ceux qui ont du temps à perdre. Mais je ferai remarquer que le texte *x* apporte un appui nouveau à ceux qui considèrent Jean Durpain, moine de Vaucelles, comme l'auteur de notre petit poème. Mall l'écartait absolument [1] : il voyait, dans la strophe où ce nom paraît, une interpolation ; mais les raisons qu'il invoque sont bien faibles. La strophe en question était connue déjà par les mss. *B* (B. N. fr. 837), *C* (B. N. fr. 1593) et *H* (Musée Condé). Or ces mss. diffèrent très notablement : ils ne sont pas copiés d'après un même original. Notons que le ms. *B* est du XIIIe siècle [2], et que le ms. *C* n'est guère moins ancien [3]. Mais il y a plus : le ms. *J* (Berne) se termine (Keidel, p. 91) par une strophe visiblement imitée de celle où, dans *BCH*, Jean Durpain se nomme. Seulement, au nom de Jean Durpain le copiste a substitué deux noms, « Jean Doriaulx et Grandelaiz », ce qui fausse le vers. On avait donc quatre témoignages en faveur de cet auteur. On en aura maintenant cinq, puisque notre ms. contient aussi la strophe où paraît le moine de Vaucelles. Je ne vois vraiment pas pourquoi on se refuserait à y voir le nom de l'auteur. Il n'y a absolument aucune preuve, résultant de la comparaison des mss., que cette strophe soit interpolée. Et d'autre part on sait très bien que les copistes avaient une tendance marquée à supprimer ou à modifier les vers où les auteurs inscrivaient leur nom. Il n'est donc nullement surprenant que le quatrain où l'auteur se nomme ait été supprimé en quelques manuscrits.

En tête de chacun des deux textes je placerai un tableau de concordance des strophes avec les autres manuscrits.

---

1. Zeitschr. f. rom. Phil., I, [illegible].

2. A l'encontre de M. Keidel, [illegible]

3. [illegible] siècle. [illegible] M. Constans [illegible]

TEXTE α. — (LAT. 8654 B)

I = *A* 1, *B* 1, *C* 3, *D* 3, *F* 1, *H* 1, *J* 1, β 1.
II = *A* 3, *B* 3, *C* 4, *D* 4, *F* 3, *G* 11, *H* 2, *J* 2, β 2.
III = *A* 6, *B* 6, *C* 15, *D* 5, *E* 2, *F* 10, *G* 5, *H* 4, *J* 6, β 3.
IV = *A* 7, *B* 7, *C* 16, *D* 6, *F* 14, *G* 4, *H* 5, *J* 7, β 4.
V = *A* 2, *B* 2, *C* 5, *F* 2, *H* 3, β 5.
VI = *A* 12, *B* 11, *C* 24, *D* 7, *E* 5, *G* 3, *H* 8, *J* 17, β 8.
VII = *A* 16, *C* 13, β 11.
VIII = *A* 29, *C* 18, *D* 9, *G* 7, *J* 9, β 19.
IX = *A* 31, *D* 10, *F* 5, *G* 8, *J* 13, β 20.
X = *A* 32, *C* 21, *D* 11, *F* 9, *G* 9, β 15.
XI = *C* 17, *D* 13, *F* 15, *G* 12, *J* 4, β 16.
XII = *F* 8, β 9.
XIII = *A* 15, *E* 6, *J* 21 [1], β 22.
XIV = *C* 19, *F* 16, *J* 12, β 21.
XV = *C* 20, *D* 14, *E* 9, *G* 14, *J* 15, β 17.
XVI = *B* 16, *C* 32, *H* 13, *J* 22.

I Quiconques veut mener pure et saintisme vie (fol. 30 *c*)
Fames aint et les croie et du tot s'i affie,
Et soit aussi seür com ce qui est n'est mie
4 Que par elles sera s'ame saintefiée.

II Onques cil bien n'ama qui les fames n'out chier.
Leur vertus et leur graces font mout a merveillier,
Quer l'en les puet aussi reprendre et chastoier
8 Com l'en porroit la mer d'un panier espuisier.

III Hons qui se fie en fame conment aroit mesaise ?
C'est une medecine qui toz les maus apaise :
L'en i puet aussi estre a seür et a ese
12 Com en plein poign d'estoupes en .j. ardant fornaise.

IV Que qu'en die des fames, c'est une grant merveille .
De bien fere et de dire cescune s'appareille,

1-4 Se rapproche particulièrement de *BCH*. — 4 Ms. *Quer*. Il faut naturellement lire *saintefiie*, forme du nord qui convient à un auteur appartenant au diocèse de Cambrai. — 8 *panier* est la leçon de *CGHJ* β. Les autres ont *tamis* ou *crible*. — 9 La leçon *qui se fie* se trouve dans *DG*β ; les autres ont généralement *qui femme a en cure*, ou l'analogue. — 12 *Com en*, corr. *Comme*.

1. On pourrait ajouter ici *C* 25 et 26, parce que ces deux strophes de *C* contiennent des vers empruntés à la str. XIII de notre ms.

Et aussi sagement se porvoit et conseille
Conme li papeillon qui s'art en la chandeille.

V Leur consauls est tant douz et tant vrais et tant preuz, (*d*)
Qui bien les croit et aime plus li est douz que mieuz.
Mieres sunt par pitié, genz getent de pechiez ;
Aussi com je di voir lor aït Damledieuz !

VI N'est pas drois ne reson que des fames mesdie :
Sages sunt et senées, pleines de cortoisie.
Que que l'en die d'elles, fous est qui ne s'i fie
Tant com pastor en leu quant la beste a ravie.

VII Volez savoir de fame conment eul se seit feindre ?
Ce ne puet bouche dire, cuer penser ne ateindre,
Quer, pis qu'eul veut la chose, nus ne l'en puet destreindre,
Nient plus que hon porroit un neir drap en vert teindre.

VIII Mout a de bien en fame, de preu et d'onesté ;
Sages sunt et discretes et pleines de bonté ;
L'en puet tout aussi bien garder lor amisté
Com l'en porroit garder .j. glachon en esté.

IX Il sunt aucunes genz qui s'en plaignent a tort,
Mès, par Dieu ! ce me semble que els ont mout grant tort,
Quer l'en i trueve autant d'aïde et de confort
Com l'en fet en serpent qui en traïson mort.

X Hom a fiance en fame, ce n'est mie merveille,
Quer de grant leauté cescune s'apareille ;
Aussi coie se taist de ce qu'en li conseille
Com cil qui va criant le van et la corbeille.

---

17 La faute *preux* se trouve aussi dans *C* (la bonne leçon est *pieus*), mais c'est là une faute que deux scribes peuvent avoir commise sans s'être copiés. — 18 La leçon du premier hémistiche ne se rencontre que dans β. — 19 *pechiez* est une inadvertance du copiste, pour *perieus* (périls). — 24 *ravie* ne se trouve dans aucun des autres textes. — 25 Leçon remaniée qui est particulière à ce ms. — 28 Les leçons varient : *A*, *blanc drap en noir* ; *C*, *vert d. en blanc* ; β, *drap noir en blanc*. — 29 La forme *el*, *pour ele*, est bien connue, mais *eul* ne paraît pas avoir été signalé. Il est possible que cette forme ait été créée sous l'influence du plur. masc. rég. *eus*. — 30 *discretes* est isolé ; les autres mss. ont *entieres*, *secretes*, *honestes*. — 37 Corr. [*S'*] *hom*. — 40 Ce vers a été modifié de diverse façon par plusieurs copistes qui ne le comprenaient plus. Et j'avoue que je ne connais pas l'usage auquel il fait allusion. *Van* et *corbeille* sont associés dans deux exemples cités par Littré à l'historique de *van*. Mais dans quelle occasion criait-on « le van et la corbeille » ?

XI Douce chose est de fame et en diz et en fèz :
Ne sunt pas rioteuses, n'ont mie trop de plèz ;
Quant se sunt esmeües tost les met l'en em pèz
Aussi tost com li singes feroit por les malvèz.

XII Se vos volez avoir as fames acointance,
Aiez seürement en elles grant fiance,
Quer ja nus ne savra par eles vos (*sic*) privance
Com s'on l'avoit crié par ban par tote France.

XIII Trois biens regart en fame qui mout font a loer :
Sages sunt et discretes et fermes en paller ;
De chose qu'on lor die ne se doit nus douter
Non plus que s'on estoit sus un perron en mer.

XIV J'ai mout chieres les dames por les biens que g'i voi
Elles ont fet por moi tant que loer m'en doi ;
De ce qu'eles me dient tot aussi bien les croi
Com celi qui cent foiz m'aroit mentu sa foi.

XV Qui conseil velt avoir et seür et certain,
A fame le vaist querre, ne l'ara pas en vain.
Ses consaus est si boens et au seir et au main
Que ja hom n'iert houni se fame n'i met main.

XVI Ces vers Jehan Durpain, .j. moine de Vauceles,
A fait soutivement ; les rimes en sont beles.
Priez por lui, beguines, vielles et jovenceles,
Quer par vos sera s'ame portée en .ij. faisseles.

TEXTE β. — (B. N. fr. 24436).

I = *A* 1, *B* 1, *C* 3, *D* 3, *F* 1, *H* 1, *J* 1, α 1.
II = *A* 3, *B* 3, *C* 4, *D* 4, *F* 3, *G* 11, *H* 2, *J* 2, α 2.
III = *A* 6, *B* 6, *C* 15, *D* 5, *E* 2, *F* 10, *G* 5, *H* 4, *J* 6, α 3.
IV = *A* 7, *B* 7, *C* 16, *D* 6, *F* 14, *G* 4, *H* 5, *J* 7, α 4.

41-4 C'est exactement la leçon de *J* et à peu près celle de *C*β. Mais le dernier vers n'est pas clair. — 46 *hardiement*, que portent les deux autres mss. où se trouve cette strophe, vaut peut-être mieux que *seürement*. Pour le reste le texte est bon. Le v. 31 de *F*, qui correspond à notre vers 47, a été mal lu par M. Keidel. — 48 Ce vers se construit mal avec ce qui précède. La leçon de β (v. 36), *Riens plus que s'on*, vaut mieux. — 52 *perron* ne signifie rien ici. Les autres copies ont *panier* (qui est la bonne leçon) ou *crible* (β). — 60 Ms. *Quer*.

V = *A* 2, *B* 2, *C* 5, *F* 2, *H* 3, α 5.
VI = *A* 11, *C* 23, *E* 4, *F* 20, *G* 10, *H* 7, *J* 16.
VII = *C* 20, *D* 14, *E* 9, *G* 14, *J* 15, α 15.
VIII = *A* 12, *B* 11, *C* 24, *D* 7, *E* 5, *G* 3, *H* 8, *J* 17, α 6.
IX = *F* 8, α 12.
X = *A* 10, *B* 10, *C* 22, *D* 12, *E* 3, *G* 13, *H* 6, *J* 15.
XI = *A* 16, *C* 13, α 7.
XII = *A* 17, *B* 14, *D* 8, *G* 6.
XIII = *A* 9, *B* 9, *E* 7, *F* 21, *J* 8.
XIV = *A* 30, *C* 10, *E* 8, *J* 10.
XV = *A* 32, *C* 21, *D* 11, *F* 9, *G* 9, α 10.
XVI = *C* 17, *D* 13, *F* 15, *G* 12, *J* 4, α 11.
XVII =
XVIII = *C* 9, *F* 11, *J* 20.
XIX = *A* 29, *C* 18, *D* 9, *G* 7, *J* 9, α 8.
XX = *A* 31, *D* 10, *F* 5, *G* 8, *J* 13, α 9.
XXI = *C* 19, *F* 16, *J* 12, α 14.
XXII = *A* 15, *E* 6, *J* 21 [1], α 13.
XXIII = Le quatrième vers de *A* 5, *B* 5, *C* 14, *E* 1, *J* 3.
XXIV = *A* 14, *B* 13, *F* 7, *J* 19.

I Quicunque veult mener pure et sainte vie (fol. 154 *b*)
Si aint famez et croye et du tout s'i affie,
Et ainssy soit seür come ce qui n'est mie
4 Que par elles sera s'ame sainctifiée.

II Oncquez cilz bien n'ama qui les damez n'ot chier.
Leur vertu et leur grace sont (*sic*) moult a essaucier,
Car on les puet aussy reprendre et chastier
8 Coment en pourroit la mer d'un panier espusier.

III Hons qui en fame se fie comment avroit il mesaise?
C'est une medecine qui tous les maulz apaise:
On en puet aussy estre asseür et bien aise
12 Comme en plain pot d'estoupes en .j. ardant fournaise.

IV Que que on die des famez, c'est une grant merveille:
De bien faire et mielx dire chascune s'en apparaille,
Et aussy sagement se pourvoit et conseille
16 Comme fait le papillon qui se art a la chandelle.

---

6 *sont*, corr. *font*, et de même au v. 85. — 9 Cf. α. — 12 Suppr. *en*; *pot* est une faute pour *poing* — 14 La leçon *mielx dire* est isolée. Suppr. *en*.

1. Voir la note 1 de la p 5.

V Leur conseilz est si lous et si vraie (*sic*) et tant piex,
Qui bien les croit et aime plus devient doulz que miex.
Meres sont par pitié, getans homes hors de perelx,
Et aussy comme est voir leur aïst Damediex !

VI Sur toutez riens est fame de muable talent,
Quer volentiers veult faire ce que oñ plus li desfent.
Or pense, or dit, or veult, maintenant se repent,
En son pourpoz se tient com le cochet au vent.

VII Qui conseil veult avoir et loyal et certain,
A fame le voit querre, ne l'avra pas en vain.
Leur conseil est si bon et au soir et au main
Que ja hons n'iert honnis se fame n'i met la main.

VIII N'est pas droit ne raison que des famez mesdie :
Sages sunt et secretes, plaines de courtoisie ;
Que que l'en die d'elles folz est qui ne s'i fie
Tant com pasteur en leu quant a la beste saisie.

IX Vous qui voulez avoir des famez l'acointance,
Hardiement aiez en elles grant fiance,
Que ja nul ne savra par elles vo privance
Riens plus que s'on l'avoit crié par toute France. (*c*)

X Moult a de bien en famez, mèz il est si repus,
Ce saciez, que a paine le puet concevoir nulz.
Leur science ressemble la maison Dedalus :
Puis c'on y est entrez on ne puet trouver l'uis.

XI Savoir talent de fame et comment se soit faindre
Ce ne puet bouche dire, cuer penser ne comprendre,
Quer puis que veult la chose on ne li puet deffendre
Ne plus que on pourroit .j. drap noir en blanc taindre.

XII Tel merveille est de fame c'onques greigneur ne fu :
De tous biens encoprendre a tous jours l'arc tendu ;
De leur sage conseil sont plusours secouru ;
Aussy com l'oysellet qui est prins a la glu.

---

17 *lous*, corr. *dous* — 23 La bonne leçon est plutôt, comme ailleurs : *Une pense, autre dit, or vuelt, or se repent.* — 32 On rétablirait la mesure en lisant *quant la beste a saisie.* La leçon *saisie* (au lieu de *mangie* que portent plusieurs copies) est aussi celle de *D.* — 39 Le labyrinthe de Crète, construit par Dédale. — 40 Même leçon dans *DG.* ; toutefois *Si n'en puet issir nus* est la leçon la plus autorisée pour le second hémistiche — 41 *soit* pour *sait* ; cf. v. 86 *soivent.* La leçon d'α est meilleure. — 42-3 Les rimes sont fausses : voir α, str. VII. — 45-8 C'est à peu près la leçon de *D G.* Au v. 46 lire *entreprendre.*

XIII Home qui se fie en fame comment feroit folage ?
Elle hait son profit et aime son dommage :
Com plus fait le honteux, le piteux et le sage
52 La doit on donc croyre com chat qu'il n'aint fourmaige.

XIV Bien doit hons estre liez a qui fame fait feste,
Quer puis ne doit doubter que par lie ait moleste,
Qu'en fame a loyalté autant comme en la beste
56 Qui point devers la cueue et blandist a la teste.

XV Se home a fiance en fame ce n'est mie merveille,
Quer de loiauté faire chascune s'appareille,
Et tout aussy se taist de ce c'on li conseille
60 Con cil qui va criant les vans et la corbeille.

XVI Douce chose est de fame et en diz et en fais ;
Ne sunt pas rioteuses, et si n'aiment que plais.
Quant sunt bien esmeüez on les mettroit en pais
64 Ainsy tost con li cinges feroit pour les malvais.

XVII Moult par droit doit estre fame chierie et amée,
Car tous jours a bien son cuer et sa pensée.
Ly hons qui les vuelt croire si a autant durée
68 Con poisson d'eauve douce a vie en mer salée.

XVIII Se l'en voit homme a fame souvent tenir sermon,
Ou ne doit mie croire qu'il y ait se bien non :
Ilz par[o]lent de Dieu ; croire les en puest on
72 Con l'en feroit le rat qu'il ne mengast bacon. (*d*)

XIX Moult a de bien en fame, de preus e d'onesté ;
Loiaulx sunt et secretes et plaines de bonté,
Car on puet aussy bien garder leur amitié
76 Con l'en pourroit garder .j. glasson en l'esté.

XX Il sunt aucune gent qui s'en plaignent a tort ;
Ad ce que voy en fame de ce ont ilz grant tort,

51-2 Vers corrompus, qu'il est facile de corriger à l'aide des autres copies. — 53-4 Leçon isolée. La bonne leçon est probablement celle d'*A* : *Quiconques voit en feme joliveté ne feste — Bien puet estre asseür c'est signes de tempeste.* — 59 La leçon d'α (v. 39), *Aussi coie se taist*, est plus autorisée. — 62 *n'ont mie trop de plèz*, leçon d'α et d'autres mss., vaut mieux. — 65 Corr. *M. d. p. dr. f. e. et ch. ?* — 66 *a* [*en*] *bien* ? Cette strophe manque à toutes les autres copies. — 69-72 Cette strophe varie beaucoup selon les copies. Au v. 72 il y a partout *chat* au lieu de *rat*. — 75 *amitié* doit naturellement être corrigé en *amisté*. — 78 Leçon isolée. La leçon d'α (v. 34) est plus autorisée.

Quer on y treuve autant de bien et de confort
Con l'en feroit en serpent qui en traïson mort.

XXI J'ay moult chieres les famez pour les biens que je y voy :
Elles ont fait pour moy tant que amer les doy ;
De quant qu'elles me dient aussy bien je les croy
Comment cely qui cent fois m'aroit menti sa foy.

XXII Il a .iiij. biens en fame qui sunt moult a loer :
Fermez sunt et estables et bien soivent celer.
De chose c'on leur dit ne se doit nulz doubter
Riens plus que c'il estoit dedens .j. crible en mer.

XXIII La science des famez est l'art d'astronomie,
Qui fait aucuns cuidier que ce qui est n'est mie ;
Celuy qui bien les croit et est eulx bien s'affie
Doit bien estre nommez par raison fol s'i fie.

XXIV Compaignie de fame est plaisant et honeste ;
Nulz ne pourroit avoir ne annuyt ne moleste,
S'ainsy fait bon avec fame mener solas et feste
Come s'en estoit en mer en nef par grant tempeste.

Cy fine l'Evangile des fames.

Paul MEYER.

---

80 *feroit*, corr. *fait*. — 84 *Coment*, corr. *Com*. — 85 Corr. *iij*. ; cf. α (v. 49). — 86 C'est aussi la leçon d'*E*. — 89-92 Les trois premiers vers présentent, avec des variantes, dans les autres mss., une leçon tout à fait différente. *Fol s'i fie* a souvent été employé comme surnom ; voir les exemples cités par Godefroy, IV, 47. — 95 Vers trop long ; il faut lire, d'après les autres copies : *Si seür fait entre eles*.

115 Seroit liez, secoruz, joios et visitez.
123 De tribulations, de duels, d'aversitez,
124 Ostes, traiz e delivres.....
127 Voie, truise e conoisse...
179 L'estovoir e l'essonie e le bosoing qu'en as.
212 Fai, atorne e porchace...

Cette tendance à la « périssologie », comme diraient les auteurs des *Leys d'amors*, n'est pas rare au XIIIe siècle, surtout vers la fin. Parfois, et notamment dans les poèmes en alexandrins, comme celui-ci, la redondance a pour cause les développements imaginés par un remanieur qui allonge une rédaction antérieure. Je ne crois pas que ce soit ici le cas. Toujours est-il que notre fragment, autant que j'ai pu le vérifier, est tout à fait indépendant des autres versions françaises de la légende de saint Eustache.

Malgré cette surcharge dans l'expression, on ne peut pas dire que le style du poème soit mauvais. A tout le moins il a le mérite de n'être pas encombré de ces intolérables chevilles à l'aide desquelles les conteurs épiques de la fin du XIIIe siècle et du XIVe obtiennent de faciles rimes.

Le vocabulaire n'offre rien de particulièrement ancien. Cependant il est remarquable que ce court morceau contient un assez bon nombre de mots qui manquent au Dictionnaire de Godefroy ou qui n'y figurent qu'avec des exemples moins anciens. En voici la liste :

ANCIOR, 67, au sens d'*ancessor*, ancêtres. Ce mot est singulièrement formé. Est-ce une création de l'auteur du poème ?

BELAIS, 323, comparatif neutre de *bel*, ce qu'il y a de mieux, de plus beau, le dessus du panier. Manque à Godefroy. Il y en a dans *Raoul de Cambrai*, v. 2446, un ex. qu'on a souvent cité (Diez, *Altrom. Sprachd.*, p. 22; G. Paris, *Rôle de l'accent latin*, p. 58). M. Meyer-Lübke (II, § 66) le cite, sans autorité, sous la forme *bellais*, probablement d'après Diez, *Gramm.*, trad. fr., II, 68.

CONVERSEÏZ, 21, le fait de « converser », de vivre dans un lieu. Manque à Godefroy.

DENERÉE, 202, Denrée, ce qu'on peut acheter pour un denier, par extension vivres en petite quantité. La forme *denrée* ne peut venir que de d e n e r a t a [1] ; *denerée* dont Godefroy cite un exemple du *Charroi de Nîmes* suppose un type *denarata* [2].

1. Cf. G. Paris, *Romania*, XXXI, 498, note 2.
2. Cf. Thomas, *Romania*, XXXI, 492, note 1.

DEFROIEOR, 72, celui qui prie. Godefroy n'a que deux exemples tirés d'anciens glossaires.

DERRENÉE, 190, part. p. fém. d'un verbe *derrener*, formé apparemment sur *rein*, dont on n'a pas d'exemple, et qui serait l'équivalent du fr. *éreinter*. Godefroy enregistre *desrenement*, entorse.

FESTIVER, part. p. *festivé*, 330, faire fête, p.-ê. chômer. Ce mot est relevé dans Godefroy avec exemples du XIIe au XVIe siècle.

FONDEÏZ, 20, destruction, action de ruiner de fond en comble. Godefroy ne cite aucun exemple antérieur au XVe siècle.

ISLAUS, 88, îlot. Godefroy, ISLEL.

MANGERET, 206, diminutif de *mangier*, subst., petit repas. Manque à Godefroy.

MENER, *être mené de...*, 126, être éloigné, séparé de...

MEREAUS, *sens taille et sens* —, 85, « sans taille et sans jeton », c.-à-d. argent comptant ; la *taille* était une pièce de bois sur laquelle un trait de scie marquait une dette (Du Cange, TALEA), et le méreau était un jeton représentant une certaine somme.

POMPE, 329, appareil solennel ; paraît être le plus ancien exemple du mot en ce sens.

REGRETEÏZ, 29, 256, plainte, lamentation. Manque à Godefroy.

RENEMENT, 153, pour *regnement*, non pas au sens de règne ou de royaume, mais au sens de possessions. Toutefois, on peut se demander s'il n'y aurait pas lieu de corriger *tenement*.

RETRAIEOR, 331, dans l'emploi du cas sujet, narrateur, rapporteur. N'est pas relevé en ce sens dans Godefroy.

TROVEOR, 76, dans l'emploi du cas sujet, trouveur, celui qui trouve une chose perdue. Ce sens est rare dans les textes du même temps.

On imagine bien qu'une légende hagiographique présentée en forme de chanson de geste doit avoir été traitée avec une certaine liberté, et que l'auteur a surtout visé à mettre en relief les situations dramatiques qui en ont fait le succès. Benoît a en effet développé sa matière à la façon des romanciers de son temps, introduisant des monologues, des discours, modifiant çà et là quelques détails, mais en somme il ne s'écarte pas très notablement de son original latin. Pour qu'on en puisse juger, je transcris ici la partie du latin qui correspond au fragment français [1], intercalant entre parenthèses les numéros des tirades, de façon à faciliter la comparaison.

---

1. D'après le ms. Arundel 91 du Musée britannique (XIIe siècle). Ce texte latin est au fond celui qu'ont imprimé Mombritius et les Bollandistes (*AA.*

(*Fol. 192 d*) (I) Dominus vero navis alienigena, accipiens uxorem Eustachii, perduxit ad suam patriam. Domini autem gratia obumbravit mulierem ut non se ei commisceret alienigena in omni illo tempore. Hoc enim postulabat a Deo ut custodiretur ab alienigenę communione. Contigit vero illum alienigenam mori et ipsam suę esse potestatis. (II) Post autem dies factus est incursus hostium in illa terra ubi erat Eustachius. Qui exeuntes plurimas invaserunt terras Romanorum. (III) In nimio ergo tumultu consistebat (*fol. 193*) imperator de invasione, et commemoratus est Placidum, eo quod plerumque strenue egisset contra ipsos hostes, et tristabatur de subita ejus mutatione. (IV) Colligens autem exercitum et inspiciens omnes milites, de Placido exquirebat quid cognovissent de eo, vivere an mori ; et dabat mandatum unicuique militum ut inquirerent eum.(V)Et misit per unamquamque civitatem et terram quę erat sub imperio suo ut requirerent eum, dicens : « Si quis « eum invenerit et michi indicaverit, ampliores addam ei honores et emolu« mentorum augebo solacia. (VI). Duo vero quidam milites, nomine Antiochus et Achaius, qui aliquando ministraverant Placido, perrexerunt ad inquirendum eum, et, peragrantes omnem terram que sub Romanorum esset imperio, venerunt in vicum illum ubi degebat Eustachius. Eustachius vero a longe considerans, ex consuetudine incessus eorum recognovit eos ; et, veniens in memoriam prioris suę conversationis, cępit perturbari, et orans dixit : « Domine Deus noster, qui de omni tribulatione eruis sperantes in te, « quemadmodum istos preter spem [1] vidi, qui aliquando mecum fuerunt, « jube ut videam ancillam tuam conjugem meam, nam infantes mei scio « quoniam propter meam pravitatem a feris commesti sunt. Da ergo, Domine, « ut vel in die Resureccionis videam filios meos. » (VII) Et hęc dicente eo, audivit vocem de cęlo dicentem sibi : « Confide, Eustachi ; in presenti enim « tempore remeabis ad tuum priorem statum, et accipies uxorem tuam et « filios. In Resurrectione vero (*b*) majora horum videbis et ęternorum bono« rum delectationem repperies, et nomen tuum magnificabitur in generatio« ne[m] et generationem. » (VIII) Hęc audiens Eustachius terrore percussus sedebat. Videns vero milites venientes et stans super viam contra ipsos venientes propius, amplius recognovit eos. Illi autem eum non cognoverunt. (IX) Qui dixerunt ad eum : « Ave, frater. » At ille ait : « Pax vobis« cum, fratres. » At illi rursus dicunt ei : « Dic nobis si nosti hic aliquem « peregrinum nomine Placidum cum uxore et duobus filiis. Et si monstra« veris eum nobis, dabimus tibi pecunias. » Quibus ille dixit : « Quapropter « cum queritis ? » Qui dixerunt ei : « Amicus noster fuerat, et volumus eum

---

SS., Sept. VI, 130), sauf que les Bollandistes ont ajouté de temps à autre quelques mots entre [ ], comme traduction de passages du texte grec (imprimé en regard) que la version latine avait omis.

1. Ms. *pre spe*.

« videre post multos annos. Dicit ad eos Eustachius : (X) « Talem hic virum « non cognosco ; nam et ego peregrinus sum. » Et assumens duxit eos in hospicio suo et abiit emere vinum ut potaret eos propter estum. (XI) Et dixit ad dominum domus in qua hospitabatur : « Noti sunt michi isti homines, et « propter hoc huc venerunt. Prebe ergo michi cybos et vinum ut fruantur, « et reddam ea tibi in tempore de mercede mea. » Ille vero alacriter dedit ei quę fuerant necessaria. Reficiens autem eos Eustachius non poterat se sustinere, recolens priorem vitam suam et perfundebatur lacrimis. Plorabat autem foras egrediens, et, lavans faciem suam, rursus ingrediebatur et ministrabat eis. Illi vero, considerantes eum, ceperunt paulatim ad agnitionem visionis ejus venire, (*c*) ad alterutrum dicentes : « Quam similis est iste homo illi quem quęrimus ! » (XII) Unus autem ex illis ait : « Scio autem quod valde « similis est illi, et scio quod habet signum aliquod cicatricis in cervice sua « ex ictu belli. Consideremus ergo : si habet signum in cervice sua, et ipse est « qui queritur a nobis. » Considerantes vero cautius, videntes cicatricem in cervice ejus, confestim exilientes osculabantur eum, et cum lacrimis interrogabant eum si ipse esset qui aliquando magister militum eorum fuerat. Ille vero, profusis lacrimis, dicebat : « Non sum ego. » Demonstrantes vero illi signum in cervice ejus, et jurantes quod ipse esset magister militum Placidus, de uxore ejus et filiis interrogabant eum quid factum esset ; et alia plura commemorabant ei. (XIII) Tunc confessus est quod ipse esset, et de uxore et filiis quod mortui essent. Et dum hęc dicuntur, omnes illius vici homines, quasi ad signum spectatuli, veniebant. Tunc ergo milites exponebant eis de virtute viri et de priori ejus gloria. (XIV) Audientes autem flebant, dicentes : « Quanta exaltatio viri [qui] nobis sub mercede servivit ! » Milites autem insinuaverunt ei preceptum imperatoris ; et, induentes illum vestibus optimis, accipientes illum, pergebant in viam suam. Omnes vero de vico producebant eum, quos ille osculans dimisit. Ambulantibus vero illis, exposuit eis quomodo vidit Christum, et quomodo denominatus sit Eustacchius, et quę contigerunt ei omnia exposuit eis. Transacto vero quindecim dierum itinere, (*d*) venerunt ad imperatorem, (XV) et ingressi milites nuntiaverunt ei quemadmodum invenerunt Placidum. Et ingressus imperator in occursum ejus, osculatus est eum. Qui causam suę discessionis per singula exposuit imperatori et cuncto senatui, et de uxore sua quomodo in mari relicta esset et quomodo filii sui a feris capti sunt, et totum merorem suum exposuit. Facta est autem magna lęticia in inventione ejus. (XV, XVI) Petierunt vero eum et factus est, ut pridem fuerat, magister militum. Qui discutiens militiam et cognoscens non sufficere ad conspiciendos (*corr.* compescendos) hostium incursus, jussit tyrones colligere per omnes civitates et vicos...

I L'a puis issi de lui deffendue e guardé[e], (*fol. 119*)
Quant a li ne tocha ne ne l'a vergondé[e].
Ainc par lui ne par autre tant ne fu apelée
Sa chasteez en fu[st] fraite ne violé[e].

Mult trespassa puis poi vesprée ne matinée
Que de sun cher seignor dont ele ert desevrée
E de ses bels enfans ne fesist ramambrée.
Sovent 'navoit lo piz e la face lermée.
N'ot pas vers Jhesu Crist sa pense trestornée:
De bon cuer le servoit, n'ert d'el entalenté[e],
Dulce, benigne ȝ sage & franche ȝ ramembré[e],
Mult l'ont puis si voisin cher tenue ȝ amée.
Se isi vos est l'estorie retraite ȝ racontée
Come Benedis l'a del latin translatée,
Mult ert bone a oïr, mult ert bien escolté[e].

II Oez que me retrait la vie ȝ li escriz.
Ains que li termes fust de quinze ans [a]compliz,
Fu l'empire de Rome si de guerre acoilliz
Qu'assés i ot citez & chastels assailliz;
Granz furent les arsins ȝ grant li fondeïz;
E la o ceste dame ot sun converseïz
Vindrent gent par bataille armez e fervestiz,
Desloiaus ȝ culvers, malfaisans sens merciz;
Le païs escilierent, l'avoirs fu acoilliz;
N'i remest a vilain porz, vache ne berbiz.
Grans fu par la contré[e] li esmais e li criz :
Li pules s'en est toz remuez e fuïz ;
Ne[s] puet garir fossez, murs ne tors ne paliz.
Ahi ! com fu a Rome grans li regreteïz
De Placidas lor mestre qui estoit proz ȝ esliz,
Soverains de science ȝ de tuz sens garniz !
Mult maudient le jor que si s'eirt d'aus partiz,
Kar, s'il ne fust del regne ne perduz ne periz,
Ne fust ja contre [Rome ?] par mal escuz saisiz.

III Mult fu li emperere mariz ȝ forcenez,
Qu'il ot que gens averses de sauvages regnez,
Maint autre se sont vers Rome revelez
Qui robent les païs e fraignent les citez.
Destruit[e] en est le gens e li avoirs portez.
Adonc fu Placidas cherement regretez.
« Sire dolz, chiers amis, coment m'estes emblez
« Ne qu'estes devenus ne u quel part alez ?

---

5 *me*, corr. *e*. — 30 *estoit*, corr. *ert*. — 37 *Rome* est répété dans le ms. ; il faut probablement restituer [*E*] au commencement. — 42 *u*, corr. *vers*.

« Tant sui afebliés de vus ȝ mal menez,
« Kar si jo vus ëuisse, Rome ne li senez,
« Ne fussent pas les marches ne li païs gastez.
« Or n'ai cui g'i envoi qui soit criens ne dotez. (*b*)
« Tant fustes de proece coneüs & nomez
« Qu'ainc ne fu nus [si] fiers [ne] si oltrequidez,
« S'il vus sent en bataille de vos armes armez,
« Ne fust certains e fis d'estre desbaretez.
« Sovent les conquesistes en estors adurez;
« Vos soffriés les frois ȝ les chaus des estez;
« Ainc vostre cors vaincuz mès ne fu ne lassez.
« Et se de vos ne m'est autre consel donez
« Coment vus soiez quis ne vus soiez trovez,
« Ja grant joie n'avrai mais a toz mes aez. »
Ses chartres a fait faire ȝ ses briés se[e]lez,
Puis a ses os somonses ȝ ses barons mandez;
E quant de par les terres furent toz asemblez
De Placida[s] s'est plains : a toz fu demandez,
Mais nus ne soit assens, novele ne vertez
Savoir s[e] il vivoit ne s'il ert trespassez,
Perilliés ne perduz ne de cest siecle alez.

IV « Seignor », fait l'emperere, « si j'ai duel ne iror,
« Ne s'en doit merveiler l'ainsné ne le menor.
« Jo oi que les contré[e]s e li regne pluisor
« Que vausaument conquistrent nostre bon ancior
« Sunt arses ȝ robées ȝ mises a dolor.
« S'ëuisse Placidas, mun conseil ȝ m'amor,
« Soverains des esliz ȝ des vaillans la flor,
« Jo'n fuisce ȝ vus tot altre [e] plus fort ȝ meillor.
« Por ço di e comant e sui deproieor
« Que, tant come chascuns aime soi ȝ s'onor,
« Par [les] leus dont vus estes manant n'abiteor
« Soit demandez ȝ quiz od cure ȝ od labor.

---

49 *sent* est inadmissible : le sens demande un imparfait du subjonctif. P.-ê. *s'os* (pour *si vos*) *seüst* ou *veist* ? Il faudrait aussi *armé*, au cas régime. — 53 *vaincuȝ mes*, ms. *annies* ou *an vies*, ce qui ne convient ni au sens ni à la mesure. — 56 Les deux premières lettres d'*aeȝ* sont enlevées par une déchirure — 74 Ms. *Par leus doirev.* ; il y avait d'abord, non pas *leus*, mais *les*, l'*u* a été ajouté. Il est visible que le copiste a transcrit cet hémistiche sans le comprendre.

« Qui 'n fera sun poer e qui'n ert troveor
« Tant li croistrai ses rentes, ja ne sera mais jor
« Que n'en soient plus riche si enfant de s'oisor. »

V Par les cités des regnes ȝ par toz les chastels
Env[o]ie l'emperere ses briés ȝ ses seaus
Que quis soit Placidas, li dolz, li frans, li beaus,
Li trés sachans de guerre, d'estors ȝ de cenbaus ;
E cil qui[l] troveront s'avront a lor aveaus ;
De l'or molu d'Espaigne a muis ȝ a monceaus
Avront a lor plaisir, sens taille ȝ sens mereaus.
Ja n'i vestiront mès de si povres drape[a]us
Dont precios ne soient li orle ȝ les tasseaus.
N'i remanra contrée, province ne islaus
O quis e demandez ne soit, nis es ..nseaus,
E par les abeïes de sains ordres noveaus.

VI Dous chivaliers mult bels, mult pros ȝ [mult] senez, (*c*)
Ascanius fu l'uns, ȝ l'autre fu nomez
Antiochus par non, cil se sunt atornez
En pié, en tapinage, pris lor bordons ferez ;
Besans ȝ or molu portent od els assez.
Cist querront lor seignor qui molt les ot amez
E les ot (*?*) chiers tenuz ȝ fait de soi privez.
Ja n'i avra vilages, burs ne castels ne citez,
Plains ne bois ne montaigne ne païs desertez
Ou par els dous ne soit mainte foiz demandez.
*Les re*gnes sor cui Rome ot eü poestez
Unt toz par lor jorné[e]s cerchiez ȝ trespassiez (*sic*),
*E tan*t en ont lor cors travaillez ȝ penez,
*So*fert faim ȝ soffraites, durs liz ȝ grant lastez,
Mais ainc por ço ne furent jor mains entalentez.
Mot priseroient poi si par eus n'iert trovez.
Au borc ȝ au maisnil se sunt acheminez
U il s'estoit remez quinze anz avoit passez ;
Cel jor eirt loins es chans u il gardoit les blez ;
Ço estoit ses mestiers, de ço ert acostumez.
De loins les a coisis ; quant les ot avisez,
Trés bien les reconut ; adonc s'est purpensez :

---

79 Ms. *tot* — 82 Ms. *g. e d'e* — 83 Corr. *s'a. toȝ l.* ? — 89 Le dernier mot est peu lisible. Je transcris ce que je crois voir. Je voudrais pouvoir lire *bameaus*. — 97 Je rétablis en italiques quelques lettres devenues illisibles. — 98 Suppr. le premier *ne*.

De ço que Deus li dit n'eirt [il] pas obliez,
Que ains que ses a[a]ges ne se tans fust finez
Seroit liez, socoruz, joios et visitez.
Ses ancienes glories e ses boneürtez
Li vindrent en memorie; la donc fu contrublez;
De pieté e d'angoisse li sunt li oil lermez.
« Bials sire Deus, » fait il, « rois d'aute majesté,
« Mes faitres, mes salver[e]s, cui toi me sui donez,
« Qui ceus (?), sire, qui t'aiment de bones volentez
« De tribulations, de duels, d'aversitez
« Ostes, traiz ɛ delivres par tes saintez bontez,
« Sire, quant a ceus dous me serai demostrez,
« Soit ta misericorde ɛ tex ta volentez
« Que ta ancele ma feme, dunt sui a tort menez,
« Voie, truise & conoisse, si'n seras aorez.
« Ço demant, ço soploi; la tornent mes pensez.
« Jo sai (?) que por meffaites, por mes iniquitez
« *S*unt des bestes savages mes enfans devorez;
« *M*ais al jor qui tant ert fort cremus ɛ dotez,
« Quant tut, [e] bon ɛ mal, serront resuscitez,
« Les voie, si toi plaist, en tes saintes clartez
« O les (?) altres martirs assis ɛ coronez ! »

VII Quant ot sains Eüstaces sa proiere finie
Vint une vois de ciels qu'il a très bien oïe. (*a*)
Dist li segurs estoit, dès or ne s'esmait mie;
« Li termes est venus e la chose acomplie
« Que revenras puissans e en ta baillie.
« Creüe t'iert t'onors, mult avras manantie;
« Tes enfans troveras, ta moillier ɛ t'amie;
« Toz quatre revendrez a une compaignie
« Loiaus ɛ sainte e dulce e sor autres joïe.
« Al jor del jugement u eirt [la] departie
« De[s] buens e des dampnez t'iert ta peine merie.

---

114 Ms. *ne fu finez ne se tans* avec un signe de renvoi, mais il y a toujours un *ne* de trop. — 115 Ms. *Sorroit*. — 120 *toi*, corr. *toz*. — 129 *por mes*, ms. *promes*. — 135 Ms. *Q. s. E. ot sa p. finé*. Les deux premières lettres d'*Eustache*, dans tous les anciens poèmes où ce nom figure, forment deux syllabes, ce qui s'observe également ici aux vers 152, 191, 221. Ailleurs (vv. 165, 232, 304) ces deux lettres paraissent ne former qu'une syllabe, mais la correction est facile. — 139 Vers trop court; on peut substituer *tue* à *ta*. — 142 Ms. *Toz revendrez quatre*.

« Des pardurables biens e de l'eternal vie
« Recevrez l'iretage e la vostre partie ;
« Celestiaus deliz, joie fine acomplie
« Avrez cele que a Jacob z Ysaïe,
« Moyses, Abraham, David z Jeremie. »

VIII Fait la vois qui des ciels parole apertement :
« Eüstace, dès or avras repairement ;
« Si t'iert t'onors rendue z tot ton renement.
« Ta moillier, tes enfans, sens long porlongement,
« Ravras en ta maison, kar Dex le te consent.
« Ensamble fineroz por monde z inocent,
« Si que en vus deables n'avra requerement ;
« Segurs porrez atendre le jor del Jugement.
« Devant le majesté qui de beauté resplent
« Avrez vie durable e la coronement,
« Quant apostre e martyr e li angle ensement.
« Tes nons e ta merite e ton conquerement
« Es generations del pule qui descent
« Sera mais essaucié e fait remanbrement.»
Quant l'ot sains Eüstaces a la terre s'estent,
Baisie l'a en crois e plore dulcement,
Loe Dieu z mercie cens fiées z cent.
Li chevaller errant vienent la droitement ;
Andui l'ont salué e il els dolcement.
Ne l'ont reconeü [ne mes] en pensement
Que ço deüst il estre si ne com autrement.

IX « Di nus, bels amis, » font, « nel celez pas
« S'un pelerin veïs qui a non Placidas
« Od une soie fame, gent vestue de dras,
« E od dous vaslès blois, ja plus bels ne verras.
« Se tu nos en avoies, tel loier en avras
« Que jamais a ta vie jor povres ne seras.
— Ore me di donc, bels freres, por coi le demandas,
« L'estovoir e l'essonie e le bos[o]ign qu'en as ? »
E cil li respundi sempres isnel le pas :
« Sire e amis nus fu, jamais plus voir n'orras ; (*fol. 118*)
« Veoir le desirron, fait en avons maint pas.
« S'avoier nus en pues grant almosne f[e]ras.

---

147 *e*, corr. *a* ? — 156 Le copiste a écrit *ininocent*. — 165 *ot*, ms. *oï*. On pourrait garder cette leçon en supprimant *sains*. — 170 Ms. *reconn neu*. — 172 Corr. *nel nus celer tu pas ?*

X « Por Deu, bels doz amis, ne soit chose celée,
« S'avoier nus en puez fai le sens recelée :
« Granz en eirt tes loers, tes dons ꝛ te soldé[e].
« Quis l'avons en tot sens jusqu'a la mer betée.
« La terre avons cerchie e tote avironé[e].
« D'endurer le chalor, le froit [e] le gelée,
« Avons la char noircie, fendue ꝛ derrené[e]. »
Fait lors sains Eüstaces : « Ne m'avez demandé[e]
« Chose qui a par moi vos soit or demostré[e] :
« Ne sui ne nes conui que j'aie en remenbrée,
« Mais jo sui pilerins de ciel' autre contrée.
« Si com irez a le vile la jus en le valée,
« Venez vus ent od moi ; fait' est votre jornée :
« Levé[e] est la chalors huimais desmesurée. »
Tot troi s'en vont ensemble, que nus ne desagrée :
Mainte parole i ot ançois dite e contée
& mainte chaude lerme d'uilz tendrement ploré[e].
Ains qu'a l'ostel venissent, c'est bien vertez prové[e],
Vin quit e acata, ço spoir jo, denerée.
A boivre lor dona, puis lor a delivrée
L'apentis d'une grance nove, de frez ramée ;
Lassiez les a dormir desci qu'en la vesprée,
Qu'il ot son mangeret e sa chose atornée.

XI Aisié e herbergié sunt nostre chivalier,
E li sire apela sun oste tuit a premier :
« Bels dolz amis », fait il, « veez, cist dui palmier
« Sunt mult mi conissant, ces m'a fait herbergier.
« Por moi sunt ça venu, ja celer ne te qu[i]er.
« Fai, atorne & porchace, de ço te vuel proier,
« Coment anuit lor aie que doner a mangier,
« E jo te donrai tot el tans de mon lo[i]er,
« Loiaument, sens mentir, sens faute ꝛ sens trich[i]er. »
Ço li respont la ostes : « Ici n'a qu'esmaier,
« Car tot vus trov[e]rai quanque vus avra mestier. »
Ici n'a plus a dire ne plus a porloignier :
Gent furent conrée come d'un mès plenier,
Mais de plor ne de lermes ne puet rasazier

---

192 *a*, corr. *ja* ? — 193 Corr. *Nel s. ne nel c.* — 195 Corr. *Si com vai* ? — 201 *prové*[*e*], ms. *aprové*. — 202 Corr. *V. q. lor* ? — 208 Corr. *tut premier*. — 216 *li o.*, ms. *la*. — 217 On peut changer le second *vus* en *os*, ou le supprimer.

Sains Eüstaces por rien, sovent se trait arier
Por sa face laver ꝛ terdre ꝛ einssu[i]er,
Puis les revient servir de gré ꝛ volentier.
A esgarder li prisent andoi sens acointier;
Belement ꝛ soef prisent a conseillier :
« Por nostre bon seignor ꝛ por nostre maistre ch[i]er
« Porroient ben cestui tote gent encerchier :
« Tels eirt, de tel samblant, n'i a rien que changier,
« Por poi ne poons dire c'est il [e] afichier. »
Por un tot sol petit que nel corent baisier.

XII Gent furent li seignor herbergié ꝛ serviz,
Sains Eüstaces le fait [de gré], non a enviz.
Quant les faiz d'en arriere retrait ses esperiz,
Ne puet muer ne plort; rist s'en fors le postiz,
Puis resuie sa chere de ço qu'il est vestiz.
Donc fu reconeüs poi a poi & choisiz,
E a dit l'uns a l'autre : « Nu[s] sumes esbaïz;
« C'est cil que nus querons, li vaillanz, li esliz
« Que tant bels jor[s] en sa maison nus a norriz. »
Fait li uns : « Or veon s'il a en le serviz
« La plaie d'une espée qu'ot en un fereïz ;
« Jostoit en la bataille ; a peine en fu gariz ;
« E si nos le trovon soit maintenant saisiz. »
Respont Antiochus : « Bien m'acort a voz diz. »
Quant la plaie coisirent certains furent ꝛ fiz
Que ço eirt il sens dotance : sus en piez sunt sailliz,
Entre lor braz le prenent; bais[i]és fu ꝛ joïz,
Ains que nus d'els le laist, par set foiz u par diz.
« Bels sire », fait li il, « di por coi t'escondiz
« Que Placidas ne soies? trop as esté periz.
« De toi est l'emperere ꝛ li senez mariz.
« Sachez, puis que de nus as esté departiz,
« Unt nostre chevaliers trop esté desconfiz.
« La viele gent te quiert e les enfans petiz.
« Qu'as fait de nostre dame, ꝛ u sunt tes bels fiz ?
« De duel ꝛ de miserie, de lons regreteïs,
« Quant nus trové t'avom, nos a Dex resjoïz. »

---

221 Supp. *Sains*. On pourrait aussi lire *Por riens sains Eüstaces*. — 226 Suppr. ꝛ. — 232 Suppr. *sains*. — 238 Ms. *li v. e li*. — 239 Corr. *nus a en sa m. n.* ? — 242 Ms. *Jostoie*. — 244 *voz*, ms. *vus*. — 249 *fait*, corr. *font*.

XIII [O]r voit sains Eūstaces ne [se[puet mais celer ;
Mult par s'oit de voir dire proier ɜ conjurer.
Descovers s'est vers eus ; donc lor prist a conter
Com sa feme enmena l'esterman par la mer,
& [de] ses dous enfans qu[e] il vit estrangler
Al lou ɜ al lion, a l'aive trespasser,
Quel duel il puis ad fait sens soi reconforter.
Adonc les oïssiez tuz trois plaindre ɜ plorer,
E la gent de la vile venir ɜ amasser
Por la merveille oïr qu'en n'oï mais se per.
& cil content la vie que il soloit mener
Con il fu haus ɜ crienz, com soloit doter
Icil qui se volɔient vers Rome reveler,
Quels furent ses despenses ne qu'il soloit doner, (·)
Ne com tot li empires le soloit honorer ;
Com il savoit les os ɜ les grans gens mener
& les ruistes batailles soffrir, vaintre ɜ finer.
Dont oïst on les gens en maint e sens parler :
Si grant merveille en unt com riens puet purpenser.

XIV Mult ont li .ij. vassal grant esliecement.
Trové ont lor seignor c'ont tant quis longement.
Poi a cité ne vile al regne d'Orient
Que cerché ne l'ëuissent ɜ soffert maint torment.
De par tot le vilage s'i aûna la gent.
Quant la chose ont oïe veraie ɜ apertement,
A merveille l'esgardent ; s'en plorent plus de cent.
Cele nuit trespassa ; quant jors fu pariscent
S'unt pris congé del oste & de toz ensement,
Al chemin se sunt mis mult purloigné[e]ment ;
Plusors l'ont convoié qui 'n plorent tenrement.
Funt il : « Cum poon estre tut mari ɜ dolent
« Quant si travaillant home nus a si longement
« Servi, nus, soffraitos, issi trés povrement ! »
Baisiés les, puis s'en vont od douz saluement.
A son oste dona, ço sai certainement,
Tote l'une moitié de bons trois marz d'argent.
Vont s'ent, ɜ cil li content trestot le mandement

---

261 Ms. *Come*. — 269 Il y a bien *con* et *com* en toutes lettres. Ce vers est certainement incorrect ; le sens demande *com le soloient doter* ; mais il y a une syllabe de trop. — 275 Vers corrompu. — 287 *qui 'n*, ms. *quint* (*q* avec *i* suscrit). — 289 Corr. *très vaillans*. — 291 *Baisiés*, corr. *Baisa* ?

Que li fait l'emperere de bon cuer finement :
Lui vuelt ɛ lui deaire, lui demande ɛ atent.
Despoillier l'ont fait son mavais vestement ;
Puis li firent vestir un meillor ɛ plus gent.
Eirrent par lor jorné[e]s tuit trois joieusement ;
E il lor vait contant o ne con faitement
Jesucrist s'aparut a lui visablement,
« E qu'en fu son plaisir son buen ɛ son talent,
« Qu'il volt que jo fuïsce sen[s] nul repentement ;
« Com jo oi nom Eüstace e[l] saint baptizement,
« E de mes grans pechiés pardun ɛ quitement ;
« Con Sathan m'envaï si angoissosement
« Que quanque el siecle avoie reverti a nient. »
Tot quanqu'a lui avint dont ai remembrement
Lors a dit mot a mot, n'en ai fait celement.
Quinze jors ont erré, si l'estorie ne ment.
Dont sunt venu a Rome le passet belement.

XV Auques loignet de Rome, si com retrait l'autor,
S'est sous Antiochus partiz de son seignor.
Vait [s'en] com plus tost pot conter l'empereor
O ne coment il ont tant esté quereor,
Od chaud & od ahan, od froit ɛ od suor, (*a*)
Que trové ont a peine des chivalers la flor :
C'est Placidas qu[e] il a desirré tant jor.
Poi a vile de si qu'en Inde le major
Qu'il nen aient cerchie sens terme ɛ sens sojor.
Grant joie ot l'emperere, rien n'ot unques major ;
A sol a cels mandez qui erent senator
& des plus haus de Rome le belais ɛ la flor.
Tuit iscent contre lui : la n'ot tençon menor.
Plore li emperer[e]s de joie ɛ de dolçor ;
E toz li comuns pules, li riche ɛ li menor,
Baisé l'ont ɛ joï ɛ fait si grant honor
Qu'el palais principal d'ovre Sarrazinor
L'en meine od hauz cris, od pompe ɛ od baudor.
Festivé ont tut cil qui vivent de labor.
Jo qu'en diroie plus ? ne sui retraieor
C'onques mais a rien née fust mostré maire amor.

---

297 Corr. *l[i] ont*. — 308 *ai* pour *a* (comme au v. 309), ou corr. *ait* ? — 312 Au lieu d'un *A* le rubricateur a peint une *L*. — 313 *sous*, seul. — 317 Ms. *torné*. — 324 *menor*, ms. *nenor*. — 327 Ms. *joie*.

XVI Decha li emperere la chose bien enquise
Por coi il ot l'onor e sa terre remise
Ne alez (?) e issilez loins, povre en tele guise,
Ki tant avoit richoise ne pris ne manantise,
Amis ȝ bien voillans & gens a son servise,
Oianz toz les senez a la parole prise ;
Mot a mot le lor conte, n'i ot autre devise,
Ou ne coment ch'avint, desor le roce bise,
Que il vit Jesucrist de lui la forme assise,
Qu'il ot ço qu'il avra al grant jor de Joïse ;
Con li toli sa feme li mariners de Pise,
Li lous ȝ li lions ses fiz al passer l'aigue d'Ise ;
Com il a puis vesqui povres de son servise,
Com foiz & kar[ı]tez l'amoneste ȝ atise
De vivre loiaument, droitement sens covoitise.
Tot lor dit ȝ raconte, n'i a raison mesprise,
Ne rien c'on li atort a fonte ne a fanise.

XVII En son repairement, si com jo truis lisant,
Orent a Rome tuit joie e lïece grant.
Mult l'ont de ço requis, mult l'en sunt deproiant,
Qu'il soit derechef maistre si com il fu avant,
Mants (?) le chevalerie e soit a son comant,
Kar a icel honor n'i a nul si vaillant
Ne si aventuros ne d'armes si sachant.
Jo qu'en diroie plus ? Fait en a lor talant,
Avoir ot & richoise ains tuit jor passant
Molt plus qu'en un sol jor n'en ot eü avant.
De l 'ovre s'entremist qui mult ert bosoignant...

Paul MEYER.

---

333 *Decha*, corr. *Des c'a* ? — 335 Corr. *Ne a. en issil* ? — 341 Corr. *leȝ lui* ? — 344 Vers trop long que je ne sais comment rectifier. P.-ê. le copiste a-t-il fondu deux vers en un, d'autant plus qu'on s'attendrait à trouver *com* au début de la phrase où est rappelé l'enlèvement des deux fils d'Eustache par un loup et un lion. L'*Ise* (Isère) est là pour la rime, comme Pise au v. précédent. — 347 *covoitise*, corr. *cointise*. — 349 Je suppose que *fanise* est une erreur du copiste pour *faintise* ; mais *fonte* (p.-ê. *fome*) ? Faut-il corriger *honte* ? — 354 *M int*, au subj. ? — 358 Vers trop court d'une syllabe et qui l'ailleurs se lie mal à celui qui suit. Corr. *ains que vit* ?

LI CONFRERE D'AMOURS

POÈME AVEC REFRAINS

(BIBL. NAT. FR. 837).

Paulin Paris, décrivant le ms. 837 (anc. 7218)[1], mentionne un poème ainsi intitulé et en cite les deux premiers vers, ajoutant qu'il est inédit et qu'il se compose de 12 couplets de cinq vers. C'est d'après cette indication incomplète — et erronée — que M. Naetebus[2] l'enregistre sous le n° 14 du groupe LXXXVII[3] ; les vers cités par P. Paris ont fait croire à M. Naetebus qu'il s'agissait de strophes de cinq alexandrins. M. Gröber non plus n'a sans doute pas vu le manuscrit, puisqu'il prétend (*Grundriss*, II, 1, p. 861) que ce poème est en strophes de cinq alexandrins monorimes.

En réalité les strophes de notre poème se composent d'une partie « non lyrique », qui est un quatrain d'alexandrins monorimes, et d'un refrain (qui est toujours de deux vers), le dernier vers du refrain rimant avec les alexandrins. On peut se demander si l'on trouve dans l'ancienne poésie française d'autres exemples de cette forme strophique. M. Naetebus n'en a aucun. Mais M. P. Meyer[4] cite les deux premiers couplets du *Salut d'amors* publié par Jubinal dans son *Nouveau Recueil*, II, p. 235, en disant que le poème se compose de couplets de quatre alexandrins (monorimes). Il faut tenir compte, cependant, de ce que tous les couplets ne sont pas aussi réguliers que ceux que cite M. P. Meyer. Voici ce qu'il en est. Des 29 couplets (ou laisses)

---

1. *Manuscrits françois*, VI, 413.

2. *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, p. 181.

3. « Strophische Gedichte, über deren Bau ich keine genaue Auskunft zu geben vermag. »

4. *Le salut d'amour dans les littératures provençale et française*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 6e série, t. III (1867), p. 133.

dont se compose ce *Salut*, dix-neuf sont des quatrains parfaitement réguliers (1, 2, 4, 6, 9-16, 18-20, 22, 23, 26, 29), tandis que des dix autres, huit ont cinq vers (5, 7, 17, 21, 24, 25, 27, 28), le couplet 3 en a huit, et le couplet 8 enfin en a sept (dont quatre riment en *-ot*, mais trois en *-ort*). La majorité des quatrains est donc en faveur de l'hypothèse de M. P. Meyer ; les dix couplets divergents seraient alors corrompus. Mais d'autre part, il serait à peu près impossible de réduire les strophes trop longues à quatre vers, sans en détruire le sens. Je serais donc porté à croire que l'auteur anonyme ne s'est pas astreint à écrire des couplets de longueur égale, tout en donnant la préférence à la forme du quatrain. S'il en est ainsi, le poème dont nous allons donner le texte serait le seul qui ait été composé de strophes de quatre alexandrins monorimes, dont chacune est suivie d'un refrain.

Ce sont d'ailleurs les parties lyriques du présent poème qui en constituent le plus grand intérêt, d'autant plus que quelques-uns de ces refrains doivent être rares, sinon uniques. On a récemment tiré du même manuscrit un autre poème avec des refrains (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIV, 358-369), mais *Li confrere d'Amours* semble être resté inconnu à ceux qui se sont occupés de l'étude des refrains anciens. Je ferai quelques rapprochements avec d'autres refrains dans les remarques sur le texte.

Dans le manuscrit, notre pièce est placée entre la *Complainte d'amors* [1] et le *Dit du buffet* [2]. Les alexandrins sont le plus souvent disposés sur deux lignes, et les refrains sont écrits sans qu'on ait tenu compte de la division en vers.

Li confrere d'Amours. (Fol. 275 a)

1 Li confrere d'Amours, vait a moi entendre,
Cil qui dedens vos cuers les maus d'amors sentez ;
Mès cil qui ne les a dedens son cuer entez
Ne soit ja si hardis qu'il i soit presentez.
Faitz, traitz vous en la !
N'approchiez ja, se vos n'amez.

1. Imprimée par M. P. Meyer en appendice à son étude précitée, p. 163-168.

2. Imprimé en dernier lieu par MM. de Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, III, p. 199-208.

II Vilains n'a ci que fere, sachiez que ne mesprent,
Je n'i cuit pas mesprendre, quar auques m'i entent,
Quar Amors le m'enseigne, de qui tout bien aprent,
Chascun jor me mestroie, si que par tout m'ensent.
Vilaines genz, vous ne les sentez mie
Les maus que je sent.

III Vilains ne senti onques, ne ja voir ne fera,
Mes cil les a sentus et sent et sentira
Qui dist que ja d'amors ne se repentira
Por mal que li ait fet, certes ore i parra.
E, loiaus amoretes,
(Fol. 275 b) *Moi n'ocirrés vous ja !*

IV Amors est ma maestresse, je sui en son dangier,
Ne ja, tant com je vive, ne m'en quier eslongier,
Ne de servir m'amie ne me vueil delaier,
Je ne sai s'ele m'aime, ce me fet esmaier.
Je ne sai se la bele m'aime,
Mes je l'aim de fin cuer entier.

V Por s'amor sui en paine tres ce que je me couche
Dusqu'au demain matin, merveille est que ne crouce ;
Mes voir se je pooie a li parler de bouche,
Je li demanderoie porqoi au cuer me touche.
Je sent le mal d'amer por vous.
Et vous ? Por moi sentez le vous, ma douce ?

V. Je vous aim sanz barat, bele tres douce amie,
Bien le vous os jurer, ne m'en mescreez mie ;
Et sachiez que je vueil qu'en la moie partie
N'ait ne mal ne barat n'engien ne tricherie.
Icel jor me faille Diex
Que je trahirai m'amie !

VII Diex, comment trahiroie ce que plus amer vueil ?
Se je sueffre plus paine et mal que je ne sueil,
Doi je por ce trahir celi por qui me dueil ?
Naie. Ele n'i a coupes, tout ce me font mi œil.
Je ai si bien mon cuer assis
Que partir ne l'en vueil.

VIII Ne le vueil pas partir, ainz en sai mout bon gré
Celi qui d'amors fines m'a si bien assené

Et d'amer si treshaut m'a doné volenté :
Ce a fet mes fins cuers qui li a enorté.
(Fol. 275 v° a) *J'aim trop miex que ne soloie,*
S'en sai mon cuer meillor gré.

IX Bon gré l'en doi savoir, quar il est mes serjanz,
Adès me tent en voie et commande et ensenz...
Ne lessiez por nului, amez me par amors ;
Se mesdisanz en groucent, si dites oiant tous :
A que fere en parlez vous ?
L'en n'en feroit rien por vous.

X Por mesdisanz felons, que Diex onques n'ama,
Ne doit l'en pas lessier ses amors, qui les a.
Honis soit qui les lesse, dehait qui les lera ;
Prenons garde a celui qui cest refrait chanta :
Douz Diex, comment porra
Durer li cuers qui sanz amors s'en va ?

XI N'ai plus pooir d'escrire, .j. don demanderai
Celi qui me consent avoir quanques je ai,
Quar el puet tout doner, de verité le sai,
Por ce li vueil rouver maintenant sanz delai :
Hé, Diex, douz moi de mes fines amors joie
Aussi vraiment que nul mal n'i penssai.

XII A celi rent merci qui tout m'a consenti
D'escrire cest livret, que j'ai fet pour celi
Que ne voi pas sovent, certes ce poise mi ;
A cest definement por Dieu je vous depri :
Vous qui la irez, por Dieu dites li,
S'ele onques ama, de moi ait merci.

Explicit le confrere d'amors.

NOTES

Titre écrit après coup, sur grattage ; le ms. porte *Le.*

I *Refr.* Un refrain tout à fait analogue se trouve dans *Bele Aaliz* (voir G. Paris, dans les *Mél. Wahlund*, p. 10) :

Por Dé, traiez vos en la,
Vos qui n'amez mie !

Bartsch (*R. u. Past.*, p. 376) rapproche de ce refrain les deux suivants :

Vos qui amez, traiez en ça,
En la qui n'amez mie.
(*Cour de Paradis*, 380.)

Esgardés quel vie nous menons,
Vous qui n'amés mie.
(*Ren. le nouv.*, 6964).

C'est par erreur que G. Paris, *Journ. des Sav.*, 1892, p. 421, note 6, dit que le refrain de la *Cour de Paradis* se trouve dans la *Chastelaine de S. Gilles*. Un peu plus éloignés du nôtre sont les refrains cités par M. Jeanroy, *Origines*, p. 394.

II *Refr.* Se retrouve dans un *Salut d'amors* tiré du même ms. par Jubinal (*Nouv. Rec.*, II, 237), ainsi que chez Jeanroy, *Refrains inédits*, pièce III, str. 5 = Raynaud, 839, dans la *Rev. des langues rom.*, XLV (1902), 193-207, avec la seule différence que le second vers se lit

Les dous maus que je sent,

ce qui est peut-être la bonne leçon. — Même refrain, sauf que le premier vers est octosyllabique :

Vilains, vous ne les sentés mie,
Les dous maus que je sent.
(Baudoin de Condé, *Prison d'amours*, v. 3043.)

Pour des formes plus éloignées de la nôtre, voy. *Journ. des Sav.*, 1892, p. 419 (*Guill. de Dole*, v. 516), et *Rom. u. Past.*, p. 378.

III *Refr.* Je ne connais point d'autre exemple de cette rédaction. On sait que l'idée exprimée est des plus courantes. En voici une autre forme :

J'ai amors qui me tiennent,
Elles m'ociront ja,
Elles m'ociront ja.

(G. Raynaud, 1683, cité par M. Noack, *Der Strophenausgang in seinem Verhältnis zum Refrain*, p. 20; comp. *Rom. u. Past.*, II, 43, p. 162. Pour d'autres refrains apparentés, comp. Noack, *l. c.*, p. 24 (= Raynaud, 1696), 29 (= Raynaud, 2002) et 35 ; Jeanroy, *Refr.*, II, str. 3 (= Raynaud, 150) ; *Rom. u. Past.*, II, 21 (p. 134), 32 (p. 150), 42 (p. 161), 65 (p. 188). Je me permets de citer en dernier lieu le refrain d'une parodie pieuse :

Amours, ne m'ociés mie,
Ancor trop seroit courte ma vie.
(*Bull. de la Soc. des anc. textes*, XII (1886), 71.)

IV *Refr.* Il ne doit pas être très fréquent. Je ne saurais en rapprocher que les refrains suivants, qui sont pourtant fort différents :

Si proie qu'ele soit m'amie,
Et je l'ain de cuer entier.
(Jeanroy, *Refr.*, XX, str. 6 = Raynaud, 1382.)

Por Dieu, car m'amez, bele tresdouce amie :
Ja vos aim je plus que nule rienz qui soit.
(*Ib.*, I, str. 5 = Raynaud, 145.)

V *Crouce* est très peu distinct dans le ms. Est-ce le verbe *croucier* (voir Godefroy)? Le sens du vers serait alors : « il est étonnant que l'amour ne m'écrase. »

Refr. A peu près le même refrain chez Noack, *ouvr. cité*, p. 36 (pièce nº 6 de l'appendice = Raynaud, 146) :

Je sent les maus d'amer por vos, par m'ame.
Et vos ? Por moi sentés les vos, ma dame ?

Un peu plus éloignés sont ceux qu'on trouve chez Noack, p. 87 (= Raynaud, 1991), et appendice, pièce nº 17 (= Raynaud, 452).

VI *Refr.* Je ne trouve à rapprocher de ce refrain que les suivants, dont la ressemblance avec le nôtre est fort lointaine (Jeanroy, *Refr.*, XXII, str. 2 (= Raynaud, 1449), et *ib.*, XI, str. 2 (= Raynaud, 503).

VII *Refr.* Le texte le plus rapproché doit être celui-ci :

J'ai mis mon cuer en bele damoisele,
Dont ja ne partirai
Mon gré.
(Jeanroy, *Orig.*, p. 473 = Raynaud, 759).

La même idée se retrouve p. ex. dans ces deux refrains :

Loiaul amor ai trovee,
Ne m'en pertirait riens nee.

(Jeanroy, *Refr.*, XXXVIII, str. 4 = Raynaud, 2072 ; cf. *Rom. u. Past.*, p. 354.)

Hé amors, tres douces amors,
Coment me partirai je de vos ?

(*Refr.*, X, str. 6 = Raynaud 459 ; *ib.*, XXXVII, str. 4 = Raynaud, 2064.) Voy. encore *Rom. u. Past.*, II, 16 (p. 127), *ib.*, p. 361 ; Jeanroy, *Refr.*, II, str. 5 = Raynaud, 150; *ib.*, XII, str. = 2 = Raynaud, 548 ; Baud. de Condé, *Prison d'amours*, v. 65.

VIII *Refr.* Se retrouve *Refr.*, VII, str. 2 = Raynaud, 391. Comparez :

Diex ! se je l'aim de cuer entier,
Savoir en doi amours bon gré.
(Baudouin de Condé, *Prison d'amours*, v. 384.)

IX Je ne puis expliquer autrement que par un bourdon l'incohérence de cette strophe et le changement de la rime à partir du v. 3. Notons aussi la rime imparfaite *amors* : *tous* : *vous*. Il n'est peut-être pas inutile de signaler que le même phénomène se rencontre dans une pièce tirée récemment du même manuscrit (*amours* : *douz*, *amors* : *savorous*) ; voir *Zeitschr. f. rom. Ph.*, XXIV, 367.

Refr. Se retrouve dans le *Salut d'amors* imprimé dans Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 241.

X *Refr.* On trouve parmi les *Refrains inédits* publiés par M. Jeanroy les deux que voici :

Sire Diex, coment dure
Fins cuers qui n'aime par amors ?
(VIII, str. 1 = Raynaud, 444.)

Sire Diex, comment dure fin cuer
Qui aime par amors ?
(XX, str. 5 = Raynaud, 1382.)

Comp. encore :

Quar sans amour n'a nus joie veraie.
(Noack, pièce nº 43 = Raynaud, 1259.)

XI *Refr.* Le premier vers est identique dans le refrain suivant :

Hé, Dex, donez moi de mes fines amors joie,
Ausi vraiement conme grant mestier en ai.
(Jeanroy, *Refr.*, XVI, str. 3 = Raynaud, 979.)

Un manuscrit (Pb[8]) présente les variantes suivantes :

Vrais Diex, dounés moi de mes amouretez joie,
Issi vraiement con je mestier en ai.
(*Ib.*)

J'ai apris a bien amer, Diex m'en doint joïr.
(*Refr.*, XXVI, str. 1 = Raynaud, 1725.)

J'aim la plus bielle et la meillour ;
Dex me doinst joie de s'amour.
(B. de Condé, *Prison d'amours*, v. 2013).

Si chante et note dorenlot.
Eo eo ae ae ! oo dorenlot !
D'amors me doint Dex joie !
(*R. u. Past.*, III, 20.)

XII *Refr.* Même refrain dans le *Salut d'amors* précité (*Nouv. Rec.*, II, p. 239). Il revêt une autre forme (*Rom. u. Past.*, II, 21, p. 135) :

Et qant la verrez, por Deu dites li
Q'a la mort m'a mis, se n'en a merci.

Bartsch (p. 366) en rapproche le passage du *Salut d'amors* ainsi que ces vers du *Roman de la Violette* (p. 208) :

Vous qui la irés, pour Diu dites lui
C'a la mort m'a trait, s'il n'en a merchi,

en faisant observer que dans ce dernier cas c'est une femme qui parle, « ce qui n'est certainement pas primitif ».

Artur LÅNGFORS.

L'ÉPÉE SYMBOLE

ET GARDIENNE DE CHASTETÉ

Les nombreuses versions d'*Ami et Amile*, de *Tristan et Iseut*, certains contes, diverses traditions populaires offrent ce même trait bizarre : un homme et une femme couchés ensemble plantent ou posent entre eux une épée nue pour garder leur chasteté, soit qu'ils veuillent éviter un adultère ou un inceste, soit qu'ils aient fait vœu de continence ; ou bien encore ils veulent par là persuader autrui qu'ils observent la chasteté. Je rassemblerai à travers les littératures de l'Occident et de l'Orient des exemples aussi nombreux que je pourrai de ce thème, et j'essaierai de les interpréter.

I. — L'ÉPÉE SYMBOLIQUE DANS LES LITTÉRATURES D'EUROPE.

1. *Ami et Amile*. Dans la chanson de geste, Amile doit vivre quelque temps dans le château d'Ami, se faisant passer pour lui ; les deux compagnons se ressemblent si parfaitement que nul ne s'aperçoit de la substitution, et Lubias, la femme d'Ami, partage l'erreur commune. A la nuit, Amile vient pour se coucher auprès d'elle, comme s'il était son mari :

> Avec lui porte son brant d'acier molu,
> Et Lubias a les siens dras tolus ;
> Deles le conte s'a couchie nu a nu.
> Qu'ele le cuide acoler com son dru.
> Deles lui sent le brant d'acier molu.
> Grant paor ot, si s'en est traite en sus.
> Dex ! com est effraee !

---

1. Conrad Hofmann, v. 1160.

Pour la rassurer, Ami prétexte qu'un médecin lui a ordonné de garder la continence pendant un mois [1].

Cet épisode se rencontre déjà chez Radulphus Tortarius, c'est-à-dire dans la plus ancienne version connue d'*Ami et Amile* : *nudus deponitur ensis Inter eos* [2]... Il se retrouve dans onze des douze versions analysées par Kölbing [3] : il est donc l'un des traits constitutifs de la légende. Il manque dans la version en prose française publiée par Mone et dans un remaniement hongrois du XVIIe siècle intitulé : *Miroir de la vraie amitié et de l'intime amour*. Il va sans dire que le *Miracle de Nostre Dame d'Amis et d'Amilles* [4] évite de le porter à la scène. Par contre, Conrad de Würzbourg, dans son *Engelhart*, le raconte deux fois : il a imaginé des circonstances telles que chacun des deux héros remplace son compagnon auprès de sa femme; les deux couples provisoires sont séparés par l'épée [5].

La *Vie* latine d'*Ami et Amile* a fait entrer notre légende dans le *Roman des sept sages* [6]. Mais Louis, prince de France, n'allègue pas, auprès de la femme d'Alexandre, la prescription d'un prétendu médecin : il veut lui donner, dit-il, une « preuve de preudomie et loyale amour » [7].

C'est, semble-t-il, par l'intermédiaire d'*Ami et Amile*, mais surtout c'est par la nouvelle *Amici* insérée dans le *Roman des Sept Sages*, que le thème de l'épée nue a pénétré dans les littératures et les traditions populaires de l'Europe.

2. *Le Conte des Frères*. Il s'agit, dans ce conte aussi répandu que la légende d'*Ami et d'Amile*, de deux [8] frères, dont l'un a épousé une princesse; mais une sorcière le pétrifie. L'autre

1. Même excuse dans le IXe conte du *Pentamerone*.

2. *Amis et Amiles*, éd. C. Hofmann, 1882, p. XXVI.

3. *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur*, IV (1877), 306.

4. *Miracles de Nostre Dame*, p.p. G. Paris et Ul. Robert, t. IV

5. Dietrich, se faisant passer pour Engelhart, tue Ritschier et épouse Engeltrud ; en même temps Engelhart remplace Dietrich à ses noces.

6. G. Paris, *Deux rédactions du roman des Sept Sages de Rome* (1876), p. XXXIII.

7. *Ibid.*, p. 183.

8. Trois, dans certaines formes du conte.

frère, qui ressemble parfaitement au pétrifié, parvient à la ville où demeure la princesse ; celle-ci, qui croit reconnaître son mari, lui fait partager son lit : c'est, dans la plupart des versions, une épée qui veille sur les droits de l'époux. Ce trait ne disparaît que rarement : dans un conte lorrain, par exemple, *les Fils du pêcheur* [1], dans un conte des Slaves méridionaux et des Lithuaniens [2]. L'épée est remplacée par un couteau de chasse dans un conte tchèque, par un drap de lit dans le conte IX du *Pentamerone* de Basile [3]. On a deux formes du conte recueillies en Gascogne : l'une conserve, l'autre supprime le trait de l'épée [4].

Child a publié cinq versions d'une ballade écossaise où deux rivaux se disputent une même femme ; celle-ci aime Chiel Wyet, elle a même conçu de lui ; et, pourtant, c'est son rival, lord Ingram qu'elle épouse. Lord Ingram apprend, la nuit des noces, le secret de la femme ; voulant s'abstenir d'elle, il place (du moins dans deux des versions) une épée entre leurs corps. Au matin, il dit au père de la mariée : « Si votre fille était une honnête femme, le fer ne nous aurait pas séparés tout le long de la nuit [5]. »

C'est aussi un conte des Frères que nous trouvons aux frontières de l'Europe et de l'Asie, chez les Ossètes. Dzanbolat hésite à se marier, de peur que la femme qu'il épousera ne mette la discorde entre lui et son frère Antoniquo. Antoniquo s'engage à quitter le pays et à ne voir jamais la femme de son frère. Cependant, celui-ci s'étant marié, la ruse d'un valet, par suite de circonstances qu'il est inutile de raconter, introduit Antoniquo dans la chambre de sa belle-sœur et le force à y passer la nuit. Antoniquo met son épée, la femme ses ciseaux entre eux deux [6].

---

1. E. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, I, 79 (= *Romania*, V. 343).

2. Leskien-Brugmann, *Litauische Volkslieder und Märchen*, Strasbourg, 1883, conte II, note p. 544.

3. *Ibid.*, pp. 545, 546.

4. Bladé, *Contes populaires de la Gascogne*, Paris, 1886, I, 284, note.

5. Child, *The english and scottish popular Ballads*, III, 126-36, IV, 511 (abondante bibliographie du sujet). Dans quatre variantes sur cinq, les rivaux sont des frères ; dans l'autre, ils sont oncle et neveu. — Cox, *Cinderella in Britain* (pp. 203-4), signale une forme islandaise du conte des Frères et donne (p. 488, n. 21) diverses indications bibliographiques.

6. Conte publié par Wsewolod Miller (Moscou, 1902) ; je ne le connais

Enfin, dans une ballade allemande, Annelein, fille de roi, a été enlevée à ses parents. Son frère, le prince Mannigfalt, la retrouve dans une auberge où elle est devenue servante. Forcé (par les circonstances du récit) de coucher auprès d'elle, il met son épée nue entre lui et elle [1].

Grimm [2] et Simrock [3] ont déjà cherché à établir des rapports entre *Ami et Amile* et le conte des frères. Ces rapports paraissent un peu vagues. Il y en a d'autres à relever. Dans le conte aussi ce ne sont pas toujours des frères. Basile semble avoir le premier noté ces contes ; dans l'une de ses deux versions (I, 9, *La cerva fatata*), les frères jumeaux sont remplacés par des amis. D'autre part la légende d'Ami et Amile raconte que les deux amis sont conçus à la même heure, nés le même jour, baptisés dans les mêmes fonts, levés par le même parrain (vv. 22-25, 1041-1044), ce qui convient à des jumeaux plutôt qu'à de futurs amis. Ici et là nous entendons la même plaisanterie. Amile dit à Ami (1952 ss.) :

> Lez ta moillier me couchai je dormir.
> Il n'a si bele en seissante pais,
> Moult m' esmerveil com en poez souffrir.

Dans les contes le frère paye une pareille remarque de sa tête, qu'il regagne toutefois au moyen d'un remède surnaturel.

Dans la tradition populaire hongroise plusieurs variantes des *Amici* se sont introduites [4].

Il est donc probable qu'Ami et Amile a influencé la tradition populaire et que le conte des frères a absorbé quelques éléments de cette légende.

---

que par l'analyse de H. Kern, dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie d'Amsterdam, VI, 4 (1904), p. 23.

1. C'est Uhland qui a publié cette ballade populaire dans le *Musenalmanach de Seckendorf*, 1808, p. 29 ; elle fut reproduite dans le *Wunderhorn* (édition jubilaire de 1906, par Ed. Grisebach, p. 519). Uhland (*Schriften zur Geschichte der Dichtung und Sage*, IV, Stuttgart, 1896, p. 128) cite aussi des parallèles scandinaves, anglais, italiens, français : autant que ceux-ci m'ont été accessibles, je n'y ai pas trouvé le trait de l'épée.

2. *Kinder- und Hausmärchen*, III, 106, 107.

3. *Die Quellen des Shakspeare*, 1872², I, p. 93, note.

4. Dans le conte populaire publié par Erdélyi (deux variantes), par Gaal (où Louis des *Amici* est devenu le roi Matthias).

3. *Tristan et Iseut*. C'est sans doute la scène de la forêt du Morois qui a le plus contribué, avec la nouvelle *Amici* du *Roman des Sept sages*, à rendre célèbre le thème de l'épée symbole de chasteté [1].

Épiés et dénoncés par un forestier, Tristan et Iseut sont sauvés de la colère du roi Marc par une précaution qu'ils ont prise. Iseut a gardé sa chemise, Tristan a posé son épée entre lui et la reine. Marc, touché par l'apparence de leur innocence, les plaint, prend l'épée de Tristan et met la sienne à la place.

Cet épisode est donné par Béroul, Eilhart d'Oberg, Thomas, Gottfried de Strasbourg, le *Roman de la Poire*, etc. [2] Dans le *Roman de la Poire*, non seulement l'épée ment, mais le sommeil des amants n'est que feint [3]. Il résulte d'une remarque ingénieuse de M. A.-G. Van Hamel que la scène de l'épée nue se trouvait aussi dans le *Tristan* perdu de Chrétien de Troyes, ou du moins dans la version du roman de *Tristan* à laquelle Chrétien de Troyes aurait opposé son roman de Cligès, cet « Anti-Tristan », ce « Tristan retourné ».

Une scène analogue se lit aussi dans *Bovon de Haumtone*. Or ce roman eut un retentissement européen et a pénétré dans les littératures italienne, grecque et slave. « Bovon est le héros de l'épopée chevaleresque qui s'est le mieux acclimaté en Russie ; il a passé dans la tradition populaire [4]. » C'est donc une voie de plus par où notre thème a pu pénétrer dans les littératures populaires.

4. *Autres sujets occidentaux*. Après ces versions dont la vogue a été européenne, j'en signale ici quelques-unes qui sont restées enfermées chacune dans une littérature nationale.

La plus célèbre est l'histoire de Sigurd et Brynhild dans la

---

1. On peut rapprocher de cette scène les récits espagnols et portugais où le roi, trouvant le page endormi avec l'infante, met son épée entre les deux dormants et se retire (Child, *ouvr. cité*, III, 127).

2. Voyez, sur les diverses variantes du récit, l'édition du *Roman de Tristan* de Thomas, p.p. J. Bédier, t. I (1902), p. 243 ss. et t. II (1905), p. 256-7, et le livre de M. F. Piquet, *L'Originalité de Gottfried de Strasbourg*, 1905, p. 204 ss.

3. *Le Roman de la Poire*, éd. Stehlich, 1881, p. 37.

4. Th. Batiouskof, d'après A. Wesselofsky, dans la *Romania*, XVIII, 313.

légende scandinave. Sigurd conquiert Brynhild pour Gunnar; la nuit des noces, il se sépare d'elle par son épée. Après la mort de Sigurd, Brynhild se déclare sa veuve; elle dresse un bûcher pour eux deux; mais, dans la mort aussi, une épée les sépare [1]. Dans la *Volsunga-Saga*, Brynhild, bien que l'épée l'ait séparée trois nuits de Sigurd, se plaint d'avoir été violée par lui. Grässe s'en étonne [2]; Simrock en conclut que, dans la forme originale de la légende, Sigurd n'avait pas plus respecté l'épée que Tristan [3]; et, de fait, dans la *Vilkina-saga*, moins délicate, l'union de Sigurd et de Brynhild se consomme. Dans le *Nibelungenlied*, au grand regret de J. Grimm [4], l'épisode de l'épée disparaît.

Il n'est pas inconnu pourtant dans l'épopée allemande. Wolfdietrich, que la princesse païenne a persuadé de coucher avec elle, plante son épée dans le lit, en déclarant que : « qui bouge se coupe. » La princesse jette l'arme au loin, mais elle n'ébranle pas l'obstination de Wolfdietrich [5].

Parmi les nombreux contes populaires qui nous offrent notre thème, j'en relève deux qui appartiennent à la France. D'après l'un d'eux, recueilli en Gascogne, un roi est changé en corbeau; pendant la nuit, il recouvre la forme humaine; mais, pendant les sept années que doit durer son enchantement, il place une lame nue entre sa femme et lui. Il est à noter que, dans plusieurs variantes de ce conte (de même que dans le conte gascon des frères jumeaux), les narrateurs omettent ce trait, faute sans doute de le comprendre; l'un d'eux remplace l'épée par une planche [6].

---

1. *Die Edda*, p.p. K. Simrock, 8e édition (1882), pp. 191, 192, 200, 310, 438.

2. *Lehrbuch der allgemeinen Literaturgeschichte*, 1842, II, 3, 1, p. 80; L. Simrock, *Die Quellen des Shakspeare*, 2e éd., 1872, p. 193-4.

3. *Romania*, XXVIII, 465 ss.

4. J. Grimm, *Die deutsche Heldensage*, 2e éd., 1867, p. 370. C'est par erreur que M. E. Cosquin (*Contes populaires de Lorraine*, I, 79) dit que cet épisode se trouve dans les *Nibelungen*.

5. Hagen, *Heldenbuch*, Leipzig, 1855, I, 236. On ne retrouve plus notre épisode dans le *Deutsche Heldenbuch* p.p. Ad. von Keller, 1862 (pp. 377-9, 505-8).

6. Bladé, *Contes populaires de la Gascogne*, I, 21 (note) et 25.

L'autre conte ne se trouve que dans un recueil hébreu, mais dont les gallicismes choquants et fréquents prouvent l'origine française. Un homme riche, père d'une fille unique, a prêté une somme d'argent à son frère, qui est pauvre ; comme gage de cette dette, il a pris chez lui le fils de son frère. La jeune fille s'éprend de son cousin ; une épée les sépare quand ils couchent ensemble. Le père y voit une preuve de la continence du jeune homme ; après des péripéties fabuleuses, le mariage se conclut [1].

5. *Mariages blancs.* Les croyances populaires de nations et de temps différents promettent le bonheur sur terre ou au ciel aux nouveaux mariés qui gardent la continence pendant la première nuit ou les premières nuits de leur mariage [2] ; ce sont « les nuits de Tobie », ainsi nommées d'après un passage interpolé dans *Tobie*, 6, 22 [3]. D'autre part l'ascétisme du moyen âge a approuvé et la légende a glorifié des couples qui restent vierges pendant toute la durée de leur union [4].

L'abstinence à bref terme s'obtient à l'ordinaire sans recours aux grands moyens : la foi, la résolution y suffisent. Pourtant « à Charleroi l'on raconte qu'autrefois pendant les premières nuits les époux étaient séparés par une planche posée de champ sur toute la longueur du lit [5] ». On reconnaît ici la même planche que l'un des narrateurs du conte gascon du Roi des corbeaux substituait tout à l'heure à l'épée : il s'agit ici de paysans, qui n'ont point d'épée à leur portée.

Au contraire, lorsqu'il s'agit de garder la virginité pendant toute la durée du mariage, les récits légendaires emploient des moyens plus compliqués : saint Alexis recourt à la fuite ; dans

---

1. *Revue des études juives*, XXXV (1897), p. 69-70 et XLVII (1903), p. 211-2.

2. Voyez les références indiquées par M. Eug. Monseur dans le *Bulletin de Folklore*, 1893, II, 28 et 270.

3. L. von Schroeder, *Die Hochzeitsgebräuche der Esten*, etc... 1888, pp. 193, 209, 210.

4. Voyez un dénombrement curieux de ces couples dans le *Spielmannsbuch* de W. Hertz, 2e éd., p. 396.

5. Usage rapporté par le *Bulletin de Folk-lore*, II, 272, d'après la *Wallonia*, II, 160.

une chronique arabe récemment publiée, c'est un vautour qui veille sur la chasteté d'un couple : descendant chaque nuit sur les époux, il étend une de ses ailes sur le mari, l'autre sur la femme [1]. Dans la légende d'Injuriosus et Scholastica, c'est la croix qui les protège [2].

C'est l'épée aussi, quelquefois. Dans le conte d'Orendel et Breide, un ange invite les saints époux à mettre toujours une épée entre eux [3].

R. Kölher a publié [4] une légende latine qui existe aussi en français (*Le prévôt d'Aquilée*) où un ermite voudrait savoir quelles délices l'attendent au paradis. Dieu lui désigne un roi qui obtiendra la même récompense que lui, si du moins l'ermite sait la mériter aussi bien que ce roi. L'ermite va trouver le roi, qui part en voyage, mais qui ordonne à sa femme de faire mener chez lui à l'ermite tout à fait la même vie que le roi mène lui-même. En conséquence, l'ermite ne reçoit pour sa nourriture que des herbes, la viande et les mets délicats étant distribués aux pauvres. Le soir, il est conduit dans la chambre de la reine ; mais la reine met une épée à deux tranchants entre elle et lui ; de plus, à peine est-il endormi qu'on le réveille pour qu'il se plonge dans un bain glacé et qu'il apaise ainsi sa concupiscence.

II. — L'ÉPÉE SYMBOLIQUE DANS LES LITTÉRATURES ORIENTALES.

1. *Les vœux du tranchant du sabre.* Les légendes indiennes, et même les institutions indiennes ressemblent ici de façon frappante aux légendes d'Occident.

Déjà en 1869, A. Weber, au nombre des traits communs aux traditions sur Krishna et aux légendes chrétiennes, remarque que « les vœux du tranchant du sabre » rappellent les mariages inaccomplis des légendes occidentales [5]. Aux exemples donnés

---

1. Petrus ibn Râhib, *Chronikon*, éd. Cheikho, p. 107.

2. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. I, c. 47 (*SS. rerum merovingicarum*, p. 54).

3. Uhland, *Schriften zur Geschichte der Dichtung und Sage*, 1866, II, 58.

4. R. Köhler, *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, XI (1870), 231, 232, article reproduit dans les *Kleinere Schriften* du même, I, 442.

5. Dans les *Monatsberichte der kön. preussischen Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1869, p. 40.

2. *Conte syriaque ; contes arabes.* Le conte syriaque que voici se rapporte à un héros arabe. Abou Sêd, chef des Banou Hillâl, déguisé en derviche, se rend chez Hâtim Tay, chef des Banou Tay, et lui demande sa femme. Il l'obtient, l'emmène; mais, la nuit, il se sépare d'elle par une épée. Quelque temps après, prétendant qu'elle est sa sœur, il la donne en mariage à Hâtim [1].

Le plus connu des exemples de notre thème que nous offre la littérature arabe se trouve dans le conte d'Aladin. Le roi a promis sa fille à Aladin ; manquant à cette promesse, il la donne au fils du vizir. Mais, avant que le mariage soit consommé, Aladin, à l'aide de sa lampe merveilleuse, transporte le couple chez lui et laisse le marié se morfondre dans les lieux d'aisance, tandis que lui-même couche avec la princesse, mais séparé d'elle par ses vêtements et par son épée. La scène se répète jusqu'à ce que le roi dissolve le mariage [2].

Le même trait reparaît dans un autre conte des *Mille et une nuits*; Seyf el Mouloûk délivre la princesse Badiath-el-Djamal et l'emporte sur un radeau ; pendant le voyage, il la met derrière lui, une épée entre eux deux [3].

La tradition populaire arabe semble connaître encore aujourd'hui des récits analogues. Anîs-el-Fâdhel, qu'une servante a introduit dans la tente de la belle Zénath-el-Mouvâssif, pose une épée entre elle et lui, déclarant qu'il n'est pas venu faire ce qui est interdit. Plus tard il chante ainsi son aventure : « J'ai passé trois jours aux côtés de Zénath, j'ai dompté mon âme, pourtant j'ai joui du goût des fruits [4]. »

---

naître ce travail que par le compte rendu qu'en donne l'*Orientalische Bibliographie*, XVIII, 2, p. 157.

1. Prym-Socin, *Syrische Sagen und Märchen*, n° 7, II, 24, résumé par M. Landau, *Die Quellen des Dekamerone*, 1884, p. 266.

2. Le conte italien *Comment Cajusse fut marié* (Clouston, *Popular tales and fictions*, 1887, I, 314) est un dérivé du conte d'Aladin.

3. Pour les versions de ces deux contes des *Mille et une Nuits*, voir la *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes* de M. Victor Chauvin (V, n° 19, VI, n° 348), où est donnée aussi une très riche bibliographie de notre sujet (V, 62 ; VIII, 194, 195).

4. A. Socin et H. Stumme, *Diwan aus Centralarabien*, 1900, I, 265 (10), 266, (34), II, 131, 132.

3. *Textes hébreux*. Parmi les textes hébraïques, les uns doivent leur origine à l'Europe, les autres à l'Asie.

Nous avons déjà signalé un conte hébreu d'origine française. C'est aussi de France probablement que vient le texte que voici. R. Zerahya Hallévi, auteur du XIIe siècle, né en Espagne, établi à Lunel, dit dans un poème où il met en vers les lois rituelles sur les menstrues : « Au temps des règles mets un sabre tranchant entre ta femme et toi [1]. » On peut hésiter sur la question de savoir s'il s'inspire d'une tradition populaire recueillie chez ses compatriotes français ou d'un récit talmudique que nous allons analyser. Ce récit talmudique a produit une légende (du Xe siècle, selon Gaster), où Moïse, ayant conquis l'Éthiopie, épouse la veuve du roi de ce pays, mais se sépare d'elle par une épée [2].

Ici, c'est un trait légendaire du *Talmud* qui est mis à profit. Les lecteurs de la Bible étaient choqués d'y trouver (I *Sam.* XXV, 44; II *Sam.* III, 15) que le roi David avait repris sa femme, fille de Saül, après qu'elle eut appartenu à un autre mari. R. Yohanan, célèbre docteur juif du XIIIe siècle, calma leur émotion en soutenant que Paltiel, l'autre mari, avait fiché une épée entre la fille de Saül et lui, en disant que celui qui fait cela soit percé par cela. En conséquence, le docteur range ainsi, selon leurs mérites, ceux qui ont fait preuve d'une belle continence : en bas, Joseph, qui échappe par une fuite immédiate à la femme de Putiphar, plus haut Booz, qui ne pèche pas avec Ruth couchée à ses pieds pendant une nuit entière; tout en haut Paltiel, qui, pendant de longues années, s'est séparé par l'épée de sa propre femme.

J'ai analysé cette légende avec plus de détail que les autres parce qu'elle est la plus ancienne qu'on puisse dater, entre celles que j'ai réunies : elle remonte au IIIe siècle de l'ère chrétienne.

---

1. Reifmann, *Histoire de R. Zerahya Hallévi* (en hébreu), Prague, 1853, p. 19.

2. *Bet-ha-Midrash*, p.p. Jellinek, 1853, II, 6.

usages réels. Dans les cérémonies nuptiales de plusieurs des anciennes tribus germaniques, l'épée jouait un rôle : on portait un glaive devant la fiancée [1] — ou devant les fiancés [2]. De même, dans le roman arabe d'*Antar*, l'épouse du héros ceint, puis brandit une épée [3]. Le comte de Landberg note cet usage étrange : « Les Bédouins du Nord font quelquefois graver sur le ventre de leurs filles l'image d'un homme avec un sabre à la main, qui doit protéger la virginité. On l'appelle gardien de la virginité [4]. » Il semble bien que, dans ces divers cas, l'épée représente en effet la protection de la virginité.

Les plus anciens témoignages historiques que nous ayons sur une cérémonie où l'épée sépare des conjoints, se rapportent à l'empereur Maximilien Ier. Encore archiduc, il se maria par procuration avec Marie de Bourgogne; plus tard, avec Marie de Bretagne; les deux fois, son envoyé se coucha devant les dignitaires de la cour dans le lit de la mariée, une épée nue posée entre elle et lui. Les deux fois il garda ses vêtements, et son bras droit et sa jambe droite étaient légèrement cuirassés [5].

Sauf ces deux exemples relatés par les chroniqueurs, seuls les « vœux du tranchant du sabre », dans l'Inde, nous ont gardé le témoignage d'une ancienne institution qui, chez les Rayputes du sud de Bihār, a persisté — depuis des milliers d'années — jusqu'à nos jours. Nous sommes donc tentés de croire qu'il faut chercher dans l'Inde l'origine de notre thème. Cet usage doit remonter à un âge fort reculé, puisqu'au IIIe siècle de l'ère chrétienne il était déjà connu en Palestine.

Quoi qu'il en soit du lieu de son origine, quel sens faut-il attribuer à ce thème ou à cet usage ? Je passe sous silence l'opinion qui y reconnaissait un mythe lunaire. Selon Simrock [6], l'épée est ici un symbole de la loi morale ou sociale; et il est bien

---

1. Chez les Frisons, d'après Grimm, *Rechtsalterthümer*, 167-8.

2. Ernst Maier, *Deutsche Sagen, Sitten und Gebraüche der Schwaben*, 1852, p. 479.

3. *Antar*, éd. du Caire, X, pp. 19, 20, 27.

4. *Études sur les dialectes de l'Arabie méridionale*, Leide, 1901, p. 327, n. 3.

5. J. Grimm, *Rechtsalterthümer*, p. 170; les deux exemples se trouvent dans le livret de F. Chr. y. Fisher *Über die Probenächte der teutschen Bauermädchen* (éd. de 1780, reproduite en 1901, Leipzig, p. 33, n. 2 et p. 20).

6. K. Simrock, *Die Quellen des Shakspeare*, I, 93, 4.

évident que la plupart des conteurs l'entendent ainsi ; mais la question est de savoir pourquoi la loi est figurée par une épée plutôt que par un mur, un bâton, un fleuve, un sceptre ou tout autre objet. Selon M. H. Kern [1], on a cru à l'origine que dans l'épée résidait une force vivante qui châtiait les fautes; l'épée était d'abord une sorte de fétiche doué par lui-même d'une puissance surnaturelle ; puis on a pensé que le dieu de la guerre s'y enfermait.

L'interprétation proposée par Félix Liebrecht [2] semble très digne d'attention. Le métal, surtout l'acier, a le pouvoir de conjurer les esprits malveillants, en l'espèce les esprits qui excitent les hommes à la concupiscence charnelle ; l'épée est l'instrument d'acier le plus à la portée des chevaliers et des guerriers, héros ordinaires de nos récits.

La lance, le couteau, la flèche, les ciseaux, même la croix d'Injuriosus, remplaçant l'épée, semblent appuyer cette supposition. Mais ces variantes, qui d'ailleurs sont isolées, ne se sont produites que bien tard et là où le souvenir de l'usage était déjà effacé. Relevons encore que l'épée est toujours représentée comme nue, dégainée. Or, si elle ne devait produire son effet qu'en raison de la matière (l'acier) dont elle est faite, elle pourrait aussi bien rester dans le fourreau. Il semble plus simple que l'épée représente la force de la loi morale ou de la résolution ascétique; pouvant châtier sur l'heure les infractions à la loi, elle est un symbole tout indiqué du respect dû à la loi.

Ce résidu d'un ancien usage vit encore dans mainte tradition populaire de nos jours. Çà et là les conteurs l'écartent faute de le comprendre : il disparaît sous nos yeux; mais, grâce aux antiques légendes où il s'est introduit, il garde un intérêt historique.

Bernard HELLER.

---

1. *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie d'Amsterdam, IV, 6 (1904), p. 29-30.

2. Dans les notes de son édition des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, Hannover, 1856, p. 99-102.

SUR UN ÉPISODE DU *TRISTAN*

D'EILHART D'OBERG.

Le *Tristan* d'Eilhart d'Oberg contient (v. 5285 et suiv.) un épisode singulier, excellemment résumé en ces termes par M. Bédier (dans son édition du *Roman de Tristan*, de Thomas, t. II, p. 158) :

Tristan, séparé d'Iseut, s'est réfugié auprès du roi Arthur. Pour favoriser ses amours, Arthur, Gauvain et une suite nombreuse se mettent en chasse dans une forêt voisine de Tintagel, et, feignant d'être égarés, demandent l'hospitalité pour la nuit au roi Marc. Celui-ci les héberge : il fait coucher tous ses hôtes dans la salle même où la reine et lui dorment dans deux lits séparés. Mais, pour mieux garder Iseut, le roi a fait disposer dans la salle des pièges armés de fers de faulx fraîchement aiguisés. Quand tous sont endormis, Tristan s'approche dans l'ombre du lit de la reine. Il se coupe cruellement aux faulx. Il bande sa blessure d'un pan de son vêtement, vient au bord de la couche d'Iseut, lui dit sa mésaventure, et regagne son lit, irrité. Que faire? Son sang coule, au matin il sera reconnu. Il réveille ses compagnons, qui tiennent conseil avec lui, et Kei imagine un beau stratagème. Sur son avis, tous se lèvent de leurs lits, feignent de se prendre de querelle, s'injurient dans l'obscurité, se battent entre eux, pêle-mêle : et chacun a bien soin de se jeter sur les pièges et de s'y faire blesser par les fers tranchants. Seul, fidèle à son personnage, le bon Kei, instigateur de cette ruse, tâche d'esquiver les faulx : mais Gauvain l'y pousse, et il se blesse plus grièvement encore que les autres. Alors, quand chacun est blessé et que le sang coule de toutes parts, Kei s'écrie : « Court-il des loups par cette salle pour qu'on y dépose de tels engins ? Est-ce là l'hospitalité du roi Marc ? » Que reste-t-il à faire au roi Marc, sinon à apaiser la querelle et à s'excuser d'avoir laissé dresser ces pièges ? Tous reprennent leur sommeil, tandis que Tristan rejoint la reine, sans péril désormais. Au matin, comme tous les hôtes sont pareillement blessés, nul ne songe à inquiéter Tristan, qui passe inaperçu dans la foule des veneurs éclopés.

Le fait que ce récit se retrouve, bien que fort altéré, dans le roman français en prose (le passage a été reproduit par

M. Bédier, t. II, p. 355-356), prouve qu'il n'est pas de l'invention d'Eilhart : il faisait probablement partie, ainsi que l'admet M. Bédier (t. II, p. 265), du poème archétype dont dérivent tous les romans sur Tristan. Seul, jusqu'ici, de ceux qui ont écrit sur Tristan, M. Golther a soupçonné que ce récit n'était pas original [1], mais il ne put indiquer la source d'où il provient.

Je crois que cette source est simplement l'épisode final du vieux récit, connu depuis Hérodote, du *Voleur du trésor royal*, non, il est vrai, dans la forme qu'il a chez le « Père de l'histoire », mais dans celle qu'on trouve chez les conteurs du moyen âge et dans quelques contes populaires modernes. Au lieu d'avoir recours, dès l'abord, à la méthode comparative, je résume ici le texte le plus ancien qui nous ait transmis le récit en question, bien que ce texte, sur un point spécial, semble s'écarter du récit du *Tristan;* j'en rapprocherai ensuite les autres versions du moyen âge.

Le texte le plus ancien est la version française du *Dolopathos* (édit. Montaiglon, vv. 6137 et suiv.), version probablement antérieure à 1212 [2]. Les ruses que le roi et son vieux conseiller, dans ce récit, ont imaginées pour s'emparer du voleur survivant au moyen du cadavre de l'autre voleur, resté dans le trésor royal, se trouvent vaines : le jeune voleur a réussi à enlever le cadavre de son père sans se faire prendre.

Le vieux conseiller aveugle du roi lui suggère un nouvel expédient : il doit réunir pour une fête et un *behordeiz* tous les chevaliers de sa terre : le voleur ne manquera pas de s'y trouver. Quand tous seront réunis en son palais ou en sa salle, le roi doit faire asseoir au milieu d'eux sa fille, afin que chacun puisse la voir. Le voleur ne peut manquer d'aller la prier d'amour; *et s'il set ou elle gerra, la nuit, c'il puet, la requerra.* On donnera à la jeune fille une boîte, remplie d'une couleur avec laquelle elle marquera le jeune homme.

---

1. Il semble du moins que M. Golther ait eu en vue notre récit en disant (*Die Sage von Tristan und Isolde*, München, 1887, p. 18) : « Ins gebiet der schwanklitteratur gehört die bei Eilhart, Heinrich von Freyberg und etwas modificirt auch im französischen prosaromane überlieferte scene am Artushofe. Directe parallelen hiezu vermag ich keine beizubringen. »

2. Dans le texte latin, tel qu'il a été publié par Oesterley (p. 51), notre épisode manque, avec toute la fin du récit, sans que pourtant ce texte semble incomplet. Voir *Rom.*, II, p. 500, la solution ingénieuse que G. Paris donne de cette difficulté, qui se répète pour quelques autres récits du recueil.

Le roi fait annoncer partout la fête et le *behordeiz*; le voleur s'y rend, richement habillé; il soupçonne que la fête est donnée à son intention.

La fête a lieu au palais et la princesse est exposée au milieu des chevaliers. Dès que le chevalier-voleur l'a vue, il en devient amoureux. Le dîner a lieu et le roi permet à tous ceux qui n'ont pas un bon hôtel de passer la nuit à sa cour, avec toute liberté d'entrer et de sortir : la porte restera ouverte. — Le voleur, pour mieux tromper le roi, se retire à son hôtel. A minuit, il prend son épée, passe à travers les chevaliers et sergents [endormis], pénètre dans la chambre de la jeune fille et se couche à côté d'elle, nu à nu. La pucelle le marque comme son père le lui avait enseigné, sans qu'il s'en aperçoive. Il retourne à son hôtel, et ses sergents lui disent qu'il est marqué; il ne peut faire disparaître le signe en le lavant. Il se rend de nouveau près de la jeune fille endormie, trouve la boîte, marque les chevaliers [endormis], même le conseiller aveugle du roi.

Le roi, qui a été marqué, lui aussi, se lève au matin; le premier chevalier qu'il rencontre est marqué : le roi veut le faire pendre. Le chevalier proteste de son innocence et fait remarquer au roi qu'il est lui-même marqué. Les autres chevaliers accourent; le roi, ne sachant que faire, consulte de nouveau le chevalier aveugle...

Il est évident que ce récit est essentiellement le même que l'épisode d'Eilhart : dans les deux cas on se sert d'une femme comme appât pour perdre un homme à qui l'on sait qu'elle doit plaire [1]; on espère qu'en se rapprochant d'elle, il recevra une marque qui le fera reconnaître et démontrera sa culpabilité; dans les deux cas, la ruse est déjouée d'une façon analogue : toutes les personnes présentes se trouvent marquées, de sorte que le vrai coupable passe inaperçu.

Ce qui introduit une complication dans le *Dolopathos* français, c'est le fait que le héros, jusqu'à deux fois, sort du palais du roi pour se retirer à son hôtel. Mais cette complication (invraisemblable en elle-même, puisque la ruse ne peut avoir chance de réussir que si tous les hommes présents restent enfermés dans la même salle, ainsi que cela a lieu chez Eilhart) manque dans d'autres versions du récit, plus récentes, mais qui, sur ce point, semblent plus près de l'archétype de cette version spéciale du conte du *Voleur*.

---

1. Eilhart, v. 5308-5316, dit expressément que la ruse a été imaginée pour perdre Tristan.

En désignant par *A* le conte du Dolopathos français, nous avons :

B. Récit contenu dans le *Pecorone* de Ser Giovanni (édit. de Milan, 1804) giorn. IX, 1. Composé en 1398.

C. Récit dans la *Versione in ottava rima del libro dei Sette Savi* (éd. Rajna, Bologne, 1880), chant IX, p. 99 et suiv. Composé entre 1420 et 1470 (Rajna, dans *Romania*, VII, 44).

D. Récit contenu dans l'*Histoire du noble chevalier Berinus*, chap. 161 et suiv. (édit. de Paris, Janot, 1521, in-4°). Composé au XIVe ou XVe siècle[1]).

E. Un fableau, *De Deif van Brugghe* (*le Voleur de Bruges*), en bas-allemand[2], publié dans la *Zeitschrift für Deutsches Alterthum*, t. V, p. 385 et suiv. Ce fableau paraît être de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle.

Je n'ai pas la prétention d'étudier ici à fond ces versions du conte du *Voleur*[3]; pour le faire, il faudrait examiner, non le seul épisode qui nous intéresse, mais l'ensemble du récit; je me borne à quelques remarques. D'abord, dans aucun de ces récits on ne trouve les sorties nocturnes du voleur; au contraire, dans *B* il est dit expressément que les jeunes gens sont retenus

---

1. Comme ceux qui se sont occupés de la question se plaignent de la rareté de ce livre et ont été obligés de travailler sur la rédaction de Tressan, je donne ici en appendice, non le récit tout entier, ce qui serait trop long, mais la page où est exposée la ruse que le roi doit employer, d'après deux manuscrits et l'édition du XVIe siècle.

2. R. Köhler, dont la riche bibliographie (*Kleinere Schriften*, éd. Bolte, I, 200-209) m'a été d'un grand secours, appelle ce poème *altniederländisch*; mais d'après W. Seelmann (dans son édit. de *Valentin und Namelos*, Norden, 1884, p. XXIII) il serait, avec d'autres poèmes, l'œuvre d'un ou de plusieurs auteurs bas-allemands, originaires des villes hanséatiques, établis à Bruges, mais écrivant dans la langue de leur pays d'origine.

3. Je fais cependant observer que, tandis que dans *ABCD* les pillards du trésor royal sont un père et un fils, *E* nous présente deux voleurs, originaires de deux villes différentes, qui s'associent pour cette entreprise. Comme le même trait se retrouve dans des contes populaires modernes — conte du Tyrol, analysé par R. Köhler, *Kl. Schr.*, I, 205, et conte de la Haute Bretagne, dans *Revue des tradit. popul.*, X (1895), 205 — il est probable que cette forme du récit n'est pas une invention de l'auteur de *E* et que le conte circulait déjà, avant le XIVe siècle, sous deux formes différentes.

prisonniers (*sostenuti*) dans le palais du doge de Venise (qui remplace, ici comme dans *C*, le roi des autres versions); dans *E* il est dit que la salle sera fermée de tous côtés, de façon que personne ne puisse sortir. En outre, dans toutes ces versions, la fille du roi couche au milieu des chevaliers; *B* : « *il Doge fe fare in una sua sala venticinque letta, dove ciascun di questi giovani dormiva col suo; e poi fece fare nel mezzo della sala un ricco letto, dove dormiva la figliuola...* » *C* : le doge dit expressément aux chevaliers que sa fille sera avec eux dans la même salle (*nella zambra con voi lei starase*, coupl. 32). *D* : la fille se couche *ou lit moien devant eulx tous* ; *E* : *quand chacun se sera couché sur son lit et quand votre fille y sera aussi* (« darmede » = *là-aussi* [1]).

Chaque récit présente naturellement de petites différences. Dans *E*, la ruse du voleur est compliquée par un soporifique au moyen duquel il endort d'abord la princesse et ensuite les jeunes gens présents dans la salle. Dans *D*, le roi proclame que nul ne doit toucher à sa fille *sur la hart*; même menace dans *C* (coupl. 32 à la fin). *E* semble avoir conservé une trace de ce détail (v. 609 : « le voleur y viendra, son audace dût-elle lui coûter la vie »); il pourrait bien être ancien. Dans *C* on joint à la ruse de la marque une autre ruse : le sol de la salle est saupoudré de farine ; par ce détail, qui rappelle un épisode bien connu de *Tristan*, *C* se sépare absolument des autres récits [2]. Enfin, dans *D*, la princesse, après avoir marqué le voleur, reconnaît en lui un jeune chevalier qu'elle aimait depuis longtemps, et lui révèle la ruse de son père; mais ce trait, qui tient à l'intrigue du roman dont le récit est un épisode, est évidemment de l'invention de l'auteur, et n'a aucune valeur traditionnelle.

En somme, on peut reconstituer, par hypothèse, le récit archétype des versions médiévales, à peu près dans cette forme : le roi, pour surprendre le voleur, réunit les jeunes gens de sa capitale dans une salle du palais, dont les portes sont fermées

---

1. Le fait que *B* et *C* sont essentiellement d'accord avec *D* et *E* contre *A* (*Dolopathos*) est un argument probant contre l'hypothèse de M. Egidio Gorra (*Studi di critica letteraria*, Bologna, 1892, p. 315) d'après laquelle *B* et *C*, tous les deux d'origine évidemment vénitienne, dériveraient d'une rédaction perdue, vénitienne ou franco-vénitienne, du *Dolopathos*.

2. Voir pour l'épisode de *Tristan*, Bédier, *o. c.*, II, 248-252.

(*BE*), et où ils doivent passer la nuit, en compagnie de la fille du roi, dont le lit est placé dans la salle (*BCDE*) [1]; le roi annonce que celui qui osera toucher à sa fille sera pendu (*CD*); le voleur n'en arrive pas moins à ses fins, mais la princesse le marque; il s'aperçoit de la ruse et marque à son tour toutes les personnes présentes dans la salle.

Sous cette forme médiévale [2] l'épisode de la princesse présente avec le récit d'Eilhart une analogie qui ne saurait être fortuite; les deux récits sont certainement apparentés. On pourrait se demander si le récit médiéval n'avait pas remplacé le récit primitif d'Hérodote sous l'influence même de l'épisode de Tristan que nous considérons. Cette supposition se présente d'autant plus volontiers à l'esprit que nous avons vu que, dans l'une des versions médiévales, on avait introduit un détail emprunté à un autre épisode de *Tristan*. Elle est cependant inadmissible : en effet, le trait si frappant des pièges à faulx ne se trouve ni dans les versions occidentales du moyen âge, ni dans les contes orientaux; il faudrait admettre que *tous* les

---

1. C'est évidemment pour des raisons de décence que l'auteur de *A* s'écarte du type commun et place la princesse dans une chambre à part. Il est curieux de retrouver la même préoccupation chez l'imitateur d'Eilhart, Henri de Freiberg, qui reproduit le récit de son modèle, mais fait dormir Marc et Iseut dans une chambre séparée (v. 2680, 2709, éd. Bechstein).

2. Dans les versions populaires du conte recueillies en Occident, l'épisode de la princesse est, pour des raisons de décence, gravement altéré ou supprimé; mais les conteurs orientaux sont moins prudes. Dans un conte mingrélien (J. Mourier, *Contes et légendes du Caucase*, Paris, 1888, in-12, p. 54), on convoque tous les sujets du royaume et on leur offre un grand festin. « Au milieu de la place on avait construit une chambre, où l'on mit la fille du roi pour y dormir. Pendant le repas et la fête, le roi prit la parole. « Que celui qui a essayé de voler mon trésor, dit-il, ait aussi l'audace de passer la nuit avec ma fille ! » Puis, remettant à celle-ci son couteau aiguisé : « N'importe qui viendra te trouver, dit-il, partage ta couche avec lui, mais aie soin de couper la moitié de sa moustache, pour que je puisse le reconnaître demain etc. ». — Comp. Radloff, *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stämmen Süd-Sibiriens*, IV, 197, où le récit est plus altéré. Cette variante, où la moustache coupée remplace la marque avec une substance colorante, doit être ancienne; comp. les cheveux coupés dans le conte du *Decamerone*, II, 2, dans lequel on a reconnu depuis longtemps un développement spécial de l'épisode de la princesse dans le conte du *Voleur*.

narrateurs se seraient mis d'accord pour y substituer un détail différent (marque ou moustache coupée), ce qui ne se comprend guère [1]. En revanche on voit bien pourquoi celui qui a adapté ce récit aux aventures de Tristan a été obligé de le modifier : la ruse du roi, telle qu'elle se trouve dans le *Dolopathos* etc., suppose que la princesse est complice de son père ; or Iseut ne pouvait être complice du roi Marc. De là la substitution, très ingénieusement trouvée, des pièges à faulx à la marque ou à la moustache coupée.

Nous croyons donc que la forme médiévale de l'épisode de la princesse, sans être aussi ancienne que celle que donne Hérodote [2], est bien antérieure à la formation des parties les plus antiques du *Tristan* et a été mise à contribution pour le récit que nous a conservé Eilhart. Notre étude confirme d'ailleurs une observation générale qu'on peut faire : les nombreux contes qu'on a pu rapprocher d'épisodes du *Tristan* appartiennent tous à un fonds très ancien de *folk-lore*, antérieur à l'introduction des contes proprement *indiens* en Occident [3].

P. S. Ce travail était achevé lorsque M. P. Meyer eut l'obligeance de me communiquer un mémoire de G. Paris sur le conte de Rhampsinit, mémoire lu en 1874 à l'Académie des Inscriptions, mais qui n'a jamais été imprimé. Dans cette étude qui, nous l'espérons, sera bientôt publiée, et qui a une portée beaucoup plus générale que la présente note, G. Paris arrivait à la conclusion que l'épisode de la princesse, tel qu'il se trouve dans les versions médiévales et dans les contes orientaux, est

1. L'hypothèse d'après laquelle les contes *ABCDE* dériveraient d'un archétype unique, dans lequel on aurait substitué la marque aux faulx, est extrêmement invraisemblable, surtout quand on tient compte du fait que le conte se retrouve en Orient dans une forme analogue à *A* etc.

2. L'ancienne rédaction indienne, traduite d'après une version chinoise par M. Ed. Huber, *Bulletin de l'École franç. d'Extrême-Orient*, IV (1904), p. 704-707, donne l'épisode de la princesse à peu près tel qu'il est dans Hérodote.

3. Le seul épisode qui fasse réellement exception est celui du jugement de Dieu par le fer rouge ; mais cet épisode, semble-t-il, manquait justement dans le poème archétype, reconstruit par M. Bédier (*l. c.*, II, 265).

ancien ; il admettait même que cet épisode faisait partie, en même temps que celui conservé par Hérodote, du conte primitif. Ce point serait à discuter; mais je constate avec plaisir que le maître des études de « mythographie » croyait à l'antiquité de cette partie du récit. — Je n'ai pas réussi à mettre la main sur le travail de M. Prato, annoncé dans la *Romania*, XII, 140.

G. HUET.

APPENDICE

Roman de Berinus, Bibl. Nat., ms. fr. 777, fol. 114 v° [1] (*Le diable, qui sert de conseiller à l'Empereur dont on a pillé le trésor, parle*). Roy, puys qu'ainsi est, je vous diray que vous ferez. Je vous lo que vous faciez assembler tous les chevaliers et les hommes de ceste cité et les faictes mangier avec vous, et quant ce vendra au vespre, qu'il sera temps d'aler couchier, vous aurez en vostre palaiz tant de liz que chascun puist avoir le sien, et ou milieu vous en ferez faire un plus noble des autres; et quant tous les chevaliers seront couchiez, vous ferez couchier vostre fille ou lit moien devant eulx tous, et quant ce sera fait, vous aurez fait apareillier noir espac [2] en telle maniere confit que on ne le puist laver sanz fort aisil [3], et le baillerez [fol. 115 r°] a vostre fille si priveement que nul ne s'en pouoit aperceuoir ; et lui direz que se nullui vient coucher avec lui qu'elle lui feist une tache ou front de cel espac [4]. Et puis que vous aurez ce fait, vous commanderez que sur la hart nul ne atouche a vostre fille [5], et ferez vuidier tout ceulx qui seront ou palaiz, fors de ceulx qui seront couchiez, et faictes estaindre la lumiere ; et se vous le faictes ainsi, je vous asseur que cellui qui vostre tresor a emblé est de si grant hardement qu'il yra gesir avec ta [7] fille, quoy qu'il en doie avenir ; et quant ce vendra l'andemain [6], tu le pourras congnoistre par les enseignes qu'il aura ou front.

1. Je donne les variantes de *B* (ms. Bibl. Nat. fr. 15097, fol. 190 v°) et *C* (édition de Paris, Janot, 1521, in-4°, fin du chap. 141, fol. DDiiii. v°, col. a) en négligeant les différences de rédaction et en me bornant aux détails essentiels.

2. *B* a. en ung vassel noir espac, *C* a. ung vaisseau plein de noir espac (*le mot* espac *manque dans Godefroy*).

3. *C* Sans fort argille (*sic*), *B* sans fort vinaigre.

4. *B C ajoutent* a son pouce (*détail essentiel, ainsi que le montre la suite du récit*).

5. *Leçon de A C*; *B* : que nulluy ne doist (*sic*) a v. f. deshonneur.

6. *B* v. le lendemain, *C* v. au matin.

7. *sic A et B.*

MAITRE HENRI BAUDE

DEVANT LA COUR DES AIDES[1]

Le poète Henri Baude a été étudié, publié, on peut dire exhumé, par Jules Quicherat, il y a quelque cinquante ans. Du premier coup Quicherat, aussi fin lettré que savant érudit, a marqué nettement la place qui lui revient entre François Villon, son contemporain, dont il se rapproche, *longo sed proximus intervallo*, et Clément Marot, qui ne s'est pas fait scrupule de le piller. Henri Baude a aussi écrit en prose, et c'est à Vallet de Viriville que revient le mérite de l'avoir reconnu pour l'auteur d'un éloge de Charles VII, publié et apprécié depuis longtemps, mais considéré comme anonyme. Il m'a semblé que l'Académie serait intéressée par une page inédite de la biographie d'un auteur qui se recommande à notre attention par des titres sérieux, encore qu'ils ne soient pas de premier ordre, et auquel nos arrière-neveux auront à faire les honneurs de l'*Histoire littéraire de la France*.

« Les vers de Baude, a dit Jules Quicherat, joints à sa prose et à celle de maints greffiers qui ont instrumenté à son occasion, nous fournissent sur sa vie d'assez amples renseignements[2]. » Mais Jules Quicherat ne s'est adressé qu'aux greffiers du Parlement de Paris ; il est étrange qu'un homme avisé comme lui n'ait pas songé à dépouiller les registres de la Cour des Aides, dont Henri Baude était justiciable en tant qu'élu du Bas Limousin. Ce dépouillement, auquel j'ai procédé d'une façon intermittente, de 1896 à 1901, a donné des résultats importants pour la biographie du personnage ; ce sont ces résultats que je vais d'abord

1. Notice lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 12 octobre 1906.

2. *Les Vers de maître Henri Baude*..... (Paris, Aubry, 1856), p. 3.

faire connaître en résumant les documents que je publierai ensuite plus loin à titre de pièces justificatives [1].

Henri Baude fut nommé élu « ou Bas Païs de Limosin » le 31 octobre 1458 : Quicherat a découvert et publié les lettres patentes de Charles VII, données à Vendôme à cette date, qui notifient à tous sa nomination [2]. Il est dit dans ces lettres que l'office était vacant par la résignation que venait d'en faire, le jour même, le titulaire antérieur, Jaques de la Ville, à ce autorisé par le roi [3]. Le même jour furent expédiées les lettres d'attache des généraux des finances qui instituaient Henri Baude dans son office [4]. Il en prit possession sans tarder, car dès le 6 décembre suivant il était à Tulle et il signait, avec son collègue Jehan de Gremont, l'assiette de l'équivalent aux aides en Bas Limousin pour l'année 1458-1459 : ce document nous est parvenu en original et nous offre le seul exemplaire connu de la signature autographe de notre personnage [5].

---

1. L'article sur Henri Baude que j'ai publié dans la *Grande Encyclopédie* est antérieur de beaucoup à la découverte de ces documents et s'en tient pour la biographie aux données de Quicherat et de Vallet de Viriville. En 1856, A. de Montaiglon, republiant le *Debat de la Dame et de l'Escuyer* dans son *Recueil de Poésies françoises du XVe et du XVIe siècles*, t. IV, p. 151-179, attribua cette œuvre à Henri Baude : mais M. A. Piaget a montré récemment (*Romania*, XXIV, 585-589) que cette attribution n'est pas fondée.

2. *Les Vers de maître Henri Baude*, p. 110.

3. On pourrait croire que ce Jaques de la Ville est le trésorier de la Marche dont j'ai eu l'occasion de parler plus d'une fois (voir notamment mes *États provinciaux de la France centrale*, I, 285-286, et mes *Notes sur le château de la Chezotte*, dans les *Mém. de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, tome X, p. 40). Mais, d'après le témoignage de lettres missives de Charles VII (Bibl. Nat., franç. 25712, n° 334), Jaques de la Ville, dit *l'aîné* pour le distinguer d'un fils homonyme, était mort à cette date ; il s'agit donc vraisemblablement de Jaques de la Ville, dit *le jeune*, fils du trésorier de la Marche, à moins que le roi n'ait été mal informé. Nous possédons en original une assiette de l'équivalent aux aides en Bas Limousin, pour l'année financière octobre 1454-septembre 1455, signée de Jaques de la Ville et de son collègue Jehan de Gremont, dont il sera question plus loin (Bibl. Nat., franç. 23903, fol. 59-65 ; cf. mes *États provinciaux*, I, 167, n. 4).

4. Ces lettres sont contenues dans le vidimus d'où Quicherat a tiré les lettres royaux qu'il a publiées (Bibl. Nat., franç. 26699, dossier *Baude*, n° 4900, pièce n° 2) ; il n'a pas jugé à propos de les mentionner.

5. Bibl. Nat., franç. 23903, fol. 65-72 ; cf. mes *États provinciaux*, I, 167, n. 4.

Élu du Bas Limousin dès 1458, Henri Baude porte encore ce titre dans une plaidoirie au Parlement le 6 janvier 1487 [1]. Il semble donc au premier abord que sa carrière d'élu ait été tout unie pendant une trentaine d'années, et Jules Quicherat pouvait se croire autorisé à dire que « Baude n'eut garde d'aller s'enterrer à Uzerche ou à Tulle» et que « le soin de sa charge se réduisait pour lui à avoir là-bas de bons employés qui ne prélevassent pas trop sur son casuel » [2]. En fait il en alla tout autrement. Les registres de la Cour des Aides nous apprennent que l'administration de Henri Baude et de son collègue Jehan de Gremont ne fut pas une sinécure, tant s'en faut. Quelques années suffirent à amasser sur leur tête un gros orage de plaintes et de rancunes, et l'orage fut particulièrement désastreux pour Henri Baude qui, après de longs mois de prison et une suspension temporaire, fut finalement destitué et condamné à une forte amende.

J'ai expliqué ailleurs dans quelles circonstances les élus avaient été créés par Charles VII, en 1451, dans les pays du Haut Limousin, du Bas Limousin, de la Marche et du Périgord, et comment cette création fut un coup mortel porté au régime des États provinciaux [3]. La résignation de Jaques de la Ville, imposée par la flétrissure d'une condamnation émanée de la Chambre des Comptes [4], n'était pas faite pour relever en Bas Limousin le prestige de l'office d'élu dont Henri Baude prenait possession. Les États provinciaux de ce pays surveillèrent plus jalousement que jamais les faits et gestes des élus et ils ne tardèrent pas à les déférer au Conseil du roi : ils réussirent d'emblée à faire suspendre Henri Baude, qui fut emprisonné pendant quatorze longs mois. Finalement, son innocence fut reconnue ; quelques-uns de

1. *Les Vers de maître Henri Baude*, p. 120.

2. *Ibid.*, p. 5. Même idée exprimée dans l'*Histoire de Charles VII* de G. Dufresne de Beaucourt, tome I, p. LXVI, et dans mon article de la *Grande Encyclopédie*.

3. *États provinciaux*, I, 167.

4. Jaques de la Ville, trésorier de la Marche et receveur des impôts royaux levés dans le comté pendant plus de trente ans, fut condamné par la Chambre des Comptes, le 8 août 1458, pour concussions, à une amende de 6.000 livres parisis ; son fils fut même englobé dans les premières poursuites.

ses accusateurs furent même condamnés comme faux témoins, et il fut relaxé avec la faculté de poursuivre ceux qui l'avaient fait jeter en prison.

Nous ne connaissons cette première affaire que par le court résumé qu'en donne maître Bataille dans la plaidoirie qu'il prononça, le 19 août 1467, en faveur de Henri Baude mis de nouveau en cause, non plus cette fois devant le Grand Conseil, mais devant la Cour des Aides ; nous n'avons le moyen ni de préciser les dates ni de contrôler les dires de l'avocat.

Nous ne savons si Henri Baude usa effectivement de représailles, mais en tous cas ses ennemis ne se tinrent pas pour battus et ils revinrent à la charge. A leur requête le procureur du roi auprès de la Cour des Aides fit faire une information contre les élus du Bas Limousin et leurs nombreux subordonnés : les charges relevées contre eux lui parurent assez graves pour qu'il réclamât des mesures sévères auxquelles la Cour accorda le *fiat* dans son audience du 24 avril 1467 : ordre de comparaître en personne à la barre et de produire tous les documents de leur administration pendant les six dernières années ; rappel à l'observation scrupuleuse des ordonnances relatives à l'assiette de l'impôt, en particulier pour ce qui touche à la résidence dans les bonnes villes du pays et à la convocation des notables au moment où se faisaient les opérations de l'assiette, etc.

Après cette mesure préparatoire, le procès suivit son cours normal. L'affaire fut plaidée, le 19 août 1467. Les plaidoiries de ce jour nous renseignent exactement sur les faits reprochés à Henri Baude et sur la défense présentée par son avocat[1].

On peut ramener à six chefs les griefs du procureur contre l'accusé :

1° Il a refusé de communiquer aux contribuables les mandements royaux en vertu desquels il faisait l'assiette de l'impôt ;

2° Il a fait l'assiette en dehors des bonnes villes et sans y appeler les intéressés, spécialement le syndic ;

3° Il a favorisé certaines localités, notamment Tulle et Brive ;

---

1 - Plusieurs des faits articulés par l'accusation visent non seulement Henri Baude, mais son « compagnon », c'est-à-dire l'autre élu, Jehan de Gremont ; il semble cependant que ce dernier ait été mis antérieurement hors de cause, puisqu'il ne figure plus nominativement parmi les accusés.

4° Il a pris soit directement, soit indirectement, des sommes exagérées pour délivrer différentes pièces, notamment les commissions des francs archers;

5° Il a imposé, en sus de l'impôt royal, des frais excessifs;

6° Il a accepté des pots de vin, notamment de la part des gens de Turenne et de Donzenac.

L'avocat de Baude, maître Bataille, chargé de la défense de tous les accusés, commence par rappeler dans quelles circonstances, selon lui, les élus ont été créés en Bas Limousin : avant la création des élus, les États provinciaux votaient l'impôt royal, mais « en ce faisant ilz mectoient sus plusieurs deniers a leur prouffit et a la charge du peuple, et pour ce le feu roy fut meu de mectre oudit païs esleuz ». De là la haine des États provinciaux et de leurs agents contre les nouveaux officiers ; de là des dénonciations calomnieuses dont le Grand Conseil a fait justice. Quant aux griefs précis articulés devant la Cour des Aides, l'avocat nie le bien fondé de la plupart d'entre eux. Les généraux des finances ont déjà reconnu que les élus faisaient l'assiette conformément aux mandements royaux : il suffit, pour « mettre sus » les tailles, d'appeler « deux ou trois notables gens » sans qu'on ait à s'inquiéter du syndic des États provinciaux. D'ailleurs, « a faire l'assiette chascun y vient, se bon lui semble », et l'assiette a toujours été faite soit à Brive, soit à Tulle, soit à Uzerche. Enfin, en admettant que sur quelques points les élus n'aient pas suivi strictement les ordonnances sur le fait des aides, comme en Bas Limousin les aides n'existent pas, mais qu'on perçoit à leur place un impôt direct dit *équivalent aux aides*, les ordonnances qu'on leur reproche d'avoir violées ne les concernent pas.

On ne peut nier que la défense ne soit habile et que, dans ses grandes lignes, elle ne traduise exactement la pensée qui a présidé aux réformes à la fois politiques et financières des dernières années du règne de Charles VII. Le procureur du roi, dans sa réplique, dut avouer qu'il n'avait pas lu les mandements royaux relatifs à l'assiette et protester qu'il ne voulait pas « empeschier que les esleuz ne facent l'assiete selon la teneur des mandements ». L'avocat des accusés insista pour que la Cour se prononçât sur la question de savoir si le syndic, c'est-à-dire le représentant des États provinciaux, devait être appelé à y

prendre part. Mais la Cour se tint sur une prudente réserve en ce qui concerne cette question brûlante : elle se contenta d'ajourner les parties, pour supplément d'enquête, à la Saint-Martin d'hiver, et en attendant, elle ordonna l'élargissement des accusés. La cause n'était pas perdue pour Henri Baude, d'autant plus qu'un de ses co-accusés, Etienne Jobert, commis du greffier de l'élection, fut définitivement absous, ce qui était de bon augure, dans l'audience du 20 août 1467.

L'ajournement fut plus long qu'on ne le prévoyait et il ne fut pas favorable au personnel de l'élection. En effet, par délibération du 2, prononcée solennellement le 5 août 1468, pour fautes, délits et abus, Henri Baude fut condamné à 800 livres parisis d'amende envers le roi, privé de son office d'élu, et astreint à la prison jusqu'à paiement de l'amende et des frais de justice. D'autres condamnations, dans le détail desquelles il est inutile d'entrer, s'abattirent en même temps sur ses co-accusés[1], dont le nombre semble avoir augmenté (malgré la mise hors de cause dont bénéficia son collègue Jehan de Gremont) dans l'intervalle d'août 1467 à août 1468.

Il serait téméraire de s'inscrire en faux contre ce jugement sans avoir sous les yeux les pièces du procès : ce serait un outrage gratuit au tribunal de dix membres, présidé par l'évêque de Troyes, qui avait charge, le 2 août 1468, de la justice des aides au royaume de France. Mais si la culpabilité de maître Henri Baude doit être acceptée de confiance, il est certain que la crise politique au milieu de laquelle sa mauvaise étoile l'envoya en Bas Limousin, rendit singulièrement graves pour lui des agissements qui eussent facilement été tolérés en d'autres circonstances.

---

1. Parmi eux se trouve Jehan Baude, dit *Pintier*, greffier de l'élection, dont Quicherat a publié une quittance du 16 mars 1480 (*Les Vers*, etc., p. 112); on ne sait s'il était ou non parent de maître Henri Baude. Le 8 mars 1477, il fut condamné à payer à maître Ravaut Leroy, jadis général des aides, 5 écus d'or « pour raison de certain voyage fait par ledit Leroy a l'encontre dudit Baude » (Arch. Nat., Z^{1A} 30, fol. 70). Il a signé comme greffier l'assiette de l'équivalent pour 1476-1477 signalée plus loin. Je trouve d'autre part un Jehan Baude « concierge de l'ostel de la royne a Paris » en avril 1483 (Arch. Nat., Parlement, X^{1A} 4824, fol. 119 v°).

En tout cas, le jugement rendu par la Cour des Aides fut exécuté sans merci. N'ayant pu ou voulu payer, Henri Baude vit ses biens saisis et mis en décret. Le 27 janvier 1469, sa femme Anne (nous ignorons son nom de famille) fit opposition aux criées « tant a cause de son dot que de son douaire » ; mais on passa outre. La mise à prix fut modeste : cent livres tournois. Il n'y eut comme surenchérisseur qu'un des juges du condamné, maître Jehan Compains, général des aides, qui se les vit adjuger pour cent dix livres [1]. On était loin du compte total de l'amende et des frais de justice : il est à croire que Baude dut de nouveau « tenir prison ». Nous ignorons quand et à quel prix il en sortit. D'autre part, il est bien certain qu'il fut remplacé par un nouveau titulaire dans ses fonctions d'élu ; l'assiette de l'équivalent aux aides du Bas Limousin pour l'année 1476-1477 est signée par les trois élus alors en fonctions, qui sont : Regnaut de Linars, écuyer, Aimeri Leroy et Jehan Brossart [2]. Toutefois il faut tenir compte du fait déjà signalé que, à l'audience du parlement du 6 janvier 1487, Henri Baude est qualifié « esleu du Bas Pays de Limosin [3] » : il est à croire que, profitant comme tant d'autres de la réaction qui se produisit dans la direction des affaires publiques à l'avènement de Charles VIII, notre homme obtint d'être réintégré dans l'office dont il avait été titulaire de 1458 à 1468.

Il me reste à dire un mot d'un document qui ne provient pas des archives de la Cour des Aides et que, vu sa date, j'ai placé en tête de mes *Pièces justificatives* [4]. Ce sont des lettres de rémis-

---

1. En dehors de la mention reproduite plus loin dans mes *Pièces justificatives*, n° VIII, cette surenchère donna lieu à de longs débats pour lesquels je me borne à renvoyer aux registres de la Cour des Aides, Arch. Nat., X^{1A} 28, fol. 115 v° : X^{1A} 68, aux dates du 8 et du 14 novembre 1469.

2. Original à la Bibl. Nat., franç. 23903, fol. 73-80. Jehan Grant, dit *Brossart*, avait été compromis dans le procès de 1467-1468, mais il s'en était tiré à bon compte : 30 livres parisis d'amende seulement. Il fut nommé élu dès 1468, c'est-à-dire immédiatement après la disgrâce de Baude (Arch. Nat., Z^{1A} 30, fol. 138). En 1469-1470 il avait comme collègue Richard de Sabrevrais, écuyer (*ibid.*, Z^{1A} 28, fol. 83).

3. *Les Vers*, etc., p. 120.

4. M. Pierre Champion avait, indépendamment de moi, découvert ce document, dont il veut bien m'abandonner la publication, parce qu'il est plus en rapport avec mon dossier qu'avec celui qu'il a réuni de son côté sur Henri Baude.

sion en la faveur d'un seigneur du Bas Limousin, Guillaume de Paignac, chevalier, qui pour complaire à maître Henri Baude avait gardé quelque temps en prison un certain Pierre de Rofignac « qu'on dit estre ung des principaulx de ceulx qui font les pilleries ». Le fait visé se passa dans les premiers jours du mois d'octobre 1462. Il n'a pas seulement l'avantage de nous faire prendre sur le fait l'énergie et le zèle un peu inconsidérés avec lesquels maître Baude s'acquittait de ses fonctions d'élu, mais il nous fait mieux comprendre l'âpreté de la lutte engagée entre les élus et les partisans du régime des États provinciaux. Ce Rofignac, en effet, figure, à côté d'un certain Bocal et du syndic des États (Bonet), dans la plaidoirie de l'avocat de Baude devant la Cour des Aides, c'est-à-dire parmi ceux qui poursuivirent sans merci Henri Baude et consorts devant les juridictions supérieures et qui finirent par avoir, à défaut de leur peau, une bonne partie de leur laine.

Antoine THOMAS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1465, 2-4 février, Lille. — *Lettres de Louis XI accordant rémission à Guillaume de Paignac, seigneur d'Aix en Limousin, pour avoir, à la demande de maître Henri Baude, élu du Bas Limousin, gardé quelque temps en prison dans son château Pierre de Rofignac.*

Loys etc. A tous etc. salut. Receue avons l'umble supplicacion des parens et amis charnelz de Guillaume de Paignac, chevalier, seigneur d'Ais, contenant que led. de Peignac est seigneur dud. lieu d'Ays en la seneschaucie de Limosin[1], auquel lieu il a toute justice et juridicion..., lequel seigneur d'Ais et ses officiers sont par ce moien tenuz et doivent obeir a noz officiers quant ilz les requierent de par nous. Or est ainsi que, deux ans a ou environ, Henry

1. Aix, chef-lieu de commune du canton d'Eygurande, arr. d'Ussel (Corrèze). On ne trouve aucune trace, dans l'article consacré à cette localité par M. J.-B. Champeval (*Le Bas Limousin seigneurial et religieux*, pp. 355 et s.), de la famille de Paignac, mais Guillaume de Rochefort, *alias* de Pagnac, chevalier, seigneur d'Aix, figure en 1494 dans les *Après-dinées* du Parlement (Arch. Nat., X^{1a} 8323, fol. 100.)

Baulde, esleu sur le fait des aides ou Bas Pays de Limosin, estant aud. lieu d'Ais, trouva ung nommé Estienne Paston, lequel led. Baulde fist prisonnier et bailla en garde aux serviteurs dud. chevalier, lui estant absent, lesquelx le misdrent en prison aud. lieu d'Ais, et les autres s'enfoyrent, entre lesquelz estoit ung nommé Pierre de Rofignac[1], qu'on dit estre ung des principaulx de ceulx qui font les pilleries ; et de r[echef], neuf ou dix jours après, pour ce que led. Henry Baulde fut adverty que encores avoit gens au païs qui pilloient et roboient soubz umbre desd. commisseres[2], mesmement led. ⁊ Rofignac, icelluy Baulde escripvy aud. chevalier, par lettres signees de sa main, qu'il feist prandre led. Rofignac, s'il le trouvoit en sa justice d'Ais ; par quoy led. chevalier, le IIIJe jour d'octobre mil IIIJc LXII, ou environ, qui sceut led. Pierre estre aud. lieu d'Ais, et avoit, comme on disoit, ung mandement de nostre seneschal de Limosin en cas d'appel, impetré a la requeste dud. Paston, prisonnier, comme dit est, au moien duquel mandement led. Rofignac, pour avoir led. Paston, s'efforçoit rompre les portes dud. chastel d'Ais, vint a sa porte et parla aud. Roffignac en lui demandant pourquoy il rompait les portes de sa maison, lequel lui dist qu'il avait mandement de nostre seneschal de Limosin, et le bailla a lire a ung notere nommé Me Anthoine de la Fons, lequel leut led. mandement a haulte voix, et pour ce que led. mandement ne contenoit fors seullement adjorner led. Henri Baulde, esleu, et Anthoine Lyere et leur fere certaines inhibicions et deffenses, et qu'il ne faisoit en riens mencion dud. chevalier ne de son chastel, icellui chevalier, voyant la maniere de proceder dud. Rofignac et les abuz qu'il faisoit, et qu'il exedoit les termes de son mandement, considerant aussi se que lui avoit mandé icellui Henry Baulde, fist prendre led. Rofignac et mettre en prison aud. chastel jusques a ce que led. Baude, esleu, feust venu pour fere son procès et dud. Paston, esquelles prisons led. Roufignac fut par aucun temps enferré par les mains d'unes petites maniches[4] ou pendoit une cheisne qui estoit ataichee a une piece

---

1. Ce Pierre de Rofignac était-il un membre de la famille noble de ce nom, fort considérée en Bas Limousin (Jehan de Rofignac, chevalier, seigneur de Richemont, était délégué à l'assiette d'une aide accordée au roi en 1438 : voy. mes *États provinciaux*, II, 97), ou était-ce le sergent royal dont le receveur du Bas Limousin (Guillaume Gougnon) était appelant devant la Cour des aides en 1469 (Z^{1A}, fol. 83) ? Le sans-gêne avec lequel on le traite montre que la dernière supposition est la seule vraisemblable. On le retrouvera plus loin dans le groupe des ennemis de Baude devant la Cour des aides (*Pièces justif.*, IV).

2. Remarquer que les commissaires n'ont pas été nommés encore.

3. Le manuscrit porte *lesd.*

4. *Maniches* désigne les menottes ; il est vraisemblable qu'il faut corriger en *manicles*, seule forme usuelle du mot au moyen âge (voy. l'article MANICLE de Godefroy).

de bois dedans la prison, pour ce qu'elle ne fermoit point, et depuis, pour ce que on rapporta aud. chevalier que led. Rofignac s'estoit detaiché et qu'il seroit plus seurement gardé avec les fers, lui furent mis les fers au[x] piez et demoura enferré esd. prisons jusques a ce qu'il feust eslargy desd. prisons par le juge des esleuz aud. Bas Païs de Limosin, a l'occasion de laquelle prinse et detencion desd. Rofignac et Paston... led. chevalier a esté prins et detenu prisonnier et encores est... Nous... en faveur de nostre amé et feal (*un mot en blanc*) de Changy, chevalier, conseiller et maistre d'ostel de nostre tres cher et tres amé oncle et cousin le duc de Bourgogne, le fait et cas dessus dit avons aud. seigneur d'Ais quicté, remis et pardonné...

Donné à Lisle les Flandres, le XXIIIJe jour de fevrier l'an de grace mil IIIJc LXIIIJe, et de nostre regne le tiers.....

(Registres du Trésor des Chartes, Arch. Nat., JJ 199, pièce no 597.)

II

1467, 24 avril, Paris.— *Citation à la barre de la Cour des Aides, de maître Henri Baude, élu du Bas Limousin, et autres officiers royaux des finances, accusés d'exactions.*

Du vendredy XXIIIJe jour d'avril M CCCC LXVIJ après Pasques, Mes A. Erlant, G. Longuejoe, Jehan de Fromentieres et Jehan Baillet.

Veues les charges et informacions faictes a la requeste du procureur du Roy sur le fait des aydes contre Jehan de Grantmont [1], dit le cappitaine de Malpas, et Henry Baude, esleuz, maistre Marcial Saige et Jehan Grant, [dit]

---

1. Le vrai nom de ce collègue de Henri Baude est *Gremont*, et non *Grandmont*, comme on peut s'en convaincre en examinant sa signature autographe qui se lit trois fois au bas des assiettes originales de l'équivalent aux aides en Bas Limousin pour les années 1454-1455 et 1458-1459 (Bibl. Nat., franç. 22903, fol. 65 et 72). On remarquera que Jehan de Gremont ne figure plus nominativement dans les actes postérieurs du procès ; mais s'il ne fut pas poursuivi, il fut certainement révoqué ou, comme on disait alors, désappointé, ainsi que son collègue. Voici ce qu'on lit dans les plaidoiries prononcées devant la Cour des aides le 17 juillet 1471 : « Entre Jehan Roux, Girault Trochart et Anthoine Vialete, scindicz de la ville de Bort, appelans des esleuz sur le fait des aydes ou Bas Pays de Limosin, d'une part, et Barthelemieu de Vernet, archier et trompete du roy nostre sire soubz la charge du comte de Commenge. Cabu pour les appelans dit que... avant que faire droit Henry Baude, qui estoit esleu, fuct desappoincté de son office et a ceste cause le procès fut discontinué par aucun temps... L'intimé fit ajourner les appelans devant les nouveaulx esleuz... Hannequin pour l'intimé dit... que certains

Brossart [1], eulx disans leurs commis ou Bas Pays de Limosin, Jehan [2] Baude, clerc desd. esleuz, Estienne Jobert, commis dudit clerc, Noel des Prez et Pierre de Lissat, maistre Estienne du Pré, soy disant procureur sur le fait desd. aydes oudit Bas Pays de Limousin et autres, et les exactions indeues, corrupcions et autres choses dont ilz sont chargez, ledit procureur general requiert que tous les dessusdis et chascun d'eux soient adjournez a comparoir en personne en la Court de ceans sur peine d'estre actains et convaincus des charges a eulx mposees pour lui respondre sur lesd. charges ; et au seurplus que les registres faiz par devant iceulx esleuz ou leurs commis, ensemble tous les mandements et commissions par vertu desquelz lesd. esleuz ont imposé les tailles et equivalent et assiettes faictes par lesd. esleuz ou leurs commis, tant desd. tailles et paiement des gens de guerre que dudit equivalent mis sus de par le Roy oudit Bas Pays de Limosin depuis six ans en ça, soient prinz, saisiz, arrestez et mis en la main du Roy royaument et de fait, quelque part qu'ilz soient, en faisant ouverture des lieux ou seront lesd. papiers, registres et autres choses dessus dites, et que a les bailler et delivrer soient contraincts lesd. esleuz, greffier et leurs commis et tous autres qui pour ce feront a contraindre par prinse de corps et de biens, non obstant opposicions ou appellacions, et par toutes autres voyes deues et raisonnables, et lesd. papiers, registres, mandemens, commissions, assietes et autres lectres ainsi prises et saisies soient apportees en la Court de ceans, cloz et scellez, pour en ordonner par elle ainsi qu'il appartiendra. Et en oultre, en ensuivant les ordonnances royaulx, commandement soit fait ausdis esleuz et a chascun d'eulx qu'ilz facent residance es bonnes villes dudit Bas Pays de Limosin pour l'exercice de leurs offices et qu'ilz facent leurs assietes desdites tailles en la ville de Tuelle [3] et es autres bonnes villes dudit Bas Pays de Limosin, ainsi que d'ancienneté a esté acoustumé de faire, que a faire lesdites assietes ilz appellent les gens desdites bonnes villes et autres qui en ce peuent avoir interest afin qu'ilz puissent remonstrer leurs charges et povretez, chascun en son endroit, et que lesdites tailles et autres deniers puissent estre imposez raisonnablement, le fort portant le foyble, ainsi qu'il est acoustumé de faire et que raison est, et que a monstrer et exhiber les mandemens par vertu desquelz se font lesdites assietes desdites

---

procés a esté meu entre les parties par devant les esleuz a Ussel, et furen proposez faiz nouveaux ; dit que tantost après les esleuz furent desappoinctez de leurs offices et la jurisdiccion translatee a Tuele » (Arch. Nat., Z[1A] 28, fol. 258).

1. Plus tard élu du Bas Limousin ; sa signature est au bas d'une assiette originale pour l'année 1476-1477 (Bibl. Nat., franç. 23903, fol. 80).

2. Au lieu de : *Jehan*, le greffier a écrit : *Henry*.

3. C'est le chef-lieu du département de la Corrèze, qu'on écrit aujourd'hui officiellement *Tulle*.

tailles et equivalent et a leur en bailler le double en forme deue a ceulx qui les requerront, a leurs despens, lesd. esleuz, greffier et leurs commis soient contrains par la maniere et non obstant, comme dessus, et par toutes autres voyes deues et raisonnables.

Fiat comme le procureur du Roy le requiert et soit enregistré. Fait le xxxiiij[e] jour d'avril mil CCCC LXVIJ après Pasques.

(Registres de la Cour des Aides, Arch. Nat., Z[1A] 68, à la date.)

III

1467, 12 août, Paris. — *Élargissement de Pierre de Lissac, un des accusés.*

Du mercredi xij[e] jour d'aoust M CCCC LXVIJ, Mes P. Chevalier, G. de Sabrevays, G. Longuejoe, J. de Fromentierès, Ch. Rapiout et J. Baillet.

Pierre de Lissac, commys du receveur des aydes ou Bas Pays de Limosin, adjourné a comparoir en personne... Après ce qu'il a esté interrogué, est eslargi ; et l'eslargist la Court jusques au lendemain de la Saint Martin d'iver prochainement venant, auquel jour il sera tenu de comparoir en personne sur peine d'estre attainct et convaincu des cas a lui imposez ; et a fait les submissions en tel cas acoustumees et a esleu domicille en l'ostel de maistre Anthoine Faure, son procureur.

(Registres de la Cour des Aides, Arch. Nat., Z[1A] 68, à la date.)

IV

1467, 19 août, Paris. — *Plaidoiries dans le procès intenté à Henri Baude et autres officiers royaux des finances du Bas Limousin.*

Du mercredi xix[e] jour d'aoust mil IIIJ[c] LXVIJ, Mes A. Erlant, P. Chevalier, G. Longuejoue, generaulx ; J. de Fromentières, Rapiout et J. Baillet.

Entre le procureur general du Roy nostre sire sur le fait de la justice des aydes, demandeur en cas d'excez et d'abuz, d'une part, et maistre Marcial Sage, commis des esleuz ou bas Païs de Limosin, Henry Baulde, esleu oudit Bas Païs de Limosin, et maistre Estienne Jobert, commis du clerc des esleuz oudit païs, defendeurs oudit cas, d'aultre part.

VIOLE pour le demandeur dit premierement contre ledit M[e] Ma[r]cial que les officiers sur le fait des aides et aussi leurs commis doivent savoir le fait des ordonnances royaulx faictes sur le fait des aides et se doibvent gouverner selon icelles [1], et se aultrement le font, ilz sont admendables, et mesmement

1. Les ordonnances visées ici sont celles de Charles VII du 26 août 1452 et du 3 avril 1460 ; on en trouvera le texte le plus correct dans Jacqueton, *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier* (Paris, Picard, 1891), p. 57 et 90.

ne doivent exiger argent des parties plaidans par d[evant] eulx aultrement que selon les ordonnances, aultrement sont admendables. Ce presupposé, dit que ledit Me Ma[r]cial est commis desdiz esleuz a Tuele, lequel prent pour chacune partie plaidant d[evant] luy IJ s., VJ d., et les fait arrester pour en avoir paiement. Dit aussi que d'un religieux nommé Lesgate, qui plaidoit devant luy, il a exigé quatre escuz. Dit aussi que ledit Me Ma[r]cial ne souffre faire aucuns adjournemens devant luy sans commission ou sans son commandement, et du commandement et de la commission prent dix deniers. Dit aussi qu'il prent deux solz et VJ deniers des commissions d'arbitraige [1]. Dit qu'il a prins d'ung nommé Chausses, qui plaidoit devant [luy], VJ escus, et avoit autreffois prins [2] ledit Me Ma[r]cial dudit Saulsses (*sic*) VJ reaulx afin qu'il ne feust condamné. A pris aussi de Jehan Passechart huit solz, et aussi a prins argent de Me Estienne du Pré. Dit aussi que ledit Me Ma[r]cial de chascun franc archier a prins ung escu pour leurs lectres. Sur lesquelz cas il a esté adjourné a proposer en personne et y est venu et a esté interrogué, mais il ne confesse pas avoir prins lesdiz VJ escuz et sept royaulx, et resite sa confession, par laquelle le demandeur ne veult prendre droit. Dit que maistre Ma[r]cial est clerc et sachent et juge ordinaire de la ville de Tuelle et doit bien cognoistre qu'il a mal fait. Sy conclud a l'encontre dudit Me Ma[r]cial qu'il soit condampné et contraint a tout reparer, rendre et restituer au Roy le quadruple de toutes lesdites sommes qu'il a prinses et exigees contre lesdites ordonnances, et en l'admende envers le Roy [de] X^{M} livres parisis jusques a planese [3] satisfacion, et demande les frais de justice.

Et au regard de Henry Baulde, esleu dessusdit, dit qu'il est chargé que luy et son compagnion ont esté plus[ieurs] fois requis [4] de monstrer le mandement du Roy qui [5] leur estoit envoyé pour mectre sus la taille, mais ils en ont esté refusans, et y a des tesmoings qui en parlent tout au long. Dit aussi que ledit Henry Baulde est chargé, et aussi son compagnion, de faire les assiectes ou plat païs et hors les bonnes villes ; et pareillement son[t] chargés de supporter esdites assiectes les ungs plus que les aultres, comme ceulx de Brifve, qui n'ont esté assis que a IIIJ^{xx}, et ceulx de Tuele a six cens livres ; et si souffre ledit Henry Baulde au clerc des esleuz prendre pour ses lectres et escriptures tout ce que bon luy semble, lequel prent pour enregistrement [6] de

---

1. Le manuscrit porte : *arbritaige*.
2. Le manuscrit porte : *aprins*.
3. Sic, pour *planiere*, témoignage de la confusion des sons de *r* et de *s* sonore, si fréquente dans la seconde moitié du XVe siècle ; cf. *acuracion* pour *acusacion* un peu plus loin.
4. Le manuscrit porte : *renquis*.
5. Le manuscrit porte : *quil*.
6. Lecture douteuse.

franc archier dix denier[s]; prent aussi ledit Henry ung escu pour la lectre d'ung franc archier, qui [1] est party entre luy et son compagnion et le clerc; aussi est chargé de mectre grans fraiz avecques la taille et deniers du Roy. Dit aussi que ledit Baulde a prins des habitans de Donzenac [2] quatre muys de vin, et prent pour chacune signature des roulles VIJ deniers. Et aussi [est] chargé ledit Henry Baulde d'avoir eu de ceulx de Turenne [3] a une foys XL frans, une foys quatrevins et l'autre fois cent, en faisant les assiectes. Dit que pour raison de ses [4] charges il a esté adjourné a comparoir en personne en la Court de ceans, et est comparu et a esté interrogué, et resite sa confession. Dit qu'il est esleu en chief et se doit gouverner selon les ordonnances royaulx, ce qu'Il n'a fait, car luy ne son compagnion ne peuent faire assiecte sans appeller ceulx du païs qui [5] scevent les facultés. Sy conclud contre ledit Henry Baulde qu'il soit condampné a tout reparer et admender, et en ce faisant qu'il soit privé dudit office d'esleu et a aultres offices des aides [6] ou au m[oins] suspendu d'icelluï office, et qu'il soit comdampné envers le Roy au cadruple de toutes les sommes qu'il a exigees, en admende de mille livres, et a tenir prison jusques a plaine satisfacion, et es frais de justice.

Et quant au regard dudit Estienne Jobert, commis du clerc desdiz esleuz, a l'encontre de luy dit qu'il trouve qu'il c'est entremis pour Jehan Baulde, clerc desdis esleuz, et a prins ledit J[o]bert [*déchirure*] V deniers pour chacun simple registre, et la ou il y a plaidoirie X deniers, et pour commission portant *debitis* XX deniers, et aussi a prins six ou huit blans pour aultres commissions, et pour commissions de lever la taille neuf grans blans, et de franc archier ung escu et demy escu avecques les aultres; et sur ce a esté ajourné et confesse avoir prins lesd. cinq deniers pour le registre et aucunes fois X deniers quant il y a grant plaidoirie, deux blans de commission de partie a partie et XX deniers de commission portant *debitis*, de commission pour informer six blans ou huit blans; et au surplus recite sa confession. Dit que par les ordonnances est ordonné combien le clerc doit prendre pour commission et registre, c'est assavoir XIJ deniers; pour commission d'ung default executoire VIIJ deniers; et pour registre IIIJ deniers; mais ledit Jobert en a prins plus largement, et y a assez matiere de conclure contre luy et prendre droit par sa confession, en concluent qu'il soit dit ledit Jobert avoir plus prins que ne porte[nt] les ordonnances et qu'il soit comdampné a tout reparer, et a rendre et restituer au roy le cadruple et condampné en admende envers le Roy en

---

1. Le manuscrit porte : *quil*.
2. Chef-lieu de canton de l'arr. de Brive.
3. Commune du canton de Meyssac, arr. de Brive.
4. C'est-à-dire *ces*.
5. Le manuscrit porte : *quilz*.
6. Il faut probablement suppléer : [*et declaré inabile*] *a aultres offices*...

l'admendede cent livres parisis ou telle aultre que de raison, et a tenir prison jusques a plaine satisfacion, et es frais de justice.

Bataille pour les defendeurs dit que avant la creacion des esleuz ou Bas Païs de Limosin les gens de[s] Trois Estats dudit païs consentoient les deniers du Roy estre mis sus oudit pais, mais en ce faisant ilz mectoient sus plus[ieurs] deniers a leur prouffit et a la charge du peuple, et pour ce le feu Roy fut meu de mectre oudit païs esleuz, par quoy ilz consurent haine a l'encontre desd. esleuz et fisdrent faire certaine informacion par faulx tesmoings qui par le Conseil du Roy furent comdamnez, et fut prisonnier, soubz umbre desdites faultes et informacions, ledit Henry Baulde l'espace de XIIJ mois et furent les esleuz subspendus et finablement a obtenu sentence a son prouffit et luy fut reservé de poursuir ceulx qui [1] avoient fait l'acusacion [2]. Dit que Boucal, Roffignat [3] et Bonet, scindic [4], ont obtenu lectres du Roy pour avoir le double de l'assiete en imposant aux esleuz que oultre le principal ilz avoient mis sus grant somme de deniers, ce qu'ilz ne pouoient faire, et depuis ont obtenu lectres ceans en chargant les esleuz pour faire informacion, lesquielx esleuz a ceste cause se tirerent par devers les generaux des finances et leur monstrerent comment ilz (ne) faisaient l'assiete ainsi que on avoit acoustumé et comme il estoit mandé par les lettres du Roy, sans appeller le scindic; et finablement fut dit par le Grant Conseil que ilz feissent selon les lectres du Roy et comme on avoit acoustumé. Dit que après les dessus dis ont pourchassé commission ceans pour les faire adjorner a comparoir en personnne, contre lesquelx le demandeur a prins telles conclusions que bon luy a semblé.

Dit que au regard des conclusions prinses contre ledit maistre Marcial Saige, le demandeur ne fait a recevoir par plusieurs moyens: premierement, car selon les ordonnances royaulx on ne peut eslire ung juge royal en partie s'il n'y a dol; or dit que en ceste matiere il n'y a dol du costé dudit maistre Marcial. Dit aussi que, pour raison de ceste matiere, ledit maistre Marcial est tenu en procès devant le lieutenant du seneschal de Lymosin, commissaire en ceste partie, et ne doit estre tenu en procès d'une mesme matière par devant divers juges, et se c'estoit contre ung autre que le procureur du Roy, il avroit despens, et s'il eust donné a entendre ce que dit est, il n'eust obtenu la commission pour le faire adjourner en la court de ceans. Dit qu'il est bien notable homs, chargé de femme, huit fils et trois filles, et luy est l'office plus a charge que a prouffit et n'a fait chose digne de reprehension, et employe sa confession. A ce qu'il a prins dix deniers tournois pour commission, dit que en ce n'y a crisme car

---

1. Le manuscrit porte : *quilz*.

2. Le manuscrit porte : *la curacion* ; cf. la remarque faite ci-dessus à propos de la graphie *planese* pour *planiere*.

3. Voyez ce qui a été dit plus haut de ce personnage, pièce nº I.

4. Il s'agit du syndic des États du Bas Limousin.

ung qui n'est juge en chief peut prendre, *quia judex delegatus potest accipere moderatas expensas*, et s'aucune ordonnance y a de non riens prandre, il s'entend des juges qui ont gaiges, et n'a fait en ceste matière sinon que les autres ont fait; et aussi *pro sigillo* on peut prandre. A ce qu'il a prins IJ s. VJ d. des parties plaidans etc., dit qu'il 'ne prent desdites parties sinon qu'il y ait fin en la cause, et de leur liberalle voulenté et sans contraincte. Ad ce qu'il a prins quatre escuz d'un nommé Legata etc., dit que ce avroit esté pour les vacacions de [1] ses enquestes, mais non point pour juger le procès, et aussi ledit Legata avoit eu sentence contre luy ; et employe ses responces contenues en sa confession. Dit que veu ce que dit est le demandeur ne fait a recevoir, et ce a recevoir faisoit, il est en voye d'absolucion.

Et quant a Henri Baulde, esleu, dit que par les lectres des tailles est mandé aux esleuz les mectre sus appellé deux ou trois notables gens, et n'est nommé le scindic [2], et a faire l'assiete chascun y vient se bon luy semble, et ce fait l'assiete a Brive, a Usarche [3] et aucunes foiz a Tuelle. Dit que les premiers commissaires des francs archers oblyerent de asseoir aucunes parroisses, maiz depuis les esleuz les ont fait adjorner et les ont assis pour lesd. francs archers.

A ce qu'il a prins ung escu pour lectres de franc archer, dit que non, et en a esté absolz par maistre Guillaume de La Haye et autres commissaires et ont esté les tesmoings trouvez faulx.

A ce qu'il a eu quatre muys de vin des habitans d'Onzenac (*sic*) etc., dit que le compte de Bouloigne, seigneur dudit lieu d'Onzenac [4], escripvit en la faveur desd. habitans, disant qu'ilz estoient pouvres, et pour s'en informer allerent aud. lieu de Donzenac; dit que pour la vacacion les habitans vouldrent bailler argent, mais les esleuz ne le vouldrent prandre, par quoy les habitants leur disdrent qu'ilz leur envoyeroient du vin ; maiz pourtant ledit esleu n'en a riens eu, combien qu'il pouoit bien prandre, *quia excedit domicilium*.

A ce qu'il a receu de grans sommes de deniers de ceulx de Turanne, dit que non.

A ce qu'il a assis oultre le principal, dit que non.

Et quant aux dix deniers pour roolle, dit que c'est selon les ordonnances ; dit que au païs n'y a que equivalent, par quoy les ordonnances faictes sur le fait des aydes ne le peuent [5] lyer.

Si conclud pour ledit Henry Baulde, esleu, qu'il est en voye d'absolucion.

---

1. Le manuscrit porte : *des*.
2. Cette affirmation est exacte ; cf. le texte de la « commission pour l'equivalent au Bas Pays de Lymosin » en 1457 : « appellez avecques vous deux ou trois des plus notables dudit pays » (*États provinciaux*, II, 271).
3. Uzerche, chef-lieu de canton de l'arr. de Tulle.
4. Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne.
5. Le manuscrit porte : *peust*.

Au regard de Estienne Gybert, dit que d'une mesme matiere il ne doit estre tenu en diverses cours et dit que de ceste matiere il en est en procès devant le seneschal de Lymosin et ou parlement de Bordeaulx, et s'il estoit tenu en diverses jurisdicions, *possent sequi diversa judicia*. Dit que de ceste matiere il a esté adjourné a comparoir en la court de ceans et fut interrogié et eslargy *quousque*, et doit avoir congié, ou qu'il soit absolz de la premiere cause ou renvoyé, ou sinon, et droit par ordre. Dit que partie ne fait a recevoir, et n'est grant chose de prandre dix deniers et aucuneffoiz quatre blancs ou les registres, sont gravez, ainsi que en la court du Parlement et ceans, et est de raison et d'usage et n'y a contraincte, maiz le luy baillent liberallement. Et employe sa confession au regard du franc archier : il y a plusieurs charges, comme escripture et signature et le double qu'il faut bailler au cappitaine. Si conclud que partie ne fait a recevoir et qu'il est en voye d'absolucion et demande provision de sa personne. Dit qu'il ne sera adjousté foy a l'informacion pour les suspendre de leurs offices car elle est faicte avec leur hayneux, faulsaires, infames, sorciers et rongneux d'escuz.

Viole pour le procureur du Roy contre ledit Marcial replique et dit que son entencion est bien fondee, car des cas par luy recitez il en appert, et persiste en ce qu'il en a dit. Quant a l'esleu qui dit avoir procedé selon les mandemens du Roy, dit qu'il n'a veu les mandemens et proteste de dire quant il les verra. A ce que les tesmoings sont ses hayneux, dit qu'il n'en scet riens. A ce qu'il a esté absolz, dit que ce peut estre d'autres cas, car il a veu la sentence qui ne porte ses cas dont est question, et fault dire que s'estoient autres cas, veu qu'il a esté si longuement prisonnier. A ce qu'il a esté absolz au grant Conseil, dit qu'il n'en scet riens, et ne seroit des cas dont ilz sont maintenant accusez.

Au regard du clerc, dit que la Court verra les ordonnances par lesquelles on cognoistra s'il a failli, et conclud comme dessus. Dit que on a acoustumé de monstrer les mandemens de la taille et ne veult empeschier que les esleuz ne facent l'assiette selon la teneur des mandemens.

Bataille pour les deffendeurs pour ses dupliques employe ce qu'il a dit et requiert que la Court declare se le scindic et autres seront appellez a faire la taille. Et quant a Joubert, commis du clerc, il n'a riens pris que de voulenté et sans contraincte et selon le droit et usage. Et dit que Bocal, le scindic, de Rouffignac sans auctorité du Roy ont bien assis six cens frans ; et conclud comme dessus.

Appoincté est a mectre ce plaidoyé, informacions, confessions et charges par devers la Court et au Conseil. Et touchant la provision des deffendeurs, ilz en baillent une requeste.

(Registres de la Cour des Aides, Arch. Nat., Z^{1A} 26, fol. 397 v. et s.).

V

1467, 20 août, Paris. — *Ajournement pour supplément d'enquête dans le procès pendant entre le procureur du roi et les officiers royaux les finances en Bas-Limousin.*

Du jeudy xxme jour d'aoust MCCCC LXVIJ, Mes A. Erlant, P. Chevalier, G. de Sabeuvrays, J. de Fromentieres, Ch. Rapiout et J. Baillet.

Entre le procureur du Roy nostre sire sur le fait de la justice des aydes, demandeur en cas d'excès et d'abuz, d'une part, et maistre Henry Baude, esleu sur le fait des aydes ou Bas Pays de Limosin, et maistre Marcial Sage, commis des esleuz sur le fait de la justice desd. aydes a Tuele, deffendeurs, d'autre part. — Veues par la Court les confessions desdiz deffendeurs, le plaidoyé et conclusions et tout considéré, il sera dit que les tesmoings examinez es informacions seront recollez, appellez ceulx qui seront a appeller, et autres examinez du costé dudit demandeur, qui vaudra enqueste. Et aussi pourront faire examiner lesdis deffendeurs tant de tesmoings que bon leur semblera sur les justiffications qu'ilz bailleront par escript par devers le commissaire qui a ce sera depputé, et pour faire lesdis recollement et examen la Court prefige terme ausdites parties jusques au lendemain de la Saint Martin d'iver prochainement venant, et eslargit la Court lesdits deffendeurs parmy ce qu'ilz seront tenuz de comparoir en personne a la recepcion de l'enqueste, et ont esleu leur domicille en l'ostel de maistre Anthoine Faure leur procureur.

Entre le procureur general du Roy nostre sire sur le fait de la justice des aydes, demandeur en cas d'excès et d'abuz, d'une part, et Estienne Jobert, nagueres commis clerc des esleuz du Bas Pays de Limosin, deffendeur, d'autre part. — Veu le plaidoyé d'entre lesdites parties du jour de hyer, la confession dudit deffendeur, par laquelle ledit demandeur a pris droit, et tout considéré, il sera dit que la Court absoult ledit deffendeur des impeticions et demandes dudit demandeur.

(Registres de la Cour des Aides, Arch. Nat., Z^1A^, 68, à la date.)

VI

1468, 2–5 août, Paris. — *Jugement de la Cour des Aides condamnant à des peines variées l'élu Henri Baude et autres officiers royaux des finances du Bas Limousin.*

Du mardi 11me jour d'aoust M CCCC LXVIIJ, l'evesque de Troyes[1], president, J. Herbert, G. de Sabevrays, J. Compains, Ja. Lesbay, G. Longuejoe, Ra[vaud] Leroy, J, de Fromentieres, Ch. Rapiout et J. Baillet.

1. Louis Raguier.

Entre le procureur general du Roy nostre Sire sur le fait de la justice des aides, demandeur en cas d'excés et abuz, d'une part, et Henry Baude, esleu sur le fait desdites aydes ou Bas Pays de Limosin, maistre Marcial Saige, commis des esleuz oudit pays, maistre Estienne du Pré, procureur du Roy sur le fait desdits aydes en ladite eleccion, Michel des Prez, commis par Guillaume Goignon, receveur desd. aydes oud. pays [1], Pierre de Lissac, commis pour ledit receveur au lieu d'Argental [2], et Jehan Baude, dit Pintier, clerc ou greffier desdiz esleuz, deffendeurs oudit cas d'autre part.

Veues par la Court les enquestes et recollemens desdites parties faictes sur les demandes dudit demandeur et justifficacions desdis deffendeurs et tout ce que a esté produit en ceste partie et tout consideré :

Il sera dit que, pour les faultes, delictz et abuz commis par lesdis deffendeurs, la Court les a condempnez et comdempne, c'est assavoir :

Ledit Henry Baude en la somme de VIIJ^{c} livres parisis envers le Roy nostre dit seigneur et l'a privé et prive ladite Court dudit office d'esleu ;

Ledit maistre Marcial Saige en la somme de IIIJ^{c} l. p. d'amende envers le Roy et lui interdict et deffend ladite Court la commission et administracion dudit office desdis esleuz ;

Ledit maistre Estienne du Pré, en la somme de IIIJ^{c} l. p. d'amende envers icelui seigneur et l'a privé et prive ladite Court dudit office de procureur sur le faict desd. aydes en ladite eleccion dn Bas Pays de Limousin et le declare inhabille de tenir quelconques offices royaulx touchant fait d'aydes ;

Ledit Michel des Prez, en l'amende envers ledit seigneur de IIIJ^{c} l. p. ;

Ledit Pierre de Lissac, en l'amende envers ledit seigneur de IIIJ^{c} l. p. ;

Et ledit Jehan Baude, dit Pintier, en l'amende envers ledit seigneur de cent l. p., et l'a suspendu et suspend ladite Court de son dit office de clerc des esleuz jusques a ung an a compter de la date de ces presentes ;

Et oultre condempne ladite Court tous les dessusdis deffendeurs a tenir prison jusques a pleine satisfacion desdites amendes en tant que a ung chascun d'eulx touche ; et si les condempne icelle Court es fraiz de justice, chacun d'eulx *pro rata*.

(*En marge*) Prononcé le ve jour d'aoust M CCCC LXVIIJ. E[mende] : IJ^{xx} IIJ^{c} l. p.

Entre le procureur general... en cas d'excès et desobeissance, d'une part, et Jehan Grant, dit Brossart, deffendeur oudit cas.

Veue la confession dudit deffendeur et le procès verbal de maistre Jaques

---

1. Guillaume Goignon (ou *Gongnon*) fut lui-même poursuivi et condamné plus tard ; il avait épousé Marguerite de la Ville, probablement fille de Jaques de la Ville, trésorier de la Marche (Arch. Nat., Z^{1A}, 30, fol. 15 v° et 446 v°).

2. Argentat, chef-lieu de canton de l'arr. de Brive.

Menron, commissaire en ceste partie, par lequel ledit deffendeur a prins droit et tout consideré, il sera dit que pour les desobeissances faictes et commises par ledit deffendeur la Court l'a condempné et condenpne en XXX l. p. d'amende envers le Roy nostre dit seigneur et a tenir prison jusques a plaine satisfacion.

(Registres de la Cour des Aides, Arch. Nat., Z^{1A}, 68, à la date.)

VII

1469, 27 janvier, Paris. — *Opposition faite par Anne, femme de maître Henri Baude, à la vente des biens de son mari.*

Maistre Anthoine Faure, procureur de Anne, femme de Henry Baude, s'est opposé et oppose aux criees des biens dudit Henry comme a elle obligez, tant a cause de son dot que de son douaire, et offre de bailler ses causes d'opposicion par escript.

(Registres de la Cour des Aides, Arch. nat., Z^{1A} 27, fol. 292 v°.)

VIII

1469, 4 août, Paris. — *Adjudication sur surenchère des biens de maistre Henri Baude pour la somme de 110 livres tournois.*

Maistre Jehan Compains, general conseiller du Roy nostre Sire sur le fait de la justice des aides a Paris, renchery les heritages de Henry Baude, criez a la requeste du procureur general dudit seigneur sur ledit fait et par lui mis a prix a la somme de cent livres tournois, de la somme de dix livres tournois par dessus ladite somme de C. livres tournois.

(Registres de la Cour des Aides, Arch. Nat., Z^{1A} 27, fol. 418 r° ; surenchère de 40 livres tournois le 3 octobre 1469, Z^{1A} 27, fol. 434 r°, et 28, fol. 1 r°.)

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Le procès des officiers des finances du Bas Limousin devant la Cour des Aides n'a pas été connu de M. Clément-Simon qui, dans un livre publié en 1904 (*Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle*, t. I, Tulle, Crauffon, sans date), a été amené à parler de Martial Sage, de Jehan Brossart et d'Estienne Du Pré, co-accusés de maître Henri Baude (p. 264, 273 et 275).

MAITRE HENRI BAUDE

DEVANT LE PARLEMENT DE PARIS

Dans la notice qu'il consacra, en 1856, au poète Henri Baude [1], Jules Quicherat fit usage de documents signalés par Vallet de Viriville dans les registres du Parlement de Paris.

Ces documents nous révélaient complètement l'affaire qui amena maître Henri Baude devant cette juridiction : entre le 8 et le 9 mai 1486 le poète basochien avait été arrêté pour avoir composé une « briefve moralité » [2] jouée à Paris sur la table de marbre, dans la grand'salle du Palais. Mis au Châtelet, où il était encore prisonnier le 13 mai, il fut à cette date réclamé comme clerc par l'évêque de Paris [3] : le Parlement évoqua sa cause le 24 mai, et le 26 juillet il était élargi [4].

---

1. *Les vers de Maitre Henri Baude, poete du XVe siècle*, recueillis et publiés avec les actes qui concernent sa vie par M. Jules Quicherat, Paris, 1856, in-12 ; ces recherches avaient été précédées d'un essai dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. X, p. 93 et suiv.

2. En laquelle on a recité
Que Droict est souvent interdict
A maint, par malle voulenté
Avecques singulier proufit.

Aultres lectres de Baude audit seigneur de Bourbon dans Quicherat (*op. cit.*, p. 75). L'interdiction de jouer des Farces aux clercs du Palais n'est pas de 1477, comme le répète Quicherat, d'après les frères Parfaict, mais bien de 1475 (*Arch. Nat.*, X^1A 1486, fol. 162 v°).

3. C'est donc entre le 23 mai et le 26 juillet 1486 qu'il faut placer l'éloge du duc et du pays de Bourbonnais, ainsi que le récit qu'il fit à ce prince de son arrestation et de sa captivité. Quicherat, *op. cit.*, p. 69-74 ; p. 74-79.

4. On trouvera ces documents, aux dates indiquées par Quicherat, *op. cit.*, p. 113-120, dans le registre *Arch. Nat.*, X^2A, 51.

Nous avons aujourd'hui le moyen de compléter les informations de Jules Quicherat au sujet de l'affaire qui conduisit Henri Baude pour la première fois devant le Parlement de Paris et lui causa de longs et sérieux tracas dont on trouve la trace dans les vers du poète : si ces ennuis altérèrent sa bonne humeur et sa santé, il faut bien convenir qu'ils animèrent singulièrement sa verve caustique et sa satire à l'égard des Parlementaires.

Le 13 février 1486 [1] Denis Bournel, bâtard de Naux [2], capitaine du château de Sainte-Menehould, accompagné de Lambert Rabucain, Thibaut le Vert, Nicolas Malgarny, Girard le Pêcheur, munis de bâtons et d'armes, se transportait, à minuit, dans la maison du grenetier de Sainte-Menehould, où était logé maître Henri Baude, venu avec un décret pour exécuter à son profit les biens d'Antoine, bâtard de Bourgogne. Le poète endormi est saisi par les cheveux, jeté à bas de son lit, frappé jusqu'au sang, transporté en chemise dans la grosse tour du château de Sainte-Menehould et mis aux fers : Antoine, grand bâtard de Bourgogne, était comte de Sainte-Menehould et Denis Bournel son lieutenant dans cette ville [3].

Baude appela naturellement de cette violence au Parlement de Paris, et Martin de Bellefaye dut se rendre auprès d'Antoine, bâtard de Bourgogne, pour l'interroger et faire mettre Baude en liberté. Le 18 avril 1486, Denis Bournel et ses complices étaient ajournés à comparaître devant le Parlement [4]; ils ne se présentèrent pas [5] et le bénéfice de leurs défauts fut adjugé à Henri Baude. Le 10 avril 1487, le Parlement condamnait « iceulx defendeurs, et chascun d'eulx pour le tout, en la somme de iiij^{c} livres parisis envers ledit demandeur [H. Baude] et en semblable somme de iiij^{c} livres parisis envers le Roy et a tenir

1. Nous ramenons toujours le millésime au nouveau style.

2. Naux, commune de Thilay, Ardennes.

3. Je résume ici l'arrêt du 11 avril 1487 publié avec quelques lacunes par Quicherat, *op. cit.*, p. 121-125, d'après *Arch. Nat.*, X ^{2A} 56, fol. 13.

4. *Arch. Nat.*, X ^{2A} 51.

5. *Arch. Nat.*, X ^{2A} 54, 29 mai 1486 et 4 juillet 1486 ; X ^{2A} 57, 27 novembre 1486 et 20 février 1487. Voir sur cette procédure, *Arch. Nat.*, X ^{2A} 56, fol. 14, la partie de l'arrêt du 11 avril 1487, omise par Quicherat.

prison ou il appartiendroit jusques a plain payement desd. sommes ; et sera la partie premierement payee que le roy. Et si comdamne lad. court iceulx defendeurs es despens et dommages et interestz dudit demandeur, la taxacion d'iceulx reservee par devers elle[1] ». Le 11 avril 1487 cette décision du Conseil fut mise en forme d'arrêt prononcé[2].

On pouvait croire l'affaire à jamais terminée au profit de Baude qui voyait ses persécuteurs à leur tour poursuivis et qui en tirait même d'assez beaux dommages et intérêts, quatre cents livres d'amende. C'est là le point où Quicherat a laissé la question : il n'en fut rien.

Le 17 octobre 1488, un arrangement survenait entre le bâtard de Bourgogne et Me Henri Baude au sujet du paiement des 400 l. d'amende, qui se montaient à 500 avec les frais : Guillaume de Willecocq, argentier, payait à Baude 200 l. t. et pour le reste se constituait « acheteur de biens » substitué à Antoine de Bourgogne : il s'engageait à acquitter sa dette entièrement avant le 2 février 1489[3].

Mais il faut bien croire que Baude n'avait pas obtenu satisfaction puisque l'on discutait encore au Parlement, le 29 décembre 1489, le fond même de son affaire, le bâtard de Bourgogne prétendant avoir retenu prisonnier Henri Baude pour une certaine somme que ce dernier lui devait[4]. Le 15 juillet 1491, Henri Baude réclamait encore le bénéfice d'un défaut contre Antoine de Bourgogne : Oudrac, son avocat, rappelait l'arrêt de la cour contre le bâtard de Naux, ses procédés dilatoires, et demandait l'exécution d'un certain arrêt du 5 mai 1491. Petit, avocat du bâtard de Bourgogne, répliquait par des arguments de procédure très compliqués et déclarait, ce qui paraît faux, que le bâtard de Naux n'avait rien de commun avec Antoine de Bourgogne, qu'il n'était pas son serviteur[5].

Les archives du Parlement ne nous permettent pas de suivre plus loin le procès de Henri Baude[6].

---

1. *Arch. Nat.*, X 2A 51, 10 avril 1487, Vaquerie président.
2. Quicherat, *op. cit.*, p. 121-125.
3. *Arch. Nat.*, X 1A 4829, fol. 439 vo.
4. *Arch. Nat.*, X 2A 59.
5. *Arch. Nat.*, X 2A 60.
6. L'affaire fut en effet appointée à mettre devant le Conseil le 15 juillet 1491. Les registres du Conseil manquent pour cette période.

La longueur de cette affaire, les complications infinies de la procédure forment un éloquent commentaire des vers de Maître Henri Baude : ce pénible procès justifie son indignation et sa verve. On comprendra mieux désormais [1] le réalisme des pièces *Tant a cropy mon sac en Parlement*, du jeu dialogué sur le Psaume 142 [2] et du joli rondeau [3] :

Mon juge fait de l'entendu ;
Mon advocat au bras tendu
Et mon procureur negligent
Demandent sans cesser argent
Quant j'ay tout le mien despendu !
.....
L'un dit qu'il m'a bien deffendu
L'aultre se plainct du payement :
Mais je prye a Dieu, qui ne ment,
Que par le col soit il pendu
Mon Juge !

La série de ses procès nous fournit enfin une indication chronologique d'une certaine importance pour la biographie d'Henri Baude. D'après une induction de Jules Quicherat, les derniers vers du poète seraient de 1490. « Par l'une des pièces qu'il fit alors, nous apprenons qu'il se voyait vieillir ; il résulte d'une autre qu'il rimait encore après 1490. Le passage qui renferme cette date est pour nous le testament de Baude » [4]. Or nous avons tout lieu de croire que Baude vivait et écrivait

1. Quicherat, *op. cit.*, p. 54.
2. Quicherat, *op. cit.*, p. 55.
3. Quicherat, *op. cit.*, p. 55-56.
4. Quicherat, *op. cit.*, p. 12 et la pièce p. 92 :

Qui recouvra Guyenne et Normandye
Puis quarante ans, sans faire vyolance.

Dans le ms. fr. 1716, f. 46 v°, cette poésie a pour titre : *Dictz moraulx*. Dans la pièce intitulée *Les dix visions* BAUDE, p. 88-90, le poète parle déjà de sa vieillesse. Or elle contient une allusion certaine à la prise d'armes de 1485 :

Je me trouvay vieil et cassé
Mon(t) vert et jaulne temps passé
Et mes cheveulx perdans le gris.

C'est vraisemblablement de cette époque qu'il faut dater l'énergique ron-

encore en 1496. Cette indication résulte avec certitude du quatrain suivant, sous forme de requête au Parlement :

Encor ung cop, en la chambre sur Seine,
Vous plaise aller Baude ramentevoir
Tant que l'en puist de luy mémoire avoir,
Car dix ans a qu'il est en ceste peine [1].

Le procès de maître Henri Baude, commencé le 18 avril 1486 devant le Parlement, n'était donc pas terminé en 1496 et le poète vieilli rimait encore ses malheurs.

Pierre CHAMPION.

DOCUMENTS

I

18 avril 1486.

Dudit jour, au Conseil, en la Tournelle criminelle...

Veues par la Court certaines informacions faictes a la requeste de Henry Baude sur plusieurs excès, crimes, delictz et malefices a luy faiz par Denis Bournel, bastard de Naux, Lambert Rabucan, Colesson Malgarny, Thibault Levert, Girard Pescheur, Georges de Fretin, Guyot bastard de Mauny, Mondot Lapute, Foucques Servoisier et Jehan Pontault l'aisné et autres leurs complices et tout consideré : Lad. Court a ordonné et ordonne lesdits Denis Bournel, bastard de Naux, Lambert Rabucan, Colesson Malgarny, Thibault Levert, Girard Pescheur et Georges de Fretin estre adjournez a comparoir ceans, en personne, a certain jour, sur peine de banissement de ce royaume, de confiscacion de corps et de biens et d'estre actaincts et convaincus desdits excès, crimes et delictz et les autres simplement pour respondre au procureur general du Roy, a telz fins et conclusions qu'il vouldra

---

deau, non recueilli par Quicherat, et que l'on trouvera dans le *Parnasse satyrique du quinzième siècle* par Marcel Schwob (Paris, 1905), p. 163 :

Dame, si j'ay les cheveulx gris,
Vous avez la pance ridée

et la vigoureuse pièce obscène :

Cons barbus, rebondis et noirs (Ibid., p. 164).

1. Quicherat, *op. cit.*, p. 54.

contre eulx prendre et elire et audit Henry Baude, a fin civille seullement proceder et faire en oultre selon raison.

Bellefaye R.

(*Arch. Nat.*, X^{2a} 51, à la date.)

II

17 octobre 1488.

Sequencia appunctamenta fuerunt recepta de consensu parcium aut suorum procuratorum a xij^{a} die augusti usque ad finem parlamenti (f° 420).

Entre messire Anthoine, bastart de Bourgogne, conte de Saincte Manehou, demandant et requerant l'enterinement de certaine requeste par lui baillee a la court de Parlement, et en ce faisant que la main du roy et tout empeschement mis et apposé a la requeste de maistre Henry Baude et par vertu de certain arrest de ladicte Court confirmatif de certaine sentence des Requestes du Palais, donné le xxiij^{e} jour de mai derrenier passé, sur les deniers qui peuent estre deuz audit demandeur, tant a cause de sa pension de cette presente annee que autrement par les receveurs des tailles et aydes es elections d'Estampes et de Chasteau Thierry, grenetiers dudit Chasteau Thierry et Saincte Manehoult, receveurs du demaine de Saincte Manehoult, de Chasteau Thierry, Chastillon sur Marne et Wassy ou leurs commis et sur les fermiers desdictes receptes et aussi sur Victor Gaudin, marchant de Tours, comme ayant charge dudit demandeur pour recevoir tant moins de sadicte pension, lesdictes tailles de Chasteau Thierry, pour raison de la somme de iiij^{c} l. t. en laquelle ledit demandeur estoit tenu par sa scedulle envers ledit Baude et de quarente huit livres trois solz dix deniers pour Pierre Raoulin, filz et heritier de feue Jehanne la Boismegre et pour tous les despens tauxez et a tauxer cinquante une livre seize solz deux deniers tournois faisans et montans ensemble la somme de cinq cens livres tournois, en laquelle ledit demandeur a par les dictes sentences et arrest esté condamné envers ledit Baude, feust levee et ostee au prouffit d'icellui demandeur en baillant par lui acheteurs de biens pour ladicte somme d'une part; Et ledit maistre Henri Baude, defendeur a ladite requeste, d'autre part.

Après ce que le jour d'uy Guillaume de Willecoq, argentier ou receveur, pour ledit demandeur a baillé et paié content audit defendeur la somme de deux cens livres tournois, dont icellui defendeur s'est tenu et tient content, et que pour le reste de la dicte somme montant trois cens livres tournois icellui Guillaume de Willecoq s'est constitué acheteur de biens et icelle somme a promis en son propre et privé nom paier audict defendeur dedans la feste de la Purificacion Nostre Dame prochainement venant,

Appoincté est, du consentement des dictes parties, que ladicte main mise et tout empeschement mis et apposé a la requeste dudict maistre Henry Baude

sur les deniers deuz par les dessusdiz receveurs et fermiers et Victor Gaudin et chacun d'eulx audict demandeur pour raison de sadicte pension et autrement (et) sera levé et osté au prouffit d'icellui demandeur et sera icellui Guillaume de Willecoq, comme acheteur de biens pour ladicte somme de iij^{c} l. tenu paier icelle somme audit Baude dedans ledit terme de Purificacion Nostre Dame ; lequel demandeur par ce moyen demourera quicte et deschargé envers ledit defendeur du contenu esdictes sentences et arrest tant de principal que de despens. En quoy faisant sera aussi tenu icellui defendeur (tenu) rendre et restituer audit Willecoq les scedulles, sentence arrest et exploit qu'il a de ladite somme. Fait en ladicte Chambre, le xvij^{e} jour d'octobre.

(*Arch. Nat.* X^{1A} 4829, fol. 439 v°.)

III

29 décembre 1489.

Du mardi, de relevee, XXIXe jour de decembre, l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} IX, en la Tournelle criminelle.

R. Thiboust president.

Entre maistre Henry Baude [*lacune*].

(Disome *rayé*) De Thou pour messire Anthoine, bastard de Bourgongne, dit que sa requeste est civille et raisonnable et luy sera enterinée [*lacune*]. Dit que trois ou quatre ans a ledit demandeur estant en ceste ville de Paris, ledit defendeur qui estoit a faire certaine enqueste en la ville de Saincte Menehoust fut prins par le bastard de Namps et autres ses complices et mis ou chastel de Naux. Vouloit dire que maistre Henry Baude ne lui vouloit paier certaine somme de deniers qu'il luy devoit. Et incontinant ledit exploict et deux ou trois jours après ladite Cour en fut advertie et envoya pardevers mondit seigneur le bastard qui plus de dix jours paravant estoit en ceste dicte ville pour savoir s'il avoit fait faire ledit exploict et s'il l'avouoit : lequel, quant il le sceut, en fut fort desplaisant [et dist] que il avoit esté fait sans son sceu et oultre son gré et volunté et le desadvouoit. Et incontinent manda audit bastard de Naulx, qui estoit cappitaine de par luy audit chastel de Saincte Menehoust, que incontinant sur sa vie il mist ledit Baude dehors.

Ce que fist ledit bastard incontinant qu'il eut receu lesdictes lectres. Que depuis ledit Baude, pour avoir repparacion de l'exces a lui fait par ledit bastard de Naulx et autres ses complices, les fist adjourner a comparoir en personne en ladicte Court et contre eux proceder tellement qu'il obtint quatre defaulx en lad. Court, au moyen desquelz defaulx ledit bastard de Naux et sesdits complices furent condamnez envers ledit Baude pour repparacion desdis excès en la somme de iij^{c} livres parisis.

(*Arch. Nat.* X^{2A} 59, à la date.)

IV

15 juillet 1491.

Du vendredi, de relevee, quinziesme jour de juillet mil iiij^{c} iiij^{xx} et unze, en la Tournelle criminelle.

R. Thiboust, president.

Entre maistre Henry Baude, demandeur et requerant l'enterinement de certaine requeste et adjudicacion de deffault, d'une part, et messire Anthoine, bastard de Bourgogne, deffendeur, d'autre part.

Du Drac, pour ledit demandeur, dit qu'il a obtenu certain arrest en la Court de ceans a l'encontre de Naus et ses complices par lequel ilz ont esté condempnez pour repparacion de certains abus et excès par eulx commis en la personne dudit demandeur, en executant ou en faisant executer certain arrest par ledit demandeur obtenu contre ledit de Naus et ses complices, serviteurs dudit demandeur, pour le paiement de certaine somme de deniers [*lacune*], desquelles sommes plusieurs sergens ou huissiers ont esté ou lieu de Saincte Manehoult; mais ilz n'ont point esté obeiz et, pour ce qu'ilz estoient ou service et puissance dudit bastard, luy fut enjoinct de les amener ou faire amener en la conciergerie du Palays dedans ung jour a luy prefix. Et pour ce qu'il n'avoit fourny fut appoincté estre adjourné en personne, comparut, fut interrogué par Mess. Bellefaye et des Plantes. Et depuys luy fut enjoinct de rendre les delinquans es prisons de la conciergerie dedans certain jour et aultrement le jour passé fut adjourné a comparoir en personne en ladicte Court; comme il [ne] fut ne soit comparu se seroit laissé mectre en deffault. Mais, pour empescher, bailla requeste donnant a entendre qu'il estoit malade et qu'il pleust a la Court commectre aucuns de Mess. pour l'aller interroguer ou lieu de Chasteau Thierry, combien que ja il eust esté interrogué par deux de Mess., comme dit est. Mais, ce nonobstant, en obtemperant a la requeste, fut ordonné que Mons. Chanvreux l'yroit interroguer, comme il a fait; mais n'a tenu compte de purger ledit default, ne de amener ou faire amener lesdits delinquans en ladicte conciergerie, combien qu'ilz soient ses serviteurs et en sa puissance. Et a ceste cause, le cinq^{me} may quatre cens soixante et onze, bailla requeste ledit demandeur a la Court, par laquelle il requeroit, veu les dictes injonctions faictes audit defendeur, de rendre ou faire rendre lesdits delinquans et amener prisonniers a la conciergerie, qu'il fust condamné a luy payer la somme de quatre cens livres par. avec les despens, dommaiges et interestz esquelz ilz sont condempnez ou ce qui reste a en payer. A laquelle fut respondu *ostendatur procuratori regis*; ce que fut fait. Et depuys que les gens du roy furent ouyz, et le derrenier jour de juing dernier passé auroit baillé requeste par laquelle il requeroit le deffault ou proffit de deffault par luy baillé contre lesdits defendeurs luy estre fait et adjugé. A laquelle fut respondu *habeat audienciam prima die et significetur*. Ce qui a esté fait par Bachelier,

ier en ladicte Court. Et pour ce requiert ledit demandeur la demande et
ffit de deffault par luy demandez luy estre adjugez. Et demande despens,
maiges et interetz; offre prouver a souffisance, se mestier est.
tit, pour le bastart de Bourgongne, dit que ceste matiere ne gist en
oyrie : car Baude a baillé requeste a la Court le dernier jour de juing
ier passé, par laquelle il requiert que la Court juge ung deffault par luy
is contre ledit bastart de Bourgongne. Par quoy, si les parties sont appoinc-
en droit sur ledit deffault par luy requis, de venir requerir de present
la Court juge ledit deffault et de ce avoir baillé requeste a ceste fin et de
oir mectre la matiere en playdoyrie, il n'y a point d'apparance. Et en
rd de ce que allegue de present ledit Baude par son plaidoyé, sont tous
controuvés dont il ne sauroit faire apparoir, se ce n'est pas tesmoings
ez. Car, quelque chose qu'il die, il ne sera ja sceu ne trouvé que ledit
ard de Naux ait esté en la puissance et possession ne serviteur domes-
dudit bastard de Bourgongne depuys l'arrest que ledit Baude pretend
obtenu contre luy ne bien longtemps par avant. Et au regard des adjour-
ens qu'il dit avoir esté faiz contre le bastard de Bourgongne par ordon-
e de la Court, s'aucuns avoient esté, ilz auroient esté par circonvencion
Baude : mais aussi ledit bastard de Bourgongne avoit esté interrogué
ceu par procureur. Et se depuys icelluy Baude voulut obtenir deffault, les
es furent appoinctees en droit. Et fut depuys ordonné que le bastard de
gongne seroit interrogué par ung des conseilliers de ladicte Court au
: ce qui a esté fait par Monsr Chanvreux, conseiller en ladicte Court.
i de present il reste a veoir sa deposicion et ce qui a esté fait par
s^r Chanvreux et que la Court discute sur ce si ledit bastard de Bour-
gne, nonobstant ledit interrogatoire, sera tenu de comparoir en personne
on, veu la matiere et aussi veu sa confession et qu'il a esté interrogué
ordonnance de la Court ; parquoy dit que ladicte requeste baillee par
Baude est impertinent et non recevable et n'y doibt estre obtemperé(e);
emande despens, dommaiges et interestz.
ppointé est a mectre devers la court et au Conseil sur la requeste
ffiee a Petit, procureur dudit bastard de Bourgongne.

Arch. Nat., X^2^A 60, à la date.)

MÉLANGES

TWO NEWLY-FOUND PORTIONS OF THE EDWARDES MS.

It has been pointed out in a recent number of *Romania* [1] that the Edwardes mss. of *Gui de Warwick*, the *Chançun de Willame* and Adgar's *Miracles de Nostre Dame* were formerly the third, fourth and sixth parts, respectively, of a volume which contained at least ten parts in all. I have now the pleasure to announce the recovery of two of the missing parts, which have found an appropriate resting-place in the library of Mr. F.W. Bourdillon. Soon after the Edwardes sale (which seems to have successfully eluded the vigilance of most manuscript-hunters) Mr. Bourdillon bought the two volumes from a London bookseller; on the appearance of the article referred to, he at once recognized their identity as parts 5 and 7 of the dismembered volume, and with the greatest kindness lent them to me for inspection.

They are bound uniformly with the three parts that have been already noticed, and are marked (5) and (7) respectively, in pencil, at the top of the first page. No 5 has the bookplate of Sir Henry Hope Edwardes, and no. 7 has a circular mark inside the cover, plainly indicating that the same bookplate was once there. In short, there is no room for hesitation in identifying them with lots 99 and 404 in Christie's sale-catalogue of the Edwardes library, May 1901, where they are described as follows (pp. 12, 49):

> 99. Charlemagne, Histoire de, manuscript of the XIVth Century, *on vellum (14 leaves), brown morocco extra, by Bedford.*
>
> 404. Légende de Sainte Katherine, en vers, manuscript of the XIVth Century, *on vellum (6 leaves) written in double columns, brown morocco extra, by Bedford.*

1. XXXV, 71.

I. — HISTOIRE DE CHARLEMAGNE

Lot 99 (Part 5 of the broken-up volume) contains the translation of Pseudo-Turpinus which was made in 1206 for Count Renaud of Boulogne. For other mss. see G. Paris, *De Pseudo-Turpino*, 1865, pp. 55-9; H.L.D. Ward. *Cat. of Romances*, I (1883), 583-9 ;*Romania*, XVI (1887), 61-2. Some copies have a statement introduced by the scribe who copied it for Michel de Harnes, making it appear as though it had been the latter, and not Renaud, who ordered the translation to be made. The text of one of the mss. of this class was printed, together with a rendering into modern French, by A. Demarquette [1] as an appendix to his « Précis historique sur la maison de Harnes ».

The present ms. begins :

Voirs est que li plusors unt oï volenters e oient uncore de Charlemaigne, coment il conquist Espaigne e Galice, mais queque li altre i aient osté e mis, ci poez oïr la verité d'Espaigne, solunc le latin de l'estoire que li quons Reinalz de Boloine fist par grant estudie cercher e quere es livres a mun seignur saint Denise, e pur refreschir les quors des genz les ovres e le nun del bon rei, la fist en romanz translater de latin, a duze cenz anz de l'incarnaciun e sis, el tens Philippe le noble rei de France e Loÿs sun fiz. E pur ço que rime se volt afaiter de moz conquilliz hors d'estorie, [volt][2] li quons que cist livres fust fait sanz rime, solum le latin de l'estoire que Turpins l'arceveske de Reins traita..... si cum vus orrez que la verité fust après els en memorie.

Hic incipit historia Karoli magni.

Voirs est que li glorius apostres missire saint James....

Ends (fol. 14 v°) :

Issi trespassa li arceveske Turpins après sun seignur le bon rei Charlemaigne, la qui alme est par la merite de sa deserte conjointe a la celestiene compaignie, u Deus ere, qui vit e regne e regnera sanz fin in secula seculorum. Amen.

Explicit ystoria Karoli gloriosissimi regis et Turpini archiepiscopi Remensis.

---

1. *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, etc., du département du Nord*, 2e série, tome III (Douai, 1856), p. 171.

2. The ms. has four words, erased, the last of which appears to be *volt*. The three others look like *pur li reis* (?).

This is followed, as in most of the mss., by a short genealogical list of the kings of France, from Pharamond to Louis VIII:

Incipit Gene[a]logia Regum Francorum.

Li premers rois qui unques fu en France après la destructiun de Troie si out non Faramons. Après lui fu rois Clodius sun fiz. Après Clodium si fu Meroveüs, de ki nun furent li roi de France donc Merovinge..... e Philippe le noble roi de France. Philippe li rois engendra Loÿs. Loÿs engendra[1].

Vellum, ff. 14, 230 by 155 millimetres, 40 lines to a page. Written towards the middle of the thirteenth century, in the same hand as the *Gui de Warwick* and *Chançun de Willame* which immediately preceded it. Chapter-headings in red, initials red with green flourishes, or blue with red flourishes; a large initial in green, red, blue and white at the beginning.

II. — VIE DE SAINTE CATHERINE

Lot 404 (Part 7) contains a life of St. Catherine, in 869 lines of somewhat irregular octosyllabic verse (besides one Latin hexameter), which does not seem to be known elsewhere[2]. Unlike most of the extant versions, this contains only the legend of her conversion and mystic marriage, with merely a brief allusion to her martyrdom at the end. So the Latin original must have resembled the text printed by Dr. H. Varnhagen, *Zur Geschichte der Legende der Katharina von Alexandrien* (Erlangen, 1891), p. 18, as to general outline, though very different in detail. It begins:

A loenge lui gloriose Pere,
Qe tout le mounde ert fesere,
De nent crea et fist le mound,
Cel et terre et enfer parfound;
Et quant qe ceux sont sustenant,
Ou quant qe a eux est aportenant

1. Breaks off here in the middle of a line. The last two words are in different ink.

2. [On avait reconnu jusqu'ici onze vies en vers français de sainte Catherine. Voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 342. — P. M.].

Diverses choses bones et beles.
De counter n'ad mester les parceles,
Car assetz sount apparissant
De ver oyer en luisaunt.
Et al honour de son cher Fitz;
Compayns est lui Seint Espiritz.
Treis persones nous sont només,
Et un soul Dieu est avowés.
. . . . . .
. . . . . .
Et a lour loange[1] et a lour honour (f. 1 *b*)
Et de ma dame Seinte Marie,
Et puis de tote la compaignie
Qe est en joie de cel habite
Touz jours durant par lour merite,
Et a touz le diables en grant despit.
Si come en latyn trovay escrit
Translaté ay, hors de clergie,
De une pucele sa noble vie.
Car plus vaut a parler des antecessours
Qe de ceux que vivent ore ceo jours.
De assetz vaut plus, de ceo me est avis,
Un corteys mort que un vileyn vifs[2]
Com Dieu dit, le secle est mys,
Qe touz jours va de mal en pis.
. . . . . .
. . . . . .
En le non Dieu men counte comens.
En Grece un roi i ou[t] jadis;
Coustus out noun, sy l'ay apris.

It ends :

Par torment oud grant victorie,
E soun vencour peyne noyre.
Qui cest estorie retent en queor,
Dieu lui defende d'encombrer,
Et a la joie q'est pure et fyne
Lui amene, pur l'amour seint Katerine.

Amen. Explicit et cetera.

---

1. The *a* erased.

2. It is the old proverb : « Mieux vaut un courtois mort que vilain vif » (Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, 2d édit., II, 106).

Vellum, ff. 6, 227 by 158 millimetres, in double columns of 34 to 39 lines. Written in an English charter hand, probably about the middle of the fourteenth century.

In conclusion, what is known of the constituent parts of the Edwardes volume may be summed up thus :

1, 2. Not yet traced (see below).
3. Gui de Warwick (v. *Romania*, XXXV, 68).
4. Chançun de Willame (*ib.*, XXXII, 597).
5. Histoire de Charlemagne.

Nos 2-5 in the same hand, 13 th cent.

6 Vie de sainte Marguerite; Adgar, Miracles de N. D. (*ib.*, XXXII, 394). In two different hands of the XIII th cent.

7. Vie de sainte Catherine; 14 th cent.

It is especially to be hoped that nos. 1 and 2 may be found[1]; but the pieces that followed the Vie de Sainte Catherine, though probably of later date, are by no means likely to be devoid of interest.

J. A. Herbert.

FRANÇ. *DARD*, NOM DE POISSON

Depuis le XVIe siècle, naturalistes et lexicographes sont d'accord pour enseigner que le poisson appelé vulgairement *dard* ou *vandoise*[2] doit le premier de ces noms à la rapidité de ses mouvements[3]. Le *Dictionnaire de l'Académie française*, qui en général

---

1. I think it likely they may prove to have been Lot 588 in Christie's sale : « Testament des douze Patriarches (a fragment, 3 pp.). — Narracion du Livere ki est apele en Ebreu Suda (a fragment of the Life of Christ translated from Suidas, 7 pp.) ». My efforts to trace this volume, however, have so far been fruitless.

2. C'est le *Leuciscus vulgaris* de Cuvier ; cf. Rolland, *Faune pop.*, III, 142.

3. « Les habitans de Loire la uoyant (la vandoise) moult uiste, la nõment un Dard » (P. Belon, *Nature et diuersité des poissons*, Paris, 1555, p. 313). — « Poisson nommé en France *Vandoise*, en Saintonge é Poitou *Dard*, pource qu'il se lance comme vn dard » (G. Rondelet, *Seconde Partie de l'histoire entiere des poissons*, Lion, 1558, p. 138). Le texte latin original de Rondelet, publié à Lyon en 1555, est ainsi conçu (*Vniuersæ Aquatilium Historiæ pars altera*, p. 192) : « Alia Leucisci species est ea quæ hodie à Gallis *Vandoise* vocatur, à Santonibus et Pictonibus *Dard*, quod sagittæ modo sese vibret,

fait sagement abstraction de l'étymologie, n'a pas cru pouvoir, dans ce cas particulier, la séparer de la définition du mot. A la fin de son article DARD, il insère l'alinéa suivant : « DARD, en Histoire naturelle, espèce de carpe, ainsi nommée parce qu'elle s'élance avec beaucoup de vitesse. » En 1564, Jehan Thierry disait déjà, à l'article VANDOISE de la nouvelle édition du *Dictionaire francoislatin* de Robert Estienne : « Espece de poisson, qui nonnullis dicitur *Dard*, quod sagittæ modo sese vibret. » Au XVIIe siècle, Furetiere n'est pas moins affirmatif : « DARD, est aussi un petit poisson de riviere qui est blanc, et de la longueur d'un hareng, qui va fort viste dans l'eau, et est fort sain ; car on dit, Sain comme un *dard*. On l'appelle autrement *vendoise*. En latin *jaculus* ; parce qu'il se lance comme un *dard*. » Remarquons tout de suite, pour n'y plus revenir, que *jaculus*, en tant que nom de poisson, appartient au latin des naturalistes modernes et ne tire pas à conséquence. Une remarque analogue peut être faite sur l'italien *giacchio*, que le lexicographe Antoine Oudin a hasardé pour traduire le nom de ce poisson : « Dard, *dardo*. Item, *spetie di pesce*, *giacchio* [1]. » Le mot italien, représentant du latin *jaculus* ou *iaculum*, ne s'applique réellement, comme son type latin, qu'à une sorte de filet, l'épervier. Godefroy, dans son *Complément*, à l'article DART, ne donne qu'un exemple, le plus ancien, de ce nom de poisson [2]. Il l'emprunte aux *Vers de la Mort* d'Hélinant, strophe 46 de l'édition Méon :

> Qui les vendoises et les *dars*,
> Mules, salmons, esturjons, bars
> Fesoit desor la table metre.

à nostris *Sophio*, à Lugdunensibus *Suiffe*. » Voici celui de Belon, *De Aquatilibus libri duo* (Paris, 1553, p. 313) : « Parisienses *Vne Vandoise*, Ligeris accolæ à mira velocitate jaculum *Vn Dard*, Angli *Daces*, Lugdunenses *Suiffam* vocant, et quam optime vt nos a Squalo distinguunt, Insubres *Streiam* » (cf. *Romania*, XXXV, 191, note 5).

1. *Seconde Partie des Recherches italiennes et françoises*, Paris, 1642. Dans la première partie Antoine Oudin ne donne à *giacchio* que le sens de « sorte de ret qui se iette en rond, appellée vn esperuier ».

2. M. P. Meyer m'en signale deux autres exemples, l'un dans des recettes médicales du XIVe siècle écrites en Angleterre, Bibl. de l'Arsenal, ms. 971, fol. 89 v° : « luz et perches et malenz et *darz* » ; l'autre dans le *Viandier* de

On sait que le poème d'Hélinant vient d'être publié, d'après tous les manuscrits connus, par MM. Wulff et Walberg dans la collection de la Société des anciens textes français[1]. Dans cette édition la strophe 46 devient la strophe 47 et le nom de notre poisson se trouve rejeté dans les variantes. Voici le texte que les nouveaux éditeurs ont adopté pour les trois vers qui nous intéressent (4-6) :

> Qui les vendoises et les *chars*,
> Mulez, saumons, esturjons, bars
> Faisoit desor sa table nestre.

La leçon *chars* est bien peu appuyée ; les explications fournies par les éditeurs pour justifier son admission dans le texte critique (voy. p. 57) sont dominées par l'idée préconçue qu'on ne peut pas accepter *dars*. Un seul manuscrit donne *chars* au vers 4 (Bibl. Nat., franç. 19531), et comme il porte *venoisons* au lieu de *vendoises*, on est fondé à croire que c'est la « venaison » qui a amené la « chair ». La présence de *chars* au lieu de *bars* au v. 5 dans un autre manuscrit (Bibl. Nat., franç. 23111), lequel a *bars* au lieu de *dars* au v. 4, ne tire guère à conséquence non plus. Les éditeurs pensent que ce pluriel *chars* correspond à un singulier (accusatif) *charp* qui signifierait « carpe » et représenterait un type latin vulgaire *carpus parallèle à carpa[2]. Assurément l'hypothèse est belle, mais combien audacieuse ! Les éditeurs voient un vestige de la leçon qu'ils adoptent dans la leçon de trois manuscrits qui portent *cras* après *esturjons* au vers 5, et ils rapprochent *cras* du « wallon » *crap*, pour lequel ils renvoient à Littré. Le malheur est que Littré a fait un quiproquo en lisant l'article CARPA de Diez : là où Diez a voulu dire « valaque », c'est-à-dire « roumain », Littré a entendu « wallon ». *Crap* est roumain et pourrait justifier jusqu'à un certain point l'hypothèse d'un type latin vul-

---

Taillevent, éd. Pichon et Vicaire, p. 48 : « lus, brochès, *dars*, barbilons, carpe ». Il faut y ajouter celui qui figure dans le recueil des *Ordonnances*, VII, 779 et qu'a cité Littré : « que nul ne prangne *dars* durant ledit tans. »

1. Paris, F. Didot, 1905 ; 8° de LXXVI-88 pages.

2. Carpa n'est connu comme mot latin que par le témoignage de Cassiodore, *Var.* II, 4 : « Destinat *carpam* Danubius. »

gaire *carpus [1], mais vouloir retrouver ce latin vulgaire dans le poème d'Hélinant, c'est aller à l'encontre de la tradition manuscrite. Il est clair que les scribes qui ont écrit *cras* après *esturjons* ont eu en vue l'adjectif qualificatif *cras* « gras » et pas autre chose.

« *Dàrs* ne rime pas avec *-àrs* dans notre poème », disent les nouveaux éditeurs des *Vers de la Mort*. Ils ont raison si *dars* est pour *darz*, c'est-à-dire si le phonème qui désigne un poisson est identique à celui qui désigne une arme de jet. En est-il réellement ainsi ? Voilà la question. Il eût été plus sage de s'appuyer sur les rimes *dars : bars* des *Vers de la Mort* pour répondre négativement que de considérer l'étymologie courante comme une vérité acquise. Il y a des raisons directes très fortes qui établissent que la vraie forme du nom de poisson est *dars*, avec une *s* thématique, ce qui ne permet pas de le rattacher, à titre de variante sémantique, au nom de l'arme de jet, lequel se présente avec un *d* thématique, *dard*.

1° L'ancien français possède le diminutif *darset* qui se lit dans le poème de *Chastie-musart* [2] :

> Feme est plus escoulant que n'est *darset* en Loire [3].

2° L'ancien français a dû posséder aussi le diminutif *darsel*, qui est représenté par le moyen français *darceau, derceau* : ces deux formes sont enregistrées par Cotgrave, la dernière appuyée sur l'autorité de Rabelais [4].

3° L'anglais appelle la vandoise *dace*, et *dace* est un affaiblissement d'une forme antérieure qu'on trouve au XVe siècle

---

1. Les Serbes et les Albanais ont la même forme que les Roumains, et il est certain que le mot roumain n'appartient pas à la couche primitive de la langue. C'est ce que me fait remarquer notre collaborateur M. Mario Roques ; cf. G. Meyer, *Etymol. Wœrterb. des Albanesischen*.

2. Voy. sur ce poème la notice de M. P. Meyer, *Romania*, XV, 603.

3. Le vers est cité par Godefroy à l'article DARSET d'après Bibl. Nat., franç. 19152, fol. 107. C'est d'après ce manuscrit qu'est faite la publication du *Chastie-musart* par Jubinal en appendice de son Rutebeuf, 2e édition, III, 382-93 ; le vers cité est le vers 257, p. 390.

4. Je ne sais dans quelle édition de Rabelais Cotgrave a lu *derceau*. L'édition de 1552, reproduite par Marty-Laveaux, donne, au pluriel, *darceaux* (liv. IV, ch. 60) ; d'autres ont la variante *darceaulx*.

écrite *darse* et *darce* [1]. Tout le monde est d'accord pour considérer le mot anglais comme un emprunt à l'ancien français : si l'on était surpris de voir que l'anglais ait rendu par *-se* et *-ce* l'*s* finale du français *dars*, on n'aurait qu'à comparer le rapport des mots anglais *advice* et *plaice* avec les mots français *avis* et *plaïs* (aujourd'hui *plie*, sorte de poisson).

4° Le breton appelle la vandoise *darz*, si l'on s'en rapporte aux témoignages courants (Legonidec, Rolland). M. Jules Loth veut bien m'informer que le vannetais dit réellement *dars* et qu'en présence de ce fait il n'y a aucun compte à tenir, pour la recherche de l'étymologie, de la variante léonarde *darz*. Si, en effet, *darz* était un ancien **dard*, on aurait infailliblement en vannetais **darh*. La forme vannetaise fait foi que dans ce mot, emprunté vraisemblablement à l'ancien français, le groupe *-rs* est primitif [2].

5° Le gallois appelle la vandoise *darsen* [3] : il a vraisemblablement pris ce mot à l'ancien anglais *darse*, dont il a été question ci-dessus, ou au latin médiéval *darsus*.

Ainsi il est bien établi que la forme primitive du français, pour le mot *dard* « vandoise », est *dars*. Le hasard d'une lecture, qui me fut imposée par mes fonctions de membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, m'a permis de pousser jusqu'à l'époque de Charlemagne mes informations sur ce nom de poisson. M. Barbeau avait joint à la thèse qu'il soutint, le 29 janvier 1906, sur la vie et les œuvres de Smaragdus [4], la copie de l'*Expositio in octo partibus Donati*, ouvrage que l'on doit à cet auteur et qui est encore en grande partie inédit. J'y remarquai une phrase où se trouvent réunis quelques noms de poissons ; je l'ai copiée depuis sur le manuscrit Bibl. Nat., lat. 6400 B, que M. Barbeau considère comme le meilleur de ceux qui nous ont conservé l'*Expositio*. La voici telle qu'on

---

1. Voir Murray, *New English Dictionary*, art. DACE et DARE.

2. Lettre du 9 nov. 1906.

3. Nemnich, *Catholicon oder allg. Polyglotten Lexicon der Naturgeschichte*, II, 1365.

4. Voir les positions de cette thèse dans le recueil des positions de la promotion de 1906 (Toulouse, Privat, 1906), p. 1-6.

la lit au fol. 104 r° : « Piscis species sunt haec : aeses, *darsus*, alausa, tructa, lampreda et reliqua [1]. »

Je n'ai aucun éclaircissement positif à donner sur l'origine de darsus : il y a des chances pour que ce soit un mot indigène de Gaule, comme quelques autres noms de poissons, notamment alausa, ancoravus, esox, fario. Je voulais seulement démontrer que les étymologistes avaient fait fausse route jusqu'ici en obéissant à des suggestions sémantiques spécieuses. Je n'entends pas nier pourtant que l'étymologie populaire ait pu intervenir comme facteur réel de l'évolution du langage dans le nom de ce poisson, mais cette intervention ne peut s'être produite qu'à une date relativement récente, lorsque le pluriel *darz* (de *dard*, prononcé anciennement *dart*), ayant affaibli son *z* final en *s*, est devenu homophone de *dars*. Il est probable, par exemple, que le mot *raïon*, nom de la vandoise en wallon moderne [2], est identique à l'ancien français *raillon* « trait d'arbalète » et que sa création est une conséquence de la confusion qui a fini par s'établir entre *dard* et *dars* [3].

A. THOMAS.

FRANÇ. *SEME* ; PROV. *SE(P)TE*

Ménage, dans ses *Origines de la langue françoise* (Paris, 1650), a inséré l'article suivant, qui a été reproduit tel quel dans le *Dictionnaire etymologique* publié après sa mort, en 1694 :

SEME. On appelle ainsi en Anjou et en Poitou le service qui se fait pour les morts sept jours après l'enterrement. *A septima* supple *die*.

---

1. Le manuscrit Bibl. Nat., lat. 13029 (qui contient quelques gloses celtiques sur lesquelles ont peut voir la *Revue celtique*, année 1906, p. 151-4) porte également *darsus* ; il a élucidé la forme barbare *aeses* (qu'il écrit *ɾses*) en la glosant par « uel esox ». Il s'agit du saumon, comme on sait, et esox est d'origine celtique.

2. E. Rolland, *Faune pop.*, III, 142.

3. Le prov. mod. *tar*, que l'abbé de Sauvages rend vaguement par « petit poisson de rivière » et que Mistral déclare spécial au Languedoc en le traduisant par « dard, vandoise » vient évidemment du français et doit être un emprunt récent.

Voilà du bon, de l'excellent Ménage : mettez septimus au lieu de septima (car *seme* est masculin) et ce sera la perfection, sans compter que Ménage, dans ce cas, a aussi bien mérité de la dialectologie que de l'étymologie et a alimenté à lui tout seul Borel, Du Cange et les auteurs du Dictionnaire dit de Trévoux[1]. Borel a le mérite d'avoir relevé l'adjectif *seme* « septième » dans *Perceval*. Godefroy donne beaucoup d'exemples de l'adjectif, mais il n'en connaît qu'un du substantif spécialisé au sens défini par Ménage : il l'emprunte précisément à un auteur de l'Anjou, le bon roi René[2]. Il aurait dû en produire un autre, mis au jour par Ménage lui-même dans son *Histoire de Sablé*, et que les Bénédictins continuateurs de Du Cange lui ont emprunté : il vient d'une charte angevine de 1382[3].

Dans le testament de Louis de Brosse (*Loys de Broce*), chevalier, seigneur de Sainte-Sévère, de Boussac et d'Huriel, rédigé à Boussac (Creuse) par le notaire Pierre Robinet, curé de Cressat (Creuse), le 31 août 1356, et qui nous est parvenu en original[4], on lit les articles suivants :

Volons et ordrenons que nostre *septes* soit faitz en la dicte yglise de Seinctz Martin de Huret, et que aus prestres et au[s] povres soit autant donné comme a nostre dicte sepulture, et les autres choses necesseres audit *septe* soient fetes a l'ourdrenance de nous exequteurs ci dessouz nommez qui a nostre dit *septe* seront[5].

---

1. Cf. W. Heymann, *Franz. Dialektwörter bei Lexicographen*, p. 10 et 70. — Sur la survivance de ce mot dans la Suisse romande, voy. ci-dessous, p. 99, n. 1.

2. Art. SETME (VII, 405, 2e col.).

3. Art. SEME, 2e section. Les Bénédictins renvoient justement à l'art. SEPTIMVS de Du Cange, mais je crois qu'ils ont tort de définir *seme* comme le latin *septenarius* : « officium quod per septem dies continuos pro defunctis celebratur. » Il faut prendre la définition que donne Du Cange à l'art. SEPTIMUS : « dies septimus ab obitu, quo sacra, quae pro mortuis peragi solent, absolvebantur. » Godefroy, à son habitude, a superposé les deux définitions. — La Curne de Sainte-Palaye n'a pas oublié, comme Godefroy, l'exemple des Bénédictins.

4. L'original, sur parchemin, est en ma possession. Je viens d'en publier le texte dans les *Mém. de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XV, p. 529-536.

5. Art. I.

Volons et ordrenons que... nous ossemenz soient apportez pour enterrer et sevelir ou lieu dessus nommé ou nous avons establi nostre sepulture, et adecertes soit fet ou dit lieu nostre obseque de sepulture et de *septe* en la manere que dessus est ordrené [1].

Dans le testament de Louis de Malval, chevalier, seigneur de Châtelus, Malval, etc. (Creuse), rédigé par le notaire Philippe Robinet au château de Malval, le 11 avril 1392, dont il ne nous est parvenu qu'une mauvaise copie du XVIIIe siècle, il est dit que le testateur laisse à l'abbaye d'Aubepierre, où il a choisi le lieu de sa sépulture, la somme de vingt-six livres « pour tout droit de sa sepulture et de son *sexte* ». M. Gabriel Martin qui a analysé ce testament et à l'analyse duquel j'emprunte cet extrait, remarque fort justement que le *sexte* est « ce qu'on appelle aujourd'hui le service de huitaine » [2]. Il est à présumer que le copiste du XVIIIe siècle a pris pour un *x* le *p* de l'original et que *sexte* doit être ramené à la forme *septe* du testament de 1356. Mais faut-il voir dans ce *septe* du Limousin le même mot que dans le *seme* de l'Anjou et du Poitou, c'est-à-dire le représentant du type latin septimus ? Je ne le pense pas. La langue de messire Pierre Robinet, bien que française d'intention, est émaillée çà et là de formes purement provençales : on y trouve *sia* à côté de *soit* ou *soet* pour le subj. prés. du verbe *estre*, et les désinences féminines sont quelquefois en *-a*. Or septimus > *septe* est inadmissible : en provençal comme en français on doit avoir septimus > *setme*. A vrai dire, septimus n'a pas eu la même vitalité dans le midi que dans le nord ; mais nous le trouvons dans le nom d'un pont ou d'une chaussée qui traversait le lac de Capestang, sur la voie Domitienne, entre Narbonne et Béziers : Pons Septimus, aujourd'hui *Pont-Serme* [3]. Manifestement, *serme* est une évolution moderne d'un ancien **setme*. Comparez d'ailleurs le sort roman de minimus : le provençal et le français ont la même forme, à savoir *merme*. Donc, si l'on tient compte du fait que le patois du Bas Limousin appelle encore aujourd'hui *seteno* le service de huitaine, on peut affir-

1. Art. XXXI.

2. *Mém. de la Soc. des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, VI, 308.

3. Eug. Thomas, *Dict. top. de l'Hérault*, art. PONT-SEPME.

mer que nous avons dans *septe* la forme masculine qui correspond au latin septēnus, synonyme vulgaire de septimus au sens de « septième ». Le provençal et le français ont eu recours au même procédé sémantique pour désigner le service de huitaine : ils ont substantivé au masculin l'adjectif ordinal qui leur servait à rendre l'idée de « septième »[1].

A. THOMAS.

L'ARTICLE *ANOUILLANTE* DE GODEFROY.

On lit dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy un article ainsi conçu :

ANOUILLANTE, s. f., génisse pleine :
Anouillante (Avr. 1333, ap. L. Del., *Actes norm. de la Ch. des comptes*, p. 60).
Haute Norm., vache *amouillante*.

Il est utile de notifier au public érudit les faits suivants :

1° Dans le livre de M. Léopold Delisle intitulé : *Actes normands de la Chambre des comptes*, publié en 1871 (Rouen, A. Le Brument), il n'y a aucun acte qui soit daté d'avril 1333 ;

2° L'acte publié p. 60 [et 61] est un inventaire de ménage du 17 juin 1333, où ne se trouve pas le mot donné par Godefroy comme en provenant, mais le mot *anoil*, que j'ai précédemment étudié (*Romania*, XXXV, 300) d'après ce document, le seul où je le connaisse et où il ne figure que dans le passage que j'ai cité.

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'il n'y a aucun

---

1. Au dernier moment je trouve un autre exemple du mot *septe* dans le testament de Mathurin Barton, écuyer, garde du comté de la Marche, fait le 7 décembre 1489 : « tant au jour que mon corps sera enterré et mis à sepulture que l'endemain, au *septe*, a la quarantene et au bout de l'an » (original dans les archives de famille de Mr le comte Georges de Montbas, à Amiens). — Sur la survivance dans la Suisse romande du lat. septimus substantivé avec cet emploi spécial, voir un article de M. Jeanjaquet (que je n'ai lu qu'après la rédaction de cette note) intitulé : « Vaudois *satamo*, *chatamo*, repas de funérailles » et publié dans le *Bulletin du glossaire des patois de la Suisse romande*, 5e année (1906), p. 47-8.

rapport étymologique entre *anoil* et *anoilliere* (omis par Godefroy[1]) dérivés du lat. annus, d'une part, et *amouillante*, adj. participial du verbe *amouiller*, qui se rattache au lat. mollis, de l'autre.

A. THOMAS.

ANC. PROV. *FOS*.

Quand j'ai ramené le provençal moderne *afous* « chenal, excavation, trou, gouffre » au latin vulgaire focem pour faucem[2], j'ai dû me passer du provençal ancien, car Rochegude ni Raynouard ne me fournissaient rien. Depuis, M. Emil Levy est venu; mais le *Prov. Suppl.-Wörterbuch* est aussi vide que le *Lexique roman* et le *Glossaire occitanien*. Or, en relisant la vie de sainte Énimie, je tombe sur le passage suivant. La sainte, s'appuyant par hasard sur une roche, fait jaillir miraculeusement une source :

Et aqui eus que s'apilet,
La rocha sobr' ela crebet
E gitet a raitz e a *fons*
Aygua per un loc o per dos
Clareta, perluzens e bela[3].

Bartsch a fait sur *fons* une courte note que je traduis : « Lire *fos : dos*. La suppression de l'*n*, que l'on rencontre également dans le nom propre *Pos* pour *Pons*, ne se trouve pas dans la poésie de l'époque antérieure[4]. » Il est plus que probable que Bartsch avait en vue, en faisant cette note, le représentant non du latin fundus, employé comme substantif neutre, mais du

---

1. Le plus ancien exemple du mot *anoilliere* se trouve dans un acte normand de 1307 publié par M. L. Delisle dans ses *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, p. 721, et cet acte est cité par H. Moisy, *Dict. de patois norm.*, p. 28, art. ANOUILLÈRE; Moisy a tort d'ailleurs de renvoyer de l'art. ANOUILLÈRE à l'art. AMOUILLANTE.

2. *Romania*, XXVI, 412; article réimprimé dans mes *Essais*, p. 205.

3. Vers 520 et s. de l'édition Sachs (Berlin, 1857); p. 220, l. 8 et s. de l'édition donnée par Bartsch dans les *Denkmäler der prov. Litteratur* (Stuttgart, 1856).

4. *Denkmäler*, p. 238.

atin fons, tis, au pluriel. Je ne mets pas en doute la réduction à *-os* du groupe secondaire *-ons* : Bartsch cite *Pos*, issu de *Pons* (pour *Ponz*), qui représente le latin Pontius, et l'on peut faire remarquer qu'une ferme de la commune de Lanuéjols (Gard), dite aujourd'hui *Lafoux*, représente un « mansus de *Lasfons* » de 1239, appelé en latin « mansus de Fontibus » ou « mansus Fontium » [1].

Mais j'avoue ne pas comprendre l'expression *a fos*, associée à l'expression très claire *a raitz*, que connaît aussi l'ancien français et qui se rend en français moderne par « *à flots* [2] », si l'on me dit que *fos* représente fontes. Au contraire, à considérer que dans *a fos*, le mot *fos* correspond au latin vulgaire fŏcem, non seulement on a une rime excellente [3], mais on arrive à un sens plus satisfaisant. On peut entendre par *fos* l'orifice par lequel l'eau s'échappe du rocher. Le latin classique lui-même emploie fauces dans un sens analogue; cf. Cicéron, *De nat. Deor.*, II, 37 : « patefactis terrae faucibus ex illis abditis aedibus evadere in haec loca [4]. »

A. Thomas.

---

1. C'est ainsi que dans Guiraut Riquier on trouve *Saint Pos de Tomeiras* pour Saint-Pons-de-Thomières dans l'Hérault (Bartsch, *Grundriss*, 248, 15). — Le cartulaire de Vaour, publié par MM. Portal et Cabié (tome I des *Arch. hist. de l'Albigeois*, Albi, 1894), contient un grand nombre de formes où *n* est remplacée par *u* dans le groupe primitif -ntj-, par exemple *conoisseuza* (n° 81), *coveneuza* (84), *teneuza* (86), *Pouz* (88), *Sauz* (55 et passim); il semble qu'il y ait là un phénomène d'un autre genre représenté par des noms actuels comme *Couffouleux* (Aveyron et Tarn) < Confluentes et *Crausse* (Aude) < Carantianum. La réduction de *Pons* à *Pos* et de *fons* à *fos* répond à celle de *pensar* et *mensorga* à *pessar* et *messorga*.

2. Cf. Raynouard, V, 32, col. 2 (lo sanc del cors s'en yeys *a ray*) et Godefroy, VI, 558, col. 3 (del cors li cort li sans *a rais*).

3. L'auteur de *Sancta Enimia* fait rimer l'*s* issue de *c* latin ou de *t* + *s* avec l'*s* primitive : cf. *fas : pas* 746, *avès : près* 896, *los : cros* 1131, *cros : ros* 1171, *mas : jas* 1331.

4. Je crois que la plupart des localités du midi de la France qui s'appellent aujourd'hui *Foux*, *Lafoux*, remontent à focem. Dans le Lot-et-Garonne il y a une commune dont le nom s'écrit aujourd'hui *Lafox* (canton de Puymirol); au XIIIe siècle on écrit presque toujours *Lafotz* (Cabié et Mazens, *Cartulaire des Alaman*, Paris, 1883, passim). — D'autre part, Mistral enre-

FRANÇ. *SCIEUR DE LONG*

Gaston Paris a exposé ici même [1], peu de temps avant sa mort, les raisons qui l'empêchaient d'adopter l'opinion émise par M. Meyer-Lübke et d'après laquelle le mot *long*, qui figure dans l'expression consacrée *scieur de long*, ne serait pas l'adjectif *long*, mais le substantif dialectal *laon* « planche, madrier ». Je ne connais pas, de l'expression en question, d'exemple plus ancien que celui qu'a relevé Godefroy dans un texte de 1466, rédigé à Nevers, et où on lit, comme dans les textes de nos jours, *scieurs de long* [2]. Mais je crois qu'on peut faire état, en faveur de la manière de voir de Gaston Paris, de l'extrait suivant que j'emprunte au *Memoire sur la generalité de Moulins* rédigé en 1698 par l'intendant Le Vayer, que vient de publier, avec beaucoup de soin, M. Pierre Flament, archiviste de l'Allier : « Comme ces pays (Haute Marche et Combraille) sont mauvais et peu habitables, les habitants ont recours à l'industrie pour vivre ; presque tous ceux qui sont en état de travailler quittent leur pays au mois de mars et vont en Espagne et dans toutes les provinces de ce royaume, les uns comme manœuvres maçons, les autres comme *scieurs de bois au long* et comme coupeurs de blé [3]. »

A. THOMAS.

ANC. FRANÇ. *DOMEL*

Les archives départementales de Meurthe-et-Moselle possèdent en original, sous la cote H 492, une charte française datée de juillet 1284, émanée de Liebaut de Bauffremont, agissant au nom de Henri, comte de Vaudémont [4], en faveur de

---

gistre les formes actuelles *fous*, *fos* et *fou* au sens de « fontaine », formes qui se ramènent plus facilement à focem qu'à fontem. — Le nom de personne *Bonafous*, très fréquent dès le XIIe siècle, à Montpellier, sous la graphie *Bonafos*, ne paraît pas avoir la même origine.

1. *Romania*, XXXI, 154.
2. *Dict. de l'anc. langue franç.*, X, 653.
3. *Mémoire sur la généralité de Moulins* (Moulins, 1906), p. 12.
4. Vaudémont, cant. de Vézelise.

l'abbaye de Clairlieu[1]. Il est dit dans cette charte que « pour rendre et restaub[l]er a l'englize de Clairlieu les damaiges que Hanris, cuens de Wademont, i avoit fait », le dit comte donne à ladite abbaye le four banal du village de Chaligny[2] « en tel meniere que, de l'entree d'aoust jusques au *domel* ensuivant, doit on paier de vint pains un, et, dou *domel* jusques a l'entree d'aoust, de vint et quatre pains un. »

Ce mot *domel*, qui désigne manifestement une époque de l'année et vraisemblablement un jour de fête, n'a encore été signalé dans aucun texte d'ancien français. Il nous paraît utile de le porter à la connaissance des lecteurs de la *Romania*; puisse quelqu'un d'entre eux en fixer le sens et en déterminer l'étymologie.

Paul FOURNIER.

FORÉZIEN *MADINÂ*

M. J. Charles, dans ses *Étymologies foréziennes*, qui font partie des *Mélanges de philologie offerts à Ferdinand Brunot*, a étudié, p. 415, le nom collectif *mwénâ*, qui, masc. plur., vient cependant du fém. sing. mansionata[3]. Il en rapproche, pour expliquer le changement de genre, le forézien *madinâ*, qui désigne le vent de l'est ou du matin, et qui, masc. aujourd'hui, viendrait du fém. matutinata.

Cette étymologie ne peut être acceptée.

D'abord la graphie *matinat*, avec *t* final, de Pierre Gras[4] ne peut faire autorité et ne présume rien quant à l'origine de ce terme. P. Gras écrit aussi avec un *t* des mots qui ne le comportent nullement : *bachat*, s. m. « auge à pourceaux » <*bacc- + acium, au fém. *bachassi* « pétrin »; *trat*, s. m. (au mot *travon*), « poutre, chevron » < trabe; *viat*, s. f., « le vivre, la nourriture » < vita. Enfin il ne distingue pas *niat*, s. f.,

1. Clairlieu, ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, comm. de Villers-lez Nancy, cant. de Nancy-Nord.

2. Chaligny, cant. de Nancy-Nord.

3. Cf. *Romania*, XXXIV, 313 (note de M. A. Thomas).

4. *Dict. du pat. foréz.*, art. AURA. — *Matinat* est le même mot que *madinâ*.

« nichée » < *nidata, de *niat*, s. m., « œuf que l'on laisse dans les nids des poules » < *nidale. Il n'y a donc pas lieu de tenir compte du *t* final.

D'autre part, *madinâ* a un *-â*, d'après la graphie propre à M. Charles. A Saint-Étienne, il en est de même. Pierre Duplay, dans la *Clà do parlâ gaga*, distingue *matchinâ* ou *madjinâ*[1], s. m., « levant, vent de l'est », de *matchinà* ou *madjinà*, s. f., « matinée ». Dans l'*Armagnà de Sant Tsiéve.... par lou bel an 1906*, p. 2, fin, on lit :

Quand, la véprà, sofle *lou madzinâ*
O dzit à la manœura de tornâ.

« Quand, la soirée, souffle le vent d'est, il dit au travailleur de revenir le lendemain au travail, parce qu'il fera beau. »

Enfin dans la prononciation, on entend peut-être moins *madinâ* que *madinâ* ; mais en tout cas, c'est un *â* fermé, plus ou moins long, qui termine ce mot.

Or à Saint-Étienne, et dans le Forez en général[2], les dérivés de -ato, -ata sont en *-ă*, tandis que *â* correspond ordinairement à des formes romanes en *-al* ou en *-ar*. Comme *-ar* est impossible ici, il reste que *madinâ* représente un plus ancien **madinal* < matutinale, adj. substantivé au masc. sing., en sous-entendant l'idée de « vent ».

D'autre part cependant, N. du Puitspelu qui, dans son *Dict. étym. du patois Lyonnais*, donne à la fois et la forme patoise *madinau* (prononcé *madinô*) et la forme française *matinal*, usitée à Lyon, voit dans la finale *-au* le suffixe -ellum. Je crois qu'ici encore nous avons affaire à -ale. En effet, -ellum, d'après N. du Puitspelu[3], donne *-iau*, et ne peut expliquer *-au*. Il aurait fallu renvoyer au n° 121, 2°, de la phonétique : sal > *sau*; mal(um) > *mau*. N. du Puitspelu explique ces

1. Graphie de Pierre Duplay pour *matsinâ* ou *madzinâ*, qui dérivent de **matyinâ* ou **madyinâ*, et qui sont les formes actuelles de Saint-Étienne.

2. Cf. dans l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont les cartes nos 456, 467 et 379. Au participe passé « emporté », n° 456, correspondent des formes terminées par *-ă* (808, 816, 819); à l'infinitif « enterrer », *-ă* (808), mais *-â* (816) et *-â* (819) ; au subst. « dé » < *ditale, *-â* (808 et 819).

3. *Op. cit.*, p. XXXVI, n° 32.

formes par une vocalisation de l'*l*. A vrai dire, je doute qu'il ait raison : la vocalisation de *l* finale n'est pas un fait de la phonétique des dialectes franco-provençaux; *l* finale tombe. Puitspelu semble établir la série : sal > *sau* (avec diphtongaison, je suppose; sinon, le mot *vocalisation* ne se comprend pas) > *sô*. Je proposerais plutôt : sal > *sâ* (c'est la forme forézienne actuelle) > *sô*, avec le changement lyonnais caractéristique de *a* tonique en *o*. Ainsi s'expliquent notre *madinô*, puis un grand nombre de mots comme *chanô*, *diau*, *élindau*, *turau*, qui ont tous leurs correspondants foréziens terminés en *â* [1].

Le domaine de matutinale n'est pas restreint au Forez, ni au Lyonnais, où nous venons de voir les deux formes *madinau* et *matinal* [2].

Dans le Dauphiné, M. Vignon me l'a signalé dans la région de Voiron, d'après le Dictionnaire de Blanchet et Gariel. En Bourgogne, il est employé dans la « montagne » de Chalon-sur-Saône, et à Allerey (canton de Verdun-sur-le-Doubs). *Le Glossaire du centre de la France* de Jaubert (1864), à l'article MATINAU, mentionne et définit le « vent *matinau* », qui est notre vent d'est.

Par contre, le Midi n'a pas de représentant de matutinale en ce sens; du moins Mistral ne cite que notre forézien *matinat*, qu'il emprunte à P. Gras. Le *Dict. savoyard* de Constantin et Désormaux ne le donne pas dans la longue liste des vents qui figure à l'article VÊN. La Lorraine, le Nord, l'Ouest ne semblent pas le connaître.

D'après ces points de repère, le vent d'est aurait été appelé *matinal* dans quelques régions françaises et franco-provençales voisines du massif central de la France, et c'est bien matutinale qui subsiste en Forez sous la forme *madinâ*.

Eugène VEY.

---

1. Déjà même dans son *Supplément*, Puitspelu avait substitué *nidale à *nidellum pour expliquer *gniau*.

2. C'est ainsi qu'un habitant du Bessat, près de Saint-Étienne, me disait, en français, le *matinal* et en patois, *lou von de madze*.

DEUX RECETTES EN CATALAN

Le manuscrit 1095 de la bibliothèque de la ville de Marseille, décrit par l'abbé Albanès dans le t. XV, p. 309, du *Catalogue général des mss. des bibliothèques de France*, est un assemblage de divers morceaux en catalan sans aucune liaison et de diverses écritures des XIVe et XVe s. Il contient à la page 184 une recette contre l'épidémie, très probablement la peste, et à la page 185 une autre recette de pilules purgatives.

I

Recepta contra la pedemia, cosa molt provada per experiencia, que si, ab discrecio e bon arbitre, es donada de spront [1], non morra lo hon.

POLVORES

Prenets coral blanch tres o quatre onces, e fes ne polvora per si. Item diptamon [2] dos o tres onces, e fes ne polvora per si. Item gençana [3] dos o tres onces, e fes ne polvora per si. Item terra sagellada [4] quatre onces, e fes ne polvora per si. Item bol ermini [5] quatre o sis onces, e fes ne polvora per si. E aquestes polvores stiguen cascuna per si.

AYGUES

Prenets ayguaros en una ampolla.
Item aygua d'acetosa [6] en una altra anpolla.
Item aygua de scabiosa una altra anpolla.
Item aygua d'arboç [7] una altra anpolla.
Item aygua d'andivia una altra anpolla.
Item vinagre blanch una altra anpolla.

} cascuna stiga per si

---

1. *Ex promptu*, tout de suite.
2. C'est le dictame (δίκταμνον) plante aromatique, célèbre dans l'antiquité et au moyen âge, considérée comme puissant vulnéraire et dont le nom est resté comme un remède souverain pour les maux physiques et moraux.
3. Gentiane jaune, grande gentiane, amer, apéritif et tonique.
4. Terre sigillée, terre de Lemnos, ainsi appelée parce qu'elle venait de Lemnos et portait le sceau du Grand Seigneur.
5. Bol d'Arménie, similaire à la terre sigillée.
6. Oseille.
7. Eau d'arbouse.

Com la persona es ferida de la pidemia, tantost tota nua meta s' al lit, e dats li una presa de les polvores ab les aygues, e stiga ben abrigada [1], que sue fort per tres ores. E alli tantost veurets com stara. E après altres tres ores dats l'om altra presa ; e axi de sis en sis ores, arbitrant qual sobrepuia [2] o lo mal o la medicina, e a cascuna presa fets lo suar fort, axi com en la prima. E axi serva l'orde tresque la medicina sobre lo mal, tro la persona sia delivra. E si lo mal sobrepuiava, cuytau li les preses pus sovent.

Quant es una presa, ici [3] com se fa :

Prenets un cornés per fer la mesura, e prenets primo de les polvores tan com s'en pot pendre ab lo cornés o dpus (?) de la polvora

del coral .j. mesura,
de gençana .j. mesura,
del diptamon .ij. mesures,
bol ermini .ij. mesures,
terra sageulada .j. mesura.

De les aygues e del vinagre ab una cullereta d'argent de cascuna dues culleretes & en una [4] trita e get ben mesclat les polvores ab les aygues, e aço es una presa [5].

II

R. [6] de pilloles coxies (?) e proprietat.

Primo pren giripigra [7] Galien .x. dragmes. Item pulpe coloquintide [8], .iij. dragmes e .j. terç. Item escamonea [9], .j. dragme e miza. Item turbit [10], .v. dragme[s]. Item stucados [11], que es flor de la erba cabeluda [12], .v. dragme[s]. E cascun sia en pots.

---

1. Couverte.
2. L'emporte.
3. Voici.
4. Il manque probablement un mot signifiant plat, assiette, récipient.
5. Toutes ces drogues, qui faisaient merveille au moyen âge, ne sont plus employées maintenant. On ne s'en porte pas plus mal.
6. Cette R est l'abréviation de *Recepta*, recette, ou le signe R, *recipe*, qui se met en tête des ordonnances médicales encore aujourd'hui.
7. C'est le *yera pigra* de Galien dont l'*Antidotaire Nicolas* p. p. le Dr Dorveaux (p. 36) donne la composition très complexe.
8. C'est la coloquinte, violent purgatif, toujours écrit *coloquintide* au moyen âge.
9. Scamonée, autre purgatif drastique.
10. Turbith, autre purgatif non moins violent.
11. Cf. Cotgrave, *Stechados*, qui désigne une variété de lavande, *lavandula Stoechas*.
12. Il est difficile de spécifier cette herbe chevelue ou à grosse tête qui

E puix pasta ho ab such de donzeu [1] tot ben mesclat, e formats ab oli de lin una presa, es una dragma e miza. Deve se pendre a la miza nuit, e vale a guarir dolor del cap e opilacio, ventositat del cap i. e. [2] repleccio, e tenebrositat de la vista o perturbacio, e a humiditat del cap e agitament de aygua que se ve xir per los huylls, e sobre tot guarexen dolor de queixals [3], sens que nols cal arrancaso [4], que altra medicina del mon non guareix perfetament, sinon aquestes pindoles [5].

Dr A. Bos.

FRANÇ. *PELER*

Les plus récents de nos dictionnaires distinguent deux verbes *peler* différents par le sens et par l'étymologie : 1° *peler*, « ôter le poil », rattaché à pilus, 2° peler, « ôter la peau » (d'un fruit, etc.), rattaché à pellis. C'est ce qu'on peut voir dans Littré et dans le *Dictionnaire général*, où les exemples sont répartis, d'après le sens, entre les deux mots. Rétrospectivement la même distinction a été introduite par Godefroy dans l'ancien français : « *peler*, v. n. [6], épiler, » et « *peler*, v. a., dépouiller de la peau de l'écorce » [7] ; mais ici Godefroy a prouvé une fois de plus son ignorance des faits les plus élémentaires de la langue, car sous *peler*, « dépouiller de la peau » il cite les formes de l'ind. prés. *poile*, *poilent*, qui bien évidemment ne peuvent être rattachées qu'à pilus.

Le Dr Murray, d'Oxford, qui, au cours de la rédaction ou de l'impression du *New English Dictionary*, veut bien me con-

---

devait être un drastique, comme les autres. Mais les trois précédents suffisent pour faire rendre tripes et boyaux non seulement à un homme, mais à un cheval de grande taille.

1. Cat. *donzell*, absinthe.

2. *Id est*.

3. Ms. *q̄xals*, dents molaires (cat. *caixal* ; Raynouard, II, 287, CAYSALH ; Mistral, QUEISSAU).

4. Sans qu'il soit nécessaire de les arracher (*arrancar*, « arracher, » catalan et castillan).

5. Pilules : c'est la forme catalane.

6. Dans l'exemple cité ce verbe n'est pas neutre.

7. Même distinction dans l'article correspondant du Complément.

sulter de temps à autre sur l'origine ou le sens de mots français passés en anglais, conçut des doutes sur cette double origine du verbe *peler*, et me pria de vérifier si elle était justifiée au point de vue de la phonétique française : car en moyen anglais le même mot, *peel*, se rattachant sûrement à pĭlare, s'employait indifféremment pour « ôter le poil » et « ôter la peau ou l'écorce » [1]. La vérification était facile. Un verbe français dérivé de pĭlus devait donner, aux personnes accentuées sur le thème, *ei* ou *oi* ; dérivé de pellis il devait, aux mêmes personnes, garder intact l'*e* du latin. Or une exploration attentive des textes m'a fourni en grand nombre les formes avec *ei* ou *oi*, mais jamais je n'ai rencontré ni *pele* ni *pelent* [2]. Évidemment, en français comme en anglais, le même mot, dérivé de pĭlus s'employait pour enlever le poil et pour enlever la peau ou l'écorce.

En provençal aussi Raynouard (*Lex. rom.*, IV, 484 et 485) a imaginé de distinguer *pelar*, « ôter la peau », et *pelar*, « ôter le poil ». Mais cette distinction est imaginaire. Mistral n'enregistre, avec raison, qu'un seul verbe *pela*, ayant le sens d'ôter la peau ou d'ôter le poil, et venant de pĭlare : l'*e* est toujours fermé

---

1. Voici en quels termes le Dr Murray me posait la question au sujet des deux verbes *peler* : « Are they not simply two allied senses of the same verb from lat. pĭlare? In English we have *peel*, from an early date, in the sense « dépouiller de peau », and certainly from O. E., *pilian*, *peolian* (lat. pĭlare), which gave the two forms *pill* and *peal*. Since English « peel an apple » exactly corresponds to fr. « peler une pomme », it is incredible that the English word should be from lat. pĭlare and the french from *pellare. In M. E. the same word had formerly also the sense « dégarnir de poil », but now we usually restrict *peel* to « dépouiller de la peau, de l'épiderme ». The english word is not derived from French (since *peler* would have given not *peel*, but *peal*), but goes back through O. E. directly to lat. pĭlare. Now, if English *peel* (decorticare) comes from lat. pĭlare, why should not fr. *peler* in same sense also represent pĭlare? In fact I believe the two pretended French verbs are one. » — M. Murray a formulé ses conclusions au mot Pill, verbe.

2. Il y a quelques exemples de *pele* ou *pelle* dans des noms de personnes ou de lieux : *Pelleouaille*, *Peletruie*, *Pellevoisin* (*Romania*, IV, 274-5), mais ce sont ou des formes dialectales, appartenant à une région voisine du Midi, ou des formes refaites à une époque plus ou moins récente.

dans les formes accentuées sur le thème [1]. Même observation pour l'italien *pelare* [2] et l'espagnol *pelar*.

Remarquons enfin que les anciens dictionnaires français Nicot, Cotgrave, Richelet, Furetière [3] ne connaissent qu'un seul verbe *peler* signifiant, suivant le cas, « enlever le poil » ou « enlever la peau ». L'Académie française, en sa dernière édition (1877), se conforme à la tradition, et distingue, pour le sens, *peler*, « ôter le poil », de *peler*, « ôter la peau, l'écorce », mais elle n'en fait pas deux mots différents.

Au fond, il est assez indifférent qu'on y voie deux mots distincts, en se fondant sur la nuance du sens, ou un seul, en se fondant sur l'étymologie. C'est affaire de sentiment personnel. La même question pourrait être posée pour *dessin* et *dessein*, *conter* et *compter*, où toutefois la différence de sens est appuyée d'une différence orthographique. L'important est qu'il soit bien établi que le verbe *peler*, dans tous les sens possibles, vient de pĭlare.

P. MEYER.

---

1. De même en béarnais *pela* (Lespy et Raymond, *Dictionnaire béarnais*). Dans cette région un verbe dérivé de pellem serait *pera*. — M. Thomas me fournit un argument du même genre tiré du patois de la Creuse. Voici la note qu'il me communique : « Dans le patois de saint Yrieix-la-Montagne, la 3e pers. du sing. ind. présent du verbe qui signifie peler [une pomme, etc.], est *pedlă* (la voyelle épenthétique *a* passe à l'inf. avec le son d'un *è* ou d'un *ă* : *pèèlă* ou *pèălă*), qui est homophone à *tèdlă* (tēla) ou à *eitèdlă* (*stēla pour stella). Or, pour les mots où le type latin est -ēlla on a toujours *-èlă*, sans épenthèse : *eitèlă* (hastēlla), *âpèlă* (appēllat), etc. »

2. Au XVIIe siècle certains dictionnaires enregistrent un verbe italien *pellare* au sens d'écorcher. Mais j'ai des doutes sur l'existence réelle de cette forme, qui a tout l'air d'avoir été une création individuelle. La Crusca, Tramater, Manuzzi ne l'enregistrent pas. Dans le dictionnaire italien-anglais de Florio (je cite l'édition de 1659), je lis « *Pellare*, to flay, to unskin », mais le même dictionnaire donne à *pelare* le double sens d'enlever le poil ou la peau, « to pull out, or of, the hair, the skin ».

3. Jean Thierry (1564) et Monet (1635) font deux alinéas de *peler*, ôter le poil, et de *peler*, dépouiller de peau, d'écorce.

SUR LA PIÈCE STROPHIQUE *DIEU OMNIPOTENT*

M. H. Suchier a publié, en appendice à son édition du Sermon en vers *Grant mal fist Adam*[1], une pièce, rédigée dans la même forme (sixains de vers de cinq syllabes, rimant en *aabccb*) qui commence ainsi :

Dieu le omnipotent
Ki al cumencement
Criat ciel e terre
Il nus seit confort
E doint devant la mort
Verrei penance fere[2].

Il en a tiré le texte du ms. Arundel 292 du Musée Britannique[3]. La versification de cette pièce, que l'on a attribuée — un peu à l'aventure, je le crains — au XIIe siècle[4], est assez irrégulière. Il y a parmi les vers de cinq syllabes, qui sont en majorité, de nombreux vers de six syllabes, et même de sept. Quelques vers n'en ont que quatre. Cette irrégularité est-elle le fait de l'auteur, ou faut-il en rendre le copiste responsable ? C'est une question qu'on ne peut résoudre *a priori*, alors qu'on n'a de cette poésie qu'une seule copie ; mais que l'on pourrait serrer de plus près, avec l'espoir d'arriver à une solution définitive, si on en possédait d'autres exemplaires. Je crois donc utile de faire connaître que la même pièce se trouve encore dans deux manuscrits, dont l'un, à la vérité, ne nous offre que les onze premières strophes[5].

Ces deux mss. sont : 1° le n° 405 de la bibliothèque de Corpus, à Cambridge (pp. 368 v° -394) ; 2° le n° 4971 du fonds Harley, au Musée britannique (fol. 120 v°).

Le ms. de Cambridge est un recueil très précieux, écrit en Angleterre dans la seconde moitié du XIIIe siècle, que j'ai déjà

1. *Bibliotheca normannica*, t. I, *Reimpredigt* (Halle, 1879).
2. *Ibid.*, p. 82 et suiv.
3. Voir *ibid.*, p. LVI.
4. J. Vising, *Sur la versification anglo-normande*, p. 79.
5. La pièce a 122 strophes dans l'édition de M. Suchier.

eu occasion de citer [1]. Ayant l'intention d'en donner prochainement une description, je n'en dirai pas plus pour le présent.

Le ms. Harl. 4971 contient l'une des nombreuses copies qui nous sont parvenues du *Manuel de pechés* de William de Waddington [2]. Dans cette copie, qui est du XIVe siècle, a été inséré notre poème à la suite des chapitres sur les sacrements. Il n'en reste que les onze premières strophes parce que, après la onzième, plusieurs feuillets ont été enlevés. Voici ces strophes et les vers du *Manuel* qui les précèdent :

Jhesu Crist seit gracié
Ke si nus ad si avaunt mené
Ke sacremenz avum terminé,
E plus ne dirrum de pecché [3].
Mès de la passiun voil ore dire
E après ceo un sarmun
Ke suffri pur nus Nostre Sire
Ke mut poet aider a meint hum.
E ceo deus choses ne vus promis nient
Ke voleie dire al comencement,
Mès pur ceo ke mut poet valer
E al oaunt e entendaunt profiter,
Jeo les vus ore dirray
Aussi bien cum jeo saveray,
E primes la passiun entendez,
Kar mut de bien i aprendrez.

Ici comence la passiun.

I. A Deu omnipotent [4]
Ke al comencement
Cria cel e tere,
Il nus seit cunfort
E nus doint devaunt sa mort
6 Verrei penaunce fere.

II. Pur Deu en pensez
Cum futes engendrez
E a quel dolur,
Cum en pecché vivez,
E en tere returnez
12 Ne savez quel jur.

III. Mès ne savez le houre
Quant mort vus curra sure ;
Ceo est mut a doter,
Ne cert ne estes mie
De aver ici bone vie
18 Cum averez mester.

IV. Jeo vus di saunz faille
Ke en dure bataille
Sumus [5] tus posez

---

1. *Romania*, XIII, 509 ; XVI, 62.

2. Voir, pour les mss. de cet ouvrage, *Romania*, VIII, 333 ; cf. pour quelques additions et rectifications XV, 312. Rappelons aussi que le ms. Rawlinson Poetry 241 (Bodleienne) contient quelques extraits du *Manuel* ; voir *Romania*, XXIX, 47-53.

3. Ces quatre vers sont bien de William de Waddington (éd. du Roxburghe Club, vv. 7901-4 ; éd. de l'Early English Text Society, vv. 7953-6), mais les onze vers suivants sont dûs à l'écrivain qui a jugé à propos d'introduire ici le petit poème en strophes.

4. La bonne leçon paraît être celle de Corpus : *Deu omnipotent*.

5. La finale est abrégée, mais bien que l'abréviation employée signifie *us*, je crois qu'on pourrait transcrire *-es*.

E de nos enemis
Sumus tuz assis,
Si garde en donez.

V. Nus avum enemis forz
Treis, ke nos cors
Assaillet jur e nuit:
Si il puissent entrer
E nos almes naufrer
Ceo serreit lur deduit.

VI. Jeo le vus dirray;
Si le vus numeray
Ke sunt ces pauteners
Ke del matin deske au seir
Ne vus lessent pès aver
Taunt sunt feluns e fer.

VII. Le deble est un de eus,
Le mund est un de ceus
Ke mut sunt decevable,
Kar il ne cessent ja
De vus trere la
Ou peine ert pardurable.

VIII. E vostre char pulente
Ke legerement cunsente
A chescune folie
Dunt hume se garde a peine,
Kar ole (*sic*) est plus procheine
E trop ad de mestrie.

IX. N'i ad nul si sutil
Homme entre mil,
Jeo quit dire pur veirs,
Ke ne seit deceü,
E plusurs fiez vencu
Par aukun de ces treis.

X. Mès ore oez comment
Purrez legerement
Aver la victorie
Si vus bien pensez
Cum fu pur vus penez
Jhesu le rei de glorie.

XI. Ki est de richesce
Tempté e de hautesce
E de terrien honur,
Recorde la poverte
Ke taunt fu aperte
En sun duz Sauveür.

Le texte du manuscrit se poursuit ainsi au feuillet 121 avec les vers 10957 de la première édition, 9258 de la seconde (p. 386). Il manque certainement quatre ou cinq feuillets au moins, peut-être même tout un cahier de huit feuilles, mais l'état matériel du ms. ne permet pas d'apprécier exactement la lacune, d'autant plus que nous ne savons pas non plus si le manuscrit contenait le « petit sermon », intercalé, comme on l'a dit ailleurs [1], dans plusieurs copies du *Manuel*.

La confessiun del desesperaunt.
Ad trestuz est Deu coroucé.
Ke se desesperent par lur gré.
Ore gardez chescun peché :
Nul cuntredist taunt la deïté
Cum fet cest iniquité.....

1. *Romania*, XXIX, 5.

Je ne crois pas utile d'instituer ici une comparaison entre ces onze strophes et la partie correspondante du texte publié par M. Suchier. Cette comparaison ne donnerait de résultats utiles qu'à condition de prendre aussi en considération le texte du ms. de Cambridge, qui est inédit, et sur lequel j'aurai plus tard l'occasion de revenir. Je veux seul faire remarquer : 1° que les trois textes présentent trop de variantes pour qu'il soit légitime de les grouper en une seule famille; 2° que les irrégularités, en ce qui concerne le nombre des syllabes, sont, le plus souvent, communes aux trois copies. Ainsi, les vv. 8 et 10 sont partout de six syllabes, le v. 26 partout de quatre, etc. Par suite on est porté à croire que l'auteur ne se préoccupait pas de donner à ses vers une mesure constante.

P. MEYER.

COMPTES RENDUS

C. Voretzsch. **Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur.** Halle, 1905. In-8°, xvij-573 p. (*Sammlung Kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen*, II).

Cette nouvelle histoire de la littérature française au moyen âge forme un digne pendant au manuel grammatical récemment publié par le même auteur (cf. *Rom.*, XXXI, 476). Ses principaux mérites résident dans la netteté du plan, la pondération des jugements, la précision et la clarté du style, l'heureuse ordonnance et la richesse de la bibliographie. Les analyses sont nombreuses, et des extraits bien choisis (dont l'intelligence est facilitée par des notes et un petit glossaire) permettent de se faire une idée personnelle des œuvres les plus importantes. Cette sorte de chrestomathie, intercalée dans l'ouvrage, rentre sans doute dans le plan général de la collection; je ne sais toutefois si l'idée est heureuse, car ces textes grossissent beaucoup le volume et ils sont pourtant trop peu abondants pour tenir lieu d'un autre recueil. C'est une plus louable innovation que d'avoir fait suivre les principaux chapitres d'un rapide historique de la question traitée : ces résumés, fidèles et précis, des principales œuvres critiques sont bien faits pour tempérer le dogmatisme inhérent au genre de l'ouvrage et inviter le lecteur à des études plus approfondies. Certains chapitres, ceux notamment qui traitent de la poésie épique et du roman de *Renart*, se ressentent des études personnelles de l'auteur et sont particulièrement riches et suggestifs. Je ne ferai à cet excellent volume qu'un reproche, auquel M. V. a insuffisamment répondu dans son Introduction : c'est la flagrante inégalité des parties. Qu'il n'accorde que dix-huit pages aux XIVe et XVe siècles, je l'admets encore, puisque cette période doit être traitée dans un autre volume de la collection ; mais soixante-huit seulement pour le XIIIe siècle, alors que quatre cent vingt ont été consacrées à l'époque antérieure, c'est vraiment trop peu, et il est inutile d'en déduire ici les raisons : il en résulte que certains chapitres importants, ceux notamment qui concernent les chroniqueurs, le théâtre, la poésie morale et satirique, sont sacrifiés. Je ne m'arrêterai pas à relever quelques allégations inexactes ou hasardées (au reste bien rares) et me bornerai à signaler dans la Bibliographie quelques erreurs ou lacunes. — P. 223, l'édition d'*Aspremont*, loin d'être complète, ne comprend que le début du poème ; ce n'était au reste qu'une

sorte de spécimen qui n'a pas été, que je sache, mis dans le commerce (voy. L. Gautier, *Bibl. des chansons de geste*, nº 857). — A propos de l'épopée et du roman courtois, il eût été bon de citer le livre de Ker, *Epic and romance* (Londres, 1897). — P. 470, le recueil de farces de MM. Picot et Nyrop a été omis. — Quelques articles de G. Paris ont été aussi omis, dont celui, et très important, sur Joinville (*Hist. litt.*, XXXII), ceux sur le roman d'aventures dans *Cosmopolis* et sur *Amadas* dans le recueil Furnivall (*Bibliogr. de G. Paris*, nos 557-8). [1]

A. JEANROY.

N. ZINGARELLI. **Ricerche sulla vita e le rime di Bernart de Ventadorn**. Bergamo, Officine dell' Istituto italiano d'arti grafiche, 1905 ; 2 fasc. in-8º de 85 et 19 p. (Extrait des *Studi medievali*, I (1905), p. 309-93 et 594-611).

Cette dissertation, toute pleine d'aimables et brillantes qualités, traite trois sujets, qui, au reste, se mêlent et s'entrecroisent souvent. M. Zingarelli soumet d'abord à une critique très pénétrante les deux anciennes biographies de Bernart de Ventadorn ; il étudie ensuite les chansons de celui-ci, en les groupant suivant les pseudonymes qui y apparaissent (c'est, hélas ! tout ce qu'elles nous fournissent en fait de noms propres) ou les états d'âme qui s'y peignent ; il essaie enfin de dégager ce qu'on peut savoir de précis sur les amours du poète et ses rapports avec ses protecteurs ou protectrices.

La première partie, qui est purement négative, me paraît la meilleure : M. Z. y montre qu'il faut refuser à Uc de Saint-Circ, en dépit des autorités qu'il allègue, toute espèce de créance (les impossibilités historiques auxquelles se heurte son récit avaient déjà, du reste, été relevées), et qu'il s'est borné — contrairement à l'opinion exprimée par M. A. Pillet, — à remanier l'œuvre de son prédécesseur anonyme. Celui-ci même, selon M. Z., n'a guère fait que broder ses fantaisies sur les allusions du poète et sur la célèbre strophe de Peire d'Auvergne. Celui-ci enfin, en faisant du père de Bernart un « sirven » et de sa mère une « forniera », aurait inventé à plaisir une fable, destinée à ridiculiser les passages où le troubadour se présente comme « servant » d'amour et comme embrasé d'une flamme plus ardente « que feu en four ». Je crois que sur ce dernier point M. Z. a tort : la plaisanterie eût été bien obscure et tirée par les cheveux ; enfin, M. Z. le reconnaît lui-même, cette explication ne rend pas compte du fait que le père du poète est donné comme expert au tir de l'arc. Pourquoi ne pas admettre que Peire, contemporain et presque compatriote de Bernart, a eu quelques renseignements étrangers à

1. Quelques titres sont à corriger, notamment : *lai d'oiselet* (p. 454). On se demande pourquoi le roman provençal de *Blandin de Cornouailles* est mentionné (p. 496).

ses œuvres, authentiques ou non ? Plusieurs de ses traits satiriques, à l'adresse d'autres troubadours, ne s'expliquent que par des allusions, non à leurs œuvres, mais à quelque particularité de leur physique ou de leur vie [1]. Sauf cette réserve, la démonstration de M. Z. me paraît probante.

À cette discussion M. Z. mêle, comme je l'ai indiqué, l'étude des chansons du poète. Je crois qu'il eût mieux fait de l'isoler : les biographies se présentent en effet avec des données chronologiques précises, faciles à discuter ; au contraire les indications fournies par les pseudonymes employés ou les sentiments exprimés sont tellement vagues qu'elles ne peuvent servir à contrôler les autres. Cette partie a au surplus sa valeur propre et j'y relève en particulier une quantité d'observations de détail ingénieuses et fines, qui témoignent du sens psychologique et esthétique le plus délicat. La conclusion de M. Z. est que les prétendues amours de Bernart avec la femme de son seigneur et la reine Éléonore sont de pures légendes, auxquelles les biographes modernes ont eu tort d'ajouter foi et qu'il faut nous résigner à tout ignorer des femmes chantées par le poète. La même idée du reste, j'en suis convaincu, pourrait être exprimée à propos de maint autre troubadour.

Comment se fait-il que M. Z., qui jusqu'ici a fait preuve de tant de circonspection, s'abandonne tout à coup, dans la dernière partie, aux hypothèses les plus aventureuses et que ce critique sévère des fantaisies d'autrui dépasse en témérité, il faut bien le dire, les plus audacieux de ses devanciers ? O imagination, voilà bien de tes coups ! M. Z. veut bien se résoudre à ignorer quelles furent les femmes adorées par le poète ; mais il prétend déchiffrer l'énigme des pseudonymes qui nous voilent le nom de ses protecteurs. Il croit que *Mon Escudier* et *Aziman* désignent Henri II et Éléonore, que *Alvernhatz* et *Belvezer* désignent un comte et une comtesse de Toulouse, et il soupçonne (p. 76) que *Romieu* n'est autre que Guigue V de Vienne et que *Mos Decors* est la femme ou la fille de celui-ci.

De ces identifications M. Z. tire des conclusions fort intéressantes et d'une haute portée. Si c'est bien la chanson *Be m'an perdut* que Peire d'Auvergne a voulu ridiculiser, il en résulte que cette chanson est antérieure à 1173 ; si *Belvezer* désigne bien une comtesse de Toulouse, celle-ci ne peut donc être que Constance (répudiée en 1166) et le séjour du poète à la cour de Toulouse doit se placer, non pas, comme l'avait dit Uc de Saint-Circ, au déclin du règne de Raimon V, mais dans la période la plus brillante de ce règne (p. 75). — D'autre part cet « Ugonet » ou « Huguet » qualifié « cortes messatgiers » et chargé de chanter une chanson (*Pel dous chant*) devant la « reine des Normands » [2] ne serait-il pas (p. 78) le même que le « Messatgier », nommé plu-

1. Voy. par ex. les couplets sur Guillem de Ribas, Grimoart Gausmar, Peire de Monzo et Bernart de Saissac.

2. La reine seulement et non « le roi et la reine », comme le dit M. Zingarelli.

sieurs fois par le poète, que le « Fonsalada », chargé lui aussi d'une mission près de *mon senhor lo rei* ? La pièce dont Fonsalada était porteur était une chanson didactique sur la *fin' amor* ; or il y a tout un groupe de pièces sur le même sujet ; celles-ci n'auraient-elles pas toutes été écrites pour la cour d'Angleterre, dont l'influence sur le poète apparaîtrait comme extrêmement importante ? M. Z. va plus loin encore dans le même sens et se demande (p. 83) si Bernart n'aurait pas été le trait d'union qui rejoignit la littérature du Midi à celle du Nord...

Voilà, certes, d'ingénieuses et séduisantes conclusions. Mais ne nous laissons pas éblouir et examinons les prémisses, c'est-à-dire les identifications proposées. La plus certaine de toutes paraît à M. Z. (p. 72) être celle d'*Aziman* et *Mon Escudier* avec les souverains d'Angleterre. Mais j'ai beau, je l'avoue, écarquiller les yeux, je ne vois dans les textes rien qui l'autorise. Dans deux chansons (*Lanquan vei per mei la landa* et *Ges de chantar*), Aziman (qui est certainement une femme) est nommée à côté du roi (d'Angleterre) ; dans une autre (*Pos preiatz mi*), à côté de *Mon Escudier*. Voilà à quoi se réduisent les faits. Pour identifier *Aziman* à Éléonore il faut torturer étrangement les textes. Dans le premier (cf. Zingarelli, p. 43) le poète dit littéralement : « Ce vers a été fait... de l'autre côté de la terre normande, au delà de la mer profonde ; et tout éloigné que je sois de ma dame, elle me tire vers elle comme aimant (*azimanz*), la belle que Dieu protège ! — Si le roi anglais et le duc normand le permettent, je la reverrai avant que l'hiver nous surprenne. — A cause du roi je suis anglais et normand ; et n'était mon Aziman, je resterais ici jusqu'au delà de Calende [1] ». Pour tout esprit non prévenu rien de plus clair : le poète est en Angleterre auprès du roi, tandis que sa dame (identique à « la belle ») est restée sur le continent ; il exprime son désir de la revoir et le souhait que le roi lui permette bientôt de retourner auprès d'elle. *Aziman* n'est pas la protectrice qui le retient sur la plage lointaine, mais la femme qu'il a laissée sur la terre ferme et qui l'y attire : le nom d'*Aziman* lui convient donc fort bien, tandis qu'il s'appliquerait très mal à une personne toute proche [2].

Dans la seconde chanson (*Ges de chantar*) la situation inverse inspire au poète des sentiments analogues : il est alors réuni à *Aziman* ; c'est ce qui l'empêche de se rendre auprès du roi et il charge son jongleur de l'en excuser : *Fon-*

---

1. On sait que ce mot désigne ordinairement Noël : «.. *nadal — c'om apel Kalendas lay* » (Bartsch, *Denkm.*, 149, 2 ; cf. Du Cange, *s. v.*).

2. M. Z. est obligé d'entendre ainsi les deux derniers vers : « Si la reine le veut, je resterai [là-bas, en France] jusqu'au delà de mai » (lisez : Noël). Mais on « reste » là où on est, et le poète dit précisément qu'il est en Angleterre. De plus M. Z. est obligé de traduire le conditionnel *restera* par un futur. — Il y a un autre passage (tiré de *Tant ai mon cor* ; cf. p. 48) où M. Z. prétend voir la preuve qu'alors, comme quand il écrivait la pièce *Lanquan per mei*, Bernart était en Angleterre et la femme aimée (qui au reste n'était pas

salada, bos drogomans — Siatz vos mon senhor lo rei, — Digatz li que mos Azimans — Mi ten quar ieu vas lui non vau. Ces vers ont dû gêner beaucoup M. Z. : comment admettre en effet que notre soupirant soit assez naïf ou assez impudent pour dire en face à son maître qu'il est retenu aux genoux de sa femme? Aussi M. Z. veut-il expulser du v. 3 les mots *Mos Azimans* et les remplacer par *per forfans*. Le malheur est que cette dernière leçon ne se trouve que dans un ms. (qui en a du reste de mauvaises dans tout le cours de la strophe)[1] alors que sept autres, répartis en trois familles, donnent la première. Le texte est sûr, il est clair, et il constitue contre la théorie de M. Z. un argument invincible.

Mais de tous les textes le plus décisif est l'envoi de *Pos preiatz mi* (p. 46). « Que Dieu, dit le poète (on est assez étonné de voir Dieu invoqué en pareille occasion), donne à mon Escudier cœur et désir que nous allions ensemble en bonne fortune[2], que celui-ci emmène avec lui ce qu'il a de plus cher et moi [j'emmènerai] mon Aziman. » — *Aziman* est bien évidemment ici la maîtresse du poète. M. Z. veut à toute force modifier ce texte si précis ; mais celui qu'il propose de lui substituer est parfaitement plat et insignifiant. Au reste les mots *et ieu mon Aziman* sont assurés par l'accord de deux familles de manuscrits. Il en résulte que ni *Aziman* n'est Éléonore, ni *mon Escudier* Henri II : voit-on notre humble troubadour invitant amicalement, sans cérémonie, le roi d'Angleterre et son amante à une partie carrée où lui-même et sa belle leur feraient vis-à-vis ?

M. Z. considère comme à peu près aussi sûres les identifications de *Mos Alvernhatz* et *Belvezer* avec un comte et une comtesse de Toulouse. Elles sont tout aussi invraisemblables, si l'on veut bien y réfléchir. L'hypothèse repose sur ce fait que *Alvernhatz*, dans un texte où il est cité à côté de *Belvezer*, est qualifié de *senher de Belcaire*[3]. Comme les comtes de Toulouse étaient

---

la reine) en France. *Mon cor ai en amor, — E l'esperitz lai cor, — Et eu soi sai albors — Lonh de leis, en Fransa.* Tel est le texte correctement établi par Bartsch (la lecture nouvelle de Koschwitz au v. 3 ne change rien au sens) et il en résulte clairement que le poète écrit en France et que sa dame est loin de lui. M. Z. veut lire les deux derniers vers : *e lo cors estai albors — Pres de leis en Fransa.* Qu'il faille lire au v. 3 *lo cors* au lieu de *ieu*, peu importe, car le sens reste le même ; *cors* en effet représente ici *corpus* et non *cor* ; autrement l'antithèse classique entre l'esprit (ou le cœur) et le corps disparaîtrait. Quant au v. 4 il n'y a aucun doute qu'il faille y maintenir *lonh*, appuyé par trois familles de mss., alors que *pres* n'est que dans le très fautif *R*.

1 - Voy. le texte critique de la pièce, Appendice, n° II.

2 - Je ne vois guère d'autre sens possible pour *anar truan*.

3 - Voici ce texte (envoi de *Be m'an perdut*), tel qu'il est donné par Bartsch-Koschwitz, col. 61 : *Mos Bels Vezers e'n Faituratz sos drutz, — E'n Alvernhatz, lo senher de Belcaire.* On pourrait voir dans *Faiturat*z et *Alvernhatz*, deux personnages (et c'est ce qu'a fait Koschwitz, puisqu'il écrit *e'n*) et c'est alors le premier qui serait le *drut* de *Belvezer*. Je crois néanmoins que M. Z. a raison et que les deux pseudonymes ne désignent qu'une personne, qui est bien l'ami de *Belvezer*.

suzerains de Beaucaire, la conclusion de M. Z. paraît s'imposer. *Alvernhatz* est encore cité ailleurs (envoi de *Lo rosinhols s'esbaudeja*; cf. p. 75) avec *en Belvezer* : et vite M. Z. en conclut que *Belvezer* ne peut être, elle aussi, que la suzeraine de Beaucaire, c'est-à-dire la comtesse de Toulouse. Mais je ne crois pas que le poète eût jamais osé faire allusion aux amours, même légitimes, du comte de Toulouse, en le désignant par une périphrase si transparente. Une allusion à de pareilles amours n'est guère dans l'esprit de la lyrique courtoise et le mot *drutz* s'appliquerait bien mal à un mari. Il y a, ce me semble, une explication bien plus naturelle : *Belvezer* pouvait être simplement une dame de Beaucaire et *Alvernhatz*, son *drutz*, a pu être dit « sire de Beaucaire » par ellipse, pour « seigneur et maître » de cette dame.

Telle est cette curieuse et suggestive dissertation, fort mélangée, à mon avis, où il y a beaucoup de bon et certaines hypothèses aventureuses, sur lesquelles j'ai dû, naturellement, insister le plus. Elle se termine par la publication, fondée sur la plupart des mss., de cinq pièces, dont le texte est bien établi (sauf dans les quelques passages discutés plus haut) et suivi d'intéressantes notes.

A. JEANROY.

Amanieu des Escas c'om apela Dieu d'amors. Memoria letta all' Accademia di archeologia, lettere e belle arti di Napoli, da Ramiro ORTIZ. Napoli, 1906. In-8°, 36 p. (Extrait du Bulletin de l'Académie de Naples).

Dans cette courte brochure, M. R. Ortiz examine certaines questions qui ont déjà été soulevées à l'occasion du troubadour Amanieu de Sescas, et leur donne des solutions dont aucune ne me paraît acceptable. Il s'obstine à écrire *des Escas* encore bien que le ms. porte constamment *de Sescas*, et que cette forme soit la seule correcte, comme je l'ai montré dans le tome I de la *Romania* (p. 384). Les arguments qu'il m'oppose, et notamment le prétendu jeu de mot sur le surnom du troubadour joint en rime avec l'adj. *escars*, n'ont pas la moindre portée. Lorsque Milá y Fontanals prétendait que ce troubadour était catalan et tirait son surnom d'*Escas*, près d'Urgel, il ignorait qu'il y avait dans la Gironde un lieu appelé *Sescas*, et que de ce lieu était originaire une famille dont plusieurs membres portaient le nom d'Amanieu [1]. C'est là ce que j'ai démontré en 1872, et ce que je pourrais démontrer plus complètement encore maintenant, s'il était nécessaire. Cette circonstance, jointe au fait que le ms. porte toujours *de Sescas*, suffit à ruiner l'hypothèse de

1. Le plus ancien que j'aie rencontré (sans avoir poussé mes recherches bien loin) est un *Amaneus de Sescarce* qui paraît dans un acte de 1253, *Rôles gascons*, t. I, n° 2667; cf. la table imprimée dans le supplément à ce tome, p. 63. Pour d'autres membres de la même famille, voir la table du t. III.

Milá et de M. Ortiz. D'ailleurs *des Escas* serait une forme bien contestable : il faudrait au moins *dels Escas*. Que M. Ortiz veuille bien prendre la peine de parcourir les cartulaires du midi de la France, les tables de D. Vaissète, et notamment celles des Rôles gascons et il verra qu'*Amanieu* est un nom purement gascon. Je crains aussi que M. O. ne fasse que répéter une ancienne erreur lorsqu'il affirme avec insistance qu'Amanieu se donnait le nom de *Dieu d'amors*. La source de cette invraisemblable assertion c'est la table du chansonnier d'Urfé, le seul qui contienne l'*ensenhamen de la donzela*, où cette pièce est ainsi désignée : « L'essenhamen de la donzella que fe n'Amanieu de Sescas (*non pas* des Escas) c'om apela Dieu d'Amors ». C'est bien certainement de cette rubrique que Pierre de Lunel (Cavalier Lunel de Montech) a pris l'idée, adoptée par M. Ortiz, qu'Amanieu de Sescas se faisait appeler « Dieu d'amour ». Les poésies de Pierre de Lunel, en effet, ont été insérées au XIVe siècle sur des pages blanches du ms. d'Urfé et ne se trouvent que là. De sorte que, très probablement, les deux témoignages se réduisent à un seul, celui du rubricateur du ms. d'Urfé. C'est peu. L'idée, exprimée par M. O., que dans *Amanieu*, par une sorte de jeu de mots imaginaire, se trouverait *Dieu*, ne soutient pas l'examen. Je crains donc fort que M. O. ait dépensé en vain les ressources d'un esprit ingénieux.

P. M.

Fragments de manuscrits trouvés aux Archives du Royaume, par A. BAYOT. Bruxelles, 1906. In-8°, deux fascicules in-8°, 18 et 39 pages (Extraits du t. IV de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*; non mis dans le commerce).

Dans ces deux articles, M. Bayot consacre des notices particulières, parfois accompagnées du texte entier, à un certain nombre de feuillets isolés, retirés de vieilles reliures, et ayant fait partie de manuscrits français. On sait que, en Belgique notamment, ces débris ont souvent fourni des documents uniques de notre vieille littérature. Il suffit de rappeler les fragments de *Gormond* et de *Maurin*. Il n'y a pas de trouvailles de cette valeur dans les fragments étudiés par M. B., cependant certains morceaux méritent d'être signalés. Tels sont les suivants : *A*, feuillet double, contenant la fin d'*Aspremont* (rédaction abrégée qui paraît isolée) et les douze premières strophes des *Vers de la mort* (texte médiocre). — *B*, feuillet mutilé d'un ms. du Roman de *Troie*, correspondant aux vv. 4129-4288 de l'édition Constans. — *E*, deux fragments d'un ms. perdu de *Raoul de Cambrai* : l'un est un feuillet double contenant les vers 1-105 et 847-980, l'autre étant l'unique débris d'une continuation du poème fort différente de celle que nous connaissons. Ces deux débris devront être pris en sérieuse considération lorsqu'on fera une nouvelle édition du poème. — *F*, fragment (160 vers) d'un roman en vers, d'ailleurs inconnu, de Baudouin de Flandre, qui paraît avoir fait

suite à *Baudouin de Sebourc* et au *Bastart de Bouillon*. — *G*, « Chanson de geste du XIIIe siècle ». Fragment d'une quarantaine de vers, que M. B. n'a pu identifier : c'est un morceau du *Fuerre de Gadres*, présentant un texte où les laisses ne sont pas dans le même ordre que dans l'édition de Michelant (voir cette édition, pp. 131, 134, 137, 138, 117, 118 et 119). Mais on sait qu'il existe de nombreuses copies de cette partie du roman d'Alexandre, et que dans ces copies l'ordre des laisses varie beaucoup. — A propos de l'art. *J*, « L'Ovide moralisé attribué à Chrétien Le Gouais », j'appellerai l'attention de M. B. sur un article de M. Thomas (*Chrétien de Troyes et l'auteur de l'Ovide moralisé*), *Romania*, XXII, 271, d'où il résulte que *Crestiens li Gois* ou *Gouays*, peut-être le même que Chrétien de Troyes, est l'auteur, non pas de l'*Ovide moralisé*, mais d'un morceau interpolé dans ce poème. — Le travail de M. Bayot est exécuté avec beaucoup de soin, et les textes qu'il a publiés paraissent avoir été transcrits fort exactement.

P. M.

Eugène ROLLAND. **Faune populaire de la France**. Tome VII. Les mammifères sauvages. Complément. Paris, chez l'auteur, 5, rue des Chantiers, 1906. In-8°, 272 pages.

Après une interruption de vingt-trois ans, M. R. revient à sa *Faune populaire* pour donner au public un supplément qui, à en juger par le premier tome, sera beaucoup plus considérable que le recueil en six volumes qui a paru de 1877 à 1883[1], puisque les mammifères sauvages de 1877 ne s'étendaient que sur 180 pages et que le tome VII en occupe 272, bien qu'il ne comprenne pas les huit derniers articles (loup, renard, baleine, dauphin, marsouin, épaulard, cachalot, phoque). Il ne servirait de rien de se plaindre de cette surabondance : M. R. est un travailleur infatigable qui tient à vider le fond de son sac et qui ne sait pas prendre sur lui de faire court en classant et en sacrifiant ce qui est sans intérêt appréciable. Il est superflu aussi de louer l'étendue de son information et la parfaite conscience avec laquelle il accomplit la tâche qu'il s'est assignée. Somme toute, dans ce tome VII, il y a beaucoup de mots, de formes et de faits intéressants qu'il faut savoir gré à l'auteur d'avoir mis au jour. On regrette seulement qu'il n'interrompe pas assez souvent ses listes interminables pour présenter au lecteur quelque utile point de repère ou quelque remarque critique. Voici diverses observations de détail que me suggère une lecture rapide du volume.

P. 16, l'expression *mus cæcus* appliquée à la taupe dans le latin du moyen âge aurait pu rappeler à M. R. qu'il avait signalé dans son tome I, p. 10,

1. Voir le compte rendu des trois premiers volumes publié ici par James Darmesteter (*Romania*, X, 286-294) et l'annonce des trois derniers (*ibid.*, XI, 633).

le nom de *sieu* donné à la taupe dans le patois de Courtisols (Marne) : ce nom, qu'il avait déclaré alors ne pouvoir expliquer, représente, selon toute vraisemblance, l'adj. *cæcus* « aveugle » employé substantivement; cf. l'art. CIV 1 de Godefroy. — P. 18, les noms gascons de la taupe (*bouhoun*, etc.) viennent fâcheusement interrompre les noms franc-comtois comme *bousso*, *boussreu*, *boustreu* etc., dont la base est le verbe *bouter* (d'origine germanique) sous la forme dialectale *bousser*, tandis que les noms gascons remontent à *bŭff-* et paraissent se rattacher à la base du français *bouffer*. — P. 20 et 27, le sens de « taupe » attribué à l'anc. prov. *ratairol* sur la foi de Raynouard ne paraît pas acceptable. — P. 90, l'idée que le lat. *glis* « semble avoir signifié *gloutон* à l'origine » est tout à fait erronée et ne repose que sur une méprise au sujet du nom de *glouteron* que porte la plante dite communément bardane. — P. 109, M. R. a relevé le nom de *bausan* donné au blaireau dans un texte anglo-normand publié récemment par M. P. Meyer (*Romania*, XXXII, 98), texte que j'aurais dû citer dans ma note sur *baucent* « blaireau » parue ici l'an dernier (XXXV, 456). — P. 138, *flauyne*, nom de la fouine à Lille, est tiré d'un prétendu latin *feruna* : il vient de *fagīna, avec l'épenthèse d'une *l* qui se trouve dans les patois voisins et dans le flamand *fluwyn*. — P. 139, je ne crois pas que les romanistes prennent en considération l'idée émise par M. R. que les mots français *filou*, *félon* et *flouer* se rattachent à un prétendu latin **ferunus* ou **felunus* qui voudrait dire proprement « fouine ». — P. 159, *vebre*, donné comme nom du castor en ancien français, est en réalité un mot catalan, ainsi que le prouve l'article SQUIRELUS de Du Cange auquel renvoie M. R. — P. 222, *gamite* est donné, d'après Bourquelot, comme signifiant « peau de daim » ; il fallait noter que le mot est employé par Joinville (voyez le passage dans Godefroy) et qu'on le traduit ordinairement par « chamois », à tort ou à raison.

A. Th.

Spill o Libre de les dones per Mestre Jacme Roig. Edición crítica con las variantes de todas las publicadas y las del ms. de la Vaticana, prólogo, estudios y comentarios por ROQUE CHABAS. Barcelone et Madrid, 1905. Gr. in-8°, XIX-448 pages (*Bibliotheca hispanica*, t. XVIII).

Cette édition comprend, après une introduction littéraire et le texte de l'œuvre de Roig, un commentaire explicatif assez nourri et divers appendices concernant la bibliographie du *Spill* (miroir) et la biographie de l'auteur. M. Roque Chabas a voulu répondre au vœu exprimé dans mon *Rapport sur une mission philologique à Valence suivi d'une étude sur le « Livre des femmes », poème du XVe siècle, de Maitre Jaume Roig*, Paris, 1885 [1], en restaurant autant que possible ce poème si étrangement maltraité par ses

1. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLV et XLVI.

derniers éditeurs et en essayant d'expliquer les nombreuses difficultés qui le rendaient jusqu'ici peu accessible au commun des lecteurs. Avant de procéder à l'examen des différentes parties de ce volume, je dois dire tout de suite qu'il témoigne d'un labeur très méritoire et qu'il répond en gros à ce qu'on pouvait attendre de celui qui a assumé une telle tâche. M. Roque Chabas possède quelques-unes des aptitudes indispensables à un éditeur de Roig : il sait s'orienter dans les archives de Valence et il connaît le parler de cette ville et des environs. D'autres lui manquent, notamment certaines notions de linguistique et une connaissance un peu précise de l'ancien catalan, du provençal et du vieux français, qui lui eût évité bien des erreurs d'interprétation et surtout les effroyables étymologies qu'il a semées dans son commentaire. Il est fâcheux qu'il n'ait pas trouvé parmi ses collaborateurs un romaniste en état de le guider sur ce terrain et de lui éviter les faux pas.

Sur l'esprit et les tendances du poème de Roig, auquel est ici avec toute raison restitué son vrai titre de *Spill*, M. R. Ch. dit avec une exagération évidente que la « pensée de l'auteur ne saurait être plus religieuse ni morale » et que ses « moyens » pour réaliser cette pensée sont également religieux et moraux ; il pense que le poète a insisté sur les défauts et les vices des femmes mondaines pour faire d'autant mieux ressortir la figure de la Vierge Immaculée. C'est pourtant ce qui ne ressort pas du tout de la lecture du livre. Sans vouloir le moins du monde accuser Roig d'hypocrisie, ce qui serait un vrai contresens, il est bien évident que ce que j'ai nommé son « pieux verbiage » lui sert surtout à sauver les apparences et à faire accepter les hardiesses de toute la partie picaresque de son récit. Au surplus, la parure dévote dont a été revêtu le *Spill* date surtout de l'édition princeps de Valence, avec son image de sainteté et le long passage sur l'immaculisme de la Vierge qui manque dans le ms. de Rome et qu'on doit tenir pour une addition contemporaine de cette édition (1531)[1] En réalité, le *Spill* appartient à la littérature des mysogynes et se rattache assez étroitement, comme je l'ai montré, au *Matheolus* de Jean Lefèvre, plutôt qu'au *Corbaccio* de Boccace. A ce propos, M. R. Ch., citant un passage de mon *Rapport*, me fait dire le contraire de ce que j'ai dit : « La idea de su libro se la pudo sugerir *Corbaccio*, más bien que el *Mathéolus*,... » J'avais écrit : « L'idée de son livre a pu lui être suggérée par la lecture du *Corbaccio* de Boccace, plutôt encore par celle du *Mathéolus*.., » et j'en donnais les preuves.

Sur la langue, M. R. Ch. pense que les mots « del algemia — e parleria — dels de Paterna, — Torrent, Soterna », désignent en général l'emploi de la langue courante à Valence et aux environs par opposition à la langue des lettrés. Il a raison en partie, car il se peut bien que Roig ait voulu distin-

1. M. R. Ch. se demande si cette addition n'incomberait pas au fils de Roig, vicaire-général de l'église de Valence.

guer son langage du style précieux des rimeurs du temps, mais je ne pense pas avoir été trop loin en disant : « Il est intéressant aussi de noter que Roig déclare se servir du parler vulgaire des environs de Valence, en particulier de l'*aljamia*, le charabia des Morisques si nombreux dans le pays. Sans doute cette dernière assertion ne doit pas être prise trop à la lettre, mais il est certain que les mots d'origine arabe ne sont pas rares dans le *Llibre de les dones*. » Quoi que prétende M. R. Ch., si on faisait le compte de tous les mots empruntés à l'arabe dont use le poète, on arriverait à un chiffre assez respectable et bien caractéristique du parler de la Huerta. En ce qui touche la versification, M. R. Ch. adopte l'opinion suivant laquelle le vers de Roig a été assimilé à tort à la *codolada*. A la suite de Milá y Fontanals, il aurait pu montrer combien cette coupure de la *nova rimada* resta en honneur dans les pays catalans : encore au temps de la révolution de 1640, les gazettes s'en servaient. Nous possédons ainsi la « Copia de una carta que envia Simon Verges a Bertran Gayris, en la qual li dona relacio de la derrota y rendiment del exercit del Rey de Castella, del qual era general don Pere de Aragon. *En rima de Iaume Roig* ». Barcelone, 1642.

Pour l'établissement du texte, nous ne disposons, à proprement parler, que de deux sources : le ms. du Vatican, qui paraît dater des dernières années du XVe siècle, et l'édition de Valence de 1531, les deux autres éditions du XVIe siècle, Barcelone 1561 et Valence 1561 reposant uniquement sur l'édition de 1531, mais, comme le montre M. R. Ch., alors que Barc. 1561 calque l'édition princeps et ne s'en distingue que par quelques variantes orthographiques, Val. 1561 change un peu plus l'orthographe et introduit une ponctuation plus logique ainsi qu'un emploi raisonné des capitales. Dans quelques cas très rares, cette dernière édition seule peut donc être consultée avec profit, celle de Barcelone ne compte pas et il faut tâcher d'établir un texte correct en combinant les leçons du manuscrit avec celles de 1531. C'est ce qu'a fait en somme M. R. Ch., quoiqu'il explique d'une façon bien peu intelligible son système (voy. p. XVII) et qu'il donne, à mon avis, beaucoup de variantes parfaitement inutiles, empruntées aux éditions de 1561. Un secours pour l'intelligence du *Spill* devraient être les anciens commentaires et traductions. Par malheur, le commentaire de Vincens Pons et la traduction latine de Gaspar Guerau de Montemayor paraissent perdus. Nous ne possédons que la traduction castillane de D. Lorenzo Matheu y Sanz, qui date de la seconde moitié du XVIIe siècle et dont j'ai fait connaître quelques passages[1] ; d'autres ont été publiés depuis mon *Rapport* dans une revue de Castellón de la Plana. Cette traduction est en somme de très peu d'utilité, car elle s'écarte beaucoup de l'original. L'existence d'une autre traduction

1. D'après un ms. de la National de Madrid provenant de Böhl de Faber. Un autre ms. de cette version est décrit dans l'*Ensayo* de Gallardo, t. IV, col. 239.

castillane, dont ne parle pas M. R. Ch., nous a été révélée par la publication du *Pelegrino curioso y Grandezas de España* de Bartolomé de Villalba y Estaña (Madrid, 1886 et 1889, 2 vol. in-8°, Société des bibliophiles espagnols). En même temps qu'il sollicitait l'autorisation de publier son récit du voyage, Villalba en demandait une pour imprimer une traduction du *Spill*, et voici ce que dit la licence, datée du 2 juillet 1577, de Pedro Ramirez, doyen et chanoine des églises de Segorbe et Albarracin, reproduite à la page 75 du tome Ier de ce *Pelegrino* : « Por cuanto por parte de vos, Bartholomé de Villalva y Estaña, vezino de la villa de Xerica, nos ha sido suplicado mandasemos ver y examinar cierta traduccion que de las obras de Jayme Roch, poeta limosino, habeis hecho... nos ha parecido », etc. Xérica ou, comme on écrit maintenant, Jérica étant situé dans la province de Castellón de la Plana, Villalba, qui se dit habitant de cette localité, devait posséder à fond le dialecte valencien : il serait donc intéressant de retrouver sa traduction, antérieure d'un siècle à celle de Matheu y Sanz.

La notice biographique qui termine le volume complète et précise sur plusieurs points ce qu'on savait jusqu'ici sur la vie du médecin-poète. M. R. Ch. distingue bien le père du fils, ce qui n'était pas aisé, car tous deux furent médecins et tous deux s'appelaient Jacme, puis il suit, à l'aide de documents d'archives, Jacme Roig *lo jove*, depuis 1434, où il apparaît comme examinateur des médecins et chirurgiens de Valence, jusqu'à sa mort en 1478. Le personnage se voit maintenant bien plus distinctement, mais on pourrait reprocher à M. R. Ch. de s'être trop servi d'un document de famille du XVIIe siècle assez suspect, qu'il appelle le ms. Alcahali, d'avoir invoqué les *Trobes* de Mossen Febrer, qui, comme chacun sait, sont un misérable faux, et enfin d'avoir peut-être trop cherché à faire concorder les données du poème avec celles des documents authentiques. J'ai quelque peine à croire à l'authenticité de la lettre adressée à Roig par Alphonse V, de Milan, le 21 septembre 1435, qu'on suppose avoir été dictée par Philippe-Marie Visconti et dont on ne produit qu'un texte en castillan. Un document curieux, qui nous renseigne sur les études et la culture d'esprit du poète, est l'inventaire de ses livres dressé au mois d'avril 1478. Il comprend cinquante-huit ouvrages, dont M. R. Ch. dit à tort que tous, sauf un, appartiennent à la médecine. J'en trouve au moins six qui lui sont étrangers : 1) *Liber de regimine principum* de Gilles de Rome (n° 27); 2) *Liber a fratre Petro de Claraualle* (n° 28), qui paraît être le *Liber de auctoritate summi pontificis* de Pierre de Ceffona ; 3) *Liber ruralium comodorum a Petro de Cretensis* (sic, pour *de Crescentiis*) *curie bononiensis* (n° 32) ; 4) *Incipit prologus Asselini episcopi super librum qui dicitur Commaguo* (lire *Imago*) *mundi* (n° 34) ; 5) *Expositor modernus super Precianum majorem* (n° 21), commentaire sur Priscien qualifié à tort dans l'inventaire de *libre de medicina* ; 6) *Vida de S. Honorat* (n° 37), sans doute la version catalane en prose.

Je passe maintenant au commentaire, la partie la plus neuve et la plus

utile du livre. M. R. Ch. a compris que son devoir d'éditeur d'un texte difficile, et rendu plus obscur encore par l'emploi d'une versification insolite, l'obligeait à un travail suivi d'interprétation qui n'avait été essayé jusqu'ici que pour quelques parties du poème. Il s'est courageusement battu avec les difficultés linguistiques ou historiques de ce *Spill*, et s'il ne les a pas toutes réduites ni même toutes aperçues, il a du moins fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Comme bien l'on pense, je n'ai pas eu le temps de relire la plume à la main ces seize mille vers ; j'examinerai un peu au hasard quelques passages et signalerai ce qui, dans les explications de l'éditeur, me paraît inexact ou discutable. V. 160-63. « Yo com absent — del món vivint, — aquell *jaquint* ». *Jaquir*, qui signifie en effet « abandonner, rejeter », n'a rien à faire avec *jactare*, mais semble se rattacher à l'ital. *gechire* et au v. fr. *gehir*, quoiqu'il y ait des difficultés quant au sens. — 181-83 « ja consumit, — ab poch *delit*, — desficiós ». M. R. Ch. voudrait que *delit* fût ici pour *d'elit*, *d'halit* (*halitus*). Mais dans ce passage, comme dans les deux autres qu'il cite (v. 335 et 505), le mot a très clairement le sens de « contentement » et vient de delectus. — 191-3 « com les cigales, — corbs et cucales, — van *ahucant* ». Le verbe *ahucar* et le substantif *ahuch* n'ont rien de commun avec le cast. *ahuecar* et *hueco*, mais remontent à un lat. ahuccare, comme le prov. *ucar* et le v. fr. *huchier*. — 211 « quant han *despenen* ». M. R. Ch. : « de *desprende* ». Non, *despendre* vient de dispendere. — 284-85, « confonedor — del *raus* rabins ». Le mot *rau* ne revient pas seulement v. 12953 (*raus* de la tora) et v. 1415 (als *raus* rabins), mais v. 13322 (*rau* ni rabí) et v. 14247 (los *raus* duptaren). M. R. Ch. traduit : « Rabinos, maestros y ministros de los judios : el *gran rau*, el principal de todos. Vide *El Archivo*, tomo V, página 187 ». Dans cette revue, publiée par M. R. Ch., est reproduit un document de la fin du XIVe siècle où l'on voit un juif raconter à un rabbin le songe qu'il a eu : « e dix aço a lur *Rau*, lo qual li respos que s'en anas », etc. Quoique dans deux des exemples du *Spill*, le mot *rau* semble être un adjectif qualificatif de *rabi*, dans les autres il est incontestablement substantif et synonyme de *rabi*. Peut-on admettre que de l'hèbreu *rab* ait été fait un catalan *rau*, qui aurait vécu à côté de *rabi* ? D'autre part, si l'on tient compte de l'emploi du mot comme adjectif, ne pourrait-on pas penser à rattacher *rau* à *ravus*, dans le sens de gris tirant sur le jaune, ou de rauque, lequel adjectif *rau* aurait été ensuite substantivé ? Mais il faudrait d'autres exemples d'un tel adjectif. — 424 « negres e *lores* ». M. R. Ch. traduit : « morenas, del color de la miel. Vide du Cange, *lora*, potio melis ». Il fallait se contenter de dire « morenas », car *lor* est le correspondant du cast. *loro*. — 494-95 « porte daurat — un *gesarant* ». C'est le v. fr. *jazerant*, v. cast. *jaceran*, *jaseran*, « cotte de mailles », qui vient de l'arabe (voy. le Glossaire de Dozy). — 511-16. La ponctuation de ce passage est défectueuse ; on doit lire : « si en lo blanch — de l'ull té sanch — y l vehen hom, — algun queucom — es reverit, — un

poch servit »[1] — 547-50 « dinás, çopades, — totstemps *ab bades* — e secrets patges — o larchs viatges ». Le ms. a *abbades*, les éditions *albades*, et c'est cette dernière leçon qui est la bonne : le contexte indique bien qu'il s'agit d' « aubades ». *Bades* que l'éditeur rattache à l'ital. *badare* n'existe pas et ne donne d'ailleurs aucun sens. — 607-13 « a tres vegades — que han mudades — forges a l'or, — minves e for — de obradures — et saldadures — l'han consumit ». M. R. Ch. traduit assez exactement ce passage, mais je ne comprends pas ce qu'il veut dire en ajoutant : « es decir, valen *más* de lo que pesa ». Il faudrait *menos*, puisqu'il s'agit des joyaux qui, à force d'être retravaillés, perdent toute leur valeur. — 624-25 « ne hon fort *tiba* — llur flux voler ». *Tiba* n'est pas pour *atisba*, mais c'est le prés. du verbe *tivar* « étirer ». — 660-62 « Catholicon, — *Guici*, Papies, — timologies ». Le ms. a *Guçi* (et non *Guici*) qui est bien la forme catalane de *Ugutius*. — 862-63 « com m'abexá — tantost de casa ». M. R. Ch. : « *abexà*, de *abigere*, echar fuera, ahuyentar, despachar ». *Abexá* est naturellement pour *abaxá*. — 1016-17 « tot mal criat, — fet a son *loure*. » Le mot ne répond nullement au fr. *leure* ; c'est le cat. *llourer* ou *lleurer*. Labernia traduit bien « a son llourer » par « á su alvedrio ». — 1062-63 « la squena *usades* — be li cascà ». Lire « la squen' *ausades*. C'est l'expression adverbiale répondant au cast. *á osadas*, qui revient ailleurs. — 1386 « fuy a *Besés* ». M. R. Ch. hésite entre Béziers et Bessé en Auvergne, mais la localité du Puy-de-Dôme se nomme Besse et non Bessé, elle est d'ailleurs sans grande importance. Il est clair qu'il s'agit de Béziers, étape importante du « chemin français ». — 1485-87 « bastir castells — per *banastells*, — moms et grans festes ». Le ms. a *bauastells* « mannequins, marionnettes », qui s'accorde fort bien avec *moms*. La leçon *banastells* des éditions n'a pas de sens. — 1542-44, « ordenà *presa* — aquella nit — a son marit ». M. R. Ch. corrige bien ma traduction. Le mot est ici l'équivalent du fr. *prise* et non pas de l'esp. *prisa*. — 1798-99 « la pell lexà — per ferne *bots* ». Il s'agit d'une sorcière qui un beau jour trouva sa « saint Martin », c'est-à-dire fut exécutée. M. R. Ch. traduit *bots* par « sauts » et voit dans ce mot une allusion aux sauts qu'elle faisait après avoir été pendue. Mais *bot* a aussi le sens du cast. *bota*, *cuero*. Le sens est bien clair : « elle laissa sa peau pour en faire des outres ». — 1837-39 « li, lana, seda, — molta moneda, — tot *exagui*, ». M. R. Ch. rattache *exagui* à *exaugar* qui a le sens de *desaguar*, mais d'abord le parf. d'*exaugar* est *exaugui*, puis *exaguir* ou *exeguir* est donné par Labernia comme synonyme d'*executar*, « vendre en vente publique », ce qui convient bien au passage. — 1916-17 « De fet yo *broque* — ves ma ciutat ». J'avais fait par erreur de *broque* un parfait, c'est, comme le montre M. R. Ch., un présent. — 1971-72, « la *ranyinosa*, — vella envejosa ». *Ranyinos* n'a rien à voir avec

1. La ponctuation de l'auteur m'a paru souvent fautive : j'en conclus que le texte a été imprimé un assez long temps avant les notes.

rallar ni avec le fr. *railler*, c'est un dérivé de *renyir*, « quereller ». — 2070-73 « *vervins* (faute d'impression pour *vervins*), duays, — per cots, gonelles, — angles (lire anglès), bruxelles ». *Vervins* est le nom de ville, comme *duays* et *bruxelles*. — 2163-64 « coral e *lambre*, — aloes e *ambre* », et aux v. 2673-74 « pegats de *lambre*, — benjuí *ambre* ». Je ne vois pas bien le sens de *lambre* [1], mais *ambre* est en tout cas le cast. *ámbar* et ne signifie pas une « boisson ». — 2887-88 « yo la menege — e *lagotege* ». M. R. Ch. voudrait lire : *la gotege*, mais *lagotejar* répond au cast. *lagotear*, « cajoler ». On trouve *lagotejat* au v. 6059, et *lagot* au v. 8435. — 4466-67 « lo cap tenia — ja *bruxellat* ». Le mot est dérivé de *bruxa*, non pas de *brusa*, et le sens me paraît être « ensorcelé, *hechizado* ». — 4586-87 « al bon Boyl — governador ». M. R. Ch. dit qu'un manuscrit de Paris m'a fait confondre la date de nomination de ce gouverneur avec celle de sa mort. Il se trompe. J'ai dit, d'après le *Llibre de memories de la ciutat et regne de Valencia*, que Mossen Ramon Boyl fut nommé gouverneur le 27 octobre 1393 et qu'il fut assassiné la veille de Pâques 1406. Nous sommes donc d'accord sur la première date. La seconde date est à vérifier : M. R. Ch. a trouvé dans un document d'archives que Boyl mourut le 21 mars 1407. Il se peut qu'il ait raison. — 7408 « Après al *Trench* », et 7542-46 « la pelleria — *trench*, fusteria, — fins mig mercat, — n'has vist cremat — any sis quaranta ». Alors même que les Valenciens d'aujourd'hui sauraient l'origine du nom de *trench* donné au marché de la ville, je m'étonne que M. R. Ch., qui a à sa disposition tant de documents, ne nous ait rien dit ni de ce marché, ni de l'incendie qui le dévora en 1446. — 7713 « drach *calcatris* ». Ici M. R. Ch. cherche de midi à quatorze heures ; il voit dans *calcatris* une allusion au passage du psaume : *conculcabis leonem et draconem*. Mais Roig compare ici la femme au crocodile : *caucatrix* et *cocatrix* sont bien connus par le provençal et le français. — 7714 « *tir* basalis ». M. R. Ch. semble ne pas avoir compris. Il faut ponctuer comme dans les éditions : « *tir*, basalís ». *Tir* a le sens de canon, comme dans le castillan *tiro* et *basilis* (*basiliscus*) est pris à la fois dans son acception de reptile et de pièce d'artillerie.

Je ne voudrais pas que ces remarques, que je consigne ici après une lecture rapide de quelques passages du *Spill*, donnassent une mauvaise impression de ce commentaire. On y trouve assurément à reprendre et M. R. Ch. est loin d'avoir élucidé tout ce qui rend le poème de Roig inintelligible au plus grand nombre, mais les efforts du laborieux éditeur ont déjà produit des résultats appréciables. Il est juste en outre de lui reconnaître le mérite non médiocre d'avoir le premier mis au jour un texte complet de cet ouvrage si curieux et si important, texte fondé sur le ms. de Rome et l'édition fort rare de 1531 qui remplacera désormais l'édition détestable et tronquée de Briz. Ceux qui s'en sentiront le goût pourront étudier à loisir la satire du médecin de Valence et s'efforcer de la rendre de plus en plus lisible en en dissipant les obscurités.

A. M.-F.

1. Le mot existe en v. fr., mais on n'en a pas déterminé le sens exact. Cf. *Romania*, XVIII, 145.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXX, 4. — P. 385, G. Bertoni, *Il codice Amadei IV della Universitaria di Bologna*. Il s'agit de la quatrième partie (97-134) du ms. 1289 de cette bibliothèque, recueil de « rime antiche » apparenté au ms. Casanatense d. v. 5 (cf. *Rom.*, XXIV, 494) et au ms. Galvani, aujourd'hui perdu, mais dont on connaît la table et quelques extraits. M. B. donne la table du ms. Amadei IV, les variantes par rapport au ms. Casanatense, le texte des pièces que ne contient pas ce dernier et celui de cinq sonnets extraits du ms. Galvani. — P. 401, E. Hoepffner, *Anagramme und Rätselgedichte bei Guillaume de Machaut*. Une étude d'ensemble de ces petits problèmes a donné à M. H. quelques résultats : nécessité, p. ex., de lire parfois *Guillemins* et non *Guillaume de Machaut*; mais tous les anagrammes de Machaut ne se laissent pas encore résoudre et entre autres celui du *Voir Dit* (cf. *Rom.*, XXVII, 162). M. H. publie à la fin de son article une collection de dix énigmes en vers empruntées au ms. de Berne de Machaut et dont le mot, que M. H. trouve le plus souvent, est le nom d'une dame. — P. 414, R. Meringer. *Zu französisch landier*. M. Meringer discute l'explication de *landier* proposée par M. Horning (cf. *Romania*, XXXV, 324) : il lui paraît très peu vraisemblable que l'on ait jamais considéré dans le landier sa longueur pour la comparer à la longueur d'un pas et tirer de là le nom de l'objet (*l-andier* = *andain* = ambitus); cette longueur d'un pas ne peut d'ailleurs point être considérée comme la longueur moyenne des landiers, dont les dimensions sont extrêmement variables; de plus, il semble que, des diverses formes apparentées à *lendier*, les plus anciennes soient les formes en *-r-* et non point celles en *-n-*, ce sont du moins celles qui se sont répandues de France vers le nord et le sud, angl. *andiron*, basq. *lander*; M. M. s'en tient à l'étymologie qu'il a proposée (*Indogermanische Forschungen*, XVI, 137), *andier*, landier, < gaul. *andero-, « jeune taureau, jeune bouc », cette dénomination s'expliquant par le fait que le landier primitif avait quatre pieds, et ayant des analogues dans les noms de quadrupèdes affectés au landier dans des régions diverses de l'Europe; les formes qui se rattachent au type andena doivent leur terminaison à un croisement avec catena, qui désigne la chaîne où vient s'accrocher la marmite au-dessus du feu supporté par le ou les landiers. Accessoirement M. M. défend contre M. Schuchardt (cf. *An Ad. Mussafia*, p. 5) un détail de son étymolo-

gie, le sens de « jeune bouc » attribué au celt. *andero. M. W. Meyer-Lübke a ajouté à cet article une note où il étudie le phonétisme des formes prov. *ander*, etc., cat. *anderris* : ces formes ne peuvent pas provenir d'un type en -áriu- mais bien en -érru- (cf. lang. *fers* = ferros), tel que andérra, l'opposition entre andêra au nord et andêrra au sud s'expliquant par un essai d'adaptation dans cette dernière région du vocalisme celtique (é non entravé à la pénultième) aux habitudes d'accentuation latine. — P. 424, E. Herzog, *Eine satzphonetische Erscheinung französischer Mundarten.* Dans un monosyllabe ou une syllabe initiale composé de consonne + *e* muet, cet *e* disparaissant dans la prononciation, p. ex. *j'viens*, *r'tourner*, il arrive que la consonne soit précédée d'un son sourd plus ou moins analogue à l'*e* muet, *ej viens*, *artourner*. M. H. étudie ce phénomène dans les parlers septentrionaux et surtout en picard et croit pouvoir l'expliquer de la façon suivante : dans un groupe tel que *tête de mouton* l'application de la loi des trois consonnes peut se faire par la suppression du premier *e* (fr. parlé : *tét' de mouton*) ou par celle du second (paris. pop., *tête d'mouton*), les dialectes qui emploient le second procédé se trouvent en présence de deux formes du mot *tête*, *tèt'* à la pause ou devant consonne non suivie d'*e* muet, *tète* en particulier dans le cas que nous étudions ; l'analogie de la première forme amène à considérer l'*e* de la seconde comme indépendant d'elle et rattaché plutôt à la consonne suivante, de là *ed* et formes semblables après consonne ou après la pause ou même après voyelle. — P. 439, Cl. Merlo, *Dei continuatori del lat. ille in alcuni dialetti dell' Italia centro-meridionale.* Suite (cf. *Rom.*, XXXV, 475). Ces dialectes présentent à côté de formes masculines à -ll- palatalisé et à tonique altérée et de formes féminines sans ces modifications, des formes neutres qui ne montrent pas non plus d'altération de -ll- et de la tonique sous l'influence de la voyelle finale, ainsi : *kęlla* = *quella*, *kił* = *quelli*, *ł* = *lo*, *kęll* = *quella cosa*. Reste à savoir quelle était cette voyelle finale du neutre qui n'agit pas comme l'*u* du masculin. M. M., contre l'hypothèse de M. Meyer-Lübke (*u* masc. = *ų*, *u* neutre = *ų*, cf. *Rom. Gramm.*, I, § 643), pense que nous avons là l'o de hoc, la flexion de hic ayant influencé celle de il 1 e. Dans la dernière partie de son mémoire, M. M. explique les mots du type de *covelle* « un rien », arét. *ovelle* « quelque part », comme des composés de quod, ubi, etc. et de velli, forme moyenne entre velim et vellem qui paraît bien vivante dans le latin du VIe siècle. — P. 455, A. Horning, *Zur Wortgeschichte.* 1. Fr. *bras*, *brasser*, wall. *brahe* : l'étymologie est bien connue, mais le fr. remonterait à braci-, le wall. à brace; pourtant le fr. dit *brais* qui représente, lui aussi, brace. — 2. Anc. fr. *cateron* : le mot est dans *Aucassin et Nicolete* : *en son le cateron de la mamele*, où il est employé en parlant d'une femme ; il n'y a aucune raison de le modifier, *cateron* = *quarteron* et désigne encore en picard et wallon, l'un des quatre trayons du pis de la vache [1]. —

1. [Tout cela est fort contestable : la perte de l'*r* dans *cateron*, pour *quarteron*, est une grave difficulté. Cf. *Rom.*, XX, 285. — P. M.]

3. Lorr. *chévan*, « panier » : c'est la seule forme septentrionale populaire c capanna. — 4. Bas-Maine *cosaque*, « meulette ». — 5. Fr. *écoucher* : le pi *écoquer* confirme l'étymologie de M. Thomas, excuticare. — 6. Vosg *gemme* : de janua. — 7. Anc. fr. *haise* « barrière faite de bois entrelacés » encore vivant dans les parlers du nord, de l'ouest et du sud-est ; une form germanique *hagia (à côté de haga, cf. gahagium) pourrait expliquer mot, si -gi- germanique a eu un autre traitement que -gi- latin. — 8. Pi *lapet* « babil, caquet » : le mot vit à côté de *lape*, *lapette* « bout de linge » c'est une réduction de *ferlape* « bande d'étoffe » de falappa (variante c faluppa). — 9. Catal. *maduixa*. — 10. *Lat.* maialis *im Französischen* : mot vit en wallon et lorrain, *mâie* « truie châtrée », etc. — 11. Wallon *mox* « mèche » : le *xh* ne peut s'expliquer que par un type en *x* que le franç. peut admettre, il y a donc eu deux types différents, le wall. et sans dou aussi le lorrain s'expliqueraient par mǫxa. — 12. Fr. *rampeau* : forme nas lisée de *rapeau* (cf. ex. de Godefroy). — 13. *Suie* : examen phonétique d formes apparentées, Val Soana *sühći* (cf. *domêhčo* de domesticus) et b engad. *suǫšk* (cf. *beška* de bestia) ; elles s'expliqueraient par un susti- sucidus (cf. mucidus > *moiste*).

Mélanges. — P. 463, H. Suchier, *Die fontaine de saint Guillaume*. Da son article sur *Vivien*, M. S. avait noté comme curieuse la présence aupr de Larchamp (Mayenne) d'une *Fontaine de saint Guillaume* (*Zeitschr.*, XXI 659 ; cf. *Romania*, XXXV, 262) ; mieux informé, il reconnaît que le sai Guillaume dont il s'agit n'a rien à faire avec le Guillaume épique. — P. 46 G. Baist, *Gibt es ein Suffix SCL ?* Ce suffixe a servi à expliquer en particul les suffixes hispano-portugais *-acho*, *-echo*, *-icho*, *-ocho*, *-ucho* ; l'examen mots qui présentent ces terminaisons fait penser qu'en grande partie el pourraient avoir une origine étrangère (ital. *accio* etc., franç., arabe), et n pas favorable à l'hypothèse d'un suffixe latin -scl-. — P. 467, G. Baist, *Loza* : discussion sur le sens « poterie vernissée, ou non vernissée » et l'origine possible, en réponse à M. Gonçalves Vianna (cf. *Revue hispan.*, 157-9). — 2. *Noch einmal* Español. La terminaison est provençale (et i italienne) d'origine, comme de forme (cf. *Rev. hisp.*, XI, 156) ex. franç esp. de ce mot dès le XIIIe s. — P. 470, H. Petersson, *Ueber die Etymol des Französischen Wortes* guéret : *vervactum n'est pas entièrement satis sant, parce que l'on ne voit pas quel est le mot germanique parallèle qui a amener le changement du v- en g- ; M. P. propose comme étymologie le sca *vret*, *vreitr* « champ défriché », dont le groupe de consonnes initial aur subi la même insertion de voyelle que *knif* > *canif* p. ex., d'où *guarait*. P. 479, J. Ulrich, anc. fr. *abosmé* : de apostemari dérivé de apostema

Comptes rendus. — P. 473, K. Vossler, *Idealismus und Positivismus der Sprachwissenschaft* (O. Dittrich). — P. 481, K. Vossler, *Sprache als Schöp*

1. [Bien invraisemblable ; le *p* latin doit donner ici *v* et non *b*. — P. M.

fung und Entwicklung (O. Dittrich). — P. 484, W. Wundt, *Völkerpsychologie, I, Die Sprache :* 2e umgearbeitete Auflage (O. Dittrich). — P. 487, *Obras de Lope de Vega*, XII-XIII, 1 (A. Restori). — P. 504, M. Schiff, *La bibliothèque du marquis de Santillane* (W. von Wurzbach). — P. 509, A. Bayot, *Gormond et Isembart*, reproduction photocollographique du ms. (R. Zenker). — P. 510, *Revue des langues romanes*, XLVIII, 1905 (Schultz-Gora). — P. 512, K. Jaberg, *Zum* Atlas linguistique de la France : renseignements pratiques sur la manière d'utiliser l'atlas.

Mario Roques.

Bulletin de la société des anciens textes français. 1905. — P. 38-48, P. Meyer, *Notice du ms. fr. 24728 de la Bibliothèque nationale.* Ce ms., qui date de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, et qui paraît avoir été exécuté en Lorraine, renferme une version très libre de divers livres de l'Ancien et du Nouveau Testament : 1° Genèse, Exode, Josué, font dus ensemble ; 2° Juges ; 3° Rois ; 4° Tobie ; 5° Job ; 6° Judith ; 7° Esther ; 8° Daniel ; 9° Jonas ; 10° Macchabées. Cette version, qui est peut-être l'œuvre de plus d'un traducteur, est différente de toutes celles que l'on connaît. Viennent ensuite l'Apocalypse, traduction déjà signalée dans le ms. B. N. fr. 1036, voir l'*Apocalypse en français* (Soc. des anc. textes français), p. CCXXXVIII, les épîtres de saint Jacques et de saint Pierre, et enfin une version, jusqu'ici inconnue, des Proverbes. Ce ms., qui devra désormais occuper une place importante dans l'histoire des versions françaises de la Bible, n'est pas mentionné dans le livre de S. Berger, *La Bible française au moyen âge.*

Romanische forschungen, XVI, 1904. — P. 1, M. Gross, *Geffrei Gaimar ; die Komposition seiner Reimchronik und sein Verhältniss zu den Quellen* (*v. 819-3974*). Comparaison vers par vers, pour la partie indiquée par le titre, du texte de Gaimar et de la Chronique anglo-saxonne qui est sa source principale ; Gaimar en a eu d'autres, parmi lesquelles M. Gross reconnaît : une liste de saints, des vies de saints, des légendes danoises, des récits épiques, l'épopée de *Gormond*, enfin des traditions orales. — P. 137, O. Nobiling, *Vierzeilen aus dem brasilianischen Staate S. Paulo.* Trente-huit pièces recueillies à Espirito Santo do Pinhal et publiées avec notes et courte introduction sur la phonétique brésilienne. — P. 151, F. S. Krauss, *Die Volkskunde in den Jahren 1897-1902 ; Berichte über Neuerscheinungen.* — P. 321, A. Andrae, *Das Weiterleben alter Fablios, Lais, Legenden und anderer alter Stoffe.* Brèves notes, qui gagneraient parfois à être plus clairement rédigées ; elles nous montrent, dans les temps modernes, la survivance ou la renaissance de contes, de légendes, d'anecdotes déjà connues du moyen âge ; il est regrettable que M. A. n'ait pas au moins essayé de distinguer, dans cet état moderne, ce qui n'est qu'allusion savante à quelque conte ancien, ou reprise

de ce conte par un littérateur érudit, et ce qui peut attester une survivance plus ou moins populaire d'un conte médiéval; toutefois il était intéressant de constater combien la littérature amusante moderne répète souvent les contes médiévaux. — P. 354, L. Jordan, *Ueber Entstehung und Entwickelung des altfranzösischen Epos*. Parmi des remarques d'un caractère très général sur l'épopée populaire, l'on pourra noter les hypothèses de M. J. sur le rôle des Burgondes dans le développement de l'épopée française. — P. 371, L. Jordan, *Ein altfranzösischer Prosalapidar*. M. Jordan publie, d'après les manuscrits indiqués par L. Pannier[1], le lapidaire en prose étudié à la p. 78 des *Lapidaires français*; cette version se rattache au premier lapidaire en vers par l'intermédiaire d'une version en prose plus étendue et semblable à celle qu'a publiée F. Mann dans les *Romanische Forschungen*, II, 363; mais, de plus, l'auteur aurait eu recours au texte même de Marbode et à un lapidaire français en vers analogue à celui de Berne. Enfin cette version en prose serait la source de la partie « nature » du lapidaire en vers « Cil qui aimment pierres de pris ». Cette dernière opinion est inacceptable : tout au contraire, c'est le lapidaire « Cil qui aimment... » qui est une des sources du lapidaire en prose publié par M. J. et qui lui a fourni la plupart des traits par lesquels il se distigue de la version en prose publiée par Mann. —P. 398, L. Jordan, *Das beziehungslose Relativum*. La construction « qui o soi la porte, n'est pas

---

1. Outre les quatre mss. que M. J. a utilisés pour l'édition de ce *Lapidaire* (trois mss. de Paris dont un fragmentaire et un ms. de Florence), il en signale un autre, qu'il n'a pas vu et qu'il croit incomplet, à Bordeaux. Il n'y a pas à regretter beaucoup que M. J. n'ait pas utilisé ce ms.; pourtant son texte s'en serait trouvé modifié sur plusieurs points. Le ms. 531 de la bibliothèque de Bordeaux (XVe s., papier) est un recueil d'écrits scientifiques, latins et français dont les ff. 147 v°-151 v° contiennent le *Lapidaire* en prose édité par M. Jordan. Le catalogue de M. Couderc (*Catal. général, Dép.*, t. XXIII) tendrait à faire croire que nous n'avons là qu'un fragment, et M. J. s'y est trompé; en réalité cette version est complète et traite, comme l'original, de 35 pierres (mais l'ordre des pierres est modifié, la dernière est l'*oride* et non l'*igure*, de là l'erreur), seulement le texte est par endroits résumé, l'expression est souvent abrégée, les renseignements de caractère trop peu pratique sont volontiers laissés de côté : c'est ainsi que tout le prologue manque, ce qui s'explique bien par l'entrée de ce petit traité dans une compilation plus vaste. L'ordre et le nom des pierres sont les suivants : 1. *Dyamant*, 2. *Safir*, 3. *Esmeraude*, 4. *Jaspes*, 5. *Jaspes pantieres*, 6. *Alcaferne*, 7. *Igures*, 8. *Alactide*, 9. *Cristal*, 10. *Jayet*, 11. *Coral*, 12. *Ayment*, 13. *Celidonia*, 14. *Alectoire*, 15. *Ametiste*, 16. *Rubis*, 17. *Balays*, 18. *Crisolite*, 19. *Theopace*, 20. *Ornicles*, 21. *Sardoine*, 22. *Calcidoyne*, 23. *Achate*, 24. *Cornolline*, 25. *Jaconces*, 26. *Elyotropie*, 27. *Beril*, 28. *Echites*, 29. *Grisopas*, 30. *Silenite*, 31. *Galgatene*, 32. *Beston*, 33. *Celonite*, 34. *Genatide*, 35. *Orides*. L'on notera que les formes *ornicles* et *galgatene* = onyx et gagathroneum sont communes au ms. de Bordeaux et à celui de Florence, indication utile pour le classement; ce classement est d'ailleurs facile : M. J. a indiqué que les trois ms. de Paris (*a*, *b*, *c*) forment une famille caractérisée par des fautes communes, le ms. de Florence (*f*) est isolé. L'accord de *f* et d'un quelconque des trois autres ms.

desloiauté » est expliquée par l'ellipse d'une proposition conditionnelle impersonnelle : « s'est qui o soi, etc. ». — P. 404, G. Baist, *Concierge :* de conservies = conserviens ; — *Charlatan* : *ciarlatano* ne serait pas un dérivé direct de *ciarlare*, mais le résultat d'un croisement de *ciarlatore* et de *cerretano*, ce dernier se rattachant lui-même au nom de la ville de Cerreto et ayant servi à désigner des vendeurs d'indulgences. — P. 405, W. von Wurzbach, *Die Werke Maistre François Villon*. Édition avec courte introduction, notes et table des noms de lieux et de personnes, destinée à faciliter au lecteur allemand l'accès de cette œuvre difficile ; le texte est celui de l'édition de M. Longnon modifié à l'aide des corrections indiquées par Gaston Paris ; les ballades en jargon ne sont pas reproduites ; le commentaire est purement explicatif. — P. 585, J. Ulrich, *Eine spanische Bearbeitung des Pseudo-Cato*. Réimpression de l'édition de Medina del Campo, 1542, cf. K. Pietsch, *Two old spanish versions of the Disticha Catonis*. — P. 609, P. Toldo, *Yonec*. Le principal intérêt de cette étude serait dans les rapprochements que fait l'auteur entre le sujet du lai de Marie de France et d'autres récits empruntés au folk-lore des pays les plus divers, si les analogies indiquées étaient moins lointaines qu'elles ne le sont en général. — P. 630, L. Jordan, *Streifzüge in der Pariser Nationalbibliothek*. 1. Notes en cryptographie, XIIIe siècle ; — 2. Motets latins-français, XIIIe siècle ; — 3. Ancienne formule pour obtenir un heureux accouchement ; — 4. Légendes de la Vierge

---

doit donc en général donner la leçon de l'original ; en l'absence de cet accord il faut choisir entre les leçons diverses. Le ms. de Bordeaux, que j'appellerai *d* rend ces cas de non accord plus rare : en effet il se rapproche manifestement de *f*, n'ayant aucune des fautes de *abc* et, au contraire, les particularités de *f*, cf., outre les noms relevés plus haut, 1, 18 : *ne d'autre lieu*, 10, 3 : *de II manieres*, 12, 27 : *cetins* ; mais il est parfois d'accord avec *abc* contre *f* et il nous donne alors la leçon originale, en nous empêchant d'accorder tant d'importance, comme l'a fait en quelques cas M. J., aux modifications particulières à *f*, ms. d'ailleurs médiocre. Je relève ici celles des variantes de *d* qui peuvent servir à l'établissement du texte, en suivant l'ordre et les numéros de renvoi du texte de M. J. : 1, 9 *une petite nouez* ; 1, 18 : *je tant ne cherra homme de cheval ou d'aultre lieu* ; 1, 13 : *et le feict garder de grief songe* ; 1, 14 : *el ostre ires* ; 1, 26 : *el doibt estre portée a senestre* ; 2, 4 : *du fleuve d'orient* ; 2, 7 : *sont qui venent* ; 2, 21 : *destourbe* ; 2, 31 : *refroidist* ; 2, 32 : *soif et manque* ; 3, 5 : *a soi mirer* ; 3, 12 : *elle le garde... mort* comme dans *f* ; 3, 14 : *el amende la veue a celuy qui la porte regarde* ; 3, 15 : *tempeste et luxure* ; 4, 22 : *side* ; 4, 26 : *jor* ; 4, 28 : *de la veille entaille* ; 6, 10 : *vaut moult* ; 7, 1 : *vienent* ; 7, 20 : *concrees* ; 7, 22 : *et il veillet* ; 7, 25 : *rent vie* ; 9, 33 : *bien parfait et bien parlant* ; 10, 3 : *de ij manieres* ; 10, 14 : même leçon que *ac* ; 12, 27 : *cetins* ; 15, 20 : *et grace* ; 17, 18 : *des grans menaces et des ires des rois* ; 18, 28 : *sour* corrigé en *sobz* ; 18, 30-31 : *si el est loyalle vers luy el se tornera vers luy et si non* ; 24, 14 : *a jus de porret* ; 25, 19 : *de grosse verdour* ; 26, 21-22 : *Galgatene est taquelee come poil de chevrel* ; 27, 28-29 : *sel est une fois esprise en feu el art ad mes tous jors* ; 28, 33 : *met en sa bouche soubz la langue* ; 28, 4 : *de la lune*, manque ; 29, 11 : *nu* manque ; 29, 12 : *en sa bouche* ; 30, 17 : *par hermitages entre besles sauvages* ; 32, 2 : *el donne* ; 33, 9 : *et rent a home*.

en allemand, XIIe siècle ; — 5. Explicit de Jehan Mados au *Roman de Troie*, B. N. fr. 375 ; — 6. Une pièce érotique du XVIe siècle, avec un exemple de compte progressif par 15. — P. 637, Id., *Roland und Olivier*. M. Jordan, pour qui Aude n'est que la germanique Hilda, pense qu'Olivier pourrait être une déformation d'Ortwîn et Roland déguiser un Ortland ; il a d'ailleurs conscience de ce qu'il y a d'hypothétique dans ces rapprochements, mais, dit-il, « sie enthalten Mögliches ». — P. 641, P. M. Huber, *Visio Monachi de Eynsham*. Édition critique du texte original latin. — P. 734, P. Marchot. *Étymologies*. 1. Lat. vulg. *cacsa, cactivus : dans ces formes supposées pour expliquer le prov. *caissa* et *caitius* et le fr. *chaitis*, nous aurions « les résultats d'une assimilation : le second *c* aurait été amené par le premier ». M. M. ne dit pas s'il explique de même *geis* de gypsum ; — 2. Fr. *framboise* : M. M. défend contre le *Dictionnaire général* l'étymologie (de Diez) par le german. *brambezie* ; cf. sur cette question, *Romania*, XXXIV, 135. — P. 735, L. Jordan, *Peros von Neele's gereimte Inhaltsangabe zu einem Sammelcodex*. Édition des sommaires en vers du ms. B. N. fr. 375. — P. 757, J. Luzi, *Die sutselvischen Dialekte*. Étude phonétique avec index des mots étudiés. — P. 847, A. Reiff, *Historische Formenlehre der dialekte von Bournois-Besançon*. Étude suivie d'un tableau comparatif des sons de l'ancien français, du bourguignon ancien et moderne, et des dialectes apparentés.

XVII, 1904, XVI-656 p. — C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie*, VI ; *Oberengadinisch, Unterengadinisch. Das XVII Jahrhundert*.

XVIII, 1905, VIII-494 p. — C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie*, VII : *Oberengadinisch, Unterengadinisch. Das XVIII Jahrhundert*.

Mario ROQUES.

BULLETIN D'HISTOIRE LINGUISTIQUE ET LITTÉRAIRE FRANÇAISE DES PAYS-BAS, publié par Georges DOUTREPONT et le baron François BÉTHUNE, avec la collaboration d'anciens membres de la conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain et d'autres romanistes. Années 1902-1903, Bruges, impr. L. de Planke. 1906. In-8°, 216 pages (Extrait des *Annales de la Société d'émulation*, t. XLV). — « Pays-Bas » doit s'entendre ici dans le sens ancien : c'est la Belgique et la Hollande ; mais c'est surtout des parties romanes de la Belgique (et de la région française voisine) que s'occupe ce Bulletin. On ne voit pas à quel titre les pays flamands et notamment la Hollande, seraient représentés dans un recueil qui est spécial à la langue française et à sa littérature. Le présent fascicule passe en revue 215 livres ou mémoires, relatifs, pour la plupart, au roman du moyen âge. Les articles, tous signés, sont faits avec soin et compétence. Souvent plusieurs écrits sont groupés en un même compte rendu, qui permet au lecteur de se mettre rapidement au courant des questions. Citons notamment la revue des travaux relatifs à Antoine de La Salle (nos 185 à 197) par M. G. Doutrepont, qui sera fort utile à quiconque voudra s'orienter à travers

des recherches fort intéressantes, mais qui aboutissent parfois à des conclusions opposées. Signalons aussi quelques pages pleines de bons sens de M. Liégeois, sur des travaux de M. Kawczynski (nos 67, 68, 79) et de M. Jordan (no 88), érudits ingénieux, mais dépourvus de jugement. — L'inconvénient des bibliographies qui embrassent, comme celle-ci, un petit nombre d'années, c'est qu'elles paraissent toujours tardivement. Le *Bulletin* de MM. Doutrepont et Béthune comprend les années 1902 et 1903 et n'a paru qu'en 1906. Ce retard en diminue l'utilité. Cela dit je m'empresse d'ajouter que cette publication fait honneur à la jeune école philologique de la Belgique.

P. M.

Annales du Midi, XVIII (1906). — Juillet. — P. 297-325, G.-B. Festa, *Le « Savi » ou « Libre de Senequa » d'après les deux manuscrits de Rome et de Paris*. Il ne s'agit à aucun degré d'une édition critique ; M. F. se borne à publier le texte, jusqu'ici inédit, du ms. de Rome (Chigiana C, V, 151), en mettant en face les variantes du ms. de Paris (Arsenal, 8319) ; le premier texte est beaucoup plus développé (1130 vers, au lieu de 856). M. Jeanroy y ajoute les variantes du ms. de Séville (Colombina, 91, 13), pour les deux courts fragments que Francisque Michel en a publiés en 1879. — P. 347-350, A. Jeanroy, *Deux strophes de Giraut de Borneil*. Il s'agit des strophes 2 et 3 de la chanson *Los apleitz ab qu'ieu suelh*, publiée récemment par M. Chaytor dans *The modern Language Review* ; M. J. trouve avec raison que l'édition de M. Chaytor est particulièrement défectueuse pour ces deux strophes (qui sont précisément les plus importantes, car Dante s'en est préoccupé), et il en donne à son tour le texte et la traduction pour servir d'indication à M. Kolsen, le futur éditeur de G. de Borneil. — P. 350-351, Jules Bertoni, *Glanures provençales*. Une strophe et trois vers d'une chanson de l'école catalane d'après un fragment de manuscrit en papier trouvé dans la reliure d'un manuscrit des *Questiones* d'Albert de Saxe appartenant à M. le prof. Patetta. — P. 357-371, J. Ducamin, *A propos d'une récente édition de Guillaume Ader*. Suite de cette critique minutieuse et presque toujours définitive ; à propos de *crideleste*, M. D. émet (p. 366) l'idée étrange que nous n'aurions pas affaire, dans la désinence de ce mot, à un suffixe, mais à un mot autonome qui se retrouverait dans l'expression française *à tue-tête*. — P. 371-2. A. Degert, *Encore le nom de lieu « Tramesaigues »*. Signale *Inter Ambas Aquas* dans une charte de 1035 et *Tramasaguas sive Inter Ambas Aquas* dans une charte de 1042 ; note justement que Baluze et Mabillon avaient conscience de la véritable étymologie de ce nom. — P. 273-4, compte rendu par A. Jeanroy de l'*Altprov. Elementarbuch* de M. Schultz-Gora.

Octobre. — P. 473-493, Stanislas Stronski, *Recherches historiques sur quelques protecteurs des troubadours* (à suivre). Dans ce premier article, l'auteur publie le commencement d'un long commentaire du *Cavalier soisseubut* d'Elias de Barjols.

L'érudition dont il fait preuve est considérable, mais mal digérée, sans doute parce qu'elle est de trop fraîche date. A propos du célèbre Dauphin d'Auvergne, M. S. prétend qu'il faut en revenir à l'opinion de l'*Art de vérifier les dates*, combattue récemment par M. A. Prudhomme, d'après laquelle ce seigneur s'appelait Robert : il se fonde sur trois actes négligés par M. Prudhomme et pour deux desquels il a pris la peine de recourir aux originaux. Il n'était pas besoin de voir les originaux pour s'apercevoir que ces deux actes concernent non Dauphin d'Auvergne, mais Robert IV, comte d'Auvergne, cousin germain de son père. Reste l'autre acte, de 1215, sur lequel se sont appuyés les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* : c'est précisément celui sur le texte duquel M. S. aurait dû exercer sa critique, tandis qu'il se borne à en parler d'après l'*Art de vérifier les dates* [1]. Ailleurs, toujours à propos de Dauphin, M. S. ne s'aperçoit pas que Diez a eu tort d'identifier *Mauzac* avec *Moissac* : il s'agit de *Mozat*, abbaye auvergnate située aux portes de Riom. Les notes sur « En Trencaleos » et sur « En Peyr cui es Monleos » sont beaucoup trop longues pour le mince profit que le lecteur en retire. Je crois que M. S. a été mal inspiré de nier l'identité de *Montlieu* (Charente-Infér.) avec *Monleos* ; mais de savoir si c'est réellement de ce Montlieu que le troubadour a voulu parler, c'est une autre question. — P. 494-507, Robert Caillemer, *Le « Codi » et le droit provençal au XIIe siècle*. Excellent résumé critique des idées de M. Fitting émises dans la publication faite récemment en collaboration avec M. H. Suchier et dont le tome premier a seul paru. Nous n'y insistons pas, car c'est de droit et non de littérature ou de linguistique qu'il s'agit.

A. THOMAS.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS, tome XIII, 1905, 1906. — P. 73-90, Maurice Grammont, *La métathèse dans le parler de Bagnères-de-Luchon*. Les matériaux bruts de ce travail ont été fournis à M. G. par M. Sarrieu, auteur d'une étude en cours de publication dans la *Revue des langues romanes* sur le parler de Bagnères-de-Luchon. Il les a élaborés avec la maîtrise qu'on lui connaît et à titre d'exemple, réservant pour plus tard l'étude de la métathèse dans les langues indo-européennes anciennes et modernes où seront formulées les conclusions générales et les lois. Il m'est impossible de me défendre d'un sentiment d'effroi en présence de l'assurance avec laquelle M. G.

---

1. L'*Art de vérifier les dates* invoque un acte de 1215 (donation à la Grande Chartreuse), où on lit, paraît-il : *Ego Robertus dictus Delphinus*. Cet acte se trouverait dans les manuscrits de Fontanieu, vol. 115 (par une fâcheuse faute d'impression, dans l'article de M. S., p. 482, le chiffre 115 est devenu 111) : or, le vol. 115 de la collection dite *Portefeuilles de Fontanieu* à la Bibliothèque nationale est consacré au règne de Charles VII, et ne contient rien de pareil. Il est à croire que l'acte émane de Robert Dauphin, petit-fils du troubadour, et que la date de 1215 est fausse.

trace aux phénomènes qu'il étudie l'inflexible règle du devoir : *agre* et *magre* sont pour lui des mots savants ou mi-savants ; *libre* est sorti d'un emprunt au franç. *livre* ; *acro* « cela » représente *eccu-illud ; *bressa* « bercer » et *crubada* « corvée » sont d'étymologie inconnue, etc. Tels sont quelques-uns des résultats singuliers auxquels est conduit l'auteur par son désir immodéré de vouloir tout régenter. Il y a d'ailleurs grand profit à tirer de sa méthode, à condition de ne pas en suivre aveuglément toutes les outrances. Je ne saurais admettre, par exemple, que la forme immédiatement antérieure à *brembas* < memorare se ait été **bembras* provenant de *membras*, par assimilation de l'*m* initiale primitive avec le *b* qui ouvrait la syllabe suivante, puis devenant ensuite *brembas* par métathèse ; il me paraît évident, malgré toutes les formules a priori, que c'est la métathèse de l'*r* qui s'est produite en premier lieu et qui a amené le changement de l'*m* initiale en *b*, étant donné la quasi impossibilité d'une prononciation **mrembas*. — P. 225-230, J. Vendryes, *Le nom de la ville de Melun*. L'auteur s'attache à démontrer que le nom gaulois primitif était Metlosedum, transformé bientôt en Metlodûnum pour une raison qui nous échappe. Il ne se préoccupe pas assez de la forme française médiévale *Meleün*, qui est d'ailleurs très favorable à son hypothèse, puisque la conservation de l'*o* protonique sous forme d'*e* s'explique bien par le groupe -tl- précédent : cf. Augustodunum > *Osteün*. Un type *Mellodûnum aurait abouti à **Meldun*.

A. Thomas.

Publications of the Modern Language Association of America. Cambridge, Mass. — XIX (nouv. série XII, 1904) [1]. — P. 33-63, W. A. R. Kerr, *Le Cercle d'Amour*. Tel est le titre d'un recueil de dizains publié à Paris par Jehan Petit en 1544. Ces poésies qui, sauf quatre, sont anonymes, ou du moins dont les auteurs sont désignés par des devises, avaient été réunies en volume par Pierre Du Val, écrivain dont M. E. Picot a mis l'œuvre en pleine lumière [2]. Les sentiments exprimés dans ces pièces sont ceux d'un amour spirituel et très conventionnel. A ce propos, M. Kerr étudie sommairement l'amour platonique depuis le moyen âge et réimprime un bon nombre des dizains du recueil de 1544. — P. 64-74, William Wistar Comfort, *The essential difference between a « chanson de geste » and a « roman d'aventure »*. L'auteur combat l'opinion, émise par M. A. Nutt (*Celtic and mediæval Romance*), d'après laquelle les romans du cycle d'Arthur auraient exercé une très forte influence sur l'épopée carolingienne. C'est affaire de nuance. Je crains que M. W. W. Comfort ait enfoncé une porte ouverte.

1. Selon notre usage, nous ne mentionnons que les écrits qui entrent dans le cercle des études de la *Romania*.

2. *Théâtre mystique de Pierre du Val et des libertins spirituels au XVIe siècle*. Paris, 1882. Voir pour le *Cercle d'amour*, pp. 46 et 101.

arl. C. Rice, *The etymology of the romance words for* est du nombre de ceux qui pensent que *aller*, *anar* et *andare* ne origine ; mais il ne croit pas que le type commun soit part d'adnare et suit une voie très particulière. Son hypo- d'adnare, devenant *annare, sont sortis deux « fréquenta- are et *annulare. De cette double forme on arrive par passe-passe, à *andar* et à *aller*. Tout cela est peu sérieux. — G. H. Gerould, *Forerunners, congeners, and derivatives of the ad.* La légende de saint Eustache, rédigée en grec aux environs le, mise en latin au xe, ou bien peu avant, est un conte d'ori- le où l'on voit un homme de haut rang perdre successivement, onstances extraordinaires, sa femme et ses fils, puis, à la suite nts invraisemblables, les recouvrer et s'élever à une haute position. résent mémoire la légende de saint Eustache n'est pas l'objet spécial ccupe l'auteur : c'est l'une des formes sous lesquelles se montre un trèmement varié. M. G. étudie ces diverses formes, et détermine ctères particuliers de chacune d'elles. Il va très loin dans ses rappro- nts puisqu'il y fait entrer tout un groupe (l'*Escoufle*, le *Busant*, *Pierre rvence*, *Otinello et Giulia*, etc.) qui n'a, avec la légende de saint Eustache, rapport bien fugitif. Cette érudition (qui est en général de seconde et souvent incomplète) ne donne pas de résultats bien sûrs en ce qui erne la relation des récits entre eux. Il me paraît même que certaines conclusions adoptées sont décidément à rejeter, par exemple lorsque G. présente *Guillaume d'Angleterre* comme dérivé de la vie de saint stache. C'est une idée qui n'est plus neuve, mais elle n'en vaut pas mieux. . G., ne pouvant se dissimuler les difficultés que soulève cette dérivation, uppose une forme intermédiaire entre les deux récits, mais ce vague inter- médiaire dont on ne sait rien n'est qu'un expédient. Reconnaissons que plu- sieurs des questions abordées ne sont pas, dans l'état de nos connaissances, susceptibles de solution. — P. 449-78, J. E. Matzke, *The legend of saint George ; its development into a roman d'aventure*. Le titre n'indique pas claire- ment le sujet traité. On se figure que l'auteur va montrer comment, dans les rédactions populaires, la vie de ce saint légendaire a pris l'allure d'un roman d'aventure, mais tout autre est le but de M. M., si toutefois je l'ai bien com- pris. Ce roman d'aventure c'est le roman de Beuve de Hantone auquel aurait été incorporée la vie de saint Georges. L'exposé de M. M. est du reste assez obscur, et il serait bien difficile d'en donner une analyse claire[1]. — P. 593-

1. M. M. croit que la popularité de saint Georges, en tant que saint guer- rier, date seulement de la fin du XIIe siècle, et ce saint figurant dans le poème français de Robert le Diable, il pense que M. Löseth a placé ce poème à une date trop ancienne en le plaçant à la fin du XIIe siècle. L'objection n'est pas fondée, car la popularité de saint Georges remonte certainement à la pre- mière croisade, comme on le voit par les historiens contemporains.

683, J.-L. Lowes, *The Prologue of the Legend of Good Women, as related to the french Marguerite poems and the « Philostrato »*. L'auteur détermine avec précision les emprunts faits par Chaucer à G. de Machault, Froissart, E. Deschamps, Boccace.

T. XX (N. S., t. XIII, 1905). — P. 1-151, W. H. Chenery, *Object pronoun in dependent clauses, a study in old-spanish word-order*. L'auteur reprend en grand détail, et avec un dépouillement fort étendu des anciens textes espagnols, la question de la place du pronom régime par rapport au verbe, qui avait été étudiée à un point de vue plus général par M. Meyer-Lübke dans le t. XIII de la *Zeitschr. f. rom. Phil.* (cf. *Romania*, XXVI, 585). Il considère surtout le cas où un pronom atone est séparé du verbe qui le gouverne par un autre mot. — P. 152-78, Fl. Leftwich Ravenel, *Tydorel and Sir Gowther*. Comparaison du *Sir Gowther* anglais, qui est une des formes de *Robert le Diable*, et du lai de Tydorel (p. p. G. Paris, *Romania*, VIII, 32). Il en résulte évidemment que les traits de ressemblance entre les deux compositions se réduisent à peu de chose, tandis que les différences sont très considérables. Comme d'ailleurs *Sir Gowther* est, de l'aveu de l'auteur, fondé sur un *lay of Brittany*, et présente de réelles analogies avec *Robert le Diable*, Miss Fl. L. R. arrive à cette conclusion hypothétique que l'auteur de *Sir Gowther* a eu sous les yeux à la fois *Tydorel* et *Robert le Diable*. Le tort d'hypothèses de ce genre, c'est d'abord qu'elles ne sont pas susceptibles de démonstration et ensuite qu'elles ne fournissent pas toujours une explication suffisante des faits; et c'est bien ici le cas, car Miss L. R. est encore obligée de supposer que le *lai de Tydorel* ne nous est pas parvenu sous sa forme originelle. Ces recherches sont intéressantes, mais on voit que nous sommes dans le vague. — P. 179-96, G. L. Hamilton, *Gower's use of the enlarged « Roman de Troie »*. On a remarqué, dans le poème de Conrad de Wurtzbourg sur la Guerre de Troie et dans le *Seege of Troye* anonyme, des épisodes qui manquent au *Roman de Troie* de Benoit de Sainte-More; d'où la conclusion qu'il a existé de ce dernier poème une rédaction interpolée que nous ne connaissons pas. M. H. signale, dans la *Confessio amantis* de Gower certains passages qui peuvent être en partie rapprochés du *Seege of Troye* et de Conrad de Wurtzbourg et supposent la même source française, dont on retrouverait la trace ailleurs encore, notamment dans l'*Alexandre* en vers espagnols. — P. 197-230, J. D. M. Ford, *« To bite the dust » and symbolical lay communion*. M. F. reprenant une question qui a déjà été plus d'une fois discutée, rapproche l'expression « mordre la poussière, qui existe en anglais comme en français, de l'usage bien des fois constaté de donner à un mourant, en l'absence du prêtre, par exemple sur le champ de bataille, une sorte de communion symbolique, avec une feuille d'arbre, un brin d'herbe ou même un peu de terre, et il se demande si « mordre la poussière » vient de cet usage. Il conclut judicieusement dans un sens négatif, car « mordre la poussière » s'explique de la façon la plus naturelle du monde par le fait même de la

CHRONIQUE

J'ai reçu de M. Thomas la lettre suivante :

Paris, 5 octobre 1906.

Mon cher maitre,

Partisan de la sinplificacion de l'ortografe française é conveincu qe rien n'et éficace come la propagande par le fait, j'ai publié réçamant, dans les *Mélanges Chabaneau* é dans la *Revue des études rabelaisiennes*, des articles d'érudicion ou j'ai mis la pratiqe d'acord avec la téorie. J'aurais voulu continuer cète pratiqe dans la *Romania*, une revue étant essancièlemant un champ d'expériances, é i acueillir libéralemant toute grafie plus sinple qe la grafie académiqe, sans me préocuper d'obtenir, des l'abord, une unificacion rigoureuse qi, indispansable ou non, ne poura se réaliser dans des condicions satisfaisantes q'après de longues anées d'essais é de tatonemants. Vous m'oposez une fin de non recevoir devant la qèle je m'incline respectueusemant ; mais vous conprandrez qe le nom qe vous m'avez fait l'oneur d'inscrire a coté du votre sur le titre de la *Romania* ne saurait maintenant i rester an tronpe l'euil. Je vous prie de me décharjer de mes fonccions de co-directeur, é je rantre dans le rang. Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω, Εἷς βασιλεύς.

A vous tres afectueusemant.

Antoine THOMAS.

Je ne puis être soupçonné d'une tendresse exagérée pour l'orthographe académique. Comme M. Thomas je suis partisan d'une orthographe plus simple et mieux en rapport avec la tradition de notre langue. J'admets parfaitement qu'un écrivain adopte dans ses livres une orthographe personnelle. S'il cause par là une impression désagréable à ses lecteurs, c'est affaire à lui. Mais une revue est une œuvre collective dans laquelle il importe de maintenir une certaine uniformité. M. Thomas voudrait que la *Romania* devint un champ d'expériences pour l'orthographe. C'est ici que nous différons. La *Romania* est un recueil destiné à l'étude des langues et des littératures romanes du moyen âge : elle n'est pas un organe de propagande en faveur de systèmes orthographiques divers. Si le système auquel s'arrête présentement M. Thomas avait ses entrées dans la *Romania*, d'autres systèmes devraient, avec le même droit, être admis, : il en résulterait une bigarrure

fort incommode pour les lecteurs, et la correction des épreuves rencontrerait d'inextricables difficultés [1]. Et pour quel résultat? Pour un résultat absolument nul. Les lecteurs de la *Romania* savent que notre orthographe officielle est incohérente et compliquée. Ils sont tout acquis à l'idée d'une réforme. C'est sur le grand public qu'il faut agir et non sur un public spécial comme le nôtre. Je suis donc d'avis que la proposition de M. Thomas offre de sérieux inconvénients qui ne sont compensés par aucun avantage, et je suis décidé à maintenir ici, pour le français comme pour toutes les langues admises dans la *Romania*, l'orthographe officielle, jusqu'au jour où une autorité compétente aura introduit dans nos écoles l'enseignement d'une orthographe réformée.

Il me serait pénible au delà de toute expression de me séparer d'un collaborateur avec qui j'ai toujours été en communion d'idées, et grâce à qui la *Romania* n'a pas trop déchu depuis la mort de G. Paris. A vrai dire, plutôt que de renoncer à cette collaboration, j'aimerais mieux abandonner complètement le recueil auquel, depuis trente-cinq ans, je donne la meilleure part de mon activité. J'ose espérer, toutefois, que la séparation sera plus apparente que réelle. M. Thomas a tenu à marquer son dissentiment en retirant son nom du titre de notre recueil; mais, bien qu'au fond il me considère comme un être pusillanime, tout à la fois, et tyrannique, il est trop attaché à son vieux maître pour lui refuser son concours. Il continuera sa précieuse collaboration et je continuerai à le consulter et à suivre ses avis. Il attendra patiemment, j'en suis assuré, le temps où je ne serai plus là pour l'empêcher de faire de la *Romania* un champ d'expériences orthographiques. — P. M.

— M. Alexandre Wesselofsky, né à Moscou en 1838, est décédé à Saint-Pétersbourg le 22 octobre dernier. Il occupait, depuis 1872, la chaire des littératures romanes et germaniques à l'université de cette ville. Ses travaux, qui se distinguent par une érudition très abondante et très sûre, parfois un peu touffue, se rapportent surtout à la littérature comparée, aux chants et aux contes populaires. Ayant passé une partie de sa jeunesse en Italie, il avait acquis une connaissance approfondie de l'ancienne littérature italienne. C'est à Pise qu'il publia, en 1866, la *Novella della figlia del re di Dacia*, précédée d'une ample introduction, ouvrage dédié à M. Al. D'Ancona, dont il fut l'élève. G. Paris en rendit compte dans la *Revue critique*, année 1868, art. 3. Citons encore son livre (en russe) sur Boccace, publié en 1894. M. Wesselofsky a donné plusieurs articles à la *Romania : Le dit de l'empereur Coustant* (VI, 161); un nouveau texte des *Novas del papagay* (VII, 327); un compte rendu important du livre d'Ach. Cohen, *Di una leggenda relativa*

1. C'est ce que M. Protat, l'imprimeur de la *Romania*, fait ressortir avec beaucoup de force dans un article intitulé « La réforme de l'orthographe et les imprimeurs » qu'il vient de faire paraître dans le *Bulletin des maîtres imprimeurs*.

alla nascita e alla gioventù di Constantino Magno (XIV, 137). Il écrivit aussi dans le *Giornale storico della letteratura italiana*. Une bibliographie de ses nombreux écrits a été rédigée par ses élèves; elle s'arrête en 1885 et ne contient pas moins de 132 numéros (*Romania*, XVII, 333). Il n'a pas écrit seulement en russe, en italien et en français : quelques-uns de ses travaux les plus intéressants ont paru en allemand dans l'*Archiv für Slavische Philologie* (voir, par exemple, *Romania*, XII, 137). — P. M.

— Julien KLACZKO, mort dans sa soixante-dix-neuvième année, à Cracovie, en novembre dernier, fut, il y a quarante ou cinquante ans, l'un des rares écrivains qui, en France, traitèrent avec compétence de Dante, et il était polonais. Il fit, en 1854, un début brillant, dans la *Revue contemporaine*, avec un article sur « Dante et la critique moderne », et depuis lors, écrivit de nombreux articles sur l'Italie et sa littérature dans la *Revue des deux mondes* et la *Revue germanique*. Nous avons annoncé (X, 317) ses *Causeries florentines* (Paris, 1880), où, sous la forme assez peu heureuse de dialogues, il exprime des idées ingénieuses et souvent originales sur Dante, sur la poésie amoureuse en Italie et sur Michel-Ange.

— Le professeur F. W. MAITLAND, décédé à Las Palmas (Grande Canarie), le 21 décembre, âgé de 56 ans, ne s'occupait pas de philologie romane : les travaux qui ont rendu son nom célèbre avaient trait à l'histoire de la législation et de la jurisprudence anglaises, principalement pendant la période du moyen âge. Toutefois il a rendu un service signalé à l'étude du français d'Angleterre au XIVe siècle par sa publication, malheureusement incomplète, des *Year books* d'Édouard II (voir *Romania*, XXXIV, 164).

— M. Paul Meyer s'est démis de la chaire des langues et littératures de l'Europe méridionale qu'il occupait au Collège de France depuis 1876. Il a été nommé professeur honoraire au dit établissement par décret du 25 octobre 1906. M. Morel-Fatio, qui le suppléait depuis plusieurs années, a été présenté en première ligne par le Collège et par l'Académie des inscriptions, et nommé professeur par décret du 14 janvier 1907. M. Jeanroy avait été présenté en seconde ligne. Les deux présentations ont eu lieu à l'unanimité.

— Deux récents fascicules des *Rendiconti* de l'Institut Lombard (2e série, t. XXXIX, pp. 569-586 et 603-622) contiennent la suite du mémoire de M. C. Salvioni, annoncé dans notre précédent volume p. 331, sur le dialecte de Poschiavo. — A signaler, dans le même volume (pp. 666-689), le travail de M. E. Gorra, *Quando Dante scrisse la « Divina Commedia »* (*nota prima*), où l'auteur conteste l'opinion émise par M. Parodi dans un récent écrit (*Studi romanzi*, 1905 ; cf. ci-dessus p. 147).

— La Société des anciens textes français vient de mettre en distribution le tome II du *Roman de Troie*, édité par M. L. Constans.

— Le rapport de M. Brunot sur la simplification de l'orthographe, dont nous avons parlé dans notre dernier fascicule, p. 626 (note 2), a paru dans les numéros de novembre de la *Revue de Paris*.

et ne rend pas toute la valeur du préfixe ; je mettrais : « se réunir en formant la fourche ». — A l'art. *ajorner*, il vaudrait mieux traduire par « paraître » que par « apparaître ». — A l'art. *apercevoir*, « s'apercevoir », au lieu de « apercevoir » — A l'art. *campegnuel*, il vaudrait mieux renvoyer à l'art. CHAMPIGNEUL 2 de Godefroy qu'à Carpentier. — A l'art. *dementer*, « pousser des plaintes affolées » est d'un français par trop exotique ; on pourrait mettre : « se lamenter éperdument ». — A l'art. *entecier*, « munir » serait avantageusement remplacé par « pourvoir ». — A l'art. *fantosme*, « blague » est d'un modernisme choquant ; « plaisanterie » suffirait ; tout au plus pourrait-on risquer « faribole ». — L'art. *garris* fait regretter que M. S. n'ait pas renoncé à citer « le français moderne *gariès* » ; ce prétendu français n'est qu'une coquille typographique pour *garics*. — A l'art. *maisiere*, « muraille » convient mieux que « masure ». — A. TH.

A late eigth-century Latin anglo-saxon Glossary preserved in the library of the Leiden university, edited by John Henry HESSELS. Cambridge, University press, 1906. In-8°, LVIII-240 pages et un fac-similé. — Cette édition complète utilement celle du glossaire de Corpus Christi College donnée par M. H. en 1890 et appréciée ici en son temps (*Romania*, XX, 375) ; elle est faite avec le même soin minutieux, et elle ne soulève pas les mêmes critiques, car, dans le copieux index des mots latins, l'éditeur s'efforce, à l'aide de tous les rapprochements utiles, de corriger les nombreuses fautes du scribe. M. H. est très au courant de la lexicographie comparée du haut moyen âge, soit du côté germanique soit du côté roman. Le texte qu'il publie n'intéresse que rarement le romaniste ; aussi n'y a-t-il pas lieu d'y insister ici. Voici seulement quelques remarques ou corrections, dans l'ordre alphabétique de l'index latin. *Fledomum* blodsaex : un renvoi à l'angl. *fleam*, franç. *flamme*, etc. s'imposait absolument ; sur la genèse de *fledomum* (pour *phlebotomum*), cf. Meyer-Lübke, *Zu den lat. Glossen*, dans les *Wiener Studien*, 25e année (1903), p. 99. — *Gyt* genus seminis herbis (*corr.* herbae), minuta (*corr.* minus) bona (*corr.* bonae) in panes (*corr.* panem) mittere. — *Porco piscis* styra : M. H. remarque que *styra* ou *styria* a été appliqué à d'autres poissons qu'à l'esturgeon, et il a raison ; mais il ne faut pas citer à l'appui de cette remarque la glose *styria cragacus*, car il est facile de reconnaître dans *cragacus* un mot apparenté au gascon *creac*, lequel signifie précisément « esturgeon ». — *Tenda* trabus gezelt : cette glose, que M. H. rapproche justement d'un article de Papias (tenda quæ rustice *trabis* dicitur), doit être prise en considération pour l'étymologie de l'anc. franç. *tref* « tente » ; cf. *Romania*, VI, 629. — *Trulla* ferrum latum unde parietes liment (*corr.* liniunt). — A. TH.

Li Ave Maria en roumans par Huon Le Roi de Cambrai, publié pour la première fois par Arthur LÅNGFORS. Helsingfors, impr. centrale, 1906. In-12, 42 pages (numérotées 321-362) extraites des *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, t. IV. — On connaissait jusqu'ici, mais de nom seulement, l'*Ave*

Maria de Hugues ou Huon le Roi de Cambrai, et M. Söderhjelm en a parlé ici même, d'après Dinaux (*Romania*, XXV, 452). M. L. a le mérite d'avoir découvert ce petit poème dans le ms. Bibl. Nat. franç. 12471, décrit depuis longtemps par G. Paris (*Saint-Alexis*, p. 214-216) et dans le ms. Harléien 4233, décrit à la même époque par M. P. Meyer (*Romania*, I, 207), mais où le nom de l'auteur a été altéré par le copiste : il en donne une excellente édition d'après les deux manuscrits. En tête se trouve un exposé méthodique des particularités que présentent et la graphie des manuscrits (le ms. Harléien est lorrain) et la langue du poète, complété plus loin par des remarques sur le texte et par un relevé des mots rares. En appendice, M. L. publie l'*Ave Maria* anonyme du ms. Bibl. Nat. franç. 24432 qui porte de sept à neuf le nombre des pièces de ce genre que nous a laissées l'ancienne littérature française. En somme, cette brochure est une excellente contribution à l'histoire de la poésie pieuse qui a tenu tant de place dans la vie de nos ancêtres. — A. Th.

L'Estoire de Joseph. Inaugural-Dissertation.... von Ernst Sass. 1906. In-8°, 119 p. (Dissertation de Berlin, imprimée à Halle). — Cette « Estoire de Joseph » est un poème en vers de six syllabes dont on possède trois manuscrits, et qui a été publié récemment dans le t. XIV des *Romanische Forschungen* (cf. *Rom.*, XXXIV, 140). Mais cette édition est très défectueuse, tant parce que l'éditeur n'avait pas une préparation suffisante que parce qu'il s'est fié, pour la copie de deux des trois mss. de ce poème, à un copiste (récemment décédé) que j'ai beaucoup connu, et qui ne méritait aucune confiance. C'est sur le conseil de M. Tobler que la nouvelle édition a été entreprise, et elle est incontestablement très supérieure à la précédente. Le savant professeur de Berlin a aidé M. Sass de ses conseils et lui a communiqué diverses notes. Il reste encore quelques points discutables, mais la place et le temps me font défaut pour examiner à fond cette publication. Je veux seulement signaler une assez grave erreur à la p. 5 : le ms. Nouv. acq. fr. 10036 (ancien Barrois-Ashburnham) n'est nullement de 1245 ; il appartient à la fin du XIIIe siècle ; seulement il contient une copie de l'*Image du Monde*, qui, comme on sait, est datée de 1245. — La première édition n'est pas entièrement annulée, car elle contient le texte entier (incorrectement reproduit, il est vrai) de ce ms. Nouv. acq. fr. 10036, qui est intéressant par les pièces lyriques qui y sont intercalées. Le nouvel éditeur s'est contenté d'emprunter à ce ms., qui offre une rédaction remaniée et allongée, quelques variantes, là où il y avait lieu de le faire. — P. M.

Pierre Aubry, *La chanson populaire dans les textes musicaux du moyen-âge*. Paris, Champion, 1905. Gr. in-8°, 11 pages (Extrait de la *Revue musicale*). — Le même. *La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle, d'après le « Journal des visites pastorales d'Odon Rigaud »*. Paris. Champion, 1906. Gr. in-8°, 57 pages. — Dans le premier de ces opuscules

M. Aubry exprime l'opinion, peut-être un peu exclusive, que la ballade provençale *A l'entrada del tems clar* est la seule chanson vraiment populaire que nous aient conservée les chansonniers provençaux ou français. Il en donne la transcription musicale. Au refrain on doit certainement lire *a la via*, en trois mots. M. A. pense qu'on peut retrouver des « fragments mélodiques de la chanson populaire du moyen âge » 1° dans les *tenors* des compositions harmoniques du XIIe au XIVe siècle ; 2° dans les refrains, et il en donne quelques spécimens en notation musicale moderne. Il transcrit aussi de la même manière quelques autres pièces qui rappellent plus ou moins la poésie populaire, entre autres la rotruenge du « Mescheant d'amour » (dans mon *Recueil*, p. 377). — Dans l'autre opuscule, M. A. relève soigneusement tout ce que l'archevêque de Rouen Eudes (ou si l'on veut Odon) Rigaud à noté, sur la pratique du chant ecclésiastique chez ses diocésains, dans le registre célèbre de ses visites pastorales, marquant, en général plus de mécontentement que de satisfaction. Passant facilement d'un sujet à un autre, M. A. parle des épîtres farcies et donne en musique (p. 34) celle de la fête des Innocents d'après le ms. bien connu d'Amiens ; puis il traite des *Virelis* (p. 44, cf. ce que je dis à ce sujet, *Rom.*, XIX, 26), de l'Antiphonaire de Pierre de Médicis (p. 45), exactement décrit jadis par M. L. Delisle (cf. *Rom.*, XV, 157). P. 48 et 49 sont reproduites en similigravure, d'après le ms. B. N. fr. 146, diverses scènes grotesques qui ne sont pas suffisamment expliquées. M. A. aurait dû dire qu'elles se rapportaient au « chalivali » décrit dans le roman de Fauvel, et renvoyer à ce propos à la notice de G. Paris, *Hist. litt. de la Fr.*, XXXII, 146. — P. M.

Les Lombards dans les deux Bourgognes, par Léon GAUTHIER. Paris, Champion, 1906. — In-8°, XIII-399 pages (Fasc. 156 de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études*). — Nous ne pouvons rendre un compte détaillé, dans la *Romania*, de cet ouvrage dont le caractère est purement historique ; nous dirons seulement en passant que le livre de M. L. G., originairement présenté comme thèse à l'École des Chartes, ajoute beaucoup à ce que nous savions déjà sur les commerçants italiens établis en France. Si nous l'annonçons ici, c'est pour avertir les philologues qu'il s'y trouve, entre les pièces justificatives qui occupent les deux tiers du volume, un grand nombre de documents français ayant le caractère dialectal (bourguignon et franc-comtois) très marqué. Le plus ancien (pièce 1) est de 1265. Ces documents sont reproduits avec exactitude, quoiqu'il puisse se rencontrer çà et là quelques lectures douteuses, par ex. pièce 45 : « ... grant cheval moreal *batain* dou pié deriere », lire *baçain*, qui est, dans la région de l'est, la forme qui correspond à *baucent* ; cf. *Romania*, XXXV, 602. — P. M.

La chanson de Roland et la littérature chevaleresque par Marius MICHEL. Paris, Plon, [1906]. In-12°, II-319 pages. — Œuvre d'un homme désireux de faire pénétrer dans le grand public une quantité de notions littéraires acquises un peu vite par des lectures qui n'ont pas toujours été bien dirigées

ni digérées. Citons, p. 72 : « *La Chanson de Girart de Roussillon*.... composée *au déclin du XIII*e *siècle*... ». P. 80 : « *La Croisade contre les Albigeois*.... est un poème provençal écrit en alexandrins par *Guillaume de Tudela de Toulouse* ». P. 86, note, « Raymond, Lexique roman ». P. 141 : « *Dès le X*e *siècle* le trouvère Albéric de Briançon » célèbre Alexandre. *Briançon* me flatte et me fait espérer que l'auteur a lu mon livre sur la légende d'Alexandre, mais hélas ! la suite, pleine d'erreurs de tout genre, me détrompe. P. 264, note 3 : « Amadas et *Yvoine*, qu'il ne faut pas confondre », nous dit judicieusement M. Michel, « avec Amadis de Gaule. » Ces échantillons suffisent. En somme livre inutile et même nuisible. — P. M.

Nicola Zingarelli, *Il « Guillaume de Palerne » e i suoi dati di luogo e di tempo*. Palermo, stabilimento Verzi, 1906. Gr. in-8°, pp. 256-272 (Estratto dalla *Miscellanea di Archeologia dedicata al Prof. A. Salinas*). — L'auteur cherche à démêler, dans le poème français de Guillaume de Palerne, ce qui peut dénoter une certaine connaissance de la Sicile et de son histoire. Il constate que cette connaissance se réduit à peu de chose et écarte prudemment nombre de particularités qui n'offrent aucun caractère précis. Il relève pourtant quelques détails intéressants, comme, par exemple, les mentions de *Sainte Marie de la Sale* (v. 4636) — qui est Santa Maria della Scala, près de Palerme — et de Cefalù (v. 4638). Quant à la date, M. Z. la place au commencement du règne de Frédéric II, « quand le monarque et le pape, Innocent III et Honorius III, vivaient en parfait accord ». Je ferai remarquer que G. Paris (*La littérature française au moyen âge*, 2e éd., p. 250, 3e éd., p. 276) plaçait *Guillaume de Palerne* à une date un peu antérieure, vers 1205. La dissertation de M. Zingarelli se justifie d'autant mieux que l'édition de Michelant, dépourvue de glossaire et de tables, n'a qu'une préface fort sommaire et à tous égards insuffisante. — P. M.

Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Album de Villard de Honnecourt, *architecte du XIII*e *siècle*, reproduction des 66 pages et dessins du manuscrit français 19093 de la Bibliothèque nationale. Paris, impr. Berthaud frères, [1906]. In-4°, 18 pages et 66 planches. — M. H. Omon. (qui n'a pas mis son nom sur le titre, mais signe la préface de ses initiales) a entrepris, sous le titre général de *Bibliothèque nationale, département des manuscrits*, une série de reproductions en phototypie de manuscrits particulièrement précieux que les érudits peuvent avoir souvent besoin de consulter, mais qui, communiqués trop souvent, ne tarderaient pas à se détériorer. Les phototypies éditées par M. Omont, et dont le prix est relativement modéré, dispenseront dans la grande majorité des cas d'avoir recours aux originaux, dont la conservation sera d'autant mieux assurée. Les manuscrits qui ont pris place jusqu'ici dans cette série (le célèbre ms. de l'Anthologie latine dite de Saumaise, un ms. de Grégoire de Tours, les miniatures du psautier de saint Louis, etc.), n'intéressant pas les études que nous poursuivons, n'ont pu être annoncés dans la *Romania*. Il en est

tout autrement de l'album de Villard[1] de Honnecourt, qui n'est pas seulement un document de haute valeur pour l'histoire de l'architecture du moyen âge, mais qui offre beaucoup d'intérêt comme texte picard (Honnecourt est une commune de l'arr. de Cambrai). On en possédait à la vérité deux éditions donnant le fac-similé, en lithographie, du ms. et un ample commentaire (Lassus et Darcel, 1858 ; Willis, 1859), mais ces deux publications, dont la seconde est en grande partie la reproduction de la première, sont fort coûteuses. La réimpression du texte seul, faite récemment (1901) dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.* (cf. *Rom.*, XXXI, 444-5), n'offre guère d'intérêt, le texte, sans les dessins, étant d'une intelligence difficile. La reproduction photographique publiée par M. Omont est supérieure en quelques points au fac-similé de Lassus et de Willis ; elle est surtout d'un prix plus abordable, et sera bien accueillie par les archéologues, les paléographes et les philologues. — P. M.

Ant. Boselli, *Due poesie religiose in antico francese*. Bologna, tip. succ. Monti, 1906. In-12, 14 pages (Nozze E. Ronna-Ines Bevilacqua). — Nous avons annoncé, ci-dessus, XXXIV, 631, la publication du *Jardin de Paradis* faite, d'après un ms. de Parme, par M. Boselli (et non *Roselli* comme nous avons imprimé). C'est du même ms. que sont tirées les deux pièces aujourd'hui publiées. La première, intitulée *la Voye de Paradis* (30 vers), ne se rencontre pas seulement, en dehors du ms. de Parme, dans le ms. cité, p. 7, par M. Boselli. Elle a été très souvent copiée et même imprimée, notamment par M. Tobler, d'après le ms. Steiger-Mai (*Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, VII, 402), et par A. de Montaiglon, d'après deux plaquettes gothiques (*Poésies fr. des XVe et XVIe siècles*, III, 155). La seconde, *Coment l'on doit saluer la Vierge Marie* (28 vers, inc. *Qui vouldra la dame hounourer*) est une pièce banale, qui ne se trouve probablement pas que dans le ms. de Parme. — P. M.

Das provenzalische Gesprâch des Kaisers Hadrian mit dem klugen Kinde Epitus (L'enfant sage). Untersuchung und Texte..... von Walther Suchier. Marburg a. L., 1906. In-8°, 56 p. (*Habilitationschrift* de l'université de Marbourg). — Introduction et première partie d'un mémoire qui paraîtra plus tard en entier sous une autre forme.

Le livre des syndics des états de Béarn (texte béarnais) publié pour la Société historique de Gascogne par Léon Cadier. Première partie. Paris, Champion, Auch, Cocharaux, 1889. In-8°, LV-199 pages. — Deuxième partie publiée par Henri Courteault. Paris, Champion ; Auch, Cocharaux, 1906. In-8°, VIII-234 pages. — Léon Cadier, ancien membre de l'École de Rome et l'un

---

1. M. Omont se conforme aux errements de ses devanciers en écrivant sur le titre de sa publication *Villard*, mais il fait justement remarquer que le vrai nom est *Huilart* (sans doute le nom actuel *Huillard*) ; on trouve au fol. 15 (planche XXIX) la forme latine *Ulardus*.

des élèves les plus distingués qui soient sortis de l'École des Chartes, mourut en 1889, l'année même où parut la première partie du *Livre des syndics*, dans sa vingt-huitième année. La publication est maintenant complète. Ce document, rédigé de 1488 à 1521, et dont l'original est conservé aux archives des Basses-Pyrénées, a certainement beaucoup plus d'importance pour l'histoire que pour la philologie. Cependant il n'est pas sans intérêt pour la connaissance du béarnais, et on pourrait en tirer bon parti, si on voulait faire un supplément au dictionnaire béarnais de Lespy et Raymond, qui embrasse, comme on sait, l'état ancien et l'état moderne de la langue. On doit donc regretter que M. Courteault n'ait pas joint au *Livre des syndics* un véritable glossaire. La liste de mots, sans renvois au texte, qui occupe tout juste une page (II, 201-202), est évidemment insuffisante. On aurait désiré aussi que l'index alphabétique renfermât les principales matières. On n'y a guère relevé, en effet, que les noms propres et les noms de lieux. Du reste, le texte paraît fidèlement reproduit et le commentaire historique est bien conçu. — P. M.

La Chanson de Roland, a modern french translation of Theodor Müller's text of the Oxford manuscript, with introduction, bibliography, notes and index, map, illustrations and manuscript readings, by J. GEDDES Jr, professor of romance languages in Boston University. New-York, Macmillan, 1906. In-12, CLX-317 pages. — Ce petit livre représente un effort considérable en vue de mettre à la portée des étudiants et du grand public tout ce que les érudits ont accumulé de recherches sur la Chanson de Roland depuis une quarantaine d'années. L'auteur fait preuve, non seulement d'une connaissance étendue et sûre du sujet, mais encore de critique en ce qui concerne le choix des opinions adoptées. Il va de soi qu'on pourra n'être pas toujours de son avis : chacun sait que, malgré tant d'éditions et de commentaires, il reste dans le poème beaucoup de passages obscurs, et que plusieurs des questions qui concernent son origine, le lieu de composition, etc., sont très controversées. Mais, sans entrer dans des discussions qui nous entraîneraient très loin, on peut dire qu'en général M. Geddes est un guide sûr et bien informé. Cela dit, on ne peut dissimuler que l'ouvrage est assez singulièrement composé. Nous y trouvons d'abord, à la suite de la préface et de la table, une introduction (pp. xvij-lxxxvij) où l'auteur s'attache à résumer toutes les questions littéraires ou historiques que soulève le poème. Tout cela est en anglais. Vient ensuite (pp. lxxxix-clx) une longue bibliographie, en français, qui n'est que la réimpression de celle de L. Gautier, mais complétée jusqu'à l'époque actuelle. Suit (pp. 1-161) la traduction française du poème, faite d'après l'édition de Th. Müller (1878). M. G. nous dit, dans sa préface, qu'il a fait aussi usage de l'édition de M. Stengel (1900), qui est en effet mentionnée dans la bibliographie (p. xcvij), mais il est bien évident que M. G. avait fait sa traduction avant la publication de M. Stengel, et à une époque où il ne

savait pas encore comment il la publierait. Après la traduction viennent des notes assez élémentaires en anglais (p. 165-234), et un appendice (pp. 235-266), intitulé *manuscript readings*, où sont indiquées quelques-unes des variantes que présentent les rédactions remaniées. Un index commode termine le volume. Il n'y a, dans tout l'ouvrage, à peu près rien sur la langue. — P. M.

Bibliographie du parler français au Canada. Catalogue analytique des ouvrages traitant de la langue française au Canada, dressé par James GEDDES Jr et Adjutor RIVARD. Québec, Marcotte; Paris, Champion, 1906. Gr. in-8°, 99 pages. — Cette bibliographie, extraite du *Bulletin du parler français du Canada* (nos de septembre 1905 à août 1906), est faite avec beaucoup de critique. Les auteurs ne se contentent pas, comme on le fait trop souvent dans les bibliographies, d'enregistrer les livres ou articles qui ont pour objet spécial le français du Canada : ils ne se sont pas réglés simplement sur les titres, ils ont pris la peine de lire les écrits qu'ils ont enregistrés en ordre chronologique, et dont les titres bien souvent ne laissent pas supposer qu'on y trouvera des renseignements sur la langue ; en ce cas ils indiquent soigneusement les pages qui concernent l'usage ou les particularités du français canadien. Parfois même ils donnent des extraits intéressants. Le présent tirage à part contient quelques articles de plus que la publication originale dans le *Bulletin du parler français*.

François Villon et Jean de Meun, par L. THUASNE. Paris, Champion, 1906. In-8°, 98 pages (Extrait de la *Revue des Bibliothèques*, mars-avril 1906). — Rapprochements très ingénieux entre divers passages du *Roman de la Rose* et Villon ; observations fines et érudites sur divers points, par ex. sur l'idée qu'on s'est faite d'Alcibiade pendant le moyen âge (p. 20 et suiv.). Mais on ne peut pas dire que les rapprochements institués entre les deux auteurs conduisent à des conclusions bien précises. Il est certain que Villon avait lu le *Roman de la Rose* et peut-être d'autres écrits de Jean de Meun, mais, s'il en eut quelques réminiscences, il a si complètement transformé les idées exprimées par son devancier que la preuve d'une imitation positive ne peut être fournie. M. Th., qui le reconnaît, et, en beaucoup de cas, admet que les idées communes aux deux auteurs ne sont, en somme, que des lieux communs, voit parfois un rapport d'idée et d'expression là où il n'y a rien de tel. Il rapproche le vers du *Grand Testament* : *Bien ilz ont vers moy les piez blans*, de l'expression « avoir poudreux les talons » plus d'une fois employée par Jean de Meun. Mais ce rapport est imaginaire, car les deux expressions n'ont pas du tout le même sens. Elles sont bien connues, et Cotgrave, sous *blanc* et sous *pouldreux*, les a correctement expliquées : « avoir les pieds poudreux » se dit d'un homme, d'un pèlerin par ex., qui fait de grands voyages à pied, ce qui convient parfaitement au passage cité de J. de Meun; cf. le Dict. de l'Académie : « *arriver les pieds poudreux*, arriver de loin en mauvais équipage » (cf. Godefroy, t. V

Pied Gris, Pied Poudreux). Au contraire, « avoir les pieds blancs » veut dire « passer sans payer », comme c'était le cas des chevaux qui avaient les quatre pieds blancs, et par extension « avoir permission de tout faire ». « Qui a les quatre pieds blancs peut passer partout », dit un vieux proverbe. Cotgrave nous dit que la locution « C'est le cheval aux quatre pieds blancs » s'employait pour désigner un compagnon qui promet beaucoup et n'accomplit aucune de ses promesses. C'est à peu près le sens que donne l'abbé Prompsault et que conteste M. Thuasne. — P. M.

J.-M. Filippi, *Recueils de sentences et dictons usités en Corse avec traduction et lexique*. Paris, impr. Bouchy et Cie, 1906. In-12°, 36 et 43 pages. — Petit recueil sans prétentions scientifiques. La préface, qui a quelques lignes, nous apprend que l'auteur du recueil a adopté « le langage parlé dans le centre de la Corse ». Mais on ne nous dit pas où les dictons ont été recueillis. Comme plusieurs font mention d'Orezza (pp. 19, 34), d'Antisanti, d'Omessa (p. 35), et autres localités de l'arr. de Corte, on peut supposer que le recueil a été formé dans cette région. En tout cas ce sont bien les formes du dialecte qu'on appelle généralement septentrional, et que les philologues italiens appellent plutôt *cismontano*, ce qui est une expression bien mal choisie, car elle n'a de sens que si on connaît le point où l'observateur est placé. C'est au même dialecte qu'appartient le recueil du Dr Mattei (*Proverbes, locutions et maximes de la Corse*, Paris, 1867), mais il n'y a aucun rapport entre les deux recueils. Celui de M. Filippi paraît plus populaire ; ce sont en général de vrais proverbes, dont quelques-uns sont connus depuis le moyen âge, par ex., *Tantu hai tantu bali* (p. 15), en fr. « Tant as, tant vaus et tant te pris » (Le Roux de Lincy, II, 418), ou *Dolore di moglie morta dura fin a a porta*, cf. Le Roux de Lincy, I, 222. — La collection formée par M. F. est divisée en quinze sections, mais il m'est impossible de deviner à quoi correspondent les sections, qui sont dépourvues de titres. Le classement, quel qu'en soit le principe, a certainement été opéré avec peu de soin, car certains dictons figurent en deux sections. Ainsi : *ciò chi sorte da uocca casca in senu*, sect. III (p. 13) reparaît dans la section VI (p. 18) avec une légère variante, *esce* au lieu de *sorte* ; et ce cas se présente plusieurs fois. Le petit lexique, paginé à part, n'est pas inutile, quoiqu'on puisse désirer mieux. — P. M.

O liuro d'Esopo. Fabulario portugués medieval publicado conforme a um manuscrito de seculo XV existente na Bibliotheca palatina de Vienna de Austria pelo Dr J. Leite de Vasconcellos. Lisboa, imprensa nacional, 1906. Gr- in-8°, 168 pages (Extrait de la *Revista lusitana*, tomes VIII et IX). — Ce recueil de fables est traduit de l'Ésope latin connu sous le nom d' « Anonyme de Nevelet » et qui est attribué à Gautier l'anglais. C'est un témoignage de plus sur la diffusion de ce recueil. Le ms. conservé à Vienne, est du XVe siècle, et ne paraît avoir jusqu'ici attiré l'attention de personne, bien que dûment enregistré dans le catalogue imprimé. Un texte

de ce genre n'aurait pas grande importance dans la littérature française, mais la littérature portugaise du moyen âge est si pauvre que rien de ce qui nous en est parvenu ne doit être négligé. M. L. de V. n'exagère pas en disant que ce fablier vient combler une lacune dans la série des œuvres littéraires du Portugal vers la fin du moyen âge. L'édition est à tous égards digne d'éloges. Les questions de langue sont traitées avec la compétence dont l'auteur a donné la preuve en maints travaux antérieurs (voir *Romania*, XXVIII, 163, 598; XXX, 440, etc.); les questions d'ordre littéraire sont résolues avec érudition et critique; le glossaire très soigné dénote une grande connaissance de l'histoire de la langue. En somme ce *fabulario* prendra place parmi les textes les mieux édités et les plus commodes à étudier de la vieille littérature portugaise. — P. M.

Notice sur les manuscrits du « Liber floridus » de LAMBERT, *chanoine de Saint-Omer*, par L. Delisle. Paris, imp. nat., libr. C. Klincksieck. 1906. In-4°, 215 pages, avec une planche en phototypie (Extrait des *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXVIII). — Le chanoine Lambert, sur la vie de qui on ne sait rien sinon qu'il jouissait d'une prébende dans l'église de Saint-Omer et qu'il écrivait en 1120, ne mérite le titre d'écrivain que dans un sens restreint. Son *Liber floridus* n'est même pas une compilation : c'est une série d'extraits alignés les uns à la suite des autres sans aucun ordre. Lambert n'y a rien mis du sien. Le livre n'en est pas moins très intéressant. D'abord nous avons l'heureuse chance d'en posséder l'original, probablement de la main même de Lambert, ce qui, au point de vue de la paléographie, n'est pas sans intérêt. Puis, si presque tous les extraits sont tirés d'ouvrages connus, il en est cependant plusieurs — notamment des récits historiques — qui ne se trouvent pas ailleurs. Enfin le choix même des morceaux nous fait assez bien connaître quels étaient les ouvrages latins les plus appréciés au commencement du XIIe siècle. Ce recueil d'extraits paraît avoir été goûté, car on en connaît, outre le ms. de Gand, huit copies : à Paris, à Chantilly, à Douai, à Gênes, à La Haye, à Leyde, à Wolfenbüttel, qui, toutes, dérivent plus ou moins directement ou indirectement du ms. de Gand; et de plus il en existe (à La Haye) une traduction française, faite à Enghien (Nord), en 1512, par Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, celui pour qui Molinet fit son édition du *Roman de la Rose*. Le *Liber floridus* n'était pas inconnu. Le baron de Saint-Genois l'avait étudié dans un mémoire spécial et dans son catalogue des mss. de Gand (1849-52); on en avait publié çà et là quelques morceaux ayant un caractère historique. Mais il était intéressant d'en avoir une description détaillée et d'en classer les manuscrits. C'est ce que M. Delisle a fait dans sa notice où chaque morceau a son article à part, et où les sources sont, autant que possible, indiquées. Une bonne table permet de se retrouver dans cet énorme recueil de miscellanées. — P. M.

The Book of the Knight of La Tour-Landry, compiled for the instruction of his daughters, translated from the original french into english in the reign of Henry VI, and edited for the first time from the unique ms. in the British Museum, Harl. 1764, and Caxton's print, A. D. 1484, with an introduction and notes, by Thomas WRIGHT; revised edition, 1906. London, Kegan Paul, Trench, Trübner and C°, 1906. In-8°, XXXVI-268 p. (Early English Text Society). — La première édition de cette traduction, abrégée par places et en somme médiocre, du curieux *Livre du Chevalier de La Tour-Landry* avait été publiée, pour l'*Early English Text Society*, en 1868. L'édition n'était pas exempte de fautes ; elles ont été corrigées dans la présente réimpression qui a été dirigée par le Dr Furnivall. Ce qui fait surtout le mérite de la nouvelle édition, ce sont les notes et le glossaire que M. Jack Munro, à la demande de M. Furnivall, y a ajoutées. Parmi ces notes il en est qui devront être prises en considération lorsqu'on fera une nouvelle édition du texte français.

The early editions of the " Roman de la Rose ", by F. W. BOURDILLON. London, printed for the bibliographical Society, at the Chiswick press, December 1906. In-4°, X-212 pages et 34 planches de fac-similés (*Illustrated monographs issued by the Bibliographical Society*, n° XIV). — Cet ouvrage, édité avec luxe et agréablement écrit, contient un examen minutieux des anciennes éditions, in-fol. et in-4°, y compris la recension de Clément Marot (éditions de 1526 à 1538) et la version en prose de Molinet (éditions de 1500, 1503 et 1521). De plus M. B. étudie dans un chapitre à part l'édition de Lenglet Dufrénoy (1735), qui se rattache à l'édition in-4° de Verard (pp. 150, note 1 et 189, note 2), et qui se présente en deux états dont les différences n'avaient pas été remarquées jusqu'à présent. Si l'on compare les résultats obtenus par M. B. aux données admises depuis Brunet (*Manuel*, sous LORRIS), on constatera un progrès très considérable. M. B. ne s'est pas borné à nous donner des éditions une description très détaillée : il s'est attaché à en préciser les dates et à en déterminer la succession. Il considère, d'accord avec feu Claudin — dont malheureusement le vaste ouvrage sur l'*Histoire de l'imprimerie en France* paraît devoir rester inachevé — l'édition de Lyon à 34 lignes par colonne, comme la première. Elle n'a ni titre, ni date, ni nom d'imprimeur, mais peut être attribuée sûrement à Ortvin et Schenk, imprimeurs de Lyon, et datée de 1481. Elle constitue une recension où le texte est rajeuni, qui a sa valeur propre tout comme celle de Marot. Toutes les éditions anciennes, in-fol. ou in-4°, en dérivent, se copiant les unes les autres. Pour établir la succession de ces éditions M. B. s'est livré à des comparaisons minutieuses dont le détail ne peut être indiqué ici, relevant les fautes d'impression, examinant avec un soin particulier les illustrations (gravures sur bois). Parmi les appendices au nombre de trois, il faut signaler particulièrement le premier (p. 193) sur la date de l'édition due à Verard de la version en prose de Molinet. L'ouvrage de M. Bourdillon,

indépendamment de sa valeur pour l'histoire de l'imprimerie, touche, comme on le voit, à l'histoire littéraire. Il devra être pris en grande considération par quiconque voudra se rendre compte de l'influence exercée par le Roman de la Rose[1]. — P. M.

De Formularum Andecavensium latinitate disputatio... (Thèse soutenue devant l'Université d'Amsterdam par M. Ezechiel SLIJPER). Amsterdam, Eisendrath, 1906. In-8°, 131 pages et 2 facsimilés. — La thèse proprement dite est précédée d'une substantielle introduction où sont rappelés tous les travaux dont les *Formulae Andecavenses* ont été directement ou indirectement l'objet, depuis l'édition princeps de Mabillon (1685) jusqu'à celle de Karl Zeumer (1886). M. S. a pris pour base, comme il était naturel, l'édition Zeumer, mais sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire qu'il a collationné lui-même le seul manuscrit connu des *Formulae*, conservé à la bibliothèque de Fulda, dont il donne une minutieuse description et qu'il considère comme ayant été écrit à la fin du VIIIe siècle dans la région du Rhin. Quant à la date même qu'il faut assigner aux *Formulae*, M. S. reconnaît sagement qu'il est impossible de la préciser rigoureusement et qu'il faut se contenter de savoir que c'est en 678 qu'elles ont été réunies en corps, au moins pour ce qui concerne les 57 premiers numéros. Il ne se tient même pas pour assuré que le lieu d'origine soit primitivement Angers, ce qui est pousser un peu trop loin le scepticisme. L'étude grammaticale à laquelle M. S. soumet les *Formulae* est bien conçue et bien distribuée; elle est dominée par l'idée fort juste que le principal intérêt de ce texte réside moins dans ses rapports avec le latin classique qu'avec le roman qui s'en dégage du latin vulgaire. Dans l'ensemble l'auteur fait preuve d'une connaissance approfondie des phénomènes généraux auxquels il rattache les moindres particularités du texte qu'il a minutieusement scruté. Quelques défaillances notées à la lecture ne m'empêchent pas de considérer la thèse de M. comme un bon début dans la carrière scientifique. — P. 31, l'intérêt de la forme *colebus* n'est pas mis en relief avec la précision désirable : cette forme n'est pas l'ancêtre du français *coup*, qui remonte à colpus, mais de *colcoube*, commun au français et au provençal : cf. mes *Mélanges*, p. 85, GOBETER. — P. 85, *rauba* n'est pas, comme *austis*, une graphie abusive de *au* pour *o*, mais conserve la diphtongue germanique. — P. 72, l'exemple gigante[2] > *géant* est mal choisi pour illustrer le traitement du *g* latin devant *i* : on sait que *géant* se présente en ancien français sous la forme *jaiant* (en picard *gaiant*) et repose sur une forme du latin vulgaire où *i* protonique a été assimilé à l'*a* tonique, à savoir : *gagante. — P. 76, les trois lignes consacrées à *sambuca*, à propos de la lettre *m*, sont à can-

1. Je rappelle qu'on a imprimé à part, en gothique, un court extrait du Roman de la Rose (*Romania*, VI, 449). Il serait intéressant de savoir si cet extrait a été publié d'après une des anciennes éditions.

2. Une faute d'impression fait dire à M. S. gigonte au lieu de gigante.

celler purement et simplement. M. S. a fait un étrange quiproquo entre le nom latin du sureau (*sambucus* ou *sabucus*), qui n'a rien à voir ici, et le nom de la selle à chevaucher que l'ancien français appelait *sambue* et dont les *Formulae Andecavenses* offrent précisément, sous la forme *sambuca*, le plus ancien exemple connu. — A. TH.

Un opuscule de Robert du Val par l'abbé A. TOUGARD. Caen, H Delesques, 1906. In-8°, 18 p. (Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Caen). — L'opuscule en question est le *De corrupti sermonis emendatione Libellus*, édition de 1531. M. l'abbé T. y signale entre autres choses quelques mots ou formes rares du moyen français : prétérits de la 1re conjug. en *-it*, *esplingue* pour *espingle*, *heritage* au féminin, etc. Il n'a pas cherché à résoudre définitivement (et c'est regrettable) la question de savoir si ce Robert du Val est bien le même personnage que celui que le fameux cardinal Balue avait chargé de travailler pour sa bibliothèque (dès 1469) et qui écrivit (en 1482) une apologie latine de son protecteur, ou si c'est un neveu homonyme; toutes les vraisemblances, il faut l'avouer, sont en faveur de cette dernière hypothèse. Il ne faut pas hésiter à admettre qu'il a existé deux personnages distincts ayant porté tous deux ce nom de Robert du Val. — A. TH.

Essays on Medieval Literature, by W. P. KER. Londres, Macmillan, 1905. In-8°, VIII-262 pages. — Réunion de sept articles indépendants les uns des autres et publiés dans différents périodiques de 1893 à 1904. M. K. écrit pour le grand public et il est rare qu'une note apparaisse au bas des pages; pourtant ses essais se lisent non seulement avec plaisir mais avec profit, car ils reflètent directement les œuvres et les auteurs auxquels ils sont consacrés. Tous ces articles, sauf le premier, se rattachent à nos études, et c'est une touchante pensée que d'y avoir joint la réimpression de la notice nécrologique consacrée à Gaston Paris et publiée dans la *Quarterly Review* de juillet 1904. En voici les titres : histoire de la plus ancienne poésie anglaise; notes historiques sur les comparaisons de Dante; Boccacio; Chaucer; Gower; Froissart; Gaston Paris. — A. TH.

Primera Crónica General ó sea Estoria de España que mandó componer Alfonso el Sabio y se continuaba bajo Sancho IV en 1289, publicada por Ramón MENÉNDEZ PIDAL. Tomo I. Texto. Madrid, Bailly-Baillière é hijos, 1906. Gr. in-8°, IV-776. — Ce volume, qui forme le tome V de la *Nueva Biblioteca de Autores Españoles*, nous donne le texte de la première chronique générale d'Espagne, rédigée sous les auspices d'Alphonse le Savant et de son fils Sanche IV, qu'on ne pouvait lire jusqu'ici que dans les éditions de Zamora, 1541, et de Valladolid, 1604, toutes deux très fautives et faites sur des manuscrits interpolés. M. Menéndez Pidal, qui depuis bien des années s'est voué à l'étude de l'historiographie espagnole du moyen âge en langue vulgaire, a réussi à classer les manuscrits de la Chronique générale et de ses dérivés et à établir un texte correct et sûr de l'ouvrage primitif. Le

tome II de la publication contiendra une étude sur les manuscrits qui ont servi à l'établissement du texte, et sur les sources du récit, puis un glossaire et un index des noms propres. On est heureux dès maintenant de posséder la version authentique, très correctement publiée et imprimée, de ce livre célèbre. — M.-F.

G. PARIS, *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge (depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle)*. Paris, A. Colin, 1907 (paru en novembre 1906). Pet. in-8°, XI-319 pages. — Ce petit livre, dont nous annoncions, dans notre avant-dernière chronique (p. 490), la très prochaine publication, ne fait pas double emploi avec la *Littérature française au moyen âge* (Paris, Hachette), d'abord parce qu'il couvre une période plus étendue, ensuite parce que, pour la partie commune, la rédaction et même la disposition des matières est fort différente. L'exposé, moins détaillé, mais fait à plus grands traits, est plus propre à donner une vue correcte de notre ancienne littérature aux lecteurs qui n'ont point souci des détails. Inutile de dire que cette esquisse, malgré son caractère élémentaire, est riche en idées intéressantes, et prendra place parmi les travaux les plus durables de mon bien regretté ami. — P. M.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES CHANSONS DE GESTE

ET LES ROUTES D'ITALIE

On sait, surtout par les beaux travaux de M. Pio Rajna, que les romans français du cycle carolingien furent importés de bonne heure en Italie, qu'ils s'y répandirent nombreux et qu'ils y formaient au XIIIe siècle « une part notable du patrimoine idéal de tous, nobles et vilains » [1].

On sait aussi que, s'ils y pénétrèrent, ce fut principalement grâce à l'affluence des pèlerins venant de France. « Les jongleurs, écrit M. P. Meyer [2], accompagnaient volontiers les pèlerins. Ils abondaient dans tous les lieux consacrés : au Puy-Notre-Dame, à Saint-Gilles, à Saint-Jacques de Galice. Ils fréquentaient la voie de Rome et y faisaient de nombreuses stations. C'est par eux que les héros carolingiens et arthuriens devinrent populaires en Italie, dès la première moitié du XIIe siècle, et c'est d'Italie, en compensation, qu'ils rapportèrent les notions géographiques plus ou moins exactes qu'ils firent entrer en divers poèmes, par exemple dans *Ogier* et dans le *Couronnement de Louis*. »

Je voudrais rechercher s'ils n'en n'ont pas rapporté en outre des légendes et si plusieurs chansons de geste françaises ne se sont pas formées sur ces routes d'Italie, aux étapes des pèlerins.

---

1. P. Rajna, *L'onomastica italiana e l'epopea carolingia* (*Romania*, XVIII, 65).

2. *De l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge* (*Atti del congresso internazionale di scienze storiche*. Roma, 1903. Estratto dal vol. IV, p. 7).

I. LE PÈLERINAGE DE ROME

Il est inutile de marquer l'ancienneté et la célébrité du p
rinage au tombeau de saint Pierre [1]. Dès l'époque carolingien
les routes qui y menaient commencent à se couvrir d'hôtelle
pour les pèlerins et plusieurs d'entre elles deviendront
riches maisons religieuses, du Monte Bardone à Lucques
Altopascio, chef d'un ordre d'hospitaliers analogue à celui
Saint-Jean de Jérusalem, et ainsi de suite jusqu'à Rome, où
via Cornelia, qui conduisait du Tibre au tombeau de l'apô
était bordée par les *scholae peregrinorum* autour desquelles
groupaient les diverses colonies étrangères : la *schola Francor*
largement dotée par Charlemagne, la *schola Langobardorum*,
schola Frisonum, la *schola Saxonum* [2]. Rome était, avec Comp
telle et Jérusalem, l'un des trois « pèlerinages majeurs [3] » et
pèlerins qui allaient à Jérusalem tâchaient à l'ordinaire de f
coup double et de passer par Rome, à l'aller ou au retour.
XIIe et au XIIIe siècles, surtout dans les mois d'été [4], les lo
cortèges de « romieux » et de « paumiers » devaient par
couvrir les routes. Dans une de nos chansons de geste [5], le

---

1. Sur les plus anciens pèlerins francs, voy. Joseph Zettinger, *Die Ber
über Rompilger aus dem Frankenreiche bis zum Jahre 800*. Rome, 19
Sur les pèlerins anglais, voy. Julius Jung dans les *Mittheilungen des Instit
für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXV (1904), p. 16. Voyez aussi
deux précieux mémoires de M. Pio Rajna : *Per la data della* Vita nuova *e
per essa soltanto* (*Giornale storico della letteratura italiana*, t. VI, 1885, p.
et *Un'iscrizione nepesina del 1131* (*Archivio storico italiano*, t. XVIII, 1
p. 329).

2. Sur ces *scholae*, voy. l'*Histoire de Rome au moyen âge* de Gregoro
(que je citerai, ici et ailleurs, d'après la traduction italienne, *Storia della
di Roma nel medio evo*, Rome, 1900), I, 636. M. Ph. Lauer a publié un
de la Cité Léonine dans son mémoire intitulé *Le poème de la Destructi
Rome et les origines de la Cité Léonine* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire p
par l'Ecole française de Rome*, t. XIX, 1899).

3. Voy. Du Cange, au mot PEREGRINATIO.

4. L'itinéraire d'Albert de Stade (voy. ci-après) conseille aux pèleri
voyager surtout au mois d'août, où le passage des gués est plus facile.

5. *Aymeri de Narbonne*, v. 1990 ss.

des Lombards voit au loin s'avancer vers Pavie une riche troupe de cavaliers :

Devers senestre a li rois regardé :
Vit la podriere el grant chemin ferré
Et les messages qui vienent arouté,
Dist a ses homes : « Avez vos esgardé?
Ne sai quel gent viennent ci abrivé :
De pelerins i a a grant planté;
A Rome vont, a l'apostre ennoré;
Anuit seront a Pavie ostelé. »

C'est une troupe de soixante messagers magnifiques que lui adresse Aymeri de Narbonne; instinctivement, les voyant si nombreux, le roi les a pris pour des pèlerins.

Aussi ces routes, où circulaient pourtant des marchands, des ambassadeurs, des armées, finirent-elles, comme si elles ne servaient qu'à des pèlerins, par prendre ces noms : *strata publica peregrinorum, via Romea peregrinorum.*

Et ces noms encore : *strata francigena, via francesca* [1], si caractéristiques. De même, en Espagne, la route de Saint-Jacques de Galice s'appelle en plusieurs points de son parcours le *camino frances* et la porte par où les pèlerins entraient dans Compostelle se nommait *Porta francigena.*

Ces routes françaises d'Italie, nous y chercherons les traces de nos jongleurs de geste.

I. LES PASSAGES DES ALPES. DESCRIPTION DES ROUTES

Les pèlerins entraient en Italie :

1° par le Grand Saint-Bernard (Monjeu) et le Val d'Aoste;

2° ou par la vallée de l'Arc, le Mont Cenis et la vallée de la Dora Riparia;

3° ou par les divers passages des Alpes-Cottiennes et des Alpes-Maritimes (mont Genèvre, col de Tende) et par la rive de la mer.

Presque à chacune de ces portes de l'Italie des légendes carolingiennes sont attachées.

---

1. Voyez les textes (du commencement du XIIe siècle, de 1267, de 1391) réunis par M. Rajna (*Archivio storico*, art. cité, p. 39).

Les voyageurs qui venaient des parties méridionales, s'ils suivaient la rive de mer (Menton et Vintimille), y pouvaient recuelllir, aux îles de Lérins et dans les prieurés continentaux du monastère de Lérins, les légendes qui mêlaient à la vie de saint Honorat et de saint Porchaire Charlemagne et ses douze pairs, et le roi Louis et Guillaume d'Orange,

> Les comptes Raynoart et Guischart e Bertran,
> Et Arnaut lo baron et n'Aymon lo marques
> E Vezian lo duc[1]...

Quant à la route par le Grand-Saint-Bernard,

> Par les monts de Monjeu ou moult a fort passage[2],

c'est par cette voie, selon les *Enfances Ogier*[3], que Charlemagne descend en Lombardie quand il va délivrer Rome des Sarrasins : comme au gué de la Gironde la biche miraculeuse, un cerf blanc lui trace sa voie :

> De cha Monjeu fu Kalles herbergiés.
> Il vit le graille et le noif et le giel
> Et le grant roce contremont vers le ciel :
> « E! Deus, dist Kalles, et car me consilliés
> De cest passage dont je sui esmaiés,
> Car je n'i voi ne voie ne sentier
> Par ou je voise ne puisse repairier. »
> Deus ama Kalle et si l'avoit mult chier,
> Si li envoie un niessage mult fier :
> Par mi les Loges[4] vient uns cers eslaissiés,
> Blans come nois, par mi Monjeu se fiert,
> Et dist li rois : « Or après, chevalier!
> Vés le message que Deus a envoié! »
> François l'entendent, ainc ne furent si lié;
> Après le cerf aquellent lor sentier.
> Mongieu passa li rois qui France tient,

1. *Vie de saint Porchaire*, publiée en appendice (p. 193) à la *Vida de Sant Honorat*, éd. A.-L. Sardou.

2. *Galien*, éd. Edm. Stengel, v. 34.

3. *Ogier*, éd. Barrois, v. 262.

4. Je crois bien faire d'écrire *Loges* par une majuscule. Ce sont sans doute ces *Logiae* dont nous parle, entre autres, Jacques d'Acqui.

Ainc n'i perdi serjant ne chevalier,
Ne mul ne mule, palefroi ne somier.
Huit jors i mist a passer toz entiers.
Tot droit Aüste est Kalles herbergiés,
Dusc'a la Cambre alerent li princier.
Li rois herberge de la outre Mongis;
Grans sunt les os qui le regne ont porpris.
Li jogleor ont lor vieles pris,
Grant joie mainnent devant le fil Pepin :
Li rois fu liés, si ot beü du vin.

Le Mont Saint-Bernard, Aoste et La Cambre, c'est-à-dire Camera au nord d'Ivrée entre Settimo et Bardo [1], voilà un premier itinéraire bien dessiné.

Mais l'entrée principale des pèlerins était par le Mont Cenis et par le val de Suse. Là se dressait sur leur voie l'hôpital du Mont Cenis, dépendance de l'abbaye de la Novalese : nous viendrons bientôt y recueillir des légendes.

Tous les chemins mènent à Rome, dit le proverbe; mais je n'aurais garde de conduire le lecteur par tous les chemins. Si les légendes carolingiennes que nous rencontrerons en Italie aux époques anciennes se distribuaient entre toutes sortes de villes et de régions, il serait possible sans doute de relier entre elles et avec Rome, par des tracés ingénieux, ces villes et ces régions. Mais, si j'ai besoin d'efforts d'ingéniosité en ce sens, ce sera un indice sûr que ma thèse est fausse; et ce sera au contraire un indice qu'elle est peut-être juste et que maintes légendes se sont en effet formées sous l'influence du pèlerinage de Rome, si nous constatons que les légendes carolingiennes viennent se placer d'elles-mêmes sur la route vraie, non pas sur des chemins détournés, accidentels et qui allongent, ni à quelques lieues à gauche ou à droite de la route, mais sur la chaussée même par où se faisaient normalement les plus grands passages de pèlerins. Pour déterminer en gros la route la plus fréquentée, il suffit de regarder dans le *Corpus inscriptionum latinarum* le tracé des voies romaines [2]. Que l'on vienne du Mont Cenis par Suse et

1. Cf. Theodor Müller, *Zur Geographie der älteren chansons de geste* (diss de Göttingen), 1903, p. 12.

2. T. V[2] du *Corpus* (*Liguria et Transpadana*) et t. IX (*Viae publicae Italiae. mediae et inferioris*).

Turin, ou du Grand-Saint-Bernard par Ivrée, la route passe par Pavie et Plaisance et l'on suit la voie Émilienne par Modène et Imola, pour franchir les Apennins vers Bagno ; on rejoint à Arezzo la voie Cassienne, qui conduit à Rome par Viterbe et Sutri.

Une partie seulement de ce trajet peut varier sans que la route en soit allongée ou rendue plus difficile : c'est si l'on préfère abandonner la voie Émilienne avant Parme pour franchir les Apennins au col de la Cisa et gagner Pontremoli, Lucques, Sienne, Viterbe.

Ces itinéraires suivent à l'ordinaire des voies romaines. A vrai dire, ce sont des routes éternelles. Il y a intérêt pourtant à connaître quelles étaient les stations où s'arrêtaient de préférence les voyageurs du moyen âge.

Nous possédons, pour la période qui nous occupe, de nombreuses descriptions de cette double route. Il suffira à notre dessein de nous servir de celles-ci :

1° de l'itinéraire de Sigeric, archevêque de Canterbury († 994), qui va *de Roma usque ad mare*, c'est-à-dire jusqu'à la Manche, en passant par le Grand-Saint-Bernard [1].

2° de l'itinéraire, donné par les *Gesta Henrici II et Ricardi* [2], que suivit Philippe-Auguste en 1191 à son retour de la Terre-Sainte ;

3° de l'itinéraire, décrit sous forme de dialogue entre deux clercs, qu'Albert, abbé de Stade (près de Brême), mort après 1256, a inséré dans ses *Annales Stadenses* [3]. On y marque les

---

1. *Memorials of Dunstan*, éd. Stubbs, 1874, p. 391 ss. ; Konrad Miller, *Die ältesten Weltkarten*, III (1895), Stuttgart, p. 156 ss. Voyez surtout, pour le commentaire de ce texte, Julius Jung, *Das Itinerar des Erzbischofs Sigeric von Canterbury und die Strasse von Rom nach Lucca* dans les *Mittheilungen des Institutes für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXV, 1904, p. 1, et G. Gröber, *Romanisches aus mittelalterlichen Itinerarien* dens les *Bausteine zur romanischen Philologie, Festgabe für Ad. Mussafia*, Halle, 1905, p. 513.

2. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, XVIII, 541, et *Mon. Germ. hist., SS.*, XXVII, 131.

3. *Mon. Germ. hist., SS.*, t. XVI, p. 337. On y donne çà et là le choix entre diverses routes.

stations d'un voyage de Stade à Rome par la Belgique et la France avec retour par le Tyrol ;

4° de l'itinéraire, en forme de carte, qui se trouve dans six manuscrits de la chronique de Mathieu de Paris († 1259). C'est un itinéraire à l'usage des pèlerins qui vont de l'Angleterre à Rome et au Saint-Sépulcre. Il ne décrit pas une route unique, mais, pour certaines régions, les divers parcours possibles [1].

Il sera suffisant, pour l'instant, de reproduire ici, à partir de Lyon, les stations indiquées par l'itinéraire d'Albert de Stade et par l'itinéraire dit de Mathieu de Paris, en tant qu'ils se bornent à décrire la route qui va par Plaisance, Bagno, Arezzo.

Itinéraire d'Albert de Stade.	Itinéraire dit de Mathieu de Paris.	Distances en kilomètres.
Liun sur Rone.	Liun.	
Ayri (Heirieux).		
Tur d'espine.	Tur de Pin.	50
La Kebele (la Chapelle).		
Mons Catus [2].		
	Chamberi.	34
Ake bele [3].	Egue bele.	36
Mon Milian.		
Aypere (Epierre).		
Chambre (La Chambre).		
Ermeliun (Hermillon) [4].		
Civitas Mauriana.		

1. Il a été publié d'abord en fac-similé par Jomard, *Les monuments de la géographie* ; puis, de façon plus satisfaisante, par K. Miller, *Mappae Mundi, Die ältesten Weltkarten*, III (1895), p. 84 ss. Il n'y a aucune raison d'en attribuer la composition à Mathieu de Paris (voy. à cet égard une note de M. P. Meyer dans la *Romania*, XIX, 303). La critique de ce texte a été faite excellemment par Ludwig, *Untersuchung über die Reise- und Marschgeschwindigkeit im XII. und XIII. Jahrhundert*, Berlin, 1897, p. 122-9.

2. Le Mont du Chat, à l'O. du Lac du Bourget.

3. Aiguebelle et Montmélian sont fautivement intervertis dans l'itinéraire d'Albert de Stade.

4. « In castro illo construendo habitus est sanguis equorum et hominum pro cemento. Homo transiens dabat unam libram sanguinis, equus duas. » C'est une de ces *males costumes* qu'ont souvent à détruire les chevaliers de la Table ronde.

San-Michel.	S. Michel (en Maurienne).	36
Furneaus.		
Termenion.	Terminum, pour ce que ci termine le val de Mauriene.	30
Land (Lanslebourg).	L'ospital en pé du mont.	10
Mons Sinisius.	Mont Cenis ke passe ki va en Lumbardie.	
Secutia.	Suse.	19
Avilian (Avigliana).	Avellane.	30
Turing.	Torins, la prime cité de Lunbardie.	20
Salugri (Saluggia).		
Lavur (Livorno).		
Vercellis (Verceil).	Verżeus.	70
	Morters (Mortara).	30
Papia.	Pavie.	30
Placentia.	Plesence.	45
Bur san Domin.	Burg saint Domin[1].	38
Parma.	Parme.	22
Regium (Reggio).	Rege.	27
Mutina.	Modene.	23
Bolonia.	Boloinne la Grosse.	38
Castellum s. Petri.		
Emula (Imola).	Ymole.	32
Feance (Faenza).	Faence.	15
Furlin (Forli).	Furlins.	15
San Martinen strate.		
Meldola.		
Civitella.		
Balneum s. Mariae (Bagno).	Bain Nostre Dame.	42
Subean (Subbiano).		
Aretium (Arezzo).	Areze.	40
Chasteliun (Castiglione Florentino).		
Ursage (Ossaia).		
Castiglione (sur le lac de Trasimène).		
Orbete.		
Mons Flascun (Monte Fiascone).		
Viterbium.	Biterbi.	130

1. L'itinéraire dit de Mathieu de Paris met entre Borgo san Donnino et Parme *Cremune*, par erreur.

Sutrium.	Sutre.	20
Castellum S. Petri.		
Roma.	Roma, terminus itineris multorum et laborum...	45

Les deux itinéraires concordent, comme on voit. L'itinéraire de Mathieu de Paris suppose qu'on voyage à cheval : les étapes ne dépassent pas ce qu'un cavalier peut faire en un jour; celui d'Albert de Stade est plus précis, parce qu'il suppose un voyageur moins pressé.

Arrêtons-nous sur cette route aux étapes où nous rencontrerons des légendes.

2. MONTMÉLIAN

L'itinéraire d'Albert de Stade porte : « Mon Milian. *In hoc castello dicitur Carolus captivatus.* »

D'autre part, Jacques d'Acqui [1] raconte, sans doute d'après une chanson de geste française, une captivité de Charlemagne dans un château sarrasin. L'empereur a été fait prisonnier tandis qu'il chassait dans une forêt; il s'est fait passer pour un simple fauconnier et les Sarrasins ne l'ont point reconnu. Mais les douze pairs, avertis, se déguisent en moines, portant des armes sous leurs frocs, traversent de nuit la forêt, parviennent grâce à leur costume jusqu'aux portes du château, s'en emparent et délivrent leur seigneur. Or, ce château, Jacques d'Acqui l'appelle *Castellum Montis Miliantis*. Il le place, il est vrai, dans une toute autre région, et c'est, comme on verra, près de Tortone. Il est vraisemblable qu'Albert de Stade et Jacques d'Acqui connaissaient un même récit de la captivité de Charlemagne à Montmélian. Était-ce, dans un poème que nous supposons, Montmélian en Savoie? Ce qui est sûr, c'est que les pèlerins du XIIIe siècle le croyaient.

3. SAINT-JEAN ET SAINT-MICHEL DE MAURIENNE

C'est dans les vaux de Maurienne, selon la chanson de *Roland*, que, sur l'ordre de Dieu, Roland ceignit pour la première fois Durandal :

1. *Chronicon ymaginis mundi*, dans les *Monumenta historiae patriae, Scriptores*, t. III, col. 1505-6.

2316 « E! Durendal, cum ies e clere e blanche!
Cuntre soleill si reluis et reflambes!
Carles esteit es vals de Moriane,
Quant Deus del ciel li mandat par sun angle
Qu'il te dunast a un cunte cataigne;
Dunc la me ceinst li gentilz reis, li magnes.. »

La *Karlamagnussaga* ajoute que c'était quand l'empereur alla en Italie rétablir la paix entre les Romains et les Lombards [1].

4. L'HOSPICE DU MONT CENIS ET L'ABBAYE DE LA NOVALESE

Du lac du Mont Cenis sort un torrent, la Cinischia, qui descend vers la Doire. Sur un mamelon de la montagne qui forme vers le Nord-Ouest la vallée de ce torrent, à six kilomètres en amont de Suse, s'élevait le monastère de la Novalese. Il avait été fondé en 726, sous le vocable de saint Pierre, par un riche Franc, nommé Abbon. Les rois carolingiens le protégèrent; Charlemagne notamment, par un acte de 789. Charlemagne, qui passa par là en 773, lors de son expédition contre les Lombards, et qui entretint des relations amicales avec l'abbé Frodoin, a pu y séjourner, plusieurs fois peut-être. Au commencement du xe siècle, les Sarrasins ayant envahi le Piémont, les moines de la Novalese s'enfuirent à Turin; soutenus par le marquis Adalbert et par ses successeurs, ils fondèrent vers 925 un monastère à Brême en Lomelline, au confluent de la Sesia et du Pô; puis, après l'expulsion des Sarrasins, ils reprirent possession de la Novalese, la restaurèrent vers l'an mil, mais sans abandonner Brême, et un même abbé régissait les deux monastères. Parmi leurs possessions, les moines de Brême et de la Novalese comptaient l'hospice du Mont Cenis.

---

1. Ce qui indique que *Moriane* désigne bien ici la Maurienne. L'expression « *vals* de Moriane » ne permet guère d'ailleurs d'en douter. La seule difficulté est que *Moriene* (*Maurigenna* dans Grégoire de Tours, *Mauriena* plus tard) ne devrait pas, selon l'usage du poète du *Roland*, figurer à l'assonance dans une laisse en *ă..e*. Mais *Garin le Lorrain*, où la Maurienne (Savoie) est certainement désignée, a *les vals de Moriane* (I, 73), et de même *Girart de Roussillon* : *les vals de Mauriana* (ms. de Paris, v. 1661). Il résulte de là que de bonne heure *Maurigenna* était devenu *Mauriana*.

Entre 814 et 825, Louis le Pieux l'avait construit auprès du lac du Mont Cenis, en exécution d'un vœu : il y avait établi une église sous le vocable de Notre Dame et l'avait richement doté au profit des pèlerins et des pauvres du Christ [1]. Il l'avait donné aux moines de la Novalese; par un acte du 14 février 825, Lothaire I le leur reprit, leur donnant une autre église en échange [2]. Mais ils ne furent guère satisfaits de cette compensation, et ils s'efforcèrent par la suite de recouvrer la précieuse « *domus elemosinaria* ». La lutte qu'ils soutinrent, à coups de documents falsifiés, trouva son épilogue dans des actes de 1202 et de 1207, qui les confirmèrent dans cette possession. Il est probable que, à l'époque qui nous intéresse, aux XIe et XIIe siècles, ils occupaient l'hospice [3]. Soit par l'exploitation de cet hospice, soit par leurs possessions le long de la *publica strata* [4], c'est donc eux qui avaient la haute main sur les passages de pèlerins.

L'histoire de leur monastère est retracée dans une chronique riche en légendes et ancienne : le *Chronicon Novaliciense* a été composé au XIe siècle, dans la seconde partie du XIe siècle probablement, et par un seul auteur [5].

Parmi toutes les fables qu'il accumula, il en est deux qui intéressent l'histoire des fictions épiques : la légende de Waltharius et celle de Charlemagne conquérant la Lombardie.

---

1. Ces quelques renseignements sont extraits de la préface mise par M. Bethmann au *Chronicon Novaliciense* (*Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. VII), et de la préface au bel ouvrage de M. Carlo Cipolla, *Monumenta Novaliciensia vetustiora*, *Istituto storico italiano*, *fonti per la storia d'Italia*, Rome, 2 vol., 1898 et 1901.

2. L'acte est perdu, mais il est résumé dans un diplôme de Lothaire I du 14 février 825 (Cipolla, t. I, p. 71 et p. 73).

3. Voyez Cipolla, t. I, préface, p. XV, et t. II, au Glossaire, sous *Domus elemosinaria*.

4. Cipolla, t. I, p. 263.

5. C'est l'opinion du plus récent des quatre éditeurs du *Chronicon*, M. C. Cipolla. Muratori fixait la composition de l'œuvre à 1050 environ. Selon Bethmann, le IIe livre a été écrit avant 1027, le reste après 1050. M. Rajna croit que la chronique a été écrite, à plusieurs reprises, dans la première moitié du XIe siècle. Voyez, pour la discussion de ces diverses opinions, Cipolla, t. II, p. 45 ss.

Au temps où écrivait le chroniqueur, on vénérait à la Novalese, comme un héros et presque comme un saint, un certain Waltharius. On montrait, aux environs, une colonne de marbre qu'il avait brisée en la frappant deux fois de son couteau : c'était la *Percussio* ou la *Ferita Waltharii* [1] ; tel le *perron de sartaigne*, fendu par Roland, que l'on montrait à Roncevaux. On montrait aussi, aux abords du monastère, *in summitate cujusdam rupis*, le sépulcre que Waltharius avait taillé de ses propres mains pour lui-même et pour son petit-fils Rataldus. Pendant l'invasion des Sarrasins, le souvenir s'était perdu du lieu où il avait creusé cette tombe ; par bonheur, à ce que le choniqueur prétend, une vieille femme de Suse, nommée Petronilla, âgée de près de deux cents ans, avait aidé à la retrouver : « J'ai eu souvent entre les mains, dit-il, les ossements de ces héros » ; et il raconte l'histoire d'une dame qui, ayant emporté chez elle des fragments de leurs reliques, leur dut de conjurer un incendie [2].

Qui était ce Waltharius ? On possède, comme on sait, sous le titre de *Waltharius*, un poème [3] composé sans doute en 93[illegible] par Ekkehart I, moine de Saint-Gall : et c'est, on l'admet généralement, la transposition en beau latin d'école d'un ancien poème germanique, qui remontait, pour le fond, au ve siècle, et qui appartenait à l'épopée des Goths [4]. Le personnage vénéré à la Novalese n'est autre que le héros de ce poème, Waltharius d'Aquitaine, Waltharius *manu fortis*, l'otage d'Attila et l'amant d'Hildegund, et, pour que nul n'en ignorât, notre chroniqueur a inséré dans son œuvre de longs extraits du poème latin [5]. Pourquoi ? Que vient faire à la Novalese ce héros de l'épopée germanique ? Le chroniqueur le fait vivre sous Attila [6], comme

1. Ed. Cipolla, p. 155.

2. Ed. Cipolla, p. 156-7.

3. Publié par Jacob Grimm et A. Schmeller (Göttingen, 1838), par Josef Viktor Scheffel et Alfred Holder (Stuttgart, 1874), etc.

4. Voy. le *Grundriss der germanischen Philologie* hgg. von Hermann Paul, 2e éd., 1901, p. 81 ss.

5. *Ibid.*

6. Selon le *Chronicon Novaliciense* (éd. Cipolla, p. 106), le monastère de la Novalèse, fondé par une chrétienne, Priscilla, parente de Néron, avait été dévasté par les Vandales, puis par Attila.

dans le poème latin, et en même temps, par le plus singulier anachronisme, sous le roi des Lombards Desiderius, en sorte que les critiques doutent si la chonique de la Novalese raconte les actes d'un seul ou de deux Waltharius. Quoi qu'il en soit, nous trouvons ici, on ne sait par quelle fortune, annexé au monastère de la Novalese un personnage célèbre dans la poésie germanique, et je ne puis m'empêcher de penser que les clercs qui venaient en Italie, comme Albert de Stade, des parties d'Allemagne, devaient se réjouir, au passage du Mont Cenis, de retrouver à la Novalese ce personnage familier et de saluer sa tombe.

Or le chroniqueur raconte que son Waltharius, après une vie héroïque et belliqueuse, a cherché un monastère où se retirer : il raconte sa conversion, et, chose singulière, le *moniage* de ce héros d'origine germanique ressemble à s'y méprendre au *Moniage Guillaume*, au *Moniage Ogier*. Comment Waltharius éprouve les moines de la Novalese en faisant dans leur église sonner son bâton muni de sonnettes [1], — l'apologue du jardin symbolique qu'il cultive [2], — comment il retrouve et reprend son vieux destrier, — comment il combat des brigands et défend contre eux ses *famulaires* [3], — comment il lutte par surcroît contre des Sarrasins qui ont envahi la région [4], etc..., toutes ces histoires qui nous sont racontées de Guillaume d'Orange, moine d'Aniane, ou d'Ogier, moine de Saint-Faron de Meaux, le sont aussi de Waltharius, moine de la Novalese. Quelle explication en donner? Selon M. Pio Rajna [5], c'est que des jongleurs français ont porté à la Novalese leurs chansons de geste. Selon M. Ph.-A. Becker [6], c'est qu'une collection d'historiettes cléricales a circulé au xe siècle en France et en Italie, s'appliquant en des cloîtres divers à des héros divers, sans qu'il convienne de supposer que les moines de la Novalese aient connu des poèmes français. Les deux thèses ont été défendues

1. Ed. Cipolla, p. 136.
2. *Ibid.*, p. 137.
3. *Ibid.*, p. 151-5.
4. *Tradunt autem nonnulli quod tribus vicibus cum paganis super irruentibus pugnaverit, atque, victoriam ex illis capiens, ignominiose ab arvis expulerit.*
5. *La cronaca della Novalesa e l'epopea carolingia* (*Romania*, XXIII, 36).
6. *Die altfranzösische Wilhelmsage*, Halle, 1896, p. 104 ss.

avec une égale maîtrise. Qu'il suffise de renvoyer le lecteur à ces deux discussions : il y verra combien le problème est délicat, et que peut-être il est insoluble. Entre les deux solutions offertes, il choisira, s'il l'ose. Pour ma part, je dirai seulement : Ou bien, comme le veut M. Becker, le chroniqueur de la Novalese, composant l'histoire de la vie monastique de son Waltharius, ne connaissait que des anecdotes de couvent, de simples *joca monachorum* ; en cette hypothèse nous devrons constater tout au moins que par deux fois, à Meaux et à Saint-Guilhem-du-Désert, ces *joca monachorum* se sont transformés en scènes de chansons de geste et nous devrons reconnaître à quel point l'humour des moines et l'esprit des jongleurs se ressemblaient; ou bien, comme le veut M. Rajna, des chansons de geste françaises avaient, dès le début du XIe siècle, passé les Alpes et le chroniqueur de la Novalese les exploitait.

Un autre héros partage avec Waltharius d'Aquitaine l'honneur d'être célébré par la chronique de la Novalese, et c'est Charlemagne.

Comme on montrait aux environs de l'abbaye la tombe de Waltharius, on y montrait aussi la tombe de Berthe, femme de Charlemagne. (Il est à peine besoin de dire que Charlemagne n'a pas eu de femme qui soit morte là, ni qui se soit appelée Berthe). Il était interdit aux femmes de pénétrer dans le monastère, et, sur la route qui y menait, une croix marquait la limite qu'elles ne pouvaient dépasser[1]. Tout auprès de cette croix, il y avait une chapelle de Notre-Dame (aujourd'hui de sainte Marie-Madeleine)[2] et une maison où l'on hébergeait les pèlerines. Or, dit notre chronique, Charlemagne, quand il venait en Italie, avait coutume de séjourner à l'abbaye de la Novalese. Il y était venu une fois avec Berthe. Celle-ci, tourmentée du désir de pénétrer dans le monastère, profita de ce que Charles était un jour aux matines avec les moines, et, déguisée, franchit la limite prescrite aux femmes. Venue aux portes de l'oratoire de Saint-Pierre, elle tomba morte. Charles fit reporter son corps à l'église Notre-Dame, auprès de la croix

1. Les fondements de cette croix subsistaient encore en 1665 (Cipolla, p. 126, n. 3).

2. Cipolla, t. II, p. 126 ; cf., au t. I, le plan du monastère.

qu'elle n'aurait jamais dû dépasser et l'y ensevelit à grand honneur. Puis il quitta le monastère après l'avoir comblé de riches présents [1].

Le chroniqueur nous rapporte de Charlemagne une seconde histoire, intéressante parce qu'elle nous enseigne ses procédés d'historien :

Après la mort de Pépin, écrit-il, Charles son fils régna. Les Sarrasins envahirent son territoire et le dévastèrent. Aussitôt Charles envoya des ambassadeurs au roi Liutprand, lui demandant de venir à son secours en Gaule avec les Lombards. Les Francs unis aux Lombards expulsèrent les Sarrasins. Peu après mourut le glorieux roi Liutprand et à sa place Désier devint roi. La femme de Désier s'appelait Anza [2].

Ce récit est un emprunt à Paul Diacre (*Historia Longob.*, lib. VI, cap. 52, 53, 57). Mais, dans Paul Diacre, ce n'est pas Charlemagne qui mande Liutprand, c'est Charles Martel. En ajoutant au texte de Paul Diacre les mots « après la mort de Pépin », le chroniqueur de la Novalese a transformé Charles Martel en Charlemagne. De plus, il fait succéder directement Désier à Liutprand, supprimant deux rois intermédiaires, Hiltprand et Aistolphe, que lui fournissait Paul Diacre [3].

Cette légèreté est constante chez notre auteur. Il utilise pour ses récits des sources historiques; mais il les traite avec la plus libre fantaisie. Que cette remarque nous serve pour apprécier maintenant le récit qu'il nous donne de la conquête de la Lombardie par Charlemagne.

Avant de rapporter ce récit, il est utile de résumer en quelques phrases la marche réelle des événements. Entre tant de sources historiques auxquelles je pourrais m'adresser pour rappeler les quelques faits dont j'ai présentement besoin, je choisis de préférence la *Vita Hadriani* [4]. On verra bientôt à quelles fins.

---

1. Éd. Cipolla, p. 131-2.

2. *Ibid.*, p. 170.

3. Remarque faite d'abord par Bethmann (p. 98, n. 48 de l'éd. des *Mon. Germ. hist.*) et développée par M. J. Roman, *De la valeur historique de la chronique de la Novalaise* (*Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, XV, 1896, t. I, p. 48).

4. *Liber pontificalis*, éd. de l'abbé Duchesne, t. I (1886), p. 488.

En 772, le pape Adrien I, ayant rompu avec le roi des Lombards Désier, appelle Charlemagne à son aide. — Charlemagne franchit le mont Cenis (septembre 773). — Mais les Lombards ont dressé dans le val de Suse d'imposants ouvrages de défense, qui arrêtent les Francs. Charlemagne, après avoir négocié longtemps avec Désier, réussit à passer. Abandonnant leurs fortifications, Désier et Adelchis son fils battent en retraite. — Désier s'enferme dans Pavie, Adelchis dans Vérone. — Charlemagne investit Pavie, et, y laissant le gros de son armée, il va avec quelques troupes mettre le siège devant Vérone, qui lui ouvre ses portes; Adelchis s'enfuit à Constantinople. — Charlemagne revient devant Pavie ; mais, laissant encore une fois son armée qui tient le siège, il part pour Rome où le pape le couronne roi des Lombards (3-6 avril 774). — Il retourne à Pavie, qui tombe en son pouvoir (en juin). Désier est fait prisonnier.

Voici, maintenant, la version, enrichie de maintes légendes, du chroniqueur de la Novalese :

Au temps de l'abbé Frodoin [1], le Seigneur tout-puissant daigna avertir par une vision Charles, roi des Francs, qu'il eût à gagner l'Italie le plus rapidement possible pour la réduire en son pouvoir. Il convoque aussitôt les nations voisines, rassemble une armée nombreuse et se met en route.

Il franchit les Alpes par le mont Genèvre [2], détruit, chemin faisant, la tour d'un brigand, nommé Ebrard, et parvient à la Novalese.

Il y séjourne longuement, hébergé par l'opulent monastère. Cependant, Désier, à la nouvelle de son approche, avait, sur le conseil de ses hommes, dressé dans tous les passages par où on peut pénétrer de France en Italie des murs de pierre et de chaux qui reliaient les monts entre eux. On voit encore aujourd'hui les fondements de ces murs, qui allaient du mont Pirchiriano à Chiavrie.

Les Francs ne pouvaient trouver aucun passage, et cependant il leur arrivait tous les jours de nouvelles troupes, le plus souvent un millier d'hommes, parfois deux mille. Ils assiégeaient les Lombards, qui leur résistaient du haut de leurs fortifications. Désier avait un fils, nommé *Algisus*, lequel fut brave et vigoureux dès l'enfance. Il avait l'usage, en temps de guerre, de porter,

---

1. Cipolla, p. 172 ss. Je ne me fais pas faute, dans l'extrait qui suit, de résumer le texte.

2. Par le Mont-Cenis dans la réalité. La chronique, qui s'embrouille ici, donne sur le *Mons Geminus* des renseignements géographiques ou archéologiques dont deux sont inexacts (voy. les notes de M. Cipolla).

étant à cheval, un bâton de fer et d'en assommer ses ennemis. Jour et nuit, il observait les Francs, et, quand il les voyait se reposer, s'élançant soudainement avec les siens, il les frappait à droite et à gauche et en faisait un grand carnage. Les choses duraient ainsi depuis plusieurs jours, quand un jongleur, Lombard de nation, vint vers Charles et chanta devant ses hommes, en jouant de la rote, une chanson par lui composée (*cantiunculam a se compositam rotando... cantavit*). Cette chanson signifiait ceci :

Quod dabitur viro premium
Qui Karolum perduxerit in Italiae regnum,
Per quae quoque itinera
Nulla erit contra se hasta levata,
Neque clypeum repercussum,
Nec aliquod recipietur ex suis dampnum ?

Ces mots étant arrivés aux oreilles de Charles, il l'appela le jongleur et lui promit, s'il lui indiquait une route, de lui donner, après la victoire, tout ce qu'il lui demanderait.

Le roi ordonne à son armée de se tenir prête à se mettre en route dès le lendemain. Alors l'abbé de la Novalese envoie deux de ses moines prier Charlemagne à un repas qu'il lui offre, à lui et à toutes ses troupes. Le roi s'étonne, sachant que son armée a épuisé déjà les ressources en vivres de l'abbaye et que, depuis plusieurs jours, on n'y trouve plus rien à manger ni à boire. Mais, sur la prière de l'abbé, par un miracle de Dieu, le cellier et le grenier du monastère se remplissent de blé et de vin, et l'abbé peut héberger largement le roi et les siens. Charles, après avoir promis de combler l'abbaye de ses dons, se met en route, guidé par le jongleur.

Celui-ci, abandonnant tous les chemins, conduisait le roi par la crête d'une montagne qui s'appelle encore aujourd'hui la *Via Francorum*. A la descente de ce mont, ils arrivèrent dans la plaine de Giaveno. Désier croyait toujours avoir Charlemagne devant lui, tandis qu'il s'avançait rapidement par derrière. Quand Désier se vit tourné, il monta à cheval et s'enfuit à Pavie.

Le jongleur réclame à Charlemagne sa récompense. « Demande ce que tu voudras », lui dit l'empereur. — Je monterai, dit-il, sur l'une de ces montagnes, je soufflerai dans cette trompe de corne, et tu me donneras toute la terre où se répandra le son de ma trompe, avec les hommes et les femmes qui l'habitent. Il fit comme il avait dit, puis, descendant de la montagne, il parcourait les villages et les champs, demandant à chacun : « As-tu entendu le son de la trompe ? » Et, si on lui répondait : oui, il frappait celui qui le lui avait répondu, en disant : « Tu es mon serf. » Le roi lui donna toutes ces terres et tous ces hommes et les fils de ces hommes : « *qui usque in presentem diem servi ipsi* Transcornati *vocantur*. »

Le roi prit ensuite la ville de Turin et toutes les villes et châteaux sur la route. Il parvint ainsi à Pavie, où saint Théodore était alors évêque. Dieu

révéla à Charles qu'il ne prendrait point Pavie tant que saint Théodore vivrait. Charles alla donc prendre d'autres villes, savoir Ivrée, Verceil, Novare, Plaisance, Milan, Parme, Tortone et les villes du littoral. Puis, ayant appris la mort de saint Théodore, il alla mettre le siège devant Pavie. Le roi Désier y était, avec son fils Algisus et sa fille. Désier était humble et bon. On rapporte qu'il se levait toutes les nuits pour venir à l'église de Saint-Michel ou de Saint-Syrus ou à quelque autre église, et que les portes s'ouvraient d'elles-mêmes devant lui. Le siège de la ville se prolongeant, la fille de Désier écrivit à Charles une lettre et la lança par une baliste de l'autre côté du Tessin. Elle lui disait que, s'il consentait à la prendre pour femme, elle lui livrerait la cité et tout le trésor de son père. Charles répondit à la jeune fille de façon à exciter plus encore son amour. Elle vola les clefs de la ville qui étaient sous le chevet de Désier et manda par la baliste à Charles qu'il fût prêt, la nuit suivante, au premier signal, à entrer dans Pavie; ce qu'il fit. Et pendant que Charles avec ses troupes entrait dans la ville, la jeune fille, joyeuse de la promesse qu'il lui avait faite, s'élança à sa rencontre, mais elle fut renversée et foulée aux pieds des chevaux, car la nuit était sombre. Le bruit des chevaux qui entraient réveilla Algisus, fils du roi, qui, tirant son épée, se mit à frapper les Francs; mais son père lui défendit de s'opposer à la volonté de Dieu. Algisus, voyant qu'il ne pouvait résister à une si forte armée, s'enfuit, et Charles prit la cité, monta au palais, et reçut de tous les citoyens des serments de fidélité.

Alors il manda auprès de lui l'abbé de la Novalese Frodoin et lui donna la terre de Gabiano. Quelques-uns disent qu'il fit crever les yeux à Désier. Après avoir envahi l'Italie, Charles alla à Rome où il reçut l'empire et le patriciat.

Plus loin [1], le chroniqueur revient à Algisus. L'Italie vivait en paix sous la domination de Charles, et Charles séjournait à Pavie, quand le fils dépossédé de Désier, Algisus, se présenta inconnu à la cour du roi des Francs et réussit à s'asseoir au bout de sa table. Il obtint d'un ancien sujet de son père, qui, seul, l'avait reconnu, et qui servait à la table de Charles, qu'il lui porterait à manger autant qu'il pourrait. Or Algisus broya tous les os pour en manger la moelle, comme un lion affamé qui dévore sa proie. Il rejetait sous la table les restes de ces os, si bien qu'il en fit un grand tas. Puis il s'en fut. Le roi, se levant de table, voit le tas d'os broyés, s'émerveille, devine que seul Algisus a pu tant manger, et emploie une ruse pour s'emparer de son ennemi.

---

1. Éd. Cipolla, p. 188.

Il confie ses bracelets d'or à l'un de ses hommes et le charge de les porter de sa part à Algisus. L'envoyé rejoint Algisus, qui venait de monter sur une barque. De la rive, il lui crie de s'arrêter, et lui offre les bracelets de Charlemagne : il les fixe à la pointe de sa lance et les tend à Algisus. Mais Algisus revêt sa cuirasse, saisit sa lance et dit à l'homme : « Si tu m'offres ces présents au bout d'une lance, je les recevrai donc par la lance. D'ailleurs, si ton maître me les a envoyés par ruse et pour que tu me tues, je ne veux pas sembler inférieur à lui; à mon tour je lui enverrai mes présents ». Et il donna ses propres bracelets au messager, qui les porta à Charles. Charlemagne les mit, et ils étaient si grands qu'ils montaient jusqu'à ses épaules. Algisus, s'étant échappé à grands risques, rejoignit sa mère, la reine Anza, à Brescia, où elle avait fondé une église en l'honneur des saints Faustin et Jovite.

Ces légendes, d'un coloris si barbare, maints critiques y veulent reconnaître des « restes de l'épopée lombarde ». « Adelgis, écrit M. Pio Rajna, est un héros de l'épopée germanique, plus proprement de l'épopée lombarde [1]. » Et Gaston Paris, dans l'*Histoire poétique de Charlemagne* [2], apprécie en ces termes les récits de notre chronique : « Ce sont ici les derniers accents d'une nationalité germanique expirante, du grand peuple lombard détruit par Charlemagne. Les légendes que nous a conservées la chronique du monastère de Novalese sont empreintes d'un sentiment d'hostilité contre les Francs et leur chef, qui ne peut laisser leur provenance douteuse. »

On doit constater tout d'abord, et au contraire, qu'il n'y a dans la chronique de la Novalese nulle trace d'un sentiment d'hostilité contre les Francs et leur chef. Désier, il est vrai, et Adelchis y sont des personnages sympathiques : le souvenir des fondations pieuses du roi Désier et de sa femme Anza survivait, au temps de notre chroniqueur, dans maintes églises de la région : à Pavie, par exemple, et à Brescia [3]. C'est là que le chro-

1. *Romania*, XXIII, 60, note 1. Voyez F. Gabotto, *Notes sur quelques sources italiennes de l'épopée française* (*Revue des langues romanes*, 1897, p. 259).

2. P. 160-1.

3. On trouvera une longue histoire légendaire de Désier et de sa femme considérés comme des fondateurs d'églises et d'abbayes dans le *Chronicon Brixianum* (commencement du XVe siècle ; voy. Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, XIV, 845-60).

niqueur a pu prendre l'idée de ménager les adversaires de Charlemagne et de les traiter avec indulgence. Mais il n'a pas le « patriotisme étroit », il est bien plus sympathique encore aux Francs et à leur chef. Il considère Charlemagne, conquérant la Lombardie, comme l'envoyé de Dieu : *regnum Italicum divinitus obtinuit* [1]. Il est visiblement fier que Charlemagne ait séjourné à la Novalese, qu'il ait été l'ami de l'abbé Frodoin, que Dieu ait fait ce miracle de remplir de vin et de victuailles, à l'usage des conquérants francs, les celliers de l'abbaye, et que Charlemagne ait enrichi le monastère des dépouilles du roi lombard.

Très favorable à Charlemagne, il n'a pas cru pourtant qu'il fût obligé de peindre ses ennemis, Désier et Adelchis, comme des tyrans et des couards. Ce n'est pas une preuve qu'il ait exploité des chants lombards du VIIIe siècle. Comment ces chants lombards auraient-ils pu survivre jusqu'à son temps ? S'ils se sont conservés pourtant, comment aurait-il pu les comprendre, lui qui parlait une autre langue, le français probablement ? Je sais bien que, pour plusieurs, de telles difficultés n'en sont pas. Je rechercherai pourtant si nous sommes tenus d'admettre la survivance au XIe siècle de chants lombards du VIIIe, et si notre chroniqueur n'a pu prendre l'idée de ses récits dans des livres latins.

Pour composer son ouvrage, il a utilisé en effet des livres latins, en grand nombre : Jordanes, Liudprand, Paul Diacre surtout [2]. Ces chroniqueurs, il les a exploités largement, mais (nous l'avons marqué par un exemple pris à Paul Diacre) de la façon la plus libre et la plus fantaisiste [3]. Son récit de la guerre de Lombardie, il a dû le prendre aussi là où il était le plus naturel qu'il le prît, dans une chronique latine, et traiter successivement son modèle avec sa fantaisie coutumière. Ce modèle pouvait être l'une quelconque des chroniques carolingiennes,

1. Éd. Cipolla, p. 131.

2. Voyez sur les sources écrites du *Chronicon Novaliciense* les notes de l'édition Bethmann et celles de l'édition Cipolla, notamment aux pp. 108, 110, 111, 127, 169, 170.

3. M. J. Roman (*art. cité*) a fait un relevé sommaire de ses principaux coq-à-l'âne historiques.

ou plusieurs à la fois, mais, de préférence, je crois, la *Vita Hadriani papae*, qui se lit dans le *Liber pontificalis*. « L'influence du *Liber pontificalis* sur la littérature historique du moyen âge, écrit Mgr Duchesne, est comparable à l'influence de la papauté dans le monde politique du même temps... C'est l'un des trois ou quatre livres historiques qui formaient le fond indispensable de toute bibliothèque épiscopale ou conventuelle [1]. » En fait, nous savons que le chroniqueur de la Novalese connaissait le *Liber Pontificalis* et qu'il lui a fait des emprunts [2]. Il y a donc indication qu'il a pris là, dans la *Vita Hadriani*, les lignes générales de son récit de la guerre de Lombardie. Mais il y a inséré trois épisodes de couleur épique : l'historiette du jongleur guide des Francs, l'aventure de la fille de Désier amoureuse de Charlemagne et celle des bracelets d'Adelchis. Ces trois épisodes, est-il nécessaire qu'il les ait pris à d'anciens poèmes lombards?

La chose a semblé si certaine qu'on a cru reconnaître un fragment authentique de l'un de ces poèmes, traduit exactement, dans cette *cantiuncula* attribuée au jongleur par le chroniqueur de la Novalese :

> Quod dabitur viro premium
> Qui Carolum reduxerit in Italiae regnum...?

et un savant linguiste n'a pas hésité à proposer une reconstitution de ce couplet en vers tudesques [3]. Il est aisé pourtant de se représenter autrement l'invention de cette anecdote. Les chroniques apprenaient à notre auteur que Désier s'était fortifié dans le Val de Suse, et le témoignage de ses yeux lui montrait, auprès de Chiavrie, des vestiges de ces fortifications. D'autre part, puisqu'il était du pays, il voyait bien qu'il y avait une autre route pour marcher de Suse vers Turin, celle qui passe par Giaveno et Avigliana, et que marque par exemple l'itinéraire dit de Mathieu de Paris [4]. Quoi de plus naturel dès lors que de supposer qu'un homme de la région avait enseigné cette route à Charlemagne? De là le jongleur lombard. Quant à l'historiette des *Transcornàti*, elle est fondée visiblement sur

1. Préface du *Liber Pontificalis*.
2. Cipolla, t. II, p. 108, note 2.
3. Voy. Cipolla, t. II, p. 178, n. 1.
4. Voyez la description de ces deux routes dans une note de M. Cipolla, t. II, p. 174.

un jeu de mots local [1], elle fait partie du blason populaire de la région plutôt qu'elle ne tire son origine de chants lombards du VIIIe siècle. Nous sommes ici en présence d'une légende topographique.

Si l'on en vient maintenant à considérer l'histoire de la fille de Désier, amoureuse de Charlemagne, qui lui offre de lui ouvrir par trahison les portes de Pavie, et qui meurt pour avoir trahi, « elle rappelle, écrit G. Paris [2], l'histoire de Tarpeia et surtout celle de Scylla, la fille de Nisus, dans l'antiquité ». Sans doute; mais, comme l'a remarqué M. Cipolla [3], elle rappelle aussi une histoire racontée par Paul Diacre [4]. Bien mieux, si l'on compare le texte du chroniqueur de la Novalese à celui de Paul Diacre, on constate le plagiat. Chez Paul Diacre, Romilda, femme du duc Gisulf, assiégée avec son mari dans Cividale, s'éprend, à le voir du haut des murailles, du jeune roi Avare qui ravage son pays. Elle lui offre par un message de lui ouvrir de nuit les portes de la ville, s'il consent à la prendre pour femme. Il promet, elle lui livre la ville, qu'il met à feu et à sang. Alors elle réclame du vainqueur l'exécution de sa promesse. Il tient cette promesse en effet; il prend Romilda une nuit pour sa femme; puis il la livre au plaisir de huit de ses hommes; enfin il fait planter un pal au milieu de son camp, et y torture la traîtresse : « Voilà, lui dit-il, le mari que tu as mérité. » Que Paul Diacre, au VIIIe siècle, ait pu prendre ce récit sauvage dans la tradition épique des Lombards, je le crois. Pour le chroniqueur de la Novalese, au XIe siècle, c'eût été plus malaisé. Aussi l'a-t-il simplement copié de l'*Histoire* de Paul Diacre, comme le prouvent quelques coïncidences verbales entre les deux textes. Il s'est borné à feindre que la traîtresse était la fille du prince assiégé, et non sa femme, par respect pour la reine Anza, femme de Didier, et bienfactrice des églises de Brescia; et d'adoucir le dénouement, par respect pour Charlemagne, bienfaiteur de l'abbaye de la Novalese.

Dès lors, étant assuré qu'il était un lecteur de Paul Diacre et

1. Voyez sur ce thème de folk-lore les *Deutsche Rechtsalterthümer* de Jacob Grimm, 4e éd., publiée par Heusler et Hübner, I (1899), p. 1-130.

2. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 335.

3. T. II, p. 183.

4. *Hist. Longobardorum*, liv. IV, p. 37.

qu'il lui a emprunté cette légende violente, est-il téméraire de supposer qu'il a imaginé, à l'imitation des récits barbares de Paul Diacre, les anecdotes relatives à Adelchis? Il se le représente comme un géant, de la façon la plus banale du monde : son Adelchis manie une massue monstrueuse, comme Rainoart au tinel ou comme Hercule; il est un mangeur formidable, comme Guillaume d'Orange, comme Ogier, comme Hercule encore, comme Gargantua, et d'ailleurs comme tous les géants. La légende des bracelets à la pointe de la lance a plus de caractère et c'est avec raison qu'on l'a rapprochée du plus ancien fragment conservé de la poésie épique de Germanie : le chant de *Hildebrant* [1]. Mais c'est ici un de ces thèmes épiques qui, une fois inventés, circulent par les pays : et les bracelets de la lance d'Adelchis rappellent aussi bien les deniers que les barons Hérupés attachèrent au bout de leurs lances.

En résumé, les légendes carolingiennes de la Novalese ne supposent pas nécessairement, à mon sens, l'exploitation de chants épiques lombards. Elles ne supposent pas davantage, il va sans dire, l'exploitation de chansons de geste françaises.

Elles supposent seulement que le chroniqueur du XIe siècle, excité par la lecture du *Waltharius* et de l'*Histoire* de Paul Diacre, a voulu composer quelques narrations du même tour et du même ton.

Mais avançons plus loin sur la *strata francigena*, vers Mortara et vers Pavie. Là encore nous trouverons des légendes relatives à Désier et à la conquête de la Lombardie par Charlemagne; mais là plus nettement qu'à la Novalese, il apparaîtra qu'elles sont d'origine livresque; nous l'avons supposé à la Novalese, sans pouvoir le prouver; là il sera possible de le prouver, ce qui sera pour donner plus d'apparence à notre explication de la chronique de la Novalese. Et ce qui nous intéresse bien plus encore, là, nous verrons des légendes, fondées sur des textes de chroniques latines, se mêler par surcroît à des récits de chansons de geste, soit qu'elles s'inspirent de ces récits français, soit qu'elles les aient suscités.

Joseph BÉDIER.

(*A suivre.*)

1. Rajna, *l. l.*; Cipolla, p. 190, n. 1.

NOTICE ET EXTRAITS

D'UN FRAGMENT DE POÈME BIBLIQUE

COMPOSÉ EN ANGLETERRE

Le ms. Harl. 3775 (Musée britannique) est un recueil de fragments très divers réunis sous une même reliure. Il n'est pas utile d'en donner une description détaillée, qui exigerait beaucoup d'espace et n'apprendrait rien de bien nouveau, car les éléments s'en trouvent épars en diverses publications. Ce recueil, en effet, a été plus d'une fois consulté et utilisé, depuis qu'il fut, pour la première fois, analysé dans le Catalogue de la Bibliothèque harléienne (t. III, p. 60-61), bien que le morceau que je vais faire connaître n'ait, jusqu'à ce jour, attiré l'attention de personne. Avant d'aborder l'étude de ce morceau, j'indiquerai sommairement les pièces françaises que contient notre manuscrit.

Fol. 1. Le poème en sixains sur la vie de saint Thomas de Cantorbéry, dont on possède en outre au moins cinq manuscrits [1].

Fol. 14, r° et v°. A la suite de ce poème, la chanson française *S'onques hoem par dure departie*. Cette pièce est notée [2].

Ces deux morceaux sont en écriture de forme (ce que les Anglais appellent écriture normande) de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Ibid. Vient ensuite, en écriture cursive du XIVe siècle, une poésie pieuse

Jhesu, que lumer es et jour,
De nuit descoveres tenebrour,
Que de lumere es clartez...

---

1. Publié par Fr. Michel à la suite de son édition de la *Chronique des ducs de Normandie* par Benoit (III, 461 et suiv.). Cf. *Hist. litt. de la France*, XXXIII, 377.

2. N° 1126 de la *Bibliographie* de M. G. Raynaud, t. II, p. 118, où ce n'est pas indiqué.

Et, au bas du feuillet en marge, les deux premiers vers du traité de Gautier de Bibbysworth :

Femme q'approche son temps
D'enffaunter monstre sens, etc.

Fol. 15-26. Fragment du poème de *Guy de Warwick*; voir *Romania*, XXXV, 69.

Fol. 140-149. Le fragment de poème biblique qui est l'objet de la présente notice.

Fol. 178 v°. Sur cette page qui est la dernière du recueil, ont été écrits, à la suite de la *Poetria* de Geoffroi de Vinsauf, un certain nombre de proverbes français, accompagnés, comme en d'autres manuscrits, de traductions latines en vers hexamètres [1]. Je les publierai en une autre occasion.

Étudions maintenant le fragment biblique qui occupe les ff. 140 à 149. Ces dix feuillets sont répartis entre deux cahiers l'un et l'autre incomplets, puisqu'ils n'ont chacun que cinq feuillets. Le premier cahier est formé des ff. 140 à 144, le centre étant entre les ff. 142 et 143 ; c'est donc le dernier feuillet du cahier qui manque. Le second cahier est formé des ff. 145 à 149, le centre étant entre les ff. 146 et 147, d'où il suit que le premier feuillet du cahier manque. On voit donc qu'il y a une lacune de deux feuillets, soit environ 440 vers, entre les ff. 144 et 145. Les feuillets ont été reliés en désordre. L'ordre selon lequel ils doivent se lire est celui-ci : 147, 148, 149, 140, 141, 142, 143, 144 (lacune), 145, 146.

L'écriture est une cursive anglaise que l'on peut rapporter au milieu environ du XIVe siècle. Les pages sont à deux colonnes, dont chacune contient à peu près 55 vers, soit 220 par feuillet, en totalité 2200 vers. Ce nombre toutefois doit être diminué de quelques unités parce qu'il faut tenir compte des rubriques qui occupent ordinairement une ligne. Il faut ajouter que les marges supérieures et inférieures ont été rognées au point que le premier vers de certaines colonnes et le dernier de certaines autres est entamé et parfois entièrement coupé. La hauteur actuelle des feuillets est 243 mill. sur 182 de largeur.

Le poème auquel appartient ce fragment est d'ailleurs inconnu. Il nous est par suite impossible d'en apprécier l'étendue, qui devait être considérable. Ce qui en reste ne corres-

1. Voir par ex. *Romania*, XXXII, 113-4.

pond qu'à une faible partie de la Genèse (chap. XXIII à XLII), et encore manque-t-il deux feuillets. Il est certain que le poème commençait avec le début de ce livre de la Bible, mais où s'arrêtait-il? Je suppose qu'il devait se continuer au moins jusqu'à la fin du Pentateuque, en abrégeant les parties non narratives. Peut-être aussi comprenait-il tout l'Ancien Testament. La traduction est fort libre : elle paraphrase le texte qui n'a pas toujours été bien compris. Mais l'auteur a mis à profit d'autres sources. Ainsi il cite saint Jérôme (§ I, 64), et le « livre des histoires » (§ I, 4), c'est-à-dire l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur. Ailleurs (§ III) il introduit assez maladroitement un conte qu'il aura pris directement dans la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse, ou, de seconde main, dans quelque recueil d'*exempla*. Je compléterai ces indications sommaires dans la suite de l'article.

Je rappelle pour mémoire qu'il existe un autre poème biblique également composé en Angleterre, mais qui se tient beaucoup plus près du texte. On en connaît plusieurs manuscrits, à Paris, à Oxford, à Cheltenham et à Trèves, ce dernier n'étant qu'un fragment (1013 vers) qui a été publié par M. Bonnardot, *Romania*, XVI, 177-212. Voir à ce propos ma notice sur quelques manuscrits de la Bibliothèque Phillipps, à Cheltenham, dans les *Notices et extraits*, t. XXXIV, 1re partie.

La langue et la versification sont d'une extrême incorrection. Même en faisant aussi large que possible la part des erreurs du copiste, on doit reconnaître, à s'en tenir aux fautes attestées par les rimes, que l'auteur n'avait qu'une idée très vague des règles d'accord et de la concordance des temps, et qu'il n'en avait aucune de la mesure des vers. Il est impossible de savoir s'il a voulu faire des vers de dix ou de onze syllabes. Il ne le savait pas lui-même. Il ne se préoccupait pas davantage d'établir un repos fixe au milieu de ses lignes inégales. Le groupement par la rime n'est pas moins irrégulier. Le plus souvent les vers vont par quatre sur la même rime ; mais il y a des groupes de deux et de trois vers; il y en a quelques-uns de six ou même de huit.

Quant à la langue on y peut constater presque toutes les altérations des sons qu'on a relevées dans les textes les plus irréguliers du français d'Outre-Manche, par exemple dans la version

rimée de l'Apocalypse [1]. C'est ainsi qu'on y remarquera le passage fréquent des infinitifs de la quatrième conjugaison à la première : *reverter* (pour *revertir*) rime avec *furmer* (former), I, 80-81; cf. encore I, 100-103, 112-113. La finale *-oir* passe aussi à *-er* : *voller* (vouloir), I, 124, est associé à *messager*. Même les verbes en *-re* subissent la même attraction : *vender* (vendre), II, 88, rime avec *manger*, *archier* [2]. Les sons *é* et *ei* tendent à se confondre : *terre*, II, 131, rime avec *receivere* (pour *receivre*). *U*, *ou* et *eu* ne se distinguent plus [3] : *orgoilus* (= *orgoillous*) et *plus*, III, 70-1, *conu*, *ebru* (hébreu), *entendu*, *lu* (lieu), IV, 50-3, riment ensemble.

Les analogies que l'on peut constater avec la langue de l'Apocalypse en vers ne doivent pas nous induire à considérer les deux poèmes comme étant du même auteur. C'est la même barbarie, mais ce langage barbare n'est nullement exceptionnel au XIVe siècle en Grande-Bretagne, et, pour le style les deux poèmes ne se ressemblent en aucune façon. Le style, du poème biblique est notablement supérieur. Le traducteur de l'Apocalypse est un manœuvre inintelligent qui ne s'écarte d'un mot à mot pénible qu'autant que le souci de la rime l'y oblige. L'autre est plus libre d'allures. Il abrège son texte, l'allonge, le transforme, y introduit des dialogues assez bien coupés; il fait effort pour donner de la vie à ses récits afin de captiver l'attention de ses lecteurs ou de ses auditeurs. Mauvais écrivain, il l'est autant qu'on peut l'être, mais on ne saurait lui refuser l'intelligence et une certaine érudition.

Je ne publierai pas tout le fragment. Il suffira d'en donner quelques extraits.

---

1. *Romania*, XXV, 255 et suiv.

2. Sur cette tendance à ramener tous les infinitifs à la terminaison *-er*, voir la préface des *Contes de Bozon*, p. XIV.

3. Ce qui du reste s'observe en des poèmes en français d'Angleterre d'une époque moins récente, par ex. dans le poème sur l'amour de Dieu que j'ai publié ici-même. Voir *Romania*, XXIX, 8.

I

Nachor luy frere Abraham fiz ad engendré, (*f.* 147)
De sa concubine Renma apellé.

De la mort Sara, la femme Abraham.

Abraham repairat ; vint [a] Manbré ;
En luyvere de estories ce avum trové.
Morte est Sara, la femme Abraham,
En la cité de Ebron, juste Chanaan.
Cent anz ȝ vint sept Sara vesqui,
En bone veillesce de ceo mund parti.
Quant sun ber Abraham pleynt ȝ pluré [l'] out,
Mult estoit pensifs car luy desplout
Qe en sun demayne enseveiler ne la pout.
Come estrange home en Ebron conversout ;
Une lignage de gent de mult bon parage
Out en la vile feffé de heritage ;
Sis clameit l'um fiz Het par lignage,
Mult bien vaillaunt de quer et de curage ;
A ces alat Abraham quere peticiun
Que de une place a luy feseient le dun,
U pout sun mort ensepeiler saunz mesprisun.
Cist respunent Abraham mult bonement :
« Prince Deux estez ; pren a toen a talent
« Del nostre ; come vus plest, aiez monument,
« Que se k'il seit nul vus defent. »
Chescun par noun luy soen otria,
Ore met sun mort u luy plesera.
Luy patriarche en estaunt lors se adressa,
Parfund a trestuz il esclina :
« De autre part », fest il, « en pernez cure :
« Priez qe Effrom me baille sepulture
« La duple fosse en chef de sa culture,
« Si en preng avenant qe vient a dreiture.

1-2 = GEN. XXII, 24. — 3-4 *Hist. schol.*, ch. LIX (Migne, *Patr. lat.*, CXCVIII, 1106.— 5-25 GEN. XXIII, 1-6. — 23 Corr. *Que ke ke il s. n. ne v. d.*? latin : « nullusque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum. » — 26-35 = GEN. XXIII, 7-9. — 31 Ce vers peu clair correspond à ces mots du latin : « pecunia digna tradat eam mihi coram vobis in possessionem sepulchri. » Peut-être pourrait-on corriger *Si en prengne avenant* (ou *vus veant* ?) [*pris*] *qe...* »

« Si jeo avoy pur men aver donee
« La dupple fosse qe gard ver Manbré
« A mon mort sepeilir ȝ bien aquité
« Dunt serroit il tut sulun ma volunté.
— Mi cher sire », Effron respundi,
« Mult meuz le frum, n'ert pas ci :
« La dupple fosse od le champ fluri
« Trestut untr'ment vus otrei issi. »
Dunt est luy patriarche ver luy enclinez ;
Ce dist il : « Cher sire, mult merciz ȝ grez ;
« Tut le presage qe ele vaut pernez,
« Si vus plest faire mes voluntez.
Effron dist : « Ert meuz tut autrement :
« Quatre cenz sicle le priz est de argent,
« Mès iceo quei est entre bone gent ?
« Meuz la voil doner vus quitement. »
Abraham akist la parole agré[e]
Veaunt le poeple volt qe seit fermée.
Dreit devaunt la porte de la mestre entré[e]
En lu u la cité plus est frequenté[e],
Veaunt tut le poeple illoc l'ad baillé
Quatre cenz sicles de prové moneé.
Par itel aver Effron luy [a] otreié
La dupple fosse, le champ ȝ le arberié.
Turner i sunt p..... (*f. 147 b*)
Tuz qi voleient entrer ȝ isser.
Confermez est a tuz jurs pur tener
A Abraham ȝ les mors pur sepeiler.
Quant Abraham avoit la place achatée
Ki a luy estoyt s'il ust plus donée
A les mors sepeiler de cele cuntré
Dunt fu richement Sara enterrée.

---

32 Corr. *par men a. doner ?* — 33 *qe gard vers Manbré* vient du verset 17 : « respiciens Mambre ». — 36-53 = GEN. XXIII, 10-16. — 37 Corr. *n'ert pas issi ?* — 38 Lat. : « Agrum trado tibi et speluncam quæ in eo est. » — 39 *Sic*, je pense qu'il faut lire *utréement*. — 48 *akist*, lire *a ki*. — 53-63 = GEN. XXIII, 16-19. — 53 Latin (XXIII, 16) : « quadringentos siclos argenti probatæ monetæ publicæ. » — 55 Godefroy n'enregistre pas *arberié* ; on y trouve seulement *arbrée*, « lieu planté d'arbres ». Latin (XXIII, 17) : « et omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circulum. » — 56 Vers presque entièrement coupé. — 61 *s'il ust plus* est probablement corrompu. Corr. *si li pleiist ?*

Allegoria.

Ceo dist Jerome en sa exposiciun
Qe Abraham ne overist si par Deux noun,
E par taunt mustre qe tut fist a resun,
Mès de la vente il out mal gu[i]erdun
Qi pur mors sepeiler terre vendi ;
Misericorde i out dunt mis en ubli ;
Taunt ad pecché qe sun noun perdi.
Ne fus pas bien qi est esnemi.
Devaunt ce iert Effron apelez,
Puis tute sa vie Efran fu clamez.
Effron « parfist » est interpretez ;
Efran « nient parfist », si l'entendez.
Ne quidés mye qe tute la vengeance
Sulement ust del noun la muaunce,
Mès fu tenu a la signifiaunce,
Sint fist Deux en terre grant demustrance.
Il plust a Deux home de terre furmer ;
Quant vodera a terre deit reverter,
E quant luy plera il le puet refaire
Al assembler ne deit corps del alme retrere,
A ces qi devent de sun regne parter
E sunt el mund sulun sun pleisir.
Terre ne volt vendre al entrer ne al isser
Fors la peyne del nestre ꝛ del murer.

65-90. Cette incidence est traduite, assez peu fidèlement, d'un passage du *Liber hebraicorum quæstionum in Genesim* de saint Jérôme, dont voici le texte (Migne, *Patr. lat.*, XXIII, 1023) :

« In hebræo, sicut hic posuimus, primum nomen ejus scribitur *ephron*, secundum *ephran*. Postquam enim pretio victus est ut sepulchrum venderet argento, licet cogente Abraham, *vau* littera, quæ apud illos pro *o* legitur, ablata de ejus nomine est, et pro *ephron* appellatus est *ephran*, significante Scriptura non eum fuisse consummatæ perfectæque virtutis, qui potuerit memorias vendere mortuorum. Sciant igitur, qui sepulchra venditant, et non coguntur ut accipiant pretium, sed a nolentibus quoque extorquent, immutari nomen suum, et perire quid de merito eorum, cum etiam ille reprehendatur occulte, qui invitus acceperit. »

Il y a simplement dans l'*Hist. schol.*, ch. LIX : « Hieronymus tamen dicit Ephron reprehendendum, et ideo nomen ejus mutatum pro Ephron Ephran. »

65 *overist*, corr. *ovra*. — 74-5 Ceci est une addition du traducteur — 79 *Sint*, corr. *Si'n* ou *S'en*.

Quant Effron fu en si grant furfeiture
Dunt reproce uncore huy ce jour dure,
Pur ce k'il vendi terre a sepulture,
Sun heritage en la sue culture,
E la voleit doner mult bonement,
Quei ert dunt de ces la qi la vent
Qi est a Dampnedeux tut demenement
As cors sepeiler de la morte gent ?

De Eliezer maundé pur Rebecca.

Abraham, nostre pere, grant temps vesqui,
De jour en autre plus enfebli ;
La mort luy aproche, car la senti.
Sun gentil fiz Ysaac pas ne ubli ;
Vout qe ust femme avaunt sun murer :
Un de ses sergeaunz avaunt fist venir
En qi il se fiat ; ce fu Eliezer.
Quaunt estoit venu, dunt le fist jurer :
« Met ta mayn suth ma quize, di par Deux
« Que femme ne durez a mon fiz gentil
« De la gent de ceste terre u sui conversaunt
« E hors de nostre parenté petite ou graunt.
« A Mesopomamie (*sic*) vus irrez,
« A mon fiz Ysaac femme prendrez. »
Luy serjaunt respundi, bien fu avisee :
« ..... (*f.* 147 *c*)
« Que si la femme ne volt od mei vener.
« Doy jo tun fiz a la femme mener ?
— Gard toy », dist Abraham, « qe nel faciez ;
« Pur rien qe vener Deux coruscer.
« Jeo enspeir en Deux qi me fist vener
« Hors de la terre de ma nativité.
« Od mey ad parlé, meymes ad jurec,
« Promis m'ad ceste terre z a mon lignage
« K'il volt doner z a lur parage.
« Jeo sui bien certeyn z ne puis duter
« Il volt tun angele od toy eyveyer.
« Bien te frat esploiter luy Deux messager.
« Femme dois trover sulum mon voler.

96-117. = Gen. xxiv, 1-7. — 11
drait quelque chose comme *P*. r

« Mès si la fenme n'i volt vener
« Tut quit serrez del jurer
« Cuntre Deux ȝ home, saunz chalenger. »
Dunt prist luy serjaunt dis mulès chargiez
De le biens sun seignur avant alez ;
En Mesopanie (*sic*) Sirie, une trés bele cité,
A la cité Nachor, Carram apellée.
Joseph dist grant temps avoit ȝ labur
Cele veage faire pur sun seignur
Car en cel païs en yvern est
La voye muit parfunde, dunt plus lent est.
De ewe ad defaunte cum en estee
En larinz laruns sunt gent qe unt tué.
Luy serf vint od ses mulès près une fossé
Pur luy reposer ; mult fu travaillé,
Ce fu hure de jour en le vesperée.
Pucelles i vindrent hors de la cité
Pur ewe espucher ; e wus luy serjaunt
Començat de prier le sire Deux puissaunt :
« Ayde Deu, mi sire, en ce bosoigne grant,
« Jeo sui tut desconu a ces qe vei venaunt.
« Jeo vei pucelles vener ; signe me donez
« Si mi sire femme avra de tuz ces adès ;
« Cele qe je dirrai : Beivere me donez,
« E saunz escundist die : Asez avrez
« Vus ȝ vostre amail quant qe vus voilez,
« C'est la pucelle qe as apparaillez
« Pur le fiz mon seignur *Y*saac clamez. »
.....

II

Voici un autre morceau contenant une bonne partie de l'histoire d'Isaac et de ses fils Jacob et Esaü. Le récit de la ruse concertée entre Rébecca et Jacob pour tromper Isaac est présenté d'une façon assez originale. L'auteur se rend compte de

---

131 L'identification avec Carran (Haren) n'est pas dans la Bible. L'auteur a dû la prendre dans l'historien Josèphe cité au v. 132. — 132-7, Josèphe, *Ant. des Juifs*, l. XVI, 1. — 127 Corr. *En la voie* (*Es larriz ?*) *larun sunt que gent ont tué ?* — 150 *amail* pour *aimaile*, *armaile*, troupeau. De même II, 10.

ce qu'il y a d'odieux dans cette ruse et fait ce qu'il peut pour Idécharger Jacob. La scène entre celui-ci et sa mère est curieuse. l y a là un dialogue (vv. 113 et suiv.) qu'on dirait emprunté à quelque ancien mystère.

En ce temps vint a luy roy de Gerarée, (*f. 149 d*)
Abymelech, od sun amy Ocozat nomé,
E de la pees parler ꝛ de amesté,
Amender le trespas qe fist sa mesnée.
Les enfaunz Ysaac [i] vindrent le juor
U furent assemblé luy troi grant seignur,
En haut diseient : « Ewe avum truvée. »
Ysaac la fosse apella Bersabée,
C'est une fosse de ewe habundaunt
Pur amail enbeverer la fosse pleisaunt.
Ysaac dist au roi : « Merveile ai grant
« Qe tu vens a un home de ren amaunt. »
Luy roi respunt : « Nus savum Deux est od toy,
« Tu as ce que vols saunz nulle effrei.
« Tun pere avaunt sa mort mult m'ad amé ;
« Covenaunt fist entre nus de bone amesté,
« Pur luy ꝛ pur soenz, ne sai se vols tener;
« Nus sumus tut prest ; en nus ne deit pecchier. »
Dunt dist Ysaac : « Di mei le covenaunt
« Qe mon pere feseit en sun vivaunt

1-42 = GEN. XXVI, 26-33. L'ordre du texte est bouleversé dans la version qui, de plus, développe longuement le dialogue d'Abimelech et d'Isaac. — Voici le texte :

[26] Ad quem locum cum venissent de Geraris Abimelech et Ochozath amicus illius et Phicol dux militum, [27] locutus est eis Isaac : « Quid venistis ad me, hominem quem odistis et expulistis a vobis? » [28] Qui responderunt : « Vidimus tecum esse Dominum, et idcirco nos diximus : « Sit juramentum inter nos et ineamus fœdus, [29] ut non facias nobis quidquam mali, sicut et nos nihil tuorum attigimus, nec fecimus quod te læderet, sed cum pace dimisimus auctum benedictione Domini. » [30] Fecit ergo eis convivium, et, post cibum et potum, [31] surgentes mane juraverunt sibi mutuo, dimisitque eos Isaac pacifice in locum suum. [32] Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac annuntiantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes : « Invenimus aquam ». [33] Unde appellavit eum Abundantiam, et nomen urbi impositum est Bersabee usque in præsentem diem.

Le développement des vers 27-32 est tiré du verset 15.

« E luy roi, q'il ne volt nus guerroier,
« Mal parler ne oier, ens volt il saufner (*sic*).
— E nus tiele covenaunt luy avum fest
« Pur nus ȝ nos heirs ja enfreynt n'est.
— Jo l'otrei », fest Ysaac, « puis qe vus voillez,
« Le domage qe fest avez si ke l'amendez.
— Deux ! queles damages ? » respunt luy roy.
« Qe ta gent unt fest as mienz ȝ a moy ;
« Les fosses qe mon pere fist sun vivaunt
« Par toens sunt estupés e petite e granz.
« A mun dreit demandant il me unt deveé,
« Me gent batu ȝ mult mal demenée. » (*f. 140*)
Luy roi respunt : « Ne savoi de ce nul rien ;
« Desque ore le trespas amenderum trés bien.
« Quant que vus clamez pur toen le pernez. »
Ysaac ȝ luy roi sunt entrebaisez ;
Fest fu amesté pur tuz jours tener
Entre le partiez avaunt lur departer.
Ysaac ad le roi la nuit coreié
E tute sa mesné joie en unt menee.
Après concorde feste ȝ le solail levee
Luy roy od sa gent revint a Geraré.

Incidence dunt play vint.

En ce temps Phoronen fiz Mathi,
Mobes (*sic*) sun cumpaignun, ambduy roi,
Primer[em]ent en Grece, leys i unt donee,
Juges a juger sunt ordeiné,
Lu certeyn as jugemenz forum apelé,

43-60 Cette incidence est tirée de l'*Historia scholastica*, ch. LXX (Migne, *Patr. lat.*, CXCVIII, 1112) :

Eo tempore Phoroneus filius Inachi et Niobes primus Græciæ leges dedit et sub judice causas agi instituit, locumque judici destinatum a nomine suo *forum* appellavit. Soror sua Isis in Ægyptum navigavit, et quosdam apices litterarum tradidit Ægyptiis ; de agricultura etiam multa docuit eos. Unde, cum Io diceretur, Isis ab eis dicta est, quod in lingua eorum « terra » sonat ; et ob hoc, post mortem, in numero deorum in Ægypto recepta est. Filius etiam Phoronei, qui Apis dictus est, eodem tempore in Ægyptum navigavit, quem quidem virum Isidis fuisse tradunt, et similiter ab Ægyptiis deificatus est, et Serapis nominatus.

43-4 Les noms propres sont faciles à corriger, mais *roi* à la fin du v. 44 ? — 47 Corr. *jor* [*fu*] *apelé* ?

Au primer juge tel noun fu donee.
La soer Foren Ysis en Egipte menée
A la gent de Egipte cele ad baillé
En escrit la manere terre semer,
Plusures autres choses dunt il unt saver.
Après ce vint ci qe ele morte fu,
E pur deusesce de cels est tenu.
Luy fiz Phoronen Apis apelé,
Par la mer en Egipte a cele hure alee.
De acune de gent c'est lur opiniun
Qe la femme Yside Apis out barun,
E après qe Apis estoit mort
Pur deux fu honuré ; ce fu tort.
En luyvere de Exode uncore vus avez
Qe Apis en Egipte [fu] cum Deux honurez.

De les femmes Esaü.

Quant de quaraunte anz fu Esaũ,
Femmes prist de la terre u il né fu :
Judith ȝ Balsamath il sunt apelee,
Le[s] filles de granz sires, cuntre la volunté
De son pere & sa mere pur ceo coruscée,
Il furent od lur fiz nient paee ;
Ysaac ne voleit mie sun fiz coruscer,
Mès il suffri faire sun voiler.

De la benesçun Jacob.

En ce temps fu bon secle ; nus trovum,
Quant vint a la fin, qe mureit chescun hom,
A lur enfauns poe[ie]nt doner beneïsçun
E a els diviser lur possessiun ;
Si le fist Ysaac qi fu fleble hom :
Doner volt Esaü sa benesçun,
Mès Jacob luy tolli par seducciun.
Vels home fu Ysaac, longement vesquist ;
Il ne pout ala (*sic*), cocha en sun list ;

---

51 Contresens. — 54 Lire *deuesce* (déesse) ? — 60 Corr. *deu*. — 63-70 = GEN. XXVI, 34-5, mais le traducteur a paraphrasé le texte qui est obscur, espérant le rendre plus clair. — 65 Corr. *eles sunt* ? — 66 Le texte donne le nom du père de chacune d'elles, sans dire que c'étaient de grands seigneurs. — 71-7 Ces sept premiers vers sont une sorte d'introduction due au traducteur. — 78-88 = GEN. XXVII, 1-4. — 79 Corr. *aler*.

Taunt out vesqui la veuwe luy feblist
Quant home ne put oie tuz est en despit,
Poy u nient a vie, ce truve escrit.
A luy apelad Esaŭ, mult swef luy dist :
« Ça ven, beals fiz ; od toy voil parler ;
« . . . a ma fin, ne te voil celer.
« Je sai bien, beals fiz, tu sez bercer ; (*f. 140 b*)
« Jeo desir de cheveril la char manger ;
« Ma benesçun avras, ne te voil vender.
« Mi enfaunt Esaŭ, tu es bon archier,
« Venesun m'as doné sovent a manger.
« Bien m'as servi, bien le sez faire.
« Beals fiz, a ma fin mey estut trere ;
« Si ore fu sauls n'avrai contraire.
« Je irai en tel lu dunt n'avrai repaire.
« Tu sez de la forest, de tun arc trere.
« A ta mere ne diez rien de ceste afaire.
« Tu sez qe je aym bien venesun ;
« Pren tun arc e tun quivere, reven a maysun,
« Aprestez le manger, nus le mangerum.
« Quant avrum mangé, trestut saul serrum,
« Ma benesçun avras ; après nus murrum ».
Dunt respunt Esaŭ : « Ce nus otreŭm ;
« A tun servise sui prest, a la forest irum
« Venesun quere si tost cum poŭm. »
Rebecke la mere tut ce ad oïe
Come Ysaac passera hors de ceste vie ;
Ne volt pas que Ysaac Esaŭ beneye.
Ele se purpensa de une grande veudie.
Plusures dient q'ele fist vilainie
Quant gabat sun seignur u deut estre amye.
Ele fist qe sagez, apelat sun enfaunt,
Mult swef luy dist, nun pas en oiaunt :
« Va en cel vergel, nient lent mès curaunt,
« Aportez dous cheverels qe trovez laytaunt
« Ens qe venge tis frere qi va bersaunt.
« Ti pere gist malades, tut al muriaunt,

---

81 Corr. *ne puet veeir ?* — 82 On peut lire *auie* ou *ame*. On pourrait proposer *sa vie aime*. — 85 Vers en grande partie coupé. On peut restituer ainsi ce qui manque : *Ore su a ma fin, ne* [*le*] *te voil celer*. — 88 Corr. *ne la te voil veer ?* — 89-104 Il n'y a rien de tout cela dans le texte. — 93 Corr. *fu*[*sse*]. . , *n'avreic ?* — 109 Corr. *felonie*.

« Char de cheveril manger desir ad graunt
« Avaunt tun aler, escultez, my enfaunt :
« Jeo oi tun pere ore ens dire
« E od tun pere (*l.* frere) parler, dunt ne puis rire.
— Quei dist il ? — Q'il ne put longement vivere.
— Dist il el ? — Veir, dun sui pleyn de ire,
« Qe Esau beneirat ꝛ le frat tis sire,
— Jo l'otrei. — Tes tey ; nel deis dire.
« Luy manger est tut prest ; tu luy porteras.
— Nel frai — Pur quei ? tu me dirras,
— Il me maldireit. — Mar le doteras.
— N'est my frere velu ? Je ne use ses dras.
— Tu fras mon comaund : entur ton col avras
« La peal de cheveril. — Je n'ose. — Si feras.
— Meuz voderay estre mort u fundrez en terre
« Qe je ne deuse sa malesçun pur benesçun receivere.
« Nequident, ma mere, ne te corusceray ;
« Mult m'as swef nuri ; tun conseil prendray.
« Le cheverils aporte ꝛ dist prest les ay ;
« Fas tost le manger qe je luy porteray.
— Volunters, beals fiz, jo l'apresteray ;
« Del meillur vin qe je ay beyvere li doray. »
Dunt apelad Jacob, quant l'out aprestee,
De la peal au cheveril le col li ad lié.
(*Un vers coupé*)
Ore s'en vait Jacob, nun pas enseuree. (*c*)
.....

III

Après avoir conté le songe de Jacob (GEN. XXVIII, 11 et suiv.) notre auteur introduit un « exemple » dont il n'indique pas la source, mais qu'il n'a sûrement pas trouvé dans un commentaire sur la Bible. L'objet de cet exemple est de prouver qu'il ne faut pas lier compagnie avec de mauvaises gens, et que par conséquent Jacob fit bien de fuir Esaü. Il est emprunté à la *Disciplina clericalis*, conte VI[1]. Voici le texte de cet « exemple », qui, on le voit, est bien gauchement amené.

1. Édition de la Société des bibliophiles (Paris, 1824), première partie (texte latin et version française en prose), p. 52 ; seconde partie (version rimée), p. 42.

Jacob sun frere Esaü fuïst. (*f.* 141 *b*)
Oiez ꝛ entendez quei est escrist,
Chescun bon homme tenu est lesser
(*Deux vers coupés*).
A un mal home il se cumpaigna. (*c*)
Aukuns home demaundera : « Ce di quoment ? »
Volunters vus dira[i] ; ore bien entent.
Duy clers alerunt en lur dedut,
Hors de une cité ce cuntrerunt.
Cum a une mesun il aprocherunt
U plusurs bevurs en dedut erunt,
Dunt dist luy clerc a sun cumpaignun :
« Amis, ne irum pas par cele mesun
« U le bevurs sunt assemblee.
« Put estre par taunt serrum encumbree,
« Car tu as oï, luy philosofle dist,
« Si cum nus trovum en sun escrit :
« Passer ne devum par cele gent
« Qe se contenent trop folement. »
Li clerc a sun compaignun dunt respundi :
« Ja mal n'avrum passer par ci.
« Ne sez qe tu diz ; passun avaunt ;
« Illoc ne demorum taunt ne quant. »
Quant il vindrent endreit de la mesun,
Dedienz cele oierunt duce chaunsun.
Li un arestut, si la escultâ ;
Li autre del aler le amonesta ;
Nel pout departir de la mesun,
Taunt delit avoit en le chaunçun.
Luy autre clergun dunt s'en parti
E sun cher cumpaignun illoc guerpi ;
E cil clerjun qi illoc estoit,
Quant sun cumpaignun lessé avoit,
Entra tut sul en la mesun
Pur delit k'il out en le chaunçun.
De tuz autres fu honuree.
Pur seer sur le banck est apelee
Lors entre autre, dunt il sist
E de lur folie il se entremist.
Après ce, tost vint un bailif curraunt,

---

41. Pour le « bailif » à la recherche d'un larron, il y a dans le texte un *præco*, qui poursuit un espion.

Od sa mace en sa mayn, un larun queraunt.
Luy bailif entra dunt [en] la mesun
Entre cele assemble trova le larun ;
Dist : « Tut cil sunt sis cumpaignun.
« Ci est ostel recestes de larun ».
Ces cumpaignunz apelad, od els entrad ;
Dunt sunt tuz priz k'il trovad
E devaunt le justise mené sunt
Pur jugement receivere qi mesfest unt.
Dunt dist li clergun, quant il entent
Q'il avoit mespris ꝛ fest folement :
« Celi qi se cumpaigne od fole gent
« Va sa mort querraunt di verement. »
Penser est chef, pere Jesu Crist
E luy dormir Jacob mort qe vie tolist.
Quaunt penser de home est en Deux fichi,
Il est cum mort al mund enesmy.
Cele haute eschele qe le ciel tocha
Signefie nostre dame qe Deux porta.
La vie des angeles cele ad menée ;
Humble fu an quer u out castitee.
Les costez de cele eschele avaunt nomé
Si sunt humilité od virginité.
Parfite fu la dame ; sun peer n'est trové ;
Beneit cel hure qe uncke fu née.
Ele est la cause de nostre sancteé.
Angeles qi munterunt la eschele nomé
El n'est en seynt escrit qe humilité ;
Cil qi decendunt sunt luy orgoilus
Mult de sei tenent ꝛ quei plus ?
Pur ce descendunt sunt en despit
U luy humbles muntent sunt od Jesu Crist.

De les femmes Jacob.

Jacob de Bethel avaunt passa,
Vers la terre en Orient une bruere trova.
.....

---

54 *di verement* n'a pas de sens. Latin (édition des Bibliophiles, p. 52) : « Quisquis iniquæ gentis consortio fruitur procul dubio mortis immerite pœnas lucratur. » — 59 Cf. GEN. XXVIII, 12. — 85 Cf. GEN. XXIX, 1.

IV

Voici la fin du fragment. On voit bien que, pour la teneur générale du récit, l'auteur s'est inspiré de la fin du chap. XLI de la Genèse et du commencement du chap. XLII, mais il se peut qu'il ait puisé à quelqu'autre source, que je ne suis pas en état de déterminer, à moins qu'il se soit plu à enjoliver et à dramatiser sa matière. Il motive d'une façon assez ingénieuse, mais peu en rapport avec les données géographiques, le voyage en Égypte des fils de Jacob, au temps de la famine, Jacob, ayant vu de la paille flotter sur la mer, en conclut que cette paille vient d'un pays où il y avait abondance de blé et invite ses fils à s'y rendre. Ceux-ci partent sur des navires, emportant de l'or et de l'argent, et arrivent en Égypte. N'ayant trouvé cette invention nulle part ailleurs, je serais assez disposé à en faire honneur, provisoirement, à l'écrivain anglais.

Joseph fest blé batre par tute la cuntré[e] (*f. 146 c*)
E od femme ventiler paille as beste[s] done[e].
Joseph ad chescun home sa mesure luyveré
E la grose paille en la mer jetté.
L'ewe fu mult redde, aval l'ad porté.
La famine ert grande en chescune regnee,
En Egipte ȝ Chanaan ce nomement,
A poy tuz enfaminez de ce lu la gent :
Murent veals homes, murrent enfauns.
Ceste miseise durat set anz :
A poy sunt enfaminez Jacob ȝ se fauns.
Quant ne trover qe manger mult ert dolens.
Unckes tele defaunte [ne] fu en nuli tens.
Or avoit ȝ argent, si blé pout trover;
Ne trovat a vendre dunt freyt un digner.
Jacob vist ses enfauns tendrement plorer,
Il nes pout aider, n'aveit quei doner ;
Ne se sest cunseiller ne quele part aler.
Deux en apellat q'il deveit aider,
Si nun il priat q'il pout murer,

---

8 *tuȝ*, corr. *sunt*; cf. V-II. — 11 Corr. *si enfaunt*. — 12 Corr. *trove* ou *trova*. — 13 Corr. *defaute*.

Nient pur defaute ver ses fiz emfler.
Un jour luy prodhome en l'ewe regardat,
Vist paille flotaunt ; mult [s']esmerveillad.
Revint a mesun, a se fiz cuntat :
« Jeo vi paille : dunt vint ȝ u alad,
« Mi enfaunt, je ne say ; en l'ewe flotat. (*f. 146 d*)
« Enseur seez vent de loynz. Qi de vus irrat ?
— Pere », dist Ruben, « ne frum tes voluntez
« Prest sumus de ale[r] faire qe vus dirrez. »
Jacob dist : « Jeo otrei ; sakes od vus pernez
« E or ȝ argent ȝ ce qe bosoignez.
« La dunt paille vent blé ad verement.
— Volez qe tuz alum ? — Oïl, mès sagement,
« Ne say en quele terre troverez le furment
« Ne conucez la terre, jeo qui, ne la gent. »
Luy diz fiz Jacob lur nefs apresterunt,
Taunt unt siglés la mer troverent ;
Avoient bon vent, tout sunt passez,
Cum le paille flotat Egipte unt trovez.
Vindrent a bon port, lur nef ancorée ;
De lur nef istrunt, vont par le regnee.
Lee en devyndrent quant payn unt trovee
A fenestrez a vendre, de ce unt chaté.
Quatre returnerunt, [en] lur nef sunt entré ;
Luy sis vont avaunt, luy roi [unt] demaundé ;
Enseigné sunt a Joseph il l'unt saluee.
« Sire, sauf seez, bien avum trové. »
A ses peez chaierunt, sus les ad levee.
Joseph ad se[s] freres mult bien avisee ;
Trestuz conust, il nel unt conu ;
Estrangement lur parla, nun pas en ebru,
Mès en lange de Egipte, cil l'unt entendu.
Il lur dist : « Dunt venez ȝ de quel lu ?
— Sire, nus venum de mult loyn païs,
« Fiz de un home, nus sumus se fiz.
— Come ad noun vostre pere ? — Jacob est nomé.
— U meynt il ? — En Chanaan l'avum lessé.
« La famine est grande, murt amail ȝ gent.
« Ça nus ad esveié od or ȝ argent.
« Nus te prium, pur Deux, sire, en Orient
« Pren de nus pité, vendez nus furment. »

---

21 Corrompu. — 28 *ne*, corr. *nus*.

Quant les ot parler respunt bonement :
« Estez vus cumpaignuns u vus estez parent ?
— Nus sumus unze freres, verité dirrum ;
« Diz en ceste terre, le puisné a mesun.
— Cum a noun vostre pere ? — Jacob le apelum.
— Sil vist vostre pere ? — Sire, nus esperum.
— E vostre petit frere qoment ad noun ?
— Bels sire, Benjamyn. — Vus estes larun.
« N'est[es] pas tuz ci ; vous faut cumpaignun.
« Ça estez venu pur vostre honesun.
« En ceste terre venez pur nus despoiller,
« Nun pas cum marchant pur blé achater. »
Dunt luy frere parlerunt : « Nus sumus leale gent ;
« Venus sumus pur achater, sire, de vus furment. »
Joseph dist : « Est autrement ; vus estez larrun ;
« N'ert pas cum voillez nus vus atachum...

Paul MEYER.

ÉTUDE

SUR

LA CHRONOLOGIE DES POÉSIES

D'AUZIAS MARCH [1].

Je me propose de rechercher dans quel ordre ont été composées les cent vingt-huit poésies qui nous restent d'Auzias March, et jusqu'à quel point la chronologie de ses œuvres peut nous dévoiler quelques traits de sa vie et nous faire pénétrer plus avant dans son intimité.

Cette tentative offre une double utilité. Elle nous permettra, si elle réussit, d'adopter, dans notre nouvelle édition, le classement chronologique dont l'avantage serait de nous faire connaître les différentes époques du talent d'Auzias March et l'évolution de ses idées. D'autre part, il sera plus facile de découvrir, dans ces pièces ainsi rangées, suivant leur ordre de composition, certains renseignements biographiques, historiques ou autres, qui, non seulement confirmeraient ce classement lui-même et prouveraient son authenticité, mais encore contribueraient à donner à l'œuvre un caractère plus personnel.

I

Examinons, d'abord, l'œuvre elle-même dans son ensemble. Elle se présente à nous dans un ordre différent, suivant que l'on considère les éditions publiées à partir du XVIe siècle ou les

1. Les principales conclusions de ce travail ont été exposées dans une conférence publique, à l'*Ateneu* de Barcelone, le 16 octobre 1906, à l'occasion du premier congrès de la Langue Catalane.

manuscrits les plus complets et les meilleurs qui nous en so restés [1]. Dans les premiers, le classement s'efforce d'être logi et est fondé sur la nature des sujets traités. Dans les secon il paraît être plutôt chronologique, si bien que, par une h reuse fortune, si notre hypothèse est vraie, les efforts p retrouver l'ordre de succession des pièces seraient grandem facilités et abrégés.

Or, il est aisé de reconnaître, quand on compare les ma scrits et les éditions, que l'ordre suivi dans le texte imprimé dû non à l'auteur, mais uniquement aux éditeurs.

En 1539 [2], le valencien Baltasar de Romani avait à peu p respecté l'ordre dans lequel sont rangées les pièces dans anciens manuscrits et s'était contenté de diviser les spécime dont il publiait le texte catalan et la traduction castillane, quatre parties : *Cantica de Amor*, *Cantica Moral*, *Cantica Muerte*, et *Cantica Spiritual*. Chacune de ces rubriques comp nait plusieurs *capítulos*, c'est-à-dire plusieurs chansons ou fr ments de chansons.

En 1541, le prêtre Pere de Vilasalo met, pour la prem fois, en tête d'une copie manuscrite [3], exécutée à la dema de Folch de Cardona, amiral de Naples, la pièce *Qui no es t de mos dictats no cur*, par laquelle s'ouvrent maintenant tou les éditions, et suit, pour le reste de l'œuvre, l'ordre des ma scrits plus anciens. D'ailleurs, dans une seconde copie [4] q fait l'année suivante, il remet la première pièce à sa place p mitive.

Ce n'est qu'en 1543 [5] que l'éditeur barcelonais, Carles An

---

1. Les poésies d'A. M. nous ont été conservées dans treize mss. Cinq é tions en ont été publiées au XVIe siècle et trois au XIXe.

2. *Las obras del famosissimo | philosofo y poeta mossen Osias Marco cauall Ualē | ciano de nacion Catalan | traduzidas por don Baltasar | de Romani diuididas en quatro canticas : es a saber : | Cantica de Amor | Cantica Moral Cātica de Muerte | y Cantica Spiritual — Valencia. Juan Nauarro.* MDXXXI in-fol.

3. Bibl. nat. de Paris, esp. n° 479.

4. Cheltenham. Bib. de sir Thomas Phillips, ms. n° 9625.

5. *Les obres | de mos | sen | Av | sias | March | ab vna declara | tio en marges | de algvns | vocables | scurs. Barcelona. Carles amoros Prouenç* MDXLIII, in-4°.

ros, adopte le classement actuellement connu et assigne définitivement le premier rang à la chanson *Qui no es trist*. Quant à la division des poésies, elle ne comprend plus quatre *cánticas*, comme chez Romani, mais trois séries d'*obres* : *Obres de amors*, *Obres de mort* et *Obres morals*.

En 1546, l'auteur d'un autre manuscrit [1], Hyeronim Figueres, simplifie encore davantage et ne conserve que la distinction en *Obres d'amor* et *Obres morals*, et s'éloigne encore plus du classement primitif en suivant l'ordre alphabétique.

Enfin, en 1555 [2] et 1560 [3], la division de Romani est rétablie dans son principe, mais les Chansons de Mort sont placées à la fin après l'unique Chanson Spirituelle *Puys que sens tu*, et le titre courant de *cantos*, pour la première, et celui de *cants*, pour la seconde, se substituent à *cánticas*. Quant à l'ordre des pièces, il est, pour chaque rubrique, à peu près entièrement calqué sur celui de l'édition *princeps* de 1543, sauf en ce qui concerne les *esparças* que l'on a groupées après les Chansons d'Amour et fait suivre de la demande à Na Tecla et de la réponse à Mossen Fenollar, ainsi que des poésies de ces correspondants d'A. March auxquels il faut ajouter Rodrigo Diez.

Enfin, en 1864, Fr. Pelayo Briz [4], en 1884, Fr. Fayos Antony [5], et, en 1888, Ant. Bulbena [6] ont replacé les Chansons de Mort après les chansons d'amour et réuni, après chacune de ces trois rubriques (*Cants d'Amor*, *Cants de Mort* et *Cants Morals*), leurs *estramps* respectifs. Pour tout le reste, la disposition est la même que dans les éditions de 1555 et 1560.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de faire coïncider

---

1. Bibl. nac. de Madrid, ms. nº 3695.

2. *Las obras del poeta mo | sen Ausias March, corregidas de los errores q̃ | tenian. | Valladolid. Sebastian Martinez.* 1555, in-8º.

3. *Les obres del valeros cavaller, y elegantissim poe | ta Ausias March : ara ro | sament ab molta dili | gẽcia reuistes y or | denades, y de molts cãts | aumẽtades. Barcelona. Claudi Bornat*, 1560, in-8º.

4. *Ausias March. Obras de aquest poeta publicadas.....per Francesch Pelayo Briz---. Barcelona.* 1864, in-8º.

5. *Obras del poeta valencid Ausias March publicadas... per Francesch Fayos Antony. Barcelona.* 1884, in-8º.

6. *Les obres del valerós cavaller y elegantissim poeta Ausias March* [*... a despeses de N'Antoni Bulbena*]. *Barcelona.* 1888, in-12.

avec le groupement par genres ou par matières la suite de pièces, telle que nous l'ont transmise les manuscrits. Il nous faut donc sacrifier l'un des deux systèmes à l'autre, comme l'ont reconnu tous les éditeurs depuis 1543.

La classification par ordre de matières, en trois ou quatre parties, qui a été adoptée par Carles Amoros et par ses successeurs offre l'inconvénient d'être incomplète et trop étroite. Sans doute, on peut distinguer, d'une part, les Chansons d'Amour qui comprennent, d'une manière générale, toutes celles qui ont pour devise *Plena de seny* ou *Lir entre carts*, et, d'autre part, des Chansons de Mort où il déplore le trépas de son amie. Cette division a l'avantage de rappeler celle de Pétrarque en *Canzoni in vita* et en *Canzoni in morte di Madonna Laura*, et il n'est pas impossible, malgré le petit nombre de Chansons de Mort composées par notre auteur, qu'il ait songé à imiter sur ce point le *Canzoniere* du poète italien. L'idée de Romani est donc ingénieuse et bonne à retenir. De même, il y a des pièces plus particulièrement consacrées à des sujets moraux, philosophiques ou même religieux. Mais il en est d'autres qui ne rentrent dans aucune de ces catégories. Est-il possible, par exemple, de placer dans les Chansons d'Amour, comme l'ont fait tous les éditeurs, la pièce *Vos qui sabeu de la tortral costum*, qui est un *maldit* où il accable des pires injures une certaine *Na Monboy* ou *Monbohi*, que, par une singulière inadvertance, on a confondue avec la Thérèse dont il célèbre les perfections dans une autre de ses pièces ? Où classer encore les *demandas* et la *resposta* adressées à quelques beaux esprits de son époque, ainsi que les épîtres au roi Alphonse et à son bouffon, dont nous parlerons tout à l'heure ?

Une classification de ce genre, pour être utile, doit comprendre un plus grand nombre de divisions, et, par conséquent, bouleverser, encore plus que ne l'ont fait jusqu'ici les éditeurs, l'ordre des manuscrits. Mais les résultats d'un semblable travail ne peuvent être consignés qu'en un tableau à part, dont le cadre sera assez large pour embrasser dans sa complexité toute l'œuvre du poète.

Il nous a donc paru préférable de rétablir, dans notre édition critique, le système des manuscrits qui nous permettra peut-être d'assister, sinon au développement logique des idées du

poète-philosophe, du moins à leur succession chronologique, soit que ce classement ait été son œuvre consciente et voulue, soit qu'il représente simplement l'ordre dans lequel les diverses pièces ont été composées et retrouvées.

Malheureusement nous n'avons qu'un seul manuscrit à peu près complet [1], qui date vraisemblablement de 1542-1543, et, d'autre part, dans les manuscrits plus anciens, la suite des pièces varie quelque peu de l'un à l'autre. Néanmoins ces divergences ne sont très sensibles que pour le dernier tiers et peuvent tenir à ce que l'original ou les premières copies qui en ont été faites se composaient de cahiers ou de feuillets non reliés qu'il était facile d'intervertir. On sait, en effet, qu'à l'article 78 de l'inventaire des biens [2] d'Auzias March figurent *« dos libres, en paper de forma de fulls, desquernats, ab cobles »*, qui constituaient probablement le manuscrit original des poésies de notre auteur.

Quoi qu'il en soit, les manuscrits nous offrent un excellent moyen de ranger les pièces dans un ordre plus voisin de celui que leur avait assigné Auzias March, et il y a de grandes chances pour que cet ordre corresponde à leur suite chronologique.

II

Entrons plus avant dans l'étude de notre auteur. Scrutons de plus près les textes, et voyons si, dans ces poésies, auxquelles on a fait le reproche d'être impersonnelles, bien qu'il n'y soit guère question que de sa personne, nous ne découvrirons pas, à côté des manifestations ordinaires de la poésie amoureuse de l'époque, des pièces dont la date peut être établie avec certitude ou grande probabilité, ou des allusions plus ou moins claires à sa vie.

Trois catégories d'indications biographiques ou historiques nous sont fournies et constituent pour ainsi dire des preuves intrinsèques et irréfutables en faveur de notre classement. Elles

---

1. Bib. nac. de Madrid, ms. nº 2985.

2. Cf. Am. Pagès, *Documents inédits relatifs à la vie d'Auzias March*, dans *Romania*, XVII, 201. — Le ms. de l'inventaire porte *desquernats* et non *desquadernats*, comme nous l'avons imprimé à tort.

montrent tout au moins que l'on peut relever, dans les manuscrits, des traces d'un ordre chronologique. Ce sont, d'abord, (A) des allusions à la durée de son amour et à ses vicissitudes, qui sont trop précises pour qu'elles ne répondent à rien de réel ; — puis, (B) des strophes, des poésies entières qui rappellent des événements historiques ou qu'il est possible de dater; enfin, (C) des plaintes sur son grand âge, qui, se répétant dans plusieurs pièces presque consécutives, nous renseignent nettement sur l'époque où elles ont été écrites.

A. — La chanson d'amour *Mal venturos no deu cercar ventura*, qui est la 14e dans les manuscrits et la 31e dans les éditions [1], contient une première allusion à la durée de son amour pour la femme qu'il désigne par le « senyal » de *Lir entre carts*. Depuis plus de cinq ans, dit-il, il endure les tourments de l'amour :

Lonch es lo temps del continuu dolor
A part detras, car son cinq anys passats
Quem fuig delit com hi suy acostats...

La déclaration est assez facile à comprendre et signifie, quand on connaît le style des poètes du moyen âge, que, depuis qu'il souffre de l'amour, ou, ce qui revient au même, depuis qu'il compose des vers en l'honneur de sa dame, et même des dames, il s'est accompli une période de plus de cinq années.

Une autre poésie, la 80e des manuscrits et la 95e des éditions, nous apprend encore que, depuis seize ans, il attend la récompense de son amour :

E son setz'anys que lo guardo esper !

Ainsi, depuis qu'il est devenu le serviteur de l'Amour, c'est-à-dire qu'il cultive la poésie, jusqu'au moment où il a composé sa quatre-vingtième poésie, seize ans se sont écoulés.

Ces aveux ne prouvent pas tant la constance de son amour — qui, se confondant presque avec la recherche de la perfection, devait nécessairement durer longtemps — que la lenteur dans

1. Nous indiquons, pour les textes imprimés, la numérotation des éditions du XIXe siècle, en la continuant à partir des chansons d'amour jusqu'à la fin, mais après avoir supprimé la 6e *esparça* : *Yo so molt trist* et reporté à la fin les *demandas* et les *respostas*.

la composition chez le poète. Mais il n'y a rien là qui doive nous étonner, si nous songeons que les grands seigneurs de l'époque, se piquant de « trobar », écrivaient le plus souvent des pièces de circonstance, à l'occasion de quelque incident amoureux ou d'une fête de la *Gaya sciencia*.

C'est, vraisemblablement, dans cette période de seize ans, que se placent les cinquante-trois poésies adressées à la femme qu'il a chantée sous le nom de *Plena de seny* et de *Lir entre carts* et où il nous entretient de ses joies et de ses peines, de ses enthousiasmes et de ses lamentations. C'est d'ailleurs un peu après, à la 92e poésie des manuscrits et à la 99e des éditions, que se trouvent les six poèmes où Auzias pleure la mort de sa « muller aymia », pour employer sa propre expression. A partir de ce moment, ses poésies changent de caractère et prennent un ton presque exclusivement didactique et moralisateur. La douleur que lui a causée cette mort semble avoir épuré son amour et l'avoir conduit jusqu'à la sagesse et à l'amour de Dieu, qu'il chantera désormais dans presque toutes ses dernières œuvres.

B. — Dès la treizième chanson d'amour, qui n'occupe que le 23e rang dans les éditions, nous trouvons la mention d'un événement historique qui fixe, avec une assez grande certitude, l'époque des premières œuvres de notre auteur.

Dans cette pièce, dont le premier vers *Colguen les gents ab alegria festes* indique immédiatement le sujet, le poète, se plaignant d'être le plus incompris des amants, invoque la Mort et déclare qu'il est encore plus malheureux que le roi de Chypre, prisonnier des Musulmans :

> Lo rey Xipra, presoner d'un heretge,
> En mon esguart no es malahuyrat.

On sait que le roi de Chypre, Janus de Lusignan, fut fait prisonnier par les Mamelouks à la bataille de Chierochitia, le 7 juillet 1426, et emmené au Caire où il resta jusqu'au 20 avril 1427[1]. Les malheurs du roi Janus avaient ému toute la chrétienté, et Auzias March a dû écrire les vers qui précèdent au

1. Voir Monstrelet, *Chroniques*, éd. 1572, II, 30, sqq.; De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*. Paris, 1852, II, p. 538. Cf., du même auteur, *L'Ile de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge*. Paris, 1879, p. 328.

moment où le souvenir de sa captivité était encore très vif sur toutes les côtes catalanes de la Méditerranée depuis longtemps en relations avec la Chypre.

La pièce *Pahor nom sent que Sobreslaus me vença*, qui est la 72e dans les manuscrits, tandis que les éditeurs la mettent au 119e rang, semble avoir été écrite beaucoup plus tard. Elle a été considérée par Milá [1] comme un éloge d'Alphonse V d'Aragon. Quoique rien n'y désigne le roi, d'une manière absolument certaine, l'opinion de Milá est assez vraisemblable, et, si l'on tient compte de la place qu'occupe cette pièce dans les manuscrits, nous pouvons lui assigner une date et mieux comprendre alors les allusions qu'elle renferme. En prenant, en effet, pour points de repère les pièces que nous examinerons plus loin, nous sommes amenés à croire que ces vers où, pour la première fois, Auzias chante les mérites de son roi, ont été écrits vers 1443. C'est le moment où Alphonse V, qui vient de s'emparer de Naples (1er juin 1442), est célébré en Italie et en Espagne, au point qu'A. March ne craint pas de tomber dans l'excès,

Loant aquell qui totes lengues loen,

et déclare même que les païens l'auraient, de son vivant, adoré comme un dieu :

En temps dels deus en vida l'adoraren.

Il ajoute que, pour punir les princes (*grans senyors*), qui, au mépris de ses commandements, détiennent par ruse et tyrannisent les grands et petits royaumes, Dieu a inspiré au Juste, c'est-à-dire au roi, le plus sage et le plus courageux des hommes, l'ambition de s'emparer de l'empire du monde :

Ha dat voler al justificat home
Qu'en breu espay haja la Monarchia.

L'univers tout entier retentit du bruit de ses exploits, et, pour les glorifier, il n'y a qu'un trop petit nombre de poètes.

---

1. *Resenya histórica y crítica dels antichs poetas catalans*, dans les *Jochs florals de Barcelona* de 1865, p. 152. — Milá ne dit pas sur quelles raisons il s'appuie. J. Rubió y Ors (*Ausias March y su época*, p. 36) et M. Baselga (*Cancionero de Zaragoza*, p. 352) n'ont fait que reproduire son opinion.

Il est vrai que, dans la *tornada*, notre auteur, se rappelant peut-être les difficultés auxquelles s'est heurté le roi dans son entreprise et les échecs qu'il a subis, notamment à Ponza, prend soin d'affirmer qu'on ne doit pas les lui imputer :

> Aquells affers, que no son en l'arbitre,
> Colpa no y cau, si venen per contrari.

Tous ces traits semblent bien ne se rapporter qu'au roi d'Aragon et de Naples, Alphonse le Magnanime, qui, nous le savons, était très avide de louanges et dont A. March, comme tous les poètes du temps, a voulu faire l'apothéose.

Plus incontestables sont les allusions à des événements ou à des personnages connus, que nous fournissent quelques poésies de la seconde partie de l'œuvre.

Dans un long poème sur l'honneur et la vanité de la gloire, qui commence par le vers *Qui de per si ne per Deu virtuts usa*, et occupe le 104e rang dans les manuscrits et le 122e dans les éditions, le poète, parlant du monde, où les audacieux prennent les premières places, s'écrie :

> No y es raho l'ordenador al seure
> Ne y seur'algu, si espera bon orde ;
> No contrafa la taula de Peruça :
> Orde no y es, mas error sempiterna.

Ni les éditeurs, ni les traducteurs ne nous expliquent ce qu'est cette table de Pérouse dont le désordre est comparé par A. March à celui qui règne dans le monde. Dans son vocabulaire [1], Juan de Resa prouve qu'il ne comprend pas cette allusion à la *taula de Peruça*, lorsqu'il dit qu'elle est une « tabla bien ordenada en la ciudad de Perosa en Italia ».

Après des recherches assez longues, sur lesquelles il est inutile d'insister, j'ai reconnu que par *taula de Peruça*, Auzias entend les neuf tables de bronze, plus communément désignées sous le nom de « Tables Eugubines », parce qu'elles ont été découvertes près de Pérouse, à Gubbio (en latin *Eugubium*). Ces tables, qui contiennent des prescriptions rituelles, des chants et des

1. A la fin de l'édition de Valladolid 1555. — Juan de Resa était chapelain de Philippe II.

prières en dialecte ombrien, avaient été considérées d'abord comme indéchiffrables, et de là la comparaison d'A. March qui n'y a vu ou savait qu'on n'y voyait de son temps qu'un chaos de signes incompréhensibles. Or, le savant livre de M. Michel Bréal nous apprend [1] que ces tables ont été exhumées en 1444, puis acquises par la ville de Gubbio le 25 août 1456, « sous le pontificat de Calixte III », ajoute l'acte de vente qu'on a retrouvé dans les archives municipales.

Cette allusion nous autorise à croire que la pièce *Qui de per si* a été composée un peu après 1444, et, si elle n'établit pas qu'A. March ait vu par lui-même les Tables Eugubines, elle laisse tout au moins à penser qu'il était au courant de ce qui se passait en Italie, où les humanistes avaient été surpris par le mélange d'ombrien et de latin qu'offraient les inscriptions de Gubbio.

C'est à une date un peu postérieure que doit se placer la pièce 107 des manuscrits et 100 des éditions : *O quant es foll qui tem lo forçat cas* ! Elle est adressée, comme l'avait remarqué, le premier, M. Milá y Fontanals [2], à Antoni Tallander, plus connu sous le nom de Mossen Borra, « le maître des bouffons ». L'*endreça*, qui termine la pièce dans les manuscrits, ne laisse aucun doute sur ce point.

Le poète, développant l'idée que La Fontaine exprimera plus tard dans ce vers célèbre :

Le plus semblable aux morts meurt le plus à regret,

raille Mossen Borra, vieux et malade, d'avoir peur de mourir et lui montre que la mort, simple séparation de l'esprit d'avec le corps, n'a rien de redoutable pour celui qui croit à l'immortalité de l'âme. Prenant enfin plus vivement à partie le spirituel et mordant bouffon, il termine par cette plaisanterie :

Antoine, mon ami, votre chair est déjà du fumier, et, sans la goutte, vous avez l'esprit bon. Si vous n'y prenez garde, vous resterez décharné [3], car, pour garder sa fraîcheur, l'esprit brûle le corps.

---

1. *Les Tables Eugubines* (26e fascicule de la Bib. de l'Éc. des Hautes Études), 1876. Cf. l'Introduction, et p. 309.

2. *Resenya*, p. 153. — C'est à tort que M. M. Baselga y Ramirez, dans son édition du *Cancionero catalan de la Universidad de Zaragoza*, la considérait comme inédite. Seule, l'*endreça* a été négligée par les éditeurs.

3. A. M. fait allusion à l'esprit trop vif et trop caustique du bouffon d'Al-

Toni, amich, vostra carn es ja fem,
E, sens la got', haveu bon esperit.
Si no y pensau, restareu escarnit,
Que, per ser fresch, lo cors l'esperit crem.

On peut conjecturer, sans trop de hardiesse, que cette pièce a été écrite peu de temps avant la mort de Mossen Borra, puisque le poète nous le représente, non seulement goutteux, mais encore ayant perdu « quatre de ses sens », et qu'il lui dit, non sans brutalité, probablement pour mieux imiter les boutades du terrible railleur :

Puys es forçat qu'en molt breu temps morreu !

Or nous savons, par l'intéressant article publié par D. Fr. de Bofarull y Sans, dans les *Memorias de la Real Academia de Buenas Letras* [1], que Mossen Borra est mort, à Naples, le 16 juillet 1446. La pièce 107 peut donc être datée avec une quasi certitude et se trouve bien placée dans les manuscrits.

Il semble qu'on puisse dater aussi approximativement la poésie qui suit dans les manuscrits, et qui, dans les éditions, porte le n° 118. Elle débute par le vers *Nom clam d'algu qu'en mon mal haja colpa*, et paraît avoir été dédiée au roi Alphonse V d'Aragon, si l'on en croit l'*endreça* :

Vos, Mon Senyor, haveu sciença vera
Yls apetits mals a vos no contrasten.
Mostran a molts, quiu saben e nou tasten,
Sil passionat ha la raho sancera !

Cet éloge de *Mon Senyor* (A. March n'emploie cette expression qu'une autre fois en s'adressant sûrement au roi) se rapporte très probablement à Alphonse, et la passion qui, suivant le poète, ne troublait pas sa raison, est, sans doute, celle qu'il éprouvait pour la belle Lucrèce d'Alagno. On sait qu'il s'est

---

phonse V d'Aragon et lui en montre les dangers. Il joue sur le sens du mot *escarnit* qui signifie « bafoué, ridicule », mais fait penser aussi à « décharné » ou « écorché ».

1. *Tres cartas autógrafas e inéditas de Antonio Tallander, Mossen Borra... y algunos documentos desconocidos relativos al mismo personaje* (Memorias de la R. Acad. de Buenas Letras de Barcelona, 1895).

épris d'elle en 1448 et qu'il a comblé de ses libéralités la famille de Lucrèce dès 1449 [1].

C'est avec plus de précision qu'une date peut être assignée la pièce 122 des mss. et 86 des éditions *Mon bon senyor, puy que parlar en prosa.*

Elle est adressée encore au roi Alphonse de Naples et à maîtresse. Mais, cette fois, l'allusion est parfaitement évidente Écoutez plutôt comment s'exprime le poète :

Mon bon senyor, puys que parlar en prosa
Nom val ab vos, per haver un falco,
En rims ho dich, sens por quem digau no!
. . . . . .

Tots los delits del cors he ja perdut,
E no atench los propis d'esperit,
E no sent molt de l'animal delit :
Se, mas no sent dels de moral virtut.
Tot mon delit resta sol en caçar :
Per queus suplich, dels homens vos millor,
Que d'un griffaut me siau donador,
Tal que a vos escayga lo donar.

Si, per ma sort, no pusch tant acabar,
Complaure vull a ma complexio
E fer me tort, quem luny tant de raho

---

1. G. Filangieri, *Nuovi documenti intorno la famiglia, le case et le vicende di Lucrezia d'Alagno* (Archivio Storico Napoletano, XI, p. 92).

2. Nous avions depuis longtemps rapporté au roi la dédicace de cette poésie, lorsque, dans une étude de J. M. Quadrado sur « Ausias March », publiée pour la première fois en 1841 par la *Revista de Madrid* et réimprimée en 1875 par le *Museo Balear*, nous avons lu les lignes suivantes qui confirmaient notre attribution : *No puede dudarse que Ausias viajase mucho en su mocedad, acompañando en sus belicosas espediciones á Alfonso V, á quien parece va dirigido el canto XCI.* C'est à propos de la pièce *Mon bon senyor* que Quadrado s'exprime ainsi, p. 131, et, un peu plus loin, p. 201, il ajoute : *En uno de sus últimos cantos, el que dijimos creer dirigido al rey Alfonso V, pide un halcon á su buen señor para distraerse del amor, al que renuncia, con el estruendo y agitacion de la caza.* — Quadrado avait donc deviné que le « Mon bon senyor » de cette pièce n'était autre qu'Alphonse V, mais son opinion était encore bien hésitante, et il ne paraît pas avoir vu qu'il y est aussi question de Lucrèce d'Alagno.

SEGUIDA

Dona, que vos haveu sovint davant,
Satisfahent vostres senys e raho,
Yo la suplich queus suplich del falco,
E siu fara, jam veig ab ell caçant.

Ainsi, ce n'est pas en Espagne, en deçà du Phare de Valence, mais par delà les mers, à Naples, qu'il trouvera la femme parfaite, capable d'aimer d'un amour purement intellectuel, et cette femme qui a captivé un grand roi et qu'il supplie d'intervenir auprès de lui, pour en obtenir le faucon [1] qu'il désire, n'est autre que Lucrèce d'Alagno.

Auzias March se révèle ici sous deux aspects nouveaux. Il nous apparaît, d'abord, comme un grand chasseur. Ceux qui ont lu ses poésies n'en seront point surpris, s'ils se rappellent les descriptions de scènes de chasse et les allusions aux mœurs des animaux qu'on y rencontre. La chasse était, d'ailleurs, le seul exercice qui ne parût pas aux nobles indigne d'être cultivé, car il représentait pour eux une image affaiblie de la guerre. On a même soutenu que les premiers croisés emmenèrent avec eux en Terre Sainte leurs meutes, leurs piqueurs et leurs fauconniers [2].

Notre poète avait une raison de plus pour adresser au roi une telle requête : c'est qu'il avait été son grand fauconnier, comme cela résulte de documents encore inédits [3]. Dès 1426, un peu

---

1. C'était un présent royal à cette époque. D. A. Gimenez Soler, dans un article des *Memorias de la R. Acad. de Buenas Letras* (1901), p. 234, sur D. Jaime de Aragon, publie une lettre du 3 fév. 1408 par laquelle le roi Martin annonce à son beau-frère l'envoi d'un faucon dont il lui fait cadeau. « Per ço com sabem que prenets plaer en caçar trametem vos per lo feel cambrer nostre en P. de Ravanera.... un falco grifaut ab que caçets per amor de nos. » — Riccio (Archivio stor. Nap., *loc. cit.*) signale de nombreux achats et dons de faucons et de chiens effectués par le roi Alphonse de Naples.

2. Chanoine-Davranches, *Le droit de chasse, ses origines et sa nature*. Rouen, Lecerf, 1895, in-8°, p. 15.

3. « Item, lodit dia (*23 Octobre 1426*) doni a mossen Ausias March, falconer major de casa del senyor Rey, e, per ell, a Narcis Curça del seu offici, per les despeses que li convendra fer, anant de manament del dit senyor de Valencia a Barcelona per portar falconsdel dit senyor, del qual cobrí albara »

après avoir été pourvu de la seigneurie de Beniarjo et autres lieux, en raison des services militaires rendus au roi en Sardaigne et dans l'île des Gergues (Kerkenah), il dirige, à Valence, un office royal de fauconnerie, fait dresser des faucons qu'il envoie ensuite à Naples, le plus souvent par Barcelone, et achète des chevaux pour les chasses du roi. Il semble qu'il exerçait encore les mêmes fonctions en 1444, puisque, d'après une lettre récemment publiée par M. J. Pijoan, dans la *Revista de Bibliografia catalana*, VI, 42, le roi fait payer 550 sous royaux de Valence pour deux faucons et un chien de chasse apportés de Valence à Naples par le fauconnier Adam Lopez et qu'avait dressés Auzias March : *los quals lo amat nostre, mossen Ausias March, cavaller, en dies passats havia afaytats per obs e servey nostre.*

Cette poésie adressée au roi nous invite, en outre, à classer désormais Auzias March parmi les nombreux poètes qui ont célébré, non seulement les vertus d'Alphonse le Magnanime, mais encore et surtout celles de sa maîtresse. Chose curieuse, avec Pere Torroella et les auteurs du *Cancionero de Stuñiga*, Juan de Tapia, Juan de Andujar et Carvajal, il exalte en elle la pureté des mœurs. Est-ce seulement pour plaire au roi qu'ils sont unanimes à ne voir entre Lucrèce et lui que des relations purement platoniques — ou ajoutaient-ils foi sur ce point à la rumeur publique qui attribuait à Lucrèce, suivant les mémoires ou les correspondances du temps [1], ces paroles pudiques : « Si le roi voulait me faire violence, je n'imiterais pas Lucrèce, femme de Tarquin Collatin, qui, après avoir reconnu sa faute, se donna la mort, je préviendrais par la mort la faute même ? » Ce qui

---

(Archives générales du Royaume de Valence. Mestre Racional : *Sisena cedula de Johan del Pobo*). — On trouve, dans ce registre et dans les suivants, d'autres mentions analogues, de 1426 à 1428. Nous publierons bientôt ces documents que nous devons à l'amabilité d'un érudit valencien, le Dr J. Rodrigo Pertegás. Ajoutons que, dans l'inventaire des biens d'A. March (*Romania*, XVII, 200), on lit, à l'art. 64 : *Item hun caxonet pera tenir scriptures, en lo qual hauia arreus de falcons.*

1. G. Filangieri, *l. c.*, p. 98. Ce propos a été rapporté par le pape Pie II (Eneas Silvius Piccolomini) dans ses *Commentaria*, Rome, 1634. — Pour expliquer l'attitude de Lucrèce, Eneas Silvius Piccolomini dit ailleurs : *Plerique autem arbitrantur, si coniux Alfonsi moreretur, hanc reginam futuram, ac propterea servari intactam* (Vit. Fred. III).

est certain, c'est que la chasteté, légendaire ou non, de cette affection réciproque, enflamma l'imagination d'Auzias March et de ses contemporains, toujours à la recherche de l'amour idéal chanté par les poètes. Cette croyance, très répandue à cette époque, à la possibilité d'un amour absolument pur de tout désir sensuel, rend parfaitement vraisemblable le sujet, mis à la scène par M. Maurice Maeterlink, dans sa *Monna Vanna*. Le général florentin Prinzivalle respecte la belle Monna Vanna, bien qu'ils éprouvent l'un pour l'autre, depuis leur enfance, le plus profond amour et que, pour sauver Pise, elle vienne, le soir, sous sa tente, s'offrir à lui, seule et nue, suivant les conditions qu'il a posées lui-même. Ces deux héros triomphent de leur passion, et Monna Vanna sort intacte de la tente de Prinzivalle, traînant même après elle en captif le redoutable ennemi de Pise. Ce dénoûment a paru étrange à quelques critiques [1] : les platonisants du XVe siècle avaient plus de confiance dans les vertus du « fin amour ».

Un autre éloge, adressé par Auzias March à la chaste Lucrèce, appelle aussi toute notre attention. Le poète dit « qu'elle mérite qu'un saint révoque son projet »,

D'un sant mereix proposit revocat.

J'estime qu'il ne s'agit là que du Saint-Père, le pape Calixte III, de qui Lucrèce disait qu'il lui voulait beaucoup de bien, « ch'amme vole forte bene », et qui, le 13 octobre 1457, reçut, en grande solennité, Lucrèce d'Alagno. Si l'on en croit les récits qui nous restent de l'entretien qu'ils eurent [2], Lucrèce aurait demandé non seulement que le pape consentit au divorce du roi et de sa femme, Marie de Castille, afin de pouvoir épouser son royal amant, mais encore, et c'est peut-être à cette seconde démarche qu'Auzias fait allusion, qu'il pardonnât à Sigismond Malatesta, seigneur de Rimini, coupable de certains méfaits [3].

---

1. Voir la chronique dramatique de M. Émile Faguet, *Débats* du 26 mai 1902.

2. G. Filangieri, *l.c.*, d'après Luis de Rosa. Voir, pour toute cette entrevue, p. 112 sqq.

3. A. March n'est pas le seul poète contemporain qui ait mentionné cette mémorable visite de la maîtresse du roi au pape Calixte. Le *Cancionero de*

La pièce *Mon bon senyor*, qui est une des dernières dans les manuscrits, semble donc avoir été composée entre le 13 octobre 1457 et le 27 juin 1458, date de la mort du roi Alphonse. Notre conclusion est d'ailleurs confirmée par l'aveu que fait le poète de son grand âge.

Tots los delits del cors he ja perdut,

disait-il tout à l'heure. Il insiste davantage, dans une autre rédaction de la même pièce que présente un manuscrit et qui n'en est probablement que la première ébauche :

Ja la edat a mi no's cominal.
Sere jutjat de tots per galant vell,
Y a dones plau l'hom quant es jovencell!
Totes son carn y en carn es lur cabal :
Tant quant a ço recaptels donare ;
Dels membres so be proporcionat,
Mas es lo mal que l'ull tinch ja ruat.
Y en lur esguart vell me reputare!

On voit que le « vieux galant » prétendait encore être vert-galant et qu'il fait de sa personne un portrait qui n'a rien de trop déplaisant.

A la fin de sa vie se rapportent aussi les trois pièces qui terminent quelques manuscrits et qui sont adressées, l'une à Johan Moreno, encore simple « studiant » et écuyer le 3 mars 1459, au moment de la mort d'Auzias March [1], l'autre à la « senyora Na Tecla », nièce du pape Calixte III, qui a occupé le trône pontifical de 1455 à 1458, la troisième à Mossen Fenollar [2], qui n'avait guère plus de vingt-cinq ans à la mort d'Auzias. Il convient de

---

Stuñiga, p. 336, nous a conservé un curieux onzain, écrit par Carvajal, sur l'ordre même du roi et pendant l'absence de Lucrèce, *por mandado del seunor rey, fablando en propia persona, siendo mal contento de amor, mientra madama Lucrecia fué á Roma*. Le roi se plaint de n'avoir pour récompense de son amour « qu'une noire cheminée », *una negra chemineu!* Ce trait corrobore à merveille la date ordinairement assignée à l'entrevue et prouve bien qu'elle n'a rien d'imaginaire.

1. *Romania*, XVII, 193 et 203.

2. Voir la biographie de ce poète dans l'Introduction aux *Trobes en lahors de la Verge Maria*, réimprimées par F. Marti Grajales, Valencia, 1894.

remarquer avec quelle vénération ses interlocuteurs le traitent dans les vers qu'ils échangent avec lui, tant à cause de son âge que de la grande autorité de son nom et de son talent. « Mon mestre y senyor », l'appelle Johan Moreno; « sou de tots lo mes entes », lui déclare Na Tecla, la nièce du Saint-Père; « vos, magnifich, que sou molt avisat », s'écrie enfin Mossen Fenollar. Ces hommages confirment les appréciations élogieuses du marquis de Santillane et attestent qu'il jouissait d'une grande réputation parmi ses contemporains et ses compatriotes.

C. — Je n'énumérerai pas la série des pièces où nous trouvons une troisième catégorie de renseignements susceptibles de nous aider à constituer la chronologie des poésies d'A. March. Ce sont celles où il parle de sa vieillesse ou des approches de la mort. Elles sont toutes placées à la fin des manuscrits, et c'est un nouveau témoignage en faveur de notre classement. Nous avons signalé plus haut l'allusion qu'il fait à ses infirmités dans la poésie *Mon bon senyor*. La plus généralement connue est celle qui commence par le vers *Cobrir no pusch la dolor quim turmenta* (n° 112 des mss. ; 105 des éditions), où on lit ces deux vers souvent cités, pour démontrer l'origine valencienne du poète :

La velledat en Valencians mal prova,
E no se com yo fassa obra nova.

mais, dans maintes autres pièces qui précèdent de très peu ou qui suivent celle-là, et jusque dans les deux longs poèmes publiés par M. J. Massó Torrents et par lesquels se termine un manuscrit de Madrid [1], il se plaint, sur un rythme qui rappelle le *ensenhaments* de l'ancienne littérature provençale, de sa vieillesse et des tristesses qui en sont la suite inévitable.

III

La revue que nous venons de faire a porté, ce me semble, quelques fruits. Si le nombre des poésies d'Auzias March, dont la date peut être fixée d'une manière certaine, est encore limité, en revanche, il est permis, en s'aidant de ces indications et du

1. *Manuscrits catalans de la Biblioteca nacional de Madrid*. Barcelona, 1896, pp. 8-37.

classement des manuscrits, de distinguer deux grandes périodes dans l'activité littéraire d'A. March. La première commencerait vers 1428 et prendrait fin aux environs de 1445. C'est l'âge mûr [1] du poète, l'époque où il consacre ses loisirs, devenus plus nombreux, à composer des chansons amoureuses, ses œuvres les plus subtiles et les plus achevées. La seconde irait de 1445 à 1459, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. C'est la vieillesse, avec ses sombres pensées et sa préoccupation presque constante d'une fin prochaine. Ses poésies revêtent un caractère plus philosophique encore que les premières. On croirait, à certains endroits, entendre un prédicateur qui s'exprimerait en vers.

Après la mort de sa « muller aymia [2] », sans qu'on puisse savoir exactement si cette désignation se rapporte à sa femme ou à son amie, sa pensée évolue tout naturellement vers le mysticisme, mais ne le détourne pas tout à fait des chants d'amour. Plus préoccupé d'honorer Dieu et la Vierge, il les célèbre dans les œuvres de la fin de sa vie. Toutefois ses passions le reprennent encore et il a de la peine à s'arracher à leurs étreintes. Çà et là il fait l'aveu de ses nouvelles faiblesses. Dans la pièce *Aquesta es perdurable dolor*, qui est la 99e des manuscrits et la 82e des éditions, il exprime ses regrets d'être retombé, malgré ses résolutions, dans les délices empoisonnées de l'amour sensuel, du « foll amor », comme il dit parfois suivant le langage poétique de l'époque. Un peu plus loin, dans la poésie *Dona sius am*, qui est la 109e dans les manuscrits, et occupe, évidemment à tort, le 13e rang dans les éditions, il s'adresse à une femme qu'il appelle *Mon derrer be* et lui dit :

Hajau me grat com lo meu pensament
Qu'er'apartat d'Amor de tot en tot,

---

1. Nous ne connaissons, jusqu'à présent, qu'une seule pièce où il fasse nettement allusion à sa jeunesse, pour indiquer d'ailleurs qu'il en est sorti et qu'il en a perdu l'inexpérience et les dangereuses illusions. Cette pièce est la 6e des mss. et la 50e des éditions :

Molt he tardat en descobrir ma pensa
Per joventut quem nega 'speriment...

2. Cf. la pièce *Aquelles mans*, v. 179-180 :

Als que la mort tol la muller aymia
Sabran jutjar part de la dolor mia...

E ja d'Amor yo no scrivia mot,
Ans del passat era ver penident,
Ara per vos y en vos tot lo despench,
Menys de pensar que per ço mi ameu...

et, plus bas,

Lonch temps es ja que, per fugir dolors,
Fugi Amor, en tant com en mi fon,
Mas, vehent vos, recorts en mi no son
Dels mals passats, ans me paren dolçors, etc.

Enfin, dans la pièce *Cert es de mi* (n° 116 des manuscrits et 84 des éditions), il déplore plus longuement encore ses éternelles rechutes dans l'amour charnel qu'il s'efforce d'expliquer, sinon d'excuser, par l'antagonisme des deux natures qui composent l'être humain — et nous savons par son testament [1], document dont on ne peut suspecter les aveux *in extremis*, que ce ne sont pas là de pures fictions, ni de vaines déclamations. Auzias March, comme d'ailleurs la plupart des grands seigneurs de son époque, n'eut pas des mœurs exemplaires. Ses amours ancillaires nous montrent combien ce chantre de la beauté idéale se laissait aller, même après son second veuvage, à chérir des beautés plus périssables, mais plus réelles.

Auzias March apparaît à ceux qui considèrent son œuvre en elle-même, indépendamment de l'homme, comme un obscur, froid et impersonnel abstracteur de quintessence. Ses analyses psychologiques et ses exhortations morales semblent manquer, lors même qu'il se met en scène, de vie et d'originalité. Mais, si l'on a soin de rapprocher du poète l'homme, tel que nous le montrent les documents d'archives publiés ou inédits, si l'on s'efforce, comme nous l'avons fait, de saisir, dans ses grandes lignes, à l'aide des manuscrits, la suite chronologique de ses compositions, alors ses strophes s'éclairent, ses dissertations s'animent, prennent une signification nouvelle et nous donnent l'impression d'une âme en proie à des sentiments réels et profonds.

Sans doute, nous ne sommes pas en présence d'une de ces

1. *Romania*, XVII, 186 sqq.

confessions poétiques, toutes vibrantes d'émotion, à la manière d'Alfred de Musset ou de Lamartine; sa poésie n'est pas le journal de sa vie, mais en elle retentit comme un écho des événements les plus saillants de son existence. Le rêve qu'il a fait de réaliser l'idéal platonique de l'amour a abouti à de cruelles désillusions. Suivant l'usage des poètes courtois de la Provence et de l'Italie, il a chanté plusieurs femmes, mais aucune n'a complètement répondu à ses vœux. Lui-même, toujours avide de perfection et toujours imparfait, analyse ses passions, sans en triompher, lutte contre un tempérament fougueux, sans pouvoir le mater entièrement. De là les tourments de son âme inquiète et désenchantée. De là aussi cet effort pour se dégager de ses tendances vicieuses qui, après la crise salutaire produite en lui par la mort d'un être tendrement aimé, l'amène peu à peu de la Psychologie de l'Amour à la Morale et même à la Théologie.

Tout en se ressentant encore, plus dans la forme que dans le fond, de la poésie factice et conventionnelle des troubadours, son œuvre révèle, sous les voiles de la tradition poétique et des subtilités de la philosophie scolastique, un cœur humain qui a connu les joies et les souffrances de la vie.

« On s'attendait de voir un auteur » : l'étude attentive de ses poésies, dans leur suite chronologique et dans leurs relations avec sa vie, nous a fait « trouver un homme ! » (Pascal).—C'est une raison de plus pour le lire et le goûter.

Am. PAGÈS.

PAV. *aiagar*, *-giag-*, AJUTARE.

S'incontra frequentemente questo verbo negli scrittori pavani[1]. Vi si tratta di un **ajugare* o *-jǫgare* che tanto può rispecchiare *adju[t]are quanto adju[v]are. Forse **ajugare* s'è poi ridotto, per sostituzion di suffisso, a **ajegare* (cf. *manicare*, alto-it. *mandegar* < manducare), e qui l'*e*, stretto di spesso, nelle arizotoniche, tra due *a*, s'è a questi assimilato.

ASTIG. *antrech*, INTELLETTO.

È nell' Alione, e ha torto il Giacomino, *Arch. glott. it.*, XV 421, di ravvisare nel *-ch* la risultanza normale di *ct*, di leggerl cioè come *č*, il qual suono non è mai esposto se non per *g*. L forma *antrech* va letta *antrék*, e naturalmente non è altro che ur deformazione popolare, se pure non ludicra, della voce dott

VEN. *bigǫlo* ; LOMB. *bažǫ́*, *báža*.

Per la voce veneta, Ott. Ferrari pensò già a umbilicu[2], e il Mussafia (*Beitrag*, 36, n.) non fu alieno dal dargli ragione. Recentemente l'Ascoli (*Arch. glott.*, XV, 326), che subito si cattivò l'assenso del Nigra (*ib.*, 401), postulava *bi-gaulu, una ibrida base latino-greca ; e da ultimo, il Vidossich (*Archeografo T*

1. V. il Magagnò III 68ª, Figaro (v. le note all'art. « burielo ») 4, 5ᵇ, 43ᵇ, e quelche esempio pur nel Ruzante.

2. La voce *bilico* che dovrebbe derivare da umbilicu e favorire quindi il ragguaglio *bigǫlo* = umbilicu, nulla ha in realtà da vedere colla presunta base. Essa è un deverbale dall' ant. *bilicare*, fatto direttamente sul *bil-* di *bilancia bilanciare*, sotto l'influsso forse di qualche sinonimo in *-icare*.

stino, XXX, nella Rassegna degli Studi etnografici, dialettali e toponomastici) invocava il triest. *biga*, ven, *bigarani*, *bina*, specie di pane.

Credo che miglior via tenesse già il Nardo, quando, nella 49ª delle sue *Ricerche filol.-comparative sulla derivazione di alcune voci de' dial. it. specialmente veneti* (in *Atti dell' Istituto Veneto*, ser. V, vol. II; 1876), mandava la parola col suo sinonimo valtellinese *bigiol -jul*[1]; della qual voce e de' suoi molti compagni alto-italiani, v. Schneller, *Rom. Volksm.*, I, 112, Mussafia, *l. c.*, Caix, *Studi*, 75, le mie *Postille* e *Nuove Post.*, v° bajulus[2], nonchè quanto si scrive del leventin. *bižarúj* in *Zst. f. rom. Phil.*, XXII, 466[3].

La voce veneta, a veder mio, ha sostituito -ûlu col diminutivo -o̱lu, e s'ottenne così un **bajo̱lo*[4], onde **ba̱lo* e quindi *ba-g-o̱lo*, con quel *g*, estirpator dell' iato, che è tanto operoso anche ne' dialetti veneti. Quanto all' *i* della prima sillaba, esso potrebb' essere al postutto di ragion fonetica (*ba-j-* in *be-j-* quindi in *bi-j*) come quello del levent. *bižarúj*; ma in ogni modo, e questo e quello potrebbero agevolmente dichiararsi dalla intru-

---

1. Veramente il Nardo non aveva un' idea chiara e decisa del rapporto da lui immaginato; poichè, nel prosieguo dell' articolo, viene a dire anche lui che *bigôlo* potrebbe derivare da *bilico*. — Lo stesso Nardo sa poi citare un bicollum del latino medievale, che, se genuino, non sarà che una ricostruzione della voce viva.

2. Alle forme già note s'aggiunga il piem. *bávo* (allato a *bâo* = * *bájo*) il cui *v* (v. *Krit. Jahresber.*, IV, p. 1ª, 168, *Arch. glott.*, XVI, 162; e aggiungi il bol. *micuò* = **mijuò*, bicchieri, Gaudenzi, 231, il blen. *parpavo̱ja* = *parpajo̱*— farfalla) è di molto conforto per il *-g-* della forma veneta.

3. Altri derivati in *-óne*, sinonimi del primitivo, sono i vatellin. *bailònn bajelònn* (Monti). Ma il parm. *bazzolon* vetrice da mazze (Malaspina IV Giunte), cui stà allato *bazzolén* vetrici da intessere (*ib.*), dipenderà direttamente da *bazzeuli* vimini, della qual forma si tocca più in là. Se si considera che a Milano *bâzer* dice anche « bastone », si capirà che là dove era chiara la nota di diminutivo, sia venuto a dire « piccolo bastone ». A tacer anche che un' altra via dell' evoluzione semantica ci pare additata dal levent. *bižarúj* cinghie della gerla.

4. A Venezia per lo più tace l' *-o* del suffisso *-o̱lo*, mentre s'ha, p. es. *Polo Paolo*. C'è tuttavia *fiòlo*, *brugnòlo*, *pandòlo*, e qualche altro, che giustificano ampiamente *bigo̱lo* (bellun. *bigòl*).

sione dell' idea di dualità, di duplicità, che spetta tanto di frequente all' elemento *bi-*.

La stessa sostituzion di suffisso [1] che s'ammette nel ven. *bigǫlo*, ha avuto luogo, a veder mio e nella stessa base [2], anche in Lombardia [3]. È qui viva la voce *bažǫ́* [4] che dice in primo luogo « penzolo d'uva », cioè « tralcio da cui pendono due o più grappoli » così come dal *bážer* pendono due secchi, poi « grappolo » ; e se ne svolgono i valori di « manata di mazzocchie di panico ecc. » e anche di « stuolo, drappello, frotta », ecc. ; così come il lomb. *rǫš*, che dice in primo luogo « crocchio, stormo, frotta », viene a quello di « penzolo » (v. il Cherubini v° *rósc*, e cf. berg. *rǫç d'öa*, sic. *rozza* tralcio carico d'uva ; v. ancora il ven. *recio*, *Arch. glott.*, XVI, 234 n.). — Dai derivati diminutivi [5], s'è poi estratto in Lombardia un primitivo [6] « baggia » (mil *báža*, bellinz. *bágа*, pav. bresc. berg. *báša*, berg. *bággia*, piac. *bazza*), cui competon secondo i luoghi, diversi significati : « covone, manipolo, manna » « mazzo di cipolline », « pane composto di diverse sezioni distinte e facilmente separabili, quasi un mazzo di pani », « fastello di lino », « mazzo di panni del bucato », « tela da involger balle e fardelli ».

---

1. Per lo scambio tra suffissi diminutivi, è bell' esempio anche il tre- *fiain*, correggiato, per **fiaél* « flagello ».

2. Cf. mil. *bážer* e *bažǫ́* minchione, tanghero.

3. E a Parma ; v. *bazoeuli* (plur. di *bazoeula*) in una delle precedenti n-

4. Il Monti, *Voc. com.*, ha *bascioeu* da leggersi *bažǫ́*. V. *Rend. Ist. lo-* s. II, vol. XXXIX, p. 481 n.

5. Questi saranno « bággiolo » e « baggiuolo ». Poichè *basgiett*, « i- stini tenui di pecore ecc. », cioè « l'insieme delle intestina ecc. » (Cheru- « penzolo d'uva o d'altra frutta » (nel lugan. rust.), dipenderà direttame-n- da *bážа*.

6. Per primitivi dal derivato, vero o presunto, cfr. ancora il veron. *pàr* allato a *pain* villano (v. Parodi, *Miscell. nuziale Rossi-Teiss*, 349-50), verban. *saltamàrt* (Cherub.) di fronte al comun lombardo *saltamartin* cavalletta, istr. *ceve* (Boerio) = ven. *cièvolo* cefalo, ven. *mariga* sindaco (da *marigola* ; v. *Krit. Jahresber.*, VII, p. 1ª, p. 145, e cfr. *regolano* capo del comune, in Statuti trentini), aret. *pio* piuolo, veron. *táva* (onde poi il venez. *távara*) cocciuola, da *tavàn* tafano. In Lombardia, i giocator di boccie estraggono da *bocin* risp. *balin* (derivati da *bǫča* risp. *bála*), lecco, un primitivo *bǫč* risp. *bal*, lecco ambedue mascolini.

ARET. *bigóne*, bigoncia, ECC.

Siamo ancora al capitolo de' primitivi astratti e estratti dal derivato: poichè in fondo *bigone* starà a *bigoncino -iuolo -ione* come *bottone* a *bottoncino* ecc.

Per una ugual via, ma con diversa interpretazione del tema, il dialetto reggiano giunge al suo *pistonz* « fiasco » (parm. *pistón* diminut. *pistonzén*) e « pestello » (parm. *pistón*): vale a dire, *pistonzén* è stato sciolto in *pistónz* (tema) e *-én* (desinenza diminutiva).

Sono curiosi gli imolesi *narón* (= faent. *naróncol*) ranuncolo, e *furón* puntura « foruncolo [1] »; curiosi in quanto attestino presente ai parlanti la funzione diminutiva, o semplicemente derivativa, di -cŭlu.

VIC. *buliélo -riélo -gliélo*, REGALO DELLA BEFANA

Suona *bolleello -le-* negli scrittori vicentino-pavani (vedi Magagnò, p. II 47[b], IV 32[a], 50[b], Figaro [2] 2[b], 5[a]) e il rapporto fonetico tra le forme moderne e le arcaiche non offre difficoltà (v. *Arch. glott. it.*, XVI, 304, n.).

E *bolleello* si ricostruisce in * *bolledello* * *bollitello* o * *bollatello* [3] dove per la parte derivativa è da vedere il citato passo dell' *Arch. glott.* [4]. Per l'etimologia si può pensare a « bello » (cf. mil. *belè*

1. Si potrebbe qui pensare anche a « foro ». Ma non si capirebbe l'accrescitivo di questa parola applicato, p. es., a una puntura d'ago o di mosca.

2. *Smissiaggia de sonagitti, canzon e smaregale in lengua pavana*, de Tuogno Figaro da Crespaoro. Parte prima. Padova, Giov. Cantoni, 1586.

3. *buriélo* dovrà il suo *r* alla dissimilazione di *l-l*.

4. E n'avevan prima toccato il Flechia, non so più dire in qual posto, o il Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, pag. 300, e il Pieri, *Arch. glott.*, XV, 378, n. — Qui aggiungo il parm. *fildèll* filetto, il *porteelletta* (quadrisill.) « porticella » del Figaro 17[a], *boreella* Magagnò I 34[a], e *campetielo*, cioè « campettitello » da qualche testo folklorico veronese (v. il Nicolò Tommaseo, fasc. 2°). *Roncedello* era nl. lodig. (v. *Cod. Dipl. Lund.*, num. 139). E d'altronde, tali diminutivi sono numerosi anche nel siciliano e napoletano (cfr. nap. *fascetella fossetiello giarretella grancitiello marchetella nocchetella sacchetella scannetiella scarpetella schiaffetiello secchietiello stepetiello vronchetella zuppetella*, tutti dal Voc. del Puoti). Circa ai rapporti tra *-itello* e *-atello*, cfr. ancora il mant. *muradèl* murello, e l'it. *fossatello* riferibile in fondo anche a *fossa*.

« ninnolo, balocco »), ma meglio a « bollo », in quanto il regalo consistesse in un involto di carta, in una scatola, munita del suo « sigillo ». E sovvieve che la « tavoletta » di cioccolatta è chiamata arcaicamente *boglio* in Toscana, *bólo* risp. *ból* a Venezia e a Milano.

BASSO-ENG. *bümatsch*, MONTONE.

Pensa il Pallioppi a bīmatus. E se anche non gli si possa dar piena ragione, la sua proposta va tuttavia approvata quanto alla base radicale. Poichè bīma è voce che si continua sempre nelle Alpi, come appare dal num. 1388 del Körting, e dalle mie *N. Postille*, dove si può aggiungere: valdost. *bime* jeune chèvre (v. Cerlogne, *Poésies en dial. valdôtain*, Aosta, 1899 p. 110), e *bimba*, capra che non ha ancora figliato, ch'è giunta al secondo anno senza figliare, — una voce che occorre in due punti tra di loro discosti delle Alpi : il territorio bellunese e la Valle Calanca (Mesolcina). Appar pure come *vimma*, agnello, in Corsica (v. *Studi romanzi*, fasc. 3°, 110).

Quanto al *v-* di *vimatsch* (Bravuogn) esso sarà per dissimilazione da *b-* [1], e il *gü-* di *gümatsch* (Val Monastero) presuppone un anteriore **vü-* (= *vi-*).

camóscio, ecc.

Il camox testè rilevato e rivelato dal Thomas di su il *Laterculus* di Polemio Silvio (*Romania*, XXXV, 161 sgg.; per *camox* v. pp. 170-71) [2], riesce una ben gradita conferma di quel *kamox* ch'io non ha guari (*Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XXXIX, 61 v. anche pp. 606-7) ravvisavo nella base *camoc-iu, da quale dipendono parecchie forme ladino-lombarde e venete

1. *v-m* può essere la risultanza dissimilativa di *b-m* in quanto il *b* sia co il *m* una bilabiale, il *v* invece una labio-dentale.

2. Al *mus montanus* dello stesso *Laterculus* ben corrisponderà il *montan* marmotta, de' Grigioni e di qualche parte della Valtellina (*Rendic. cit.*, p. 6

3. Sopras. *camutsch*, eng. *chamuotsch*, lad. centr. *çamouč*, borm. *ka* posch. campdolc. e morbegn. *kamóš*, (non andrà con queste forme, ma dall' it. *camosciata*, il mil. *camosciàda*), trent. *camozz*, ven. *camozzo*, friul. *mozz*, dalle quali ultime dipenderà l'it. *camozza*. Alla stessa base riverran

Ma se camōce rende ben ragione di queste e delle forme provenzale e francese [1], esso è però impotente a dirci il perchè dell' it. *-scio* e delle sue normali rispondenze dialettali (gen *camùscio*, sic., nap. *camusciu -a*, bol. *camossa*, lomb. e tic. *kamús*), tra le quali è particolarmente importante l'alpina (ticinese), come quella che provenga dalla region de' camosci ed esuli quindi il sospetto che vi si tratti di voce importata. Questo *-sc-* non è quello dell' arcaico *cascio* (v. *Miscellanea Ascoli*, 80, *Romania*, XXXI, 278), — come ritiene il Thomas, volendo anche con esso giustificare il suo *camōsius, — bensì quello di *uscio*, *angoscia*, *guscio*, *pesce*, cui appunto corrisponde normalmente l'emil. e lomb. *s*, scritto *ss* (*üss*, *ingóssa*, *güssa*, *pess*). Questo *-scio* s'oppone anche a una pensabile derivazione di *camoscio* da *chamois*, poichè vorremmo allora **camogio* (cf. *cervogia*, *agio*, *Luigi*), a meno non si ritenga siasi qui applicato falsamente il rapporto che corre tra *angoisse* e *angoscia*. — Ma esclusi *camōc-iu e *camōs-iu, escluso l'accatto francese, non rimangon, come basi foneticamente possibili di *camoscio-camús*, che **camoss-iu* [2] o **camost-iu* [3].

---

prescindendo dal *r* intruso, il bellun. *camorz*, garden. *ćamórtš* ecc. (Schneller, *Rom. Volksm.*, I, 226-7, Alton, vo *chamùrce*, Gartner, *Gredner Mundart*, less., vo *tzamórtš*, ecc.). Sarà mero caso che un *r* si riveda anche nel port. *camurça*? E donde proverrà questo *r*? Se mi si permette un' ipotesi, io penserei all' influenza di *orso*. Non certo che sia possibile uno scambio tra le due bestie; ma ambedue sono tra i grossi quadrupedi selvatici e il cacciator dell' uno lo è pure dell' altro.

1. Il franc. *chamois* potrebbe invero corrispondere anche all' it. *camoscio* (cf. *buis* = it. *uscio*). Ma i derivati s'accordan meglio con camōce, per quanto il più antico di essi sia il pic. *camoisser* (v. il *Dict. gén.*).

2. Cfr., per *ssj*, *grascia* = *crassia ecc. — Poichè si brancola nel bujo, mi si consenta questo tentativo. Se « orso » può entrare per qualcosa in *camorz*, potrebbe entrare anche in *camoss-iu, ma in quella riduzion fonetica che c'è addítata dallo sp. *oso* e che non era estranea all' Italia, come appare più in là da una nota all' art. « culásen ».

3. Per il lomb. *-ós* (*-ús*) potrebbe entrare in scena anche un originario *camossu. Sennonchè, in qualche varietà alpina che distingue tra il riflesso di *-ss-* e quello di *-ssj-*, avendovisi p. es. *grasa* qual fem. di *gras* grasso, e *graṣa* (ṣ = *š* ma con minore stretta orale) letame « grascia », — il riflesso di « camoscio » è *kamǫṣ*. Ho constatato ciò, p. es., a Soazza di Mesolcina.

EMIL. *cárda*.

« Specie d'ingraticolato di legno brutto ecc. col quale si chiude una callaja, ecc. » (Malaspina), « chiusa o riparo che si fa con siepe, pruni od altro ad orti, campi e simili » (Vocab. reggiano). — Mi pare non si possa scompagnare la voca dal tosc. *catro* che io (*Zst. f. rom. Philol.*, XXII, 467) già riconducevo a cratis [1]. Questa base dava direttamente **cráda*, ridotto poi, per la metatesi del *r*, a *cárda* [2].

Circa al tosc. *incatricchiare* la sua connessione con cratis era stata avvertita, prima ancora che dal Caix, dal Mussafia (*Beitrag*, 68-9) che insieme e giustamente vi mandava il friul. *ingredeâ* ecc [3]. Qui mi si lasci solo soggiungere che il sinonimo friul. *imbredeâ* accenna alla influenza di *imbrojâ*.

PARM. *chénca* QUI, *lénca* LÌ.

Si trovano nel Malaspina, IV *Giunte*, indicate come vo- dell' Apennino parmigiano (il Vocab. moden. del Maranesi h *lénca lè*, « all' incirca, in quel torno », dove io vedrei un « lì »). — Poichè molti dialetti italiani conoscono *unde* col valo- di *ubi*, non arrecherà meraviglia che anche *hinc* e *illinc* sian ven- ad adoperarsi per *hic* e *illic* [4]; e son appunto quelle basi (o megl- **hĭnque* **illĭnque*, v. Ascoli, *Arch. glott. it.*, VII, 52

1. Il mio etimo non è piaciuto al Pieri (*Arch. glott. it.*, XV, 386, n.). Pe non mi pajono ben gravi le ragioni ch' egli mi oppone, così quella del c (ma non sarebbe questo l'esito normale ?) e del genere mascolino (dovu certo a qualche sinonimo : cfr. *cancello*, *sportello*, ecc.). Che poi per amo d'un nome locale (*Chiatri*), noi si debba ammettere, come par volere, il Pie che *k-* possa essere uno degli esiti di *cl-*, è tal procedimento metodico d impensierire anche i più arditi. — Circa alla metatesi, cfr. anche il monti *incatriare* fare un graticolato, l'a. pist. *catricola* « palizzata » (Tommaseo).

2. Si potrebbe anche pensare a **cadra*, con *dr* poi invertito, come in p altri esempi alto-italiani (*Miscell. nuz. Rossi-Teiss*, 418), invertimento promos forse dall' alternare che facevan tra loro *-ádro* e *-drdo* in es. come *bugiardo bugiadro*, dei quali v. anche D'Ovidio, *Romania*, XXV, 305 sgg.

3. Per il suffisso, quello della voce friulana sarà però *-eggiare* o *-icare*.

4. Cfr. del resto *quenze* « huc » nel pavano (Wendriner, § 136), e *quen* quì, nell' a. umbro, come appare dai versi che si citano più in là nell' artic consacrato a *piota*.

Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II, 642) che si rivedono negli avverbi parmigiani.

LOMB. *cref*, AVANZI DEL FIENO NELLA MANGIATOJA, ECC.

Vedi *Arch. glott. it.*, XVI, 174, 162, 298, 394, *Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XXXIX, 514. — La voce è stata da me riportata a *crodare*. Si rilevava però come qui, e in altri derivati da rŏta, apparisse anormale, per alcuni dialetti, la caduta del *-t-*. Eviteremo l'ostacolo, mi lusingo, se, piuttosto che da un *crodare* con *d* secondario, moveremo da un *crodare* con *d* primario, il quale *d*, com' è noto, può cadere anche tra i Reti e nell' Emilia. Penso cioè che già in età relativamente remota siasi avuto un incrocio tra **crotare* e *cadere*, il quale condusse alla creazione di **crodare*. — Ottenutosi così questo *-d-*, era ovvio che s'estendesse, nel periodo di oscillazione tra **crotare* e *crodare*, oltre che al **crotare* radunarsi (*grogol* [1], ecc.), ad altri derivati da rŏta (*rigolar* rotolare).

PARM. *culâsen*, FUOCO FATUO, BEFANA.

Vedi Malaspina IV, *Giunte*. — Vi corrispondono, — se prescindiamo dalla desinenza *-en* che rappresenta forse *-ino* o è dovuta alla commistione con qualche altra voce, — i mil. *cuarz cuàs culass -lazz* [2], fuoco fatuo, che tutti rappresentano « culo arso ». Ora *culàrs* è dato dal Monti come uno dei nomi valmaggini della lucciola [3].

Il mil. *-ass* va quindi coll' a. pav. *asso* arso (il cod. del Grisostomo ha *assi* per l'*arsi* della stampa : *Arch. glott. it.*, VII, 112, 1), ch' è un nuovo esempio alto-italiano per *s* da *rs* [4]. Ma

---

1. Al lomb. *roṣ* (v. qui indietro a p. 226; aggiungendo *roẓo* penzolo, nel Brandano, ed. Novati, less.) risponde Bormio con *groč*. — Della voce, vedasi poi anche Cesarini-Sforza, *Spogli di pergamene* (in. *Arch. trentino*, ann. XVIII), v°. *roẓium*.

2. *—lazz* rappresenta una falsa interpetazione di *culass* come di « culaccio ».

3. Io conosco *čūlàrč* « cul-largo »; ch'è non altro che **kūlàrz* non più inteso e etimologicamente interpretato. V. la precedente nota.

4. Un altro esempio, che risulta abbondantemente provato dai nomi locali, è ** osso* orso; cfr. *Ossasca*, *Ossago*, *Oscasale*, *Ossolaro*, per cui occorrono nelle

ha vita prospera nel Friuli, e ne' dialetti della regione alpino-lombarda (v. *Postille*, e *Nuove Post.* ; e cf. soprattutto il valtell. *bononć* « molti », dove *-onć* = **abundī*), e avrebbe in fondo potuto da sola giungere a *-mond-*, visti i non pochi esempi di *v-n* in *m-n* (*Arch. glott.*, XVI, 490, n.).

Formalmente, non vedo difficoltà nessuna ad ammettere un plur. partitivo « dei molti », irrigiditosi poi nell' avverbio.

dolfe, « DOLSE ».

Questa forma del perf. di dolēre non ha in fondo molti esempi (v. Nannucci 221, aggiungendo quelli che si ricavano dalle Lettere di Alessandra Macinghi degli Strozzi, pp. 287, 432, e da quelle di Ser Lapo Mazzei, I, 86); ma certo deve essere l'unica superstite d'un tipo, nel quale doveva entrare p. es. anche **parfe* ecc. Il sistema mostra d'avere avuto maggior vitalità in Sardegna, come appare dal Guarnerio, nella Illustra. alle Carte Caglia- ritane (§ 95), e soprattutto dal Meyer-Lübk *It. Gramm.*, § 482.

Una spiegazione del *f*, — foneticamente inesplicabile tanto nella Toscana che nella Sardegna, — non è però stata data. Io credo la si debba cercare per la via ch' è additata in *Arch. glott. it.*, XVI, 441, v°. *èlto*. S'accenna qui a de' casi ne' quali l'incontro tra due forme o due voci s'attua in una vocale (la tonica) che risulta essere un compromesso tra le toniche delle due voci incontrantisi. Quello che là ha luogo tra vocali, accade, in *dolfe* ecc., tra consonanti. Allato a *dolfe* si ha da una parte *dolve* (Parodi, *Bull. Soc. dant. it.*, III 131) dall' altra *dolse*, e così nell'a. sardo, allato a *kerfit* si hanno *keruit* e *kersit*. Ora il *f* risulta insieme dal *v* e dal *s* : le due forme si sono cioè fuse nel modo che dell' una si conservasse la labiodentale, dell' altra il grado di sorda.

SOPRAS. *ergien*, ARGENTO, ECC.

Vedi Huonder, *Vok. von Disentis*, 465, 442 n. Il compianto romanologo soprasilvano constatava qui che la voce non fosse popolare perchè vi si avesse il *ġ* al posto di *ž*. Le cose s'aggiusteranno, parmi, se moveremo da **arjénto, ariento*, di cui v. Pieri, *Studi romanzi*, fasc. 1°, 33. Questa forma ebbe ed ha vita anche nell' alta Italia (v. *Arch. glott. it.*, XIV, 234, Bortolan, *Vocab. d.*

dial. ant. vic., v° *ariento*, Wendriner, pag. 35, n.), e s'ode, tra altro, pure nella Valtellina (Monti, *App.*, e nella Brianza (Cherubini, V, 6). V. anche Ettmayer, *Lomb.-Lad.* 540.

ANT. FRANC. *errement*, INCHIOSTRO.

Vedi Körting, num. 1008. Credo che si possa prescindere dalla ipotesi di un accatto fatto al provenzale, se, invece che ad atramentum, ricondurremo la parola a quella forma *acramentum, di cui fa fede l'*acramentario*, calamajo, di vecchie carte italiane (v. *Studi medievali*, I, 418) e l'*agremento* « inchiostro », che occorre più volte nel poemetto veneto su Bovo d'Antona (vedi, p. es., il v. 18 del brano ch' è ristampato nella *Altital. Chrestomathie* di P. Savj-Lopez e M. Bartoli, sul quale gentilmente richiama la mia attenzione appunto il Bartoli [1]).

fanello, -netto, ecc.

È il nome dall' uccello che in zoologia si chiama *cannabina linota* e che la lingua letteraria designa anche col nome di *montanello*; e può adoperarsi anche per qualche altra varietà delle *fringillidae*; del che, come pure delle diverse forme del nome e della diffusione di questo in Italia, v. Giglioli, *Avifauna italica*, pp. 34, 36, 37. Per l'etimologia, v. Diez, II[a] v° *fanello*, Schneller, *Rom. Volksm.*, 140, Mussafia, *Beitr.*, 53, Körting, 3585, e Dal Pozzo, *Gloss. etim. piem.*, 2[e] ediz., la cui proposta (ted. *Hanf*; cf. *Hänfling*) non meriterebbe di venir menzionata, ove non l'avesse fatta sua il Bonelli (*Studi di fil. rom.*, IX, 429). Si sa del resto che gli altri etimologisti sopra ricordati s'accordano a ravvisare in *fanello, ecc.*, un derivato da fagu o addirittura fagīnu. L'evoluzione ideale lo Schneller la troverebbe in ciò

1. [Aux formes citées il faut ajouter la forme *agrimant* employée par Nicolas de Vérone, *Prise de Pampelune*, 3953 (l'exemple est donné dans le Dictionnaire de Godefroy), qui est manifestement un italianisme. Mais je ne crois pas qu'il y ait lieu pour le français propre d'admettre l'existence d'un lat. vulg. *acramentum, non plus d'ailleurs qu'un emprunt au prov. *airament*: la forme normale *arrement* < atramentum est extrêmement fréquente: la variante *errement* peut provenir de la confusion entre les sons *ar* et *er* en position atone; quant à *airement*, qui est rare, j'en verrais volontiers l'origine dans une confusion graphique entre *arre-* et *aire-* — A. Th.]

che dapprima la voce designasse il franguello (ted. *Buchfinke*). Dal lato fonetico, la giustificazione può aversi da forme come il ver. *fainél* > *fagĭnellu, il valtell. *finètt* che si dichiara nel miglior modo da **fej-* **fajnetto*[1]. Per la Toscana poi, c'è addirittura il pist. *fana* faggiola (Gherardini, Petrocchi). Sennonchè *fanello ecc.*, va per tutta Italia, e se per molta parte della penisola può giustificarsi *-ána* da *-agĭna* (cfr. piem., lomb., emil. *prována* « propaggine », lomb. *lentána* « lentaggine »), e quindi anche *-agĭn-*, è certo che la region meridionale ha *-ájena -ánja -ájna* per *-agĭna* (nap. *lentánia, propájena*). Il merid. *fanieḍḍu* deve dunque connettersi a *fagu* per altra via ; e siccome la via ch' io ritengo buona per l'Italia meridionale può ritenersi tale anche per la settentrionale, così potrem credere che tutte le forme, — eccezion fatta del tosc. *fanello*, di *fainél* e di *finètt*, — dipendano da un' unica base[2]. Questa ci è additata da **fa-anello* cui riviene il trent. *fadanél* (*Arch. glott. it.*, XVI, 296 n.) e certo anche il mugg. ven. ed em. *faganél*[3] e ch' è un derivato in *-áno* da *fao* = *fagu*, da quel *fáo* che si continua negl alto-it. *faw', fo*, nell' abr. *fao fave fahe jafe*[4]. Avremo quindi avuto prima **fa-áno* **faanello*, con *aa* contratti poi in *a*, avendos il *g* di *faganél* per la probabile simultanea presenza di *fao* e d *fago* (= *fao*). Potrebbe del resto anche credersi a un *fagānu già latino, che avesse poi perso la gutturale per l'influenza dell forma volgare *fao*.

féglio, FIGLIO.

Non voglio attribuire maggior peso che non convenga al

1. Se pensiamo all' ossol. *finś*, faggio, **fagītiu*, si potrebbe anche ritenere che *fin-* rispecchi un **fain-* fagĭnu (cf. il valtell. *pùra* fantasma, « paura »).

2. Altre fringillide derivano il loro nome da « faggio » ; così la *linaria alnorum* e la *fringilla montifringilla* son chiamate, in qualche parte del Bresciano, *fa-* e *frasarôl -la* (cfr. bresc. *fasa* e *frasa* faggiola) ; Giglioli, *o. c.*, pag. 36, Bettoni, *Prodromi della faunistica bresciana*, 299, Bonelli, *o. c.*, pag. 446, n. Il Bettoni assevera dato il nome perchè l'uccello si cibi di faggiole, il Bonelli perchè esso si trattenga nella region de' « faggi ».

3. *faganelo* già nel Brandano ed. dal Novati (v. il gloss.). La redazione C dei Glossari illustrati dal Mussafia ha *fahonello* (v. *Beitrag, l. c.*). Sarà forse un errore per *fahan-* ; ma ove non lo fosse, si potrebbe solo pensare a un **fagonello*.

4. Questa forma assimila in *f-f* il *f-v* di *fave* ; così come avviene, nel *faja* fava, ch' è pure di qualche varietà meridionale tra cui l'abruzzese.

solitario *féglio* che si trova nella sezione della Cronaca perugina del cosidetto Graziani pubblicata negli ultimi tempi dal prof. Scalvanti (v. *Bollett. della r. Deputaz. di Storia Patria dell' Umbria*, vol. IX, pag. 193), e che potrebb' essere un mero sbaglio, nè al ϕηλιου di una carta del *Codex Cajetanus* (*Arch. glott. it.*, XVI, 10), che potrebb' essere, come il de Bartholomaeis crede, una grafia. Ma meriterà piena fede l'analoga forma che occorre due volte (*féllito* e *féllioto* figlio tuo) nel velletrano *Cantare di Fiorio e Biancofiore* testè edito dal Crocioni [1], al cui glossario rimando. Rilevo la voce perchè chi ne sa più di me veda se non sia il caso di rievocare l'*e* dell' u. *feliuf*, di cui v. il von Planta II, 735.

Fumaso, TOMMASO.

Intitolo così l'articolo, perchè non ho nessun dubbio che il nome proprio *Fu-* o *Fomasus*, che ho trovato talvolta in documenti lombardi, sia da ragguagliare a *Thomas-*. E infatti il fiorentino Ridolfi che fu a Milano nel 1480 e s'annotò molte voci peculiari alla nostra città, non mancò di rilevare tra esse *San Fummè=San Tommaso* (v. *Rendic. Ist. lomb.*, ser. II, vol. XXXIII, 1157, n.). Ne viene piena luce ai cognomi lombardi *Fumè*, *Fumeo*, *Fumero*, *Fumasi*, *Fumasoli*, al piem. *Fumel*. Ma il Ridolfi, guardandosi dattorno un pò attentamente, avrebbe forse scoverto anche nella Toscana qualche traccia della forma che l'aveva colpito a Milano. Dico questo, perchè mi accadeva testè di leggere ne' giornali una notizia relativa alla morte di un ufficiale *Fommei* da Montepulciano, un cognome che poi l'*Annuario militare* mi guarentiva sonare proprio così. Questo *Fommei* è evidentemente la stessa cosa che il cognome *Tomei -mmei*. Anche nella Dalmazia (v. Jiriček, *Die Romanen in den Städten Dalmatiens, ecc.*, III, 27) fioriva nel M. E., come nome proprio e come cognome, la forma *Fomat* dialettale, *Fumatus*, *-madi*, ecc., in veste latina, dove circa a *-at* ecc. son da vedere *Kritischer Jahresbericht*, VII, p. 1ª, pag. 122, *Romania*, XXXV, 216, n., Neue-Wagener, *Formenlehre*, ecc., I³, 104.

---

1. *Il Cantare di Fiorio e Biancifiore secondo un ms. velletrano*. Roma, Società filol- romana, 1903.

Maffeo (= Matthaeus Ματθαῖος) non è dunque più solo [1]. Un altro nome proprio, cristiano pur esso, gli s'aggiunge, che, col suo *f* = θ, sembra far prova di tradizioni orientali perdurate fino a un' età relativamente tarda nella chiesa occidentale [2].

FRIUL. *gla- glendón*, LENDINE.

Non è dell' etimo di questa voce, intorno a cui ha sì bene ragionato il Vidossich (*Studi sul dial. triest.*, §§ 6) [3], che intendo discorrere, bensì del modo di derivazione. Il Thomas, *Essais*, 263-4, viene, a proposito di *cavédine* [4] e di *cavedóne*, a postulare un tipo di flessione latina alternante tra -o -ōnis e -o -ĭnis. Ora *glendon* (masc.) fa testimonianza che accanto a *lendo -ĭnis (Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II, 21; Körting, 5523) s'avesse *lendo -ōnis. E un uguale rapporto intercederà tra *tendon* (franc., ecc.; Körting, 9439) e l'it. *téndine*. Dove parmi che la presenza de' due tipi deponga in favore della popolarità della voce (v. Zau- ner, *Die roman. Namen d. Körperteile*, 15).

klǫ́kko -ǫ́-, UBBRIACO; *-a*, SBORNIA.

Riduco a questi esponenti comuni le diverse forme di una

---

1. Il *f* di *Maffeo* si rivede forse in Francia nel cognome *Mafézieux*. — In Italia, oltre ai *Maffei* e forse ai *Maffi*, abbiamo i *Maffioli* e i lomb. *Maffloretti*.

2. Un' altra traccia di tali influssi ce la fornisce forse l'it. *paroffia* parrochia (v. Parodi, *Bull. d. Soc. dant. it.*, III, 153-4), il cui *ff* par rispondere alla spirante χ (cf. il πάροχος invocato nel *Dict. gén.*, v°. *paroisse*). [La forme *parofia* est fréquente dans les textes provençaux, surtout dans la région du Limousin: cf. Du Cange, v° EAROFIA, Raynouard, v° PARROFIANATGE, etc. — *Réd.*].

3. Tra le forme dialettali di « lendine », è da ricordare il piveron. *leine* (*Arch. glott.*, XIV, 113), che sarà **leinne* **leindne*.

4. L'unico esempio che di questa voce offre il Voc. it. proviene dalla traduzione del Trattato di Pier Crescenzi, ed è un evidente lombardismo, com' è forse un lombardismo il *cavedanus* (*squalus cavedanus*) della nomenclatura scientifica (v. Pavesi, *La distribuz. dei pesci in Lombardia*, tav. 2ª)*, e il sen. *gadèvano* detto del pesce *lasca* (v. *Miscell. nuziale Rossi-Teiss*, 411). Il Thomas, tratto in inganno dai vocabolaristi, dice femminile la voce. Ma in realtà, l'esempio del Crescenzi non permette nessuna induzione circa al genere, onde sarà ragionevole l'attribuire anche qui a *cavedine* il genere che ha in Lombardia, cioè il mascolino.

* C'è tuttavia il venez. *caviàn* « cavedine », che sarà da *capitānu, e allato al quale si può supporre un **cavedán*.

voce sparsa per tutti i dialetti dell' alta Italia, e da qui portata forse a Lucca (v. *Zst. f. rom. Phil.*, XXVIII, 179 : *chiocco, accare*), e certamente nell' Engadina (*choc -cca*).

Che il *č-* del lomb. piem., emil., gen., ven. *čǫ́ka čǫk*, ecc., ben ricostrutto dal Boerio nel suo *chioco* (l. *čóko*), vada col *kj* toscano (*čamá* = *kjamare*, ecc.) e non col *č* di questo stesso dialetto, e che quindi *čok* null' abbia da vedere per questo verso col pis.-lucch. *ciucco* balordo (it. *giucco* « di poco cervello ») è cosa più che evidente (cf. *ciocco, ciuffo*, cui corrispondono lomb. *ǯǫk*, piem. *sok*, ven. *ǯoko*, lomb. *ǯüf*, ecc.). Siam quindi ricondotti senz' altro a una base con *kl-*, quindi a un *klokko -a, ch' io non esito a connettere colla base a cui risalgono il franc. *cloche*, il lomb. e piem. *čǫ́ka* campana, campano : l'ubbriaco sarebbe dunque stato considerato principalmente come il « dondolante » il « barcollante » (cf. il com. e bellinz. *čoká, ču-* « ciurlare, dondolare, tentennare ») [1].

Foneticamente notevole nella voce nostra è il diverso atteggiamento della tonica : diverso non solo secondo i vari dialetti, ma pur nello stesso dialetto a secondo che la voce dica « ubbriaco -a » o « sbornia ». Così abbiamo *čǫk -ka* « ubbriaco -a », ma *čǫ́ka* « sbornia », in pressocchè tutta la Lombardia occidentale e nella Valsesia, mentre pare aversi il rapporto inverso a Parma (*ciòcc* ma *ciòcca* secondo il Malaspina). La vocale aperta in ambedue le voci ce l'offrono Brescia « dove si giunge persino a *čǫ́k* [2] e Trento [3] ; la chiusa esclusivamente ci è invece data dal Piemonte, dalla Liguria (*ciucco -a* ; *ciucca*), dall' Emilia, da Bergamo, Cremona, Vicenza. Secondo altre indicazioni, a Bergamo potrebbero aversi, indifferentemente e per ambedue le voci, *íi* (= *ǫ*) e *ǫ́*.

Questa alternativa della tonica deve certo dipendere da una alternativa che secondo i luoghi, e nello stesso luogo secondo i momenti, già fosse nel verbo da cui i due sostantivi dipendono. Come da « bollire » abbiamo dove il deverbale *büj* dove *bǫ́j*,

---

1. Dico questo pur non ignorando la diversa proposta del Sainéan, *La création métaphorique*, 113, intorno alla quale stimo superfluo il discutere.

2. *čok* è anche della Valmaggia ; v. *Arch. glott. it.*, IX, 203.

3. A Bellinzona pure *čǫk* e *čǫka*. Ma qui dovevan, per una legge locale, coincidere in una e *ǫ́* e *ǫ́* (v. *Arch. glott. it.*, XVI, 489 n.).

dispendendo il primo da *bũjí*, il secondo da *bọjí*, così *čọk -ka* presuppone un *čọká* (che abbia esteso il suo *ọ* alle rizotoniche), mentre *čọk -ka* presuppone una diretta connessione colle rizotoniche (*čọ́ka* ecc.).

A Lucca hanno *ciucca* sbornia, e la voce è pure registrata dal Petrocchi ma come volgare e non comune. Allato ad essa vive, già s'è avvertito, il pis.-lucch. *ciucco* balordo, di poco cervello, da cui forse non si staccherà il letter. *giucco* (*juccu* a Grôttaferrata nelle Marche) [1]. Di questi vedi Caix, *Studi* 288, e Meyer-Lübke, *It. Gramm.*, §§ 59, la cui dichiarazione non è certo di quelle che s'impongono. Il valore di « balordo » spetta pure al parm. *ciôcch*, ferr. *ciùcch*, bol. *ciocc*, che quindi acquista il significato comune alto-italiano solo se ulteriormente determinato (parm. *ciôcch dal ven* « balordo per il vino, ubbriaco »). La continuità geografica rende ben probabile che la voce toscana non sia da scompagnare dall' alto-italiana. Sennonchè, toscanamente vorremmo **kjukk* da una base *kjukkare = *klọkkare. L'*u* non oppone grav difficoltà, dato che si parta dalle arizotoniche, e per il *č-*, a no volere ammettere una diretta influenza della voce settentrionale si potrebbe vedervi il prodotto della dissimilazione di *k-k*. M anche soccorron *ciucciare*, e de' sinonimi come *ciuschero*, *cionc*.

LOMB. *kumę́*, MOLTO.

L'avverbio « molto » manca alla Lombardia attuale che sostituisce con « tanto », con *tantu kumę́*, o anche col sempli *kumę́*, che è altrimenti per i lombardi la corrispondenza dell' *come*, e, in quanto significhi « molto » viene posposto all' agg tivo o verbo cui determina : *l'ę bęl kumę́* o *l'ę bęl tantu kumę́* è molto bello », *el lavura kumę́* o *el lavura tantu kumę́* « lav ra molto ». Si tratta, come ce lo rivela *tantu kumę́*, non d'altro che di una similitudine rimasta in sospeso : *l'ę bęl kumę́* [*n'ảngul*] *el lavura kumę́* [*'na bę́stja*], *j'ę tanti kumę́* [.....] sono molti, ec.

1. Siccome non mancano gli esempi casi di iniziale sorda in sonora (per il caso speciale nostro, cfr. *gelso* e trent. *giap* cappio, piac. *giostar* chiostro, val m. *giavdzz* ecc. *Arch. glott. it.*, XVI, 325 crema. *giusa* pescaja « chiusa », friul. *giavedon* « capitone », *giavri* e *çhavri* capro), e non sovvengono in ugual misura esempi per il fenomeno inverso, così è da ritenere che *giucco* proceda da *c*.

ecc. — E così ritiro la un pò diversa dichiarazione che del nostro avverbio già fornivo nel *Glossario del dial. d'Arbedo*, in nota alla voce *cumè*.

MOLFETT. *'mbraccembronde.*

Ha allato a se *'mbaccembronde* ch'è, nel dialetto di Molfetta, il normal rappresentante di « in faccia in fronte », e significa « dirimpetto, incontro » (cfr. l'abr. *facciafrónde*, id.). È una bella formola allitterativa da aggiungersi alle molte che sono raccolte in *Giorn. st. d. lett. it.*, XXXIX, 374, sgg. [1]. Ma nella speciale configurazione della forma che si legge in testa a questo articolino, è notevole il primo *br* sorto non per altro che per rendere più salda, più plastica la allitterazione che già resultava dalla formola col semplice *b*.

MANTOV. *nos ciœ́śa*, NOCE BUONA A MANGIARE

Gli si contrappone *nos bœga*, « noce malescia, guasta », nel qual *bœga* = *bucata* [2] (cf. *bœgh* in *avèragh n'oc bœgh* « vederci d'un sol occhio », quasi « aver un occhio vuoto ») è da ravvisare una bella conferma del *vŏcuus postulato dal Parodi per la voce *buco* (v. *Arch. glott.*, XVI, 291-2) [3]. La *nos ciœśa* sarà dunque la « noce chiusa », la noce in cui il baco non ha fatto nessuna apertura, nessun « buco ». — La associazione antitetica de' due concetti « bucato » e « chiuso » risulta d'altronde chiara chi tenga presente il modo popolare lodigiano (*Giorn. stor. d. lett. it.*, XXXIX, 385) *din pü de büse che de ciüse* « dirne più di

1. Aggiungansi ancora il fior. *far sera e sabato* andare in lungo, non finirla mai (Giglioli, *L'arte d. seta in Firenze*, pag. 311), i lucch. *mangiare e manicare* mangiare e portarsi via della roba per mangiarla poi (Nieri, v°. *mangiare*), *fra tara e targa* pari con pari (Nieri, v° *tara*), bregagl. *fęr par ę pǫśta* scherzare, valtell. *vegh nè sàguma nè sentee* « non aver nè sagoma nè sentiero », che nella mia fonte non è tradotto, ma il cui valore pressappoco s'indovina, sic. *sanu e sanzeru*, *misseri e minchiuni*.

2. A Bellinzona chiamano appunto *buǧin* (da *bòč* buco) la bacatura d'un frutto.

3. Come curiosità sia ricordato che la derivazione di *buco* da bucca, proposta dal Pieri, era già stata fatta dal Ferrari.

cattive che di buone, più di bacate che di sane », cui fa riscontro in un componimento modenese (Pullé, *Testi ant. mod.*, 163) il verso *adessa la vedì busa, e adess chiosa*.

Ma una più intima connessione delle due voci risulta, a veder mio, anche dall' *ŏ* di *ciæśa* (*čŏśa*), che si potrebbe al postutto dichiarare da **čǫ́śa* = clausa[1], con *ǫ́* secondario in *ŏ* come negli esempi che s' allegano più in là all' artic. « piota » in nota[2]; ma meglio penseremo all' influenza diretta di *bŏga*, fors' anche di un *bŏśa*, non più presente nel lessico mantovano ma vivo, p. es , a Bellinzona, dove c'è *bŏs* (fem. *bŏśa*) « scavato vuoto nel mezzo ».

GEN. *ordixe*, ORDITORE, -TRICE.

Il punto di partenza è qui il feminile, e la indifferente desinenza *-e* ha permesso di estender senza più la forma al mascolino. Foneticamente, *ordixe* si spiega da anteriore **ordrixe* **ordirixe*, con uno de' due *r* poi caduto per dissimilazione, oppure da **ordi[r]ixe*, con *-r-* normalmente caduto e i due *i* contratti in uno.

Il fatto di mascolini dipendenti immediatamente dal femminile occorre qualche volta per nomi di esercitanti mestieri prevalentemente delle donne, o per voci designanti chi ha difetti attribuiti per lo più alle donne[3]. Raramente, come nel tosc. *madro*, il protettore delle ragazze da teatro (*Studi di fil. rom.*, VII, 217), si tratta di voci aventi diversa radice nel feminile e nel mascolino. La mascolinizzazzione, eccetto che in qualche raro caso[4], avviene sostituendo la desinenza mascolina alla femi-

1. Veramente il riflesso di *clausu -a*, che vive in Lombardia qual sostantivo e col valore di « podere chiuso, cintato », è *čǫç -ça* (*ç* = *s* sordo). Ma un *čŏśa* è pur pensabile (cfr. *čŭśa* chiusa, partic.).

2. Dell' *ǫ́* secondario trattato come il primario, sono esempi anche l'oderz. *rioba* (Papanti 515) e il venez. *fuosa* « foce » da fauce.

3. Diverso è naturalmente il caso del lomb. *ẑon* (*St. di fil. rom.*, VII, 192), o quello del ven. *nezzo* (masc.) nipote, o del *neptus* del Reg. di Farfa (num. 428, 771, 906). Qui si ha la estensione analogica del tema quale risultava nel feminile, così come s'ha., p. es., il caso contrario nel *la nieva* dello *Sprachbuch* del Bremer (pag. 26). Cf. *fardella* sorella *Arch. glott.*, XVI, 300.

4. Valtell. *massèra* (cioè « il massaja ») « il distributore del cibo ai legnajuoli ecc. » (Monti).

nina, e, ne' dialetti a metafonesi, adattando la tonica alla nuova desinenza : *balio* è in Toscana il marito della balia (che a Milano è chiamato *bajlǫ́t*); a Venezia, si hanno *menaresso* menatore (*-essa* agguindolatrice) e *filaresso* « filatore [1] » (*-essa* -rice), dei quali già ragiona l'Ascoli, *Arch. glott. it.*, X, 259 [2]. A Napoli, si hanno *parlettisso* ciarlone (*-essa* -a), *mastrisso* saccente (*-essa*, dottorona, dottoressa). — Un caso un pò diverso è quello del lucch. *troglio* « troja » (termine d'ingiuria), applicato certamente, abbenchè il Nieri ne taccia, a un uomo. Qui si tratta di ciò, che « troja » si diceva, indifferentemente e conservando alla voce il suo genere, tanto a donna che a uomo (cf. lomb. *te se 'na trǫ́ja*, detto anche a un uomo), poi, in quanto riferito a uomo, si fece mascolino (« il troja »), adottando insieme la desinenza mascolina *-o* (« il trojo »).

BORM. **pejęñ*.

Questa voce vivrà forse ancora a Bormio; ma non vivesse più, la si può con sicurezza arguire dalle forme latinizzate *pejegnos -gnis* che il Monti allega, v° *pejègni*. Vi si tratta di **pedaneu*, ed è un bell' esempio antico (il Monti non ci rivela l'età degli Statuti ond' è tratto) per il trapasso di *-áñ* in *-ęñ* (cf. gli odierni *guadęñ* guadagno, *argęñ* = posch. *-gágn*) a Bormio.

Per il significato, vale la versione del Monti, e cfr. ancora ven. *pedágno* pedagnuolo, trent. *pigágn* [3] trave che si pone su d'un' acqua per traversarla.

pénẓolo.

Vedi Körting, 7005. — Il dotto pensilis, proposto a dichiarazione della voce nostra, non regge anche pel fatto del sonoro *ẓ*. Questa dev' essere invece una forma diminutiva di un posi-

1. Il Boerio, v° *filaressa*, attribuirebbe questo mascolino anche al toscano. Ma dev' essere uno sbaglio.

2. Curioso e per me oscuro il ven. *bogesso* crudele, briccone, di fronte a *bogessa* moglie del boja, e a *bogia* boja.

3. Il *g* di questa forma non sarà forse estirpator d'iato; potrebbe cioè darsi che nella voce s'appiattasse pędica (cf. il mil. *pedegágn* « pedale », il parm. *pegh'gnocul* « pedagna »).

tivo che si conserva nel parm. *penz* frasca (Malaspina, *Giunte*). E *penz* sarà poi un nuovo esempio di deverbali di verbi della 2ª conjug., deverbali moventi dal tipo del presente, nel caso nostro da *pendeo* ecc. Di tali formazioni è discorso in *Arch. glott. it.*, XVI, 464, 489, *Studi medievali*, I, 423, n., e da ultimo s'aggiungevan loro il parm. *luzza* e il tosc. *lúcciola* (*Rendic. Ist. lomb.*, ser. II, vol. XXXIX, 620). — Qui potremo invocare anche il tanto diffuso 'giaccio' (tosc. *agghiaccio diaccio*, lucch. *diaccia*, piem. *ğas*, sic. *jazzu*, ecc., Ascoli, *Arch. glott.* X, 108; XII, 406), capi-*torzolo*, e, da verbi in *-īo*, l'alto-it *dǫrmja ind-*[1] oppio, medicamento per far dormire, e *grugno*[2].

ENG. *piöl*, SOPRAS. *peġiel*, PEDULE.

Naturalmente, rappresentano ambeduenon altro che pedūle, con -ūle però sostituito da -ōlu. Per la forma soprasilvana, l'Huonder (*Vok. von Disentis*, pag. 484), vorrebbe però escludere una tale spiegazione, perchè s'abbia nella valle di Tavetsch la forma *piél*, cioè il giusto rappresentante di pedūle. Non mi pare che l'argomento dica gran che, tanto più che *-iel* è affatto isolato come risposta di -ūle, e che *-iel* = -ōlu ha il suffragio dell' engneva di *peġiel*. Nella qual forma il *ġ* sarà da *j* estirpator di iat *piöl*, che però l'Huonder non aveva presente quando ci intratte (* *pe-ōlo* * *pe-j-ōlo*) come in *ragisch* « radice »[3].

piota, LASTRA DI SASSO.

Ho sotto mano due esempi di questa voce provenienti da region centrale. Uno m'è dato dalla seconda delle due Laude Sansepolcro, che il Monaci ha communicato in appendice

1. Di fronte, p. es., al *dǫrm*, tempia (v. Zauner, *Die roman. Namen d. perteile*), di Valle Calanca.

2. Il berg. *clógia* (*Arch. glott. it.*, I, 304) parrebbe accennare a * *clū* Un * *clūdio*, chiudo, si può facilmente supporre in vista del sic. *chiuju* e del *chiuggo* (Meyer-Lübke, It. Gramm. §§ 463).

3. Se *ragisch* è da *rag-* (v. *Rendic. Ist. lomb.*, ser. II, vol. XXXV, XXXIX, 515-6), nulla vieterebbe di vedere nel *ġ* di *peġiel* il prodotto del di un * *pe-g-ūl-* * *peg-ĝl-*, ecc. Un' uguale intrusione è forse in *pigiament* (al *piemṇ*, Huonder, 466), che non andrà con *pavimento*, ma sarà pedamentu (cfr. *piong*, ponticello, * pedanu).

Bestiario moralizzato edito dal Mazzatinti (*Rendic. dei Lincei, Cl. di sc. mor. ecc.*, vol. V, 1° sem., fasc. 10 e 12). Le Marie, giunte davanti al sepolcro, si guardano dattorno per vedere se vi sia chi loro *revolti la piota*; dove la nostra interpretazione, — diversa da quella del Parodi (*Bull. d. Soc. dant. it.*, III, 147), — concorda pienamente col corrispondente passo evangelico (*quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti?* Marco, XVI, 3; v. ancora Matteo XXVII, 66, XXVIII, 2). L'altro esempio si trae dalla 13ª delle Laudi eugubine pubblicate dal Mazzatinti (*Propugnatore*, N. Ser., II p. 1ª). S. Tommaso dice qui ai suoi compagni (vv. 88-92): *Poco remarrò con voi; | en piagere è de colui | [onde] omni ben descende | che' l mio corpo non serà quende | nè me cuopra vostra piota*. In questo passo *piota* potrebbe anche voler dire « zolla, terra », ma « lastra », che trae conforto dall' altro esempio, conviene certamente meglio.

E così una parola, che ha sempre florida vita in Lombardia (v. *Boll. stor. d. Svizz. it.*, XIX, 162, XXIII, 90, *Rendic. Ist. lomb.*, ser, II, vol. XXXIX, 514-5, aggiungendo i brianz. *piòla sp- spioeùla*, Cherub., V, 146)[1], trova un esatto riscontro antico nella regione umbro-toscana.

MIL. *póbia*.

Questa voce si dissimula nel Cherubini sotto *póbbia* pioppo, dove appunto s'allega l'esempio *vess segn de pobbia* esser cattivo segno. Ma col « pioppo » ognun capisce che la voce nostra nulla ha da vedere, e solo l'occorrere essa, a quel che pare[2], non fuori di quel modo, ha indotto in errore il sagace Cherubini. Infatti *vess segn de póbia* dev' essersi detto prima dei presagi del cattivo tempo, del temporale, della pioggia. E « pioggia » dice appunto la voce nostra, andando essa coll' a. ven. *plobba*, a. pav.

---

1 - *piòla* sarà **piò*[*d*]*ola* o **piòd'la*, e *spioeùla* sarà o **piõ*[*a*̃]*ola* o **piõd'la* (cf. il bellinz. *piõda*, e per altri esempi di *ọ́* da *au* trattato come il primario, bellinz. *gõd* godere, com. *trõsa* tralcio, tra[d]uce, lod. *parula* « parola », ven. *puoco*, *puovero*; e v. più indietro l'artic. « nos ciõsa ») o *pio*[*d*]*ộla*.

2 - Il solo esempio che mi sovvenga lì per lì del suo uso nella letteratura milanese, cioè nella 25ª strofa dell' *Adress de meneghin Tandoeuggia al Prencep Eugeni* di Gius. Bossi, è questo : ....*se te lumet facc longh*..... | *L'è segn de pobbia*.

piobia e *po-*, a. gen. *pobbia*, canav. *piǫ́bja*, *Arch. glott. it.*, XIV 113, piem. *pioba*, che tutti rivengono a *plŏvia Vedi *Arch. glott it.*, XIV, 113, piem. *pioba*, che tutti rivengono a *plovia*. Ved *Arch. glott. it.*, XII, 421. e le mie Postille, v° « plovia ».

MOLFETT. *prefájesce*, CAPRIFICO.

Per la caduta della sillaba iniziale, cfr. il napol. *prufico*, e pe le altre alterazioni fonetiche, basti dire ch' esse sono il normal portato (cfr. *fájeche* fico) della fonologia di quel dialetto. No però il *sc* (*ś*) al posto di *k*, che vuol quindi essere dichiarato E io credo sia da spiegare allo stesso modo che il berg. *fi* (*Romania*, XXIX, 148), cioè da un antico plurale analogic *fīcī, risalente a un masc. *fīcu che vivesse anche nella regio meridionale allato al fem. *la fico* (plur. *le fico* e *le ficora*) e *la fica* e la cui forma di plurale, passata prima al singolare, venisse po come a pietrificarsi in un composto. Per il *sc*, cf. poi *pasc* « pace », *lausce* « luce », ecc.

Circa poi al prepotere del plurale in una tal voce, è da ricor dare l'abruzz. *fíkure*, sing. e plur., il quale ci avverte che da u plur *le fica* (*Studi medievali*, I, 411) potrebbe pur dipendere i napol. sing. *la fica*. Anche per l'Engadina, il Pallioppi registr un sing. *fix*, con un *-s* che certo non proviene dal nominativ latino. Inoltre rappresenta comechessia un plurale il mugg *fis* fico -chi (*Arch. glott. it.*, XII, 263, *Rendic. Ist. lomb.*, ser. II vol. XXXVI, 607, n. [1]), ed è ben probabile che non si stacch dal berg. *fis* così come *foins*, fungo, non si stacca dall' alto-it *fonz* ecc. Dico questo perchè altri casi di *-cs* in *-s* mancherebber al muggese, non potendo come tale considerarsi il *-s* di *madra* (*Arch. glott. it.*, XII, 264 n.); cfr. ven. *marásso*, ecc.

SOPRAS. *ra- rudien*, PRESSO.

Nella *Romania*, XXVIII, 92, ragionando io dell' engad. *ardain* ragguagliato a *radente* (v. ancora Ascoli, *Arch. glott. it.*, XVI 179, n., e aggiungi un esempio milanese dal cap. 247 de

1. Agli esempi qui ricordati aggiungi *grecio* (*Arch. glott. it.*, XVI, 420, n.) Anche il bolognese conosce *zonǧ* giunco; e *bacio* « baco », *brancia* « branca » si odono pure nell' Umbria (v. Trabalza, *Saggio di un Vocab. umbro*, s. vv.).

Nova Statuta, ed. Cotta : *deredente et secus vias*), credevo di potervi mandare insieme il sopras. *ra- rudien*. Ritenevo che la circostanza dell' aversi la forma *radente* tanto al di là che al di qua dell' Alpi (*redent* l'ho anche dal comune valtellinese di Ponte) costituisse senz' altro una forte presunzione in favore dell' etimo, pur non dissimulandomi la difficoltà fonetica insorgente dall' *-ien* al posto di *-ęn*. Ed ecco che su di questa appunto batte il compianto Huonder (*Vokal. von Dissentis*, 513) per escludere il mio etimo e proporne un altro (rotundu) che, a veder mio, mal si giustifica semanticamente, e addirittura s'invalida, lo riconosce lo stesso Huonder, foneticamente. Onde, analogia per analogia, io preferisco quella per cui *radien* risulterebbe anche foneticamente normale, ma dipenderebbe allora non da *radente* bensì da un metaplastico e relativamente antico **radentu* [1]. Circa al resto, sorvoleremo tanto più facilmente al *ru-* [2], in quanto viva sempre la forma *ra-* [3], e ci daremo ancor meno pensiero del *-d-* conservato, visto che pure in Lombardia vivono l'uno accanto all' altro *redent* e *rent* [4].

VERON. *ragúso*, SECONDO FIENO.

La voce m' è data dal *Piccolo Dizion. del dial. moderno di Verona* di G. L. Patuzzi e G. e A. Bolognini. Semasiologica-

---

1. Inutile pensare a un *radento* puramente avverbiale (cf. il lomb. *sémpru*, il lucch. *bèno* e *puro*, pure, tanto diffuso per l'Italia centrale e meridionale).

2. Potrebbe avervisi una dissimilazione sul genere di quella che s'ha nel lucch. *tonere* (v. più in là), nap. e sic. *torreno tu-*) terreno, parm. *tonémbra*, tabella, lo strumento cioè che s'adopera nell'ufficio delle tenebre; dato s'intende che s' abbia a muovere dal lomb. *redente*. È curioso del resto che ritorni la vocal labiale nel fiorentino, dove c'è l'avv. *rosente* = *ra-* (v. Corsi, *Raccolta di scene popolari fiorentine*, pp. 39, 61, 72, 83). Onde si può anche chiedere se tanto nella Sopraselva che a Firenze non s'abbia *radere* disposato a *rodere*, tenendo presente che., p. es., l'acqua rade e rode la sponda.

3. Il qual *ra-* e può essere primario e può essere secondario da quel *re-* ch' è tanto diffuso e che certo si dissimula pur nell' engad. *ardaint*.

4. Non dubiterei più che questo *rent* sia da anteriore **raent* o **reent*. Si potrebbe però anche pensare a una forma accorciata, come par essere il caso del nap. *rente*. — E *rent* compar del resto anche Oltralpi nel verbo *rentar* sopras., *ranter* engad.; v. *Rendic. Ist. lomb.*, ser. II, vol. XXXIX, 605, n.

mente e foneticamente (*ra-g-uśo* **raúśo* **ravúśo*) può convenir refūsu da *refundere* [1]. Vedi *Zst. f. rom. Phil.*, XXII, 469-7 *Miscell. Ascoli*, 94.

TREVIGL. *schicola-scácola*, ALTALENA.

A pag 389, n., del vol. XXXIX del *Giorn. stor. d. Lettera it.*, è accennato alla possibilità che il diverso atteggiamento che ci si offre la tonica di certe parole, possa talvolta dipende da ciò che la parola stessa s'adoperi in qualche combinazio reduplicativa a base apofonica. Una bella illustrazione del fa ce la fornisce anche questa voce trevigliese, che certo non p scindersi del lomb. *skǫ́ka* (*Miscellanea Ascoli*, 90) [2], e che c molta facilità potrebbe ridursi a un semplice *schícola* o *scáco* così come il nap. *nonna*, ninnananna, deve rappresentare secondo membro dell' apofonia **ninna-nonna*.

LUCCH. *tonere*, TENERE.

È una curiosa forma e ch' io, a non volere ammettere dissimilazione (p. 247 n.) di *e-é* (nell' impf., inf., 2ª pl. pres. e dell' imper., ecc.), non mi saprei spiegare. Checchè sia essa è bene antica, poichè *tonimen*, « tenuta, tenimento » ricorre per ben tre volte nel docum. 1160 (ann. 915) del vol. V parte 3ª, delle *Memorie Lucchesi* del Barsocchini [3]. Doveva udirsi anche al di quà dell' Apennino poichè la voce si rivede tra i documenti dell' Abbazia di Nonantola (ed. Tiraboschi) ai num. 148 (ann. 1039), 180 (ann. 1067): *cum casis et tuniminis atque fossatis*. E di *tonere* fa certo prova del resto anche il parm. *tonaja* tenaglie.

---

1. Il *ra-* sarà dovuto al frequente alternare di *re-* con *ra-* (cf. ven. *radesèlo* omento « reticello », *raína* reína, Mussafia, *Beitrag*, 92, *remengo* e *ramengo*, *redestola res-* e *ragestola*, nome d'un uccello).

2. Si sarà avuto dapprima **schicola-scǫ́cola*; ma una volta entrata la voce nella corrente apofonica, ogni variazione riusciva senz' altro possibile. La primitiva apofonía è forse conservata nel com. *strica-stróca* (*Giorn. stor.*, XXXIX, 390), se il *t*, com' è probabile, vi è per dissimilazione di *k-k*. Quanto al *r*, cf. il valsass. *skrǫ́ka* altabena.

3. E il *tominem* del docum. 1609 (ann. 986) sarà certo da emendare per *tonimen*.

VIC. *seségia*, BELLUN. *revesèa*, ORBETTINO.

Come il tosc. *ciciglia*, il sic. *cicígghiu*, ecc. (v. *Postille* e *Nuove Post.*, v° « caecilia », Nigra, *Arch. glott. it.*, XIV, 271), è *seségia* una bella e esatta rispondenza della base latina caecilia. — E riterrei che la stessa base s'appiatti anche in *revesèa*. Poichè nella Venezia si ha *tórgolo* torbido, e questo presuppone **tórvolo* (cfr. il tosc. *párgolo* da parvulu), così è ben probabile che abbia pure esistito un **orvo* orbo (v. Parodi, *Romania*, XXVII, 187-8), a cui il franc. *orvet*, — dichiarato in modo poco convincente dal Dict. gén., — parrebbe assicurare una bella diffusione. Dato il quale **orvo*, possiam credere che Belluno avesse un giorno **orveśigola* al posto dell'attuale *orbeśigola* orbettino [1]. Ma ne' dialetti veneti, non sono infrequenti gli esempi per *re-* da *or-* arseguiti da consonante, e vedine *Arch. glott. it.*, XVI, 319-20, n., tenendo soprattutto presente il vic. *re- rabégolo* allato a *orbégolo* orzajuolo [2]. Quindi **reveśigola* da cui poi, dopo l'incontro con **sesèa*, — con quella cioè che sarebbe stata la normal rispondenza bellunese di caecilia, — il nostro *revesèa*.

A. UMBRO *trasanna*, TUGURIO, CAPANNA.

Vedi D'Ancona, *Origini del Teatro Ital.*, 2ª ediz., I, 139, n. Il Vocabolario ignora la voce, ma pur non è essa estranea a' testi toscani, come appare dalla nota del D'Ancona. Oggidì s'ode nelle Marche, dove indica una specie di « pergolato », e nell'Abruzzo col valore di « gronda » (v. Pieri, *Zst. f. rom. Philol.*, XXVII, 460-61). Essa occorre anche nella forma di *trasanda*, e siccome nell'Umbria e vicini territori tanto è possibile *nn* da *nd* quando *nd* da *nn* (v. Meyer-Lübke, *It. Gramm.*, § 229, Foerster, *Zst. f. rom. Philol.*, XXII, 510; *Rendic. Ist. lomb.*, ser.

---

1 - *orbeśigola* è alla sua volta *orbicaecula; cf. il berg. *sigórbola* « ciecòrbola ».

2 - Anche il valsass. *reborselle* « orbettino », che ha a se allato *rev-*, pare essere « orbicella » o, quando il *s* fosse sordo, *orbiccella* (da *orbiccio*; cf. il mesolc. *orśel* orbettino, « orbiccello »). Dove il secondo *r* sembra accennare a una oscillazione che fosse un giorno tra **orbes-* e *obers-*, venendone quindi un **orbers-* (risp. **orvers-*). Notevole a Introbbio, nella stessa Valsassina, *siśórbula*, che nel suo *ś* sembra celare un ricordo del *c* intervocalico di caecilia.

II, vol. XXXIX, 508, n. : aggiungi *mi sa milandu* « mi sa mill' anni » da testi di Ancona, e a. reat. *rindu* = *rinnu* « regno », Campanelli, 159), così mal si decide se si debba partire, in *trasanna* -*nda*, da -*nna* o da -*nda*. Il Pieri, *l. c.*, crede a -*nda*, ma allora sarebbe da escludere il suo etimo (da transire), poichè è solo nell' alta Italia che si ha -*ando* in verbi della 2-4ª, nulla provando in contrario, per ragioni ben note, nè *vivanda* nè *bevanda*. Le cose si potranno tuttavia combinare, ove s'ammetta che alla formazion della voce abbia insieme contribuito capanna.

tregenda.

Da trecenta derivava la voce il Salvini; e l'etimo ha avuto fortuna, poichè il Diez l'ha fatto suo. Ma la evoluzion del significato non corre così liscia da doverla accettare senz' altro, tanto meno poi quando per ammetterla giovi passar sopra ad uno strappo alla fonetica (*nt* in *nd*). Del resto perchè il neutro?

Meglio consigliato ci parrà dunque il Gherardini (*Supplimento*, s. v.) che pensa al basso-lat. *transenda*, via, passagio, e conforta la proposta allegando una voce sinonima di *tregenda*, che sarebbe *andata*. Soltanto anzichè *transenda*, invocheremo **transienda* (su **transio* -*siat* = transeo -seat, ecc.; cfr. l'abr. *traçì* come *caçe* cacio, *vaçe*, Finamore), da cui poi *tregenda* come *fagiano*, *fagiuolo* da phasianu, ecc.

L'*e* assimilato della sillaba iniziale ricorre anche nell' alta Italia; dove la voce *tresénda* -*xe*- (col suo diminutivo *trešandél*) vive nel significato precipuo di via, viottola che serve da latrina, immondezzajo. Vedi Parodi, *Arch. glott. it.*, XIV, 16, XV, 79, Rossi, *Gloss. medioev. ligure*, s. v., Schneller, *Roman. Volksm.*, I, 207 v°. *trisandèl*[1].

Il significato può spiegarsi o nel modo proposto dal Gherardini o anche pensando al duplice valore delle voci *chiasso* e *trebbio*.

MOD. *tuttanaldì*, CONTINUAMENTE, TUTTODÌ.

Questo avverbio torna con una certa frequenza ne' *Testi anti-*

1. Nel *Gloss. berg.* edito dal Lorck c'è questa glossa (num. 1418) : *transeunda*, *stricta*, *angulus* : *ol canto*; dove *transeunda* ricostruisce certo il corrente *tresenda*, così come *stricta* corrisponde al lomb. *stréča* « viottola, vicolo. ». Per esempi medievali di *tresenda*, v. anche l. Du Cange, e *Romania* XII, 20, n., 426.

chi modenesi editi da F. L. Pullé (Bologna, 1891), e vedine pp. 148, 168, 170, 180, 217, 229. Il Bertoni (*Dial. di Modena*, §§ 125), che conosce un solo esempio, vi vedrebbe un *totum-omnem-diem, dove il *l* rappresenterebbe il *-m* di omnem. Forse non sarebbe venuto il Bertoni in tale conclusione, ove avesse conosciuto che, allato alla forma da lui studiata, occorrono *tuttananott* « tutta la notte », « l'intiera notte », 136, *tuttanincuo -nan-* « tutto oggi, tutta la giornata », 148, 168, *tuttanavia* « tuttavia, tuttora, continuamente », 62, 77, 157, 252. Abbiamo qui un *tuttana*, la cui indipendenza parmi anche provata da *tuttananott e di* « tutta la notte e [tutto il] dì » 262. Che questo *tuttana* possa risultare da « *tutto* » e « *onne* » non si vorrebbe a prima vista negare (cfr. *tutt' agnon* « tutt' ognuno, ognuno », 244), ma sarebbe in ogni modo fuori di giuoco il *-m* cioè l'accusativo (il *l* di *-aldi* è l'articolo). Siccome però vedo ricomparire quel *-na* nell' avverbio *pruopiana* « proprio » 247 (*-nament* 202), in *doncana* « dunque » (Pullé, 13, e la forma ritorna in più altri dialetti), in altri avverbi del dialetto pavano (v. Wendriner, pag. 42), così la cosa non appar chiara. Soggiungerò che quello stesso elemento si rivede fors' anche in *grandinissimo* che a Modena (Bertoni, §§ 136) e altrove compare come superlativo di *grande*.

UN CONTINUATORE REGOLARE DI scopûlu?

È noto a quanti scogli si urti il ragguaglio *scoglio* = scopûlu (v. Körting, 8499). S'aspetterebbe in via regolare **scoppio*. Ora, questa forma ci pare realmente conservata nel Poema di Uggero il Danese, intorno a cui ha lungamente dissertato il Sanvisenti (*Memorie dell' Acc. di Torino*, S. II, vol. L, pp. 151 sgg.). Si trova in esso questo verso (v. pag. 218) :

passando monti, *scoppi*, terra et mare.

Il Sanvisenti annota la voce *scoppi* nel suo glossario e la traduce per « scogli », facendo però seguire un punto interrogativo. Forse non ve n' era bisogno, il contesto essendo assai chiaro. Tuttavia la prudenza non nuoce, e speriamo che abbia presto a sbucar fuori da qualche altro cantuccio un secondo esempio che ci rassicuri intieramente sul primo.

C. Salvioni.

MOTS OBSCURS ET RARES
DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE
ET NOTES COMPLÉMENTAIRES

Dans cet article complémentaire nous avons relevé tous mots signalés par notre regretté collaborateur A. Delboulle quelques autres qui figurent dans les textes cités par lui n sur lesquels ne s'était pas portée son attention. A chaque m défini sommairement (lorsque la définition paraissait assuré nous avons joint l'indication des commentaires dont il a l'objet par la suite, soit dans la *Romania*, soit dans d'aut recueils. Enfin nons avons fait de nouveaux efforts po résoudre les nombreuses difficultés qui hérissent encore cett ingrate matière. Parmi les communications que nous avons reçues de collaborateurs zélés nous avons dû faire un choix et nous ne publions que celles qui nous ont paru mériter considération ; nous faisons suivre chacune d'entre elles du nom de l'auteur qui nous l'a fournie. Pour les mots qui restent inexpliqués, et pour ceux-là seulement, nous nous sommes attaché à en indiquer dans la mesure du possible la provenance géographique, persuadé que c'est là un élément très important des problèmes lexicographiques que l'avenir aura à résoudre.

A. THOMAS.

ABOUTOIR, s. m., terme de marine indéterminé (Rouen), XXXI, 351.

ACHANGONNIR (s'), v. pron., s'étioler, XXXI, 351. — Outre la note de G. Paris, voir le mélange de M. P. Meyer sur *chanjon*, XXXII, 452.

ACHOQUIÉ, part. passé, garni de souches, XXXIII, 347, art. ENCHOQUIER. — Non relevé par Delboulle.

AGASTIS, s. m., XXXI, 351. — Un terme d'eaux et forêts *agastis* est enregis-

tré dans Trévoux d'après Ragueau avec le sens de « dégât ou dommage fait et causé par des bêtes ». Cf. l'anc. verbe *agastir* « endommager », dont Godefroy donne beaucoup d'exemples, et l'art. AGASTIS de Mistral. A la rigueur, le sens de « méfait » conviendrait au passage de Bouchet où figure le subst. *agastis*.

AGLATIR, v. intr., s'aglutiner, XXXI, 351. — Cf. XXXIII, 556 (L. Vignon).

AIGNEN, s. m., morceau de fer percé d'un trou, XXXI, 351. — Cf. XXXIII, 556 (L. Vignon), où le mot est identifié à *agnan*, terme enregistré par tous les grands dictionnaires français modernes.

AISSAT, s. m., terme de marine (Rouen), XXXI, 352. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas), où le mot est rattaché, d'après une indication de M. Ch. de la Roncière, au verbe *hisser*. Il semble que la véritable désinence soit *-as* et non *-at*.

ALEANTRIDE, s. f., poisson indéterminé, XXXI, 352. — [Altération du grec ἰλεωτρίς, ίδος, poisson mentionné par Athénée. — P. DORVEAUX.]

ALECHE, s. f., terme de menuisier (Flandre), XXXI, 352. — Le sens inviterait à voir dans ce mot une variante altérée du mot français bien connu *layette*, mais la forme ne s'y prête guère. La désinence fait songer à *huche*, d'autant plus que c'est un travail de « hugier »; mais *huche* peut-il se confondre graphiquement avec *aleche* ?

ALLUÉ, adj., XXXI, 352.

ALMADURIE, s. f., instrument de musique, XXXI, 352. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas), où l'on rapproche le mot de l'espagnol *manduria*.

AMAL, s. m., XXXI, 352.

AMAN, s. m., terme de marine (Rouen), XXXI, 352. — Mot d'origine méditerranéenne (grec ἱμάς άντος, etc.), qui désigne le cordage dit *itague* dans le vocabulaire maritime actuel des marins français; cf. Jal, *Gloss. naut.*, AMAN, AMANTE, etc.

AMARANDER, v. tr., terme de tanneur (Bordeaux), XXXI, 353.

AMESER, faute pour *amesser*.

AMESSER, v. tr., bénir à la messe (une femme qui relève de couches), XXXI, 353, n.

ANABULE, animal à fourrures, XXXI, 353. — Il n'y a aucune vraisemblance à rapprocher ce nom de celui d'un serpent inconnu enregistré par Polemius Silvius sous la forme *anabulio* (*Romania*, XXXV, 167). — [C'est l'animal plus ou moins fantastique dont parle entre autres Albert le Grand : « Anabula, ut scribit Plinius, bestia est Ethiopie quam Arabum quidam et Italicorum *seraph* appellant » (*De animalibus*, Venise, 1495, fol. 213, r°). Le mot, qui n'est pas de Pline, se retrouve sous la forme *anabulla* dans l'*Ortus sanitatis*, dont l'auteur l'attribue à Isidore de Séville. — P. DORVEAUX].

ANAC, s. m., terme de marine (Rouen), XXXI, 353. — Cf. XXXIII, 140 (E. Walberg), où l'on propose de lire *ancre* au lieu de *anac*.

ANATICITÉ, s. f., ANATIQUE, adj. XXXI, 353. — [Un exemple analogue se

trouve dans J. Webster, auteur anglais du XVIIe siècle : « ...in an equal and *anatical* proportion ». C'est un terme scolastique signifiant : « qui contient d'égales quantités de chaque ingrédient » ; il se rattache au grec ἀνά, latinisé de bonne heure par les médecins, et il est probable, malgré le silence de Du Cange, que le latin médiéval a dû employer *anaticus* et *anaticitas* ; cf. l'art. ANATICAL du *New English Dictionary*. — J. DEROCQUIGNY].

ANBUR, s. m., espèce de poisson, XXXI, 353. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas), où l'on propose de lire *aubur* en rapprochant le mot du saintongeais actuel *aubourne* ; il faut en rapprocher aussi le béarnais *aubour*, l'esp. *albur* et le basque *alborna*.

ANDAIN, s. m., landier, chenet, XXXIII, 361, art. GOUTE. — Mot non relevé par Delboulle et qui manque dans Godefroy sous cette forme.

ANGESTER, s. m. (?), sorte de verre à boire, XXXIII, 578, art. *mogolle*. — Mot non relevé par Delboulle et qui est manifestement emprunté de l'ital. *anguistara* ou *inguistara*, sur lequel on peut voir une note de M. Tobler *Romania*, II, 240.

ANIENTER. Voir *anieter*.

ANIETER, v. tr., XXXI. 354. — [Lire *anienter* « anéantir, annuler » ; cf. l'art. ANEANTER de Godefroy. — J. DEROCQUIGNY].

ANQUIL, s. m., terme de marine (Rouen), XXXI, 354. — Mot d'origine méditerranéenne (grec ἄγκοινα, lat. *anquina*, etc.), qui désigne un cordage destiné à serrer les drosses de racage ; cf. Jal, *Gloss. naut.*, ANCHINO, ANQUI, ANQUIL, etc., et Körting, *Lat.-rom. W.*, 678.

APARITANCE, s. f., XXXI, 354. — Faute probable pour *aparissance*, au sens technique de « saillie d'une construction » ; voir Godefroy, APARISSANCE.

APRESTE s. f., osier refendu, XXXI, 354. — Cf. XXXIII, 556 (L. Vignon) et *Z. f. rom. Phil.*, XXVIII, 254 (Meyer-Lübke).

AQUIEL, s. m., poisson indéterminé (Amiens), XXXI, 354.

ARCASSER, v. tr., terme de marine (Saintonge), XXXI, 354. — La note afférente de G. Paris, qui rapproche ce verbe du subst. *arcasson* « goudron », a peu de vraisemblance ; il faut plutôt y voir un dérivé de *arcasse* « corps d'une poulie » ou « charpente d'une poupe » et interpréter *arcasser* comme signifiant « garnir d'une arcasse ».

ARESTIL. Voir *orestil*.

ARGUOT, s. m., XXXI, 354.— Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas), où on identifie le mot avec le français moderne *arcot*, terme de fondeur.

ARMIGOT, s. m., mot d'Artois, XXXI, 355.

ARPEAGE, s. m., XXXI, 355. — Cf. XXXII, 471 (C. Nigra) et *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où l'on explique le mot comme se rattachant à *alpe* ; il y a à la base un verbe **arpeer* « faire pacager dans les Alpes ».

ARRIE, XXXI, 355. — Il faut ramener le pluriel *arries*, qui est dans le texte, à un singulier *arriest*, forme wallonne pour *arrest*, c'est-à-dire « arrêt ».

ASCRE, s. m., XXXI, 355.— A la note de G. Paris, très concluante, on peut

ajouter cette remarque que l'ancien français *ascreus* « répugnant » est encore vivant en Franche-Comté sous la forme *acrou* : le chanoine Dartois traduit par « laid, affreux ». (voir *Mém. de l'Acad. de Besançon*, ann. 1850, p. 201).

ASSADON, s. m., XXXI, 355.

ASSAGERET (pilules de), XXXI, 355. — [Ce sont les *pilulæ assaiaret* ou *asceiaret* d'Avicenne, appelées dans l'*Inventaire de la pharmacie de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz* (1509), que j'ai publié en 1894, *pillule alzazereth*. On trouve aussi *assaieret*, *assaiaret*, *asseyret*; c'est un mot arabe. — P. DORVEAUX.]

ASSEE, s. f., sorte de poisson (Bordeaux), XXXI, 353, art. ANBUR. — Mot non relevé par Delboulle. C'est une forme francisée qui correspond au prov. mod. *assiege*, *sèjo*, etc. « vandoise » et à l'anc. prov. *aceia*. Cette forme *assee* est intéressante et me paraît confirmer l'étymologie que j'ai donnée du mot provençal (*Romania*, XXVIII, 169 ; cf. *Mélanges d'étym. franç.*, p. 2).

ASSONGE, s. f. (?), terme de marine (Rouen), XXXI, 354.

ASTRETELLE, s. f., mot de Lille, XXXI, 355.

ATALANTE, s. f., XXXI, 356.

ATOYMONIE, s. f., XXXI, 356.

AUBESSON, s. m., mot de Metz, XXXI, 356. — Il ne s'agit pas d'un poisson (l'ablette), comme l'a conjecturé G. Paris dans la note afférente, mais d'un champignon ; cf. XXXIII, 139 (A. Thomas). Voir aussi une notice de M. Horning, *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 350, où est indiquée une étymologie sans vraisemblance.

AUBUR. Voir *anbur*.

AURACHE, sorte de poisson, XXXI, 356. — Cf. XXXIII, 140 (E. Walberg), où l'on fait voir qu'il faut lire *lavrache*, forme francisée du grec λάβραξ « brochet », prononcé à la façon du moyen âge.

AUTYS, s. m. (?), oiseau indéterminé (Normandie), XXXI, 356.

AZAROTIQUE, adj , XXXIII, 456.— Cf. XXXIII, 556 (L. Vignon), où l'on fait voir que c'est le lat. *asaroticus* « de mosaïque », dérivé du grec ἀσάρωτος.

BADIOU, s. m., mot de Normandie, XXXI, 356.

BAGAROT, s. m., XXXI, 357.

BAJOENE, s. f., mot de Béthune, XXXI, 357. — Peut-être faut-il lire *bajoene* et rattacher le mot au français actuel *bajoue* (au sens technique) et *bajoyer* ; cf. l'art. BAYGAWE, de Godefroy, où se trouve, sans définition, un extrait ainsi conçu : « les *baygawes* des ventailles des mollins ».

BALIGANT, s. m., XXXI, 357.— Cf. XXXIII, 140 (E. Walberg), où il n'est rien dit d'utile. Il faut vraisemblablement corriger le texte et, au lieu de *baligans*, lire *kasigans* : cf. la note que j'ai publiée sur l'ancien français *casigan* etc. (*Romania*, XXXV, 599).

BALOTAGE, s. m., XXXI, 357. — Cf. XXXII, 471 (C. Nigra), où l'on explique le mot comme étant une altération de l'ital. *ballatojo* « terrasse ».

BANNELLE, s. f., XXXI, 357. — Cf. XXIII, 139 (A. Thomas), où le mot est expliqué comme étant une variante du français actuel *venelle*.

BAQUENAUT, s. f., XXXI, 357.

BARBETTE, s. f., terme de marine (Rouen), XXXI, 357. — Cf. XXXIII, 140 (E. Walberg), où le mot est rapproché d'un terme de marine conservé par l'ital. et l'esp., et les art. BARBETA, BARBETE, BARBETTA de Jal, *Gloss. naut.*

BARBOTTE, s. f., vêtement indéterminé (Normandie), XXXI, 358.

BARON, s. m., terme de marine (Rouen), XXXI, 358.— Cf. les art. BARON et BARONUS de Jal, *Gloss. naut.* ; le sens est très incertain.

BARRAGAN, sorte d'étoffe, s. m., XXXI, 358. — Cf. XXXII, 471 (C. Nigra), où on remarque que c'est une variante du mot français bien connu *bouracan*.

BARSSES, s. m. pl., terme de marine (Rouen), XXXI, 358. — A noter que le mot est cité plus loin, XXXIII, 364, sous la forme *barse* qui doit être fautive ; cf. L. de la Roncière, *Hist. de la marine franç.*, I, 118, où *barsse* est considéré comme identique au terme de marine actuel *bras*.

BARUEIL, s. m., mot de Reims, XXXI, 358.

BASTE, s. f., mesure de capacité (Limousin), XXXI, 358. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas) et *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où l'on renvoie à Mistral.

BATAISON, s. f., inclinaison, XXXI, 358. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où l'on renvoie à l'art. BATÈZON du *Glossaire du Bas-Maine* de Dottin.

BATARLLE, s. f., terme de marine (Rouen), XXX, 358. — Cf. XXXIII, 140 (E. Walberg), où l'on propose de comprendre « sabord » et de corriger *batarlle* en *bataille*.

BATELEUS, s. m., terme de marine (Rouen), XXXI, 358.

BATTEAU, s. m., mot de Picardie, XXXI, 359. — Le sens paraît être : « feuillure, pièce contre laquelle vient battre une fenêtre » ; cf. *battee*.

BATTEE, s. f., mot de Béthune, XXXI, 359. — Même sens que le mot technique actuel, de forme identique, en tant qu'il peut être question de porte ; cf. plus loin l'art. BOISTEE et Hécart, *Dict. rouchi-français* : « BATÉE, feuillure ».

BATU, s. m., mot de Tournai, XXXI, 359.

BAUDIER, s. m., terme de tanneur (Bordeaux), XXXI, 359.

BEAULSE, s. f., mot du Puy, XXXI, 359. — Le sens de « girouette », indiqué dubitativement par Delboulle dans la note afférente, est manifeste ; cf. XXXII, 471 (C. Nigra), où est proposé un rapprochement avec l'ital. *balza* qui ne paraît guère appuyé par le sens.

BECCAGNE, s. f. (?), oiseau indéterminé (Perche), XXXI, 359.

BENNAUDE, s. f., XXXI, 360. — Le mot doit être la francisation d'une expression provençale ; mais je ne trouve rien d'analogue, dans Mistral, ni pour BENNAUDE ni pour la variante GUINAUDE.

BEQUET, s. m., mot de Normandie et d'Anjou, XXXI, 360.

BERCHELETTE, *bercherette*, s. f., bergeronnette, XXXIII, 365, n. 3.

BERGERETTE, s. f., bergeronnette, XXXIII, 365, n. 3.

BERLIERE, s. m., XXXI, 360. — Cf. XXXIII, 556, n. 1 (L. Vignon), où le mot est identifié avec le forézien actuel *barliaere* « huissier ».

BERSÉ, part. passé, mot de Lyon, XXXI, 360.

BESAGRE, s. f. (?), oiseau indéterminé, XXXIV, 614, art. RITTE.— Mot non relevé par Delboulle.

BESNEQUE, s. f., mot de Normandie, XXXI, 360. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas), où le mot est donné comme identique à un des noms vulgaires de la patelle, coquillage.

BESQUIEU, s. m., mot d'Amiens, XXXI, 360.

BESTIER, s. m., terme de marine (Normandie), XXXI, 360.

BETOLLIE, s. f., mot de Savoie, XXXI, 361. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas), où *betollie* est ramené au mot français *bouteille*.

BICCESQUE, s. f., mot de Normandie, XXXI, 361. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où l'on suggère dubitativement que l'on aurait affaire au mot français actuel *bicoque*, emprunté à l'ital. *bicocca*, idée peu vraisemblable. J'ai vu de mes propres yeux le manuscrit d'où M. Léopold Delisle a tiré le texte dont Delboulle cite cet extrait (Bibl. Nat. franç., 25998, pièce 485) : bien que la stricte paléographie donne raison à M. L. Delisle d'avoir lu *biccesquez*, je n'ai aucun doute qu'il faille entendre *bretesquez*.

BIGNAUDERIE, s. f., XXXI, 361. — Le voisinage, dans le texte cité, du mot *estaimnerie* porte naturellement à corriger *bignauderie* en *dignanderie* et à voir là le mot actuel *dinanderie*, attesté dès 1399.

BINHOIS, s. m., mot de Flandre, XXXI, 361.

BLADE, adj., mot wallon, XXXI, 361.

BLAGE, adj., XXXI, 361. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où le mot est identifié avec l'adjectif *blage* « pâle » usité dans le patois de Mons.

BLAIRE, adj., XXXI, 361. — [A rappprocher de l'adj. *blère* du patois de Boulogne : une vache *blere* est celle qui a la tête tachée de blanc. On dit aussi, à Boulogne, des yeux *blères*, c'est-à-dire « brouillés, comme recouverts d'une taie, et même louches »; mais est-ce le même mot? Cf. l'anglais *blear eyes*. Voir ci-dessous l'art. ESBLARÉ.— J. DEROCQUIGNY.]— Le chanoine Haigneré, dans son *Vocabulaire* du patois boulonnais, ne donne que la première locution : *enne vaque blère*, et il cite fort à propos ces vers du *Renart le Nouvel* de Jaquemard Gielee (p. 181), qui s'appliquent à une vache :

Une des dames ot nom *Blere* :
De poil ert moult luisans et clere.

Il remarque en outre que Scheler, ignorant l'existence de cet adjectif, s'est refusé à y voir la base du substantif *blaireau*. Je croirais volontiers qu'il faut reconnaître dans *blaireau* (à l'origine *blarel*, et non **blaerel*) l'adj. germanique *blas* « brillant, chauve, pâle, blême » sous une forme rotacisée analogue à celle du néerland. *blaar*. Cf. l'art. BADGER du *New English Dictionary*.

BLAONNIER, s. m., XXXI, 361. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas), où *blaonnier* est considéré comme une faute pour *blasonnier* « fabricant de *blasons* » boucliers ».

BLESSE, s. f., XXXI, 361.

BLOUET, s. m., mot de Picardie, XXXI, 362.

BOECAUT, s. m., blé sarrasin, XXXI, 362. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas) et *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke).

BOF, s. m., terme de marine (Dieppe), XXXI, 362. — Cf. XXXIII, (E. Walberg), où l'on remarque que Godefroy a cité le même texte d'après le ms. et lu *lof*; c'est là sans doute la bonne leçon. Sur le sens matériel de voir Jal, *Gloss. naut.*, et L. de La Roncière, *Hist. de la marine franç.*, I,

BOISSART, adj., mot d'Arras, XXXI, 362.

BOISSE, s. m. (?), XXXI, 362. — Cf. XXXIII, 139 (A. Thomas), où le est expliqué comme une forme francisée du prov. mod. *bouisse* « canard ».

BOISTEE, s. f., mot de Normandie, XXXI, 362. — Cf. *Z. f. rom. Phil.* XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où le mot est rapproché du manceau *buet* « lucarne, trou dans un mur ». Mais le manceau *buet* correspond à un mot d'ancien français bien connu, *baate* (voir Godefroy), et la forme ni le sens ne conviennent ici.

BONDE, s. f., mot de Lorraine, XXXI, 362. — Paraît être une forme francisée de l'allemand *bund* « alliance, confédération ».

BONÉ, part. passé, XXXI, 363. — Cf. XXXIII, 140 (A. Thomas), où l'on remarque qu'il faut lire *boué*, et voir Godefroy, *s. v°*.

BONNET DE GALERE, locution de Normandie, XXXIII, 360.

BORDINGUE, s. f. (?), terme de marine (Normandie), XXXI, 363. — Cf. XXXIII, 140 (E. Walberg), où le mot est considéré comme un emprunt à l'anglais *boarding* « bordage ».

BOUFFEAU, s. m., terme de fourreur (Rouen), XXXI, 363. — Delboulle n'a pas pris garde que l'exemple qu'il cite est dans Godefroy, art. BOUFFEL, d'après l'édition des *Ordonnances*, XVII, 409.

BOUGRAIN, s. m., déchet du grain, XXXI, 363. — Cf. XXXIII, 140 (A. Thomas), et *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke).

BOUQUESTEL, s. m., mot de Normandie, XXXI, 363. — Il est probable qu'on a affaire à une graphie arbitraire pour *bouquetel*, proprement « petit bouc », et que ce mot désigne, par métaphore, une pièce de support.

BOUQUIER, s. m., terme de menuisier (Amiens), XXXI, 363. — Semble signifier « ouverture » et se rattacher à *bouque*, forme normanno-picarde de *bouche*.

BOURDELLE, s. f., mot de Picardie, XXXI, 363. — Il s'agit d'un poisson ; or il y a un poisson connu actuellement sous le nom de *bordelière* (voir Baudrillart, *Dict. des pêches*). Toutefois, comme le mot *bordelière* (que Rolland, *Faune pop.*, III, 145, donne seulement sous la forme *bandelière*) ne semble usité qu'en Savoie et que le texte cité par Delboulle est picard, le rapprochement n'a pas grande vraisemblance.

BOURDON, s. m., mot de Picardie, XXXI, 364.

BOURDONNEAU, s. m., mot de l'Ouest, XXXI, 364.

BOURGARIS, s. m., terme de marine (Rouen), XXXI, 364.

BOURGE, s. f., sorte de toile (Flandre), XXXI, 364. — Cf. XXXIII, 140 (A. Thomas).

BOUSOY, s. m., sorte de mesure (Rouen), XXXI, 364.

BOUTURE, s. f., mot de Normandie, XXXI, 364.

BOUVE, s. f., sorte de toile (Rouen), XXXI, 364.

BRANCHETE, s. f., petite branche, XXXV, 399, n. 5.

BRASSET, s. m., petit oiseau indéterminé, XXXI, 364.

BRECQUENADE, s. f., cerise aigre, griotte, XXXI, 365. — Le mot est encore vivant aujourd'hui et a été recueilli dans le pays de Metz et dans la Meurthe sous la forme *brĕknóde* : cf. Rolland, *Flore pop.*, V, 351.

BRESCHE, s. f., sorte de marbre, XXXIII, 578, art. MISQUE. — Mot non relevé par Delboulle ; cf. Cotgrave, *s.* v° et *Dict. gén.*, art. BRÈCHE. C'est l'ital. *breccia*.

BRETEAU, s. m., chien de mer, poisson, XXXI, 365. — Au rapprochement indiqué en note par G. Paris, ajouter : Mistral, *Trésor*, art. BRETO ; Rolland, *Faune pop.*, III, 82 ; Schuchardt, dans *Z. f. rom. Phil.*, XXV, 347. — [Le mot anglais *bret* désigne, selon les lieux, la barbue ou le turbot. Cf. le *New English Dictionary* qui cite cet article de Cotgrave : « Bertonneau, *a Bret or Turbot*. Norm. » — J. DEROCQUIGNY.]

BRETESQUE. Voir *biccesque*.

BRETONNIER, s. m., sorte d'arbre fruitier (Arras), XXXI, 365.

BRIGNE, s. f., sorte de poisson, XXXIII, 364, art. HAUBAR. — Mot non relevé par Delboulle ; c'est le nom du bar à Bordeaux ; voy. Rolland, *Faune pop.*, III, 182.

BRIGNOLE, s. f., chevelure (Dauphiné), XXXI, 365. — Cf. XXXIII, 556, n. 1 (L. Vignon).

BRINDELLE. Voir *brindole*.

BRINDOLE, s. f., XXXI, 365. — Cf. la note afférente (G. Paris) et XXXII, 471 (C. Nigra), où sont cités l'ital. *brindolo* et le vénitien *sbrindolo* « frange ». Ces rapprochements sont sans valeur car la leçon *brindole* n'a pas d'autorité. On lit dans le ms. Bibl. Nat., franç. 17, fol. 201 : « Elle empoisonna et envenima a un jour les *brindelles* ou branches d'un chappel qu'elle lui fist et depuis lui mist en sa teste. » *Brindelle* signifie « brindille » et l'exemple en question est le plus ancien qu'on ait encore cité ; cf. Godef. *Compl.*, art. BRINDELLE.

BRINGUENEL, s. m., nigaud (Paris), XXXIII, 559, art. JAGOIS. — Cf. peut-être les art. BRINGUENARDER et BRINGUENAUDÉE de Cotgrave.

BROISSEMENT, s. m., XXXI, 365. — Cf. la note afférente de G. Paris, où le mot est expliqué comme un dérivé de *broissier*, pour *boissier* « garnir de buis ».

BRUISSERON, s. m., sorte de fil (Normandie), XXXI, 366.

BRUMAST, s. m., bruyère (Berry), XXXI, 366. — Cf. XXXIII, 140 Thomas).

BRUNCHAILLES, s. f. pl., mot de Reims, XXXI, 366. — Cf. *Z. f. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où le mot expliqué, sans comment comme signifiant « polterabend », c'est-à-dire « veille de noce ».

BRUSKIÉ, part. passé qualifiant *drap*, mot de Flandre, XXXI, 366. — [Il être apparenté à l'anglais *brusk* ou *bruske* nom donné jadis, en terme de son, à la couleur tannée ou orange. — J. DEROCQUIGNY.]

BUCHE HONTEUSE, XXXIII, 366, art. HOUTEUSE.

BUYDON, s. m., XXXI, 366. — Cf. XXXIII, 140 (A. Thomas), où est cit le patois genevois *buidon* « étable à porcs » ; le sens du mot dans le texte d Paradin produit par Delboulle est plutôt celui de « cage à volaille » ; cf. cī-d es sous l'art. GEVE.

CAGAREL (imprimé fautivement *lagarel*), s. m., mendole, sorte de poisson XXXIII, 561, n. 6.

CAHOT, s. m., tuyau, aqueduc (Normandie), XXXIII, 360, art. GAHOC.

CALEMON, s. m., oiseau indéterminé (Flandre), XXXI, 366.

CALIMANT, s. m., XXXI, 366. — Dans la référence, au lieu de : « éd ī 164 », lire : « édit. 1611 ».

CALLIBUET, s. m., terme d'arboriculture, XXXI, 366.

CAMBOISSER, v. intr., XXXI, 367. — Cf. XXXII, 471 (C. Nigra), où mot est expliqué comme signifiant « s'arquer, tanguer ».

CAMINETTE, s. f., sorte de plante, XXXI, 367. — Cf. *Z. f. rom. Phi* XXXVII, 254 (Meyer-Lübke), où le mot est signalé dans le patois mance avec le sens de « camomille ». — [Au lieu de : *Jeh. Cœurot*, il faut lire : *Je Gœurot*. — P. DORVEAUX.]

CANEL, s. m., partie indéterminée d'un navire, XXXI, 367. — Cf. Jal *Gloss. naut.*, art. CANALE DELL' ALBERO, CANAU, etc. ; mais le rapport es peu probable.

CANGRE, faute de lecture pour *tangre*.

CANOSELE, faute probable pour *covescle* « couvercle », XXXI, 367.

CAPPE, s. f., voûte de four (Picardie), XXXI, 367. — Cf. XXXIII, 140 (A. Thomas), et *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke).

CARABASSE, s. f., sorte de poisson, XXXI, 368. — Cf. XXXIII, 140 (E. Walberg), où le mot est mis en regard du grec φάγρος, qu'il traduit. M. Walberg dit qu'il ignore le nom français : on appelle ce poisson *pagre*, d'après le provençal.

CARANNE, s. f., giroflée, XXXV, 399, art. SENAGEE. — Mot non relevé par Delboulle ; cf. Mistral, GARANO, GARANIÉ, Rolland, *Flore pop.*, I, 217 ; Gilliéron et Edmont, *Atlas ling.*, carte 646.

CARBOUSON, s. m., mot d'Anjou, XXXI, 368.

CARRASSON, CARESSON, s. m., échalas, XXXI, 368.

CARRENGUE, s. f. (?), mot de Rouen, XXXI, 368.

CARRIE, s. f. (?), sorte de redevance (Picardie), XXXI, 368.

CARSONNIERE, s. f., mesure pour les céréales (Normandie), XXXI, 368.— Cf. l'art. QUARSONNIER de Moisy, *Dict. de patois normand.*

CARTEBOUCLE, s. m., mot du Havre, XXXI, 369.

CASSAT, s. m., mot de Rouen, XXXI, 369.

CASSICHE, s. m., mot de Flandre, XXXI, 369.

CASSIEU, s. m., châssis (Amiens), XXXI, 369. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où le mot est rapproché du patois de Démuin (Somme). Dans ce patois *cassi* désigne un carreau de vitre, une croisée ; c'est une extension du sens ancien.

CASSIN, s. m., XXXI, 369[1]. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 254 (Meyer-Lübke), où on propose de lire *cassiu* et d'assimiler le mot au précédent.

CASTAIGNOLE, s. f., terme de charpentier (Normandie), XXXI, 369.

CASTELLE, s. f., mot de Flandre, XXXI, 369. — Le mot étant au pluriel, Delboulle se demande s'il faut lire *castellet* ; c'est peu probable.

CATANCHE, s. f., terme de médecine, XXXI, 370. — Le mot traduisant le latin *angina nocturna*, il semble que le latin médiéval ait tiré un subst. *catancha* du verbe grec κατάγχειν « étrangler ».

CATERANE, s. f., XXXI, 370.— Cf. XXXII, 471 (P. Meyer), où est proposée l'identification avec le mot franç. *goudron*, ital. *catrame*, etc.

CAURETTE, s. f., sorte de volaille (Pays-Bas), XXXI, 370.

CAUROIS, s. m., chevreau (Amiens), XXXI, 370. — Cf. XXXIII, 556, n. 1 (A. Thomas), où l'on remarque qu'il faut lire *cavroi* en renvoyant à l'art. CHAVROI de Godefroy.

CENDAIL, s. m., terme de marine, XXXIII, 355, art. ESTANDELAR. — Non relevé par Delboulle ; paraît se rattacher à *scandaglio*, nom méditerranéen de la sonde ; cf. Jal, *Gloss. naut.*, ESCANDAIL, etc.

CERUBIN, faute de lecture pour *terubin*.

CHABOT, s. m., mot de Valenciennes, XXXI, 371.

CHAL (?), s. m., terme de marine (Normandie), XXXI, 371.

CHALAILLE, s. f., fougère, XXXI, 371. — Cf. XXXIII, 140 (A. Thomas).

CHALLEMIN, s. m., calamine, XXXI, 371.— Cf. XXXII, 471 (P. Meyer), et XXXIII, 605 (A. Thomas).

CHANDEGOUTE ou CHAUDEGOUTE, s. f., terme de plombier (Rouen), XXXI, 371. — Il est clair que la bonne leçon doit être *chaudegoute*, bien que je ne connaisse pas d'autre exemple de ce mot composé. Les verriers emploient *chaude* substantivement pour désigner une quantité déterminée de matière en fusion.

CHANJON, s. m., enfant changé en nourrice. Voir ci-dessus *achangonir*.

---

1. Le renvoi pour le texte cité doit être précisé ainsi : *Bull. arch. du comité, etc.*, ann. 1885, p. 317.

CHANOL, s. m., mot de Metz, XXXI, 371. — Cf. XXXII, 472 (A. B[illegible] où l'on propose de voir dans *chanol* une variante de *chenal* et de *chéneau*.

CHASSET, s. m., terme de bonnetier (Blois), XXXI, 371.

CHASTULLE, CHATULLE, s. f., boîte, XXXV, 397, art. SCATOLLE; une notice de M. Salvioni, *Romania*, XXXI, 289.

CHESTIVEL ou CHESTUREL, adj. qualifiant une sorte de clou (An[illegible] u XXXI, 372. — La bonne leçon paraît être *chestivel*, probablement dimi[illegible] de *chestif*.

CHESTUREL. Voir *chestivel*.

CHOUC, s. m., terme de marine indéterminé (Rouen), XXXI, 372. — Semble sans rapport avec l'art. CHOUQUET de Jal.

CIVE. Voir *cyve*.

CLINQUÉ, part. passé, bordé à clin (terme de marine), XXXI, 363. art. BORDINGUE. — Mot non relevé par Delboulle ; cf. mes *Mélanges d'ét. ym. franç.*, p. 53, art. CLIN.

CLIP-CLAP, s. m., mot de Rouen, XXXI, 372.

COFFRE, s. m. (?), sorte de toile (Rouen), XXXI, 372.

COIRIAU, s. m., mot de Béthune, XXXI, 372. — Cf. la note afférente de G. Paris qui voit dans le mot un diminutif de *coier* « cahier » ; il sem[illegible] ble plutôt qu'il s'agisse de carreaux (de vitres).

COMMENTIX, s. m., mot de Montdidier, XXXI, 372.

CONCIEL, KONCIEL, s. m., mot de Flandre, XXXI, 373. — Même exem[illegible] pl dans Godefroy, art. KOUCIEL. Il me semble qu'il faut suppléer une abrév[illegible] i tion médiane et lire *koverciel* « couvercle ».

CONHILLE, s. f., terme d'Artois, XXXI, 373.

CONQUILHE, s. f., XXXI, 373. — L'identification avec *coquille*, propos[illegible] dubitativement par G. Paris, dans la note afférente, paraît certaine. L[illegible] *coquille* était une partie du chaperon ; cf. les articles CHAPERON et COQUILL[illegible] du *Gloss. archéol.* de Victor Gay.

CONTRECUER, s. m , terme de marine (Rouen), XXXI, 374, art. COTE-VALLE. — Non relevé par Delboulle, ce mot paraît avoir ici un sens différent de ceux qui sont attribués par les dictionnaires au mot actuel *contrecœur*.

CONVINIER, s. m., mot de Paris, XXXI, 373.

COQUEBIN, s. m., nigaud (Touraine), XXXIII, 559, art. JAGOIS. — Mot non relevé par Delboulle, dont Godefroy donne un exemple de 1426 et un qui provient d'un autre passage du *Moyen de parvenir* ; l'indication de provenance est à noter.

COQUETE, adj. qualifiant une sorte de soie (Artois), XXXI, 373.

COQUILLEBERT, s. m., terme de Normandie, XXXI, 373.

CORBECHON, s. m., sorte de hareng (Rouen), XXXI, 373.

CORD, s. m., poisson indéterminé (Amiens), XXXI, 354, art. AQUIEL. — Mot non relevé par Delboulle.

CORMEAU et COSMEAU, s. m., oiseau indéterminé, XXXI, 373.

COTENALLER, COTONAILLER, v. tr., terme de marine (Rouen), XXXI, 374.

COTEVALLE (lire COTENALLE?), s. f., terme de marine (Rouen), XXXI, 374.

COUCOU, s. m., sorte de poisson, XXXI, 374. — Cf. XXXIII, 141 (E. Walberg), où le mot est rapproché du grec κόκκυς qu'il traduit, et le *Nouveau Larousse illustré*, où *coucou* est enregistré comme un terme d'ichtyologie.

COUDERON, s. m., XXXI, 374. — Cf. XXXII, 471 (C. Nigra), où le mot est rapproché de l'ital. *codrione* « croupion ».

COUET, s. m., XXXI, 374. — Cf. XXXII, 471 (C. Nigra), où le mot est expliqué comme un diminutif de *queue*.

COULOIR, COULLOIR, s. m., terme de marine (Rouen), XXXI, 374.

COVESCLE. Voir *canosele*.

CRAM, s. m., terme de Flandre, XXXI, 375. — [*Cram* est donné dans le texte comme synonyme de *bayon*; effectivement c'est une simple transcription du flamand *kraam* « tente ou étal où l'on vend des marchandises dans un marché, une foire ». L'écossais connaît aussi le mot sous la forme *crame*. — J. DEROCQUIGNY.] — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 301 (Behrens), où est donnée la même explication.

CRINQUE, s. f., mot d'Amiens, XXXI, 375. — Cf. *Z. f. franz. Spr. und Lit.*, XXVIII, 1re part. p. 81 (Behrens), où le mot est rapproché du picard mod. *crenquet* ou *cringuet* « butte », ce qui ne paraît pas convenir au sens dans l'extrait cité.

CROEE, faute pour *crote*.

CROLEBOYS, s. f., fête de la Nativité de la Vierge, 8 septembre (Franche-Comté), XXXIII, 581, n. 5.

CRONCHE, s. f., son (résidu de la mouture), XXXI, 375. — Cf. XXXIII, 140 (A. Thomas).

CROTE (lu fautivement *croee*), s. f. crotte, XXXI, 375.

CROTIERE, s. f., terme de maréchal-ferrant, XXXI, 375.

CUCUPHE, s. f., oiseau indéterminé, XXXI, 375.

CYNE (lu à tort *cyve*), s. m., cygne, XXXI, 372, n. 1.

DACNETTE, s. f., sorte de fruit, XXXIII, 344. — Cf. XXXIII, 556, n. 1 (A. Thomas), où l'on identifie ce mot avec *daguenette*, nom dialectal de la poire tapée.

DAMÉ, part. passé, terme de blason indéterminé, XXXIII, 344.

DANDEFFLE, s. f., fronde, XXXV, 407, n. 3.

DANIEST, s. m., terme de marine (Normandie), XXXIII, 344. — Cf. *ci-dessous* l'art. *david*. [La leçon *daviest*, pour *daviet*, proposée dubitativement par Delboulle, doit être la bonne : le *daviet* ou *davier* est un rouleau tournant sur lui-même et servant à faciliter le glissement d'une amarre. — A. Bos.]

DARCELET, s. m., dais, XXXIII, 344.

DARTE, s. f.. mot de Lille, XXXIII, 344.

DAUDIFLE, s. f., fronde, XXXV, 407, n. 3.

DAVID, s. m., davier, XXXIII, 344. — Cf. ci-dessus l'art. *daniest*.

DECOFFAT, adj.?, mot de Metz, XXXIII, 344.

DEGRUN, s. m., grain tombé pendant le transport de la moisson, XXXI, 345.

DESBAST, s. m., XXXIII, 345. — [Doit être rapproché de *desbaut*, dont Godefroy rapporte plusieurs exemples et qu'il traduit par « tumulte, confusion, débandade ». — A. Bos.]

DESBROLENDÉ, part. passé, mot de Flandre, XXXIII, 345.

DESCLINQUE, s. f., terme de marine (Rouen), XXXI, 345. — [Subst. verbal de *desclinquer* au sens de « déclencher », désignant tout appareil qui sert à séparer deux organes pour mettre en mouvement une machine, ouvrir une porte, faire tomber une chaîne de pont-levis, etc. — A. Bos.]

DESRENTE, s. f., mot de Béthune, XXXIII, 345.

DIANE, s. f., XXXIII, 345.

DIEP, s. m., chenal (Normandie), XXXIII, 345. — Cf. le *Dictionnaire du patois normand de l'Eure*, où le premier exemple est cité.

DIESTRE, s. f., pas (mesure de longueur), XXXIII, 557, n. 1.

DINGUER, v. intr., vaguer, XXXIII, 345.

DOGINARDE (lu à tort *dogmarde*), s. f., sorte de cuve (Limousin), XXXIII, 345.

DOGMARDE. Voir *doginarde*.

DOLLERIE, s. f., terme de Rouen, XXXIII, 345. — L'idée de lire *d'ollerie*, proposée dubitativement en note, est peu vraisemblable, ce mot *ollerie* (poterie?) n'étant pas attesté.

DONNAIN, s. m., XXXI, 372, art. CLIP CLAP. — Mot non relevé par Delboulle et qui paraît être une faute de lecture pour *douvain*.

DOUCEMILLE, s. f., sorte de plante, XXXIII, 346. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 249 (Meyer-Lübke), où le mot est rapproché du grec γλυκύμηλον, ce qui soulève bien des difficultés.

DOUVAIN. Voir *donnain*.

DRILLE, s. f., lambeau, XXXIII, 346. — Cf. XXXIII, 556, n. 1 (L. Vignon).

DRINGUET, s. m., trictrac, XXXIII, 572, art. *marelle*. — Mot non relevé par Delboulle, qu'il est bon d'ajouter, à cause de sa date, à ceux qui sont dans Godefroy, art. DRINGUET et TRINGLET.

DRONC, s. m., drosse, terme de marine, XXXIII, 346.

DROPOST, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 346.

DUNETTE, s. f., grive, XXXIII, 346.

DURQUEMAL, s. m., pierre précieuse indéterminée, XXXV, 413, art. TOURQUEMAL.

EFFRIBOTER, v. tr., XXXIII, 346. — Cf. *Z. f. franz. Spr. und Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 302 (Behrens), où le mot est rattaché, peu vraisemblament, à l'angl. *freeboot*.

ÉLITTE, s. f., élite, XXXIII, 567, n. 1.

ELLETER. Voir ESLECTER.

EMANDOYER, v. tr., XXXIII, 346.

EMMAMOTTÉ, part. passé, mot d'Angers, XXXIII, 346.

EMPATURÉ, part. passé, mot de Béthune, XXXIII, 346. — [Cf. le terme technique *empature* « assemblage bout à bout de deux pièces de bois au moyen de pattes et de tenons » (Littré). On a pu tirer de ce subst. *empature* le verbe *empaturer* (cf. *courbaturer*, de *courbature*, etc.), de sens analogue à *empater*. — A. Bos.]

EMPELTÉ, part. passé, enté, XXXIII, 346.

EMPETOUGER, v. tr., empêtrer, XXXIII, 346.

EMPUNIER, v. tr., empoisonner, XXXIII, 347.

ENCHAPLOT, s. m., enclume portative, XXXIII, 347.

ENCHIFFRÉ, part. passé, XXXIII, 347. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 249 (Meyer-Lübke), où le mot est expliqué par « geziert, geputzt » et rattaché dubitativement à la famille de *chiffe*, *chiffon*.

ENCHOQUIET, part. passé, garni de souches, XXXIII, 347.

ENFOUIR, v. intr., rougir, s'enflammer, XXXIII, 347.

ENGAL, s. m., sorte d'imposition, XXXIII, 347.

ENGRAVEMENT, s. m., entaille (?), mot d'Anjou, XXXIII, 347.

ENKIEVRÉ, part. passé, mot de Flandre, XXXIII, 347.

ENSAOUVRÉ, part. passé, terme de drapier (Louviers), III, 348.

ENTOUPI, part. passé, engourdi, XXXIII, 348. — Cf. XXXIII, 557 (L. Vignon).

ENTRASILLE, s. f., terme de menuisier (Amiens), XXXIII, 348.

ENTREBIGUER, v. tr., XXXIII, 348. — Cf. XXXIII, 557 (A. Thomas), où l'on établit que *entrebiguer* est une faute pour *entreligner* « insérer dans l'entreligne ».

ENTRELIGNER. Voir *entrebiguer*.

EQUIPOU, s. m., mot de Dieppe, XXXIII, 348. — [Peut-être apparenté au français moderne *esquipot*, qui signifiait à l'origine « vase »; cf. ci-dessous l'art. ESQUIPEL. — A. Bos.]

ERAILLE, s. f., terme d'agriculture (Normandie), XXXIII, 364, art. HERAILLE.

ERUBINER, v. intr., mot de Genève, XXXIII, 348.

ESBALUFREEMENT, adv., XXXIII, 348. — Godefroy donne un seul exemple de cet adverbe, qu'il traduit par « follement », sous la forme *esbaulevreement*; mais il en a plusieurs de l'adj. *esbaulevré*, notamment un avec la leçon *esbaluffré*, qui est d'accord avec la forme adverbiale relevée par Delboulle. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 249 (Meyer-Lübke), où est cité le verbe actuel *s'ébaloufrer* « s'épouvanter » dans le patois de Démuin (Somme).

ESBLARÉ, adj., chauve, XXXIII, 348. — [La traduction par « bouffi », que donne Godefroy, n'est pas satisfaisante. Ni lui ni Delboulle ne tiennent

compte de l'article suivant de Cotgrave : « Esblaré : m. ée : f. *Gastlie[illegible], or pale of countenance ; bleak, wan, as one that is affrighted, or hath had a feave[illegible]r. »* Les patois de Boulogne et de Normandie connaissent l'adj. *ebléré* ou *ébl[illegible]laïré* « effaré, ahuri, éberlué » ; mais est-ce le même mot ? — J. DEROCQUIG[illegible]NY]. — Il est intéressant en tout cas de constater que le sens de « chauve » [illegible] est commun à l'anc. franç. *esblaré* et à l'anc. haut allem. *blas* ; cf. ci-dessus l'[illegible]'art. BLAIRE et le patois douaisien *déblaré* « qui a perdu ses cheveux, ses poils, [illegible], en parlant de l'homme et des animaux » (Escallier, cité par Rolland, *Faune p[illegible]op.*, VII, 111).

ESCABESCHE, s. m. ?, saumure, XXXIII, 348. — Noter que le mot es[illegible]spagnol en question a fini par prendre racine dans les Pays-Bas dans un sens s[illegible]spécial : cf. l'art. ESCAVECHE du *Dictionnaire étymol. da la langue wallonne* [illegible] d Grandgagnage.

ESCACHON, s. m., mot du Havre, XXXIII, 348.

ESCANDELAR. Voir *estandelar*.

ESCAPÉ, part. passé, mot de Valenciennes, XXXIII, 349.

ESCARSE, s. f., terme de construction (Saint-Omer), XXXIII, 349.

ESCAVON, s. m., mot de Béthune, XXXIII, 349.

ESCHACONS ou ESCHAÇONS, s. m. pl., terme de jeu, XXXIII, 349. — [illegible] s'agit probablement de quelque variante diminutive du jeu d'échecs ; peut-[illegible] s'agit-il du jeu de dames. — A. Bos.]

ESCHARDRE, s. f. (?), XXXIII, 349.

ESCHARPOULE, s. f., pelote (de fil), XXXIII, 349.

ESCHAUBOURADE, s. f., échauffourée, XXXIII, 349.

ESCHAULBRE, s. m., ciseau triangulaire du charron, XXXIII, 349.

ESCHENOTE, s. f., burette, XXXIII, 349.

ESCHERMETÉ, part. passé, mot de Flandre, XXXIII, 349.

ESCHERULLE, s. f. (?), poisson indéterminé, XXXIII, 349.

ESCHOISELER, v. tr., creuser (?), XXXIII, 350.

ESCILLON, s. m., sillon (?), XXXIII, 350.

ESCLAIMETÉ, s. f., inclinaison, déclivité, XXXIII, 350. — Cf. XXXIII, 557 (A. Thomas).

ESCLANDRATTE, s. f., pierre précieuse indéterminée, XXXIII, 350.

ESCLAON, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 350.

ESCLERRE, s. f. (?), terme de construction (Maine), XXXIII, 350.

ESCLOPPIN (faute pour *estoppin* ?), s. m., terme d'artillerie, XXXIII, 350.

ESCOCHON, s. m., bale du blé, XXXIII, 350.

ESCOIEL, s. m., coyau, XXXIII, 350.

ESCOIRIE, s. f., pelleterie, XXXI, 372, art. COMMENTIX. — Non relevé par Delboulle ; cf. Godefroy, ESCOHERIE, où cette forme contractée n'est pas enregistrée.

ESCOLAILLER (s'), v. pron., XXXIII, 351. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 249 (Meyer-Lübke), où l'on propose de rattacher ce mot soit au lat. culleus soit au franç. *coraille*.

ESCORNOFLE, s. f. (?), XXXIII, 351.

ESCOUPE, s. f., soucoupe (?), mot de Flandre, XXXIII, 351.

ESCREVALLE, s. f., sorte de plante, XXXIII, 574, art. MARRANGE. — Mot non relevé par Delboulle.

ESCRINCE (faute pour *estrinne*?), s. f., XXXIII, 351.

ESCROYELLE (lu à tort *estroyelle*), s. f., lambeau, XXXIII, 355, n. 4.

ESCUSSON, s. m., écusson, terme de médecine, XXXIII, 351.

ESFOIL, s. m., parturition des bêtes (?), mot d'Anjou, XXXIII, 351.

ESGALBOCHE (lire *esgalboché*?), s. m. (?), sorte de bâton, équilboquet (?), mot d'Anjou, XXXIII, 351.

ESGALDRINE, s. f., femme de mauvaise vie, XXXV, 397, art. SCALERINE. — [C'est l'ital. *sgualdrina*, qui a le même sens. — A. Bos.]

ESGAUGRINIER, v. tr., mot de Bretagne, XXXIII, 352.

ESKIER, s. m., mot de Picardie, XXXIII, 352.

ESLECTER et ELLETER, v. tr., émonder (?), mot de Normandie, XXXIII, 352. — [Citations analogues dans Godefroy, ESLECTER. — A. Bos.]

ESLIERRE, s. f. (?), terme de marine (Rouen), XXXIII, 352.

ESPABRE, s. m., sorte d'étoffe (Normandie), XXXIII, 352.

ESPACHER, v. tr., XXXIII, 352. — L'idée de voir un italianisme dans l'exemple cité me paraît aujourd'hui mauvaise, M. Paul Meyer me faisant justement remarquer que l'on trouve *espachar*, au sens de *despachar*, en anc. prov. (voir E. Levy, *Prov. Suppl.-W.*). Au lieu de : « débiter, vendre », il vaut mieux traduire par « expédier au loin, disperser ».

ESPARCE et EPARSE, s. f., office d'une collégiale (Lille), XXXIII, 352.

ESPAREIT, s. m., mot de Lorraine, XXXIII, 352.

ESPARVE, s. f., terme de marine (Rouen), XXXIII, 352.

ESPAUMAL, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 352.

ESPERCINE, s. f., terme de marine (Rouen), XXXIII, 352. — Mot d'origine méditerranéenne qui désigne un câbleau : cf. Jal, *Gloss. naut.*, ESPERSINE, SPARCINA, etc.

ESPERTÉ, s. f., espérance, XXXIII, 353.

ESPETTE (lire *espetté*), s. m., cul-de-jatte, XXXIII, 353.

ESPIE, s. f. (?), sorte de poisson (Dieppe), XXXIII, 353. — [Peut-être l'épinoche. — A. Bos.]

ESPILLON, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 353. — [Peut-être diminutif de *espi*, avec le sens de bale des céréales. — A. Bos.]

ESPINART (fil d'), XXXIII, 353. — [Peut-être faut-il considérer *espinart* comme un nom propre, celui de la ville d'*Épinal*, célèbre par ses filatures. — A. Bos.]

ESPIOTE, s. f., épeautre (?), XXXIII, 353.

ESPLENT, s. m., éperlan, XXXIII, 358, art. FLOUEE. — Mot non relevé par Delboulle ; lire probablement *esp[er]lent*.

ESQUELAGE, s. m., mot de Normandie, XXXIII, 353.

ESQUEMBIEU, s. m., écubier (terme de marine), XXXIII, 353. — Lire *esquembien*, plutôt que *esquembieu*.

ESQUERICHE, s. f., mot de Lorraine, XXXIII, 353.

ESQUETEAU, s. m., terme de marine (Rouen), XXXIII, 354.

ESQUIEUL, s. m., terme de marine (Rouen), XXXIII, 354.

ESQUIPEL, s. m., esquipot, XXXIII, 354. — Cf. ci-dessus l'art. EQUIPOT.

1. ESSAY, s. m., sorte d'étoffe (Normandie), XXXIII, 354.

2. ESSAY, s. m., coupe à faire l'essai des boissons, XXXIII, 354.

ESSES (en), XXXIII, 354. — La locution *en esses de* « préparé à » est assez fréquente ; Delboulle a raison de renvoyer à Godefroy ESCE 1, mais il faut y joindre les articles ENAISE 1 et 2.

ESTAI, s. m., XXXIII, 354 [1].— [Lire : *estail* « morceau, coupure », substantif verbal de *estaillier* « couper ».— A. Bos].

ESTAILETTE et STAILETE, s. f., sorte d'étoffe, XXXIII, 354.

ESTAILLIERE, s. f., mot de Normandie, XXXIII, 345, art. DIEP. — Mot non relevé par Delboulle, identique à *estaliere* qui est dans Godefroy comme terme de pêche et qui est encore usité aujourd'hui, bien que Littré ne donne que *étalier*. Cf. l'art. ÉTALIÈRE du *Dict. des pêches* de Baudrillart.

ESTALON, s. m., XXXIII, 354. — Se rattache vraisemblablement à *chalon* « couverture de lit » ; cf. *Ann. du Midi*, V, 501 et mes *Essais*, p. 405, art. CELONE.

ESTAMAIN et ESTAMANT, s. m., terme de droit, XXXIII, 354.

ESTANDEFFLE, s. f., fronde, XXXV, 407, art. TANDEFFLE.

ESTANDELAR, s. m., terme de marine (Rouen), XXXIII, 355. — Il faut vraisemblablement lire *escandelar* et rattacher le mot au vocabulaire méditerranéen, dans lequel *scandolaro*, etc. désigne une chambre de la galère; cf. Jal, ESCANDELAR.

ESTANTARE, s. f., terme de marine (Rouen), XXXIII, 355. — Semble identique à l'anc. catalan *estantaras*, auquel Jal, *Gloss. naut.*, s. v°, attribue par conjecture le sens de « ferrures du gouvernail ». Dans l'exemple unique produit par Jal, il faut plutôt considérer *estantaras* comme fém. plur. que comme masc. plur.

ESTARCHO, s. m., mot wallon, XXXIII, 355.

ESTELLOUERE, s. f., terme de charpente, XXXIII, 355.

ESTERSE, s. m. (?), étrier (?), XXXV, 404, n. 4.

ESTAULET et ESTRELLET, s. m., partie du fuseau ? XXXIII, 355.

ESTOPPIN (?). Voir *escloppin*.

ESTOUPPEROL, s. m., terme de marine (Rouen), XXXIII, 355. — [Le mot est dans le *Nouv. Larousse illustré* sous la forme *estouperol*, avec cette définition : « Terme de marine. Sorte de clou à tête ronde qu'on emploie dans

---

1. Pour la date, au lieu de : « 1496 », lire : « 1476, anc. style. »

le chevillage des fonds. » Le *Larousse* indique comme origine l'espagnol *estoperol*.— Dr Bos.]—Cf. le *Gloss. naut.*, de Jal, art. ARONDIR et STOUPEROL.

ESTRELLET. Voir *esteulet*.

ESTUSSON, s. m., XXXIII, 355.

ESTRIBLE, s. f., terme de marine, étrave (?), XXXIII, 355.

ESTRINNE, s. f., étrenne, XXXIII, 351, n. 2.

ESTROYELLE, faute pour *escroyelle*.

EURDURE, s. f., ourdissure, XXXV, 418, art. URDURE.

EUVRE, s. f., œuvre, XXXIII, 577, n. 5.

FAFIOT, s. m., XXXIII, 356 ; cf. la note afférente. — [Peut-être « fève, haricot ». N. de Puitspelu, vo FIAGEOLA, donne *fafiola* (assimilation de *v* à *f*) et *faviau* ; cf. vosgien *faſęlo(l)* « gousse de fève, haricot ». Les *fafiots* feraient pendant aux lapins dans le passage cité. — A. HORNING.]

FAISARESSE (lu à tort *farfaresse*), s. f., faiseuse, XXXIII, 356, n. 3.

FALAINE, s. f., sorte d'étoffe, terme d'Anjou, XXXIII, 356. — Encore vivant aujourd'hui : cf. Dottin, *Gloss. du Bas-Maine* : « *falèn* futaine ».

FANFARDE, s. f., XXXIII, 356.

FARFARESSE, faute pour *faisaresse*.

FARGE, s. f., sorte de couverture, XXXIII, 356.

FAULIERE et FOLLIERE, s. f., feu de joie, bûcher, XXXIII, 356.

FAULX GRENON, terme de cuisine, XXXV, 396, n. 4.

FAUQUET, s. m., oiseau de mer, XXXIII, 356. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 249 (Meyer-Lübke), où le mot est considéré comme un diminutif de *foulque* < fulica.

FAURAIN, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 356.

FENNAGEE, s. m., fenugrec ou senegré, XXXV, 399, n. 2.

FERMAIL, s. m., agrafe. Voir *fermechal*.

FERMECHAL, s. m., XXXIII, 357. — Le mot est au pluriel dans le texte cité sous la forme *fermechaux* : c'est une graphie fantaisiste ou une faute pour *fermaux*, pluriel de *fermail* « agrafe ».

FERRETTES (faire ses), loc. verbale, XXXIII, 357.

FESQUE, s. f., brouette, XXXIII, 357.

FETTON, s. m., vrille des plantes grimpantes, XXXIII, 575, art. MARTINET. — Mot non relevé par Delboulle et que je ne trouve nulle part.

FEUILLEUX, s. m., terme de marine, XXXIII, 344, art. DANIEST. — Mot non relevé par Delboulle, peut-être synonyme de *feuillard*.

FEVREL, s. m., herbe indéterminée, XXXIII, 357.

FICQUIER, s. m., terme de marine (Rouen), XXXIII, 357.

FIEGOT, s. m., mot d'Anjou, XXXIII, 357.

FIERNANCE, s. f., querelle (?), mot de Tournai, XXXIII, 357,

FIERTRIS, s. m., terme de construction (Saint-Omer), XXXIII, 358. — [Se rattache peut-être à *festre*, *frestre* « faîte », avec la diphtongaison wallonne de l'*e* en *ie*. — A. HORNING.]

FINQUE, faute pour *frisque*.

FINTE, s. f. (?), sorte de clou, terme de marine (Rouen), XXXIII, 358.

FIOLE, s. f., colonne, XXXIII, 358, art. FIERTRIS. — Mot non relevé par Delboulle ; cf. Godefroy, FILLOLE 1.

FLAGEU[L], s. m., flûte, flageolet, XXXIII, 358.

FLERGE, s. f. (?), terme d'horlogerie (Lille), XXXIII, 358.

FLET, s. m., fléau à battre le blé, XXXXIII, 358. — Cf. XXXIII, 557 (A. Thomas).

FLION, s. m., telline, coquillage, XXXV, 409, art. TELLINE. — Mot non relevé par Delboulle ; il est dans Littré (sans historique) et dans Cotgrave ; c'est un mot normand connu ; cf. Moisy, Joret, etc.

FLONC, s. m., terme de marine (Rouen), XXXIII, 358. — Jal a un art. FLONCH ; mais le rapport est douteux.

FLOUEE, s. f., terme de marine (Rouen), XXXIII, 358. — Semble synonyme de *flux*, *marée*, et se rattache probablement au verbe *floer*, *fluer*.

FLUWEL, s. m., velours, XXXIII, 358. — Cf. *voulenel*.

FOCQUE, s. f., sorte de faux (pour faucher), XXXIII, 358. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 249 (Meyer-Lübke) et *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 302 (Behrens), où le mot est élucidé.

FOL, s. m., soufflet, XXXIII, 559, n. 1.

FOLLAYS, s. m., terme de draperie (Flandre), XXXIII, 358.

FOLLIERE. Voir *fauliere*.

FOONS, faute pour *foous*, plur. de *fol*.

FORBOT, s. m., XXXIII, 359.

FOUL, s. m., terme de vènerie, XXXIII, 359.

FOURCET, s. m., terme de construction (Béthune), XXXIII, 359,

FOURMIER, s. m., couverture de siège, XXXIII, 359.

FOURREL, s. m., XXXIII, 359. — C'est le mot actuel *fourreau*, au sens défini en ces termes par le *Dict. général* : « Peau dont on garnit le trait à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval. »

FOURSE, s. f., XXXIII, 359. — [Correspond, dans le texte cité, au lat. *furfur* « pellicule écailleuse de l'épiderme ». — P. DORVEAUX]

FRENIETE, s. f., terme d'horlogerie, XXXIII, 359.

FRETEL, s. m., petite frette, XXXIII, 359.

FRIAU, s. m., dans *brouesse* (brosse) *de friau*, XXXIII, 359.

FRIBOLET, -ETTE, s. m. et f., sorcier, -ière, XXXIII, 360.

FRIDOCHE, s. mot du Canada, XXXIII, 360.

FRINCHÉ, part. passé, mot de Flandre, XXXIII, 360. — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 302 (Behrens), où le mot est rapproché du verbe actuel *frencher*, *frincher* qui, en picard, signifie « plisser ».

FRIOLLE, adj. fém. qualifiant *vache*, XXXIII, 360.

FRISON, s. m., oiseau ressemblant à l'étourneau, XXXIII, 360.

FRISQUE (altéré en *finque*), adj., vif, éveillé, XXXIII, 358, n. 1. — Cf. l'art. FRISCHE de Godefroy.

FUIE, s. f., colombier, XXXV, 415, n. 2.

FUISOLEIL, s. m., traduction du lat. *solifuga*, tarentule, XXXV, 401, n. 5.

FURAIN, s. m., cordage, XXXV, 405, n. 1. — Jal, FURAIN 2, a relevé trois exemples de cette forme dans un ms. de 1541 ; c'est un exemple intéressant de dissimilation pour *funain* (écrit à tort *funin* par les dictionnaires usuels).

FUSCLE, faute pour *juscle*.

FUSTINE, adj. fém., XXXV, 406; cf. ci-dessous, art. *sustine*.

GABOIS, s. m., mot de Normandie, XXXIII, 360.

GAHOC, s. m., tuyau, aqueduc (Normandie), XXXIII, 360.

GALERE (bonnet de), locution de Normandie, XXXIII, 360.

GALERON, s. m., sorte de coiffure, XXXIII, 360.

GAMAIS, s. m., colonne, terme de construction (Artois), XXXIII, 361.

GANGUERILLIÉ, part. passé, XXXIII, 361.

GARGOULETTE, s. f., bec, goulot (Flandre), XXXIII, 361.

GARILLON, s. m., cloaque, XXXIII, 361. — Cf. XXXIII, 557 (L. Vignon), où le mot est rapproché du prov. *gasilhan*, *garilhan*.

GARLOANE, s. f., dévidoir (Flandre), XXXIII, 361. — Cf. XXXIII, 557 (A. Thomas).

GERGONELLE, s. f., jargonelle, sorte de poire, XXXIII, 559.

GART, s. m., terme de marine (Normandie), XXXIII, 361.

GEVE, s. f., cage (Lyon), XXXI, 366, art. *buydon*. — Mot non relevé par Delboulle qui respecte la graphie *geue* de G. Paradin. Cotgrave imprime *geve* et il a raison. C'est la forme francisée du lyonnais *jaivi*, que Puitspelu a tort de tirer de l'ital. *gabbia*, mais qui vient directement (comme le savoyard *jbève*) de la forme latine *gavia pour cavea. On lit « *geve* ou gabie » dans les documents municipaux de Lyon relatifs à la cage que les consuls firent fabriquer en 1476 pour enfermer Jaques d'Armagnac; il est vrai que R. de Chantelauze et M. B. de Mandrot, qui relatent le fait (*Revue historique* XLIV, 278), ont transformé, par ignorance philologique, *geve* en *gène*. Godefroy, art. JAYE, réunit l'exemple de G. Paradin, qu'il lit *geue*, à un exemple de *jaye* dans Gautier de Coinci.

GIRBOLOT, s. m., gibelotte (?), XXXIII, 361.

GLIODE, s. m., bassin de barbier, XXXIII, 361.

GODRIOLLE, s. f., sorte de céréale (Ile-de-France), XXXIII, 361.

GOMON, s. m., terme de construction (Anjou), XXXIII, 361. — Au lieu de *gomons*, il faut probablement lire *goujons*, au sens 2° de l'art. GOUJON 2 du *Dict. général*.

GOUJON (pièce d'assemblage). Voir *gomon*.

GOURBEILLE, s. f., corbeille (?), XXXIII, 361.

GOUTE, adj. fém., mot de Bourgogne, XXXIII, 361. — Cf. *goutot*.

GOUTOT, -OTE, adj., mot de Bourgogne, XXXIII, 361. — Cf. *goute*.

GRADEBROCHIER, v. tr., mot de Flandre, XXXIII, 362.

GRASQUE, s. f. (?), terme de marine (Normandie), XXXIII, 362.

GRAVIETTES, s. f. pl., mot de Flandre, XXXIII, 362. — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.* (Behrens), où le mot est identifié à *grevettes*, diminutif de *greves* « jambières »; peut-être, au lieu de *graviettes*, conviendrait-il de lire *graivettes*.

GREMISPECT, s. m., sorte d'herbe (Flandre), XXXIII, 362.

GREURELLE, s. f., mot d'Abbeville, XXXIII, 362. — Signifie probablement « crevette ».

GRIN, s. m., animal indéterminé, XXXIII, 362.

GRINSOIRE, s. m. mot wallon, XXXIII, 362.

GRUMBAZ, s. m., terme de charpente (Anjou), XXXIII, 362.

GUCHE, s. f., mot de Normandie, XXXIII, 362.— Peut-être faute par *euche*, cheville; cf. Godefroi, HEUSSE, etc.

GUELIER, s. m., nom du diable en Anjou, XXXIII, 362.

GUEZE, s. f. (?), levée faite le long d'une rivière (Louviers), XXXIII, 362. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 249 (Meyer-Lübke), où est suggérée la lecture *guezé*, et où le mot est rattaché à *guez*, forme médiévale de *gué*; cela est bien peu vraisemblable.

GUIBEILEUX, adj., XXXIII, 362.

GUINAUDE, s. f., XXXI, 360, n. 1. — Cf. ci-dessus *benaude*.

GUYBELIN, s. m., sorte d'étoffe, XXXIII, 363.

HACOIZONER, v. tr. terme de construction (Anjou), XXXIII, 363.

HACON, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 363. — Cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 301 (Behrens), où l'on propose, avec vraisemblance, de lire *haion*.

HAIGNE, s. f., XXXIII, 363.

HAINQUE, s. f., hanche. V. *hanique*.

HALIGORNE, s. f., niaiserie, XXXIII, 363.

HAMECEL, s. m., mesure pour la bière (Normandie), XXXIII, 363. — Cf. les articles HAMA et HAMELICUS (HAMEKELLUS) que les Bénédictins ont ajoutés à Du Cange : on y trouve un texte français qui mentionne « trois *hamequins* de servoise ». La base paraît être le latin h a m a pour a m a; l'aspiration est due à quelque contamination germanique. Voir l'art. AMIAU de mes *Mélanges*, p. 15, et *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 303 (Behrens).

HANIQUE, s. f., mot de Normandie, XXXIII, 363. — Peut-être faut-il lire *hainque*, c'est-à-dire *hanche*; cf. *Z. f. fr. Spr., u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 303 (Behrens).

HANNONIER, s. m., terme de droit féodal, XXXIII, 363.

HANON, s. m., mot de Picardie, XXXIII, 363.

HANZIN, s. m., mot de Hainaut, XXXIII, 363. — Le mot signifie « hameçon » et il a son article dans le *Gloss. étym.* de Grandgagnage; cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 303 (Behrens).

HARIDON, s. m., chenevotte (Normandie), XXXIII, 364.

HARIPLET, s. m., XXXIII, 364.

HARSES, s. m. pl., terme de marine (Rouen), XXXIII, 364. — Faute de lecture probable pour *barsses* (voy. ce mot).

HASPHAN, s. m., terme de serrurerie (Artois), XXXIII, 364.

HAUBAR, sorte de poisson, XXXIII, 364. — Cf. XXXIII, 557 (A. Thomas), où le mot est expliqué par *haut-bar*, autre nom du maigre.

HAYE, s. m., requin, XXXIII, 364.

HAYN, s. m., XXXIII, 364.

HAZÉ, part. passé, mot de Normandie, XXXIII, 360, art. GABOIS. — Mot non relevé par Delboulle.

HENNU, s. m., mot de Montdidier, XXXIII, 364.

HERACLE, animal indéterminé, XXXIII, 365.

HÉRAILLE, ÉRAILLE, s. f., terme d'agriculture (Normandie), XXXIII, 364. — Paraît se rattacher au lat. area.

HERCHELETTE, faute pour *berchelette*.

HERIBEL, s. m., engin de pêche (Dieppe), XXXIII, 365.

HERNUER, v. tr., remuer (?), mot de Picardie, XXXIII, 365.

HEURTON, HURTON, s. m. faute probable pour *heurtoir*, *hurtoir*, XXXIII, 365 ; cf. ci-dessous *hortoire*.

HIRECHARE, HIRCHARE, s. f., foire franche (à Cambrai), XXXIII, 365.

HOCTEAU, s. m., mot d'Artois, XXXIII, 366. — Cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 304 (Behrens), où le mot est identifié à *ostel* 3 de Godefroy.

HONCE, s. f., terme d'agriculture (Boulonnais), XXXIII, 366.

HONGRIS, s. f., partie du harnachement, XXXIII, 366.

HONTEUSE. Voir *houteuse*.

HOQUERÉ, HOQUEREL, s. m., terme de marine, guindeau d'auant, XXXIII, 366.

HORTOIRE, s. f., XXXIII, 366. — A rapprocher de l'art. HEURTOIR de Godefroy et de l'art. HEURTEQUIN de Littré ; cf. ci-dessus *heurton*.

HOUBIS, s. m., XXXIII, 366.

HOUCQUE, s. f., mesure de sel, XXXIII, 366.

HOUDON, HOUDET, terme de cuisine, XXXIII, 366.

HOULLAR, s. m., terme de meunerie (Normandie), XXXIII, 366. — Paraît identique à OEULLARD, qui a son article plus loin.

HOULLEBICHE, s. f., sorte de coquillage (Normandie), XXXIII, 366. — Y a-t-il quelque rapport entre ce mot et un des noms normands actuels du bernard l'hermite, *cornebichet* ?

HOUTEUSE, adj. fém., faute pour *honteuse*, XXXIII, 366.

HOUZEMENT, s. m., mot de Béthune, XXXIII, 367.

HUCHON, s. m., enflure de la gorge (Flandre), XXXIII, 367.

HUDIN, s. m., ajonc (Anjou), XXXIII, 367.

HUE[T], s. m., mesure pour l'avoine (Artois), XXXIII, 367. — Cf. *Z. f.*

fr. Spr. u. Lit., XXVIII, 1re part., p. 304 (Behrens), où le mot est justement expliqué par le néerlandais *hoed* et rattaché à l'article HOET de Godefroy.

HUFLER, v. intr., flairer (?), en parlant du chien, XXXIII, 367.

HUGUET, s. m., enflure de la gorge (Flandre), XXXIII, 367, art. HUCHON.

HUILLET, s. m., fourrure indéterminée, XXXV, 417, art. *uille*.

HUMIER. Voir *hunnier*.

HUNNIER, s. m., terme de droit (mot wallon), XXXIII, 367. — Cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1e part., p. 304 (Behrens), où le mot est justement reconnu comme une mauvaise leçon de *humier* « usufruit », qu'on trouve dans Grandgagnage, Godefroy, etc., et dont l'étymologie n'est pas connue.

HUPPIN, s. m., XXXIII, 367. — Au lieu de *Heure*, il faut lire *Seure* dans le texte cité.

HURDEHURE, s. f. ourdissure, XXXV, 418, art. URDURE.

HYVE, s. f., ruche (Normandie), XXXIII, 367. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 249 (Meyer-Lübke), où l'emprunt du normand à l'anglais est accepté comme plus probable que l'inverse.

IESTRE. Voir *diestre*.

IMPOTHICHINER, v. tr., enter, XXXIII, 557.

INGETE. Voir *vergete*.

INTIBEZÉ, part. passé, terme de maréchal-ferrant, XXXIII, 557.

IONC (impr. à tort *jonc*), s. m., bergeronnette, XXXIII, 560, n. 4.

ISSANT, terme de blason, XXXIII, 566, n. 5.

IULE, s. f., sorte de poisson, XXXIII, 558.

IVRON (faute probable pour *viron* « vrille »), XXXIII, 558. — Une erreur de mise en pages a fait placer à la p. 561, n. 3, la note qui s'applique à *ivron* : il y a eu chassé-croisé avec celle qui s'applique à *kasstvougte*.

JABOT, s. m., sorte de poisson, XXXIII, 558.

JAFFARIN, adj., XXXIII, 558.

JAFFE, s. m., jaspe (?), XXXIII, 558.

JAFFRE, adj., mot de Franche-Comté, XXXIII, 558. — Cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 304 (Behrens), où l'on rappelle que *jaffre* et *jaffreux* ont été déjà relevés et étudiés par M. Ch. BEAUQUIER dans son *Vocab. des provincialismes du Doubs*.

JAFFREUX, adj., mot de Franche-Comté, XXXIII, 558. — Cf. *jaffre*.

JAGOIS, s. m., nigaud (Anjou), XXXIII, 559.

JALLON, s. m., jalon (?), XXXIII, 559.

JAN BLANC, s. m., jean-le-blanc, sorte d'aigle, XXXV, 407, n. 2.

JARGE, s. f., oiseau de nuit, XXXIII, 559.

JARGONELLE. Voir *gergonelle*.

JAU, s. m., robinet, XXXIII, 559, n. 4.

JAULNEL, JAULNOT, s. m., sorte de poisson, XXXIII, 559.

JEAU, s. m., robinet, XXXIII, 559; cf. *jau*.

JENCHEI, s. m., mot de Normandie, XXXIII, 559.

JERNUBZ, s. m., excavation (?), mot du Hainaut, XXXIII, 559.

JEUNE, s. f., terme de serrurerie (?), mot d'Anjou, XXXIII, 560.

JEUS, s. m., manteau (de cheminée), XXXIII, 560.

JOHIÉ, part. passé, XXXIII, 560. — Cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 305 (Behrens), où l'on propose de voir dans *johié* une faute de lecture pour *jolié*.

JOINGNEUR, s. m., terme de marine, cordage servant à joindre les deux pièces de l'antenne, XXXIII, 560.

JONC, faute pour *ionc*.

JONGOYANT, faute pour *rougoyant*.

JOUAILE (impr. à tort *jovale*), s. f., jouelle, XXXIII, 561.

JOUHEL, JUHEL, s. m., ivraie, XXXIII, 560.

JOUXTE, s. f., confrontation (d'un terrain), XXXIII, 560.

JOUVRE, s. m., terme de marine (Rouen), XXXIII, 560. — Cl. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 305 (Behrens), où le mot est rapproché du néerlandais *juffer*, ce qui soulève beaucoup d'objections.

JOVALE, faute pour *jouale*.

JUBILEY, s. m., XXXIII, 588, art. PANSOUR. — Mot non relevé par Delboulle qui paraît synonyme de *jubé*.

JUETTE, faute de lecture pour *verjette*.

JUHEL. Voir *jouhel*.

JUSCLE (imprimé fautivement *fuscle*), s. m., sorte de poisson (Narbonne), XXXIII, 561, n. 6.

KASSVOUGTE, s. m., XXXIII, 561 (voir la note relative à ce mot, p. 558, n. 1). — Cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 305 (Behrens), où le mot est rattaché au bas-allem. *Kaspelfdgd*; en réalité le mot corespond au haut-allem. *Kastvogt*, avoué, protecteur d'une église.

KEUCELLE, s. f., lingot, XXXIII, 561.

KONCIEL. Voir *koverciel*.

KOVERCIEL (lu à tort *konciel*), s. m., couvercle, XXXI, 373; cf. ci-dessus *conciel*.

LAFFET, s. m., étoupe (?), terme de marine (Normandie), XXXIII, 561.

LAGAREL, faute pour *cagarel*.

LAGHELE, mot de Flandre, XXXIII, 561. — Le mot étant au pluriel et étant qualifié *parés*, il faut lire probablement *laghelès*.

LAGOUE, s. f., mare, XXXIII, 561.

LANIER (imprimé fautivement *lavier*), s. m., sorte de faucon, XXXIII, 564, n. 1.

LAISI, s. m., petit-lait (?), XXXIII, 562.

LAMIER, faute pour *larmier*.

LAMMERE, s. m., sorte de poisson, XXXIII, 562.

LAMMIER, s. m., animal indéterminé, XXXIII, 562.

LAMPROYÉ, s. m., sorte d'étoffe (Flandre), XXXIII, 562.

LANCEUR, s. m., fabricant de lances (?), XXXIII, 562.

LANDREAU, s. m., sorte d'oiseau, XXXIII, 562.

LANGUEL, s. m., XXXIII, 562. — Cf. le vers 7819 du *Roman de Tr*[illegible] édition Constans, où *languel* (que M. Constans ne relève pas) correspond [illegible] leçon *lengeel* du ms. Vatic. Reg. 1505, laquelle est sans autorité.

LANIER. Voir *lavier*.

LANSOT, s. m., mot de Bordeaux, XXXIII, 562. — [Le mot *lansot* encore employé dans la Gironde, où il désigne ce qu'on donne par-dessus marché, par exemple ce qu'on accorde à un enfant en plus de sa part quelque gourmandise. — M. ROQUES.]

LAPPEKIN, s. m., braguette à pont-levis, mot wallon, XXXIII, 562. Godefroy a un art. LAPPEQUIN, sans définition, avec un seul exemple (Li [illegible] 1556) où l'on voit condamner des gens « pour avoir esté aux Innocents [illegible] porté des *lappequins* ».

LARE, s. f., sorte de manteau des Hébreux, XXXIII, 563.

LARET, nom propre qualifiant une sorte de soie, XXXIII, 563.

LARMIER (imprimé fautivement *lamier*), s. m., soupirail, XXXIII, 562.

LASAGNE, s. f., sorte de beignet, XXXIII, 563.

LASTRE, s. f., lame employée pour revêtement, XXXIII, 563.

LATHIT, s. m., mot de Tournai, XXXIII, 563.

LATTERET, adj., qui sert à clouer les lattes, XXXIII, 563.

LAUCHETER, v. tr., mot de Normandie, XXXIII, 563. — [Peut-être pour *loucheter*, *louqueter*, *loqueter*, garnir de loquets. — A. Bos.]

LAVIER, faute pour *lanier*.

LAVRACHE, s. m., brochet, poisson, XXXI, 356 et XXXIII, 140.

LAYSIERE, s. f., terme de construction, XXXIII, 564.

LEGINE, faute pour *lexive*, lessive, XXXIII, 564.

LENOT, s. m., vélon (?), terme de marine, XXXIII, 564.

LEONCE, s. m., lynx, XXXIII, 564.

LEONTHOUFON, s. m., animal dit en latin *leontophonos*, XXXIII, 584, n. 2.

LERQUENOUX, s. m., substance tinctoriale, XXXIII, 564. — [Peut-être *l'orcanète*, en supposant l'incorporation de l'article et une substitution de désinence. — M. ROQUES.] — Cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 306 (Behrens), où l'on propose de voir dans *lerquenoux* le wallon *lakmouse* « teinture de tournesol ».

LETERIL. Voir *leteul*.

LETEUL, faute pour *leteril*, lutrin, XXXIII, 564.

LEUM, s. m., légume, XXXIII, 565, n. 1.

LEVIGNIER, v. tr., terme d'agriculture (Pontoise), XXXIII, 565. — [Lire *revignier* « replanter en vignes » ; toutefois, il faut remarquer que *revignier* n'est pas directement attesté. — A. Bos.]

LEVIN, faute pour *leum*, légume, XXXIII, 565.

LEXIVE, s. f., lessive, XXXIII, 564, n. 2.

LICHUE, s. f., roseau, XXXIII, 565.

LIEFFRE, adj., XXXIII, 565.

LIEWER, s. m., sorte de marchandise (Saint-Omer), XXXIII, 565. — Cf. *Z. f. frz. Spr. u. Lit.*, XXXIII, 1re part., p. 307 (Behrens), où l'on propose (peu vraisemblablement) de lire *licwer*, pour *liqueur*.

LIFFREE, s. f., lippée, XXXIII, 565.

LIMARRE, s. m., oiseau de nuit, XXXIII, 565.

LIMBE, s. f., pierre de taille, libage, XXXIII, 565.

LIMPE, adj., limpide, XXXIII, 566.

LIONZEFON, LYONZEPHON, s. m., animal dit en lat. *leontophonos*, XXXIII, 584, n. 2.

LIPASQUE, s. f. (?), plante médicinale, XXXIII, 566. — [C'est la livêche ou ache des montagnes, en bas lat. *levistica* et *lupistica*; cf. les formes françaises *luposche* et *levesque* dans Godefroy, V, 5. — A. Bos.]

LIRE, s. f., abondance, XXXIII, 566.

LIRICUIN, s. m., plante médicinale, XXXIII, 566.

LISER[T], s. m., lézard, XXXIII, 566.

LISIER, s. m., alisier (?), XXXIII, 566.

LISSANT, terme de blason, qu'il faut lire *l'issant*, XXXIII, 566. — Remarquer que Cotgrave a un article *Lissant de gueules* (sans doute d'après Paradin) et qu'il traduit à tort *lissant* par *scaled*, c'est-à-dire « écaillé ».

LISTER, v. intr., terme de marine (Rouen), XXXIII, 567. — [Le mot signifie « border » et vient de *liste* « orle, lisière » : il s'agit des trente-deux vents qui bordent la rose das vents sur le compas. — A. Bos.] — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 118 (Meyer-Lübke), où *lister* est expliqué par « auf der Liste stehen, verzeichnet sein ».

LITTE, faute de lecture pour *elitte* « élite », XXXIII, 567.

LIVERGIN, s. m., courlis (Normandie), XXXIII, 567.

LIVOY, s. m., serpe de vigneron, XXXIII, 567.

LIZOBIER, s. m., hysope, XXXIII, 567.

LOAIL, s. m., jeune taureau (Maine), XXXIII, 568, art. LOUEIL.

LOCQUETTE, s. f., sorte d'étoffe (Béthune), XXXIII, 349, art. ESCAVON. — Mot non relevé par Delboulle.

LOF, s. m., terme de marine. Voir *bof*.

LOIURE (mal lu *loivre*), s. f., lien, XXXIII, 567. — Remarquer que l'exemple pris par Delboulle dans Dehaisnes est cité par Godefroy (art. LIEURE, IV, 778, 2e col.) d'après le *Cartulaire de Flines*, p. p. Hautecœur, où le mot est bien lu.

LOIVRE, faute de lecture pour *loiure*.

LONCE, s. m., lynx, XXXIII, 564, art. LEONCE.

LONCHURE, s. f., terme de draperie (Flandre), XXXIII, 567.

LONGERE, s. f., traverse (?), XXXIII, 567.

LONGERON, s. m., terme de meunerie (Lorraine), XXXIII, 568.

LONGIER, s. m., terme de construction (Bordeaux), XXXIII, 568. [Godefroy enregistre trois exemples angevins de *longiere*, associé comme ici à *muraille* ou à *mur*, mais il ne précise pas le sens. Il s'agit du revêtement, la bordure qui court le long du mur. — A. BOS.]

LOUCEL, LOZEL, s. m,, veau, XXXIII, 568.

LOUEIL, LOAIL, s. m., jeune taureau (Maine), XXXIII, 568.

LOUTON, s. m., XXXIII, 568.

LOUVETER, v. tr., mot de Rouen, XXXIII, 568.

LOZEL, s. m., veau, XXXIII, 568, art. LOUCEL.

LUCERAN, s. m., XXXIII, 568.

LUNCE, s. m., lynx, XXXIII, 568.

LUSANDE, s. f., petit bateau pour le transport du vin, XXXIII, 568.

MACEDON, adj. (?), XXXIII, 568.

MACIAINE, adj. fém., qualifiant une variété de pomme, XXXIII, 568. — Cf. ci-dessous *maussane*.

MACIEL, faute de lecture pour *mantiel*, XXXIII, 569.

MACTIFIÉ, faute de lecture pour *madefié*, XXXIII, 569.

MADEFIÉ, part. passé, XXXIII, 569, n. 2.

MAG, s. m., terme de médecine, XXXIII, 569. — [N'est-ce pas une abréviation de *magma*, grec μάγμα ? — M. ROQUES.]

MAHON, s. m., terme de marine (Rouen), XXXIII, 569.

MAIGNETE, s. f., terme caressant, XXXIII, 569.

MAILLOT, s. m., flèche enflammée (lat. *malleolus*), XXXIII, 569.

MAISINE, peut-être faute de lecture pour *maisnie* « compaignie », XXXIII, 569.

MAISNIE. Voir *maisine*.

MALAL, s. m., sorte de pain (Metz), XXXIII, 570. — Cf. *Z. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 306 (Behrens), où l'on renvoie à l'art. MAILLEL 1 de Godefroy.

MALANDRE, s. f., crevasse au genou du cheval, XXXI, 570, n. 1.

MALANDRON, s. m., malandrin, XXXIII, 570.

MALCANDRE, faute pour *malandre*, XXXIII, 570.

MALLASSE, s. f., tempête, XXXIII, 570.

MAL SAINT BRICE, XXXIII, 570.

MAMAUS, s. m. pl., XXXIII, 570.

1. MAN, margelle (?), mot de Lyon, XXXIII, 570.

2. MAN, s. m., larve du hanneton, XXXIII, 575, n. 2.

MANANTE (imprimé fautivement *mansote*), adj. fém., riche, XXXIII, 571, n. 4.

MANCEOLE, s. m., mausolée, XXXIII, 570.

MANDÉ (lu à tort *mande*), s. m., quartier, XXXIII, 571.

MANDEUR, s. m., appariteur, XXXIII, 571. — Cf. l'art. MANDEOR de Godefroy.

MANOUERE, s. f., mangeoire (?), XXXIII, 571.

MANSOTE, faute pour *manante*.

MANTEL, s. m., terme de charpente (Normandie), XXXIII, 571.

MANTELET, s. m., unité de mesure pour les fourrures, XXXIII, 569, art. CIEL ; sorte de monnaie, XXXIII, 571.

MANTELINÉ, adj. qualifiant le poil d'un cheval, XXXIII, 571.

MANTIEL, s. m., unité de mesure pour les fourrures (?), XXXIII, 569, n. 1.

MAQUEROLLE, s. f., mot de Rouen, XXXIII, 572.

MARCANET, s. m., sarcelle (?), XXXIII, 572.

MARCAT, s. m., animal à fourrure indéterminé, XXXIII, 572.

MARCHEPROIE, s. f. (?), support d'une poulie, terme de marine, XXXIII, 572.

MARCIGNEUX, s. m., écoulement, pus, XXXIII, 572.

MARETTE, s. f., jeu de marelle, XXXIII, 572. — Il est bien probable que *marette* est une mauvaise leçon pour *marelle*.

MARETTE et MARESTE, s. f., marée, XXXIII, 572.

MARGAIGNE, faute pour *mort-gage*.

MARGOT, s. f., panse (?), XXXIII, 573.

MARGUET, s. m., membre viril, XXXIII, 573.

MARIGAUT, s. m., XXXIII, 573. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 118 (Meyer-Lübke), où le mot est rapproché de *manigant* (dans Godefroy) et de l'ital. *manigoldo*, ce qui n'est guère satisfaisant.

MARINEAU (imprimé fautivement *marmeau*), s. m., matelot, XXXIII, 573, n. 4.

MARION, s. m., sorte de plante (?), XXXIII, 573.

MARJOL. Voir *marjot*.

MARJOT (peut-être faute pour *marjol*), s. m., marjolet, XXXIII, 573.

MARMEAU, faute pour *marineau*.

MARMETTE, s. f., oiseau de mer, XXXIII, 573.

MARMORELLE, s. f., branque-ursine (?), XXXIII, 573.

MARMOT, s. m., terme de marine, XXXIII, 574.

MAROUTE, s. f., fausse camomille, XXXIII, 574.

MARPAILLE, s. f., tas de vauriens, de « marpauds », XXXIII, 574.

MARQUELOGE et MARTHELOGE, s. f., plante médicinale, XXXVIII, 574. — *Marquelage*, dans la vedette, est une faute d'impression.

MARQUEROLLE, s. f., macroule (?), XXXIII, 574.

MARRANGE, s. f., sorte de plante, XXXIII, 574.

MARSOUPPE, s. f., marsouin, XXXIII, 574. — Dans ma note sur le *marisopa* de Polemius Silvius (*Romania*, XXXV, 183; cf. XXXV, 605, note de V. Henry), j'ai oublié de mentionner cet exemple intéressant.

MARTHELOGE. Voir *marqueloge*.

MARTIN, s. m., mot de Normandie, XXXIII, 574. — [Probablement « ma[illegible] teau »; ce *martin* doit être le primitif de *martinet* au sens de « marteau d[illegible] forge ». — A. Bos.]

MARTINET, s. m., vrille des plantes grimpantes, XXXIII, 575.

MASSELÉ, faute pour *nasselé*.

MATI, s. m., larve du hanneton, XXXIII, 575.

MAUGERE, s. f., terme de marine, XXXIII, 575.

MAULLET et MAULLIEL (au plur. acc. *maulliaux*), s. m., mot de Flandre, XXXIII, 575.

MAUPOULE, s. f., oiseau de mer indéterminé, XXXIII, 575.

MAUSSANE, s. f., viorne mancienne, XXXIII, 575. — Sur les noms vulgaires de cette plante, cf. Rolland, *Flore pop.*, VI, 254 et s. En ce qui concerne l'étymologie, M. le docteur Bos me rappelle que M. Jules Camus a proposé, il y a vingt ans, une explication séduisante : d'après ce dernier (*L'opera salernitana « Circa instans »*, p. 87, n. 5), *mancienne* représenterait le latin mat[illegible] tiana (cf. esp. *manzana* etc.), les petites baies rouges de la mancienne ayant été comparées à des pommes sauvages.

MELIE (?), s. f., mélancolie, XXXIII, 583, n. 3.

MELLE, s. f., maille (boucle). Voir ci-dessous *nielle*.

MELOCHITE (imprimé à tort *melortie*), s. f., malachite, XXXIII, 576, n. 1

MELORTIE, faute pour *melochite*.

MEMITHE ou MEMITHÉ, produit pharmaceutique végétal, XXXIII, 576. — [*Memithá* ou *mémithá* est le nom arabe de la plante qui est appelée γλαύκιον par Dioscoride et *glaucion* par Pline. — P. DORVEAUX].

MENNYERIE, faute pour *menuyerie*.

MENSTROUL, s. m., terme de meunerie, XXXIII, 576.

MENTONCIEL, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 576. — [Diminutif de *menton* qui doit avoir, comme notre mot actuel *mentonnet*, le sens de « tenon » : dans le texte cité, c'est ce qui servait à fixer la cuiller à la chaînette.— A. Bos.]

MENUYERIE, s. f., bimbeloterie, XXXIII, 576, n. 3.

MERLIN, s. m., nom du célèbre enchanteur employé figurément au sens de « bâtard », XXXIII, 576.

MERMEUX, adj. qualifiant « yeux », XXXIII, 576.

MERRI, s. m., mot de Rouen, XXXIII, 576.

MESEE, s. f., assemblée mensuelle, XXXIII, 576.

MESHINGANDÉ, adj., XXXIII, 577.

MESUWAIGE, s. m., domaine rural, XXXIII, 577. — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXXIII, 1re part., p. 306 (Behrens). — M. Derocquigny me signale la persistance de ce mot d'ancien français dans l'angl. moderne *messuage*, jadis *mesuage*. Godefroy ne donne que *masuage*; dans la forme *mesuage* (cf. Du Cange, MESSUAGIUM, MESUAGIUM et Ragueau, *Gloss. du droit franç.*, s. vo), l'*e* de la syllabe initiale est dû à l'influence du simple *mes* < mansus.

METZ, s. m., lame violente qui déferle, XXXIII, 577. — [Ce terme de mer

a la même étymologie que le français usuel *mets*, à savoir le latin missum « ce qui est envoyé, lancé ». *Metz de mer* répond à l'expression actuelle *coup de mer*. — A. Bos.]

MEYNNE, s. f., XXXIII, 577. — [Mot du Lyonnais et du Forez, que N. du Puitspelu enregistre sous la forme *manne*. Il a deux sens distincts : 1° limon fétide ; 2° argile. Paradin, dans l'extrait cité, lui donne manifestement le premier sens ; c'est sans doute d'après lui que Cotgrave a inséré un art. MEYNNE « Dung, durt, filthie, ordure. » — E. VEY.]

MICHAUT, s. m., badaud, XXXIII, 577.

MICHONNERIE, s. f., objet sans valeur, XXXIII, 577. — [Dérivé probable de *michon*, que Cotgrave enregistre avec le sens de « sot » et une riche synonymie anglaise ; cf. Godefroy, *s. v°*. — A. Bos.] — La variante *minchon*, donnée par Godefroy d'après Cotgrave, semble indiquer un emprunt à l'ital. *minchione, minchioneria*.

MIGEOLLER, v. intr., achever de mûrir, XXXIII, 577.

MIRE, faute de lecture (*de mire* doit être lu *d'euvre*), XXXIII, 577.

MIRELI (?), sorte de jeu, XXXIII, 582, n. 3.

MIRINGUE, s. f., membrane (méninge) de l'oreille, XXXIII, 578.

MISQUE, s. f. (?), sorte de marbre (?), XXXIII, 578.

MISSOUER, s. m., couteau à hacher, XXXIII, 578.

MOCHART (faute probable pour *moclar*), s. m., hameçon, XXXIII, 578.

MOCLAR, s. m., hameçon, XXXIII, 578, n. 4.

MOGOLLE, s. f., sorte de verre à boire, XXXIII, 578. — Cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 118 (Meyer-Lübke), où est indiqué un rapprochement, peu convaincant, avec le lat. modiolus et l'anc. bergam. *moyol*. Au contraire, M. Behrens (*Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 307) rattache *mogolle* à *moque* « tasse », mot très répandu dans les patois français de l'Ouest et où le *q* est parfois sonorisé en *g*.

MOISSE, s. f., mouche, XXXIII, 578. — Même exemple dans Godefroy, X, 181, art. MOUSCHE.

MOISSONNERIE, s. f., XXXIII, 578.

MOMMELU, s. m., poisson de mer, morme (?), XXXIII, 579.

MOMMO, s. m., sorte de fourrure indéterminée, XXXIII, 579.

MOR, s. m., épizootie, XXXIII, 579.

MORELET. s. m., outil à « ouvrer de soye », XXXIII, 579.

MORTELAQUE, engrais indéterminé, XXXIII, 579.

MORT-GAGE (imprimé fautivement *margaigne*), s. m., terme de droit, XXXIII, 572, n. 4.

MOTEL, s. m., jet (de flamme), XXXIII, 579.

MOURILLET, s. m., pièce d'artillerie, XXXIII, 579.

MOURNEAU, s. m., poisson (?) indéterminé, XXXV, 424, art. VRAC.

MOUSSIER, s. m., sorte de poterie, XXXIII, 579.

MOUTRE, XXXIII, 579.

MULTRE, s. f., membrane qui enveloppe le fœtus, XXXIII, 579.

MUSCHE, s. m., musc ?, XXXIII, 580.

MUSERAGE, s. m., XXXIII, 580.

MUSIER, s. m., bananier (?), XXXIII, 580.

MYOTE, s. f., mot du Puy, XXXIII, 580.

NAIE, NÉE, s. f., mesure pour le charbon (à Metz), XXXIII, 580.

NAIRE, s. f. (?), XXXIII, 580.

NANCETE, s. f., mot de Normandie, XXXIII, 580.

NAROUE, s. f., parque, XXXIII, 580.

NASITIER, s. m., nasitort (?), XXXIII. 581.

NASSELÉ (lu à tort *masselé* et *vasselé*), XXXIII, 575 et XXXV, 419.

NAVIRECH, adj., qui sert à naviguer, XXXIII, 581.

NERON, s. m., héron, XXXIII, 581. — Peut-être, comme il est dit en note, *neron* est-il une faute typographique pour *heron* ; peut-être aussi avons-nous là un témoignage ancien de la fusion de l'*n* de *un* et de la syllabe initiale non aspirée du mot *heron* : cf. patois poitevin *négron*, *négroneau* (Rolland, *Faune pop.*), II, 371.

NIELLE, s. f., XXXIII, 581. — Je ne crois pas qu'on puisse hésiter à lire *melle*, c'est-à-dire *maille* < macula, au sens d'anneau ; cf. l'art. MELLE du *Dict. de patois normand* de Moisy.

NOEL, s. m., XXXIII, 581. — Cf. *Z. f. rom. Ph.*, XXX, 118 (Meyer-Lübke), où l'on explique *noel* par « zungenband », c'est-à-dire « filet », ce qui peu est vraisemblable.

NOGRANIER, s. m., terme de construction (Le Havre), XXXIII, 581.

NOGUETTE, s. f., XXXIII, 581. — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 307 (Behrens), où l'on rappelle que *noguette*, donné par Sachs comme terme vieilli signifiant « fille de boutique d'une lingerie », est signalé par Tarbé comme usité dans les Ardennes. On trouve le mot dans le *Nouveau Larousse illustré* et dans la plupart des grands dictionnaires à partir de celui de Trévoux, lequel enregistre aussi dans le même sens *naguette* et *naquette*.

NOLLE, faute pour *volle*.

NOLOBOYS (faute pour *croleboys*), s.f., fête de la Nativité de la Vierge, 8 septembre, XXXIII, 581.

NONNETIER, s. m., fabricant, marchand d'épingles (Metz), XXXIII, 582. — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 308 (Behrens), où est signalée la survivance dans les patois de *nonnette* « épingle ».

NOU, noix d'arbalète, XXXIII, 582.

NOYELLE, s. f., plante indéterminée, XXXIII, 582. — D'après la forme du mot, ce serait la nielle (cf. Behrens dans *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 308), mais cela ne paraît guère convenir au sens.

NUEE, s. f., terme de broderie indéterminé, XXXIII, 582.

NURELIS (faute probable pour *mirelis*), s. m., sorte de jeu, XXXIII, 582.

NYEIL, s. m., serpent indéterminé, XXXIII, 582. — Cf. *Z. f. franz. Spr.*

Lit., XXVIII, 2e part., p. 308 (Behrens), où le *nyeil* est très justement identifié avec l'orvet.

OBINEL, s. m., terme de construction (Saint-Omer), XXXIII, 358.

OBLET, s. m , XXXIII, 582.

OBSIANE, s. f., obsidienne, XXXIII, 583.

OCHRE DE RUTH, variété d'ocre, XXXIV, 617, art. RUTH.

OEULLARD, s. m., œillard de meule (de moulin), XXXIII, 582; cf. ci-dessus *houllar*.

OMBLE, adj. qualif. *fil*, XXXIV, 604, art. QUEUVRICH. — Mot non relevé par Delboulle.

OMELIE (lire *la melie* au lieu de *l'omelie*), s. f. mélancolie, XXXIII, 583.

ONGLET, s. m., solen, sorte de coquillage, XXXIII, 583.

ONGNON. Voir *ongru*.

ONGRU (faute probable pour *ongnon*, ognon), XXXIII, 583.

ONSCLAGE, faute pour *ousclage*.

ONTHONSON, faute pour *leonthoufon*.

ORCANE, s. f., orcanète, XXXIII, 584.

ORCHE et ORCHEPOUPE, terme de marine, sorte de palan, XXXIII, 584.

ORESTIL (faute ou variante pour *arestil*), s. m., prise de main sur la hampe de la lance, XXXIII, 584.

ORICHE. Voir *orithe*.

ORIENNE, s. f., sorte d'étoffe, XXXIII, 585; cf. *orion*.

ORIGE, sorte d'oiseau, XXXIII, 585.

ORINCLE (faute pour *orinde*?), sorte de pierre précieuse, XXXIII, 585.

ORINE. Voir *orinel*.

ORINEL (lire *orinés*, au lieu de *orines*), s. m., urinal, XXXIII, 585, n. 3.

ORION, s. m., sorte d'étoffe (?), XXXIII, 585; cf. *orienne*.

ORISEL, s. m., orseille, XXX, 585.

ORITHE (lu à tort *oriche*), s. f., sorte de pierre précieuse, XXXIII, 584.

ORIX, sorte d'oiseau, XXXIII, 585, n. 1.

ORLAIE, sorte d'étoffe (?), XXXIII, 585.

ORLAIN, adj. qualifiant *cresson* (?), XXXIII, 585.

ORMULX, mot de Flandre, XXXIII, 586.

OSTE, s. f., sorte de cordage, terme de marine, XXXIII, 586.

OUCHE, s. f., terme de serrurerie (Normandie), XXXIII, 586.

OUDRINE, s. f., outre, XXXIII, 586.

OUELLE (lire *ovelle*), s. f., éperlan, XXXIII, 586.

OURIR, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 586.

OUSCLAGE (lu à tort *onsclage*), s. m., oscle, terme de droit, XXXIII, 584, n. 1.

OVELLE. Voir *ouelle*.

OZAHAR, s. m., sorte de plante (?), XXXIII, 586.

OZINE ou OZIVE, s. f., égout, XXXIII, 586.

PAGELE, s. f., mesure pour le bois (Le Puy), XXXIII, 587.

PAILLOL, s. m., fond de cale, plancher, XXXIII, 587. — Un autre exem[illegible] de même provenance, se trouve à l'art. BATARLLE, XXXI, 359.

PALENC, s. m., variété d'anguille, mot de Flandre, XXXIII, 587.

PALLE, mot de Metz, XXXIII, 587.

PALLERON, s. m., mot de Picardie, XXXIII, 587.

PALMARE, s. f., amarre, terme de marine, XXXIII, 587.

PANELLE, s. f., sucre brut, XXXIII, 587.

PANELERIE, s. f., mot de Flandre, XXXIII, 587.

PANNETIERE, fanon du bœuf, XXXIII, 588.

PANSOUR, s. m., terme de construction (?), XXXIII, 588.

PANTHERON, s. m., pierre de panthère, XXXIII, 588.

PANTON, s. m., panneton (?), XXXIII, 588.

PAONNE, s. f., cuvier, XXXIII, 588.

PARATITLE, s. m., explication sommaire d'un titre, XXXIII, 588.

PAROUERE, s. f., ordure ?, XXXIII, 588.

PARPILLIER, v. intr., cligner de l'œil, XXXIII, 589.

PASINÉ (?), mot de Flandre, XXXIII, 589.

PASNECTE, s. f., petite panne, terme de charpente, XXXIII, 589.

PASSEAU, s. m., tamis ?, XXXIII, 589.

PASTURON, s. m., terme de serrurerie (Normandie), XXXIII, 589. — [Pro]bablement partie des fers qui enserre les pieds des prisonniers. — A. Bos.

PATESQUE, s. f., pastèque, terme de marine, XXXIII, 589.

PATEUR, s. m., terme de droit, XXXIII, 589.

PATINEREZ, adj., propre pour les patins, XXXIII, 589.

PATOILLARD, s. m., plumitif, XXXIII, 589.

PATONIQUE, s. f., sorte de plante médicinale, XXXIII, 590.

PAULMETE (faute pour *paulmee*), s. f., coup du plat de la main, XXXIII, 590.

PAUMEE, s. f., coup du plat de la main, XXXIII, 590, n. 1.

PAUMILLE, s. f., terme de fauconnerie, XXXIII, 590.

PAUMILLON, s. m., partie de la charrue, XXXIII, 590, n. 2.

PEAREL, s. m., sorte de monnaie (?), XXXIII, 590.

PEGUERIE, s. f., terme de tanneur (Bordeaux), XXXI, 359, art. BAUDIER. — Mot non relevé par Delboulle.

PELLAMAGE, s. m., action de plamer, XXXIII, 590.

PELLAMER, v. tr., plamer, terme de tanneur, XXXIII, 590.

PELLETRAGE, s. m., sorte d'impôt, XXXIII, 590.

PELOT, s. m., ploc, sorte de bourre, XXXIII, 590.

PENCHENIL (mal lu *penchenul*), s. m., pénil, XXXIII, 591, n. 1.

PENCHENUL, faute pour *penchenil*.

PENNARD, s. m., pennon de flèche, XXXIII, 591.

PENNARDER, v. tr., empanacher, XXXIII, 591.

PENTIS, s. m., pente, XXXIII, 591.

PENTOIR (mal lu *penton*), s. m., pendeur, terme de marine, XXXIII, 591.

PENTON. Voir *pentoir*.

PEPENDILLE, faute pour *perpendicle*.

PERCET, s. m., presse, pêche à noyau adhérent, XXXIII, 591.

PERCHELLE, s. f., perche, poisson, XXXIII, 591.

PERCHON, s. m., sorte de piège, XXXIII, 591. — Faute probable pour *peuchon*, *peuçon*, diminutif de *pieu*; sur ce sens spécial du mot, cf. Godefroy, PAUCHON.

PERCHU, s. m., sorte de poisson, XXXIII, 592.

PERELLE, s. f., gravois, XXXIII, 592.

PERINE, faute pour *perme*.

PERLONG, s. m., retard, XXXIII, 592.

PERME (lu à tort *perine*), s. m., sorte de vaisseau turc, XXXIII, 592.

PERMETER (faute probable pour *permenter* = *parementer*), v. tr., préparer, XXXIII, 592.

PERNE, s. f., boulon, terme de marine, XXXIII, 592.

PERPENDICLE (lu à tort *pependille*), s. m., fil à plomb, XXXIII, 591, n. 3.

PERQUANE, mot de Flandre, XXXIII, 592.

PESELÉ, part. passé, mot de Flandre, XXXIII, 592.

PESTECHE, s. f., pétéchie, terme de médecine, XXXIII, 593.

PEZETTE, s. f., mot du Bourbonnais, XXXIII, 593. — [Mot analogue à *peson*, diminutif de *poids* : c'est le plomb de la ligne. — A. Bos.]

PICARNE, s. f., chassie, XXXIII, 593.

PICARNEUX, adj., chassieux, XXXIII, 593.

PIERRONELLE, s. f., mot de Flandre, XXXIII, 593.

PIEUQUE, s. f., pêche, fruit, XXXIII, 593.

PIGER, v. tr., fouler aux pieds, XXXIII, 593.

PIGNOLAT (lu à tort *pygurlac*, au lieu de *pygnolat*), s. m., nougat, XXXIII, 600, n. 4.

PILLOUILLE, PULOUILLE, s. f., sorte de pâtisserie (Abbeville), XXXIII, 593.

PILLOUILLER, s. m., fabricant, marchand de « pillouilles », XXXIII, 593.

PINPELOCHER (se), v. pron., faire sa toilette.— Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 308 (Behrens).

PINPIN, s. m., piquette (?), XXXIII, 594.

PIONICE, faute pour *pionite*.

PIONITE (mal lu *pionice*, *plonice*), s. f., péanite, pierre précieuse, XXXIII, 595, n. 2.

PIPAN, s. m., tuf, XXXIII, 594.

PIPPET, s. m., farlouse (?), XXXIII, 594,

PIRON, s. m., gond, XXXIII, 594.

PISMER, v. intr., grogner (?), XXXIII, 594. — [Cf. Jaubert, *Gloss. du centre* : « PIMER, respirer difficilement », et Jônain, *Dict. du patois saintongeais* : « PIMER, gémir bruyamment, comme les petits chiens ». — M. ROQUES.]

PITIEUSE, s. f., variété d'euphorbe, XXXIII, 594.

PLASTIERE, s. f., platin (?), XXXIII, 594.

PLASTREE, s. f., terme de serrurerie (Normandie), XXXIII, 586, a[illegible] OUCHE. — Mot non relevé par Delboulle.

PLASURE, s. f., sorte de plante (*?*), XXXIII, 594.

PLATECONE, s. f., objet en fer (Le Havre), XXXIII, 595.

PLENOT, s. m., plane, arbre, XXXIII, 595.

PLONICE, faute pour *pionite*.

PLOMMADE, s. f., projectile en plomb, XXXIII, 595.

PLOUMADE, s. f., plombée, terme de marine, XXXIII, 595.

PLOUTRAILLE, s. f., pierres, cailloux brisés, XXXIII, 595.

PLUMETTE, s. f., plante indéterminée, XXXIII, 595. — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 309 (Behrens), où *plumette* est signalé comme un des noms vulgaires du *Hottonia palustris*.

PLUMETURE, s. f., plumetis, XXXIII, 595.

POINIL, s. m., pénil, XXXIII, 596, n. 3.

POITOUER, faute pour *portouer*.

POLICHON (lire *polion* ?), poulie d'arbalète, XXXIII, 596.

POLON, s. m., mot de Flandre, XXXIII, 596. — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 309 (Behrens), où *polon* est assimilé à *plomb*.

POMACHE, s. f., mâche, XXXIII, 596. — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 309 (Behrens) et Rolland, *Flore pop.*, VI, 294, où l'on verra que le mot *pomache* est très répandu dans les patois français de la Bourgogne, du Morvan, de la Franche-Comté, etc.

POMIS, faute pour *poinis*, plur. de *poinil*.

POMMIERE, s. f., XXXIII, 596.

POMPE, s. f., sorte de gâteau, XXXIII, 596.

POMPE, faute pour *poupe*.

POMPETURE, faute pour *pourreture*.

PONET, PONNET, s. m., mot d'Anjou, XXXIII, 596.

PONSSON, s. m., partie d'un tombereau, XXXIII, 597. — Cf. *Z. f. franz. Sp. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 309 (Behrens), où *ponsson* est rapproché du franç. *poinçon* et congénères, mais non expliqué avec précision.

PONTIL, s. m., tenon, XXXIII, 597.

PORFI, s. m., XXXIII, 597. — [Cf. mon glossaire de la *Chirurgie* de Mondeville, où j'ai expliqué *pourfi* par « cancroïde » avec un point d'interrogation; j'en mettrais maintenant plusieurs. C'est une expression vague, comme aujourd'hui « tumeur » ou « excroissance ». — A. Bos].

PORPENTURE et POURPENDURE, terme de construction, XXXIII, 599. — [Cf. l'art. POURPENTURE de Godefroy : c'est ce qui « pend en avant », donc « auvent, porche, fronton ». — A. Bos.]

PORQUE, terme de marine. Voir *pouque*.

PORTALIERE, s. f., portière (rideau de porte), XXXIII, 597.

PORTELOF, s. m., terme de marine, XXXIII, 597.

PORTEPIECE, mot de Flandre, XXXIII, 597.

PORTOUER (lu à tort *poitouer*), s. m., brancard, XXXIII, 595, n. 5.

POSDEUR, s. m., terme de marine, XXXIII, 597.

POSTRIER, faute pour *potier*.

POTE, s. f., méduse, XXXIII, 597.

POTENCE (lu à tort (?) *potente*), s. f., bâton de chantre, XXXIII, 598. — [*Potente* pour *potence* a dû exister réellement, car il y a à Tourcoing une rue et un quartier nommés *de la Potente*. — E. VEY.]

POTENTE, faute (?) pour *potence*.

POTIER (lu à tort *postrier*), s. m., XXXIII, 597.

POUACRE, s. m., héron, XXXIII, 598. — [Le mot est déjà dans Rabelais, *Garg.*, 37. — A. Bos]. — Cotgrave le définit vaguement : « A kind of Woodland fowle. » Comme, dans Rabelais, *pouacre* voisine avec *heyronneau*, et dans Ch. Estienne, avec *hairon*, j'imagine que le *pouacre* (bien que ce nom soit encore conservé dans les Deux-Sèvres et appliqué au héron ordinaire ; cf. Rolland, *Faune pop.*, II, 372) pourrait être le blongios (Rolland, *op. cit.*., II, 375). — Cf. *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXVIII, 1re part., p. 310 (Behrens).

POUGE, s. f., sorte de corde, terme de marine, XXXIII, 598.

POULDRURE, s. f., XXXIII, 598.

POULIER, s. m., banc de galet et de sable, XXXIII, 598.

POUNAMOU, s. m., poisson du Canada, XXXIII, 598.

POUPE (lu à tort *pompe*), s. f., partie postérieure (de la tête), XXXIII, 596, n. 4. — Il est étrange que Cotgrave traduise *os de la pouppe de la teste* par « The forhead bone ».

POUQUE (corriger *porque* ?), s. f., terme de marine, XXXIII, 598.

POURCELETTE, s. f., sorte de coquillage, XXXIII, 599.

POURPENDURE. V. *porpenture*.

POURPENSÉ, -ÉE, s. m. et f., sorte d'étoffe, XXXIII, 599.

POURRETURE (lu à tort *pompeture*), s. fr, pourriture, XXXIII, 596, n. 6.

POUSSE, s. f., tétine, XXXIII, 599.

POUSSE, s. f. (?), arc ou carquois (?), XXXIII, 599. — [Corriger *pousse* en *trousse* « carquois ». — A. Bos].

PRECONISEUR (lu à tort *proconseur*), s. m., crieur public, XXXIII, 599, n. 3.

PRESTIERE, s. f., corvée (?), XXXIII, 599. — Ce mot correspond au bas lat. *prestaria*, dont Du Cange donne beaucoup d'exemples.

PRIME, s. f., terme de marine, XXXIII, 599.

PROCONSEUR, faute pour *preconiseur*.

PRODOMME, s. m., variété de sauge, XXXIII, 599.

PROUVENCEL, s. m., sorte d'animal, XXXIII, 600.

PROVE, s. f. (?), XXXIII, 600.

PRUVERE, s. f. (?), XXXIII, 600. — [Corriger *pruveres* en *bruiiere* « bruyères ». — A. Bos].

Puchet, s. m., trombe, mot de Normandie, XXXIII, 600.

Puentele, s. f., XXXIII, 600.

Putal (?), s. m., crapaud, XXXIII, 600.

Pygurlac, faute pour *pygnolat*. Voir ci-dessus *pignolat*.

Quadros, quandros, sorte de pierre précieuse, XXXIV, 603.

Quanquane, XXXIV, 603.

Quenteron, faute pour *queuteron*.

Quetaille, s. f., XXXIV, 603.

Queuteron (lu à tort *quenteron*), s. m., partie de l'armure qui protège le coude (?), XXXIV, 603.

Queuvrich, s. m., mot de Picardie, XXXIV, 604.

Quirin, s. m., sorte de pierre précieuse, XXXIV, 604.

Rabler, v. intr., ronfler, XXXIV, 604.

Racalencier, v. tr., mot de Flandre, XXXIV, 604.

1. Rache, s. f., mot de la Suisse romande, XXXIV, 604.

2. Rache, s. f., mot de Bordeaux, XXXIV, 604.

Racher. Voir *rachier*.

Rachet, s. m., diminutif de *rache* 1, XXXIV, 604.

Racheure, s. f., terme de brodeur, XXXIV, 604.

Rachié, s. m., terme de brodeur, XXXIV, 604.

Rachié, racher, v. tr., terme de brodeur, XXXIV, 604.

Radiane, s. f., sorte de pierre précieuse, XXXIV, 605.

Ragée, s. m., mot de Montbéliard, XXXIV, 605.

Ragot, s. f. (?), XXXIV, 605.

Raille, s. f., cigale, XXXIV, 605.

Raime, s. f., mot d'Artois, XXXIV, 605.

Raimerche, s. f., sorte de doublure, XXXIV, 605.

Raisoir et rasoir, s. m., sorte d'étoffe, XXXIV, 605 et 607.

Ralette (de), loc. adv., à la sourdine, XXXIV, 605.

Ramberge, s. f., mercuriale (plante), XXXIV, 606.

Ramec, s. m., substance médicinale, XXXIV, 606. — [C'est l'arabe *ramek* (Ibn El-Béïthar, *Traité des simples*, trad. L. Leclerc, ch. 1201), écrit *ramich* dans les pharmacopées des XVe et XVIe siècles ; il y avait l'electuaire *ramich* et les trochisques de *ramich*. — P. Dorveaux.]

Ramonache, s. f., variété de raifort, XXXIV, 606.

Rampe (lire *raupe* ?), s. f., cordage, terme de marine, XXXIV, 606.

Rampegon, s. m., harpon, XXXIV, 606.

Rancotter, v. intr., râler, XXXIV, 606.

Randenuler, v. tr., mot de Reims, XXXIV, 607.

Randouiller, v. intr., bouillir longuement, XXXIV, 607.

Rapiere, s. f., XXXIV, 607.

Rapon, s. m., XXXIV, 607. — [Traduit *testiculus* dans le texte latin de l'*École de Salerne*. — P. Dorveaux.]

RAPONCLE, s. f., raiponce (?), XXXIV, 607.

RAQUETER, v. tr., terme de marine (Rouen), XXXIV, 607.

RASOIR. Voir *raisoir*.

RASSIS, s. m., terme de serrurerie (Artois), XXXIV, 607. — On a évidemment affaire au part. passé de *rasseoir* appliqué elliptiquement à *fer*.

RASTIERE, s. f., sorte d'ustensile (Artois), XXXIV, 607.

RATENGIER, s. m., fripier (?), XXXIV, 607.

RATIVEL, s. m., terme de maçonnerie (Normandie), XXXIV, 608.

RATTÉ, part. passé (appliqué à *étain*), XXXIV, 608.

RAUE ou RAVE, sorte de poisson, XXXIV, 608.

RAUGMINE, adj., terme de vétérinaire, XXXIV, 608.

RAUPE. Voir *rampe*.

REAFFLE, s. m., diable, XXXIV, 608.

REAL, s. m., ustensile pour peser (Artois), XXXIV, 608.

REBBARDEURE, s. f., tête de mouton (Picardie), XXXIV, 608.

REBILLIÉ, part. passé, bossué (?), XXXIV, 608.

RECASTRER, v. tr., terme de marine (Rouen), XXXIV, 608,

RECAVESTIER. Voir *recavestrer*.

RECAVESTRER (mal lu *recavestier*), v. tr., terme de meunerie (Artois), XXXIV, 609.

RECENDALER, v. tr., regarnir de cendal, XXXIV, 609.

RECLINQUIER, RECLIQUIER, v. tr., reborder à clin, XXXIV, 609.

RECORNE, s. f., XXXIV, 609. — [Peut-être faut-il lire *retorne* « action de se retourner ». — A. Bos et E. VEY.] — Hypothèse peu vraisemblable : *recorne* est déjà dans l'édition princeps (Paris, Jehan de la Garde, 1516), eglogue 10e, *pij*.

RECROC, s. m., XXXIV, 609.

REDAC, s. m., XXXIV, 609.

REDOCQUER, v. tr., émousser, XXXIV, 609.

REDON. Voir *redou*.

REDOU (mal lu *redon*), s. m., roudou ou herbe aux tanneurs, XXXIV, 609.

REEC, s. m., mot de Dieppe, XXXIV, 610.

REFUISONNER, v. tr., XXXIV, 610.

REGIET, adj. (?) qualifiant *pain* (Saint-Omer), XXXIV, 610.

REGONDER, v. intr., rejaillir, XXXIV, 610.

REHAISINER et REHASINER, v. tr., terme de meunerie, XXXIV, 610.

REHEMÉ, s. m., réméré, XXXIV, 610,

RELAR, s. m., terme de tannerie (Bordeaux), XXXIV, 610.

RELOLASSÉ, part. passé, XXXIV, 610.

REMEIL, s. m., XXXIV, 611.

REMUE, s. f., action de changer, XXXIV, 611.

REMULÉ, part. passé, XXXIV, 611.

Renaud (parler), loc. verbale, nasiller, XXXIV, 611.

Rengle, s. m. (?), anneau passé au nez du porc (Saint-Omer), XXX 611.

Renouvelle, faute pour *rouelle*.

Renterce, s. f., revendication, XXXIV, 611.

Repaleter, v. tr., XXXIV, 612. — [*Repaleter*, c'est refaire les *palet* c'est-à-dire les touches de l'orgue. — A. Bos.]

Repentie, s. f., lésion de l'épiderme, XXXIV, 612.

Repon, s. m., terme de marine, tampon (?), XXXIV, 612.

Reprinse, s. f., support, console, XXXIV, 612.

Repuron, s. m., petit-lait, XXXIV, 612.

Resnevier (lu à tort *resvevier*), s. m., usurier, XXXIV, 612. — Cf. correction analogue de *revevier* en *renevier* dans le roman de *Joufroi*, v. 38 correction proposée par M. Chabaneau et approuvée par G. Paris (*Roma* X, 418, n. 2).

Resvevier. Voir *resnevier*.

Retartigné, part. passé, XXXIV, 613. — [Le sens est probablen « ratatiné » ; cf. *retatiné* dans Cotgrave. — A. Bos.]

Retorseur, s. m., retordeur, XXXIV, 613.

Retrié, part. passé, XXXIV, 613. — [Dans le texte français cité, le *retrié* traduit le latin *rugosus*. — P. Dorveaux.]

Ribandorin, faute pour *ribaudekin*.

Ribaudekin (lu à tort *ribandorin*), s. m., sorte de canon, XXXIV, 613,

Ribe, moulin à broyer le chanvre, XXXIV, 613 ; cf. le verbe *riber* (empru de l'all. *reiben*) à Montbéliard et ailleurs.

Ribouilles (faire), loc. verbale, faire fi de quelque chose (?), XXXIV, 613

Ricaler, v. intr., hésiter (?), XXXIV, 613.

Riestre, s. f., hart (branche tordue en anneau), XXXIV, 613.

Rieullée, s. f., ruilée de plâtre, XXXIV, 613.

Rifage, s. f., femme revêche, XXXIV, 614.

Rincq, s. m., mot de Saint-Omer, XXXIV, 614.

Rise, s. f., risse, terme de marine, XXXIV, 614.

Ritte, s. f., cane (?), XXXIV, 614.

Rivée, s. f., terme d'horlogerie (Lille), XXXIV, 614.

Roal, rohal, s. m , ivoire marin, XXXIV, 614.

Rode, s. f., dorée (poisson), XXXIV, 615.

Roerbe, s. f. (?), patience rouge (?) plante, XXXIV, 615.

Roil, s. m., terme de construction (Normandie), XXXIV, 615. — Même exemple cité dans Moisy, *Dict. de patois norm.*, rouet, avec le sens de « solive », dont il n'y a pas à douter ; cf. ci-dessous *ronet*.

Roinette (roynette), s. f., plante indéterminée, XXXIV, 615.

Roivolle, faute pour *roujolle*.

Rollin, s. m., terme d'orfèvrerie, XXXIV, 615.

ROMUZ, mot de Troyes, XXXIV, 615.

RONET, XXXIV, 615. — [Lire *rouet* et entendre « solive »; cf. Godefroy, ROET, où le premier des exemples de Delboulle est cité d'après Moisy. — A. Bos.]

ROPART, s. m., bélier, XXXIV, 616.

ROSSIGNOL, s. m., instrument de torture, XXXIV, 616. — [Parmi les sens techniques de ce mot, on trouve « coin de bois servant à serrer des pièces de charpente »; on imagine facilement le rôle que pouvait jouer un *rossignol* de ce genre dans la torture. — A. Bos.]

ROUCÉ, part. passé, terme de peinture (Le Puy), XXXIV, 616.

ROUELLE (altéré en *renouvelle*), s. f., instrument de chirurgie, XXXIV, 611, n. 5.

ROUET, s. m., solive. Voir *ronet*.

ROUGET, s. m., partie indéterminée du vêtement, XXXIV, 616.

ROUGOYANT (impr. à tort *jongoyant*), part. présent, roujoyant, XXXIII, 560, n. 5.

ROUJOLLE (lu à tort *roivolle*), s. f., *Melampyrum arvense*, plante, XXXIV, 615, n. 3.

ROUPPIER, s. m., matelot chargé de l'entretien des cordages, XXXIV, 616.

ROUSEL, s. m., variété de héron, XXXIV, 616.

ROUTEAU, s. m., partie indéterminée d'un moulin hydraulique, XXXIV, 616.

ROUTINE, s. f., mot de Picardie, XXXIV, 616.

RUSQUILLEUX, adj., accidenté, XXXIV, 617.

RUTH (ochre de), variété d'ocre, XXXIV, 617.

RUYEE, s. f., démolition (?), XXXIV, 617.

RYSSENOER, s. m., arme indéterminée (Flandre), XXXIV, 617.

SABOUROT, s. m., terme de cuisine, XXXIV, 394.

SABRAZ, s. m., terme de cuisine, XXXV, 394.

SACCARD, s. m., homme de sac et de corde (?), XXXV, 394.

SAFFRYN, s. m., safran, terme de marine, XXXV, 394.

SAGOULLE, s. f., menu cordage, terme de marine, XXXV, 394. — Cf. les art. SAGLE, SAGOLA, etc. du *Gloss. naut.* de Jal.

SAIGNIE, s. f., saignée, XXXV, 396, n. 5.

SAINEE, s. f., partie du corps, XXXV, 395.

SANINE (poire de), expression de Normandie, XXXV, 395.

SANIVERT, s. m., chèvrefeuille (?), XXXV, 395.

SAONIER, s. m., saunier, XXXV, 395.

SARAU, s. m., oiseau indéterminé, XXXV, 395.

SARCERIE, s. f., tenure d'une terre exploitée par des *sarciers*, XXXV, 395.

SARCIER, s. m., terme de droit féodal (Artois), XXXV, 395. — Il faut probablement lire *sartier* et *sarterie*, bien que ces mots manquent dans Godefroy; radical *sart*, défrichement.

SARDE. Voir *sarte*.

SARGONT OU SARGOUT, s. m., plante indéterminée, XXXV, 395.

SARTE, s. f., poisson indéterminé, XXXV, 396. — [Variante de *sarde*, no vulgaire de plusieurs poissons de mer, baleine (?), brême commune, dorad bonite, etc.; cf. Littré SARDE. — A. Bos.] — Cf. un exemple de *sarde*, à l'ar VEILLE, XXXV, 419.

SARTERIE. Voir *sarcerie*.

SARTIER. Voir *sarcier*.

SATOUILLE, s. f., sorte de poisson, XXXV, 399, n. 3.

SAUCHIÉ, s. m., fonctionnaire indéterminé (Metz), XXXV, 396.

SAUCHUI, s. m., mot de Normandie, XXXV, 396.

SAUDIS, adj., qui sert à souder (?), XXXV, 396. — Cf. l'art. SOUDEIS d glossaire de l'*Estoire de la guerre sainte* par Ambroise.

SAUER, forme altérée de *seür*, sureau, XXXV, 396.

SAUGUERNON (peut-être faute pour *fauguernon*), terme de cuisine, XXXV 396.

SAULABLE, mot de Picardie, XXXV, 396. — Je soupçonne une altératio du texte; il est probable que *saulable* est pour *sanlable*, forme picarde de l'adj français *semblable*.

SAULMAN et SAUMANT, s. m., ouvrier exerçant une profession indéterminée (Bordeaux), XXXV, 396. — [Mistral, art. SAUMAN, indique un mot roman *saumant* « ânier », qui manque dans Raynouard, et qui conviendrait bien ici. — A. Bos.]

SAUME, faute pour *saignie*, saignée, XXXV, 396.

SAUVE, s. f., engin de pêche indéterminé, XXXV, 397. — [Il faut probablement lire *saime*, forme fréquente en ancien français du mot actuel *seine*, filet bien connu. — A. Bos.]

SAVATTE, s. f., terme de marine, XXXV, 397. — [Cf. l'art. *savate* du *Gloss. naut.* de Jal et du *Dictionnaire de marine* de Willaumez, où l'on trouvera les différents sens techniques de ce mot. — A. Bos.]

SAVIE, s. f. ?, XXXV, 397.

SCALERINE, SQUALDRINE et ESGALDRINE, s. f., femme de mauvaise vie, XXXV, 397. — [Ces mots sont des emprunts à l'ital. *sgualdrina*, qui a le même sens. — A. Bos.]

SCATOLLE, s. f., boîte, XXXV, 397.

SCIATIQUEUX, s. m., malade atteint de sciatique, XXXV, 397.

SCOMMESSE, s. f., pari, XXXV, 397.

SCRABRON, s. m., frelon, XXXV, 404, n. 5.

SEBIERE, s. f., sablière (terme de construction), XXXV, 398.

SECOLESFRE, mot de Reims, XXXV, 398.

SEDON, s. m., collet d'oiseleur, XXXV, 398.

SEIME, s. f., fleurs du vin, XXXV, 398.

SEINE, s. f., plante indéterminée, XXXV, 398.

SEMBOTY, part. passé, XXXV, 398.

SEME, s. f., meule à aiguiser, XXXV, 398.

SEMENCE (altéré en *seniette*), s. f., XXXV, 399.

SEMOT, s. m., terme de construction (Troyes), XXXV, 398.

SENECHON, s. m., seneçon, XXXV, 400, n. 4.

SENGRESSE, faute pour *seugresse*.

SENIETTE, faute pour *semence*.

SENNAGEE, fenugrec ou senegré, XXXV, 399.

SENTIER, s. m., signet de livre, XXXV, 399.

SENTRILLE, s. f., poisson indéterminé, XXXV, 399.

SEPTANE, s. f., pièce de lingerie, XXXV, 399.

SEQUELLES, s. f., branches sèches, XXXV, 399.

SERATIEL, s. f., vêtement indéterminé, XXXV, 400.

SERATIQUEUX, faute pour *sciatiqueux*.

SERCHIER, s. m., dignitaire ecclésiastique (Metz), XXXV, 400.

SERI, s. m., ustensile de cuisine, XXXV, 400.

SERILLE, arbre indéterminé, XXXV, 400.

SERMEAU, s. m., sorte de serpe, XXXV, 400.

SERPILLEUX, adj., XXXV, 400. — M. E. Dupuy, *Bernard Palissy*, p. 322, traduit par « en charpie ». *Serpilleux* paraît effectivement une francisation maladroite du saintongeais *charpillous* que Jônain, *Dict. du patois saintongeais*, traduit par « comme en filasse ».

SERTINE, s. f., mot de Dieppe, XXXV, 400.

SERVIN, s. m., élément du corps humain, XXXV, 400. — [Lire *serum*, au lieu de *servin*. — A. Bos.]

SEUGRESSE, s. f., belle-mère, XXXV, 400.

SEURE, s. m., sureau, XXXV, 396, n. 3.

SEVECHON, faute pour *senechon*.

SEVECIN, SEVESIN, s. m., plante indéterminée, XXXV, 401.

SILENCIE, faute pour *silenite*.

SILENITE, s. f., sélénite, XXXV, 401, n. 1 et 2.

SILENTE, faute pour *silenite*.

SILERE, adj. qualifiant *goutte*, XXXV, 401. — [*Silere* doit être pour *ciliere*, la goutte *ciliere* étant naturellement une maladie des paupières des faucons — A. Bos.]

SIMER, v. intr., XXXV, 401. — [*Simer* qui, dans le texte cité, signifie manifestement « faire signe », doit se rattacher à la forme *sime* qui, dans le français oriental signifie « signe »; cf. L. Adam, *Les patois lorrains*, et le glossaire de mon *Ostfranz. Dialecte*. — A. HORNING.]

SINAGRÉ, s. m., fenugrec ou senegré, XXXV, 401, n. 4.

SINSOLEIL, faute pour *fuisoleil*.

SISTARCHE, s. f., sac à provisions, XXXV, 401.

SOLANE, s. f., terme de tanneur (Bordeaux), XXXV, 402.

Solee, s. f., étendue du sol, XXXV, 402.

Soloire, s. f., XXXV, 402. — [Peut-être représentation d'un ostens avec des rayons solaires. — A. Bos.]

Sommaille, s. f., écueil (?), XXXV, 402.

Sommeau, s. m., XXXV, 402.

Songion, s. m., sommet, XXXV, 402.

Sonier, s. m., terme de marine indéterminé, XXXV, 402.

Sotte, s. m., rez-de-chaussée, XXXV, 402.

Souberne, s. f., inondation, XXXV, 403.

Souc de drisse, cep de drisse ou chaumard, terme de marine, XXX 574, art. marmot.

Soudouvré, s. m., fainéant, XXXV, 403. — [L'explication de ce mot la locution « saoul d'ouvrer » paraît certaine : il y a dans le *Mystere du Testament*, éd. de Rotschild, t. VI, p. 138 et s., un charpentier à rôle grote du nom de *Saoul d'ouvrer*. Le mot est vraisemblablement dû à l'influenc théâtre. — G. Cohen.]

Soudre, adj., sordide (?), XXXV, 403.

Souet, s. m., souhait, XXXV, 403.

Souhaiture, s. f., mesure de superficie, XXXV, 403.

Soulcicle, s. m., pouillot ou roitelet, XXXV, 403.

Sourier, s. m., terme de construction indéterminé (Anjou), XXXV, 40

Sourlee, s. f., marchandise indéterminée (Louviers), XXXV, 403.

Souspontieau, s. m., terme de construction (Paris), XXXV, 403.

Souspresture, s. f., fraude, XXXV, 404.

1. Souvendier, s. m., chicorée (?), XXXV, 404.

2. Souvendier et sovandier, adj. et s. m., sorte de pain indéterminé (Reims), XXXV, 404.

Sovendier. Voir *souvendier* 2.

Sparlin, s. m., émerillon, XXXV, 404.

Stadre ou stavre, adj., qui a peu de profondeur, XXXV, 404.

Stavre. Voir *stadre*.

Sterse, étrier (?), XXXV, 404.

Storgine, s. f., maladie indéterminée, XXXV, 404.

Strambon, faute pour *scrabron*.

Suage, s. m., vent du sud (?), XXXV, 405.

Surain (faute probable pour *furain*), s. m., cordage, XXXV, 405.

Surfauté, part. passé, XXXV, 405.

Surge, adj., XXXV, 405.

Surmont, s. m., terme de construction (Normandie), XXXV, 405.

Suron, s. m., terme de construction (Rouen), XXXV, 405.

Surplomber, v. tr., ondoyer, terme de liturgie, XXXV, 405.

Surpoil, s. m., bijou indéterminé, XXXV, 405.

Susin, s. m., mot de Reims, XXXV, 406.

SUSTINE, adj. fém., qualifiant *roe* (Normandie), XXXV, 406. — [Au lieu de *roes sustines* il faut lire : *roes fustines*, c'est-à-dire « en bois, non ferrées » ; cf. l'art. FUSTIN de Godefroy auquel on peut incorporer son article FUSTIF. — A. BOS.]

SYMNETE, s. f. (?), animal exotique indéterminé, XXXV, 406.

TAC, s. m., terme de pêche maritime (Louviers), XXXV, 406.

TACQUIET, s. m., terme de serrurerie (Béthune), XXXV, 406. — [Doit être le même mot que le français technique *taquet* : dans le Boulonnais, *mettre le taquet*, c'est fermer la porte au verrou. Le chanoine Haigneré n'a pas recueilli cette expression. — J. DEROCQUIGNY.]

TAFFETER, v. tr., garnir de « taffette », XXXV, 406.

TAFFETTE, s. f., faîtière, XXXV, 406.

TAGLEUREUR (faute probable pour *tagleur*), s. m., tailleur, XXXV, 406.

TAILLAIRE, s. f., partie indéterminée d'une garniture de lit, XXXV, 406.

TALLEE, terme de marine (Normandie), XXXV, 406. — Peut-être pour *taille*, poulie ; cf. Jal, *Gloss. naut.*, art. TAGLIA, etc.

TALOPE, s. f., taupinée, XXXV, 407.

TAN BLANC (faute pour *jan blanc*), s. m., jean-le-blanc, sorte d'aigle, XXXV, 407.

TANDEFFLE, s. f., fronde, XXXV, 407. — [Voici deux autres exemples de ce mot empruntés aux extraits du dictionnaire de Firmin Le Ver (1440) qu'a publiés Ambroise Firmin-Didot dans ses *Observ. sur l'orthographe*, 2e éd., p. 104 : « *Balearius*, getteur a la *tandesle* ou arbalestrier.— *Baleator*, getteur a la *tandesle* ou arbalestrier ». Il me paraît évident que *tandesle* doit être lu : *tandefle*. Quant à l'étymologie, on peut proposer un type *tendibalum tiré du lat. tendere sur le modèle de fundibalum. — A. BOS.]

TANDEFLER, v. tr., lancer avec la fronde, XXXV, 407.

TANGRE (lu à tort *cangre*), s. m., partie effilée de la lame d'un couteau qui est fixée dans le manche, XXXI, 367, n. 2.

TANGUE, s. f., sorte de danse (Normandie), XXXV, 407.

TANPENNE. Voir *taupenne*.

TANUIELLE (lu *tanvielle*), s. f., couvrechef (?), XXXV, 408.

TANVIELLE. Voir *tanuielle*.

TAP, s. m., limon argileux, XXXV, 408.

TAPINÉ, adj., tacheté, XXXV, 408. — [La base de ce mot est le subst. *tapin* « coup, bleu, tache, spécialement tache brunâtre produite sur les jambes par l'action du feu de la chaufferette » ; *tapin* manque dans Godefroy, mais il est dans mon *Glossaire de la langue d'oïl*, TAPIN 3. — A. BOS).

TAPINEURE, s. f., moucheture, XXXV, 408.

TAR, s. m., animal indéterminé (Normandie), XXXV, 408. — [Au lieu de *tars*, lire *tais* « taisson, blaireau ». — A. BOS.] — Si séduisante que soit cette correction, elle n'est rien moins que sûre. En effet, la *Nouvelle Fabrique*, où se trouve *tars*, est un pamphlet composé en Normandie, et l'on n'a pas encore

trouvé *tais*, « blaireau » ailleurs que dans le domaine de la langue d'oc ; cf. carte 134 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont.

TAREGNE, s. f. (?), mot de Reims, XXXV, 408.

TARLAIN, s. m., ver qui ronge le bois, XXXV, 408.

TATEBAUT, s. m., variété indéterminée de bière (boisson), XXXV, 408.

TATIFFET, s. m., affiquet de femme, XXXV, 408.

TAUPENNE, s. f., mot de Lille, XXXV, 409. — Il faut lire *tanpenne*, ajouter cet exemple à ceux qu'a réunis Godefroy, avec la définition « pignon pan » à l'art. TAMPANE.

TAVELLIERE, s. f., ver qui ronge le bois, XXXV, 409.

TELLINE, s. f., genre de coquillage, XXXV, 409.

TENAIRE et TENIER, s. m., partie indéterminée de l'arc ou de la flèche, XXXV, 409.

TENCHON, s. m., étançon (?), XXXV, 409.

TENDILLE, s. f., croc à suspendre la viande, XXXV, 409.

TEREMABIN, faute pour *terenjabin*.

TERENJABIN, s. m., manne liquide de Perse, XXXV, 409. — [La correction de *teremabin* en *terenjabin* va de soi. Le mot est dans tous les dictionnaires de matière médicale et dans Littré qui écrit *téréniabin* ; cf. le *Dict. étym. des mots d'origine orientale* de Marcel Devic, qui donne *tringibin* à côté de *téréniabin*. Puisque l'*i* a la valeur d'une consonne, il y a tout avantage à écrire *térenjabin* et non *téréniabin*, qui est une forme factice. — P. DORVEAUX.]

TERSIGNÉ, adj. qualifiant « lit », XXXV, 409. — [Le contexte semble indiquer le sens de « à trois places », et invite à rattacher le mot au lat. tertius. — A. Bos.]

TÉRUBIN (lu à tort *cerubin*), s. m., térébinthe, XXXI, 370 ; cf. XXXIII, 140 (A. Thomas), où le mot est expliqué.

TESTUCAL, s. m., terme de maçonnerie, mot d'Anjou, XXXV, 409.

THIREAU, s. m., mot de Picardie, XXXV, 409.

TIACÉ et TIASSÉ, part. passé, brodé (?), XXXV, 410.

TIERCEROL, s. m., terme de marine (Rouen), XXXV, 410. — [C'est l'ital. *terzeruolo*, qui désigne la plus petite voile d'un navire. — A. Bos.]— Le mot a été aussi en usage à Marseille, bien que ni Raynouard ni Jal ne l'aient recueilli comme tel : cf. la forme provençale *tessayrol* (pour *tersayrol*) citée par les Bénédictins dans Du Cange *TESSAYROLUM.

TIERCHAIN, s. m., alliage métallique, XXXV, 410.

TIERECHE, adj. fém., servant à transporter la terre, XXXV, 410.

TIERSERON, s. m., tierceret, terme de construction, XXXV, 410.

TIGNET, s. m., poil (?), XXXV, 410.

TILLASSE, adj. fém., coriace, tenace, XXXV, 410.

TINTAROLE, s. f., clameur retentissante, XXXV, 410.

TIRAL, s. m., mot de Normandie, XXXV, 411. — [Il est bien probable

qu'il faut lire *tirans* au lieu de *tiraus* dans le texte cité et rattacher le mot au français actuel *tirant* dans un de ses nombreux sens techniques. — A. Bos.]

TIRECHAIN, faute pour *tierchain*.

TIREPOIL, s. m., XXXV, 411. — Cf. Cotgrave, TIRE-POIL, et l'art. correspondant du *Bernard Palissy* de M. E. Dupuy, p. 325.

TISONIER et TISONNEUR, s. m., XXXV, 411.— [Probablement ouvrier qui entretient le feu en tisonnant ; cf. le terme moderne *chauffeur*. — A. Bos.]

TOFFEMUSE, sorte de plante, XXXV, 411. — [Ce n'est pas *toffemuse*, mais *toffe musc* et *touffe musc*, qu'on lit à trois reprises dans les marges de la traduction de Pline par Du Pinet. — P. DORVEAUX].— Il s'agit probablement d'une expression italienne signifiant proprement « mousse plongeante », de *musco* et *tuffare*.

TOLIPAN, s. m., turban, XXXV, 411.

TONLAC (clou de), terme de marine (Rouen), XXXV, 411.

TONNE, s. f., instrument de supplice (Metz), XXXV, 411.

TONNERE et TONYERE, s. f., partie d'un soufflet de forge, XXXV, 411. — On pense au mot actuel *tuyère* « tube conique qui conduit le vent du soufflet dans la forge ou le fourneau » ; la lecture *tonvere* et *toveyre* n'a rien d'impossible, mais la présence d'un *v* et d'un *o* fait difficulté.

TORESSOT, s. m., terme de cuisine, XXXV, 411.

TORPPE (suif de), expression de Blois, XXXV, 411.

TOUC, s. m., égout, XXXV, 412.

TOUE, s. f., branche d'un chandelier(?), XXXV, 412.

TOUEE, s. f., terme de construction (Le Havre), XXXV, 412.

TOUET, s. m., XXXV, 412.

TOUPPEBRAS, m. s., terme de marine (Rouen), XXXV, 412. — Le contexte invite à donner à ce mot le sens de « bourrelet d'étambrai » ; cf. l'anc. franç. *tambrès*, *tambroiz*, cité à l'art. ÉTAMBRAI du *Dict. gén.*, et que M. de la Roncière rattache au norois *tappr*.

TOUPPIN, s. m., sabot, toupie, XXXV, 412.

TOURD, s. m., mot de Touraine, XXXV, 412.

TOURNELET, s. m., mot de Bourgogne(?), XXXV, 412. — [C'est probablement ce qu'on appelle, en héraldique, le *tortil*. — A. Bos.]

TOURNEVELLE, s. f., crécelle, XXXV, 413.

TOURNIOUR, s. m., mot de Normandie, XXXV, 413.

TOURQUEMAL, s. m., pierre précieuse indéterminée, XXXV, 413.

TOZINE, faute de lecture pour *torine*, qui est lui-même une faute de copiste pour *troine*.

TRAGARGANTER, v. tr., avaler, XXXV, 413. — [Le verbe semble formé avec le préfixe *tra-* et avec le mot espagnol et provençal *garganta* « gosier ». — A. HORNING.]

TRAGARGANTEUR, s. m., avaleur, XXXV, 413.

TRAMET, part. passé picard de *tramer*, XXXV, 413, n. 4.

TRAN, s. m., sous-sol, XXXV, 413.

TRANCHEVAS, s. m., terme de cuisine, XXXV. 413.

TRANCHULE, s. f.(?), poisson indéterminé, XXXV, 413.

TRANICT, faute probable pour *tramet*.

TRANMUE, s. f., XXXV, 414. — Je propose de lire *tranmine* « trèfle »; cf. l'art. TRANAINE de Godefroy.

TRANNINE, s. f., trèfle. Voir *tranmue*.

TRANSON, s. m., terme de mine, XXXV, 414.

TRANSTULLE, s. m., jouet, XXXV, 414.

TRANSTURE, s. f., XXXV, 414.

TRAPPER, v. tr., terme de vigneron (Metz), XXXV, 414.

TRAPPOINCTE, s. f., courtepointe (?), XXXV, 414.

TRAPPON, s. m., mot de Troyes, XXXV, 414.

TRAULE, adj., XXXV, 414. — [Forme orientale de *triple*; cf. *doule* dans le même texte (*Sermons de S. Bern.*), p. 129, qui correspond au franç. *double*. — A. HORNING.]

TRAVEAU, s. m., partie indéterminée du corps d'un animal de boucherie (Blois), XXXV, 414.

TRAVOIR, s. m., dévidoir, XXXV, XXX, 414.

TREBANE, s. f., plante médicinale indéterminée, XXXV, 415.

TREBOUL, s. m., plante odoriférante, XXXV, 415.

TREC (florin au), terme de monnaie, XXXV, 415. — Il est probable qu'il faut rapprocher l'expression relevée par Delboulle de cette autre qui figure dans un texte écrit en Limousin en 1489 : « tres florenos *detrect* » (*Archiv. hist. du Limousin*, VIII, 175). L'éditeur de ce dernier texte, Louis Guibert, a proposé dubitativement de voir là des florins d'*Utrecht*. C'est bien probable : *florin d'Utrec* perçu faussement comme *florin du trec*, aurait alors donné naissance à l'expresson refaite *florin au trec*.

TRESELE, s. f., terme de manufacture de laine (Dieppe), XXXV, 415.

TRESTE, s. m., mot de Normandie, XXXV, 415. — [Peut-être identique à l'anc. franç. *trestre* « tréteau » pris au sens extensif de « support ». — A. BOS.]

TRIBALLEUR, s. m., mot de Blois, XXXV, 415. — [Il est probable, malgré l'avis contraire de Delboulle, que *triballeur* désigne celui qui tenait un cabaret dit *triballe*. — A. BOS.]

TRIE, faute probable pour *fuie*, colombier, XXXV, 415.

TRIER, v. intr., faute probable pour *crier*, XXXV, 415.

TRIFERE, s. f., antidote, XXXV, 416.

TRILLE (lire *trillé*), treillis, sorte d'étoffe, XXXV, 416.

TRIMPHE, terme de construction (Le Havre), XXXV, 416.

TRIPPAL, s. m., sorte de gâteau (?) à Noyon, XXXV, 416.

TROCQUE, s. f., lot (de forêt), XXXV, 416.

TROLISSE (toile), treillis, XXXV, 416.

TROTERIE, s. f., terme de foulon (Paris), XXXV, 416.

TRUFFERIE, s. f., terme de poissonnerie (Dieppe), XXX, 416.

TRUMEL, s. m., XXXV, 416. — [Doit être le même mot que le français actuel *trumeau* qui signifie proprement « jarret, jambe » mais qui s'emploie aussi comme terme de construction. — A. Bos.]

TRUSSON, s. f., dissension (?), XXXV, 417.

TUFFIERE, s. f., mot de Bordeaux, XXXV, 417. — Dans l'exemple cité, *truffiere* est une faute d'impression pour *tuffiere*.

TURBE, s. f., sorte de manteau, XXXV, 417.

TURGELLE, s. f., plante indéterminée, XXXV, 417.

TURGON, s. m., poirée, XXXV, 417.

TYRELOUET, s. m., bilboquet (?), XXXV, 417.

UILLET, s. m., fourrure indéterminée, XXXV, 417. — Dans les textes cités il faut vraisemblablement lire *uillès* et *huillès*, au lieu de *uilles* et *huilles*.

UMBELLETTE et UMBLETTE, s. f., omblette, plante, XXXV, 417.

UNCLÉ, faute probable pour *virelé*.

URDURE, s. f., ourdissure, XXXV, 418.

VACHERON, s. m., vesceron, XXXV, 418.

VAGHE, s. f. (?), mot de Flandre, XXXV, 418.

VAGNON, s. m., variété de prune (Reims), XXXV, 418.

VANDRE, fourrure indéterminée (Rouen), XXXV, 418. — Peut-être altération de *ventre*, fréquent comme terme de fourrure : cf. l'art. VENTRE 2 de Godefroy.

VANNEQUIN, s. m., petit drapeau (mot de Flandre), XXXV, 418.

VAPE, adj., décoloré, découragé, XXXV, 418.

VARDENETTE, s. f., engin de pêche dit aujourd'hui *warnette*, XXXV, 418.

VARON, s. m., bourgeon du visage, XXXV, 419.

VARRE, s. f. (?), terme de cuisine (Pontoise), XXXV, 419.

VASE, s. f., mot de Rouen, XXXV, 419.— Cf. *wadel*.

VASIERE, s. f., mot de Normandie, XXXV, 419.

VASSELÉ, faute pour *nasselé*; cf. *masselé*.

VAZOIS, s. m., accessoire d'un marais salant, XXXV, 419.

VEIÉ, part. passé, mot de Troyes, XXXV, 419.

VEILLE, faute pour *vieille*.

VEILLETE, s. f., ivraie ou colchique, XXXV, 422, n. 1.

VENTAIL, s. m., vantail, XXXV, 420.

VENTELETTE, s. f., mot de Flandre, XXXV, 420.

VENTINE, s. f., coup de vent, XXXV, 420.

VERDESIN, adj., verdâtre, XXXV, 420.

VERGETE (lu à tort *ingete*) et VERJETTE (lu à tort *juette*), s. f., bague, XXXIII, 557, n. 3, et 561, n. 2.

VERHOULE, s. f., marée, XXXV, 420.

VERIGT. Voir *verri*.

1. VERIN, s. m., partie d'un calice, XXXV, 420.

2. VERIN, faute pour *verjus*, XXXV, 420, n. 2.

VERJETTE. Voir *vergete*.

VERJUS, s. m. Voir *verin* 2.

VERRI, part. passé, vermoulu, XXXV, 420.

VERSELE, s. f., mot du Puy, XXXV, 421.

VERTAUCHIER, VERTOCHIER, VERTUCHIER, v. tr., bondonner, XXXV, 42[illegible]

VEUILLIERE, s. f., terme de construction (Le Havre), XXXV, 421.

VEZIN, s. m., mot de Normandie, XXXV, 421. — Peut-être varian[illegible] phonétique de *vérin*, terme technique qui désigne un engin pour soulever d[illegible] fardeaux.

VIAINE, s. f., épice indéterminée, XXXV, 421.

VICTRIN, s. m., verroterie (?), XXXV, 421.

VIEILLE, s. f., sorte de poisson, XXXV, 419, n. 3.

VIEILLETTE, faute pour *veillette*.

VIERBOETE, mot de Flandre, XXXV, 422. — [C'est le néerlandais *vierboet* ou *vuurboet*, qui signifie « fanal » — J. DEROCQUIGNY].

VIGOUR, s. m., bourreau (Dijon), XXXV, 422.

VINTAINE, s. f., cordage, XXXV, 422.

VIORNE, s. f., instrument de musique indéterminé, XXXV, 422.

VIOTTE, s. f., mot de Lyon, XXXV, 422.

VIRELÉ (mal lu *unclé*), part. passé, garni de virole, XXXV, 418, n. 1.

VIRELET, s. m., terme de cuisine, XXXV, 422.

VIREUR, s. m., tournebroche, XXXV, 423.

VIRON, s. m., vrille, XXXIII, 561, n. 3; cf. ci-dessus *ivron*.

VISEL, s. m., XXXV, 423.

VODRE, s. m., marsaus, variété de saule, XXXV, 423.

VOENNE (fil en), mot de Rouen, XXXV, 423.

VOIFEME, faute pour *voisine*.

VOISINE, s. m., voisinage, XXXV, 423, n. 4.

VOLACRE, XXXV, 423.

VOLERIE, s. f., terme rural indéterminé, XXXV, 423.

VOLLE, s. f., paume de la main, XXXIII, 581, n. 4.

VOMUONER, lire *vomvoner*.

VOMVONER, v. intr., résonner, XXXV, 423, n. 5.

VORSCOT, s. m., mot de Flandre, XXXV, 424. — [Cf. le néerland. *voorschot*, « avance, [illegible] » — J. DEROCQUIGNY.]

VOULENEL, faute pour [illegible].

VOULEUEL, s. m., [illegible], XXXV, 424; cf. ci-dessus *fluwel*.

VOURCE, terme de [illegible], XXXV, 424.

VRAC, mot de Normandie, XXXV, 424.

VROUSSEQUIN, s. m., sorte de drap (Flandre), XXXV, 424.

VUADIZ, s. m., mot de Normandie, XXXV, 424.

VUIGNERON, s. m., sorte de drap (?), XXXV, 424.

VYORBE, s. f., escalier en vis, XXXV, 424.

WADEL, s. m., mot de Rouen, XXXV, 425. — Cf. *vase*.

WAGAIGE, s. m., action de « waghier », XXXV, 425.

WAGENSCOF et WAGENSCOT, s. m., mot de Flandre, XXXV, 425. — [Il y a un mot néerland. *wagenschot* « merrain, bois de construction » ; mais le sens ne convient pas. — J. DEROCQUIGNY. — Le sens doit être « droit de circulation » de *wagen* « voiture » et *schot* « impôt ». — A. Bos.]

WAGHIER, v. tr., mot wallon, XXXV, 425. — [Probablement « draguer », qui convient bien au sens ; cf. le néerland. *baggern*. — A. Bos.]— [Le verbe *wagher* est encore usité à Béthune, mais en voie de disparition : c'est « enlever les débris de toute sorte, branches, roseaux, etc., qui s'amassent aux tournants des rivières. Ces débris s'appellent *waglots*. » — A. ERNOUT.]

WAGLOT, s. m., mot wallon, XXXV, 425. — Cf. *waghier*.

WAICHE, s. f., mot de Metz, XXXV, 425.

WARRET, s. m., mot de Saint-Omer, XXXV, 425

WAULLER, v. tr., conduire un train de bois (Metz), XXXV, 425.

WAULLOUR, s. m., celui qui conduit un train de bois (Metz), XXXV, 425.

WELNE, mot de Flandre, XXXV, 425.

WENDE, WENDELE, fautes pour *weude*, *weudele*.

WEUDE, WEUDELE, gaude, plante tinctoriale, XXXV, 425. — Le sens est plutôt « guède » que « gaude » ; mais les deux mots sont souvent confondus : cf. Rolland, *Flore pop.*, II, 122.

WOIN, s. m., sorte de céréale, XXXV, 426.

WUIRURE, s. f., mot de Flandre, XXXV, 426.

XALLAT, s. m., mot de Metz, XXXV, 426. — [Le sens n'est pas « grain de raisin » mais « noix » ; cf. Rolland, *Flore pop.*, IV, 36 ; *Romania*, II, 445 (*bbalu*), etc. — P. DORVEAUX et A. HORNING.]

XEULLE, s. f., mot de Metz, XXXV, 426.

XRISPAL, s. m., mot de Savoie, XXXV, 426.

YSSE, s. f., XXXV, 426.

YVERÉ, part. passé, XXXV, 426.

YVIERE (poire), XXXV, 426. — [Cf. l'expression *père ivoire* dans Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p 274. — A. Bos.]

YVRON, s. m., XXX, 427.

ZERMINE (toile), expression de Savoie, XXXV, 427.

ZUCHE, s. f., citrouille, XXXV, 427.

A. THOMAS.

MÉLANGES

SUR DEUX CHANSONS FRANÇAISES

CITÉES DANS UNE LETTRE LATINE

Le ms. 533 (ancien A 468) de la Bibliothèque de Rouen, provenant de l'abbaye de Jumièges, est un recueil de divers opuscules latins dont on trouvera l'énumération dans le catalogue de M. Omont [1]. Il a été écrit par des mains diverses, mais qui toutes peuvent être attribuées à la seconde moitié du XIIIe siècle. Le premier feuillet, qui ne fait pas partie du manuscrit primitif, et doit avoir été ajouté pour servir de garde, contient un fort curieux recueil de recettes médicales que je viens de publier dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français* (année 1906). Ce n'est pas le seul morceau français que renferme le manuscrit. Tout à fait à la fin du volume, au verso du fol. 126 et dernier, se lit une note (indiquée dans le catalogue imprimé) sur les droits de justice du prieur de Genainville. J'en donne ci-dessous le texte, qui est fort court et offre quelques formes intéressantes [2]. En outre, j'ai trouvé au

1. T. I du *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France* (p. 120-1).

2. Rendu fu au priour de Genneville [a] sa justice de sa terre de Geneville, c'est assavoier deu sanc, deu laron, deu tallier les mesures, deu bonner, de justicier se[s] homes e ses hostes de moubles e de chateus e de totes menues justicies a seingnour apartenant, fors que la justice apartenant au prince, laquele fu rendue par la aprison que Guill's (*Guillaumes*) de Sereingni lor bailli en fist premier en pallement par les mestres de la cor[t] madame la

a. Genainville, S.-et-O., cant. de Magny. C'était en effet un prieuré ; voir Longnon, *Pouillés de la prov. de Rouen*, p. 64 D.

fol. 114, de très curieuses citations françaises, qui n'avaient pas été remarquées jusqu'ici, et qui méritent d'être signalées. Voici en quelles conditions se présentent ces citations. Au fol. 114 recto, col. 1, se termine la règle de saint Benoît, en latin ; puis commence à la colonne 2, pour se poursuivre au verso, une lettre — ou, si l'on veut, un modèle de lettre — en latin. L'écriture de ce morceau ne reparaît nulle part dans le reste du manuscrit, si j'ai bien observé. L'encre est aussi plus pâle. Le style de cette lettre, qui se compose de formules banales et d'expressions bibliques gauchement assemblées, est extrêmement prétentieux et manque parfois de clarté [1]. On en jugera tout à l'heure. Mais, ce qui est fort inattendu, et en cela consiste l'intérêt de la pièce, c'est que l'auteur a intercalé dans sa petite composition deux morceaux de poésie française : en premier lieu, le cinquième couplet de la chanson *Chanter me fait ce dont je criem morir*, attribuée par le ms. fr. 845 à Gace Brulé et par d'autres chansonniers à Pierre de Molaines [2]. Notre écrivain ne nous tirera pas d'embarras. Il est même possible qu'il ait ignoré le nom de l'auteur qui pouvait manquer dans le manuscrit où il avait lu cette chanson [3]. Le second morceau cité dans la lettre est le premier couplet d'une chanson à la Vierge par Gautier de Coinci [4].

---

reine ; en après en l'assise de Meullent [b], ces chevalers presens : Dominus Johannes le Ties, chevalier ; Dom. Stephanus de Charmont[c], miles ; Dom. Guillelmus de Girvill'[d] ; Dom. Ancellus le Ties, miles ; Dom. Ricardus de Bantellu[e], miles ; Dom. Johannes de Poree ; Dom. Johannes de Santeul[f].

1 - Il faut dire que le texte paraît corrompu en certains endroits.

2 - Voir G. Huet, *Chansons de Gace Brulé*, p. LXXIX. — M. Huet a publié cette chanson parmi les pièces douteuses, sous le n° XL. — Cf. sur l'attribution, *Romania*, XVIII, 480, fin de la note.

3 - On verra que le texte cité se rapproche beaucoup de celui de la famille δ de M. Huet. Cette famille se compose du ms. 389 de Berne, du ms. Douce (Oxford), des mss. fr. 845 et 20050 de la Bibl. nat. Or les trois derniers de ces mss. donnent cette pièce sans nom d'auteur.

4 - N° 1600 de la table de M. G. Raynaud. Les deux premiers couplets de cette pièce ont été imprimés par Wackernagel, dans ses *Altfranzösische Lieder*

b. Meulan, S.-et-O.
c. S.-et-O., cant. Magny.
d. Hameau de la com. d'Omerville, cant. Magny.
e. Bauthelu, cant. Magny.
f. S.-et-O., cant. Marines.

Voici maintenant le texte entier de la lettre. L'auteur, vrai ou supposé, est un moine, qui se désigne par l'initiale *G.*[1], et qui s'adresse à un autre moine appelé Guillaume.

Excellentissimo amico suo atque karissimo fratri, bone indolis juveni, sed tanquam alter Samuel jugiter in domo Domini devote et humiliter famulanti[2], donno (*sic*) Guillelmo de tali loco monacho.....[3] gemmarum nitore virtuoso decorato mirifice, frater G. de tali loco monachus..... talis qualis, salutem, et ita ollas carnium Egypti[4] spernere, ut manna in deserto possit refici ubi filii Israel jocunde delectantur et delectabiliter jocundantur.

Onques ne soi amer a repentir,
Pour che ai je[6] mainte peine endurée;
Quer j'ai un cuer a amour soustenir
Fin[7] et leal[8]. Douche rien enhourée,
Pour Dieu vos pri, si vos vient a plesir[9],
Que vostre amour fine me soit dounée,
Qu'en gentil cuer doit bien estre trouvée
La grant pitié dont merchi doit venir.

Licet, michi dulcissime, non dubitem quin habeam quod postu[lo], tamen dubito, secundum quod per vestras litteras dilectione refer[t]a multiplici michi mandastis, ne irriguum[10] cordis vestri pinguedine dilectionis mutue per negligentiam meam aliquantulum refrigescat, sed illud mi*chi* sapientis consolatorium occurrit, quia aque multe non poterunt extinguere caritatem que nos in Christo finaliter unit federe sociali. Ea propter in veritate que Deus est sciatis quod mutuus inter nos dilectionis

---

(Bâle, 1836), p. 184, d'après un ms. de Neuchâtel, le seul où on l'ait rencontrée jusqu'ici. Cette chanson présente la disposition de rimes que les *Leys d'amors* (I, 186) appellent rime dérivative (*rim dirivatiu*), et dont il y a quelques exemples dans la poésie lyrique française; voir *Romania*, IV, 376, et Scheler, *Trouvères belges*, 2e série, p. 17.

1. Ce devait être un moine de Jumièges.
2. Cf. I Reg. III, 1.
3. Ici une douzaine de lettres ont été grattées.
4. Ici encore plusieurs mots ont été grattés.
5. Cf. Ex. XVI, 3.
6. La leçon *ai je* ne se trouve pas ailleurs.
7. *Fin* (ailleurs *Franc*) est la leçon de la famille δ de M. Huet.
8. Ms. *loal*.
9. C'est encore la leçon de la famille δ.
10. A quoi se rapporte *irriguum*? Il doit manquer un substantif neutre.

affectus ex parte mea non deficit, sed proficit, neque, (v^o) secundum quod filialiter timetis, meam dilectionem, quod tamen est minimum, in aliquo offendistis. De statu meo, de quo tam sollicite requiritis, regratiando vobis. vos certifico quia sanus sum et incolumis corpore, licet in peregrinatione hujus exilii infinitis miseriis sum [1] subjectus. Infelix ergo ego homo quid me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum et vestre orationes devote, in quibus quam plurimum confido, licet immeritus. Cum vero in ipsis Domino mactaveritis, precor vos, mei, amici vestri licet exigui, mementote, ut tandem vestris orationibus propiciatus Dominus suggeratis Pharaoni [2] illo [3] videlicet qui venit separare filium a patre [4], quia inimici hominis domestici ejus [5] ut educas [6] nos de illo carcere ad confitendum nomini ejus in ejus delectabili presentia, cum ovibus illis quas venit querere et proprio humero ad gregem reportavit [7], eum eternaliter collaudantes. De status vestri felicitate Deo et gloriose ejus genitrici virgini Marie gratias refero, que vos in presenti semper et ubique custodiat, et in bonis operibus perseverabilem reddat, atque in conspectu filii dilecti sui decenter constituat cum lignis Libani in ferculo Salomonis [8]. Ad istud tamen ferculum non est introitus nisi per illam que est asillum penitentibus.

Ergo porta salutis ave,
Per te patet exitus a ve [9] !

Porte deu chiel, puchele de haut pris,
Com boen fu nés qui t'aime et sert et prise !
A tei servir e amer s'est tout [10] pris.
Qui ta douchour, douche dame, a aprise.
Qui de t'amour, flour de pris, est espris
Toutes amours gete hors [11] e desprise.
Qui bien te sert, puchele bien aprise,
Ja n'iert de mort enginniés ne soupris.

---

1. *Sic*, corr. *sim*.
2. Cf. GEN. XL, 14.
3. Corr. *illi*.
4. Allusion a MATTH. X, 35 ?
5. MICH. VII, 6.
6. Corr. *educat*; cf. GEN. XL, 14.
7. Cf. LUC. XV, 5.
8. Cf. CANT. CANT. III, 9.
9. C'est le début d'une pièce connue, nº 15154 du *Repertorium* du chanoine Ul. Chevalier.
10. Ms. de Neuchâtel *c'est tost aers et p.*
11. Neuch. *tost desdaingne.*

Igitur, karissime, rogemus hanc portam ut nobis clemencie sue ap[illegible]riat sinum in quo munde sunt manus Moysi [1] que (*l.* quas?) extra sinum is[illegible]tum morbus lepre in conspectu Domini reddit fetidas atque extra castra filio[illegible]um Israel eternaliter puniendas. Bene et diu valeatis. Salutes [2], michi specialissi[illegible]me, in osculo pacisomnes amicos nostros.

On remarquera que dans les deux citations *c* suivi d'*e*[illegible] *i*, devient *ch* : *che, douche, puchele, merchi*. Je ne crois pas que ce soit là un caractère linguistique de la région où la lettre a [illegible]té écrite, c'est-à-dire du Roumois. J'y vois plutôt la preuve q[illegible]ue l'écrivain a pris ses deux couplets dans un chansonnier [illegible]u Beauvaisis ou de la Picardie.

P. MEYER.

ENCORE ALAIN CHARTIER

M. Noël Valois vient de publier [3] une *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges* fortement documentée, dont les historiens ne manqueront pas de faire leur profit ; mais il n'est pas sûr que les philologues songent à y avoir recours pour étoffer la biographie des auteurs du temps de Charles VII qui marquent dans l'histoire littéraire de la France. Aussi me semble-t-il utile de signaler ici un document du 24 novembre 1426 où figure le nom d'Alain Chartier et qui doit prendre place dans la série chronologique que j'ai dressée naguère pour jalonner la biographie du célèbre écrivain [4]. Charles VII ayant obtenu du pape Martin V la faveur de présenter vingt-cinq clercs qui seraient exceptionnellement maintenus par la curie dans des bénéfices à eux conférés par des collateurs ordinaires, fit établir, à la date indiquée ci-dessus, la liste des bénéficiaires dans laquelle nous trouvons la mention suivante :

Magister Alanus Charretier, secretarius regis, pro canonicatu et prebenda ecclesie Turonensis, quos tenet [5].

---

1. Cf. Ex. IV, 6, 7.
2. Ms. *salutetes*.
3. Paris, Picard, 1906. — Le livre porte comme titre général : *Archives de l'histoire religieuse de la France*.
4. *Romania*, XXXIII, 394 ; cf. XXXV, 603.
5. N. Valois, *o. c.*, p. 54.

Que maître Alain Chartier ait été chanoine prébendé de Tours, voilà un fait absolument nouveau dans sa biographie.

A. Th.

ENCORE PIERRE DE NESSON

Dans les nombreux documents mis au jour ici, soit par M. Valois, soit par moi sur maître Pierre de Nesson [1], il n'a pas été question de sa femme, dont le nom même était ignoré jusqu'ici. La voici qui paraît à son tour dans les registres du Parlement de Paris, plaidant contre ses trois frères, longtemps après la mort de son mari, le 8 mars 1462. Son nom de famille était *Dent* et son prénom *Guillemette*. Elle avait pour frères, à cette date, maître Jehan, Andrieu et Pierre Dent, qui avaient appelé au Parlement d'une sentence du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier; la Cour demanda la production du procès dans le délai de deux mois. Je n'ai pas eu le loisir de suivre l'affaire, qui est sans intérêt pour l'histoire littéraire; je me contente de publier les quelques lignes qui nous révèlent le nom de la femme du poète.

Entre Guillemete Dente, vefve de feu maistre Pierre de Nesson, intimee, d'une part, et maistre Jehan Dent, Andrieu et Pierre Dent, freres, appellans du bailli de Saint Pierre le Moustier ou de son lieutenant, d'autre part. Appoincté est que les appellans feront apporter le procès par escript dedans deux mois, *alias* congié.

(Registres du Parlement de Paris, Matinées, Arch. Nat., X^{1A} 4807, fol. 217 v°, à la date du 8 mars.)

A. Th.

FRANÇ. *CORMORAN*

L'étymologie que j'ai proposée, il y a douze ans (*Romania*, XXIV, 115; cf. mes *Essais*, p. 269), pour le mot français *cormoran* a été approuvée implicitement par les deux directeurs de ce recueil et qualifiée de « überzeugende Deutung » par M. Meyer-Lübke [2]. C'est là pour moi une satisfaction d'amour-propre

1. *Romania*, XXXIII, 540; XXXIV, 540; XXXV, 82 et 278.
2. *Z. f. rom. Phil.*, XIX, 475.

suffisante pour me cuirasser contre l'opinion exprimée récemment ici-même (*Romania*, XXXV, 18) par M. E. Philipon ; aussi n'ai-je pas cru nécessaire de contredire M. Philipon, qui trouve que le second élément de *cormoran* « s'explique par morinnum, variante insignifiante de morinum, du celtique morî, mer » et qui rapproche *cormoran* de *Morvan* < Morvinnum. Si je reviens aujourd'hui sur la question, c'est que j'ai à combler une fâcheuse lacune dans mon information de 1894 et dans celle de mes devanciers les plus proches. Il y a sur ce mot français un texte capital du XIIe siècle qui semble avoir échappé à tout le monde : c'est un fragment de glossaire publié dès 1837 par J. F. Willems, dans *Elnonensia*, d'après un manuscrit appartenant à M. Dumortier, de Tournai, et dont devait la connaissance à Hoffmann de Fallersleben [1]. Ce fragment, intitulé *Glose sub silencio legende*, contient, à la cinquième ligne, la glose suivante :

Fulica auis *cormareg* [2].

Il est manifeste qu'un signe d'abréviation a été oublié, soit par le scribe du manuscrit Dumortier, soit par Hoffmann de Fallersleben, sur l'*e* de *cormareg*, et que la leçon originale doit être : *cormareng*.

C'est tout ce que j'avais à dire [3].

A. Th.

---

1. Les recherches faites, à ma demande, par M. A. Bayot, pour retrouver ce manuscrit n'ont pas abouti ; la collection Dumortier a été vendue aux enchères à Gand les 18-21 mars 1879.

2. *Elnonensia, Monuments des langues Romane et Tudesque*... p. p. Hoffmann de Fallersleben avec une trad. et des remarques par J. F. Willems (Gand, 1837), p. 20 ; 2e édition (Gand, 1845), p. 27.

3. Je profite cependant de l'occasion pour signaler l'existence en français, dès le XIIIe siècle, de la forme concurrente du mot avec *o* pour *a* dans la syllabe médiale. On lit dans le *Glossaire hébreu-français* publié récemment par MM. Mayer Lambert et Louis Brandin (Paris, Leroux, 1905), page 34, n° 57 : *lu kormoront*. Étant donné la graphie habituelle du scribe hébreu, la désinence *-ont* correspond au français normal *-ent*. — A noter aussi dans Eustache Deschamps un exemple où la désinence apparaît sans l'*s* flexionnelle : *coqmarant* (éd. de la Société des anciens textes français, V, 32 ; l'exemple est cité par Godefroy, IX, 201, CORMARENC). — Enfin, pour réparer une autre omission de ma notice de 1895, je renvoie aux observations de M. G. Cohn, bien qu'elles n'aient qu'un intérêt rétrospectif, dans son livre si suggestif intitulé : *Die Suffixwandlungen im Vulgarlatein*, etc. (Halle, 1891), p. 143-144.

COMPTES RENDUS

Studien über die *Prise d'Orange* **und Prüfung von Weeks** *Origin of the Covenant Vivien*, von A. FICHTNER. Halle, 1905. In-8°, 58 p.

La dissertation de M. Fichtner se divise en deux parties. Dans la première il publie ce qu'il considère comme une chanson de geste perdue, ou du moins comme un fragment de cette chanson, le *Siège d'Orange*. Les vers publiés ne sont autre chose que la fin du ms. de Berne de la *Prise d'Orange*. Plusieurs savants ont connu ces vers, mais personne avant M. F. n'y a vu autre chose que des vers de remplissage, l'œuvre de quelque mauvais poète.

D'abord quelques mots au sujet du texte. M. F. le publie d'après une copie faite par M. Suchier en 1874. L'écriture du ms. se trouvant effacée à bien des endroits, l'éditeur a eu à proposer des restitutions. Au v. 2 du texte, le ms. porte *hebergent*; au v. 146, *estrivere*; au v. 161, *ch'r*. Au v. 180, au lieu de : *a Persans*, le ms. porte : *apres aus*. Au v. 216, le ms. a plutôt *le*. Au v. 149, il ne faut pas de virgule. V. 258, l. *brans*. V. 359, le ms. porte : *p*^{9}. Il faut remplacer le point d'exclamation du v. 384 par une virgule. V. 385 : le ms. a *vos*, et au v. 424, *Bavon*. Au v. 458, l. *Ains i lairés*. Au v. 509, l'éditeur donne les mots *nos deus remanra* comme une restitution ; cependant, *nos deus* et l'*a* final de *remanra* sont lisibles à la loupe. Par contre, au v. suivant, tout est aujourd'hui illisible, sauf : *Et dist G. ....-in*. Au v. 550, l. *Guielin*, qui est la bonne leçon, à moins qu'on ne veuille changer la fin du vers. Au v. 607, le ms. porte *p*^{9}, et *maleir*, et, au v. suivant, les mots *les* et *p*. Si, au v. 547, la lettre *p* est imprimée en italique, la correction de l'éditeur ne se comprend pas. Le vers qui suit a été ainsi restitué : *Qui il consut i ot d' arme mestier*, ce qui est inadmissible. Il faut lire, soit : *il n'ot*, soit : *n'ot de mire*. On indique une lacune de deux vers (511, 512). Il ne manque qu'un seul vers, dont le dernier mot paraît être *hermin* ; le v. après finit par *des esporons d'or fin* (cf. le *v.* 513 du texte de M. F.). Outre les passages ci-dessus mentionnés, la restitution des vv. suivants me semble fautive ou peu probable : 514, 528-529, 544, 560, 615, 637.

M. F. publie 648 vers, dont les 303 premiers correspondent aux vers 1744-1888 de l'édition donnée par Jonckbloet de la *Prise*, qui finit avec le vers

1888. Le reste du texte de M. F., — soit 344 vers — constitue ce qu' appelle le *Siège d'Orange*. Ces vers racontent, dans un style rempli de lieu communs, la tentative de Tibaut pour reprendre Orange, sa défaite et sa fuit Un passage de l'édition de Jonckbloet (1255-1323) avait déjà annoncé q Tibaut préparait une expédition contre la ville. La plupart des critiques q ont lu le récit qu'offre le ms. de Berne y ont vu des vers de remplissag ajoutés par un copiste et devant leur origine aux vers 1255-1323 du poèm Tel est aussi mon avis. M. F. au contraire croit que le récit de ces 344 ve qu'il publie est, avec *Aliscans*, la source du long siège d'Orange dans les *Ne bonesi*, t. I, pp. 416-61, et 497-518. Ces mauvais vers, qui n'existent da aucun autre ms., auraient été connus d'Andrea da Barberino, et auraient é utilisés par lui. C'est à rêver debout! Il n'est guère probable que les c tiques appellent jamais ces vers *le Siège d'Orange*[1].

M. F. montre à mainte reprise une connaissance insuffisante de la légen du siège et de celle de la conquête de la Catalogne : mentionner et discu tous ces points nous entraînerait trop loin. Par suite de cette connaissan insuffisante, l'auteur ne comprend pas toujours les théories que j'ai avancé par exemple, au paragraphe 5 de la p. 26, et au passage qui commence à quatorzième ligne de la fin de la p. 35. Par contre, aux pp. 43 et 44, l'ana présentée d'une partie fort compliquée de mes idées est d'une lucidité parfa La critique que l'auteur m'adresse (p. 27) d'avoir attaché trop d'importan des détails est fondée.

A la p. 38, M. F. refuse de voir, dans les vers 665-675 de la *Chanson Willame*, la source du récit qu'offrent les *Nerbonesi* de la bataille sous les mu d'Orange (t. I, pp. 500-518). Ici il faut distinguer. Je ne veux pas di qu'Andrea ait connu ces vers du *Willame* comme nous les avons ; mais qu' ait connu la légende sur laquelle ces vers sont basés, voilà ce dont on ne pe pas douter ; et je crois que M. F. serait de mon avis s'il avait sous les ye toutes les preuves.

Dans la deuxième partie de son travail, M. F. combat ma théorie de double origine du *Covenant*. Cette partie me plaît mieux que la premiè mais elle renferme plusieurs inexactitudes et décèle chez son auteur u connaissance peu profonde du sujet. Quelquefois ses critiques sont loin d'ê fondées ; par exemple, là où il dit, à la p. 45, que, pour moi, Andrea suivai la lettre ses modèles. Jamais je n'ai dit cela ; je crois qu'il en a suivi grandes lignes, et que souvent il a rendu un tableau saisissant avec une i fidélité.

Afin d'appuyer sa thèse, M. F. se voit forcé de maintenir que deux poè postulés par moi n'ont jamais existé ; il s'agit des sources que j'appelle

1. Remarquons cependant que M. Suchier paraît appuyer les vues de élève, car il dit (*Zeitschrift für Romanische Philologie*, XXIX, p. 666, note « Le *Siège d'Orange*, que Fichtner vient de publier... »

D = La première indiquerait un poème qui racontait une expédition de Vivien en Portugal, la deuxième se rapportant à une expédition près de Tortose où il aurait péri. La source *B* se trouve reflétée, selon moi, quoique sous une forme bien altérée, dans les *Enfances Vivien* : là aussi, Bertran tue un conseiller du roi ; là aussi, Vivien enfermé dans la ville qu'il a prise, jure de ne jamais reculer devant les Sarrasins (cf. dans le récit de *B*, *Nerbonesi*, I, 469, et le *Covenant*, ms. de Boulogne, fol. 82 r° et fol. 84 v°). La ville de « Galizia » de *B* vient d'une erreur évidente : le nom de la province de Galice est mentionné bien des fois avec celui du jeune héros. Encore un point. Si, à la fin de *B* on voit Vivien arriver devant Orange en compagnie de Bertran, ne raconte-il pas la même chose au v. 671 du *Willame* : *A compaignun oï le cunte Bertram ?* passage qui doit remonter au XIe siècle ? Et ce passage se trouve appuyé par un autre, qui paraît fort ancien, dans le *Siège de Barbastre* (voir le ms. fr. 1448 de la Bibl. Nat., fol. 131 r°). On pourrait citer encore des témoignages qui indiquent que la source *B* a véritablement existé. Pour ce qui est de la source *D* — la mort de Vivien entre Tortose et Barcelone — il faudrait fermer les yeux à toute évidence pour la nier : la *Chanson de Willame*, dans sa rédaction *A*, est là pour répondre, appuyée puissamment par *Foucon de Candie*. Même les événements qui, selon moi, sont censés précéder immédiatement ceux de *D*, — c'est-à-dire, la conquête de la Catalogne — se trouvent mentionnés dans le *Covenant* de Boulogne (fol. 82 r°, fol 82 v°). Ces passages sont à comparer avec deux autres que j'ai cités ici-même (*Romania*, XXXIV, 256, 257).

M. F. est d'avis que, parce que l'épisode de Renoart existe dans la *Chanson de Willame*, un poème sur ce personnage n'a jamais eu d'existence à part. On n'a pas parlé autrement d'*Aliscans* avant la découverte du *Willame*. Même M. Suchier admet une origine complexe pour cette chanson (*Zeitschrift für Romanische Philologie*, XXIX, 642, 643). M. F. croit, comme c'était à prévoir, que la scène des exploits de Vivien est en France, et que la bataille où il périt s'est livrée dans le voisinage d'Orange (pp. 57, 58). Je crois avoir suffisamment démontré ici-même (XXXIV, 237-277) que cette opinion est erronée.

Raymond WEEKS.

The Legend of Sir Perceval. Studies upon its origin, development and position in the Arthurian Cycle, by Jessie L. WESTON. Vol. I, **Chrétien de Troyes and Wauchier de Denain**. London, David Nutt, 1906. In-8°, XXVI-344 p.

Il n'est pas facile de rendre compte des études particulières qui se publient sur telle ou telle partie du cycle Arthurien. On est obligé de se frayer un chemin à travers une foule d'hypothèses qui, souvent, semblent s'exclure les unes les autres ; et on hésite à s'engager formellement dans un débat entre deux partis opposés, débat qui, faute d'arguments irréfutables, d'un côté comme de l'autre, n'est pas près de se terminer.

Miss Weston, qui, depuis plusieurs années, s'est fait avantageusement co naître par son zèle et sa persévérance (j'estime surtout très haut sa traductio anglaise du *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach[1]) a peut-être jugé nécessai d'évoquer le souvenir de polémiques assoupies, en rédigeant le chapitre q sert d'introduction au premier volume d'une série de recherches, qui pr mettent de fournir d'amples matériaux à la controverse. Le caractère qu'elle imprimé à sa très instructive publication me servira d'excuse si, avant d'abo der la substance très réelle de son livre, je hasarde quelques objections q s'adressent exclusivemem à sa méthode d'investigation. Dans son *Introductio* tout en discutant les différentes théories qui ont été émises, Miss W. se pl à grouper par nations les savants qui les ont mises en avant, dans l'intenti louable de condenser son exposé autant que possible. Pour l'Allemagne, e se contente de rappeler l'ancienne formule de l'hypothèse armoricaine insulaire telle qu'elle fut autrefois présentée par M. Foerster, confirmée M. Golther et appuyé par le très solide savoir de M. Zimmer. Mais elle ou de prendre en considération l'existence d'une étape intermédiaire, récente non secondaire, qui aurait pu l'empêcher de formuler une anthithèse des p trompeuses : « To sum up the critical position in a few words, M. Gas Paris and his school stand for the theory of *evolution*, Professors Foerster Golther and their followers for that of *invention*[2]. » Si Miss W. s'était déci à observer de près les progrès notables que vient de faire l'Allemagne dan s domaine qu'elle-même explore et cultive avec tant de circonspection, elle aurait fait des découvertes qui l'auraient flattée. Il semble au moins qu'el aurait dû tenir plus de compte de la série d'articles très documentés q M. E. Brugger a insérés dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litte ratur : Ueber die Bedeutung von Bretagne, Breton in mittelalterlichen Texte* (t. XX); *Beiträge zur Erklärung der arthurischen Geographie.* I. *Estregales*, II. *Gorre* (t. XXVII, XXVIII); *L'Enserrement Merlin. Studien zur Merlinsage.* I. *Die Quellen und ihr Verhältniss zu einander.* II. *Die Version des Prosa-Lancelot* (t. XXIX, XXX)[3].

Même dans un simple compte rendu on ne saurait se dispenser de tenir compte des résultats importants que, graduellement, M. Brugger, grâce à des

---

1. Je me réjouis de pouvoir constater que, récemment, dans la *Zeitschr. f. frz. Spr. u. Litt.* (t. XXIX, 92, note), on a rendu pleine justice à sa brochure *The Three Days' Tournament*, dont le mérite semble avoir échappé à M. Golther, plutôt préoccupé de polémique au moment où il en publia un compte rendu par trop sévère.

2. *Introduction*, p. XXII.

3. La remarque qui se trouve à la page XIII de son livre, *The Legend of Sir Gawein*, permet de supposer que l'auteur, ayant considéré M. Brugger comme un simple « follower » de M. Zimmer, a cru pouvoir se dispenser de l'examen judicieux de ses travaux. Mieux instruite, elle eût pu se préserver de plus d'une conclusion précipitée. Chemin faisant, elle eût rencontré dans cette lecture la liste presque complète des publications qui ont trait au même sujet.

recherches approfondies, a su obtenir. On regrette seulement que ses études soient encore loin d'être terminées ; mais on peut déjà y recueillir, outre des faits solidement établis, une foule d'excellentes idées. Notons que, pour quelques points de vue essentiels [1], il existe une certaine coïncidence entre lui et Miss Weston. Une fois déjà, M. Brugger s'en est aperçu lui-même. Dans une note, ajoutée au dernier article que je viens de citer [2], il s'empresse de signaler une communauté de vues entre lui et l'auteur de la *Legend of Sir Lancelot*. Il va sans dire que ces coïncidences sont purement fortuites. Car le caractère des travaux des deux savants diffère autant que les méthodes qu'ils suivent dans le cours de leurs investigations.

Les quinze chapitres dont se compose le livre de Miss W. sont de valeur inégale. Toutefois, l'ouvrage, fruit de patientes recherches, est digne d'être dédié à la mémoire de celui que nous pleurons tous. Il est riche en découvertes dont la portée se fait déjà pressentir.

Pour mieux orienter le lecteur, Miss W. offre, en un chapitre préliminaire, un court résumé du récit de Chrétien, auquel est joint celui de son premier continuateur, Wauchier de Denain. Peut-être cet exposé serait-il encore plus utile si les relations qui existent entre les deux poèmes étaient indiquées d'une façon plus précise.

Dans son chapitre I (*The Texts*), Miss W. énumère et décrit les versions de la légende de Perceval. Malgré sa connaissance approfondie des textes, Miss W. a reculé devant l'entreprise hasardeuse d'établir la filiation des rédactions, problème des plus compliqués, où, à chaque instant, on rencontrerait des divergences d'opinion. Pour n'en relever qu'une seule : quelle importance faudrait-il reconnaître au *Syr Percyvelle* ? Si on était d'accord pour voir dans le poème anglais le représentant d'une très ancienne rédaction du roman de Perceval, sous forme de traduction remaniée, un point considérable serait déjà gagné. Mais l'entente n'est pas faite sur ce point, non plus que sur tant d'autres.

Faute d'une édition critique, Miss W. a rencontré de grands obstacles sur la route qu'elle parcourt si vaillamment. Le soin minutieux avec lequel elle épluche, un à un, textes imprimés et non imprimés, est digne de tout éloge. Le chapitre II mérite d'être mis en rapport avec l'article de M. Brugger sur Alain de Gomeret [3]. Miss W. se borne à grouper les renseignements donnés par les divers conteurs sur les parents de Perceval. Ces indications sont malheureusement contradictoires. Mais elles s'accordent sur le rôle prépondérant de la mère, de sorte qu'on peut présumer que ce trait a favorisé la fusion du Roman de Perceval avec la légende du Saint-Graal. Par contre, il est évident que le père n'est nommé prince d'Anjou que par Guiot, obéissant à des préoc-

1. Surtout en ce qui concerne Wolfram et Guiot de Provins. Cf., pour des opinions contraires, F. Settegast, *Floovant und Julian* (Halle, 1906), p. 23.
2. *Ibid.*, t. XXX, 169.
3. Dans la *Festschrift* dédiée à M. H. Morf (Halle, 1905).

cupations politiques. Quant à la sœur, présentée généralement comme femme dévote, j'hésite à croire que ce personnage ait appartenu aux versions primitives de la légende.

Parmi les observations très judicieuses que contient le chapitre III (*The Perceval « Enfances »*) je n'en relève qu'une seule : l'auteur cherche à réfuter l'opinion traditionnelle d'après laquelle le prologue du ms. du Musée britannique *Add.* 36614 aurait été composé pour combler les lacunes du récit de Chrétien. Miss W. substitue à cette hypothèse, trop arbitraire, l'idée plus plausible que l'auteur du *Bliocadrans fragment* a complètement ignoré le récit du poète champenois et que ce prologue serait comme un dernier débris de la source commune où ont puisé Chrétien et Wolfram d'Eschenbach (par l'intermédiaire de Guiot). Le *Syr Percyvelle* et la rédaction italienne (le *Carduino*) semblent lui donner raison. On peut admettre que les plus anciennes traces de cette partie du récit ont été effacées par le poète courtois que fut Chrétien. Mais je penche à croire, néanmoins, que même le témoignage fourni par les rédactions étrangères ne suffit pas à démontrer que les *Enfances Perceval* aient jamais occupé une large place dans la légende. Ce qui est parvenu jusqu'à nous ressemble trop à des épisodes analogues dans des poèmes antérieurs.

Le chapitre IV (*The loves of the hero*) mérite surtout l'attention en ce qu'il met en pleine lumière la variété des éléments hétérogènes introduits dans la légende, et dont la fusion, difficile à réaliser, préoccupa et Chrétien et Wolfram.

L'épisode *Perceval Blancheflor* est très instructif. Détaché du récit, il met en évidence la multiplicité des phases qu'a dû subir l'histoire de Perceval. De nombreuses interpolations se sont glissées successivement entre le début et le dénouement (c'est-à-dire le mariage), conservé seulement dans le poème anglais et par Wolfram.

Avec le ch. V (*Visit to the Grail Castle*), nous arrivons à une nouvelle étape de l'interprétation de l'histoire du Saint-Graal. En fine observatrice, Miss W. a serré de près des problèmes très graves. Mais, dans sa modestie, elle a refusé de s'attribuer ici aucun mérite. Cependant, si pour certains détails elle a pu profiter de communications privées, elle a, par ses propres efforts, obtenu d'intéressants résultats. Le premier paragraphe de ce chapitre traite de l'épisode de l'épée brisée tel qu'il est reproduit par Chrétien et Wolfram. On y constate, fait surprenant, que l'origine et l'histoire de cette épée varient de Chrétien à Wolfram. Le premier a adopté les débris du récit de l'épée magique de Gauvain[1]. Wolfram, à son tour, peu satisfait des maigres informations fournies par son modèle, se renseigne ailleurs. Miss W. suppose que chez lui l'épée signifie plutôt le « sun weapon » de la tradition celtique. Fervente adhérente du « folklorisme » elle s'égare quelquefois un peu trop loin.

---

1. Cf. *Romania*, XXXIV, 98, 278.

Je croirais plutôt qu'ici Wolfram, cédant à son penchant, a donné l'essor à sa fantaisie. Peu à peu le rôle important qu'a joué cette épée mystérieuse, est effacé par la lance et le graal, les saintes reliques de la Passion. Dorénavant, grâce à l'argumentation de Miss W. il faut y ajouter l'histoire des couteaux qui, conservée par un étrange hasard, dans le *Parzival*, permet d'établir des rapports avec la célèbre tradition du *Saint-Sang* de l'ancienne abbaye de Fécamp. Ce fait est confirmé par d'autres. Cinq rédactions du *Perceval* contiennent une allusion directe à cette tradition qui ne fut pas seulement orale, mais a été rédigée en français et en latin :

Si com le conte nus affiche
Qui a *Fescans* est toz escris [1].

De cette découverte importante, Miss W. tire les conclusions suivantes : 1° la légende du Graal, d'origine païenne, a revêtu, par deux fois, une forme chrétienne : la première fois (forme continentale) avec Nicodème et Fécamp, la seconde fois (forme insulaire) avec Joseph d'Arimathie et Glastonbury; 2° Wauchier, dont le patron était Philippe, marquis de Namur, neveu de Philippe de Flandre, protecteur de Chrétien [2], a probablement connu la rédaction qui forme la base du poème du poète champenois. Cette source, commune à Chrétien et à Guiot (source de Wolfram), reflétait la tradition de l'abbaye de Fécamp.

Avant d'aborder les questions principales soulevées dans les chapitres VI-IX, XI, XIII, XIV, dont l'enchaînement est interrompu par l'exposé des chapitres X et XII, il faut envisager le jugement d'ensemble que Miss W. porte sur l'œuvre de Wauchier. On se souviendra que l'idée de l'existence d'un Pseudo-Wauchier est aujourd'hui presque unanimement abandonnée. Récemment [3] on a supposé qu'un interpolateur maladroit aurait farci le texte qu'il copiait à l'aide de sources variées. Miss W. pense différemment. Tout en niant l'authenticité de la fin du récit donné par l'unique manuscrit de Berne, elle maintient que Wauchier lui-même, versé dans la connaissance d'anciens poèmes, aujourd'hui perdus, en aurait utilisé des branches d'âges différents. Il aurait donc eu à sa disposition divers manuscrits de multiple provenance. Admettant cette possibilité, je me demande cependant comment une telle hypothèse suffirait à expliquer l'existence de deux groupes distincts de manuscrits, dont l'un aurait conservé une rédaction plus détaillée.

Mais en tout cas, un fait important peut désormais être considéré comme acquis. C'est que Wauchier, le premier continuateur du *Perceval* de Chrétien, disposait de modèles très anciens et que son poème, qu'il ait été ou non interpolé, conserve des traces d'éléments complètement étrangers à Chrétien. En

1. P. 155.
2. *Romania*, XXXII, 583.
3. *Zeitschr. f. frz. Spr. u. Lit.*, XXIX, 70.

entreprenant l'analyse minutieuse de ces parties anciennes du récit, Miss W déploie une grande dextérité à dénouer les fils qui se sont glissés parmi ce trame plus récente. Sa démonstration, placée dans les chapitres ci-dessus énumérés, tend à reconstruire quelques branches de poèmes perdus, où le r de Gauvain semble avoir été prépondérant. Cette découverte la conduit présenter une conjecture très hardie. Le héros originaire du Graal aur porté le nom de Gauvain! Espérons que, dans le cours de ses recherch l'auteur trouvera des arguments qui suffiront à nous convaincre de la solid de son hypothèse. Pour le moment elle est plutôt préoccupée d'appuyer l'h pothèse anglo-normande. Le nom de Bleheris (ch. XII) l'amène aux conc sions qu'elle a déjà publiées dans un article inséré dans la *Romania* [1]. Le p sage [2] sur lequel s'appuie sa théorie, me paraît très important, sans dou mais il peut être interprété de diverses manières. Serait-il tout à fait imp sible qu'ici nous remontions à une tradition *orale* insulaire qui aurait exe une grande influence sur celle du continent? Pour ces questions compliquée la lumière ne se fera que peu à peu, à l'aide des efforts de tous les travailleur compétents.

Je trouve que dans le chapitre intitulé *Conclusion* et qui termine le livre, l'auteur ne se rend pas pleine justice à elle-même. Je regrette qu'elle se livre à des polémiques dont ses recherches pourraient très bien se dispenser.

Ce qui constitue le principal mérite de ce livre est la finesse de la critique. Dans ce domaine Miss W. excelle. Jamais on n'a mieux parlé du style de Chrétien [3]. Mais c'est surtout l'Allemagne qui lui saura gré, non seulement d'avoir traduit en anglais le Parzival de Wolfram, mais, d'avoir si bien compris le génie et les intentions poétiques de ce grand poète et d'avoir contribué à l'interprétation de passages obscurs qui avaient résisté jusqu'à présent aux efforts réunis de nos germanistes [4].

M.-J. MINCKWITZ.

Festschrift Adolf Tobler zum siebzigsten Geburtstage dargebracht von der Berliner Gesellschaft für das Studium der neueren Sprachen. Braunschweig, G. Westermann, 1905. In-8°, 478 pages.

Bis repetita placent. Aux *Abhandlungen* publiées en 1895 par les élèves de M. Ad. Tobler pour fêter ses vingt-cinq années de professorat universitaire s'est ajoutée dix ans après la *Festschrift* dont on vient de lire le titre, parue à

1. XXXIII, 333; XXXIV, 100.
2. P. 288.
3. J'excepte naturellement ce qu'a écrit Gaston Paris, *Journal des Savants*, 1902, p. 290 ss.
4. Pour une nouvelle édition, l'auteur fera bien de compléter l'*Index*, où l'on trouve par exemple le nom de Waitz, mais d'autres noms (P. Meyer, Kaluza, etc.) font défaut.
5. Voy. *Romania*, XXIV, 316 et 452.

l'occasion du 70e anniversaire de l'éminent professeur de Berlin. En nous excusant d'en rendre compte si tard à nos lecteurs, nous faisons des vœux pour que la série continue, tous les dix ans, et nous espérons, sauf accident de vimaire, être plus exact la prochaine fois.

Le volume contient vingt-cinq morceaux, de caractère fort différent. Nous nous bornerons en général à transcrire le titre de ceux qui, par la nature ou la date du sujet, sortent du cadre de la *Romania*.

P. 1. G. GRÖBER, *Vom echten Ringe*. Traduction en vers allemands du *Vrai anel* d'après la 2e édition donnée par M. Tobler en 1884.

P. 13. C. MICHAËLIS DE VASCONCELLOS, *Tausend portugiesische Sprichwörter*. — Il y en a exactement 1011, précédés d'une introduction aussi spirituelle qu'érudite où l'auteur proteste contre le rôle de Cendrillon que notre ignorance fait trop souvent jouer au Portugal et à la Galice vis-à-vis de l'Espagne. Mme C. M. de Vasconcellos a splendidement vengé l'*ultima Thule* de cet injuste dédain : c'est tant pis pour Sancho Panza.

P. 49. K. SACHS, *Französische Interjectionen*. — Dépouillement fait sans méthode des auteurs les plus divers (surtout les fournisseurs des *beuglants*), et où l'on trouve pêle-mêle des exclamations proprement dites, des jurons et des locutions de nature toute différente comme : *à bientôt*, *au revoir*, etc.

P. 65. A. BRANDL, *Dante und Adolf Pichler*.

P. 73. G. CAREL, *Neuere spanische Lyriker* : Núñez de Arce, Ramón de Campoamor, Gustavo Adolfo Bécquer.

P. 105. H. CONRAD, *Baudissin als Übersetzer Shaksperes*.

P. 117. M. CORNICELIUS, *Romanische Einflüsse in Gottfried Kellers Dichtung*.

P. 137. O. DRIESEN, *Zum Wortschatz der Pariser Lumpensammler*. — Essai très intéressant et qui se distingue avantageusement de tant de compilations soi-disant philologiques qui encombrent la bibliographie. L'auteur est en relation depuis longtemps avec les chambres syndicales des chiffonniers de Paris et il sait ce qu'il pique de son crochet pour le mettre dans sa hotte : son petit glossaire complète très utilement les nombreux dictionnaires d'argot parus jusqu'ici et l'article CHIFFONNIERS du *Reallexicon* de Klöpper. A signaler, p. 141, une note sur l'anc. franç. *biffe* « sorte d'étoffe », malheureusement peu concluante.

P. 153. M. GOLDSTAUB, *Physiologus-Fabeleien über das Brüten des Vogels Strauss*. — Article très érudit, comme le nom de l'auteur le fait augurer. Le sujet « incubation de l'autruche » ressort essentiellement du folklore, mais la façon dont il est traité en fait un chapitre curieux de l'histoire de la culture soi-disant scientifique et même de la poésie au moyen âge. J'y relève au vol les noms des troubadours Peire Espanhol et Raimon de Miraval, du poète italien Cecco d'Ascoli, etc.

P. 191. G. HERZFELD, *Zur Geschichte der Faustsage in England und Frankreich*.

P. 205. A. KOLSEN, *Die beiden Kreuzlieder des Trobadors Guiraut de Bornelh*. — Voir le compte rendu de M. Jeanroy, *Ann. du Midi*, XVII, 535.

P. 229. G. KRUEGER, *Was ist « slang », bezüglich « argot »?*

P. 241. A. LUDWIG, *Lope de Vega als Schüler Ariosts.*

P. 263. E. MACKEL, *Romanisches und Französisches im Niederdeutschen.* — Dans cette courte mais pénétrante étude, l'auteur s'attache à démontrer que les mots français qui se trouvent actuellement dans les parlers bas-allemands (surtout du Mecklembourg) n'y sont pas entrés par des emprunts directs à la langue française, mais par l'allemand littéraire que la culture du XVIIe et du XVIIIe siècle avait saturé de gallicismes.

P. 275. W. MANGOLD, *Ungedruckte Verse von Gresset an Friedrich den Grossen.*

P. 289. P. DE MUGICA, *Sesión académica ideal.* — Fantaisie anodine contre l'insuffisance philologique de l'*Academia de la lengua* de Madrid.

P. 303. A. RISOP, *Miszellen zur neufranzösischen Syntax.* — Ces études sur la syntaxe du français moderne sont tout à fait dignes du maître à qui elles sont dédiées et dont elles rappellent l'érudition et la fine psychologie ; l'ancien français (malgré le titre) y tient une place considérable. M. R. examine de nombreuses constructions dans lesquelles peuvent entrer les verbes *préférer*, *aimer* et *connaître*.

P. 333. F. ROSENBERG, *Der Estherstoff in der germanischen und romanischen Literatur.* — Peu de chose pour le moyen âge.

P. 355. S. SCHAYER, *Über Satzverbindung in der ältesten französischen Sprache.* — Étude minutieuse sur un sujet qui n'a guère attiré l'attention jusqu'ici. M. S. examine seulement *Sainte Eulalie*, les vers 1-30 de *Saint Leger* et les vers 1-40 de la *Passion* ; les différents procédés de liaison des phrases sont mis en relief par d'ingénieux tableaux.

P. 369. G. SPERANZA, *Vittoria Colonna ispira L'uomo dalle quattro anime.*

P. 383. H. SPIES, *Chaucers « Retractatio ».*

P. 395. W. SPLETTSTÖSSER, *Über Vittorio Alfieris « Agamennone » und « Oreste ».*

P. 413. G. THURAU, *Ein bretonischer Barde.* — Il s'agit de M. Théodore Botrel.

P. 437. H. VILLERT, *Reimende Ausdrücke in Neuenglischen.*

P. 459. G. EBELING, *Tant soit peu.* — Étude très approfondie sur cette locution française, reste isolé d'une construction syntactique dont M. E. réunit de nombreux exemples non seulement dans l'ancien français mais dans la période médiévale des autres langues romanes, et dont il précise le contact avec des constructions voisines.

A. THOMAS.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXX, 5.— P. 513, H. Suchier, *Zu Aucassin und Nicolete*. Discussion des « Randglossen » de M. Foerster (cf. *Romania*, XXXIII, 624); M. S. maintient ses opinions antérieures sur la date et le pays d'origine de la *cantefable*. — P. 522, C. Ettmayer, *Intervokalisches l für lat. ll im Romanischen*. M. Meyer-Lübke (cf. p. ex. *Einführung*, § 91) a posé la règle suivante : en français, provençal et rétique, -ll- est passé à -l- avant l'époque historique; M. Ettmayer s'est proposé de réviser cette loi très importante pour l'histoire de la division dialectale du latin, mais fondée sur un très petit nombre d'exemples. M. E. fait remarquer que les aires où se produit la réduction coïncident imparfaitement pour les différents mots; abstraction faite des mots dont le développement n'est pas entièrement populaire ou autonome et de ceux pour lesquels le latin hésite déjà entre les formes en -ll- et -l-, stella > stela reste seul; l'on pensera sans doute que c'est trop peu pour fonder une loi phonétique. — P. 532, C. Salvioni, *Discussioni etimologiche* : I. *pédria, pi-* etc., « entonnoir », Ces formes appartiennent à des parlers qui ne transforment pas pl- initial en *pj-* et pour lesquels l'étymologie d'Ascoli, **pletria* de pletra, ne peut suffire ; il faut la compléter par un croisement avec pipa, « tube de l'entonnoir » 2. *negòça* ; *argûç*. La discussion continue au sujet de ces mots (cf. *Romania*, XXXV, 476-477) entre M. Salvioni, qui élève des objections d'ordre phonétique contre negotium > *negossa* et d'ordre sémantique contre le croisement de *negossa* et *nassa* dans *nagossa*, et M. Schuchardt, qui répond utilement à ces objections dans une note additionnelle, même fascicule, p. 637, et est amené à préciser une fois de plus sa conception de la valeur incertaine des lois phonétiques. Je signale aussi, p. 638-39, un paragraphe important sur les conditions du croisement de mots qui n'exige pas nécessairement une identité sémantique. 3. *cutérzola*. Discussion de l'étymologie de S. Pieri (*Zeitsch.*, XXX, 298). — P. 540, A. L. Stiefel, *Notizen zur Bibliographie und Geschichte des spanischen Dramas*, II (à suivre). — P. 556, L. Sainéan, *Notes d'étymologie romane*, deuxième série : 1. Français : *barbacane*, rattaché avec d'autres termes de fortification à barba : « le point de

départ de cette nomenclature technique, est la ressemblance plus ou mo
frappante entre une barbe hérissée ou chenue et l'extérieur escarpé de
murailles » ; — *bariolé*, de *barre*, cf. *verge-vergelé*, etc. ; — *bigarré*, ratta
au provençal ou gascon *bijar*, *bigar*, « frelon », cf. *mouche-moucheté*;
là s'expliquerait aussi l'ancien français *bigearre*, maintenant *bizarre*;
cajoler de *gajole* (dissimilé en *cajole*), diminutif du prov. *gach*, le
premier étant alors « crier ou bavarder, comme le geai » ; — *cochevi*
formes apparentées, *koklivi*, etc., formations onomatopéiques « qui ten
de reproduire le cri clair et perçant » de l'alouette huppée ; — *chalo*
« bateau », identique à *chaloupe*, « coquille » (écale) », cf. le double sen
coque, etc. (pour cette étymologie, voir Schuchardt, *Zeitsch.*, XXIX, 3
note 3) ; — *mère gigogne* = *cigogne*, cf. *contes de la cigogne*, plus tard *de
mère l'oie* ; — *pier*, « boire », du nom de la *pie* à qui l'on attribue l'habi
de se griser. — 2. Provençal : *egalha*, « se disperser », de *galho*, « caille »
dindouleto, « hirondelle » croisement de *iroundo* et de *dindoula*, se « balanc
à cause du vol de l'hirondelle ; — *soco*, « souche » et « sabot », il s'agit
d'un seul mot, comme le montre la comparaison de divers parlers, ce
permettrait d'écarter, pour le sens de « sabot », l'étymologie soccus ; —
Roumain : *ciocoiû*, « maltôtier », intéressante explication de ce mot,
désignant le mâle de la *cioacă*, « choucas », serait devenu le nom
maltôtiers rapaces ; — *desmierda*, « caresse », expliqué comme un mot
nourrice originairement identique aux formes romanes *desmerdar*, e
« débarbouiller » (cf. Philippide, *Istoria limbii romîne*, p. 29, etc.);
tipa, « crier » et « jeter », onomatopée dont le sens premier est « j
lir », de là « lancer » et « pousser des cris » ; — 4. Italien : *biz*
« colère », de *bizza*, « guêpe » (cf. *prendre la mouche*), de là *bizzarro*, d'
esp. *bizarro*, puis fr. *bizarre* ; — *gazzo*, « bleu », de *gazza* « pie », comm
l'esp. *garzo*, de *garza*, « héron », à cause de la couleur des yeux de ces oiseaux
— *lucciola*, « larme », proprement « ver luisant », à cause du reflet brillan
des larmes ; — *mascalzone*, « chenapan », le sens originel doit être celui d
« mal vêtu », *scalzo*, cf. *va-nu-pieds* ; — *razza*, « race », les dialectes n'on
pas le sens de « lignée », mais des acceptions botaniques, « pousse, jet »
qui doivent être primitives ; — 5. Hispano-portugais : *babazorro*, « rustre »,
M. S. préfère l'étymologie de Parodi, *baba*, « bave », à celle de Schuchardt,
valvasor, le passage de ce dernier mot au sens de « rustre » lui paraissant
impossible ; — *barracan*, « vaillant, célibataire », dérivé, dans les deux sens,
de *barraco*, « verrat » ; — *cabaça*, *calabaza*, « calebasse », même mot que *cabaz*,
« creux » ; *cachalote*, « cachalot », dérivé du portug. *cachola*, « caboche » ;
garza, « héron », a d'abord désigné la pie, cf. cat. et ital., et le mot
s'explique dès lors comme l'ital. *putta* appliqué à la pie ; — *noitibó*, « hibou »,
composé portugais de *bo* et *noite* (bœuf de nuit) parallèle au roum. *boû de
noapte* ; — *pardo*, « gris », rattaché à *pardo*, « léopard », à cause de la
couleur mêlée du pelage ; — *sandio*, « niais », expliqué comme forme
masculine de *sandia*, « pastèque », cf. *citrouille cornichon*, etc.

MÉLANGES. — P. 572, R. Zenker, *Zu Isembart et Gormond*. A l'appui de l'identification qu'il a proposée entre Isembart et le gastalde italien de ce nom qui vivait vers 860 (cf. *Romania*, XXXII, 8 ss.), M. Z. invoque la formule *maistre Isembart* (v. 561 et 564), qu'il rattache au titre de *magister militum*, μαϊστρομίλιος, attribué au préfet byzantin de Naples; — P. 574, L. E. Kastner, *A propos d'une prétendue traduction française des Triomphes de Pétrarque* Il s'agit des *Six triomphes de Pétrarque* de Jean Robertet, recueil de huitains qui n'ont de commun avec Pétrarque que le titre de chacun d'eux. — P. 577, Ph. Aug. Becker, *Das Fragment von Belluno*. Sur ce fragment cf. *Romania*, XXX, 577; M. B. conteste le caractère poétique de ce fragment : il n'y voit qu'une note d'annaliste intéressante seulement comme exemple ancien de l'usage de la langue vulgaire. Il nous paraît cependant difficile de ne pas tenir plus de compte de cette coïncidence : emploi du vulgaire, forme rythmée et rimée, au moins en apparence. — A. Tobler, *Zu dem Ave Maria des Huon le roi*. Remarques et corrections à l'édition de ce poème par A. Långfors (cf. ci-dessus, p. 148). — P. 581, J. Subak, *Epithese*. A propos d'une note de M. Pieri sur le même sujet (cf. *Romania*, XXXV, 623), M. S. présente des explications nouvelles pour les couples *me-mene*, *va-vane*, *si-sidi*, etc. — P. 583, J. Huber, *Zu prov. « amb. » Am*, devant une initiale consonantique et en particulier devant l'article, a subi l'épenthèse fréquente de *-b*, puis *amb* s'est généralisé même devant les initiales vocaliques. — P. 584, A. Stimming, *Altfranzösisches und provenzalisches «gap, gas»*. M. S. distingue ici deux mots et non deux formes d'un seul mot, d'une part *gap*, « moquerie », avec ses dérivés, *gaber*, etc., d'autre part *gas*, « bavardage », d'où *jaser*, *gazouiller*, qui se rattacherait au nord. *gassi*, « jars ». — P. 590, O. Schultz-Gora, *Afrz. Cuene-Conon*. Contre l'étymologie de M. Wallensköld par le gréco-latin Conon, M. Sch.-G. propose de faire remonter *Cuene* au germ. *Chono*.

COMPTES RENDUS. — P. 593, O. Dittrich, *Grundzüge der Sprachpsychologie*, I (L. Sütterlin). — P. 597, *Tres comedias de Alonso de la Vega*, éd. p. M. Menendez y Pelayo, Gesellschaft f. roman. Literatur, VI (W. von Würzbach). — P. 599, M. Menendez y Pelayo, *Tratado historico sobre la primitiva novela española*, Nueva Biblioteca de Autores españoles, I (W. von Würzbach). — P. 608, Serrano y Sanz, *Autobiografías y memorias*, Nueva Biblioteca de Autores españoles II (P. de Mugica). — P. 609, *Le petit et le grand Testament de François Villon*, reproduction du ms. de Stockholm (F. Ed. Schneegans). — P. 614, G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux du moyen âge* (Fr. Beck, cf. *Romania*, XXXV, 614). — P. 617, Zuccante, *La donna gentile e la filosofia nel Convivio di Dante* (Fr. Beck). — P. 618, G. Humpf, *Beiträge zur Geschichte des bestimmten Artikels im Französischen* (C. This). — P. 619, F. Robles Dégano, *Ortología clásica de la lengua castellana* (P. de Mugica). — P. 621, *Elfter Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig* (Kr. Sanfeld Jensen). — P. 626, *Archiv für*

lateinische Lexicographie und Grammatik, XIV, 3-4 (E. Herzog). — P. 6
Le Moyen Age, XVIII, (F. Ed. Schneegans). — P 629, *Studi medievali*
2-3 (P. Savj-Lopez). — P. 632, *Giornale storico della Letteratura itali*
XLVII, 2-3, (B. Wiese). — P. 634, Livres nouveaux (E. Herzog, B. Wi
G. G.).

P. 637, H. Schuchardt, *Zu Zeitschr.*, XXX, 534 ff. : *Negozza*. Cf. dessus.

Mario Roques.

Revue des langues romanes, t. XLIX (5e série, t. IX). Janvier-fév
1906. — P. 5, B. Sarrieu, *Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée* (su
M. Sarrieu présente, avec de justes réserves il est vrai, des idées quelque
aventurées, sur les rapports du luchonnais et, en général, du gascon, avec
celtique et le basque. La délimitation du parler luchonnais est tracée av
prudence et en tenant compte de ce fait que chaque caractère a son ai
particulière. — P. 49, L.-E. Kastner, *Les versions françaises inédites de
Descente de saint Paul en enfer* (suite). II, version anonyme du ms. fr. 2094 d
la Bibl. nat. Cette édition, comme les précédentes, laisse beaucoup à désirer.
M. Kastner n'a pas encore la préparation nécessaire pour publier des texte
même faciles. Il ne sait pas corriger les passages corrompus, et les corrections
qu'il propose sont intempestives. Il y a aussi beaucoup de fautes de lecture,
bien que le ms. ne présente aucune difficulté. V. 2, *Et a armer lor sen espreuvent*.
Il y a bien *armer* dans le ms., mais il est visible qu'il faut restituer *rimer*.
V. 14, *Entrelaissent la celestre*, vers faux; M. K. a omis *tuit* après *entrelaissent*.
V. 58, *tout debout*; lire *de bout* en deux mots. Sur le sens de cette expression,
voir le gloss. de *Guillaume le Maréchal*. V. 93, *An qui*, lis. *anqui*. V. 95, *y*,
ms. *i*. Cette faute est fréquente (par ex. vv. 137, 166). V. 121, *pandus*, ms.
pandu, et en effet ce participe est au cas sujet du pluriel. V. 122, *Que ce furent
cil qui ocioient*; ce vers est trop long; il y a non pas *furent*, mais *sunt*. V. 148,
Qui as asmes font gries tormant, ms. *ames... grief*. V. 162, *Saint Po* (au cas
sujet), ms. *Sainz Pox*. V. 184, 185, 189, etc., *jusque*, ms. *juque*. Cette forme
est constante, et il y a d'autres exemples de la chute de l'*s* en ce cas. V. 197,
Seintemant li anges respont: ms. *Seintenant*, et l'*s* initiale est une capitale peinte.
Visiblement le rubricateur s'est trompé; lire *meintenant*, qui convient au sens.
V. 217, *Et de lor portent mal foi*, ms. *Et se...male*. V. 231, *Puis a demandei
que il furent*, ms. *qui*. Ici et ailleurs M. K. a confondu l'abréviation de *qui*
avec celle de *que*. Inversement, v. 258, *qui*, lis. *que*. V. 285, *parfont*, lis. *parfonz*,
au cas sujet. V. 309-10, les finales sont *estient-mangient* et non pas
estoient-mangoient. V. 318, *voit*, ms. *oit*, qui est nécessité par le sens et par
la mesure. V. 320, *Ausi cou s'il tonoit formant*; ms. *tounat*, leçon que M. K. a
modifiée à tort, ne comprenant pas que *tounat* ou *tonnat* était à l'imp.
du subj. (= *tonast*). L'imp. de l'ind. ne serait pas conforme à l'usage du
temps. V. 350, *baillier*, ms. *baisier*. V. 431, *fumes*, ms. *summes*. V. 453-4,

reposissent-santissent, ms. *reposissient-santissient*. — P. 63, A. Vidal, *Comptes des clavaires de Montagnac* (1436-7). On y relèvera quelques faits linguistiques dont il est toujours intéressant d'avoir des exemples datés de temps et de lieu : la finale *-ier* devenant *-ia* dans *Monpevlia*, *taulia*, *pancossia*, etc., des passages de *z* à *r* (*conclurio*, *gleyra*, *verer*, *ar Acde* pour *az Acde*, etc.), ou inversement (*beuse* pour *beure*). *Dioysera*, § 2, *diossera*, § 171, diocèse, est une forme nouvelle, qu'il eût été bon de noter. On trouvera dans ces comptes diverses mentions relatives au célèbre aventurier Rodrigue de Villandrando, qui, sur quelques points, permettent de compléter la remarquable monographie de J. Quicherat. — P. 87, J. Ronjat, *prov.* « *chulo* ». — P. 89, Bibliographie.

Mars-juin 1906. — P. 97, Castets, *Les quatre fils Aymon. Introduction.* Cette introduction à une édition annoncée par M. Castets se divise en quatre parties : « I. Caractères du poème et nécessité d'une nouvelle édition. II. Résumé des *Fils Aymon*, d'après le ms. La Vallière. III. Origine et formation du cycle des Fils Aymon. IV. Description des mss.; rédactions en prose et imitations étrangères. » Nous avons ici les trois premières de ses parties. La troisième est celle qui soulève le plus d'objections. L'érudition de M. Castets est confuse et ses rapprochements historiques n'emportent pas la conviction. A tout instant on rencontre des assertions très hasardées. Ainsi, p. 214 : « Les textes les plus anciens où il soit fait mention des *Fils Aymon* sont *Girart de Roussillon*, ms. d'Oxford, vers 756 sq. XIIe siècle... » Il n'est pas dit un mot d'Aimon ni de ses fils à l'endroit indiqué[1]. — P. 210, Jeanroy, *Notes critiques sur la Passion de Semur*. Corrections au texte publié par M. Émile Roy; remarques sur la langue et sur la versification. — P. 230, G. Clavelier, *Les poésies de Guillaume Ader*. — P. 241, Bibliographie. — P. 268, Chronique. Jubilé du professeur Chabaneau.

Juillet-août 1906. — P. 273, J. Calmette, *La correspondance de la ville de Perpignan de 1399 à 1450* (suite). Lettres en catalan (1419-1450) tirées des archives de Barcelone. — P. 299, Bertoni, *Sulla vita provenzale di S. Margherita*. M. B. indique de nombreuses corrections à l'édition fort médiocre que M. Chichmarev a publiée précédemment (cf. *Romania*, XXXIV, 483), de la vie de sainte Marguerite transcrite dans le ms. de Pierre de Serras. — P. 302, *Comptes des clavaires de Montagnac* (suite). Je remarque (p. 302 etc.) la forme plusieurs fois répétée *lo sendema*[2], pour *lendema*, que je ne m'explique pas. L'annotation géographique est irrégulière : certains noms fort connus sont identifiés, d'autres, plus rares, ne le sont pas. Ces comptes renferment beaucoup de détails curieux; je noterai en passant une allocation à des clercs

1. Il y est question du roi Yon, ce qui est bien différent. Voir ma traduction, p. 23, note.

2. On la rencontre déjà dans l'art. précédent, p. 77 (art. 156).

chargés de « metre en bon frances » une supplique adressée au roi (art. 442). — P. 321, Kastner, *Les versions françaises inédites de la Descente de saint Paul en enfer* (suite). III. *Version de Geoffroi de Paris*. Cette publication est, comme les précédentes, très fautive. Le premier mot du premier vers doit être lu, non pas *tous*, mais *vous*. Partout où il y a dans le m^s. *i*, adverbe, M. R. écrit *y* (vv. 71, 73, etc.). V. 11, il y a *pechierres* avec un seul *c* et non *pecchieres*. V. 118, *so*, lire *soi*. V. 155, *par*, lire *por*, etc. — P. 352, Ulrich, *Mots intéressants ou rares fournis par les Epîtres du Nouveau Testament de Bifrun*. Liste alphabétique contenant les lettres *A-C*. — P. 362, Bibliographie.

Septembre-octobre, 1906. — P. 369, Castets, *Les quatre fils Aymon* (suite). IV. Description des manuscrits, Rédactions en prose et imitations étrangères. M. C. commence par la description du ms. La Vallière (actuellement B. N. fr. 24387), qu'il avait déjà donnée dans la *Rev. des l. romanes*, année 1901, p. 32 et suiv. Dans l'une et l'autre description, M. C., parlant du fragment de la Bible en vers d'Herman de Valenciennes que renferme ce ms., nomme l'auteur « Hermant le Jeune, maître de chœur à Valenciennes. » J'ignore absolument où M. C. a pris cette désignation si précise. La description des manuscrits est très imparfaite : elle ne donne pas une idée suffisamment exacte des rapports des textes. Au sujet des mss. d'Oxford, dont l'un présente une rédaction toute particulière, M. C. se borne (p. 424) à une simple mention. C'est un travail à reprendre sur de nouvelles bases ; cf. ce que j'ai déjà dit à ce sujet, *Romania*, XXXIII, 296. — P. 427, Kastner, *Les versions françaises inédites de la Descente de saint Paul en enfer* (suite). IV, *La version bourguignonne*; c'est la version dont j'ai donné jadis (*Romania*, VI, 11-16) des extraits d'après le ms. du Musée britannique, Add. 15606. Il est incontestable que ce ms. est bourguignon, mais les deux autres mss. que j'ai indiqués de ce poème (*ibid.*, p. 12) ne sont pas bourguignons. Il en est de même de quatre autres mss. de la même composition que j'ai signalés depuis (*Notices et extraits*, XXXV, 1re partie, 155-6). La dénomination de « Version bourguignonne » n'est donc nullement justifiée. M. K. imprime le texte du ms. Add. 15606 et néglige absolument les autres textes qu'il n'a pu utiliser, nous dit-il (p. 427). Il aurait mieux fait de remettre à plus tard une édition qu'il n'était pas en état de mener à bien. — P. 450, Bibliographie.

Novembre-décembre 1907. — P. 465, B. Sarrieu, *Le parler de Bagnères-de-Luchon* (suite). Additions et rectifications aux articles précédents. Quelques autres rectifications, sur des points particuliers, seront proposées dans un prochain article de la *Romania*. — P. 495, A. Boselli, *La Passion Notre Dame, poemetto religioso inedito in antico francese*. D'après le ms. de Parme dont M. Boselli a déjà tiré divers textes du XVe siècle (cf. *Romania*, XXXIV, 631, où il faut lire *Boselli* et non *Roselli*, et XXXVI, 152). C'est une des nombreuses variétés de la Plainte de la Vierge, différente des compositions de ce genre qui ont été signalées jusqu'à présent. Elle est en partie dialoguée. La Vierge y tient le principal rôle, mais le Saint-Esprit, saint Jean et l'Acteur y prennent

aussi la parole. V. 203, *suezoiz*, faute d'impression pour *suczoiz*. On a beaucoup d'exemples, et dans ce texte même (*cza*, 351, *embracza*, 397) de *cz* pour *ç*; cf. les exemples que j'ai cités de cette graphie, dès le XIIe siècle, dans *Notices et extraits*, XXXIV, 2e partie, 37. V. 246, je lirais *l'esnues* et non pas *tes nues*. V. 309, il faut lire *male colle* (et non *male ecolle*), cf. Godefroy, COLE. — P. 520, A Cuny, *Les spirantes palatales et vélaires dans la vallée de la Meurthe*. — M. Grammont, *La simplification de l'orthographe française*. A propos de mon rapport et de celui de M. Brunot, celui-ci présentant un projet de réforme plus limité que le mien. Je suis, naturellement, tout à fait en communion d'idées avec M. Grammont. Je me permettrai toutefois de lui faire observer que mon rapport ne s'adresse nullement à l'Académie française (comme M. Gr. l'affirme, p. 536), mais au ministre qui avait constitué la commission dont j'ai été le président et le rapporteur. Si, ensuite, le Ministre a jugé à propos de communiquer ce rapport à l'Académie et de lui demander son avis, je n'en suis pas responsable. Je ferai remarquer en passant que les objections viennent actuellement, non plus de l'Académie, mais de quelques journalistes profondément incompétents qui ont exercé une pression efficace sur l'esprit du ministre actuel de l'Instruction publique. — P. 546, Bibliographie. Il y a, p. 546, un compte rendu assez injuste dans le fond, et inconvenant dans la forme, des *Causeries sur l'étymologie* de M. Ernault.

P. M.

BULETINUL SOCIETĂŢEI FILOLOGICE, Bucarest, 1905.— Une société de philologie a été fondée en 1905 à Bucarest ; elle a pour but principal des études relatives à la philologie romane et au domaine balkanique. Elle publiera un bulletin semestriel et, annuellement, un ou plusieurs volumes de recherches. C'est là un intéressant témoignage de l'activité philologique en Roumanie. Dans les *Bulletins* de 1905 nous signalerons : p. 17, O. Densuşianu, *Contribuţiuni la studiul latinei vulgare*; p. 21, A. Candrea, *Din epoca de formaţiune a limbei romîne* : particularités communes à l'albanais et au roumain; p. 39, A. Candrea et O. Densuşianu, *Addenda la elementele latine limbei romîne* : *a dejgheura* < *disglabrare; mac.-r. *dizvucare* < *disvocare; *a desfdca* < *disfabicare; *a desghioca* < *disglubicare; *a pregeta* < pigritari. Les procès-verbaux sommaires des communications ne peuvent être analysés ici ; presque tous cependant méritent attention.

Mario ROQUES.

CHRONIQUE

Alexandre Beljame, professeur de langue et littérature anglaises à l'Université de Paris, est décédé à Domont (Seine-et-Oise), le 18 septembre 1906, dans sa 64e année. On n'a pas à insister ici sur les services qu'il a rendus dans le domaine de ses études propres, soit comme professeur soit comme publiciste; mais il est bon de rappeler que Beljame avait pris part aux premières conférences de Gaston Paris à l'École des Hautes Études (1869) et que c'est là (comme il aimait à le rappeler) qu'il avait eu la révélation de la vraie méthode du travail scientifique. Il avait copié pour l'École la *Vie de saint Alexi* en vers qui a été publiée sur sa copie par G. Paris en 1879 (*Romania*, VIII, 163), et il y avait ébauché une étude sur Jourdain Fantosme qui n'a jamais vu le jour. Deux de ses publications ont été signalées en leur temps à nos lecteurs : sa thèse latine, *Quæ e gallicis verbis in anglicam linguam Johannes Dryden introduxerit*, parue en 1881 (*Romania*, V, 463) et son mémoire sur la prononciation du nom de Jean Law, le financier (*ibid.*, XX, 157). — A. Th.

— Gr. Ascoli, l'éminent professeur de Milan, sénateur du royaume d'Italie, associé étranger (depuis 1891) de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 21 janvier dernier. Il était né à Goritz, hors du territoire italien (et personne ne fut plus patriote que lui), le 16 juillet 1829. Depuis quelques années sa santé était chancelante. La dernière fois que je le vis — c'était à la fin de mars 1904 — il m'avait paru affaibli. Il était alors fort préoccupé de terminer le glossaire qui devait accompagner son édition du célèbre manuscrit irlandais de l'Ambrosienne, et se plaignait de ne plus pouvoir travailler avec la même vigueur que par le passé. Il ne m'appartient pas d'apprécier l'œuvre entière d'un savant dont l'activité s'est étendue bien au delà des limites que s'est assignées la *Romania*. Disons seulement qu'il fut l'initiateur, ou, à tout le moins, le rénovateur des études linguistiques en Italie, qu'il a composé des travaux considérables sur la grammaire comparée des langues indo-européennes et témoigné par plusieurs écrits d'une connaissance approfondie des langues sémitiques. Dans le domaine de la linguistique romane il fut un maître. L'apparition du tome I de l'*Archivio glottologico italiano* (1873), contenant la première partie des *Saggi ladini* marque une époque dans l'histoire des études

romanes. Pour les mieux informés des romanistes, ce fut une révélation. Assurément nous avions une idée assez exacte du ladin et du roumanche, ces deux variétés d'un même idiome; mais qui, alors, aurait pu délimiter l'aire qu'occupait cet idiome et surtout celle qu'il avait occupée autrefois? Et qui en connaissait les variétés aussi nombreuses que les vallées des Alpes centrales et orientales? Ce qui frappait tout d'abord c'était la composition même de l'ouvrage, l'habile répartition des faits en catégories bien déterminées, la clarté des explications. Au point de vue de la méthode, Ascoli est grandement en progrès sur Diez, et il n'a été dépassé par personne. Il est resté un modèle dont certains romanistes, venus après lui, ne se sont pas assez inspirés. Par une fatalité singulière, il est arrivé que les principaux travaux d'Ascoli, tiré en des sens divers par la variété de ses études, sont restés inachevés. C'est le cas des *Saggi ladini*, dont le chap. I, qui avait si brillamment inauguré l'*Archivio*, a seul paru Il est vrai que ce chapitre a plus de 500 pages. Ascoli est revenu à plusieurs reprises au ladin, mais sans jamais compléter son travail selon le vaste plan qu'il avait conçu. Mais il avait ouvert la voie. De jeunes érudits, originaires de la Suisse ou du Tyrol, y entrèrent après lui, si bien que maintenant la zone ladine est l'une des parties les mieux connues du monde roman. En Italie, on avait eu de tout temps la vénération de la langue florentine et des *testi di lingua*, surtout quand ils étaient « del buon secolo ». On ne méprisait pas les patois : on en colligeait des échantillons, que l'on publiait avec des remarques plus ou moins appropriées, mais on ne savait ni classer ni sainement interpréter les faits recueillis. A l'apparition des *Saggi*, la vieille philologie (Biondelli, Zuccagni-Orlandini, etc.) fut rejetée dans l'ombre. Non seulement les jeunes gens entrèrent avec ardeur dans la voie tracée, mais des hommes plus âgés, qui avaient déjà fait leurs preuves, se mirent en quelque sorte à l'école du professeur de Milan et étudièrent les parlers populaires selon sa méthode. Il suffira de rappeler ici les noms de Flechia et du comte Nigra.

La *Romania* qui, parfois, s'est permis de contester certaines idées du maître, a toujours reconnu hautement la valeur de ses travaux. Il était impossible de n'être pas frappé de la puissance de sa conception, de la rigueur de sa méthode, du talent avec lequel il exposait ses idées. Qu'il me soit permis de consigner ici, en terminant, un souvenir personnel. En septembre 1879, je me trouvais à Milan, au cours d'un voyage de vacances. Ascoli, qui se disposait aussi à voyager, voulait m'emmener à Veglia, on comprend pourquoi. Je résistai, à tort sans doute : je m'étais mis dans la tête d'aller, par étapes, à Naples et à Pompei. Ascoli changea ses plans et voulut bien m'accompagner dans cette promenade. Au cours de cette excursion qui dura trois semaines, nos conversations eurent souvent pour objet, comme l'on pense, la linguistique romane, et ce fut pour moi un grand profit. Je ne puis pas dire que mon illustre compagnon m'ait ramené à sa conception des limites dialectales, ni qu'il m'ait persuadé que *brillare* et *briller* devaient se

rattacher à ebrius, mais je dois convenir que chaque jour j'appréciais davantage les ressources de son esprit ingénieux à la fois et puissant, et la belle ordonnance avec laquelle il présentait ses conceptions. Parfois, en de simples conversations, il s'élevait jusqu'à l'éloquence. Certes, Ascoli fut l'un des linguistes les mieux doués de notre temps, et son œuvre si variée tiendra une grande place dans l'histoire de la science du langage. — P. M.

— Victor HENRY, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à l'Université de Paris, est mort subitement à Sceaux (Seine), le 6 février 1907, à l'âge de 57 ans. C'est une grande perte pour la linguistique générale aux progrès de laquelle il avait contribué par quelques études originales (notamment sa thèse sur l'*Analogie*, 1884, honorée par l'Institut du prix Volney, et ses *Antinomies linguistiques*, 1896) et par des manuels très appréciés et traduits dans plusieurs langues étrangères. Se tenant au courant de tout ce qui faisait dans le domaine de la philologie romane, M. Victor Henry est rarement intervenu dans les questions qui y sont débattues : cependant il convient de rappeler qu'il avait écrit, il y a vingt ans, une *Contribution à l'étude des origines du décasyllabe roman*, dont Gaston Paris rendit compte ici même (*Romania*, XV, 137), et qu'il nous avait donné il y a quelques semaines, une note étymologique sur le mot *marisopa* employé par Polemius Silvius (*ibid.*, XXXV, 605). Son *Lexique étymologique du breton moderne*, publié en 1900, est en bordure de la philologie romane : j'en ai rendu compte ici (*Romania*, XXIX, 452) lors de son apparition. — A. TH.

— Giosué CARDUCCI, le grand poète de l'Italie contemporaine, est décédé à Bologne le 15 février dernier. Nous n'avons pas à apprécier ici sa valeur comme poète ni son caractère comme homme politique. Nous devons rappeler seulement qu'il tint dignement sa place dans le groupe de savants patriotes qui, il y a quarante ans, firent entrer les études sur la littérature italienne dans une voie véritablement scientifique. Nous avons rendu compte de son précieux recueil de *Cantilene et ballate, strambotti e madrigali nei secoli XII e XIV* (*Romania*, I, 115), de sa brillante étude sur Bernard de Ventadour (X, 309), de ses *Caccie in rima dei secoli XIV e XV* (XXVI, 344), etc. A une érudition sûre et variée, Carducci joignait un sentiment littéraire très élevé. Il est mort en pleine gloire ; ses dernières années toutefois ont été attristées par un état de santé qui lui interdisait tout travail.

— M. Adolphe NEUBAUER, qui fut, pendant de longues années, sous-bibliothécaire de la Bodleienne, à Oxford, est décédé le 6 avril. Depuis environ huit ans, les infirmités (il était devenu aveugle) l'avaient contraint de résigner ses fonctions. Il était né à Bilse, Hongrie, en 1831. Ses travaux relatifs à la Bible et à la littérature juive du moyen âge, sont étrangers à nos études. Toutefois je ne puis oublier qu'il a donné à la *Romania* un très intéressant mémoire sur les traductions hébraïques de l'*Image du monde* (V, 129) et qu'il m'a aidé à publier le curieux roman provençal d'Est[illegible] écrit en caractères hébraïques, qu'il avait découvert dans une collection p[illegible]

(*Romania*, XXI, 194). Rappelons enfin qu'il a fourni à l'*Histoire littéraire de la France* deux importants articles sur les rabbins français, qui, revus par E. Renan, parurent dans les tomes XXVII (rabbins du XIIIe siècle) et XXXI (rabbins du XIVe siècle et du XVe). Dès 1869 je m'étais lié d'amitié avec lui a Oxford, où il faisait le catalogue des manuscrits hébreux de la Bodleinne. Depuis lors jusqu'en 1899, époque où je le vis pour la dernière fois, déjà bien affaibli et presque aveugle, j'avais entretenu avec lui les relations les plus cordiales. C'était un homme très bienveillant et très serviable. Tous les savants qui ont travaillé à la Bodleienne ont eu à se louer de ses bons offices. Il était correspondant de l'Académie des inscriptions depuis 1889. — P. M.

— Au moment où les dernières épreuves de ce fascicule passent sous nos yeux, nous avons la douleur d'apprendre la mort de notre ami et collaborateur A.-G. Van Hamel, décédé à Amsterdam, le 15 avril, des suites d'une chute qu'il avait faite au sortir d'une réunion scientifique à laquelle il s'était rendu. Il était né à Harlem, le 17 janvier 1842. Nos relations avec lui dataient de près de trente ans. Fils de pasteur, il avait lui-même exercé pendant quelque temps les fonctions pastorales à Rotterdam, lorsqu'il vint s'établir à Paris, en 1879, et y poursuivit avec ardeur l'étude de la philologie française au Collège de France et à l'École des Hautes Études [1]. Un peu plus tard il se rendit à Berlin pour entendre les cours de M. Tobler. Doué d'aptitudes remarquables pour les études linguistiques, ayant surtout un sentiment littéraire très développé, il avait sur la plupart de ses condisciples étrangers l'avantage de posséder à fond notre langue. Il écrivait et parlait le français dans la perfection. Aussi fit-il de rapides progrès. Au bout de peu d'années il fut en état d'entreprendre une œuvre singulièrement difficile : l'édition des deux poèmes du *Reclus de Molliens*. Son édition, parue dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes* en 1885, peut être citée comme l'une des meilleures publications d'anciens textes français que nous possédions. Plus tard il mit au jour, dans la même collection, les *Lamentations de Matheolus* et le *Livre de Leesce* de Jehan Le Fèvre de Ressons [2], édition qui eut pour point de départ la découverte, faite par lui, à Utrecht, du *Liber lamentationum Matheoluli*, qu'on avait, jusque là, considéré comme perdu (voir *Romania*, XVII, 284). Dès 1884, alors qu'il n'avait pas encore donné sa mesure, une chaire de langue et de littérature françaises avait été créée pour lui à l'Université de Groningue. Sa leçon d'ouverture, faite en français, a été appréciée ici-même, et G. Paris put dire : « M. Van Hamel a au même degré, ce qui se trouve si rarement réuni,

1. Il fut nommé élève titulaire de l'École des Hautes-Études par arrêté du 27 juillet 1880.

2. T. I, 1892 ; t. II, 1905 ; cf. *Romania*, XXII, 334, XXXIV, 352. Un troisième volume reste à paraître.

l'érudition et le talent, une solide préparation philologique et un esprit ex[illegible]rément littéraire » (*Romania*, XIV, 169). En réalité, Van Hamel était le [illegible]seul homme, en Hollande qui fût capable de traiter avec compétence de n[illegible]tre langue et de notre littérature à ses diverses époques. Ici nous devons [illegible]ous borner à citer ceux de ses travaux qui concernent nos études, mais on [illegible]sait que Van Hamel aimait la littérature française dans son ensemble, sans ex[illegible]clusion aucune et jusque dans ses manifestations les plus modernes. Il sa[illegible]vait l'exposer avec un talent dont il a donné la preuve en de nombreuses con[illegible]férences, faites ordinairement en français; et en des études publiées dans le *Gi*[illegible]*ids*, revue dont il était l'un des rédacteurs attitrés [1]. La *Romania* doit à Van Ham[illegible]mel, outre quelques brèves notices, un mémoire important, sur *Cligès* et *Trist*[illegible]*stan* (XXXIII, 465), et, s'il eût vécu, il lui eût apporté dans l'avenir une collab[illegible]boration plus fréquente. Van Hamel, qui aimait la France, et qui ne laissait guè[illegible]ère passer une année sans venir au moins une fois rendre visite à ses amis [illegible]s de Paris, s'était tout récemment démis de sa chaire de Groningue, et compta[illegible]tait venir s'établir parmi nous. Il s'était entretenu avec moi de projets de publi[illegible]ublication pour lesquels la Société des anciens textes français lui aurait prêté son appui. Il avait pris une part active aux travaux de la Société Gaston Pari[illegible]aris dont il avait été l'un des fondateurs, et qu'il avait présidée en 1905. Ses ancien[illegible]iens compagnons d'études se réjouissaient de vivre de nouveau dans la société d[illegible]é de cet ami si cordial et si séduisant, et c'est à ce moment qu'un coup imprév[illegible]révu est venu briser une carrière jusque là bien remplie et qui semblait permettr[illegible]ettre encore de longs espoirs. — P. M.

— Mme veuve Delboulle a généreusement cédé à la bibliothèque de l'Un[illegible]ni-versité de Paris les fiches sur lesquelles son mari avait mis au net, dans l[illegible]les dernières années de sa vie, le résultat de ses nombreux dépouillements [illegible]de textes français anciens et modernes. Notre regretté collaborateur les avait lu[illegible]ui-même réparties en deux séries distinctes : mots disparus et mots encore vivant[illegible]ts. De la seconde série il avait tiré, au fur et à mesure de l'impression, la cop[illegible]ie utilisée par la *Revue d'histoire littéraire de la France* (jusqu'à la fin de la lett[illegible]re F); mais les fiches contiennent beaucoup plus que ce qui a été imprimé et elle[illegible]s seront consultées avec profit aussi bien pour les lettres A-F que pour la parti[illegible]e actuellement inédite. Dans les communications faites par lui aux auteurs du *Dictionnaire général*, Delboulle, craignant non sans cause d'être pillé par Godefroy, a renvoyé le plus souvent à son *Recueil de vieux mots* pour les indications bibliographiques complètes que comportent ses citations : le *Recueil* n'a pas paru, mais les fiches conservées désormais à la Sorbonne en renferment tous les éléments. En assurant leur conservation dans un local accessible au public, Madame veuve Delboulle a bien mérité de la mémoire de son mari et s'est créé des droits éternels à la reconnaissance des savants. — A. Th.

---

1. Ces études ont été réunies en volumes : *Het letterkundig leven van Frankrijk*, deux vol. in-8°, Leyde, 1905.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a attribué le prix biennal Chavée, destiné à encourager ou à récompenser « toutes recherches, missions, publications intéressant l'étude scientifique des langues », à MM. Jules Gilliéron et Edmond Edmont, pour leur *Atlas linguistique de la France* en cours de publication à la librairie Champion. Nous saisissons cette occasion pour annoncer à nos lecteurs que cette œuvre monumentale se poursuit régulièrement et a atteint le fascicule 26. La dernière carte publiée est la carte 1217, consacrée au mot *seneçon*. Il ne reste plus qu'une dizaine de fascicules pour que la publication touche à son terme.

— Nous avons dit plus haut que feu Van Hamel s'était démis, peu avant sa mort, de la chaire qu'il occupait à Groningue. A la date du 22 février, J. Salverda De Grave a été nommé à sa place, et a prononcé son discours d'ouverture le 1er mai [1]. M. K. Sneyders De Vogel l'a remplacé comme maître de conférences de langues et littératures romanes à l'Université de Leyde.

— Notre collaborateur M. Kr Nyrop vient de publier dans le *Bulletin de l'Académie des sciences et des lettres du Danemark* une curieuse étude sur les onomatopées en français (année 1906, pp. 329-346) La liste, bien classée, est *to date*, car M. N. enregistre *teuf-teuf*. *Poum-poum* (sorte de canon) est anglais plutôt que français.

— Le mémoire de feu Berthelot pour la défense de l'orthographe officielle académique, paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février, est la dernière publication faite, de son vivant, par ce grand savant. Elle n'ajoutera rien à sa gloire. Berthelot était une tête philosophique et en un certain sens encyclopédique. Il aimait à disserter sur tout avec autorité. Mais, en dehors de ses études propres, il n'étudiait pas toujours les sujets sur lesquels il donnait son avis. Sous prétexte de réfuter le rapport de M. Brunot, il discute des points qui ne sont pas en question. Il commet, après tant d'autres, la confusion de la langue et de la graphie, et il donne une fâcheuse idée de l'attention qu'il a apportée à l'examen des documents de la cause, lorsqu'il dit que le rapport de M. Brunot « constitue une surenchère sur celui de M. Paul Meyer ». C'est, comme on sait, le contre-pied exact de la vérité, les propositions contenues dans le rapport de M. Brunot — et M. Brunot le dit en propres termes — étant une atténuation, plus exactement une réduction des propositions de la commission dont j'ai été le rapporteur. — P. M.

— Vient de paraître le fascicule 21 du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de M. Emil Levy (Leipzig, Reisland). Il comprend les feuilles 25-32 du

---

1. *Quelques observations sur l'évolution de la philologie romane depuis 1884.* Discours prononcé le 1er mai 1907 à l'occasion de son installation comme professeur ordinaire à la Faculté des lettres de l'Université de Groningue, par J. J. Salverda De Grave. Leide, Van der Hoek frères, 1907. In-8°, 40 pages.

tome V et s'arrête au mot *ordenador*. C'est dire que l'œuvre si considé entreprise par l'auteur en 1894 et qui a été honorée du prix de la fond Diez en 1905, a progressé lentement mais régulièrement, et qu'on en v bientôt le terme. Il n'est pas besoin d'attendre jusque là pour reconnaître services que cette œuvre est appelée à rendre aux études provençales ; n faisons des vœux pour que l'accueil du public studieux soutienne l'aut dans les dernières étapes de la longue carrière qu'il s'est proposée et o marche avec autant de clairvoyance que de courage. — A. Th.

— Dans le compte rendu des *Romanische Studien*, t. XVI, on a indi (ci-dessus, p. 135) une « ancienne formule pour obtenir un heureux acc chement », publiée par M. L. Jordan : elle consiste en cinq vers dont le p mier est celui-ci : *Quant fame enfantera, metés ces brief sour lui*. En réalité cinq vers sont la fin d'un bref que j'ai publié *in extenso* (sauf un cer nombre de vers biffés) d'après le même ms. (B. N. nouv. acq. fr. 4267) d le *Bulletin de la Société des anciens textes*, année 1891, pp. 72-3. — P. M.

— Livres annoncés sommairement :

F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Tome I l'époque latine à la Renaissance. Paris, A. Colin, 1905. In-8°, xxx 547 p. — La première esquisse du vaste ouvrage de M Brunot, dont annonçons le premier volume, forme plusieurs chapitres répartis, l'ordre chronologique, entre divers volumes de l'*Histoire de la l et de la littérature française* publiée en 1896 et années suivantes s direction de feu Petit de Julleville. Ce premier essai était certain l'une des parties les plus nouvelles et les plus satisfaisantes de cette c lation si inégale. G. Paris lui a consacré dans le *Journal des Savants* (trois articles très approfondis, où, tout en marquant d'assez nom dissentiments, soit sur le plan général, soit sur des points de détail, reconnaissait tous les mérites d'une œuvre « partout consciencieuse et intel ligente, nouvelle en beaucoup de points, tout à fait excellente en certain parties, et qui mérite de la part de la critique la plus sympathique atte tion ». Cette œuvre reparaît maintenant en forme de volumes à part, ma très augmentée et soigneusement revue et corrigée dans les parties conser vées. A vrai dire c'est une construction nouvelle élevée sur les fondemen anciens. Le sujet est pris de très haut, puisque nous avons au commen ment plusieurs chapitres sur le latin classique et le latin populaire, sur le tact avec les idiomes germaniques, sur le latin parlé. Ce sont des cha qui pourraient servir d'introduction à l'histoire de n'importe quelle romane. Ne nous en plaignons pas : l'exposé de M. Br. est au cour la science, et les lecteurs à qui le livre est destiné auraient quelqu à trouver par eux-mêmes et à combiner les éléments qui sont ici ment groupés et mis en œuvre. M. Br. a visiblement fait effort (d en général) pour donner satisfaction aux *desiderata* exprimés par

et les parties nouvelles sont si nombreuses qu'on n'aurait plus guère de lacunes importantes à signaler. C'est plutôt sur le plan que pourraient porter les critiques générales. Il y a, à mon avis, trop de grammaire dans cette histoire. On y trouve toute une grammaire historique du français, travail certainement utile en soi, mais qui étant morcelé par époques, ne donne pas une idée suffisamment claire et précise du développement de la langue. Après tout, un classement absolument logique était bien difficile à établir, étant donnée la variété des notions que M. Br. voulait faire entrer dans son livre. Je n'ai pas le loisir de rédiger un véritable compte rendu, qui exigerait bien des pages si on voulait examiner avec le soin que le sujet exige toutes les parties du livre, et, dans une appréciation générale telle que celle-ci, il me paraîtrait puéril d'indiquer çà et là des divergences d'opinion sur des points de détail : j'aime mieux dire que si tout n'est pas de première main, tout a été vérifié. M. Br. s'est efforcé de lire tout ce qui pouvait avoir de l'intérêt pour ses recherches et sa bibliographie est en somme très bonne. Il a visé surtout à la clarté ; certains trouveront qu'il y a çà et là un peu de prolixité, mais le livre n'est pas fait que pour les spécialistes. Louons l'auteur de s'être attaché plus qu'on ne le fait ordinairement à distinguer ce qui doit être distingué ; ainsi il traite à part de la graphie, mettant à leur vraie place des faits d'importance secondaire qui, dans certains ouvrages, sont à tort classés dans la phonétique. Il a traité avec un soin particulier de certaines matières souvent un peu négligées, de la syntaxe par exemple. Il y a beaucoup de nouveau dans l'histoire externe de la langue. En somme, ouvrage très recommandable qui sera entièrement nouveau pour le plus grand nombre de lecteurs, et où les hommes du métier trouveront à apprendre. — P. M.

Th. Gartner, *Darstellung der rumänischen Sprache* (*Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen*, III). Halle, Niemeyer, 1904. In-8°, x-237 p. — Manuel destiné à l'enseignement et précédé de quelques textes soigneusement commentés. La partie phonétique est de beaucoup la plus développée, elle a des subdivisions d'exemples qui parfois paraissent excessives; mais le livre est dans l'ensemble clair et commode et rendra service aux étudiants. Il est complété par un glossaire. — M. R.

H. Tiktin, *Rumänisches Elementarbuch* (*Sammlung romanischer Elementarbücher*, I, 6). Heidelberg, Winter, 1905. In-8°, viii-228 p. — Ce très bon manuel sera surtout utile à des étudiants plus avancés que ceux auxquels s'adresse l'ouvrage de M. Gartner ; il est souvent moins clair que ce dernier et les renseignements élémentaires y tiennent moins de place, mais il sera pour l'étude historique du roumain d'un secours plus efficace. Il contient, outre une bibliographie critique et quelques renseignements sur la division dialectale du roumain, une grammaire historique en trois parties : phonétique, morphologie, syntaxe, un choix de dix-huit textes anciens, modernes et dialectaux, enfin un lexique pour l'explication

de ces textes. L'exposé historique prend pour point de départ l'état moderne du roumain, celui de M. Gartner suivant l'ordre inverse, les deux manuels se complètent d'autant plus utilement. — M. R.

G. Alexici, *Geschichte der rumänischen Litteratur* (*Die Litteraturen Ostens in Einzeldarstellungen*, III). Leipzig, Amelang, 1906. In-8°, v[illegible] 196 p. — Exposé rapide et clair, mais trop souvent privé des indications précises indispensables ; la faute en est, il est vrai, à la collection à laquelle cet ouvrage était destiné. La plus grande place est naturellement réservée à la littérature du XIXe siècle, ce qui diminue un peu l'importance des observations de la préface sur le rapport de la littérature roumaine et des littératures de l'Europe orientale dans les périodes antérieures ; un chapitre est consacré à la littérature macédo-roumaine. — M. R.

Graiul nostru, *Texte din toate părțile locuite de Români publicate* de I. A. Candrea, Ov. Densusianu, Th. D. Sperantia. I, Bucarest, Socec, 1906. In-8°, 128 p. — A l'occasion du jubilé du roi Charles Ier, le ministère de l'instruction publique de Roumanie a chargé trois membres de la *Société philologique* de Bucarest de constituer une collection de textes de tous les dialectes roumains. Le présent volume donne les résultats des premières enquêtes dans la Petite Valachie et le nord de la Grande Valachie. L'originalité de cette collection est la place attribuée, à côté des poésies et des contes, aux récits historiques, aux tableaux de la vie courante, faits par des paysans. Il sera sans doute possible par là de saisir un état linguistique plus vivant que celui qu'offrent en général les collections de caractère folk-lorique. La transcription phonétique n'a pas visé à une extrême précision; c'était là une conséquence regrettable, mais difficile à éviter du caractère national de la collection. — M. R.

Chronique de Jean le Bel, publiée pour la Société de l'Histoire de France par J. Viard et Eug. Déprez. Paris, Renouard, 1904, 1905. In-8°, deux vol. XLV-356 et 404 pages. — La première édition de la chronique de Jean le Bel, publiée en 1863 pour l'Académie de Belgique, est extrêmement défectueuse. L. Polain, l'éditeur, aussitôt qu'il eût été informé de la découverte faite à Châlons en septembre 1861, s'était mis à l'œuvre en grande hâte, de peur d'être devancé. Son édition n'a ni table ni commentaire historique ; la préface est insignifiante, et le texte est très fautif. Les éditeurs actuels n'ont pas eu de peine à faire beaucoup mieux. Le texte a été soigneusement collationné sur le ms., jusqu'ici unique, de Châlons ; l'introduction contient une bonne étude sur Jean le Bel considéré comme historien (on aurait désiré quelques observations sur la langue qui offre des particularités intéressantes, Jean le Bel étant de Liège) ; le commentaire historique, qui est plus particulièrement l'œuvre de M. Déprez, est abondant et riche en informations tirées du *Record Office* : Jean le Bel étant la source principale de Froissart jusqu'en 1360, ce commentaire complète utilement celui de S. Luce, qui n'avait pas utilisé les Archives anglaises.

Enfin, il y a une table alphabétique, que toutefois on voudrait plus analytique. — P. M.

Studies and notes in Philology and Literature, vol. X. *The Arthurian material in the Chronicles, especially those of Great Britain and France*, by Robert Huntington FLETCHER. Boston, Ginn and Co, 1906. In-8°, IX-313 p. — Ce volume fait partie de la série de travaux que la section des langues et littératures modernes à l'Université Harvard publie à libres intervalles depuis une quinzaine d'années. Nous avons, à diverses reprises, signalé à nos lecteurs ces intéressantes publications lorsqu'elles se rapportaient à nos études. Voir, pour le t. I, *Romania*, XXII, 616 ; pour le t. IV, *ibid.*, XXVI, 290, pour le t. V, *ibid.*, XXVII, 320. L'ouvrage que nous annonçons présentement, et qui traite de matières souvent étudiées, n'offre pas beaucoup de nouveautés ; c'est, à bien des égards, un résumé fait avec soin et qui épargnera des recherches aux érudits qui s'occupent de la fabuleuse légende d'Arthur. Les auteurs auxquels M. Fl. a consacré les notices les plus approfondies sont, naturellement, Gildas, Nennius, Gaufrei de Monmouth ; mais il traite aussi des compositions dérivées, soit latines, soit françaises. Il énumère et classe de son mieux les innombrables chroniques dans lesquelles l'*Historia Brittonum* a été mise à contribution, et conduit ses recherches à travers l'historiographie anglaise jusque vers la fin du XVe siècle. En général il est bien informé et il a visiblement fait effort pour connaître à fond la bibliographie du sujet. Sans doute on peut signaler çà et là quelques imperfections ou lacunes : son classement des chroniques françaises connues sous le nom de *Brut* est assez défectueux ; il mentionne les versions de l'*Historia Brittonum*, mais il oublie d'indiquer celles qui ont été faites, en vers ou en prose, des prophéties de Merlin. Il ignore l'édition du *Draco normannicus* qu'a publiée M. Omont. Il oublie de dire le nom de l'auteur de la *Polistorie* de l'église de Cantorbéry, etc. Mais, somme toute, l'ouvrage est estimable, et la table qui le termine en rend l'usage commode. — P. M.

La vision de Tondale (*Tnudgal*), textes français, anglo-normands et irlandais, publiés par V.-H. FRIEDEL et Kuno MEYER. Paris, Champion, 1907. In-8°, XX-159 pages. — Il y a dans ce volume, outre une version irlandaise (accompagnée d'une préface et de notes en anglais) dont nous n'avons pas à nous occuper, trois textes français ou anglo-français, dont la publication est l'œuvre de M. Friedel, à savoir deux versions en prose française tirées l'une d'un ms. de Londres (Musée brit., Add. 9771), l'autre d'un ms. de la Bibl. nat. (fr. 763), et un fragment, le début d'une version anglo-normande en vers qui ne paraît pas antérieure à la fin du XIIIe siècle, et dont le ms. est à Dublin. Ce fragment ne manque pas d'intérêt. Il est en tirades monorimes de vers fort incorrects dont la mesure se rapproche plus ou moins de l'alexandrin. Le texte que je comparerais le plus volontiers à cette version de la vision de Tondale est la chronique de Pierre de

Langtoft. C'est assez dire combien il est corrompu. Ici, comme ailleurs, est difficile de faire le départ des fautes du copiste et des fautes qu'o peut attribuer à l'auteur. M. Fr. a proposé en note un très grand nomb de corrections, entre lesquelles il en est d'acceptables. Mais beaucoup so contestables ou inutiles. L'introduction ne donne pas, à beaucoup près, to les renseignements qu'on s'attendrait à y trouver, et ne dispense pas consulter ce que Ward a écrit sur la vision de Tondale dans son *Catalo of romances*, II, 416 et suiv. — P. M.

La canzone d'Orlando. Testo antico francese tradotto per la prima volta in gralmente in versi italiani da L. F. BENEDETTO, con introduzione di Rodo RENIER. Torino, Lattes, 1907. Très petit in-8° carré, LXVI-187 pages. Cette version, en hendécasyllabes non rimés, est assez bonne : le texte qui n'est pas le meilleur qu'on pût choisir — est en général bien comp Mais on conçoit qu'une traduction où l'enjambement d'un vers à l'au est fréquent, ne peut en aucune manière donner l'idée de la gravité un lourde de l'original. Ce qui doit être surtout recommandé à nos lecteurs, c l'introduction de M. R. Renier, qui est un excellent morceau de criti littéraire. M. R. Renier est parfaitement au courant des travaux qui exist sur la matière : il sait se les assimiler et en exprimer le suc. Pour la q tion controversée des rapports de la chanson avec le Pseudo-Turpi avec la *Carmen*, il s'en tient à l'opinion de G. Paris, sans ignorer les o nions différentes. Sur tous les points M. R. est un excellent guide (je f cependant une petite réserve pour le passage (p. XXVI) où il dit qu science a démontré les origines germaniques de l'épopée française). F différent de l'introduction de M. Crescini à une autre version itali moins complète, que nous avons louée en son temps (*Romania*, XXV, 63 le mémoire de M. R. ne mérite pas à un moindre degré l'attention tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre épopée. En français, n avons eu bien des traductions de la *Chanson de Roland*, depuis Delécluze j qu'à M. J. Fabre. La plupart sont assez médiocres, et les préfaces qui précèdent sont bien loin de valoir celle de M. Renier. — P. M.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES CHANSONS DE GESTE

ET LES ROUTES D'ITALIE

(*Suite*) [1].

5. MORTARA ET 6. PAVIE.

On vénérait à Mortara, sous les noms de saint Ami et de saint Amile, les deux compagnons qui sont l'Oreste et le Pylade, l'Athis et le Prophilias des chansons de geste. Les travaux sur la légende d'*Ami et Amile* sont très nombreux et souvent l'on y lit que Mortara est une petite ville de Lombardie ; mais jamais, que je sache, on n'y trouve posée cette question : pourquoi les religieux de cette petite ville lombarde honoraient-ils de leur culte les héros d'une chanson de geste française ? ni celle-ci : comment les jongleurs de la France du Nord savaient-ils que leurs héros étaient tenus pour des saints dans une bourgade de Lombardie ? Nulle part on n'y lit cette remarque bien simple que Mortara est située sur la route de Turin à Pavie, à 126 kilomètres de Turin, à 64 kilomètres de Pavie, en plein sur le chemin des « romieux » [2].

Hors les murs, à peu de distance de Mortara, s'élève une antique église, jadis abbaye, de Saint-Albin. C'est là que se livra en 1849 la bataille de Mortara entre Sardes et Autrichiens ; c'est là, s'il faut en croire une inscription placée en 1542 dans l'église, que Charlemagne aurait combattu Désier, roi des

---

1 - Voir le premier article, ci-dessus, p. 161.

2 - M. Pio Rajna, à qui rien n'échappe, a pourtant écrit cette note dans un de ses beaux articles intitulés *Contributi alla storia dell' epopea* (*Romania*, XVI, p. 50, n. 3) : « Si consideri che Mortara era ancor essa sulla Via Francia. »

Lombards [1]. On conservait encore au XVIIIe siècle dans cette église la tradition que les corps de saint Ami et de saint Amile y avaient reposé : leurs précieuses reliques, disait-on, avaient été vendues à vil prix ; mais on y voyait encore « des restes de leurs tombeaux et leurs statues en costumes de chevaliers » [2].

Bien des témoignages prouvent que ces tombes ont été vénérées pendant des siècles : celui de Jean d'Outremeuse par exemple ou celui de Fazio degli Uberti :

> Giunti a Mortara udimmo dire appieno,
> Che per gli molti morti il nome prese,
> Quando gli dui compagni venner meno [3].

Mais, longtemps avant, Godefroy de Viterbe (mort en 1191) décrivant une bataille légendaire que Charlemagne y a livrée à Désier, y fait mourir les bienheureux Ami et Amile, et il se hâte de nous dire que Mortara est de son temps une importante station de pèlerins :

> Pro nece multorum, quae facta fuit, populorum,
> Dicitur illorum Mortaria nomen agrorum
> Quae peregrinorum stat modo grande forum.
>
> Tunc duo consocii, meritis vitaque beati,
> Amis [5] et Amilius parili sunt marte necati :
> Carolus his tribuit digna sepulchra satis [6].

La *Vita sanctorum Amici et Amelii carissimorum* [7], qui appar-

1. Amato Amati, *Dizionario corografico dell'Italia*, au mot *Mortara*.

2. *Acta sanct. Bolland.*, t. VI d'octobre (12 octobre), p. 125 : « Ac perquirentes si quid memoriae aut monumenti horum virorum (Amici et Amelii) ibi (Mortariae) reliquum esset, cognovimus arcarum etiamnum manere vestigia, et eorum imagines militari corporis habitu ; praeterea Mortarienses a majoribus accepisse quod eorum corpora fuerint in ecclesia S. Albini ; quodque ab improbo quodam sardonio pretio tradita sint Casalensibus ; quanquam apud Casalenses nullam rei memoriam reperi. »

3. *Chronique*, éd. Borgnet, t. III, p. 220-1.

4. *Dittamondo*, livre III, ch. v.

5. Remarquer la forme française du nom.

6. Muratori, *Rerum italic. scriptores*, t. VII, p. 406. Cf. Rajna, art. cité, p. 50.

7. Publiée par Kölbing, pp. XCVII ss. de son édition d'*Amis and Amiloun* (*Altenglische Bibliothek*, II), Heilbronn, 1884.

tient sans doute à la première moitié du XIIe siècle [1] et qui fut composée dans la région et pour le bien des églises de Mortara [2], précise de la sorte : Ami et Amile étant morts dans la bataille où Désier fut vaincu, Charlemagne, alors occupé au siège de Pavie, voulut honorer leur mémoire. Sur le conseil de saint Albin, évêque d'Angers, prélat qui suivait son armée, il fit construire aux lieux où ils étaient morts, deux églises, sous le vocable, l'une de saint Eusèbe de Verceil, l'autre de saint Pierre. Il fit apporter de Milan deux sarcophages de pierre, pour les deux compagnons ; Amile fut déposé dans l'église Saint-Pierre, Ami dans l'église Saint-Eusèbe. Mais, le lendemain, par un miracle de Dieu, on retrouva les sarcophages réunis dans l'église Saint-Eusèbe. L'évêque Albin établit dans cette église des prêtres, des diacres et des clercs, chargés de la garde des deux corps saints. Il n'est pas dit expressément, mais on comprend que l'église Saint-Eusèbe prendra un jour le nom de son fondateur, saint Albin [3].

Cette double tombe de Mortara, les chansons de geste du XIIe et du XIIIe siècle la connaissent :

Ami et Amile [4] :

15 A Mortiers gisent, que de fi le set on...
3496 Iluec transsirent, c'est veritez prouvee.

---

1. On en connaît un manuscrit du XIIe siècle (Kölbing, p. XCVI). Plusieurs critiques attribuent la *Vita* au XIe siècle ; je ne sais sur quels fondements repose cette opinion ; si c'est parce-qu'ils voient, avec Kölbing, dans la *Vita* la source de la chanson française, telle que nous l'avons, cette vue est assurément erronée.

2. C'est ce que prouvent la précision topographique et la richesse des renseignements que donne l'auteur sur les origines de ces églises.

3. Ces indications sont répétées, avec plus ou moins de détails et de modifications, par plusieurs chroniqueurs italiens, Jacques d'Acqui par exemple (fin du XIIIe siècle) : « Les corps d'Ami et d'Amile furent portés à grand deuil dans l'église Saint-Albin hors Mortara, et déposés chacun dans un tombeau. Les deux monuments étaient un peu éloignés l'un de l'autre ; maintenant, comme tous l'affirment (*ut ab omnibus continue asseritur*), les deux sépultures ont changé de place sans œuvre humaine, par miracle de Dieu, et dans l'église de Saint-Albin, le monument de saint Ami touche le monument de saint Amile » (*Chronicon ymaginis mundi*, dans les *Mon. historiae patriae*, *SS.*, III, col. 1492).

4. Éd. C. Hofmann (1882). Je néglige plusieurs textes dérivés plus ou moins directement des chansons de geste françaises, comme le poème anglo-

Li pelerin qui vont par mi l'estree,
Cil sevent bien ou lor tombe est posee.

Girart de Blaye [1] :

Amillez et Amis, ce dist l'auctorités,
Furent bon compaignon, loiaus et esprouvés,
Et tant que il sont saint et cors sains eslevés ;
En Lombardie sont...

Jourdain de Blaye [2] :

A Mortiers gisent, es plains de Lombardie.

La Chevalerie Ogier [3] :

Charlemagne, ayant trouvé les corps des deux compagnons, dit à ses hommes :

« Prendés ces contes, franc chevalier nobile.
Dusc'a Mortiers ne vos atargiés mie,
Ses enterrés el non sainte Marie. »
Et il respondent : « Con vos plaira, biaus sire. »
D'iluec s'en tornent, od els grant conpaignie,
Le grant chemin et la voie bastie ;
Au mostier vinrent a une aube esclarie.
Canter ont fait hautement le servise.
Tot premerain ont enfoy Amile ;
En sus de lui conte Ami enfoïrent
Près d'un arpent, l'estore le devise ;
Mais teus vertus i fist Deus nostre sire
Que tot ensanlle assanlerent et revinrent.

Enfin, la plus ancienne version que nous ayons de la légende d'*Ami et d'Amile* est contenue, comme on sait, dans une épître

---

normand d'*Ami et Amilun* (*Amis and Amiloun*, hgg. von E. Kölbing, 1884, p. 187) :

Lor corps gisent en Lombardie
U Deu fait pur eus granz vertuz,
Evegles veer et parler mutz.

1. Cité par C. Hofmann, *Amis et Amiles*, 1882, p. XVI.

2. *Amis et Amiles und Jourdain de Blaivies*, éd. K. Hofmann, 1882, p. 105, v. 7.

3. Ed. Barrois, t. II (1842), p. 243.

en distiques latins où sont célébrés tour à tour les amis célèbres, Damon et Pythias, Nisus et Euryale, etc [1]. Elle est l'œuvre de Raoul le Tourtier (*Radulphus Tortarius*), moine de Fleury-sur-Loire, et elle date de la fin du XIe siècle [2]. Raoul le Tourtier connaît déjà le miracle de la réunion des tombes et le place à Mortara, près Verceil. « Personne, dit-il, pas même la Mort, n'a pu séparer Ami et Amile et rompre leur amitié :

19 « Ex illo valuit quam tempore solvere nemo
Nec mors, namque locus continet unus eos.
Est prope Vercellis fundus Mortaria dictus,
Horum famosos qui cumulat tumulos. »

Que sont ces deux héros, si anciennement célébrés par la poésie, si anciennement vénérés par l'Église ? Leur belle histoire, chacun la retrouvera dans son souvenir, si j'en rappelle ces quelques traits : ils sont deux enfants nobles conçus à la même heure, nés le même jour en deux régions de France, éloignées l'une de l'autre ; leurs parents, avertis miraculeusement qu'ils sont prédestinés à une éternelle amitié, les ont portés au pape, pour qu'ils fussent baptisés le même jour, par le même parrain ; dès l'enfance, ils se ressemblent à tel point que nul ne peut les distinguer l'un de l'autre. Ils grandissent séparés ; mais, venus à l'âge d'homme, tous deux se mettent en route le même jour pour se retrouver. Après s'être longtemps cherchés, ils se rejoignent en effet, forment un pacte de compagnonnage et servent ensemble avec honneur le même roi [3], jusqu'au jour où l'un d'eux, Amile, accusé d'avoir séduit la fille de ce roi, est tenu de s'en justifier par combat judiciaire : il ne saurait soutenir ce combat, car l'accusation est vraie ; mais les deux compagnons tirent alors profit de leur merveil-

1. Publiée par E. de Certain, *Archives des Missions*, V (1856), 119-123. La partie de cette *Epistola* qui concerne Ami et Amile a été publiée par C. Hofmann, ouvr. cité, p. XXIV.

2. Raoul le Tourtier est mort peu après 1122. E. de Certain (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, série IV, t. I, 1855, p. 488) place entre 1090 et 1100 la composition de l'*Epistola* qui nous intéresse. Cette détermination de la date n'a pas été contestée depuis, que je sache.

3. Gaïferus, chez Raoul le Tourtier, Charlemagne partout ailleurs.

leuse ressemblance. Ils changent de vêtements et se font passer l'un pour l'autre. Amile se retire dans le château d'Ami, et tous le prennent pour le vrai seigneur du lieu, même la femme de celui-ci, auprès de qui il couche, comme s'il était le mari, mais en mettant entre elle et lui une épée nue, symbole et gardienne de sa chasteté. Cependant Ami, se faisant passer pour Amile, a pu jurer sans mensonge qu'il n'avait pas séduit la princesse, a soutenu le combat judiciaire, tué l'accusateur, et victorieux a épousé, sous le nom de son compagnon, la fille du roi. Il la conduit à son vrai mari ; mais, peu après, Dieu le frappe : il devient lépreux. Chassé par sa femme, il erre par les pays, pendant des années, réduit à mendier, tant qu'enfin il parvient au château où son compagnon, ignorant ses malheurs, vivait en paix. Amile reconnaît le misérable, le recueille, le soigne tendrement. Un jour Dieu lui enseigne comment Ami pourra guérir : il faut qu'Amile égorge ses deux enfants et qu'il frotte de leur sang les plaies du ladre. Il le fait et guérit Ami ; un nouveau miracle ressuscite les enfants. Les deux compagnons meurent le même jour : miracle que leurs tombes qui se réunissent.

Il n'entre pas dans mon dessein de rechercher où et quand cette légende s'est d'abord formée. Comme elle utilise quelques thèmes répandus dans le folk-lore de maints pays (l'épée gardienne de continence, le sang innocent, qui seul peut guérir, etc.), de nombreux critiques y voient un très ancien conte populaire, d'origine orientale, naturellement. G. Paris écrit[1] : « Malgré le manque de parallèles orientaux signalés jusqu'à présent[2], nous penchons fort à voir dans la légende du lépreux que son ami guérit en sacrifiant ses enfants pour l'oindre de leur sang, un conte d'origine orientale venu en Occident par un intermédiaire byzantin et par transmission littéraire. »

C'est une hypothèse gratuite. Je ne l'accepte ni ne la contredis.

Je m'en tiens à constater en fait que la légende d'Ami et

---

1. *Romania*, XIV (1885), 318.

2. C'est-à-dire jusqu'à 1885. Vingt ans ont passé depuis : je ne sache pas qu'on ait découvert dans l'intervalle le moindre parallèle ni dans l'Inde, ni nulle part en Orient.

d'Amile apparaît pour la première fois à la fin du XIe siècle chez Raoul le Tourtier, puis, au XIIe siècle, dans une chanson de geste française et dans la *Vita sanctorum Amici et Amelii*; que ce sont là les trois seules versions anciennes du conte, et qu'elles s'accordent à donner les traits rassemblés ci-dessus. Que par des spéculations ingénieuses on dépouille cette histoire de ses éléments chevaleresques (le combat judiciaire, etc.) et de ses éléments chrétiens (la maladie et la guérison envoyées par Dieu), je ne sais ce qu'il pourra rester du conte; mais la tentative est permise. On peut imaginer abstraitement une forme de la légende telle qu'elle se déroule en civilisation indienne, arabe ou byzantine; en fait, une seule forme nous est connue, primitive ou non; et l'on ne peut que constater que, sous cette forme, l'histoire d'Ami et d'Amile est une légende à la fois féodale et chrétienne.

Cette légende féodale et chrétienne, on peut concevoir abstraitement et par un jeu d'hypothèses qu'elle n'a été coulée que sur le tard et par accident dans le moule des chansons de geste : il n'est pas nécessaire qu'Ami et Amile soient des comtes ou des chevaliers, ni que leur destinée se noue à la cour d'un roi, ni que ce roi soit Charlemagne. Mais, en fait, et si l'on se garde des hypothèses, on ne peut que constater que les trois seuls textes anciens dont nous disposons s'accordent à faire d'Ami et d'Amile les héros d'un roman épique. On peut débattre (je n'entrerai pas dans ce débat) si la chanson de geste française représente un état de la tradition poétique plus ancien ou plus récent que les poèmes français exploités par Raoul le Tourtier et par l'auteur italien de la *Vita*; ce qui est constant, c'est que Raoul le Tourtier et l'auteur de la *Vita* exploitaient l'un et l'autre des poèmes français (il suffit de rappeler, entre d'autres preuves, que le dénonciateur d'Amile est dans tous les textes Hardré [1], traître propre à l'épopée française); et, sans m'arrêter à démontrer un fait avoué de tous, je constate que, aussi haut que nous puissions remonter, la légende d'*Ami et d'Amile* est une chanson de geste française. Or, si Raoul le Tourtier écrivait vers 1090, nous devons nous représen-

1. *Adradus* chez R. Le Tourtier (v. 32 etc.), *Ardericus* dans la *Vita* (p. CI, etc.).

ter une chanson d'*Ami et Amile* à peu près contemporaine du *Roland* d'Oxford.

Cette ancienne chanson de geste française, on peut imaginer abstraitement, et par un jeu d'hypothèses, que les héros n'en sont devenus des saints que sur le tard et par accident. En fait, et si l'on se dispense de toute hypothèse, on ne peut que constater que nos trois textes anciens les donnent pour des saints ; il est bien vrai que, seule, la *Vita* développe le récit de leur « passion » et de leur « déposition » ; mais les trois textes s'accordent à les marquer, dès l'heure de leur naissance, des signes d'une prédestination surnaturelle : Dieu les mène tous deux à travers les épreuves [1], vers une même fin, qu'il sait ;

---

1. Pourquoi Dieu frappe-t-il Ami de la lèpre ? Plusieurs des critiques modernes ont compris que c'était pour avoir combattu Hardré en combat judiciaire (Voy. par exemple, Schwieger, *Die Sage von Amis und Amiles*, Berlin, 1884, p. 12). C'est un contresens que personne n'eût fait au moyen âge. Les textes expliquent autrement le malheur d'Ami. Selon la chanson de geste Dieu le châtie parce que, épousant la fille du roi sous un faux nom, il a commis le crime de bigamie. C'est ce qu'un ange vient lui expliquer dans le *Miracle d'Amis* (*Miracles de Nostre Dame*, éd. Ul. Robert et G. Paris, t. IV) comme dans la chanson de geste :

1220 « Amis, Amis, sache de vray
Pour ce qu'as fait un serement
Que ne peus tenir bonnement
Que ce ne soit contre la loy
(*C'est d'espouser la fille au roy*),
Dieu te mande qu'en brief termine
Seras mesel... »

Cependant, à la réflexion, cette « bigamie » paraît si innocente qu'on s'étonne qu'elle soit si cruellement châtiée. D'autre part, jamais dans la suite de la chanson de geste, il n'est rappelé que, si Ami souffre ainsi dans sa chair, c'est parce qu'il s'est dévoué pour son compagnon. Celui-ci, dénombrant les obligations qu'il lui a, n'y fait nulle allusion. Pourtant le poète avait les meilleures occasions de rappeler que la lèpre d'Ami est une conséquence de son dévouement : par exemple, quand il s'agit de nous faire accepter le meurtre des enfants. Ce sont des indices que le thème de la lèpre-châtiment n'est pas primitif. Chez Raoul le Tourtier (v. 176) la lèpre d'Ami est une maladie accidentelle. Dans la *Vita*, ce n'est pas un châtiment, mais une épreuve. Dieu frappe Ami parce qu'il l'aime, *juxta illud quod scriptum est* :

nés le même jour, liés par Dieu dans la vie, leur histoire n'a de sens que s'ils meurent le même jour, liés dans la mort ; et ce n'est donc pas seulement l'accord des textes conservés, c'est l'esprit intime de la légende qui veut que le miracle des tombes soit primitif et que les deux compagnons soient des saints.

Enfin, on peut concevoir abstraitement et par un jeu d'hypothèses que ces tombes n'ont existé d'abord que dans l'imagination des poètes, ou que, montrées d'abord dans quelque sanctuaire de France ou d'ailleurs, elles n'ont été placées que sur le tard à Mortara. En fait, on ne peut que constater que leur localisation à Mortara est indiquée par les trois textes anciens.

Bien mieux, si la mort des héros les rattache à Mortara, on n'a pas remarqué, mais il n'est pas moins remarquable que leur vie les rattache à la route de pèlerinage, passant par Mortara, que suivaient les « romieux ». Dans la chanson de geste comme dans la *Vita*, leurs parents, sur l'ordre de Dieu, les portent à Rome pour les faire baptiser par le pape. C'est sur la route de Rome (v. 52 ss.) en passant par Vézelay, la Bourgogne, Mongeu, Mortara, Pavie, que le comte Ami cherche d'abord Amile. C'est à Rome, auprès du pape son parrain que, devenu lépreux, il trouve d'abord un asile ; et, quand les deux compagnons périssent à Mortara, c'est la septième ou la huitième fois qu'ils ont passé par là. Ils sont donc eux-mêmes conçus, par les poètes et par l'hagiographe, comme des « romieux. »

En résumé, on a montré, dès la fin du XIe siècle au plus tard, à Saint-Albin de Mortara, deux sarcophages accouplés. Étaient-ce des tombes romaines, où se lisait le nom (d'origine sans doute sémitique) d'*Amelius* ? Ou bien la légende a-t-elle existé d'abord, et a-t-elle été arbitrairement rattachée par les religieux de Saint-Albin à deux sarcophages quelconques de leur église ? On ne sait. Mais, aussi loin que nous remontions, la légende apparaît sous la double forme d'une légende hagio-

---

Omnem filium quem Deus recipit, corripit, flagellat et castigat. C'est là l'explication chrétienne. Seule elle s'accorde avec le reste de l'histoire ; c'est donc très probablement le thème primitif. Il met bien en relief le caractère hagiographique de la légende.

graphique exploitée à Mortara et d'une chanson de geste française rattachée à Mortara. Et qui donc peut rendre compte de ces faits, sinon

Li pelerin qui vont par mi l'estree ?

J'ai différé jusqu'à maintenant, à dessein, de considérer les circonstances, diverses selon les textes, de la mort des deux compagnons. Raoul le Tourtier ne les raconte pas. Selon la chanson de geste, ils meurent tous deux, au retour du Saint Sépulcre, de maladie :

3494 Par mi Mortiers ont lor voie tornee ;
La lor prist maus par bonne destinee ;
Illuec transsirent..

et c'est peut-être la version primitive.

Selon la *Vita*, ils ont accompagné Charlemagne dans son expédition contre le roi Désier. Après avoir passé les Cluses, Charlemagne a livré à Désier une bataille si terrible que le lieu où Lombards et Francs se rencontrèrent, nommé jusque-là *Pulcra Silvula*, prit de ce jour le triste nom de *Mortaria*. Ami et Amile y moururent, les armes à la main.

La *Chevalerie Ogier* raconte à son tour la « passion » de nos deux saints [1]. C'est aussi pendant l'expédition de Charlemagne contre Désier et le jour de la bataille unique et désastreuse livrée par Désier. Mais ici les circonstances diffèrent. Désier, vaincu, s'enfuit à Pavie, comme dans la *Vita*, et s'y enferme ; mais son allié, Ogier a tenu plus longtemps sur le champ de bataille ; il fuit enfin, lui aussi, seul, poursuivi par les vainqueurs. Il arrive à Pavie et voudrait s'y réfugier ; mais la porte est close ; Désier, las de la guerre, lui en refuse l'entrée. Il fuit plus loin, toujours sur la vieille chaussée romaine, jusqu'à Saint-Domin. Là il rencontre Ami et Amile, qui revenaient d'un pèlerinage à Rome pour porter leur secours à Charlemagne :

5885 Il voit venir deus vaillans chevaliers,
Le conte Amile et Ami le guerrier.
De Rome vienent, de Damediu proier,

1. Ed. Barrois, v. 5847 ss.

Escerpe au col, come vaillant princier.
Mult aiment Dieu, servent et tienent chier.
A lor signor Kallon vienent aidier...

Ogier encontrent qui s'en aloit fuiant.
Com il les vit, si les vait conissant.
Il lor escrie : « N'en irés en avant !
Por Kallemainne le roi faire dolant
Vos ocirrai a m'espee trenchant. »
Quant il l'entendent, mult s'en vont esmaiant,
Car il n'ont arme ne espee tranchant;
Merci li crient, si vont les cols baissant.
Tant fu iriés Ogiers au cors vaillant
Por lor proieres ne volt faire niant :
Les ciefs en prist li dux demaintenant.
Quant ot ce fait, si s'en torna fuiant,
Puis regarda delés un desrubant,
Et vit venir Kallon, le roi poissant.

Charlemagne trouve les deux cadavres et les fait porter à Mortara.

Par le texte de la *Vita* et par la *Chevalerie Ogier*, nous voici ramenés vers cette conquête de la Lombardie par Charlemagne, que la chronique de la Novalèse narrait à sa façon. Les moines de la Novalèse y avaient introduit la légende d'Adelchis ; les moines de Mortara y ont introduit Ami et Amile : qui donc y a introduit Ogier ?

L'histoire poétique d'Ogier tient presque tout entière dans le poème de 13.000 vers en laisses assonancées, qui porte ce titre la *Chevalerie Ogier de Danemarche*[1]. C'est l'histoire d'un rebelle, Ogier, qui, fuyant la colère de Charlemagne, a trouvé asile chez Désier, roi des Lombards. Charlemagne passe les Alpes pour punir Désier d'avoir accueilli cet hôte. Les Lombards marchent contre lui, et lui livrent une bataille. Vaincu, Désier s'enfuit vers Pavie et s'y enferme. Ogier, qui a tenu plus longtemps sur le champ de bataille, s'enfuit ailleurs en Lombardie et soutient la guerre de son côté. Quant aux motifs qui

1. Ed. Barrois, 2 vol., 1842. Cf., entre plusieurs bons travaux, la très belle étude de M. K. Voretzsch, *Ueber die Sage von Ogier dem Dänen und die Entstehung der* Chevalerie Ogier (Halle, 1891).

animent Charlemagne contre Ogier, ce sont des fictions romanesques dans le poème tel que nous l'avons ; mais ce poème, si remanié soit-il (il n'est que de la fin du XIIe siècle), garde des traces de la version primitive : le crime d'Ogier est de s'être fait le protecteur de deux orphelins, les fils de Carloman, frère de Charlemagne ; il les a emmenés en Lombardie, auprès de Désier, pour les opposer à Charles [1].

Or toutes [2] ces circonstances sont historiques. Comment l'auteur de la *Chevalerie Ogier* et le plus ancien auteur de la *Chevalerie Ogier* primitive ont-ils pu les connaître, à trois ou quatre siècles de distance ?

On répond : par des « cantilènes », ou par des « epische Sagen », contemporaines, ou presque, des événements. Je crois qu'ils les ont connues par la *Vita Hadriani*, et je voudrais rendre cette opinion vraisemblable.

---

1. Dans le poème conservé, si la guerre de Lombardie éclate, c'est qu'un fils légendaire de Charlemagne, Charlot, a tué d'un coup d'échiquier un fils légendaire d'Ogier, Baudouinet. Pourtant, il reste dans ce poème, comme l'a remarqué le premier G. Paris (*Histoire poétique*, p. 303), un reste fossile, un « témoin » de la version plus ancienne. C'est aux vers 4420 ss., lorsque Ogier dénombre ses griefs contre Charlemagne. Il lui reproche d'avoir laissé impuni le meurtre de son fils Baudouinet et ajoute :

« J'en afuï a cest roi Desier,
Passai Mongieu por ma vie alongier,
S'en amenai Loeys et Loihier,
Ces deus enfans petis a alaitier,
Qu'il voloit faire ocire et detranchier.
A Pentecoste les ferons chevaliers ;
Encor volront vostre roi guerroier. »

Ces enfants, dont il n'a pas été question jusque-là, dont il ne sera plus parlé, ne peuvent être que les deux fils de Carloman (Louis et Lohier sont d'ailleurs des noms inventés et d'une invention facile) que l'Ogier historique avait en effet emmenés auprès de Désier. En outre, M. K. Voretzsch a excellemment montré que les scènes où figure Charlot sont suspectes d'interpolation. J'admets donc, avec tous mes devanciers et sans qu'il soit utile de résumer leurs arguments, que la *Chevalerie Ogier* est le remaniement d'un poème où la guerre de Lombardie était motivée, non par une fabuleuse partie d'échecs, mais par la tutelle, assumée par Ogier, des deux fils de Carloman.

2. Sauf la bataille livrée par Désier à Charlemagne, qui est légendaire ; voyez Abel et Simson, *Jahrbücher des Fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen* (1888), p. 143-9.

A cet effet, je transcrirai ici, en la résumant, une page de la *Vita Hadriani*, et je montrerai que cette page n'a cessé, du XIe au XIIe siècle, d'être lue, méditée, plagiée, interpolée par les clercs et par les chroniqueurs d'Italie, par ceux-là même qui étaient intéressés à propager les légendes carolingiennes et les récits des chansons de geste.

VITA HADRIANI [1].

772. *Démêlés de Désier et du pape Hadrien. Désier s'empare de territoires appartenant au pape.* Conjunxit mandatum quod jam fatus Desiderius abstulisset civitatem Faventiam et ducatum Ferrariae seu Comiacclum de exarchato Ravennate, quae... Pipinus rex et ejus filii Carulus et Carulomannus, excellentissimi reges Francorum et patricii Romanorum, beato Petro concedentes offeruerunt. Nec enim duo menses praeterierunt quod ipse sanctissimus vir pontificatus culmen adeptus est, ita isdem atrocissimus Desiderius easdem abstulit civitates...

Mort de Carloman. Sa veuve et ses fils, emmenés par Ogier, se réfugient auprès de Désier. Ogier et Désier s'efforcent de contraindre le pape à couronner rois les fils de Carloman. In ipsis vero diebus contigit uxorem et filios quondam Carulomanni regis Francorum ad eundem regem Longobardorum fugam arripuisse cum Auctario ; et nitebatur ipse Desiderius atque inianter decertabat quatenus ipsi filii ejusdem Carulomanni regnum Francorum adsumpsissent ; et ob hoc ipsum sanctissimum praesulem ad se properandum seducere conabatur ut ipsos antefati quondam Carulomanni filios reges ungueret, cupiens divisionem in regno Francorum immittere ipsumque pontificem a caritate et dilectione excellentissimi Caruli, regis Francorum et patricii Romanorum separare ; sed, favente Deo, hoc nullo modo potuit impetrare... Tunc [2] pertinaci audacia egressus a suo palatio cum Adilgisi (*var.* Adalgisi, Adelgiso) proprio filio et exercitu Longobardorum, deferens secum et uxorem ac filios saepedicti quondam Carulomanni, necnon et Autcarium, qui ad eum, ut dictum est, fugam arripuerant, hic Romam properare nitebatur...

Résistance énergique du pape. Il fait appel à Charlemagne. Ambassade inutile envoyée par Charlemagne à Désier. Carolus [3] Francorum rex direxit eidem Desiderio suos missos, deprecans ut easdem quas abstulerat pacifice redderet civitates et plenarias parti Romanorum faceret justitias, promittens nsuper ei tribui XIII milia auri solidorum quantitatem in auro et argento. Sed neque deprecationibus, neque muneribus ejus ferocissimum cor flectere valuit.

Charlemagne franchit le Mont Cenis. Désier fortifie les Cluses. Négocia-

1. *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. I (1886), p. 488.
2. *Ibidem*, p. 493.
3. P. 494.

tions. Tunc [1] aggregans is ipse a Deo protectus Carulus magnus rex univer
sam regni sui Francorum exercituum multitudinem, atque ad occupanda
cunctas Clusas ex eodem suo exercitu dirigens, ipse quoque cum plurimi
fortissimis bellatoribus Francis per montem Cinisem ad easdem adpropin
quavit Clusas ; et remotus in finibus Francorum cum suis exercitibus resedit
Jamdictus vero Desiderius et universa Longobardorum exercituum multitud
ad resistendum fortiter in ipsis clusis adsistebant ; quas fabricis et diversi
maceriis curiose munire visi sunt. At vero qua hora... Francorum rex a
easdem adproximavit clusas, ilico suos denuo missos ad praefatum direx
Desiderium, deprecans...

Dieu frappe les Lombards de panique. Désier et son fils Adalgis s'enfuien précipitamment des Cluses, poursuivis par les Francs. Désier s'enferme dans Pavi
Unde omnipotens Deus, conspiciens ipsius maligni Desiderii iniquam per
diam atque intolerabilem proterviam, dum vellent Franci alio die ad propr
reverti, misit terrorem et validam trepidationem in cor eius vel filii ipsi
Adelgisis, scilicet et universorum Longobardorum. Et eadem nocte dimis
propriis tentoriis atque omne suppellectile, fugam omnes generaliter, nem
eos persequente, arripuerunt. Quod cernentes exercitus Francorum persc
sunt eos et plures ex eis interfecerunt. Ipse vero Desiderius, quantocius c
suis judicibus velociori cursu fugiens atque Papiam conjungens, ibidem
cum multis ipsis suis judicibus et multitudine populi Longobardorum recl
di studuit. Et muniens muros ipsius civitatis, ad resistendum Francor
exercitibus et propriam defendendum civitatem cum suis Longobardis
praeparavit.

773. *Adalgis et Ogier, emmenant la veuve et les fils de Carloman, se for fient dans Vérone.* Adelgis vero eius filius adsumens secum Autchari
Francum et uxorem atque filios saepedicti Carulomanni, in civitate qua
Verona nuncupatur, pro eo quod fortissima prae omnibus civitatibus Longo
bardorum esse videtur, ingressus est.

Siège de Pavie. Marche de Charlemagne contre Vérone. Ogier se rend. Plus tard, Pavie est prise et Désier déporté en France. Et dum [Carolus] agnovisset fugam arripuisse in Veronam praenominatum Adelgis, relinquens plurimam partem ex suis exercitibus Papiam, ipse quoque cum aliquantis fortissimis Francis in eandem Veronam properavit civitatem. Et dum illuc conjunxisset, protinus Autcarius et uxor atque filii saepius nominati Carolomanni propria voluntate eidem benignissimo Carulo regi se tradiderunt. Eosque recipiens ejus excellentia denuo reppedavit Papiam. Etc.

Ce texte a été exploité de diverses manières, comme on va voir.

---

1. P. 495.

1. *Vita ss. Amici et Amelii.* — L'hagiographe d'Ami et Amile avait sur sa table la *Vita Hadriani*, et l'a copiée. Exemple :

Vita Hadriani, p. 493.

Carolus Francorum rex direxit eidem Desiderio suos missos, deprecans ut easdem quas abstulerat pacifice redderet civitates et plenarias parti Romanorum faceret justitias, promittens insuper ei tribui XIIII milia auri solidorum quantitatem in auro et argento. Sed neque deprecationibus, neque muneribus suis ejus ferocissimum cor flectere valuit. Tunc...

Vita Amici, p. 107.

Karolus Francorum rex direxit eidem Desiderio nuntios suos, deprecans ut civitates et reliqua quae beato Petro astulerat redderet et plenarias parti Romanorum faceret justitias, promittens insuper ei dari XIIII millia auri solidorum quantitatem in auro et argento. Sed neque deprecationibus neque muneribus eius ferocissimum cor flectere potuit. Tunc...

Et ainsi de suite.

Il avait en outre sur sa table un second livre, les *Annales regni Francorum*, dites aussi *Annales Laurissenses majores*, et il en combinait diligemment les données avec le texte de la *Vita Hadriani*. Exemples :

Annales regni Francorum, ed. Kurze, p. 34.

Tunc domnus Carolus rex perrexit ad hiemandum in villa quae dicitur Theodone villa; ibique veniens missus domni Adriani. apostolici, nomine Petrus,.. ad domnum Carolum regem usque perjungens, invitando scilicet...

Vita Amici, p. 107.

Erat namque tunc Karolus in loco qui dicitur Theodotionis villa. Ibi veniens domni apostolici missus Adriani, nomine Petrus, precibus pape eum rogat ut...

Vita Hadriani, p. 494.

Ipse quoque cum plurimis fortissimis bellatoribus Francis per montem Cinisem ad easdem adpropinquavit clusas.

Ipse quoque rex cum plurimis bellatoribus Francis per montem Cynensem ad easdem adpropinquavit Clusas et

Annales regni Francorum, p. 36.

Perrexit ipse per montem Caenisium et misit Bernehardum avunculum suum per montem Iovem cum aliis ejus fidelibus.

per montem Jovis avunculum suum Bernardum cum ceteris fidelibus Ytaliam intrare precepit.

Vita Hadriani, p. 494.

Jamdictus vero Desiderius et universa Longobardorum exercituum multitudo ad resistendum fortiter in ipsis clusis adsistebant, etc.

Predictus vero Desiderius et universa eius multitudo ad resistendum fortiter in ipsis Clusis assistebat etc...

Il avait sur sa table un troisième livre, et c'était, comme nous l'avons vu, une rédaction de la chanson française d'*Ami et Amile* ; il a mêlé le tout, pour conférer quelque dignité historique à la légende de ses saints.

En résumé, il suit fidèlement la *Vita Hadriani* ; il en supprime Adelchis et Ogier ; il y ajoute [1] la fabuleuse bataille de Charlemagne contre Désier et les personnages d'Ami et d'Amile.

2. *Chronicon Novaliciense*. Nous avons cru reconnaître les mêmes procédés dans la chronique de la Novalèse : là, ils sont seulement moins nets, parce que le chroniqueur de la Novalèse traite ses sources plus librement, et sans les plagier. Mais, lui aussi, croyons-nous, il avait sur sa table la *Vita Hadriani* ; lui aussi, il en a éliminé Ogier ; par contre, il a fait un sort à Adelchis.

3. *Pauli Diaconi continuatio tertia* [2]. — C'est l'*Histoire des Lombards* de Paul Diacre continuée au XIIe siècle par des emprunts à différentes sources et principalement au *Liber Pontificalis*.

Venu au récit de la guerre de Lombardie, le chroniqueur copie, en l'abrégeant, la *Vita Hadriani* ; mais il l'interpole aussi, de la sorte :

Cum Carolus ipse cum suis se posse montes pertransire desperaret ac ad propria sequenti die ad reditum disponeret, subito Longobardi divino timore percussi nocte eadem, *relictis munitionibus, que humano manu nullatenus expugnare potuissent*, nullo persequente, *juxta propheticum dictu* fugerunt atque se in suis civitatibus munire ceperunt. Karolus autem, *mane facto*, cum vidisset munitiones desertas a Longobardis, collecto exercitu, *ad plana descendit Ytalie sine ulla contradictione. Cui Desiderius rex cum suis Longobardis non formidavit occurrere, sed, volente Deo, commisso prelio, vincuntur Longobardi, adversarii ecclesie, vincentibus Francis. Desiderius rex fugam petiit. Karolus magnus, victoria potitus ipsumque Desiderium insequutus*, Papie civitatem, quam Desiderius fuerat ingressus fugiens, undique obsidione vallavit. Sed, audiens quod regis Desiderii filius Adalgisus se cum uxore Karlomanni et filiis Veronam rece-

1. Outre des fables sur saint Albin d'Angers, etc.
2. Publiée dans les *Mon. Germ. hist., SS. rerum longobardicarum*, p. 213.

pisset, ipse cum sui exercitus robore illuc statim properavit. Qui cum venisset ad locum, dicta mulier, olim scilicet uxor Karlomanni, cum filiis suis propria voluntate illico ad regem venit; simul et Authcarius Francus ibidem latens se cum eis regi dedit.

C'est, comme on voit, la *Vita Hadriani*; les parties du texte imprimées en italique sont des additions légendaires. L'éditeur, Waitz, en dit à la note : « *Haec fabulosa sunt*; *cf. V. Amici et Amelii.* »

L'addition consiste en effet à raconter la même bataille fabuleuse que narrent la *Vita Amici*, la *Chevalerie Ogier*, etc.

4. *Chronicon ymaginis mundi* [1]. — C'est une œuvre de l'extrême fin du XIIIe siècle [2]; son auteur, frère Jacques d'Acqui, dominicain du couvent d'Alba, l'a compilée d'après toutes sortes de sources. D'après des chroniques latines; à l'occasion aussi, d'après des légendes locales. Son récit de la *Guerre de Lombardie*, il le compose, lui aussi, en prenant comme base la *Vita Hadriani*. Exemples :

Vita Hadriani, p. 488.

Desiderius abstulit civitatem Faventiam et ducatum Ferrariae seu Comiaclum de exarchato Ravennate...

Chronicon ymaginis mundi, col. 1448.

Rex Desiderius abstulit Ecclesiae Faventiam in Romandiola et ducatum Ferrariensem et civitatem Comagiam, que est in litore maris Adriatici supra Ravennam.

Vita Hadriani, p. 494.

Carolus rex direxit Desiderio suos missos, deprecans ut easdem quas abstulerat pacifice redderet civitates et plenarias parti Romanorum faceret justitias, promittens insuper ei tribui XIIII milia auri solidorum quantitatem in auro et argento. Sed neque deprecationibus, neque muneribus ejus ferocissimum cor flectere voluit.

Chronicon, col. 1489.

Desiderio Karolus magnus solempnes mittit ambaxiatores, rogando Desiderium quod jura sua concedat ecclesie Dei, et, si vult aurum lucrari propter hec, quod statim sibi mittat solidorum x millia aureorum. Tamen rex Desiderius propter hec verba nichil Ecclesiae vult restituere.

1. Publié dans les *Monumenta historiae patriae*, *SS.*, III, p. 1357-1626. Cf. Ferdinand Gabotto, *Les légendes carolingiennes dans le* Chronicon *de Frate Jacopo d'Acqui* (*Revue des langues romanes*, 1894, p. 251 et p. 354).

2. Elle va jusqu'en 1290.

La *Vita Hadriani* donne.....	Charles, Désier, Ogier, les fils de Carloman, Adelchis, Pavie.
Le *Chron. Novaliciense*, fondé probablement sur la *Vita Hadriani*, donne	Charles, Désier, ... Adelchis, Pavie.
La *Vita Amici*, fondée certainement sur la *Vita Hadriani*, donne.....	Charles, Désier, ... Pavie + la bataille fabuleuse de Mortara + Ami et Amile.
La *Continuatio 3a* de Paul Diacre, fondée certainement sur la *Vita Hadriani*, donne.....	Charles, Désier, Ogier, les fils de Carloman, Adelchis, Pavie + Mortara.
La *Chronique* de Jacques d'Acqui, fondée certainement sur la *Vita Hadriani*, donne.....	Charles, Désier..... Adelchis, Pavie + la bataille fabuleuse de Mortara + Ami et Amile.
Or, La *Chevalerie Ogier* donne...	Charles, Désier, Ogier, les fils de Carloman,.....: Pavie + la bataille fabuleuse de Mortara + Ami et Amile.

La *Chevalerie Ogier* ne serait-elle par fondée, elle aussi, sur [illegible] *Vita Hadriani*?

Lui aussi, il brode sur le canevas de la *Vita Hadriani* : décri-ant en témoin oculaire la route que Charlemagne est censée voir suivie des Alpes à Pavie [1], supposant des combats tout e long de cette route et surtout une grande bataille à Mortara : ui aussi, il y fait périr les saints Ami et Amile ; et, non con-nt de mêler ainsi cette chanson de geste à l'histoire de cette uerre, il y introduit une autre chanson de geste encore, *tinel* [2].

On voit à quoi tendent ces analyses [3] : puisque tous ces xtes légendaires procèdent de la *Vita Hadriani*, n'y a-t-il pas pparence que l'histoire légendaire d'Ogier procède, elle aussi, e la *Vita Hadriani* ?

Pour résumer ce qui précède en une sorte de tableau synop-ique (voyez la page ci-contre), si nous représentons par quelques oms propres la substance de chaque texte, on trouve ceci.

Toutes les chroniques qui racontent des légendes sur Désier courent à la *Vita Hadriani* ; aux mêmes pages de cette *Vita adriani* où il est parlé de Désier se lit tout ce que les chansons e geste nous rapportent de véridique sur Ogier, et je demande : y a-t-il pas apparence que c'est là que les poètes ont appris u XIe siècle le nom d'Ogier ? Supposition absurde, si l'on se ure des jongleurs du Nord de la France qui liraient au fond de

---

- Il le fait passer par Mongeu, ce qui n'est vrai que de la partie de son ée que conduisait son oncle Bernard, et descendre par le val d'Aoste, Ivrée, h ia (Sancta Agatha où M. Gabotto reconnaît, je ne sais pourquoi, Sainte-e de la *Chevalerie Ogier*), San Germano, Verceil ; au-dessus de San Ger-o, il signale un rehaussement de terre, que l'on appelait de son temps *tus Caroli* ; etc.

Nous en parlerons plus loin.

Je pourrais analyser bien d'autres textes d'origine italienne, où l'on pareillement des chroniqueurs recourir à des sources historiques authen-s pour y enchâsser des légendes de chansons de geste : Le *Panthéon* de froy de Viterbe, par exemple (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, , p. 406), ou le *Manipulus florum* (Muratori, t. XI, p. 600) qui com-le texte de Godefroy de Viterbe avec la *Vita SS. Amici et Amelii* ; ou nicon Brixianum (Muratori, t. XIV, p. 850), qui raconte lui aussi la de Mortara, et qui connaît la chanson de geste franco-italienne de la *Pampelune*. Mais je veux m'en tenir ici aux chroniqueurs qui se sur la *Vita Hadriani*.

la Picardie ou de la Champagne la *Vita Hadriani* pour y chercher un sujet de roman ; mais supposition moins téméraire, si l'on se représente des jongleurs français qui hantent la route de pèlerins entre Mortara et Pavie, qui chantent à Mortara la chanson des saints Ami et Amile, et qui recueillent sur Désier et sur son satellite Ogier quelques données de la bouche des moines de Saint-Albin de Mortara ou des prêtres des églises de Pavie, tous clercs intéressés à lire et à exploiter la *Vita Hadriani* et qui, nous l'avons vu, la lisent et l'exploitent en effet. Et si l'on songe enfin que, pour expliquer la formation des légendes d'Adelchis et d'Ogier, on n'a le choix qu'entre cette explication et la théorie des « cantilènes lombardes » et des « cantilènes romanes » du VIIIe siècle, notre supposition, j'imagine, paraîtra moins téméraire encore.

Nous quittons Pavie, non sans y avoir regardé au passage une relique de Roland : un grand fragment de rocher qu'on y montrait dès de XIIIe siècle au pied des murailles, et que son bras avait lancé [1].

7. BORGO SAN DONNINO.

On rencontre parfois dans les chansons de geste [2] ce saint obscur : saint Domin. L'enfant Vivien, par exemple, blessé, au moment de soutenir ses derniers combats, l'invoque :

> Il reclama le baron saint Martin
> Et saint Andrieu, saint Pierre et saint Fremin
> Et saint Herbert, saint Mikiel, saint Domin,
> K'il le maintignent vers la gent Apollin [3].

Un seul manuscrit d'*Aliscans*, il est vrai, celui de l'Arsenal [4],

---

1. Voy. P. Rajna, *Romania*, XXVI, p. 51 ; cf. A. D'Ancona, *Tradizioni*, p. 420. M. D'Ancona dit aussi qu'on montre de nos jours, dans la cathédrale de Pavie, la lance de Roland : mais depuis quel temps ? Nous ne relèverons au cours de cette étude, parmi les nombreuses traditions italiennes recueillies par M. D'Ancona, que celles qui sont attestées à de hautes époques.
2. Voy. la *Table des noms propres* publiée par M. Ern. Langlois.
3. *Aliscans*, éd. Guessard, v. 337.
4. Voy. l'éd. de Halle, p. 20.

nomme ici saint Domin, et Vivien, dira-t-on, ne l'invoque que pour la rime. Sans doute ; mais il suffit d'ouvrir un Dictionnaire des rimes pour constater que les saints qui riment en *-iu* foisonnent, et, d'autre part, quel poète saurait, de nos jours, fût-il très versé en hagiographie, dénicher cette rime ?

Vérification faite, il s'agit d'un saint Domninus, qui, lors des dernières persécutions contre les chrétiens, subit le martyre à Julia Fidentia. Ses reliques y étaient conservées dans une église qui fut mise sous son vocable, et par la suite l'ancienne Julia Fidentia reçut son nom : Borgo san Donnino [1].

Ces faits n'eussent sans doute exercé aucune influence sur les chansons de geste françaises, si Domninus avait reçu le martyre à quelques lieues à l'Est ou à l'Ouest de Fidentia ; mais Fidentia s'élevait en plein sur la voie Émilienne, entre Plaisance et Parme ; c'était une étape nécessaire de la route de Rome, soit que l'on gardât la voie Émilienne pour gagner Modène et Bologne, soit que l'on prît la vallée du Taro pour se diriger sur Pontremoli et Lucques. Il y avait là plusieurs hospices pour pèlerins [2].

Dans la chanson d'*Aiol* [3], Macaire de Losanne, guerroyant l'empereur Louis de France, lui envoie un ambassadeur grotesque, Lombard de nation, chargé d'un message insolent. L'empereur le raille et lui rappelle comment jadis son père Charlemagne est venu châtier les Lombards et quelle humiliation il leur a imposée à Saint-Domin :

8831 « Amis », dist l'enperere, « ne sai com tu es prous.
A la gent de ta tere est coustume a toujors
Qu'il sont fol et musart, estout et vanteour.
Mes peres [4] lor fist ja une molt grant paour :
Vers François s'aatirent li Lonbar a un jor,
Car lor fissent mangier qui ne fu gaires prous.
Dolans en fu mes peres quant en sot le clamor,

1. Voy. Ughelli, *Italia sacra*, éd. de Venise (1717), t. II, col. 62-77.

2. Ughelli, col. 62. Sur l'importance de Borgo San Donnino au moyen âge, voy. L. Schütte, *Der Apenninenpass des Monte Bardone*. Berlin, 1901, p. 40-2.

3. V. 8782 ss ; cf. P. Rajna, art. cité de l'*Archivio*, 1887, p. 44.

4. Charlemagne.

Et vint a Saint Domin par sa ruiste fieror :
Une porte de piere fist taillier a un jor ;
Lonbars le fist baisier, as grans et as menors,
Puis lor fist mangier ras et grans cas surceors ;
Encor en ont li oir reprovier et li lour. »
Quant li Lonbars l'oï, a poi d'ire ne font.

« A la foi, enperere, pecié dites et mal
Des gens de Lonbardie que a tel tort blamas :
Il sont boin chevalier quant vient as cos *donar*.
Martinobles mes peres ne fu mie buinars :
S'il vit franc chevalier qui a saint Piere alast
Et il ot bele dame que mes peres amast,
Ainc ne veïstes home qui plus tost les corbast :
Encor en a en France cent chevaliers bastars.
J'oï dire mon père, si sai qu'est *veritas*,
Que vous estes mes freres : venés, si me *baisas !* »
Quant l'entent l'empereres, si le torna a gas :...

8859 Venus est al Lonbart, belement l'en aresne :
« Va t'en de chi, Lonbart, li cors Deu mal te fache !
Tant as mangiet compeus de soris et de rates
Et tant de le composte, de presure et de rapes,
Jument me sambles plaine u asne u porc u vache... »

Il y a des obscurités dans cette scène dérisoire, manifestement faite d'allusions à un récit épique perdu, que les auditeurs d'*Aiol* connaissaient. On y voit du moins que le poète plaçait exactement Saint-Domin sur le chemin de ceux qui « a saint Piere aloient » ; on y voit aussi que l'on montrait à Saint-Domin une porte de pierre bâtie, disait-on, par Charlemagne ; et, si l'on se rappelle combien de légendes carolingiennes se sont nichées dans de vieilles ruines romaines, on peut supposer que cette porte était un reste de Julia Fidentia. Charlemagne, disait-on, avait forcé les Lombards à baiser ce monument de son triomphe, et à manger en outre des mets immondes : cette légende en rappelle d'autres, familières aux chanteurs de geste, et par exemple l'historiette du Lombard qui va, armé de pied en cap, « assaillir la limace [1]. » On sait

1. Voy. Fr. Novati, *Il Lombardo e la lumaca*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, XXII, 335-53 (reproduit, avec additions, dans *Attraverso*

quel rôle parodique les Lombards jouent presque toujours dans l'épopée française [1]. Ce blason populaire, où a-t-il pu se former, sinon de préférence dans les grandes foires de France, hantées par les marchands et les changeurs Lombards, ou bien, comme il résulte ici de la localisation à Saint-Domin, sur les routes de pèlerinage ? et pourquoi ce blason a t-il pénétré dans les chansons de geste, sinon parce qu'elles s'adressaient à l'ordinaire soit à des pèlerins, soit au public des foires ?

L'obscur patron de Borgo san Donnino, qui est demeuré, semble-t-il, un inconnu pour tout le reste de la chrétienté, quelle surprise de le voir, dans une épopée française, la chanson d'*Aspremont*, guider en personne l'*ost* de Charlemagne et protéger l'enfant Roland dans la mêlée ! C'est au moment où va s'engager, dans les monts de Calabre, la bataille décisive entre Agolant et Charles :

Par mi un tertre vienent troi chevalier :
D'une monteigne les virent abaissier ;
Blanches lor armes et blans sont li destrier.
Il ne finerent jusqu'au conroi premier
Dont Ogiers fu maistres confanonniers,
Rolanz o lui, ques ot a.jostissier... [2]

.III. chevaliers vienent esperonnant
D'une monteigne, dou costé d'un pendant.
Issi com vont les conrois trespassant,
Il ne parolent, qu'il n'est qui lor demant ;
Aus premerains an sont venuz errant.
Ogiers parole hautement en oiant :
« Com avez non, vasax au cheval grant ?
Ne vos conois, por ce sel vos demant.
Estez iluec ; ne venez en avant. »
Cil li respondent : « Atrempe ton talant.
Jorge m'apelent la ou je suit menant [3].

---

il medio evo, 1905, p. 159 ss). On trouvera dans cette belle étude des références aux textes français qui raillent la couardise des Lombards.

1. Voyez aussi R. Renier, *Ricerche sulla leggenda di Uggieri il Danese in Francia* dans les *Memorie della R. Accademia di scienze di Torino*, 2e série, t. 41 (1891), p. 419.

2. Bibl. nationale, ms. f. fr. 25.529, fo 63 ro b.

3. *Ibid.*, fo 64 vo.

Les deux compagnons de saint Georges sont saint Maurice et saint Domin. Saint Georges prend le cheval de Roland par la bride et le conduit :

Qi les veïst vers Rolant aprochier,
En pesanz cops doner et amploier !
Je ne sai mie ne ja dire nel quier
Se tuit cil muerent qu'il font jus trebuchier ;
Mais il ne puent relever ne drecier.

Li troi baron sont an l'estor venu,
Qi des monteignes estoient dessendu :
Ce fu s. Jorges et s. Domin son dru
Et s. Morises qu'avec aus fu venu.... [1]

Que les deux saints « cavaliers », Maurice et Georges, combattent en Aspremont, c'est de leur rôle [2]. Mais à quel titre saint Domin ? sinon parce que son sanctuaire, la seule église peut-être qui ait jamais été mise sous son vocable, s'élevait sur la voie Émilienne et qu'il était l'un des patrons des « romieux ».

Joseph BÉDIER.

(*A suivre*).

1. Bibl. nationale, ms. f. fr. 25. 529, f° 65 r° et v°.

2. De même dans *Garin le Lorrain* (éd. P. Paris, t. I, p. 108), lors de la bataille que Garin et Bègue livrent aux quatre rois sarrasins dans les vaux de Maurienne, saint Maurice et saint Georges combattent, escortant un troisième saint, qui est ici saint Denis :

Et li quens Begues en la presse se mist :
« Monjoie ! » escrie, l'enseigne saint Denis.
Es saint Denise, sor un bon cheval sist,
Et saint Meurisse et saint Jorge autressi ;
Molt furent bien et veü et choisi ;
Des pavcillons gitterent Sarrasins.

LA PASSION NOSTRE DAME

ET LE « PÈLERINAGE DE L'AME »

DE GUILLAUME DE DIGULLEVILLE

Le petit poème récemment publié par M. A. Boselli, d'après un manuscrit de Parme, sous le titre « la Passion Nostre Dame »[1] n'est pas inédit, comme l'éditeur l'avait pensé : la plus grande partie au moins s'en retrouve dans le *Pèlerinage de l'Ame* de Guillaume de Digulleville [2].

Gardons-nous d'affirmer d'emblée qu'il n'en est qu'un extrait. Trois hypothèses en effet sont possibles : ou bien le scribe du ms. de Parme a emprunté, en le modifiant quelque peu, un fragment du poème de Guillaume; ou c'est, inversement, celui-ci qui s'est approprié une œuvre antérieure, et l'a légèrement remaniée ; ou bien enfin il avait d'abord écrit ce poème sous la forme que nous offre le ms. de Parme et l'a récrit pour l'introduire dans son *Pèlerinage* [3]. On reconnaîtra j'espère, après avoir lu les observations qui suivent, que c'est à la première de ces hypothèses qu'il faut s'arrêter et qu'elle confine de bien près à la certitude.

---

1. *Revue des langues romanes*, XLIX (1906), p. 495-520.

2. Ed. J. J. Stürzinger, London, 1895 (Roxburghe Club), v. 6353-574. — M. Boselli s'en serait lui-même aperçu s'il avait eu l'idée d'ouvrir le dictionnaire de Godefroy au mot *avoller*, qui se trouvait dans son texte (v. 325).

3. On sait que Digulleville a écrit deux rédactions du *Pèlerinage de la vie humaine* (G. Paris, *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*, p. 214-5).

Apostrophe au peuple d'Israël	270-83 (14)	—
— à Madeleine	284-9 (6)	—
— aux Apôtres	290-304 (16)	—
— à Jésus	306-37 (32)	6533-60 (28)
— à saint Jean	338-51 (14)	6561-74 (14)

A partir d'ici les deux textes diffèrent complètement. Dans la *Passion*, la Vierge poursuit ses plaintes (351-77). Puis l'auteur prend la parole et raconte comment Joseph d'Arimathie « pluseurs aultres », dont un « fevre », viennent déclouer le corps du Christ. Puis ce sont de nouvelles lamentations de la Vierge (402-25), puis « l'acteur parle » (426-99) et « encore parle » (500-41) pour ne pas dire grand'chose ; il nous apprend toutefois que Marie, retirée dans la maison de Jean, a envoyé celui-ci au sépulcre (543-9) pour contrôler le bruit de la résurrection qui commençait à se répandre. Le Saint-Esprit descend du ciel pour promettre à la Vierge qu'elle reverra son fils (555-65), Marie remercie, « l'acteur parle » (570-5), saint Jean vient rendre compte de sa mission (576-91), puis « Marie parle à saint Jean » et de ses paroles (623) il appert que l'Ascension a eu lieu. Enfin l'auteur conclut par une banale homélie (626-41).

Dans le *Pèlerinage* Marie adresse une apostrophe aux Anges (6575-81) et à Fine Amour (6582-6), se livre à quelques jeux de mots sur son nom (6587-96); elle exhorte les fils d'Adam à sucer le jus de la pomme qui s'est laissée « fourrer et trespercier » pour leur rédemption, à venir voir dans l'ouverture qui y a été faite « cinc pepinieres degoutans » et à y élire domicile en qualité de pépins. A un dernier discours qui lui est adressé (6627-47) l'arbre sec répond (6648-78) qu'il restituera la pomme quand elle aura été « paree » durant trois jours en ses greniers,

> Et bien donner lors la pourras,
> A tes amis a leur diner (6676-7)[1].

L'ange exhorte les hommes à jouer avec cette pomme, à

> Li sentir et li hodourer
> Et sa doulceur souvent gouster (6687-8).

---

1. Au v. 6674, au lieu de *jannee*, qui n'a pas de sens, lire *sannee*.

et le héros du poème reprend enfin le cours, longtemps interrompu, de son instructive pérégrination.

Si nous procédons à un examen plus détaillé des deux versions, voici à quelles constatations nous serons amenés.

Il est évident d'abord que l'allégorie de la pomme fait dans le *Pèlerinage* le fond de l'épisode. Elle est longuement exposée dans les vers qui forment l'introduction du *Planctus* proprement dit et reprise dans ceux qui lui servent de conclusion [1]. Elle est au reste bien d'accord avec l'esprit et le tour général du poème. Si elle n'apparaissait pas du tout dans la *Passion*, on pourrait croire que Digulleville n'en a eu l'idée qu'après avoir écrit une première rédaction du passage. Mais il n'en est pas ainsi : il en reste des traces, peu nombreuses, mais très nettes. « Je me réjouissais, dit la Vierge, de la naissance de mon fils,

quar je cuidoye
Qu'a tousjours mes je m'en jouasse (12-3).

Ce dernier mot est une allusion évidente aux deux passages du *Pèlerinage* où l'auteur nous a montré les pèlerins « se jouant » avec la pomme symbolique (5611-ss., 6685-ss.). Il est de plus resté une mention de l'arbre sec qui, là où elle se trouve (249), détonne singulièrement [2]. Il est donc évident que le remanieur a eu l'intention d'écarter cette allégorie, dont il a, par mégarde, laissé subsister quelque chose.

---

1. Le pèlerin retrouve au reste plus loin (10.520 ss.) l'arbre du Paradis terrestre avec un rameau sec où fut « faicte la redemption », et voit se presser autour de lui la postérité d'Adam. — On me permettra de ne pas rechercher ici les sources de cette allégorie, qui doit être ancienne ; elle apparaît au moins de très bonne heure dans l'iconographie. La Vierge tenant une pomme ou sortant de la racine de Jessé sont des motifs fréquemment traités par les peintres de vitraux.

2. Quand enfin la Vierge s'écrie :

Et mon corps n'a plus point de force ;
De luy ce n'est plus que une escorce (363-4),

il y a, là encore, une allusion à la métaphore qui fait d'elle un arbre. Toutefois je ne retrouve pas ces deux vers dans l'édition. Ont-ils été pris à un autre passage, aux vers 6359-60, par exemple, qui vont être cités ? ou le remanieur a-t-il connu du *Pèlerinage* une rédaction perdue ? Dans ce cas on ne pourrait lui attribuer à coup sûr tous les vers de remplissage que je vais signaler.

C'est précisément ce désir qui explique les modifications de détail [1] ou les suppressions qu'il se permet. S'il n'a pas reproduit l'apostrophe aux fils d'Adam (6597-6626), c'est que ceux-ci y étaient invités à venir s'abreuver du jus de la pomme et à faire en elle « leur mansion ». Il était plus nécessaire encore de supprimer l'apostrophe à l'arbre sec, la réponse de celui-ci et le commentaire de l'ange : voilà pourquoi il a remplacé toute la fin du morceau par le récit à demi dramatisé que j'ai résumé plus haut.

Un autre genre de preuves concourt à la même démonstration : elles sont tirées de la maladresse avec laquelle le texte de Digulleville a été remanié : certaines « beautés » de détail, auxquelles l'auteur tenait évidemment, ont été omises ; ailleurs c'est le sens même qui a gravement souffert.

Dans Digulleville, l'apostrophe au Saint-Esprit a un sens très précis : « De même que tu m'as *obombrée*, dit la Vierge, quand Jésus est descendu en moi, de peur que je ne fusse éblouie de sa divinité, de même tu devrais le faire encore aujourd'hui,

afin que tapis
Me fust le grief de mon chier fils » (6375-6).

Le remanieur, qui peut-être comprenait mal cette comparaison, en a supprimé le second terme et l'a remplacé par une longue description des souffrances de Jésus qui n'a que faire en cet endroit. — Dans l'apostrophe à Gabriel il a omis la formule de salutation empruntée à l'*Ave Maria*:

La grace est jus espandue (6386).

Chez Digulleville, Marie, priant le soleil de se voiler, de cou-

---

1. Celles-ci sont parfois bien maladroites. Digulleville avait écrit (6359-ss) :

Quant le me baillas a vestir
Et d'escorce humaine couvrir
Pour estre *pomme*...

le remanieur écrit près platement (9-ss.) :

Quant en mon corps tu l'envoyas,
A humanité le livras
Pour estre *homme*...

vrir de ténèbres le corps nu de son Créateur, lui rappelle la piété filiale de Sem, jetant son manteau sur le corps « desnué » de son père ; dans la *Passion*, cette comparaison a disparu.

J'ai dit qu'il y avait de véritables non-sens : c'en est un par exemple que produit au vers 337 (= 6560) la substitution de *dolente* à *amere* qui supprime le calembour sur *mara* (= *amara*).

Ces observations me paraissent de nature à écarter la troisième hypothèse que j'énonçais au début : si Digulleville eût été l'auteur de ce morceau, il n'eût pas trahi ou travesti de la sorte sa propre pensée.

C'est à la même conclusion qu'aboutit l'examen de la versification. C'est une particularité du *Pèlerinage* que les vers féminins n'y ont que sept syllabes (selon notre manière habituelle de compter)[1]. Or le remanieur a tenté de les transformer en vers de huit, mais quelques-uns ont échappé à son attention. Sur dix-neuf vers féminins que les deux morceaux ont en commun (je ne compte que ceux où c'est sûrement le texte de Digulleville qui a été reproduit), quinze ont été allongés (en général par l'adjonction d'un monosyllabe). Sur les quatre autres, deux ont gardé leur mesure primitive :

En la tourbe et haut disoies	(6396).
— turbe ou tu —	(106).
Plaiee y sui et navree	(6409).
— en —	(120).

Pour les deux derniers il peut y avoir hésitation, un *e* atone en hiatus pouvant être compté ou non :

Mes povre, dolente, lasse	(6364).
— d. et l.	(14)
Ainsi com sẽ avolee	(6548)
Aussi comme sẽ avolle[e]	(325)

Toutefois, l'addition de *et* au premier, la transformation de *com* en *comme* au second semblent bien prouver que le rema-

1. On sait que cette particularité se retrouve en français dans plusieurs poèmes de provenance anglaise ou anglo-normande (voy. Stürzinger, *le Pèlerinage de Vie*, p. VI) et en provençal dans le *Breviari* de Matfré Ermengau ; (voy. sur ce point P. Meyer, dans *Hist. litt.*, XXXII, 47).

nieur voulait les allonger d'une syllabe [1]. Il est évident que si nous avions affaire à une première rédaction de Digulleville nous ne trouverions pas ces hésitations et que les vers féminins auraient une dimension fixe, soit de sept, soit de huit syllabes.

Des observations précédentes il résulte que le fragment publié par M. Boselli n'est pas un texte dramatique et qu'il ne faudrait point l'utiliser pour l'histoire de notre ancien théâtre. Il n'est pas toutefois complètement dénué d'intérêt à cet égard : l'ampleur donnée par Digulleville aux lamentations de la Vierge prouve que la vogue des *Planctus Mariae* était grande à son époque; et le fait que le remanieur a conçu sous forme semi-dramatique les additions qu'il y faisait indique qu'au moment où il écrivait, l'antique *Planctus* était en train d'évoluer vers le drame. Il me paraît donc vraisemblable, comme à M. Boselli, que ce fragment est notablement antérieur au manuscrit où il se rencontre (fin du XVe siècle); on pourrait, ce me semble, l'attribuer à la seconde moitié du XIVe : je ne vois rien dans la langue qui contredise cette hypothèse.

A. JEANROY.

---

1. Les vers féminins propres au remanieur sont régulièremet de huit syllabes; il n'y en a pas moins de 18 exemples du v. 1 au v. 100. Je ne vois d'hésitation possible que pour les v. 93 et 97, où l'on peut au reste retrouver le chiffre de huit syllabes en écrivant au premier *saulv[e]ur* et en admettant au second la non élision d'un *e* atone.

THE

QUESTE OF THE HOLY GRAIL

FORMING THE THIRD PART OF THE TRILOGY INDICATED IN THE SUITE DU MERLIN

HUTH MS [1].

I.— « La Demanda del sancto Grial : Con los maravillosos fechos de lançarote y de Galaz su hijo. »

In the year 1515 was printed in the city of Toledo [2] « por Juan de Villaquiran empressor de libros », a book entitled « La Demanda del sancto Grial » etc. The only known copy of this edition was, until the appearance of this present article, supposed to be in the famous Grenville Collection, British Museum. It was formerly the property of Mr. Heber [3].

---

1. *Merlin*, Roman en prose du XIIIe siècle, publié avec la mise en prose du poème de Merlin de Robert de Boron, d'après le manuscrit appartenant à M. Alfred H. Huth, par G. Paris et J. Ulrich. Paris 1886, 2 vols 8o. Société des Anciens Textes Français. I shall refer to this work hereafter by the words « Huth-Merlin ».

2. If any reliance may be placed on the statement in N. Antonio *Bibliotheca Hispana vetus et nova*, 4 vols folio, 1783-88, « Merlin y demanda del Sancto Grial Hispali. 1500 folio. » (vol. II, p. 400) there has existed one earlier edition.

3. On a small slip of a paper in Mr. Grenville's own handwriting fixed to the first leaf of the volume is the following note :

« Sancto Grial, La Demanda del ; f. Toledo 1515. J. de Villaquiran. »

« There is some obscurity as to the author of this romance as may be found in Quadrio, VI, p. 488. »

« The present edition of 1515 is the earliest date that is known in Spa-

While in the Grenville copy the date 1515 appears in the colophon, viz. « *Año del nascimiento de nuestro Redemptor z salvador Jesu Christo de mill z quinientos y quinze Años*, the figures « 1535 » are printed on the title-page. This discrepancy has been explained by all the bibliophiles who have handled the volume and by the bibliographers [1] who have described it, as well as by the expert in the British Museum [2] who catalogued the book, as « an error » of the press. It is surprising that not one of these gentlemen has realised that this discrepancy can and ought to be explained in another and very simple and natural way. Quite apart from differences of orthography and language,

---

nish. The earliest French translation was first printed in 1516 and again 1530 — but I have also a rare edition of Paris 1523. The present copy purchased from Mr. Heber's library and his note in it was that he had never seen or heard of any other. I therefore bought it though it wants the leaf which there is little hope of supplying. The colophon has the true date 1515, the date in the title-page is an error of the press. » — The work referred to is F. S. Quadrio, *Della Storia et della Ragione d'ogni Poesia*, Milan 1749.

1. a. Brunet, *Manuel*, V, 49 : « Edition excessivement rare. Le texte commence au f. 2 et se termine au f. 194. Il est précédé d'un titre et de 8 ff. de table. L'exemplaire décrit dans la bibliothèque Heber, IX, nº 1369, n'a été vendu que 6 livres parce qu'il manquait un f. et que trois autres feuilles étaient endommagées. Bien que l'exemplaire ici décrit porte la date 1515 en toutes lettres nous avons cru cette date fautive ; mais elle doit pourtant être exacte, car selon M. de Gayangos, il existe une édition de Séville datée 12 octobre 1535 en toutes lettres et qui comme celle de 1515, se compose de 194 ff. et de 8 ff. de table. »

See also Supplément, vol. I, p. 774.

b. D. Pascual de Gayangos, *Libros de Caballerias con un discurso preliminar y un Catálogo razonado*. Madrid 1857-8, p. lxiij.

c. J. G. T. Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*, II, 355. — « Ce n'est pas comme dit M. Brunet le même livre dont Antonio (*see above*) cite une édition de Sevilla 1500, in-f..... mais une seconde édition de Séville 1535..... est cité par P. de Gayangos (*see above*) qui, en même temps, a démontré que la Demanda coïncide avec le roman espagnol de Lancelot du Lac. »

2. General Catalogue, British Museum : « The date on the title-page is an error. »

there exist differences of a very striking character between the first and second parts of the volume. The initials used in the first part are widely different from those in the second one; the type in the former is larger than that used in the latter, for, while up to fol. 97 forty-eight lines (to a full column) cover 23.5 centimeter, from fol. 97 to the end, forty-nine lines cover only 22, 5 centimeter. But what I should have thought would have struck an experienced eye more than anything else is this: the title-page which, if marked, would bear signature a_1 (its verso is left blank) is followed by a leaf marked A_1 being the first of a gathering of eight leaves, four of which are marked in the usual way. The leaf following A_8 is marked a_2, being the second leaf of a gathering of eight leaves, of which one is the leaf on which the title is printed, three leaves marked a_2, a_3, a_4, and four not marked. Now in all the early printed books I have seen, I have never come across an example of a similar case, where one gathering of eight leaves is inserted after the first leaf of a second gathering of eight leaves, unless it be through an unpardonable mistake of the binder. Besides, it is the general rule observed by the early printers in the signatures that capital or double letters are only resorted to when the small ones are all used.

How then is this discrepancy to be explained?

While there really was an edition printed in Toledo in 1515 another was printed twenty years later in 1535 in Sevilla: The printers of the second edition, although they used different type, different initials, altered the orthography, and to some extent the wording, arranged their work so that it corresponded page by page to that which formed their copy. They even went so far as to reproduce a blunder in the pagination. While m_5 recto bears the figure 91, m_6 recto is numbered 97, and n_1 is again 97.

In the Grenville copy the title-page, signatures a_2 to p_{16} and a gathering of eight leaves marked A, inserted in the wrong place, really represent the edition of 1535, as stated on the title-page, copies of which are in the Bibliothèque Nationale, Paris[1] and in the Advocates Library, Edinburgh and in the

1. Vente du 5 au 14 mai 1890. *Catalogue de livres rares et précieux composant la bibliothèque de feu M. le baron S.....* (i. e. Seillière). Charles Bosquet,

Biblioteca Nacional, Madrid [1]. The whole of the second par
i. e. signatures n_1-z- τ_{10}, are, so far as is known, uniqu
forming the only remainder of the edition of 1515 in ex
tence.

Both editions consist, according to the Roman figures pri
ed in the right hand top corner of every leaf, of 194 lea
minus of course the five leaves counted too many, as ab
stated, and *plus* the eight leaves occupied by the table of c
tents, which ought to follow after τ_{10}, as in the copies of t
edition of 1535.

In addition, the leaves are marked by signatures.

It is evidently the Grenville copy B. J. Gallardo [2] is speakir
of, when he says : « Primera edición conocida de este rarísin
libro, citada por Brunet en su *Manuel du libraire*. El ejempl
que allí se describe debió tener una portada copiada del de
edición de Sevilla de 1535, pues sólo así se explica el que
fecha allí sea 1535 y en la nota final 1515. » This explanatio
is by no means plausible. Is it likely that a printer, if he ha
copied the one half of a book from *one*, the other half fro
another, earlier, edition, would allow two different dates t
appear on his title-page and in his colophon, not to mentio
the different type, height of columns, initials and orthography
And had such a slip really occurred to a printer, would he fo
whom he printed the book have overlooked it? Does it nc
seem much more probable that a clever bookseller or collecto
who had acquired defective copies of the editions of 1515 an
1535, both on account of their very deficiencies [3] of bu

Libraire. N° 658. etc. La demanda del sancto grial inf. 194 ff. chiffrés con
mençant au f. 2 et de 8 ff. non chiffrés pour la table à deux colonnes carac
goth., fig. sur bois. Très rare.

1. Formerly in the collection of the Marquis d'Astorga.

2. *Ensayo de una Biblioteca española de libros raros y curiosos, formado co
los apuntamientos de.....* B. J. Gallardo, etc. Madrid, 1863-89, 4 vols. 8°. I
p. 891, n° 812.

3. This copy was certainly thus made up before 1834, when, on the dis
persal of Mr. Heber's Library it became the property of Mr. Grenville. A
all who know anything about Mr. Heber and his methods declare that hi
having anything to do with this matter is altogether out of the question
the fraud, for such it is, must have been committed towards the end of th
18th or the beginning of the 19th century.

small value, trimmed and joined the two fragments into one complete copy — a proceding rendered possible and simple by the fact that the later edition was a reprint page for page of the earlier one — which would have commanded a hundred-fold higher price than the two incomplete copies, sold separately, would have realised. That he had his wits about him is clearly demonstrated by his fixing the eight leaves containing the table marked A, after the first leaf of the gathering marked a, as I have explained above, instead of placing them where they ought to have been, and where they, actually, are in the other existing copies of the edition of 1535, viz. at the end. Had he done so, the two different kinds of type, appearing side by side, would have, at once caught the eye, and betrayed him long before I found him out.

The collation of both editions is : *a* to *k* in eights, *l* and *m* in sixes, *n* to z in eights ; *z* in ten, and A in eight.

The edition of 1535 has the following title :

LA DEMĀDA DEL SANCTO GRIAL :
CON LOS MARAUILLOSOS
FECHOS DE LĀÇARO =
TE Y DE GALAZ SU
HIJO.·.
1535

Save the date, that of the edition of 1515 was probably very similar.

The colophon of the edition of 1515 runs thus :

A qui se acaba el segundo z postrero li || bro de la demanda del sancto Grial con el baladro del fa || mosissimo profeta y negromante Merlin con sus pro || fecias. Ay por consiguiente todo el libro de la de || manda del Sancto Grial en el qual se contie || ne el principio z Fin de la tabla re || donda y acabamiento y vidas de ciento z cinquen || ta caualleros com || pañeros della || El qual fue empres || so en la imperial cibdad de Toledo por Juan de || Villaquiran empressor de libros. Acabose a di || ez dias del mes de Octubre. Año del nas || cimiento de nuestro Redemp || tor z saluador Jesu christo || de mill z quinien || tos y quinze || Años.:: ||

That of the edition of 1535 : —

A qui se acaba el primero y el segundo libro de || la demanda del sancto Grial : con el baladro del famosissimo poe || ta & nigromante Merlin cō sus

profecias. Ay por cõsiguiẽ || te todo el libro de la demãda del santo Grial : el q̃l || se contie || ne el principio ꝛ fin d'la mesa redõda ꝛ acabamiẽto vi || das de ciẽto ꝛ cincuẽta caualleros cõpañeros della. || El q̃l fue Impꝛsso la muy noble y leal Ciudad || de Sevilla : Y acabose en el año dela en || ciõ de nuestro redemptor Jesu Christo de || Mill ꝛ quinientos ꝛ treyn cin || co Años. A doze dias del || Mes de Octubre || M. D. XXX o + o ||

II. — The contents of « La Demanda. »

The volume bearing the misleading title : « The quest o the Holy Grail with the marvellous feats of Lancelot and his so Galahad », has the following contents : —

Book I :

1° Ff. 2ª to 29ᶜ, the prose-rendering of the Merlin by Robert de Bor ending with the coronation of King Arthur : Huth-Merlin, vol. I, pp. 1-1

2° Ff. 29ᵈ, 30ª, ᵇ, ᶜ, contain six chapters giving an account of what Mer tells Blayse his master, which are not in the Huth-Merlin, viz :

Chapter 138. : « como Merlin dixo a Blaysen que haria conoscer al Artur. »

139 : « de como Merlin soño vn sueño. »

140 : « como (Merlin) conto la vision que viera a blaysen. »

141 : « como merlin dixo a blaysen que viera su muerte en la vision. »

142 : « como merlin dixo a blaysen la nasciencia de Lançarote. »

143 : « como Merlin dixo a blaysen que abria cabo su libro. »

3° Ff. 30ᶜ — 83ᶜ chapters 144-324 contain the « Suite du Merlin » Hu Merlin vol. I, p. 147, to vol. II. p. 146 and, to a certain extent, pp. 1 197.

4° Ff. 52-56, or chapters 240-262, are a fragment of the « cuento del b dro », i. e. the *conte del brait*, and apparently out of place here.

5° Ff. 83-84, or chapters 325-332 giving a brief account of the lovers whom the « camera », in which Merlin is to be enchanted, was origin constructed, are probably — ff. 85-90, or chapters 325-341 — a second fragment of the *conte del brait*.

6° Ff. 90ᵇ contains at the bottom the heading of chapter 342, « de algunas profecias que el sabio Merlin dixo antes de su morte. » Columns *c* and *d* on the verso contain a paragraph forming a sort of epilogue to the first book beginning : « Y desde diez ꝛ nueue fasta en veynte vno ꝛ tres del mas del millar ꝛ los trezientos ꝛ cincuenta años de mas de la era de Jesu Christo » etc. At the end is printed : « Aqui se acaba el primero libro dela demanda del sancto Grial. »

7° Ff. 88, 89, 90, 91 and 92[1] (in the book 97), or five leaves, are taken up with Merlin's prophecies chiefly relating to Spain, beginning : « Aqui comiençan las profecias del sabio Merlin profeta dignissimo.:. » and ending on fol. 97[b] (really f. 92[b]) : « Fin de las profecias ». The verso of this leaf is left blank.

Book II.

8° Ff. 97[a] 194[d] are occupied by the Queste of the Holy Grail indicated in the Huth-Merlin, the one that has hitherto been believed, never to have been written. It ends, as stated vol. I, page 280 : « et la tierche finist il apries la mort de Lanscelot, a chelui point meisme quil deuisse de la mort le roi March », with the death of Lancelot and King Mark of Cornwall.

The Spanish translator of the French original, « la ystoria en frances », is, according to a very curious passage, Book II, chapter 52, to be dealt with later on, a friar of the name « Joannes Bivas ». This passage, apparently left standing by accident, also contains the only reference in the book to *ruberte de brunco* i. e. Robert de Borron[2].

The arranger of the Spanish text for press has very freely dealt with Bivas' translation, as far as omissions and additions are concerned. Suppressing altogether the preliminary part of the first book of the trilogy, viz. « lestoire del graal », he divides what is left i. e. R. de Borron's Merlin, the « Suite du Merlin » and the « Queste » in two books, and adapts the statements of the French romancer, where the latter speaks of his intention of making the three parts of his book equal in length, to his own case[3].

R. de Borron's Merlin is complete. The « Suite du Merlin » is shortened, and, in lieu of what is omitted, the sections of the *conte del brait* and the *prophecies* are added.

---

1. According to Rudolf Beer, *Die Handschriftenschenkung Philipp II an den Escorial vom Jahre 1576, nach einem bisher unveröffentlichten Inventar des Madrider Palastarchivs*, Wien, 1903, 4°, nos 49 and 50, it appears that there existed two Mss. of « La Demanda del sancto Grial » in the Escorial-Library.

2. In order to avoid confusion I have retained the pagination in the printed text although it is not correct, as I have shown.

3. These statements are quoted infra, p. 397.

In order to regulate the length of the « Queste » accordi[illegible] to that of his first book, also in this, considerable portio[illegible] have been suppressed, as is to be concluded from several sta[illegible] ments to be mentioned later on.

But in spite of all its shortcomings the « Demanda » is [illegible] immense value from a critical point of view, and would ha[illegible] completely changed MM. G. Paris and J. Ulrich's Introductio[illegible] had they known it, and would have made Mr. Wechssle[illegible] pamphlet impossible.

And the trilogy as a whole, the literary and æsthetic va[illegible]ue of which M. G. Paris has correctly and justly appreciated [illegible]by the contents of the « Suite du Merlin, has become t[illegible]he coping-stone that will enable us to understand the whole l[illegible]ast period, the period of decadence, in the development of the Arthurian prose-romances, for who knows anything abo[illegible]ut the Tristan and Meliadus mss. cannot fail to be struck by ma[illegible]ny points suggesting some intimate connection between the various creations of this last effusive output, marking the first quarter of the thirteenth century.

Why MM. G. Paris and J. Ulrich had no idea of its existence, it is difficult to explain.

The « Seillière » copy, it is true, became the property of the Bibliothèque Nationale only five years after the publication of the Huth-Merlin, in 1891, but there were the copies in the Grenville Collection and in the Advocates' Library, not to mention the one in Madrid, and the two former are mentioned on the very page LXIII of Gayangos, *Libros de Caballerias* [1], from which the note 2 on page LXXII, Introduction to the Huth-Merlin, is taken, while on the opposite page, i. e. LXXIII in note 1, the word « baladro [2] » is explained, which appears also in the colophon of the edition of the

---

1. Voy. D. Pascual de Gayangos, *Libros de Caballerias*, p. lxiij, etc.

2. « Le mot *baladro* est assez peu usité en ancien espagnol et a disparu de la langue moderne ; c'est le substantif verbal de *baladrar*, « crier très fort ». Diez voit dans *baladrar* une altération de *balitare* « bêler », influencé peut-être par *latrare*. Nous serions peut-être plus portés à le rattacher à *blatterare*; cf. *baladrone*, « criailleur, fanfaron », et le latin *blattro*. »

anda, viz. « con el baladro del famosissimo profeta y romante merlin », only a little higher in the same column El Baladro del Sabio Merlin. »

)n the occasion of my last visit to the late M. G. Paris, we ussed among several other points referring to the Merlin- nd, Mr. E. Wechssler's pamphlet *Ueber die verschiedenen ıktionen des Graal-Lancelot-Cyclus* [1] in its relation to the h-Merlin. Mr. Wechssler, considering the latter « eine grund- nde Arbeit », has founded his theories on it.

then declared and I have, since then, several times repeated declaration, that the explanations [2] of the statements of the ter of the « Suite du Merlin », given by the two scholars not seem to me probable, nor were they altogether satisfac- y, being too hypothetical. In consideration of the fact that Thomas Malory made use, for part of his compilation, of a nch ms. containing more than the Huth ms., and that ms. 112 of the Bibliothèque Nationale contained on ff. 22a–57d continuation of the adventures [3] forming the end of the h ms. I argued, that there was a strong probability that a l book containing a « Queste » ending with the deaths of :elot and Mark of considerably larger size than both scho- admitted, had really existed, and that the various state- ts concerning the tripartition of the work were only intel- le if, instead of the « Joseph of Arimathia » the « estoire graal » had preceded R. de Borron's Merlin. To the :tion that in the Huth ms. the « Joseph » preceded the erlin » I replied that both these branches as they occurred e Huth ms. had nothing whatever to do with the following te du Merlin ». There existed, and still exist mss. containing « Joseph » + R. de Borron's Merlin [4], and others containing

---

E. Weshssler, *Ueber die verschiedenen Redaktionen des Robert von Borron ebriebenen Graal-Lancelot Cyclus*. Halle, 1895, 8°.

M. G. Paris in the Introduction to the Huth-Merlin, Mr. E. Wechssler in ist named pamphlet.

I have copied these folios and hope to publish them shortly, in fact as as a magazine will print them.

Joseph et Merlin : Bibliothèque Nationale n° 748 ; n° 4166 ; n° 1469 ; al n° 125. Estoire del Graal et Merlin : Bibliothèque Nationale n° 113 ; al n° 2297. British Museum Add. 32125.

only the « estoire del Saint Graal » + R. de Borron's Merlin, and the latter were often erroneously styled « Joseph of Arimathia » . The scribe of the Huth ms. copied his « Joseph and Merlin » from a ms. different from the one containing the « Suite du Merlin », and thus all discrepancies between the two sections are satisfactorily explained [1].

I further declared that I was unable to believe in the existence of two different « Questes » having Galahad as its principal hero, in the sense both scholars assumed. The omissions and the points not quite clear in the vulgate were in my opinion due to the scribes, and to the fact, that copies representing different stages in the developement of the mss. were made use of e. g. by the man who incorporated the « Queste » in the Lancelot, and by the one who welded the « Queste » into the second part of the Tristan [2], and probably by the writer of the « Suite du Merlin » for the third book of his trilogy.

As to the Ms. fr. 112, I expressed the opinion that, far from attaching to it the importance Mr. Wechssler ascribed to it, I thought it was a confused patchwork from the Tristan and Lancelot, the only value of which consisted in the contents of ff. 17^a-57^d, unconnected though they were with anything that preceded and followed them, for critical purposes.

Holding these opinions I confessed my inability to believe in the soundness of Mr. Wechssler's bold theories.

M. G. Paris listened to me with his wonted courtesy and attention. He told me that he had of late been unable to devote any time to the study of the prose romances, but hoped one day to resume his studies. He was, therefore, not in the position to express a definite opinion on the value of my remarks. I left him, however, with the impression that he could not altogether see things in the same light as I did, although he did not say a word to this effect.

Now, nearly ten years later, after much — what I often thought fruitless — labour and thought, I know that what I

---

1. Ms Add. 32125, Brit. Mus.

2. As to the « Queste » in the Tristan mss. I have treated of it in my article « Galahad and Perceval », Part I, published in *Modern Philology*, Chicago University Publication, July 1907.

intuitively, had felt to be the solution of the riddle, is correct, for the book printed in 1515 at Toledo and again in 1535 at Sevilla enables me to adduce the irrefutable proof that my interpretation of the statements of the writer of the « Suite du Merlin » was the only right one [1].

But that is not yet all. The Portuguese ms. N° 2594 [2] in the Imperial and Royal Library, Vienna, as I supposed from the portion that has been published and then ascertained by an examination of the whole ms., represents, too, the third part of the trilogy, and is a better and more complete version than the Spanish one, so that it will enable us to know what the Spanish arranger, in his endeavour to make his two books of equal lengths, has omitted.

There exist, besides what we possess in the Huth ms. and in the above-mentioned section of ms. 112, considerable portions of the French original of the trilogy viz. :

1° ms. fr. 343, Bibl. Nat., ff. 61[a]-104[d] [3].

---

1. Ms. fr n° 343, anc. 6964, is, to judge from the handwriting and the costumes, architectural designs and arms occurring in the illustrations often covering half a page with the natural colour of the vellum as background, written in Italy about A. D. 1360 and very probably in Ferrara or Milan, so an expert tells me. Mr. Wechssler mentions this ms. in his pamphlet in support of his theory of the « aeltere » and « juengere Kuerzung. » — I shall later on repeatedly refer to this ms.

2. About 72 folios of this ms. were published in Berlin 1887, by Karl von Reinhardstöttner with the title *A Historia dos Cavalleiros da Mesa Redonda e da Demanda do Santo Graal*. This is the « portugiesische Demanda » repeatedly mentioned by Mr. Wechssler, the one which in his pamphlet (1895) he hopes to publish within « Jahresfrist ». On the suggestion of MM. Paul Meyer and A. Morel-Fatio I went to Vienna for the purpose of examining the ms-n° 2594. Through the kind mediation of Dr. Rudolf Beer, of the *K. k. Hof. bibliothek*, I was so fortunate as to obtain from Dr. Otto Klob, « Hofsekretär im Ministerium des Kaiserl. Hauses und des Auesseren » the loan of his copy of the part of this ms. left unpublished by von Reinhardstöttner for my studies. To all these gentlemen I express my warmest thanks for the assistance they have thus rendered me.

3. Ms. 343 consists of two distinctly different sections. A. Ff. 1-61[a] correspond to the contents of pp. 1-218 or chapters I-X of the vulgate queste as edited by F. J. Furnivall ; there is, however, between fl. 32[d] and 33[a] the portion of the narrative missing which fills in the printed text pp. 98, line

2° ms. fr. 112, Bibl. Nat., ff. 84d-97d [1]; 100c-128b; 138-146d [2]; 146d-152c, and 179d-180d, in fact everything Mr. Wechsler calls *Robert queste*.

3° Sections in the Tristan mss. at Paris, London, Vienna etc. The « roman de chevalerie [3], the « version du graal [4] the « livre de Robert de Boron » which Mr. E. Loeseth concludes, must be the sources of certain portions of the *Tristan* [5] as well as, other incidents, are copied from the third book of the trilogy; the ms. fr. 340, Bibl. Nat. has taken its *Mort A*- from it.

4° A fragment in the Archives générales du Royaume de Belgique [6].

To complete matters, I am, if certain threads I have taken up, lead to where I think and hope they will lead to, in a fair way of shortly laying hands on the complete « conte del brait » hitherto considered as lost.

---

24 to 125 line 17. b. Ff. 61a 104d, represent the same version as the Spanish and Portuguese *Demandas*.

1. Ff. 97d-100c are drawn from the Lancelot, and do not, as Mr. Wechsler suggests, represent the *Robertqueste*.

2. In this section f. 138d contains a condensed account of ff. 61a-74b of ms. 343. Ff. 139a-146d are occupied by incidents from the *Tristan* mixed with parts from the trilogy.

3. E. Lœseth, *Analyse critique* (Paris 1891). Préface, p. xvij.

4. *Ibid.* Préface, p. xviij. As to the " liure de Robert de Borron " pp. 276; 280; 284; 285, etc.

5. *Ibid.*, §§ 516-526; 531, note 4; 533; §§ 551-557; 504-510; 558-561; 563-566.

6. *See* : Alphonse Bagot, *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, vol. IV, fasc. 5-6, Bruxelles 1906. Mr. Bormans in the course of an article on the Arthurian romances in « Compte rendu des séances de la Comission d'Histoire, 2me série, 6me tome, Bruxelles, 1854, pp. 158-196 », gives an account of this fragment, and expresses surprise that Palamedes is susbstituted for Gavain. He has printed the fragment on pp. 179-192 side by side with the corresponding passages from the vulgate-queste according to the fine xiiith cent. ms. No 9627-28 in the Royal Library, Brussels.

III. — Robert de Borron's Merlin.

The Spanish translation of the French Ms. of the prose-rendering of Robert de Borron's poem « Merlin » begins on fol. 2a. The first paragraph in the French mss., « Moult fu iries li diables, etc. », is styled *el prologo*, and the first, in reality the second, chapter is headed : « *como fablaron los diablos entresi* ». It ends on fol. 29d with chapter 137, giving an account of Arthur's coronation.

Although there exist other slight differences between the French and Spanish versions, I must limit myself in this section to the discussion of two passages of capital importance from a critical point of view.

In the Huth-Merlin vol. I p. 127, occurs the passage :

« Et li rois tint puis sa terre lonc tans. Et puit avint que il chai en vne grant maladie de goute et des mains et des pies. »

In only one ms. of all those so far known, viz. N° 748 fol. 69a, not N° 749, as stated in the Huth-Merlin p. xxvij note 1 this passage is to be found :

« Et vterspandragons tint puis la terre lonc tans. si li AUINT [1] vne moult grant mescheance au chief de .vii. anz. car sa fame yguerne sadola si de son anfant que perdu avoit en son cuer que ele en prist vne grant maladie qui li dura deuz anz & demi & plus si que a morir len coujnt si en fu a merveilles li rois trop dolanz & grant duel merueilleux en fist qui longuement li dura car a merueille lamoit, & puis apres li RAUINT [1] quil chai en vne moult grant maladie de gote de ses mains z de ses pies.

In the Huth-Merlin, vol. I p. 129, we read :

« Tu ses bien que Yguerne ta feme est morte et tu ne pues autre feme mais avoir. »

In the Spanish text the first passage is rendered thus :

« z vter pandragon touo su tierra en paz fasta que le dio gota en las piernos y en las manos. »

---

1. « Auint » is here printed in capitals, in order to illustrate the argument set forth infra, page 383.

And the second one: —

z vuestra muger yguerna es oy en guisa que no puede auer otro eredero

i. e. « your wife Ygerne is now in such a condition that she cannot have any more issue. »

In the vulgate version of the Merlin, where Ygerne is no longer required after Arthur's coronation the two passages quoted from the Huth-ms. are perfectly correct and logical, and this would not be otherwise, if the first passage was extended as quoted from the ms. 748, on the contrary, the second passage would become more intelligible.

Not so in the « Suite du Merlin » where Merlin compels Ygerne to declare before the King and his barons that what she did with her child, she did by command of her lord and master (i. e. she gave it to Merlin) in order to prove that Arthur was the son of Utherpendragon.

As will be seen from the text of the Spanish translation given above, this does not blunder here at all, for the first passage does not contain any reference to Ygerne, and the second does not state that she was already dead. We may therefore, reasonably assume that the French original from which the Spanish version is derived, did not blunder either at this point. As I have already above stated I never admitted this argument as forcible, because I always thought that the Huth ms. was derived from two mss. which had nothing whatever to do with one another.

M. G. Paris believing that the Huth ms. was wholly copied from one ms. directly or indirectly derived from the one of the writer of the « Suite du Merlin » argued that the writer of the « Suite » while he had suppressed the first passage as quoted from Ms. 748 had « par distraction » allowed the second one to subsist. This argument is now definitely refuted by the Spanish text, and at the same time it loses its force in proving that Robert de Borron cannot be the writer of the « Suite du Merlin », a fact which is, however, convincingly enough established by other arguments.

To me who have copied and read so many Arthurian mss. it appears in the highest degree doubtful that the writer of the *Suite du Merlin* had any occasion to suppress the first passage

in the form it occurs in the ms. 748. The fact that this ms. is the only one which contains this passage, speaks in favour of the carefulness of its scribe, and of that of the scribes who successively wrote the mss. from which it descended, and it proves that the scribe of the archtype of this series did not meet with the same accident as did the one who copied the ms. from which all the other mss. originally descended. How the passage was at the outset, omitted is as clear as the day, and I could with little trouble produce any number of similar cases, if desired. It is simply what is called in French a « *bourdon* ». The scribe looked at his model, read and wrote down : « lonc tans si li *auint* » ; then taking his eyes off his parchment, directed them again to his model ; but instead of returning to the « *auint* » which he had just written down, they caught another « (r)*auint* » four or five lines lower down, and he wrote down « quil chai en vne moult grant maladie » instead of continuing « vne grant meschеance etc », and thus the passage was not only suppressed in his copy, but in all the mss. descending from it. This kind of accident must be taken into serious consideration by the critic of the Arthurian mss., for in some cases it has produced the most extraordinary results, and created situations which are altogether unintelligible. A good many of the variations between the earlier and later Lancelot mss., e. g. are solely due to such unintentional omissions.

IV. — The « Suite du Merlin ».

Connected with Chapter 137, recording Arthur's coronation by Chapters 138-143, relating what Merlin told Blayse concerning king Arthur, his own dream and the vision he saw, about the birth of Lancelot and Blayse's book, already noted *supra* p. 374. The 144 th chapter, corresponding to the paragraph in the Huth-Merlin on page 147, begins the *Suite du Merlin* in the Spanish text thus : —

Agora dize el cuento que vn poco despues que Artur fue rey vino a vna ran corte que el tenio en cardoul en galaz Elena muger del rey loc » etc.

The conception of Mordred [1] is then told and the narrative in the French and Spanish versions agrees with regard to all main points.

From the Spanish text fol. 31[a] it appears that there is no gap in the Huth ms. I. 149 last line, after « dedens son cors ». The passage which slightly differs from the French is, after the words « trente ou quarante », this :

y penso que eran los suyos ꝛ leuanto la cabeça ꝛ vio venir vna bestia no muy grande mas era la mas dessemejada que nunca vio por que de su figura era tan estraña ꝛ tan dessemejada era como el cuento del sancto grial dize : por ende no os dize aqui a tan complidamente como era yo delo mas dlas fechuras dire : ca ella auia la cabeca ꝛ cuello de oueja blanco como nieue : ꝛ pies ꝛ piernas de can negras como carbon. ꝛ auia el cuerpo y el alcafar como raposo : ꝛ la bestia vino a la fuente : « etc. »

In Huth (thus I shall refer in this chapter to the Huth-Merlin) vol. I, page 160, Merlin says to Arthur about the questing beast :

Ne ja plus ne te dirai de lui a ceste fie mais tant te di ge de la beste que tu n'en savras ja la verité de l'aventure devant que cil qui de cestui istera le te fera connoistre. Et cil avra non Percheval li Galois. pour chou que de Gales sera nés, et sera uns des boins chevaliers dou monde et gracieus viers nostre signeur qu'il gardera sa virginite si seurement et si miervilleusement qu'il istera de fame vierges et en sa mere enterra vierges [2] ».

---

1. Huth-Merlin, Introd. p. LXV, note 3, referring to a passage in Paulin Paris, II, p. 105 etc., on the conception of Mordred : « Robert de Borron avait déjà recueilli la même tradition de la conception de Mordret mais avec des circonstances différentes. Artus, dit-il, l'avait engendré de sa sœur une nuit qu'il croyait tenir dans ses bras la belle dame d'Irlande ; et quand ils surent la méprise, ils en eurent tous deux un grand repentir. On ne sait, et Boron ne le dit pas, quelle était cette dame d'Irlande. » M. Gaston Paris remarks : « Nous ne savons d'où est prise cette citation, ni ce qu'il faut entendre ici par « Robert de Borron » ; M. P. Paris ne lui attribue en général que le *Saint Graal* et le *Merlin* primitif, où il n'y a rien de pareil. Nous remarquerons seulement que voilà une troisième manière de raconter la conception de Mordret. Toutes trois ont pour source le passage obscur du *Lancelot*. » — The passage quoted by M. P. Paris is taken from the « conte del saint Graal », called by Hucher « Le grand saint Graal ». *See* E. Hucher, *Le Saint Graal*, III, p. 271.

2. S. f. 32[d] : « E mas os digo de la bestia que no sabredes ende la verdad

It is difficult to reconcile what is here said about Perceval with the fact that he is the son of Pellinor as stated later on in the same volume p. 258.

According to S. (Spanish text) fol. 32 d chap. 153 Merlin is less reticent, and for the love of Arthur is ready to tell him, at least, part of the story :

y esta virtud (text : « verdad ») aura este cauallero que desta bestia el os ira la verdad. mas antes no podeys saber tan complidamente la verdad. yo dezir os he vna parte por vuestro amor. sabed que y domedes (*sic*) que fue reyno de londres : que agora ha nombre. Inglaterra : ouo vna fija muy fermosa que auia mucho delas .vij. artes z amaua estudiar en el arte de nigromancia : porque amaua el mundo z amo a vn su hermano de fol amor que era infante grande y fermoso. z prometiera a dios su castidad. Y este infante auia nombre galaz. z porque no quiso fazer lo que ella quiso fizo al padre que lo prendiesse. Ca le dixo que la forçara y era del preñada y mentia ca todo gelo mostrara el diablo que la engaño. ca le dixo que durmiesse vna vez con el & le faria que la amasse su hermano : y ella lo fizo z durmio con ella : ca le parecio el en vna fuente de vna huerta de su padre do ella yua amenudo a lauar y pareciole en forma de hombre fermoso y assi durmio con ella el diablo muchas vezes : y ella fue preñada de diablos. z quando el padre la vio preñada pregunto le que fuera aquello. Ella dixo assi como el diablo gelo auia enseño. senõr padre sabed que me forço mi hermano galaz. El rey ypomenes prendio al hijo : z pregunto ala fija que iusticia queria que hiziesse del : z dixo que le diesse biuo a comer a canes : z assi fue galaz echado a canes por sentencia de su hermana. E fizo vna oracion a dios z dixo que diablos ladrassen en su vientre porque mentia : y que ladrassen como canes. Y despues que el fue iusticiado ella pario a su tiempo esta bestia que vos aqui vistes : y fuesse por el monte que parescia que mas de cient canes ladrauan en su vientre. Assi andara fasta que venga el buen cauallero que aura nombre Galaz que la matara E quando Ydomenes vio que a su hijo matara a tuerto entendio que dios oyera la oracion que fizo por oltestimonio que su hermana dixera contra el. E torno entonces a la hija z atormento la en la manera que le conto como el diablo la engañara. Entonces hizo el padre iusticia brana

---

hasta que de [*sic*] aquel que deste salira os lo fara conocer : z aura nombre Perseual de galaz : por que sera natural de galaz : z sera tan amigo de nuestro señor que el dara su virginidad tan marauillosa que quel saliere del vientre de su madre tal entrara so la tierra. y esta *verdad* aura este cauallero que desta bestia el os dira la verdad. mas antes no podeys saber tan complidamente la verdad. »

z cruda della porque mintiera : z assi prendio ydomenes sus hijos ambos por su mala ventura. El hombre bueno dixo : agora os he contado vna parte de este negocio mas que yo pense. en nombre de dios dixo el rey pues mucho me conuerna atender. »

His story is related with much greater detail in the second book of the *Demanda*, chaps. 543-347, as we shall see.

The passage Huth, I, 192, ll. 10-17 referring to « Robiers de Borron » has no equivalent in *S.*, f. 38[b].

As in Huth, I, 206, so in *S.*, f. 40[c], Mordred is taken to Nabor the father of Sagramor to be brought up together with the latter, but « Nabur li Derr(e)és » is « Nabor el rachador » [1].

« Le chastiel as Gen(v)res », Huth, I, 211, l. 11, is in *S.*, f. 49[c] « el castillo de los heredados ».

The gap in the H. M., I, 222, at the bottom can be filled by *S.*, ff 43[a] bottom to 43[c] line 5 from bottom.

« Lancer fius au roi d'Irlande », Huth, I, 230, is in *S.*, f. 47[c], « Saluador ».

The supposed gap in Huth, I, 252, is explained as a corrupted passage by *S.*, f. 48[b], l. 11 from bottom, viz :

En tal guisa se justaron de ambas las partes assi que si mal auian los vnos luego los otros de sa compaña los acorrian z quando los dos hermanos vieron que el rey artur entrara en la batalla dixieron...

The reference to « Robers de Borron », Huth, 253 in *S.*, f. 48[c] runs thus :

como adelante os lo contara el segundo libro del sancto greal.

« Hernil de Rinel », Huth, I, 254, is « Oruis de Reynel », *S.*, f. 48[c].

The passage corresponding to Huth, I, 258, ll. 26-29, in *S.*, f. 49[b], runs thus :

---

1. This is the passage of which M. Paulin Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, III, 342, has in his mind when he says : « Ajoutons que dans une première rédaction du roman d'Artus, fournie par le manuscrit *Bachelin*, f. 96, Sagremor est le fils de Nabor le desrée, père nourricier de Mordret. » Before it became the property of M. Huth, what is now called the Huth ms. was in the hands of Bachelin-Deflorenne, the bookseller, who had acquired it among other books upon the dispersal of the library of Count Corbière.

estonces diso vn Cauallero de su compaña a quel que luengamente anduuo empos la bestia ladradora ꝛ cuyo hijo fue Perseual segun este cuento lo dira despues.

very different from the French :

qui puis meismes engenra Parcheval si conme chis contes le deuisera apertement.

The corrupted passage Huth, I, 261, ll. 19-25, runs in *S.*, f. 49c, thus :

como fueron vencidos en campo do fueron contra su señor natural. y en tal guisa mato el rey pelinor de galaz al rey Loc de ortania por que galuan su hijo quando fue cauallero desamo mortalmente al Rey pelinor : ꝛ de a quel linaje mato sus hijos lamorante [1] dreyanes ꝛ agraual. mas este agraual mato en la demanda del sancto Grial assi como el cuento lo dira despues.

But the passage now following in Huth, ll. 26-30 : « Mais se Percheval li gentius chevaliers », is not in *S.*

Huth, I, 263, ll. 12-14, are in *S.*, f. 49d : « ꝛ assi fue que despues mato por ende al rey Pelinor ꝛ *tres* [2] fijos suyos. »

The son of Merlin and Morgan, Huth, I, 266, l. 24, is referred to in *S.*, f. 50c.

juan [3] ꝛ fue despues buen cauallero nombrado ꝛ de gran bondad ꝛ de tantos fechos.

The warning which Merlin addresses to Bandemagus when he one day sees him with his right arm on Gavain and with his left on Gahariet, Huth, I, 273, occur in *S.*, f. 51c, viz. :

Ay bandemagus [4] a tu diestro es por quien te perderas y esto sera gran daño : ca en tu tiempo no morira mas sabio principe que tu.

---

1. This passage is so strangely altered in the Huth ms. that it is impossible to recognize the names except that of Aglоual. « Dreyanes » in the Spanish version must be « Driant » mentioned in the Tristan mss. and there really stated to have been killed by Gavain. In the second book, where the « Queste » is told Lamorat's death is mentioned as we shall see but not Driant's or Aglоual's.

2. Huth ms. has here « le roi Pellinor et *deus* de ses enfans. »

3. In the *Queste* a knight « yuan de cinel » is mentioned whom I am unable to identify. In the Portuguese Demanda « cenel » is printed for « cinel. »

4. The death of Bandemagus is told in the *Queste*, but the circumstances

« Aqui yaze el cauallero desconocido », *S.*, f. 52[d], corresponds to Huth, I, 279 : « Chi gist li chevaliers mesconneus. »

The twenty lines beginning : « Or laisse li contes a parler dou roi et de Merlin », and ending : « Puis qu'il a ore ensi deuisé l'assenement de son livre, il retorne a sa matiere en tel maniere », having reference to Robert de Borron, his plan to make the three parts of his book equal in length, and stating that the first part ends here at the beginning of this quest (i. e. « la queste de chil a deus espees ») the second at the beginning of the grail and the third after the deaths of Lancelot and Mark, has, of course, no equivalent in *S.*

I need not enter into a discussion of the explanations of M. G. Paris and Mr. E. Wechssler [1] of this passage, the reader must see for himself, if either can any longer be accepted as solution of the apparent enigma. I will only say that, while M. G. Paris already, rightly, recognises the improbability of the fact that the second part of the trilogy ends where indicated in the Huth ms. (II, 268), i. e. immediately after the beginning of an episode (the continuation of which we find both in Malory and in the ms. 112, ff. 22[a]-57[d]), Mr. Wechssler, ascribing the action of the careless and irresponsible scribe of the Huth ms. to a person whom he supposes to have taken up his hypothecial « ältere Kürzung » and to have mechanically reduced it in length much in the same way as the Spanish arranger reduced his original ms., sees reason to postulate his « jüngere Kürzung ».

The term « Kürzung » is in itself not happily chosen if not incorrect even with regard to what he calls « ältere » ; *rifacimento*, or compilation would better meet the requirements of the case, for if a person takes the *Estoire del Saint Graal* and R. de Borron's *Merlin*, writes a « Suite » to connect it with an account drawn from the *Lancelot* and the *Tristan*, materially different in many points from the originals, one can hardly call that a « Kürzung ». Moreover, these hypothetical « Kürzungen »

---

are in no way connected with the incident where a white knight strikes him down for having taken Galahad's shield.

1. M. G. Paris, Introd. to Huth Merlin, pp. l-lij. ; Mr. E. Wechssler, *Ueber die verschiedenen Redactionen*, p. 8 and 9.

are, as far as I know, diametrically opposed to what the existing mss. teach us.

But, while it was clear to me what the trilogy as a whole consisted of, I did not quite see how this whole was divided into three equal parts for the simple reason that the second book of the Spanish *Demanda*, being so much reduced in length, did not help me. As soon as I saw the Vienna ms., I was no longer in doubt.

I did not believe that the scribe of the Huth ms. correctly indicated the points where his second and third books begin, but could not expect others to believe it without adducing strong proof in favour of my hypothesis. The following remarks will show where the difficulty was.

In the Huth ms. Robert de Borron's *Merlin* runs from fol. 19[d] to 75[a]; it occupies therefore about 55 leaves. In the ms. Add 10, 292, British Museum, e. g., it fills ff. 76[a] to 101[d], or, about 25 leaves, or in other words the contents of twenty-five leaves of the latter are about equal to 55 leaves of the former.

In the Add ms. 10, 292 the *Estoire del Saint Graal* which, as Mr. Wechssler agrees, must have preceded the Merlin instead of the *Joseph of Arimathia*, fills about 75 leaves; it would, therefore, in the Huth ms., if it were there, fill about 155 leaves.

Assuming that the points indicated as the beginnings of Books II and III were correct, the first part would consist of 155 + 105 or 260 leaves, and parts II and III would have the same number of leaves. As we only possess 105 leaves in the Huth ms. of part II, that would mean, that 155 leaves of it are missing. While not altogether impossible, this does not seem very probable; a definite answer to this question could only be possible when a more complete Part III was found than is represented by the second book of the Spanish *Demanda*. The Vienna ms. was this Part III.

There were however, two possibilities to be taken into consideration.

1° As the writer of the *Suite du Merlin* has practically rewritten parts of the Lancelot and the Tristan, as he has to a large extent invented the *Suite du Merlin* and only left, like the writers of the Vulgate, Robert de Borron's Merlin almost

intact, it would not be unreasonable to assume that he had similarly dealt with the *Estoire del Saint Graal*.

2° The other possibility — and as far as I am concerned it was a strong probability almost amounting to a certainty — was this. It must be admitted that the scribe of the Huth ms. is not to be trusted, and that he certainly misplaced the point where Book III begins. May he not have done exactly the same with the beginning of Book II? — What could have been his motive? — Having derived the *Joseph of Arimathia* and Robert de Borron's *Merlin* from a ms. that had no connection with the one from which he copied the *Suite du Merlin*, it was only natural that the beginnings of books II and III, calculated on the basis of the *Estoire del Saint Graal*, and not the *Joseph of Arimathia*, were no longer correct in his combination ms. What is now more likely than that he did exactly what the Spanish translator did in order to accomplish his purpose, viz. that he put them in the right places?

Whether my explanation will seem as clear to others as it seems to me I cannot say, but I feel sure it is the most natural, and the only logical explanation that can be given.

I accordingly concluded that the contents of the three books of equal lengths of the trilogy must have been as follows:

Book I. *Joseph*, i. e. *lestoire del Graal*, *plus* Robert de Borron's *Merlin*.

Book II. Suite du Merlin (Huth ms. ff. 75ª-230ᵇ), *plus* ms. ff. 112, ff. 22ª-57ᵈ *plus* an unknown quantity, which however, according to the internal evidence of the trilogy as a whole, must have included an account of the death of King Pellinor, Perceval's father, the birth of Galahad, and the arrival of Perceval at Arthur's court, such as we find it in « Le Roman de la Charette » of the Lancelot and in two versions in the Tristan mss.

Book III. « El segundo libro de la Demanda del sancto Grial », as friar Joannes Bivas translated it, and as it can be restored by the help of the Portuguese Demanda.

There is a ms. in the St. Mark's library at Venice which may probably enlighten us on the only doubtful point in the trilogy. As proof of the soundness of my hypothesis that the *Estoire del Graal*, and not the Joseph of Arimathia preceded the *Merlin* in

the first book of the trilogy, I quote from ms. fr. 343 f. 98[b] :

dedens cellui an auint il que auenture laporta a labeie ou li rois Mordrains auoit demore des le tens iosep darimathie dusqua la venue de Galaz si plaie et si naure com li contes la deuise en la premiere partie de nostre liure. Leienz li conta len que totes les plaies au roi Mordrain auoient este sanees a la venue de Galaz, etc.

King Mordrain does not figure at all in the *Joseph* but he plays a conspicuous part in the *Estoire*. The French romancer expressly states that Mordrain will not be healed until Galahad comes to him, and, as if he had foreseen that I should one day require his testimony, he added, as has been told in the *first* part of our book.

In the Spanish text chap. 346 the passage runs thus :

E vn dia le auino que auentura lo leuo al abadia donde el rey Mordrayn estaua llagado & ciego : & atendia a Galaz : & alli lo atendio assi bien tiempo de Josep abarimatia y supo nueuas en el abadia como auia de ser sano en la venida de Galaz, etc.

In the Portuguese ms. at Vienna, in the corresponding passage, on fol. 177[a], reference to Palomades' going to this abbey is omitted.

But I can do more than point to this evidence, I can produce in support of my theory, a ms. which, contains the *Estoire* copied from another ms. which contained a Portuguese translation of the first book of the trilogy.

The Portuguese ms. 643, in the State Archives of the Torre do Tombo in Lisbon, is the ms. I refer to. While title and colophon of this ms. have conveyed no information to the scholars[1] before me, who have read and endeavoured to explain them, they speak to me an eloquent language in support of my statements.

The title of the ms. is :

Liuro de josep abaramatia. Intetulado aprimeira parte da demâda do santo grial.

---

1. F. A. de Varnhagen, *Cancioneirinho*..... Vienna, 1870, p. 165.
Otto Klob, *Beiträge zur Kenntnis der spanischen und portugiesischen Graal-literatur*; Groeber, *Zeitschrift f. roman. Phil.*, vol. XXVI (1902), pp. 169-205.

As the ms. contains the *estoire* and not the *Joseph*, this proves that I am right in thinking that the former, and not the latter belongs to the first book of the trilogy.

That the *estoire* in the first book of the trilogy is styled the *Joseph* is proof that my explanation of the appearance of the *Joseph* in the Huth ms. is not only plausible and reasonable but logically correct.

« A primeira parte da demãda » can only have sense, if by *demanda* is not understood what it really means, i. e. quest or search, but what is understood by it in Portuguese and Spanish i. e. the trilogy.

The colophon of the ms. is no less instructive, it runs thus :

E agora se cala a istoria de todas estas linagẽs que de Cecidones sairão e torna aos outros Ramos que chama estoria Demerlim que combem por tod maneyra jumtar com a estoria do graal por que he dos ramos e lhe pertence E saibão todos aqueles que esta Estoria ouuyrem que esta estoria era jumtad com ademerlim na qual he comemçamemto da mesa redomda E A nacemç de Artur. E comemçamento das avemturas. mas por noso livro nom s muy grãde repartimolo cadahũu Em sua parte por que cadahũu por si scrã milhores Detrazer Aquy se acaba este livro. O nome de Deus.

In this paragraph I distinguish the work of two persons wh had nothing whatever to do with each other. The first lines : « E agora ».... to « pertence » are a translation of th passage with which the writer of the *estoire* etc. wound up h work, such as we find it e. g. in the ms. Add. 32,125, f 205[d] (British Museum) [1] :

Si se test ore li contes de totes les lignages que de celidoigne issiren & returne a vn autre branche que len apele lestorie Merlin que couent a f force aiuster a lestoire del seint graal pur ce que branche en est. & a ce apartent. [Si commence ni sire Robert de boron cele branche en cle maniere.

Ici finist lestorie de ioseph darimathie & de son lignage. & de Nacie & de son lignage. Si commence le liure de Merlin.]

Although the words enclosed in brackets do not concern the point at issue, I could not refrain from adding them, beca se the complete passage furnishes, without another word fr m

1. The Mans ms. edited by E. Hucher, and other mss. contain the same passage.

me, the best possible explanation, how the confusion between *lestoire del seint graal*, and *lestoire de ioseph darimathie* originated.

Now the translation of this passage the Portuguese scribe found in the ms. he copied in exactly the same place where he has placed it in his own copy.

The second part of the colophon from : « E saibão » to the end is an addition by the scribe whose work we have before us. He explains that he has suppressed the *Merlin* which in his model was joined to the *Joseph* (*and, therefore, together with the* JOSEPH *formed* « *a primeira parte* ») ; because he did not care to make his book too large, and he was of opinion that *Joseph* and *Merlin* would be better understood if each was read by itself.

Like the scribe of the ms. fr. 343, the Portuguese scribe seems to have had an idea that I should one day require his evidence, therefore he added that the Merlin was the one in which the foundation of the round table and the birth of Arthur were related, thus making it perfectly clear that he referred to Robert de Borron's *Merlin*, as it was slightly altered when incorporated in the trilogy.

Portions of the trilogy are found in « El Baladro del Sabio Merlin » printed at Burgos, 1498, a copy, so far the only known one, is in the library of the Marquis de Pidal, Madrid. This is the book mentioned by M. G. Paris in the Introduction to the Huth-Merlin.

The ms. 2. G. 5 in the Biblioteca real, Madrid contains fragments of the Joseph [1] on ff. 251-282 ; of Robert de Borron's

---

1 - This is the ms. seen in 1846 by F. A. de Varnhagen. It has nothing whatever to do with the Portuguese « Estoria do muy nobre Vespasiano Emperador de Roma » printed in 1496 at Lisbon [a little work, I consider, not belonging to the Arthurian cycle], as appears to be suggested in Groeber's *Grundriss*, vol. II, Abt. II, pp. 213-215. There are undoubtedly some features in this version which agree with Robert de Borron's Joseph ; but the same applies to the French chanson de geste « La destruction de Jerusalem ». The Portuguese, as well as the Spanich Vespasiano may very well be a prose rendering, or a translation of a French proserendering of the chanson de geste. I found in the Brit. Museum a copy of the very rare edition of the « ystoria del noble Vespesiano emperador de Roma » printed 1499 in Sevilla and copies of editions printed 1517 Lyon ; 1626 Rouen ; 1507 London ; 1664, 1770, 1820 Amsterdam.

Merlin on ff. 282-296 ; and of the *Mort Artus* ending the third book of the trilogy, on ff. 298-302.

Nor is the recalling from oblivion and the reconstruction of the French trilogy which was translated into Spanish and Portuguese, drawn upon by Rusticien de Pise and the compiler of *La Tavola Ritonda,* the only result of my labours.

Unless any discoveries are made to prove the contrary, an eventuality very unlikely to occur, it may henceforward be considered as an established fact, that neither Italy, Portugal or Spain can boast of an independent literature of the Arthurian cycle, and that instead of reproducing the earlier form of the French romance, these countries have favourably received the later, more especially the trilogy.

How great the influence of the latter was, can be recognised in the Spanish translation of the *Lancelot* where the « chevalier aux deux épées » is introduced.

The trilogy is of special interest in regard to the *Tristan* mss. The « gran historia de Tristan » several times referred to, as I shall show by irrefutable evidence, can only be the version of the Tristan attributed to Luces de Gast and represented by the printed editions. And, as is proved by internal evidence that the version called the enlarged *Tristan* alleged to be the work of Hélie de Borron pre-supposes the trilogy, the importance of this statement in reference to the dating and classing of the *Tristan* mss. is obvious.

But the most interesting and important result of my labours concerns the *Queste del saint graal*. The hypothesis I advanced years ago is correct.

There existed, at the outset but one version of the queste in which Galahad was the principal hero, and this was modelled on a Perceval-queste united to the Lancelot, the existence of which is attested not only by the passage from the ms. fr. 751 f. 144[c] (Bibl. Nat.) as first quoted by M. Paulin Paris, and by a similar passage I discovered in ms. Lansdowne 757, f. 164[a] (*Brit. Mus.*) [1] but by almost all the mss. and printed editions of the Lancelot in existence.

---

1. « z le grant conte de lancelot couuient repairier en la fin a perceual qui est chies en la fin de toz les contes as autres cheualiers. z tuit sont branches

If this Perceval-queste was not itself the source of Chretien's poem and of the Didot-*Perceval*, it was undoubtedly, based upon the same source as these two versions, and thus it was also, either directly or indirectly, one of the sources of *Perceval li Gallois*. As a side-issue I shall be able to show that if Robert de Borron is to remain the commonly acknowledged author of the *Joseph* and the *Merlin*, he cannot have written the Didot-*Perceval*, which if it does not emanate from the same workshop, or one closely connected with it, belongs to the same period as the trilogy.

The original Galahad-queste has been worked into his third book by the writer of the trilogy; the vulgate-queste, as we find it in the *Lancelot* mss. is but a clumsily shortened and interpolated reproduction of it for which the arranger of the *Lancelot* is responsible. The queste found in the *Tristan* is a combination of the vulgate-queste and that of the trilogy.

The queste of the trilogy renders it possible to undo the reckless work of the arranger of the *Lancelot* and to reconstruct the Galahad-queste as it existed at the outset. It enables us, too, to form, with the help of Chrétien's poem, the Didot-*Perceval* and *Perceval li Gallois*, at least, an idea what the Perceval-queste was like which formed part of the primitive *Lancelot*.

Instead of Huth I, p. 280, ll. 5-27, the Spanish arranger has here intercalated on ff. 52[d]-57[a] chapters: 240-262 belonging to the « *conte del brait* » of which I shall speak in my next chapter.

Merlin's prophecy that Gavain will revenge his father's death, Huth, II, 11, is found in *S.*, f. 59[b], thus:

En ceste camino vengara galuan al rey Loc: ꝛ tajara la cabeca al rey pelinor en los primeros diez años a quel rey recebira orden de caualleria.

The reference to the death of Perceval's sister Huth II, 19, is in *S.*, f. 60[d]:

ꝛ duro despues aquella astrosa costumbre muy luengo tiempo que nunca la señora del castillo pudo guarescer fasta que la preciada donzella hermana de perceual de galaz cumplio la auentura de a quel castillo que de su sangre

---

de lui por ce quil acheua la grant queste. E li contes de perceual meismes est une branche del haut conte del graal " etc.

fue la dueña vntada ꝛ garescio luego assi como la historia lo mostrara en la gran demanda del sancto grial.

The gap occurring in the Huth ms. II, 27 and there made good from Malory, II, chaps. xv and xiv, may be filled in by *S.*, f. 62ª, l. 27, to 62ᵈ, l. 33. M. G. Paris is right when he declares in his note : « Les explications que Malory donne sur ce « douloureux coup », ne sont certainement pas celles qui étaient dans notre texte », but I do not understand what he can mean by « puisqu'il y est question de Galahad au lieu de Perceval ». Merlin's enchantements in the island where Balan is buried, Huth., II, 57, are told in *S.*, on f. 67ᵈ. As this passage is of importance from a critical point of view, I give it in full :

Merlin fue derechamente a la campana a las cabeceras ꝛ fizo letras de oro en vna piedra que dezian *aqui yaze Baalui el cauallero de las dos espadas que Hizo con la lança vengadora el golpe doloroso : por que el reyno de lis[illegible] estornado en cuyta y en destruymiento* ꝛ quando merlin esto ouo fecho moro en la insola vn mes ꝛ hizo encantamentos muy estraños : ꝛ hizo cabe el monimento vn lecho muy estraño ꝛ que ninguno no podia yazer que no perdiesse el seso ꝛ la memoria y en tal guisa que le no nenbraua cosa que ouiesse fecho despues que en el lecho se echaua ꝛ mientra moro en la insola ꝛ duro este monimento Hasta que Lançarote fizo del rey ban de bonot : y que ay vino y estonce fue el encantamiento desfecho no por lançarote mas por vn anillo que traya que desfazia todos los encantamentos : ꝛ aquel anillo le dio la Donzella del lago assy como la historia de lançarote lo deuisa aquella historia deuer se auida 2 partida de mi libro no por que le no pertenesca ꝛ nosea dende sacada : *por que toda parte de mi libro sean yguales la vna tan grande tome* (*sic* ? como) *la* otra ꝛ si juntassen a quella grande historia que dize de los hechos de Lançarote ꝛ de su nacencia ꝛ *de los nueuos linajes de nacion* assi como lo deuisa la alta historia de sancto Grial ꝛ no dire cosa que no deua ante dire menos asas que no es escrito en la grande estoria de *lat[illegible] y el libro torna* en su razon.

It is apparent from this that « les neuf lignies des nascions » in the Huth ms. is a blunder of the scribe, and that the correct reading is « de nasciens » referring to the personage playing such an important part in the « estoire del saint graal ».

The French « les oevres de Lanscelot et *la* naissance » is in Spanish : « los fechos de Lançarote ꝛ de *su* nacencia » there is, therefore, not missing « Galahad » in the Huth ms. but the definite article ought to be replaced by the possessive pronoun.

Comparing the passage « mais por chou qu'il couvient que

les trois parties de mon livre soient ingaus » with the corresponding one in the above quotation, is evident that the Spanish arranger has not accidentally replaced « tres » by « toda parte », because leaving out the « estoire del saint graal » he has arranged the remainder of the trilogy in two books.

The reference to « mon signeur Helye [1], qui a esté mes compains a armes et en joveneche et en viellece, que il pour l'amour de moi et pour moi un poi allegier de cele grant painne prenge a translater ensi comme je le deuiserai, une petite branke apielee li contes del brait », etc., has of course no equivalent in *S.*

The enchantments of the bridge and the sword made by Merlin, related in Huth, II, 59, are found in *S.*, f. 68[a]. This passage containing important references to the « Queste » in the second book I give in full:

E despues desto escriuio letras en la mançana de la espada que dezian *con esta espada morira galuan* y estas letras que el escriuio fallo despues gariete hermano de Galuan : ꝛ quando lo leyo touo lo por mentira mas no fue assi : ca despues mato lançarote a Galuan assi como la verdadera historia cuenta : ꝛ a la cima de nuestro libro y en tal manera fizo merlin en aquella insola gran partida de sus encantamentos assi muchos caualleros que despues a quel lugar vinieron ꝛ quisieron ay prouar por su fuerça ꝛ por su bondad ꝛ se tuuieron por escarnidos ꝛ por engañados : ꝛ quando Merlin ouo fecho gran pieça sus encantamentos ꝛ de su plazer en la insola hizo vna puente de fierro en que auia en ancho mas de medio pie 2 tan luenga que llegaua de la ribera ala otra parte ꝛ dixo que por alli podria hombre conocer los ardimentos de los caualleros que ninguno sino fuesse sobejamente ardid no osaria passar sobre aquella puente : y encima de la puente contra el castillo alli do era el passaje fizo poner vn [col. b.] padron de marmol : ꝛ dentro en el padron luego metio merlin vna espada encantada

1. It is, after M. G. Paris argumentation, now generally admitted that the man who declares in the « Suite du Merlin » and in the Tristan ms. to be Robert de Borron is an impostor. Helye de Borron, whoever or whatever he may have been, cannot, therefore, have been his companion of arms. Robert de Borron's name has been a great deal abused, and « estoires » have been attributed to him, which he cannot have seen, much less written ; I am more particularly thinking of the Perceval in the Didot ms. I hope to be able very shortly to throw some light on this pseudo-partnership, and that from a point from which it is, perhaps, least expected.

con encantamento ꝛ cabe la espada puso la vayna en tal guisa que vos seme-
jaria que no se tenia a cosa : ꝛ que la podria hombre tirar dende muy lige-
ramente mas no era ello assi : y despues hizo enellas letras bermejas que
dezian assi, *Aquel que prouare primero de sacar esta espada no la sacara y ser-*
con ella ferido : ꝛ assi fue como : ꝛ assi fue como el dixo : ca despues el buen
cauallero Galaz vino a la corte del rey Artur y el primero que se prouo a
fue *galuan* por ruego de su tio : y despues fue conella ferido assi como l
historia os lo contara a delante y despues escriuio ay letras que assi dezian
jamas esta espada no sera de aqui sacada sino por mano del mejor cauallero d
mundo : ꝛ *ninguno no trabaje ende, sino se sintiere por el mejor cauallero de*
mejores que nunca truxo armas, ca le verna (« *vtrna* » *in text*) *dende ma*
estonce echo ci padron en el agua y encanto lo de guisa que anduuo nadan
gran pieca ꝛ muy gran tiempo assi que fue en muchas tierras ꝛ andanto tar
de lugar en lugar que llego a camaloc gran tiempo despues en aquel dia q
primeramente vino Galaz a la corte.

The Huth ms. has : « car *Galaas* essaia tout premiers » etc.
Galaas is, of course, an error of the scribe for *Gavain*.

The contents of Huth, II, 81, l. 5 to p. 85, l. 31, are absent
from *S.*, f. 72ᵇ.

« La demoisiele cacheresse, celle qui Nivene estoit apiele », Huth, II, 139, is called « Nemina » *S.*, f. 82ᵃ.

For « et l'apieloit on cel bois, En Val, pour chou que en valee estoit la gringnour partie de cel bois », Huth, II, 145, ll 1-3 we find in *S.*, f. 82ᵈ :

ꝛ tanto anduuieron que llegaron a vna deuisa pequeña : mas era la mas fermosa cosa ꝛ la mas sabrosa que auia en toda Francia y en la Bretaña ꝛ llamauan la deuisa del valle porque en medio della estaua vn valle.

Whereas the contents of Huth, II, 146-194, are not in *S.*, what is told in *S.*, ff. 83 and 84, is not in Huth.

Huth, II, 192-197, give a very different version from that told in chapters 126-130, *S.*, ff. 83-84.

The Spanish arranger, in his endeavour to make his two books equal, omits the whole remainder of the « Suite du Merlin », i.e. : 1° The last portion of the second volume of Huth, pp. 198-254; 2° the contents of ff. 22ᵃ-57 of ms. 112; 3° an unknown quantity which has not yet been discovered, but which, I hope, will turn up soon in one of the mss. in Paris or elsewhere.

If it had not been for the blunder in counting the leaves after f. 92 which I have mentioned in my account of the editions of

1515 and 1535, the Spanish arranger would, really, have succeeded in making his two books exactly equal in lengths, viz. 97 leaves, for what he gives of the « Queste » fills exactly 97 leaves; as it is, his first book is by five leaves shorter than the second; one might almost feel inclined to suppose that the blunder after f. 92 is an intentional one to save appearances.

V. — « Le conte del brait »

I have already stated that I believe that there are two sections from the *Conte del brait* incorporated in the first book. The former of these, on ff. 52-57, appears to be misplaced by accident. As I hope soon to be able to find the complete *Conte del brait* and as it is therefore not advisable to conjecture what the contents of this romance were, I shall here only quote two passages, that may throw some light on the connection which the first intercalation has with what precedes and follows:

At the end of Book I, Chapter 241, f. 53ª, we read:

ꝛ fizieron lo escreuir en el libro de las auenturas que en a quel tiempo era començado de nueuo : y los caualleros de la tabla redonda auian puesto por mandado de merlin que metiessen en escrito todas las auenturas ꝛ caualle-rias que en aquel tiempo aueniessen en la gran bretaña en tiempo del rey Artur.

The chapters 240-262 have the following headings :

f. 52. 240. De como el Rey prometio a la muger de ebron el follon que haria cauallero a brius su hijo.

241. De c. el Rey artur fizo cauallero a Brius sin piudad.

f. 53. 242. De c. baudemagus fue preso en el castillo de su padre de Orian.

243. De c. la donzella prometio a Bandemagus que la libraria.

244. C. fue dada sentencia contra bandemagus que fuesse descabeçado.

245. C. la donzella libro Bandemagus de la prision a donde estaua.

246. C. bandemagus ꝛ la donzella llegaron de la floresta de Armantes.

f. 54. 247. De c. bandemagus aluergo en la hermita ꝛ supo nueuas de Merlin.

248. C. bandemagus supo nueuas de Merlin.

249. C. Bandemagus hallo otro cauallero en la tienda que le desafio.

250. C. el cauallero dixo a bandemagus la razon por que lo cometia.

f. 55. 251. C. el cauallero justo con Bandemagus ꝛ de la batalla que oui ron.

252. De c. hizieron paz el cauallero ꝛ bandemagus de la justa que ouieron.

253. C. bandemagus ꝛ su donzella fueron con el cauallero.

254. C. el cauallero conto a bandemagus como comitiera la donzella que lleuaua Merlin.

255. C. morloc derribo a Bandemagus ꝛ le tomo la donzella.

f. 56. 256. C. la donzella de bandemagus fue muy cuytada desque supo que era en poder de Morloc.

257. C. los caualleros embiaron rogar a Morloc que fuesse aluergar al tendejones.

258. C. los caualleros de los tendejones rogaron a Morloc por la donzella y el no quiso.

259. C. morloc derribo seys caualleros de los tendejones y el fue herido

260. C. morloc se partio de los caualleros ꝛ dixo que se sentia mal llagado

261. C. Bandemagus cobro su donzella que la leuaua morloc ꝛ se fue con ella.

f. 57. 262. De c. bandemagus ꝛ su donzella llegaron al valle donde posaua Merlin ꝛ su donzella.

At the end of chapter 262 the second passage occurs, viz :

ꝛ sabed que aquellas chocas fueron de la compaña de Merlin ꝛ de la dueña del lago que esto uieran ay ante dia y entraran ay en vna cueua ꝛ aquella cueua era ay en el valle y esta donzella del lago encerrara ay a vn monumento de marmol bermejo que ay estaua a merlin ꝛ metio a le dentro de guisa que sus encantamentos que le el mostrara que no pudo dende salir hasta que morio ꝛ por que esta ystoria no vos lo puede en otra manera hazer entender tanbien por esta guisa porende vos lo quiere fazer entender mas llanamente : ꝛ contar vos he todo el fecho de merlin ꝛ de la donzella del lago en pero esto no declarara en el libro del sancto Grial ꝛ assi no podria saber como la donzella del lago soterro biuo a merlin en comienço de los amadores y en que manera ꝛ quiero vos contar la verdad deste hecho en quel manera passo : ꝛ como merlin murio mas no digo porque torna a hablar del cauallero de las dos espadas.

The second intercalation occurs after chapter 324, on and consists of the contents of chapters 325-341, and these the following headings :

f. 83. 325. Agora comiença a contar de como merlin acompañ donzella del lago : ꝛ de lo que del aprendido [1].

1. The contents of this chapter form a sort of connecting link preceding events :

326. C. merlin conto a la donzella del llago en que manera fue fecha la cueua en que era la camara.

327. C. el infante ȝ su amiga biuieron en la peña : ȝ los vino a buscar el rey su padre.

« Verdad es que Merlin fue fecho del diablo ȝ bien se otorgar ȝ todas [Text sic ?] ȝ bien se otorga en todes las hystorias antigas que el fue el mas sesudo Hombre : y el que mas supo en el mundo de las cosas que auian de venir saluo dios : ȝ ninguno no sabe hombre que tan marauillosamente hablase de las cosas pasadas ȝ de las cosas que auian de venir reyes ni principes no fueron en su tiempo cosa del mundo que el no adeuinaua : ȝ a cada vno qual fin auria mas sin falla por el gran ser que auia fablotan escuramente que le no podria hombre entender lo que dezia por que dixo en libro del sancto Grial que las sus profecias no serian sabidas fasta que fuessen passados [passadas] que vos dire tanto dexo de las cosas que auian de venir que fue llamado propheta de los yngleses. E aun agora assi lo llaman : ca mucho supo despues ȝ de otre ȝ de su muerte ȝ dixo el que muger lo mataria y el guarescio de muerte : a muchos hombres buenos ȝ asi mismo no pudo guarescer y el assi lo dixo : y esto auino en muchos lugares ȝ acaescio que los que son maestros ȝ sabios que dan consejo a otros ȝ profetan al mundo ȝ assi no saben dar consejo ni profetar lo que les aprouecha su muerte ȝ assi acaescio a Merlin que consejaua a todo el mundo y era mas sesudo : ȝ assi mesmo no pudo consejar ni profetizar ca el amo por su pecado ala donzella del lago que a quel tiempo era vna de las mas fermosas del mundo y era rica dueña ȝ auia gran tierra : y era natural de la pequeña bretaña ȝ de baptismo auia nombre nemina ȝ crio muchos hombres buenos ȝ buenas dueñas a que fizo mucho bien. E quando ella vio que a Merlin amaua por su desonrra començó aprender del todos los encantamentos que sabia ȝ hazia le gran infinta que lo amaua mucho lo que ella amaua poco que vos dire tanto hizo que aprendio del tanto de aquella sciencia que sabia mas que hombre ne muger que fuesse a quel tiempo saluo Merlin que sabia mas ȝ sabia profetizar lo que Merlin no sabia mostrar a otro : [text otre] y el la amaua te todo su coraçon. Y ella lo desamaua quanto podia que nunca muger desamo a otro hombre tanto ȝ bien lo mostro en la cima pero conto do esto tanto le mostraua ella de amor que el creya que lo amaua mucho ȝ assi anduuieron vn gran tiempo : y ella todavia aprendiendo del hasta que allegaron a quel valle donde Bandemagus allego despues a las choças que ellos hizieran : y estando ally despues dixo la donzella del lago a Merlin : Paresce vos este lugar bien estraño si dixo Merlin : pero no es tan estraño que vos yo ay no mostre la mas rica camara ȝ la mas hermosa que nunca vistes. Ay dios dixo ella quien podria hazer en tan estraño lugar tan hermosa camara como vos dezides. Cierto dixo Merlin vos dire como fue ay fecha.

328. C. el rey mato la donzella amiga de su hijo y se fue.

f. 84. 329. C. sus hombres dixeron al rey que fiziera mal en matar la donzella.

330. De c. el infante fallo muerta a su amiga : y del duelo que fizo sobrella.

331. De c. el infante mato por su amiga ꝛ fueron ambos enterrados en la camara.

332. C. la donzella dellago dixo a merlin que queria folgar en la camara de los dos amadores a quella noche.

333. Como merlin fue viuo metido en el monumento de los dos amadores.

334. C. Bandemagus fue a la camara donde estaua Merlin metido en el monumento.

335. C. bandemagus fue espantado quando oyo la boz que salia del monumento.

336. C. merlin fablo a bandemagus : y le dixo que no ouiesse mie do.

337. C. bandemagus fablo con Merlin que estaua encerrado en el monumento ꝛ de las muchas razones que fablaron.

f. 86. 338. De las espantosas palabras que dezia merlin antes de su muerte.

339. Del gran Baladro que dio Merlin y de como murio.

f. 87. 340. Como bandemagus se leuanto ꝛ salio de la camara muy espantado.

340. De como bandemagus fallo muerta a su donzella.

f. 90. del grande espanto que ouo.

H. O. SOMMER.

(*A suivre*).

DEUX QUATRAINS

EN PATOIS DE LA HAUTE MARCHE

IMPRIMÉS A PARIS EN 1586.

Mon confrère et ami, M. Émile Picot m'a causé autant de surprise que de joie en me signalant, au mois de décembre dernier, l'existence de vers en patois de la Haute Marche dans une plaquette imprimée à Paris en 1586. Le meilleur moyen de le remercier de sa gracieuse attention, c'est assurément de porter à la connaissance du public compétent les circonstances de cette trouvaille inattendue et de commenter, pour les mettre en pleine valeur, les deux textes qu'elle vient d'arracher à un long oubli.

Voici, fidèlement copié sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (Inv. Réserve, Y^{e} 1930), le titre de l'opuscule en question :

LES LARMES,
REGRETS ET DEPLO-
RATIONS SVR LA MORT DE
IEAN EDOVART DV MONIN
excellent poëte Grec, Latin
& François.

Composé par François Granchier, Marchois,
ſon nepueu & eſcolier.
(Marque du libraire)
A PARIS,
Chez Pierre Ramier, rue ſainct Iean de Latran,
à l'enſeigne du Serpent.
1586.

La plaquette de François Granchier forme un in-octavo de petite dimension (0m 161 × 0m 105); elle compte 24 pages, dont les trois dernières sont en blanc. Après le titre vient une courte préface paginée 3-4 et intitulée : AV LECTEVR SALUT. Les pages 5-8 sont occupées par des pièces de vers adressées à l'auteur : p. 5, vers latins signés : L. Mabeyrat [1]. M. (2 distiques); vers grecs signés : Π. Βεσσος λεμ. (1 distique) ; vers latins signés : S. Briſſe. M. (2 distiques); p. 6, vers latins signés : Iord. Guibeletus (4 distiques); vers français signés : Ch. Varin V. C. O. (4 alexandrins); p. 7, vers français signés : C. Go... Anu. (4 alexandrins) ; vers français signés : I. De Latren... Gascon (4 décasyllabes) ; p. 8, les deux quatrains en patois qu... voici, et dont je reproduis avec une exactitude minutieuse no... seulement le texte, mais la disposition matérielle :

A FRANCEY GRANCHIER

MON VESI.

Granchièr mon bon couniat per maſè
ne deuèe
N'y tourmenta, n'y mai, nous erraigha lou
peau,
M'a bè vous amoina ca may ne nen poudée
Ieſu uou' auèe fouu uear que ſon dou coume
meau.

L. Nabeyrat Marchois.

EN DAQVOV MEIME AVTHOVR.

Ana librè ana naia pouu de degu
Pa louu chamij farra parla gana courrèe
Brama que d'ou Mouny à ſa vide redu
Nou nou ne ley va gro ca dou Mouny tu ſèe.

S. Briſſe Marchois.

Les pages 9-18 contiennent quatre pièces distinctes de François Granchier, toutes en vers français : 1° « Colloque funebre sur le trespas de Monsieur du Monin excellent poëte ou est intro-

1. *Sic*, pour *Nabeyrat* ; voir plus loin, p. 407.

duit l'autheur et le messager parlans. » Le colloque a 152 vers à rimes plates ; il débute ainsi :

MESSAGER.

O mer, ô ciel, ô terre, ô parque insatiable,
O mort par trop cruelle en effect admirable ;

2° « Elegie sur le mesme subiet. » 48 vers ; début :

Hoste de ce tombeau, que cent mille lauriers
Ont entouré le chef, qui des hommes plus fiers
Abaissois le caquet, cachetant leur parole
Par ton docte sçavoir... ;

3° « Odelette funebre. » 12 vers ; début :

Plorez muses, plorez, et vous nymphes Naiades,
Le chantre Gyanin ;

4° « Quatrain. » 4 vers :

Helas ie n'ay confort,
Ie n'ay plus d'allegresse,
Car mon Monin est mort,
Le pourtraict de sagesse.

Enfin viennent des « Sonnets et epitaphes faicts par les amis de l'autheur sur la mort de Iean Edouart du Monin ». Il y a effectivement deux sonnets signés : Ch. Varin V. C. O. (p. 18-20), puis un « Epitaphium Monini », sous forme dialoguée, signé : S. Briſse. M., soit six distiques (p. 20-21).

Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur la personnalité de Jean Édouard du Monin, né à Gy en Franche-Comté (auj. ch.-l. de canton de l'arr. de Gray, dép. de la Haute-Saône) en 1559, assassiné à Paris le 5 novembre 1586 : on trouvera sur ce singulier polygraphe dans les *Français italianisants au XVIe siècle* de M. Émile Picot, t. II, p. 229-240, une notice d'ensemble plus complète que toutes celles qui ont paru antérieurement. Il suffit de rappeler que la mort tragique de Du Monin donna lieu à une série de publications analogues à celle qui nous intéresse.

En revanche, nous sommes tenu de chercher à satisfaire la curiosité du lecteur en ce qui concerne François Granchier, à qui nous devons indirectement les deux quatrains patois qui font de ses *Larmes* un monument précieux pour la dialectologie française. La qualification de « Marchois » est par elle-même

assez vague : la Marche s'étendait, en effet, sur environ 165 kilomètres en longitude, de Charroux (Vienne) à Saint-Merd-la-Breuille (Creuse), c'est-à-dire de l'ouest à l'est, et sur 100 kilomètres en latitude, d'Aigurande (Indre) à Eygurande (Corrèze), du nord au sud. Mais le nom de famille « Granchier » est un indice presque infaillible d'origine ; il me persuade que l'auteur des *Larmes* a dû naître dans la petite ville de Felletin, auj. ch.-l. de canton de l'arr. d'Aubusson (Creuse). Ce nom de famille provient vraisemblablement du village dit aujourd'hui *Grandcher* (jadis *Granchier*, *Grantchier* ou *Grandchier*) et situé dans la commune de Saint-Georges-Nigremont, canton de Crocq [1]. Le plus ancien personnage de Felletin qui soit connu pour l'avoir porté est appelé « Mathieu de Grandchier », dans le *Terrier des charités de Felletin* publié naguère par M. Autorde [2] ; il était mort avant le 25 mars 1484, date où son fils Jehan intervient dans un accensement [3]. Par la suite, on trouve dans les actes dont le texte a été conservé, ou dont la substance est connue, des Jean, des Claude, des René et des François Granchier ; mais parmi eux il n'en est aucun qui puisse être mis en rapport assuré avec l'auteur des *Larmes*. On peut seulement conjecturer que ce dernier était fils de Jean Granchier, lequel fut « garde des sealx au païs et seneschaussee de la Marche » pendant au moins quarante-deux ans, de 1560 à 1602 [4]. Est-ce à Poitiers, où Du Monin se réfugia pendant la peste de 1580, est-ce à Paris, où Du Monin était venu dès l'âge de dix-huit ans et d'où la peste ne l'exila pas pendant longtemps, que le Marchois et le Bourguignon « Gyanin » se rencontrèrent, et comment le premier devint-il non seulement l'écolier, mais le neveu du second ? On l'ignore.

1. Il y a trois autres villages de ce nom dans la Creuse, communes de Guéret, de Bonnat, de Crozant.

2. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. et arch. de la Creuse*, t. X (1895-96), p. 340, 342, 388. — Les représentants actuels de la famille écrivent leur nom « Grancher ».

3. *Terrier*, reç. cité, p. 388.

4. Bibl. Nat., franç. 26835, dossier *Billon* ; abbé A. Ramade, *Recherches sur la paroisse de Gioux* (Paris, 1866), p. 99 ; voir surtout les notes manuscrites d'Auguste Bosvieux sur les chanceliers de la Marche (Archives dép. de la Haute-Vienne).

Tout ce qu'on sait de plus sur François Granchier, c'est qu'en 1588 il publia un second poème français de son crû, intitulé *Prosopopee de la Paix*, lequel n'est pas moins rare que les *Larmes*, mais n'intéresse pas la dialectologie : il suffit donc de le mentionner [1].

Le premier des deux quatrains patois est signé : *L. Nabeyrat Marchois*. Il n'est pas douteux que l'auteur soit le même que celui des deux distiques latins qui se lisent en tête des pièces liminaires et qui sont signés : *L. Mabeyrat. M.* L'auteur étant inconnu par ailleurs, on se demande si son vrai nom est *Mabeyrat* ou *Nabeyrat*. Je n'hésite pas à choisir cette dernière forme. A vrai dire, je n'ai trouvé ni *Nabeyrat* ni *Mabeyrat* dans l'onomastique de Felletin et je ne connais aucun nom de lieu homonyme dans la région. Mais il est bien établi qu'un certain « Simon Nabeirat, procureur de Maignat », résidait en 1567 dans le village de Méouze, com. de Saint-Oradoux-de-Chirouze, canton de La Courtine. Le « Maignat » en cause est sûrement Magnat-l'Étrange, ch.-l. de com. du canton de La Courtine, à 17 kilomètres environ de Felletin, jadis centre d'une importante seigneurerie [2]. A la même famille, vraisemblablement,

---

1. Je dois aussi à M. Émile Picot la connaissance de cette œuvre de Granchier. Un exemplaire a figuré en 1887 à la vente Bosvieux et appartient aujourd'hui à mon ami M. Albert Mazet ; la Bibliothèque Nationale en possède deux autres, cotés *Inv. Ye 23489* (en mauvais état) et *Inv. Rés. Ye 4092*. Voici le titre tout au long : « Prosopopee de la Paix par François Granchier, Marchois. A Monseigneur de Dio, baron de la Roche, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem, commandeur de Charieres, Sainte-Anne et du Nabeiron. Paris, Varengles, 1588. » *Charrières* est auj. dans la com. de Saint-Moreil, cant. de Royère ; *Sainte-Anne*, dans le cant. d'Eymoutiers (Haute-Vienne) ; le *Nabéron* dans la com. de Crocq (Creuse) ; cf. A. Vayssière, *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Limousin* (Tulle et Limoges, 1884), p. 49, 51 et 94.

2. *Inv. somm. des arch. dép. de la Creuse* (Paris, 1885), liasse E 711 (page 141). Mon ami M. Autorde, archiviste de la Creuse, m'informe que la date exacte du document où Simon Nabeirat intervient comme acquéreur d'immeubles est le 16 août 1567. Le surnom « étrange » de Magnat lui vient de la famille « de Lestrange » qui en a possédé la seigneurie depuis 1516 jusqu'à 1789 ; voir A. Tardieu, *Grand Dict. de la Haute-Marche*, col. 133, art. MAGNAT. — Au dernier moment, j'apprends de mon ami M. Germouty, inspecteur primaire à Gannat, qu'il existe encore au village de Méouze une famille *Nabeyrat*.

appartenait « Guillaume Nabeirat », notaire de la cour de Montferrand qui, le 3 septembre 1517, passa le contrat de mariage de noble Jacques Sarrazin et de demoiselle Antoinette de Malleret : la mère de la mariée était Antoinette de Magnat [1]. M. Émile Picot me signale aussi l'existence de différents personnages de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle qui s'appellent « Naberat » ou « de Naberat » : il me suffira de les indiquer en note, leur origine n'étant pas nettement établie et leur parenté avec l'auteur de notre quatrain restant très problématique [2].

Le second quatrain patois est signé : *S. Brisse Marchois.* Du même auteur sont deux pièces latines que j'ai indiquées ci-dessus dans la description de la plaquette et qui sont signées en abrégé : *S. Brisse. M.* Cet écrivain est aussi inconnu que L. Nabeyrat, mais l'existence d'une famille bourgeoise du nom de « Brisse » à Felletin est bien établie : Jehan Brisse est produit comme témoin dans une enquête en septembre 1462 [3]; Jame et Barthelemi Brisse, frères, « bourgois marchans de

1. Bibl. Nat. franç. 30634, fol. 299, dossier *Malleret* des Carrés d'Hozier. Il n'y a qu'une analyse moderne du contrat, où le nom de la mère est écrit bizarrement *Maignebac*. La famille noble *de Magnat* (ou *de Magnac*, forme primitive) est bien connue ; elle tire son nom de Magnat-l'Étrange.

2. Laurent de Naberat, « Gallus, cum ma[cula] in medio frontis », s'inscrit à l'université de Padoue comme juriste, le 16 nov. 1595, nation de Provence (Arch. de l'univ. de Padoue, reg. XXX, fol. 65 v°). — Pierre Naberat, greffier de la cour des Monnaies, mort le 4 juin 1603, fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois (Lebeuf, *Hist. de la ville et du dioc. de Paris*, éd. Cocheris, I, p. 155). — Frère Anne de Naberat, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a publié plusieurs ouvrages d'histoire et de morale entre 1610 et 1630 : en 1616-161[illegible] il était chargé de visiter les maisons de l'Ordre en Limousin et ses procès-verbaux ont été publiés ou analysés par A. Vayssière dans son livre intitulé : *L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Limousin* (Tulle et Limoges, 1884). — Dans la série des *Pièces originales* de l'ancien *Cabinet des Titres* de la Bibliothèque Nationale, le dossier *Naberat* (Franç. 28571, n° 47510) renferme 7 quittances de « maistre Laurens de Naberat », qualifié d'abord « secretaire de la chambre du roy, demeurant dans l'hostel de Fiesque, rue d'Orleans, paroisse Saint-Eustache », à Paris, puis « conseiller et secretaire ordinaire de la royne », qui s'échelonnent de 1609 à 1624.

3. Plumitif d'audience de la sénéchaussée de la Marche en 1462, fragment publié par moi dans *Mém. soc. Creuse*, VII, p. 213.

Pheletin », font hommage à Anne de France, comtesse de la Marche, pour différents cens et rentes, le 30 juillet 1506, à Guéret[1] ; Antoine Brisse (1581), Jehan Brisse (1598) et Silvain Brisse (1580-1603) figurent parmi les prêtres communalistes de la paroisse du Moutier[2] ; Pierre Brisse (1666) et Léonard Brisse (1693) sont des bourgeois en vue qui arrivent au consulat[3], etc. Il serait téméraire d'identifier notre poète avec le prêtre communaliste de 1580-1603 ; mais il est probable que l'initiale *S* désigne le nom de baptême « Silvain », assez fréquent à Felletin.

Il est grand temps d'arriver à l'appréciation et à l'étude philologique de nos deux quatrains patois. L'idée de faire intervenir le patois, au même titre que le grec, le latin et le français, dans une sorte de concours poétique destiné à célébrer les mérites d'un auteur qui n'a écrit qu'en vers français est une idée qui peut assurément passer pour originale. On peut s'étonner de la voir mise en pratique en 1586 par deux obscurs rimeurs de la Marche ; mais il faut peut-être s'étonner davantage de ce que le fait ne s'est pas plus souvent reproduit au XVIe siècle. Loin d'être en contradiction avec l'humanisme qui enthousiasme tous les intellectuels de l'époque, cette idée apparaît comme une de ses conséquences. S'illustrer en produisant au jour quelque chose de rare, illustrer en même temps le coin de terre où l'on a vu le jour et l'idiome qu'on a bégayé tout enfant en le haussant au niveau littéraire du français, du latin et du grec, c'est l'idée d'où est né le félibrige au XIXe siècle, mais c'est aussi celle qui a inspiré Pey de Garros, l'ami des deux Scaligers, dont les *Psaumes de David viratz en rhytme gascon*, parurent en 1565, et Saluste du Bartas, dont l'églogue trilingue où la Nymphe latine, la Nymphe française et la Nymphe gasconne célèbrent à l'envi l'entrée de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois à Nérac, est de 1579. Bien que Du Bartas ait écrit un compliment (en vers français, d'ailleurs) à l'adresse de Jean Édouard du Monin, il est peu

1. Lettres patentes d'Anne de France, en original, Arch. Nat., P 452 [1], cote 235.

2. Voir *Felletin, XVIIe et XVIIIe siècles*, par l'abbé L. Pataux (Limoges, 1880), pp. 155 et 241.

3. Abbé Pataux, *o. c.*, p. 76, 215 et 225.

probable que nos deux quatrains en patois de la Marche doivent leur naissance à une imitation voulue de la Gascogne : ils témoignent d'un état d'esprit analogue, voilà tout.

Cet état d'esprit devait être, en 1586, chose assez nouvelle dans la Marche, et à Felletin en particulier : ce serait s'abuser étrangement que de voir dans la mise au jour de nos quatrains patois le dernier fruit d'une culture traditionnelle de l'idiome local : ils marquent un point de départ (encore qu'il n'y ait eu là qu'un faux départ) et non un point d'arrivée. De toutes les petites villes de la Haute Marche [1], Felletin est la seule dont les documents échappés à la destruction permettent de connaître la vie municipale et ecclésiastique au XVe siècle : à côté du *Terrier des charités*, publié par M. Autorde [2], se place le *Terrier du prieuré de Sainte-Valerie*, encore inédit [3], et ces deux recueils ne comprennent que des actes en latin ou en français. L'usage de l'idiome indigène est banni des actes publics où il ne trahit son existence souterraine que par la coloration qu'il donne de loin en loin à la phonétique ou au lexique. A-t-il été employé dans les livres domestiques des bourgeois de la ville ou des hobereaux de la région voisine ? C'est possible ; mais aucun de ces livres n'a été signalé jusqu'ici à Felletin pour le XVe, ni même pour le XVIe siècle.

La graphie de nos quatrains n'accuse en général aucune préoccupation traditionnelle, et l'on peut dire que c'est le phonétisme qui en fait la base, à condition de ne pas attribuer à ce mot la rigueur scientifique qu'il comporte dans l'usage moderne. Il est facile, en somme, de dégager notre texte patois des fautes imputables soit à l'imprimeur, soit aux auteurs eux-mêmes. Voici la leçon critique que je propose d'adopter, et la traduction littérale qui s'en dégage :

---

1. Ces villes sont, outre Felletin : Aubusson, Guéret, Ahun, Chénérailles et Jarnages. La Basse Marche, séparée de la Haute par des bandes de territoires poitevins et limousins, peut être laissée de côté, non seulement parce que sa constitution linguistique est différente, mais parce que les liens féodaux et administratifs qui la rattachaient à la Haute Marche n'ont jamais réussi à la faire participer à la même vie sociale. Ses centres urbains étaient : Charroux, Le Dorat, Bellac et Magnac-Laval.

2. Voir ci-dessus, p. 406, n. 2.

3. Bibl. Nat., Nouv. Acq. franç. 1053 (copie du XVIIe s.).

A Francey Granchier, mon vesi.

Granchièr, mon bon couniat, per ma fè, ne devèe
Ny tourmenta ny mai vous erraigha lou peau,
Ma bè vous amoina, ca may ne nen poudèe.
Jesu! vou' avèe souu vear, que son dou coume meau.

L. Nabeyrat.

« A François Granchier, mon voisin. Granchier, mon bon beau-frère, par ma foi, vous ne devez ni vous tourmenter ni vous arracher les cheveux, mais vous calmer, car vous n'en pouvez mais. Jésus! vous avez ses vers, qui sont doux comme miel. »

End aquou meime authour.

Ana, librè, ana; n'aia pouu de degu :
Pa louu chamij farra, par la gana courrèe
Brama que dou Mouny a sa vide redu.
— Nou, nou, ne ley va gro, ca dou Mouny tu sèe.

S. Brisse.

« A ce même auteur. Allez, petit livre, allez ; n'ayez peur de personne. Par les chemins ferrés (les grandes routes), par les sentiers fangeux, courez crier que Du Monin a rendu sa vie (son âme). — Non, non, n'y va pas, car tu es [toi-même] Du Monin. »

REMARQUES GRAMMATICALES

Le trait phonétique le plus frappant de nos textes est la disparition à peu près complète des consonnes finales.

Les anciens infinitifs en *-ar* se terminent en *-a* : *amoina* 4, *brama* 9, *erraigha* 3, *tourmenta* 3 ; le substantif *paor* devient *pouu*. Dans un cas comme dans l'autre, la graphie des quatrains correspond bien à la prononciation actuelle. *Authour* 6 accuse son caractère de mot savant par le maintien de l'*r* finale : il en est de même encore aujourd'hui. La conjonction *car* se réduit à *ca* 4, 10. La préposition *per* flotte entre *per* 2, *par* et *pa* 8 : même flottement dans le patois actuel.

Le *t* des participes passés disparaît dans *farra* 8 et dans *redu* 9 : son maintien dans le substantif participial *couniat* est un des rares cas d'orthographe traditionnelle qu'offre notre texte. Il n'est pas mieux conservé dans les diminutifs en *-et* où il représente cependant un *t* double primitif: *librè* 7.

L's finale n'est maintenue que dans le pronom *vous* suivi d'un mot commençant par une voyelle : *vous erraigha* 3, *vous amoina*

4. Même dans ce cas spécial, nous trouvons *vou' avée* pour *vo avée* 5 ; la mesure du vers impose le maintien de cette form qui aujourd'hui n'est usuelle que dans le patois du sud-oue de la Creuse : c'est un trait commun à ce patois et à celui de Haute-Vienne, tandis que dans la région de Felletin l'*s* est to jours conservée avec le son sonore dans les liaisons [1]. Exemp de la chute de l'*s* finale : *aia* 7, *ana* 7, *avée* 5, *chamii* 8, *courrée* 2, *devée* 2, *dou* 5, *farra* 8, *Francey* 1, *gana* 8, *la* 8, *lou* 3, *louu* 8, *ma* 4, *peau* 3, *poudée* 4, *sée* 10, *vear* 5. Je ne cite pas *mai*, 4, 5, parce que l'ancien provençal connaît déjà *mai* à côté *mais*. — Dans le patois actuel l'*s*, disparue depuis longtemps tant que consonne, a laissé un témoignage de son existenc savoir l'allongement compensatif de la voyelle qui la précé immédiatement, allongement qui va dans certains cas jus la diphtongaison. Notre texte ne laisse pas deviner cet allon ment pour la voyelle *a* : il écrit uniformément *ma fé* 2 et *ma bé*, quoique *ma* ait un *a* bref dans le premier cas (aujourd'hui *mă fe*) et un *a* long dans le second (aujourd'hui *mā be*). Pour voyelle *ou*, il est hésitant : l'ancien pluriel *sos* est écrit *souu* et l'ancien pluriel *los* est écrit de même *louu* 8 ; mais on trou *dou* 5 pour *dos* (primitivement *dolz*), bien que la prononciati actuelle soit *doū* (au singulier comme au pluriel), et *lou* pour pluriel *los* dans *lou peau* 3 « les cheveux ». La question d'ailleurs obscurcie par le fait que *-ou* est aussi employé po représenter la diphtongue (*aquou* 6 et *dou*, 9, 10) et que ce diphtongue est notée concurremment par *-ouu* dans le substa tif *pouu* 6. Pour le son *i*, on remarquera *chamij* 8, où équivaut à *-ii*, en opposition avec *vesi* 1 et *Mouny* 9, 10 : il évident que déjà en 1586 on avait comme aujourd'hui un *i* br au singulier et un *i* long au pluriel. La notation de la désinen des deuxièmes personnes du pluriel du présent de l'indicatif de l'impératif dans les verbes qui n'appartiennent pas à la pr mière conjugaison est particulièrement intéressante ; elle es uniformément *-ée* : *avée* 5, *devée* 2, *courrée* 8, *poudée* 4. Il fau joindre à ces deuxièmes personnes du pluriel la deuxième per-

1. Voir mon *Rapport sur une mission philologique dans le département de la Creuse* publié dans les *Arch. des missions scientif. et littér.*, 3e série, t. 5 (1879), p. 438 : « S en liaison. »

onne du singulier du présent de l'indicatif du verbe substantif : *u sèe* 10. Dans mon *Rapport sur une mission philologique dans le Département de la Creuse* [1], j'ai constaté que toutes ces désinences ont aujourd'hui prononcées uniformément *-ïé* dans la région inguistique à laquelle appartient Felletin. Le premier élément le cette diphtongue, que j'ai noté par *ï*, est très voisin de l'*e* ermé et pourrait aussi bien se noter par le signe *é* ; le second st incontestablement un *e* ouvert. La notation *-èe* est donc aite pour surprendre et l'on serait porté, à première vue, à en ntervertir les éléments et à voir dans *-èe* une faute d'impression our *-éè*. Mais il faut remarquer que la notation *è* n'indique pas, lans nos quatrains, un *e* ouvert, puisqu'elle est employée dans les cas où l'ancienne langue avait un *e* fermé, aujourd'hui ssourdi en *e* féminin : *fè* 2, *bè* 4, *librè* 7. Il semble donc que dans a diphtongue finale *-èe*, l'accent grave indique simplement que e premier *e* était plus fortement accentué que le second : la ransformation d'une diphtongue ascendante en diphtongue lescendante est un fait trop fréquent dans l'évolution des parlers omans pour que l'on hésite à en voir un exemple dans le cas ui nous occupe.

En dehors du fait général que je viens de signaler, il suffit 'indiquer quelques faits particuliers. — Voyelles : l'*a* atone est nservé comme l'*a* tonique, sauf dans *gro* 10, qui est le lat. anum (le passage à *o* de l'*a* provençal devenu « estreit » sous nfluence d'une nasale finale est un fait relativement ancien sur uel il n'y a pas lieu d'insister), dans *pouu* 8, anciennement r, et dans *coume* 5 et *vide* 9 : dans ces deux derniers mots l'*e* al est certainement dû à l'imitation inconsciente de la graphie ıçaise [2]. L'*e* ouvert accentué se renforce d'un *a* épenthétique s *vear* 5 et dans *meau* 5 ; même renforcement dans *peau* 3, ı que la diphtongue primitive de ce mot ait dû avoir un *e* ıé (*péu* < lat. pilum) [3]. L'*e* atone se change en *a* devant r : *par* 8, *farra* 8. — Diphtongues : *ai* atone, conservé dans ha 3, est affaibli en *oi* dans *amoina* 4 ; on peut considérer comme atone l'adverbe *ley* 10, qui correspond à la forme

---

ch. *des missions scientif. et litt.*, 3e série, t. 5, p. 440.

ı prononce aujourd'hui *coumâ*, *vidâ* ou *vitâ*.

r mon rapport, *loc. cit.*, p. 445 : « Voyelles épenthétiques. »

médiévale *lay* ; il est possible que l'affaiblissement en *-oi-* (et
en *-ei-*) dans *amoina* soit dû à l'influence labialisante de
précédente. On a *ou* pour *eu* en position atone : *aquou*
dou, 9, 10.

Consonnes. — La chute de l'*n* latine dite « caduque » a
dans *vesi* 1, *bé* 4, *degu* 7, *chamij* 8, *nou* 10, *gro* 10 ; mais l'
maintient s'il y a liaison syntactique avec un mot suivant :
vesi 1, *mon bon couniat* 2 : c'est l'image fidèle de l'état actue
remarquer que le nom propre *Monin* a été artificiellem
ramené à la phonétique ambiante et transformé en *Mo*
d'après l'analogie de *vesi* = *voisin* : c'est une assimilation
atteste chez l'auteur du second quatrain un sentiment instin
très délicat des conditions phonétiques de son patois.

La vocalisation en *i* de l'*s* de *mesme* (primitivement *meesm*
devenu *meime* 6, est un fait normal. — La notation par *gh*
son *j* (prononcé *dj*) est conforme à un usage qui apparaî
commencement du XIVe siècle dans une région comprenan
Velay et l'Auvergne et à laquelle se rattache la partie orien
de la Haute Marche [1]. J'ai signalé cet usage, il y a quel
vingt-huit ans, dans les *Strophes au Saint Esprit*, et d
les *Statuts d'une confrérie du Saint Esprit* de Saint-Julien-
Coppel (*Romania*, VIII, 213), où on lit par exemple : *aleogham*
(str. XXXVIII, 227), *augha* (stat., 3), *mangha* (stat., 47), *di*
(stat., 152), *mangharant* (stat., 60), etc. Je l'ai aussi relevé d
les comptes de Saint-Flour, où l'on trouve des formes com
belugha, *bolgha*, *chavalghar*, etc. [2]. Pour le Velay, je citerai
graphie *Vilalongha* en 1322, nom d'un hameau dit aujourd'
Villelonge, com. des Vastres (c^on de Fay-le-Froid, arr. du Puy
le subj. prés. *agha* < habeat, qui revient à presque toutes
lignes d'un document en langue vulgaire rédigé en 149
Chantoin, com. de Bains, c^on de Solignac-sur-Loire, arr. du P

1. Cet usage se trouve sporadiquement dans d'autres régions de la la
d'oc : c'est ainsi que dans la charte n° 38 du *Recueil de textes de l'anc.*
gascon de M. Luchaire, on lit : *aghe* et *agha* < habiat, *judghament* < j
camentum, *linhadghe* < *liniaticum, *maridadghe* < maritatic
menghar < manducare, *paradghe* < paraticum, *peadghe* < pedatic
2. M. Boudet, *Registres consulaires de Saint-Flour*, préf. philol., p. IV
3. A. Chassaing, *Cartul. des Hospitaliers du Velay*, p. 131.

et la graphie *damaghe* < *damnaticum dans le même document [1]. Quant à la Haute Marche orientale, le *Terrier des charités* de Felletin nous fournit quelques exemples limités aux noms propres, soit de lieux, soit de personnes : le hameau de la com. de Saint-Marc-à-Frongier appelé actuellement *Montrujas* y est écrit *Montrighas* [2]; dans le nom de personne « Jehan de *Lagha* », il faut sûrement reconnaître le nom de hameau très fréquent *L'Age* [3], et dans « Pauly de *Dighon* » probablement celui de la ville de *Dijon* [4]; le nom de famille *Barjon*, conservé de nos jours, s'y présente sous les formes *Barjon*, *Bargon* et *Barghon* [5], etc. On notera que la graphie *gh*, devant *a* et *o*, a laissé des traces dans la toponymie officielle de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme : mais comme on n'a plus compris la valeur de l'*h* associée au *g* avec le même rôle qu'après le *c* pour rendre le son sonore *gh* correspondant au son sourd *ch*, on a renforcé *gh* d'un *e* surérogatoire. C'est ainsi qu'on écrit : *Bongheat*, *Mareugheol*, *Vergheas*, *Verneugheol* (Puy-de-Dôme) et *Vergongheon* (Haute-Loire).

GLOSSAIRE ET INDEX RÉCAPITULATIF

1. A, prép., 1 : à. — Auj. *â*.

2. A, 3e pers. sing. ind. prés. du verbe « avoir », empl. comme auxiliaire, 90. — Auj. *â* (cf. *aia* et *avèe*).

AIA, 2e pers. pl. subj. prés. du verbe « avoir », 7. — Auj. *âyâ*; inf. *âvī* et *vī* (cf. *a* 2 et *avèe*).

AMOINA, v. trans. pronomin., 4 : se calmer, se résigner. — Mot disparu. *Amoina* correspond à l'anc. franç. *amaisnier*, d'un type latin *admansionare. On n'a pas encore signalé en anc. prov. le verbe **amaisnar*, mais Raynouard enregistre le subst. *maisnamen* « accueil, bonne réception » [6], qui représente *mansionamentum. Le patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme)

---

1. Ouvr. cité, p. 231.
2. *Mém. de la Soc. des Sc. de la Creuse*, X, 338.
3. *Ibid.*, X, 325.
4. *Ibid.*, X, 390.
5. *Ibid.*, X, 389; cf. le *Plumitif* cité ci-dessus, *Mém.*, VII, 244.
6. *Lex. rom.*, IV, 150, col. 1.

connaît *mwina* « apprivoiser, adoucir », forme où M. Dauzat voit une aphérèse pour **amwina*, qu'il rapproche fort justement de l'anc. franç. *amaisnier*[1] peut-être représente t-il simplement l'anc. prov. **maisnar*, d'où *maisnamen*. En tout cas, il est probable que le prov. mod. *amaina*, *ameina*, *maina*, *meina*, *mena*, que Mistral tire du subst. *aiman* « aimant », a la même étymologie que notre *amoina*. Le mot provençal a fait fortune comme terme de marine : l'ital. *ammainare*, l'esp. *amainar*, le port. *ameynar* et le franç. *amener* (les voiles) sont des emprunts au provençal. Les futurs dictionnaires français devront, semble-t-il, distinguer soigneusement deux mots *amener* : 1° *amener* < *admĭnare; 2° *amener*, emprunt et adaptation du prov. *amainar* < *admansionare.

ANA, 2e p. pl. impér. du verbe « aller », 7 : allez. — Auj. réduit habituellement à : *nā*.

AQUOU, adj. dém. masc. sing., 6 : ce. — Auj. réduit habituellement à : *ou* (*ou* diphtongue).

AUTHOUR, s. m. sing., 6 : auteur. — Auj. : *outour* (*ou* diphtongue dans la première syllabe).

AVÈE, 2e p. pl. ind. prés. du verbe « avoir », 5. — Auj. *dvìè*, *dyè* ou *ìè* (cf. *a* 2 et *aia*).

BÈ, adv. employé pour renforcer *ma*, 4 : bien. — Auj. *be*, en lutte avec la forme franç. *bien*, laquelle s'emploie dans des cas sémantiques distincts.

BON, adj. masc. sing., 2 : bon. — Auj. *boun* et *bou*, selon l'initiale du mot suivant.

BRAMA, v. intr. à l'inf., 9 : proprement « bramer », employé au sens figuré de « crier, proclamer ». — Auj. *brâmā*, au sens propre.

CA, conj. 4, 10 : car. — Auj. *car*, peut-être sous l'influence du français ; le mot est d'ailleurs peu usité.

CHAMIJ, s. m. pl., 8 : chemins. — Auj. *châmī* (au plur.), *châmī* (au sing.) avec *ch* fortement articulé (*tch*).

COUME, conj., 5 : comme. — L'*e* final est dû à l'infl. du français ; auj. régulièrement *koumâ*.

COUNIAT, s. m. sing., 2 : beau-frère. — Auj. disparu : c'est l'anc. prov. *cognat* < cognatum, que les patois plus méridionaux ont conservé.

COURRÈE, 2e p. pl. impér. du verbe « courir ». — Auj. *courìé*; à l'inf. *courei*.

DE, prép., 7 : de.

DEGU, pron. indéf. m. sing., 7 : personne. — Auj. *deyu*.

DEVÈE, 2e p. pl. ind. prés. du verbe « devoir », 2. — Auj. *devìè* ; à l'inf. *devei*.

---

1. *Phonét. hist. du patois de Vinzelles* (*Bibl. de la Fac. des lettres de Paris*, IV), pp. 90 et 154.

. Dou (*ou* diphtongue), art. m. sing. combiné avec la prép. *de* devant
sonne, 9, 10 : du. — Auj. *dou* (*ou* diphtongue).
2. Dou, adj. m. pl., 5 : doux. — Auj. *dou* (*ou* long au sing. et au pl.).
End, prép. 6 : à. — Auj. inusité ; cf. l'art. Enta du *Prov. Suppl. Wœrterb.*
M. Levy et les art. End, Ende, Ent et Ente de Mistral.
Erraigha, v. trans., 3 : arracher. — Remplacé auj. par *eirâcha*, probable-
nt sous l'influence du français. M. Levy a montré que l'unique exemple
**esraigar* donné par Raynouard n'avait pas de réalité et il n'en a pas
uvé d'autre pour le remplacer ; mais il n'y a pas à douter de l'existence
**exradicare* > **esraijar* en ancien limousin.
Farra, part. passé m. pl., 8 : ferrés (empierrés). — Auj. *fârâ* ou *fârâ*.
Fè, s. f. sing., 2 : foi. — Auj. *fe*.
Gana, s. f. pl., 8. — J'ai traduit ce mot par « sentiers fangeux » ; cela
mande une explication. Dans le patois actuel de Felletin et des environs, le
st. *gânâ* (pl. *gânâ*) désigne un petit ruisseau, mais il s'applique particuliè-
ment à l'intersection d'un petit ruisseau et d'un chemin rural, point où le
sseau s'élargit et diminue de profondeur pour former un passage guéable [1].
ssociation de *gana* à *chamij farra* recommande la traduction que j'ai cru
oir adopter ; d'ailleurs le mot *gâne* est usité en Berry avec un sens ana-

---

1. Mon ami, M. Germouty, inspecteur primaire à Gannat, originaire comme
i de Saint-Yrieix-la-Montagne, et dont les souvenirs sont plus frais que les
ns, m'écrit que le subst. fém. *gânâ* représente avant tout à ses yeux « une
e d'eau claire formée par l'épanouissement d'un ruisseau. Un ruisseau a
sé une excavation assez large, mais peu profonde : voilà une *gâne*. Un
d'orage, le ruisseau déborde et forme des mares aux endroits creux du
nage : ces mares sont des *gânes* ». Sous les formes *La Gâne*, *Les Gânes*, *La*
lle ou *Les Gânettes* notre mot revient 18 fois dans la toponymie de la
se comme nom de hameau. Le ruisseau qui passe au pied de Bourganeuf
se jette dans le Taurion s'appelle la *Gâne Molle*. Guéret possédait un
urg dit de la *Gâne* (écrit *Gasne*). M. le Dr Villard commente ainsi cette
ation : « *Gasne* est un mot patois : sous ce nom on désigne l'élargisse-
d'un ruisseau au niveau d'un chemin, élargissement qui permet à l'eau
endre en largeur, d'en diminuer la profondeur et de le rendre ainsi
» (*Un chef-lieu de province au XVIIIe s., Guéret, capitale de la Haute-*
2e partie, 2e fasc., p. 106). Cf. Béronie, *Dict. du patois du Bas-*
, art. Gano : « Nous appelons ainsi les petits ruisseaux qu'on trouve
campagnes ; mais ce nom se donne plus particulièrement aux amas
e forme un ruisseau au cours duquel on a opposé quelque obstacle. »
uer l'opposition entre « ruisseau » et « gasne » dans un acte de 1502
d'Évaux, où on lit : « *ruisseau* qui vient de la *gasne* de *L'Aighe*. »

logue : le comte Jaubert le définit par « mare d'eau bourbeuse, mauva[illegible]ais chemin ».

Gro, s. m. employé adverbialement pour renforcer la négation, 10 : grai[illegible]n. — Cet emploi de *gro*, très fréquent en Limousin, est rare dans la Creu[illegible]se, sauf dans les communes limitrophes de la Corrèze. L'ancien français [illegible] et l'ancien provençal ne paraissent pas le connaître. Le plus ancien exemple qu[illegible] en cite Raynouard (et Godefroy d'après lui) vient des *Vigiles de Charles V[illegible]II*, poème de Martial d'Auvergne, fol. 23b, éd. 1493 :

D'Angloys ne leur train
Ne me challoit *grain*.

Ne serait-ce pas un limousinisme sous la plume du bon Martial ? Comm[illegible]je l'ai fait voir récemment, le père du poète était originaire de Limoges [1].

Jesu, 5. — Nom du fils de Dieu employé exclamativement pour invit[illegible]à la résignation : cf. l'emploi actuel de *mon Dieu* en français.

La, art. def. f. pl., 8 : les. — Auj. *lă*, *lă-ʒ* ou *lă-ʒ*, selon l'initiale du [illegible]ot suivant.

Ley, adv., 10 : y. — Correspond à l'anc. prov. *lai*, *lay*, auj. *lai*, *y*, là, distinct de *lei*, là dedans. La graphie *ley*, si elle est exacte, doit représente[illegible]la prononciation de *lay* en position atone.

Librè, s. m. sing., 7 : petit livre. — Le diminutif est auj. inusité ; le sin[illegible]ple est *libre*, avec *l* mouillé et *i* très affaibli et très voisin de *e*.

Lou, 3, louu, 8, art. déf. m. pl. : les. — Auj. *lou* (ou long) et *lou* [illegible]ou diphtongue) devant une consonne ; *lou-ʒ* devant une voyelle.

1. Ma, adj. poss. 1re p. f. sing., 2 : ma. — Auj. *mâ*, devant une consonne ; devant une voyelle, archaïquement *m* et ordinairement *mou-n* ; au plur. [illegible]i *mâ-ʒ* et *mâ-ʒ*, selon l'initiale du mot suivant.

2. Ma, conj., 5 : mais. — Auj. *mă*, correspondant à l'anc. prov. *mas*.

May, adv., 4 : mais, plus (cf. l'art. *ny*). — Auj. *mai*, correspondant à l'ar[illegible] prov. *mais* et *mai*.

Meau, s. m. sing., 5 : miel. — Auj. *miau* : le patois de Felletin confor[illegible] sous la même désinence *iau* le sing. et le plur. des mots qui étaient origina[illegible] rement *èl*, *èu* au sing., *èls*, *èus* au plur. Cf. mon *Rapport* cité, p. 447.

Meime, adj. m. sing., 6 : même. — Adj. *meimâ* au masc. comme au fé[illegible]

Mon, adj. poss. 1re p. m. sing., 1, 2 : mon. — Auj. *mon*, *moun*, *mou-n*, se[illegible] l'initiale du mot suivant.

Cette *gasne* s'appelle auj. l'étang de L'Age-Cartier, comm. de Chamb[illegible] Voueize, Creuse (Abbé Leclerc, *Dict. topogr... de la Creuse*, art. Cartier).

1. *L'origine limousine de Marcial d'Auvergne*, mémoire faisant [illegible] *Mélanges Chabaneau* en cours de publication.

NE (devant une consonne), 2, 4, 10 ; N' (devant une voyelle), 7, particule négative : ne, n'.

NEN, adv., 4 : en. — *Nen*, encore usité, paraît sorti de la fusion des formes *en* et *ne* usitées concurremment au moyen âge.

NOU, adv. de négation, 10 : non. — Auj. *no* et *noun* selon la syntaxe.

NY, NY MAY, conj., 3 : ni... non plus. — Auj. *ni*, prononcé avec *n* mouillée et *i* très affaibli et très voisin de *e*, et *ni mai*.

PA, 8 ; PAR, 8 ; PER, 2, prép. : par. — Auj. *pâr* et *pâ*, selon l'initiale du mot suivant.

PEAU, s. m. pl., 3 : poils, cheveux. — Auj. *pïau* : cf. mon *Rapport* cité, p. 447.

PER. Voy. *pa*.

POUDÈE, 2e p. pl. ind. prés. du verbe « pouvoir », 4. — Auj. *poudiè* ; inf. *poudei*.

POUU, s. f. sing., 7 : peur. — Auj. *pou* (*ou* diphtongue).

1. QUE, pr. rel. sujet m. pl., 5 : qui. — Auj. *ke* et *k'*, selon l'initiale du mot suivant.

2. QUE, conj., 9 : que. — Auj, *ke* et *k'*, selon l'initiale du mot suivant.

REDU, part. pass. m. sing. servant à former le passé indéfini, 9 : rendu. — Auj. *redu*, avec un *d* palatalisé en *dy* ; inf. *rèdre*. Subsiste avec le sens de « lâcher » ; la plupart des sens de « rendre » sont assumés par *rendre*, *randre*, d'origine française.

SA, adj. poss. 3e p. f. sing., 9 : sa. — Auj. *sâ*, devant une consonne ; devant une voyelle, archaïquement *s'* et ordinairement *sou-n* ; au plur. *sâ*, *sâ-ʒ* et *s-âʒ*, selon l'initiale du mot suivant.

SÈE, 2e p. sing. ind. prés. dn verbe « être », 10. — Auj. *slè* ; inf. *ïètre*.

SON, 3e p. pl. ind. pr. du verbe « être ». 5. — Auj. *son* et *soun*, selon les lieux.

SOUU, adj. poss. 3e p. m. pl., 5. — Auj. *sou* (*ou* diphtongue) devant une consonne, *sou-ʒ* (*ou* diphtongue) devant une voyelle.

TOURMENTA, v. tr., 3 : tourmenter. — Forme conservée.

TU, pron. pers. suj. de la 2e p. sing., 10. — Auj. *tu* (*t* palatalisé), mais seulement après le verbe ; devant le verbe, le régime *te* ou *t* (selon l'initiale) a pris la place de *tu*.

VA, 2e p. sing. impér. du verbe « aller », 10 (cf. *ana*). — « N'y va pas » se dit aujourd'hui : « [*Ne*] *lai nânâ pâ* ».

VEAR, s. m. pl., 5 : vers. — Auj. inusité.

VESI, s. m. sing., 1 : voisin. — Auj. *veʒî* (avec *ʒ* palatalisé, équivalant à *j* français, et *î* très voisin de *e*) au sing., *veʒî* (avec *ʒ* palatalisé) au pluriel.

VIDE, s. f. sing., 9 : vie. — Auj. *vidâ* et *vitâ*, selon la nuance sémantique.

VOU, pr. pers. sujet 2e pl. devant une voyelle, 5 ; la mesure exige l'élision de la voyelle *ou* devant la voyelle initiale du mot suivant. — Forme des patois occidentaux de la Creuse.

VOUS, pr. pers. rég. 2e p. pl. devant une voyelle, 3, 4. — Forme conservée.

A. THOMAS.

LE DÉVELOPPEMENT DU LATIN *EGO*

EN SARDE

Si l'histoire du développement du pronom latin ego dans les différentes langues romanes est assez enchevêtrée [1], il est pourtant hors de doute que toutes les formes romanes doivent partir d'un type *eo du latin vulgaire. Il est vrai que l'application de la chute du *g* dans ce mot cause de grandes difficultés [2], mais c'est là une question dont nous n'avons pas à nous préoccuper ici. Il nous importe seulement de constater que la base *eo est assurée pour toutes les langues romanes.

Or, le voyageur qui parcourt la région située autour du Gennargentu, le sommet le plus élevé de la Sardaigne, à peu près au centre de l'île, région dont les villages, perdus dans la sauvage solitude de leurs montagnes, respirent une antiquité patriarcale en ce qui concerne leurs conditions sociales, leurs mœurs et leur langue, n'est pas peu surpris d'entendre tous les jours de la bouche des paysans et des pâtres un ego bien sonore et qui n'invite pas à la suspicion. Les Sardes de l'intérieur sont très fiers de l'antiquité réelle ou présumée de leur langage et ne laissent pas de faire remarquer à toute occasion qu'ils sont les seuls à avoir conservé intact le latin ego.

On sait que le chanoine Spano avait déjà signalé l'existence de cet *ego* dans une note de son *Ortografia Sarda* [3], qui n'a pas échappé aux linguistes et qui en a dérouté plus d'un.

---

1. Voy. F. Neumann, dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 392 et s.

2. Les explications proposées jusqu'ici se trouvent énumérées dans Densusianu, *Histoire de la langue roumaine*, I, 114.

3. Ire partie, p. 73.

M. Meyer-Lübke [1] se demande, avec la circonspection qu'on ui connaît, si le bon chanoine ne se serait pas permis de rapproher arbitrairement du type latin le mot en question. Ce ne rait pas là le seul cas de ce genre, puisque Spano s'efforçait de ire ressortir l'habitus latin du sarde et cherchait à propager, à t effet, une orthographe latinisante pour cette langue. Mais ns le cas actuel, il n'en est rien ; la forme *ego* existe réelleent dans divers villages de l'intérieur de la Sardaigne. Il faut marquer cependant qu'on prononce le *g* intervocalique comme fricative vélaire sonore γ (néo-grec ἀγαπῶ), et cette prononation est en vigueur en campidanien comme en logudorien, ex. *su γáttu* (le chat), pour *su gattu*.

M. Meyer-Lübke a été induit en erreur par la notation phoétique de M. Campus, quand il dit [2] que d'après celui-ci, *g* ntervocalique passe à *j* à Nuoro, et que, par suite, *ego* pourrait présenter *eyo* dans la langue parlée. Cette erreur se comprend cilement, étant donné que M. Campus, dans sa précieuse *onetica del Dialetto Logudorese* a jugé superflu de donner une escription exacte des sons dont il traite, parce qu'il les transcrit après le système de l'*Archivio Glottologico Italiano*. Il rend onc γ par *j* et entend par là la fricative sonore et non pas la mi-voyelle *i*.

Nous sommes donc encore bien loin d'avoir une explication peu satisfaisante que ce soit de la forme sarde *eγo*.

Présumer que la forme du latin classique ait pu se conserver acte dans les dialectes les plus antiques de la Sardaigne, ce rait faire des concessions trop complaisantes à la langue de te île. Si le sarde, et notamment les dialectes du « Nuorese », ontrent de nombreuses traces d'antiquité dans leur phonétique, ur morphologie, leur syntaxe et leur lexique, on ne saurait n alléguer de positif, qui démente le fait général que le rde, comme les autres langues romanes, doit continuer le tin vulgaire.

Il faut donc chercher une autre solution. Or comme d'autres ormes issues d'ego ne sont pas moins dignes d'attention, il ne sera permis d'examiner toutes les formes dans leur nsemble.

---

1. *Zur Kenntniss des Altlogudoresischen*. Wien, 1902. Extrait, p. 74.
2. *O. c.*, p. 37.

I

Dans les documents les plus anciens du sarde on ren-
contre en général la forme *ego*[1]; mais il faut observer tout de
suite que, dans les chartes vulgaires en dialecte campidanien
publiées par M. Solmi[2] et illustrées naguère magistralement
par M. Guarnerio[3], chartes qui enrichissent notablement notre
connaissance du vieux sarde, on lit, à côté des nombreux *eg*
plusieurs *eo* (XV, 2, XVII 6) et *eu* (VI, 1, XI, 1, 2 etc.).
M. Meyer-Lübke (*Altlog.*, p. 38), se trouvant en face de l'
constant du *Condaghe de San Pietro di Silki* et de la note
Spano, soulève la question de savoir s'il faut considérer cet
comme un latinisme ou comme une forme correspondant v
tablement à la prononciation du temps. Il me semble que
faits dont nous allons nous occuper dans la suite, et qui n
amèneront à penser que la forme *e-γo* actuelle ne peut être qu
ancien *eo*, parlent clairement en faveur de la première hy
thèse. Mais il y a plus. Il ne faut pas oublier que le *g* in
vocalique est déjà régulièrement tombé dans le *Condaghe de S.
Pietro*, comme dans les chartes vulgaires (v. Meyer-Lübke,
Altlog., § 24, p. 28; Guarnerio, *Ant. Campid.*, §§ 57-58).
Dans tous ces documents, *ego* a coutume d'ouvrir les actes ju-
ciaires, tout à fait comme dans les documents latins de l'époque:
« Ego appatissa Massimilla, etc. » La chute régulière du *g* da
ces chartes, l'existence simultanée de *eo*, *eu* dans les chart
vulgaires et le développement postérieur contredisent la popu-
larité d'*ego* en ancien sarde.

---

1. Charte grecque : ἔγω I 18; *Condaghe de S. Pietro*: toujours *ego*; *Con-
daghe di Santa Maria di Bonarcado* (fragments publiés par Antonio Moce
dans ses *Documenti inediti sul canonista Paucapalea. Atti della R. Accademia
delle Scienze di Torino*, vol. XL, disp. 5, 1904-05, p. 316-327.): *ego*; Charte
Vulgaires : *ego*.

2. Arrigo Solmi, *Le Carte Volgari dell'Archivio Arcivescovile di Cagliari*.
Testi campidanesi dei secoli XI-XIII (Estr. dall'*Archivio Storico Italiano*.
Firenze, 1905).

3. P. E. Guarnerio, *L'Antico Campidanese secondo le antiche carte volgari
dell' Archivio Arcivescovile di Cagliari*. Estr. dagli *Studi romanzi* del Monac
Perugia, 1906.

II

En sarde moderne, nous avons affaire à des formes très dissemblables les unes des autres et qui paraissent, à première vue, ne pas se plier à une explication uniforme.

Cagliari et toute la plaine appelée le Campidano disent *ɖɛu*, forme qui se propage dans plusieurs villages de la zone limitrophe entre le vrai logudorien et le vrai campidanien (Meàna, Gadoni). D'après M. Campus (*o. c.*, p. 38) *deo* est la forme ordinaire de la troisième variété logudorienne qui, selon son système, correspond à la partie septentrionale du domaine linguistique logudorien et qui comprend Ozieri, Itiri, Ploaghe, etc. Dans la deuxième (Bosa-Bonorva), c'est *eo* qui est la forme la plus usuelle ; dans la première (le « Nuorese ») on dit alternativement *eo*, *jeo* (Bitti), *ʒeo* (Gocéano et Márghine). Dans la Gallura on dit *ɛu* ; dans le dialecte de Sassari, *ɖɛju*, *ɛju* (et en corse : *ɛju*, *ɛu*) ; cf. Guarnerio, *Arch. Glott. Ital.*, XIII, 136.

La plus intéressante de ces aires linguistiques est sans doute celle qui comprend Nuoro, Bitti et les villages groupés autour du Gennargentu. Spano avait déjà attiré l'attention sur les formes de ce groupe dans sa note plusieurs fois mentionnée. Il dit qu'on prononce *geo* à Orgósolo, à Austis et dans la Barbágia d'Ollolái [1], ce qu'il considère comme une « transposition » de ego ; *ʒeo* (avec *ʒ* sonore) à Dorgáli, *ǯeo* (*ǯ* = *j* français) à Ortuéri et à Samughéo ; *ego* à Gavói, à Mamojáda et dans plusieurs autres villages qu'il n'indique pas ; *dego* à Bitti et à Nuoro.

En faisant abstraction de quelques nuances de prononciation négligées par Spano, je puis confirmer les indications du chanoine.

Les indications de Spano ne donnent pourtant pas une idée exacte du véritable état de choses. J'ai tracé, au fur et à mesure de mes voyages dans l'intérieur de l'île, un tableau du dévelop-

1. On distingue en Sardaigne trois régions appelées « Barbagias » (= *barbaria*), celle de Séulo, celle de Belvi et celle d'Ollolài. La *Barbagia* d'Ollolai comprend les villages d'Ollolái, Olzái, Gavòi, Fónni, Mamojáda, Sarùle, Orùni.

pement de ego dans le « Nuorese » et dans les régions limitrophes qu'on pourra étudier au moyen de la carte jointe à mon article.

Ces formes se répartissent de la manière suivante :

1° Formes qui reflètent le latin ego sans aucune apparence de prosthèse consonnantique : *eo, ego* (= *eγo*) ;

2° Formes qui semblent être munies d'un élément prosthétique : *deo, deγo, deu, jeo* (= *i̯eo*), *ǧeo, ǯeo, ʒeo.*

Parmi toutes ces formes il faut encore distinguer celles qui ont un *g* intervocalique de celles qui n'en montrent aucune trace.

Nous allons nous occuper d'abord de ce dernier phénomène.

Nous voyons que des formes avec *g* (*eγo, deγo*) existent à Nuoro, Orani, Oliena, Mamojada, Olzai, Ollolai Gavoi. Ce sont justement les villages [1] qui, avec quelques autres, se distinguent de leur voisinage par un trait spécial, l'intercalation d'un *g* (= γ) entre deux voyelles afin d'éviter l'hiatus.

Ainsi nous avons :

*plovere : log. gén. *próere* ; Nuoro et villages cités : *próγere* (écrit : *próghere*).
pulvere, *pruvere : log. gén. *piúere, prúene* ; Nuoro etc. : *prùγere*, Gavoi = *prúγine*
aera : log. gén. *aera* ; Nuoro, Orani, *áγera*
ruere : *rúere* ; Nuoro etc. *rúγere*
ruīna : *ruína* ; Nuoro etc. *ruγina*
paúra : Nuoro : *paγúra* [2].

C'est évidemment ce phénomène qui a amené la forme *eγo, deγo* pour *eo, deo.*

---

1. Nous les avons marqués par un astérisque dans notre carte.

2. On pourrait citer encore les noms locaux *Nuoro* et *Lula*, qui, dans les dialectes mentionnés, se prononcent : *Núγoro* et *Lúγula* ; malheureusement nous n'avons pas le moyen de contrôler ces formations, puisque nous ignorons complètement le caractère de la langue ou des langues parlées en Sardaigne dans les temps préhistoriques et dont la toponomastique sarde nous a conservé les débris. Dans des mots comme *niγéḍḍu* (écrit *nighéḍḍu*) « noir » < nigellus, forme des mêmes villages, à côté du log. gén. *niéḍḍu*. nous avons affaire au même phénomène. Il s'agit d'un γ intercalé postérieurement comme dans *prúγere*. Au lieu de γ, on intercale parfois *ḅ* : on dit *suγe* « truie » à Nuozo et à Orune, *suḅe* à Fonni ; *juγu* « joug », à côté de *juḅu*.

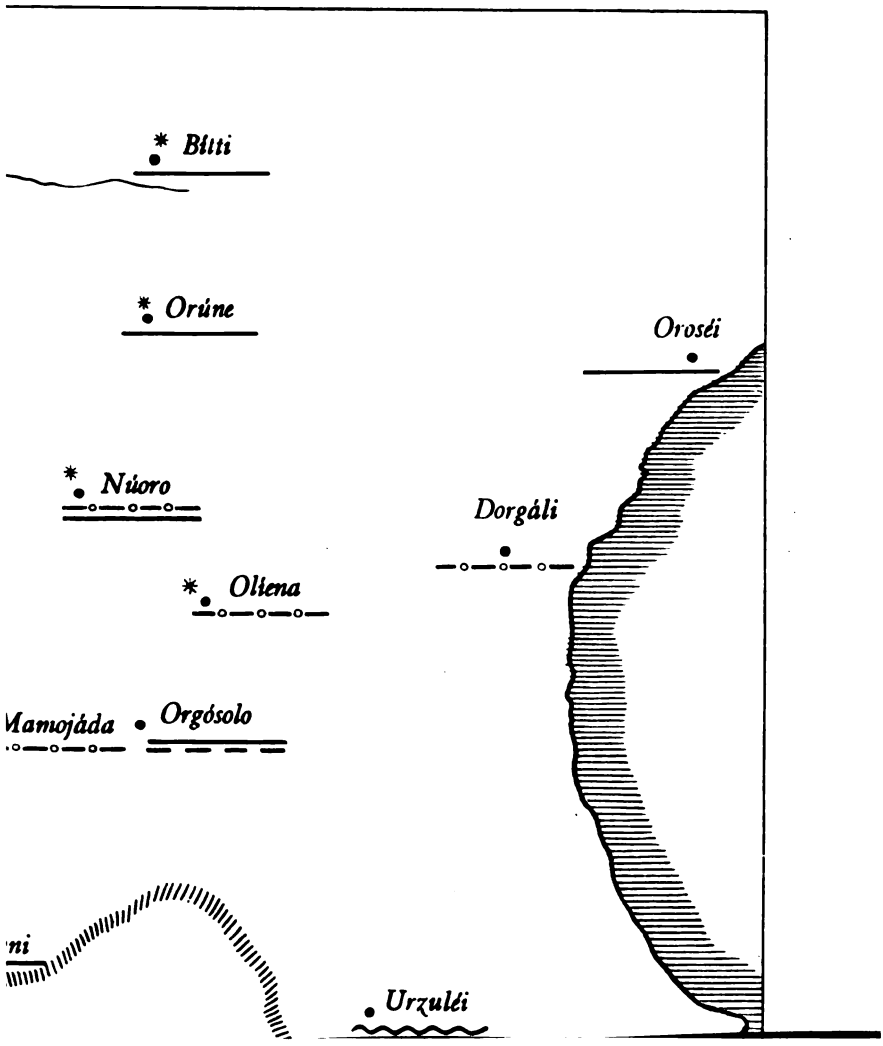
Bliti
Orúne
Oroséi
Núoro
Dorgáli
Oliena
Mamojáda
Orgósolo
Urzuléi

En ce qui concerne Bitti, Spano indique *dego* comme forme courante. Pour moi je déclare n'y avoir jamais entendu une autre forme que *jeo*, soit dans la conversation ordinaire, soit comme réponse à mes demandes dans lesquelles, il est à peine besoin de le dire, la forme était tantôt isolée, tantôt enchâssée au milieu de la phrase. Je vois que M. Campus (p. 38), lui aussi, a noté *jeo* comme forme unique à Bitti. A Orune, de même, on ne dit que *jeo*. Malgré cela, il n'est pas impossible que la forme (*d*)*eɣo* ait existé autrefois à Bitti ; à Orune, on doit même s'y attendre, puisque Orune est au nombre des villages qui intercalent régulièrement un *g* dans le cas étudié antérieurement. On dit à Orune : *prúɣere*, *áɣera*, *próɣere*, *niɣéḍḍu*.

Pour Bitti, il faut remarquer qu'on y dit couramment : *próere* et *prúere*, sans intercalation du *g*. Il est vrai que M. Campus, au § 201, où il parle très brièvement du phonème qui nous occupe, cite un seul exemple : *ruɣina*, qu'il donne pour Bitti et Nuoro. Pour moi, j'y ai entendu dire : *Lúɣula* et *ástraɣu* « de la glace » [1]. Il semble que Bitti ait appartenu autrefois au domaine où l'on intercale un *g* ; la forme *dego* serait donc tout à fait justifiée. Mais les formes *próere* et *prúere* (la dernière mentionnée aussi par M. Campus, p. 37) prouvent que l'ancien état de choses tend à se modifier. Il ne faut pas oublier que, même dans le Nuorese, on se sert fréquemment des formes du logudorien commun en poésie et que la langue de la chaire et du catéchisme y est le logudorien commun, ou pour mieux dire, un logudorien stéréotype qu'on a créé pour cet usage. A Bitti surtout, c'est l'influence de Bono qui se fait sentir dans plus d'un cas ; on y dit, par exemple, *triku* < triticum, tandis qu'on s'y attendrait à *tridiku*, forme usitée encore à Nuoro ; la forme *triku* ne s'explique qu'en admettant un emprunt aux dialectes environnants. On peut dire la même chose de *jeo* à Bitti et à Orune.

---

1. Ce mot, prononcé *ástraɣu* dans tous les villages qui intercalent un *g*, se prononce *ástrau*, *astrádu* dans le logudorien général, et équivaut à *astratum ; cf. là-dessus M. Guarnerio dans la *Miscellanea in onore di G. J. Ascoli*, p. 231. Le déplacement d'accent dans ce mot, qui n'est pas sans exemple, ne peut être étudié ici.

l'origine seulement dans un cas spécial, se généralise ; ainsi on dit en campidanien : *su diáulu, is tiáulus*, d'où *tiáulu* < diabolus.

Toutes les formes citées s'expliquent, selon nous, par une phase antérieure : *deo*. Comme le *d* s'est préfixé par suite d'une règle syntactique mal interprétée, il a pu en être détaché de nouveau par le même procédé [1]. Et alors on lui a préposé un nouvel élément, le *j* (*ǧ*, *ʒ*, *ʒ* selon les différentes régions).

Ce procédé de décomposition phonétique par des règles de phonétique mal interprétées et sa contre-partie, la recomposition syntactique dans le même sens, est attesté en sarde par des exemples que personne n'ignore : = *sa (g)ula* = *bula*, etc. (Meyer-Lübke, *Gramm.*, § 620) ; *bessire* < exire, *boccire* < occidere, etc.

A l'appui de notre hypothèse on peut citer le mot campidanien *ǧentáli* assez répandu, à côté de *dentali* < dentale « pezzo dell'aratro, quel pezzo in cui è infilato il vomero », *ǧúɣere* (Bitti, Nuoro : *júkere*, Dorgali : *ʒúɣere*, Orgosolo : *jú-ɣere*) à côté de *dúkere* < ducere, dans le sens de « conduire, porter [2] », *ǧái*, verbe campidanien à côté de *dai* < dare [3], *ǧaju*,

---

1. A la rigueur, il ne serait même pas nécessaire de supposer une étape **deo* ; on pourrait partir immédiatement de *eo*. La coexistence de *deo* et *ǧeo* dans des villages peu distants l'un de l'autre et la correspondance régulière de *d* et *ǧ*, dont nous allons donner aussitôt des exemples, me semblent postuler un *deo* de phase antérieure.

2. On dit, par exemple, à Villagrande Strisáile : *adúʒere ad unu lóɣu* « conduire à un endroit » ; mais : « *Ite bellos oɣros ĉi kúʒede ustu vipiu* ! Comme sont beaux les yeux de cet enfant ! », littéralement : « quels beaux yeux porte cet enfant. »

3. M. Zanardelli, *Appunti lessicali e toponomastici*, Oneglia, 1900, p. 13, a donné comme étymologie de *ǧai* le lat. jacere et s'est ingénié à combler les lacunes sémasiologiques entre jacere et « donner » en citant plusieurs façons de dire latines où jacere pourrait, avec forces contorsions, s'approcher de la signification voulue. Comme parallèle phonétique, M. Zanardelli cite *fai* de facere. M. Guarnerio, *Krit. Jahresber.*, VI, I, 186, a accepté cette étymologie. Mais M. Zanardelli doit avouer lui-même que le logudorien ne connaît ni **jághere*, ni **giághere*, ni *ʒághere*, en somme pas de représentants normaux de jacere. Le parallélisme entre *ǧai* et *fai* n'est qu'apparent. C'est ce que démontre un examen rapide de la conjugaison comparée des deux

MÉLANGES

L'ÉVANGÉLIAIRE ROUMAIN DE CORESI

(1561)

L'*Évangéliaire roumain* imprimé à Braşov, en 1561, par le diacre Coresi a été décrit par MM. Bianu et Hodoş dans une des notices de leur précieuse *Bibliografia românească veche* [1] (n° 10, pp. 43-46, avec un fac-similé), et il avait, quelques années avant, été réimprimé, en transcription latine, par Mgr. Gerasim Timuş [2]. La réimpression et la description ont été faites d'après le même exemplaire, découvert par Mgr Timuş et M. Erbiceanu au monastère de Ciolan, dans le diocèse de Buzău, et conservé aujourd'hui dans la Bibliothèque de l'Académie roumaine à Bucarest. Malheureusement cet exemplaire, le plus complet que l'on connût alors, n'est pas sans défauts; aussi MM. Bianu et Hodoş ont-ils présenté leur notice comme provisoire, au moins sur quelques points, et Mgr Timuş a-t-il noté dans son édition deux lacunes assez importantes.

Dans l'article sur la littérature roumaine qui fait partie du *Grundriss der romanischen Philologie*, II [3], p. 266, M. Gaster a signalé sans plus de détails l'existence au Musée national de Budapest d'un exemplaire complet de l'*Évangéliaire*. J'ai examiné ce beau volume (j'ai plaisir à remercier ici la direction de la Bibliothèque du Musée national hongrois qui a faci-

---

1. *Bibliografia romanească veche (1508-1830)* de Ioan Bianu şi Nerva Hodoş, I, 1508-1716; Bucarest, Socecŭ (1898-)1903, 4°. Cf. Ém. Picot, *Coup d'œil sur l'histoire de la Typographie dans les pays roumains au XVIe siècle*, p. 23 et fac-similé p. 25.

2. *Tetravanghelul lui Coresi, reimprimat dupĕ ediţia primĕ din 1560-1561, de Arhiereul Dr. Gerasim Timuş Piteşténu..*; Bucarest, 1889, 8°.

lité de toute manière cet examen); je puis donc rectifier su quelques points la notice de la *Bibliografia românească*, d'autar que l'exemplaire de Buda-Pest est absolument intact, ayant co servé jusqu'à ses feuillets blancs.

L'*Évangéliaire* de Coresi est un vol. in-folio de 252 feuille répartis en 32 cahiers de 8 feuillets chacun, exception fai pour les cahiers 30 et 32 qui n'en ont que 6. Chaque cahi porte au bas du premier recto une signature répétée au bas d dernier verso; il y a quelques exceptions : le cahier 1 débutar par un feuillet blanc, la signature est reportée au bas d deuxième feuillet; le cahier 9 n'a aucune signature (mais cahier 4 a les siennes dans l'exemplaire de Buda-Pest, contra rement aux indications de la *Bibliografia* pour l'exemplaire d Bucarest); le cahier 14 n'a qu'une signature au bas du deuxièn recto; de plus, le cahier 11 est signé ĪB̄, le cahier 12 B̄Ī; signature du cahier 23 est maintenue par erreur au cahier 2 et il s'ensuit pour tout le reste des cahiers une erreur d'un unité, le dernier cahier, c'est-à-dire le 32e, étant ainsi marqu 31 (ĀĀ).

Il y a, dans tout le volume, 4 feuillets blancs, savoir : le feui let 1 du premier cahier qui sert de feuille de garde, le feuill 4 du cahier 9, qui sépare l'Évangile de Mathieu de l'Évangil de Marc, le feuillet 7 du cahier 14 entre les Évangiles de Marc de Luc, et le feuillet 7 du cahier 23 entre Luc et Jean; de plu le verso du feuillet 6 des cahiers 14, 23, 30 (marqué 29), 3 (marqué 31), est blanc. La disposition des matières dans volume est dès lors la suivante : Mathieu, du cahier 1, f° 2 r à c. 9, f° 3 v°; Marc, c. 9, f° 5 r°, à c. 14, f° 6 r°; Luc, c. 1 f° 8 r°, à c. 23, f° 6 r°; Jean, c. 23, f° 8 r°, à c. 30, f° 6 r°; tabl des lectures de l'Évangile, en slavon, c. 31, f° 1 r°, à c. 32, f° v°; épilogue, c. 32, f° 6 r°.

Le texte est imprimé en noir, mais toutes les indicatio relatives à la lecture, aux coupes des évangiles, et les initial ou les premiers mots de chaque division sont imprimés e rouge; le tirage en rouge est assez régulier, sans que le repéra soit parfait; pourtant, dans l'exemplaire de Buda-Pest, le tira en rouge n'a pas été fait pour les feuillets 2-7 du cahier 1 (c'est-à-dire pour les trois doubles feuillets intérieurs du quate nion) et pour les feuillets 1 et 8 du cahier 16 (double feui

let extérieur du quaternion), dans ces feuillets les indications absentes ont été ajoutées à la main à l'encre rouge; dans le cahier 19, le verso du feuillet 2 et le recto du feuillet 7 (même face du deuxième double feuillet du quaternion) portent à la fois, chacun ses propres rubriques et celles de l'autre page : une interversion s'était produite dans l'imposition, elle a été corrigée et l'on a remis sous presse les feuillets mal tirés.

Je transcris ici les feuillets qui manquent à l'exemplaire de Bucarest[1].

I. — Évangile de saint Mathieu[2], cf. *Tetravanghelul*, éd. Timuş, p. 8-10[3].

. . .[V, 23] de verĭ amu aduce (*cah.* B̃, *f°* 1*a*) darul tău cătră oltar. şi aciea ponieni-verĭ că fratele tău are ceva pre tine. [24] lasă aciea darul tău înainte oltarĭuluĭ. şi pasă mainte de te împacă cu fratele tău. şi atunce veni-verĭ şi aduce-verĭ darul tău. [25] fiĭ împăcându-te cu părâşul tău curând. când eştĭ în cale cu nusul să nu dé tine părâşul judeţuluĭ. şi judeţul da-te-va slugieĭ în temniţă arunca-te-va. [26] dédevăr grăesc ţie. nu verĭ eşi déciea până când verĭ da apoĭ vréme.

ZAC. ĨÎ. [27] Zise domnul. auziţĭ că zisă fu întâilor. nu préĭubire să facă. [28] eŭ grăesc voao. că tot cela ce caută spre mueare cu pohtă. amu préĭubire

---

1. J'ai suivi, pour cette transcription, qui ne vise qu'à compléter l'édition de Mgr. Timuş, le système de cet éditeur, bien qu'il ne soit pas à l'abri de tout reproche; je me suis contenté d'imprimer en italique les caractères qui n'ont pas dans l'original leur correspondant direct et j'ai renoncé à la distinction entre *ĕ ė* et *ă á*; j'ai supprimé les indications slavones relatives à la lecture; j'ai, par contre, ajouté les divisions de la Vulgate entre crochets; les petites capitales indiquent les rubriques; la ponctuation n'a pas été modifiée.

2. M. Gaster a publié dans l'*Archivio glottologico italiano*, XII, 197-254, d'après l'évangéliaire de 1574 conservé au Musée britannique, qui n'est, sans doute, qu'une copie de l'Évangile de Coresi (cf. cependant Jorga, *Istoria literaturii religioase a Românilor până la 1688*, Bucarest, Socecŭ, 1904, p. 24), le texte complet de l'Évangile de Mathieu et, par conséquent, la partie que je transcris ci-dessus. J'ai cru cependant utile d'imprimer même cette partie, parce qu'il y a entre l'original imprimé et la copie manuscrite quelques différences qui ne sont pas négligeables et qui peuvent en particulier contribuer à éclairer les rapports de l'imprimé et du ms.

3. Les feuillets 1 et 2 du cahier B̃ manquent à l'exemplaire de Bucarest et ont été remplacés par des feuillets manuscrits qui ne reproduisent nullement le texte original imprimé ci dessus, cf. Jorga, *o. c.*, p. 23.

tace cu ea întru inima luĭ. [29] să ochĭul tău derept săblăznéşte-te. ĭa-l şi-l lépădă dela tine. maĭ bine ţie să piară un mădularĭu al tău. nu tot trupul tău aruncat să fie în matca foculuĭ. [30] şi să te mâna ta săblăznire deréptă. tae-o şi-o aruncă de (*f°* 1*b*) la tine. maĭ bine ţie să piară un mădularĭu al tău, nu tot trupul tău să mérgă în matcă. [31] zis fu cine-ş va lăsa muearé luĭ. să dé eĭ carte de lăsăcĭune. [32] eŭ grăesc voao. că tot de-ş va lăsa muearé luĭ. alegând de cuvânt de curvie. şi face-va ea préĭubire să facă. şi cela ce o va lăsa altă va luoa préĭubire face.

ZAČ. ĂĬ. [33] Zise domnul. ĭarăşĭ auziţĭ că zis fu întâilor. nu în mincĭunĭ să se jure. să dé jurământul luĭ domnuluĭ. [34] eŭ grăesc voao nu vă jurareţĭ de acmu. nece pre cerĭu. că scaunul easte domnuluĭ. [35] nece pre pământ că perină easte supt picĭoarele luĭ. nece pre Ierŝlim. că cetate easte mareluĭ împărat. [36] nece pre capul luĭ. că nu poţĭ unul păr alb, saŭ negru se facĭ. [37] fie cuvântul vostru. ce easte easte. ce nu easte nu easte. asupră ce e de acéstĕ. de nepriitorĭu easte. (*f°* 2*a*) [38] auziţĭ că zis fu. ochĭu derept ochĭu. şi dinte derept dinte. [39] eŭ grăesc voao. nu vă protivireţĭ răuluĭ. ce să te neştine lovire în buca deréptă. întoarce luĭ şi alaltă. [40] şi să vrure să se judece cu tine. şi văşmântul tău să ea. lasă luĭ şi cămaşa. [41] şi să te neştine luare cu sila o milă. pasă cu nusul doao.

ZAČ. ĒĬ. [42] ZISE DOMNUL. cela ce cére la tine dă-ĭ. şi să vrure dela tine să împrumutéze, nu întoarce. [43] auziţĭ că zis easte. ĭubéşte vecinul tău. şi să jălueştĭ vrăjmaşul tău. [44] eŭ grăesc voao. ĭubiţĭ draciĭ voştrĭ. blagosloviţ ceea ce vă blastemă. bine faceţĭ pizmitorilor voştrĭ rugaţĭ-vă derept ceea ce fac voao năpaste. şi gonesc voĭ. [45] să fiţĭ fiĭ tatăluĭ vostru ce easte în cerĭure că soarele luĭ lucéşte spre răĭ şi spre bunĭ. şi ploao spre derepţĭ şi spre nederepţĭ. [46] e să aţĭ amu ĭubi ceea ce ĭubesc (*f°* 2*b*) voĭ care plată. nu vamăş aşa fac. [47] şi să aţĭ săruta soţiĭ voştrĭ numaĭ, ce răŭ faceţĭ. şi nu limbile aş fac. [48] fiţĭ amu voĭ desfrăşit. că tatăl vostru de în cerĭ desfrăşit easte.

ZAČ. ĬŠ. [VI, 1] ZISE DOMNUL. luaţĭ-vă aminte milosteniea voastră. r faceţĭ înainté oamenilor să fiţĭ văzuţĭ lor. e să nu plată nu veţĭ avea dela ta vostru ce easte în cerĭure. [2] când amu facĭ milostenie, nu bucina. înainte ca fâţarnicĭĭ fac, în gloatele lor. în uliţe ca să se proslăvéscă de oamenĭ. dé văr grăesc voao. lua-ş-vor plata lor. [3] ţie când facĭ milostenie, să nu simţe stânga ta. ce face derépta ta. [4] ca să fie milosteniea ta în ascuns tatăl tău vedé-va în ascuns. acela va da ţie aeave. [5] şi căndu-te rogĭ. nu ca fâţarnicĭĭ în măsură. că ĭubesc în uliţe pre cale stând a se ruga. ca să văzuţĭ de oamenĭ. dédevăr grăesc (*f°* 3*a*) voao că lua-ş-vor plata lor. [6] căndu-te rogĭ. întră în cămara ta. şi închide uşa ta. roagă-te tatăluĭ tău celu easte în ascuns şi tatăl tău vedé-va în ascuns şi da-va ţie aeave.

II. — Évangile de saint Jean, cf. *Tetravanghelul*, éd. Timuş, p. 229[1].

. . . [XIX, 16] atunce déde-l el lor de să-l răstignéscă. (*cah.* ĶΘ, *en réalité* 30, *f°* 1*a*) luară Iş. ducé-l [17] şi purta crucé luĭ, eşiră *în*tru un loc *ch*ema se al ţestuluĭ. ce se grăeaşte Golgotha. [18] unde răstignirā el. şi cu nusul şi alţĭ doĭ de *în*coace şi de *în*colo. e *în* mijloc Iş. [19] scrise şi o scănduré Pilat. şi puse la cruce. era scrisă. Iş nazaréninul. *îm*păratul Iudeilor. [20] aceastā scănduré, mulţĭ ceātiea deĭ*n* Iudeĭ. că aproape era locul de cetate unde răstignirā şĭ (*sic*). şi era scrisă, ovreeaşte. grecéşte. lătinéşte. [21] grăiră lu Pilat maĭ marĭĭ preuţĭ. nu scrie *îm*păratul Iudeilor. ce că acesta zise *îm*părat sānt Iudeilor. [22] răspunse Pilat, ce scriş scriş. [23] e voinicĭĭ cānd răstignirā Iş, luară veşmintele luĭ. şi făcurā patru părţĭ. cine-ş cu voinicĭĭ parte. şi tămbarĭul era tămbarĭul necusut de sus urzit. [24] ziseră cătră eĭ-şi. să nu spargem el. ce să aruncām sorţĭ pre el. cuĭ va fi. să se izbāndéscă (*f°* 1*b*) scriptura ce se grăieā. *îm*părţirā veşmintele méle loru-ş, şi pre tămbarĭul mĭeu aruncară sorţĭ. voinicĭĭ amu aceastā făcurā.

ZAČ. ΞĀ. [25] *În* VRÉMEA ACÉEA sta lāngă crucé lu Iş. muma lu Iş. şi sora mumānieĭ luĭ. Mariea lu Cleop. şi Maria magdalina. [26] Iş văzu muma şi ucenicul stând ce-l *iu*biea. grăi mumānieĭ sale, mueare. ĭată fĭĭul tāu. [27] după acéea grăi ucenicului. ĭată muma ta, şi de *în*tr' acela ceas, luo ea ucenicul *în*tru a luĭ. [28] după acéea ştiu Iş că toate se sfrăşirā, ca să se izbāndéscă scriptura, grăiea séte. [29] un vas sta plin de oţet, eĭ *îm*plură burétele de oţet, şi *în* trestie *în*fipseră-l, déderă cătră rostul luĭ. [30] cānd luo oţetul Iş. zise. sfrăşirā se. şi plecă capul déde sufletul. [31] e Iudeiĭ ca să nu lase trupurile *în*tru sāmbătă. (*f°* 2*a*) derepce era vineri. era amu zi mare acé sāmbătă, rugară Pilat. să frāngă fluerele lor şi să-ĭ ea. [32] vinerā voinicĭĭ. şi *în*tāĭuluĭ amu frāmseră fluerele. şi altuea ce era răstignit cu nusul. [33] la Iş mérseră. ca văzură el că e mort, nu frāmseră luĭ fluerele. [34] ce unul deĭ*n* voinicĭ cu suliţa coastele luĭ *îm*punse. şi aciea eşi sānge şi apă. [35] şi văzu mārturisi. şi adeverită easte mārturiea luĭ. şi acesta ştie că adevār grăi. ca voĭ credinţă să aveţĭ, [36] fură amu acésté. să se izbāndéscă scriptura. os nu se frāmse deĭ*n* el, [37] şi ĭară altă scriptură grăeaşte. căutară spr' insul ceea ce-l *îm*punseră, [38] după acéea.

ZAČ. ΞB̄. *În* VRÉMEA ACÉEA rugă Pilat Iosif ce e deĭ*n* Arimatheĭ. acesta ucenic lu Iş. *în* ascuns derept frica Iudeilor să ea trupul lu Iş. [39] şi (*f°* 2*b*) zise Pilat. vine amu şi luo trupul lu Iş. vine şi Nicodim ce mersése cătră Iş noapté maĭ denainte. purta mestecătură de zmirnă şi de aloi ca o sută de litre.

---

1. Ici encore manquent à l'exemplaire de Bucarest les deux premiers feuillets du cahier 30.

[40] luară trupul lu Iš. şi *îm*brăcară el cu cămaşe cu aromat, cum easte obi*ce*aïul Iudeilor să se *în*groape. [41] era la locul unde-l răstigniră, grădină, şi *în* grădină, groapă noao. *în*tru ea nimé nec*e* dinioară era pus. [42] aciea amu derept vineré Iudeilor. că aproape era groapa, pusése Iš.

ZAČ. ΞĨΓ. [XX, 1] Î*n*TRUNA DEÎ*n* SĂMBETE, Maria magdalina vine demănéţa, încă era untunérec la mormânt. şi văzu piatra luată despre groapă. [2] curse amu şi vine către Simon Pătru, şi către alt ucenic ce iubiea Iš. şi grăi lor, luat aŭ domnul dei*n* groapă, şi nu ştiŭ undéŭ pus el. [3] eşi Pătru şi alt ucenic, şi se duseră către mormânt. [4] curseră amu amândoĭ î*m*preună. şi alalt ucenic (*f*° 3*a*) curse maĭ curând de Pătru. şi vine mainte către mormânt.

Mario ROQUES.

UNE REPRÉSENTATION D'*ORSON DE BEAUVAIS* A TOURNAI EN 1478

La légende mise en œuvre dans la chanson de geste d'*Orson de Beauvais* n'a pas obtenu un succès extraordinaire. Comme l'a constaté Gaston Paris, à la fin de l'introduction qu'il a placée en tête de son édition, *Orson de Beauvais* ne paraît avoir été l'objet ni d'un renouvellement ni d'une mise en prose, et il n'a donné lieu à aucune imitation étrangère [1]. Après avoir mentionné deux tapisseries exécutées pour la reine Isabeau de Bavière et un résumé inséré dans le *Charles Martel* anonyme en prose de 1448, l'information de Gaston Paris s'arrête, et nous pouvons croire qu'*Orson de Beauvais* a été enseveli dans un oubli profond où quelques articles de catalogues de bibliothèques permettent seuls de ne pas le perdre complètement de vue pendant trois siècles et plus. Or voici un témoignage, que G. Paris n'a pas connu, bien qu'il fût imprimé dès 1853, d'où il résulte que, sous le règne de Louis XI, *Orson de Beauvais* a été mis en mystère et représenté à Tournai par une troupe d'acteurs venus de Valenciennes. Le texte m'en est tombé sous les yeux dans le Dictionnaire de Godefroy, où il figure à l'article PARTEURE avec un fâcheuse faute d'impression (*Curson*, pour *Ourson*) et une bonne correction (*parture*, pour *posture*). Il provient du *Kalendrier des guerres de Tournay* de J. Nicolaï, œuvre

1. *Orson de Beauvais*, chanson de geste du XIIe siècle (Paris, Didot, 1899; Soc. des anc. textes franç.), p. LXXX.

publiée par M. Hennebert dans les *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, t. II, p. 514. Je le reproduis non d'après l'édition, mais d'après le manuscrit qui a servi à l'édition et qui est conservé à la Bibl. Nationale, franç. 24052, fol. VII^xx XI, r° :

> Le dimence noefviesme dud. moys [aoust 1478], au matin, aulcuns compaignons de Vallenchiennes venus en Tournay tendirent ung drap point de l'istoire de *Ourson de Beauvais* a l'ostel au Cie[r]f sur le grant Marchiet, et del aprezdisner remonstrerent ycelle istoire par personnages, quy fut le primier jeu de parture veu en lad. ville depuis l'entree de la guerre.

Il y a dans le manuscrit un détail que n'a pas relevé M. Hennebert et qui mérite de l'être. Après avoir écrit : *Ourson*, le scribe, suivant le fil de ses idées plutôt que le texte qu'il copiait, a ajouté : *et Vallentin* ; puis il s'est ravisé, a barré ces deux mots et les a remplacés par : *de Beauvais*. Cette correction instantanée, qui fait pour ainsi dire corps avec le texte, prouve indubitablement que c'est bien *Orson de Beauvais* et non *Valentin et Orson* qui a été représenté à Tournai en 1478 ; mais elle prouve aussi (ce qui n'est pas pour nous surprendre) que *Valentin et Orson* était plus généralement connu, à la fin du règne de Louis XI, qu'*Orson de Beauvais* [1].

A. Th.

HENRI BAUDE A TULLE EN 1455.

M. G. Clément-Simon veut bien m'informer que, s'il a ignoré l'existence des documents publiés ici-même (*Romania*, XXVI, 65) sur Henri Baude considéré comme élu du Bas-Limousin, il a cependant protesté contre l'affirmation de Jules Quicherat d'après laquelle « Henri Baude n'eut garde d'aller s'enterrer à Tulle ». Effectivement, dans le tome II de ses *Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle*, en cours de publication dans le *Bulletin de la Soc. des lettres, sciences et arts de Tulle*, M. G. Clément-Simon a écrit les lignes suivantes, dont je m'excuse de n'avoir pas eu connaissance en temps

1. Sur *Valentin et Orson*, voir W. Seelmann, *Valentin und Namelos* (Leipzig, 1884), introd., et Petit, *Bibliogr. der middelnederl. Taal- en Letterkunde* (Leiden, 1888), n° 462.

opportun pour les signaler à mes lecteurs : « Plusieurs de ces fonctionnaires royaux étaient d'origine distinguée... Mais celui que Tulle doit être particulièrement fière d'avoir eu pour citoyen est le bon poète Henri Baude, dont le séjour dans cette ville en qualité de receveur royal était resté jusqu'à présent ignoré. Les biographes de Baude supposent que nommé élu sur le fait des Aides au bas pays de Limousin, il ne vint pas dans cette province. C'est une erreur d'information. Avant d'être nommé élu, Henri Baude était receveur royal des tailles à Tulle et résidait, comme il est établi formellement par un acte de 14[illegible] [21 novembre], *Henrico Baude, receptore talliarum regiarum habitatore Tutelle*[1]. »

Ce qui est surtout nouveau, après la publication des documents tirés de la Cour des Aides, c'est d'apprendre, grâce à M. G. Clément-Simon, que Henri Baude débuta en Bas Limousin par un office de finances pures avant d'y exercer une juridicature financière. Ce début n'était pas fait pour lui faciliter plus tard l'exercice de sa charge d'élu. En 1455, le receveur titulaire des aides et tailles en Bas Limousin était Guillaume Goignon (ou *Gougnon*)[2] : Henri Baude devait être, à Tulle, un simple commis du receveur royal. Toujours est-il que l'acte de 1455 signalé par M. G. Clément-Simon constitue le plus ancien document direct que l'on possède pour la biographie de notre poète.

A. Th.

FRANÇ. *GUÈDE*

Ménage a fait tant de tours de force étymologiques que le bon Wachter est presque excusable d'avoir cru, pour l'avoir lu un

1. *Bull. cité*, nº de janv. 1903, p. 79-80; *Recherches*, etc., t. II, p. 123-124. La date complémentaire du mois et du jour m'est fournie directement par M. G. Clément-Simon d'après l'acte notarié dont il possède l'original, acte qui n'offre pas d'ailleurs d'autre intérêt que la mention parmi les témoins de notre personnage.

2. Voir les extraits des comptes de Mathieu Beauvarlet, receveur général de Languedoïl de 1451 à 1459, faits par Caille du Fourni (Bibl. nat., franç. 32511, fol. 139 et s.), qui prouvent que le receveur titulaire des aides et des tailles du roi en Bas Limousin était dès lors comme plus tard Guillaume Goignon (ou *Gougnon*).

peu vite, qu'il considérait le mot *guède*, écrit alors *guesde*, comme venant du grec ἴσατις : « Vox Gallica..., judice Menagio, facta à Latino *isatis* per prosthesin [1] ». Mais c'est pure calomnie, ainsi que l'a justement remarqué A. F. Jault dans l'édition de Ménage qu'il a publiée en 1750. Ménage s'est au contraire rallié à l'opinion de Saumaise, qui corrige arbitrairement le texte de Pline (XXII, 1) et lit *guastum*, au lieu de *glastum*, pour rendre raison du mot français. Diez a fait justice par le silence de cette opinion ; mais il a propagé une erreur d'un autre genre qui ne semble pas avoir été soupçonnée jusqu'ici. D'après lui (et ses imitateurs, Grandgagnage, Scheler, Littré, etc.), le mot français viendrait de l'anc. haut-allemand *weit*, et les graphies fréquentes telles que *waisde*, *guaisde*, *guesde*, contiendraient une *s* sans aucune valeur étymologique [2]. Il suffit, pour réfuter cette manière de voir, de mettre sous les yeux du lecteur les textes les plus anciens où figure le mot qui nous occupe, en commençant par les textes latins [3].

Dans le célèbre capitulaire *De Villis*, promulgué par Charlemagne vers l'an 800 et dont le manuscrit est presque contemporain, on lit à l'article 43 : « ad genitia nostra... opera ad tempus dare faciant, id est linum, lanam, *waisdo*, vermiculo, warentia [4]... » : donc il faut supposer une forme masculine (*waisdus*) ou neutre (*waisdum* [5]).

Dans un glossaire grec-latin dont nous possédons un manuscrit du xe siècle [6], on lit la glose suivante : « Isatis, id est *wasdus* unde tingunt persum [7]. »

Dans le poème *De viribus herbarum* attribué à Macer Flori-

1- *Glossar. Germanic.*, p. 1846.

2- *Etymol. Wörterb.*, I. *guado*.

3- Cf. Fischer-Benzon, *Altdeutsche Gartenflora*, p. 83, et Rolland, *Flore pop.*, II, 121.

4- *Capitul. regum Francorum*, éd. Boretius (dans la coll. des *Mon. Germ. hist.*), 1883, t. I, p. 87.

5- C'est par erreur que Du Cange et M. Rolland attribuent à ce texte la forme *waisda*.

6. Bibl. du Vatican, fonds de la reine Christine 1260 : « Incipit Hermencoma, hoc est interpretatio pigmentorum vel herbarum de multis compositis translatum ex graeco in latinum. »

7. Gœtz, *Corpus glossariorum latinorum*, III, 583, 48.

dus, œuvre de provenance et de date incertaines, mais qui semble avoir été composée sur les confins du Xe et du XIe siècle, un chapitre spécial, le 55e, est consacré à la guède. Il débute par ce vers :

Isatis a Grecis est vulgo *gaisdo* vocata [1].

Bien que les manuscrits flottent entre les formes *gaisdo* *gaisda*, le dernier éditeur paraît avoir de bonnes raisons pour préférer la forme *gaisdo*, qui suppose une déclinaison *gaisdo onis*. J'ignore d'après quelle source Du Cange attribue à « Marbodeus » un poème analogue où la guède formerait le 30e chapitre du livre II et où notre vers figurerait avec la leçon *gaisda* [2]. En tout cas la réalité de la déclinaison en *-o onis* ne paraît pas contestable : au XVIIe siècle, d'après Ménage, la guède était appelée en Anjou *guesdon* [3], et l'italien a la concurrence de *guadone* avec *guado* et *erba guada* [4].

Dans les *Glose sub silentio legende*, publiées en 1837 par J. F. Willems, p. 21, d'après un manuscrit du XIIe siècle, on lit cette glose : « Isatis : *waisdus* [5] ».

Cette énumération de textes latins concordant me dispense de citer les textes postérieurs qui sont groupés dans Du Cange à l'article GUAISDIUM.

J'arrive aux textes français. Les Bénédictins ont enrichi Du Cange (art. *guaisdium*) d'un extrait du cartulaire de Corbie où on lit concurremment, dans un acte de 1249, *waisde* et *waide*. L'amuïssement très ancien de l'*s* devant une sonore est un fait bien connu [6] : donc, il n'y a pas lieu de s'étonner que *waisde*, forme primitive, puisse être écrit, conformément à la prononciation, *waide*. Cette disparition de l'*s* est attestée par la rime en même temps que par la graphie dans le poème de *Guillaume*

1. Édit. L. Choulant, Leipzig, 1832, p. 101.

2. *Gloss. mediæ et inf. latin.*, art. GAISDA. Ce poème ne figure pas parmi les poésies authentiques de Marbode, évêque de Rennes, mort en 1123.

3. *Origines* et *Dict. etymol.*, art. GUESDE.

4. Nemnich, *Allg. Polyglotten-Lexicon der Naturgeschichte*, art. ISA (t. III, col. 254).

5. Sur ces gloses voir *Romania*, XXXVI, 308.

6. Voir le compte rendu par G. Paris de la thèse de M. Köritz, *Rom* XV, 618.

d'Angleterre de Crestien ; comme ce témoignage, qui constitue le plus ancien exemple du mot dans un texte français, a échappé aux auteurs du *Dict. gén.* et à Godefroy [1], bien qu'il ait été visé par Diez, je le reproduis d'après l'édition de M. W. Foerster, *Christian von Troyes sämtliche erhaltene Werke*, t. IV, p. 325, v. 2265 et suiv. :

> Sire, j'ai non Guiz de Galveide,
> Ou j'ai assez garance et *gueide*
> Et alun et bresil et grainne
> Don je taing mes dras et ma lainne. »

Au lieu de *gueide* un manuscrit donne la variante *waide*.

Je tiens donc pour certain que la forme primitive du mot français *guède* est *waisde* ou *guaisde* [2]. D'autre part, le témoignage du capitulaire *De Villis* ne permet pas d'accepter une autre base étymologique que waisd-. C'est aux germanistes à voir comment cette base s'accorde avec l'anc. haut allem. *weit* et avec le gotique *wiẓdila* [3] ; entre temps, il sera bon de mettre en observation le latin *vitrum*, dont on acccepte peut-être trop facilement la parenté préhistorique avec le mot qui nous occupe [4].

Je terminerai par quelques observations sur le genre du mot

---

1. Art. GUEDE du *Complément*. — Il serait bien facile d'augmenter le nombre des exemples réunis par Godefroy. Je me borne à remarquer que dans le tonlieu d'Amiens (vers 1218) on lit concurremment *waisde* et *waide* (V. de Beauvillé, *Rec. de doc. inéd. conc. la Picardie*, t. IV, p. 48).

2. La réalité de l'*s* est tellement incontestable que cette lettre est encore prononcée aujourd'hui dans le mot wallon *waiss* « bleu royal » où la désinence *-de* a complètement disparu ; cf. Diez, I, *guado*.

3. *Wiẓdila* est une forme gothique restaurée d'après un témoignage précieux relevé par Valentin Rose dans un remaniement latin d'Oribase qui paraît remonter au commencement du VIe siècle : « Isatis quam Gothi *visdilem* vocant, tinctores herbam vitrum » (*Anecdota graeca et graecolatina*, II, 117). — J'exprime à mon collègue M. Meillet tous mes remerciements pour l'obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition sa science éprouvée en matière de grammaire comparée ; c'est grâce à l'indication qu'il m'a fournie du livre de M. Joh. Hoops, *Waldbäumen und Kulturpflanzen im Germanischen Altertum* (Strasbourg, 1905, p. 473 et s.), que j'ai eu connaissance du texte cité par V. Rose.

4. Cf. Kluge, *Etym. W. d. deutschen Spr.*, 6e éd., WAID.

français. Littré a déjà remarqué que *guède* avait été employé comme masculin dans un *Réglement sur les manufactures* dont il ne donne pas la date. Furetière (et après lui le *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons et le *Dictionnaire de Trévoux*) a deux articles indépendants : GUESDE et VOUEDE. Dans le premier on lit : « GUESDE, s. f. C'est la même chose que *pastel*... On appelle encore *voüede* en Normandie, le petit *pastel*, ou *guesde*. » Et dans le second : « VOUEDE, s. m. Plante qui sert aux teintures. C'est une espèce de pastel qui croît en Normandie... Il faut mêler de l'indigo ou du bon pastel avec le *voüede* pour faire de bonnes teintures [1] ».

Non seulement les exemples du genre masculin sont abondants à toutes les époques de la langue française [2], mais il est permis de croire que ce genre est le genre primitif du mot, puisque l'allemand *waid* et l'italien *guado* sont masculins et que les formes latinisées les plus anciennes rangent le mot germanique dans la deuxième déclinaison latine [3]. Donc *guède* doit

1. Édition primitive (1690).

2. En voici quelques-uns, dont plusieurs m'ont été obligeamment indiqués par M. le Dr Dorveaux et par M. Maugis, qui a récemment soutenu en Sorbonne ses thèses de doctorat sur les institutions municipales d'Amiens, ville où le commerce de la guède avait jadis une grande importance :

Nous volons ke li markié *du waide* soit eswardé a vos perpetueument (trad. d'une charte de Philippe-Auguste accordée à Amiens en 1185, dans V. de Beauvillé, *Rec. de doc. ined. conc. la Picardie*, IV, p. 24).

Ch'est li tonlieus *du waide* (vers 1218 ; *ibid.*, p. 48).

Du guede vendu a tourtel (E. Maugis, *Rech. sur les transform. du régime pol. et soc. de la ville d'Amiens*, p. 432, n. 1, texte de 1337).

Receptes pour batages de *waides batus* au molin (V. de Beauvillé, *Rec.* IV, p. 126; texte de 1429).

Du waide d'Amiens *carquié* et *mis* en tonneaux (E. Maugis, *Rech.*, p. 7 ; texte de 1462).

Waides trais et *menés* hors (*Ibid.*, p. 22, n. 5 ; texte de 1480).

Entre les fruis des plantes, *le guesde* dit glastum a la plus belle couleur après la gomme de lacca (Richard le Blanc, *Les livres de Hierosme Cardanus*, Paris, Paris, 1556, fol. 182 vo).

3. Le prov. *gaida* (manque dans Raynouard, mais relevé par M. E. Levy, *Prov. Suppl.-W.*) fait l'effet d'être emprunté au français. Le nom vraiment provençal de la guède est *pastel*, d'après la préparation industrielle qu'on en tirait, et *pastera* < pastellaria : voir Rolland, *Flore pop.*, II, 123. *Paslier-era*

prendre place dans le groupe assez nombreux des mots français dont le genre masculin a été abandonné sous l'influence de la désinence en *-e* qui les a fait indument passer au féminin [1].

A. Th.

ANC. FRANÇ. *VEGEN, VIGEAN*, PLACE PUBLIQUE

M. Drouault, auteur d'une monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), qui a été mentionnée ci-dessus avec éloges (*Romania*, XXXIII, 458), signale l'existence, au XVIe siècle, dans les textes français des confins de la Marche, du Poitou et du Berry, d'un mot écrit *vegen* et *vigean*, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire de l'ancien français [2]. Voici deux des exemples qu'il en a rencontrés et dont nous lui devons l'obligeante communication :

4 nov. 1543. — Une maison au bourg de Lussac-les-Eglises, joignant au tour a ban de mondit seigneur, a la maison d'Estienne Mazeroux, et d'autre au *vegen* et place de Lussac (Terrier de Lussac-les-Eglises, dans les archives du marquis de Lussac, au château de Comacre, Indre-et-Loire).

26 février 1593. — Masure... joignant a la place publique et *vigean* de Saint-Sulpice (Arch. dép. de la Haute-Vienne, E 9385).

Il est probable, comme le conjecture M. Drouault, que cet ancien mot est le même que celui que le comte Jaubert a recueilli dans son *Glossaire du Centre* et auquel il a consacré l'article suivant :

VIJON, s. m. Réunion où l'on s'amuse, où l'on danse. Peut-on rapporter ce mot à la locution *faire la vie* ?

La phonétique me paraît autoriser une hypothèse étymologique rattachant notre mot du XVIe siècle au latin vīcus « village » par l'intermédiaire de l'adj. vīcanum, d'abord associé à forum, puis employé substantivement au sens de « place du village ». On sait que, dans la toponymie le type, vīcanum a

---

offre un bel exemple d'application de la loi de Darmesteter : cf. *caslar* < castellare.

1. Le mot *guède* n'est pas mentionné par M. Armbruster dans sa thèse intitulée : *Geschlechtwandel im Französischen* (1888).

2. *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Limousin*, LV, 244.

donné naissance aux noms fréquents comme *Le Vigan* (Gard, Lot, Tarn), *Le Vigean* (Cantal, Vienne), *Le Vigen* (Haute-Vienne).

A. Th.

PROV. *NOGALH*

En substituant à l'étymologie inexacte donnée par Ménage, *noyau* < *nucello, le type parfait *noyau* < nucale [1], Diez ajoute : « de là vient aussi le prov. *nogalh.* » Il n'a pas pris garde au garde au fait que le prov. a une *l* mouillée, ce qui nous oblige à supposer que le type latin du mot provençal est légèrement différent de celui du mot français. Seule, en effet, la désinence -leo -lio peut expliquer cette *l* mouillée. Il n'est pas inutile de faire remarquer que la forme nucalius est positivement attestée. Valentin Rose a publié un opuscule intitulé barbarement *De virtutes herbarum* d'après le ms. 762 de Saint-Gall, du IXe siècle [2]. On lit dans ce traité, au chapitre *De persica* : « Nunculeos persecorum in aceto et oleo frontem linito capitis dolorem tollit [3] ». Or la leçon primitive *nunculeos* a été corrigée après coup de façon à être ramenée au type classique *nucleus*; mais V. Rose note cependant qu'un *a* a été inscrit au-dessus de l'*u* primitif entre le *c* et l'*l*. Il est permis d'en conclure qu'avant la correction définitive il y a eu une correction de *nunculeos* en *nucaleos* : nous trouvons donc là un témoignage positif de l'existence en latin vulgaire de la forme nucalius, laquelle est représentée fidèlement par le prov. *nogalh.*

A. Th.

MOTS OBSCURS ET RARES DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

(SUPPLÉMENT)

M. le prof. D. Behrens veut bien me signaler une série d'observations critiques qu'il a publiées dans la revue qu'il dirige

1. Cf. *Romania*, XXXIII, 268.
2. *Anecdota græca et græcolatina*, t. II (Berlin, 1870), p. 131 et s.
3. *Op. cit.*, t. II, p. 144-145. — Cf. le texte critique établi par V. Rose

(*Z. f. franz. Spr. und Lit.*) sur quelques-uns des mots recueillis par A. Delboulle; j'en consigne ici l'indication, en m'excusant de ne pas les avoir connus en temps utile pour les faire figurer dans le relevé alphabétiqne que j'ai donné naguère (*Romania*, XXXVI, 252 et s.).

BATTEAU, *Z. f. franz. Spr. und Lit.*, XXIX, 1re p., p. 141.
BATTEE, *ibid.*, *ibid.*
CROTIERE, *ibid.*, XXXI, 1re p., p. 287.
MARCAT, *ibid.*, XXIX, 1re p., p. 307.
MARPAILLE, *ibid.*, *ibid.*
MARTINET, *ibid.*, p. 303.
MERRI, *ibid.*, p. 307.
MOUSSIER, *ibid.*, p. 304.
PALLE, *ibid.*, *ibid.*
PASSEAU, *ibid.*, p. 306.
PATEUR, *ibid.*, *ibid.*
PORFI, *ibid.*, p. 305 et XXXI, 1re p., p. 291.
POURCELETTE, *ibid.*, p. 306.
PUCHET, *ibid.*, p. 307.
RASSIS, *ibid.*, *ibid.*
RAUGMINE, *ibid.*, *ibid.*
REAL, *ibid.*, *ibid.*
RIBE, *ibid.*, *ibid.*
RIESTRE, *ibid.*, *ibid.*
SACCARD, *ibid.*, XXX, 1re p., p. 361.
SARTE, *ibid.*, *ibid.*
SEME, *ibid.*, *ibid.*
SIMER, *ibid.*, *ibid.*
SOMMAILLE, *ibid.*, *ibid.*
SOMMEAU, *ibid.*, *ibid.*
SURAIN, *ibid.*, p. 360.
SURGE, *ibid.*, p. 361.
SUSIN, *ibid.*, *ibid.*
TAR, *ibid.*, *ibid.*
TEREMABIN, *ibid.*, p. 360.
TIERCEROL, *ibid.*, p. 361.
TIERSERON, *ibid.*, *ibid.*
TOUC, *ibid.*, *ibid.*
TRIBALLEUR, *ibid.*, p. 362.
TRIE, *ibid.*, *ibid.*
VERHOULE, *ibid.*, *ibid.*
VIERBOETE, *ibid.*, p. 360.
VODRE, *ibid.*, XXXI, 1re p., p. 156.
VRAC, *ibid.*, XXX, 1re p., p. 362.

Les observations de M. Behrens se rencontrent parfois avec elles qui ont été présentées ici même, soit par moi, soit par es obligeants correspondants; elles sont généralement brèves, ais toujours intéressantes et instructives. J'y relève seulement ux ou trois points. Le rapport établi hypothétiquement entre *ain* et le danois *surring* ne saurait être accepté; il faut s'en ir à *furain*, variante phonétique de *funain*. — Je ne crois pas 1 plus que le mot *susin*, dans le texte cité par Delboulle, identique à celui que donne le dictionnaire de Sachs et ate comme s'appliquant à une sorte de raisin blanc. M. B. communique par lettre l'idée que le *susin* de Delboulle ne le sureau : c'est très probable, à en juger par Rolland,

on édition de Gargilius Martialis, *Plinii Secundi quae fertur una cum i Martialis Medicina* (collection Teubner, 1875, p. 189) : Nucleo per- 1 cum aceto et oleo frontem linito : capitis dolorem tollit.

Flore pop., VI, 272. — M. B., comme M. le Dr Bos, corrige sans hésiter *tars* en *tais* « blaireau » dans la *Nouvelle Fabrique*, et il renvoie aux articles TAISSE et TAIX de Godefroy, qui m'avaient échappé quand j'ai écrit que l'on n'avait pas encore trouvé *tais* dans le domaine de la langue d'oïl. Mon scepticisme était probablement mal fondé, bien que l'exemple unique de *taix* donné par Godefroy d'après Louis Guyon, *Miroir de la Beauté*, ne soit pas franc du collier. En effet, Guyon, né à Dôle, en Franche-Comté, a de bonne heure été transplanté à Userche en Bas-Limousin, et *taix* peut être pour lui un acquêt limousin aussi bien qu'un propre franc-comtois[1].

A. TH.

LE JALOUX QUI BAT SA FEMME

(Extract from the *Roman de la Rose*).

In *Romania* for Jan. 1907 (p. 158, note), M. Paul Meyer alludes to this rare little volume, to which he had before drawn attention (*Rom.* VI, 449) as being nothing more than a passage of 144 lines extracted from the *Roman de la Rose*. I have compared it, as printed in vol. III (p. 162-7) of Montaiglon *Recueil* in the *Bibliothèque elzévirienne*, with the various printed texts of the *Roman de la Rose*, and find that it is undoubtedly drawn from one of the four editions of Clément Marot's Recension, and probably the first, the folio of 1526. This could bring the date of the undated little book to about 1527 or 1528, corroborating Brunet's[2] suggestion of 1520 to 1530. There are several misprints and slight differences, but the text is unmistakeably Marot's. In the course of this extract occurs the curiously vapid and makeshift line

Qui ne la viendra secourir,

which Jean Du Pré had supplied to replace an omission of the first three Folios, and which Clément Marot allowed to stand in his revised version. See my monograph on the Early Editions of the *Roman de la Rose*, p. 153.

J. W. BOURDILLON.

1. Cf. *Le Bibliophile Limousin*, année 1901, p. 137 et s.
2. *Manuel du libraire*, 5e éd., III, 491.

COMPTES RENDUS

Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle, recueil de mots hébreux bibliques avec traduction française, manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fonds hébreu, n° 302, publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par Mayer LAMBERT et Louis BRANDIN. Paris, E. Leroux, 1905. In-4°, XVI-296 pages.

Le manuscrit qui a servi de base à la présente publication a été décrit et apprécié sommairement par Arsène Darmesteter dans la *Romania*, I, 163-4; les éditeurs en fixent la date à novembre-décembre 1240 (au lieu de décembre 1241, date de Darmesteter). Des nécessités matérielles les ayant obligés à réduire leur introduction, ils n'ont pu insister que sur deux points : la méthode de transcription et la langue du glossaire. Il était d'autant plus nécessaire qu'ils précisassent leur méthode de transcription qu'ils n'ont pas reproduit les gloses françaises sous leur costume hébraïque, mais en caractères latins. La question de la langue du Glossaire est très compliquée parce que nous avons à faire à une compilation dont les éléments constitutifs n'ont tous ni la même date, ni la même provenance. Beaucoup d'anciennes gloses de Raschi ont été utilisées, mais la plupart du temps elles ont été soumises à un rajeunissement systématique, surtout en ce qui concerne le consonantisme. Ordinairement, les voyelles rapprochées par la chute d'une consonne médiale se sont fondues en un son vocalique simple : *erbediz*, *navredure*, *parlediz* sont respectivement devenus *erbiz*, *navrure*, *parliz*. Dans des cas spéciaux les voyelles rapprochées se sont maintenues l'une et l'autre : *saluder* est représenté par *saluer*, *hasledes* par *halees*, *mesnede*, par *meynee*, etc. Plus rarement, un *y* a pris la place d'une dentale tombée : c'est ainsi que l'on a *tuyel* pour un plus ancien *tudel*. Mais, en somme, le caractère archaïque qui donne un si grand prix aux gloses de Raschi et de Gerschon n'est plus guère sensible, ce qui diminue beaucoup l'intérêt de ce nouveau document linguistique, ou du moins ce qui lui donne un genre d'intérêt différent.

Les éditeurs annoncent qu'ils reprendront quelque jour l'étude complète du dialecte, mais ils formulent dès maintenant la conclusion à laquelle ils sont arrivés; pour eux « le dialecte du scribe est un mélange de formes lor-

dans la langue populaire : cf. *aïjer* < aedificare seyntijer < sanctificare *turijer, torijer* < turificare, fréquents dans le Glossaire. — *Borbe* « matrice » est un représentant intéressant du lat. vŭlva. — Sur *bouzékles* « melons », voir *Romania*, XXXV, 459. — *Charayrese* « prostituée » est joint à l'art. *charaye* « magie ». Le rapport sémantique n'est pas satisfaisant ; si le sens était assuré, on pourrait admettre une contamination de *charaye* par *chariere* « rue ». — *Cheytiveyrs* est traduit à tort par « captifs » : lire « captivités », *vos cheytiveyrs* correspondant au latin de la Vulgate *captivitatem vestram* (Sophonias, III, 20). — *Choe* est traduit à tort par « chouette » puisque le mot figure dans certains passages concurremment avec *çuete*, c'est-à-dire « chouette » : en ancien français *choe* désigne le choucas (cf. *Romania*, XXII, 319; XXVIII, 59 et XXX, 387). — *Estonbuk, étonbuk* « chamois » : c'est le plus ancien exemple du mot allemand *steinbock* passé en français : on sait qu'on trouve aussi, dès le XIIIe siècle, *bukestein*, auj. *bouquetin*. — *Eymes* « mesures », 26 : c'est le latin hama; cf. Godefroy AIME et l'art. AMIAU de mes *Mélanges d'étym. fr.* — *Fesuyr* < fossorium 70, 2 est mal traduit par « charrue » : il signifie « hoyau » et correspond au ligonem de la Vulgate. — *Grébe* « masse de cheveux » représente *greve* dont le sens normal est « raie qui sépare les cheveux » : en ce cas, comme en d'autres, le glossateur s'est mépris. — *Jaloynes, jaluynes* est fort intéressant : la traduction par « poignées » n'est pas tout à fait exacte : le glossaire a : *vos jaloynes* 20, 46 et *ses jaluynes* 36, 32 pour dire « à pleines mains » ; le contenu des deux mains s'exprime par *jalogniee*, expression encore aujourd'hui usitée en Franche-Comté, en Normandie et sans doute ailleurs. Le pendant exact du Glossaire se trouve dans Gautier de Biblesworth : *Deus meyns ensemble, vodes ou plein[e]s Sount apele[es] les galeyn[e]s* (Godefroy, GALEYNS ; cf. GALONEE). — *Linteyr* désigne le « seuil » et non le « linteau » de la porte. — *Loréyns* est bizarrement traduit par « lorains, médaillons » ; il s'agit probablement de « bandelettes ». — *Moytre* « mélanger » atteste la survivance en langue d'oïl du lat. *miscĕre pour miscēre, qui n'était connue jusqu'ici qu'en langue d'oc. — *Olve* doit être traduit par « cendre » et non par « poussière » ; cf. Mistral, AUVO 2. — *Ostoyr* doit être traduit par « autour » et non par « vautour ». — *Parge, parje* est mal traduit par « manteau » ; c'est une peau corroyée : cf. *Romania*, XXVII, 161. — *Provotize* 110, 74 ne doit pas être traduit par « réserve », mais par « surveillance ». — *Tifinon* « fard » est un mot rare, dont j'ignore l'étymologie, qui se trouve dans le *Livre des manières* d'Étienne de Fougères sous la forme *tifeinon*, que Godefroy a recueillie sans en donner le sens. Le provençal connaît aussi le mot sous la forme *tifeigno* : il a échappé à Raynouard. Cf. l'art. BORRAIS du *Prov. Suppl.-W.* de M. E. Levy. — *Vonka* « vomit » représente le lat. vulg. *vomicare, comme le manceau mod. *vonger*, dont je me suis occupé (*Mélanges*, p. 167) et l'anc. lyon. *vongier*, qui est fréquent dans le ms. Bibl. Nat. franç. 818.

A. THOMAS.

W. E. Delp, **Etude sur la langue de Guillaume de Palern suivie d'un glossaire**. Thèse présentée à la Faculté des lettres Paris pour le doctorat d'université. Paris, 1907. In-8°, VIII-106 pages.

On sait que l'édition de *Guillaume de Palerne* publiée par H. Michelan en 1876, pour la Société des anciens textes français, manque d'introducti grammaticale et de glossaire. Les traits essentiels de la versificatio de la phonétique et de la morphologie de ce poème anonyme ont é groupés par Mussafia dans un article de la *Zeitschr. f. rom. Ph.*, t. II p. 244-256, où se trouvent en outre d'excellentes corrections (*Romania*, VIII, 527, où G. Paris en a proposé quelques autres); mais glossaire restait à faire. Mlle Delp s'est proposée non seulement de nous do ner ce glossaire, mais de fondre la substance des remarques grammatica de Mussafia dans un cadre plus large sous le titre d'étude sur la langue *Guillaume de Palerne*. Mlle D. est une débutante et il semble que des circ stances extérieures l'aient obligée à rédiger et à imprimer très vite son tra Je lui serai donc indulgent en n'attirant pas l'attention sur un assez gr nombre de défaillances qui sont moins dues à l'ignorance qu'à la précipita et qui se corrigent pour ainsi dire d'elles-mêmes dès qu'elles frappen yeux du lecteur compétent. Je signalerai, en revanche, la collation de l tion Michelant avec le manuscrit unique de l'Arsenal (aujourd'hui coté 6 dont Mlle D. publie les résultats (p. 44-50), collation faite avec soin et qu donné des résultats appréciables pour l'amélioration du texte : c'est ainsi nous apprenons que Michelant a passé le vers 5892 et a remplacé par points le vers 5891, dont la place doit être prise par le vers numéroté à 5892. Les vraies leçons du manuscrit sont presque toujours excellent quelques-unes confirment des corrections indiquées à priori par Mussafia.

Le glossaire rédigé par Mlle Delp a l'inconvénient de n'être pas absolume complet : elle n'a relevé que les mots ou les formes qui lui ont paru méri l'attention et elle a rarement pris soin de souligner l'intérêt des mots ou formes qu'elle relevait. Ses définitions sont assez souvent défectueuses, et il a quelques lacunes. Voici d'abord des observations critiques; je signalerai finissant deux des mots oubliés.

Ains : la locution *ains que je poi* 3164, pour *a l'ains que je poi*, aurait dû mentionnée spécialement. — *ampas* 902 est traduit d'après Godefroy « peut-être celui qui suit quelqu'un à pied »; l'exemple paraît unique n seulement dans le poème mais dans toute notre ancienne langue. Ne sera ce pas un emprunt au haut-allemand *ambaht, ampaht* « serviteur »? — *As ner* : c'est à tort que l'indic. prés. *açaine* 7042 est rattaché à ce verbe : appartient à *acener*, verbe qui n'a ni le même sens ni la même étymolog que *assener*. — *Bacelier* : lapsus fâcheux pour *baceler*; au lieu de « jeu homme libre », il faut dire « jeune homme noble »; — *benir* : lire *beneir*.

Bloi 1338 : le mot est au fém. dans cet exemple unique : *la color a palie et bloie*; la forme *bloie* est une concession à la rime pour *bloe* « bleue, noirâtre, livide ». — *Cloter* 5415 « secouer » : cet infinitif n'est pas d'accord avec le vers cité où on lit : *fronche, hennist et clot la teste.* Je ne devine pas le sens, mais *clot* ne peut appartenir qu'à une conjugaison autre que la première. Est-ce *clore* dans un sens spécial, ou y a-t-il un verbe *clotir*, non signalé ailleurs? — *Combe* 6661 : l'hypothèse de Mlle D., qui voit dans cette forme le subst. *come* « cime, feuillage d'un arbre », est inadmissible : *comble* est pour *combe* « vallée ». — *Coute* 5386 : au lieu de « drap », lire « couverture ». — *Croissir* 1998 n'est pas un verbe transitif, mais est intransitif. — *Desclaver* 6596 : il faut imprimer *desclauer*, c'est-à-dire « déclouer ». — *Doie* 7080 : la traduction par « doigt » n'est pas tout à fait exacte : *doie* est un collectif qui signifie « les doigts ». — *Embroier* (s') 1258 : ce n'est pas « s'accrocher », mais « s'embrocher, s'enferrer ». — *Errer* : la locution *venir errant* ne signifie pas simplement « venir », mais « venir rapidement ». — *Esclaire* 3177 : ce n'est pas un adj., mais l'indic. prés. du verbe *esclairier*. — *Esperer*, lire : *esperir*. — *Festiner* 8728 : je n'hésite pas à lire ou à corriger : *festiver*. — *Fremail* 7943 : ce n'est pas une « sorte de ceinture », mais une « boucle ». — *Laste* 4543 : forme curieuse, assurée par la rime, pour *lasté* « fatigue ». Il aurait fallu expliquer la formation du mot qui a probablement son point de départ dans les doublets comme *poeste poesté, tempeste tempesté*, etc. — *Loriere* 205 « lisière » : la traduction est due à une confusion avec *oriere*; il est probable que *loriere* signifie « bouquet de lauriers », bien que Godefroy ne fournisse pas d'autre exemple du mot. — *Roi* 912 « filet de pêche » : c'est par erreur qu'il est dit que Godefroy ne cite que *roie*; *roi* est fréquent en anc. franç., mais il est vrai que Godefroy a renvoyé ses exemples à l'art. ROI 2 de son *Complément*. — *Savoir* : la locution curieuse *ne savoir mot* 1736 a été omise. — *Teseillier* 1160 : la traduction « bâiller », inspirée par Godefroy qui dit « ouvrir la bouche », ne me paraît pas bonne : je comprends « s'étirer » ; cf. le glossaire de Gace Brulé, édit. G. Huet. — *Traver* doit être lu *trauer*, forme picarde de *trouer*. — *Troine* : on aurait pu renvoyer à ce que j'ai dit de ce mot ici même (*Romania*, XXXV, 413, n. 3, et 460). — *Versser* 5656 : le verbe est intransitif et non transitif; il signifie « tomber à terre » et non «combattre ». — *Volt* 8970 « visage » : il y a une méprise complète sur ce vers, où *son vol* est pour *son vuel*, comme l'a bien vu M. Œrtenblad; l'interprétation de Mlle D. est insoutenable.

Parmi les nombreux mots omis par Mlle Delp, je me contenterai d'en signaler deux qui sont particulièrement intéressants. L'adj. *cors*, au cas rég. masc. plur. figure dans le v. 9615 :

Les orgeillex plaisse et tient *cors* (: *menteors*).

Nous avons là un des rares exemples de la forme masculine primitive de l'adj. *courbe* : Godefroy n'en a relevé aucun. — Le verbe intransitif *empirer*

gnier, dont le sens propre est, comme on sait, « devenir grosse, enceinte » est employé deux fois par l'auteur de *Guillaume de Palerne* dans un sens figuré qui valait la peine d'être noté (vers 4492 et 9199) :

Les voiles enflent et *empraignent*
Du vent qui s'i fiert a planté....
Et les voiles ont levés sus
Qui del vent enflent et *empraignent*.

On voit que Mlle D. est loin d'avoir traité à la perfection le sujet relativement assez limité qu'elle avait choisi comme thèse. Elle a fait preuve cependant, dans cette œuvre de début, d'un bagage déjà sérieux de connaissances philologiques que l'avenir lui permettra sans doute d'augmenter et que des publications ultérieures, faites avec moins de précipitation, mettront sans doute mieux en relief.

A. Th.

Recueil des historiens des croisades, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Documents arméniens, t. II. Documents latins et français relatifs à l'Arménie. Paris, Impr. nationale (librairie Klincksieck), 1906. Gr. in-fol., CCLXXIV-1038 pages[1].

La publication de ce gros volume a été singulièrement laborieuse : elle a exigé plus de trente ans d'un travail qui, à la vérité, fut assez intermittent, et aucun de ceux qui y prirent part, sauf l'auteur de l'introduction, M. Ch. Kohler, n'a vécu assez pour en voir l'achèvement. Le tome Ier des *Documents arméniens* parut en 1869. Il était tout entier l'œuvre d'Edouard Dulaurier, le professeur d'arménien de l'École des langues orientales († 1881), dont le nom, par une irrégularité que je ne m'explique pas, ne figure ni sur le titre ni en aucune partie du volume. Ce tome Ier justifiait pleinement son titre, puisqu'il ne contenait que des textes arméniens, accompagnés de la traduction française et d'un riche commentaire historique. On n'en peut dire autant du t. II, qui renferme beaucoup de documents, intéressants assurément, mais la plupart étrangers à l'Arménie. Dans la pensée de Dulaurier, ce tome second devait comprendre des documents non narratifs, monnaies, inscriptions, chartes, lettres de papes ou de seigneurs occidentaux relatives à l'Arménie, etc. (voir t. I, p. VII-VIII). Mais, Dulaurier étant mort avant qu'aucune partie

1. Ce volume, de dimensions inusitées, et imprimé sur beau papier à la cuve (on ne peut imprimer un in-fol. sur un papier léger), est assurément peu maniable, mais c'est probablement la dernière des publications de l'Académie en ce format. On a décidé, il y a plus de dix ans, qu'à l'avenir les publications de l'Académie seraient dans le format in-4°. La nouvelle série du *Recueil des historiens de la France*, dont neuf volumes ont paru depuis 1899, est in-4°.

du t. II eût été envoyée à l'imprimerie, la publication fut reprise selon un plan tout différent. A vrai dire, ce plan n'apparaît pas très clairement, et des circonstances fortuites l'ont plus d'une fois modifié, au cours de l'impression, mais il est sûr que le t. II est formé de matériaux que Dulaurier ne songeait nullement à y faire entrer, à part la *Fleur des histoires d'Orient*, de Hayton, dont il avait commencé à s'occuper peu avant sa mort, et la chronique de Jean Dardel, découverte en 1880, dans la Bibliothèque de Dole, par feu Ulysse Robert. Les personnes qui ont travaillé au texte de ce volume sont, outre Ul. Robert, attaché aux travaux de l'Académie des inscriptions de 1879 à 1891, quatre membres de la même académie, Paul Riant († 1888), L. de Mas Latrie († 1897), Ch. Schefer († 1898), G. Paris († 1903). G. Paris ne s'en occupa que pendant les dernières années de sa vie, et sa collaboration se limita à l'établissement du texte des *Gestes des Chiprois*, qui occupent la fin du volume (pp. 649-872)[1]. A la mort de G. Paris je fus chargé à sa place de la direction de la publication, mais le texte entier et la table [2] étaient déjà en bonnes feuilles, et ma tâche, qui fut très aisée, s'est bornée à revoir l'introduction rédigée par M. Ch. Kohler, de qui G. Paris s'était assuré la collaboration.

On comprend qu'une publication à laquelle tant de personnes ont mis la main ne doit pas être rédigée d'après une méthode très uniforme.

Il y a en effet d'assez nombreuses inconséquences tant dans l'établissement des textes que dans l'annotation. En outre, si l'on voulait entrer dans la critique des détails, il serait facile de dresser une longue liste d'errata à joindre à ceux que M. Kohler a relevés, sous la rubrique *additions et corrections*, dans la dernière feuille de cet énorme volume (pp. 1031-1038). Ulysse Robert, attaché à la publication de 1879 à 1891, et qui prit une grande part à la l'édition des textes, était un homme soigneux et un excellent paléographe, mais ses connaissances en philologie française étaient assez limitées, bien qu'il eût publié, en collaboration avec G. Paris, plusieurs volumes pour la Société des anciens textes. On trouverait assurément à reprendre dans les textes de Dardel et de Hayton : l'emploi des accents et autres signes diacritiques n'est pas toujours judicieux et même est quelquefois fautif (par ex. *sceũt*, pour *sceut*, prétérit de *savoir*; *messaigés*, constamment ainsi écrit, au

1. G. Paris fut officiellement chargé de ce travail en 1892 (voir *Romania*, XXI, 323), alors que Mas Latrie et Schefer vivaient encore ; mais c'est seulement après la mort de ces deux érudits qu'on lui fit accepter la direction de la publication, avec M. Kohler comme auxiliaire, celui-ci étant chargé de rédiger l'introduction. G. Paris a indiqué avec précision sa part de collaboration dans une note jointe à son étude sur les Mémoires de Philippe de Novare (*Revue de l'Orient latin*, t. IX, 1902, p. 164). L'introduction de M. Kohler ne fut achevée qu'en 1904, plus d'un an après la mort de G. Paris.

2. Cette table laisse à désirer à divers égards.

lieu de *messaigés*, etc.). Mais ce sont là de légères fautes qui d'ordinaire ne font pas obstacle à la lecture.

La publication s'ouvre par la *Chronique d'Arménie*, de Jean Dardel, qui est le joyau de ce volume. Elle s'étend de l'ère chrétienne à 1384. Tout évidemment, n'y est pas de valeur égale : on peut même dire que ce qui précède le XIVe siècle manque d'originalité, mais pour ce qui concerne les quarante ou cinquante dernières années c'est un document de premier ordre dont M. Kohler a mis l'importance en pleine lumière. L'écrivain de la chronique, le frère mineur Jean Dardel, évêque de Tortiboli († 1384), n'a été, pour un bon nombre de chapitres, que le porte-parole de Léon V, roi d'Arménie, pendant plusieurs années prisonnier au Caire. C'est, pour l'histoire de ce prince, une source absolument originale. Dardel, de son côté, si on ne peut lui attribuer une grande part dans la découverte et dans le groupement des faits, a le mérite de les présenter avec clarté, souvent même avec art. Ce n'est point du tout un écrivain méprisable. Son récit du siège de Sis, où, après une énergique résistance, Léon V fut fait prisonnier (chap. 89 et suiv.), est, dans sa simplicité, véritablement dramatique. La narration de Dardel, exempte d'emphase et de déclamation, est précise, bien ordonnée ; quelques expressions populaires, des proverbes intercalés à propos [1] lui donnent de la vie. La *Chronique d'Arménie* devra désormais occuper une place honorable dans toutes les histoires de la littérature française du moyen âge [2].

Vient ensuite l'ouvrage de Hayton, *La flor des estoires de la Terre d'Orient*, en rédaction française (pp. 113-253), puis en rédaction latine, *Flos historiarum Terre Orientis* (pp. 255-363). Établir le texte, très variable selon les manuscrits, de ces deux rédactions, n'était pas une tâche aisée. On ne peut pas dire que les éditeurs l'aient accomplie d'une façon très satisfaisante. Comme M. Kohler l'a montré, ils n'ont pas suffisamment distingué les rédactions, et nous ont donné un texte composite. Ajoutons qu'ils n'ont pas connu (et ne pouvaient guère connaître) le ms. Ashburnham-Barrois qui renferme un texte très intéressant, mais difficile à bien classer, de la rédaction française. Ce ms., acquis par la Bibliothèque nationale en 1901 (nouv. acq. fr. 10050), a été l'objet d'une notice détaillée de la part de M. Omont, dans les *Notices et extraits des manuscrits* (XXXVIII, 5-60). M. Kohler l'a étudié à son tour (pp. LXXIV-LXXXI), et est arrivé à une conclusion qui, bien qu'elle

---

1. « Envie qui ja ne mourra » (p. 29); cf. Le Roux de Lincy, II, 297, 476. — « Qui ne treuve ne prent » (p. 33); Le Roux de Lincy, II, 400. — « Homme propose et Dieu ordonne » (p. 36); Le Roux de Lincy, I, 255.

2. Dardel est mentionné par Molinier (*Manuel de bibliographie historique*, no 3091) et par l'abbé Ul. Chevalier (2e édit. du *Répertoire*) d'après l'article publié par M. Robert dans le t. II des *Archives de l'Orient latin* (1884). Potthast (2e édition, 1895) l'ignore.

étonne au premier abord, semble cependant justifiée : c'est que ce ms. nous présente une version française faite sur le latin par un traducteur qui s'est aidé d'une des recensions françaises.

Le *Directorium ad passagium faciendum* (pp. 367-517), ici publié sous le nom de « Brocardus », est accompagné, au bas des pages, d'une traduction française due à Jean Mielot, chanoine de Lille, l'un des écrivains attitrés de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. M. Kohler a justement fait observer (p. CLXVIII) que, si l'on jugeait à propos de joindre au texte original du *Directorium* une ancienne traduction française, il eût été beaucoup plus naturel de choisir celle de Jean de Vignai, datée de 1333, que j'avais signalée dès 1866 dans le premier de mes rapports sur les mss. français des bibliothèques d'Angleterre (Musée brit., Roy. 19, D. I ; cf. *Romania*, XXV, 406). Mais il y a encore une autre observation à faire. Les éditeurs, en mettant ce curieux ouvrage sous le nom de « Brocardus », n'ont fait que suivre une opinion traditionnelle, mais qu'on n'avait jamais vérifiée, selon laquelle l'auteur, en français Brochard ou Burchard, n'aurait été autre que « Burchardus de Monte Sion » connu par une description de la Terre Sainte, qui, en plusieurs manuscrits, se trouve jointe au *Directorium*. L'erreur a été commise pour la première fois par le traducteur Jean Mielot, et on l'a, depuis, répétée indéfiniment sans examen. M. Kohler a établi de la façon la plus certaine que le *Directorium* est anonyme, que l'auteur ne peut aucunement être Burchard du Mont-Sion. Il conclut enfin que le *Directorium* a été très probablement rédigé par Guillaume Adam, connu d'ailleurs comme auteur du *De modo Sarracenos extirpandi*. Les analogies de style, d'idées, etc., entre ce dernier ouvrage et le *Directorium* sont incontestables. La démonstration de M. Kohler est un peu longue (pp. CXLIII-CLXXIII), mais elle me paraît péremptoire. Le *De modo Sarracenos extirpandi* fait suite dans le présent volume (pp. 519-555) au *Directorium* ; nous n'avons pas à nous en occuper, pas plus que de la *Responsio ad errores impositos Hermenis* qui vient après (pp. 557-648).

Le dernier morceau dont se compose le volume, et celui assurément dont l'édition donne le plus de satisfaction, est la compilation incomplète, connue, depuis la publication de M. G. Raynaud (Soc. de l'Orient latin, 1887), sous le titre de *Gestes des Chiprois* (pp. 649-872). La nouvelle édition est essentiellement l'œuvre de G. Paris qui n'a pas eu d'autre secours que la copie dont s'était servi M. Raynaud, mais qui toutefois, a pu améliorer sensiblement le texte soit par des conjectures, soit par la comparaison avec les chroniques italiennes d'Amadi et de Florio Bustron publiées par R. de Mas Latrie (*Documents inédits*, 1884 et 1891) dans lesquelles a passé, sous forme plus ou moins abrégée, la substance d'une partie des *Gestes*. Ce titre, *Gestes des Chiprois*, maintenant consacré, ne convient pas très bien à cette compilation qui se divise en trois parties bien distinctes : 1° une chronique des royaumes de Jérusalem et de Chypre de 1131 à 1224 ; le début, qui devait être une sorte de chronique universelle jusqu'à et y compris la pre-

mière croisade, est perdu ; 2° l'histoire de la lutte soutenue de 1228 à 12[illegible] par le royaume de Chypre contre l'empereur Frédéric II ; c'est l'œuvr[illegible] probablement plus ou moins remaniée, de Philippe de Novare [1] ; 3° u[illegible] histoire des royaumes latins d'outre-mer depuis 1243 jusqu'au début [illegible] XIVe siècle. L'auteur de cette troisième partie est très vraisemblableme[illegible] Gerard de Montréal, chevalier chypriote qui fut témoin des événeme[illegible] rapportés depuis 1269 ; c'est la *Chronique du Templier de Tyr* de l'éditi[illegible] Raynaud. On voit qu'il est peu correct d'attribuer à l'ensemble de la com[illegible] lation le titre de *Gestes des Chiprois*, qui ne convient proprement qu'[illegible] deuxième partie. Mais ce titre étant passé dans l'usage par l'édition Rayna[illegible] on a cru devoir le conserver. Du reste, les trois parties, si elles ne [illegible] cernent pas toute l'histoire de Chypre, sont du moins d'origine chypri[illegible] La partie due à Philippe de Novare a été, depuis l'édition de 1887, l'o[illegible] de deux études importantes ; l'une par M. Paul Richter [2], l'autre [illegible] G. Paris [3]. Tandis que M. Richter considère l'œuvre de Ph. de No[illegible] comme une sorte de compilation, où des notes prises dans l'*E*[illegible] et dans les Annales de Terre Sainte auraient été combinées avec [illegible] souvenirs personnels, le tout ayant été rédigé en deux fois à des époq[illegible] différentes, G. Paris est d'avis que l'ouvrage a un caractère absolument per-sonnel et a été rédigé d'un seul jet entre 1243 et 1247. M. Kohler adopte l'opinion de G. Paris, sauf à la modifier sur quelques points peu importants, et il l'a, ce me semble, mise hors de doute.

En somme, cette importante publication, si on l'envisage au point de [illegible] de l'exécution, est assez inégale, comme il arrive fatalement aux ouvra[illegible] qui sont le produit de collaborations successives ; mais les imperfecti[illegible] qu'on y peut relever sont réparées en une grande mesure dans l'introducti[illegible] de M. Kohler, et d'autre part elle a, non pas seulement pour l'histoire [illegible] l'Orient latin, mais spécialement au point de vue de nos études, une gran[illegible] valeur, puisqu'elle renferme l'édition princeps, et en général satisfaisante, [illegible] Jean Dardel, une édition imparfaite à certains égards (elle était difficile [illegible] faire), mais cependant utilisable, de la *Fleur des histoires de la Terre d'Orient* et enfin une édition qu'on peut croire définitive, sauf découverte d'un nouveau manuscrit, des *Gestes des Chiprois*.

P. M.

---

1. Appelé longtemps Philippe de *Navarre* ; voir G. Paris, *Romania*, XIX, 99.
2. *Mitteilungen d. Instituts f. œster. Geschichtsforschung*, XIII et XV (1892 et 1893).
3. *Revue de l'Orient latin*, IX (1902).

LODEWIJK VAN VELTHEM'S **Voortzetting van den Spiegel Historiael** (1248-1316), op nieuw uitgegeven door Herman VANDER LINDEN en Willem DE VREESE. Eerste deel. — Bruxelles, Kiessling, 1906. In-4°, XIV-486 p. (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire).

On sait que Jacob de Maerlant avait traduit en vers néerlandais le *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais. Cette traduction, divisée en quatre « parties », resta inachevée. Elle fut reprise, plus de vingt ans après la mort de Maerlant, par un prêtre brabançon, Louis de Velthem, qui termina la traduction de la quatrième partie, et y ajouta, comme « cinquième partie », un récit des événements depuis la mort de l'empereur Frédéric II jusqu'à l'an 1315. Cette « cinquième partie » ne nous a été conservée — à quelques fragments près — que dans un seul manuscrit, très mauvais, qui a été publié d'une façon déplorable par Is. Lelong en 1727. Divers savants néerlandais, depuis Jonckbloet jusqu'à M. Verdam, se sont efforcés de corriger un texte souvent incompréhensible ; cependant une édition complète et lisible faisait toujours défaut, au grand regret de ceux qui s'intéressent à l'histoire des faits et des idées au moyen âge. En effet, le livre de Velthem est un tableau singulièrement varié et bigarré, où, à côté du récit d'événements historiques importants, on trouve toutes sortes d'histoires miraculeuses et merveilleuses, des traditions populaires, qui jettent une grande lumière sur les mœurs et les croyances aux Pays-Bas, durant la période de transition du XIIIe au XIVe siècle. En outre, la question des sources où Velthem a puisé, celle de savoir si, dans les parties manifestement non historiques de son récit, il a suivi des autorités antérieures ou s'il s'est fié simplement à sa brillante imagination, donne lieu à des problèmes fort curieux.

La *Cinquième partie du Miroir historial*[1] n'est pas seulement intéressante pour les spécialistes qui étudient l'histoire des Pays-Bas et pour les savants qui s'occupent de l'histoire générale de la civilisation au moyen âge : certains morceaux méritent toute l'attention des romanistes. Nous signalons le récit de la chute et de la mort de Pierre de la Brosse, qu'il serait intéressant de comparer aux récits français (livre II, chap. 40-42); une variante curieuse de la tradition de la *Salvatio Romae* (l. IV, chap. 3) et surtout des chapitres où, à propos du roi Édouard Ier d'Angleterre, il est question des héros du cycle arturien (l. II, chap. 15 et suiv., l. III, ch. 30 et suiv.). Ici la question des sources de Velthem a une véritable importance pour l'histoire littéraire.

Mais, encore une fois, pour faire ces recherches, il faut avoir à sa disposition un texte à la fois assuré et lisible. Il faut donc savoir gré à la Commission

1. C'est là le titre que Velthem lui-même donna à son travail. Un des éditeurs a protesté avec raison contre le titre de « *Continuation* » adopté par la Commission.

royale d'histoire de Belgique d'avoir entrepris une nouvelle édition de Velthen[illegible]. Elle a chargé de ce travail deux savants, MM. H. Vander Linden et W. [illegible] Vreese, le premier prenant à son compte les éclaircissements historiques, [illegible] second l'établissement du texte. La publication comprendra trois volume[illegible] dont le dernier contiendra l'Introduction. Si rien ne vient interrompre [illegible] travail des éditeurs, les historiens et les philologues auront à leur dispositio[illegible] d'ici à quelques années, une édition lisible et contrôlable d'un des monume[illegible] les plus curieux de la littérature néerlandaise du moyen âge.

G. Huet.

Die altfranzœsischen Motette der Bamberger Han[illegible] d-schrift, nebst eninem Anhang, enthaltend altfranzösische Motette [illegible]us anderen deutschen Handschriften, mit Anmerkungen und Glossar, her[illegible] us-gegeben von Albert Stimming. Halle (Dresden), Niemeyer, 1906. In-[illegible]°, XXXVII-231 pages (13e volume de la *Gesellschaft für romanische Litera*[illegible]*r*).

La publication de M. Stimming, dont une première ébauche a été réservée aux *Mélanges-Chabaneau*, est le corpus des *Motets français* conservés dans les bibliothèques d'Allemagne. Les manuscrits utilisés — dont le nombre pourrait probablement être augmenté — sont les suivants : le ms. du chapitre de Bamberg Ed. IV. 6 (commencement du XIVe siècle), qui renferme 56 motets, dont huit étaient jusqu'ici inédits ; le ms. de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, Helmstedt 1099 (XIVe siècle), qui contient 136 motets, dont 37 n'étaient pas connus ; le fragment de 4 feuillets conservé depuis 1873 à la bibliothèque de la Cour et de l'État de Munich, Gallo-roman 42, dont les 16 motets (huit nouveaux seulement) ont été publiés en 1873 par K. Hofmann dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Munich* ; enfin le fragment de la bibliothèque grand-ducale de Darmstadt, portant le n° 3471, dont l'unique motet français, d'ailleurs incomplet, se retrouve dans d'autres mss. En somme, 45 motets sont mis au jour pour la première fois.

Nous avouons ne pas avoir très bien compris le plan suivi par Stimming. L'éditeur en effet publie intégralement le contenu des mss. de Bamberg, de Munich et de Darmstadt, aussi bien les motets nouveaux que ceux déjà publiés dont il note les éditions précédentes. Pour le ms. de Wolfenbüttel au contraire, M. St. se contente de donner le texte des 37 pièces jusqu'ici inédites, sans même offrir la concordance des 99 autres avec les publications antérieures. Cette lacune, qui empêche d'apprécier exactement la valeur du ms., est d'autant plus regrettable que dans le cas unique où M. St. a relevé les variantes d'un autre ms. (W 7. c, p. 81-82), on peut constater que le texte de Wolfenbüttel est meilleur que celui du chansonnier de Montpellier. Malgré ce desideratum le travail de M. St. n'en est pas moins le très bien venu, et complète utilement l'œuvre de ses devanciers. Une série de notes souvent judicieuses et un glossaire terminent cette publication, à laquelle est joint un relevé des refrains dû à M. Rudolf Adelbert Meyer.

La lecture des pièces inconnues jusqu'ici nous a fourni l'occasion de faire les remarques suivantes : P. 76 (B 56. b, v. 7), *creancé*, lisez *creanté*. — P. 82 (W 8. a, v. 17), le mot *sainz* (plur. du lat. *signum*) signifie *cloches* et non pas *sanctuaire* (p. 134) : le pauvre Gautier joue sur sa viole le carillon de Saint-Pierre de Sens. — P. 83 (*ibid.* c, v. 4), le *bon vin ferré* (cf. p. 134) est certainement du vin conservé en fût, voy. Du Cange-Henschel, III, 238, *a.* — P. 83 (*ibid.*, v. 11), *Tant et cer*, incompréhensible pour M. St. (p. 135), doit se lire *Tant, et cetera* ; il y a ici une reprise du commencement de la pièce *Tant ai amé*. — P. 85 (W 11. a, v. 4), à noter le mot *lai* (= *lac*), que Godefroy ne connaît pas et dont M. St. cite deux exemples empruntés au *Brut* de Munich. — P. 86 (W 13. a, v. 4), au lieu de *oirre*, suppléez *erre* (même mot), qui donne la rime à *esclere* dont M. St. constate l'absence (p. 135). — P. 92 (W23. a, v. 14), *gueri*, corrigez plutôt *guerni, garni* (= protégés, défendus), meilleur pour le sens. — P. 96 (W 29. a, v. 11), *ma dete*. L'éditeur traduit (p. 137) cette appellation amoureuse donnée à une *pastorete* par « obligation que j'ai à payer » (= chose que je dois) ; il semble préférable de traduire par « chose qui m'est due, qui m'est prédestinée ». — P. 96 (*ibid.*, v. 14-16). Ces vers ne sont pas inintelligibles (cf. p. 137) : en répondant à un galant qu'elle se donnera à lui sans hésiter sur la tourelle de la tour de Tournai, la *pastorete* lui oppose une fin de non recevoir et justifie le nom de *brete* (= prude) que lui décerne l'auteur, un Tournaisien sans doute, celui-là même peut-être qui a composé le 87e motet du ms. de Montpellier. — P. 96 (*ibid.*, v. 16), mettre une virgule à la fin du vers. — P. 99 (W 33. a, v. 6), *En nuit*, lisez *Ennuit*. — P. 99 (*ibid.*, v. 10), dans l'expression *de bruit* que M. St. propose (p. 138) de changer en *deduit*, le mot *bruit* (qui a dû originairement se prononcer *bru -it*, avant de s'être confondu avec *bruit*, venant de *bruire*) se rattache à *bruïr* (= brûler) et signifie « ardeur amoureuse » ; les exemples du verbe *bruïr* avec la même signification sont du reste nombreux. Le sens de la phrase est celui-ci : « et maintenant que toutes mes pensées soient [des pensées] d'amour brûlant. » On trouve le mot avec un sens analogue, celui de *ruit, rut* (dont il est peut-être une des formes), dans les *Poésies* de Froissart (éd. Scheler, II, 230, v. 346) :

Ou temps que les cers vont en *bruit*.

Il se présente aussi avec le sens d'« éclat » (l'idée de chose éclatante dérivant naturellement de l'idée de chose brûlante) dans un passage de la *Manekine* (*Œuvres poétiques de Beaumanoir*, I, p. 69, v. 2158), où M. Suchier, le rattachant au verbe *bruire*, l'a traduit par « vogue » (II, p. 366) :

Ce fu en la douce saison....
... Que la bele rose est en *bruit*.

— P. 99 (*ibid.*, v. 19), mettre une virgule à la fin du vers.

Gaston RAYNAUD.

Der Einfluss des altfranzœsischen Eneas-Romanes a… die altfranzœsische Litteratur, von Alfred DRESSLER. Bor… Leipzig, Noske, 1907. In-8°, 171 pages (Dissertation de Göttingen).

I

Cette thèse mérite des éloges pour le soin avec lequel elle a été écrite… pour la bonne méthode dont l'auteur fait preuve. Elle a dû demander … lectures très étendues et très attentives, dont les résultats ont été coordon… d'après un système qui se tient et qui réduit à un minimum d'incertitude … questions toujours compliquées et toujours peu sûres d'emprunt littéraire…

L'auteur a eu la bonne idée de consacrer le premier chapitre de son tra… aux allusions qui peuvent s'expliquer autrement que comme un emp… immédiat fait à *Eneas*. Par là il a déblayé le terrain. Notamment il me… garde contre des rapprochements précipités de formules et de manière… dire qui ne sont que des clichés. Ensuite il détermine les cas où l'on … admettre un emprunt direct, et ici encore il procède d'une façon judicie… Dans les énumérations qui suivent, il met à part les œuvres qui ont plus … ticulièrement subi l'influence d'*Eneas*, et parmi lesquelles on est étonné … ne pas trouver *Guillaume de Palerne*. La thèse se termine par une discussio… sur la chronologie d'*Eneas* et de *Troie*.

Il serait inutile, et peut-être difficile, de vouloir augmenter le nombre d… rapprochements proposés par l'auteur : ils suffisent à attester la fort… véritablement merveilleuse d'*Eneas* au moyen âge. Mais je me permettrai d'… sister sur la question particulièrement intéressante, soulevée par M. Dressl… de l'antériorité de *Troie* ou d'*Eneas*, parce que les arguments qu'il prod… contre l'opinion que j'avais émise dans le temps et que M. Langlois … appuyée et consolidée, ne m'ont pas convaincu. Déjà en 1904, M. R. Witt… dans ses recherches sur l'influence exercée par *Troie* sur la littérature françai… du moyen âge[2], sans se prononcer nettement, semblait disposé à admettr… que l'œuvre de Benoît aurait servi de modèle à l'auteur d'*Eneas*, et M. D… en est pleinement persuadé. Voyons ses arguments : 1. L'épisode du comb… de Tarco et de Camille (*En.*, 7073) ne se trouve pas dans l'*Énéide*… offre une grande ressemblance avec la lutte de Penthésilée et de Pyrrhus, … nous décrit Benoît (*Troie*, 23979). « Ce changement frappant et inexp… de l'original se comprend quand on admet une imitation de la p… l'auteur d'*Eneas*. » Je fais remarquer que Benoît n'a pas non plus … cet épisode dans son original, et qu'il le donne sous une forme visib… imitée. En effet, la réponse de la guerrière correspond, dans *Eneas*, …

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1905, t. LXVI.
2. R. Witte, *Der Einfluss von Benoits* Roman de Troie *auf die … Litteratur* (Thèse de Göttingen).

ment aux insultes de l'agresseur; dans *Troie*, au contraire, Pyrrhus ne fait qu'exhorter ses compagnons à ne pas fléchir contre des femmes, de sorte que les vers de Penthésilée, *Puceles somes, n'avons cure De malvestié ne de luxure*, ne sont aucunement la réplique à une offense antérieure, et manquent donc de raison d'être. — 2. L'auteur considère comme un lieu commun le tableau des dames qui, par les fenêtres, regardent entrer les chevaliers. Je le veux bien. Il n'en reste pas moins ceci : que la concordance entre les deux textes est littérale, de sorte que l'argument tiré de la présence de ces vers dans l'*Enéide*, garde toute sa force. — 3. M. Dr. veut expliquer la ressemblance que présentent la description du tombeau de Pallas et celle du tombeau d'Hector comme des emprunts que les deux traducteurs auraient faits indépendamment à une source commune; cette supposition lui est suggérée par l'absence de conformité textuelle entre les deux passages. Je lui oppose le fait que, dans les deux passages correspondants, les mots *cor, licor, odor* se rouvent à la rime l'un après l'autre (bien que dans un ordre différent) et que le vers *De basme grant plenté i ot* ressemble fort à *En.*, 6472, *cil fu de basme trestot pleins*. — 4. La coïncidence de la mention faite des rues et des palais, dans la description de Troie aussi bien que dans celle de Carthage, ne saurait être fortuite; or elle a été empruntée à l'*Énéide*, non à Darès. — 5. Je ne comprends pas bien l'argumentation de l'auteur par rapport à la garnison des tours. Il reconnaît qu'*Eneas* a imité ici *Thèbes*, et pourtant il veut que le poète ait eu en même temps *Troie* sous les yeux. Pourquoi? *Thèbes* aussi a pu lui fournir l'idée de préciser le nombre des soldats. Pour ma part, je serais très disposé à expliquer le nombre de 1000 soldats (dans *Troie*) comparé à celui de 700 (dans *Eneas*) par le besoin de renchérir sur des données antérieures. — 6. Il ne s'ensuit aucunement des passages cités par M. Dr. (*En.*, 2680, 6319, 7948) que le traducteur ait vu dans Énéas un traître, de sorte que la différence, si sensible entre le rôle qu'il joue dans les deux poèmes, subsiste dans toute sa force; il reste donc invraisemblable que le poète d'*Eneas* se soit modelé sur *Troie*.

Je ne parle pas de l'argument tiré par M. Langlois des pierres précieuses du cercueil de Camille [1], qui, en effet, n'est pas très probant. D'ailleurs, d'après ce que je viens de dire, on comprendra que je maintiens l'antériorité d'*Eneas*, qui me semble évidente pour ces deux raisons encore : c'est d'abord que la sobriété et la concision d'*Eneas* donnent à cette œuvre un caractère plus primitif, et ensuite que, si l'auteur avait utilisé *Troie*, on s'expliquerait mal qu'il n'ait pas imité certaines particularités, comme la description du physique des personnages. Enfin, la circonstance que, dans *Eneas*, sont mentionnés des héros et des événements de l'histoire de Troie là même où

1. A mon avis, M. Langlois a eu tort de changer ma ponctuation; le vers *De jagonces et de sardoine* se joint très naturellement, je dirais presque nécessairement, au précédent.

l'*Énéide* n'en parle pas, ne fournirait un argument en faveur de l'antério[illegible]rité du *Roman de Troie* qu'au cas où ils seraient présentés dans les mêmes ter[illegible]mes ou à peu près que chez Benoît : il n'en est pas ainsi. Protesilaus est [illegible]cité dans Darès et on peut supposer qu'un traducteur de Virgile a lu égalem[illegible]ent le *De Excidio*.

Mais cette discussion ne porte que sur un seul point de la thèse de M. Dres[illegible]er, qui me paraît, je le répète, un excellent début.

J.-J. Salverda De Grave.

II

Quoi qu'il en soit de l'ordre dans lequel ont été composés les poèmes d'Eneas et de Troie, il est certain que l'objet principal de la thèse de M. Dressler est l'étude de l'influence que l'*Eneas* a exercée sur la littérature du moyen âge, influence qui se manifeste par l'adoption de certaines idées, de certaines formules qui se montrent pour la première fois (c'est du moins la supposition de l'auteur) dans *Eneas*. Je suis d'accord avec M. S. De Gr. pour reconnaître que M. Dr. a beaucoup travaillé, que, possédant bien son *Eneas*, comme les humanistes d'autrefois possédaient leur Virgile et leur Horace, il a lu attentivement un très grand nombre de poèmes, et qu'il a en général apprécié judicieusement les rencontres qu'il a constatées[1]. Cependant il a lieu de faire certaines réserves. D'abord il me semble que M. Gr. a pris un peu trop exclusivement son sujet par les petits côtés. L'*Eneas* est une adaptation extraordinairement libre de l'Énéide aux idées et aux usages d'une société encore assez barbare, mais à d'autres égards très raffinée. Il me semble que, à la place de M. Dr., je me serais en premier lieu attaché à caractériser la façon de procéder de l'auteur (M. S. De Gr. l'avait déjà fait jusqu'à un certain point), et que j'aurais cherché à trouver si les procédés généraux du poème se retrouvaient ailleurs. Ce que dit à ce propos M. Dr. dans ses premières pages ne me paraît pas suffisant. Dans une recherche qui confine à la critique littéraire, les vues d'ensemble doivent tenir une certaine place. Ensuite, pour l'examen des coïncidences relevées par l'auteur avec tant de soin, j'aurais adopté un plan un peu différent, afin d'éviter certaines répétitions (cf. p. 96 et 123, 114 et 129, etc.). Enfin, j'aurais sacrifié un certain nombre de rapprochements dont on ne peut tirer aucune conclusisn certaine. Ainsi M. Dr. remarque (p. 104), que déjà dans l'*Eneas*, la Fortune, la Renommée, sont personnifiées, comme en beaucoup de poèmes plus récents. Mais pour que cette remarque eût quelque portée il faudrait d'abord prouver que cette personnification de Fortune apparaît pour la première fois dans l'*Eneas*, ce

1. M. S. de Gr. était déjà entré dans cette voie, en montrant, dans la préface de son édition, que Marie de France s'était souvent inspirée de l'*Eneas*.

st bien douteux. Les dépouillements de M. Dr. sont loin d'être complets lui a échappé que *Renomée qui tout vole* apparaît déjà dans *Troie* qui, lui, est antérieur (et je ne dis pas qu'il ait tort) à *Eneas* (voir mon on de *Guillaume le Maréchal*, p. CXII). Dans l'*Eneas* il est dit que fief ou ame ne peuvent être longtemps maintenus par femme, et, rencontrant me idée ailleurs, M. Dr. y voit (p. 106) un emprunt. Mais c'est un ne de droit féodal, qui est bien antérieur à l'*Eneas*. M. Dr. remarque raison (p. 68-70) que l'emploi des mêmes proverbes en divers poèmes pas une preuve de l'influence de ces poèmes les uns sur les autres. rément, mais alors quelle conclusion veut-il tirer de ce que le proverbe *ntre aguillon eschalcire | Deus feiz se point, toz jors l'oi dire* se trouve dans r et chez Ph. Mousket? Ce proverbe n'est pas si rare; il se trouve dans ronique des ducs de Normandie de Benoît (le passage est cité par froy, sous ESCHAUCIRER), dans un recueil du XIIIe siècle publié par oux de Lincy (*Livre des prov.*, II, 481), etc.; cf. ACT. IX, 5. J'en dirai t du proverbe *Li vis au vif li mors au mort*, qui fournit à M. Dr. l'occa- d'un rapprochement entre *Amadas* et *Eneas*. C'est un dicton extrême- commun; voir Wace, *Rou*, v. 233; *Alexandre*, éd. Michelant, 190, 5; *val*, éd. Potvin, v. 4806; *L'Escoufle*, v. 2653; Beaumanoir, *Jehan et e*, v. 2110, etc. — Je ne pousserai pas plus loin ces critiques qui ne pêchent pas de reconnaître que cette thèse s'élève sensiblement au s de la moyenne des dissertations universitaires.

P. M.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXX, 6. — P. 641, O. M. Johnston, *Use of* de *and* que *after the comparative in old French*. La construction du comparatif avec *de* est une création romane, plutôt qu'une imitation des constructions grecque ou hébraïque qu'on en a rapprochées; un tableau des emplois de *que* et de *de* et surtout des constructions qui hésitent entre *que* et *de*, montre que *de* s'emploie avant les pronoms plus qu'avant les noms; l'emploi exclusif de *que* dans les comparaisons dont les termes étaient des verbes a entraîné l'emploi de *que* devant noms et pronoms, exception faite pour quelques constructions avec des noms de nombre. — P. 648, K. Ettmayer, *Zur Aussprache des lateinischen l*. Essai d'explication des témoignages grammaticaux sur la valeur de *l* ou de *ll* en latin et des développements romans de ces sons surtout dans l'Italie insulaire ; l'auteur n'arrive pas à des résultats bien précis : il croit pouvoir dire que *l exilis* avait un son tel qu'il pût se développer aussi bien en *l* ou *d* qu'en *ly*. — P. 660, A. Parducci, *Notizia d'un ms. contenente componimenti religiosi in antico dialetto picardo*. [Ce ms., exécuté dans la seconde moitié du XIVe siècle en Picardie ou en Artois, et conservé dans la bibliothèque publique de Lucques, ne paraît pas avoir été signalé jusqu'ici, sinon dans un ancien catalogue (1792) où il n'avait pas attiré l'attention. Il renferme divers opuscules en prose : 1° un texte du « Doctrinal pour simples gens » qui paraît se rapprocher beaucoup de celui que M. E. Langlois a fait connaître, d'après un ms. Ottoboni, dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. V (1885), p. 40, sauf que le prologue du ms. Ottoboni y fait défaut. 2° Divers extraits des Évangiles traduits en français; ce sont les évangiles de certaines fêtes (Pentecôte, douzième dimanche après la Pentecôte, saint Marc, saint Denis, etc.). 3° Une brève vie de saint Georges, ayant l'allure populaire des deux vies que j'ai fait connaître, l'une d'après un ms. de Bruxelles (*Rom.*, XXX, 305), l'autre d'après un ms. de l'Arsenal (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1901, p. 57). 4° Une « ammonition » traduite de saint Anselme. 5° Une allocution adressée à l'âme au moment de la communion. 6° Un long sermon sur la Passion. Cette notice est très soignée et accompagnée de nombreuses références bibliographiques. — P. M.]. — P. 675, A. Levi, *La famiglia di « fanfarone »*. *Fanfare* une fois mis à

part et expliqué comme une onomatopée, les mots apparentés à *fanfaron* sont rattachés à l'arabe *farfâr*, « inconstant, bavard, brouillon », passé de Sicile en Italie, de là en Espagne, puis en France. — P. 681, G. A. Cesareo, *Un romanzo d'amore nel secolo XIII*. [Sous ce titre un peu trop vague M. Cesareo présente des considérations ingénieuses, mais souvent contestables, sur la *Vita nuova* qui est, à ses yeux, une œuvre d'imagination, une libre création du poète où les faits réels tiennent bien peu de place. Cet essai, qui semble s'adresser à un public autre que celui de la *Zeitschrift*, a été visiblement écrit à l'occasion de la nouvelle édition de la *Vita nuova* publiée par M. Melodia. — P. M.]. — P. 698, L. Foulet, *Le prologue du* Franklin's Tale *et les lais bretons*. [M. Foulet admet, avec M. Rajna (*Rom.*, XXXII, 204 et suiv.) que le *Franklin's Tale* est tiré de Boccace, et il est bien près aussi d'admettre, avec le même savant, que le prologue, où sont mentionnés les lais bretons, vient de Marie de France ; seulement il ne croit pas que Chaucer ait puisé directement l'idée de ce prologue chez l'écrivain français et particulièrement dans le lai de l'*Equitan* ; et, à cette occasion, il s'efforce de montrer qu'au temps de Chaucer on ne lisait plus Marie de France. Mais naturellement, on ne peut sur ce point fournir de preuve décisive. Il croit toutefois (et ici ses arguments sont plus probants) à une sorte de dérivation indirecte, en ce sens que l'idée du lai breton, avec la signification que lui donnait Marie, celle de récit d'une aventure, a pénétré en Angleterre, comme on le voit par la traduction anglaise du lai du *Fresne* et par *Sir Orpheo*, version ou imitation anglaise d'un original français perdu. Or M. F. suppose que Chaucer a connu *Sir Orpheo*. Et c'est ainsi que, sans croire se contredire, il peut dire, à la p. 699 que « le conte du Franklin n'est pas un lai breton, c'est-à-dire n'est pas emprunté aux traditions celtiques », et à la p. 707, « le conte du Franklin ne vient pas des Celtes, mais c'est un « lai breton » tout de même ». Il y a, dans ce mémoire, plus d'idées ingénieuses que de faits prouvés. — P. M.]. — P. 712, H. Schuchardt, *Zu den Fischnamen des Polemius Silvius*. [A propos de l'article publié ici même (*Romania*, XXXV, 161). Avant de passer en revue par ordre alphabétique les noms de poissons rares ou énigmatiques qui figurent dans le *Laterculus*, M. Sch. déclare qu'il est d'accord en gros avec moi, mais il présente nonobstant quelques remarques générales ou particulières bonnes à prendre en considération. Il a raison de dire que je me suis servi d'une édition arriérée du dictionnaire étymologique allemand de M. Kluge : si j'avais été plus au courant, j'aurais su et dit (et je profite de l'occasion pour le dire) que M. Kluge, à l'art. GEMSE, signale un article de M. Much, publié en 1898, où est relevé la présence de CAMOX dans le *Laterculus*. M. Sch. exprime l'idée que le nom du geai en latin vulgaire (*gaius*) est indépendant du nom propre homophone et est une création par onomatopée ; l'idée est très acceptable. Assurément les recherches lexicographiques doivent être précédées de recherches philologiques sur les sources du *Laterculus* et la façon dont l'auteur a utilisé ces sources ; mais les indications pénétrantes de

M. Sch. à ce sujet montrent combien ces recherches préliminaires sont ép[illegible] neuses. On peut d'ailleurs penser, sans vouloir distribuer le labeur scientifiq[illegible] en compartiments à cloisons étanches, que la tâche revient à la philolog[illegible] antique et non à la philologie romane : c'est pourquoi je m'abstiens de signal[illegible] ici les lumineuses identifications faites dans cet ordre d'idées par M. Sch. Vo[illegible] seulement quelques remarques sur des rapprochements entre le texte de Po[illegible] mius Silvius et les parlers romans. Je n'ai donné que comme une « indi[illegible] tion conjecturale » le rapprochement entre ablinda et le prov. *blando* « s[illegible] mandre » ; M. Sch. affirme que *blando* n'est que la désinence de salam[illegible] dra, dont acte, et il pense que j'aurais dû rapprocher ablinda de *ableno*[illegible] mentionné d'après M. Burnam dans *Romania*, XXXV, 123 : je n'y ai [illegible] songé, je l'avoue, et je ne le regrette pas. Sans ouvrir la discussion sur [illegible] rapports entre *ancoravus* et *ancorago*, je signale l'explication tout à fait [illegible] cluante donnée par M. Sch. de ce nom, dont la meilleure traduction fran[illegible] est « bécard » : la racine est celle du grec ἄγκυρα, etc., « crochet ». L'idée que la véritable étymologie de l'ital. *latterino* serait le grec byzantin ἀθερινός est fort bien défendue par M. Sch. et je m'y rallie volontiers, au moins provisoirement, ainsi qu'à celle d'un rapport entre le levaricinus de Polemius Silvius et le *lavaret* de la Suisse française ; en revanche je voudrais espérer que M. Sch. retirera ce qu'il a dit de marisopa, où il voit une variante du lat. marsupium, quand il aura lu la note du regretté Victor Henry sur ce mot (*Romania*, XXXV, 605). — A. Th.]. — P. 733, Th. Gartner, *Bruchstücke einer Girbert-Handschrift*. Deux fragments, ensemble 240 vers, appartenant peut-être au même ms. que les fragments autrichiens (K) publiés par Mon[illegible] ; ils correspondent aux folios 157 et 162 du ms. C ; M. G. les imprime av[illegible] les variantes de cinq mss. parisiens.

Mélanges. — P. 741, A. Tobler, *Zu Murets Aufgabe von Berouls Trist*[illegible]. Corrections et éclaircissements. — P. 745, H. Schuchardt, 1. Piac. *tazná*. [illegible] premier degré de la série **netezar-tenezar-tezenar-tazná* a un analogue dans [illegible] valencien *nedejar-denejar* ; 2. Galiz. *estrar*. De *strare, cf. *Zeitschri*[illegible] XXVIII, 361 ; — 4. Ven. *folpo*. Remarques sur les conditions de la dissimilation *polpo* (polypus) *-folpo*. — 4. Poschiav. *sdràma, sdràm*. — 5. *Roma*[illegible] *griechisches*. Mots grecs empruntés au domaine roman extraits de Kretschme[illegible] *Der heutige lesbische Dialekt*.

Comptes rendus. — P. 750, *Romania*, janvier 1906 (W. Meyer-Lübk[illegible] H. Schuchardt, G. G.).

Mario Roques.

Zwœlfter jahresbericht des instituts fuer rumænische sprache zu leipzig hgg. von...G. Weigand ; Leipzig, 1906, viii-232 pages.— Dans sa préface, M. W. annonce la création, à côté de son Institut roumain, d'un Intitut bulgare rattaché à celui-ci ; c'est l'amorce d'un Institut pour l'étude comparée des langues balkaniques dont on ne saurait trop désirer

création. — P. 1, I. Stoian *Der Grammatiker Timotheus Cipariu*. En honneur du centenaire de la naissance (1805) de Cipariu, M. Weigand a cru à consacrer une partie du volume à cet aïeul des roumanisants; l'étude de M. St. a la valeur d'un pieux souvenir, mais on ne voit pas trop à quoi aurra être utile un travail dont la plus grande partie est consacrée à l'analyse de la *Gramatica* périmée de Cipariu. Signalons, pp. 18-21, une liste des étymologies de Cipariu qui ne se rencontrent pas dans le *Lexicon* de Buda. — P. 91. G. Weigand, *Semasiologische Beiträge*. 1. *Die Bedeutungsentwicklung von « mai »*. Le développement sémantique de magis en roumain est très complexe (degré, temps, approximation) et assez différent de celui que présentent les autres langues romanes pour justifier le clair exposé de M. W. — 2. *Die Bedeutungsentwickelung von « rost »*. *Rost* n'a pas seulement le sens de « bec, bouche, façon de parler », ce qui conviendrait parfaitement à un représentant de rostrum, mais il désigne encore, par une métaphore naturelle, l'ouverture angulaire que forment sur le métier à tisser les fils pairs et impairs de la chaîne et dans laquelle le tisserand lance sa navette; de ce sens, et grâce à l'importance extrême du métier à tisser dans la vie roumaine, dérivent les sens abstraits d' « ordre, préparatif, utilité », le *rost* étant un élément indispensable du tissage. — P. 100, P. Papahagi, *Rumänische Etymologien*. M. P. traite surtout de mots macédo-roumains, ses étymologies ne sont pas toutes également démontrées; M. Weigand y a ajouté de courtes observations; voici la liste des mots étudiés : *afreată*, *deapir*, *dirin*, *disfingu*, *înz*, *kipur*, *laîû*, *murnu*, *pană*, *pălescu*, *puscă*, *scandu*, *zdruminare*, *zdrumigare*, *tăcare*. — G. Weigand, *Füllsel* : 1. *O als Verschmelzung von* u + ă *oder* ă + u. Nubilus étant devenu *nuăru* passe à *nooru*, d'où *nor* ou *nour*; on expliquera de même *bour* de bubalus, *june* de juvenis, *cot* de cubi-, *o* de ubi, *crunt* de cruentus, *junc* de juvencus, et la transformation de *va-* hongrois en *o* (Várad-Oradea); de même aussi *soc* de sabu-, *io* de *ieŭ*, *zo* de *zeu*. 2. *Betontes* au > o. Cette transformation insolite ne produirait dans les cas où *au* est précédé de *i* : ainsi *ghioagă*, houlette-pliquerait par **klauka* < **clavica* (de clavis) et *fiorĭ* par **fieaură* < fe, s; malheureusement les exemples de l'application de cette loi s'arrêtent ces deux cas incertains. 3. *Das Suffix* -ulescu. Dans des noms tels que *Radu-u*, le *-ul-* n'est pas l'article, mais une imitation du suffixe slave *-ùl* lui-même emprunté à l'italien *-olo*, on a donc la série it. *Radolo*, bulg. *Radul*, alb. *Radul*, *Radulescu*. — P. 113. M. Hiecke, *Die Neubildung der rumänischen Tiernamen*. — P. 179. Th. Capidan, *Flexion des Substantivs und Verbums im « Codex Dimonie »*. M. C. est un macédo-roumain de Perlepe; il a été à même d'ajouter au recueil de formes qu'il nous donne d'utiles comparaisons entre son parler propre ou d'autres parlers macédo-roumains du Nord et la langue du manuscrit de la famille Dimonie; ce manuscrit ne présente d'ailleurs pas une langue uniforme, car il provient d'une région où se mêlent des Macédo-roumains de provenances diverses, mais il se rapproche

particulièrement du langage de Gopet (à l'est d'Ochrida). Cette constatation concorde avec les renseignements que M. Weigand donne dans la préface de ce *Jahresbericht* sur l'origine du manuscrit Dimonie.

Mario Roques.

Revista lusitana. Archivo de estudos philologicos e ethnologicos relati[os] a Portugal, publicado... por J. Leite de Vasconcellos, t. VIII. Lisboa, an[ga] casa Bertrand, 1903-1905. In-8°. — Cette revue date de 1887. G. Paris en annonça le premier numéro (XVII, 155). On l'excusera de n'avoir pas tr[uvé] le temps d'analyser la suite de ce recueil. Les publications relatives aux lan[gues] et aux littératures romanes se sont multipliées à tel point que la *Romania* a dû renoncer depuis longtemps à annoncer, même sommairement, la totalité de ce qui paraît dans son domaine. Nous allons indiquer brièvement le contenu du dernier volume (t. VIII) de la *Revista Lusitana* [1]. P. 1, A. Focker et Gonçalvez Vianna, *Malaio e Portugues*. La seconde partie, par M. Vianna (p. 4 et suiv.) est un vocabulaire de mots malais dérivés du portugais. — P. 34, Leite de Vasconcellos, *Poesia e ethnographia*. Sous ce titre quelque peu vague l'auteur cite, à propos du livre récent d'un poète portugais, une réd[ac]tion de *l'ange et l'ermite*. Aux références indiquées par L. de V., il faut ajouter *Contes de Bozon*, p. 242, et Schönbach, *Die Legend von Engel u. Waldbruder* (cf. *Romania*, XXX, 629). — P. 35-45, P. A. d'Azevedo, *Documentos antigos da Beira*. Chartes de la fin du XIII[e] siècle. — P. 51-62, L. de Vasconcellos, *Dialectos interamnenses*.

N° 2. — P. 63, L. de Vasconcellos, *Notas philologicas*. I, Sur l'édition de Gil Vicente publiée, en 1834, à Hambourg. II, sur le nom de lieu *Tibaire*. III, Correction de la mauvaise lecture *julgayul*, admise dans un dictionn[aire] récent, en *julgavil*. IV, Explication de noms de lieux tels que *sua torre*, *casa*, etc. V, *Antre*, pour *entre* (lat. inter), est fréquent en ancien portug[ais], comme aussi en provençal. M. de V. suppose que cette forme aura subi l'[in]fluence du latin ante, ce qui semble assez douteux. — P. 71, *Romance[iro] tramontano*, poésies populaires recueillies dans la province de Tra os mon[tes] et publiées par l'abbé Tavares. — P. 80, *Testamento em português de D. Affonso* [II], publié par M. P. A. d'Azevedo. — P. 84, L. de Vasconcellos, *Adagia [lu]manuscrito*. Extraits d'un recueil manuscrit de proverbes, qui n'a pas [une] grande importance, ayant été formé à l'aide de recueils imprimés. Quelqu[es]-uns de ces proverbes existent aussi en anc. fr. — P. 92, Th. Pirès, *Vocab[u]lario alemtejano*. Commencement (lettre *A*) d'un vocabulaire qui se pour[suit]

1. La publication présente bien des irrégularités. On ne voit pas pourq[uoi] les couvertures des fascicules sont de couleurs différentes. La signature des t[ois] premiers cahiers (moins la première feuille qui n'a pas de signature), indi[que] le n° du fascicule, ce qui n'a aucun intérêt : le n° du volume suffit; n[ais] le dernier cahier est dépourvu de signatures.

is les livraisons suivantes; préface de M. L. de Vasconcellos. — P. 98-
, L. de Vasconcellos, *Fabulario português*. Texte du fablier dont la *Roma-*
a rendu compte d'après le tiré à part (ci-dessus, p. 155).
N° 3. — P. 159, L. de Vasconcellos, *Aula de philologia portuguesa*. Résumé
n cours de philologie portugaise en 22 leçons. — P. 171, M. L. Wagner,
éléments folkloriques de la légende de Wamba (en français). — P. 179,
Diaz, *Notas criticas a textos portugueses*. Menues corrections au texte des
ix légendes en prose portugaises (Euphrosyne et Marie l'égyptienne)
bliées ici-même (XI, 357), par M. Cornu. — P. 187, L. de Vasconcellos,
ctos archaicos para uso da aula portuguesa. Textes variés, tirés d'éditions,
c un petit glossaire dépourvu de renvois. — P. 215, *Tradições poeticas de*
tre-Douro-e-Minho. Chansons populaires recueillies et publiées par
Th. Pirès. — P. 221, *Miscellanea*. Entre ces mélanges on peut mention-
particulièrement les remarques critiques de M. L. de Vasconcellos sur
anciennes poésies portugaises publiées par M. Lang dans le *Bausteine-*
ussafia (cf. ci-dessus, XXXV, 113), et quelques proverbes portugais qui
rencontrent aussi pour la plupart dans les autres langues romanes. —
226, *Bibliographia*. A signaler les rectifications, en ce qui concerne le por-
gais, apportées par M. L. de V. au livre de M. Cl. Merlo, *I nomi romanzi*
le stagioni e dei mesi (cf. *Romania*, XXXIII, 289). — P. 230, *Periodicos*.
ns le compte rendu de l'un de ces périodiques M. L. de V. cite le pro-
be portugais « Se a cobra cega visse e escorpião ouvisse, não havia nin-
m que resistisse »; c'est un proverbe qui existe avec des variantes par
te la France, et qui repose sur l'idée absurde que l'orvet est aveugle (il a
rtant des yeux très visibles et très brillants) et malfaisant : « Si l'orvet
ait, si le sourd (la salamandre) entendait, pas un homme ne vivrait
Rolland, *Faune populaire*, III, 20; cf. Sébillot, *Folklore de France*, III,
). — P. 234, *Varia quaedam*.
o 4. — P. 239, Joaquim Nunes, *A visão de Tundalo*. Édition d'une
nne version portugaise en prose (XIVe ou XVe siècle) d'après un manu-
. L'édition est précédée d'une étude linguistique qui paraît bien con-
e. — P. 263, Th. Pirès, *Investigações ethnographicas*. Beaucoup de faits
ernant le *folklore*. — P. 279, J. Moreira, *Notas philologicas*. — P. 288.
ições populares portuguesas, collection de formulettes, de recettes popu-
s, de devinettes, etc. — P. 298, Th. Pirès, *Vocabulario alemtejano* (lettre *B*).
P. 300, *Miscellanea*. — P. 306, *Necrologia*; *G. Paris*. — P. 308, *Biblio-*
graphia. — P. 310, *Varia quaedam*.

P. M.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS, XXXII, 1906.
. 37-52, P. Meyer, *Recettes médicales en français*. Ces recettes, que
cède une courte bibliographie des publications du même genre faites jus-
à présent, sont tirées de trois mss. de la fin du XIIIe siècle : 1° d'un feuil-

let double, ayant fait partie d'un recueil dont nous ignorons l'étendue; ce feuillet est relié dans le ms. B. N. nouvelles acquisitions latines 2381 ; 2° du ms. B. N. lat. 3724 (deux recettes à la fin du ms.); 3° du ms. B. N. nouv. acq. lat. 356, qui renferme des recettes latines; les recettes françaises sont ajoutées çà et là sur les marges. Entre les prescriptions médicales, dont beaucoup sont ce que nous appelons des remèdes de bonne femme, on rencontre des charmes (par ex., p. 52, un *brevet* pour faciliter l'accouchement), et de curieux spécimens de croyances populaires (par ex., p. 50, un procédé pour savoir si une femme enceinte aura fils ou fille; cf. la recette en vers imprimée dans notre précédent volume, p. 579). — P. 78-82. *Recettes médicales en français*. Seize recettes publiées d'après un feuillet de garde du s. 533 de la Bibliothèque municipale de Rouen. Suit, p. 83-7, un glossaire-index de toutes les recettes publiées dans ce tome XXXII. Plusieurs des mots relevés sont rares, ou même ne sont point connus d'ailleurs. Tous n'ont pas pu être expliqués d'une façon satisfaisante.

Neuphilologische Mitteilungen, hgg. von Neu-philologischen Verein in Helsingfors. 1905. In-8°, 140 pages; six numéros en quatre fascicules. — P. 41-54, A. Wallensköld, *La simplification de l'orthographe française*. Compte rendu très détaillé et très intelligent de mon rapport sur ce sujet. L'auteur serait favorable à une réforme plus étendue, mais en France, les journalistes, qui font la loi, ne sont pas de cet avis, et même la réforme réduite proposée dans le rapport de M. Brunot n'a pas trouvé faveur. — P. 117-123, A. Långfors, *Une paraphrase anonyme de l'Ave Maria en ancien français*. Médiocre pièce en douze quatrains qui commencent chacun par l'un des mots de la salutation angélique. M. L. la publie d'après les quatre mss. qu'on en connaît. — Il faut signaler dans le même volume, des comptes rendus critiques de Th. Gartner, *Darstellung d. rumänischen Sprache* (p. 34, Wallensköld; cf. *Rom.*, XXXVI, 333); de Brunot, *Hist. de la langue française* (p. 109, Wallensköld; cf. *Rom.*, XXXVI, 332); de Grandgent, *Outline of the Phonology and Morphology of old Provençal* (p. 131, Wallensköld; cf. *Rom.*, XXXIV, 331).

— Année 1906, trois fascicules. — P. 41-69, W. Söderhjelm, *Jehan de Paris*. Analyse de cet agréable roman pour lequel M. S. revendique une originalité que M. Suchier semble lui refuser lorsqu'il le considère comme un remaniement de *Jehan et Blonde*. Il reprend et précise certaines idées déjà exprimées par A. de Montaiglon et G. Paris; rapprochements intéressants avec Ant. de La Salle; recherches sur les paroles énigmatiques que Jean adresse au roi lorsqu'il voyage avec lui, et qui appartiennent au *folklore*. — Comptes rendus de Torsten Soderhjelm, *Die Sprache in dem altfr. Martinslegen d. Pean Gastineau* (p. 17, Wallensköld); Eugenia Levi, *Lirica italiana antica* (p. 70, A. Långfors); Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfr. Literatur* (p. 73, Wallensköld; cf. *Rom.*, XXXVI, 115).

P. M.

CHRONIQUE

Le comte Nigra, ancien ambassadeur d'Italie à Paris, à Saint-Pétersbourg, à Londres et à Vienne, est décédé le 30 juin, à Rapallo, dans sa quatre-vingtième année. Il a suivi dans la tombe, à peu d'intervalle, son contemporain Ascoli, qui était son ami et fut, en un certain sens, son maître. Le comte Nigra, dont nous ne pouvons rappeler ici que les mérites scientifiques, était un homme admirablement doué. Il avait des connaissances à la fois très variées et très spéciales. Bon humaniste, il publia une édition savante de la *Chevelure de Bérénice*, de Catulle, avec une élégante traduction en vers italiens et un commentaire abondant : *La chioma di Berenice, col testo latino di Catullo riscontrato sui codici*, traduzione e commento di C. Nigra (Milan, 1891). Il fut l'un des premiers, après Zeuss et avant Ascoli, qui abordèrent l'étude difficile de l'ancien irlandais : *Glossae hibernicae veteres codicis Taurinensis* (Paris, 1869) ; *Reliquie celtiche* (Florence, Turin et Rome, 1872). Mais ceux de ses travaux que nous devons signaler plus particulièrement sont les études qu'il a consacrées à la poésie populaire et à la linguistique italienne. De très bonne heure il s'était appliqué à recueillir, en Piémont, des chants populaires, qui, il le savait mieux que personne, n'étaient pas propres à cette province, et se retrouvaient, avec des variantes, en maint autre pays, notamment en France. Il les publia d'abord isolément, les accompagnant de commentaires savants, mais parfois aventureux (on était alors sous l'influence de La Villemarqué), dans une revue de Turin, la *Rivista contemporanea*, de 1854 à 1860[1]. Ce n'est que bien plus tard, en 1888, qu'il se décida à les réunir au volume, y joignant une longue introduction dont une partie avait paru en 1876 dans la *Romania* (V, 417-452). Les *Canti popolari del Piemonte* prirent aussitôt une place éminente parmi les recueils du même genre. G. Paris leur consacra dans le *Journal des savants* (1889) trois substantiels articles, où, tout en faisant ressortir le mérite des recherches de Nigra, il s'écartait sur des points importants de ses opinions. — C'est sans doute l'influence d'Ascoli qui

1. Rappelons en passant que les versions piémontaises de la chanson populaire de Renaud ont été publiées par Nigra dans la *Romania*, XI, 391.

conduisit Nigra à l'étude scientifique du patois qu'il avait parlé dans son enfance, celui du Canavese. Son premier travail en ce genre, sa *Fonetica del dialetto di Val-Soana*, conçu d'après la méthode du maître, est une œuvre tout à fait distinguée (*Archivio glottologico*, III; cf. *Romania*, V, 293). Dans les dernières années de sa vie, Nigra s'était tourné vers les recherches étymologiques, ayant principalement en vue des mots appartenant aux dialectes de la Haute Italie. La plupart de ces recherches parurent dans la *Romania* (XXXI, 499; XXXIV, 301), dans l'*Archivio glott.* (voir *Romania*, XXX, 609, 611, 614; XXXI, 455), dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.* (voir *Romania*, XXXII, 1903; XXXIII, 129, 292, 294; XXXIV, 335); dans la *Miscellanea* en l'honneur d'Ascoli (voir *Romania*, XXX, 571). L'auteur y déploie les ressources d'une vaste érudition et d'un esprit fort ingénieux. Le comte Nigra, qui fut un diplomate éminent, qui, à ce titre, restera dans le souvenir de la postérité comme l'un des créateurs de l'unité de l'Italie, était de ces hommes qui laissent une trace profonde dans toutes les entreprises auxquelles ils s'appliquent [1]. — P. M.

— A signaler, dans les *Rendiconti* de l'Istituto lombardo (2e série, t. XL, année 1907, pp. 719-736), le mémoire de notre collaborateur M. C. Salvioni intitulé *Lingua e dialetti della Svizzera italiana*, qui est la rédaction originale d'un travail qui forme un chapitre de l'article *Suisse* dans le *Dictionnaire géographique de la Suisse* en cours de publication à Neuchâtel. M. Salvioni avertit en note que, dans la version française imprimée dans ce dictionnaire, les parties les plus spéciales, et par conséquent les plus nouvelles, de son mémoire ont été supprimées.

— M. J. Matzke, professeur à l'Université Leland Stanford Jr, Californie, qui imprime en ce moment, pour la Société des anciens textes français, une édition des deux poèmes (*Roman de Philosophie* et *Vie de saint Georges*) de Simon de Freine, nous informe qu'il prépare une édition du *Châtelain de Couci*.

— Lorsque j'ai publié ma notice du ms. Bodley 57 (*Romania*, XXXV, 570 et suiv.), il m'a échappé que la pièce anglaise sur le Christ en croix (p. 580), se trouvait, avec quelques variantes, dans un ms. de Dublin que j'ai étudié jadis et dont je donnerai quelque jour la notice. En outre il en existe une rédaction un peu différente dans le ms. Harley 7322 (Musée britannique), qui a été publiée dans les *Political, religious and Love poems* de M. Furnivall, édition de 1866, p. 220; édition de 1903, p. 249 (*Early English Text Society*). — P. M.

---

1. Il vient de paraître dans le *Marzocco* (Florence, 14 juillet) deux intéressants articles sur Nigra considéré comme poète (par A. d'Ancona) et comme savant (par P. Rajna).

— Livres annoncés sommairement :

Histoire littéraire de la France, t. XXXIII, suite du XIVe siècle. Paris, Impr. nat. (libr. Klincksieck), 1906. In-4°, XXIII-651 pages. — Les articles que renferme ce volume ne sont pas nombreux, mais ils sont longs, et plusieurs ont le caractère de notices collectives embrassant un nombre considérable d'écrits. Bien que le titre porte « suite du XIVe siècle », le tome XXXIII traite de bien des œuvres qui furent composées au XIIIe siècle et même au XIIe, mais ce fait n'est pas aussi contraire au plan du recueil qu'on pourrait le croire de prime abord. La règle de l'*Histoire littéraire* est de classer les écrivains d'après la date de leur mort. Or cette date est, dans beaucoup de cas, inconnue ; elle l'est même toujours quand il s'agit d'écrivains anonymes. Des écrivains de la seconde moitié du XIIIe siècle peuvent être morts au XIVe. Enfin, il est bien évident que les articles collectifs ne peuvent avoir de date fixe. En tête du tome XXXIII a pris place une notice sur G. Paris (P. Meyer). Les articles que contient le même volume sont les suivants : P. 1, *Maître Jean d'Antioche, traducteur, et frère Guillaume de Saint-Etienne, hospitalier* (L. Delisle). M. Delisle avait déjà publié sur Jean d'Antioche un article tout différent de celui-ci dans les *Notices et extraits* (cf. *Romania*, XXIX, 155). — P. 41, *Les Coutumiers de Normandie* (P. Viollet). Il est parlé, p. 85 et suiv., de la version en prose française du Grand Coutumier de Normandie, p. 111 et suiv., de la version en vers octosyllabiques, par un certain Guillaume Chapu, du même ouvrage. — P. 191, *Raimond de Béziers, traducteur et compilateur* (G. Paris). Rectifie sur des points importants les idées émises par L. Hervieu (cf. *Romania*, XXVIII, 482). — P. 254, *Versions en vers et en prose des « Vies des Pères »* (P. Meyer). Ce qui concerne les versions en vers est très sommaire, le sujet étant déjà connu par des travaux auxquels il a suffi de renvoyer, mais la partie, beaucoup plus étendue, qui se rapporte aux versions en prose, abonde en renseignements nouveaux (*Wauchier de Denain*, pp. 259-292 ; traduction faite pour Blanche, comtesse de Champagne, † 1229, pp. 292-314, etc.). — P. 328, *Légendes hagiographiques en français*. I, *Légendes en vers* ; II, *Légendes en prose* (P. Meyer). La première partie de cette notice est conçue selon un plan qui n'est pas ordinairement suivi dans l'*Histoire littéraire*. C'est une bibliographie, imprimée en petit texte, des légendes hagiographiques en vers français. Les personnages auxquels se rapportent ces légendes sont au nombre d'une centaine. Ils sont rangés par ordre alphabétique. A l'article JESUS sont mentionnés 17 poèmes différents ; 11 à l'art. CATHERINE ; 11 à l'art. EUSTACHE ; 11 à l'art. MARGUERITE ; 8 à l'art. MARIE, 7 à l'art. PATRICE, etc. En tout environ 200 poèmes, et il est probable qu'on trouvera des additions à faire à cette liste. Quelques-uns de ces poèmes avaient été l'objet d'articles dans les volumes précédents. Pour les autres il n'a pas été jugé à propos de leur consacrer

des notices rédigées en la forme ordinaire. Beaucoup appartiennent à u
époque trop ancienne, sur laquelle l'*Hist. litt.* ne peut plus reven
d'autres sont trop récents (XIVe et XVe siècles), et doivent être réservé
un futur volume. La seconde partie de la notice (*Légendes en prose*, pp. 3
458) comporte plusieurs subdivisions. On y passe en revue tous les lég
diers connus, dont beaucoup n'avaient pas été signalés jusqu'ici, et on s
force d'en présenter un classement sommaire. Comme l'immense majo
de ces versions en prose est encore inédite, on conçoit que des recher
de détail, qui ne pouvaient prendre place dans l'*Histoire littéraire*, ser
nécessaires pour arriver à des résultats plus précis. — P. 459, *Jacque
Lausanne, frère prêcheur* (Hauréau, art. revu et complété par M. N. Val
— P. 479, *Pierre Auriol, frère mineur* (N. Valois). — P. 528, *Jean de
dun et Marsile de Padoue, auteurs du « Defensor pacis »* (N. Valois). C
notice est d'une importance capitale pour l'histoire des querelles religie
au temps de Jean XXII et de Louis de Bavière.

Giulio Bertoni. *Giovanni Maria Barbieri e gli Studi romanzi nel sec. X
Modena, Vincenzi, 1905. In-8°, 153 pages. — G.-M. Barbieri (15
1574) fut, au XVIe siècle, l'un des hommes qui étudièrent avec le
de succès, et aussi avec le plus de méthode, la poésie du moyen âge
général et spécialement la poésie provençale. Ses mérites ont été pour
première fois mis en lumière par Mussafia dans son mémoire « sur
chansonniers provençaux de G.-M. Barbieri » (Vienne, 1874), où, ap
avoir analysé l'écrit principal, du reste inachevé, de Barbieri, *Dell' orig
della poesia rimata*, il identifia dans la mesure du possible les quatre ch
sonniers qui y sont cités sous les titres de *Libro di Michele*, *Libro
assicelle*, *Libro slegato* et *Libro Siciliano*. Quel que fût le goût de Barbi
pour la poésie provençale, l'activité de cet érudit s'est portée sur d'autr
sujets que M. Bertoni a successivement examinés dans la présente mon
graphie. En ce qui touche les études provençales il n'a pu ajouter be
coup à ce qu'avait dit Mussafia : voir cependant quelques intéressan
observations sur le *Libro slegato* (p. 42-3) et sur le *Libro Siciliano* (p. 44
mais il y a plus de nouveauté dans les chapitres III à V où il est traité
études de Barbieri sur la littérature de la France, de l'Espagne et
l'ancienne lyrique espagnole. Si approfondi que soit ce mémoire, il
contient cependant pas tout ce que l'auteur avait à nous dire sur Barbi
Il faut voir encore, dans le *Giornale storico della lett. ital.*, t. XLVI (190
p. 383 et suiv., son article sur Barbieri et L. Castelvetro et le recueil
poésies de Barbieri qu'il a publié tout récemment : *Rime di G. M. Barl
tratte dalle stampe e dai manoscritti* (Modena, 1907; in-8°, 23 pages).

Commemorazione di Giovanni Galvani, per G. Bertoni. Modena, Vince
1907. In-8°, 39 pages. (Extrait des *Atti e Memorie della R. deputazion
storia patria per le provincie Modenesi*). — Galvani, né en 1806, mor
1874, n'est plus guère connu que par un livre de sa jeunesse, les *Osse*

ioni sulla poesia de' trovatori (Modena, 1829), le seul de ses ouvrages qui uisse encore être lu avec quelque fruit, quoique, naturellement, bien rriéré. Ses autres travaux n'ont plus aucun intérêt, et, étant conçus n dehors de toute méthode scientifique, n'ont jamais aidé au progrès des tudes. M. Bertoni a tracé un portrait sympathique de cet homme estiıable, qui s'intéressait à l'histoire et à la philologie et fit ce qu'il put en n temps où les méthodes critiques n'avaient pas encore pénétré en Italie. I. B. ne dissimule aucune des faiblesses de son compatriote ; il va trop ›in cependant lorsqu'il le qualifie de « grande intelletto », et peut-être ât-il mieux fait de laisser inédites et ignorées les lamentables compositions ue l'excellent Galvani a cru écrire en provençal.

estomathia archaica. Excerptos da Litteratura portuguesa desde o que mais ıtigo se conhece até ao seculo XVI, acompanhados de introdução gramıatical, notas e glossario, por Jose Joaquim NUNES. Lisboa, Perreira &)liveira, 1906. In-8°, clx-493 pages. — Cette chrestomathie de l'ancien ›rtugais est destinée à l'enseignement secondaire ; toutefois elle pourra :re employée utilement dans l'enseignement supérieur. Les éditions d'anens textes portugais sont ordinairement des ouvrages rares et coû·ux, et on ne sait quel livre recommander aux étudiants qui veulent :quérir une certaine connaissance pratique de la littérature portugaise du ıoyen âge. Le choix des morceaux est judicieux et tous les genres littéires y sont largement représentés. Il y a même au commencement, ans la section intitulée « portuguès proto-historico », des chartes latines ı IXe au XIIIe siècle où le portugais fait de rares apparitions. L'objet que : proposait l'auteur ne comportait point un appareil critique, mais l'utilité un tel appareil n'est pas, à beaucoup près, aussi grande qu'elle le serait ›ur l'ancien français ou l'ancien provençal, car on sait que les anciens ıonuments de la littérature portugaise nous ont été rarement conservés ır plus d'un manuscrit. L'introduction comprend une grammaire abrégée, ıais tout à fait scientifique, de l'ancienne langue, avec des notions sur la :rsification. En appendice sont publiées des notices succinctes sur les ıteurs des morceaux publiés. Le glossaire qui termine le recueil contient s mots hors d'usage : il eût été plus utile si l'auteur y avait joint des :nvois aux textes. En somme, ouvrage très recommandable et qui com·era une véritable lacune dans la série des livres qui peuvent servir à l'en:ignement des langues romanes.

·s de philologie vosgienne. Les formes originales des noms de lieu vosgiens leurs formes officielles, par Nicolas HAILLANT. Épinal, l'auteur ; Paris, ouillon, 1905. In-8°, 128 p. (Extr. des *Annales de la Société d'émulation u dép. des Vosges*). — M. Haillant, dont on connaît l'infatigable activité : le dévouement à l'histoire et à la philologie vosgiennes, a mis face à ıce, au prix de longs dépouillements, les formes actuelles de 400 et uelques noms de commune du département des Vosges et quelques-unes

de celles qui les ont précédées. Sa brochure reproduit la double disposition alphabétique du *Dictionnaire topographique de la France* publié sous la direction du Comité des travaux historiques et scientifiques, recueil dans lequel, comme on sait, les Vosges n'ont pas encore trouvé leur place. « Ce rapprochement, dit l'auteur, permettra de proposer et de fixer d'une façon logique la graphie qui pourrait être adoptée définitivement, et ferait ainsi concorder la langue toponomastique avec la langue usuelle et littéraire. » Il se contente d'indiquer quelques desiderata, en constatant que « les révisions ou rectifications les plus urgentes ne sont ni bien difficiles à faire, ni bien urgentes ». Il souhaite, par exemple, que l'on distingue l'article pluriel *les* de la préposition *les* <latus en écrivant toujours la préposition soit *lez*, comme en ancien français, soit *lès*, comme on le fait assez souvent ; que l'on généralise l'emploi du trait d'union, et même, chose surprenante, il déclare qu'il y a lieu « de veiller à la conservation du tréma sur l'*ë* des noms des communes d'*Oëlleville*, *Saint-Ouën*, qui se rencontre également dans la graphie d'autres noms de lieux des Vosges, tels que celui de la forêt de la *Boëne* ». Pour un peu, il proposerait de faire revivre l'*o* trématé qui a parfois été employé dans les noms de commune tels que *Thaon* et *Raon*, à seule fin d'éviter qu'on ne prononce *Tan* et *Ran*, sur le modèle de *Craon*, *Laon*, etc. Mais ce n'est pas aux Vosgiens à se trémater, il me semble ; c'est aux Craonais, Laonais et *tutti quanti* qu'il faut demander, au nom du bon sens et de la sécurité publique, de se défaire de leur *o*. Quant aux graphies telles que *Oëlleville*, *Boëne*, etc., on n'en voit vraiment pas la nécessité : la concordance que M. H. désire avec raison qu'on établisse entre la langue toponomastique et la langue générale doit porter à écrire *Boène* comme on écrit *troène* (jadis *troëne*), et *Oelleville* comme on écrit *moelle* (jadis *moëlle*). Je sais bien que l'Académie met un tréma à *Noël* ; mais peut-être est-il permis de trouver qu'elle a tort, et de le dire. — A. Th.

Eugène Rolland, *Flore populaire*... Tome VI. Paris, chez l'auteur, 5, rue des Chantiers, 1906. In-8°, 306 pages. — Vingt familles de plantes sont traitées dans ce volume : salicariées, onagrariées, haloragées, tamariscinées, cucurbitacées, phytolaccées, ficoïdées, paronychiées, portulacées, cactées, grossulariées, crassulacées, saxifragées, ombellifères, araliacées, caprifoliacées, loranthées, rubiacées, sambucées, valérianées. Parmi les plantes dont les noms vulgaires sont particulièrement abondants ou curieux, je citerai l'osier, la macre, la citrouille, la bryone, le pourpier, le groseillier, le cassissier, la joubarbe, la carotte, le panais, la terre-noix, le persil, la ciguë, le cerfeuil, le chèvrefeuille, le gui, le gratteron, le sureau, l'yèble, et la mâche. Renvoyant à ce que j'ai dit du tome V (*Romania*, XXXIII, 632) en ce qui concerne les observations générales, je me bornerai à faire ici quelques remarques de détail. — P. 19, la mention « *coye*, f., anc. franç., Godefroy » n'est qu'un trompe-l'œil, car en fait d'ancien français

Godefroy se borne à citer un exemple de Bernard Palissy. — P. 30, c'est par erreur que la forme *canebasse* est attribuée à J. Thierry avec la date 1564; elle manque même au Nicot de 1606; mais elle se trouve dans Cotgrave en 1611. — P. 66, le lat. médiéval *rapinum*, cité d'après Du Cange comme nom de la groseille sauvage, est une mauvaise leçon pour *hamnum*. — P. 79, une note n'aurait pas été inutile pour expliquer les noms du groseillier tels que *courintié*, etc.; cf. mes *Mélanges d'étymol. franç.*, p. 57, art. COULINDROU. — P. 87, M. R. a le mérite de signaler un exemple du mot *cassis* plus ancien que celui du *Dict. gén.* : il se trouve dans la *Venerie* de Du Fouilloux (1560). Il ne cite pas ce témoignage intéressant de Furetière; article GROSEILLE : « Il y a une *groseille noire* ou le *faux poivrier*, appelé *cassin*. » — P. 92, le prétendu lat. médiéval *barbarotis*, comme nom de la joubarbe, est une faute manifeste pour *barba jovis* : il fallait l'omettre ou le rectifier. — P. 130, M. R. a voulu expliquer l'anc. prov. *ache-pelada*, donné par Raynouard comme nom de la livèche, par cette glose : « la tige de la plante est glabre ». C'est peine perdue : Raynouard a commis une grosse bévue, que M. E. Levy a relevée, à la suite de M. Sternbeck : *pelada* « pelée » ne se rapporte pas à *ache*, qui est masculin, mais à *raitz* « racine » qui précède le subst. *ache*. — P. 142, M. R. ne cite le mot franç. *berce* (qu'il explique hypothétiquement par « berceau ») qu'à partir de 1779; le *Dict. gén.* le signale, un siècle avant, dans Tournefort. — P. 219, c'est une fâcheuse idée de voir, même dubitativement, le chèrefeuille dans le *su de cheveril* qui figure dans une recette publiée par M. P. Meyer (*Romania*, XXXII, 98) : il s'agit de « suif de chevreau ». — A. Th.

: *Beteuerungsformeln im Französischen*, von Rudolf Zöckler. Chemnitz, Leipzig, verlag von Wilhelm Gronau, 1906. In-8°, 176 pages. — L'auteur de cette laborieuse compilation a mis à profit diverses publications antérieures (notamment celle de M. Tolle, sur laquelle on peut voir *Romania*, XII, 635), soit sur le français soit, à titre de comparaison, sur l'anglais et l'allemand, et il est plus complet que ses devanciers. Il mène de front l'ancienne langue et la langue contemporaine, le provençal et le français, ce qui élargit d'une façon intéressante son champ d'étude, mais non sa compétence. Sa bibliographie est étendue, mais déparée tant par des fautes d'impression (p. 44, *Le Misanthrope et l'Auvergnat* de Labiche devient *Misanthrope de l'Auvergnat*; p. 166, art. BÉRONIE, au lieu de « pays », lire « Bas ») que par des ignorances candides (p. 159, M. Z. croit que le « blaisois » se parle dans le « pays de Blaise »). Les méprises et quiproquos foisonnent au cours même du mémoire. En voici quelques échantillons. — P. 2 et 8, l'auteur ne prend pas la peine d'expliquer le sens de *visier* dans ce passage de Gautier de Coinci, qu'il cite d'après Tolle :

Rate, pomon, *visier*, boele
Juroit de Dieu a chaque mot.

Visier est manifestement une mauvaise leçon pour *jusier*, c'est-à-dire « gésier », employé au sens de « foie » (cf. Godef., *Compl.* IX, 697 : cet emploi paraît être demeuré inconnu à M. Zauner, *Die rom. Namen der Körperteile*, Erlangen, 1903. — P. 27, dans l'expression prov. médiév. *Deu del tro*, le mot *tro* ne veut pas dire « tonnerre », mais « trône ». — P. 22, l'auteur confond François Ier et Charles VIII lorsqu'il attribue à ce dernier le serment : « foy de gentilhomme ». — P. 29, *poitron* ne veut pas dire « poitrine », mais « postérieur ».— P. 105, l'auteur confond saint Marcel et saint Martial. — P. 109, saint *Guodegrin* n'est pas un saint fictif ; il y a deux saints *Chrodegang* (c'est ainsi qu'on écrit habituellement aujourd'hui); au XVIIe siècle on disait couramment *Godegrane*. — P. 141, l'adverbe bourguignon *jarre* n'a rien à voir avec l'exclamation *jarni*, « je renie » : cf. *Romania*, XXXIII, 91. — P. 156, le type étymologique du subst. *vit* n'est pas vectus, mais vectis. — A. Th.

Histoire générale du théâtre en France. II. La Comédie, moyen âge et Renaissance, par Eugène Lintilhac. Paris, Flammarion. — Ce que nous avons dit du premier volume de cette œuvre considérable (*Romania*, XXXIV, 131) s'appliquant de tout point au deuxième, nous nous bornerons à constater que les 271 premières pages de celui-ci rentrent seules dans le cadre chronologique de cette revue. Elles comportent une introduction (le problème des origines) et six chapitres distincts : 1, la scène et les auteurs comiques; 2, la Comédie médiévale du XIIIe au XVe siècle ; 3, la Comédie médiévale au XVe et au XVIe siècle : les *moralités*; 4, les *sermons joyeux* et les *monologues*; 5, les *soties* et les *farces*, 6, les petits chefs-d'œuvre de la farce. — P. 11, la date « VIIe siècle » proposée dubitativement pour le *Querolus* est aussi surprenante que l'absence d'un renvoi à la thèse de doctorat de M. Louis Havet, parue en 1880. — P. 15, la date de 1421 assignée à la traduction du *Geta* de Vital de Blois par Eustache Deschamps est nécessairement fautive puisque Deschamps trépassa aux alentours de 1406-1407.

Dernier choix de documents historiques sur le Limousin publiés par Alfred Leroux. Limoges, Ducourtieux, 1906. In-8°, VIII-402 p. (forme le t. X de la 1re série des publications de la *Soc. des arch. hist. du Limousin*). — Ce nouveau recueil dû à l'infatigable archiviste de la Haute-Vienne contient peu de documents médiévaux qui puissent intéresser le philologue, mais ce peu n'est pas négligeable. J'y note, dans l'ordre chronologique, les textes suivants : 1° Lièvre en latin du XIIe siècle, environs de Rochechouart (p. 324-337). A remarquer, parmi les mots romans dont elle est parsemée, plusieurs noms de mas ou de borderies en *-enc* et *-enchs* (évidemment *Rocholec* doit être complété en *Rocholenc*) ; *arzila*, argile; *peilos* < *pensilos, correspondant au lyonnais *peylo* que j'ai étudié ici même (*Romania*, XXXIII, 226); *dondena*, qui manque à Raynouard et à Levy, et qui paraît sans rapport avec l'art. *doundèno* de Mistral aussi bien qu'avec

t. *dondaine* de Godefroy. — 2° Registre des comptes du receveur de vêque de Limoges à Saint-Léonard de 1467 à 1475 (p. 282-301). Ce istre est écrit dans un français émaillé de limousinismes et pourrait faire bjet d'une étude linguistique intéressante; mais il faudra recourir à l'ori-al (Arch. de la Haute-Vienne G. 170), car M. L. ne donne que des raits et ses lectures ne sont pas toujours sûres. C'est dans ce registre : se trouve la mention d'un certain *Gargantuas*, mention dont j'ai ntré l'importance : cf. mon article intitulé : *Gargantua an Limousin* dans *Rev. des études Rabelaisiennes*, 1906, p. 217-223, avec fac-similé. — 3° stament en limousin du prêtre « Audoy Gayou », de Limoges, 15 mai 32. La graphie est très flottante (*pa* et *pog*, pain, etc.); quelques mots ns à relever (notamment *annada*, service de bout de l'an; *cortybaux*, matiques; *septena*, au sens indiqué par moi, *Romania*, XXXVI, 98); lheureusement le texte dérive d'une transcription et non de l'original. A. Th.

sch und Romanisch. Zu de Azkues baskischem Wörterbuch I. Band, von igo Schuchardt. Halle, 1906. In-8°, 62 p. (forme le n° 6 des *Beihefte · Z. f. rom. Phil.*). — L'apparition du *Diccionario vasco-español-francés* M. R. M. de Azkue (Bilbao, Dirección del Autor; Paris, Geuthner, 1905-06, 2 vol. gr. in-4°) donne à M. Schuchardt l'occasion de traiter certains ints de l'histoire du basque dans ses rapports avec le roman (cf. les :herches antérieures de M. Sch. sur le même sujet dans la *Z. f. m. Phil.*, XI, 474-512 et XXII, 174-200). Après avoir présenté . de Azkue, exposé l'économie de son *Diccionario*, et ajouté quelques ctifications ou hypothèses au chapitre des emprunts du roman au basque, . Sch. examine avec détail la phonétique et la sémantique des mots que basque a pris au roman. Voulant montrer que le champ des évolu-ons sémantiques n'est pas infini et que, en des domaines linguistiques fférents, leur indépendance n'est pas absolue, il met d'abord en parallèle ie « masse de mots » basques et romans, qui se rattachent au latin *cusco-um;* puis il essaie de déterminer les tendances phonétiques du basque après les modifications qu'y subissent les mots empruntés, passant suc-ssivement en revue l'évolution de *-nd-* à *-ng-*, l'alternance des consonnes urdes et des aspirées, des sonores et des sourdes, initiales ou intervoca-ques, la disparition ou l'intercalation de *-r-*, *-ñ-* entre voyelles; il groupe fin des exemples curieux d'agglutination ou de suppression de l'article man (*l*, *la*, au singulier, *-s* au pluriel), résultant de fausses perceptions, siste sur l'importance et le rôle de l'onomatopée, et termine ces considé-tions phonétiques par une liste de mots présentant quelque particularité marquable en comparaison de l'original roman. Les pages consacrées l'évolution sémantique traitent de l'extension de sens qui résulte, soit de oisements entre termes à peu près homonymes et synonymes, soit du ssage d'un mot d'une catégorie à une autre, naturellement ou socia le

ment supérieure. Des observations sur les rapports entre le se[illegible]s des mots et l'état social du peuple auquel ils appartiennent terminent [illegible]cette brochure, au cours de laquelle l'auteur touche à l'étymologie d'un c[illegible]tain nombre de vocables romans, surtout français (*bagarre, billard, filet, fla[illegible]elle, galimatias, lieu, lotte, pépin*, etc.) et espagnols (*arda, bohordo, chap[illegible]rro, cuezo, gorrión, pepita, sabandija, tuétano, vilorto*, etc.). — A. Terrac[illegible]ier.

Ramon Menéndez Pidal, *El Dialecto leonés*. Madrid, 1906. In-8°, 62 p. [illegible](tiré à part de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*). — Cette étud[illegible]sur le dialecte léonais ancien et moderne se présente modestement comm[illegible]un essai provisoire qu'il y aura lieu de compléter plus tard. Pour l'état ac[illegible]uel, il y serait à propos, en effet, de procéder à une enquête sur tout le don[illegible]aine de ce parler dont les limites entre l'asturien, le portugais et le cast[illegible]illan semblent assez difficiles à préciser, et, pour l'époque ancienne, on doit p[illegible]ouvoir trouver des chartes plus nombreuses et plus instructives que les quelq[illegible]ques textes anciens qui ont été jusqu'ici mis à profit : il doit exister des do[illegible]cuments privés (ventes, donations, contrats) dans les cartulaires du moyen â[illegible]ge. En attendant, la dissertation de M. Menéndez Pidal sera très bien accueil[illegible]llie, car elle se substitue avantageusement à tout ce qu'on a écrit sur la matiè[illegible]ère. Il faut noter, entre autres choses intéressantes, qu'il considère le dialec[illegible]ecte du territoire de Miranda, si bien étudié par M. Leite de Vasconcello[illegible]llos, comme « un des restes du léonais occidental ». — A. M.-F.

Étude sur les pronoms abrégés en ancien espagnol, par Erik Staaf. Uppsala, Al[illegible]Aka-demiska Bokhandeln ; Leipzig, O. Harrassowitz, 1906. In-8°, 152 p. [illegible]. — M. Staaf étudie l'apocope des pronoms personnels après un mot termi[illegible]miné par une voyelle, dans les œuvres poétiques du moyen âge castillan, tels q[illegible]que le *Cid*, Berceo, l'*Alexandre*, le poème sur Fernan Gonzalez, l'*Apolonio* et [illegible]et le *Libro de buen amor* de Juan Ruiz, sommairement dans quelques aut[illegible]tres ouvrages également poétiques du XIII[e] au XV[e] siècle, puis, plus sommai[illegible]rement encore, dans quelques écrits en prose des mêmes époques. L'inf[illegible]for-mation de l'auteur est étendue, mais elle n'est pas égale : pour certai[illegible]ains textes il avait à sa disposition des éditions satisfaisantes ; pour d'autres, [illegible]il a dû se servir de reproductions très infidèles. Il en résulte que ses statistiq[illegible]ques restent, sur certains points, sujettes à revision. Néanmoins son travail [illegible]très soigné nous offre un classement méthodique des cas d'apocope qui n'a[illegible]vait pas été tenté encore et qui rendra de bons services. J'ajouterai seulen[illegible]ment qu'il y aurait lieu de poursuivre l'enquête pour la période postérieure [illegible]à la fin du XV[e] siècle. Ainsi l'apocope des pronoms est fréquente au XVI[e] si[illegible]ècle dans la poésie dramatique : les imprimeurs de l'époque ne la font pas, [illegible]mais les auteurs la faisaient, et pour rétablir la mesure du vers il faut sou[illegible]vent supprimer la voyelle de *me* et *le* (voy. par ex. la *Farsa Salmantina*, pu[illegible]bliée dans le tome II du *Bulletin hispanique*). — A. M.-F.

Obres de Ramon Lull, edició original feta en vista dels millors y més ant[illegible]chs manuscrits. Volum I. Palma de Mallorca. Comissió editora lulliana. 19[illegible]06.

-8°, XLI-475 pages. — Après avoir achevé la publication de trois volumes s œuvres de Lull laissés en suspens par D. Gerónimo Rosselló, la Comission d'érudits majorquins, qui s'est constituée pour livrer au public une ition complète des écrits de Lull en trente volumes environ, qui compreront ce que Roselló n'a pas imprimé et la réimpression améliorée de ses is volumes, nous donne aujourd'hui le premier volume de la nouvelle llection. Il contient la *Doctrina pueril*; le *Libre del Orde de cavalleria*, compagné d'une traduction française du XVe siècle tirée d'un ms. du Brih Museum; le *Liber clericorum* avec une traduction française incomplète XVIIe siècle tirée d'un ms. de la Mazarine, et l'*Art de confessió*. L'impresn de ce volume, en beaux caractères, fait très bon effet et l'on doit louer ssi la qualité du papier. Sur l'établissement des textes, l'éditeur, M. Obrador Bennassar, s'est longuement expliqué dans l'introduction. Il se prononce ur un système de régularisation de l'orthographe qui n'est pas sans elques inconvénients. Ainsi on ne peut pas dire d'une façon absolue que et l'*e* atones du latin aient même son en catalan : il y a des cas à distiner. Le cas de *piadós-piedós* n'est pas le même que celui de *mateix-meteix*. : même je ne puis approuver qu'on écrive partout *coratge* pour *coratie*, ge pour *iutie*. Ces réserves faites, je dois reconnaître que ces textes raissent bien établis et qu'ils sont correctement ponctués. Le volume se mine par d'utiles notes bibliographiques. — A. M.-F.

bro de Alixandre. Manuscrit Esp. 488 de la Bibliothèque Nationale de Paris, blié par Alfred MOREL-FATIO, avec deux facsimilés. Dresde. 1906. In-8°. :VIII-333 p. (Publications de la *Gesellschaft für romanische Literatur*. t. X).

Ce volume offre la reproduction aussi exacte que possible de l'un des ux manuscrits du roman espagnol d'Alexandre qui fut acquis par la bliothèque Nationale en 1888. L'introduction résume les renseignements ie l'on possède sur les manuscrits perdus de ce texte et contient aussi une ıde sommaire sur le dialecte de celui de Paris. Il y a dans cette introducn deux passages à corriger. P. XXIII. Au lieu de : « j'ai conservé les grahies du scribe en ce qui concerne les consonnes s, c, z », lire : « s, ç, z ». XXVII. Supprimer les mots : « auies (37 d) ». Cet « auies » n'est pas un us-que-parfait, mais un imparfait, pour « auias ». — A. M.-F.

ntaciones críticas sobre el lenguaje bogotano con frecuente referencia al de los ıeblos hermanos de Hispano-América, por Rufino José CUERVO. Quinta lición muy aumentada y en su mayor parte completamente refundida. ı-8°. Paris, A.-R. Roger y F. Chernoviz. 1907. XL-692 pages. — Lorsque otre éminent collaborateur publia pour la première fois ses *Apuntaciones íticas*, il n'avait en vue que l'étude des particularités du langage de son ays d'origine et particulièrement de ses impropriétés, mais déjà sous sa remière forme le livre représentait beaucoup plus qu'un manuel du bon ngage : l'auteur, partisan résolu de la méthode historique et comparative, recherchait le pourquoi des transformations subies par l'espagnol sur un

point déterminé de l'Amérique latine, sans jamais perdre de vue l'évolu ion du même idiome dans d'autres régions et particulièrement dans la r ère patrie. En le rééditant, M. Cuervo tint d'abord son traité au courant de ous les progrès réalisés par la philologie romane, puis il étendit toujours us son enquête, qui, dans cette cinquième édition, porte sur l'ensembl de l'espagnol d'Amérique et a nécessité une modification du titre du livre. n outre, M. Cuervo s'est convaincu qu'il est impossible de séparer l'évolu on de l'espagnol en Europe et en Amérique, car tel phénomène qui s'est pr o- duit ou s'opère sous nos yeux dans le dialecte andalous ou aragonais c r- respondant à tel autre que nous constatons dans l'Argentine ou au Pér ou. C'est pourquoi, en revisant une fois encore ses *Apuntaciones*, il a jugé néce es- saire, non seulement de mettre à profit tous les travaux publiés sur l'esp a- gnol américain, mais d'étudier de près les variétés dialectales de l'espagn o d'Espagne et les tendances du langage populaire telles qu'elles se mani i festent dans toute l'étendue de la péninsule. Cet accroissement considérabl d'informations diverses ne pouvait être entièrement condensé dans cett t cinquième édition ; aussi M. Cuervo nous promet-il un autre ouvrage dor t le titre sera : *Castellano popular y castellano literario*, et qui, on peut le dir ir d'avance, consacrera la réputation qu'il s'est acquise par ses précédents tra a vaux, réputation qui lui vaut déjà d'être unanimement reconnu pour l la plus haute autorité en matière de philologie espagnole. — A. M.-F.

Präsens (*Indikativ*) *und Futur von Avoir* nach 22 Blättern des *Atlas linguis tique de la France* in historisch-phonetischer Behandlung. Inaugural-Disse r- tation... zu Bonn, vorgelegt von Friedrich Hild. Neuchâtel (Schwei z), Attinger, 1905. In-8°, 128 p. — Dépouillement fait avec soin et intel li- gence, dans lequel l'auteur a utilisé concurremment un grand nombre de mémoires spéciaux énumérés en tête dans une bibliographie bien établ ie. Il va de soi que, dans le détail, il y a plus d'une réserve à faire. C'est ai nsi que je remarque une lacune dans l'information de M. H. au sujet de la 2e p. plur. du présent de l'indic. dans la partie orientale de la Creu se, p. 85 : M. H. croit que dans *avyé*, l'*y* est un élément parasite. En réal té, comme je l'ai expliqué, il y a près de trente ans, dans mon *Rapport sur une mission philologique dans la Creuse* (cf. *Romania*, VIII, 469, et XXX VI, 413), c'est l'*e* ouvert de la forme médiévale *avès* (pour *avètz*) qui s'est d ph- tongué en *eè*, d'où, plus récemment les formes *ïè*, *yè*, dont l'*e* fina est plutôt ouvert que fermé, malgré la notation de l'*Atlas linguistique* — A. Th.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES MANUSCRITS FRANÇAIS

DE CAMBRIDGE [1]

IV. — GONVILLE ET CAIUS COLLEGE

La Bibliothèque du Collège de Gonville et Caius n'est pas une des plus riches en manuscrits entre les nombreuses bibliothèques de Cambridge. A cet égard elle se place bien au-dessous de celles des collèges de Trinity, de Corpus, et même de St John's. Cependant on verra qu'elle renferme un certain nombre de manuscrits français qui méritent l'attention.

J'ai compris dans mes notices plusieurs traités latins (ci-après, n° 136) qui intéressent nos études en raison du grand nombre de gloses françaises qu'ils renferment.

Les manuscrits de Caius Coll. sont d'origines très diverses. Ils ont été donnés ou légués par d'anciens *fellows*, et notamment par le Dr Caius (Key) qui accrut considérablement le collège au XVIe siècle, et en fut en quelque sorte le second fondateur. Le premier fondateur fut Gonville, 1348, mais il ne semble pas que la Bibliothèque possède aucun des livres qui ont dû y être placés, pour l'usage des maîtres et des élèves, à cette époque.

Nous savons que la Bibliothèque fut bâtie en 1441 [2], mais nous ignorons ce qu'elle contenait. Jusqu'à la fin du XVIe siècle les informations font défaut.

En 1600, Thomas James publia, dans son *Ecloga Oxonio-Cantabrigiensis* (pp. 98-111), un inventaire des mss. du Collège

---

1. — Premier article, *Rom.*, VIII, 905; second article, XV, 236; troisième article, XXXII, 18.

2. — *University of Cambridge*; *College histories*. — *Caius College*, by John Venn (London, 1901, in 8°), p. 5. Voir aussi le même, *Biographical history of Gonville and Caius College*, III (1901), 3.

divisé en deux parties : 1° les manuscrits conservés dans la Bibliothèque (33 numéros) ; 2° les mss. conservés dans les archives (281 numéros). Ces listes sont très sommaires et il n'est pas possible d'identifier toujours les livres qui y sont inscrits.

En 1697 [1] Bernard inséra dans ses *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ* (t. I, 3e partie, p. 107) un inventaire beaucoup plus copieux, et classé par matières, des mss. que le Collège possédait de son temps : 522 mss. y sont mentionnés [2]. Cet inventaire et celui de Th. James n'ont plus maintenant qu'un intérêt historique.

Un catalogue plus détaillé fut publié en 1849 par le bibliothécaire du collège [3]. C'est un travail méritoire et qui m'a guidé dans mes recherches, mais il est visible que l'auteur n'avait pas en paléographie et en histoire littéraire les connaissances nécessaires pour mener à bien l'œuvre qu'il avait entreprise.

M. M.-Rh. James qui, par ses catalogues de manuscrits, a rendu tant de services aux bibliothèques des collèges de Cambridge, achève en ce moment le catalogue des mss. du collège de Gonville et Caius. Il n'y a pas de doute qu'il réunira dans sa préface tous les indices qu'il est possible de recueillir sur l'origine de chacun des manuscrits dont se compose la collection [4].

136. — Traités d'Al. Nequam, d'Adam du Petit-Pont de Jean de Garlande, de Serlon, etc [5].

Ms. en parchemin, paginé par pages (258 pages) ; écriture de la seconde moitié du XIIIe siècle. A la p. 66, dans la marge du

1. C'est la date que porte le titre, mais la préface est datée de septembre 1698.

2. Les nos 691 à 1211 de la série.

3. *A Catalogue of the manuscripts in the library of Gonville and Caius College, Cambridge*, by the Rev. J.-J. Smith. Cambridge, 1849, in-8°.

4. Le premier volume de ce catalogue vient de paraître : *A descriptive Catalogue of the manuscripts in the library of Gonville and Caius College*. Cambridge, 1907, vol. I, contenant les nos 1 à 354. J'ai pu en faire usage en corrigeant, à Cambridge, les épreuves du présent mémoire.

5. No 1030 du catalogue publié par Bernard (t. II, p. 119).

as, on lit ces mots en vermillon : *Iste liber constad Adam Palrer*, d'une main du XIVe siècle.

1. ALEXANDRE NEQUAM, *De utensilibus*. — Nous avons deux itions de ce curieux traité, la première par Th. Wright, *volume of Vocabularies* (privately printed, 1857), pp. 96-119, seconde par Aug. Scheler, dans sa publication intitulée *Trois ités de lexicographie latine du XIIe et du XIIIe siècle* (*Jahrbuch r romanische und englische Literatur*, VII [1867], 58-74, 155-7 3 [1]. Ces deux éditions sont absolument insuffisantes, comme l'ai amplement démontré, il y a quarante ans, en rendant mpte de celle de Scheler [2]. Le traité d'Alexandre Nequam est ompagné, dans la plupart des mss., de commentaires variés, deux desquels au moins il y a des gloses anglaises et fran- ises qui ne sont pas sans intérêt. Th. Wright s'est servi du s. Cottonien Titus D. XX (Musée britannique), le meilleur, t—il, qu'il ait rencontré. Il a aussi emprunté quelques variantes ms. B. N. lat. 7679, qui n'a pas grande valeur. Mais ces élé- ents n'étaient pas suffisants. Le vice de l'édition de Wright, est d'abord qu'elle ne repose pas sur un examen comparatif s mss. — défaut sur lequel je n'insiste pas, car en 1857 on ne isait guère d'éditions critiques des textes du moyen âge, — est surtout que le commentaire qui accompagne le traité *de ensilibus* dans le ms. cottonien a été à peu près négligé. Wright est borné à en tirer quelques citations. Ce commentaire n'est s, à mon avis, le plus intéressant de ceux qui ont été joints traité [3]; je crois toutefois que l'éditeur aurait pu en tirer eilleur parti.

L'édition de Scheler n'est pas plus critique que celle de son evancier. Elle est cependant plus correcte, d'abord parce u'elle reproduit un assez bon manuscrit, le n° 536 de la

---

1 - Pages 84-118 du tiré à part, Leipzig, 1867,

2 - *Revue critique*, 1868, II, 295.

3 - Dans l'article précité (p. 298) j'ai imprimé en colonnes parallèles un extrait de trois commentaires différents relatifs au même passage du traité, d'après les mss. Laud 467 (Bodléienne), Titus D. XX (le ms. dont s'est servi Wright) et B. N. lat. 7679. Le plus précieux de ces commentaires est celui du ms. Laud.

Bibliothèque de Bruges, et aussi parce qu'elle a profité de l'[illegible]di-tion précédente [1]. Mais son plus grave défaut est qu'elle p[illegible]sse sous silence le commentaire qui renferme le ms. de Bruge[illegible]s [2].

Le ms. de Caius serait à consulter pour une nouvelle éditi[illegible]on. L'écriture de la première page est très usée, et le commenta[illegible]ire, écrit très fin dans les marges, est devenu presque illisible. Je donne ci-après un échantillon tiré de la p. 4. C'est le morc[illegible]eau que j'ai publié comme spécimen dans la *Revue critique*, mai[illegible]s le commentaire est différent de ceux que j'ai fait connaître d[illegible]ans mon article. Il a du reste peu de valeur.

Texte du traité (cf. Wright, p. 100; Scheler, *Jahrb.*, V[illegible]VII, 64-5; p. 90-1 du tiré à part). Je place entre () les gloses q[illegible]ui, dans le ms., sont entre les lignes. Dans la glose .i. signifie *id [illegible]est.*

Coopertorium viridi (*de vert*) de sagio (*hec saye*), penula (*pane*) ta[illegible]xea (*tesoun*) vel catina (*de chat*) vel beverina (*de bevere*) muniatur (*vel munit[illegible]itum supponatur*), si forte desit purpura, vel catum volatile (*.i. tale coopertorium[illegible]um*). Assit etiam pertica cui insidere possit capus (*muschet*), nisus (*esprever*) et al[illegible]alietus (*hic, id.*), cirri (*.i. alaude*) perpeti infestus (*.i. odiosus*), herodius (*oustou[illegible]our*) et tercellus (*gerfacum*), falco peregrinus (*hic, a falcando dicitur; faco[illegible]coun ramage*), falco ascensorius (*faucoun hauteyn*), tardarius (*laner*), ardeari[illegible]arius (*herouner*), gruarius et ancipiter (*houstour*).

Commentaire :

Hoc coopertorium dicitur de cooperio -is. — Hic et hec viridis et hoc [illegible]-de, dicitur a vireo -es. — Hoc catum volatile dicitur a cacos quod est malu[illegible]lum, et volo -as, quia prohibet mala volancia, ut muscas et araneas et eti[illegible]iam

1. Scheler cite aussi dans sa préface (*Jahrb.*, VI, 45, p. 3 du tiré à p[illegible]part) le ms. de Bruges 546 dont le fol. 1 contient le début du traité d'Al. Neck[illegible]kam, avec commentaire. C'est un feuillet isolé; au fol. 2 commence le *M[illegible]orale scolarium* de Jean de Garlande. Ce fragment n'est pas mentionné da[illegible]ns le catalogue imprimé des mss. de Bruges (1859).

2. Dans le compte rendu précité de l'édition de Scheler, j'avais sup[illegible]pposé (p. 297) que si l'éditeur ne parlait pas du commentaire, c'était parce q[illegible]ue le ms. de Bruges ne le contenait pas. Mais c'était une supposition er[illegible]ronée comme je l'ai reconnu en examinant à Bruges le ms. en question. Je de[illegible]mandai un jour à Scheler pourquoi il n'avait par donné quelques extraits de ce commentaire. Il me répondit que l'écriture était trop difficile à lire. Et il est vrai que les commentaires de ce genre, écrits dans les marges du texte, sont d'une écriture très fine.

ulverem. — Hic capus dicitur de capio -is. — Hic nisus dicitur de nitor is, quia se ad predam capiendam [1]. — Hec cirris est alauda, de hic cirrus -ri, uod est capillus in capite : Pluma fuit ; plumis in avem mutata vocatur Cirris a tonso nomen est adepta capillo [2] ; et sic patet quod heo cirris dicitur de ic cirrus, quod est capillus longus in capite ; et Prudencius dicit in Sichomaia : Cirribus [3] extructos augeret ut addita cirros. — Hic herodius dicitur ab eros, quod est dominus, quia herilis est ales, .i. virilis. — Peregrinus dicitur peragro -as et ager, q[uasi] a peragrando per agros. — Ancipiter -tris -tri, ab ite et capio. Hic accipiter ab accipio.

Une nouvelle édition du traité d'Alexandre Nequam apporterait assurément de nouveaux éléments à la lexicographie française. Les *Corrogationes Promethei* du même auteur nous ont déjà fourni un certain nombre de gloses intéressantes [4], le *De utensilibus* en fournirait bien davantage, les unes intercalées dans le texte même, les autres insérées dans les divers commentaires. Mais, avant de faire l'édition, il y aurait utilité à examiner de près ces commentaires, à les distinguer et à déterminer les rapports qu'ils ont entre eux. Ce pourrait être un sujet de thèse à recommander à un jeune homme bon paléographe et ayant de bons yeux [5].

2. Adam du Petit-Pont, *De utensilibus*. Ce traité, qui porte le même titre que celui d'Alexandre Nequam, a été également publié par Scheler d'après le ms. 536 de Bruges. C'est le troisième article de sa *Lexicographie latine du XIIe et du XIIIe siècle* [6].

---

1. Phrase incomplète : le ms. Cottonien (*Rev. crit.*, art. cité, p. 298) porte « quod nititur ad predam capiendam ».
2. Ovide, *Metam.*, VIII, 150-1. Lire : *est hoc nomen*.
3. *Sic*, mais il faut *crinibus* (*Psychomachia*, v. 184).
4. Voir mon mémoire, dans les *Notices et extraits des mss.*, t. XXXV.
5. La première chose à faire, bien entendu, serait de dresser la liste des mss. du traité. A ceux qui ont été indiqués plus haut, p. 483, on peut ajouter : Besançon, 434, fol. 35. — Cambrai, 969. — Cambridge, Trinity Coll., O. 7. 9, fol. 122. — Dublin, Trinity Coll. D. 4. 9, fol. 26 et fol. 156. — Londres, Musée brit., Harl. 683, fol. 12. — Londres, Musée brit., Harl. 992, fol. 1. — Oxford, Bodléienne. — Oxford, Bodléienne, Digby 37, fol. 121. — Oxford, S. John's Coll., 178, fol. 402. — Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, 1210, fol. 70. — Saint-Claude (Jura), 6, p. 123 (voir *Catalogue général des mss.*, XXI, 142).
6. *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, VIII (1867), 75-94 ; tiré à part, p. 119-137.

Il est moins riche en gloses françaises que le traité de Nequ[illegible]am. Comme le fait remarquer l'éditeur, Adam du Petit-Pont s'atta[illegible]che surtout à énumérer une foule de termes latins peu com[illegible]nus et désignant des choses usuelles. Le texte de M. Scheler lai[illegible]sse à désirer, et ce n'est pas uniquement par la faute du ms. de Bruges. De plus l'éditeur n'a fait aucun effort pour recherch[illegible]her les autres mss. du même ouvrage, et enfin il n'a pas fait suf[illegible]ffisamment usage du commentaire qui, dans le ms. de Bruge[illegible]es, accompagne le traité. Une assez bonne copie de l'écrit d'Ada[illegible]am du Petit-Pont se trouve dans le ms. Bibl. nat. lat. 14877 do[illegible]nt feu Hauréau a donné une notice détaillée dans les *Notices* [illegible] *et extraits des manuscrits* [1]. A cette occasion, Hauréau a publié [illegible] le texte entier du traité et le début du commentaire.

Ce commentaire, tel que le donne le ms. utilisé par Hauréa[illegible]u, est extrêmement développé. On en jugera par ce fait que le[illegible]es dix premières lignes, ou environ, du texte donnent lieu à u[illegible]ne annotation qui, dans la seconde édition d'Hauréau, occu[illegible]pe quatre pages et demie (*Notices et extraits de qq. mss.*, III, 19[illegible]9-203). Hauréau signale deux autres mss. du traité d'Alexand[illegible]re du Petit-Pont : l'un est le ms. 3807 de l'Arsenal, l'autre e[illegible]st précisément le ms. de Caius dont nous nous occupons en [illegible]e moment. Il en a tiré parti pour l'établissement de son text[illegible]e, faisant justement remarquer que les deux mss. de Paris ont [illegible]n commentaire fort différent de celui que nous offrent les mss. [illegible]le Bruges et de Caius [2]. Je vais donner ici le début du texte et [illegible]la partie correspondante du commentaire. Dans le texte j'interc[illegible]le entre parenthèses les gloses interlinéaires, non pas toutes cepe[illegible]n-dant : ce serait trop long et peu utile.

(*P.* 21) Phale (*.i. turris lignee*) tholum (*.i. summitatem*) cillenti[illegible]us (*.i. moventibus*) radiis cum jam perspicuum (*.i. valde clarum*) prospicer[illegible]m

---

1. T. XXXIV, 1re partie, pp. 40 et suiv. Cette notice est reproduite d[illegible]ns les *Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibl. nat.*, III (1891), p [illegible]89 et suiv. — Cf. *Romania*, XXI, 298.

2. On pourrait citer d'autres mss. du même ouvrage ; par. ex. :

CAMBRIDGE, Trinity Coll. O. 7. 9, fol. 135, à la suite du *De utensi[illegible]* d'Al. Nequam.

DUBLIN, Trinity Coll. D. 4. 9, fol. 159 vo, à la suite du traité de Nequ[illegible].

Ce traité *de utensilibus*, étant ordinairement joint à l'opuscule qu'Al. Nequam

. *procul aspicerem, s. ego magister Adam Parvipontanis*) accelerantem (*bas-nt*), ecce (*.i. vide*) morabantur (*tarieyent*) tesqua (*g. wasdeus* [1]) cum scabris . *locis asperis*), dumeta (*busseneus*) cum quisquiliis (*ramayl*) [2] et confraga *pleses*) rubetis (*bossoneus*) circumvallata (*.i. circumdata*)...

Préambule, dans la marge du haut :

hale tholum, etc. In principio hujus libri quinque sunt inquirenda, sc. que teria, que intentio, que utilitas, que causa suscepti operis et quis titulus. teria hujus opusculi sunt nomina diversa et exotica que, in redeundo a lia in Angliam, vidit, in notando res diversas. Intentio scribentis est hujus-di nomina in summulam quamdam redigere ; utilitas est hec libello taliter pta memorie commendare; causa suscepti operis erat Ancelmus Cantua-isis archiepiscopus qui sepe corripuit ipsum super hoc quod levia verba sibi erat in epistolis suis, et ideo excusat se super hoc dicens quod sibi mittet ba duriora et obscuriora. Titulus est : *Incipit epistola magistri Ade de voponte ad Ancellinum* (*sic*) *amicum suum*. Incipit autem hec epistola : *le tholum*, etc., unde sic appellatur quia per hec nomina inquoatur, nec est causa quare sic intitulatur, nisi quia a prima fronte libri sibi nomen sor-tur.

Commentaire marginal (à gauche) :

Hec phala -le est turris lignea et hec phalang -gis est societas disposita ad lum, et hec phale, in sech[le] (?) idem est quod curva (*corr.* turma?). Versus : alanx, turris phala curvaque phale. Item, differentia inter phalanx, phalan-n, phalam : Ante phalas phalerata phalanx fregere phalangas [3], et dicit d hec palanga -ge est collectio uvarum. — Hic tholus -li est idem quod mitas domus, et duobus modis exponitur, vel a *stolum*, quod est perfi-e, quia perfecta domo apponitur tholus, vel dicitur a *tholon*, quod est pendere, quia arma devictorum ad tholos suspendebantur antiquitus. de Stacius [*Theb.* II, 733-4] : Figunt arma tholis, etc., et notentur isti ver-: Dicas perficere stolon et tholus enen[t] (?), inde : Figunt arma tholis, tenet e Thebays alta ; et de hic tholus dicitur hec Tholosa, quia plena tholis...

---

mposé sous le même titre, et qui était beaucoup plus répandu, on s'ex-ue que les deux écrits aient été attribués à ce dernier auteur. C'est ce qu'a Richard de Fournival dans sa *Biblionomia* : « Item, Alexandri Nequam lus qui a sui initio inscribitur *Phaletolum*, et ejusdem alius de nominibus esticorum utensilium » (Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, II, 526 *b*).

- Ce mot, qui m'est d'ailleurs inconnu, paraît avoir le même sens que *quie, warquié* pâturage, terre non cultivée.

. Godefroy *ramaille*, branchages.

. Dans le commentaire étudié par Hauréau ce vers est attribué à l'*Alexan-is* de Gautier de Châtillon ; mais je ne l'y ai pas trouvé.

A la fin, p. 30, on lit cet *explicit* : « Explicit epistola magist... Ade de Parvoponte, Anselmo, Cantuariensi archiepiscop... de utensilibus, cum elucidatione Magistri N. » Je ne sais si c... « Maître N. » doit être identifié avec Alexandre Nequam, mai... ce qui est sûr c'est que l'archevêque de Canterbury saint Anselme n'a jamais connu Adam du Petit Pont. Il s'agit d'un maître Anselme plus récent. Et, en effet, le préambule du commentaire, dans le ms. de Trinity, Cambridge, porte : « Causa suscepti operis est ut satisfaceret Ancelmo magistro suo, qui eum arguerat de levi modo loquendi in epistolis suis. » Dans le ms. de Bruges cet Anselme est ainsi qualifié : « quidam magister nomine Anselmus ».

3. Jean de Garlande, *Dictionarius* (p. 31). C'est un exemplaire a ajouter à tous ceux qu'on connaît déjà de cet ouvrage si répandu, déjà cinq fois publié, à savoir par un certain Vincent Carrer, à Caen en 1508 [1], par H. Geraud (1837), Kervyn de Lettenhove (1851), Th. Wright (1857), Schele... (1867), et dont on attend encore une bonne édition, qui devra comprendre le commentaire joint au traité par Jean de Garlande lui-même [2]; j'aurai peut-être une autre occasion de revenir sur ce sujet.

4. Jean de Garlande. *Distigium*. — Poème bien connu qui se compose de 42 vers hexamètres, vers mnémoniques où l'auteur a entassé une quantité de mots rares, presque tous d'origine grecque, dont la réunion n'offre pas grand sens. Hauréau me paraît avoir prouvé péremptoirement que cette singulière composition était l'œuvre de Jean de Garlande [3].

Cornutus, nom que fournissent plusieurs mss., est un pseudonyme. C'est, comme d'autres écrits du même auteur, un ouvrage scolaire qui servait de texte aux explications. Il en existe beaucoup de manuscrits [4], tous accompagnés de gloses

1. On ne connaît pas d'exemplaire de cette édition, dont toutefois l'existence est incontestable. Voir ce que je dis à ce sujet, *Revue critique*, 1868, II, 296.

2. Voir la notice publiée sur Jean de Garlande par Hauréau (*Notices et extraits des mss.*, XXVII, 2e partie), art. XIII.

3. Dans sa notice sur Jean de Garlande, art. X.

4. Hauréau en cite plusieurs.

interlinéaires et de copieux commentaires écrits sur les marges. L'édition de Th. Wright (*A volume of Vocabularies*, pp. 175) faite d'après un ms. du XVe siècle (Harl. 1002), est fort défectueuse [1]. Elle contient un assez grand nombre de gloses, latines et anglaises ; en raison de la date tardive du ms. il n'y a pas de gloses françaises. L'éditeur a négligé le commentaire qui eût peut-être présenté quelque intérêt.

Jean de Garlande, qui a commenté lui-même son *Dictionarius*, ne semble pas avoir fait le même honneur au *Distigium*. Nous possédons, à la vérité, des gloses abondantes sur ce dernier opuscule, mais elles ne sont pas de lui. C'est du moins l'opinion d'Hauréau, qui s'est occupé à deux reprises du *Distigium*. Dans sa notice sur Jean de Garlande, il publie un fragment (deux pages in 4°) de l'un des commentaires, d'après le ms. B. N. lat. 15037. Dans l'*Histoire littéraire*, XXXII, 463-6, il donne une idée générale du caractère de ce commentaire, signale un certain nombre des explications plus ou moins bizarres qu'on y trouve et y relève quelques gloses françaises. Il y a peu à tirer d'une édition du *Distigium* qui fut publiée en 1888 dans le programme d'une école allemande [2]. L'éditeur s'est servi de mss., en général peu anciens, conservés la plupart à Munich, et d'une ancienne édition (Haguenau 1489). Il a établi un texte éclectique qui ne peut inspirer qu'une confiance médiocre, et placé sous chaque vers des extraits des divers commentaires que lui offraient ses manuscrits. J'ignore d'après quel principe cette compilation a été faite : ce qui est sûr, c'est que ces commentaires offrent peu d'intérêt, et il ne paraît pas qu'il s'y trouve de gloses françaises. De plus la disposition typographique est fort incommode. Le travail est à reprendre sur de nouvelles bases et en tenant compte des manuscrits meilleurs que possèdent nos bibliothèques et celles de la Grande-Bretagne. Il y aurait lieu d'abord de distinguer et de classer

---

1. Il existe deux éditions de la fin du XVe siècle (1481 et 1489) ; voir Hain, *Repert. bibliogr.*, n°s 7469 et 7470.

2. Die *Disticha Cornuti*, auch *Cornutus* oder *Distigium* des Jo. v. Garlandia genannt, und der Scholiast Cornutus, mit dem Text des Cornutus antiquus und novus, vom... Hans LIEBL. Programm der Kgl. Studien-Anstalt Straubing. — Straubing, 1888. In-8°, 50 pages.

les commentaires, puis d'en extraire les gloses françaises. Voici le début du poème et du commentaire dans notre manuscrit :

(*P. 45*) Opus istud dicitur Distigium, a *diu*, duo, et *stigos* versus, quia in duobus versibus comprehendit autor totam sentenciam proverbialem

angl. *stumblet* .i. in ornamentis .i. est
gall. *ceystei* equinis equus .i. purpura .i. superbus

Cespitat in phaleris ippus blattaque supinus.

.i. lingua pro sicut forte vino .i. titubat .i. loquela .i. stulto.

Glossa velut temeto labat emus infatuato.

Hic cespes est gleba herbosa ut ibi : In gradibus sedit populus de cespite factis [1]. Cespitare est cespitem perdere, — Phalere -arum sunt proprie ornamenta equina, unde Juvenalis [XVI, 60] ponit : Ut leti phaleris omnes et t quibus omnes. Similiter alibi dicit Juvenalis [XI, 103] : Ut phaleris gaudere ret equs, .i. ornamentis equorum, et est sermo grecus, et componitur phalera -arum, pro ornamento verborum, sive, quod melius est, phalere sunt ornamenta dicta in auctoribus, ut in *Anticlaudiano* [2] : Auctoris mendico stilum faleras poete, et in Persio [III, 27] : Ad populum faleras. Item, a phalere -ar dicitur falero -ras, et inde est passivum phaleror -aris, et inde phaleratus -tum — *Ippos* grece, equs latine, et inde hic ippus -pi, equs, quod componitur Philippus, a philos amor et ippus equs, quasi amator equorum, et Philippus interpretatur os lampadis [3], et inde componitur ipodromium, et est locus ubi refrenatur equs et domatur, et idem est ipocoercium [4]. Item, ipos componitur ipocabis [5], et est navis in qua portantur equi, et in hiis exemplis scribitur *ipos* per unum *p* ; de *ipos* componitur ipomanes, et est caruncu(n)la illa vel glarea que est in fronte pulli quando nascitur...

J'arrête ici citation, ce commentaire étant, comme on le voit, peu intéressant. Mais je rapporterai les premières lignes du commentaire sur le troisième vers (*Qui calus in praxi simul est et pisticus emo*), à titre de comparaison avec le commentaire du même vers édité par Hauréau (XXVII, II, 30) d'après B. N. lat. 15037. Ce sont deux commentaires bien distincts :

Calon grece, bonus lat., et calon g., vocon [6] lat., et calon g.. lignum lat.

1. Je ne sais d'où est tiré cet hexamètre.
2. J'ai vainement cherché ce vers, qui est faux, dans l'*Anticlaudianus*.
3. Voir *Romania*, I, 360.
4. Cité par Du Cange d'après un autre commentaire du *Distigium*.
5. Papias : « Hippogabis, navis in qua equos vehi solitum est ».
6. Il faut lire *calo... voco*.

essismus testatur dicens : Pro calo signo bonum quia nascitur hinc Calo-non, Est quoque calo voco vultque calendarium, Estque calon lignum, itur hinc calathus[1]. Calon idem est quod bonum, et inde dicitur calodemon, angelus bonum sciens, qui demon vel deumas idem est quod sciens[2]...

5. *Merarium.* — Très court opuscule en prose destiné, mme le *Distigium*, à faire connaître aux étudiants certains mots rticulièrement rares. Il y a un préambule, d'un style extra-gant, où on lit : « Utilitas est vocabula exotica in hoc libello ntenta compilare et ad intellectum conducere. Titulus est ipit *Merarium*, et sumitur a prima parte libri. » Pas de nom uteur. Ce petit traité a déjà été mentionné par Albert Way, ns la préface du *Promptuarium parvulorum* (Camdem Society), xxx[3]. Il y a quelques rares gloses françaises soit en inter-ne, soit, mais plus rarement, dans le commentaire. Voici elques lignes du texte et du commentaire :

P. 52 b) Merarium nuper (*.i. quasi per nutum*) cintillanti (*.i. vibranti*) jubare idensi ?(*.i. spissa*) rejecta diploide (*.i. mea dupplici veste*) macellam (*.i. tenuem*) isso (*.i. albo serico*) subunculam (*.i. camisiam*) cum recino (*.i. pallio levi*), ntaxat (*.i. tantummodo*) influxi (*.i. ego indui*) oloserico (*.i. toto de serico*).

. . . . . .

Merarium nuper, etc. Hoc merarium et hoc merenda est commestio vel iatus in meridie, gall. *meryene*, et dicit Isidorus hec verba : Merenda est s qui declinante die sumitur, quasi post meridiem edenda et proxima cene. e et antecenia a quibus[dam] vocatur, et inde merendare, quasi in meri-edere. Usque uc sunt verba Isidori [*Etym.* XX, cap. II]. Item, sciendum d bene dicitur hoc merarium et hoc meridiarium, et dicitur a meridior s, quod es commedere vel spaciari in meridie. — *Nuper* adverbium est, et ponitur ex nutu et per, quasi per nutum, sicut paulisper de paulo et per, si per paulum. Hic et hec et hoc scintillans, a scintillor -aris, vel a scin--e. — Hoc jubar, a quo jubarius -a -um, a juno -nas, et dicitur jubar quasi r. — Hic et hec panidensis et hoc -se, dicitur a panno et densus -sa m. — *Rejecta* dicitur a reicior -is, et id a re et jacior -is...

---

[1] Ce sont trois vers, incorrectement transcrits, du Grécisme d'Évrard de une (ch. VIII, vv. 56-8).

[2] Cf. Evrard de Béthune, ch. VIII, v. 109 : « Estque sciens demon... »

[3] M. James l'a omis dans sa description du présent ms., de même que icle qui suit. Il a considéré les pages 52 à 60 comme faisant encore partie *Distigium* qui précède.

6. Vers sur le calendrier. — Je ne suis pas en mesure d'identifier ce traité, bien que j'y aie reconnu un certain nombre de vers déjà vus ailleurs. Voici les premières lignes du préambule en prose :

(*P. 56*) Ut ait quidam philosophus, omnium expediendorum primum est sapiencia in qua perfecta boni forma consistit per quem (*l.* quam) possibile est hominem universa cognoscere, quapropter summum bonum in vita solacium est studium sapiencie ; quam qui invenit felix est et qui possidet beatus est ; sed quoniam nostra presens intencio est de arte kalendarii, ideo, ne diversis nominibus deludemur, videamus quot modis dicatur ars sive sciencia...

Premiers vers :

Bis cenos (*sic*) menses tenet annus, nomina quorum
Officiumque simul declarat littera presens.
Pocula Janus amat et Februus (*sic*) algeo clamat...

Ce dernier vers et ceux qui suivent (au nombre de six) se retrouvent dans la *Massa compoti* d'Alexandre de Villedieu. — 2. Ce sont les vers bien connus sur les occupations des douze mois. Voir *Romania*, XXVI, 229.

Le commentaire commence ainsi :

Notandum quo[d] Zodiacus dividitur in .xij. partes penes (?) sumitur .xij. menses, et dicitur Zodiacus a zoe, quod est vita, quia, secundum motum planetarum sub zodiaco est omnis vita rebus inferioribus, vel dicitur zodiacus a zodias, quod est animal, quia duodecim ejus partes singula appellantur et quodlibet signum nomen speciale ab aliquo animali sortitur, et hoc propter solitudinem (*sic*, *corr.* similitudinem) quam habet cum animali...

Voici deux vers bien connus :

(*P. 60*) Est aries, thaurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, scorpius, architenens, caper, urnaque pisces.

7. Serlon, *De differenciis*. — L'objet du petit poème de Serlon est de grouper dans chaque vers, au milieu et à la fin, deux mots semblables par l'écriture mais différents par la quantité et par le sens. C'est ce qu'exprime suffisamment la rubrique *Versus magistri Serlonis de differenciis*, ou *Differencie magistri Serlonis*, qui est placée en tête du ms. Digby 53, d'Oxford, d'après lequel j'ai fait connaître, il y a quarante ans, ces vers

némoniques [1]. Ici, nous trouvons dans la glose ce titre uveau : *Incipiunt dicrona* [2]. Mais la glose n'est pas de l'auteur, paraît être sensiblement postérieure. On connaît d'assez mbreux mss. de ce poème, qui n'est pas le seul dans lequel ait rapproché des homonymes. Hauréau l'a publié en entier, is le titre très impropre de *De partibus orationis*, et à ce pro- ; en a énuméré diverses copies, dans sa *Notice sur les 'langes poétiques d'Hildebert de Lavardin* [3]. Le succès qu'ob- rent dans les écoles les *Differentiæ* de Serlon n'est pas attesté ılement par le nombre relativement considérable des copies on en possède, il l'est encore par les citations qu'on en peut ever en divers écrits scolastiques du XIIIe siècle [4], et jusqu'au IIe siècle. Beaucoup des vers de Serlon sont imprimés parmi *ænigmata diversa* qui font partie de la ΓΝΩΜΟΛΟΓΙΑ de chler [5]. En voici quelques-uns que l'on retrouvera dans l'édi- n d'Hauréau. Je cite les pages du recueil de Büchler.

P. 489 : Non probitate *vires* nisi sint animi quoque *vires*.
P. 490 : Post res *egestas* multos comitatur *egestas*.
— In rate triste *malum* cum frangit navita *malum*.
P. 491 : Sæpe bibes et *edes* si magnatum colis *ædes*.

:. Dans mon troisième rapport sur ma mission en Angleterre, *Arch. des sions*, 2e série, V (1868), 144, 172 ; tiré à part, 140, 168.

ı. Le grec δίγρονος, qui s'applique plutôt à une voyelle commune, pou- ıt être longue ou brève, à volonté.

ȝ. *Notices et extraits des mss.*, XXVIII, 2e partie, 428-435. — Il est à ter que dans la seconde édition de cette notice (Paris, Pedone-Lauriel, 32, in 8°) Hauréau s'est contenté de transcrire les deux premiers vers du ème (p. 203).

4. Voir les notes d'Hauréau à son édition.

5. Je cite le recueil de Büchler d'après la quatrième édition, que je pos- le : ΓΝΩΜΟΛΟΓΙΑ *seu sententiarum memorabilium, cum primis germanicæ 'licæque linguæ brevis et aperta, latino carmine, inspersis rhythmis festivissimis, ta descriptio* per Johannem Buchlerum a Gladbach, jurisdictionis Wicradanæ efectum, præter ænigmata partim sacra, partim profana, eaque perquam ıusta... Editio quarta ab auctore recognita et locupletata. Coloniæ, CXXXIX. — La seconde édition, que possède la Bibl. nat. (voir le catalogue primé, t. XX) est de 1606. La première édition paraît être de 1602, voir ticle, déplorablement confus et incomplet, de Græsse, *Trésor*, sous CHLER.

— Non caret ille *fide* cui mentis gratia *fidæ*.
— Non est tuta *nisi* sine Niso filia *Nisi*.
— Non levitate *molæ* sed aqua currit rota *molæ*.
— Non sunt digna *legi* quæ sunt contraria *legi*.
P. 492 : Est ea vilis *ovis* quæ non melior tribus *ovis*.
— Qui mihi mente *sedet* mentis mihi vulnera *sedet*.
— Scorto nemo *placet* ni dextram munere *placet*.
P. 493 : Fur, obstante *sera*, non furta facit nisi *sera*.
— Si far [vere] *sero*, crescunt mea semina *sero*.
— Cum tua rura *metis* vicini parcito *metis*.
— Est gravis ille *labor* sub cujus pondere *labor*.
— Est in amore *mori* Veneris se subdere *mori*.
P. 494 : Multis multa *dedi* que nunc cuperem mihi *dedi*.
— Ne sis solus *eques* tibi me per equum precor *æques*.
— Docto crede *duci* si vis ab eo bene *duci*.
— Si per vina *labes*, non vini sed tua *labes*.
— Si potare *potes* vinum cur flumina *potes*.
— Si transire *velis* maris undas utere *velis*.
— Terram nullus *aret* sub qua vis seminis *aret*.
— Verbula plena *favi* mihi das, ideo tibi *favi*.
P. 495 : Vilis sæpe *caro* venit pro munere *caro*.
— Ut ratione *lites* animi prius excute *lites*.
— Æris servus *eris* si te species trahit *æris*.

La plupart des copies des *Differentiæ* sont dépourvues de commentaire. Notre manuscrit au contraire est accompagné d'un commentaire abondant, et de gloses interlinéaires. Gloses et commentaire renferment de nombreux mots français ou anglais. C'est là ce qui en fait l'intérêt ; le reste est souvent négligeable. Jadis — c'était en 1871 — j'ai copié, sans rien omettre, les trente premiers vers du texte, avec les gloses et la partie correspondante du commentaire. J'aurais plus de peine actuellement à mener à bien ce pénible travail, car l'écriture, hérissée d'abréviations, est d'une finesse désespérante. Mais je ne donnerai pas toutes les gloses, dont beaucoup se réduisent à indiquer, par *hic*, *hec*, *hoc*, le genre des substantifs cités. La reproduction en typographie de gloses interlinéaires trop nombreuses présenterait d'ailleurs de sérieuses difficultés.

(*P. 61*) Quoniam, ut dicit Boecius, oportet addiscentem ferre secum intentiones... ablorum, auctor iste, habens dicrona pro materia, ista collegit ex diversis auctoribus, et sunt dicrona nomina et verba que sub diversis accentibus et diversis significacionibus eandem habent literaturam ; et dicuntur

dicrona a *dia*, duo, et *cronos*, quod est tempus, id est constancia in diversitate **dupplicis** temporis, scilicet brevis et longi. Potest (*corr.* prodest ?) igitur de **materia** (*corr.* dictam materiam ?) scilicet nomina et verba, in unum colligere. **Intencio** autoris versatur circa ista. Titulus est : Incipiunt dicrona Serlonis. **Autor** erat quidam nomine Serlo, etc. (*sic*).

Dactile quid latitas ? Exi ; quid pupplica vitas ?
Quis vetat audire que fas nec inutile scire ?
vel norunt, .i. noverant
Non alios cura nisi qui curant tua jura.
Ergo versifico ; dic si vis que tibi dico.
Accipe quas dicronas partes in carmine ponas
quia eadem literatura utrobique, .i. separata quoad intellectum
Que confusa sono distincta vocabula pono.
In me Serlonem non respice sed rationem.
Si bene stat sic sit ; si non, quis non male dixit ?
Si placeo nulli, quis nullo carius ulli ?

amer Unam semper *amo* cujus non solvar ab *hamo*. *hem*
arable Dicitur arbor *acer*, vir fortis et improbus *acer*. *egre*
veyle Forma senilis *anus*, pars quedam corporis *anus*. *cul.*
anglice be Mel deferatur *api* cum ros descendit ab *Api* quidam mons
porcher.e Porcum nutrit *ara*, gentilis eum necat *ara*. *auter*
norir Ad quid pignus *alis*, o Dedale, quod caret *alis* ? *ele*
Nutrio curtat *alo*, producit spiritus *alo*.
arer Terram nullus *aret* in qua spes senis *aret*. *sechir*
levre In silvis *leporem*, in verbis quere *leporem* [1]. *renablete*
a. provende Dic pro vase *batum*, proprio pro nomine *Battum*.
assambler Mens tibi quando *choys* dapibus sit predita *Choys*. *devin*
chevelure Carne canore *comis* me fallit femina *comis*. *curteiz*
deseier Semper amore *care* ne tu careas michi *care*. *chere*
Fert Jovis ira *coram* dum fulmen agit Jove *coram*. *devant*
cher Vilis sepe caro michi sit pro munere caro. *cher*
Que statuere *Cures* non illa refellere *cures*
celestien Ut sis *celestis* nos assimilare *scelestis*. *escumenge*
chier Verbum turpe *caco*, facies turpissima *Caco*. *a cel geaunt*
Dea frugum Est dea dicta *Ceres*, locus et agnomine *Ceres*.

A partir d'ici il n'y a plus de gloses françaises au commence-

1. Ce vers, qui manque dans l'édition d'Hauréau, n'est pas ici à sa place, uisqu'il est entre la série des mots commençant par *a* et celle des mots com-ıençant par *b*. Il faut dire qu'il appartient au *Grécisme* d'Evrard de Béthune, , 9.

ment et à la fin des vers, mais il y a çà et là quelques glos[illegible] françaises ou anglaises en interligne.

Voici maintenant le commentaire écrit sur les marges. J'ajou[illegible] entre [ ] les numéros des vers.

[10] A quo dicitur hamo -as -avi -are, angl. *anglend*.

[11] Hec acer acris, et inde dicitur hec acra, quod est vas in quo ponit[illegible] thus super altare. — Et inde venit hec acredula -le, avis est, gall. *ch*[illegible] *denerole*.

[13] Hec apis hujus apis, gall. *hé*, et inde apicula, dim. — Id est thau[illegible] exeunte de illo monte; hic apis est thaurus de Nilo exiens, secund[illegible] Lucanum [1] et similiter dicitur Solanus [2].

[14] Porcus dicitur de spurcus cacum, quod est immundus -da -dum. Gentiles enim sicut nascuntur sic vivunt, nullam legem possidentes, [illegible] etc. (*sic*).

Divers morceaux sont ajoutés, en écriture cursive, sur les pages 67 à 69. Ainsi, à la p. 69, nous trouvons une colonn[illegible] et demie de vers hexamètres qui, d'après le premier vers, sera[illegible] ent encore de Serlon. Ce sont des traductions, connues d'aille[illegible] rs, de proverbes français. Mais nous n'avions jusqu'à présent auc[illegible] ne raison de les attribuer à Serlon. Voici les premiers vers :

Quod Serlo celat Serlonis penna revelat.
Cujus amor verus sopor est in pectore serus [3].
Pulchra sit incesta mulier, sit turpis honesta [4].
Os nequam mulce ne dicat quid nisi dulce [5].
Hic male procedit qui postea non retrocedit.
Sic scit percutere quem scimus luce carere [6].
Cui non posse datur melius vetule sociatur [7].

---

1. Lucain parle du bœuf Apis, VIII, 479 et IX, 160, mais l'allusion du commentateur n'en est pas moins obscure.

2. Corr. *Solinus* [32, 17 et suiv.].

3. Ms. Digby 53 (décrit dans mon troisième rapport), fol. 15 v°. C'est la traduction du proverbe *Qui bien aime tart oublie*.

4. Traduction du proverbe : *Ce est droit de bele feme que pute seit*.

5. Traduction du proverbe : *Male buche deit l'um luer*. Digby, fol. 15 v°.

6. Digby, fol. 8; en fr. *Issi fiert ki rien ne veit* (Simund de Freine, *Roman de Philosophie*, v. 576).

7. C'est le prov. *Ki mieus ne puet a sa vieille se dort*, Digby, fol. 8 ; cf. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 396 ; Mistral, *Trésor*, sous MOUTÉ.

bas de la seconde colonne de cette page, on lit :

> Ky dité trove yl le deit espondre.
> Ejus est interpretari cujus est condere.

De verbis neutris. L'objet et le plan de ce traité en vers sont
nment indiqués dans le préambule — ci-après imprimé —
nmentaire. Ce commentaire est très copieux : mais il
nt peu de gloses françaises. Texte et commentaire sont
mes. Ils offrent de l'intérêt pour l'histoire des méthodes
appliquait, dans les écoles, à l'étude de la grammaire
Il ne paraît pas que cet ouvrage ait été signalé jusqu'à
t ailleurs que dans les catalogues [1].

1) Libellus iste dividitur in duas partes. In prima parte tractatur de
ieutris, et hoc per ordinem alfabeti. Primo autem de verbis incipienti-
iac littera *a*, secundo ab hac littera *b*, et hoc est quod dicitur *hic et ut*
. Item, per ordinem conjugationum in qualibet litera; primo autem de
rime conjugationis; secundo autem de verbis secunde, et sic dein-
hoc est quod dicitur *ibi et casu verbi*, etc. In secunda parte tractatus
secundum ordinem alfabeti et non secundum ordinem conjugatio-
em, prima pars dividitur in duas partes, in quarum prima traduntur
enerales, ut *.i. ut sua perfecta*, in secunda regule speciales, *.i. ausculto*

> Aspirans precibus vestris persepe rogatus
> Do nobis (*sic*) folium quod nuper devigilatum
> Cernit ab activis breviter neutralia verbis
> Ponit et hiis socia quod deponentia verba
> Hic et ut invenias leviter quod habere requiras...

pages 85 et 86 sont occnpées par des notes latines en
e cursive qui n'ont pas grand intérêt. Viennent ensuite
ıscules suivants, que je me contente de mentionner.

ALEXANDRE DE VILLEDIEU, *Algorisme* (p. 87). Voir *Roma-*
XVI, 232.

---

est compris dans le ms. Digby 100, fol. 33 (Bodleienne); voir le
e imprimé. Il est attribué par Bale à un certain « Adamus de Nyd-
sur lequel on ne sait rien. (*John Bale's index of British and other wri-*
by R. Lane Poole and Miss Bateson, Oxford, 1902, p. 6). Le même
donné par le *Catalogue of the library of Syon Monastery*, p. p. Miss
(Cambridge, 1898), p. 2.

10. Le même, *Massa compoti* (p. 95). Voir *Romania*, XXV
228.

11. *Exoticon*. — Cet opuscule didactique, en vers hexamètr
n'est pas sans rapport avec le *Distigium* dont nous avons pa
plus haut. Seulement il a un objet un peu plus restreint, l'
tention de l'auteur étant spécialement d'expliquer les mots g
et hébreux qu'on rencontre dans les ouvrages de théologie. Q
est cet auteur ? Wadding [1] attribue à Alexandre de Ha
l'*Exoticon* et le traité commençant par *Cespitat in phaleris*,
n'est autre que le *Distigium*. Pour ce dernier, l'auteur es
n'en pas douter, nous l'avons vu plus haut (art. 4), Jean
Garlande, mais pour le premier il y a eu quelque hésitation.
Daunou, en son article sur Alexandre de Halès [2], répète, sans
garantir, l'assertion de Wadding, n'ayant vu ni l'*Exoticum*
le *Distigium*. Hauréau mentionne en passant l'*Exoticon* dans
notice sur Jean de Garlande (§ X), à propos du *Distigium*, ma
il ne se prononce pas sur l'auteur. Il n'avait donc pas lu
préambule du texte de Caius, qui sera cité plus loin, préa
bule dans lequel Alexandre de Halès est expressément nommé
Plus récemment, dans un article du t. XXXII de l'*Histoire litt
raire* (p. 177) Hauréau a signalé, après Ch. Thurot [4], dans
ms. B. N. 16218 (anc. Sorbonne 904), fol. 225, « un *Exotic*
« beaucoup plus considérable que celui dont Alexandre
« Halès passe pour être l'auteur. Celui-ci », dit-il, « ne s'éte
« que sur neuf colonnes dans le n° 136 du Collège Caius
« Gonville, à Cambridge, et le nôtre en occupe quarante-se
« dans un volume in-folio. Le plan des deux ouvrages est d'a
« leurs le même ; ce sont les mêmes mots, prétendus grecs
« hébreux, qui sont dans l'un et dans l'autre très libreme
« interprétés, et l'examen attentif de l'un et de l'autre nou
« fait constater que presque toutes les interprétations accrédit
« par le nom respecté d'Alexandre ont été sans scrup

1. *Scriptores ordinis Minorum*, p. 9.
2. *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 324.
3. Il est également nommé dans un des commentaires du *Distigium*; voir la dissertation précitée (p. 489) de Liebl, p. 48.
4. *Notices et extraits*, XXII, 2e partie, p. 46.

« reproduites par notre gréciste. Nous le dénonçons donc comme « plagiaire avant de montrer à quel point il est ignorant. »

Je crois qu'ici Hauréau s'est un peu aventuré en considérant le texte du ms. de Paris comme un plagiat du texte de Cambridge. En réalité il n'y a qu'un seul *Exoticon* dont les deux manuscrits offrent le même texte, ou à peu près. La différence porte sur le commentaire, infiniment plus développé dans le ms. de Paris. Voici le début du ms. de Caius : on pourra le comparer avec celui du ms. de Paris, cité par Hauréau :

(P. 115) *Incipit Exoticon.*

In exordio istius libelli ista sunt inquirenda, videlicet titulus, materia, causa et fructus. Et sciendum quod si titulus competenter sit appositus, contingit reperire hec tria : materiam, causam et fructum, unde versus :

Materiam titulo, causam, fructum retinemus
Hec tria, si titulus bene ponitur, inveniemus.

Et quia, secundum Aristotelem, libro de anima, reminiscibiliora sunt omnia que ordinem habent, necessarium est ideo ut videamus que sit materia hujus opusculi, ut sic a materia liqueant genera (?), et ut a causa fructus procedat videnter. Materia hujus libelli sunt vocabula greca et hebrea in libris theologie reperta versibus scriptis lucide compilare. Causa est ut novelli in theologia et minus provecti in alia sciencia sciant vocabula ista greca et hebrea que multum impediunt scienciam ignorantibus. Fructus autem est istorum versuum noticia. Titulus talis : Incipit Exothicum magistri Alex. de Hales, et dicitur *Exothicum*, ab *e* quod est extra, et *otha*, auris, quia iste libellus in se continet vocabula extra aurem, id est extra communem usum, posita, multum tamen necessaria.

.i. salve .i. video .i. nudum .i. aries .i. in ligno
Chere theoron quem gignos crucis andro phalando
tu qui talis es
.i. incendio .i. ipsum .i. totum .i. eleva .i. te .i. cognoscit .i. amoris
Cauma lithos sexquy iambyn se gnotiphylos qui...

Commentaire :

Sententia istorum versuum est quod ille qui profert istos versus salvat Christum crucifixum, et dicit : O aries quem video nudum in ligno crucis, salve. Aries dicit quia Christus significatur per arietem, qui aries est aliter pium (?) et sine malo, et quociens depingitur, cum cruce in tergo defixa depingitur. Et in secundo versu exorat quod ille qui cognoscit Dominum Deum totum elevetur de terra ponderosa ad celum et ad gloriam sempiternam, et dicit ita : Eleva ipsum totum qui cognoscit te totum in Patre et Filio et Spiritu sancto a terrenis ad celestia, et hoc incendio amoris. — *Chere* grece,

« salve » latine, et inde dicitur hec cheruca -ce, .i. ventilogium, ponitur supra conum templi vel supra tholum, ad sciendum ex qua parte ventus procedit ; et vocatur cheruca quia videtur quod salutet ventos vertendo se. Quod chere sit idem quod « salve » patet per Persium [Prol. 8] dicentem : Qui expedivit psitaco suum chere, .i. suam salutacionem...

12. *Traité en vers sur les verbes déponents.* — Il existe un « libellus metricus *De verbis deponentialibus* » qui a été attribué, avec une assez grande probabilité, à Jean de Garlande (voir le mémoire d'Hauréau, § XXII). Mais le traité que nous avons ici est tout différent. Les verbes y sont rangés dans l'ordre alphabétique. Il y a un commentaire marginal qui m'a paru médiocrement intéressant. Premiers vers :

(*P. 125*) Vobis ignota ne deponencia verba
Sint, hos, clericuli, versus retinete novelli.
Aucupor, aumentor, sic, auguror auxiliari...

13. *Hymnes avec gloses et commentaires marginaux* (p. 131). Ce sont des pièces fort connues et pour la bibliographie desquelles on pourra recourir au *Repertorium hymnologicum* de l'abbé Ul. Chevalier. Je cite le premier vers des trois premières : *O lux beata Trinitas.— Primo dierum omnium.— Eterne rerum conditor. — Nocte surgentes vigilemus.* Même ouvrage dans le ms. B. N. lat. 15037, fol. 142, et sans doute ailleurs.

14. Jean de Garlande, *Clavis Compendii*. Cet opuscule en vers est une sorte de supplément au *Compendium grammatice* composé antérieurement par le même écrivain. Le ms. 546 de Bruges contient les deux ouvrages, la *Clavis* aux ff. 25-42, et le *Compendium* aux ff. 89-145 [1]. Il est vrai que, dans ce ms., le *Compendium* porte le titre d'*Ars versificatoria*, qui lui convient assez mal, mais le vrai titre est *Compendium*, comme Hauréau l'a montré [2].

Jusqu'ici on n'a signalé qu'une seule copie de ces deux traités, celle que renferme le ms. de Bruges. Les deux traités sont

1. Voir quelques extraits de ces deux ouvrages dans la *Lexicographie latine* de Scheler, *Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, VI, 46 et 55 (tiré à part, pp. 4 et 13).
2. Dans sa notice sur Jean de Garlande, § XIV.

copiés à la suite l'un de l'autre dans le ms. 385 de Gonville et Caius Coll., pp. 211-299. Ici nous n'avons que la *Clavis* :

(*P. 163*) *Incipit Clavis-Compendii magistri Johannis.*

Artis grammatice dudum compendia quedam
Perstruxi quorum clavem tenet iste libellus...

Il y a des gloses interlinéaires et aussi des notes marginales, assez espacées, qui ne forment pas un commentaire suivi[1]. L'une de ces notes est intéressante ; la voici avec les vers auxquels elle se rapporte (ce sont les vers 16 à 18 du poème) :

Quedam dispersa mea per compendia queris
Que reserans aliter nec eidem clausa revelo
Ut levius pateant ea que tibi pendula nutant.

Eidem, sc. persone cui feci compendium, sed[2] alteri, quia hunc librum composuit ad instanciam magistri David Valensit (*sic*), Compendium autem ad instanciam magistri Gilleberti Marescalli.

Je n'ai pas réussi à identifier ces deux personnages. Il est bien évident que le second ne peut être Gilbert Maréchal, quatrième comte de Pembroke, qui mourut en 1241, dans un tournois[3].

15. *Donatus minor* (p. 228).

16. *Scolarium disciplina* (p. 235). Ouvrage qui a été souvent attribué à Boëce ; cf. *Romania*, XIV, 581. Il s'arrête ici au cours du ch. IV (Migne, LXIV, 1233), le ms. ayant perdu ses derniers feuillets.

Notons ici qu'au bas de la p. 235 est écrit le début d'un sermon bien connu, qui a pour texte la chanson de la Belle Aelis, et que, sur la foi d'un ms. du Musée britannique (Arundel 292), on a longtemps attribué à l'archevêque Étienne de Lang-

1. Le texte du ms. 385 de la même bibliothèque n'a ni gloses ni commentaire.

2. L'abréviation donne *sed*, mais il doit y avoir une faute. P.-ê. doit-on lire *scilicet* ?

3. Voir mon édition de l'*Hist. de Guill. le Maréchal*, III, 206, note 4.

ton [1]. On a démontré depuis que ce sermon devait être l'œuvre d'un français [2]. Voici le texte de notre manuscrit :

Bele Aliz meyn se leva, | Sun cor vesti e para, | En un verger s'en entra, | Cinc florettes y truva, | Un chapelet fet en a | De rose flurie. | Pur Deu, treez vous en la | Vous ke ne amez mie.

Legimus quod de omni verbo ocioso reddituri sumus rationem Deo in die Judicii, et ideo debemus herrantes corrigere, herrores reprimere, prava in bonis exponere, vanitatem ad veritatem reducere. Cum dico *Bele Alix*, scitis quod tripudium primo ad vanitatem inventum fuit, sed in tripudio tria sunt necessaria, scilicet vox sonora, nexus brachiorum, strepitus pedum. Sic ergo possumus Deo tripudiare...

307. — Fragment du dialogue entre l'évêque saint Julien et son disciple.

Ce fragment se compose de deux feuillets doubles en parchemin qui servent de garde à un manuscrit du commentaire de Duns Scot sur le second livre des Sentences. Les pages sont à deux colonnes et chaque colonne contient 36 vers. Si ces deux feuillets doubles étaient entiers ils nous offriraient sur chaque colonnes soit environ 576 vers. Mais ils ont été rognés de telle sorte qu'il ne reste que douze colonnes non endommagées. Des quatre autres il ne subsiste plus que des bouts de ligne. L'écriture est une cursive anglaise du XIVe siècle.

Le poème en français d'Angleterre auquel appartient ce morceau n'est connu jusqu'à présent que par les extraits que j'en ai publiés il y a quelques années, dans ma notice du ms. Rawlinson Poetry 241 (*Romania*, XXIX, 21-27). Aux extraits tirés de ce manuscrit, j'ai joint, pour les 130 premiers vers, les variantes d'un ms. du Musée britannique (Roy. 8. E. XVII). Jusqu'à présent ce ms. et celui d'Oxford sont les seuls qui renferment une copie complète du poème. Mais quel est ce poème ?

---

1. Voir Th. Wright, *Biographia britannica litteraria*, anglo-norman period, p. 446.

2. Lecoy de la Marche, *La chaire française*, 2e éd. (1886), p. 91. *Cf.* G. Paris, *Bele Aaliz*, dans les *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund* (1896), pp. 9 et 10. — Je rappelle que j'ai signalé une autre copie de ce sermon à Trinity, *Romania*, XXXII, 22.

Il me faut ici compléter la notice précitée. C'est la traduction très libre du *Prognosticon* de Julien de Tolède, imprimé plusieurs fois, notamment dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XCVI, col. 453 et suiv. La principale liberté que l'auteur anglais de cette version a prise avec son texte consiste à avoir mis en dialogue, entre un maître et son disciple, ce qui dans l'original est un traité dialectique dont les différentes parties se suivent sans interruption. Peut-être le traducteur a-t-il été amené à employer cette forme par l'exemple de l'*Elucidarius*, qui est, en effet, un dialogue entre le disciple qui pose de brèves questions et le maître qui répond longuement. C'est en somme plutôt une imitation fort libre qu'une traduction. L'auteur simplifie les données que lui fournit son modèle. Il abrège beaucoup en certains endroits ; en d'autres il développe. Çà et là il semble avoir pris ailleurs que dans le *Prognosticon* la matière de ses développements.

Je donnerai le texte entier du fragment, mais je ne juge pas utile de publier toutes les variantes des deux manuscrits de Londres et d'Oxford, bien que je les aie relevées pour ma satisfaction personnelle. Je me borne à donner celles qui peuvent servir à améliorer le texte. Je fais en outre remarquer qu'en beaucoup de cas les deux manuscrits sont d'accord contre le fragment de Caius et semblent avoir conservé la bonne leçon. Le fragment commence, sauf erreur possible de deux ou quatre vers, au v. 1270 du poème complet. Je numérote les vers de quatre en quatre, comme c'est ma coutume pour les poèmes en paires de vers ; seulement, comme le premier des vers conservés est le second d'un couplet, je restitue, d'après le ms. de Londres (*L.*), le premier vers du couplet (ce qui, du reste, est nécessaire pour le sens) afin que les chiffres correspondent toujours au second vers d'un couplet.

Ce poème soulève des questions délicates dont il faut réserver la solution à un futur éditeur de l'œuvre entière. Je me borne à dire que, si l'on fait abstraction des erreurs des copistes, on ne trouvera dans ce poème presque aucune rime qui s'écarte de l'usage français. Les vers irréguliers peuvent être, en général, ramenés à la juste mesure par la comparaison des manuscrits, et, dans les cas assez rares où la leçon est partout incorrecte, des conjectures très probables peuvent être proposées. L'auteur

savait assez bien le français, et je suis par suite porté à croire qu'il composait à une époque qui ne doit pas être plus récente que le milieu environ du XIIIe siècle.

Une comparaison détaillée du poème avec sa source (ou ses sources) permettrait de se rendre compte des procédés de l'auteur et de reconnaître la part d'originalité qui peut lui être attribuée.

Je donnerai à cet égard quelques indications sommaires pour le fragment ci-après publié.

Vers 1-116. Sur la vie de l'âme après la mort. *Prognosticon*, l. II, ch. XXXIII.

Vers 117-156. Dissertation sur l'âme et sur sa ressemblance extérieure avec le corps. L'auteur développe longuement les idées indiquées en peu de mots dans le ch. XXXIV. L'argument tiré du récit évangélique relatif au mauvais riche et à Abraham (Luc, XVI), pour prouver que l'âme a une apparence corporelle, est emprunté au ch. XVII du livre II.

Vers 157-190. Sur la date du jugement dernier. Quelques éléments de ce morceau sont tirés du *Prognosticon*, l. III, ch. I, mais il paraît bien que l'auteur a eu d'autres sources.

Vers 191-250. Où aura lieu le jugement dernier ? Ici l'auteur suit d'assez près le *Prognosticon*, l. III, ch. II, où il a trouvé les citations du prophète Joël et de saint Jérôme, mais ce n'est pas de là qu'il a tiré le texte de saint Paul, I *Thess.* IV, 16 (v. 240).

Vers 251-276. Le disciple demande quelle sera la durée du jugement dernier. Développement du ch. III, qui consiste en quelques lignes empruntées à saint Augustin (*Cité de Dieu*, XX, 1).

Vers 277-338. En quelle forme Jésus se montrera-t-il au jugement dernier. L'auteur consacre une vingtaine de vers au récit de l'Ascension, qui, dans le ch. IV de l'original est sommairement rappelé ; puis, sans citer les autorités alléguées dans ce chapitre, il trace du jugement dernier un tableau terrifiant dont quelques traits sont empruntés au ch. V.

Vers 339-357. Comment sera composée la cour qui siégera au jugement dernier ? Jésus ne siégera pas seul : il aura pour assesseurs ceux qui l'ont fidèlement servi. C'est ce qui est exposé au ch. XII du livre III, où sont touchées d'autres questions non moins intéressantes que notre poète passe sous silence.

rs 357-389. Ressusciterons-nous en corps et en âme, ou
ment en âme ? En corps et en âme, assurément, et, qui
est, avec le même corps que nous avions de notre vivant.
conclusion, que l'auteur a formulée d'après divers passages
rognosticon, III, XVI et XIX, ne laisse pas de soulever
ues difficultés, comme on va le voir.

rs 390-448. Et d'abord à quel âge doit-on ressusciter
ns quelle forme ? Notre auteur, s'inspirant des ch. XX et
du livre III, se fonde sur l'autorité de saint Paul [EPH.,
3], pour affirmer (v. 408) qu'on doit ressusciter à l'âge de
ans, âge de Jésus à sa mort, et sans aucune des difformi-
ont on peut avoir été affligé. Mais il ajoute que cette règle
applique qu'aux élus (v. 444). Des autres, nous dit-il, il
pas lieu de tenir compte, puisqu'ils seront éternellement
la peine et dans la honte. C'est en effet ce qu'on lit au
XIII, l. I, du *Prognosticon*.

rs 448-540. Le disciple n'insiste pas et expose quelques
s doutes. Il ne demande pas si les ressuscités reprendront
sexes respectifs ce qui est expliqué dans les ch. XXIV et
V), mais il se montre préoccupé de savoir ce qu'il advien-
es avortons, morts avant leur naissance. La réponse est
ressusciteront au même âge que les autres, mais pour leur
eur, puisqu'ils ne sont pas baptisés. « Mais », dit encore le
ole, « ceux qui ont été démembrés pour leurs méfaits, ou
ngés par les chiens ? J'ai peine à croire que ceux-là puissent
susciter avec l'intégrité de leurs membres » (v. 460-470).
vrai dire cette objection n'est pas exprimée dans l'original
et ne doit pas s'y trouver, car il y a été répondu implici-
nt plus haut. Ici l'auteur répond par un vague développe-
sur la toute-puissance de Dieu. Se rattachant au *Prognos-*
ch. XXIX, il suppose le cas originairement imaginé par
Grégoire, d'un malheureux qui a été mangé par un loup ;
le loup a été dévoré par un lion, et enfin le lion ne tarde
mourir et son cadavre devient poussière. Comment dis-
er dans cette poussière ce qui appartient à l'homme de ce
ut loup ou lion ? Mais saint Grégoire répond que Dieu
bien faire le départ.

rs 540-577. Convaincu par ces arguments, le disciple passe
autre sujet. Qu'adviendra-t-il des humains qui seront en

vie au moment du jugement dernier ? Mourront-ils pour ressusci[illegible]ci-
ter avec les autres ? Et comment seront-ils purgés de leurs péchés[illegible]és ?
Il y a ici deux questions. Je ne trouve pas la première dans le[illegible]s le
Prognosticon, et elle paraît oiseuse [1]. Mais la réponse à la seconde[illegible]mde
se trouve dans le ch. VI du livre III. Elle consiste à dire que[illegible]que
le diable comparaîtra en personne au jugement pour y être con[illegible]con-
damné. Il sera si affreusement laid qu'en le voyant les saint[illegible]ints
seront saisis d'effroi (v. 557-8). Et ce sera une purgation suffi[illegible]uffi-
sante pour ceux qui n'auront sur la conscience que de léger[illegible]gers
péchés. Quant aux réprouvés ils seront précipités en enfe[illegible]fer.
Le disciple se préoccupe ensuite de savoir ce que deviendra [illegible]le
diable après le jugement dernier. Il sera jeté dans l'étang [illegible]de
feu (*Apoc.* XX, 149). Ceci paraît tiré du ch. XXXVIII du livre I[illegible]III.
Il appartiendra à un futur éditeur du Dialogue de vérifier et
de compléter ces indications un peu sommaires.

[Mais moustrez moi par aucun [fet]
Overtement coment ceo veet. (*f.* 1)
Tant apris joe en escole,
Plus est apert fet qe parole.
— Joe vous dirrai coment ceo [puet estre,
Ore entendez a nostre mestre
Seint Austin, ke en parole :
Kant il fust mestre de escole,
Kar a Kartage escole tynt,
Une aventure li avynt.
Uns hoem esteit de haut lignage,
Manoit en la cité de Kartage ;
Clers fu e bons fisiciens
A poile (?) fit a genz molt g[illegible]ant
[b[illegible]s,
A vedves e a orfanyns.
Por ceo l'ama seint Austins
Gernard esteit par noun ap[illegible]el-
[l[illegible]ez,
Frantz e gentiz e renomez,
Mès cil Gernard, par noun sa-
[van[illegible]ce,
Entra en une mescreance :
Sarmons des clers ne de pro-
[phete
Ne li poent fere crere chose cete
Ke l'alme de son cors issue
Out sen, oïe ne veüe.
A une nuyt avynt issi

---

5 Avant ce vers il y a dans O. une lacune d'une vingtaine de vers qui est indiquée dans le ms. par un espace blanc. — 14 L. O. *As* (O. *A*) *povres genz f.* — 17 La bonne forme, qui se rencontre plus loin, est *Gernand*, O. *p. n. nomez.* — 21-2 Mieux L. O. *proveire... acreire.* — 24 L. O. *Eüst.*

1. Le poète suppose probablement que ceux qui sont morts avant le Jugement dernier auront eu le temps de subir une peine pour la purgation de leurs péchés dans le Purgatoire, mais cela n'est pas bien clair.

:ha, si s'endormi,
ıprès, tut en dormant,
une sounge molt plei-
[sant.
vez ben qe cil qe sounge
pas ke seit mensounge ;
il out e ceo ke il veit
de ke tut issi seit.
l songea, la ou il geust,
hoem devant li estut,
ıemblant, ou riche habit.
ole e li dist :
tost sus ; venez ou mey. »
mande ou ne a quey ;
: daunger e, sanz deman-
[de,
eo ke il comaunde. (*b*)
: levé, ceo li est a vys,
'en est en eyre mys.
en lor chemyn e se
[hasterent,
lerent ke eus vindrent
ele cité e grant,
aveit veü avant.
ımbedeus entré furent,
us ensemble se resturent,
haut oierent merveilous
e pleisant e delitous.
l esta e si escote,
ıette sa entente tote,
es mès en sa vie
si douce melodie.
ılest, tant se delite
ıound clama quite ;
ne requerreit retorner,
il puet la sojorner.

Mès tost ad perdu cel delit
Ou il demorra tıop petit,
Kar maugré son voeil e molt
[envys,
S'en est Gernand de illoec de-
[partiz.
Après icete avision
Ne demorra si petit noun
Ke il se enveilla de dormir
E ne oyt mès tel chanter.
La nuyt passa e le jour vint,
Mestre Gernand molt ben sovint
Ceo ke il out veü la nuyt,[1]
Tut li sembla joie e deduit.
Il savoit ben ke songe esteit
E songe fut e sunge seit.
Il ne seet pas ceo ke amounte,
Pur ceo ne fet gueres de ceo
[counte.
La nuyt après avint issi,
Il se cocha e s'endormi.
Quant il dormi puis fer[m]ement,
Vint li biaus hoem molt cointe-
[ment, (*v°*)
Si estut en pés devant son lit.
Gernand tost en dormant le vit
Com cil ke dort e se repose ;
Dunt li dit a chef de pose :
« Beaus frere, moy coneisez
[vous ? »
Cil respondi com pourous :
« Joe vous conei ben sanz do-
[tance.
— E dont vous vent cete coni-
[sance ?
— Ben vous dei aver coneü

— 43 L. O. *lour chemin tindrent.* — 45 L. O. *b. e. g.* — 49 L. *nt oy m.* — 50 Suppr. le premier *E.* — 57 L. O. *Ke tot ce* (O. *il* (O. *il cl.*) *quite.* — 57 L. O. *querreit.* — 61 Suppr. *voeil* 62 Corr. *partiz* — 66 L. O. *Si ne pout mes t. ch. oïr.* — . — 79 Suppr. *Si* (L. O.). — 82 L. O. *D. ly d. cil.* — 86 L. O.

« Kar autre fèz vouz ai veũ,
« E quant? — Her a nuyt quant [fustes cy
« Me menates, vostre merci,
« La ou oy le noble chant;
« Unkes si douz ne oy avant.
— Savez [vus] ben qe joe suy cil
« Ke vus menai. — Certes oïl.
— Frere, responez moi uncore.
« Savez [vus] ou vus estes or?
— En mon lit suy ou joe[me]gis.
— Dites moi dunques qei vus [est vys
« Kant a moy issi conseillez,
« Lequel dormit vous ou vos [veillez?
— Certes, joe quid melz en dor- [mant
« Parler ou vus qe en veillant.
— Tant com vos estes en repoes
« Voez oez du cors ne sont il [clos?
— Clos sont il veir, sanz nule [doute;
« De oyl de cors ne vei joe [goute.
— Dites ou sont, si vos savez,
« Les oez dunt vous me regar- [dez?
« Les oez ke vous avez au front
« A mey veer rien ne vous funt,
« E si mei veiez vous neporkant
« Aorbetés e en dormant.
« Issi verra li espiriz
« Kant il sera du cors departez.» (*d*)
L'alme, puys ke ele est issue,
Sun sen retient e sa veũe.
— Ore, se deit ben aver gr [bla
Ke tant sovent parout del al
Si ne sai quele ele est.
Ore vus pri joe, dites moi ce
Ke est alme e quele creature,
Quele forme ad ele e quele [tu
— Nous trovons en noez es
Ke alme est un espiriz;
Ceo provom nos ben par clerg
Cors resemble e [si] n'est m
L'alme est tote espiritel,
Tut ne seit ele corporel,
N'em ne savoit unkes en bala
Qu'ele en out de cors dr [sembla
Ben semble cors de menbre [men
E joe quid ben ke vous re
Del ensample ke Jhesu Cris
Ke sovent est conté e dit
Del alme al riche peccheor
Ke fust en peine e en dolo
Coment el leva son cry,
E dit a seint Abraham : « [m
« Joe voedrai, si estre peũt,
« Ke Lazare tant me socco
« En ceste peine dure e led
« Ke il moilast en eive freid
« Sovaus le point[e] de su
« E tant eũst merci de moy
« Ke il degottat une goute
« Sour ma lange ke mei [tot
Kant del alme un menbre n

100 L. O. *dormez*. Suppr. *vos*. — 114 O. omet *il*, L. *partiz*. — 119 L. *O. s. quei ne quele*. — 129 L. *Ne seiez ja en*, O. *Ne soiez unkes de ceo en*. — 130 L. *Ke vient del c. resemblance*; mieux O. *Que ele n'eit del c. droit s.* — 134 L. O. *A ses amis conta*. — 138 L. O. omettent *a*.

Dunc out l'alme semblance de hoem,
Kar ja le dei nomé ne eüt
Si de cors semblance ne fust. (*f.* 2)
Ben peut l'en saver par tant
Ke l'alme averat du cors semblant.
Seit en joie ou en peine.
L'alme averat sa forme humeyne
Deskes au jor de grant jugement
Kant Deus jugerat tote gent.

— Parlé avet de jugement;
Pensé en ai e pens sovent
De cel juyse e de cel jour
Dunt tut li mound avera pooür;
Por Dieu vous pri, dites moi voir,
Put nul hoem du siecle saver
Kant il vendra ou a quele houre,
Si a bosoyne me soccoure.
Molt serront la gent esgarré
Si eus ne poont estre garnye.
— Beauz fiz, vos mei demandez outrage.
Li apostle furent mout sage,
Fundé en sen et en saver,
E ne poeient ceo saver.
Il requistrent nostre Seignour
Ke il les assensat de ceo jour,
E quant serreit cele juyse.
Il les resprit de cel emprisse;
Il les blamat, e nepurquant
A [la] parfin il lor dit tant
Ke il enveiereit signifiance
De cel jour e freit demoustrance:
En soleil, en lune e en esteiles
Verreit hom les signes e les merveilles;
Terremoet serra en terre,
Pressure de genz e morteu guere,
Dolor e cherté e famyne
Serrat en le mound a cel termine.
« Kant vos verrez ke ceo avent
« Dunt sachet ke le jour veent (*b*)
« Du jugement e ke il est près. »
Mès le tens ne noume ne le jour esprès.
Ne voleit unkes Nostre Seignour
A ces disciples plus dire de cel jour.
— Demander de ceste chose plus ne ai cure,
Mès vos dit nent seinte Escripture
Ou epistle ou ewangelie
Ou Dampnedeu frat ceo concilier,
Ou la mount ou en aval?
A il nul luy especial
Ke seit a ceo nomé ou mys
Ou il jugerat morz e vifs?
— Cete resun par aventure

---

148 L. *semblant*. Ce vers et le précédent manquent dans O. — 153 L. Seit en.— 164 Mieux L. *Si Dieu a bosoin*; de cette leçon paraît dériver celle d'O. *ai b. que Dieu*.— 165 L. *M. sereient la g. garie*; O. *M. par serra la g. garrye*. 166 L. *Si il pussent*, O. *Si eles puent*. — 167 L. O. *B. f. ne d.* — 177 L. O. *l'en verra*. — 182 L. O. *Presse*. — 186-7 Cf. Luc. xxi, 25, 28. — 188 L. *M. jour nomé ne* (O. *et*) *jour esprès*.— 189-90 L. O. *Ne v. u. N. Sire A ses ice* (O. *A nul de ses apostles*) *dire*. — 191 L. O. *D. de ce n'ai mes* (O. *plus*) — 195 L. O. *Ou la amunt ou ici* (*O. ci*) *aval*.

Vos semblera aukes oscure,
Li prophetes Johel escrit,
E Deus meïmes issi nous dit :
« Kant joe averai merci des [meens
« E averai rumpu lor liens,
« Joe lor frai confort e solaz,
« Dunc frai en le val de Josaphat
« Frai assembler trestotes gentz,
« E illuc frai mes jugementz. »
Por ceo ke cil luys est nomez
Sont li plusors afolez :
Ne sevent ne entendent mye
Ceo ke Josaphat signifie,
Por ceo creent il folement.
Ne troverez un entre cent
Ke la parole ben entende.
Quident ke Dampnedieu descen- [de
A Josaphat, en la valeie,
E la face tel assembleie.
Josaphat, beaus douz amiz,
Est un luy ke est asys
Au pendant du mont de Oli- [vete (*c*)
E cil ke oient le prophete
E se pernent [tot] a la lettre
E ne voelent entente mettre
De saver ceo ke signifie,
Cil sont deceû par folie.
Seint Jerome dit pur nous apren- [dre
Coment nous devons entendre.
Josaphat significat Judicium Domini.
Il dit, sur cele prophecie,
Ke Josaphat tant signifie
Le jugement Nostre Seigneur [illegible]
Ceo est la force e la vigor
De la parole e n'est el.
Ne dit le prophete Johel
For key : « Dieu ad sun jugeme[illegible]ent
« Fra ensembler trestote gent[illegible]t, »
Ne en luy qu'il noeme
Ne jugerat femme ne hoeme,
Mès as nues en l'eir la sus.
Seint Poel dit e menz e plus : [illegible] :
Lasus en nues en le eyr
Monstrat dunc Dieu sun pou[illegible]uer
A nues la le encontr[er]om,
E tut tens mès ou li serrom.
Li mauveys ne monteront p[illegible]pas
Cil serront touz jugez [molt] b[illegible]bas
De lor pecché si chargé sont [illegible]
Ke il ne puet monter amoont [illegible]nt.
A[s] nues sera la juyse,
Eissi le creit seinte Eglise.
— Si com seinte Eglise le cr[illegible]eit
Crere devom ke issi seit,
Mès ore mei dites, si vous sa- [illegible]vez,
Si en escrit trové le avetz,
Puet nul saver com longeme[illegible]ent
Deus demorrat a jugement ?
— Ne est nul hoem en ceste[illegible]vie (*d*)
Ke la verité de ceo vous die[illegible]
Seint Austin nous dit pur v[illegible]ir
Nul hoem ne porrat ceo sav[illegible]er,
Mès de la grant resurection
Nous dirrat si mout petit no[illegible]un :
« Ensemble touz releveront
« Cil ke sont morz e morron[illegible]t. »

---

206 La rime exige *Josaphaz* ou *Josaphas*, qui est en effet la forme assu[illegible]rée par la rime dans le *Fuerre de Gadres* et ailleurs ; voir mon *Alexandre le Gr[illegible]nd dans la littérature du moyen âge*, II, 239. — 207 L. *Ferai ensembler totes g.*, O. *Ass. trestote ma gent*. — 208 Joel III, 2. — 227 GL. *O. n. veut a.* — 228 [illegible]e texte latin qui suit manque dans les deux mss. — 237 O. *Ne en le lu qu'il illok nomme.* — 240 O. *P. le d.* — 243 I Thess. IV, 16. — 248 O. *purrent* (pourront). — 262 L. *Ne durra*, O. *Ne demorat si p.*

Nul ne puet saver de ceo jour
Le haut conseil au Creatour.
Ceo est la parole au chescon
Com il n'i out jour ke un,
Nous devons le jour de Juyse
Entendre en tele gyse :
Li jours la est dit por tens,
Mès nul nen avera tant de pur-
[pens
Ke li sace dire com longement
Cil jor ou cil tens se estent :
« Ensemble touz releveront
« Cil ke sont morz e mourront.»
— Ore mei dites overtement
Kant Dieu vendra au jugement·
Joe vous demaund queux il serra
E en quele forme il vendra ?
— Vous n'estes pas de ceo en
[doute,
Kar ceo creit seinte Eglise tote
Ke après la resurection,
Ausi com en escrit trovom,
Vint Jhesucrist a ses amys,
Kant a manger furent asys,
E ceo ke furent en dotance
Asseurassent en lor creaunce
E puis les menat en Bethanye,
E puis après en la montaine
Ou il, veant tote la gent,
Mountaz a cel mout hautement.
Les disciples, kant ceo virent,
Grant joie e grant leesce firent.
(*f. 3*)
Ben unt veü ke une nue
De cel desur eus est descendue.
En cele nue est receü
Le cors Nostre Seigneur Jhesu ;
En la nue cler e lusant
Monta Jhesu a joie grant.
Verrai hoem e verrai Dieus,
Il vendra juger touz morteus.
En tele forme vendra ceo sachez.
Puis ke le siecle fu criez
Si grant dolour ne feust veüe
Com serrat a cele venue.
Kant il primes en terre vint
Cil por nous hoem devynt.
Cele venue fut celée,
A poi de gent fut revelée.
A ceste venue seconde
Se moustra par tut ceo moonde,
E cele e tere averont poour
A la venue Nostre Seigneur.
Il n'y a clers ke puet escrire
Ne quer penser ne bouche dire
Le centymes ne les mylers
De tanz nobles chivalers
Ke ou li vendront ceu jour.
Merveille ert dunques de pec-
[cheor
S'il dunques de poour [ne] trem-
[ble
Kant il verra ardre ensemble
E tere e mer tut confundre,
Tours e chateus cheer e fundre,
Kant il verrat les grant ruynes
E li morz orront les grantz busy-
[nes
E les trompes al emperere.
Aungels porteront sa banere,

---

268 L. O. *Cum s'il* (O. *cil*) *n'i eust.* — 269-70 L. O. *N. dioms... Entendre voms.* — 284 L. O. *Al haut jour de t'ascension.* — 288 L. *Il les asseura en tr c.*, O. *Asseurement mist en c.* — 296 L. *De c. la sus est*, O. *Est de c. sur s d.* — 302 L. O. ont de plus : *En cele* (O. *tiele*) *fourme k'il* (O. *come il*) *mta* | *En cele* (O. *tiele*) *fourme revendra.* — 303 L. O. *Issi* (O. *Ensi*) *vendra tis ce sachez.* — 308 L. O. *E p. n.* — 312 O. *Se demonstra a tot.* — 319 O. *v. a cel.* — 326 L. O. *o. les b.*

Ceo est la croiz ou il fu mys,
Par quy nos sumes touz conquys
E li *deables furent vencu.* (*b*)
Unke mès *tele banere ne fu :*
Le soleil per*dra sa lumere*
Por la clarté *de sa banere.*
La clarté de *la croys* issue
Par tut le *mond sera veüe.*
Issi amont *plus hautement*
Vendra li Roys *al jugement.*
— Kant a jug*ement ert assis,*
De ceo mey *dites vostre avis,*
Si Nostre Sire *soul jugera*
E queus ou *ly que il menera.*
— Soul ne jugera *il mie,*
Einz avera *mult grant compaignie.*
Touz cil qe p*ur la sue amour*
Guerpissent *terriene honour*
E se travail*ent sanz feintise*
A sun pleisir *e soen servise*
E en seinte *religioun,*
Touz cil serr*ount si compaignon*
E jugeront *e morz e vifs,*
Ceo avons n*us del livre apris.*
Vos qui sec.....
Genz o lur ar.....
Mettent lor t.....
.....
— Jeo demand*asse, mès je n'os,*
Si nous dunc *en char e en os*
Vendrom a cel *grant* jugement,
Ou si les alm*es soulement*
Devant ces *justises venderont*
Tot sanz les *cors que porri so*[illegible]*nt* ?
— Ne seez pas de *ce en dote :*
La sobstance *de home tote*
Sera dunques *tote plenere*
En un[e], novel*e manere.*
Cors e alme *se assembleront,*
Ensemble a*l jugement seront.*
La char meimes, bien le savom[illegible]*,*
Averum nus donc que ore avom[illegible]*m,*
E nul' autre, sanz doutance;
Ce est nostre ferme creance.
Creance est, mès ele est dure
E semble tot encontre nature,
Ke la char, pus que ele est por[illegible]*rie,*
Reviengne en vertue e en vie,
Kant plest a Dieu que tot sus[illegible]*stient*
Ke ceste char que terre devient[illegible]*t*
Ne est donc tot a soen plaisir,
Cele terre char devenir.
Ky fist la char il la defet
E quant ly plest il la refet.
Ky de la char peust terre fere[illegible]*,*
Il put de terre char refere.
Ky le mond put de neent crier[illegible]
Il put la terre en cors fourme[illegible]*r*
Il put la char a terre mettre,
Il put la terre a char remett[illegible]*r.*
Dieu put fere tot soen plaisir.
— Mès volunters vodray oyr
De l'estature k'yl averont
Touz icil qui donc releveront.

---

330 L. O. *fumes.* — 331 La colonne *b*, mutilée, est complétée d'après L. — 338 L. O. *V. Dieu.* — 342 L. O. *Ou ceus ove ly que il menera.* Le commencement du vers de Caius étant différent, la fin aussi peut avoir été différente. — 346 Après ce vers il y a dans L. O. *Or e argent e lour richesces | E met*[illegible]*ent* (O. *misterent*) *lour cors en* (O. ajoute *grans | destresces.* — 353-6 Ces trois vers incomplets manquent dans L. O. Il se peut que le second et le troisième soient les mêmes que ceux qui ont été transcrits dans la note du v. 346. J'ai supposé l'omission d'un quatrième vers pour ne pas laisser un couplet incomplet. — 369 De ce vers et des 34 suivants, qui formaient la colonne *c*, il ne reste que quelques fins de vers. Je transcris en italiques tout le passage d'après L.

Quel releveront ly enfant ?
Seront il donc petit ou grant,
Li juvencel en sa juvence,
Ly vieillard en sa vieillence ?
De cest me fetes aukes sage (*f.* 78)
Si chescun ert en tel a[a]ge
Cum il fu a cele journi
Kant de cest siecle departi.
— Vos demandes sont forz e granz ;
Ne seez mie mescreanz.
Si vos dotez vus ferez enfance ;
Rien ne overe a cest for la creance.
Li apostle seint Poel nous dit (*d*)
Ke touz, li grantz e li petit,
Ke dunke de mort releveront
Del age de trent anz serront,
Del age dunt fu Jhesu Crist
Kant il por nous [a mort] se myt,
Si covient ke li enfes seit
De tele grandure com il serreit
S'il eut trent aunz vesqui,
De tel grandure e de tele vertu.

[illegible]c occurramus omnes in unitate fidei [illegible]agnicionis filii Dei in virum perfec[illegible]n in mensura etatis plenitudinis [illegible]risti.

Ben deit [estre] res(o)nable prove
Kant hoem en seint escrit le [troeve,
E joe crei bien vostre parole,
Mès un penser un poi me afole :
Si li hoem ad en cete vie
Mahain en cors ou maladie
Dunt li cors seit mout empirez,
A chef, a euz, as mainz, as pez,
Ou menbre tourné a rebours.
Ou a cors ou a dors (*sic*), ou aillors,
Ou seit contrest ou seit boesteus,
Ou si il ad menbres meins ou plus
Com il ne dut par dreit aver ;
Ceo voudreie volenters saveir
Ci ces mahains porront ou noun
Aparer a cele resurectioun
Touz cil ke Deus a eslu
A vie, a joie e a salu.
— Por voir de ceo vous di joe [tant,
Queux ke il fusent en vivant,
A cele resurreccion
Ne averont si beauté noun.
Ja le cors ne avera ledure, (*f.* 3)
Ne mahain ne nule blemure.
Chescun avera menbres a son [dreit,
Ne meyns ne plus ke aver deit.
Mès de ceo pernez garde e cure :
Ceo ke jo dis de estature
E de age, de ceus le di
Ke Deus a od le seens a soen [oes choisi.
Des autres ne en parlez rien,
Kar ja ne averont beauté ne bien.
De ceus ne feimes [nus] nul [conte
Ke averont doel, peyne e hounte.
— Quey dites vos des abortifs
Ke en lor mere sont occiz,

[illegible]5 Corr. *joenesce.* — 405-14 Ces vers sont laissés en blanc dans O. — 411 [illegible]stitue *a mort* d'après L., qui toutefois porte *a la mort*, ce qui fausse le [illegible]que vers. — 413 Corr. *vescu.* — 414 Le passage latin qui suit (Eph. [illegible]3) manque dans L. O. — 415 [*estre*] est restitué d'après L. O. — 424 [illegible]. *Ou al dos ou al cors a.* — 427 L. O. *Que il.* — 429-30 L. O. *Si* (O. *Et*) *[illegible]ahain parra ou non* | *A cele* (O. ajoute *grant*) *resurrection.* — 439 L. O. [illegible]. *d.* — 444 Suppr. *od le seens.*

Ke sont morz enz ke sont neez?
452 Leverunt il.....
.....com li autre funt
Au jugement kant verront?
— Il leveront en cel a[a]ge,
456 Mès ceo serra a lor damage.
Il ne furent pas baptizez,
Por ceo ne serront il pas damp-
[nez;

Li seint di[en]t e li mestre
460 Sauvez ne poont [il] pas estre.
— E cil ke sont par lor mesfèz
Occiz ou penduz ou destrèz
Por peché e por felonie,
464 Cheens en unt mangé une partie?
Joe creirei[e] ceo molt enviz
Ke cyl qe fust icy de nos depar-
[tiz,

Ke jammès fust en char enteere.
468 Ore mei dites en queu manere
Porreit avenir e coment
Il releverat en jugement.
— Vous demandez de ceo folie
472 Kant vos vollez ke joe vus die
Coment Dieu *mustre sa pusaunce.* (*b*)

Ceo est folie *grant et enfance.*
Ki peut saver, *ky put aprendre*
476 Ke oil veer, *quel quor entendre,*
Coment Dieu *trestot le monde*
Cel e tere e *mer parfounde*
E hoem e tote *creature*
480 Coment il *sustient sa faiture,*
E volez dunc...

De un grein *de blé fet venir* ce[l]
Par son *pouer e soen pleisir,*
484 De arbre dur *nus fet issir*
Primes la foille *e pus la flour*
E puis le frut *ove sa savour,*
Chescon fruit *en la seison;*
488 Devom nos *demander reson*
Coment Deus *celes choses fet?*
Ceo est outrage *e forfet.*
Dieu a par *tot plener pouer*
492 De fere *trestot soen voler,*
Si com en cel *ausi en terre.*
Mès vous ne *devez pur ce* enqu[ere]
Coment il *fet, e nepurkant,*
496 Ceo ke vos *alez demandant*
De cel hoem *que est destreit*
E puis penduz *por son mesfet*
E sa char ke *chen ont devorée,*
500 Dieu coment *fera cele assemble*[lée]
De la char ke *est issi destreite*[e,]
Ceste demande *fu ja fete*
A nostre seignur *seint Grego*[ire.]
504 Il le reconte *en une estorie*
Ke un clerc *soutils li opposa*
E meymes ceo *li demaunda;*
Mès il mist *en sa questioun*
508 *Un homme, un lou, un leoun,*
Ne say si bien avez oy,
Son conte commença issi.
Un homme passa par un boscage,
512 *Vint un lou del boys sauvage.*[ge,]
Li lous fu grant et fort sanz dou[te,]
Manga la char del homme tote,
Puis s'en parti a la voie.

452-4 L. O. *Leveront* (O. *Releverent*) *il a cel eez* | *De trente aunz cum ly autre funt* | *Ke a cel jour releveront.* — 458 Leçon rationaliste. L. O P. *ce seront il perillé.* — 466 Suppr. *de nos.* — 470 L. O. *Kant il* (O. *Qu'il*) *r. al j.* — 476 L. O. *Quel o. v.* — 478 O. *Et c.* — 480 L. *Sustint il a sa f.* — 481 Il n'est pas facile de restituer la fin du vers, le début présentant évidemment une mauvaise leçon. L. *Est nul que sache coment*; O. *Et dont nul homme que set coment.* — 493 L. *Si come en t.* — 494 L. O. M. *nul ne deit.* — 499 L. O. *E sa ch. d. ch. d.* — 508 Dans O. les vers 508 à 540 sont omis.

Un leoun vint querre sa proie
E ne trova nule autre beste.
Il prit le lou par la teste,
Si l'estrangla, a la mort li mist :
Tot le manga, rien ne remist.
Li leon tost après morust,
La charoine del leon jut (*f.* 79)
E porri tote e devint terre.
Ou porreit l'en cest homme querre ?
Saclez por veirs, je ne crei mie
Ke cil relieve de mort en vie,
Kar nul dessevrer ne porreit
La terre que de homme esteit
De cele que bestes devint.
Seint Gregoire vit que ly covint
K'yl respoundist, e il respondi
E cele folour confoundi,
E prova par vive reson
Ke a la grant resurrection
Ove ses membres enterement
Ke levera cil al jugement ;
Ke si ly cors fust tot ars
E la poudre al vent espars,
Si le porreit Dieus recueillier
E relever a soen pleisir.
—— *Ce que vos dites crei je bien ;*
Ore me dites un' autre rien :
Kant deus vendra a grant juyse (*d*)
Ou ne gist ensoine ne sorsyse,
Touz i vendront, nul ne seet kant ;
Mouz i averont donque homes [vivant
E nul ne puet sanz pecché vivre,
Ke set feez put hoem chere (*sic*).
Coment serront il dunques purgé
De ceo k'il unt avant pecché ;
Ke dunques murront erraument
E releveront au jugement ?
Kant li diable, li mauveis,
Serrat a jugement menez,
Il ert joious por ce mesfèz.
Il ert si hidous e si leez
Ke li seint ke li verront
Hidour e peeur en averont.
— Cil ke unt fet leger pecchez
E ne [se] sont de ce purgez
Averont il autre purgacion ?
— Nanel, cil le poour noun.
Si serra dunque le pouur grant
Ke purgé serront par tant.
Mès cil en pecché criminal
Irront en dolor enfernal.
Dont fet ke fous en ceste vie
Cil ke a teu seigneur se alye ;
Cil est trahi, cil est deceu ;
-- Mès kant il ert issi veü,
Dites moy puis ke avendra.
Seet nul hoem ou il devendra ?
— Seint Johan ben le nous dit
En la vision qu[e] il vit,
Ke il sera geté meintenant
En un estanc de fu pulent[1]
Il ert..... e vilement.

---

544 L. O. *Ou n'i a.*— 545 *il* pour *i.*— 546 L. O. *avera.* Entre ce vers et le vant O. laisse une ligne de blanc ; mais ce blanc aurait dû être ménagé vers plus bas, à la place du v. 548 qui manque. — 548 L. *Coment seront il ore delivre.*— 552 L. *Releveront il*, O. *R. al grant j.*— 553 L. O. *li malfez.* — 555 L. O. *E ert jugé por ses* (O. *ceo*) *mesfez.* — 561 L. *Ne a. a.*, O. *N'avera il a.* — 562 *cil* est pour *si*, L. *Ne peine si*, O. *Si de la grant p. n.* — 569 L. *Il est t. e il est*, O. *Cil traytour maint home ad d.* — 571-2 O. *D. p. ou il serra | Ceo mahon ou il demorra.* — 575 L. *Sera getté mult vilement.* — 576 O. *En un e. de ewe boillant.*

1. Apoc. xix, 20 ; xxi, 8.

312. — FRAGMENT D'UN POÈME FRANÇAIS COMPOSÉ EN ANGLETERRE

Ce manuscrit, d'une belle écriture de la seconde moitié du XIVe siècle, contient divers traités latins. Le premier, *De sacramentis*, commence par ces mots : « De sacramentis tractaturi, videamus quid sit sacramentum, quare institutum... » On le retrouve dans le ms. 12669 de Munich, et sans doute ailleurs. Un second traité est le *De summo bono* attribué à Isidore (*inc.* « Summum bonum Deus est qui incommutabilis... » Viennent ensuite le *Soliloquium de arrha anime*, de Hugues de Saint-Victor, et le *Tractatus de contemplatione*, de Richard de Saint-Victor. A la suite, au verso du dernier feuillet, se lisent ces vers français tirés d'un poème que je n'ai pas réussi à déterminer.

Saun fei ne puet hom a Deu plere,
Mès point ne apert çoe ke eom deit crere,
Dunt suit k'el mund point ne creit
Ke [1] ren ne prise fors ceo k'il veit,
E pus k'el mund ne puet crere,
Ne ne puet il a Deu plere.
Le mund se prent a la peinture [2]
E del entendement n'a cure,
Kar tote la joye ke est ci jus
Est pe[i]nture de cele la sus.
Par ceste doit eom cel entendre,
Ceste passer, a cele tendre.
Un mahain le mund encumbre
Si com chival eschiu fut [3] le umbre,
Kar tote la peine ke est ici,
Ke ceus du secle dutent ci
Ne est fors humbre de la peine
Pardurable ou peché meine.

Il est visible que ces vers ont été composés en Angleterre. L'écriture aussi en est anglaise. Toutefois le manuscrit est

1. Corr. *ki*.
2. En marge : « Exemplum de equo picto in pariete et equo vivo. »
3. *Fut* au sens de « fuit ».

sûrement d'origine française. Sur le second plat du volume, à l'intérieur, on lit la note suivante, écrite au XIVe siècle :

Memorandum quod juxta Corbul est manerium magistri Johannis de Vienne quod vocatur Cumbis villa, in gallico *Cums la vile*, etc.

Je n'ai trouvé aucune mention de ce Jean de Vienne dans le chapitre que l'abbé Lebeuf a consacré à Combs-la-Ville. Il ne peut s'agir évidemment de Jean de Vienne qui fut successivement évêque d'Avranches (1328), de Térouane (1331), et archevêque de Reims (1334-1351).

384. — IMAGE DU MONDE [1].

Ms. de la seconde moitié du XIIIe siècle, en parchemin ; hauteur 205 mill., largeur 128 ; écrit à une colonne (38 vers) par page. Ce livre, écrit très certainement en France, a dû être porté à XIVe siècle en Irlande, comme l'atteste la note ci-après écrite à la fin de ce siècle sur le feuillet de garde :

M[emorandum] quod Thos. Houte dedit pro libro isto, in Hibernia, ante ventum regis Ricardi ad Hiberniam [2], .ij. marc. di. marc. [3].

C'est la seconde rédaction du poème. La leçon n'est pas très correcte. Premiers vers :

---

1. Probablement le n° 1128 du catalogue publié par Bernard (t. I, 3e partie, p. 123). Je note en passant que dans un recueil de fragments, récemment constitué à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge sous le n° Add. 3303, se trouve un feuillet à deux colonnes (32 vers à la colonne) appartenant à la partie de l'*Image du Monde* où il est traité de l'Inde, et correspondant aux pages 101 à 103 du manuscrit de Caius. L'écriture est anglaise et du XIVe siècle. Premier vers : *Dure en sa cendre un an entier* ; dernier vers : *Quant le sepucre aorer vont*.

Ce fragment appartient à la seconde rédaction, qui contient ici des vers qui ne sont pas dans la première (cf. par ex. GG. 1. 1., Univ. de Cambridge, fol. 366 *c*).

2. En 1394, voir Froissart, l. IV, ch. XXXIX. — Voir aussi Wallon, *Richard II* (Paris, 1864), II, 82.

3. C.-à-d. deux marcs et demi.

Qui velt entendre a cest conmans [1].
Si puet aprendre en cest romans,
Des oevres Dieu et de clergie
Qu'ai pour laye gent roumanchie
Qui soutilz sunt et de bons sens,
Dont pluseurs trouvai en mon tens
Qui, se latin apris eüssent,
Mainz grans biens aprandre peüssent
Et pour ices gens m'entremis
Que de latin en romans mis
Des sens de clergie aucuns biens
Dont maintes gens ne sevent rien,
Qu'en romanz puissent ce entendre
Qu'en latin ne puent aprendre.

Cist livres qui descrit le monde,
Qui a non Ymage du monde,
.ij. parties de livre tient,
Dont li premiers livres contient
.vj. chapitres de bone escole...

Voici le début de la vie de saint Brandan, qui, comme on sait, ne se trouve pas dans la première rédaction. On sait que cette légende a été publiée par Ach. Jubinal [2], d'après le ms. B. N. fr. 1444 (fol. 170).

Entendez ci de saint Brandent (*p.* 49)
Qui fu nez devers occident,
Qui .vij. anz erra par la mer
Pour plus douter Dieu et amer.
Il fu hons de grant astinence
Et out desus s'obedience
Pres de .iij. mile moines freres
Dont il estoit abez et peres.

.I. soir avint c'un suien cousin[illegible],
Preudon vers Dieu, c'ot non Barin[illegible],
Qui d'une isle estoit revenus,
Vint d'une isle et li dist salus.
Saint Brandein tantost li requi[illegible]st
Qu'aucun des biens Dieu li dei[illegible]t,
Et cil prist tantost a plourer
E s'aterra pour Dieu ourer...

Les deux morceaux qui suivent sont encore propres à la seconde rédaction [3].

D'un autre ci après diron. (*p.* 72)
A Saint Arnolt, une abaïe
De moines noirs qu'est establie,
Droit devant Mez, en Loheraine,
Trouvai l'estoire molt autaine.

De latin la mis en romanz
Pour faire entendre aus laies gen[illegible].
En .ix. jors de marz l'oi parfet
Mil .cc. anz et x[l]vij,
Et ces .ij. ci après ovec,

1. C'est le début de la seconde rédaction ; voir, pour d'autres copies, Carl Fant, *L'Image du monde* (Upsala, 1886), p. 17 ; *Notices et extraits des m[illegible]ss.*, XXXIV, 1re partie, p. 175 (ms. 3655 de la Bibliothèque Phillipps, où Gau-tier de Metz est nommé comme auteur). — Dans la rédaction particulière du ms. Harl. 4333 (Musée brit.) ce début n'est plus au commencement du poème et a subi quelques modifications ; voir *Romania*, XXI, 495.

2. *La légende latine de saint Brandaines* (Paris, 1836), p. 105 et suiv.

3. Cf. le texte du ms. Harléien 4333 dans *Romania*, XXI, 498 et 499.

ne conmence ciluec.
ɔfe fu jadis
.....
.....
:ũs, .j. roi gentis (*p. 78*)
e, sages et soutis,
a mie l'erre quite,
ust il rois d'Egypte,
quist maint reigne et maint [livre
ıdre a Dieu s'ame delivre.
rois i out Pharaons,
ırs Colsdroés par nons;
ıdrent li Tholomeu,
out .j. sage et preu
ırisa pas tant son reigne
ʒie li fust lonteigne,
tint près tant conme il pout,
des .vij. ars assez sout.
a science qu'avoir
dont dist bel savoir :
:nt qui sa langue tient
ıt de Dieu parler couvient.
ıant est qui ne connest
t, qu'il volt et quiex il est.
ıu'a li meïsmes plest
ıs deseur lui atrait.

Aversité soufrir estuet
Qui au monde remanoir vuelt.
Compains a son entendement
Est chascuns selonc ce qu'aprent.
Soiez plus lié d'une error traire
Que d'un bien dire ne retraire.
Li cuers des juistes gens decrès
Sunt monument de touz secrès.
Qui ne se chastie d'autrui.
Autres se chastie par lui. (*p. 79*)
Cil est li plus haus hons du monde.
Qui (*l. Cui*) mains chaut de l'estre du [monde.
L'ennuieux semble que ses biens
Soit ce c'on tout autrui ses biens.
Li hons puet bien avoir gaangnier
Et avoirs l'ome quant l'a chiers.
Amor et haïne ensement
Parvertissent droit jugement.
Pourpens est clés de verité.
Ce dist cil rois qui, de par Dé,
Sout plus de l'art d'astronomie
Que nus hons c'onques fust en vie,
Fors Adam, li premerains hons,
Qui des .vij. ars sout les renons
Entierement et si a droit
Qu'il connoissoit quanqu'il veoit:

les derniers vers de la première partie et les premiers
:onde (cf. *Romania*, XXI, 500) :

nist ceste partie (*p. 80*)
ıser en la segonde
de tout le monde
Tholomex li rois
et prouva maintes foiz.

[2e PARTIE]
Qui or veult aprendre et oïr
Dont il se pourra esjoïr,
Si lise ou oie entendement
Tout cest livre ordenéement

---

ers et les 21 qui suivent sont remplacés, dans le ms. Harléien, par

Li plus hauz hom de tot le monde
Est cil qui plus prise lo monde.
Cil rois sot plus d'astronomie.

Si qu'il ne die riens après
S'il n'entent ci devant après [1];
Autrement partir li vouldra [2]
Quan qu'en ceste partie orra.

Mains sunt qui tantost oïr vuelent
La fin des choses, dont il suelent
Souvent mentir, quer nus n'enten[t]
Nule fin sans commencement...

Voici comme est amenée la légende de Seth, qui manque dans la première rédaction (cf *Romania*, XXI, 502) :

La premiere region d'Aise (*p. 89*)
Est paradis, li lieu plain d'aise,
Si plain de joie et de soulas
Que nus n'i puet devenir las
N'enviellir de nule partie.
Leains est li arbres de vie.
Qui avroit mengié de cel fruit
Jamès ne morroit jour ne nuit;
Mais nus hons aler n'i pourroit
S'angres ou Dex ne l'i menoit,
Quer tout est clos de feu ardant
Qui jusqu'a nues va flambant,
Et uns angres garde l'entrée,
En sa main une ardant espée,
N'onques puis que Adan en ot
Esté chacié, entrer n'i pout
Fors .j. dont je trouvai la vie [3]
En la cité d'Acre, en Surie,
En .j. livre qui le devise
Que je trouvai en une yglise
D'ancienne religion
Qui apent a Monte Syon,
Mere eglise en Jerusalem.
En cele yglis[e], ce dit l'en
En la premiere mere yglise (*p. 9*[illegible]0)
Qu'en la crestienté fust assise [4]...

Voici le passage relatif à l'Etna, qui dénote un bon observateur :

En Sezile est .j. mont mout granz (*p. 107*)
Touz jors comme chaus fors fumans;
D'iluec a .ij. lieues près
Une (*sic*) autre en mer qui fume adès [5].
Je qui ces[t] livre fis ici
Celes .ij. monteignes je vi
Et montai en son la plus grans
Pour veïr ce qu'ist de leans.
La bouche vi de la fumée
Qu'adès fume sanz reposée.
Li feu qui de leains issoit
Tantost en nue se muoit;
N'avoit nule male puor,
Ançois rendoit douce suor.
U feu ting ma main nuement,
Suer la me fist doucement.
Quant plus haut pernoie a crier,
Plus veoie le feu troubler.
Grans esté fu; si oi grant soif,
Si bui de l'engelée noif.
Les pierres qui sunt en cel mont

1. Corr. *adès*, et au v. précédent *oie* au lieu de *die*.
2. Corr. *petit li vaudra*.
3. Le copiste a écrit l'*entrée*, leçon qui a été grattée et remplacée en marge par *la vie*.
4. Ces trois derniers vers sont incorrects. Voir *Rom.*, XXI, 502.
5. *Volcano*, la plus méridionale des îles Lipari ?

scume de fer sunt. Maintes choses dire en oï
entor est esparse Dont le voir et le faus i vi.
m bruslée et arse. Mongibel apelon cel mont ;
'e oï le tonnierre On dit c'est li plus haut du mont,
moi desouz mon erre Mès au veoer ne semble pas
en quoi il tonoit(*p. 108*) Si haut comme il est de maint pas.
ıse de moi estoit. Par mesure son haut prouvai ;
: fui revenus Molt est plus haut que ne cuidai.
i pour musart tenus Cel mont puet on bien regarder
'i osai monter, De .ij. cenz lieues long de mer.
'et cis lieus a douter.

de la seconde rédaction est, comme on sait, 1247. : passage, *Rom.*, XXI, 503. Ici ce même passage est et la date donnée est 1245, comme dans le ms. qui appartient à la même rédaction [1].
se termine ainsi [2] :

: paradis (*p. 158*). Fu premier parfèz cist romans.
os otroit a touz dis, Vos qui avez oï l'escrit
: pitié habonde. Du filz Damedieu Jhesucrist,
nage du monde. Pus du monde que Dieu forma,
ımence, a Dieu prent fin U siecle une autre forme a
ıs nos doinst en la fin ! Que vous devez après entendre,
incarnacion Qui du siecle voulez aprendre,
aparicion, Quel chose c'est et comment va
' ans En empirant toz jors en va.

ges 159 à 200 sont occupées par un bestiaire latin :s (*Inc.* : « Bestiarium vocabulum proprie convenit pardis... ») Les deux derniers ff. (pp. 199-202) ıt deux légendes latines connues d'ailleurs ; la première ne des heures de la Vierge (*Inc.* « Consuetudo fi-

---

om., XXI, 481, note 1.
texte du ms. Harléien, *Romania*, XXI, 504. Les douze derniers *n de l'incarnation*...) contenant la date 1245, appartiennent pro- ı première rédaction, la seconde étant de 1247, mais il n'est pas ıe on l'a supposé (*Rom.*, *l. c.*, note 3) que ces vers aient été sup- tous les exemplaires de la seconde rédaction. On les trouve non ans le présent ms., mais encore dans le ms. Harléien, dans le ; et peut-être ailleurs.

delium que beatissimé Dei genetricis... »), la seconde [illegible] sur l'origine de la fête de la Conception de N.-D (*Inc.* : « In an[illegible]nno quo Normanni Angliam invaserunt... »)

424. — Traduction de Végèce. — L'ordre de chevalerie. — Ordonnance d'Édouard Ier sur les tournois. William Twi[illegible]vich, L'art de venerie.

Ce volume se compose de deux manuscrits reliés ensem[illegible]ble. Le premier contient la traduction de Végèce. Il est en par[illegible]che- min et se compose de 38 feuillets paginés par pages de 1 à [illegible]75. L'écriture est française et des premières années du XIVe siècle[illegible], au plus tard. Hauteur 192 mill., largeur 130. Le second manu[illegible]scrit renferme les trois autres ouvrages. Il se compose de neuf feui[illegible]llets et a été exécuté en Angleterre vers le milieu du XIVe siècle.

PREMIER MANUSCRIT

Végèce. — Cette version, qui est anonyme, est celle que j'ai attribuée à Jean de Vignai, dans le mémoire que j'ai publié en 1896 sur les anciens traducteurs de Végèce [1]. Je crois toujours l'attribution bien fondée, toutefois elle ne peut plus être admise comme allant de soi. En 1896 je ne connaissais pas le ms. de Caius. Les mss. de la traduction que j'attribuais à Jean de Vignai étaient au nombre de six, à savoir :

Bruxelles, Bibl. roy. 11048 [2].
Cambridge, Bibl. de l'Université EE. 2.17 [3].
Cambridge, Bibl. Pepys 1938, Magdalene College [4].
Londres, Musée brit., Old Roy. 20. B. 1 [5].
Londres, Musée brit., Old Roy. 17. E.v.
Paris, Bibl. nat., fr. 1229 [6].

---

1. *Romania*, XXV, 401 et suiv.
2. Voir *Romania*, XXV, 419.
3. Voir *Romania*, XV, 265.
4. Voir *Romania*, XXV, 414.
5. Pour ce ms. et le suivant, voir *Romania*, XXV, 420.
6. Voir *Romania*, XXV, 410. — Il s'est glissé, dans la description de ce ms. une méprise : j'ai dit que ce ms. portait la signature de Jean II, duc de

Entre ces copies, dont aucune n'est antérieure au milieu du XIVe siècle, deux seulement portent le nom de Jean de Vignai, celles qui sont conservées à Cambridge. Toutefois il était difficile de repousser leur témoignage, l'omission du nom dans les autres mss. ne pouvant en aucune manière constituer une preuve négative. Il n'y avait d'ailleurs aucune objection à élever contre Jean de Vignai ; je dirai même que le caractère très littéral de la traduction, dont j'ai donné des extraits, et la lourdeur du style auraient pu être invoqués pour confirmer le témoignage des deux mss. de Cambridge.

Mais l'examen du ms. de Caius fait naître certains doutes. Ce ms. a certainement été exécuté au commencement du XIVe siècle, sinon à la fin du XIIIe, comme on en pourra juger par le facsimilé ci-joint. La langue est de cette époque ; les règles de la déclinaison sont bien observées. Or l'ouvrage considéré jusqu'à présent comme le plus ancien entre les écrits de Jean de Vignai est daté de 1326 [1]. A la vérité c'est là une pure hypothèse. Nous savons que plusieurs de ses traductions ont été faites pour Jeanne de Bourgogne, qui épousa Philippe de Valois en 1313 (Philippe VI, roi de France depuis 1328) et mourut en 1348, mais nous n'avons de date précise que pour trois ouvrages : la version des Épîtres et Évangiles (1326); celle du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais [2]; celle enfin du *Directorium ad passagium faciendum*, attribué maintenant à Guillaume Adam [3], ces deux dernières de 1333. Il n'est nullement impossible que Jean de Vignai ait commencé à écrire trente ou trente-cinq ans plus tôt. Nous ne connaissons ni la

---

Bourbon, « qui mourut en 1512 ». Cette date est celle de la mort de sa troisième femme ; il mourut en 1484.

1. Cet ouvrage est la traduction des « Epistres et euvangiles de tout l'an », faite pour Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe VI. Voir *Romania*, XXV, 407.

2. Nous possédons le tome Ier de l'exemplaire du *Miroir historial* qui fut présenté par Jean de Vignai à Jeanne de Bourgogne. Il est daté, à la fin, de 1333. C'est le ms. B. N. fr. 316. Un autre ms. du *Miroir*, daté de la même année, est conservé à Leyde. Voir, sur ces deux mss. le mémoire de M. L. Delisle intitulé *Exemplaires royaux et princiers du Miroir historial*, dans la *Gazette archéologique*, XI (1886), 88.

3. Cette version est datée aussi de 1333 ; voir ci-dessus, p. 453.

date de sa naissance ni celle de sa mort. Ce qui nous porte à placer la période principale de son activité littéraire plutôt après 1326 qu'avant, c'est que, dans les manuscrits qui nous ont conservé ses œuvres, la langue a été accommodée aux usages du XIVe siècle, mais c'est un fait qui s'est produit aussi pour Joinville, comme M. de Wailly l'a mis hors de doute. Je continue donc à croire, sur le témoignage des deux mss. de Cambridge, que la version de Végèce, dont nous connaissons maintenant sept copies, est bien de Jean de Vignai. Si cette conclusion est acceptée, il faudra admettre que la carrière de l'écrivain a dû commencer à la fin du XIIIe siècle ou, au plus tard au début du XIVe, et on considérera comme très probable que plusieurs de ses traductions, et notamment celle de Végèce, sont antérieures à celles qu'il a faites pour la reine Jeanne de Bourgogne.

Dans le mémoire précité, j'ai relevé, d'après les inventaires des bibliothèques du Louvre (Charles V et Charles VI) et de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, la mention de quatre exemplaires, aujourd'hui perdus, de la traduction de Végèce [1]. L'identification de ces exemplaires serait facile, l'incipit du deuxième feuillet et du dernier étant donné dans les inventaires. Mais aucune de ces quatre mentions ne convient au ms. de Caius.

Je vais publier un assez long fragment de ce manuscrit : si l'on prend la peine de le comparer à l'extrait correspondant qui est imprimé dans la *Romania*, XXV, 411-3, d'après le ms. B. N. fr. 1229, on verra que la langue de ce dernier est sensiblement rajeunie.

Ce est li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie. Lib. I.

Einsin con dit Segons li philosophes, letre est garde d'istoire [2] ; et por ce costume fu aus anciens, qui mistrent lor cure et lor entente en conoistre les vertuz et les natures des choses, de commetre en letres l'escience et le sens qu'il avoient aquis par grant travail et par lons exercices por ce que il peüst profitier a lor succeseurs ; car memoire d'ome est escoleurjable et tost deperist [3],

1. *Romania*, XXV, 422.

2. « Quid est littera ? — Historiae custos. » *Altercatio Hadriani Aug. et Epicteti, sive potius Secundi philosophi*, dans Orelli, *Opuscula Græcorum veterum sententiosa et moralia*, I (1819), 233 ; Mullach, *Fragmenta Philosophorum Græcorum*, I (1860), 519 *a*.

3. Il y a dans les *Moralités des philosophes*, tout au début : « Memoire est une chose escolorjable et tost alée ». C'est de là, plutôt que de l'original, qui

Flavij Vegeti de re militari Libri 4.or Gallice.

li livres flave vegece de
[la chos]e de chivalerie   Lib. 1.s

[E]nsin com dit segons li
philosophes lettre est
grande destroice. Et porce
costume fu aus anciens
[q]u'il ustrent lor cure & lor enten
[te a] conoistre les vertuz. & les
[...]es des choses. de commence
[...]nes le science. & le sens qui
[...]nt aquis par grant travail.
lons grevances porce que il
profitier. alor successeurs.
[m]emoire dome est escolour-
[...]trost deperist. & si com dit quant
[...]ostre semes par ne tant seu
[p]or nos. mes prise por nos a
[...]s anciens sages. li un establi
en conoistre les natures des
si come socrates democreus & au
[...]sor. li autre se sforcierent en
[...]ver reson. & par reson conois
[le]s choses de nature si com platons
[ar]istoteles. Auques lonc tens apres
[...]ent lor cure & lor entente
[go]uverner la chose commune &
[...]dugiez. selon mie tant seule
[...]t par force darmes. mes par
[...]re & par conseil. & iceste doctrine
[...]nt premerement as princes & aus
[...]s qui ont a gouverner les pue-

ples qui lor sont commis. en tel manie
re. que par defaut de chevetaine il ne
soient mauvaisement esperilleuses a
venir des guerres. & des ba
tailles. & li sougiet soient estaut
& enseignie auctoritant selone ce
que li estaz de chascun requiert. Cil des
anciens en divers volumes ont dit
aucunes choses qui a ce sont profitables.
A ceus qui vuelent estre sages
& apris darmes. Mes porce que longue
chose & travaillouse seroit de recer
cher. ce qui est espandu en
divers livres porce entre les au
tres qui de ce se sont entremis
un en vueil ensivre qui oles suens
les diz des autres sages qui afferent a la
doctrine de chevalerie. en .I. sien
livre compila. cil est apelez flaves
vegeces. & ses livres est apelez de
la chose de chivalerie. Mes porce que cil
livres est en latin li quex nest pas
communement entenduz des chevaliers
aucele ausi comme mis en nostre cha
ton. & je sanz nule presumpcion
par commandement vell metre le dit
livre en francois selone ce que
je porrai en ensivant la pure
verite de la lettre. & se par aventu
re je ne sai ensi bien trouver le
francois plenement convenables

E 5k

et, si com dit Quintilians : « Noz ne somes pas né tant seulement por nos, mès partie por nos amis. » Des ancians sages li un s'estudierent en conoistre les natures des choses, si comme Socrates, Democritus et autre plusor ; li autre s'esforcierent en demostrer reson, et par reson conoistre les choses de nature, si com Platons et Aristotes. Aucun, lonc tens après, mistrent lor cure et lor entente en governer la chose commune et leur sougiez, non mie tant seulemant par force d'armes, mès par mesure et par conseil ; et iceste doctrine apartient proprement as princes et aus barons qui ont a governer les pueples (*b*) qui lor sont commis, en tel maniere que, par defaut de chevetaine il ne soient maumis es perilleuses aventures des guerres et des batailles, et li sougiet soient estruit et enseignié avenanmant, selonc ce que li estaz de chascun requiert. Molt des anciens, en divers volumes, ont dit aucunes choses qui molt sont profitables a savoir a ceus qui veulent estre sage et apris d'armes ; mès, por ce que longue chose et travailleuse seroit de recerchier ce qui est enpendu en divers livres, por ce, entre les autres qui de ce se sont entremis, un en vueil ensivre qui o les suens les diz des autres sages, quant a la doctrine de chevalerie, en .j. suen livre compila. Icil est apelez Flavet Vergoces, et ses livres est apelez « De la chose de chevalerie ». Mès, por ce que li livres est en latin, liquels n'est pas communemant entenduz des chevaliers, a il esté ausi comme mis en nonchaloir. Et je, sanz nule presumpcion, par commandemant, veil mettre le dit livre en françois, selonc ce que je porré, en ensivant la pure verité de la letre. Et se, par aventure, je ne sai ausi bien trover le françois plenemant com mestiers (*p.* 2) seroit au droit entendemant du livre, je pri le lector que il m'ait escusé [1].

Et deboneremẽt amende le mesfet [2],
Quar ce n'est pas granz los de reprendre autrui fet
S'en ne velt amender ce qui est meins bien fet.

De metre l'uevre en rime ne me veil entremetre,
Mès la verité pure sivre selonc la letre.
Car, si comme l'en dit, et maintes fois avient,
En oevre mise en rime sovent, faus entrevient.

Li cors de cest livre, qui est del [3] enseignement d'armes, est devisez en quatre

---

est le *Moralium dogma philosophorum* (voir *Romania*, XVI, 69), que notre traducteur a pris cette sentence, originairement empruntée à Sénèque (*De beneficiis*, VII).

1. Cette leçon paraît meilleure que celle du ms. 1229 : « que il m'aist et escuse. »

2. Ces vers sont écrits comme prose. Il est assez curieux que l'auteur écrive en vers pour dire qu'il veut écrire en prose.

3. Ms. *tel*.

es parciaux [1]. Chascuns de ces est devisez par chapitres, si comme il ert ès aparissant [2]. Ou premier livre est enseignié liquel sont a eslire por estre valier, et desquels leus l'en les doit prendre ne en quel aage, et commant les doit esprover, et de quels exercices [3], c'est usages d'armes, l'en les doit ure et enseignier ; li seconz livres contient la costume de l'anciene che-rie, et en quel maniere li ostz de la gent de pié puisse et doie estre esta- ; li tierz livres enseigne toutes les manieres d'art et de subtilité qui ont stier en bataille fere par terre ; (*b*) li quarz livres enseigne touz les engins sont bon por asaillir ou por deffendre cité ou chastel, et vers la fin de tui livre sont mis li enseignement qui sont profitable en bataille d'eves, en toute bataille suelent plus doner victoire sens d'armes et usages que e ne multitude, ce est planté de gent mal enseigniée [4]. Ou premier livre e prologue ouquel il offre son livre a l'empereour Valentinien, et xxviii pitres, chascun par soi devisé, et je seigneré chascun de son droit nombre comme il est contenu ou latin. Or commance en tel maniere Flaves geces son livre de l'enseignement ou de la chose de chevalerie.

Li prologues du premier livre qui est d'ensegnement.

s anciens tens fu costume les estudes des bons ars metre en letres, et ce estoit ramené ou livre [5] offrir au prince ; car nule riens n'est' a droit manciée se, enprès Deu, ne l'otroie li empereres, ne a nelui n'afiert a savoir pluseurs choses et meilleurs que au prince, li cui sens et doc- puet profitier a touz ses sougiez. Et que ensi ait esté ou tens Octeviam uste et des autres plusors, est prové et seü par molt d'essemples. En tel maniere par les tesmonages et par l'octroi des princes eloquence et biau se monteplierent puis que l'emprise du faire n'iert blasmée [7]. Et gié, con-

---

Au sens de « particuliers ». Les ex. que rapporte Godefroy sont moins is.

Le sommaire qui suit est, dans les mss. latins de Végèce, placé en tête de e des chapitres du livre Ier.

Égèce fait un emploi fréquent d'*exercitium* en ce sens ; le traducteur a qu' « exercice » ne fût pas compris, puisqu'il l'a glosé.

C'est la traduction de la première phrase de Végèce, après le prologue : mni autem praelio non tam multitudo et virtus indocta quam ars et ium solent praestare victoriam. » Mais dans les mss. elle est, comme acée à la suite du sommaire. Voir l'édition Teubner (par C. Lang), I de la préface et I du texte.

Latin : « atque in libros redacta. »

Il y a simplement dans le texte « eloquentia ». Le traducteur n'a pas nployer « eloquence » tout seul, quoique ce mot se trouve en français le XIIe siècle.

« Dum non culpatur audacia. » La traduction de Jean de Meung est

treinz de ceste maniere ensivre et maintenir, et tant com je sai en vos greignor debonereté, tant plus seurement enpren gié ceste ovraigne, ja soit ce que je soie li meins sachanz de cels qui devant moi s'en sont entremis, car en ceste ovraigne ne sont pas necessaires ne ne covienent mie grant subtilitez de paroles ne hautesce d'engin, mès foiauls et deligenz travaus ; et ja soit ce que de divers historiens de la doctrine d'armes pluseurs choses aient esté dites par [1] le commun profit des Romains, je, en cest livre de l'exercitacion [2], ce est de l'usage d'armes, par certains titres m'esforceré de mostrer l'anciane costume, non mie por ce, empereres veinqueres [3], que ces choses te soient mesqueneües, mès por ce que tu cognoisses que ce que tu de ton boen gré faiz [por] garder le conmun profit, ont ça en arieres gardé et mainteneu li faiseur de l'empire romain ; et en cest petit livre troveras quenque tu requiers des choses qui ont mestier au conmun profit. Ci faut li prologues et comance li premiers chapistres en tel maniere.

(*P. 3 b*) *De l' exercice des Romains.*

Nos ne veons par nule autre chose le pueple romain avoir sousmis a lui les terres de cest monde senon par usage d'armes et par enseignement de ost et de chevalerie. Que eust valu cil petiz remenanz de l'essil de Troie encontre la multitude des Frans, le sens des Greus et la voisdie et la force des Affres, ce est de cels d'Aufrique [5] ? mès encontre toutes ces choses valut et profita eslire le chevalier sage et vezié et enseigner le [6] d'armes par continuel exercite et savoir, conoistre quanque par reson puet avenir en la doteuse aventure des batailles et vengier la parece des mauvès...

La même écriture continue jusqu'à la page 72 dont la 2e col. ne contient que quelques mots, le reste étant laissé blanc, au chap. xliij *De connoistre les porz*. — Le texte se poursuit, à la p. 73, d'une écriture plus grosse.

Dernières lignes (*p. 75 b*) :

Je cuit des ore mès qu'il est a tere de la dicipline d'armes, car en ces choses noses

---

d'un meilleur français : « quant il n'estoient pas blasmé, ainchois estoient loé, par les tesmoing des roys, de leur hardement. »

1. Erreur d'abréviation ; il faut *por*.

2. « Exercitatione tironum. » Le traducteur a cru devoir gloser « exercitacion. »

3. « Imperator invicte. »

4. « Olim custodisse. » Le traducteur met deux mots pour un.

5. Il y a tout autre chose dans le texte ; voir *Rom.*, XXV, 413, note 2. Faut-il croire que le traducteur a eu sous les yeux un texte différent du nôtre ?

6. Ici la leçon de fr. 1229 (XXV, 413) est corrompue.

souveniers [1] us trueve souvent plus d'art que l'anciene doctrine n'en a ıostré.

Ici fenist li livres.

Suit la table de l'ouvrage qui n'est pas complète, le dernier :uillet ayant disparu. Elle s'arrête au chap. v du quatrième vre.

SECOND MANUSCRIT

1. L'*Ordre de Chevalerie.* — On sait qu'il existe de nombreux ıss. de cette composition, qui n'a pas eu moins de succès en ıngleterre qu'en France [2], et dont on possède une rédaction n prose française qui a été souvent copiée [3]. La leçon du présent ıs. est assez corrompue et se distingue assez nettement de celle ue j'ai fait connaître ici même d'après des mss. de Cheltenham t de l'Université de Cambridge.

DÉBUT (p. 79) :

Jadys estoit en panye (*p.* 79)
Un roy de mult grant sengnurie,
E fust mult leaus Sarasyn ;
Si out a noun Saladhyn.
Mès a temps de cesty roi
Luy Sarasyn firent grant desrei
As ceaux de la nostre creaunce
Par lour orguil et lour bobance,
Tant qe par aventure avent
Qe a la bataille un prince vent,
Hughe a noun de Tabarrie,
Q'o luy mena grant cumpaignie
Des chivalers de Galilée,
Car sires ert de la cuntré[e]...

FIN (p. 88) :

« Seignurs », fait il, « aïdez voirs
« A ceo franc prince rechater »
Et ciel le pernent trestouz doner.
Chescun dona riche doun
Tant q'il fust quites del ransoun.
Si valut bien le(s) remananz
Quinze mil de bone besantz.
Tant gayna cist chivalers.
Si retorna sanz demurrer(e)
A soun païs a Galilée ;
Si n'a le geste plus durée,
Ainz vous finist par ytaunt,
A douz Dieu trestoz vous comand [4].
Explicit liber de ordine milicie, ut supradictum est.

1. « Frequentior usus. » Au-dessus de *soveniers*, qui est un vieux mot, ıe main plus récente a écrit *frequens*, et d'autres mss. portent *souverains* ou *uvrain* ; voy. XXV, 414-5.

2. Voir *Romania* XIII, 530, et XV, 346. Aux mss. énumérés en ces deux ıdroits on en pourrait ajouter d'autres, par ex. le ms. 855 de Metz, fol. 11 *Catalogue général*, etc., in-4°, V, 313). Il est à remarquer que les mss. exé- ıtés en Angleterre commencent tous comme ici. Ceux qui sont proprement ançais ont un prologue dont le premier vers est :

Bon fait a prodome parler.

3. Voir *Romania*, XXIII, 483 (note de G. Paris), et *Bull. de la Soc. des ıc. textes*, 1885, p. 73.

4. Ms. *camand.*

2. Ordonnance d'Édouard III, confirmant une ordonnance d'Édouard Ier concernant les tournois. — Je ne sais d'où est tiré le morceau dont je transcris ici les premières et les dernières lignes. De l'ordonnance d'Édouard Ier dont il est parlé au début je ne trouve aucune trace ni dans Rymer ni dans l'itinéraire de Gough. Elle doit être de la dernière année du règne d'Édouard, puisqu'elle fut rendue au siège de Stirling, 1307. La confirmation par Édouard III est datée de Dartford, cinquième année du règne, c'est-à-dire 1331 ou 1332. Je l'ai vainement cherchée dans les *Calendars* d'Édouard III.

(*P. 88 b*) Nostre Sire le roi Edward, fitz au roy Henry, ordena a grant siege de Strevelyn, quant il avoit la terre d'Escoce conquis et mys en sa subjectioun pur le profyt de soun roialme, c'est assavoir pur les countes et pur les barons et pur touz les aultres chivalers armes portanz, quatre turnoiementz en l'an, c'est assavoir en quatre certenes marches et quatre acordz, l'aunciene marche Blithe[1] et Tykhulle[2] et tous les chevalers de la Trent soient de l'acord nofreis (?) et vignent en ville a trois symaignes de Pasches, et doyvent estre cheventeyns de un acord le counte de Lancastre, Percy et Wake Mountbrey et Roos et aultres grantz. La second March. Warr. et Kynilworthe, de cel acord ce est le chivaler de Gales, le counte de Cestre, counte de Salop... (*P. 89*) Après le turnoys fust monstré a (*p. 90*) mon seignr le roi, par illoques furent les poinz de soun aul a ceste escript nostre sr le rai, par la requeste de ses bones gentz, comaundé que tous les pointz desuis escript soient tenuz pur touz jours mès. Escript a Derteforde, l'an du regne de bon roy Edward tierce après la Conqueste quinto.

3. William Twich, *Traité de vénerie*. — Ce curieux traité est connu par l'édition que Thomas Phillipps en a faite — je n'oserais dire publiée, car l'édition, tirée à très petit nombre, n'a pas été mise en vente — en 1840, d'après le ms., 8336 de sa collection. J'ai cité l'édition dans ma notice du ms. 8336 (*Romania*, XIII, 505). A cette époque je ne connaissais pas le ms. de Caius que je décris actuellement. Dans le ms. Phillipps l'auteur est appelé *Guyllame Twici*. Dans l'ancienne traduction anglaise publiée dans les *Reliquiæ antiquæ* (I. 150) de Wright et Halliwell, son nom est écrit *William Twety*. Ici nous lisons *William* Twich, ce qui pourrait bien être la bonne forme.

1. Blithe, Northumberland, à l'embouchure de la rivière du même nom.
2. Tickhill, Yorkshire.

(*P. 91*) Icy comence l'art de venerye qe Mestre Willam Twich, le venour royd'Engleterre, fist en son temps pur apprendre autres qe ne sont mye haunt. — Touz ceux qi voillount de venerie apprendre jeo les apposera ii come j'ay prys [1] devant ces houres. Ore voilloms comencer a levre. — r qoi, sire, voillez vous comencer a levre plus tost qe a nul autre best ? —) vous dirrai : pur ceo qe il est la plus mereillous best qe est en ceste re. Il porte grece, et crote [2] et ronge, et [ceo] ne fest nul aultre beste for qe ' en ceste terre. Et a la foithe il est male et a la foithe femele, et par cele :heson homme ne poet nent corner mené de ly com l'en fest des autres ites, com de cerf, sengler et de lou. Et si fist [3] tut dys male auxi come il autre foithe male et a la foithe female, homme poet corner mené de ly auxi me de cerf de sengler et de leou...

Fin (p. 95, dernière du ms.) :

Quant des herdes sount de bestes ? — De cerf, doz, oures de deym(e)s et de ymes, beouée de cheveraus [4], sondre des pors. Les che vereus ne sont mye en- asés ne aquillés, mès il cressount la ou ils vont devant les chenes; quant il pris il serra porté a la cusyn tut entier et les chiens serront rewardez de pees, e la peel demurra a la cusyne [5].

---

1. Mieux, dans le ms. Phillipps : « joe les aprendray ansi com joe ay ris ».

2. C.-à-d. « fait des crottes », dans la version anglaise *grotheith*, pour *nteith*; voir *crotey*, verbe et subst., dans Murray, *New English Dictionary*.

3. Mieux, ms. Phillipps, « fust ».

4. Ms. Phillipps : « De cerf et de bises o deyms e deymes; beorie des evreaus. » Pour *beorie* il faut probablement lire *beovie*. Version anglaise . 154) : « Sire, of hertis, of bisses, of bukkes and of roos. A soundre of ylde swyne. A bevy of roos. » — *Sondre*, désignant une bande (de porcs de sangliers), est relevé dans Godefroy. — *Bevy*, en anglais s'emploie ur une compagnie de chevreuils, comme ici, de perdrix, de cailles, etc. n le rattache (*New English Dictionary*) à l'anc. fr. *bevée*, qui toutefois ne se ncontre pas en ce sens. Notre texte donne *beovee* (écrit *be ouee*, en deux ots), et le texte du ms. Phillipps probablement *beovie*.

5. Cette dernière phrase (depuis *Les chevereus*) n'est pas traduite dans la rsion anglaise. Ms. Ph. : « Les chevereaus ne sunt mie enchacez ne aquyl- es, mès il croysent... chiens. »

435. — Vie de s. Edmond. — Sermon en vers. Descente de s. Paul en enfer. — Les Quinze signes, etc[1].

En 1875[2] j'ai donné de la partie française de ce manuscrit une notice sommaire, réservant pour un autre travail une description plus détaillée, qui, on le voit, s'est fait attendre. Ce volume est un recueil de fragments très divers réunis sous une même couverture. Ce recueil, ou du moins la partie la plus considérable, qui est en latin, appartenait jadis à l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbéry. On lit au premier feuillet, en écriture du XIVe siècle : *De libraria Sancti Augustini, dict[oe] viij[a], gradu iij°, Sermones.* On sait que les livres de saint Augustin, entre lesquels se trouvaient des manuscrits français[3], ont été très dispersés : le collège de Corpus Christi, à Cambridge, en a recueilli un grand nombre.

Tout le livre est en parchemin. Les dimensions des morceaux dont il se compose sont pour la hauteur, de seize à dix-huit centimètres, pour la largeur de neuf à onze.

Je laisse de côté les 104 premières pages, qui renferment des traités de grammaire latine, et je limite ma description à la partie française, qui se compose en réalité de plusieurs manuscrits réunis sous une même couverture.

Pages 105-128. Deux cahiers, l'un de quatre feuillets doubles, l'autre de deux, contenant une vie en vers français de saint Edmond, écrite à deux colonnes de 35 à 37 vers. Ecriture de la première moitié du XIIIe siècle.

Pages 129-144. Un cahier de quatre feuillets doubles contenant divers poèmes dont j'ai donné autrefois l'indication précise, *Romania*, IV, 385. Le premier poème (n° 2) est écrit à une colonne (trois vers par ligne). Les poèmes suivants (n°s 3 à 5) sont à deux colonnes ayant en moyennne 42 vers. Écriture très fine de la première moitié du XIIIe siècle.

---

1. N° 1161 du catalogue publié par Bernard (t. II, p. 125).

2. *Romania*, IV, 385.

3. Par exemple le ms. d'*Aspremont* qui appartenait naguère au comte d'Ashburnham (*Appendix*, n° 220) et qui a été acquis par le Musée britannique en mai 1899. Voir *Romania*, XXVIII, 475.

Pagse 145-192 Trois cahiers de quatre feuillets doubles contenant deux lapidaires français, l'un en vers, l'autre en prose. Belle écriture du milieu du XIIIe siècle, une colonne à 36 vers.

1. *Vie de saint Edmond.* — On possède deux vies en vers français de saint Edmond, roi d'Estanglie († 870). Je les ai mentionnées l'une et l'autre dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 346 [1]. Celle que nous avons ici, et dont on ne connaît pas d'autre exemplaire, est, à mon avis, la plus ancienne. Elle est en quatrains monorimes de vers octosyllabiques. C'est une forme dont on trouve des exemples à diverses époques en France et en Angleterre [2]. Elle est ancienne puisque c'est celle du *Livre des manières* d'Étienne de Fougères. Si cette vie de saint Edmond n'était pas si longue (elle a environ 1700 vers) et si elle n'appelait pas des observations qui ne peuvent être résumées en peu de lignes, je la publierais ici. Je me contente pour le présent, d'en transcrire le début et la fin.

Ore entendez la passiun (*p. 105*)
De seint Edmunt le bon barun
Ki reis esteit mult poestis.
Tant en vesquid en sun païs,

Si cum [3] la letre le nus dit,
ȝ nus le truvum en escrit.
Ki de cest mund ad sun delit
Al rei del cel ert en despit.

Pur ço nus cuvent laborer
E nuit ȝ jur nos cors pener
En sun servise ki nus ad cher
Vint par (*sic*) son seint cors rachater

De l'enfernal dampnaciun
E de la grant chaitiveisun
U nus out trait li mal felun
Par sa male sediciun.

Pur nos forfaiz suffrit il mort,
Ja seit içe que fust a tort.
En sa vesture fud mis sort
Quant il fut en anguise fort.

Après fud el sepulcre mis
Si cum charnel, ço m'est a vis,
Pur delivrer les sons amis
Ki furent en obscur liu pris.

---

1. Remarquons que dans le catalogue rédigé au XVe siècle de la bibliothèque, aujourd'hui disparue, de la cathédrale de Peterborough, est mentionnée une « Historia B. Edmundi gallice » (Gunton, *The History of the Church of Peterburgh*, London, 1686, p. 210).

2. Voir Nætebus, *Die nichtlyrischen Strophenformen d. Altfranzösischen* (1891), p. 52. — Il est curieux que l'on ait eu l'idée en Angleterre, de récrire en quatrains le poème de l'*Enfance J.-C.*, composé originairement (et en France) en vers accouplés; voir *Romania*, XV, 335-6, et XVI, 221.

3. *Cum* est presque toujours écrit *c* surmonté d'une barre, parfois *cū*.

L'alme de lui [1] s'en turnad,
A l'enfernal prisun alad,
Les serjanz Deu tost deliverad
E a repos les enveiad.

Al terz jur cum fiz Deu levad
E a[s] sons suvent parlad [2];
Overtement si lur mustrad
Que a sun pere s'en irrat.

Quarante jorz quant sunt passez
Après que fud resuscitez,
A sun pere est repairez
Dunt il devant fud enveiez.

La nus enveiet si bien volun [3] (*b*)
Prendre verai (*sic*) confessiun
E faire satisfactiun,
Dunc averum Deu a cumpa-[niun [4],
Si cum ad ore li noble ber
Seint Edmund de ki voil parler,
Ki Damnedeu aveit si cher
Que unc ne li volt ublier.

Deski la mort pur lui suffrit
En tutes choses a lui obeït
Qu'il ne fust a la fin traït
E de sun seignur departit.

De lui cuvent ici laisser
E de la tere cumencer
Laquele il soleit guverner
Dementers que fud vif li ber.

Jadis Bretainne fud numéd
Que ore est Engleterre apelléd,
Que mult par esteit renuméd
E plentivus de grant bealtéd.

Mais il i aveit [5] cuarde gent
Ki la guardouent fieblement;
Pur veirs vus di, si jo ne ment,
De ço sunt mis a grant turmen

Chacéd en sunt ors del païs
Si cum povres z cum chaitifs,
Pur ço que furent tuz supris
De cels k'il tindrent pur amis.

Dirai vus ore apertement
Cument avint a cele gent;
Pur lur folie, mès [6], men escien
Sunt deceüz veraiement...

Le poème se termine ainsi, à la page 128 :

Seint Edmund, fort reis curunéd,
Devant le rei de maïstéd,
Pur nus seiez cum avuéd
A lui ki nus ad tuz furméd,

Que il facet par sun plaisir
Nus a ses cumanz obeïr,
Qu'a lui puissum si servir
Qu'il nus received al murir

En bon repos od ses amis
Qui par destrece l'unt conquis,
Que lui puissum loer tut dis
En glorie grant devant sun vis.

---

1. Vers trop court; on pourrait ajouter [*puis*] après *lui*. Le copiste a d'abord écrit : *Li seint Espirit*, mots qu'il a rayés et remplacés par *L'alm lui*.

2. Vers trop court.

3. J'écris *volun* à cause de la rime. Ici et ailleurs la consonne finale est abrégée.

4. Ms. *cpaniun*, avec une barre sur le *c*.

5. Corr. *ot*, ou suppr. *il*.

6. Suppr. ce mot.

Par celui qui regnet e vit
Od Deu pere cum est escrit
Avoc od le seint Esspirit
Ignelement od grand delit,
Par trestuz secles veirement
Des secles, cum est dit suvent,
Que furent ꝛ sunt en present
E si serunt finablement. *Amen.*

Ore est la pasiun finid
De seint Edmunt qu[e] il suffrid ;
Desornavant (*sic*) est il guarid
Si cum sages e ben guarnid [1].

Dans la seconde colonne de la p. 128 on a écrit, vers la fin
L XIIIe siècle, le petit morceau de grammaire latine qui suit :

Sel' est cunisance de la prime declinisun ; sel' est de laquele genit. ꝛ le
iu singuler ꝛ nominat. ꝛ vocat. plurer finisunt in *e* long, le acusat. in *am*
ve, vocat. semblable a nominat., ablat. in *a* long., genit. plur. in *arum*
ve, dat. et ablat. in *biis* long., acusat. in *bas* long.
Sel' est cunisance de la sec. [de]clinisun : cel' est de laquele genit. sin-
er, nominat., vocat. plur. finisunt in *i* long., dat. ꝛ ablat. in *o* long., acu-
in *um* breve. Quant nominat. singuler fet in *er*, vel in *im* (corr. *um* ?),
at. semblale a li ; quant in *us*, vocat. in *e*, quant in *ius*, si seint propre nun,
at. in *i*, gen. plur. in *horum* breve ; dat. et ablat. in *bis* long., acusat. in
long.

2. *Sermon en vers.* — C'est le poème que Jubinal a mis au
r en 1834, sous le titre de « Sermon en vers », d'après le
. B. N. fr. 19525. Il a été publié de nouveau en 1879 par
Suchier [2] en trois textes imprimés en regard : 1° B. N. fr.
25 ; 2° le ms. de Caius ; 3° Bodléienne, Digby 34. Le texte
Caius occupe les pages 129 à 135. J'ai publié le début du
me poème dans la troisième partie de mon *Recueil d'anciens*
es (n° 26).

3. *Descente de saint Paul en enfer.* — C'est la version publiée
1839 par Ozanam [3], et qui, dans un ms. du Musée britan-
ue, est attribuée à un certain Adam de Ros. On en connaît
tre manuscrits et un fragment d'un cinquième, dont j'ai
né l'indication précise dans ma notice du ms. B. N. fr. 24862
tices et extraits, XXXV, 155). En voici, d'après notre manu-
t, les premiers et les derniers vers :

---

1. Ce quatrain est vraisemblablement une addition de copiste.
2. *Bibliotheca normanica. I Reimpredigt.* Halle, 1879.
3. L'édition d'Ozanam a été reproduite, fort inexactement du reste, dans
Dictionnaire des légendes du comte de Douhet, col. 1035 et suiv.

Seignurs freres, or escutez, (*p. 135*)
Vus qui estes a Deu nomez [1] ;
Adoiez (*sic*) moi a translater
La vie (*corr.* visiun) seint Pol le ber.
Damnedeu, par sa dulçur,
Et pur la sue seint' amur,
Ait merci ȝ memorie
Des almes qui sunt en purgatorie !
Il prist un angle del ciel
Qui est apelét saint Michel ;
A un seint home l'envoia
ȝ après li comanda
Que en enfern le menast,
ȝ les peines li monstrast.
Il vint al serf, si l'esveilla,
ȝ en l'oreille li conseillia :
« Seu moi, bons hom, s[illegible]anz
[esmaia[illegible]ze,
« Sanz poür ȝ sanz dotance,
« Car Deu volt que jo te mei[illegible]e
« En enfern voer la poine
« ȝ le travail ȝ le tristur
« Que sofrent illoc li pecheür[illegible]
»...

Fin :

Seint Pol le losenga, (*p. 139*)
Seint Michel ne lo veia,
E tut li celestien cuvent
Prient Deu omnipotent
Que pur la sue saint duçur
Repos lur dunast un sul jur :
« Amis freres, pur vostre amur,
« ȝ meiment pur ma duçur,
« Vostre preiere vus otroi
« Que chaitifs aient merci de moi
« E repos e soautume,
« Tut tens mès par custume,
« De la nune al samedi
« Desque venge le lundi. »
Tut li crestïen cuvent
En loent Damnedeu sovent
ȝ li chaitif ensement
Qui ainz furent mult dolent.
Li diable en sunt dolerus
E mult triste ȝ cureçus,
Car il orent oï nuvele
Que [ne] lur sembla riens bele.
Saint Pol a demandé
Saint Michel l'angle Dé :
« Di moi, sire, pur Deu amu[illegible]
« E pur la sue saint duçur,
« Quantes peines enfernals s[illegible]nt
« Que ja jur ne fauderont. »
« Saint Michel li respondi :
« Bal (*sic*) frere, jo nel vos ne[illegible]i,
« El secle n'a un sul home
« Que vus sache dire la sume
« Des peines ne des dolurs,
« Des travailz ne des tristurs.
Seignur frere, pur Deu amur[illegible]
Guardum nus de tel labur ;
Asolvuns nus de tuz mals
E de tuz pechez criminalz,
S'a Deu nus convertons,
Que ensemble od lui viviums[illegible]
Amen. Deus pur ta merci
Otriez nus que seit issi ! Am[illegible]

4. *Les quinze signes de la fin du monde.* — Ce poème, qui a été très populaire, ne commence pas de même dans tous les manuscrits. J'en ai énuméré dix-neuf copies dans *Romania*,

1. On peut conclure de ce début que l'auteur était un religieux.

ıdiquant pour chacun le vers du début, et cette liste complète [1]. Début [2] :

ne vos cuidasse enuier
(*p. 139 b*)
rber d'acun mestier,
ıze signes vus deïsse,
ɜ remuer me queïsse,
pure verité.
t vus ja, seignurs, a gré
fin de cest mund,
ɜs choses finirunt?
ıuz cel hom si felon,
Deu a entenciun,
ɔi me volt escoter
n'estuisse plorer.
nt [3] cest siecle finira
ïires signes ſ[e]ra.
reconte Jeremies,

Zorobabel ȝ Ysaies,
Noam, Ammon ȝ Moysès [4],
ȝ li autre prophete après,
Un poi devant le Jugement,
Dunt li felons seront dolent,
Mustrera [5] Deus sa poestét
Del siecle de sa maïsté.

Qui ore volt oïr la mervoille
Envers que rien ne s'aparelie,
Oïr purra ja de quel part
Vendra la grant mesaventure
Qui passera tute mesure.
Ore escutez de la jurné[e]
Que tant deit estre redoté[e].
Del ciel charra pluie sanglante...

(p. 143) :

ɾiuns mult bonement
ır la sue seinte mort,
nst aver de li confort,
s plaies que il suffri
ſende de l'enemi
boisdie est seignur,

E nus gaite ȝ nuit ȝ jur,
Que le puissuns tut tens suïr,
Jhesu amer ȝ lui servir,
E sun regne issi merir
Qu'ensemble od lui puissuns joïr.

ɡment *d'un poème sur les états du monde* (p. 143). — morceau que j'ai publié et longuement commenté , IV, 385 et suiv.

---

y ajouter le ms. B. N. fr. 15212, fol. 156, qui commence par le *utés communalement*.

texte du ms. de Tours (Luzarche, *Adam, drame anglo-normand*, Le texte du ms. de Saint John's (Cambridge) est à peu près d'accelui de Caius jusqu'au v. 12 (*Romania*, VIII, 313).

ɔviation donne plutôt *quen* (qñ).

: *Et Aaron et Moysès*. Ms. de Cambridge (GG. 1.-1) : *David. oyses* (v. 29 ; *Romania*, XV, 291).

ɔviation donne plutôt *mustra*.

6. *Poème sur les pierres précieuses* (p. 145). — Cette version du poème de Marbode ne se rencontre, à ma connaissance, nulle part ailleurs. Je l'ai copiée en 1871, et c'est d'après ma copie qu'elle est publiée dans *Les lapidaires français du moyen âge* de L. Pannier (1882), pp. 145-188; cf. *ibid.*, pp. 75-7, les observations de Pannier sur ce poème. J'ai trouvé depuis, à Cambridge, un autre lapidaire en vers, qui est différent de tous ceux que l'on a signalés jusqu'à présent et qui présente d'incontestables rapports avec le Bestiaire de Philippe de Thaon. Je le ferai connaître dans la suite de ces notices.

7. *Traité en prose sur les vertus des pierres gravées.* — L. Pannier avait l'intention de consacrer une étude spéciale aux lapidaires des pierres gravées [1], et il y eût assurément classé à sa place le traité qui suit, dont je lui avais communiqué des extraits. Je ne puis introduire ici, à l'occasion d'une notice de manuscrits, un travail d'ensemble sur un sujet assez compliqué, et qui, jusqu'à présent n'a guère été étudié. Et cependant on conçoit que l'on ne peut apprécier sainement l'un des écrits qui ont été composés sur les pierres gravées et sur les propriétés qu'on leur attribuait, sans le comparer aux autres traités que nous possédons sur le même sujet.

Me bornant aux indications strictement nécessaires je dirai que les articles dont se compose notre lapidaire se retrouvent, dans un ordre assez différent, et souvent autrement rédigés, dans la seconde partie d'une compilation exécutée pour un des rois de France qui ont porté le nom de Philippe, et connue depuis Pannier sous le nom de « Lapidaire du roi Philippe » [2]. On possède de cette compilation plusieurs manuscrits. Pannier les a décrits, et a transcrit, d'après l'un d'eux, quelques pages de la première partie de l'ouvrage, mais il n'a rien cité de la seconde partie, qui traite des pierres gravées. Dans un mémoire intitulé « Du rôle des pierres gravées au moyen âge », publié en 1893

1. C'est ce qu'il dit à la fin de la préface de ses *Lapidaires français du moyen âge*, p. 14.

2. *Les lapidaires français du moyen âge*, pp. 287-297. Selon Pannier ce roi Philippe ne pourrait être que Philippe de Valois. Toutefois les raisons qu'il donne pour exclure Philippe le Bel (p. 288) ne sont pas décisives.

par la *Revue de l'Art chrétien*, M. F. de Mély a publié (pp. 100-103) un grand nombre des articles qui concernent les pierres gravées dans le Lapidaire du roi Philippe (d'après le ms. B. N. fr. 2009)[1]. Ces articles étant numérotés dans la publication de M. de Mély, il sera facile de s'y référer. Il est bien évident que le compilateur de ce lapidaire a puisé dans un recueil analogue à celui de Cambridge. Il a dû exister plusieurs de ces recueils en langue vulgaire sur les pierres gravées[2] (il en existe notamment un en castillan, celui du roi Alphonse[3]). Ils sont traduits du latin, et le latin lui-même est probablement traduit du grec; mais l'origine, l'âge, le caractère des textes latins qui ont été signalés[4], n'ont pas encore été suffisamment étudiés.

Voici le texte du ms. de Caius qui fait suite, sur la même page, au poème précédent, et est de la même écriture :

(*P. 185*) 1. [E]n quel piere ke troverez multun ou leon ou sagittarie entaillié, les pieres sunt chaudes, et si vienent devers Orient, et cil ki les portent t la grace de Deu et des homes, et si garisent des fieves cotidienes et d'ydrosie, et si lor donent enginz et facundes.

2. [E]n quel piere troverez un thorel ou virgine ou capricorne, isil sunt de ide nature et si vienent des terres ou li soleilz est a miedi, et cil sunt sacré durablement, et celes gardent les homes de smocha (*sic*).

3. [S]e vos trovez une virgine ke tienge unes balances ou .ij. gimels ou un ne ki eve espande d'un veissel, iceles sunt de chaude nature, et si vienent ers Occident. Iceles sanz dotance gardent les homes de fievres quartaines el paralisyn z sis font plaisir a Deu.

4. [S]e vos trovez une escreveice ou un escorpion ou dous poissons, iceles z evages z de froide nature, z vienent devers semtentrion z defendent kis portent de friçons z des fievres terccines z de engroteure; iceles sunt ées parmenablement.

---

1. M. de Mély cite ces extraits sous le nom de Ragot, qui, dans le ms. fr 9, serait celui de l'auteur ou du copiste du lapidaire en question. L. Pannier (*Lapidaires*, p. 288) croit plutôt que ce nom est celui d'un des premiers possesseurs du manuscrit.

2. On connaît, mais on n'a pas encore étudié en détail, le lapidaire en prose attribué à Jean de Mandeville; voir Pannier, pp. 189 et ss. Il y en a des extraits dans Le Roux de Lincy, *Livre des légendes*, pp. 129-32 et 235-9.

3. Voir Amador de los Rios, *Historia crítica de la literatura española*, III (1863), 630.

4. Par ex. par M. de Mély dans le mémoire précité.

(*P. 186*) 5. [S]i vos trovez la piere en ki soit Saturnus, ꝛ tienge en sa main destre un falz, iceste piere fait puissant celi ki la porte, ꝛ tant com ne il l'avra, croist sa poetez toz tens [1].

6. [S]e vos trovez la piere en ki soit Jupiter en forme de home, ꝛ ait te ste de multun, se ceste piere avez, de totes creatures serez amez, ꝛ se vos n le [rien] par droit demandez, si l'avroiz [2].

7. [U]ne jaspe si voz trovez Mars, ki soit armez, ou une virgine ge te aornée de vestemenz ki tienge un lorir en sa main, la piere est sacrée parm ne- nablement. Celui ki la portera fait belz legier, ꝛ puissant, ꝛ quanke il conme n- cera parfera, ꝛ ki la porte dès enfance ja ne porra neier.

8. [S]e vos trovez en piere la lune ou le soleil en aucune maniere enprie nt ou entaillé, cele est sacrée parmenablement; tot tens portez ensemble vos, si demenrez bone vie [3].

9. [S]e vos trovez Mercurion en piere entaillié ki ait eles es piez ꝛ en la senestre main une verge envolepée d'un serpent, ki ceste avra tant li habu n- dera savoirs ꝛ facunde ke nus nel pora contre ester en parole, ꝛ si iert sai ins parmenablement ꝛ le gré Deu avra ꝛ a toz homes [4].

Fin (p. 192) :

[S]e vos trovez en la magnete un home nu en estant, ꝛ a destre de lui une pucele nue ester droite, ꝛ si chevol soient lié entor son chief, issi ke li home tienge sa main destre sor le col de la pucele ꝛ la senestre sor son p iz, ꝛ li hom l'esgart en mi le vis, ꝛ cele regart en terre, iceste piere metez en un anel de fer ki ait les .xij. pois de la piere, ꝛ si metez la piere [5] une langue de hupe ꝛ un poi de mirre, ꝛ un poi de alum ꝛ del sanc de home le pesant de la langue; ki cest anel portera nus de ses enemis n'osera devant lui ester ne en bataille ne aillurs, ne nus leres ne porra avoir entention de lui nient t olir, ne nule male beste n'estera en la maison ou la piere iert; scielez en roge ire, si la pendez al col al chien; tant comm il l'avra ne porra abaier, ꝛ si nus p orte cest anel entre larrons ne entre ses enemis, nul mal ne li feront, ne nul c hien nel abaira kil portera; ꝛ s'il velt ke li anels ait force, si gard k'il ne t oche sanc ne ke il estaingne feu ne ke il ne mette fer en feu, ne beste sa vage ne oisel ne fiere ne nule char ne mangüe tant comm il l'avra sor soi.

Ceste porta Pirrus li rois.
Peridon est piere verz;

---

1. Cet article est analogue à l'article 249 de la publication de M. de Mély.
2. Cf. le nº 250 de la même publication.
3. Cf. Mély, art. 235.
4. Cf. Mély, art. 254.
5. Lapidaire du roi Philippe (Mély, art. 240) : *mets par dessoubs la pierre.*

De ses vertuz ne sui cerz,
Fors tant k'en fue ne puet ardoir
Del le... [1]

(*Le reste manque*).

TABLE DES MSS. DÉCRITS

136..... p. 483
307..... 502
312..... 516
384..... p. 517
424..... 522
435..... 532

TABLE DES AUTEURS ET DES OUVRAGES

ADAM DU PETIT-PONT, *De utensilibus*..... 485
ALEXANDRE DE HALÈS, *Exoticon*. 498
ALEXANDRE NEQUAM, *De utensilibus*..... 483
ALEXANDRE DE VILLEDIEU, *Algorisme*..... 497
— *Massa Compoti*..... 498
Bele Aelis, chanson..... 512
BOÈCE, voir *Scolarium disciplina*.
Calendrier, vers latins sur le — 492
Déclinaison latine, traité français sur la — 535
Descente de saint Paul en enfer. 535
Dialogue entre l'évêque Julien et son disciple, imité du *Prognosticon* de Julien de Tolède. 502
Donatus minor..... 501
États du monde, poème sur les— 537
Exoticon, voir ALEXANDRE DE HALÈS.
Fragment d'un poème français. 316
GARLANDE, JEAN DE —.
HALÈS, ALEXANDRE DE —.
Hymnes latins glosés..... 500
Image du monde (seconde rédaction)..... 507
JEAN DE GARLANDE, *Clavis Compendii*..... 500
— *Dictionarius*..... 488
— *Distigium*..... 488

---

1. Il est certain que nous avons ici quatre vers octosyllabiques et le commencement d'un quatrième. Le premier de ces vers se retrouve identiquement dans le lapidaire de Caius, v. 67 (Pannier, p. 147), mais, quant aux vers qui suivent, je ne sais d'où ils sont pris. C'est peut-être un extrait d'un lapidaire en vers qu'on ne connaît pas. Le *peridon*, ou *peridot* (voir Godefroy) est une pierre bien connue, mais qui ne paraît pas dans les lapidaires publiés par Pannier.

VIGNAI, JEAN DE-, voir VÉGÈCE.
Lapidaire, voir Pierres.
Merarium, traité lexicographique..... 491
NEQUAM, ALEXANDRE —.
Ordonnance d'Édouard I sur les tournois..... 530
Ordre de chevalerie, l' —, poème français..... 529
Paul, saint —, voir Descente de saint Paul en enfer.
Pierre gravées, traité sur les propriétés des —..... 538
Pierres précieuses, poème français sur les —..... 538
Quinze (les) signes de la fin du monde, poème..... 539
Scolarium disciplina..... 501
SERLON, *De differentiis*..... 492
— Traductions en vers latins de proverbes français..... 496
Sermon en vers français..... 535
TWICH, WILLIAM —.
VÉGÈCE, trad. par Jean de Vignai..... 522
Verbes déponents, traité en vers latins sur les —..... 500
Verbis neutris, De —..... 497
Vie de saint Edmond, en vers français..... 533
VILLEDIEU, ALEXANDRE DE —.
WILLIAM TWICH, traité de vénerie..... 305

Paul MEYER.

THE

QUESTE OF THE HOLY GRAIL

FORMING THE THIRD PART OF THE TRILOGY
INDICATED IN THE SUITE DU MERLIN
HUTH MS.
(*Suite*).

— La queste del Saint Graal et la Mort Artus.

; the whole of my material for this section is only access-
in rare unpublished mss., and early printed editions, not
>lished [1], necessitating copious and extensive citations, I
ld not be able in a whole number of *Romania* to give an
ıate account of my studies of the French, Italian, Portu-
: and Spanish versions of the Quest of the Holy grail and

---

[1] ince I wrote the present article I have received from Spain the reprint edition of 1535, being the sixth volume of the *Nueva Biblioteca de s Españoles* : *Libros de Caballerias. Primera Parte Ciclo artúrico*, etc., lolfo Bonilla y San Martín, Madrid 1907.
=lcome this reprint of a work which has so materially assisted me in sfully concluding my studies of the last eleven years; but I cannot xpressing regret that the editor has separated the first and second books, ıanged the title of the former *pero este rótulo corresponde mas bien al gundo*. Whether *Demanda* is an appropriate description of the trilogy as le, or, not, it is *the* name given to it in the 14th cent., and we have no right to alter it, than we have to change the name of an author. More- *l Baladro del Sabio Merlin* is no improvement upon *el primero libro de anda*, a part which contains the birth, life, and work of Merlin, and ich only one single chapter, viz. 339, is devoted to *el baladro que dio n*, and mentions *el liuro* or *cuento del baladro*. Besides, the new title has great drawback that it is already used for a book, containing only rtion of that part, printed at Burgos in 1498, the only known copy

the death of Arthur, forming the subject of the third part of the trilogy, and of the many questions to which it has given rise, and to which I have briefly alluded in the fourth chapter.

All I can do — and for want of space, even this not so thoroughly as I should wish — is to give the reader an idea of the contents of the third part, taking for basis the Spanish version, and reverting, for the illustration of interesting points, and where the explanation of difficulties requires it, to the French and Portuguese ones.

The four hundred and fifty-four chapters of *el segundo libro de la Demanda,* represent less than two thirds of the third part of the trilogy, not reckoning seventeen chapters in which the achievement of the Grail-quest by Galahad, Pêrceval and Palomades, and nine other knights, the first of whom is Boors, is replaced by the account familiar from the Vulgate version. The Portuguese text, although by no means perfect, is invaluable because, so far, it alone enables us to understand what the third part as a whole was like, and to fill in the gaps caused by the arranger in the Spanish text, through his endeavour to make *el segundo liuro* exactly as long as *el primero.* The Spanish text helps us in several cases to understand the Portuguese one, to correct many blunders in it, and in three instances, to supply significant omissions. The not inconsiderable portions of the French original, found in mss. fr. 343, 112, and 340 of the Bibliothèque Nationale, and in many *Tristan* mss., there and elsewhere, give us the opportunity of controlling, and, here and there, supplementing the corresponding sections in the Portuguese and Spanish texts, to which, for the sake of brevity, I shall henceforth refer by the letters *P,* to the former, and *S,* to the latter. In order to determine the critical value of *S* and

---

of which, *the one* mentioned by M. G. Paris in Introduction to the Huth Merlin, pp. LXXII-XCI, is at Madrid in the library of the Marquis de Pidal.

In the foot-note one p. 163 the remark about the second book *Aunque se rotula* SEGUNDO LIBRO, *es esta una obra independiente del* BALADRO is, of course an error; but it would be correct in reference to *el cuento del baladro.* The statement, *que existió un libro impreso de Lanzarote del Lago, distinto de la* DEMANDA, would be, I believe, more accurate, if ms. were substituted for printed book.

comparison with the French original, it is essential to
y ascertain the relationship of the two versions to one
er.

at is styled in *la tabla* of the edition of 1535 *el prologo*,
lity, however, the first chapter, begins in *S*, on fol. 79ª,
on f. 1ª thus :

era[1] de pentecoste acacio que
y gran gente asonada en ca-
assi que podian ay ver muchos
ros z muchas dueñas muy bien
das y el Rey que era muy ledo
los muchos z fizo los mucho
ruir z toda cosa que entendia
r su corte seria mas leda z mas
todo lo hazia z aquel dia que
digo quando querian poner las
esto era a ora de nona avino que
onzella muy hermosa z muy
estida llego y entro en el pala-
pie z muchos ouo y la que
ron muy bien porque entendie-
ie era mandadera y ella comen-
catar de vna parte z de otra
lpalacio z preguntaron le que :
mandaua y ella dezia don lan-
de lago es aqui. Dixo vn ca-
o donzella ved lo do esta alli
uella finestra fablando con don
n y ella fue luego para el z
lo ally do estaua z tanto que
conoscio la muy bien z abraço
aquella era vna delas donze-
on que moraua en la insula de
x que la hija de peles amaua
que donzella de su compaña. »

Vespera de pinticoste foy grande gente asunada em Camaalot, asi que podera homem hi ueer muy gram gente, mujtos caualeyros, E mujtas donas muj bem guisadas. El rey, que era ende muj ledo, honrrou os mujto e ffezeos mui bem seruir. E toda rem, que entendeo, por que aquella corte seeria mais uiçosa e mais leda, todo o fez fazer. Aquel dia que uos eu digo, direitamente quando querriam poer as messas, esto era ora de noa, Aueeo que hũa donzella chegou hi, mui fremosa e muy bem uestida; e entrou no paaço a pee como mandadeira. Ella começou a catar de hũa parte e da outra pello paaço; e perguntauamna, que demandaua. « Eu demando », dise ella, « por dom lançarot do lago; he aqui? » « Si domzella », disse hũu caualleyro. « Veede llo; sta aaquella freesta fallando com dom gualuam. » ella foe logo para el e salouo. Elle tanto que a uio, recebeoa muy bem e abraçoua; ca aquella era hũa das donzellas, que morauam na jnsoa da lediça, que a filha amida del rei pelles amaua mais que donzella da sua conpanha. »

oth versions, it will be noticed, agree almost literally, and
end, undoubtedly, either directly, or, indirectly from a com-
French original.

In order to avoid misunderstandings, I think it necessary to point out,
ll quotations in the present article from the Spanish *Demanda* are from
dition of 1515, and not from that of 1535, reprinted by Señor Bonilla.

But while *S* does not mention the name of King Pelles' daughter, *P*, states her name to be *Amida*.

The great critical importance of this name will be realised, when I state that I have for years searched for it, because according to most of the *Lancelot* mss., and printed editions in existence, Amide, Amides, *alias* Elyabel, Helyabel, or Elizabeth is the name of Perceval's sister in the *Queste* originally joined to the *Lancelot*. Amide, daughter of Pellinor, was afterwards mixed up with her cousin Elayne, daughter of Pelles. Only one solitary ms. of the 13th century of the *Lancelot* contains part of this valuable information in its original form, in all the others, with very few exceptions, it occurs more or less corrupted, as I shall show.

The narrative then develops in much the same way as in the Vulgate, but the former relates several adventures which have been suppressed in the latter.

In chap. 7 [*P*, 3b; p. 6 ll. 19-37] the adventure [1] of the knight of Ireland, companion of the Round Table is told, who having fallen out of a window, is found to have been burnt by the will of God :

Mientra que el rey esto dezia lançarote ꝛ muchos otros caualleros catauan contra vnas finiestras que estauan sobre el agua ꝛ vieron ay estar vn gran caualleros que era natural de yrlanda ꝛ muy fidalgo ꝛ buen caualler de armas ꝛ de gran nombradia ꝛ el cauallero estaua muy bien vestido ꝛ estaua pensando tanto que ninguno no lo podia acordar de su pensar en guisa que no ponia mientes en la siesta ni en la corte ꝛ alli dostaua asi pensando dio bozes ay catiuo muerto so ꝛ dexo se caer de la finiestra ꝛ quebrose el pescuesço ꝛ los caualleros que y estauan fueron a el por ver que era aquello ꝛ fallaron que le salia por la boca ꝛ por las narizes tan gran llama de fuego : como podria salir por boca de vn forno que fuesse bien encendido : ꝛ tenia en sus manos vnas letras que cayeran con el quando cayera los caualleros tomaron las letras y el rey llego y ꝛ todos los caualleros por ver a quella marauilla ꝛ porque era compañero de la tabla redonda ꝛ quando el Rey vio que era ya muerto mando que lo lleuassen fuera del

1. See E. Lœseth, *Analyse*, § 392, « le perron de Merlin ; le cheval [illegible] qui fut brûlé par la volonté divine ; l'épée qui laisse tomber des gouttes de sang dès que Gauvain la ceint, tout cela est dans le livre de R. de Borron ; ce serait peine perdue de le répéter ». This is an interesting reference to the trilogy in a *Tristan* ms.

palacio que no quiso que su corte fuesse y toruada por el estonce lo leuaron fuera a muy gran trabajo : ca ardia tan fieramente que toda la ropa eraya tornada en ceniza ȝ no se podia ya ninguno a el legar qui se no quemasse muy mal.

In chap. 28 the incident of the sword is told [1]. This sword as soon as Gavain handles it, is covered with drops of blood, as if it had been drawn out of a living body. From the following passage it will be seen that this is not the same occasion on which Gavain and all the other knights make the attempt in vain to withdraw the sword from the « perron de Merlin », in which Galahad alone is successful.

E despues que esto dixo. dixo el rey : por dios donzella mas vale que el hombre porque tanto mal ha de venir que finque que no que vaya. pues dixo ella mostrad quel es : ca luego podredes conoscer por esto que os digo estonce dio el rey la espada a galaz ȝ dixo le que la sacasse de la vayna. y el la saco : mas no se mudo de qual era : y el rey dixo : vos sodes quito : ȝ Galaz la dio a su padre : y el la tiro ȝ no parescio ninguna señal : ȝ despues la dieron a tristan ȝ no parescio cosa : ȝ despues boores de gaunes ȝ lionel y estor ȝ perseual de galaz y erec fijo del rey lac ȝ gariete. mas cosa no se mostro a ninguno destos : estonce tomo el espada galuan ȝ tanto que la saco de la vayna vieron la toda cubierta de sangre de vna parte ȝ de otra caliente ȝ tan bermeja come si estonces la sacasse de cuerpo de hombre : o de bestia.

In chaps. 9-10 [*P* 3^{d}-4^{a}; pp. 7-8] Gavain and the other knights try to draw the sword out of the « perron de Merlin ». The passage referring to Gavain is this :

estonce se llego galuan ȝ tomo el espada porel mango ȝ tiro la mas de rezio que pudo mas nunca tanto pudo tirar que la pudiese sacar de la piedra ȝ dexola estonce ȝ dixo al rey : señor agora podes buscar qui en la prueue : ca yo no metere ay jamas mano :

---

1. Compare the account in the *Tristan* mss. e. g. in Add. 5474, Brit. Mus., f. 171^{d} « ȝ tant que vint a mon seignour Gauain ȝ quant il lot enpoingnie ele commence maintenant a sainier si que li sains li couroit parmi le poing a mon seignour Gauain qui de lespee issoit si que li rois ȝ si cheualier sesmerueillierent tuit ȝ lors demanderent a la pucele que ce poit estre ȝ ele respont que che lor dira ele uolentiers. Seignor fait ele or sachies que chis chevaliers ochirra plusours cheualiers en ceste queste car lespee uos en moustre la senefianche par le sanc que ele iete », etc. See also E. Lœseth's *Analyse*, p. 280.

In chap. 11 [*P* 4ᵇ, p. 9] is found a reference to the *Trista*[illegible]:

& (en) la vna silla era escripto el nombre d'erec y en la otra el nombre de helayn el branto ꝛ la silla d'erec era la silla de aquel cauallero que aquel dia fuera muerto del fuego assi como el cuento vos ha deuisado : ꝛ la otra silla fue de vn cauallero *descocia* que auia nombre danarin que matara tristan : en *aquella demanda ante la joyosa guarda* porque aquel danarin demandara su amor a la reyna yseo : mas esta auentura no dira la hystoria del sancto grial ca no tañe al su libro mas la gran historia que llaman de tristan lo *deuisara*.

e a hũa seenda era scripto o no[illegible]e deric, e era a seeda daquel caual[illegible]ro que fora morto asi, como o con[illegible]a ja deuissado. E a outra seeda fora [illegible]de hũu caualeiro *destoria* que auja no[illegible]e dragam que matara tristam *aque[illegible]lla domaa ante a jnsoa grande*, porq[illegible]ue aquel dragam demandara amor [illegible]aa rainha yseu mas esto nom diujsa [illegible]ra na estoria do santo graal; ca n[illegible]m tange a seu liuro. mas a grande sto[illegible]ria de dom tristam o *diujsa* no liuro.

The Scotch knight *danarin* mentioned in this passage is Dagarius[1] in the *Tristan*. Sir Tristan, returning one day fro[illegible]m hunting to Joyous garde, meets Dagarius, who has lately becon[illegible]ne a companion of the Round Table. As such Tristan welcom[illegible]es him to his home. Dagarius is unfortunate enough to fall mad[illegible]lly in love with Iseut, and offer himself to be her knight. There[illegible]by he excites the indignation of Tristan, who challenges him [illegible]to fight. They fight without armour. The result is, Dagarius los[illegible]ses his head.

There are in this passage some strange blunders noticeab[illegible]ble in *P*, viz. *destoria* for *descocia ; aquella domaa* (?) for *en aquel[illegible]ella demanda*, and worst of all, *ante a jnsoa grande* for *ante la joyo[illegible]osa guarda*.

From a critical point of view, it is worth noting that [illegible] the future *deuisara* is used with reference to *la gran storia de Trista[illegible]an;* the Portuguese present tense *diujsa* is only the logically inac[illegible]cu-rate use for the future.

At the beginning of chap. 15 [*P*, 5ᶜ, p. 11], occurs in the two versions the following passage :

Al rey que vio star en la silla peligrosa al cauallero entendio luego que aquel era el cauallero donde merlin ꝛ todos los otros profetas de la *gran bretaña* fablaron...

El Rei, tanto que ujo na seeda perigosa o caualleyro de que mer[illegible]im e todollos outros profetas fallaro[illegible]n na *gram bathalha*...

1. Ms. fr. 757, f. 96ᵃ, see also E. Lœseth, § 349.

There cannot be any doubt that *bretaña*, and not *bathalha* is in this passage the correct reading.

At the end of chap. 20 [*P*, 7ª, p. 14], *P*, is fuller than *S*.

ꝛ dio le a boores de gaunes que lo truxiesse.	e deu ho a boorz de gaunes que lho teuesse. ca aquelle era ho em quem elle auja fiuza muj grande que sempre fora em sua honrra e em sua ajuda.

At the end of chap. 31 [*P* 11ᵇ, p. 23], there are three paragraphs, occurring in *P*, omitted in *S*. These have the following headings :

Como o homẽ uelho disse, que nenhuum nõ leuasse comssigo amiga na demanda.

Como a raynha preguntaua Galaaz.

Como a rainha disse a galaaz, que era filho de lancelot.

In chaps. 35-36 [*P*, 12ᶜᵈ, pp. 26-27], the names of the knights are given who take the oath before starting in quest of the grail. As the various names afford a good opportunity of comparing the two versions I reproduce a portion of these two chapters :

35. Por esto se partio galuan de gran mañana de la corte por que el (rey) auia gran pesar quando rescibio el juramento ꝛ nunca se acordo de galuan tantos eran los otros : mas porque la ystoria deuisa en frances los nombres de aquellos que fueron a la demanda del santo grial conuiene que lo deuise yo assi.

36. De los ciento ꝛ cincuenta caualleros que fueron de la tabla redonda que hizieron el juramento desta demanda. El primero Galaz el .ij. lançarote despues Tristan ꝛ Boores de gaunes : ꝛ Lioner : y Estor Mares ꝛ Briures Blamor su hermano ꝛ Layn el blanco Bafa afijado del rey van : agon buen caualleró a marauilla Tristan Arnel canir Gariendes el negro Acosan el gruseo Acotan el ligero Danubre el corajoso. Todos estos caualleros sin

Por esto se partio galuam pella manhãa da corte. E el rei pello gram pesar, que auja, quando reçebia o juramento, nunca lhe nenbrou de galuam, quantos eram os outros. Mas porque a estoria nom nomeou os nomes daquelles, que foram na demanda do santo graal, conuem que diujsse eu aquy os nomes dos, que foram conpanheiros da messa e fezerom juramento, dos .CL. caualleiros, que fezerom juramento desta demanda foy o primeiro gallaaz, dessi tristam e lançarot e boorz de gaunes e blioberis E lionel E estor da mares, brandinor, seu jrmãao, e Elayn, o branco ; banjn, o afilhado de rei bam ; Abam, bõo caualleiro a marauilha ; gadram, laner, tanri, pincados, lelas orunho, Crinides, o branco ; Ocursus, o negro ; Acantam, o ligeiro ; danubre, o corio-

Tristan eran del linaje del rey Van ꝛ vinieron a la corte por amor de lançarote ꝛ viniera les que por su buena vida fueron compañeros de la tabla redonda y eran preciaddos de caualleria : ꝛ nombrados sobre todos los caualleros de casa del rey. E por la bondad destos que no eran sino andantes era el linaje del rey Van assi nombrado como yo vos digo ꝛ los otros que del rey no eran fueron estos. Aglouan ꝛ perseual : tor fijo de dares : madar su primo cormano : ꝛ persides de galaz. E los otros Erec fijo del rey Lac : gugeran su hermano de guancho muy ben caualleró de armas : mas tan soberuio que era marauilla. E los otros eran. El mayordomo : sagramor el derranjador : gelfet el fijo de Dor : lucan el copero : ꝛ didonax el saluaje : calouagas : yuan el fijo del rey[1]. yrnan el bastardo : yuan de las manos blancas : etc. etc.

so ; todos estes caualeiros sem tristam eram do linhagem de rey bam e uierom aa corte de rei artur por amor de lançarot. E aueolhes asi por bõoa cauallaria e por su bõoa uyda, que foram conpanheiros da tauolla redonda e eram preçados dos caualeiros sobre todollos caualleiros da casa de rei artur e pella bondade destes que eram andantes. Era o linhagem de rei ban nomeado asi como uos eu digo. Os outros do linhagem de rei branco non eram fora estes : galuam e gaariet Agrauaym, Grieres, Morderehet estes eram jrmãaos. Os outros eram estes : Agroual e persiual, Corsidares, Maydayros, seu primo cojrmãao. E persiues de langaulos. Os outros eram filhos de lot : Enjeram, seu jrmãao, de Ganaor, muj bõo caualeyro darmas, mas era tam sobreuosso, que marauilha era. Os outros : Qeya, o mordomo, e sagramor, o decimador ; E gliflet, o filho de lucam, o topeiro (*? copeiro*), E dodjuas, o saluagem longraues ; Juam filho de rei Viriom ; Juam das mãaos brancas ; etc., etc.

It will be observed that there exist some slight differences between *S* and *P*. In *S* Tristan is the second knight to take the oath, in *P* Lancelot occupies this place. Both texts are remarkable for the disfiguration, beyond recognition, of several names. Compare e. g. Tristan, Arnel, Canir Gariendes, with Gadram Lauer Tanri Pincados, or, Corsidares with Tor el fijo Dares, or, Yuan el fijo del rey[1]. Yruan el Bastardo with Iuan filho de rei Viriom. The corruption of proper names, often puzzling enough in the French mss. of the Arthurian romances, is in *S*, and more especially in *P*, developed to an almost incredible degree, owing to the fact that the Spanish and Portuguese translators were in many cases not acquainted at all with the correct forms of some of the names.

1. I have added this full-stop because « el fijo del rey » means here *fils de roi*, a king's son, and not the son of king...

The beginning of chap. 42 is in *P*, f. 14c, p. 30, fuller :

Vn cauallero que vio a Galaz muy bien fecho. ꝛ tanto que lo vio hinco los ynojos ante el ꝛ dixo le. Ay galaz bien auenturado ꝛ cauallero escogido sobre todos.....

Tanto que a donzella esto dise, partiose delles e foysse, quanto sse pode hir. E elles ficarom tam spantados que nom sabiam que deuessem creer. E leixarom hi fallar por amor del rei artur e galuam que amauam. E elles seendo assi aqui hũu caualleiro que entrou desarmado fora da spada e hera muj grande e muj forte; e tanto que ujo gallaaz, ficou os geolhos e disse lhe : « gallaaz bem auenturado caualleiro e scolheito sobre todos.....

The various predictions in the *Suite du Merlin*, both as regards persons and places, are not all to be verified. I have not been able to find that Gavain kills Pellinor, the father of Perceval, nor his two sons Agloval and Driant [1]. The only brother, whose death by the hand of Gavain is mentioned, is Lamorat [2].

I incline to think that Pellinor's death is told in the small portion of the second book I have not yet been able to discover. Pellinor is the father of Perceval not only in the *Suite du Merlin*, i. e. in the trilogy, and in the *Tristan* mss. as G. Paris [3] and other scholars thought.

In the ms. 2455, *Estoire del Saint Graal* we read « Parceval est le fil Pellinor ». In several of the *Lancelot* mss. (e. g. Royal 19. C. 13) and of the *Tristan* (e. g. Royal 20. D. 21) « Pellinor » is « le roi mehaignie ».

This anomaly is simply explained by the fact that the two brothers Pelles and Pellinor [4] were confounded after the Gala-

1. The deaths of Driant and Lamorat are also told in the *Tristan* mss., but not that of Agloval. *Compare* E. Lœseth, *Analyse*, § 307.

2. References to the death of Lamorat are found in *S*, chaps. 106, 108, 110, and 182.

3. Introduction, *Huth-Merlin*, p. LVIII.

4. Compare e. g. *Vulgate-Merlin*, ms. fr. 747, f. 129b : « et la fille le roi pelles de listenois del chastel de corbenyc. qui fu niece le riche pescheor. ꝛ le roi malade des plaies dont li uns ert apelez alains des illes au listenois ꝛ cil ert malades de maladies de plaies ꝛ li riches rois qui estoit apelez mehaig-

had-queste had replaced the Perceval-queste. As, according to the ms. which contains the reference to the original Perceval-queste, « Pelles, le roi maheignie », is the uncle of Perceval and his sister Amide, it is quite logical to assume that as Pelinor is the brother of Pelles, he may have been also in the father of the two, although we possess no passage stating the fact.

The statement that *Pelleham* is the father of Perceval and his sister, to be gleaned only from the often discussed reply of the sister « iou vostre sour & fille al roi pellehem » in the Vulgate, is an interpolation, for Pellehem is no other than the Pellean, Pellianz, Pelleanz (i. e Pel-alein or Pel-helain, evidently, at the outset, a brother of Pelles and Pellinor, but in the trilogy a brother of one Garlan) who is maimed by the dolorous stroke of « Balain, cheualier aux deux épées ». In the original form of the quest, utilised by the writer of the trilogy, as, found in the Portuguese text, fol. 140b, the sister's reply to Galahad when he asks her who she is, runs thus :

Sabede que Rei Pellinor foi meu padre e dom Persiual que aqui he meu irmãao de padre e de madre.

The death of King Bandemagus, also predicted in the second part, really does take place in the third. Gavain and the king fight twice. Their first encounter [1] is related in *S*, chap. 121, *P*, f. 49a,b (p. 99). The second, ending with the slaying of Bandemagus, is told in the portion suppressed in *S*, but found in *P*, f. 100c.

---

niez estoit naurez parmi les .ii. cuisses de la lance uengeresse ꝛ fu apelez par son droit non quant il estoit en sante li rois pellinor de listenois. ꝛ li rois alains ꝛ li rois pelinor si furent frere germain ꝛ cele pucele dont ci di si estoit lor niece ꝛ fille le roi pelles qui fu frere a ces .ij. etc.. Pellehem is nowhere mentioned in the *Vulgate-Merlin*, nor is Perceval described as the son of Pellinor.

1. Bandemagus hates Gavain, because he has killed his nephew Patrides, when the latter, faithful to the promise, given to *Yuan de cinel's* sister, attacks Gavain to avenge her brother's death.

One day *Yuan de cinel* (P, *cenel*, ms. fr. 112, f. 94b, *yuains de senel*) whom I could not a first identify, as stated supra p. 387, but who can be no other than the Yvains de Riuel of the *Vulgate Merlin* and *Lancelot* (in ms.

Chap. 49, is considerably shorter in *P*, f. 17 ab (p. 36 ll. 12-33) for, while in *S*, the hermit declines to relate the story a second time (it has been told in the first part of the trilogy), he does so in *P*. The remark of the Portuguese translator « as it will be told later on in the book » is an error.

49. Quando galaz se partio de yuan caualgo tanto assi como el escudero guiaua que llego a la hermita do el cauallero blanco atendio y el escudero amostro lo a galaz ꝛ dixo le Señor vedes aqui el cauallero que vos embio el escudo. E galaz fue contra el : ꝛ saluo lo : y el cauallero otrosi a el. Señor dixo el escudero : agora dezid a don Galaz la verdad deste escudo : ꝛ porque tantas marauillas del avienen : y el cauallero respondio ꝛ dixo de grado : estonce se torno a galaz ꝛ dixo le : oyd me cauallero de jesu christo el hombre bueno que contigo anda te departio ya todo como era ante que fueses cauallero. E despues alli do te demostro el comiençó de tu linaje : ꝛ lo que fizieron en esta tierra ꝛ en otra. E agora te digo yo que sy tu supieses qual remembrança dexo Josofes y el rey mordrayn despues su muerte tu sabras estonce onde este escudo vino ca sin falla esta cruz que en este escudo esta bermejo fizo Josofes de su sangre mesma quando ouo de morir : ꝛ duro fasta aqui : ꝛ du-

Quando gallaaz chegou a ermjda, hu ho caualleiro das armas brancas o atendia, ho escudeiro que hya com gallaaz, tanto que ujo o caualleiro, dise a gallaaz : « Senhor, uedes o caualleiro que uos enujou ho scudo. » E o caualleiro, tanto que ujo, sayo contra elle e saluouo. E gallaaz outrosi elle. « Senhor », disse ho scudeiro, « ora contade a dom gallaaz o que disestes que lhe contariades ante mym. » « mujto me apraz », dise el, « ca nom ha no mundo homẽ nenhũu a que o ante deuesse a contar, ca a elle ; ca el he ora ho scolheito a que nom ha par antre todos os caualleiros que ora sam nem foram gram tempo ha. » Entam disse a gallaaz : e sabedes que me demanda este scudeiro que eu lhe faça saber a uerdade deste scudo. E porque tantas maraujlhas ende aujerom aaquelles que por seu solardimento sobre a deffesa de nosso senhor o deitarom a seos collos, porque lhes aueem tantas maas andanças como sabem aesta terra, todo esto me el rrogou que lhe dissesse : ca

---

Royal 20. D. iii, f. 68d. I found *Yuain de ceuel*), and Gavain had approached a castle, where Perceval's brother Lamorat, whom Gavain had also killed, has been buried. The inhabitants had vowed to avenge their master's death on any knight of Arthur's whom they could get hold of. Gavain, knowing this, disloyally forsakes *Yuan* at the gate, thus causing his death.

Some time after this Bandemagus and Gavain meet. They fight until they find out who they are. Bandemagus is then obliged to give up the idea of avenging his nephew, because, as companions of the Round Table, they are bound by oath not to take up arms against each other.

rara aun mas que hombre no cuyda ꝛ assi como el te deuiso el fecho de Josop ꝛ de josofes : ꝛ del rey mordrayn ꝛ de nacian assi avino todo y este escudo es el quel rey mordrayn traxo en la batalla con el rey Tolomer onde tu ya oyste el cuento : ꝛ por la cruz que en este escudo fue escapo de peligro de muerte : ꝛ por las marauillas que deste escudo vinieron : estonce fue tan bien guardado que ninguno no lo oso traer ni fue otorgado a cauallero que lo traxiese fasta la tu venida : ca el que es ordenador de todas las cosas no quiso que lo traxiesse sino aquel en quien ouiesse marauillas de bien mas que en otro hombre. y estonce le comiençó a diuisar la hystoria del escudo *assi como el cuento lo ha deuisado : ꝛ lo que vos yo ya dixe no vos lo quiero otra vez contar :* ꝛ tanto que el cauallero blanco lo conto todo no lo vio galaz ni supo que fuera del.

nom he direito que o outrem sa[illegible]a, ante que uos, mas pois uos a[illegible]ua ujestes, eu uollo contarei ante [illegible]lle e ante este jrmjtam que anda [illegible]om uosco e que uos contou ja [illegible]de hũa peça. « Senhor », disse gal[illegible]az. « Çertas esto he hũa cousa que eu desejei a saber. »

pois eu uollo direi », disse o caualle[illegible]iro, « todo assi como aueeo ».

Entam lhe começou a contar em[illegible]n tal guisa, *como uos depois contara ho li*[illegible]uro.

In *P*, follow now on ff. 17[a]-18[d] (pp. 36-39) several sectio[illegible]ions containing the story, viz :

Como o hirmitam disse a dom galaaz a uerdade do escudo.
Como o caualeiro branco contou a galaaz sseu linhajem.
Como Eualac vyu a prova do escudo e como prendeo tolamer.
Como Eualac vençeo seos inmygos.
Como o caualeiro contou a galaaz, como fora feita a cruz no escudo.

It is interesting to observe that while *P* uses the king's [illegible] original name Eualac, *S* has the name he received at his b[illegible] baptism, viz. Mordrayn.

The last two lines of chap. 49 : « ꝛ tanto que » etc. have t[illegible]their equivalent in *P*, at the end of the hermit's story on f. 18[d]. [illegible].

Chapter 52, is a very interesting one. Its opening ten li[illegible]lines correspond to *P*, f. 19[d] (p. 42; ll. 5-17) :

En esto se partieron del monimento : ꝛ tornaron se al abadia : ꝛ Galaz dixo al escudero que tuuiesse vegilia : en la yglesia aquella noche ꝛ que en

Entam se partirom do mujme[illegible]nto e tornaromse ao mosteiro. E g[illegible]allaaz disse ao scudeiro : amjgo esta [illegible]noite teende uigillia, como sejayde[illegible] de-

la mañana que lo faria cauallero assi como era derecho ꝛ costumbre: y el escudero hizo lo assi como lo el mando : y el hombre bueno leuo lo a vna camara ꝛ fizo lo desarmar ꝛ fizo lo assentar en el lecho ꝛ dixo le : señor lo que me vos preguntastes vos dire yo que esta auentura auia tres cosas la tumba y el cuerpo ꝛ la boz.

manhãa caualleiro, assi como direito [e] custume. E o scudeyro fez asi como lhe elle mandou e ensinou. E o homẽ bõo leuou gallaaz a hũa camara e fezeo desarmar. E depois fezeo deitar no leito e diselhe : Senhor uos me perguntastes pella sinjfiçança desta auentura a que uos oje destes cima. E eu uolla direi muj de graado. em esta auentura auja III cousas muj duujdosas ; a hũa era a canpaa do mujmento que nom era muj ligeira de erger. A outra era o corpo do caualleiro. A terceyra era a uoz de que todo homem que a ouuja, perdia o sem e a força dos braços e do corpo e de todollos nenbros: destas tres cousas uos direi eu as signjficanças.

After *boz* there are in *S* omitted the contents of *P*, ff. 19[d]–21[a] (pp. 42, l. 18, to 44, line 11), or, three sections with the following headings :

Senificança da Canpaa.
Senificança do caualleiro que demostra.
Senificança do caualleiro da paixom de Jesu Christo.

From *mas*, following in *S* immediately after *boz*, and corresponding to *mas* in *P*, f. 20[a] p. 44, l. 11, both texts go on as follows :

mas esto no lo oso tresladar ruberte de brunco en françes por que tãne a las poridades de sancta yglesia no las quiere descobrir porque no conuiene a hombre lego ꝛ de la otra parte dudaua que si descubriese las poridades del sancto grial como la verdadera hystoria del latin las cuenta que los hombres que no saben tanto : ꝛ las leyssen que no cayesen en yerro : ca por esto podria venir que su libro seria de fe que ninguno no le viesse

Mas esto nom ousou Madar[1] ruberte de borem de françes em latim, porque as puridades da santa egreja nom nas quis elle descobrir ; ca nom conuem que as saiba homẽ leigo. E doutra parte auja medo de descobrir a demanda do santo graal assi como a uerdadeira storia o conta de latim como os homẽes em quanto nom sabem em studar, caaem em erro e em meeospreço de ffe. E por esto poderia cair ca seu seria defesso que nen-

1. *mudar ?*

ni le leyesse lo que el no queria en ninguna guisa : ꝛ por esto prometi de deuisar la : en tercera parte del libro que deuisa la demanda del sancto grial los caualleros ꝛ las proezas que los caualleros de la mesa redonda fizieron en aquella demanda ꝛ las marauillas que ay fallaron ꝛ como el sancto Grial se fue de inglaterra a la cibdad de çarras ꝛ bien sabian todos que la philosofia que ay conuenia no querria el deuisar : ca seria echado de sancta yglesia : mas quien esto quisiere bien saber trabajase de ver el libro de latin aquel libro les fara llanamente entender : ꝛ saber las marauillas del sancto Grial que nos deuimos allanar las poridades de sancta yglesia ni yo Joannes biuas no vos dire ende mas delo que vos el dize : ca so frayle ꝛ no quiero mentir (:) despues que el hombre bueno deuiso a galaz la significança de aquella auentura que el acabara dixo galaz que mucho era mayor que no cuydaua : ꝛ aquella auentura que el acabara dixo galaz que mucho era mayor que no cuydaua : ꝛ aquella noche le fizieron los frayles mucho seruicio : ca mucho lo preciauan por lo que en el vian : ꝛ de mañana ante ora de prima fizo al escudero cauallero assi como era de costumbre en aquel tiempo. »

hũu nom ousasse del nem leesse o que el nom querria em nenhũa gujssa. E por esto promete na terçeyra parte do seu liuro que departa a demanda do santo graal as cauallarias e as perfeitanças que os caualleiros da mesa rredonda fezerom em aquella demanda e as maraujlhas que hi acharom. E como o santo graal se foy de jnglaterra para cidade de Sarraz. E bẽ saibam todos que a diujmdade do filho sofria que lhe nom conuem no n quer elle diujar que seja elle culpado da santa egreja. Mas quando esto qujsser trabalhar sse de saber o liuro do latim aquel ljuro nos fara entender e saber enteyramente as marauilhas do santo graal. Ca nos deuemos louuar as puridades da santa egreja. Nem eu nom direy mais segundo meu pode : ca ho que aa estoria conuem ca n conuem ao homem descobrir as pidades do alto meestre. Desque aq homem diujsou a gallaaz a significança daquella auentura que acabara di sse que mujto era mjlhor demostrança ca el diujsaria. Aquella noute lhe fezem os frades mujto seruiço. ca mujt prezauam e amauam. Ante de h ora de prima fez gallaaz o scudeiro ca leiro assi como era custume em na tempo.

While in *S*, *campana* and *tumba* are used indiscriminately, *P* only uses *canpaa*, adding, however, *que cobria ho mujmento*, or, *do mujmento*. The word is, of course, used in the sense of bell-shaped cover, or, cupola.

There occur here in *P* two extraordinary blunders. The first is found in the line *nom ouso Madar*[1] *Ruberte de Borem de fra ces em latim*; whilst it is very improbable that neither the real nor the pseudo Robert de Borron ever translated from Latin into

1. *mudar?*

nch, it is quite certain that neither of them ever dreamt of
:mpting the reverse.

The second is contained in the passage : *E bẽ saibam* to *egre-*
. It is clear from the context that this passage, being uncon-
ted with what precedes and follows it, cannot be a repro-
:tion of the French original; the author of it, therefore,
st be either the Portuguese translator or the scribe of the
The equivalent in *S* is, according to all appearances, a cor-
: rendering of the original. But how is it possible to make
h a mistake?

There is only one explanation. Evidently *philosofia* was mis-
en for *filho sofria*, and when the sentence through this blun-
became meaningless, *duijmdade* was added, and *que ay conuem*
nged into *o que lhe nom conuem*.

It will be part of the task of the future editor of the Por-
guese *Demanda* to answer the question : Is the Portuguese
t a direct translation from the French, or, from a Spanish
ginal?

n addition to the interesting information as to the pseudo-
ert's hesitation to translate certain portions of his Latin
k into French, because he does not wish to reveal secrets
e Church, not suitable to be known by lay men, his reso-
n to confine himself to a recitation of the noble deeds of
nights of the Round Table in the quest, his intention not
plain the philosophy *que ay conuenia*, as he does not wish
me into conflict with Holy Church, and, lastly, his inti-
on that all who are anxious to know these things, may
them by assiduous study of the Latin book, we learn
the Spanish translation is the work of a certain Joannes
s, a friar, who, for that very reason declares, he must not
gainst the commandments of the Church, and he is unwill-
o tell an untruth.

he most considerable gap in *S* occurs between chapters
and 127, where no less than the contents of fifty-two
es in *P*, viz. ff. 51-103, are suppressed. While the arranger
has, invariably, by some excuse or other, indicated that
as omitted something, he has in the present case not only
done so, but taken trouble to conceal his action.

n chapter 126, we learn that a damsel tells Gavain and

Estor after they have left a hermitage, that Gariet, in an encou[nter] with a strong knight *que traya dos vandas bermejas en el escudo a traueiso el campo del scudo era verde*, has been grievousl[y] wounded. Both set out to find Gariet. The chapter ends :

estonce se partieron dela donzella con muy gran pesar ꝛ fueron se contra d[o] entendian que mas ayna fallarian a *gariete* mas no anduuieron mucho q[ue] erraron el camino ꝛ anduuieron de vna parte ꝛ de otra como laventura l[os] guiaua. Mas agora dexa el cuento a fablar dellos ꝛ fabla de galuan.

This passage corresponds, with the exception of the la[st] twelve words to a similar one in *P*, f. 51[c] (p. 104, l. 12) viz[iz] :

mas nom andarom mujto que errarom o camjnho e andarom asi como[o] auentura os gujaua.

The beginning of chap. 127 [1] corresponds to *P* 103[b] :

Agora dize el cuento : que tres dias estuuieron en la hermita galuan ꝛ *gariete* ꝛ merengis do auian soterrado al rey Vandemagus : ꝛ al quarto dia salieron dende erec ꝛ merengis ꝛ galuan finco ay por garescer delas llagas.....

Ora diz o conto que tres dias e[ste]veram na ermida galuam e *Erec* e Meraugis de pois que soterraram [o] Bam de Magus ; ao terceiro dia foi Erec e Meraugis; e Galuam ficou que era mal chagado.....

A comparison of *S* and *P* shows, that where in the la[tter] the name *Erec* is for the first time mentioned, it is deliberately replaced in the former by *Gariete*, the last name occurring in the preceding chapter, in order to make the sudden change in the narrative less conspicuous.

My space does not allow me to give an account of the contents of these leaves ; part of them, viz. ff. 51[c]-70[d] is however, already accessible on pp. 104, l. 12 to 142, l. 36 in von Reinhardstöttner's text. For the remainder the reader must be content to wait till the Vienna ms. is published.

At the end of chap. 141 the contents of one paragraph in *P*, f. 106[a], ll. 12-28 are suppressed. It has the heading :

Como a do[n]zella que leuou a cabeça foi quemada de corisco.

---

1. While up to chap. 126 all quotations from the Portuguese *Demanda* are given according to von Reinhardstöttner's text, those from chap. 127 to the end are taken from the ms. Dr. Otto Klob kindly lent me.

On f. 112^{b}, l. 12, after the words : *Ca ambos eram grandes coracões*..... followed by a blank, the first gap occurs in *P*. It can be filled up by *S*, ff. 130^{d}, l. 34 to 131^{b}, l. 38, or, part of chapter 165, and the whole of chapters 166, 167, and 168, viz. :

ꝛ ambos auian coraçon de se vengar ꝛ sacaron despues los fierros de las lanças : ca tanto estauan encendidos que no sentian el mal que tenian ꝛ despues metieron mano alas espadas ꝛ fueron el vno contra el otro brauos como leones ꝛ dieron se a tan grandes golpes que era marauilla ꝛ anduuieron assi dando gran priessa assi que no auia ay ninguno que no viesse siete llagas ante que se partiessen la primera vez empero erec no fue tan mal llagado ni tan mal trecho como yuan : ca mucho era mejor cauallero que no yuan ꝛ yuan sufrio muy gran afan en la tabla redonda.

166. Tanto anduuieron en la primera batalla que bien auian menester de holgar ꝛ tiraron se vn poco a fuera por holgar y estando assi catando el vno al otro erec que mucho preciaua a yuan porque lo via atan efforçado ꝛ atan bueno pero que no lo conoscia fablo primeramente contra yuan porque temia que podria ser de la tabla redonda : ca despues que lo supiesse que no ha por cosa que con el se conbatiesse si fuerca no gelo hiziesse hazer ꝛ dixo le. Señor cauallero yo me combati con vos gran pieça ha assi que veo que sodes vno de los buenos caualleros que yo vi gran tiempo ha ꝛ por la bondad que en vos veo que no porque vos he miedo sino quanto vos a mi ꝛ por esso vos ruego por dios y por cortesia que me digades vuestro nombre que a tal podedes ser que vos dexare esta batalla ꝛ me otorgare por vencido ꝛ otro podeys ser que fare todo my poder en vos vencer assi como queredes a my fazer y estonce respondio yuan de las blancas manos ꝛ dixo esto no podedes saber esta vez de mi : ca yo vos desamo tan mortalmente que vos no descubrire mi nombre ni passaredes poral sino matare yo a vos : o vos a mi ꝛ sabed que esta batalla es sin razon : ca toda via conuiene que muera el vno de nos ꝛ porende no me preguntedes mas señor dixo erec bien entiendo que dezides que desta batalla no verna ningun bien empero lo que vos yo dezia : dezia lo por cortesia ꝛ por buen talante : ca no por miedo que vos yo ouiesse ꝛ mostrar vos he yo bien si dios quisiere ante questa batalla se desparta lo que yo le hazer pues vos queredes que el pleyto vaya fasta la fin.

167. Despues desto comencaron otra vez la batalla atan esquiuamente que no auia ay tal dellos que no ouiesse perdida mucha sangre. y estonce començo yuan a empeorar muy fieramente ꝛ a perder el fuelgo assi que no ha hombre que lo viesse que no dixesse que era lo suyo ecbo y Erec tan buen cauallero que su nombre corria cerca ꝛ lueñe ꝛ fuesse para el ꝛ no lo dexo folgar ꝛ dio le muchos golpes ꝛ mucho amenudo ꝛ yuan hazia se a fuera. Ea no podia endurar. E quando vio que era del todo mal trecho yrguio la espada por lo ferir por cima dela cabeça mas no por lo matar : ca por su grado no

mataria a el ni a otrosy malamente no le errasse y el golpe fue tan gran- de
ꝛ atan mortal que yuan cayo en tierra de rostro como aquel que suffriera y
endurara fasta la muerte. E quando erec lo vio atan mal trecho que bien
cuydo que de ally nunca se leuantaria metio su espada en la vayna con muy
gran pesar porque lo matara ꝛ despues abaxose contra el ꝛ dixo le. Señor
cauallero yo vos ruego por dios ꝛ por cortesia que me digades quien sodes
que sabed cierto que de vuestra muerte me pesa mucho por la gran bondad
que en vos falle ꝛ yuan que estaua en ora de muerte efforçose ꝛ dixole. A Ay
erec sabed que yo so yuan el de las manos blancas ꝛ so compañero de la
tabla redonda : ꝛ muchas vezes me vistes hazer de armas. E quando erec
oyo esto : ouo atan gran pesar que no supo que hazer : ꝛ dixo con muy
gran saña. Cierto don yuan vos hezistes gran villania porque assi vos enco- aco-
bristes de mi. ꝛ vos moristes porello ꝛ yo so perjurado.

168. Pues erec ouo esto dicho comenҫo a catar a yuan que se estendia dio
con la cuyta de la muerte ꝛ vio que era muerto subio en su cauallo : ca no
queria que ninguno lo fallasse ay : ca si lo supiessen en casa del rey Artur
ternian que auia fecho mal ꝛ no creerian como fue ꝛ caualgo ꝛ fuesse de
alli ꝛ metiose en la floresta bien con diez llagas : o mas y eran tan grandes
que otro cauallero de la menor se ternia por muerto y erec el mayor mal que
hazia era la mucha sangre que le salia assi que todo hombre que fuesse
empos del o fallaria por el rastro de la sangre.

The beginning of chap. 169 corresponds to *P*, f. 113, l. 1. The next point of interest is chap. 194, *P*, f. 121bc, in which we are told that twenty-one knights have been killed in the quest, and Artus curses his nephew Gavain for having been the cause of the deaths of so many good men. From the following quotation of a portion of this chapter it will be seen that *P* and *S*, differ considerably in regard to several points.

señor ay muertos veynte ꝛ vn
caualleros. E quales dixo el rey. y
ellos dixeron que yuan el bastardo :
ꝛ yuan de las manos blancas : y
yuan de cinel : ꝛ Calauagan ꝛ Patri-
des : ꝛ Osaras ꝛ Didonax su herma-
no : ꝛ Pelles el fuerte. y estos tres
que los matara Galuan ꝛ Mordrec
su hermano. Agreçuayn ꝛ despues
destos hallaron que eran muertos.
Eraman de Camaloc : ꝛ Luces : ꝛ
Tonadal. y estos tres eran hermanos :
y eran de Camaloc : y eran fijos de
vn infante : ꝛ despues fallaron que

« Senhor ai ende mortos .xxi. »
« Quaaes ? » dise el Rei. El elles di- lise-
rom : « Iuam o bastardo, Iuam das
brancas maãos e Iuam de Cene el e
Calogreuant e Patrides e Rei Bar- nte-
maguz[15]... e Danadii, seu irmãa o e
Pellias o forte. E estes tres ma- tou
Galuam e Mordret seu irmãao , e
Agrauain, despois estes viii acha- om
que era morto Alama de Camaal- t e
Luzes de Camaalot e Tanadal de Ca-
maalot ; estes eram irmãaos e e- am
mui boos caualeiros e mui ardid- e
eram filhos d'hũu infaçom de Can- d-

ı muertos Bridon Saladon ȝ Mali-
: estos eran primos cormanos:
ran los mas loçanos de toda la
e ȝ fallaron que eran muertos
: ȝ Lota el pequeño Cormori el
ıde : ȝ ansalui el pobre : ȝ Bator.
ıs fueron muertos en la demanda
ıanto grial. mas no vos dire mas
ra. Ca ya deuisado lo ha el cuen-
omo murieron ȝ los otros falle en
ças ȝ no lo escreui en castellano.
habla la gran hystoria *de Llayn*
quanto yo cuento. E quando el
oyo que tantos eran muertos
ko la cabeça : ȝ acabo de rato dixo
alto que todos lo oyeron. O ga-
ı maldito seas tu que todos estos
nbres buenos has muerto por ti.....

lot ; depois achaarom que era morto; Bridalam ; desi e Seliton e Sadalom ; estes dous eram primos cõirmãaos [1]... e eram os mais louçanos II da corte ; desi achaarom que era morto Lot o pequeño e Carmoisim o grande e Anselim o pobre e Calogant o pobre e Baram ; todos estes forom mortos na demanda do santo graal. Mais nom vos direi como, ca o nom achei em frances nem Boirom diz que en mais achou na grande storia *do latin* de quanto eu vos conto. Quando el Rei ouuio que tantos eram mortos abaixou a cabeca com gram pesar e acabo d'huũa peça disse asi que os mais que i siom o ouvirom : « Ay Galuam maldito sejas tu. Ca todos estes homẽes boos ei perdudos por ta moveda.....

There are, in the first place, the proper names which attract attention. Some, such as e. g. Bridon Bridalam ; Saladon, iton ; Malidon, Sadalom ; Cormori, Carmoisim, are so ch disfigured, that it is impossible to identify their bearers. ers may be recognised in *S* by the help of *P*, and *vice-versa*, Calauagan, Calogreuant ; Agreçayn, Agrauain, or, Danadii, onax.

econdly, there is divergence of opinion concerning the con- s of the French book. While the Spaniard declares : « I have ady told you, in the course of the story, how some of the ghts lost their lives in the quest ; I do not intend to state *astellano* how the others died ; if you wish to know about r deaths, look *em frances*. Moreover the *gran hystoria de rn*, contains much of what I tell you » ; the Portuguese says : shall not tell you how these knights died, because I do not an account of their deaths *em frances*, nor does *Boirom* e. But the great story *do latin* records much of what I tell

reference to the deaths of the knights, *P* is probably more

[1] Left blank in ms.

correct; but there is hardly any doubt that *do latin* (for *em latim*) instead of *de Llayn*, i. e. Alain[1], or Helain le blanc, the son of Boors de Gaunes is another blunder in *P*.

As a further gap occurs in *S* at the end of this chapter, the last sentence is different from the corresponding passage in *P*, viz.:

Mas agora dexa el cuento de hablar dellos ꝛ torna a contar de Tristan de leonis.

Mais ora leixa o conto a fallar d'ellos e torna a Galaaz por falar d'el. Ca muito ha que d'el nõm falou.

The omission in *S* is represented by the contents of *P*, ff. 121[c], l. 13 to 126[b], l. 14, chap. 195 corresponding to *P*, f. 126[b], l. 15.

Between the last line of chap. 201, and the first of chap. 202, there is a paragraph omitted which fills in *P*, f. 129[c], ll. 1–22.

Another gap is to be looked for in chap. 226, which begins thus:

226 Dize el cuento que quando galaz se partio de donde derribo los tres hermanos anduuieron tanto el ꝛ la donzella que llegaron a la mar ꝛ fallaron a perseual ꝛ a boores en la barca y entraron con ellos ꝛ andando por el mar fallaron la nao de somon ꝛ entraron en ella mas agora dize aqui ninguna cosa dela fechura dela nao ni de las letras ni de la espada de la estraña cinta ni del lecho que fallaron en la nao: ni de como galaz acabo las auenturas que en ella eran ꝛ no lo dixo aqui porque lo auemos escrito en el libro de galaz.

Quando Galaaz se partio dos dous irmãaos com que se combateu assi como ho conto ha ja devisado cavalgou el e sa donzella tanto que chegarom ao mar hu Boors e Persiual e al na barca [eram; e] bem os fezera certaīos a sancta voz.....

After *Galaz*, the end of the Spanish arranger's hint that something is omitted, the contents of *P*, ff. 138[a], l. 16 to 140[c], l. 20, are lacking. The remainder of this chapter is found in *P*, f. 140, l. 21, etc.

y ellos andando assi por la mar en la nao fablando de muchas cosas vn dia quando queria alborecer fallaron se en la ribera del mar cabe vna peña estrecha y era tanto de alta ꝛ aguda

Quando o dia comãcou a esclarecer acharom-se a Riba do mar acabo de hũa pena estreita; mas era tam alta e tam aguda que semelhaua que tangta aas nuuees.

que semejaua que tenia con las nuues ꝛ auia en aquella peña muchos arboles quando ellos vieron...

E auia em aquella pena gram avondamento d'arvores. E quando elles virom.....

At the end of chap. 229, after *Galaaz ꝛ sus compañeros* have returned from *el peña de Cayfas* to their ship, they tell Perceval's sister what they have seen.

Mas agora dexa el cuento de hablar dellos que no cuenta aqui de las auenturas que passaron entonce porque son escritas ya en el libro de Galaz ꝛ torna al rey mares [1] como fue consejado que fuesse sobre el rey Artur.

As chap. 230 corresponds to *P*, f. 148^{c}, l. 11, there are here about seven leaves suppressed, viz. ff. 141^{c}, l. 30 to 148^{b}, l. 10.

Another omission with a similar reference to *el libro de Galaz*[2] occurs in chap. 241, where, between *de Galaz*, and *quando Galaz se partio* the contents of *P*, ff. 152^{d}, l. 19 to 154^{d}, l. 17 ought to be inserted. Chap. 242 corresponds to *P*, f. 154^{d}, l. 8 and following.

---

1. From this point forward the ms. fr. 343, Bibl. Nat., has been very useful to me. On f. 61^{a} begins the section derived from the trilogy thus: « Si lesse or atant li contes a parler de perseual et conte de monseigneur Galahaz por deuiser comant il deliura le roi artus en sa uenue et la terre de logres de ses mes qui uenuz i estoient par le conseil del roi marc de cornouaille et deuise listoire a cestui point par cui conseil il uindrent et par quel maniere. »

Unfortunately this section comes, abruptly, to an end on fol. 104 col. d. where a gap occurs in the ms. On fol. 105^{a} « la mort Artus » familiar from the *Lancelot* mss. instead of the one from the trilogy (which is however preserved in ms. fr. 340. Bibl. Nat.) begins thus: « Apres que maistre Gauter map ot translate de latin en franceis des auentures dou saint Grahal assez sofissantment si com li scembloit si fu auis au roi henri son seignor... »

Several of the adventures told in ff. 61^{a}-104^{d} (which I have copied, and hope to publish if I do not succeed in finding a better ms.) are found in the *Tristan* mss. to which I have referred in chapter 4. The ms. fr. 112, Bibl. Nat., too, contains these and other adventures, and enables us to complete the episode breaking off on f. 104^{d}.

2. It is interesting to observe that either the arranger, or, the translator refers in these three cases to the Vulgate version by *el libro de Galaz*, while he, invariably, speaks of his version by *la gran ystoria del sancto Grial*. That both versions where known, to the one or the other, is proved later on when the version of the trilogy is replaced by the Vulgate.

Between chap. 225 and 226 the contents of *P*, f. 160, ll. [illegible] 17-40 are missing.

The second gap in *P*, occurs on f. 165[c], between ll. 39 a[illegible]nd 40; it can be made good by *S*, ff. 166[c], l. 8 to 167[a], l. 18, [illegible]or part of chap. 285, and the whole of chaps. 286, 287, and 28[illegible]88, viz. :

ꝛ fuesse para el castillo follon ꝛ subio encima del ꝛ vio el castillo com[illegible]omo era destruydo ꝛ como la torre se partio por medio ꝛ dixo. Esto fue vengan[illegible]gança de nuestro señor ꝛ miraglo bien conoscido : y embio por toda la tier[illegible]erra por quantos maestros ay auia que supiessen fazer torre : ꝛ castillo ꝛ dix[illegible]dixo que pues aquellas gentes malas eran dende salidas que el faria poblar el ca[illegible] castillo de buena gente ꝛ creyente si a dios pluguese ꝛ por esto hizo ay ven[illegible]enir tanta de gente para lo poblar que fue gran cosa : mas no plugo a dios nue[illegible]uestro señor que fuesse poblado ca fallaron vna mañana muertos de muer[illegible]uerte supitaña bien dos mil ꝛ cincuenta hombres : ꝛ los que quedaron biu[illegible]iuos quando esto vieron fuyeron.

286. El rey que vio que los del castillo que el mandara quedar eran mu[illegible]uertos pareciole que no plazeria a nuestro señor que fuesse poblado ꝛ porel[illegible]nde lo dexo yermo mas dixo que queria hazer la torre ꝛ dios fizo gran mira[illegible]glo que quanto fizo en quinze dias todo cayo en vna noche y el rey vuo g[illegible]ran pesar ꝛ dixo con saña. Esto no ha menester : ꝛ fizo la començar otra v[illegible]ez. E quando tu uo hecho muy gran partida cayo todo en tierra. E quand[illegible] el rey esto vio dixo. Bien veo que no quiere nuestro señor que esta torre sea fecha por mi mas a vn la prouare otra vez : ꝛ fizo la començar.

287. Vna noche estando el rey artur en su lecho pensando en la torre [illegible]que le cayera tantas vezes. E assi estando dixo le vna boz. Artur no te trabajes [illegible]mas en fazer la torre ya que no plaze a dios que sea fecha por tan pecador hon[illegible]bre como tu eres ni jamas por ti no sera fecha ni por otro fasta que ay ve[illegible]nga vn rey de Gaula que aura nonbre Carlos ꝛ aquel tornara a la fe de [illegible]esu christo mayor pueblo que tu no feziste : ꝛ no sera tan honrrado ni tan p[illegible]oderoso : ni aura tan buena caualleria como tu. Mas sera mejor christian[illegible] ꝛ mas leal de la sancta yglesia ꝛ aquel metera todo el reyno de Londres e[illegible]n su señorio : ꝛ muchos otros reynos : ꝛ aquel rey verna del linaje del rey [illegible]Van ꝛ parecera del linaje de cauallero a esse linaje.

288. Todo esto que vos digo dixo la boz al rey artur estando pensand[illegible]o en la torre que le cayera : y en la mañana ante que se leuantasse llegaron m[illegible]n-sajeros que le dixeron. Señor la torre es cayda ꝛ no vos trabajedes mas [illegible]en la fazer : ca no le podedes dar cabo. Verdad dezides dixo el Rey ca yo se [illegible]nde mas nueuas verdaderas que jamas en nuestro tiempo no sera fecha : ꝛ por-ende lo quiero dexar. E assi se partio el rey Artur del castillo follon. E quando llego a Camaloc fizo meter en escrito el nombre del rey Carlos : ꝛ quanto la boz le dixo fizo lo meter en vn almario del thesoro de la silla de Camaloc ꝛ fue guardado fasta la venida de Carlos maynes : que conquirio a

glaterra : ꝛ a otros muchos reynos assi como la verdadera historia lo cuenta ien assi como el rey lo fizo escreuir bien assi auino todo despues : ca no quando el rey carlos lo conquirio que oyo dezir de aquella torre del tillo follon que nuestro señor partiera por medio por librar a galaz ꝛ a sus npañeros ꝛ fuesse para alla : ꝛ dixo que queria fazer aquella torre por or del buen cauallero : si a dios pluguiesse : despues fizo la : no fallan : otra torre fiziesse en toda ynglaterra. E despues que la vuo fecha mando er vn cauallero de oro el mejor obrado ꝛ labrado que pudieron ꝛ fizo fazer otro tal escudo ꝛ otras tales armas como las de galaz ꝛ fizo fazer ı silla de oro tan fermosa ꝛ tan rica que marauilla era. E despues que todo ho fizo poner la silla encima dela torre : ꝛ fizo assentar en ella el caual- ɔ que era fecho a honrra de Galaz ꝛ fizo sobre el vn cerco de piedra que lluuia no pudiesse dar enel de ninguna parte ꝛ aquella figura estaua en ella silla que no podia caer si por fuerça no la derribassen : & tenia en su- no diestra vna mançana de oro en significança que el fuera el mejor caua- ɔ del mundo. E a vn auia otra riqueza en aquella ymagen que tenia en dio de los pechos vna piedra a tan luziente que por el escuro tiempo que esse podria hombre por ella ver por do andaua mas de media legua tanto a la piedra. E assi fizo Carlos maynes la ymagen de galaz y estuuo alli ella ymagen bien dozientos años : ꝛ despues fue tomada por los malos bres de inglaterra que tornaron a pobreza por faltamiento de caualleria. agora dexa el cuento todo esto ꝛ torna a Galaz ꝛ a Estor ꝛ a engis.

Tristan plays a, comparatively, subordinate part in the third ɔk of the trilogy. In chaps. 290 and 291 [*P*, f. 166^{bc}] we told that when *Galaz* brings him the news that *Yseo* has been en away, and *la ioyosa guarda* is destroyed, he is so overcome h grief that his wounds, which have barely closed, break n again, and he is, for a long time, in great danger of losing life. After keeping him company for four days at the abbey, ere they found him, *Galaz*, *Estor* ꝛ *Merengis* start to find fresh entures.

anduuieron muchas jornadas sin nturas fallar que de contar sea. ues vieron que no fallauan nada vno partieron se cada vno por su ino : ꝛ galaz anduuo mucho des- s que no fallo nada ꝛ vna tarde vio hermita vieja que se queria caer l hombre le dixo que se fuesse al r como se fue para alla ꝛ fallo a su re.

e caualgarom dessũu muitas iornadas sen aventura achar que de contar seia. E pois virom que nom achauam Ren de sũu partirom-se e filhou cadahũu sa carreira. Galaaz andou pois muitas iornadas que nom achou ren. Hũu seraao lhi aveo que a ventura o leuou a hũa capela velha e erma que estaua preto de caer. E pois deceo ali por folguar i aquela noite adormeceu depois que fez sa oraçom.

So far *S* and *P* fairly agree, but while *P* now goes on :

E ele iazendo dormindo oviu hũa voz que li disse. Galaaz leua-te toste e filha tas armas e caualga e vai-te ao mar [1].....

Another gap in *S* is prefaced by the remark :

mas no escreuimos a qui nada desto porque es escrito en el otro libro.

The *otro libro* is, of course, in this case no other than *la gran estoria del sancto grial*.

The contents of *P*, ff. 166[c], l. 36 to 167[a], l. 43, are therefore omitted between chaps. 291 and 292.

The longest gap in *P* occurs on f. 167[b] in line 7 between *Aquele dia a noite* and *aqui dentro... cad...* where *S*, ff. 157[c], line 11 to 158[c], or, part of chap. 292, and the whole of chaps. 293-296 are omitted, viz. :

ꝛ a la noche le auino de albergar en casa de vna biuda de muy buen inaje ꝛ de buena vida ꝛ fizo le mucha honrra ꝛ mucho seruicio. E quando fue hora de comer no quiso comer ninguna cosa sino pan ꝛ agua ꝛ la dueña muy fermosa estaua comiendo : ꝛ tenia dos fijos cabe si pequeños y estaua pensando ꝛ sospirando : ꝛ salian le las lagrimas por los ojos ꝛ yuan le por la cara ꝛ fazia todo continente de muger muy triste.

293. Galaz estando assi a la mesa paro mientes contra la dueña ꝛ vio la triste ꝛ llorosa ꝛ vuo muy gran duelo della porque le parescio buena dueña y estonce començó a pensar assi como la dueña. y estouo assi quedo fasta que la mesa fue leuantada : y estonce le dixo. Señora dueña yo soy vuestro huesped ꝛ soy cauallero andante ꝛ vos soys dueña de gran guisa : esto se yo bien ꝛ de los caualleros andantes es tal costumbre ꝛ bien lo deuedes saber que deuen poner consejo a los tuertos de las biudas ꝛ dueñas ꝛ dorellas : ꝛ si alguno les haze algun tuerto los caualleros andantes deuen se trabajar de fazer les derecho si pudieren : ꝛ todo esto vos digo por que me parece que auedes cuyta ꝛ tristeza : ꝛ sy es cuyta a que yo pueda poner conseio ruego os que me lo digades. Ca assi dios me vala yo me trabajare a todo mi poder en vos quitar este pesar por amor de jesu christo ꝛ por vos que me parecedes buena dueña. Estonce començó la dueña a llorar muy fuerte ꝛ quando pudo hablar dixo. Cierto señor cauallero si yo he pesar no es maravilla : ca mucho es gran razon ꝛ dire vos como : mas no puedo yo creer que

1. This episode ends on f. 167[a] thus : « Mas ora leixa o conto a falar d'ele e torna a Galaaz por contar algũa cousa de sas aventuras ca sen falha a maior parte da demanda foi sua. »

me pudiessedes ay poner consejo mas porque lo preguntastes vos lo quie-
ezir. Sabed que el pesar que yo he me viene de vn hermano que yo he
me deseredo ꝛ me torno pobre por su fuerça ꝛ no me pesa tanto del
redamiento que me fizo como de dos mis hijos caualleros que me mato
eran sus sobrinos que si ellos fuessen biuos no me haria tan gran tuerto
n gran desonrra como haze : empero a vn me soffriria yo lo mejor que
esse de aquella muerte ꝛ de mi deseredamiento si me quisiesse estos dos
dexar : mas alo mas ayna que el pudiere matar me los ha por amor de
dellos ꝛ de mi la tierra. Por buena fe dixo galaz gran cosa dezides dela
lad de vuestro hermano que tales cosa haze : dezid me vos de quien
les tierra : del rey artur dixo ella. y el otrosi la suya. pues yd vos que-
r al rey ꝛ fazer vos ha derecho. Señor tiempo ha que yo fuera a el mas
se de aqui salir que se verdaderamente que si me ouiesse ala mano que
toda la tierra ꝛ mataria a mi ꝛ a mis fijos. E que quereys mas que yo
en ello que no ha cosa en el mundo a que hombre se trabaje fazer que
o lo haga por dios ꝛ por vos quitar desta cuyta. Señor dixo ella la vues-
ierced : mas yo vos digo bien que no a vn cauallero en el mundo aque
pudiesse dar cima : ca mi hermano es conde ꝛ ha muy gran gente a
dar. E como ha nombre dixo galaz. Señor dixo ella el a nombre conde
yn : y es muy buen cauallero a marauilla. E do lo fallaria dixo Galaz si
esse buscar. Señor dixo ella en vn castillo de la marca que esta sobre la
a de la torre. Sabed dixo galaz que nunca sere alegre fasta que yo os lo
cobrar. Muchas mercedes por quanto ay dezides mas cierto tan gran cosa
o esto no podria yo cobrar por vn cauallero solo que mucho auia menes-
ayor gente que vos pensays ꝛ assi fablando en esto passaron se al sereno
mar.

4. Y assi estuuieron gran pieça fablando : mas nunca la dueña le pre-
o quien era ni de qual tierra. E quando ouieron assi estado fizieron rico
a Galaz : ꝛ otro dia fuesse oyr missa a vna capilla que auia ay cerca :
spues en comendo la dueña a dios ꝛ a toda su compaña ꝛ fuese su via
nando por do yria mas derecho al castillo y enseñaron gelo desde alli
ien lo sabian ꝛ anduuo tanto que a hora de medio dia llego al castillo
marca ꝛ ala entrada del castillo fallo vna donzella que yua en vn palafren
uo la y ella a el ꝛ pregunto le si era ay el conde Bedayn en el castillo :
o ella ꝛ fallar lo edes en el palacio suyo do esta jugando al axedrez con
nzella de los cabellos de oro. Agora vos yda buena ventura dixo galaz
donzella que bien me aueys mostrado lo que yo andaua buscando.
ce se partieron el vno del otro. ꝛ la donzella se fue su camino : & Galaz
en el castillo do estaua el conde Bedayn.

5. Quando galaz fue en el corral ꝛ los del castillo lo vieron armado
conoscieron que era cauallero andante ꝛ fueron se ala estribera : ca tal
a costumbre de los del castillo de seruir ꝛ de honrrar a los caualleros
ntes porque andauan alla mucho parientes del conde : ꝛ de mas por

didonax el saluaje que era cauallero andante y era pariente cercano del conde : z despues que galaz decendio tomaron la lança y el escudo z leuaron lo a vna camara z dixo galaz a vn donzel que estaua delante del. Ay amigo do es el conde Bedayn. Aqui esta en su palacio dixo el. Lieuame para alla dixo galaz que lo querria mucho ver. Esto fare yo de grado dixo el donzel. Estonce se fue galaz para alla su yelmo en la cabeça z su espada ceñida. E quand entro en el palacio dixo el donzel a galaz. Vedes alli el conde aquel que est vestido de xamete bermejo. E galaz que lo vio fuesse para el z no lo salu z dixo le. Cierto conde Bedayn no te quiero saluar : ca no se como me he d partir de vos si en amor : o si en desamor : mas quiero te dezir por lo qu soy aqui venido. Tu tienes deseredada a tu ermana a tuerto z sin derecho fazes gran maldad z gran peccado z si le quieres dar su tierra por el mi rueg gradecertelo he mucho z sino gelo das yo lo juro a dios que mientra que y trayga escudo que nunca te faltara guerra ni excesso : ni nunca seras em p tu ni tus hombres ni tus caualleros no osaran salir de aqui ni cerca ni lexo Ca toda via fallaran quien les fara mucho pesar z mucha desonrra : z si sales deste castillo yo te prometo que tu no te escaparas de muerto preso.

296. Quando el conde vio que aquel cauallero fablaua tan osadas palabr estando solo y entre sus caualleros marauillose y dixo que era loco : o po menos z despues dixo le : don cauallero yda buena ventura [text : turu] q no hare mas por vos que si no vinierades aqui : z sy no porque andades s z me seria tenido a mal yo vos faria vn tal escarnio que se vos membra todos tiempos : y todoz los caualleros andantes me rogassen por vna cosa que yo no me pagasse no haria por ellos valia de vn dinero : y de mas esto. No dixo galaz : por santa maria vos fazedes mal : z cierto vos fal redes fuera deste castillo alguno que vos no pensays que vos haga pesar z vos desafio de parte delos de la tabla redonda y de parte de todos los caual ros andantes y sabed que ende vos verna mal. No daria nada por qua vos dezides dixo el conde pues solo soys mas si ouiessedes compaña vos hallariades mal por quanto auedes dicho. Estonce se partio galaz delante conde y tomo su cauallo y caualgo : z tomo su escudo z su lança y s del castillo z fuesse por vn monte pequeño que estaua cerca del castill descendio z metio se en vna choca que hallo z colgo su escudo de vn ar que queria alli morar fasta que ala dueña fiziesse cobrar su heredamient fasta que la soberuia del conde fuesse quebrantada : z no estuuo mucho vio contra el castillo dos caualleros armados de todas armas para aluergar el castillo y sabed que el vno era boores de gaunes y el otro perseual auentura ayuntara de so vno.

In chapters 347-351, *P*, f. 177^{a-d} an account is given of the meeting of *Galaz z Palomades* at the fountain, and the latter's fight with *el cauallero de la fuente*, whom he overcomes. In the French text they liberate from the tower of « Athanas de la fon-

:aine » four knights [1] of the Round Table viz. Gavain, Gaheriet, 3lioberis and Sagremor le desire (*sic*). In *S*, only *Galuan* ⁊ *Gariete* ıre mentioned, the two others are intentionally, or, by accident eft out. The fountain, we are told, is a miraculous one, for its vater has the power of healing all wounds ; it is one of the three ;reat marvels, which the knight of the fountain declines to :xplain, for the maimed king will explain them to Galahad vhen he comes to Corberic. While the knight availed himself of he magic power of the fountain, his antagonists were not ıware of it, and by tiring them out, he was able to over- :ome the best and strongest knights. Palomades accidentally dis- :overs the secret, and only in this manner he succeeds in van-]uishing Athanas.

The following is the passage referring to the three great mar- 'els from the ms. 343, f. 99c, *S* and *P*.

et ceste chose deuise contes la ou il parle e trois merueilles de la este glatissante de la ielle dame de la cha- elle que helain uit pertement celle qui sen iuoit del pain des anges : de ceste fontaine qui ıt apellee fontaine de ɔerison. la uerite de ces ois choses deuisa li ıis Maaigniez a Galahaz ıant il uint a corbenic ıtre lui et les .xii. com- ignons qui virent del int Grahaal ce que mor- l regart ne pooit ueoir. ı deuisse il comment s trois merueilles es- ient auenues et par ıel maniere. *Mes ore torne cil del beron a la ıtaille des deus cheua- ers.*

⁊ la virtud desta fuente ⁊ como lo ouera deui- sado es alli do dize las marauillas de la bes- tia ladradora : ⁊ de la dueña de la capilla que layn el blanco vio venir del pan delos angeles ⁊ : de la bestia ladradora cuya hija fue ⁊ como nascio ⁊ la virtud des- tas dos cosas deuiso el rey tollido a galaz que fue en corberic con Boo- res ⁊ Perseual quando vieron el santo grial lo que hombre mortal no podia ver. E alli deuisa como estas tres marauillas fueron y en qual guisa. *Más agora quiero dexar esto* ⁊ *tornar a la batalla de palomades* ⁊ *del caual- lero de la torre.*

Esto diuisa o conto ali u fala de III mara- vilha e da bestha ladrador e a da vela dona da ca- pela aquela que viu Elaim o branco viver do pam dos angeos e a fonte que era chamada fonte de guariçon. A verdade d'es- tas III cousas diuisou-o o rei tolheito a Galaaz quanto foi a Corberiqui com dom Boorz e com Persiual que viram o santo graal o que mortal omem nom poderia veer. Ali divisa como estas III maravilhas aveerom e en qual gisa. Mas ora vos torno aa batalha dos caualeiros.

1. *P*, f. 178b, mentions the same four knights.

At the end of chap. 355 *P*, f. 179ª, ms. 343, f. 101ª, occurs a passage which has reference to the tripartion of the work; as it demonstrates better than any other the relationship of the three texts to one another, I reproduce it, side by side, from all three :

ils sorent erranment que ce estoit Galahaz qui celle auenture auoit menee a fin et distrent bien que ce nestcit mie par cheualerie. Mes par miracle de nostre seignor. si firent metre celle auenture en escrit entre les autres auentures.

E Galahaz quant il se fu partiz del chevalier cheuaucha puis mainte iornee et maintes auentures mist a fin dont cil de beron ne parle mie. car trop eust a faire se il voloit a cestui point raconter toutes les merueilles del Grahal. et la darraine partie de son liure fust trop grant auers les autres deus premieres : mes ce sanz faille quil lesse a deuiser en ceste partie. deuisse es *contes del brait*. car li conte del brait sanz doute trait dune part. por faire les parties del liure egalles a nostre pooir.

y luego entendieron todos que este cauallero era galaz y dixeron que aquello no fuera por ingenio : mas por gracia y amor de dios que auia con el ℣ fizo el escreuir esta auentura con las otras ℣ despues que Galaz se partio del cauallero anduuo muchas jornadas por do dios le guiaua de que no vos cuento aqui : ca sabed que muy gran cosa (seria) si todas las auenturas de galaz contasse y demas la postrimera parte deste nuestro libro mayor de gran pieça que delas primeras. mas lo que dexo en esta partida postrimera deste libro esta todo *en el cuento del baladro.* »

E logo todos entenderom que aquele fora Galaaz e disserom que aquelo nom fora por cauallaria mas por grande amor que lhi avia deus e fezerom aquela auentura escriuer ante as outras. O que aqui mingua das auenturas de Galaaz iaz no conto do braado.

Galaaz pois se partiu do caualeiro andou muitas iornadas e para muitos logares que vos eu nom conto ca sobeio averia eu que fazer se vos contasse todalas marauilhas de Galaaz e demais postomeira parte do meliuro sseera maior ca duas primeiras. Mas se falha o qne eu leixo esta postumeira pa[que] iaz no conto braado.

Forgetful of the fact that he has replaced the tripartition *in* his ms. by a division into two, the arranger of the Spanish text gives himself away by not altering, as on previous occasions, the wording, and by writing *que de las primeras*, thus implying two preceding parts, instead of *que la primera*.

We come now to chap. 358, one of the longest in the prin- l text, in the course of which we arrive at the point where : arranger of *S* (perhaps already friar Joannes Bivas, or, the ibe of the French ms. he translated), discards the account of : visit to Corberic by the grail-questers in the trilogy, in ler to substitute for it later on that from the Vulgate, by nply cutting out this episode, and by connecting the two ends a few sentences from the suppressed part, modified to suit : new conditions. This chapter affords exceptional opportu- ies for the exercise of critical acumen ; it would indeed be possible for any one to comprehend the situation without : aid of ms. 343 or, the Portuguese *Demanda*.

For the sake of lucidity I distinguish four sections in this apter.

1° From the beginning to the words *tome el libro del baladro*. re *S* and *P* fairly agree.

After Palomades, in the company of Galahad and Perceval, s successfully concluded the adventure of the questing beast, ich, mortally wounded, has disappeared in the lake, causing ereby a terrible tempest, « que il scembloit que tuit cil nfer i fussent », and making the water of the lake boil, a con- ion that will continue as long as the world lasts *S*, and *P*, 179[c], l. 40 to 179[d], l. 27 run thus :

E pues los tres caualleros estouie- gran pieça mirando la marauilla : que la bestia no parescia dixeron : a bestia es de gran marauilla : z o galas ; este lago es cambiado : nte estaua frio z agora esta caliente abed que nunca quedara de feruir el nuestro tiempo : z agora nos lemos bien yr que sin falta esta ntura es acabada z jamas esta bes- no vera hombre del mundo que vimos : z vos don palomades ieys auer la honrra y el prez desta ntura z nos ser testigos dello : z omades gelo gradescio mucho que el tan bien dezia : z dixeron : ra deuemos gradecer a dios la na andança que nos dio : despues

Pois os caualeiros esteverom gram peça sobolo lago vẽedo aquelas mara- vilhas e a besta nom pareceu, dise- rom eles : Esta e a maior maravilha que no mundo a. E Galaaz dise : Este lago e mui encabado, ca ante era friu e ora e caente. Esta maravilha nom falecera no noso tenpo. Ora nos podemos ir, ca esta aventura sen falha e acabada. Ora aveo o que vos eu disse oge manhãa. Jamais homem desta besta nom veera mais que se a nunca visse. E Palamades deve ende aver onrra e prez e nos seeremos ende en quissas que o vimos. E ora bẽega- mos nosso senhor que nos tal mara- vilha mostrou.

E elles asi o fezerom e partirom-se

partieron se del lago ꝛ fueron se a vna hermita que tallaron lo que menester ouieron ꝛ folgaron ay aquella noche ꝛ otro dia demaña caualgaron & fizieron se armar ꝛ anduuieron mucho de so vno & *fallaron muchas auenturas que dieron cima de que aqui no cuenta mas quien las quisiere saber tome el libro del baladro.*

do lago e foram se a hũa hermida hu se desarmarom e ioverom i aquela noite por folgarem. Depois andarom desuũ todos III *e acharom muitas aventuras que nom conto aqui mas no romanço do braado as acharedes.*

2. From *E anduuieron* to *el .xij. Merengis.* While from *acheredes* to fol. 181ᵇ, l. 13, *P* gives an account of the visit of Galahad, Perceval and Palomades to Corberic, and what happens there, an account I shall presently reproduce *in toto* from ms. fr. 343, we are told in *S*, with a view to preparing the ground for the Vulgate, that these three knights happen to meet Boors not far from Corberic. « But », declares *S*, « we shall not relate how they enter the perilous palace, nor their meeting *twenty*(!) other knights, nor how King *Pelles*(!) is healed, nor, lastly, how they are all fed by the holy grail, for all this is told in *el libro de Galaz*. »

The *libro de Galaz*, being the title generally given to the Vulgate, it is here confounded with *la gran*, or *la verdadera*, *hystoria* « As in this book », continues *S*, « *los caualeros que fueron posados al sancto comer* » are not mentioned (they *are* named in the trilogy, but not in the Vulgate) we shall give their names here. » Then follows a list of *twelve* names. In order to facilitate comparison, I have placed it side by side with the corresponding list of *nine* names in *P* :

E anduuieron tanto por las tierras que fallaron Boores de gaunes : ꝛ despues fueron se para Corberic : mas como entraron en el palacio auenturoso ꝛ de como llegaron los veynte caualleros ꝛ de como fueron todos abondados el santo comer ꝛ de como el rey Pelles fue guarido ꝛ como se partieron *dende no lo escreuimos aqui porque esta escrito en el* libro de galaz : mas porque los caualleros que fueron posadas al sancto comer ꝛ fueron abondados de todos los bienes : no dezia alla

E tanto andarom en tal guisa d'ũ[illegible]las terras em outras que chegarom a C[illegible]orberic. E onde Galaaz viu o caste[illegible]lo conoceu-o e dise. Ai corberic quan[illegible]to vos andei buscando e quanto me [illegible]a-balhei por vos achar e quanto an[illegible]dei noites e dias por veer as maravil[illegible]as que en vos a. Bẽeito seia deus [illegible]ue vos prougue de vos veermos p[illegible]las grandes maravilhas e polas gran[illegible]des auenturas onde aa sa mercee m[illegible]li-vrou são e ledo e a onrra de caualaria [Here left out ff. 179ᵈ l. 28 to 180ᵃ,

ɔn ȝ quiero vos los aqui
no fue galaz : y el otro
l. iii. boores : *el .iiij. palo-*
. melegas de mamarcha a
fizo cauallero ȝ de las sus
ıllerias no vos conte aqui
ɔ que se fiziera grande :
las quisiere saber tome el
ladro que ay las fallara. y
ı nombre layn el blanco y
r el pequeño el .viij. clau-
rey cladis muy buen caua-
buena vida el .ix. era vn
ejo de sancta vida y olui-
nombre el .x. permebel :
des de galaz. el .xij. me-

l. 31] Huũ era *Boorȝ de Gaunes* e outro era Meliam de Donamarcha que fezera Galaaz caualeiro en começo de sa caualaria; e se vos nom falei en esta demanda de Meliam nom me ponhades culpa ca o nom leixei por nom fazer ele muitas boõas caualarias en esta demanda ante o leixo por meu liuro nom seer grande sobeio. mas quem as bondades quiser saber, no Romanço do braado as achara. O outro auia nome Elain o branco o quarto Artur o pequeno e o quinto Meraugis de Porleguez e o sesto Claudim filho de Rei Claudas bõo caualeiro e de bõa vida. e o seitemo Lanbeguez. aquele caualeiro era velho mas muito era de santa vida. E o oitauo era Pinabel da insua e o nono Persidos de Calaz [Follows : ff. 180ª l. 45 to 181ᵇ, l. 13].

ɔarison of these lists shows that while Galahad, Perce-
'alomades are not included in the counting in *P*, and
he first of the nine knights whom they meet, in *S*,
s has changed places with Boors, and Merengis, in-
ollowing after Artur el pequeño, is placed last. The
Layn, Cladis, Permebel and Prisides de Galaz in *S* cor-
o Elain, Claudas Pinabel and Persidos de Galaz in *P*,
ɛ of the knight whom the arranger of *S* declares to
otten, is in *P*, given as Lambeguez. As will be seen
list, as it is printed from ms. 343, *infra* page 574-575,
:omplete agreement with *P*.

incipal episode of the quest, viz. the healing of king
who has been maimed by the dolorous stroke of the
aux deux épées, and the repast of the elected knights
rilous palace in *P*, ff 179ᵈ line 28 to 181ª, line 13, is
3, ff. 102ª to l. 104ᵇ, l. 39, as follows :

Galaaz uit le chastel et il le reconnut il dit. he corbenic tant uos ai me sui trauailliez por uos trouuer tant ai erre et nuit et ior por ɛisse les hautes merueilles qui dedenz sunt. beneoit soit li sires rt que ie uos uoie apres les granz merueilles et les granz auenma deliure sain et haitie a lonor de cheualerie.

Quant li autre dui compaignon entendent que ce estoit corbenic ou [il sunt] il seuent ueraiement que li sainz Graaux estoit por quoi il se sunt si longement trauaillie. il entendent lor mains uers le ciel et beneissent nostre seignor. car or lor est auis quil aient lor queste afinee. Et Galahaz [102b] lor dit uolez uos que nos entrom orendroit en corbenic ou nos atendom plus [Senhor dise Persiual ia por meu conselho nom atenderemos] puis que dex nos a ensi pres amene. Alom dedenz si uerom que dex nos iuoudra faire. nos somes encor geun se a nostre seignor plesoit que nos oumes iadis a camaalo ie ne queroie en auant. E Galahaz respont adonc nostre sires [P 180a] n regart mie a nos pechiez mes a nos uolentez et a sa misericorde.

Lors cheuauchierent tant quau chastel uindrent et entrerent de denz et l ou il passoient parmi les rues cil de leienz disoient veez ci des cheualier auentureux qui en la queste del saint Grahaal se sunt tant trauaille. Ta cheuauchierent li cheualier parmi le chastel quil uindrent a la mestre fort resce tres deuant le palleis auentureux qui mult estoit riches et merueille a ueoir. Bel signor dit Galahaz or poez ueoir la prouuance de no oeures. E cest paleis ne puet nul cheualier errant entrer sil ne sest auques mainten en ceste queste com cheualier de sainte eglise doit faire uers son creator. nos somes cheualier del sainte Grahal les portes nos aouurent se nos nel son ce est noient de entrer. Ha diex dit palamedes conseilliez nos de ce afaire. car sans uostre merci ni ualt noient mortex cheualerie.

Quant il furent descendu il ne regardent onques a lor cheuaux. ainz lessent aler quel part quil uoloient ne il nauoit home leienz qui de riens aresnast. E quant il sont uenu dusqua la porte del paleis il uoient quele ouuri a lencontre dels non mie por ce que mortex meist la main. Mes po ce que ensint plesoit a nostre seignor qui bien conoissoit les oeures et la pa de chascun. Quant il se furent mis el paleis maintenant reclost la porte a els. si quil se uirent leienz enserre. Et Galahaz lor dist ostom nos armes. armes nentrames nos mie ceienz mes par la merci de nostre seignor qui nos porra ceienz ualoir que ce ne feroient totes les armeures del monde cil le funt tout ensint com il lor enseigne.

Quant il sunt desarme en une des chambres de leienz et il sunt ue paleis il uoient deuant els dusqua noef cheualiers qui tuit estoient comp gnon de la table reonde. et les auoit leienz aportez auenture celui ior mees Et se aucuns me demandoit qui estoient li noef cheualier. ie diroie que uns estoit mesire Boorz de gaunes li autres [102c] Melians de danemarche qui Galahaz auoit fait cheualier el commencement de sa cheualerie et se de berron na mie fait granment parole de melian en ceste queste ne len blasmez mie quil ne la mie lessie por ce que si liures ne fust trop granz. Mes qui les prouesces de lui uouldra apertement sauoir si uoie le brait. car iluec les deuise Mesire helies. Li autres apres sauoit nom helianz le blanc. Et li quarz artus le petit. Et li quinz Merangis de por les guez. Li sestes auoit nom claudin le filz le roi claudas. bon cheualier et de bone uie. Li septimes auoit

nom lambegues qui auoit este nies pharan. Cil estoit nes uiell cheualier mes mult estoit de glorieuse uie et de bone. li autres avoit non pinabel de lille. Et li autres persides li Galois [P. 180b].

Cil estoient noef qui auanture auoit leienz aportes por metre a fin la haute auanture del saint Grahal. Et quant il sentreconurent sachiez que assez firent grant ioie li uns as autres. ha sire dex dit Galahaz. beneoit soiez uos quant il uos plaist que ie uoie ensemble uos douze cheualiers. or cuit ie bien. que en ceste uenue sera menee a fin celle oeure dont len a si lonc tens parle par le roiaume de logres. Il sentrebaissent et demandent liu uns as autres nouuelles de la queste. et il en dient ce quil en seuent. et se uos adonc i fuissiez la adonc peussiez oir conter maintes belles merueilles et maintes belles auentures. La ou li compaignon estoient enscemble en tel maniere atant e uos uers els uenu un uiel home qui lor dist. li quex de uos est Galahaz. et il li mostrent. Mesire Galahaz dit li preudom mult auons longuement uos atendu et mult auom desire uostre uenue tant deu merci que or uous auom. Venez apres moi si uerrai si uos estez tel com li preudome uos tesmoignent. Lors sen torne dusqua la chambre dom il estoit deuant oissuz. Et Galahaz sen uait toute uoies apres lui. si uont tant de chambre en chambre en tel maniere quil uindrent dusqua la ou li rois Mahaïgniez gisoit. et ce estoit en la chambre meesmes ou estoit li sainz Graaux. mesire dit li preudom ie ne uos puis en auant de ci faire compaiguie. car ie ne sui pas digne dentrer leienz. Entres i por la guerison del roi Maahaigne qui leienz a longuement trauuaillie non mie por sa deserte mes por le pechie dautrui. Et il se sie [102d] gne maintenant et [le] comande mult a nostre seignor et entre leienz. et uoit maintenant en mi leu de la chambre qui mult estoit granz et riche la table dargent te le santime uessel si hautement et si bel aorne com nostre estoire a ia autre foiz deuise. Il ne sose pas aprouchier del saint uessel. Car il ne li est pas auis quil en soit digne. mes il encline et aore de cuer parfont a larmes et a plors et il uoit tres de sus la table dargent celle meesmes lance dont la santime car ihesu christ auoit este nauree. Et ele estoit mise en lair la pointe de souz et li fust de sus. et pendoit merueilleusement que mortex hom ne peust pas ueoir qui la sostenoit. et sachiez que ele rendoit par la pointe gotes de sanc qui cheoient en un moult riche uesse dargent assez espessement. Mes apres ce que eles estoient uenues el uexel ne pooit nus sauoir que li sanz deuenoit [P. 180c.].

Quant Galahaz uoit ceste merueille il pense bien maintenant que ce est sanz faille la lance auentureuse. celle meesmes dont le filz deu soufri mort si sagenoille deuant et est mult grant piece en prieres et en oroisons tant liez de ce que dex li a souffert quil uoie ceste chose apertemement. quil em plore de la ioie quil en a et en beneist nostre seignor et glorifie.

Et la ou il estoit en tel maniere a genolz il escoute et ot une uoiz qui li dist. Galahaz lieue sus et prent cel uessel de souz cele lance et ten ua au roi

pellan et ladente desus ses plaies. car ensint est arriuee [1] sa guerison. il le fait tout ensint com il li fu comande. Mes quant il ot pris le uessel il uit que le la lance sen ala sus uers le ciel et sesuanoi en tel meniere quil not puis si har- di en toute la grant bretaingne qui osast dire quil ueist la lance uen che- resse.

Il prent le uessel ne ne uoit riens dedenz et si cuidoit il ueraiement q uil i deust auoir grant foison de sanc por les gotes quil i auoit ueu cheoir si espessement et il dit adonc. ha sire dex tant sunt les uos uertuz meru ueil- leuses.

La chambre ou il estoit estoit granz a merueilles et faites esquarre e et si richement quen tout le mont ne peust len pas trouuer chambre de greig gnor biaute. Et li rois pellians por cui dex auoit fait maint bel miracle et qui au uoit ia demore [103a] en la chambre quil ne sen estoit oissuz plus auoit de qua atre anz ne ni auoit eu sostenence se ce nestoit la grace de nostre seignor ou del saint uessel. et il estoit tex atornes quil nauoit puis sante de soi drecier. a ins gisoit toute uoies.

Quant il uit Galahaz qui tenoit le uessel de la lance il li crie si com il pu et. filz Galahaz uien ca et pense de ma guerison. puis que nostre sire a est bli que ie doie guerir en ta uenue. Quant Galahaz entent le roi qui ce li dit il set maintenant que ce est li rois pelleans que touz li monz pleignoit si du re- ment.

Lors sen uait droit a lui le uessel enire ses mains. et cil ioint les mains en contre le saint uessel et descouure ses cuisses et dit ueez ci li doloreux cop que li cheualiers as deus espees fist. par cestui cop sunt maint mal auenu- ce me poise. Et les plaies estoient encor ausint fresches com le ior memes qu il auoit este feruz. Et Galahaz adente le uessel ou il cuidoit bien quil ne st riens et au uerser quil fist il uit cheoir sor les plaies trois goutes de sanc - et maintenant li escha le uessel des mains et sen ala tout contremont ausint cu m [la lance] uers le ciel. que cil qui entre ses mains le tenoit not pooir de els retenir.

En tel maniere com ie uos deuisse auint de la lance uencheresse que ele se parte del roiaume de logres uoiant Galahaz. et sen ala es ciex com la ue ie estoire le tesmoigne. et ausint fist li [103 b] uaxiaux qui desoz auoit lo nc tens demore. de cellui sans faille ne sauom nos tres bien sil sen alla es cie x. mes la uolente nostre seignor en auint qui ne fu puis nus mortex hom en engleterre qui osast dire por uerite. quil le ueis [P. 180d].

Li rois pelleanz se senti erraument touz sains des plaies qui si lonc ten li auoient dure. et il cort erraument a Galahaz et lacolle et li dit filz Gala az saintime chose et gracieuse droite rose et droit lis. Lis me rescemble tu dr oi- tement car tu es uirges et nez de toutes ordures de luxure. rose me resce n-

---

1. Ms. *araminee*. Portuguese text f. 180c : « ca asi a de guarecer ta vida. »

blez tu uoirement. car tu es plus de bones odors et de totes les uertuz del monde. Tu es li arbres nouauz que ihesu crist a garni de toutes les bons fruiz que cuer mortex porroit auoir. Tex paroles dist li rois pelleans de Galahaz quant il uit quil estoit gueriz. Et quant il fu uenuz deuant le saint Grahal et il ot demore grant piece em prieres et en oroissons il sen oissi de la chambre entre lui et Galahaz et dist filz Galahaz puis que nostre sires a eu de moi si belle merci iames nistrai de son seruicse. ie men uois de ci que ia a home ne a feme ne parlerai plus a ceste fois ainz me rendrai a un hermitage qui pres de ci est. et ilec ie serai le remanant de ma uie. car ie uoi bien que de seruir nostre seignor uiennent li plus bel gueredon del monde et li meillor. Et lors uient as autres compa[103c]ignons qui leienz estoient et les bessa tous les uns apres les autres. et lors conte la belle merueille que nostre sires a fait leienz de lui en la uenue de Galahaz. et il rendent graces et loenges a nostre seignor et li rois sen uait maintenant quil not home [al] chastel qui sen aperceust. et tant fait qua lermitage uient si se met leienz et i demora puis bien demi an [1] et plus el seruise de nostre seignor et demena leienz si bone uie et si glorieuse tant com il i uesqui que nostre sires fist puis por la soe amor maint bel miracle et mainte belle merueille que nostre liure ne deuisse mie.

Et li douz compaignon quil ot lessie el paleis auentureux quant il orent ilec demore dusqua hore de uespres. Et Galahaz lor ot conte ce quil auoit ueu de la lance uencheresse et del uessel ou le santime sanc cheoit la ou il lor contoit cele bele merueille quil auoit ueue atant e uos une uoiz qui entrels descendi qui lor dist cheualiers plainz de foi et de creance esleuz en la chambre del saint uessel si uerroiz la bele merueille que nostre sires uos mostrera et seroiz repleniz de la uiande que uos auez tant desiree. Quant il entendent ceste uoiz il sagenouillent tuit & plorent de ioie et de pitie et rendent loenges et merci a nostre sires de cele bele auenture qui promisse lor est et apres redient a Galahaz. Sire alez auant et nos conduissiez et il se met auant puis quil len prient et apres lui sen uait perceual et puis Boort et tuit li autre apres. Et quant il sunt en la chambre uenuz et il uoient la la riche table dargent sor quoi li sainz uexiaux [103]d estoit il ni a cil qui bien ne conoisse que ce [est] li sainz Graaux. si sagenoille chascuns tant liex et tant ioient de ce quil li uoient quil ne lor est pax auis quil doient iames morir [P. 181a].

Quant il estoient en oroisons en tel maniere com ie uos deuis il regarderent de sus la table dargent et uoient un home uestu tout de blanc. Mes sanz faille le uis de lui ne pooient il pas ueoir. Car il estoit de si tres grant clarte plain que li oil terrien des cheualiers qui mortex estoient nel pooient

1. Ms. *demain* : *P*, f. 180d, « e morou i mais d'ũu meo año en seruiço de noso señhor. »

regarder. Ainz esoloisoit et defailloit la ueue de chascun a regarder la m[illegible]ner-ueille celestiele. Li hom qui si estoit clers com ie uos deuis. quant il fu uen[illegible]nuz sor la table dargent il dist. Venez auant cheualiers plains de foi filz de sai[illegible]ainte eglise si seroiz repeu de la uiande que uos tant auez desirre et tu Galah[illegible]ahaz filz que ie ai troue plus loial seriant et meilor que nul autre cheualier ui[illegible]uien auant. E cil se lieue de genolz ou il estoit si [estoit la clarte si] [1] tres grant q[illegible]qua paine pooit il ueoir a soi conduire. Et cil li dit oeure la bouche et cil la oe[illegible]ure et il li done une oblee. et autretel fist a chascun. Mes bien sachiez quil [illegible]ni auoit nul dels quant il receuoit celui don a cui il ne fist bien auis que le[illegible]n li metoit en la bouche un hom tout uif. et en ce quil lusoit si esbaiz quil [illegible]ne sauoit quil deust dire il ne cuidoit pas estre en terre mes en ciex. dom i[illegible]l n auoit celui qui plus neust ioie en sun cuer que mortex hom ne porroit p[illegible]en-ser [104a].

Quant il furent ensint repeu com ie uos cont de la dolce uiande et d[illegible]la glorieuse del saint Grahal il se remetent a genolz deuant la table dargen[illegible]et comence li uns a demander a lautre coment il se sentoit et chascuns [2] [illegible]es-pont a son compaignon qui ce li demande ie me sent raempli de si glorie[illegible]use uiande et de si dolce que ie sai bien que ce nest mie uiande de pecheor [illegible]nes [de juste] [3] ne ceste uiande nest mie terriene mes espiritel por quoi ie dit [illegible]que onques mes a mon escient cheualiers pecheor norent si haut guerredor[illegible]de lor seruise a lor uie com nos auom ci receu. dex nos tiegne en si haute [illegible]uie des or en auant sil li plaist. car iceste uiande nest pas sanz faille uia[illegible]nde terriene mes ioie et grace espiritex. et ausint dist chascuns des autres et [illegible]ors se remist a genolz deuant la table dargent et furent em prieres et [illegible]en oroisons dusque uers mie nuit tant liez et tant ioanz que de lor ioie ne [illegible]uos porroit nus mortex hom dire la some.

Entor la mie nuit quant il orent requis a nostre seignor quil les cons[illegible]eil-last a sauuete de lor ames en quelque leu quil allassent. Lors descendi ent[illegible]els une uoiz qui lor dist. Mi filz non pas fillastre mi ami non pas mi guer[illegible]er issiez de ceienz et ales la ou lauenture uos conduira. Mes de bien faire onq[illegible]es ne uos ratenez [4] car uos en receuroiz haut loier en la fin de uos cheualer[illegible]es. [Et [5] puis dit a Galahaz por ce uoil ie que tu ten ailles le matin droit uer[illegible]s la

1. Omitted in ms. Passage in *P* f. 181a runs thus : « E ele se ergue[illegible]e chegou-se aa tauoa mas a claridade era tam granda que adur podia veer [illegible]or u fosse. »

2. *P*, f. 181a. « E *Claudim* Respondeu ao que preguntou. »

3. Blank in ms. *P*, f. 181a « nom e de pecadores mas de justos. »

4. Ms. *ratere*ȝ ? *P*, f. 181a. « Meus filhos, nom meus enteados, meus amigos ca nom meus inmigos saide d'aqui e ide u auentura vos quiser mais bem fazer. Nom vos fastedes (ms. *sic ?* fartedes) ende afora ca vos receberedes ende aa cima boo galardom. »

5. The passage from « Et puis » to « fors uns seus », included in brackets, has no equivalent in *P*.

ier. et illuec trouueras la nef ou tu preis lespee as estranges ranges. et por : que tu nailles seus uoel ie que tu menes auoec toi perceual et Boorz. ha auz doz sire fet Galahaz por quoi ne souffrez uos quil uiegnent tuit auec ioi. Por ce fet il que ie le faz en scemblance de mes apostres. Car tout ausi om il mangerent auoec moi le ior de la cene. tot ausi mangiez or auec moi la table del saint Grahal. Et estez ausi douz apostre. et ie sui le trozoimes ir desus. Qui doie estre uostre mestre. Et tot ausi com ie les departi et fis er par uniuerse terre praachier la ueraie creance tot ausi uos depart ie les ns ca et les autres la et morroiz tuit en ceste seruisse fors uns seus.] 04b].

Qvant il entendent ceste parole il respondent tuit a une uoiz. Pere de ex beneoit soies tu qui nos dignes tenir a filz. or uoiom nos bien que nos auom pas perdu nos paines. Lors sen issent de la chambre et sen uiennent grant paleis qui paleis auentureux estoit apellez si sentrebesent et acollent or ce quil uoient bien qua departir les conuient et plore li un sor lautre por : quil ne seuent pas sil sentreuerrunt iames et il dient adonc a Galahaz. Sire chiez que nos neumes onques si grant ioie com nos auom de ce que nos uos iom tenu compaignie a [P. 181b] ceste haute feste. a si haute feste [ne] a si aute ioie ne [a] si haute uiande ne seront iames cheualliers apellez com nos uom] este. iceste est la deriene feste del roiaume de logres. Mes en contre grant ioie que nos auom eu eussom nos grant duel de cest departiment. Mes os ueom qua faire le couient et que li departis plaist a nostre seignor. Seignor it il se uos amiez ma compaignie au tant aim ie la uestre. Mes uos ucez en qua departir nos estuet et tenir chascun sa uoie se auenture ne nos scemble. por ce uos comant il a nostre seignor et uos pri que se uos a la ort le roi reuenez saluez moi le roi artus et monseignor lancelot mon re et touz les compaignons de la table reonde et il dient que sil uiennent le part quil nel oblierunt mie.

A tant se regarnirent de lor armes quil auoient lessies et uiennent al en la cort si lor auint si que chascun trouua son cheual appareil-. [P, 181b line 13].

3. From *z agora vos dexare* (f. clxxij, line 14-36) to *fallar*. This section corresponds to *P*, f. 181b, ll. 13-46, but does not literally agree with it :

z agora vos dexare todos estos ezir os he de palamades como fue el desque se partio de sus compañe- os llorando muy fuerte porque se artia de galaz y dizien lo. Ay señor alaz sancta cosa z sancto cuerpo : ste partimiento que yo fago de vos ie mata y he pauor que no plazera a

E pois Galaaz caualgou e que tinha sa lança e seu escudo foi Palamedes a ele que auia gram pessar d'aquele partimento e abracou-lhi a perna armada e começou-lhi aa beiiar o pee e a chorar mui fortemente e dise-lhi. Ai dom Galaaz santo caualeiro e santa cousa, santa carne este departimento

dios que nunca mas vos vea ꝛ si assi fuere ruego vos que vos mienbre de my ca vos me quitastes de toda cuyta ꝛ de toda la zeria ꝛ me posistes en toda buena ventura.

E quanto bien he todo lo he auido por vos : y por ende vos ruego que pidays a dios merced por mi que el no se oluide de mi y que me dexe fazer tales obras porque me aya el anima quando me saliere del cuerpo : ꝛ galaz le dixo que assi lo faria.

Estonce se partieron ꝛ fue cada vno por do dios lo guio. Agora no dize aqui delas auenturas que los otros passaron y como les fue. ca todo esta en el libro del baladro : mas cuenta de palomades como se combatio con lançarote. Dize el cuento que pues palomades se partio de galaz ꝛ de los otros caualleros que salieron de Corberic anduuo gran tiempo sin auentura fallar.....

que eu faço de ti me mata, ca ei pau[ra] de nom prazer a deus que t'er veia [a] sse assi for. Rogo-te que te lenbr[es] de mim. Tu me tolheste de toda co[i]ta e me meteste em toda bõa vent[ura] e porem te Rogo que rogues a no[sso] senhor pro mim que lhi nom esqu[eça] e que me mantenha en guisa que [aia] a alma de mim depos a minha mo[rte].

E Galaaz respondeu. Vos me n[om] esqueceredes nem eu nom vos esq[ueça]. Entom se partirom todos e sair[om]se de Corberic e nom acharom hom[em] que ren lhis dissesse. Galaaz se foi por hũa carreira e Boorz por out[ra] e Palamades e Persiual por outra e n[om] andarom muito que auentura os [ar] assũou. E quando elles esto virom [fo]ram muito ledos e beezerom deus [-]

D'estes III que nosso senhor aj[un]tou vos contarei como lhis aveo e [co]mo Galaaz e Persiual morrerom e [co]mo Boorz er tornou aa cidade de [Ca]malot.

Dos [1] outros que en aquela ave[n]tura forom vos nom direi eu Ren[-] De Palamades d'aquel sen falha vos direi como aueo e como Galuam o matou e por qual deslealdade. Dos outros oito quen ovír queser como lhis aueo vaa a[o] conto do braado. Mas ora leixa o conto a falar d'eles todos e torna a Palamedes.

Palamedes quando se partiu de Corberic andou pois longo tempo sen auentura achar que de contar seia.....

---

1. This passage ends in ms. fr. 343, f. 104c, thus : « des autres noef compaignons qui a celle auenture auoient este ne deuisse il (i. e. cil de borron) riens fors que de palomades de celui sans faille deuise il comment mesire Gauayn locist et par quel desloiaute. des autres .viij. qui uoudra oir comment il morurent et quil trouuerent si preigne *lestoire del brait*. Car *mesire helies* le deuise iluec tout apertement. »

4. From *fallar* to the end, i. e. f. clxxiii[a], line 16. This section corresponds to *P*, ff. 181[b], l. 46 to 182[c], l. 30, and the account of Palomades' fight with Lancelot, and his death by the hand of Gavain is similarly told in both texts.

In chaps. 359-361 (*P*, ff. 182[c], 183[a'b]) the grief of Esclabor, the father of Palomades, and the latter's burial are related.

In chap. 362 the arranger of *S*, in accordance with his version, proceeds to give the account of a visit by Galahad, Perceval and Boors to the hermitage, in the neighbourhood of Corberic to which king Pelles [1] has repaired after he has been healed from the consequences of the dolorous stroke. Of course the name of *Pelles* is substituted for *Pelleanz* who is, according to the trilogy, the maimed king.

After they have exchanged greetings with the hermit-king, Galahad asks him:

Señor vi yo en esta tierra tres marauillas [2] muy grandes. La vna fue de la

---

1. This change is all the more perplexing as *el rei Pelean de Lisconsi* (Huth ms. II, 21 : *Pellehan le roi de Listenois*) is mentioned in Book I, chap. 240-246, while *el rey peles*, the father of Galahad's mother and of Eliazer, is many times spoken of in Book II. I cannot recall to my mind in the trilogy, as far as it is known to me, any passage throwing light on the relationship of Peles, Pelean and Pelinor. Nor have I come across any passage in the many mss of the Vulgate I have studied, connecting Pelleham with Pellinor and Pelles, except, of course, the worthless passage in the *Estoire del saint Graal* which makes Pelles the son of Pellehem.

I have submitted a solution of the anomalies and difficulties in the grail-romances, so often vainly attempted by scholars before me, based upon the result of the study of 87 mss., in the introduction to « Galahad and Perceval », to be published in the December number of *Modern Philology*.

As *le roi mehaignie* and *le riche pescheor* are frequently used without an additional name, the same confusion between Pelles and Pellehan is noticeable in the *Tristan*. It is clear by the passage quoted on page 551 note 4 that Pelles and Pellinor are brothers; but there is to have existed a third brother named Alain. Both Pellinor and Alain are described as *mehaignies*. I should not be at all surprised to find one day that Alain, Helein, Herlan is no other than Pellean.

2. *P*, ff. 183[c]-185[d], corresponding to *S*, chapters 360-372, have been published by Otto Klob, *Revista Lusitana*, vol. VI, Lisboa, 1901 : « Dois episodios da *Demanda do Santo Graal* : As tres maravilhas da foresta de Corberic », pp. 333-338.

bestia ladradora que Palomades mato en el otro dia. y la otra de la fuente de guarizion ꝛ la tercera de vna duena de vna capilla ꝛ deuiso le como la vie era. Ay galaz dixo el Rey : por dios estas son las grandes marauillas del rey yno de londres ꝛ ha tiempo que acaescio. E yo vos dire como ꝛ dezir vos he dela bestia ladradora porque la mentastes primeramente que las otras.

The birth of the questing beast is told in chapters 364-367 much in the same way, as I have quoted from *el pimero libro* in chapter 4, *supra*, pp. 385-386, but at greater detail.

The origin of the healing fountain [1] is expounded in chaps. 368-369. When Nascien fought king Gamalaanz before *la torre del gigante* he was much exhausted, and afraid that his strength would not suffice to overcome his antagonist. Then a voice from heaven bids him have no fear, and stick his lance into the ground. When he has obeyed the divine command, he sees a spring bursting forth, and the water of this spring has the miraculous power to heal all wounds.

The third marvel is told in chaps. 370-372. *La dueña fue llamada reyna de Gania*. She was a good woman, led a pious life, and *fue del linaje de don Perseual que aqui esta*. She had four sons, and one daughter who was in love with a knight below her in station. One day when the lovers meet and lament their fate, they come to the conclusion, that only the death of the lady's father will enable them to have their wish realised. They decide to bring it about. The knight, seen only by his sweetheart, enters the parents' bedroom, and smothers the king with a pillow, without awakening the queen. When the king is found dead the next morning, his sons, believing their mother has killed him, bury her alive, and place a large stone over her. As she is innocent, and serving God day and night, she is saved by the holy grail. This chapter ends :

ꝛ agora vos he dicho las tres cosas que me preguntastes : cierto dixeron ellos muy bien ꝛ mucho a mi plazer nos lo departistes. ꝛ aquella noche folgaron alli con el rey ꝛ otro dia demañana se partieron dende. y quando

1. In one of the *Tristan* mss. N° 24400 Bibl. Nat. the birth of the questing beast, and the origin of the fountain are very similarly told, but it is added, that since the death of Tristan, its water has lost the power to heal wounds.

ouieron oyda la missa anduuieron mas de tres años por yermos ꝛ por poblados ante que tornassen ay otra vez. y en estos tres años fue Perseual compañero de galaz. E acabo de los tres años fueron acabadas todas las aventuras del sancto grial. y ellos años no fueron en batalla ni en torneo que ellos no ouiessen siempre la mejoria ꝛ la fama ꝛ honrra.

In *P*, f. 185[b] after the answer : « Certas senhor diserom elles si mui bem e muito a nosso prazer », a new paragraph begins :

Manhãna partirom-se en tal ora que nunca pois virom Rei Peleam nom rei Peleam eles e caualgarom muitas iornadas ata que chegarom aa Riba do mar e acharom i a mui fremossa naue na Riba que Salamon e sa molher fezerom...

The passage in *S* has, therefore, no equivalent in *P*. If we compare it, however, with the Vulgate queste, we find that it is an adaptation[1] of a passage therein; *otra vez* is, of course, an addition, in order to prepare the reader for the visit of Galahad, Perceval and Boors to Corberic, as told in the Vulgate.

In chap. 373 we are told that one day, whilst traversing a forest, *Galaz ꝛ Perseual* find towards nightfall *Boores de Gaunes* riding alone. They are delighted to meet, and exchange news about their doings during the last *año ꝛ medio*. Their conversation ends :

bien sabed dixo galaz que desque todos tres somos en vno que fallaremos lo que tanto deseamos ante que nos partamos dixeron ellos : dios lo mande que gran pro nos seria para los cuerpos ꝛ para las almas. E perseual dixo bien sabed que desque assi somos fallados dios nos dara todo bien ꝛ assi anduuieron todos tres en vno muy gran tiempo ꝛ fallaron muchas auenturas

---

1. F. J. Furnivall, *La Queste del Saint Graal* etc. London, 1864, printed for the Roxburghe Club, p. 235.

« l'endemain, quant il oi messe, se parti de laiens, et commanda les freres de laiens a dieu. et se mist en la voie. et cheuaucha en tel maniere .v. ans anchois qu'il venist a la maison le roi mehaignie. et en tous les .v. ans lui tint percheuaus li galois compaignie, et dedens chelui terme orent il achieuees les grans auentures du royaume de logres, que poi en i auoient. mais se che n'ert demonstranche de dieu. ne onques en lieu v il uenissent, tant i eust grant plente de gent, ne porent estre desconfit. .I. iour lor auint qu'il issirent d'une forest grande et mervelleuse. et lors encontrerent bohort, qui cheuauchoit tout seus. », etc.

a qui diron cima ꝛ son en el libro del baladro escritas. E assy andan[illegible]ndo aventura los truxo vna vez a casa del rei Pelles su abuelo de Galaz...

The account of the visit of the three grail-questers to Co[illegible]or-beric in the Vulgate is thus introduced, and runs from here [illegible] to chapter 391 [1]. The reference to *el cuento del baladro* is of cour[illegible]rse a repetition of the often occurring allusion to that romance i[illegible] in the trilogy. I need not say that these chapters have no equivale[illegible]nt in *P*.

The contents of *P*, ff. 185[b], l. 13 to 187[a], l. 42, describin[illegible]ng how Boors arrives in Camalot and, meets a knight who tel[illegible]ls him what has happened in his absence, are omitted in *S*.

The quest of the holy grail concludes in *S* chap. 391 (f. 180[illegible][c], l. 36) and in *P*, f. 187[a], l. 38 :

mas agora dexa el cuento de fablar del sancto grial que nunca lo vieron en la terra desde que galaz murio ꝛ de perseual ꝛ de boores ꝛ de las auenturas del reyno de londres ꝛ torna a grauain como descubrio a lançarote con la reyna.	Mas ora leixa o conto a falar d[illegible]as novas que trouxe Boorz aa corte [illegible]e Galaaz e de Persiual e do santo gr[illegible]al e do posfaço da raia et de Lançalo[illegible]e torna a Grauaim por contar en qu[illegible]l guisa el descobr[i]u Lançalot e a R[illegible]a contra el Rei.

Immediately following on these two passages, in *S* witho[illegible]ut even marking a new paragraph, begins in both texts *la mo[illegible]rt Artus* in this way :

---

1. Compare. F. J. Furnivall, pp. 236-247.

By omitting all that is connected with the first visit of the grail-questers to Corberic in the trilogy, by replacing *Pelleanz* by *Pelles*, by retaining without adjustment the chapters following upon the visit, by joining to the second visit, to the hermitage in the neighbourhood of Corberic, the meeting with Boors, and a third visit to Corberic from the Vulgate, the Spanish arranger, or translator, has created a most complicated and anomalous situation, one that has given me endless trouble. I unravelled the entangled skein by the help of the fragmentary ms. fr. 343 before I had seen the Portuguese ms. in Vienna.

As the Spanish text stands, *Galaz*, *Perseual* and *Boores* pay a visit to the hermit-king at a place of seclusion to which he has never gone.

The reason why the Vulgate has been substituted in the principal episode of the quest for that of the trilogy, is I believe, to be found in Palomades, who having but lately been baptised did not appear worthy to fill the place of the third of the principal grail-questers.

Dize el cuento que vn dia se apartaron los .v. hermanos en vna camara del rey : ꝛ començaron a fablar malamente el pleyto dela reyna ꝛ de lançarote.....

Hũu [1] dia diz o conto que os irmãos se apartarom en hũa camara e falauam mala mente en preito da Reĩa e de Lançalot.....

For this last portion of his work, the writer of the trilogy has, undoubtedly, taken the Vulgate, as joined to the *Lancelot* as basis, but he has added many features of his own to this account. I shall confine myself, without entering into details, to a few characteristic passages connected with the deaths of the principal *dramatis personae*, and only give a slightly fuller account of the doings and of the death of king Mark.

The deaths of Sir Kay, the seneschal, and of Sir Gavain are told in chap. 422 [*P*, f. 193ª].

E don Quea su mayor domo lo fizo tan bien a quel dia que fue llagado a muerte : ꝛ otro si Galuan : ꝛ otros muchos caualleros buenos. E quando vio Quea que no pudo yr en la hueste fizo se leuar a Normandia : ꝛ alli murio ꝛ fizieron los del linaje del rey Van alli una villa por amor del que auia nombre Van [2].

423. Y el Rey llego al mar ꝛ paso con quanta gente traya : ꝛ galuan tanto que llego a tierra murio luego ꝛ leuaron lo al castillo de Coyf [3].

At the end of chap. 423 [*P*, f. 193ᵇ, l. 20] is found a reference to the *Conte del brait*.

E todas estas cosas que aqui conuienen estar que vos aqui no cuento lo fallareys en el libro del baladro. ca no me entremeti yo de deuisar complidamente las grandes batallas que fueron entre el linaje del rey Van : y el rey artur en tal que las tres partes de mi libro fuessen yguales.

Todas estas cousas que aqui conuem que vos nom diuiso compridamente achaloedes no conto do braado, ca me nom tremeti de diuissar compridamente as grandes batalhas que forom antre linhagem de Rei Bam e de Rei Artur, que o enparador de Roma e Rei Artur posseeriam mais que as III partes do liuro.

Here again the division in two parts is forgotten, and a clear proof given, that the quotation is derived from the trilogy.

---

1. Chapters 421-427, and 431-439, in *P* ff. 192ᵈ-194ᵇ, and ff 195ª-196ᵈ have been published by Otto Klob in the same number of *Revista Lusitana* as « As tres maravilhas », entitled : A morte de rei Artur, pp. 338-346.

2. *P* : villa que a nome Ciiam.

3. *P* : ao castelo de Cros.

fincara en seruicio de dios. y el tuuolo por gran marauilla : ca no cuydaua que tal cauallero como lançarote ꝛ tan vicioso se fuesse hermitaño. E agora dexa el cuento de fablar dellos ꝛ torna al rey mares por contar como murio. Ca esto no vos podemos dexar porque esta es la postrimera razon de nuestro libro. ꝛ contar vos hemos luego como passo a bretaña ꝛ como quemo el cuerpo de lançarote. ꝛ despues como destruyo la tabla redonda.

The last act of the tragedy begins in *S*, chap. 452 (*P*, f. 199ᵃ):

Agora dize el cuento que pues la morte de lançarote fue sabida verdaderamente por todo el reyno de londres vuieron estonce muchos buenos hombres pesar. ca sin falla era vno de los amados caualleros del mundo destraños ꝛ de suyos tanto era de buen donario ꝛ de buena caualleria assy que fueron sonadas la nueuas de su muerte por toda la tierra ꝛ por todo el reyno de londres ꝛ por la gran bretaña. ꝛ por toda tierra de gaula ꝛ de gaunes. ꝛ por benoyt. E por la pequeña bretaña. ꝛ por escocia ꝛ por yrlanda ꝛ por cornualla. ꝛ que el rey mares era aun biuo y era a tan viejo que aquel tiempo no auia Rey de su hedad. Mas poresso era mucho esforçado : ꝛ tenia su tierra que no auia vezino a quien vuiesse pauor ꝛ mas de tanto era su linaje abaxado porque su sobrino tristan era ya muerto mas auia de vn año ꝛ otrosy la reyna yseo su muger. E porende andaua triste mucho. ca la amaua de gran coraçon mas de la muerte de su sobrino no era muy triste ante era muy alegre.

Now, after all those whom he had feared, have passed away, Mark determines to take his revenge. He gathers a host, passes the sea and lands « en el reyno de londres. » With the greatest cruelty, such as no christian king should be capable of, he urges his followers to kill men, women and children, to burn and destroy churches and monasteries. When he finds Lancelot's splendid tomb in : « la ioyosa guarda » he says :

Y lançarote tanto mal ꝛ tanta desonrra que me feziste en tu vida tu ꝛ tu linaje ꝛ nunca me pude vengar ende mal : mas agora me vengare a mi voluntad.

He finally breaks the monument, desecrates the grave, and burns the body.

Then he proceeds to « Camaloc », and destroys and burns it too, not sparing « la tabla redonda ». Standing before the seat of « Galaz », he says to himself :

Este lugar fue aquel que destruyo en vn dia solo a mi ꝛ a mi campaña ꝛ a todos los de sansoña ꝛ yo destruyere la mesa redonda porende y el su lugar primeramente ꝛ despues todos los otros.

A knight of Cornwall now points out to Mark that there are yet three knights of the Round Table alive, who are passing their days at a hermitage serving God day and night with the archbishop of Canterbury. If he allows them to live, they will, on hearing what he has done, gather their people and take revenge upon him. Recognising the soundness of this advice, Mark decides to also kill « Boores Bleoberis Merengis ȝ el arcobispo de Conturbel ». He offers a rich reward to anyone who will tell him where the hermitage is to be found. It is discovered by chance. Some Cornish knights one day find Merengis, poorly clad, and bearing the traces of the life of self-denial and sacrifice he is leading, asleep by the side of a fountain. When Mark knows where those are whom he so implacably hates, he determines to go thither himself. He arrives when the hermits are just welcoming a knight of the « linaje del rey Van », who has come to visit them. This knight had searched the country two years for the hermitage.

Mark enters the hermitage without saluting the inmates, only asking where « Boores ȝ Bleoberis » are. When he is told, and asked what he desires, he tells them that he is king Mark of Cornwall, and has come to take revenge upon them.

What takes place inside the hermitage is told in chap. 454, the last of the second book of the *Demanda* :

Estonce metio mano ala espada E quando el arçobispo vio que los queria matar metio se antel golpe ȝ diole al [text : el] rey a tan gran herida que lo echo muerto en tierra. E quando paulos que ay estaua esto vio yrguiose en pie ȝ dixo. y (*sic* ?) rey Mares falso ȝ desleal tu feziste a mi tal [col. c] traycion qual nunca otro rey fizo. ȝ has fecho tan gran maldad de matar a tal hombre como este : mas si dios quisiere tu te hallaras ende mal si yo puedo : estonce metio mano Paulos al espada ȝ dexose yr contra el rey Mares ȝ como estaua con tan gran saña yera de gran fuerça firio lo a tan brauamente que no le valio nada el almofar ni el ganbax que no le metiese el espada fasta los puños ȝ dio con el muerto en tierra. E quando el caualle-ro que vino con el vio esto pidio le por merced que por dios no lo matase. ȝ Paulos le dixo : yo te digo que deste muerto no digas a ninguno nada. y el gelo prometio que lo nunca dixese a ninguno. ȝ luego se partio dende ȝ fuesse : mas no ala com [col. d] paña del rey mares ȝ los hermitaños tomaron el cuerpo del rey mares ȝ soterraron lo en el sagrado : ca lo tenian por vno delos guerreadores reyes que nunca vieran. & assi como vos digo murio el rey mares. ȝ sus hombres anduuieron lo buscando ȝ nunca supieron que

fuera del ℣ los hermitaños quedaron en la hermita seruiendo a dios ℣ a sancta maria. ℣ vuieron buenos acabamientos en este mundo. E despues fueron las animas ante la faz de nuestro señor iesu christo do el ℣ su sancta madre biuen onde atodos nos dexe entrar por la su sancta merced ℣ piadad ℣ merescientes seamos a la gloria onde los justos ℣ los buenos para siempre moran. Amen. Laus deo.

H. Oskar SOMMER

LA *QUESTE DU SAINT GRAAL*

DU MS. BIBL. NAT. FR. 343

L'étude du manuscrit du *Merlin* que G. Paris publia en 1887, avec la collaboration de J. Ulrich, lui donna occasion de reconstituer, en quelques pages qui sont un bel exemple de méthode inductive [1], une *Queste du Saint Graal* dite de Robert de Borron, et différente de la *Queste* ordinaire qui est attribuée à Gautier Map. A la même époque, M. de Reinhardstœttner retrouvait à Vienne une traduction portugaise de la *Queste* disparue [2], mais le texte français manquait toujours : nous l'avons rencontré dans le ms. français 343 de la Bibliothèque nationale.

Ce manuscrit n'est pas, à proprement parler, inconnu ; beaucoup de critiques l'ont vu, qui n'en ont pas soupçonné l'intérêt. P. Paris le considérait comme un exemplaire mauvais, défiguré par des italianismes, de la *Queste* ordinaire [3]. Il est compté comme tel dans l'énumération des mss. de la *Queste* de Map que Furnivall a insérée dans son édition. Il suffisait cependant d'en tourner les premiers feuillets pour y retrouver la *Queste* de Borron, que personne, à notre connaissance, n'y a signalée exactement jusqu'ici [4]. Le principal mérite de ce texte n'est pas

1. *Merlin* (Publications de la Société des anciens textes français), pp. L-LXII.

2. *Historia dos cavalleiros da Mesa Redonda e da demanda do Santo Graal.* Vienne, 1887, 8°, t. Ier.

3. *Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, II, 363.

4. Ce manuscrit nous est tombé entre les mains en février 1907. M. E Wechssler, nous l'avons su depuis, en avait déjà fait état dans son mémoire intitulé : *Die verschiedenen Redaktionen von R. von Borron* (cf. *Romania*, XXIV,

de justifier les inductions de G. Paris, ni de ressembler à la traduction portugaise ; c'est qu'il présente certaines particularités inattendues, qui sont de nature à nous donner de cette *Queste* une opinion différente de celle qu'en avait G. Paris.

Comparant le résultat de ses inductions à la *Demanda* portugaise, G. Paris distinguait quatre caractéristiques de la *Queste* perdue : 1° Elle est semblable mais non identique à la *Queste* de Map ; 2° elle se donne pour l'une des trois parties de l'œuvre de Robert de Borron, et prétend être de même longueur que les deux autres ; 3° elle renvoie fréquemment, pour les aventures qu'elle ne raconte pas, à un « Livre dou Brait », il est même probable, disait G. Paris, qu'elle devait attribuer ce livre du Brait à « Monseigneur Hélie » ; 4° les indications contenues dans le *Tristan* en prose, et qui ne s'accordent pas avec la *Queste* de Map conviennent à cette *Queste* de Borron [1].

1° Il est clair, d'abord, que la *Queste* du ms. fr. 343 est semblable à celle de Map, puisqu'on a pu les confondre si longtemps ; mais elle ne lui est pas identique. En effet, elle est attribuée à Robert de Borron en plusieurs passages [2], dont un révèle le souci qu'avait l'auteur de composer son œuvre de trois parties égales :

> Et Gal[ahaz], quant il se fu partiz del chevalier, chevaucha puis mainte jornee, et maintes aventures mist a fin, dont cil de Beron ne parole mie, car trop eust a faire se il volsist a cestui point raconter toutes les merveilles del Grahal, et la darraine partie de son livre fust trop grant avers les autres deus premieres. Mes ce sanz faille qu'i[l] lesse a deviser en ceste partie, devise el conte [3] del Brait, car li conte del Brait sanz doute trait d'une part por faire les parties del livre egalles a nostre pooir (*Fol. 101*).

Comme la *Queste* du *Merlin* Huth, on le voit, elle renvoie au « livre dou Brait » de Monseigneur Hélie, aux mêmes endroits où est cité R. de Borron.

L'allusion du *Tristan* à la scène du départ, à l'énumération

---

472) ; mais nous ne pouvons le suivre dans ses hypothèses, que nous ne discuterons pas ici. — Ajoutons que ces pages étaient écrites avant que l'article de M. Sommer (ci-dessus, p. 369) eût paru.

1. *Romania*, XVI, 582 sqq.
2. Fos 98, 99, 101, 102, 103.
3. Ms. *es contes*.

des Cent Cinquante qui partirent pour cette véritable croisade, est justifiée par notre texte, non moins que par la *Demanda*.

Si l'on voulait ajouter à ces ressemblances essentielles toutes les analogies de détail qui rapprochent notre texte du ms. Huth ou de la *Demanda*, il faudrait noter le passage de la mystérieuse « Beste glatissant », poursuivie infatigablement par des meutes hurlantes et des chevaliers venus de lointains pays; il faudrait noter aussi le rôle de Tristan, de Palamède, l'importance du roi Baudemagus qui, personnage très accessoire dans la *Queste* de Map, est ici un des grands seigneurs de la Table ronde, et préside à la cérémonie du départ pour la quête [1], etc. Enfin il ne serait pas sans intérêt de remarquer que, comme le *Merlin*, notre texte connaît et utilise le roman de *Méraugis de Portlesguez*. Ce sont là des indications de valeur, à coup sûr, inégale, mais qui toutes dénotent dans le texte du ms. fr. 343, de même que dans la *Demanda* ou dans ce qu'on peut reconstituer de la troisième partie de la compilation Huth, des restes de la tradition manuscrite d'une *Queste* de Borron.

Il y a bien quelques désaccords entre notre manuscrit et les autres vestiges de la *Queste* de Borron. Les scènes inconnues à la *Queste* de Map que signale le *Tristan* [2] et que contient la *Demanda*, l'histoire du chevalier brûlé et des gouttes de sang qui sortirent de l'épée merveilleuse ne se retrouvent pas ici, non plus que les nombreux meurtres commis par Gauvain et en particulier celui de Baudemagus. Mais ce meurtre du roi est-il vraiment un épisode essentiel ? Le ms. 343, d'accord avec la *Queste* de Map, raconte un combat de Baudemagus contre un chevalier surnaturel [3]; d'autre part, d'après la *Queste* de Map, il est écrit sur la tombe de Baudemagus qu'il mourut de la main de Gauvain. G. Paris voit là une inconséquence et l'attribue à un « remanieur négligent », l'auteur de la *Queste* de Map, qui aurait remplacé dans un passage Gauvain par un chevalier céleste et l'aurait

1. G. Paris, *Merlin*, Introd., p. XXIX.

2. Que *rapporte* le *Tristan* serait plus exact, car la *Queste* est insérée tout entière dans nombre de mss. du *Tristan* (cf. Löseth, *le Roman de Tristan*, Bibl. de l'Éc. des Hautes Études, t. 82).

3. *Queste*, éd. Furnivall (London, 1864, 4°), p. 25.

conservé dans l'autre. Cette explication a le double tort de supposer que la *Queste* de Borron est antérieure à la *Queste* de Map, et de prêter gratuitement une incohérence à cette dernière. G. Paris a introduit entre le combat du Chevalier Blanc et la mort de Baudemagus un lien dont l'auteur n'est point responsable. Il ne dit nullement que le roi soit mort de ce combat; après avoir mis sa vie en danger pour la beauté de l'histoire, il termine l'épisode sur des paroles d'espoir, en laissant le blessé aux mains de moines qui le soigneront. « Sire » demande Galaad à l'un « des frères, « por Dieu, ke dites-vous ? peut-il garir ? Car ch[e] « me samble que che seroit damaiges trop grans, si il pou[r] « cheste aventure moroit. — « Sire », fait li frere, « il en esc[a]- « pera se Dieu plaist[1]. » Et l'on peut établir que cette douce[ur] est dans la manière de l'auteur de la *Queste* de Map. Que pl[us] loin, après de longs chapitres, il ait fait allusion à la mort [de] Baudemagus tué par Gauvain, peu importe à l'épisode du Ch[e]- valier blanc : c'est un autre conte. Il faut d'ailleurs, selon no[us], trouver dans la *Queste* de Map une raison plus profonde de ce[tte] mort malheureuse et involontaire. Après les diverses infortu[nes] de Gauvain, ce meurtre de son meilleur ami[2], comme ce[lui] d'Yvain, montre le malheur s'acharnant sur le pécheur et a[tta]- chant à tous ses actes quelque douleur ou quelque crime. Ai[nsi], sans décider lequel des deux récits a précédé l'autre, il est per[mis] de les regarder à tout le moins comme équivalents et de ne [pas] faire de la présence du Chevalier blanc dans la *Queste* de Map [ou] le ms. 343 une preuve de l'intervention maladroite des remanie[urs].

Quant aux scènes dont parle le *Tristan*, elles manquent [dans] notre manuscrit, et ce n'est pas une différence négligeable. [Mais] est-elle assez importante pour nous faire douter que notre manuscrit soit bien la *Queste* de Borron ? A côté des preuves si remarquables que nous avons indiquées, qu'est-ce que la présence ou l'absence de deux épisodes très accessoires ? Rien qui vaille, pensons-nous. Autrement, ce serait l'existence même d'une *Queste* de Borron qu'il faudrait mettre en doute; car on a relevé plus d'une contradiction entre le ms. Huth et la *Demanda*[3]. Le ms. 343

1. *Ibid.*, p. 26.

2. Cf. *la Mort au roi Artu* (Furnivall, *Queste*, app., p. 249) : « Jou l'ochis voirement, si ne fis onques chose dont il me pesast autant comme de li. »

3. Heinzel, *Graalromane* (4°, Vienne, 1891), p. 164.

n'est pas seul à introduire quelque discordance dans les derniers échos de ce vieux récit. Il est de la nature même de la *Queste* de Borron de n'être pas invariablement constituée. Et cela est inévitable dans des ouvrages où la fantaisie des scribes se sentait autorisée par le peu de rigueur de la composition originale. Mal copiée, mutilée ou non encore complètement formée, c'est bien la *Queste* de Borron que contient notre manuscrit. Ce n'est exactement, il est vrai, ni celle qui devait terminer le ms. Huth, ni celle que connaissait l'auteur du *Tristan*. Mais quoi ? Alors que pas une des grandes compositions romanesques en prose n'est exactement identique dans tous les manuscrits qui nous l'ont conservée, que chaque copiste un peu lettré arrangeait à sa guise et *Tristan* et la *Mort d'Artur* et *Merlin*, personne ne s'étonnera qu'il ait existé de notre *Queste* plusieurs rédactions légèrement différentes les unes des autres.

Au fond, on introduit entre les scribes et les auteurs une distinction trop tranchée : qui pourrait dire où finit l'infidélité du copiste, où commence la création originale de l'écrivain ? La *Queste* de notre manuscrit est une rédaction imparfaite de la *Queste* de Borron : cette *Queste* de Borron, à son tour, qu'est-elle auprès de la *Queste* ordinaire ? Infidèle copie ou œuvre originale ? Les ressemblances frappantes de ces deux romans, l'identité des héros principaux, montrent avec évidence que l'une est sortie de l'autre. Mais quelle est la plus ancienne ?

Sans donner ses raisons, G. Paris considère la *Queste* de Borron comme un ouvrage original dont la *Queste* de Map n'est qu'un remaniement destiné à figurer dans le *Lancelot*. Le ms. 343 fournit contre cette assertion un argument que G. Paris ne pouvait prévoir. A part l'énumération des cent cinquante chevaliers qui partent en quête (fol. 7 v°), une ou deux variantes de peu d'intérêt, une lacune due à la perte de plusieurs feuillets (entre les feuillets 32 et 33), et le déplacement d'un épisode (fol. 33), le manuscrit présente, depuis le début jusqu'à la mort de la sœur de Perceval, une identité complète avec la *Queste* de Map, dont il reproduit ainsi, d'un coup, 218 pages sur 247. Plus loin, il entremêle à d'autres récits l'épisode de la navigation de Lancelot sur l'eau Marcoise [1], et, plus loin encore [2], sa visite au

1. Fol. 72 v° et 73.
2. Fol. 90 v° et 91.

château du Graal. Et ce n'est pas une rédaction équivalente suivant à peu près la marche de la narration. C'est réellement le même texte, au point que ce manuscrit de la *Queste* de Borron rentre dans une des familles de manuscrits de la *Queste* de Map. Or cette famille est reconnaissable, comme il arrive d'ordinaire à des variantes indifférentes et à des fautes manifestes. Il y a là de quoi compromettre la réputation d'originalité de la *Queste* de Borron.

Si la *Queste* de Borron est la source de la *Queste* de Map, du moins le ms. 343 n'y est pour rien; car de lui aurait pu sortir tout au plus une des familles des manuscrits de Map, celle qui lui ressemble. Autrement, il faudrait supposer que les scribes des autres manuscrits de Map complétèrent, corrigèrent leur modèle avec un rare discernement et y enlevèrent plus de fautes que leurs pareils n'ont coutume d'en ajouter. Mais si, pour éviter ce paradoxe singulier, on fait sortir la *Queste* de Map d'un autre texte de la *Queste* de Borron, le ms. 343 ne doit plus être considéré que comme un représentant fautif de la *Queste* de Borron. Mais quelles curieuses fautes il présente! La nouvelle *Queste*, qui se donne pour l'œuvre de maître Gautier Map, se copie, se répand, s'altère donc, et par la plus étonnante aventure, l'ignorance et la distraction des scribes ramènent précisément en elle les variantes et les fautes qui défiguraient *un* des manuscrits de l'autre *Queste*. Un si beau prodige serait mieux placé dans la *Queste* que dans l'étude critique qu'il nous en faut faire. Il est donc nécessaire de trouver une raison à cette identité des deux familles de manuscrits.

Deux hypothèses sont possibles: 1° Notre manuscrit, qui est du XIVe siècle, aurait subi l'influence d'un manuscrit de la *Queste* de Map, serait le produit d'une contamination des deux œuvres. Si les parties de notre *Queste* de Borron identiques à la *Queste* de Map n'étaient mêlées d'aucune invention étrangère, et s'il y avait une séparation nette entre les deux éléments dont se compose notre manuscrit, cette opinion serait difficile à réfuter. Mais la réalité n'est point telle. Admettra-t-on qu'après avoir copié dans la *Queste* de Map les dix premiers feuillets de son livre, notre scribe ait pris la *Queste* de Borron juste au moment où elle contient un passage caractéristique, et qui peut s'introduire dans la *Queste* de Map, l'énumération des cent cinquante chevaliers de la

Table ronde ? Qu'aussitôt après il ait de nouveau quitté cette *Queste* de Borron où il venait de faire une si heureuse trouvaille, et que pendant dix chapitres il ne se soit plus souvenu d'elle ? Qu'arrivé à la fin du livre, ses sympathies aient brusquement changé, et qu'il se soit attaché exclusivement à l'original qu'il avait le plus négligé, non sans recourir encore deux fois, et pour des scènes importantes, à son premier modèle, la *Queste* de Map ? Quelle singulière méthode et quel monceau ridicule de quiproquos et de coq-à-l'âne elle devait produire ! Comme au contraire cette rhapsodie offre un sens suivi, et que la fin n'en jure pas trop avec le commencement, il faut donc que les parties où notre manuscrit suit la *Queste* de Map aient eu un équivalent dans la *Queste* de Borron, ce qui d'ailleurs est attesté par le *Tristan* [1]. Mais alors la contamination n'est plus admissible, car il n'était pas dans les habitudes des scribes du moyen âge de collationner des ouvrages semblables. Et le cas de notre manuscrit reste inexpliqué.

2° Inversement, on pourrait supposer que la famille des manuscrits de la *Queste* de Map, qui ressemble à notre ms. 343, a été influencée par lui, c'est-à-dire par la famille des manuscrits de la *Queste* de Borron qu'il représente. Cette famille de manuscrits de Map, dans laquelle nous voyons simplement une partie de la tradition manuscrite de ce roman, serait due à une contamination de deux originaux, une *Queste* de Map et un manuscrit fautif de la *Queste* de Borron. Il faudrait alors admirer la singulière méthode de l'auteur de cette contamination. Trouvant dans la *Queste* de Borron, outre un texte pareil à la *Queste* de Map, nombre d'aventures nouvelles, il les aurait laissées de côté avec une réserve admirable ; mais partout ailleurs il aurait suivi fidèlement le manuscrit de la *Queste* de Borron, et ne nous aurait pas fait grâce d'un non-sens. Obligé par sa méthode à une collation continuelle des deux textes, il n'en aurait tiré ni une interpolation ni même une correction ; le spectacle des variations de ses modèles, faisant mutuellement ressortir leurs menues erreurs, n'aurait inspiré à cette âme respectueuse qu'une double et égale admiration pour la composition de Map et le style de

1. E. Löseth, *le Roman de Tristan*, pp. 279-285, 349, 350-351, 352, puis continuellement jusqu'à la p. 397.

Borron. Bizarre éclectisme : il prend à l'un les aventures qu'il raconte, mais à l'autre la manière dont il les raconte, et il est absurdement fidèle à ce système inconcevable. Quel cerveau put jamais allier des servilités si contradictoires et quelle hypothèse entassa plus d'impossibilités ?

Renonçons donc à ces subtiles absurdités. Puisque notre manuscrit appartient par ses variantes à une famille des manuscrits de la *Queste* de Map, remettons-l'y. Dès lors il n'est plus qu'un des vestiges qui nous restent de la *Queste* de Map, et encore est-il tout gâté d'éléments étrangers. Cette altération, c'est ce qu'on appelle la *Queste* de Borron. Proposition nouvelle, sans doute, mais qui a au moins le mérite de demander au bon sens moins de concessions que d'autres.

S'il le fallait absolument, on pourrait se contenter de cette démonstration purement matérielle de l'antériorité de la *Queste* de Map. Mais l'esprit n'en est pas satisfait : il y a quelque chose d'injurieux pour des œuvres littéraires à les traiter ainsi par l'extérieur et à fixer leur sort d'après la lettre sans même en connaître l'esprit. Si le rapport des deux Questes ne se marquait pas par des signes plus profonds, et si les remaniements n'avaient laissé de trace que dans la liste des rubriques, un doute, malgré tout, nous resterait. On jugerait extraordinaire le talent du remanieur de la *Queste* de Borron, s'il avait su éviter à son livre l'incohérence et la contradiction qui sont comme les signatures ordinaires des remanieurs. Il n'en va pas ainsi. Un examen de notre *Queste* révèle évidemment la participation de deux auteurs d'inspiration très différente et de valeur fort inégale. C'est là un argument puissant et qui touche le fond même de la *Queste* de Borron, quel que soit le texte qui nous la présente [1].

Après la mort de la sœur de Perceval (fol. 61), les trois com-

1. Il semble que cet argument ait été invoqué tacitement même par les partisans de l'originalité de la *Queste* de Borron. M. Löseth, qui tient comme G. Paris pour la *Queste* de Borron, ne doute pas que les nombreux compilateurs du *Tristan* en prose n'aient copié dans la *Queste* de Map les passages qui ressemblent à celle-ci. Et en effet on ne saurait penser autrement. Le moyen d'attribuer à ces scribes l'histoire religieuse du Graal ou les scènes symboliques qui terminent la *Queste* ? Tout au plus peut-on leur laisser la banalité pieuse

pagnons Galaad, Perceval et Bohort se séparent et le conte finit l'histoire de Galaad.

Si lesse or atant li contes a parler de Perceval et conte de monseingneur Galahaz por deviser comant il li avint au retor qu'il fist au roiaume de Logres et comant il delivra le roi Artus en sa venue et la terre de Logres de Sesnes qui venuz i estoient par le consoil del roi Marc de Cornouailles et devise l'estoire a cestui point par cui conseil il vindrent et par qelle maniere.

Le roi Marc, croyant tous les chevaliers de la Table ronde morts à la quête du saint Graal, attaque à l'improviste le roi Artus. Après de grands exploits, Artus est blessé et emporté à Kamaalot, où le roi Marc vient l'assiéger. Cependant Galaad, suivi de Palamède et d'Artus le petit, prolixes appréciateurs de sa prouesse, arrive à Kamaalot le jour d'une bataille. Par ses exploits merveilleux, il donne la victoire à la petite armée d'Artus, puis s'en va ; Palamède part en quête de la « Beste glatissant ». Le roi Marc en fuite avec quelques seigneurs rencontre Galaad et tente de l'empoisonner ; le héros est sauvé par Dieu ; mais un pauvre chevalier qui l'accompagnait succombe.

Ici reparaît la *Queste* de Map. C'est la belle histoire de Lancelot, qui, sans cheval ni barque, attend au bord de l'eau Marcoise (fol. 72 v°). Comme dans la *Queste* de Map, il voit un jour enfin approcher la nef où les trois héros mirent le corps de la sœur de Perceval. Il y monte et la barque s'en va à la grâce de Dieu.

Le conte reprend l'histoire de Galaad (fol. 74), mais il le suppose encore entouré de Perceval et de Bohort, alors qu'il l'avait laissé partir seul après l'attentat du roi Marc : l'auteur semble ignorer tout ce qui s'est passé depuis le Castel félon. Donc Galaad et ses compagnons trouvent Tristan gisant, couvert de plaies. Ils lui racontent la bataille de Kamaalot, la fuite du roi Marc et le départ de la reine Yseut pour la Cornouaille. Tristan est si extraordinairement frappé de ce retour, pourtant fort naturel, de la reine en son royaume, qu'il en tombe en pâmoi-

---

des exploits dont ils enrichissent la légende de Galaad. Mais cette certitude, non exprimée chez M. Lôseth, tant elle se sent naturelle, peut-elle avoir d'autre fondement que l'évidente différence d'inspiration de ces romans ? Fondement inébranlable et sur lequel nous nous établirons aussi.

son, presque mort, et que les assistants accusent Galaad : « Vos « nouvelles ont mort monseingnor T[ristan]. » Ce héros délicat « en resta en langueur plus d'un demi-an ».

Galaad se sépare de tout le monde, et, comme dans la *Queste* de Map, retrouve son père sur la nef de la sœur de Perceval. Mais il le quitte bientôt ; et c'est à lui que le conte s'attache, « car sanz faille la greignor partie de la Queste afiert sor lui ». Il arrive chez une dame qui fut déshéritée par le comte Bedoin de la Marche (fol. 75 v°) ; Galaad va le provoquer dans son château ; il ne répond pas, Galaad sort et, à lui seul, assiège le château. Bientôt Perceval et Bohort surviennent, l'aident à accomplir diverses prouesses et finalement à prendre le comte. Galaad fait ensuite diverses rencontres d'un intérêt médiocre : Samaliel, le fils de Frolle, puis Yvain, qui est fort blessé, mais ne mourra pas. Samaliel retient quelque temps notre conteur, avec ses deux épées et son jeune courage. Bien qu'ennemi mortel d'Artus, il l'épargne, après une longue et assez dramatique hésitation, un jour qu'il le surprend, après la chasse, seul dans une forêt et dormant.

Ici nous retrouvons (fol. 82 v°) Galaad sortant du tournoi où il manqua de tuer Gauvain ; nous nous attendions à le voir aux côtés d'Yvain ; mais cette incohérence est un des beaux traits de la verve de notre romancier. Galaad rencontre Tristan, mystérieusement guéri de sa langueur ; ils parlent du bon chevalier à la « Beste glatissant », Palamède, qui n'a que le défaut d'être Sarrasin. Ils l'entendent bientôt se lamenter : « Hé, reine Yseut! » s'écrie-t-il, avec les soupirs d'un amoureux sans espoir. Tristan, subitement devenu furieux, saute à cheval, le poursuit, égorge un pauvre chevalier de la Table ronde qui passait et qu'il a pris pour lui, finit par l'atteindre et l'eût infailliblement tué si on n'eût arrêté le combat. Il s'éloigne en menaçant Palamède de mort. Sur le chemin, on lui demande joute ; successivement il étend raides morts deux chevaliers. Puis, pour ne pas dire son nom, il massacre un prince désarmé, qui voulait lui faire honneur. Et contre les hommes du prince, rendus furieux par un si noir forfait, il se bat « comme le porc sauvage contre les chiens » : mais il eût péri sans le secours de Palamède, qui l'aime pour l'amour d'Yseut, et de Galaad. Ce sont alors d'énormes exploits ; Galaad coupe, taille, tranche à faire frémir. Finalement

Tristan est tiré de cette mauvaise aventure, et mis en une abbaye, pour y être soigné de ses blessures. Galaad resté seul arrive, on ne sait pourquoi, chez le roi Pelles, et en repart de même, sans autre exploit que d'avoir réduit à l'impuissance, par sa seule présence, un magicien qui distrayait le roi. Il s'en va malgré le fils du roi Éliézer, qu'il jette à terre d'un coup de lance pour se débarrasser de ses questions [1].

Lancelot (fol. 90 v°) arrive devant Corbenic, et, comme dans la *Queste* de Map, voit le Graal, de loin, de plus loin qu'il ne voudrait. De même Hector est renvoyé et honni quand il vient au château du Graal, ainsi que Gauvain et Gaheriet. Ils rencontrent la « Beste glatissant », entourée d'une meute hurlante, et suivie de Palamède, qui joute avec Gauvain et le renverse. Palamède se mesure même avec Galaad, est vaincu et se fait baptiser. Il part vers la Table ronde, y est admis par la volonté divine ; au retour, il rejoint Galaad et fait montre d'une prouesse surhumaine contre le Chevalier de la Fontaine, qui reprenait des forces en buvant d'une eau merveilleuse. Le chevalier finit par être vaincu, et Galaad seul repart en aventures. Il délivre Moïse, le fils de Symeu, comme il avait délivré le père. Il apaise la Fontaine bouillante après un incident romanesque assez ridicule. Puis il rencontre la « Beste glatissant », et la suit en compagnie de Perceval et de Palamède. Elle était vieille et lasse, et les chiens hurlaient plus fort ; ils finissent par l'atteindre au bord d'un lac ; Palamède la perce enfin de sa lance, et la bête, avec un cri affreux, disparaît dans les eaux, au milieu d'une tempête qui durera toujours.

Les trois chasseurs arrivent à Corbenic (fol. 102) et y retrouvent neuf chevaliers de la Table ronde. Galaad guérit le « Roi mehaignié » avec le vaisseau où dégouttait le sang de la Lance. Tous les chevaliers vont vers le Graal, et alors se célèbre, au milieu de l'allégresse, une grande scène symbolique analogue à celle de la *Queste* de Map. Une voix céleste ordonne à Galaad d'aller au rivage de la mer et d'emmener Perceval et Bohort.

---

1. Dans le *Tristan*, cet épisode se trouve bien après le tournoi où Gauvain faillit être tué, avant l'épisode de la Nef de Salomon (*Queste* de Map, ch. IX, p. 177); il faut donc supposer ici un déplacement, dont nous ne chercherons pas la cause (voir Löseth, pp. 351 à 357).

Ici (fol. 104) le romancier, comme s'il eût prévu la mutilation de son livre, a indiqué ce qui lui restait à conter.

De ces trois compaignons que Nostre Sires assembla devise cil de Borron coment il lor avint et coment Gal[ahaz] devia [et] Perc[evaus], et coment mesire Boorz revint a la cort le roi Artus. Des autres noef compaignons qui a celle aventure avoient esté ne devise il riens fors que de Palamedes. De celui sanz faille devise il coment mesire Gau[vains] l'ocist, et par quel desloiauté. Des autres viij, qui voudra oïr coment il morurent et qu'il trouverent, si preigne l'estoire del Brait. Car mesire Helies le devise iluec tout apertement. Si lesse or li contes a parler d'els touz et retorne a Pal[amedes].

L'histoire de Palamède commence, et sans doute ce seraient encore d'interminables combats, semblables à la *Queste* de Map, si le manuscrit ne finissait au moment où Lancelot fait demander courtoisement une joute à Palamède : « .... et il se « drece maintenant et cort a sez armez et quant il est armez et « montez, il dit pieça mes... » (fol. 104 v°). Il reste au manuscrit neuf feuillets, qui sont le début de la *Mort Artur*.

Telle est la rhapsodie qu'on appelle la *Queste* de Borron. Essayons de la débrouiller. Quelques aventures paraissent d'abord d'une inspiration assez analogue au début du roman, c'est-à-dire à la *Queste* de Map. Ce sont, par exemple, l'épisode du magicien qui perd tout son talent à l'approche de Galaad, et la conversion de Palamède. On retrouve dans l'aventure du magicien un peu de l'imagination de la *Queste* de Map, qui aime à montrer le mal disparaissant, le démon s'enfuyant à l'approche du pur chevalier. Par malheur, l'auteur a placé cette scène dans le château même du Graal, et son magicien, dont la science est démoniaque, fait une singulière figure chez le roi patriarche, qui garde la plus haute des reliques, au sein de ce château où notre conteur lui-même a placé des mystères divins.

Quant au Sarrasin Palamède, probablement l'auteur de la *Queste* de Map l'eût fait chrétien à la fin, comme Lancelot. Mais il l'eût auparavant montré malheureux par le manque de religion, et il eût fait de son baptême, comme de la conversion de Lancelot, une vraie résurrection. Tandis qu'on ne voit pas ce qu'ajoutera le christianisme à un héros si parfait. Païen, il renverse les meilleurs chevaliers et secourt même ses ennemis; il a la vaillance et la grandeur d'âme: à quoi bon le faire chrétien?

D'autres récits sont encore moins heureusement inventés.

Ce sont parfois des redoublements d'aventures qui figuraient déjà dans la *Queste* de Map, c'est-à-dire dans le début de notre manuscrit. Telle est par exemple l'histoire du fils du roi Pelles, Éliézer : il suit Galaad, le conjure de lui dire son nom, et finalement est renversé par lui, infortune qui ressemble fort à celle qu'éprouve Perceval dans la *Queste* de Map [1]. Telle est l'histoire, banale entre toutes, de la Dame déshéritée, qu'il suffisait bien d'avoir une fois rapportée à Bohort. — Galaad délivre successivement, de la même manière, Symeu et son fils Moïse : il n'y a que l'histoire de Symeu dans la *Queste* de Map, et beaucoup moins développée [2].— Gauvain et Gaheriet sont jetés hors du château du Graal de la même manière qu'Hector, et leur aventure fait si nettement double emploi qu'un détail placé par la *Queste* de Map dans la fuite d'Hector, les huées de la valetaille, est ici transporté à celle de Gauvain. Moins heureux encore est le redoublement de l'aventure du siège miraculeux. Que Dieu indique par un miracle qu'il veut que son chevalier Galaad soit admis à la Table ronde, rien de plus logique : c'est un trait semblable à maint autre de l'histoire du champion divin. Mais qu'un si étrange prodige, ces lettres subitement gravées sur un siège, se reproduise pour un personnage qui ne touchera ni de près ni de loin au Graal, et qui n'a accompli d'autre prouesse spirituelle que de se faire baptiser, voilà qui ne concorde guère avec les inventions subtiles et réfléchies de la *Queste* de Map. Ce seul trait suffirait à rejeter parmi la foule peu intelligente des remanieurs l'auteur de la *Queste* de Borron.

Nous trouvons aussi des inventions destinées à éclaircir ou compléter les récits de la *Queste* de Map, et ce point est capital. A la grande scène symbolique qui termine le roman, l'auteur de la *Queste* de Map amène neuf chevaliers, qui viennent de très loin, qui n'ont point de nom, sauf deux, et ne sont là que pour rétablir, avec les trois héros, le divin nombre de douze. La *Queste* de Borron les a transformés en chevaliers de la Table ronde, et leur a donné des noms, empruntés, naturellement à la littérature en vogue. Il importait bien au mystique auteur de la *Queste* de Map que ces figurants d'une scène symbolique

1. *Queste*, p. 49.
2. *Ibid.*, p. 235.

eussent des noms! Et s'il leur en avait donné, eût-il choisi pour cette pieuse histoire, les noms sacrilèges de l'amoureux Méraugis de Portlesguez ou du bouillant Lambegues? Peut-on à la fois inventer cette belle scène et la défigurer?

L'auteur de la *Queste* de Map ne se souciait guère que les aventures qu'il racontait fussent invraisemblables, pourvu qu'elles fussent pleines d'un sens profitable, ni que la quête fût au fond d'une grande absurdité, pourvu qu'elle fût d'un pur christianisme. L'auteur de la *Queste* de Borron, en vrai pharisien, s'attacha surtout à l'extérieur des allégories. Il lui parut sans doute impossible que le château du Graal, debout au milieu de la terre de Logres, eût échappé si longtemps aux recherches de chevaliers qui avaient couru tous les chemins du royaume. Il inventa alors une assez mauvaise histoire d'enchanteur pour expliquer cette invraisemblance (fol. 90 v°) :

Et se aucuns venoit avant qui me demandast pour quoi li chevalier errant n'aloient droit a Corbenic quant il savoient bien que li sainz Grahal i estoit, je respondroie ensint com la veraie estoire le tesmoigne. Li chastiaux de Corbenic ne se remuoit sanz faille nulle foiz; mes Thanabus, uns enchantierres qui avoit esté devant le roi Uter Pandragon et qui avoit esté le plus sage home de nigromance qui onques eüst esté el roiaume de Logres, fors seulement Merlin, cil avoit fondé en tel maniere le chastel que nus chevaliers estrange qui le queïst ne le trouvast se aventure ne li amenast et cheance.

Merlin seul, dont la sagesse avait plus de réputation que les sortilèges, était devenu un magicien acceptable même dans des légendes sacrées; par une bizarrerie nouvelle, le soi-disant Borron en a justement choisi un autre. Auprès de la Nef du roi Salomon, inventée aussi pour porter le Saint Graal, c'est une piètre trouvaille que le château de l'enchanteur Thanabus et qui montre à merveille toute la distance qui sépare les deux romans. Est-ce le plus incohérent qui doit passer pour l'original?

Plus frappante encore est la différence qu'on remarque entre les deux scènes de renvoi d'Hector loin du château du Graal. Dans la *Queste* de Map, ce renvoi est annoncé, ainsi que les paroles symboliques qui seront dites au chevalier pécheur. « Vous êtes trop haut monté, » lui dira-t-on, pour lui signifier que c'est le péché d'orgueil qui le fait rejeter[1]; et tout ce passage est repro-

1. *Queste*, p. 134.

duit fidèlement dans le manuscrit 343. Mais au moment d'être chassé, Hector apparaît dans ce manuscrit monté réellement sur un cheval gigantesque : le symbole a été pris au pied de la lettre, et la parole de jugement n'est plus qu'un simple « gab » (fol. 92). Trouver un symbole et ne s'en plus rappeler le sens, inventer une allégorie et ne plus la comprendre, cela ne dépasse-t-il pas les limites de la faiblesse humaine ?

Outre l'incohérence ou le peu de convenance de ces quelques épisodes, l'ensemble des récits que la *Queste* de Borron ajoute à la *Queste* de Map n'offre aucun rapport avec l'idée même de l'œuvre. Qu'y a-t-il pour le Graal dans toute cette épopée banale et bavarde ? Vers quel but marchent ces personnages inconsistants, à travers des aventures toujours pareilles, et toujours plus insignifiantes que la vie véritable ? Une fois seulement, et d'une manière vague, le Graal est nommé ; personne ne s'en soucie. C'est dans la vie des principaux personnages un accident inattendu, et par là sans portée, que la visite au château du Graal. Après comme avant, ils recommencent leurs monotones aventures. Des rencontres de chevaliers qui se saluent ou se battent, des joutes qui n'ont le plus souvent d'autre motif qu'un étalage de prouesse assez mal employée, une guerre du roi Marc de Cornouaille contre Artus, des exploits de coureurs de grands chemins ou de héros de tournois, voilà ce qui prépare nos chevaliers à des cérémonies d'une pure spiritualité. Si l'auteur de la *Queste* de Borron avait été l'inventeur de ces belles scènes symboliques qu'on lit à la fin du roman de Map, s'il avait lui-même composé et l'office du Graal et l'allégorie du royaume de Sarras, ne trouverions-nous pas une imagination semblable dans les récits qui entourent ces nobles histoires ? Au lieu de cette verve copieuse et médiocre, la *Queste* de Map nous fait quelques sobres contes, mais où l'intention symbolique est partout visible. Les moindres aventures révèlent la sainteté croissante des héros et la présence de Dieu au milieu d'eux. Le terme de cette longue chevauchée à travers une forêt d'allégories, au milieu d'un monde enchanté où une idée abstraite transparaît dans chaque objet, où la pensée religieuse s'épanouit continuellement en une floraison de symboles, la dernière étape de ce mystique voyage ne peut être que la demeure même de Dieu, que le château du Graal, magnifique représentation du rêve chrétien d'union parfaite avec Dieu.

Faut-il demander encore lequel des deux romanciers paraît digne d'avoir inventé ces beaux contes ? Mais une fois parvenu à ces hauteurs, le prétendu Map s'y maintient : de la communion autour du Graal jusqu'à l'arrivée au royaume de Sarras, symbole transparent de la Jérusalem céleste, le récit ne redescend pas vers l'humanité : il n'y passe que des figures saintes et toutes les paroles en sont pleines d'un sens religieux. Et la mort des héros termine bien cette *Queste*, comme une délivrance totale, comme le dernier pas qui restait à faire à ces âmes parfaites pour retrouver Dieu. Barbare maladroit, l'auteur de la *Queste* de Borron a entremêlé là des histoires puériles : encore des joutes, encore des combats entre Palamède le néophyte et Lancelot le converti, qui eussent bien dû mieux vivre. Est-il admissible qu'un auteur ait eu une pareille inintelligence du mérite de ses propres inventions ? Et n'est-il qu'un remanieur, qu'un scribe négligent et borné, celui qui mit en valeur ces délicates imaginations ?

L'auteur de la *Queste* de Borron se faisait évidemment de la quête du Graal l'idée la plus vague. Il l'a quelque part comparée à la chasse de la « Beste glatissant », et cette comparaison, qui n'avait à ses yeux rien d'injurieux, donne la mesure de son intelligence. La quête du Graal n'est pour lui qu'un prétexte à des aventures sans suite, où se mêle tout le monde chevaleresque, chrétien ou non. Tristan, Palamède, Samaliel, pour ne point parler des moindres seigneurs, apportent dans la *Queste* l'esprit mondain des romans de chevalerie. Ce sont d'étranges compagnons pour Galaad, Perceval et Bohort, qui ont emplis dix chapitres de leurs aventures édifiantes.

Tristan est naturellement toujours le légendaire amant d'Yseut et le neveu du roi Marc; mais c'est à peu près tout ce qui reste du héros de Béroul et de Thomas. Ce n'est pas qu'il soit maintenant plus digne de figurer dans un roman chrétien. Notre auteur nous montre seulement en lui un chevalier semblable à tous les autres, mais plus fougueux et par moments plus absurde. Il commet des meurtres odieux, mais c'est avec une rare prouesse. Le triste amant pour la reine Yseut, la belle amoureuse des vieux contes! Mais c'est encore un plus mauvais « quêteur » du Graal : comment peut-il mettre au-dessus de toute passion humaine, ainsi que Perceval ou Bohort, la recherche du Graal,

lui, perdu dans l'amour unique d'Yseut ? Lancelot, qui se repent de l'amour de Guenièvre et se convertit, n'en est pas moins puni et relégué très loin des héros vainqueurs : quels malheurs, quels mépris, au lieu de l'amitié de Galaad, quelles huées universelles devraient poursuivre Tristan, qui ne se convertit pas ?

Les autres héros que l'auteur a introduits dans la *Queste* n'y étaient pas mieux destinés par leur histoire antérieure ou par leur caractère. Samaliel et ses deux épées, Palamède et sa « Beste glatissant » feraient aussi bien dans n'importe quel roman d'aventures. Et en effet, c'est bien la banalité des compilations chevaleresques qui est entrée avec eux dans la belle histoire du Graal. Après avoir fait passer devant nous, durant dix chapitres, des personnages faits pour le rôle qu'ils y jouent, après avoir incarné en Perceval, en Bohort, en Lancelot des types divers d'âmes chrétiennes, pures ou pécheresses, d'inébranlables saints ou des néophytes encore chancelants, il jette tout à coup sur la scène la troupe triviale qui passe d'un roman à l'autre, conquérants ou amants toujours prêts, figures toutes semblables de héros à tout faire.

Mais que dirons-nous du sort misérable de Galaad ? Il avait été annoncé par la chute d'enchantements redoutables ; grâce à mainte aventure d'une haute signification, grâce à la protection visible de Dieu, à l'amitié que lui témoignent les puissances surnaturelles, il était devenu une manière de saint armé de l'épée et de la lance, destructeur du mal et libérateur de l'humanité, un Christ chevalier descendu dans les Enfers romanesques. Et toute cette partie symbolique est essentielle à la conception de ce personnage. Pourquoi inventerait-on un héros nouveau, plus dépourvu que personne de passé et de renommée, vide de tout sentiment hormis l'amour de Dieu, si ce n'était pour incarner en lui quelque idée abstraite, pour faire de cette forme humaine le vêtement transparent d'une allégorie ? Brusquement Galaad retombe au sein de l'humanité ; il renonce à toute aventure symbolique et se contente d'éblouir Palamède et Artus le petit. De longues pages s'efforcent de bien prouver qu'il est le meilleur chevalier du monde. Son histoire est le recueil des plus grands coups d'épée qui se puissent voir. Le pur chevalier d'allégorie des premiers chapitres n'est par moments qu'un héros de tournoi, sauveur incohérent de rois et de princes. Il se sert

du noble glaive de Salomon pour repousser les attaques du roi Marc, pour soustraire Tristan au châtiment de sa sauvagerie; et ses ennemis n'ont plus rien d'allégorique. Est-ce pour cela que les armes divines l'attendirent si longtemps ? Est-ce pour un champion si commun que Dieu fit préparer et garder par des enchantements terribles la Nef symbolique et les trois Fuseaux, antiques et impérissables comme l'espoir du paradis ? Et, si notre romancier avait inventé tant d'allégories subtiles et charmantes, encore une fois n'en eût-il pas eu une plus exacte intelligence et un plus grand respect ?

Si l'on admet qu'un auteur doué d'autant de subtilité poétique et de goût que celui qui écrivit la *Queste* de Map, put en même temps y mêler les fictions profondément différentes qu'on trouve dans la *Queste* de Borron ; — si l'on juge naturel à un écrivain d'esprit de changer d'inspiration d'un chapitre à l'autre et d'introduire la plus ridicule incohérence dans des caractères aussi habilement composés que ceux de Bohort, de Perceval et surtout de Galaad, alors on pourra soutenir que la *Queste* de Borron est l'original de la *Queste* de Map, — quand les preuves matérielles ne s'y opposeront pas. Mais ceux qui n'iraient pas, pour sauver une théorie, jusqu'à prêter à un bel artiste l'inconséquence et la folie, concluront avec nous. L'écrivain créateur est celui dont le dessein est un et la pensée suivie ; quant à cette profonde différence d'inspiration, à ces éclaircissements maladroits, à ces répétitions d'aventures, ce sont les indices les plus sûrs du passage des remanieurs.

La *Queste* de Borron est donc une incertaine et flottante composition de remanieurs. Il est rare que ces gens-là fassent des chefs-d'œuvre. Le nôtre ne vit sans doute dans le roman de Map qu'un épisode du *Lancelot*, dans la quête même du Graal qu'un thème commode d'aventures, que l'histoire indéfiniment extensible d'un chevalier plus fort que les autres et constamment heureux. Il trouva même que la verve de son modèle était pauvre et il embellit le livre à sa manière, chemin faisant[1]. En même temps,

1. Certains désaccords ne s'expliquent qu'ainsi : les renvois s'appliquent à la *Queste* de Map, mieux qu'à la celle de Borron. De même il semble que l'auteur ait parfois oublié qu'il donnait à Galaad des compagnons de hasard ; sa référence ensuite nomme les compagnons de la *Queste* de Map, Perceval et Bohort (fol. 74). La *Queste* de Borron prend ainsi l'aspect d'une fantaisie libre ajoutée au fond solide du roman de Map.

il lui vint l'idée, pleine de tout le génie que peut avoir un remanieur, d'adapter cette aventure fabuleuse à d'autres romans, comme elle l'était au *Lancelot* : aussi bien il y avait plus d'une place à la table du Graal. Moyennant quelques épisodes, dont l'invention ne lui coûta guère, il put rattacher la légende de la quête au *Tristan* et au *Palamedes*, qui, apparemment, étaient en vogue de son temps : il comptait ainsi en partager le succès. Quoiqu'il fût lui-même tout à fait dépourvu de talent, ses descriptions sont vives et ses héros se battent bien ; même il leur arrive de penser et d'analyser leurs sentiments avec assez de justesse. Mais c'est encore une différence qui sépare notre *Queste* de celle de Map. Notre auteur tâchait que ses héros fussent des hommes : son devancier ne s'en souciait pas : seules les idées vivaient dans son livre. Mais il manque à la *Queste* de Borron une pensée dominante : elle va à la débandade. Le remanieur se croyait digne de collaborer au beau roman de Map ; il ne s'apercevait pas que ses fantaisies médiocres ne gagnaient pas au voisinage de son modèle, et qu'il n'était guère difficile de reconnaître « les membres épars du poète ».

Albert PAUPHILET.

MÉLANGES

LE NOM DU TROUBADOUR DALFIN D'ALVERNHE

Dans son mémoire intitulé : *De l'origine et du sens des mots Dauphin et Dauphiné*, etc., paru en 1893[1], M. Prudhomme reprochait aux auteurs de l'*Art de vérifier les dates* d'avoir appelé Robert-Dauphin le célèbre comte de la maison d'Auvergne, protecteur de troubadours et troubadour lui-même. J'ai reproché, à mon tour, à M. Prudhomme d'avoir soutenu que pour notre personnage le mot *Dalfin* ait été non un titre, mais un nom personnel[2] et que ce nom ait été le seul qu'il ait porté, à l'exclusion de celui de Robert. Enfin, M. Thomas m'a reproché d'avoir confondu Dauphin avec Robert IV, comte d'Auvergne, ou avec Robert-Dauphin, son propre petit-fils[3].

Je viens me justifier et appuyer plus fortement la manière de voir de l'*Art de vérifier les dates*, tout en reconnaissant que M. Thomas a raison en ce qui concerne deux des actes que j'avais cités (l'un de décembre 1189, l'autre non daté) et qu'il faut écarter du débat comme étant effectivement relatifs au comte Robert IV. L'acte de 1215, invoqué par les Bénédictins, se trouve transcrit dans le vol. 115-116 des Portefeuilles de Fontanieu (pp. 70-73), où il forme partie intégrante d'un *vidimus* donné à Riom, sous le sceau de la sénéchaussée d'Auvergne, le 12 février 1427 (nouveau style) : voilà qui explique pourquoi cet acte est classé dans un volume relatif au règne de Charles VII, où M. Thomas ne l'avait pas remarqué. Il est court ; le voici tout entier :

1. Dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, LIV, 450.
2. *Annales du Midi*, XVIII, 482.
3. *Romania*, XXXVI, 138.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Robertus dic-
us Dalphinus comes Claromontis, Guillelmus comes Claromontis filius
ioster donamus pariter [et] concedimus Deo et priori Cartusie universoque
ejusdem domus conventui in perpetuum septem libras Claromontensium [1]
lebitales in redemptione[m] animarum nostrarum annuatim in omnibus
urnis Montisferrandi communiter ad festum Dominice Resurrectionis cele-
brandum eis persolvendas. Et predictus [2] conventus Cartusie in Capite jeju-
niorum debent predictos furnos recipere debentque [3] eos tenere continue,
donec de furnis eis plenarie pretaxate septem libre Claromontensium [4] persol-
vantur. Et [5] ut predicti doni firmior omnibus diebus habeatur memoria,
sigillorum nostrorum munimine confirmamus. Actum Incarnationis Domini
anno millesimo CC decimo quinto, mense septembris.

La présence dans cet acte de Guillaume, fils de Robert dit « Dalphinus », confirme l'exactitude de la date de 1215 et écarte absolument l'hypothèse émise par M. Thomas qu'il pourrait s'agir non pas du troubadour, mais de son petit-fils Robert-Dauphin. On sait, en effet, que Guillaume intervient dans la plupart des actes de son père qui nous ont été conservés (1196, 1199, 1213, 1214, 1223, 1229, 1234). Dans notre acte de 1215, son intervention est d'autant plus naturelle que cet acte est relatif à la ville de Montferrand, sur laquelle Guillaume avait des droits par sa succession maternelle, et dont il s'intitulait seigneur du vivant même de son père [6].

Pourquoi dans tous les autres actes connus, notre personnage ne prend-il pas son nom de Robert, mais s'intitule-t-il simplement « Dalphinus comes Alvernie » ou « Dalphinus comes Claromontis ? » On peut supposer que c'est pour éviter d'être confondu avec l'autre Robert, fils de son grand-oncle Guillaume, lequel prenait comme lui, les titres de « comes Alvernie » ou de « comes Claromontis [7] ».

---

1. La copie porte : *Claromontenses.*
2. Copie : *predictos.*
3. Copie : *debemus.*
4. Copie : *Claromontenses.*
5. Copie : *Set.*
6. Voir sur ce point Baluze II, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne* 254-64, et *Ann. du Midi*, III, 285 et suiv.
7. André, comte de Viennois, contemporain, voisin et parent de notre Dalfin, se nommait tantôt *Delphinus* tantôt *Andreas Delphinus* (Prudhomme,

Je ne reviendrai pas sur les textes provençaux d'origine littéraire dans lesquels le nom de *Dalfin* est continuellement employé comme un titre comportant la présence de l'article *lo*, mais il me sera permis de faire remarquer que les textes diplomatiques eux-mêmes connaissent cet emploi du mot *Dalfin*. Un acte de 1201 débute ainsi : « Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris *quel Dalfis coms d'Alvernge ens Emo de Brassado e na Biatris...* », et on y lit un peu plus loin : « *donerunt e atragerunt al Dalfi... el Dalfis donet...* »[1].

S. STRONSKI.

FRANÇ. *ARGOUSIN*

Mlle L. Guiraud, de Montpellier, a publié, il y a quelques années, un mémoire sur Jacques Cœur qui est riche en idées et en documents[2]. L'ayant lu tout récemment, j'ai remarqué, dans des lettres patentes de Charles VII, la présence d'un mot venu de l'italien dont jusqu'ici on considérait l'introduction en français comme ne remontant qu'au XVIe siècle. Il est d'autant plus nécessaire de la signaler ici que Mlle L. Guiraud s'est trompée sur l'identité du mot lui-même, ainsi que je vais le faire voir.

Parmi les « nauchiers, galiotz, compaignons de guerre et autres gens et officiers » figurant sur le *Saint-Michel*, vaisseau appartenant à Jacques Cœur, Mlle L. Guiraud a trouvé un certain Jean de Bourges qualifié « agofin ». Là-dessus elle s'est bravement embarquée sur la mer orageuse de l'étymologie, féconde en naufrages, et voici comment elle raconte l'aventure : « Ce mot, dont la signification technique m'échappe, est celui qu'on rendit ensuite par *aigrefin*. Aucun dictionnaire n'en donne

---

op. laud., p. 437) ; cf. un acte de 1225 passé entre ces deux seigneurs : « Ego Dalphinus de Arvernia, comes Claromontis... Dalphino, comiti Viennensi et Albonii » (Baluze, op. laud., II, 247).

1. Roger Grand, *Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne*, dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, II, 219.

2. Ce mémoire a paru en 1900 dans le premier fascicule du t. II des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, p. 1-170, sous ce simple titre : *Jacques Cœur*.

une étymologie satisfaisante. Grâce au texte que j'apporte, je me crois autorisé (*sic*) à proposer celle d'origine italienne : *ago fine*, aiguille fine, qui convient également au poisson et à un pilote habile, sens probable de cet employé des galères [1]. »

Le texte auquel Mlle L. Guiraud a emprunté ses renseignements sur les équipages des « galees » de Jacques Cœur n'est pas, comme on pourrait le croire [2], le *Journal* du procureur général Jehan Dauvet, qui se trouve aux Archives Nationales, KK 328 : ces renseignements proviennent de lettres patentes de Charles VII, dont elle n'indique pas la date, et qu'elle a connues par une copie du temps conservée dans les archives du château de La Salle, près de Marseille. Dans ces conditions, il m'est impossible de vérifier si le manuscrit qu'elle a eu sous les yeux porte réellement : *agofin*, mais j'estime que la bonne leçon est : *agosin*. Donc il faut porter ce témoignage au compte du mot qui s'énonce actuellement *argousin* et dont le sens convient parfaitement au passage. Antoine Oudin définit le mot italien *agozzino*, sur lequel a été calqué l'*agosin* des lettres de Charles VII, en ces termes : « Preuost : vn Capitaine de Galere selon aucuns : vn argousin. Item, vn bourreau, selon aucuns. » Il donne aussi les variantes *aguzzino* « qui a les esclaues, ou forçats en sa charge, Argousin » et *algozzino* « argousin » [3]. Comme l'a bien vu Diez, *argousin* est un doublet de *alguasil* [4].

A. Th.

FRANÇ. *ESCAROLE*, etc.

Le Dictionnaire de l'Académie française enregistre *scariole* et *escarole*. Sous SCARIOLE il n'a qu'un renvoi ; c'est sous ESCAROLE qu'il définit en ces termes : « plante potagère, espèce de chicorée à feuilles larges. » C'est le *Cichorium Endivia* de Linné, pour lequel le *Répertoire* de Duchesne donne la synonymie vul-

1. Mém. cité, p. 83.

2. Mlle L. Guiraud renvoie au fol. 179 du *Journal*, mais, vérification faite, le renvoi est faux.

3. *Rech. ital. et franç.*, Paris, 1653.

4. Cf. les art. ARGOUSIN du *Dict. génér.* et du *Compl.* de Godefroy.

gaire : *endive, escarole, scariole, scarole.* Bien que la plupart des langues romanes possèdent des formes correspondantes (ital. *scariola, scheruola*, esp. et portug. *escarola*, prov. mod. *escariolo, escarolo*), Diez n'a pas d'article étymologique pour ce groupe de mots ; aussi le *Lat.-rom. Wœrterb.* de M. Körting passe-t-il sous silence le bas latin scariola, source commune où ont puisé les peuples occidentaux, romans ou autres. Littré se demande timidement si dans scariola on ne pourrait pas voir la racine *skar-* qui, dans les langues germaniques, signifie « couper » ; Schele et le *Dictionnaire général* s'en tiennent à scariola « d'origine inconnue » ; Mistral, plus audacieux, affirme que dans *escariolo* ou *escarolo* il y a l'adj. latin escarius « bon à manger ». Mistral a raison. L'étymologie a été brièvement mais péremptoirement établie par M. Fischer-Benzon dans son livre intitulé *Altdeutsche Gartenflora*, paru en 1894, p. 105. Il n'est jamais trop tard pour répandre la vérité, et je me fais un devoir de vulgariser dans le domaine de la philologie romane les pénétrantes observations du savant professeur allemand. Le grec τρώξιμος, « qui se mange » et surtout « qui se mange cru », s'est spécialisé comme terme de médecine au point que le pluriel τὰ τρώξιμα se trouve chez Aetius pour désigner la salade d'endive. Or dans diverses gloses botaniques qu'on trouve au tome III du *Corpus glossariorum latinorum* de M. Goetz, τρώξιμα est rendu par *escaria*, par *scaria* et par *escariola* [1]. La cause est entendue. Il suffit d'ajouter que le mot escariola ne semble pas avoir pénétré dans le latin vulgaire, car aucune des langues romanes ne présente de forme véritablement populaire. La plus ancienne traduction française (XIIIe s.) du *Circa instans* de Platearius (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 3113, fol. 5 r° et 29 v°) emploie à deux reprises *scariole* pour traduire *scariola*.

A. Th.

1. M. Fischer-Benzon n'a pas connu un exemple du mot escaria qui figure dans l'édition de Gargilius Martialis par V. Rose (Leipzig, Teubner, 1875, p. 177) : « *De Escaria. Escaria* virtutem habet, etc. ». Ce passage n'appartient pas au texte primitif de Martialis (milieu du IIIe siècle après J.-C.) ; il provient d'un remaniement que l'on date approximativement du VIe ou du VIIe siècle.

COMPTES RENDUS

Etude sur les verbes dénominatifs[1] en français, par A. Chr. THORN (thèse de doctorat). Lund, Hj. Möller, 1907. In-8°, 100 p.

Dans la préface de cette thèse, l'auteur nous informe qu'il s'est proposé d'étudier quelques-unes des questions qui se rattachent aux verbes dénominatifs du français. En fait, la question qui l'occupe surtout c'est de savoir dans quelles conditions les verbes dérivés de substantifs ou d'adjectifs prennent soit la terminaison *-er*, soit la terminaison *-ir*. En passant, au début de son mémoire, il fait quelques remarques sur les différentes fonctions syntaxiques que le nom peut remplir dans les verbes de ce genre, afin d'établir si la fonction du mot radical a quelque rapport avec le choix de la conjugaison. Mais son but principal est de vérifier la justesse de la règle formulée par M. Chabaneau, selon laquelle les verbes dérivés de substantifs adoptent la première conjugaison, les verbes dérivés d'adjectifs, la deuxième[2].

Comme sujet de thèse de doctorat cela peut paraître un peu maigre, d'autant plus que les résultats obtenus par M. Th. ne sont pas tous assurés. On savait déjà que la règle en question souffrait beaucoup d'exceptions; l'auteur la modifie sensiblement et établit des restrictions nouvelles, mais, comme j'aurai l'occasion de le montrer tout à l'heure, toutes ses assertion, et explications ne me paraissent pas convaincantes. Disons tout de suite que d'après M. Th., le suffixe *-ir* est devenu stérile en français moderne, et que, par suite, le suffixe *-er* est actuellement le seul qui serve à former des verbes dénominatifs. Pour arriver à ce résultat il étudie, les uns après les autres, les dénominatifs du latin classique et vulgaire, ceux de l'ancien français et ceux de la langue moderne[3].

---

1. [Par cette expression, qui, pour avoir déjà été employée, n'en est pas moins fort impropre, l'auteur entend les verbes dérivés de noms ou d'adjectifs. C'est un sujet qui a été traité par A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, 2e éd., pp. 97-103, et *De la création actuelle de mots nouveaux*, pp. 115-121. — *Réd.*].

2. Par exemple *bois, boiser* — *mur, murer* — *cher, chérir* — *mûr, mûrir*.

3. On peut regretter que l'auteur ne se soit pas du tout occupé des dialectes modernes, qui lui auraient certainement fourni plus d'un renseignement intéressant. Il n'étudie que les mots enregistrés par le *Dictionnaire général* ou, pour l'époque ancienne, par Godefroy.

Voici quelques observations sur différents points qui touchent au fond même de la thèse[1].

A propos de la fonction du nom dans le verbe dénominatif, l'auteur dit, p. 16, que les classifications de MM. Meyer-Lübke et Paucker sont incomplètes, en ce qu'elles n'admettent pas les verbes où l'adjectif radical a la fonction d'attribut se rapportant au régime[2]. Or il ressort des exemples qu'il donne que, pour Paucker le terme *object* comprend aussi bien l'attribut se rapportant au régime (*facit liberum*) que le régime direct (*facit, gerit bellum*).

A la même page M. Th. prétend que dans les verbes transitifs formés sur des adjectifs, le nom radical ne peut être qu'attribut se rapportant au régime. Il oublie les verbes tels que *braver, brusquer quelqu'un, quelque chose*, où l'adjectif joue évidemment un tout autre rôle. Ces verbes ont dû être primitivement intransitifs ; pour *braver*, cet emploi est en effet constaté par le *Dict. Gén.* A ce propos, faisons remarquer que l'auteur aurait dû dire un mot, p. 14, de verbes transitifs comme *enfanter* [*un fils*, etc.], anc. fr. *chevauchier* [par ex. *un mul*][3], dans lesquels le substantif faisait originairement fonction de régime direct. Évidemment ces verbes ont d'abord été intransitifs ; ce n'est que plus tard, lorsque l'idée de « enfant», « cheval » s'est effacée devant celle de « mettre au monde », « monter », que les verbes en question ont pu s'adjoindre un régime direct[4].

---

1. Pour la forme, la rédaction est généralement d'une prolixité maladroite et fatigante, et elle offre plus d'un passage obscur. On en jugera par les exemples suivants : P. 22, l'auteur parle des verbes parasynthétiques ; p. 69 et ss., il revient sur le même sujet. — P. 58, il traite des suffixes diminutifs, dont il avait déjà été question p. 36, et de l'emploi de l'inchoatif, dont il avait parlé longuement p. 39. Un peu plus loin, p. 60, il revient sur ce qu'il avait dit p. 40, à propos des verbes composés du latin vulgaire, et il réimprime — en note, il est vrai — une longue citation de Lindsay, donnée déjà p. 40. De même nous retrouvons, p. 4 et p. 89, un passage emprunté à Arsène Darmesteter. — P. 71, l'auteur nous donne une statistique des verbes dénominatifs qui se trouvent dans le *Dict. Gén.* ; puis il ajoute dans une note des « chiffres plus précis ». Or la différence entre la somme approximative et celle plus précise s'élève à deux. Était-ce bien la peine de nous citer tout au long ces deux calculs ? Surtout quand l'auteur ajoute que « naturellement ces données peuvent ne pas être tout à fait exactes ». Le dernier passage de la p. 89, où M. Th. revient encore sur la même statistique, est par trop compliqué ; il ressemble plus à un problème de mathématiques qu'à un raisonnement philologique.

2. Cf. p. 11 : « M. Meyer-Lübke divise la fonction du nom dans les verbes en trois groupes : *a* sujet ; *b* régime ; *c* moyen. » Paucker établit les trois catégories suivantes : « *a* nominalprädicat in casu recto... wie militat er betätigt sich als miles ; *b* object in casu objectiuo, wie liberat = facit liberum, bellat = facit, gerit bellum ; *c* adverbiale prädicatbestimmung in casu aduerbiali » (*Zeitschr. f. vergl. Sprachforschung*, XXVI, 261 ss.).

3. Cf. it. *cavalcare*, esp. *cabalgar*, trans.

4. Meyer-Lübke, *Gr. des l. rom.*, III, § 353.

Le « fait remarquable » que l'auteur constate p. 19, avait déjà été établi — en termes un peu différents — par A. Darmesteter, dans un passage reproduit par M. Th. dans la note de la p. 10.

P. 30, l'auteur dit, d'après Job, *Le présent et ses dérivés dans la conjugaison latine*, p. 389, que les verbes tirés de substantifs et appartenant à la deuxième conjugaison latine sont tous intransitifs. M. Job relève pourtant au moins une exception à cette règle : le verbe *arceo* (avec de nombreux composés), formé sur *arx*, *arca* ou *arcus* (*op. cit.*, p. 393).

Les pages 39-42 sont consacrées aux dénominatifs du latin vulgaire qui n'appartenaient pas à la conjugaison en *-are*. Tout cet exposé est peu clair, et au fond je ne crois pas que le raisonnement de l'auteur soit juste. Il s'agit essentiellement de « la fusion des verbes inchoatifs avec la conjugaison en *-ire* ». M. Th. dit, p. 40, qu'une certaine classe de verbes composés changent de conjugaison en prenant le suffixe inchoatif. Et il cite à l'appui Lindsay, qui, cependant, ne parle pas du changement en question. Les suffixes *-esco* et *-isco* ayant « en général » été confondus en latin vulgaire[1], beaucoup de verbes en *-ēre* ou *-ēre* seraient, selon l'auteur, passés à la conjugaison en *-ire* sous l'influence des formes inchoatives concurrentes. Cela est fort invraisemblable. Il est vrai qu'un certain nombre de verbes de la 4e conjugaison avaient déjà à côté d'eux, en latin classique, des verbes inchoatifs (*dormio, dormisco — sentio, sentisco*), mais il en était de même d'une foule de verbes appartenant à d'autres conjugaisons : *stupeo, stupesco — langueo, languesco — clareo, claresco cupio, (con)cupisco*, etc. Aussi le changement de conjugaison qu'ont subi dans le latin postclassique un grand nombre de verbes ne peut-il avoir comme point de départ les formes inchoatives ; les raisons en sont tout autres : 1° les verbes en *-io* appartenant en latin classique à la 3e conjugaison (*cupio, fugio, morior*, etc.) forment par analogie leur infinitif en *-ire* ; 2° la fusion de *-eo -eam* et de *-io -iam* en *-jo -jam*, aura également déterminé le passage de verbes de la conjugaison en *-ēre* à celle en *-ire*[2], exemple suivi plus tard par beaucoup d'autres verbes. De l'infinitif en *-īre* l'*ī* long pénétra dans le présent *-isco* ; ainsi de *finire* fut tiré *finīsco*, de *florere*, devenu **florire*, fut tiré **florīsco*[3]. Ajoutons, comme preuve négative, que beaucoup de verbes non inchoatifs français présentent le même changement de conjugaison (ce qui n'est pas du tout « naturel »[4] du point de vue où se place M. Th.) : *souffrir, offrir, courir, repentir cueillir, fuir, tolir*, etc. Une preuve positive nous est finalement fournie par les formes *parais* (anc. *parois*), *paraît*, qui n'ont pas été remplacées par **paris*, **parit*, parce qu'il n'y avait pas d'infinitif **parire* ; cf. anc. fr. *paroir*. Or, si

1. Ce qui était naturel, là ou l'*i* de *-isco* était bref.
2. Cf. Meyer-Lübke, *Gr. des l. rom*, II, § 119.
3. Darmesteter et Sudre, *Traité de la formation de la langue française* (en tête du *Dict. gén.*), § 630. — On sait que l'espagnol, le portugais, les parlers de l'est de la France, le rhétoroman et le roumain reflètent l'infixe en question sous la forme *-isc-*, *-esc-*, au contraire du français et de l'italien (Meyer-Lübke, ouvr. cité, § 200).
4. Cf. p. 41, note.

comme je le soutiens, la théorie de l'auteur sur le passage des verbes inchoatifs à la conjugaison en *-ir* est fausse, l'explication, à laquelle il a recours bien souvent, par exemple pages 53, 55, 64, 65, 76, n'a plus de point d'appui.

En parlant des verbes dénominatifs du vieux français, M. Th. tient à étudier en premier lieu, p. 45 sqq., ceux de ces verbes qui, selon lui, ne remontent pas à l'époque latine, parce qu'ils ont pour base des noms d'origine germanique. Il est cependant évident que beaucoup de ces mots, se retrouvant dans toutes les langues romanes ou à peu près, remontent jusqu'au latin vulgaire.

P. 47, l'auteur veut expliquer la terminaison de *brandir* (du subst. germanique *brand*) et de *nantir* (de *nant* « prise, enlèvement », d'origine germanique) par l'hypothèse d'une influence des verbes germaniques **brannjan* et **namjan*. Comme ces verbes n'ont pas pénétré en roman — du moins ils n'ont laissé de trace dans aucune langue romane —, on ne voit pas bien comment cette influence aurait pu s'exercer.

Dans le même passage, comme aux pp. 79, 81, 83, 84, 85, 86, 95, 97, l'auteur a recours, pour rendre compte de certaines formes embarrassantes en *-ir*, à l'explication suivante, qui n'explique rien : tel verbe est un mot technique (ou bien appartient à la langue juridique, voire à la « langue populaire », p. 86), et se soustrait par cela même aux lois générales. Pourquoi cela? On n'en voit pas la raison. Et c'est en vain qu'on cherche un éclaircissement là-dessus dans le travail de M. Th. Mais il ne suffit pas, dans un cas pareil, de mentionner l'existence d'une série d'exceptions à une règle qu'on établit soi-même; il fallait ou trouver une explication ou renoncer à la règle. — Peut-être s'agit-il d'une survivance du temps où la double tendance constatée d'abord par M. Chabaneau était encore en vigueur; peut-être la langue des métiers, grâce à l'influence analogique exercée par le grand nombre de verbes « techniques » en *-ir* tirés d'adjectifs et créés à des époques antérieures, a-t-elle gardé jusqu'à nos jours l'usage de former sur des adjectifs des verbes de la deuxième conjugaison. N'ayant pas fait de recherches spéciales sur cette question, je ne donne naturellement ceci que comme une hypothèse.

M. Th. cite souvent, à côté de formes vraiment populaires, des latinismes dont on ne peut tirer aucune conclusion; ainsi, p. 56, *lenir*, mot qui se rencontre presque uniquement dans des traités médicaux; *integrer*, dont Godefroy donne un seul exemple, tiré d'un document judiciaire, *stabilir*, etc. De même, p. 65, *erudir*, allégué comme exemple de verbes en *-ir* formés sur des adjectifs et « venus du latin », dont Godefroy ne cite qu'un exemple, qui se trouve dans la traduction d'un écrit religieux de saint Bonaventure.

P. 64, l'auteur reproduit, à propos des verbes en *-er* dérivés d'adjectifs, un passage emprunté à M. E. Herzog et qu'il ne paraît pas avoir bien compris. Dans les cas que cite M. Herzog, on a formé sur un substantif, un participe (adjectif) en *-é*, qui a ensuite donné naissance aux autres formes verbales. Comment peut-on dire que *fleurer*, *parer* soient formés sur des adjectifs?

J'ignore sur quelle autorité M. Th. se fonde pour prétendre, p. 75, n. 2, que le verbe *finer* existe encore comme terme technique.

Selon l'auteur, p. 76, *garant* serait proprement le participe présent de *garir*, <germ. warjan, ce qui expliquerait la terminaison du dérivé *garantir*. Du moment qu'il existe un substantif anc. all. werento, avec le même sens que le français, cette hypothèse est peu vraisemblable, d'autant plus que *garir* est un verbe inchoatif et qu'on s'attendrait à la forme *garissant* (comme on a *garissable*, *garissement*, etc.). — Quelques lignes plus loin l'auteur se demande pourquoi la langue moderne a donné la préférence à *garantir* sur *garanter*, qui existait également en vieux français, et il en voit la cause dans l'influence du substantif *garantie*, qui se trouve déjà dans des textes du XIIe siècle. Pour ma part, je crois que la raison est encore plus simple : la forme *garanter* était rare (Godefroy n'en donne que deux exemples, datant de la fin du XIIIe siècle), tandis que *garantir*, *garantise*, *garantison*, etc., qui se rencontrent dès le XIe siècle, étaient très fréquents. Du reste, avant de vouloir expliquer la terminaison de *garantir*, *anordir* (p. 84), *ébaubir* (p. 95) par l'existence des substantifs *garantie* et *anordie* et de l'adjectif (participe) *esbaubi*, il fallait nous dire pourquoi ces mots ont adopté le suffixe *-ie*, respectivement *-i*, plutôt que *-ée*, *-é*. En ce qui concerne le dernier des mots en question, je ferai remarquer que Godefroy, qui n'a qu'un exemple de *esbaubi*, en donne plusieurs de *abaubir*, *soi abaubir*, aussi bien à l'infinitif, au prétérit, etc., qu'au participe passé. Dans certains patois *abauber*, *abaubir* existent encore côte à côte et doivent remonter très haut ; de là probablement le « néologisme » *ébaubir*.

Malgré les imperfections que je viens de relever, le travail de début de M. Th., tout en étant loin d'épuiser le sujet, comme l'auteur le reconnaît lui-même, ne manque ni d'intérêt ni d'utilité. Il serait à désirer qu'il le reprît et le complétât par diverses recherches de détail qu'il a lui-même indiquées et qui, s'il les avait faites, auraient notablement augmenté la valeur de sa thèse [1].

E. WALBERG.

---

1. [Il est surprenant que M. Th. ne cherche pas à expliquer le rapport phonétique de *blanc*, *frais*, *franc*, etc., avec *blanchir*, *fraîchir*, *franchir*, etc. Il le méconnaît complètement en proposant (p. 63) de rattacher *séchir* au lat. siccescere. — Il aurait fallu consacrer une section particulière aux formations en *-cir*, comme *esclarcir*, *nercir*, etc., sur lesquelles on a beaucoup écrit : M. Th. mentionne seulement *durcir* et *obscurcir* pêle-mêle avec les verbes où *-ir* se soude directement au thème de l'adjectif. — Il ne se rend pas bien compte des formations régressives telles que *vernir*, *renformir*, *massir* (exemple intéressant, d'ailleurs, et que je ne connaissais pas), et il ignore ce que j'ai écrit à ce sujet dans mes *Mélanges*, p. 126, et dans *Romania*, XXXIV, 463. — A. TH.]

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXI, 1. — P. 1, H. Schuchardt, *Zur romanischen Wortgeschichte :* 1. *Altital.* « *ciofo* », « homme de peu », et mots apparentés en roman, germanique, magyar ; — 2. « *Negozza, nassa* », addition aux précédentes notes sur ces mots, cf. *Romania*, XXXVI, 319 ; — 3. *Märk.* « *troentare* », « trouver » : à propos de ce mot, nouvelles remarques sur le problème de « trouver » ; — 4. *Lat.* « *grammatica* » *und* « *-us* », développement péjoratif de ces mots, d'où *grimoire, grimace, galimatias*, etc. ; — 5. *Franz.* « *épingle* », résulterait du croisement *spicula-spinula ; — 6. *Lat.* « *hystriculus* », se retrouverait dans le basque *triku* de * *trikuru*, « hérisson », remarques sur le sens et l'origine savante ou populaire des dérivés italiens de hystrix ; — 7. *Graub.-lad.* « *salip* », *märk.* « *salippo* » *Heuschrecke*, intéressante note sur les noms des criquets, sauterelles et grillons, tirés de leur aspect, de leur allure ou de leur chant ; — 8. *Faluppa* ; * *calupa* (*-fa*), suite de la polémique avec M. Horning ; cf. *Romania* XXXV, 475 ; — 9. *Span.* « *bibazorro* », cf. *Romania*, XXXVI, 320, remarques sur l'étymologie adoptée par M. Sainéan ; — 10. *Lat.* « *locusta* » *Hummer*, dénominations du homard et de la langouste se rattachant, sauf croisement avec d'autres mots, à locusta ; — 11. « *Maulwurfsgrille* » *im Rom.*, noms de la courtilière, à propos du travail de M. Cl. Merlo (*Studj rom.*, IV, 149) ; — 12. *Lat.* « *caucus* » ; — 13. *Ital.* « *tecomeco* » ; — 14. *Mlat.* « *papparo* » *Kropf*, complément à Hetzer, *Reichenauer Glossen*, 43 ; — 15. *Span. port.* « *amorio* », survivance du mot en basque ; — 16. *Berg.* « *lecna, eg'na, ecna* », *Epheu*, à propos de l'étymologie proposée par M. Salvioni pour ces noms du lierre, cf. *Romania*, XXXI, 457 ; M. Sch. indique que les formes à multiples variantes de divers noms de cette plante prouvent de fréquents croisements, des emprunts, des confusions, et invitent à chercher ailleurs que dans une tradition purement phonétique l'origine des mots en question [1] ; — 17.

1. [M. Sch. croit que les noms vulgaires du lierre, *coutère* et *cotér*, que l'*Atlas ling.* de Gilliéron et Edmont enregistre aux points 862 (Gard), 872 (Bouches-du-Rhône) et 909 (Saône-et-Loire) viennent de l'allemand *gundelrebe* : c'est là une fâcheuse idée qui a masqué un fait élémentaire de sémantique à des yeux ordinairement si pénétrants : les noms vulgaires en question sont identiques au lat. médical cauterium, les feuilles de lierre étant très employées pour recouvrir les cautères. — A. TH.]

Kelto-baskisches. — P. 36, L. Mascetta-Caracci, *Sulle pretese rime prepostere del Petrarca*.

MÉLANGES. — P. 106. G. Bertoni, *Zu G. Faba Parlamenta*, correction de texte. — H. Schuchardt, *Lomb. « smètiga »*, M. Salvioni voyait dans ce mot qui signifie « manière » et « adresse, ruse » un dérivé de *metodo* ; pour M. Sch. le mot, d'ailleurs récent et sans doute d'origine urbaine, pourrait être une déformation de *cosmetica*. — P. 107, H. Schuchardt, *Zur Methodik der Wortgeschichte*, à propos d'un discours de M. Salvioni, *Di qualche criterio dell' indagine etimologica*.

COMPTES RENDUS. — P. 110, Vergara y Martin, *Ensayo de una colección bibliográfico-biográfica de noticias referentes á la provincia de Segovia* (W. v. Wurzbach). — P. 111, R. Monner Sans, *Con motivo del verbo « desvestirse »* (P. de Mugica). — P. 112, *Sermones del P. Fr. Alonso de Cabrera* (P. de Mugica). — P. 114, Unamuno, *Vida de D. Quijote y Sancho* (P. de Mugica). — P. 117, *Giornale storico della Letteratura Italiana*, XLVIII, 1-2, et suppl. 9 (B. Wiese). — P. 122, *Publications of the Modern Language Association of America*, XVIII, 2-4, à XXI, 1-2 (D. Behrens).— P. 127, Doutrepont, *Inventaire de la librairie de Philippe le Bon* ; E. Sass, *L'Estoire Joseph* ; Kümmel, *Drei italienische Prosalegenden* ; Wohlgemuth, *Riesen und Zwerge in der altfranz. erzählenden Dichtung* (G. G.).

XXXI, 2. — P. 129-56, H. Suchier, *Der Minnesänger Chardon*. — [M. S. rend d'abord très vraisemblable que les deux poètes nommés dans les chansonniers Chardon de Croisilles et Chardon de Reims ne font qu'un seul et même personnage, dont le bagage poétique se compose de quatre chansons et probablement de trois jeux partis (dont l'un en très médiocre provençal). C'était un chevalier d'Artois attaché à Thibaut de Champagne qu'il accompagna dans sa croisade de 1239. Deux de ses chansons furent sûrement adressées (en 1237 et 1238-9) à la femme de ce prince, Marguerite de Bourbon, alors toute jeune (car elles donnent en acrostiche les mots de *Marguerite* et de *Roïnele*) ; la troisième et la quatrième ont probablement la même destinataire ; l'une fut écrite en 1239 (et c'est une chanson de départ), l'autre, à Constantinople, en 1240-1. C'est donc tout un petit roman d'amour qui est curieusement reconstitué. Chardon nomme dans ses chansons Erart de Brienne († après 1243), Renard [III] de Choiseul († 1239) et « une impératrice » qui ne peut être que Marie, fille de Jean de Brienne. Sur ces personnages, sur ceux qui sont nommés dans les jeux partis et les relations qui les unirent, M. S. donne les renseignements les plus circonstanciés et parfois les plus nouveaux (plusieurs dus à des recherches d'archives exécutées à sa prière). — L'édition des poésies est naturellement excellente. I, 22-5, je mettrais après cette phrase un point d'interrogation : « Celui-là n'est-il pas [trop] hardi qui... ? » — VII, 29, *acordanza* ne donne pas grand sens et doit être corrompu. — VII, 35-6, les guillemets ne doivent être fermés qu'après le dernier de ces vers. — Cet article est, comme

on le voit, dans sa concision, riche en résultats intéressants et nouveaux. — — Sur le même sujet, M. de Bartholomaeis avait publié, quelques mois auparavant (*Studi romanzi*, n° 4), un travail qui sera signalé ailleurs et dont celui-ci ne laisse pas subsister grand chose. Je saisis cette occasion d'y corriger une erreur que M. de B. (p. 30) a commise à la suite de Diez, à savoir que la poésie des trouvères ignore l'usage du « senhal ». Sans doute cet usage y est beaucoup moins répandu que dans celle des troubadours ; mais il n'est pas tout à fait inconnu : le châtelain de Couci nomme sa dame *Ma Belle Folie* (n° 1965 ; éd. Fath, p. 42), et deux anonymes désignent les leurs sous les noms de *Mon Bel Desir* (n° 1408, Brandin, *Die Inedita der Hs. Pb*, p. 34) et *Non Per* (n° 954, Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers*, p. 5). — A. JEANROY.]— P. 157, Cl. Merlo, *Appendice all' articolo « Dei continuatori del lat.* IIIe *ecc. »*. Cf. *Romania*, XXXVI, 131 : nouveaux matériaux et notes additionnelles. — P. 166, Amos ParJucci, *Notizia di un Leggendario in dialetto lucchese del sec. XIV*. Description d'une partie du manuscrit 880 de la bibliothèque de Lucques contenant des fragments de deux, peut-être trois légendiers ; notes grammaticales. — P. 188, A. Schulze, *Textkritisches zum altfranzösischen Prosa Brendan*. La version en prose publiée par M. Wahlund présente des fautes de copie, des erreurs de traduction, et remonte d'ailleurs à un original latin déjà fautif ; M. Sch. propose pour un assez grand nombre de passages des corrections ou des explications. — P. 200, A. Horning, *Zur Ti-Frage in Französischen*. M. H. reprend une fois de plus (cf. *Romania*, XXIII, 615, et XXXI, 152), cette difficile question pour critiquer les idées récemment émises à ce sujet par M. Herzog, *Streitfragen*, 81, et Suchier, *Grundriss*, I (2e éd.), 736. Il abandonne son ancienne explication des différences dans le traitement de *-ty-* par la place variable de l'accent et tend à se tenir à l'explication, adoptée en partie par M. Herzog et jadis indiquée par M. Horning lui-même, qui voit dans ces différences phonétiques le reflet de différences chronologiques dans l'extension des mots en litige ; M. H. pense trouver un exemple certain à l'appui de sa thèse dans les formes alternantes *vesse*, « chienne sans valeur, prostituée », *vézon*, « femme malpropre », etc., qui se rencontrent dans l'ouest et le sud de la Gaule et dans l'Italie du nord ; ces formes se rattacheraient à vitium, mais représenteraient deux couches d'emprunt chronologiquement différentes ; subsidiairement, M. H. traite du prov. *bes*, « bouleau », du picard *glachon*, « poterie non vernissée », de *prooise, justise, franchise*, etc. ; la nouveauté des hypothèses de M. H. consiste en ce que, des traitements de *-ty-*, traitements réguliers mais d'âges divers, le plus ancien est pour lui le passage à *ç(ch)* et non la transformation en *t*. — Le rattachement à vitium de *vesse, vézon, vessard, vessou, visoun*, etc., peut paraître assez vraisemblable, à une première lecture de l'article de M. H., car tous ces mots sont d'accord pour exprimer une idée péjorative : « mauvaise chienne, mauvaise femme, débauché, mauvais caractère, malaise physique, parasites divers », et M. H. aurait sans doute pu ajouter à sa liste

d'autres mots de valeur analogue, p. ex. *vezague* (Ouest et Centre), « mou, indolent; mauvais vin ». Mais cette unanimité sémantique n'a d'intérêt que si tous ces mots ont aussi une originalité sémantique égale ; s'il se trouvait qu'ils dussent se rattacher tous à un seul ou à deux d'entre eux, la présence chez tous de la même idée péjorative n'aurait plus qu'un intérêt très secondaire : M. H. l'a bien senti puisqu'il s'efforce d'attirer l'attention sur le lim. *vessard*, dont le sens, « libertin », paraît mener tout droit à vitium ; il me semble au contraire que *vessard* ou *vessier*, comme on dit ailleurs (Aunis), n'ajoute rien à *vesse*, « chienne ou prostituée » (ici M. H. a justement signalé que l'on n'avait pas affaire à deux mots), parce qu'il en est dérivé, tout comme *chenassier*, « coureur de filles », est dérivé de *chenasse* ; il en est ou il peut en être de même des mots exprimant les autres idées péjoratives indiquées plus haut et pour lesquelles on trouvera réunies d'autres expressions tirées d'autres noms du chien dans Sainéan, *Création métaphorique*, II. Si l'on ramenait ainsi à un appellatif du chien (et je crois que cela est possible) la plupart des mots cités par M. H., la question du rapport étymologique ne se poserait plus entre des mots indiquant des qualités mauvaises et le latin vitium, mais entre des mots désignant, pas nécessairement avec une valeur péjorative dès l'origine, le chien ou peut-être un autre animal (cf. *vessa*, « truie », Sainéan, 16) et vitium, et le rapport ne paraîtra plus aussi évident; il était cependant intéressant de noter la variation consonantique dans tout ce groupe, quelle qu'en soit l'origine. Pour *vezouner*, « vesser » (p. 205, n. 3), le rapprochement avec *vezouner*, « bourdonner » (Ouest et Centre), de *vèze* « cornemuse » et aussi simplement « vessie » me paraît plus vraisemble qu'un croisement avec *vezon*. — P. 220, E. Langlois, *Nastre, nastreté*. M. L. explique *nastre*, « vilain, sot », par une coupe erronée du dérivé péjoratif *vilainastre* au degré phonétique *vilẽ-natre*, où l'on aurait vu une combinaison renforçante de deux adjectifs. — P. 226, H. Tiktin, *Zum istrorumänischen Wortschatz*. Liste de mots désignant des produits ou des objets manufacturés envoyés par des Roumains d'Istrie à l'exposition de Bucarest.

MÉLANGES. — P. 231, F. E. Schneegans, *Zu den Mysterienspielen*. Notice sur une représentation scénique à Gand en 1458, qui paraît n'avoir été que la transposition en tableau vivant de la composition de Van Eyck, l'*Adoration de l'Agneau*. — P. 232, E. Richter, *Frz.* « *bureau* ». Le nom de *bureau* n'est pas passé de l'étoffe à la table à écrire, comme le pensait Darmesteter, mais à la table à compter qu'il pouvait en effet être utile de recouvrir d'une étoffe : le développement de *bureau* et celui de *comptoir* se trouveraient ainsi parallèles. — P. 234, Th. Gartner, *Die, diemo, dino*. Ces trois formes de debere, conservées par un livre de comptes d'une banque florentine pour 1211 (cf. *Romania*, XVIII, 185), ne peuvent être originairement florentines et d'ailleurs elles ne se rencontrent dans ces fragments de comptes que dans des locutions toutes faites, *die dare, die pagare*, formules commerciales pour lesquelles une origine étrangère est toujours possible. — P. 236,

H. Schuchardt, *Zu* faluppa. Deux formes de noms propres attestées par des inscriptions et qui pourraient se rattacher à faluppa : Valuppiana et Blupae.

COMPTES RENDUS. — P. 237, V. Zappia, *Della questione di Beatrice* (Fr. Beck). — P. 245, P. Papahagi, *Basme aromâne şi glosar*, — *Graiu aromâne* (M. Friedwagner). — P. 250, J. Anglade, *Le troubadour Guiraut Riquier* (O. Schultz-Gora). — P. 253, *Romania*, 136 (O. Schultz-Gora, G. G.). — P. 256, Livres nouveaux : A. Bayot, *Fragments de mss.* (G. G. ; cf. ci-dessus, p. 121).

XXXI, 3. — P. 257, L. Sainéan, *Notes d'étymologie romane, troisième série* 1. Français *burgaud*, « sot » ; *chatouille*, « lamproie » [1] ; *cloporte* [2] ; *dague* [3] ; *écrouelles* [4] ; *esclanc*, « gauche » [5] ; *escoufle*, « milan » [6] ; *frelaut*, « joyeux compagnon » ; *gai* [7] ; *galimatias* [8] ; *gauche* (*main*) [9] ; *godemare*, « gros ventre » ;

---

1. [L'auteur reconnaît qu'il a eu tort de rattacher *chatouille* à la notion « chat » (cf. *Romania*, XXXV, 472), mais il n'admet pas que ce mot soit une corruption de *setueille*, d'autant plus qu'il s'applique non seulement à la lamproie, mais à la lotte et à la loche (et aussi à la pieuvre ; cf. Rolland, *Faune pop.*, III, 188, et un roman publié en feuilleton par le *Journal des Débats*, à partir du 27 avril 1906 : *La Satrouille*, par Montfermeil) ; il voit dans *chatouille* et ses variantes un subst. tiré d'un verbe dialectal qui signifie « barboter ». — A. TH.]

2. [Il faudrait interpréter littéralement le mot comme signifiant « fermeporte », parce que le poitevin appelle l'insecte *freme-a-clé*, et l'anglais *lockchester* : c'est bien probable. M. S. rappelle en note que Godefroy cite un exemple de la *Vie des Pères* où il lit *choplote*, tandis que La Curne lit *choporte* ; on regrette qu'il n'ait pas pris la peine de vérifier sur le ms. (Arsenal 3641) qui des deux a bien lu. — A. TH.]

3. [Rapproche *dague* du zend *taega*, en laissant à l'historien de la civilisation le soin de tracer l'itinéraire du mot dans son passage de l'Asie en Europe. — A. TH.]

4. [Doute (à tort) de l'étym. *écrouelles* < *scrofellas, croit que le sens « scrofule » est une induction du sens « crevette », et ramène le mot à l'anc. fr. *croe* « griffe, serre », les pattes de la crevette étant terminées par des pinces ; mais ce mot *croe*, qui ne figure que dans un passage d'Eustache Deschamps est bien douteux. — A. TH.]

5. [R,amène *esclanc* au prov. *cranc*, sans se soucier du fait incontestable que l'anc. franç. dit primitivement *esclenc* et non *esclanc*, ce qui met hors de doute l'étym. par l'allem. *slink* ; cf. *Romania*, XXXII, 81, n. 1. — A. TH.]

6. [Rattache le mot au lat. cubare, contrairement à toute vraisemblance. — A. TH.]

7. [Plaidoyer inconsidéré en faveur de l'identité étymologique du subst. *geai*, nom d'oiseau, et de l'adj. *gai*. — A. TH.]

8. [Rattache le mot, popularisé par Montaigne, à *gavache*, étudié plus loin. — A. TH.]

9. [Y voit un adj. verbal de *gauchier* « fouler » et croit que le sens substantif correspondant (« foulée ») se trouve dans Gace de la Bigne ; mais le texte de cet auteur cité d'après La Curne est fautif : au lieu de *gauche*, il faut lire *ganche*

hargneux [1]; *jaser* [2]; *morgue*, « mine fière » [3]; *morpion*; *Pétaud* (*Roi*); *salmis*; *soubelin*, « exquis » [4]; *triquenique*, « bagatelle ». 2. Provençal *chifout*, « chenapan »; *escauto*, « pelote de fil »; *farfadet*; *gavach*, *gavot*; *gimbeleto* [5] (cf. *Zeitschr.*, XXXI, 29); *jana*, « cauchemar » [6]; *lampian*, « personne efflanquée »; *morgo*, « morve ». 3. Italien *babbalucco*, « nigaud »; *bronsa*, « ivresse »; *farabutto*, « filou »; *farinello*, « coquin »; *luchina*, « blague »; *mavi*, « bleu azur ». 4. Roumain *paparudă*, « épouvantail ». 5. Espagnol *alabar*, « louer »; *escamotar*; *esclenque*, « maladif »; *garabato*, « crochet ». — P. 282, A. Philippide, *Rumänische Etymologien*. Au début, indications bibliographiques utiles sur la lexicologie et l'étymologie roumaines depuis Cihac, certaines accompagnées de notes critiques : M. Ph. critique surtout le premier volume de l'*Etym. Wörterb. der rumän. Spr.* de M. Puşcariu ; en une série d'articles publiés dans la *Viaţa romînească* de Iaşi et réimprimés sous le titre suivant : *Specialistul romîn, Contribuţie la istoria culturii romîneştĭ din secolul XIX* (Iaşi, 1907), il avait déjà présenté, à propos du *Rumän. deutsches Wörterb.* de M. Tiktin, une critique assez vive du travail lexicologique roumain. M. Ph. s'occupe ici des éléments latins ou romans (qu'il réunit sous le nom d'*éléments latins*) en roumain par ordre alphabétique : *abut*, *acir*, *aciuez*, *aconciez*, *adăvăsesc*, *ademenesc*, *adepreună*, *adiĭŭ*, *adistez*, *agîmbez*, *agîmblu*, *ali*, *alimori*, *alo*, *anin*, *anoşcînd*, *aoace*, *apări*, *apestesc*, *apriat*, *apristuesc*, *arababură*, *aripă*, *arsînt*, *arnică*, *astrăgaciŭ*, *ateez*, *dîs*, *baer*, *balaur*, *bală*, *băxesc*, *bădădăesc*, *bădăran*, *băscuesc*, *becaţ*, *berce*, *bĭel*, *bilă*, *birlă*, *birlic*, *blucă*, *bodaiŭ*,

---

« détour », mot bien connu sur lequel on peut voir Godefroy, GUENCHE. — A. TH.]

1. [Rattaché à *aragne* < aranea, d'après une idée en l'air émise par M. E. Rolland. — A. TH.]

2. [Rattaché à *geai*, sans explication phonétique satisfaisante. — A. TH.]

3. [Fait le pont entre les deux sens : « air de bravade » et « entrée, embouchure ».— A. TH.]

4. [Considérations intéressantes qui rendent moins douteux que je ne le croyais (*Romania*, XXXV, 472) le rattachement de l'adj. *soubelin* au nom de fourrure *zibeline*. — A. TH.]

5. [Étant donné que *baba* est un mot polonais, pourquoi le prov. *gimbleto* ne serait-il pas le polon. *ţemla*, qui est l'allem. *semmel*, qui est le lat. simila? On se le demande vraiment ; et l'on se demande aussi pourquoi l'auteur ne dit rien de l'anc. franç. *simble* et de son diminutif *simenel* (forme dissimilée), très vivant dans les patois, qui remonte sûrement au lat. simila, en quoi il se distingue, à mon sens, de *gimblette*. — A. TH.]

6. [Conteste l'étym. *jana* < Diana (*Romania*, XXXIV, 201) en se fondant principalement sur l'existence en anc. italien d'un subst. *guana* « sorcière » qui serait d'origine provençale ; mais ce subst. italien, que M. S. a déniché dans une poésie de Ruggieri Pugliese et qui ne se trouve que là, à ce qu'il semble, n'a pas le sens que lui attribue M. S. d'après Trucchi. La remarque de M. S. sur le double sens du prov. mod. *estrego* (« sorcière » et « cauchemar »), fait qui m'avait échappé, parle plutôt en faveur de l'étymologie que j'ai adoptée. — A. TH.]

breabăn, breb, cărcîofoiŭ, cărete, cărîmb, cea, ceas, cecădae, ceciliz, cer, cetăr, cetină, cinescu, cintură, cîrpătoriŭ, comîngesc, cocniŭ, conțat, continații, convelŭ, coroabă, corobeață, coș, covăesc, cruțesc, cucină, cuciniŭ, cufring, cumure, cușede, dădulcesc, dărîmbete, dărîn, dărînat, dărză. — P. 310, B. Wiese, *Eine Sammlung alter italienischer Drucke auf der Ratsschulbibliothek in Zwickau.* Description d'une série de 39 pièces ou livrets populaires du XVIe siècle, avec notes bibliographiques. — P. 352, A. L. Stiefel, *Notizen zur Bibliographie und Geschichte des spanischen Dramas*, III (suite et à suivre).

COMPTES RENDUS. P. 371, H. Wendel, *Die Entwicklung der Nachtonvokale aus dem Latein ins Altprovenzalische* (J. Huber). — P. 375, W. Bökemann, *Französischer Euphemismus* (E. Herzog). — P. 376, G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen a*, II, 4 (E. Herzog). — P. 377, *Romanische Forschungen*, XV (E. Herzog).

Mario ROQUES.

BULLETIN HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE (Comité des travaux historiques), année 1905. — P. 52-71, *Un règlement de police pour la ville de Laon au moyen âge* (XIVe ou XVe siècle). Ce document, communiqué par M. L. Broche, archiviste de l'Aisne, paraît avoir été rédigé vers le milieu ou dans la seconde moitié du XIVe siècle. Toutefois le cartulaire de la prévôté de Laon (Bibl. munic. de Reims) qui nous l'a conservé n'est que de la fin du XVe siècle. Ce document n'a donc, en ce qui concerne les formes du langage, aucune autorité, mais il renferme un certain nombre de mots assez rares que M. Broche s'est, en général, efforcé d'expliquer en note. Ces explications ne sont pas toutes également sûres; ainsi, *a parçons*, dans l'expression « faire une vigne a parçons », ne signifie pas « par lots », mais « à mi-fruit » (p. 65, n. 1); *emblez*, signifie, « volés, dérobés », et non pas « fraudés » (p. 66, n. 1); *tresueil* (p. 68) est le même que *terçoeul* (Godefroy) et signifie « son ».

P. M.

CHRONIQUE

Le professeur Sophus BUGGE, qui proposa autrefois, dans la *Romania* (III, 145 ; IV, 348), un certain nombre d'étymologies romanes, est décédé à Christiania, le 7 juillet dernier, à l'âge de 75 ans. C'était un linguiste accompli, doué d'une étonnante variété de connaissances. Il était surtout connu par ses études sur la mythologie scandinave, qu'il rattachait, trop exclusivement peut-être, à des légendes chrétiennes ou païennes du haut moyen âge, mais il s'était exercé sur bien d'autres sujets. Il avait été nommé en 1881 correspondant, et en 1902, membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Le 7 septembre est mort à Cîmpina (Valachie) M. Bogdan PETRICEÏCU-HASDEU, membre de l'Académie roumaine, ancien directeur général des Archives de l'État, ancien professeur de philologie comparée à l'Université de Bucarest. Il était né en 1836. Il publia de 1865 à 1867 l'*Archiva istorică a Românilor*, collection critique de documents slavons et roumains précieuse pour le philologue comme pour l'historien, et il inséra fréquemment des notices historiques ou des documents longuement commentés en diverses revues, en particulier dans la *Columna lui Traian pentru Istorie, Linguistică şi Psicologie populară* (1870-1883). Il avait projeté d'écrire une *Istoria critică a Românilor*, dont il ne donna, en 1873, que le premier volume, aujourd'hui médiocrement utile après avoir eu son heure d'influence : comme trop souvent chez Hasdeu, une érudition surprenante sert ici à échafauder ou à parer de fragiles hypothèses sur les points les plus obscurs des origines roumaines. Nommé en 1876 directeur des Archives, fonction qu'il cumula avec la chaire fondée pour lui en 1877, Hasdeu publia de 1878 à 1881 les *Cuvente den Bătrîni* (voir *Romania*, VII, 636, et IX, 347), en 1881 la partie roumaine du *Psautier slavon et roumain* de 1577, à laquelle il n'a pas joint l'étude historique et le glossaire qu'il avait promis ; enfin, il imprima trois volumes (A-Băr) de l'*Etymologicum magnum Romaniae-Dicţionarul limbei istorice şi poporane a Românilor* (1886-1896). Le plan d'après lequel avait été commencé ce dictionnaire ne permettait pas d'en espérer l'achèvement ; il n'en est pas moins regrettable que l'on ait arrêté brusquement cette œuvre à la vérité mal conçue, mais dont les parties publiées restent un véritable trésor lexicographique. Les travaux philologiques ne sont qu'une part de l'activité multiple de Hasdeu ;

ils en sont la partie la plus cohérente et sans doute la plus durable ; il a eu le mérite de porter d'un seul coup la philologie roumaine à un niveau élevé et d'en mettre en lumière les aspects les plus divers. Les audaces même de son imagination ardente, féconde en rapprochements inattendus, appuyée d'une érudition infiniment variée, étaient assez séduisantes pour conquérir au travail philologique une place qu'on ne lui avait pas encore accordée en Roumanie ; il ne faut pas oublier en effet que l'œuvre de Hasdeu est moins dans les livres qu'il nous laisse que dans l'activité littéraire et scientifique qu'il a suscitée et qui en fait un des grands ouvriers de la renaissance intellectuelle dans les pays roumains. — M. Roques.

— M. Alphonse Chassant, conservateur du musée d'Évreux et ancien bibliothécaire de la même ville, s'est éteint, le 7 septembre dernier, dans sa centième année (il était né à Paris le 1er août 1808). Il est surtout connu par des ouvrages élémentaires sur la paléographie et la sigillographie qui peuvent encore rendre service à ceux qui, par leurs propres efforts, veulent se former à la lecture et à l'interprétation des documents du moyen âge. Il est aussi l'auteur, en collaboration avec M. Tausin, d'un utile *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques* (Paris, 1878-9) en trois volumes. Nous n'avons pas ici à énumérer ses travaux d'histoire locale. Rappelons seulement qu'on lui doit la publication d'un « Petit vocabulaire latin-français du XIIIe siècle » (cf. *Romania*, XVIII, 571), et des extraits de l'*Advocacie Nostre-Dame*, d'après le ms. d'Évreux (1855)[1].

— L'Académie des inscriptions a attribué à M. Léopold Constans le prix La Grange pour les deux premiers volumes de son édition du *Roman de Troie*.

— M. Émile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, vient de publier dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1906-7, pp. 219-35, les résultats de recherches qu'il avait entreprises à ma demande dans les Archives du département, sur Jean Baudouin de Rosières-aux-Salines, l'écrivain jusqu'ici ignoré dont j'ai fait connaître l'œuvre (ci-dessus, XXXV, p. 53 suiv.). M. Duvernoy identifie, d'une façon non douteuse, l'auteur de *L'Institution de la Vie mortelle* avec un notaire qui figure en des actes latins assez nombreux sous le nom de *Johannes Balduyn* (ou *Balduyni*) *de Ros.*, ce dernier mot devant être complété en *Roseriis*. En des actes français, il est « Jehan Balduyn de Rouzieres ». Les dates conviennent parfaitement : ces actes sont compris entre les années 1407 et 1437. L'un d'eux (1 le testament de ce notaire, dont M. Duvernoy donne des extraits.

1. L'édition complète de ce poème avait été préparée et même dès 1869 par A. de Montaiglon, qui toutefois ne la publia pas, s de la compléter par une préface, qu'il n'a jamais rédigée, et par d'un ms. de Dijon signalé en 1875 par G. Paris dans le *Bulletin des anciens textes*. Cette édition fut publiée en 1896, après la mo glon, par M. G. Raynaud qui y a joint une préface.

— J'ai trouvé, dans les papiers de G. Paris, son mémoire sur « le conte du trésor du roi Rhampsinite » (aussi appelé « conte des deux frères »), lu par son auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1874. Ce mémoire, dont G. Paris m'avait souvent parlé au temps où il le composait, était resté inédit. Paris se proposait de le refaire, en tenant compte de quelques publications postérieures à 1874 (entre lesquelles le mémoire de M. Prato annoncé ici-même, XII, 140-1). Cependant, le mémoire est en lui-même digne d'attention. Il est remarquable par sa belle ordonnance, et reste encore maintenant nouveau en certaines de ses parties. En outre, il est intéressant pour l'histoire des idées de G. Paris. On voit (pp. 312-3) que, dès 1874, G. P. repoussait, comme dénuées de fondement, les interprétations mythologiques encore à la mode à cette époque. J'ai publié cet écrit, avec le concours de M. G. Huet, dans la *Revue de l'histoire des religions* (nos de mars-avril et de mai-juin 1907). M. Huet a groupé, dans un court avant-propos, divers récits analogues que G. Paris ne pouvait pas connaître en 1874. — P. M.

— On sait qu'Arsène Darmesteter est mort sans avoir achevé les travaux qu'il avait commencés sur les transcriptions hébraïques de mots français dans les écrits des glossateurs juifs, et notamment de Raschi (voir *Romania*, XVIII, 191). Cependant, il a paru qu'on pouvait tirer un certain parti des recueils qu'il avait formés. Les extraits qu'il avait pris des gloses de Raschi sont en cours de publication, par les soins de MM. Louis Brandin et Israël Levi, dans la *Revue des études juives*. Les nos du 1er avril et du 1er juillet 1907 (t. LIII) contiennent les gloses de la Genèse à Isaïe.

— Dans la *Revue de Paris* du 1er octobre a paru un article de notre collaborateur, M. Maurice Vilmotte, sur « l'influence allemande en Belgique » qui se recommande à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la brûlante question des langues en Belgique. Une partie de cet article traite de questions économiques qui ne sont pas de notre ressort, mais les pages consacrées à la pénétration de la langue française et des idées françaises en Belgique, ou, plus exactement, dans les provinces qui ont constitué la Belgique intéresseront les lecteurs de la *Romania*.

— La question de savoir en quelle mesure la partie de la Grande-Bretagne qui correspond à l'Angleterre fut romanisée, entre l'époque d'Agricola et celle des invasions barbares, est très controversée. Certains (par ex. Th. Wright [1]) ont pensé que le celtique avait disparu devant le latin avant l'arrivée des Anglo-Saxons; d'autres sont d'avis que le celtique était encore en usage, en Grande-Bretagne, à cette époque. Il vient de paraître, dans les *Proceedings of the British Academy*, 1905-6 (London, Frowde, Oxford Univer-

1. Cf. à ce sujet d'Arbois de Jubainville, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 6e série, II, 400.

sity Press, in-8°), un mémoire de M. F. J. Haverfield, *The romanization of Roman Britain*, pp. 185-217, qui, sans aboutir sur ce point à des conclusions définitives, permet toutefois de serrer la question de plus près. M. Haverfield, qui, on peut le regretter, ne cite guère ses devanciers, groupe et discute tous les témoignages historiques ou archéologiques qui nous sont parvenus sur les établissements romains en Grande-Bretagne, et arrive à montrer que le pays fut réellement, au moins certaines parties, profondément imprégné de culture romaine. Mais il y a lieu de tenir compte de la différence qui a dû exister, quant à l'usage courant de la langue latine, entre les habitants des villes et ceux des campagnes. Nous ne voyons pas d'ailleurs que la Grande-Bretagne ait pris aucune part à la littérature latine, bien différente en cela de la Gaule ou de l'Espagne. Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu de s'écarter beaucoup des conclusions de Budinsky (*Die Ausbreitung der lateinischen Sprache*, p. 133) qui limite aux villes l'emploi du latin. — P. M.

— La série des dictionnaires topographiques de la France, publiée sous la direction du Comité des travaux historiques, va s'enrichir de trois nouveaux volumes : le Dictionnaire de l'Aude, par M. l'abbé Sabarthès, le Dictionnaire de la Haute-Loire, par M. Jacotin, archiviste du département, le Dictionnaire de l'Ain, par notre collaborateur M. Ed. Philipon. Les deux premiers sont à peu près complètement imprimés, l'impression du troisième est très avancée.

— Il se fonde en Italie une nouvelle société pour l'étude de la philologie des langues modernes. Le recueil qui servira d'organe à cette société sera intitulé *Studi di filologia moderna*. Le programme est signé de MM. B. Croce, C. de Lollis, A. Farinelli, G. Manacorda, P. Savi-Lopez. Le prix de la souscription est, pour les nationaux, 15 fr., et 20 pour les étrangers. S'adresser à M. le prof. G. Manacorda, à Catane. Nous souhaitons tout succès à ce nouveau périodique, tout en constatant que l'Italie ne manquait pas de recueils consacrés aux mêmes études.

— Livres annoncés sommairement :

English Literature from the Norman conquest to Chaucer, by W.-H. Schofield. London, Macmillan, 1906. In-8°, xiij-500 p. — Cet ouvrage fait partie d'une histoire de la littérature anglaise, en cours de publication, qui se composera de six volumes : 1, des origines à la conquête normande ; 2, le volume que nous annonçons ; 3, Chaucer [1] ; 4, la littérature du temps d'Élisabeth ; 5, la littérature du XVIIIe siècle ; 6, la littérature du XIXe siècle. On voit que la part réservée au moyen âge est relativement considérable. Le présent volume a droit d'être annoncé ici, parce que la période qu'il embrasse est

1. Il est à supposer que ce troisième volume (qui est en préparation et qui a été confié aussi à M. Schofield) contiendra tout le XIVe siècle et aussi le XVe.

celle où se développe en Angleterre la littérature dite anglo-normande, et qu'il serait plus juste d'appeler anglo-française. En fait, la littérature proprement anglaise de ce temps consiste, pour une grande part, en imitations, même en traductions du français. M. Schofield fait preuve d'une grande connaissance de notre ancienne littérature. Il lui accorde dans son livre, la place qui lui convient. Il ne traite pas seulement des œuvres composées en français dans la Grande-Bretagne ; il parle, à l'occasion, d'écrits composés en France pourvu qu'à un titre quelconque ils touchent à l'histoire d'Angleterre. C'est ainsi qu'il consacre quelques lignes fort exactes à l'*Histoire de la Guerre sainte* d'Ambroise et à l'*Histoire* de *Guillaume le Maréchal* (p. 125). Peut-être s'avance-t-il dans cette voie un peu trop loin : je ne vois pas pour quel motif, dans la bibliographie qui forme l'appendice II, il mentionne l'*Image du Monde*, les poésies lyriques du ms. Douce, le *Trésor* de Brunet Latin (pp. 473-4). Les différentes parties de l'œuvre sont bien proportionnées ; l'exposé, quoique très condensé, est clair et se lit avec intérêt. M. Sch. — il le dit dans sa préface — a cherché à se rapprocher, autant que possible, pour le plan général, de la *Littérature française au moyen âge* de G. Paris, et il n'est pas resté au-dessous de son modèle. C'est le plus grand éloge que je puisse faire de cet utile ouvrage. — P. M.

Ballad and Epic. A study in the development of the narrative art, by Walter Morris HART (*Studies and notes in philology and Literature*, vol. XI). Boston, Ginn and C°, 1907. In-8°, vij-315 pages. — La partie de cette longue dissertation qui est consacrée aux ballades anglaises échappe naturellement, à notre appréciation. Le seul chapitre qui puisse intéresser la *Romania* est le sixième, sur *Roland*. Il n'a pas moins de 60 pages (pp. 227-87). On se demandera ce que vient faire la chanson de Roland dans un travail sur les ballades anglaises. C'est que l'auteur veut que *Roland* fournisse un exemple à l'appui d'une théorie qui domine tout son mémoire, à savoir que la simple ballade peut, par un développement naturel, devenir un poème épique, idée peu nouvelle, qui peut être bien fondée, mais à l'appui de laquelle l'auteur n'apporte aucune preuve. M. M. compare longuement et minutieusement *Roland* avec le *Beowulf*, sans qu'il ressorte de cette inutile comparaison aucun semblant d'argument à l'appui de sa thèse. Pour le reste, ses remarques, présentées sans beaucoup d'ordre, sur divers traits caractéristiques du poème, ne conduisent à aucune conclusion. — P. M.

R. MICHALIAS, *Éléments abrégés de grammaire auvergnate. Dialecte des environs d'Ambert (Puy-de-Dôme)*[1]. Ambert, impr. Migeon, 1906. In-8°, 220 p. — C'est une grammaire à la vieille mode, faite sur le type des grammaires des langues officielles à orthographe fixe. Les phonétistes ne

1. Tel est le titre proprement dit. La couverture porte ce titre moins précis : *Essai de grammaire auvergnate.*

seront pas de tout point satisfaits, bien que l'auteur ait fait de louables efforts pour décrire les sons. Trop souvent l'auteur adopte une graphie qui ne correspond pas à la prononciation, comme il a soin, du reste, de nous en avertir. Cependant, comme nous sommes d'ailleurs assez mal renseignés sur le patois de la région d'Ambert, ce travail un peu vieillot sera utile. Certains chapitres, du reste, sont assez bien traités, par ex. le dernier, intitulé *Lexicologie*, et qui concerne proprement la formation des mots. — P. M.

Le château de Ripaille, par Max BRUCHET. Ouvrage illustré de 15 héliogravures. Paris, Delagrave 1907. In-4°, 648 pages. — Le château de Ripaille, situé sur les bords du lac Léman, et connu surtout par le séjour qu'y fit le duc Amédée VIII, celui qui fut pape (ou antipape), sous le nom de Félix V, a été jadis le sujet d'une notice dont l'auteur, feu Lecoy de La Marche, fut l'un des prédécesseurs de M. Bruchet aux Archives de la Haute-Savoie. Mais, grâce à des recherches bien conduites en divers dépôts étrangers, notamment aux Archives de Turin, M. Bruchet nous apporte sur tous les points une quantité de notions nouvelles. Nous n'avons pas ici à rendre compte de ce très estimable ouvrage au point de vue historique, mais nous devons signaler les pièces justificatives qui occupent les pages 275 à 589 du volume, entre lesquelles beaucoup (extraits de comptes, enquêtes, inventaires, etc.) contiennent des parties en langue vulgaire. Assurément, on n'y trouvera pas de spécimens purs du langage local : au XIVe siècle et au XVe, en Savoie, comme à Genève, on écrivait en latin ou en français; mais, dans le français tel que pouvaient l'écrire des personnes médiocrement lettrées, les expressions et les formes locales sont fréquentes. Même les documents latins abondent en termes vulgaires facilement reconnaissables, malgré les terminaisons latines dont ils sont affublés. Tous ces termes ont été réunis et, autant que possible expliqués, dans le glossaire qui termine le volume. Ce qui ajoute à l'intérêt de ce glossaire, c'est que M. Br. y a introduit beaucoup de citations empruntées à des documents d'archives. A ce titre, le présent ouvrage se recommande à l'attention des romanistes. Disons aussi que l'histoire littéraire trouvera quelques détails intéressants à glaner dans les pièces justificatives. Ainsi sous le n° XXVI (pp. 372-375), M. Br. a groupé divers extraits de comptes relatifs à la bibliothèque d'Amédée VIII. L'un de ces extraits (compte de 1439) est relatif à Martin le Franc, qui, on le savait (*Romania*, XVI, 395 ; Piaget, *Martin le Franc*, p. 13) était au service du duc ; « Liberavit magistro Martino le Frant, cui dominus de salario per annum solvi voluit et mandavit centum florenos... pro nonnullis libris et istoriis de latino in gallicum et de gallico in latinum transferendis... 100 fl. » — P. M.

F. NOVATI, *A ricolta (studi e profili)*. Bergamo, Instituto d'arti grafiche, MCMVII. In-8°, 260 pages. — Les articles réunis dans ce volume ne sont pas, comme ceux que renferme le recueil annoncé dans un de nos précédents

numéros (XXXV, 153), des travaux d'érudition, et presque tous se rapportent à des périodes étrangères à nos études. Nous signalerons toutefois la réimpression (avec deux portraits) de l'intéressante notice sur G. Paris que nous avons signalée en son temps (XXXIII, 137).

Untersuchungen zur spanischen Syntax auf Grund der Werke des Cervantes, von L. WEIGERT. Berlin. Mayer et Müller. 1907. In-8°, VII-241 p. — Quoique cette dissertation ne rentre pas dans le cadre des études de la *Romania*, il convient cependant de l'annoncer ici parce que son auteur traite incidemment, à propos de Cervantes, de questions de syntaxe générale qui intéressent l'histoire de toutes les langues romanes. Élève de M. Tobler, qui lui a indiqué le sujet à traiter, M. Weigert fait preuve de beaucoup de pénétration et de ce sens si aiguisé qui distinguent les célèbres *Vermischte Beiträge* de son maître. Sur certains points, on pourrait différer d'opinion. Je ne puis croire, par exemple, que dans la phrase : « Ella le contó » (Costanza contait à sa maîtresse) lo que habia pasado, y cómo su señor quedaba con él (le Corregidor) para contalle *no sé qué cosas* que no queria que ella las oyese », on doive considérer le *no sé qué* comme équivalant à un *no sabia qué* (3e pers. du temps passé du discours indirect). Dans *no sé qué cosas*, le sens temporel est tout à fait éteint et l'expression équivaut à « certaines choses » ou à « choses quelconques ». L'expression s'emploie souvent, comme en français, avec l'article indéfini : *un no sé qué*. Il faut signaler, dans ce travail, de très bonnes observations sur l'anacoluthe, si fréquente chez Cervantes, et sur le passage du discours indirect au discours direct ou l'inverse. En somme, M. Weigert me paraît avoir inauguré l'étude vraiment scientifique de la syntaxe de Cervantes. Nous espérons qu'il ne s'en tiendra pas là et qu'il étendra le champ de ses recherches en y comprenant d'autres écrivains non moins importants à étudier que l'auteur de *Don Quichotte*. — A. M.-F.

An introduction to vulgar Latin, by C. H. GRANDGENT. Boston, Heath, 1907. Pet. 8°, XVIII-220 pages. — Manuel analogue à celui que l'auteur a publié pour l'ancien provençal (cf. *Romania*, XXXIV, 331) et qui fait partie, comme son devancier, de la *Heath's Modern Language Series*. Sans prétendre à l'originalité, le nouveau livre de M. G. est consciencieusement documenté, commodément distribué et clairement rédigé ; il répond parfaitement à son but et est à recommander à la fois aux latinistes et aux romanistes. Autant que permet d'en juger un rapide coup d'œil, il n'y a rien de grave à y reprendre. Voici quelques remarques critiques de détail : Paragr. 13, la substitution de *matutinum* à *mane* indiquée sans réserve (à côté de celle de *hibernum* à *hiems*) peut induire en erreur et faire croire que *mane* n'a pas plus survécu que *hiems* dans les langues romanes. — Ibid., *cuculla* n'est pas un bon exemple à donner de la présence de nombreux diminutifs en latin vulgaire, puisque le simple correspondant n'existe pas. — 16, *drappus* est plus ancien que le VIIe siècle, car la vieille traduction

d'Oribase où il se trouve, date, d'après Auguste Molinier, dernier éditeur, des confins des Ve et VIe siècles.— 18, il n'est pas exact de dire que le type des mots romans signifiant « bâiller » n'est pas attesté : *bataclare* et son primitif *batare* (sous la forme sonorisée *badare*) figurent dans le *Corpus glossariorum latin*, que M. G. semble n'avoir jamais utilisé.— *Ibid.*, l'existence d'un adj. **gentis* en lat. vulg. n'a aucune vraisemblance, car le prov. et le franç. postulent **gentus* et l'it. arch. *gente* est, comme l'a vu Diez, un emprunt au prov. — 26, au lieu de **trabucare*, les formes romanes postulent **trabŭccare*. — 28, au lieu de *opprobare*, lire : *opprobrare*. — 35, au lieu de *bullere*, lire *bullire*. — 37, au lieu de **facienda*, lire **facenda* (cf. prov. *fazenda*, etc.). — 39, dans la série *notare*, *notor*, *notorius*, le premier terme est un fâcheux lapsus pour *noscere*. — 42, on ne saurait considérer **vocitus* comme sorti de *vacuus* par substitution de suffixe. — *Ibid.*, au lieu de *pedŭculus*, lire *pedŭculus*. — 200, comme preuve de l'existence en lat. vulg. de **stēva*, au lieu du class. *stīva*, ce n'est pas l'ital. *stegola* qu'il fallait citer, mais l'esp. port. prov. *esteva*. — 377, on s'étonne de ne pas trouver *grandior* dans la liste des comparatifs restés en usage ; il fallait aussi indiquer le comparatif anomal **bellatior*. — A. Th.

Errata — P. 377, note 4. Lire : « Bibl. nat. fr. 748, 1469, Nouv. acq. fr. 4166; Arsenal 2996 (Anc. 225 B. F.)..... Bibl., nat. fr. 113 ; Arsenal 2997. »

TABLE DES MATIÈRES

Pages

P. MEYER, Deux nouveaux manuscrits de l'*Evangile des femmes*..... 1

— Fragment d'une Vie de saint Eustache en alexandrins monorimes..... 12

A. LÅNGFORS, *Li Confrere d'Amours*, poème avec refrains..... 29

B. HELLER, L'épée symbole et gardienne de chasteté..... 36

G. HUET, Sur un épisode du *Tristan* d'Eilhart d'Oberg..... 50

A. THOMAS, Maître Henri Baude devant la Cour des Aides..... 58

P. CHAMPION, Maître Henri Baude devant le Parlement de Paris..... 78

J. BÉDIER, Les chansons de geste et les routes d'Italie..... 161 et 337

P. MEYER, Notice et extraits d'un fragment de poème biblique..... 184

A. PAGÈS, Étude sur la chronologie des poèmes d'Auzias March..... 203

C. SALVIONI, Etimologie varie..... 224

A. THOMAS, Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française, table alphabé ique et notes complémentaires..... 252 ; cf. 442

A. JEANROY, La *Passion Nostre Dame* et le *Pelerinage de l'ame* de Guillaume de Digulleville..... 461

H. O. SOMMER, The Queste of the Holy Grail, forming the third part of the trilogy indicated in the *Suite du Merlin*..... 369 et 543

A. THOMAS, Deux quatrains en patois de la Haute Marche imprimés en 1586..... 403

M. L. WAGNER, Le développement du latin ego en sarde..... 420

P. MEYER, Les manuscrits français de Cambridge. IV. Gonville et Caius College..... 481

A. PAUPHILET, La *Queste du Saint Graal* du ms. Bibl. Nat. fr. 343.... 591

MÉLANGES

J.-A. HERBERT, Two newly-found portions of the Edwardes mss..... 87

A. THOMAS, Franç. *dard*, nom de poisson..... 91

— Franç. *seme* ; prov. *se(p)te*..... 96

— L'article *anouillante* de Godefroy..... 99

— Anc. prov. *fos*..... 100

— Franç. *scieur de long*..... 102

P. FOURNIER, Anc. franç. *domel*..... 102

E. Vey, Forézien *madind*..... 103
Dr A. Bos, Deux recettes en catalan..... 106
P. Meyer, Franç. *peler*..... 108
— Sur la pièce strophique *Dieu omnipotent*..... 111
— Sur deux chansons françaises citées dans une lettre latine. 302
A. Thomas, Encore Alain Chartier..... 306
— Encore Pierre de Nesson..... 307
— Franç. *cormoran*..... 307
M. Roques, L'évangéliaire roumain de Coresi (1561)..... 429
A. Thomas, Une représentation d'*Orson de Beauvais* à Tournai en 1478..... 434
— Henri Baude à Tulle en 1455..... 435
— Franç. *guèle*..... 436
— Anc. franç. *tegen, vigean*, place publique..... 441
— Prov. *nogalh*..... 442
— Mots obscurs et rares (supplément)..... 442
F. W. Bourdillon, *Le Jaloux qui bat sa femme*..... 444
S. Stronski, Le nom du troubadour *Dalfin d'Alvernhe*..... 610
A. Thomas, Franç. *argousin*..... 612
— Franç. *escarole*, etc..... 613

COMPTES RENDUS

Bayot (A.), Fragments de manuscrits trouvés aux Archives du Royaume (P. M.)..... 121
Brandin (L.), voir Glossaire hébreu-français.
Chabas (R.), voir Roig.
Delp (W. E.), Étude sur la langue de *Guillaume de Palerne* (A. Th.). 448
De Vreese (W.), voir Van Velthem.
Dressler (A.), Der Einfluss des altfr. *Eneas*-Romanes auf die altfr. Litteratur (Salverda De Grave et P. M.)..... 458
Festschrift Adolf Tobler zum 70ten Geburtstage (A. Th.)..... 316
Fichtner (A.), Studien über die *Prise d'Orange*, etc. (R. Weeks).... 309
Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle, p. p. Mayer Lambert et Louis Brandin (A. Th.)..... 445
Lambert (Mayer), voir Glossaire hébreu-français.
Motette (Die altfr.) der Bamberger Handschrift, hgg. von A. Stimming (G. Raynaud)..... 456
Ortiz (R.), Amanieu des Escas c'om apela Dieu d'Amors (P. M.).... 120
Recueil des historiens des Croisades. Documents arméniens, II (P. M.). 450
Roig (Jacme). Spill o Libre de les Dones, p. p. Roque Chabas (A. Morel-Fatio)..... 123
Rolland (E.), Faune populaire de la France, VII (A. Th.)..... 122
Stimming (A.), voir Motette.

THORN (A. Chr.), Étude sur les verbes dénominatifs en français (A. Walberg)..... 615
TOBLER (A.), voir Festschrift.
VANDER LINDEN (H.), voir VAN VELTHEM.
VAN VELTHEM (L.), Voortzetting van den Spiegel Historiael, uitgg. door H. VANDER LINDEN en W. DE VREESE (G. Huet)..... 455
VORETZSCH (C.), Einführung in das Studium der altfr. Literatur (A. Jeanroy)..... 115
WESTON (Jessie L.), The legend of Sir Perceval, I (M. J. Minckwitz). 311
ZINGARELLI (N.), Ricerche sulla vita e le rime di Bernart de Ventadorn (A. Jeanroy)..... 116

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

ALEXICI (G.), Geschichte der rumänischen Litteratur..... 334
ALGE (A.), Die Lautverhältniss einer Patoisgruppe der Berner Jura... 147
Alixandro (El libro de), p. p. A. Morel-Fatio..... 479
AUBRY (P.), La chanson populaire dans les textes musicaux du moyen âge..... 149
— La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle..... 149
Aucassin et Nicolette, texte critique, paradigmes et lexique par H. SUCHIER, 6e éd. trad. par A. COUNSON..... 147
BENEDETTO (L. F.), voir *Roland*.
BERTONI (G.), Commemorazione di Giovanni Galvani..... 472
— Giovanni Maria Barbieri e gli studi romanzi nel sec. XVI. 472
BOSELLI (A.), Due poesie religiose in antico francese..... 152
BOURDILLON (F. W.), The early editions of the *Roman de la Rose*.... 157
BRUCHET (M.), Le château de Ripaille..... 632
BRUNOT (F.), Histoire de la langue française, I..... 332
CADIER (L.), Le livre des Syndics des États de Béarn..... 152
CANDREA (I. A.), voir *Graiul nostru*.
Chanson de Roland, voir *Roland*.
CHRÉTIEN DE TROYES, voir KRISTIAN.
COUNSON (A.), voir *Aucassin*.
Cronica (Primera) general, ó sea Estoria de España, p. p. R. MENÉNDEZ PIDAL, I..... 159
CUERVO (R. J.), Apuntaciones críticas sobre el lenguaje bogotano 479
DELISLE (L.), Notice sur les manuscrits du *Liber floridus* de Lambert, chanoine de Saint-Omer..... 156
DENSUSIANU (O.), voir *Graiul nostru*.
DEPREZ (E.), voir JEAN LE BEL.
Esopo (O livro d'), fabulario portugues, p. p. J. LEITE DE VASCONCELLOS..... 155

FILIPPI (J. M.), Recueils de sentences et dictons usités en Corse..... 155
FLETCHER (R. H.), The Arthurian material in the Chronicles..... 335
FOERSTER (W.), voir KRISTIAN VON TROYES.
FRIEDEL (V.-H.) et MEYER (Kuno), La vision de Tondale (Tnudgal), textes français, anglo-normands et irlandais..... 335
GARTNER (Th.), Darstellung der rumänischen Sprache..... 333
GAUTHIER (Léon), Les Lombards dans les deux Bourgognes..... 150
GEDDES (J.), voir *Roland*.
— et RIVARD (A.), Bibliographie du parler français au Canada..... 154
Graiul nostru, texte din toate părțile locuite de Români, p. de I. A. CANDREA, O. DENSUSIANI, TH. D. SPERANTIA, I..... 334
GRANDGENT (C. H.), An introduction to vulgar Latin..... 633
HAILLANT (N.), Notes de philologie vosgienne : les formes des noms de lieu..... 473
HART (W. M.), Ballad and Epic, a study in the development of the narrative art..... 631
HESSELS (J. H.), A late eigh-century Latin anglo-saxon Glossary.... 148
HILD (F.), Präsens (Indikativ) und Futur von *Avoir* nach 22 Blättern des *Atlas ling. de la France*..... 480
Histoire littéraire de la France, XXXIII..... 471
HONNECOURT (Villard de), voir VILLARD.
HUON LE ROI DE CAMBRAI, *Ave Maria en roumans*, p. p. A. LÅNGFORS. 148
JEAN LE BEL, *Chronique*, p. p. J. VIARD et E. DEPREZ..... 334
KER (W. P.), Essays on Medieval Literature..... 159
KRISTIAN VON TROYES, *Yvain*, hgg. von W. Foerster, 3te Aufl..... 147
LAMBERT, chanoine de Saint-Omer, voir DELISLE.
LÅNGFORS (A.), voir HUON LE ROI.
LA TOUR LANDRY (The Book of the Knight of) edited by Th. WRIGHT, revised edition..... 157
LEITE DE VASCONCELLOS (J.), voir *Esopo*.
LE BEL (Jean), voir JEAN LE BEL.
LE ROI DE CAMBRAI, voir HUON.
LEROUX (A.), Dernier choix de documents historiques sur le Limousin..... 476
LINTILHAC (E.), Histoire générale du théâtre en France, II..... 476
LUCHSINGER (Chr.), Das Molkereigerät in den Romanischen Alpendialekten..... 147
LULL (Ramon), Obres, I..... 478
MENÉNDEZ PIDAL (R.), El dialecto leones..... 478
— voir *Cronica*.
MEYER (Kuno), voir FRIEDEL.
MICHALIAS (R.), Éléments abrégés de grammaire auvergnate..... 631
MICHEL (M.), La *Chanson de Roland* et la littérature chevaleresque..... 150

MOREL-FATIO (A.), voir *Alixandro*.
NUNES (J. J.), Chrestomathia archaica, excerptos da litteratura portuguesa..... 473
OMONT (H.), voir VILLARD DE HONNECOURT.
PARIS (G.), Esquisse historique de littérature française au moyen âge. 160
RIVARD (A.), voir GEDDES
Roland (*Chanson de*), a modern french translation, by J. GEDDES..... 153
— tradotta in versi italiani da L. F. BENEDETTO.. 336
ROLLAND (E.), Flore populaire, VI..... 474
Rose (*Roman de la*), voir BOURDILLON.
SASS (E.), *L'Estoire de Joseph*..... 149
SCHOFIELD (W. H.), English Literature from the Norman conquest to Chaucer..... 630
SCHUCHARDT (H.), Baskisch und Romanisch. Zu de Ascues baskischem Wörterbuch, I..... 477
SLIJPER (M. E.), De formularum Andecavensium latinitate..... 158
SPERANTIA (Th. D.), voir *Graiul noslru*.
STAAF (E.), Étude sur les pronoms abrégés en ancien espagnol..... 478
SUCHIER (H.), voir *Aucassin*.
— (W.), Das prov. Gesprāch des Kaisers Hadrian mit dem Klugen Kinde Epitus..... 152
THUASNE (L.), François Villon et Jean de Meun..... 154
TIKTIN (H.), Rumänisches Elementarbuch..... 333
TOUGARD (abbé A.), Un opuscule de Robert du Val..... 159
VIARD (J.), JEAN LE BEL.
VILLARD DE HONNECOURT, Album, reproduction en phototypie, par H. O[MONT]..... 151
Vision de Tondale, voir FRIEDEL.
WEIGERT (L.), Untersuchungen zur spanischen Syntax auf Grund der Werke der Cervantes..... 632
WRIGHT (Th.), voir LA TOUR LANDRY.
ZINGARELLI (N.), Il *Guillaume de Palerne* e i suoi dati di luogo e di tempo..... 151
ZÖCKLER (R.), Die Beteuerungsformeln im Französischen..... 475

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XVIII (1906), juillet-oct..... 137
Buletinul Societăţei filologice, 1905..... 325
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1904-1905..... 142
Bulletin de la Société des anciens textes français, XXXI (1905)..... 133
— XXXII (1906)..... 467
Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas, 1906. 136

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1905 626
Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, 12e année (1906) 464
Mémoires de la Société de linguistique de Paris, XIII (1903-1906) ... 138
Neuphilologische Mitteilungen, années 1905 et 1906 468
Publications of the Modern Language Association of America, XIX-XX (1905-1906) 139
Revista lusitana, VIII (1903-1905) 466
Revue des langues romanes, XLIX (1906) 322
Romanische Forschungen, XVI, XVII et XVIII (1904-1905) 133
Zeitschrift für romanische Philologie, XXX (1906), 4 130
— — — 5 319
— — — 6 462
— — XXXI (1907), 1-3 621

CHRONIQUE

Nécrologie : Ascoli (G. I.), 326 ; Beljame (A.), 326 ; Bugge (S.), 627 ; Carducci (G.), 328 ; Chassant (A.), 628 ; Hasdeu (B.), 627 ; Henry (V.), 328 ; Klaczko (J.), 146 ; Maitland (F. W.), 146 ; Neubauer (A.), 328 ; Nigra (C.), 469 ; Van Hamel (A. G.), 320 ; Weselofsky (A.), 145. — Nominations : M. A. Morel-Fatio au Collège de France, 146 ; M. Salverda De Grave à l'Université de Groningue, 331. — Prix Chavée à MM. J. Gilliéron et E. Edmont pour leur *Atlas linguistique de la France*, 331 ; prix La Grange à M. L. Constans pour son édition du *Roman de Troie*, 628. — Mémoires de M. Salvioni et de M. Gorra dans les *Rendiconti* de l'Institut lombard, 146 et 470. — Publication du t. II du *Roman de Troie*, 146. — Rapport de M. Brunot sur la simplification de l'orthographe française, 146. — Les *Proprietates mulieris* dans un ms. de Munich, 147. — Don des manuscrits de M. A. Delboulle à la bibliothèque de la Sorbonne, 330. — Étude de M. Kr. Nyrop sur les onomatopées du français, 331. — Article de Berthelot sur la réforme de l'orthographe française, 331. — Le fasc. 21 du *Prov. Supplement-Wörterbuch* de M. E. Levy, 331. — Formule pour obtenir un heureux accouchement, 332. — Préparation d'une édition du *Chatelain de Coucy* par M. J. Matzke, 470. — Poésie anglaise sur le Christ en croix, 470. — Mémoire de M. A. Duvernoy sur Baudouin de Rosières, 628. — Mémoire de G. Paris sur « le conte du trésor du roi Rhampsinite », 629. — Les gloses françaises de Raschi publiées d'après les papiers d'A. Darmesteter, 629. — Article de M. M. Wilmotte sur « l'influence allemande en Belgique », 629. — Annonce des *Dictionnaires topographiques* de l'Ain, de l'Aude et de la Haute-Loire, 630. — Mémoires de M. Havertield sur la romanisation de la Grande-Bretagne, 629. — La nouvelle Société des *Studi di filologia moderna*, 630. — Correspondance : lettre de M. A. Thomas à M. P. Meyer, 144.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

N° 141 Janvier 1907

Stanford Univer
AP
17
1907

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

WACE.

Tome XXXVI

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

En vente

ROMANIA. Table des trente premières années.
(1872-1901)
PAR LE D^r^ BOS

FORT VOLUME IN-8. — PRIX : 20 francs.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

P. Meyer, Deux nouveaux manuscrits de l'Évangile des femmes . . . 1
— Fragment d'une vie de saint Eustache en alexandrins monorimes . . . 12
A. Langfors, *Li confrere d'amours*, poème avec refrains . . . 29
B. Heller, L'épée symbole et gardienne de chasteté . . . 36
G. Huet, Sur un épisode du *Tristan* d'Eilhart d'Oberg . . . 50
A. Thomas, Maître Henri Baude devant la Cour des Aides . . . 59
P. Champion, Henri Baude devant le Parlement de Paris . . . 78

MÉLANGES

J. A. Herbert, Two newly found portions of the Edwardes ms . . . 87
A. Thomas, Franç. *dard*, nom de poisson . . . 91
— Franç. *seme* ; prov. *se(p)te* . . . 96
— L'article *anouillante* de Godefroy . . . 99
— Anç. prov. *fos* . . . 100
— Franç. *scieur de long* . . . 102
P. Fournier, Anç. fr. *donel* . . . 102
Eug. Vey, Forésien *uadiat* . . . 103
A. Bos, Deux recettes en catalan . . . 106
P. Meyer, Franç. *peler* . . . 108
— Sur la pièce strophique *Dieu omnipotent* . . . 111

COMPTES RENDUS

C. Voretzsch, Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur (A. Jeanroy) . . . 115
N. Zingarelli, Ricerche sulla vita e le rime di Bernart de Ventadorn (A. Jeanroy) . . . 116
R. Ortiz, *Amanieu des Escas c'om apela Dieu d'amors* (P. M.) . . . 120
A. Bayot, *Fragments de manuscrits* (P. M.) . . . 121
E. Rolland, Faune populaire de la France, t. VII (A. Th.) . . . 122
R. Chabos, *Spill o Libre de les dones per Jacme Roig* (A. M.-F.) . . . 123

PÉRIODIQUES . . . 130

CHRONIQUE . . . 144

Les prochains numéros contiendront :

J. Bédier, Les chansons de geste et les routes d'Italie.
A. Delboulle, Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française (article complémentaire, par A. Thomas).
A. Pagès, Étude sur la chronologie des poésies d'Auzias March.
A. Piaget, Poésies de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et de Guillebert de Lannoy.
M. Roques, L'Évangéliaire rounain de Coresi (1561).
C. Salvioni, Etimologie varie.
H. O. Sommer, The Queste of the Holy Graal, forming the third part of the trilogy indicated in the *Suite du Merlin* (Huth ms.).
H. Suchier, Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*). — La « Fille sans mains » (*suite*).
R. Weeks, Études sur *Aliscans* (*fin*).

Cardinal MATHIEU, de l'Académie française.

L'ANCIEN RÉGIME EN LORRAINE ET BARROIS

d'après des documents inédits (1698-1789)

4e édition augmentée. — In-8... 7 fr. 50

LE LIVRE DES SYNDICS DES ÉTATS DE BÉARN

(TEXTE BÉARNAIS)

Publié par Henri COURTEAULT

2e partie, in-8... 10 fr.

1re partie, publiée par Léon CADIER, in-8... 7 fr.

WHITLEY STOKES

THE BIRTH AND LIFE OF St MOLING

In-8..... 2 fr. 50

Ph. de FÉLICE

L'AUTRE MONDE — MYTHES ET LÉGENDES

Le Purgatoire de Saint Patrice

In-8..... 5 fr.

E. CHATELAIN, de l'Institut.

LE SECRET DES VIEILLES RELIURES

In-8..... 1 fr. 50.

Dr LE BLOND

INVENTAIRE SOMMAIRE

DE LA COLLECTION BUCQUET AUX-COUSTEAUX

Comprenant 95 volumes sur Beauvais et Beauvaisis.

In-8..... 8 fr.

Pierre AUBRY

UN « EXPLICIT » EN MUSIQUE DU ROMAN DE FAUVEL

Gr. in-8, musique..... 1 fr. 50.

Léon NARDIN. — **JACQUES FOILET, imprimeur, libraire et papetier** (1554-1619), ses pérégrinations à Lyon, Genève, Constance, Bâle, Courcelles-lès-Montbéliard, Besançon, l'inventaire de ses biens, le catalogue de sa librairie, fac-similés. In-8, nombreuses planches..... 10 fr.

DAUZAT. — **ESSAI DE MÉTHODOLOGIE LINGUISTIQUE** dans le domaine des langues et des patois romans. — In-8..... 10 fr.

DAUZAT. — **ÉTUDES LINGUISTIQUES sur la Basse-Auvergne.** Géographie phonétique de la Basse-Auvergne. — In-8 avec cartes..... 6 fr.

Louis HALPHEN. — **ÉTUDES sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise** — In-8..... 2 fr. 50

André MARTY. — **L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME DE PARIS**, d'après les estampes, dessins, miniatures, tableaux (XVe-XIXe siècles), fac-similés des originaux accompagnés d'un résumé chronologique et d'une bibliographie. — In-4, tiré à 125 exemplaires numérotés..... 200 fr.

NOTA. — *Voir la suite des nouveautés aux pages roses.*

Collection complète [illegible] fr.

ROMANIA

Tome [illegible]

Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé en 1872, par MM. P. Meyer et G. Paris, publié par P. Meyer et A. Thomas, membres de l'Institut. — Paris, **20** fr. — Départements et Union postale, **22** fr.

Collection complète **66** fr.

Revue de philologie française et de littérature

Tome XXI

Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et patois de la France, publié par L. Clédat, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.

Paris, **15** fr. — Départements et Union postale, **16** fr.

Collection complète [illegible] fr.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris

Tome XIV en cours. — **6** fr. le fascicule.

Collection complète [illegible] fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

17e année. Recueil mensuel dirigé par MM. Chatelain, membre de l'Institut, bibliothécaire en chef de l'Université de Paris, et L. Dorez, de la Bibliothèque Nationale. — Paris, **15** fr. — Départements et Union potale, **17** fr.

Collection complète 1 [illegible] fr.

Recueil de travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes

Sous la direction de G. Maspero, membre de l'Institut. Abonnement au volume complet. — Tome XXIX. Paris, **30** fr. — Départements et Étranger, **32** fr.

Collection complète [illegible] fr.

LE MOYEN AGE

Recueil paraissant tous les deux mois, dirigé par MM. A. Marignan, M. Prou, M. Wilmotte. — 2e série, tome XI (tome XX de la collection).

Abonnement annuel : Paris, **15** fr. — Départements et Union postale, **17** fr.

Collection complète [illegible] fr.

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES

Publication trimestrielle, dirigée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, consacrée à Rabelais et à l'histoire de son temps.

Tome V. — Abonnement annuel, **10** fr.

Collection complète [illegible] fr.

REVUE CELTIQUE

Fondée par H. Gaidoz, publiée sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, avec le concours de MM. J. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes; E. Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers; G. Dottin, professeur à l'Université de Rennes. Paraît tous les trois mois.

Tome XXVIII, Paris, **20** fr. — Départements et Union postale, **22** fr.

Collection complète [illegible] fr.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France

Bulletin. Mémoires. Documents. Fondée en 1874.

Cotisation annuelle, **15** fr. **10**

Collection complète [illegible] fr.

REVUE BÉNÉDICTINE

Travaux d'érudition et d'histoire religieuse du moyen âge. — Tome [illegible]

Abonnement annuel, **12** fr. **50**

Collection complète [illegible] fr.

BULLETIN MENSUEL

Des récentes publications françaises (Bibliothèque Nationale). — Tome [illegible]

Prix : Paris, **[illegible]** fr. — Départements et Union postale, **12** fr.

Collection complète [illegible]

L'AUSTRASIE

[illegible]

[illegible] — Abonnement annuel, **12** fr. **50**

Les années écoulées des périodiques sont majorées

[illegible]

[illegible]

I. Catalogue des [illegible]. XXIII[illegible] année. Nouvelle série.

II. Catalogue des publications et des livres [illegible]

[illegible] (1838-1886). In-8 de [illegible] pages [illegible]

N° 142 Avril 1907

Harvard University
JUL 3 1907
Library

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remenbrer des aucessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXVI

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

En vente

ROMANIA. Table des trente premières années.
(1872-1901)
PAR LE Dr BOS

FORT VOLUME IN-8. — PRIX : 20 francs.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

J. Bédier, Les chansons de geste et les routes d'Italie (1er article).. 161
P. Meyer, Notice et extraits d'un fragment de poème biblique.... 184
A. Pagès, Étude sur la chronologie des poésies d'Auzias March... 205
C. Salvioni, Etimologie varie..... 224
A. Thomas, Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française.... 232

MÉLANGES

P. Meyer, Sur deux chansons françaises citées dans une lettre latine. 302
A. Thomas, Encore Alain Chartier..... 306
— Encore Pierre de Nesson..... 307
— Franç. *cormoran*..... 307

COMPTES RENDUS

A. Fichtner, Studien über die *Prise d'Orange* (R. Weeks).. 309
J.-L. Weston, *The Legend of Sir Perceval* (M.-J. Minckwitz)..... 311
Festschrift Adolf Tobler (A. Thomas)..... 316

PÉRIODIQUES..... 318

CHRONIQUE..... 320

Les prochains numéros contiendront :

J. Bédier, Les chansons de geste et les routes d'Italie (*suite*).
E. Faral, Sur la *Cour de Paradis*.
A. Piaget, Poésies de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et de Guillebert de Lannoy.
M. Roques, L'Évangéliaire roumain de Coresi (1561).
B. Schädel, La frontière entre le gascon et le catalan.
H.-O. Sommer, The Queste of the Holy Graal, forming the third part of the trilogy indicated in the *Suite du Merlin* (Huth ms.).
H. Suchier, Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*). — La « Fille sans mains » (*suite*).
A. Thomas, Deux quatrains en patois de la Haute Marche (1586).
M.-L. Wagner, Le développement du latin *gu* en sarde.
R. Weeks, Études sur *Aliscans* (*fin*).

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

Viennent de paraître :

René POUPARDIN, archiviste paléographe

LE ROYAUME DE BOURGOGNE

(888-1038)

Études sur les origines du royaume d'Arles

1907. — In-8° de 600 pages..... 18 fr.

(Couronné par l'Institut.)

Étude sur les Institutions politiques et administratives

DES

Principautés Lombardes de l'Italie Méridionale

(IX-XIe SIÈCLES)

suivie d'un catalogue des actes des princes de Bénévent et de Capoue.

1907. — In-8..... 6 fr.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE

DES

Principautés Lombardes de l'Italie Méridionale

et de leurs rapports avec l'empire franc.

1907. — In-8°, avec un fac-similé (et une table).... 4 fr.

LE ROYAUME DE PROVENCE

SOUS LES CAROLINGIENS (855-933 ?)

1901. — In-8°..... 15 fr.

COURONNÉ PAR L'INSTITUT. — PRIX CHAVÉE. — 1906

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

PUBLIÉ PAR

GILLIÉRON, professeur à l'École des Hautes Études, et EDMONT

26 livraisons in-folio de 50 cartes chacune publiées à 25 fr. la livraison.

GILLIÉRON ET MONGIN

ÉTUDES DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

SCIER

DANS LA GAULE ROMANE DU SUD ET DE L'EST

Grand in-4 et 5 cartes en couleur..... 5 fr.

En collaboration avec M. MONGIN et M. MARIO ROQUES

M. GILLIÉRON poursuit dans la *Revue de philologie française et de littérature* ses Études de géographie linguistique

ASAṄGA

MAHĀYĀNA-SŪTRĀLAṂKĀRA

EXPOSÉ DE LA DOCTRINE DU GRAND VÉHICULE

SELON LE SYSTÈME YOGACARA

Édité et traduit d'après un manuscrit rapporté du Népal

PAR SYLVAIN LÉVI

Professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École des Hautes Études

Tome I. — Texte. — In-8°..... 15 fr.

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

Vient de paraître :

PIERRE DE NOLHAC

PÉTRARQUE
ET L'HUMANISME

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac-similés de ses manuscrits.

2 forts volumes in-8°..... 20 fr.

LE THÉATRE AU COLLÈGE
du moyen âge à nos jours

AVEC BIBLIOGRAPHIE ET APPENDICE

LE CERCLE FRANÇAIS DE L'UNIVERSITÉ HARVARD

PAR L.-V. GOFFLOT

PRÉFACE PAR M. JULES CLARETIE

de l'Académie Française.

Fort volume in-8° avec nombreuses planches hors texte..... 7 fr. 50

GASTON PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES

Fascicule II. **Langue française.** — In-8..... 6 fr.

Rappel. Fascicule I. **Latin vulgaire et langues romanes**..... 6 fr.

LA VISION DE TONDALE
(TNUDGAL)

TEXTES FRANÇAIS, ANGLO-NORMAND ET IRLANDAIS

publiés pour la première fois par

V. H. FRIEDEL ET KUNO-MEYER

In-8..... 7 fr. 50

Ces textes variés, publiés avec toute la rigueur de la méthode la plus scientifique, seront très utiles aux maîtres de philologie et aux professeurs d'enseignement supérieur pour l'explication en commun dans leurs cours.

J.-B. CHABOT

INVENTAIRE SOMMAIRE DES MANUSCRITS COPTES

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

In-8°..... 2 fr.

Cartulaire de la Commanderie de Richerenches

DE L'ORDRE DU TEMPLE (1136-1214)

Publié et annoté par le Mis de RIPERT-MONCLAR

In-8°..... 8 fr.

(Documents pour servir à l'Histoire du département de Vaucluse, t. Ier.)

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

N° 143 Juillet 1907

ROMANIA

Stanford University Library
SEP 23 1907

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXVI

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris ..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

En vente

ROMANIA. Table des trente premières années.
(1872-1901)
PAR LE D^r^ BOS

FORT VOLUME IN-8. — PRIX : 20 francs.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

J. Bédier, Les chansons de geste et les routes d'Italie (*suite*)..... 337
A. Jeanroy, La *Passion Nostre Dame* et le *Pelerinage de l'ame* de Guillaume de Digulleville..... 361
H. O. Sommer, The Queste of the Holy Grail, forming the third part of the trilogy indicated in the *Suite du Merlin*, Huth ms. (1er article)..... 369
A. Thomas, Deux quatrains en patois de la Haute Marche..... 403
M. L. Wagner, Le développement du latin ego en sarde..... 420

MÉLANGES

M. Roques, L'Évangéliaire roumain de Coresi (1561)..... 429
A. Thomas, Une représentation d'*Orson de Beauvais* à Tournai..... 434
— Henri Baude a Tulle en 1455..... 435
— Franç. *guède*..... 436
— Anc. fr. *vegan, vigaan*, place publique..... 441
— Prov. *nogalh*..... 442
— Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française (*Supplément*) 442
J. W. Bourdillon, *Le jaloux qui bat sa femme*..... 444

COMPTES RENDUS

Glossaire hébreu-français du XIIIe s., p. p. M. Lambert et L. Brandin (A. Thomas)..... 445
W. E. Delf, Etude sur la langue de *Guillaume de Palerne* (A. Thomas). 448
Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens, t. II (P. M.)..... 450
L. Van Velthem's Voortzetting van den *Spiegel Historiael* (G. Huet). 455
Die altfr. Motette der Bamberger Hdschr., hgg. von A. Stimming (G. Raynaud)..... 456
A. Driessler, Der Einfluss d. altfr. Eneas-Romanes (S. De Grave et P. M.)..... 458

PÉRIODIQUES..... 462

CHRONIQUE..... 469

Les prochains numéros contiendront :

J. Bédier, Les chansons de geste et les routes d'Italie (*suite*).
A. Pauphilet, La *Queste du Saint Graal* du ms. B. N. fr. 343.
A. Piaget, Poésies de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et de Guillebert de Lannoy.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Casola.
H. O. Sommer, The Queste of the Holy Grail, forming the third part of the trilogy indicated in the *Suite du Merlin*, Huth ms. (*fin*).
H. Suchier, Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*) — La « Fille sans mains » (*suite*).
A. Thomas, Coquilles lexicographiques (*suite*).
R. Weeks, Études sur *Aliscans* (*fin*).

Études et documents sur l'histoire de Bretagne (XIIIe-XVIe siècles), par G. MOLLAT. In-8°, 254 p. **6** fr.

Les démêlés de Guillaume Ouvrouin, évêque de Rennes, et de Jean II, vicomte de Beaumont (1341-1343). — La date du martyre des saints Donatien et Rogatien. — Le règlement de la succession de Jean II, duc de Bretagne, en faveur de la Terre Sainte (1305-1324). — Le testament d'Arthur II et son exécution (1313-1327). — Mariages à la cour de Bretagne (1329-1331). — Le mausolée d'Isabelle de Castille, duchesse de Bretagne, à l'abbaye de Prières. — Le chancelier de Bretagne Mathieu Le Bart (1317-1352). — Une tragique vision pastorale de l'évêque de Nantes au prieuré de Saint-Nicolas-de-Redon (1317-1318). — La fondation des Carmes à Nantes (1318-1347). — L'évêque de Nantes et le droit de procuration à la fin du XIVe siècle. — Institution d'un pénitencier breton dans la basilique de Saint-Pierre de Rome (22 novembre 1422). — Tentative d'échange entre l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et le duc Jean III au sujet de Belle-Isle-en-Mer (1328-1329). — Les fondations pieuses d'Olivier de Montauban et de Julienne de Tournemine à la Guerche (1317-1320). — Confirmation d'une charte instituant une prébende dans la cathédrale de Dol. — Union à la mense épiscopale de Rennes des paroisses de Parigné, Noyal-sur-Seiche, Argentré et Saint-Georges de Reintembault (21 mai 1329). — Compétition de Guillaume de Trebiguet et de Guillaume le Roux au siège abbatial de Saint-Sauveur de Redon (1393-1357). — Chronologie des abbés de Redon au XIVe siècle. — La captivité de Jean de Bretagne, comte de Richemont, en Écosse (1322-1324). — La fondation du couvent des Augustins à Lamballe (7 juillet 1317). — Les deux chartes des évêques Guillaume et Durand en faveur du chapitre de la cathédrale de Nantes (1276-1287). — Transaction passée entre Girard V Chabot, sire de Retz, et Robert Paynel, évêque de Nantes, au sujet du rachat d'une rente de soixante livres tournois (1358-1365). — Constitution de Grégoire XI en faveur du chapitre de la cathédrale de Nantes (21 décembre 1373). — Une cabale à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois (1321-1323). — Les approvisionnements de la cour pontificale dans les provinces de l'ouest et du nord de la France sous Grégoire XI. — La fondation des Dominicains à Guérande (1304-1409). La reconstruction du campanile de Saint-Aubin de Guérande (1515). — L'envoi d'une ambassade bretonne à Benoît XIII en 1407. — Les désastres de la guerre de Cent ans en Bretagne. — Grégoire XI vidime une bulle de Grégoire X en faveur de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon (31 mars 1372). — L'aumônerie du Roset au diocèse de Nantes (1534-1521). — Le temple de Cisson et l'aumône de la Comtesse (2 mars 1521). — La perception de l'annate dans le diocèse de Nantes.

La translation des saints Marcellin et Pierre. Étude sur Einhard et sa vie politique de 827 à 834, par MARGUERITE BONDOIS, in-8°. . . . . **4** fr.

Rabelais et Villon, par Louis THUASNE. In-8°. . . . . **2** fr.

Recherches sur les « tenors » français dans les motets du XIIIe siècle, par Pierre Aubry. In-8°. . . . . **3** fr.

Recherches sur les « tenors » latins dans les motets du XIIIe siècle, d'après le ms. de Montpellier, par P. AUBRY et GASTOUÉ. In-8° **2 50**

La rythmique musicale des troubadours et des trouvères, par Pierre AUBRY. In-8°, avec musique . . . . . **3** fr.

Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans. Étude, par Pierre CHAMPION. In-8°, 18 fac-similés. . . . . **10** fr.

Études sur l'humanisme français. Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses, par DELABRUELLE, prof. à l'Université de Toulouse. In-8°, 2 fac-similés. **7 50**

Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales, par Charles SCHMIDT, archiviste aux Archives nationales. In-8°. . . . . **5** fr.

Histoire du théâtre de Lille, de ses origines à nos jours, par Léon LEFEBVRE. 5 vol. In-8°. **35** fr.

Les Puys de Palinod de Rouen et de Caen, par M. de BEAUREPAIRE. In-8° planches. . . . . **10** fr.

Au bon vieux temps. Récits, contes et légendes de l'ancien bocage normand. Jeux, vieilles chansons, vingt airs notés, par A. MADELEINE. Tome Ier, in-12 . . . . . **4** fr.

Revue de philologie française et de littérature. Recueil trimestriel publié par L. CLÉDAT, prof. à l'Université de Lyon. Tome XXI. 1907. Abonnement annuel. Paris. **15** fr. . . . . U. P. **17** fr.

3e trimestre. Sommaire : CH. GUERLIN DE GUER, *Notes sur les parlers populaires de la région de Pont-l'Évêque, Honfleur (Calvados)*. — J. GILLIÉRON et M. ROQUES, *Études de géographie linguistique* (suite). VII, *Pioncer et peler*. VIII, *Mirages phonétiques* (accompagné de 4 cartes en couleurs). — CORRESPONDANCE : Lettres de M. A. Dauzat et de M. A. Terracher. — COMPTES RENDUS, etc. . .

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

Vient de paraître :

Louis HALPHEN

ÉTUDES SUR L'ADMINISTRATION DE ROME

AU MOYEN AGE (751-1252)

In-8°..... 7 fr.

Bernard MONOD

ESSAI SUR LES RAPPORTS DE PASCAL II

AVEC PHILIPPE Ier (1099-1108)

In-8°..... 6 fr.

CATALOGUE DES ACTES D'HENRI Ier

ROI DE FRANCE (1031-1060)

par SOEHNÉE, archiviste aux Archives nationales.

In-8°. .. 6 fr.

PIERRE DE NOLHAC

PÉTRARQUE ET L'HUMANISME

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac-similés de ses manuscrits.

2 forts volumes in-8°. .... 20 fr.

LE THÉATRE AU COLLÈGE

du moyen âge à nos jours

AVEC BIBLIOGRAPHIE ET APPENDICE

LE CERCLE FRANÇAIS DE L'UNIVERSITÉ HARVARD

Par L.-V. GOFFLOT

Préface par M. Jules Claretie

de l'Académie Française.

Fort volume in-8° avec nombreuses planches hors texte..... 7 fr. 50

Gaston PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES

Fascicule II. **Langue française.** — In-8.... 6 fr.

Rappel. Fascicule I. **Latin vulgaire et langues romanes**..... 6 fr.

LA VISION DE TONDALE

(TNUDGAL)

TEXTES FRANÇAIS, ANGLO-NORMAND ET IRLANDAIS

publiés pour la première fois par

V. H. FRIEDEL et KUNO-MEYER

In-8..... 7 fr. 50

Ces textes variés, publiés avec toute la rigueur de la méthode la plus scientifique, seront très utiles aux maîtres de philologie et aux professeurs d'enseignement supérieur pour l'explication en commun dans leurs cours.

MÂCON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

N° 144 Octobre 1907

Stanford University Library FEB 4 1908

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXVI

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris ..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

En vente

ROMANIA. Table des trente premières années.
(1872-1901)
PAR LE Dr BOS

FORT VOLUME IN-8. — PRIX : 20 francs

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

P. Meyer, Les manuscrits français de Cambridge, IV : Gonville et Caius College. 481

H. O. Sommer, The Queste of the Holy Grail (*fin*). 543

A. Pauphilet, La *Queste du Saint Graal* du ms. B. N. fr. 343 591

MÉLANGES

S. Stronski, Le nom du troubadour *Dalfin d'Alvernhe* 610

A. Thomas, Franç. *argousin* 612

— Franç. *escavole*, etc 615

COMPTES RENDUS

Étude sur les verbes dénominatifs en français par A. Ch. Thorn (A. Walberg). 615

PÉRIODIQUES 620

CHRONIQUE 627

TABLE DES MATIÈRES 635

Les prochains numéros contiendront :

J. Bédier, Les chansons de geste et les routes d'Italie (*fin*).

G. Lavergne, Documents en langue vulgaire du Sarladais.

M.-J. Minckwitz, Notice de quelques manuscrits du *Trésor* de Brunet Latin.

E. Muret, Les noms de lieu en *-ins*, *-inges*, etc., dans la Suisse romande et la région limitrophe.

A. Piaget, Poésies de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et de Guillebert de Lannoy.

P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola.

G. Raynaud, Les deux rédactions de *Renart le Contrefait*.

B. Schaedel, La frontière entre le gascon et le catalan.

H. Suchier, Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*). — La « Fille sans mains » (*suite*).

A. Thomas, Coquilles lexicographiques (*suite*).

R. Weeks, Études sur *Aliscans* (*fin*).

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

LIVRES D'HEURES IMPRIMÉS

Au XVe et au XVIe Siècle

CONSERVÉS DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS

CATALOGUE

Par Paul LACOMBE, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale.

1907. Fort volume in-8 de LXXXV-439 pages : 25 francs.

L'étude des Heures imprimées, qui constitue un vaste et curieux chapitre de bibliographie, n'avait été jusqu'ici l'objet d'aucun important travail d'ensemble. M. Paul LACOMBE remplit, aujourd'hui, cette lacune. Après avoir clairement défini ce qu'est un livre d'heures, après avoir énuméré tous les problèmes réels et toutes les difficultés que comportent son classement et son examen, l'auteur de ce Catalogue décrit et accompagne de notices minutieusement référencées, 630 articles classés par ordre chronologique. Beaucoup sont complètement décrits pour la première fois. Une table alphabétique les présente ensuite sous tous les aspects et dans tous les ordres que le chercheur peut souhaiter : ateliers parisiens, ateliers provinciaux, ateliers étrangers (avec les subdivisions nécessaires pour chaque ville), noms d'imprimeurs, titres, invocations aux Saints, etc...

On conçoit tout les objets divers traités dans cet ouvrage. La Bibliographie, l'Histoire locale, l'Imprimerie, la Gravure, la reliure, l'Histoire du commerce y ont leur place.

Ce livre est appelé à rendre de multiples services à l'amateur, au bibliothécaire et au libraire. Il doit être rangé à côté des ouvrages de Brunet et Claudin qu'il complète. Comme la célèbre *Histoire de l'Imprimerie*, de ce dernier, le volume de M. Paul LACOMBE sort des presses de l'Imprimerie Nationale. — *Tiré à petit nombre.*

BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE. — TOME III.

Le manuscrit autographe des POÉSIES DE CHARLES D'ORLÉANS

Étude par PIERRE CHAMPION, archiviste paléographe.

1907. Beau volume in-8 orné de 18 fac-similés. — Prix ..... 10 fr.

ESSAI SUR LES RAPPORTS DE PASCAL II

AVEC PHILIPPE Ier (1099-1188)

In-8 de XXVIII-163 p. (Fasc. 165 de la Bibliothèque des Hautes-Etudes). 7 fr.

PAUL LEGENDRE

ÉTUDES TIRONIENNES

COMMENTAIRE SUR LA VIe EGLOGUE DE VIRGILE

(Tiré d'un manuscrit de Chartres)

In-8 de 88 p. et fac-simile (Fasc. 164 de la Bibliothèque des Hautes-Etudes). 5 fr.

LOUIS HALPHEN

ÉTUDES SUR L'ADMINISTRATION DE ROME

AU MOYEN-AGE (751-1252)

In-8 de XVI-191 pages (Fasc. 166 de la Bibliothèque des Hautes-Etudes) : 7 fr.

Les puys de Palinod de Rouen et de Caen par M. DE BEAUREPAIRE, 1905. In-8, planches ..... 10 fr.

G. DOSCIEUX. — **Le romancero populaire de la France**, choix de chansons populaires françaises. Texte critique avec un avant-propos et un texte musical par J. TIERSOT. *Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Saintour*, 1903, in-8 ..... 15 fr.

LE BRAZ (Anatole). — **La légende de la Mort chez les Bretons Armoricains**. Nouvelle édition avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques, par Georges DOTTIN, professeur adjoint à l'Université de Rennes. *Paris*, 1902, 2 vol. in-12 ..... 10 fr.

— **Vieilles histoires du pays breton**, 3e édition, 1906, in-12 ..... 3 fr. 50

Les noms de nos rivières. Ses origines, leur signification, par FELICE (Raoul DE), 1907. *In-8* ..... 6 fr.

latifs proprement dits. *b*. Appellatifs tirés des noms d'animaux. *c*. Appel
des noms de plantes. *d*. Appellatifs tirés des noms propres. 3. Verbes.
Jeux de mots.

Deuxième partie. **Éléments empruntés** : Germaniques. Celtiques. B
I. Fonds commun. Grec. Provençal. — II. Actions et réactions : 1. La *germ*
fourbesque; Le *calão*. — Éléments non romans. Bohémiens. Orientaux. Hébr

Troisième partie. — **Fonds indigène**. — I. Ancien français. *a*. Avec le
servé. *b*. Avec changement de sens. — II. Patois français : *a*. Avec le sens or
Avec changement de sens. — III. Patois provençaux. *a*. avec le sens conser
changement de sens. — IV. Termes d'origine obscure. *a*. Termes ancie
1800). *b*. Termes modernes (1800-1850).

Quatrième partie. — **Influence de l'argot** — I. Actions externes. — I
internes : 1. Langues secrètes. 2. Bas-Breton. 3. Bas-langage. 4. Patois. 5. F
Conclusion. — **Appendice**. — L'argot jugé par Balzac. — L'argot jugé
Hugo. — **Note additionnelle**. — **Index** : 1. Argot français. 2. Arg
3. Français (dans ses rapports avec l'argot). 4. Patois (dans leurs rapports av
5. Résumé bibliographique.

TAIN BO CUALNGE. Enlèvement du taureau divin et des v
Cooley, la plus ancienne épopée de l'Europe occidentale. T
par H. d'Arbois de Jubainville, 1re livr., 1907. In-8e et planches.

Li regres Nostre Dame, par Huon Le Roi de Cambrai, publié d'apr
manuscrits connus par Arthur Langfors, 1907, in-8 de CXLVII-2

Guillaume Alexis, dit le bon Moine de Lyre, par l'abbé Guéry. 19
132 pages.....

Les français italianisants au XVIe siècle, par Emile Picot, m
l'Institut. — Tome II. Fort volume in-8 de 396 pages.....
L'ouvrage complet, 1906-1907, 2 forts vol. in-8. Prix .....

Etudes critiques de littérature comparée. — II. **Molière et l'Esp**
Guillaume Huszar. Beau volume in-12 de IX-132 pages .....
I. **Corneille et le théâtre espagnol**, 1903 (couronné par l'Acad
caise). in-8.

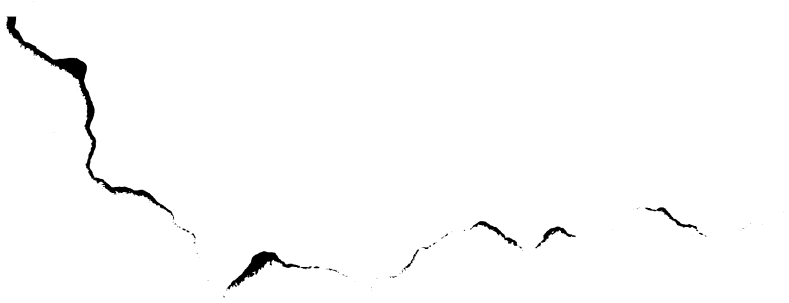

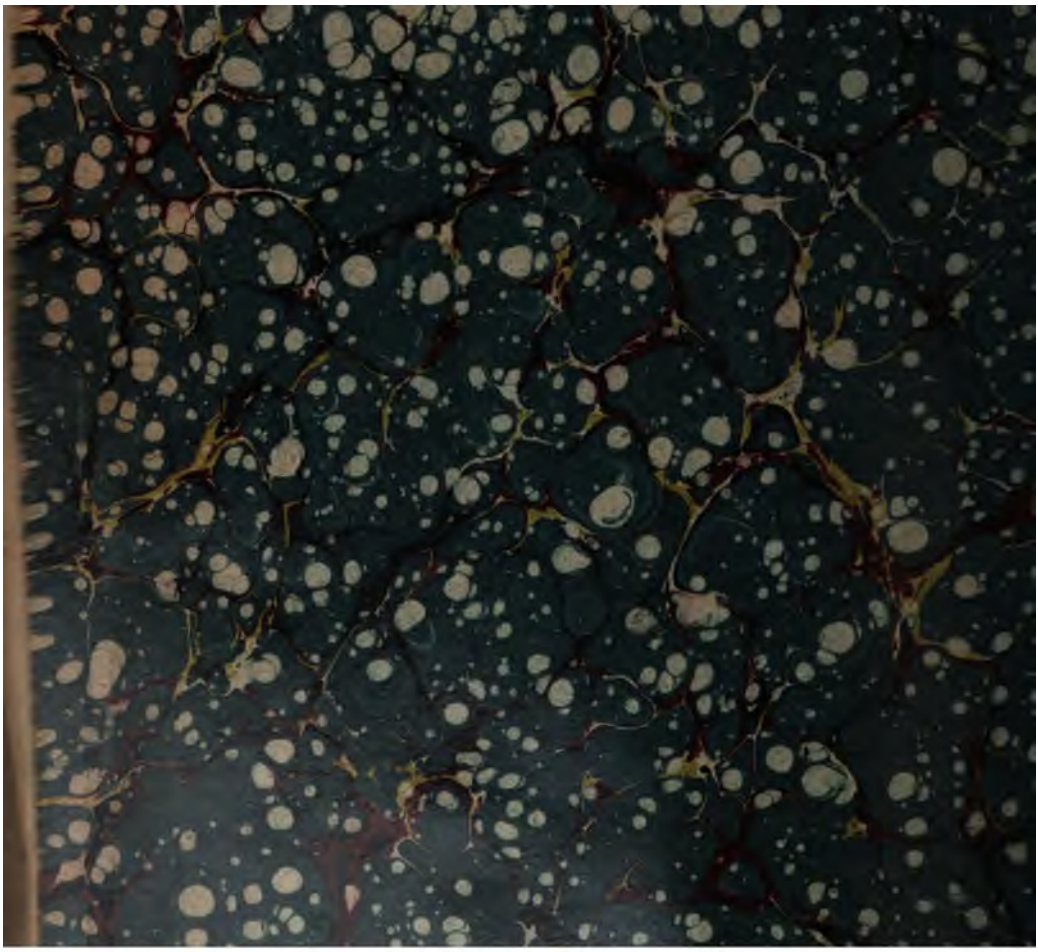

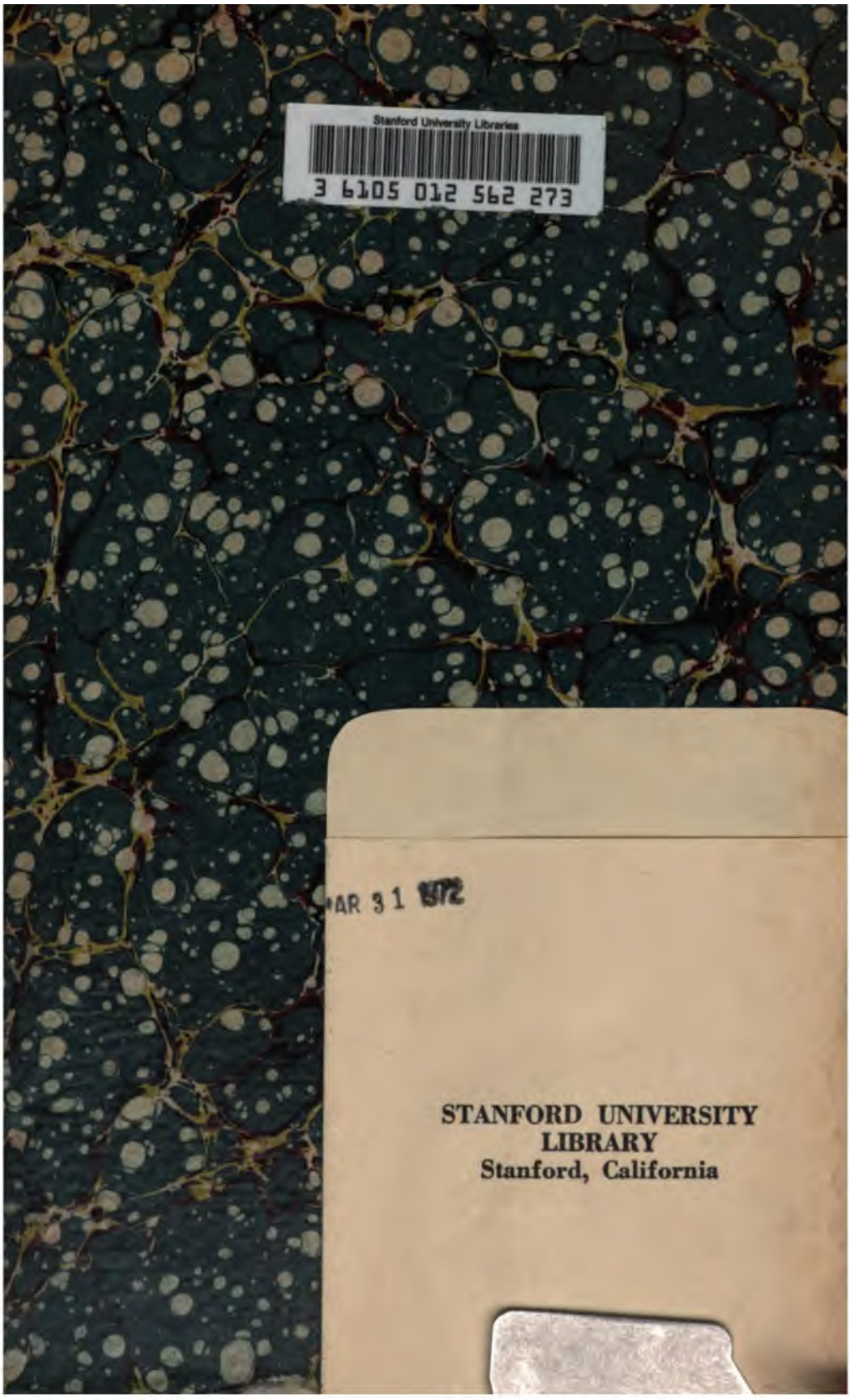
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 273
MAR 31 1972
STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY
Stanford, California